LE

CORRESPONDANT

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
— SCIENCES —
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME CENT VINGT-TROISIÈME
DE LA COLLECTION
NOUVELLE SÉRIE. — TOME QUATRE-VINGT-SEPTIÈME

PARIS
BUREAUX DU *CORRESPONDANT*
29, RUE DE TOURNON, 29

1881

LE

CORRESPONDANT

CINQUANTE ANS D'INSTRUCTION

ET DE MORALE LAÏQUES

1762-1808[1]

I

LA MORALE DES PHILOSOPHES

Nous n'avons pas l'intention de faire ici un exposé complet des théories morales du dix-huitième siècle. Cette étude dépasserait les limites de ce travail. Nous voulons simplement rechercher quelle morale les philosophes voulaient faire enseigner désormais dans les collèges. Après avoir affirmé avec tant de hauteur les droits de cette science, après avoir revendiqué pour elle la première place dans l'éducation, ils étaient tenus de formuler un programme, de faire connaître leurs principes, de donner, en un mot, à la morale des bases naturelles, au moment où on lui enlevait tout appui surnaturel. Il fallait s'attendre ici à des divergences profondes. Les philosophes, si unanimes dans l'attaque, se divisent quand il est question de fonder, quand il s'agit d'élever un édifice au milieu des ruines. On voit alors se produire tous les systèmes dont a hérité notre siècle.

Parmi ces nouveaux docteurs en morale, il était facile à ceux qui ne nourrissaient pas d'hostilité contre la religion d'établir les vrais principes. La Chalotais, que ses convictions chrétiennes protégeaient ici contre l'erreur, affirme la distinction du bien et du mal, l'existence d'une loi naturelle et divine qui forme la règle de nos actions. « La distinction de la vertu et du vice, du juste et de l'injuste, vient, dit-il, de la nature des choses. Il est une loi naturelle également divine, écrite dans tous les cœurs, dont la conscience rend

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 mars.

témoignage. Elle est de tous les siècles, de tous les pays, de toutes les nations et, pour ainsi dire, de tous les mondes. » Cette loi naturelle trouve en Dieu même son origine comme sa force obligatoire ; aussi « l'existence d'un Dieu législateur n'est pas moins nécessaire à la morale qu'est à la physique celle du Dieu créateur[1] ». Quinze ans auparavant, Montesquieu avait affirmé les mêmes principes au début même de l'*Esprit des lois*. Ayant à écrire sur les législations humaines, ayant à comparer les constitutions changeantes des différents peuples, il avait tenu à établir que « les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses », qu'il y a « une raison primitive qui les établit..... Dire qu'il n'y a rien de juste ou d'injuste que ce qu'ordonnent ou défendent les lois positives, c'est dire qu'avant qu'on eût tracé de cercle, tous les rayons n'étaient pas égaux[2]. »

Nous ne prétendons pas que la Chalotais, que Montesquieu, en rappelant ces vérités, aient fait une grande découverte. La sagesse païenne les avait proclamées avant eux, et il est impossible de ne pas se souvenir ici des immortelles paroles de Cicéron. Aussi n'aurions-nous pas pris la peine d'apporter ces citations s'il était ici question du dix-septième siècle; mais il s'agit d'une époque où tous les principes étaient ébranlés, où, dans toutes les branches des connaissances humaines, en religion, en philosophie, en politique, en morale, on voulait ouvrir au génie humain des routes jusqu'alors inconnues. Qu'était devenu l'inviolable attachement des grands esprits du dix-septième siècle, d'un Descartes, par exemple, à la foi séculaire de la France? Où retrouver même ces doctrines profondément spiritualistes du *Discours sur la méthode*, des *Méditations*, qui avaient inspiré toute la philosophie du dix-septième siècle. Par suite d'un changement profond dans l'esprit public, Condillac avait détrôné Descartes, de même que l'*Esprit des lois* avait fait oublier la *Politique tirée de l'Écriture sainte*. Locke avait admis deux sources d'idées : la sensation et la réflexion. Condillac avait écarté la réflexion pour ne garder que la sensation, soit primitive, soit transformée. L'école philosophique reçut ces principes comme une révélation. Ils furent admis comme des dogmes qu'il n'était pas permis de discuter[3], et cette nouvelle foi philosophique régna sans rivale en France durant la seconde moitié du dix-huitième siècle et pendant les premières années du dix-neuvième.

[1] *Essai d'éducation nationale*, p. 124-128, 132.

[2] *Esprit des lois*, l. I, ch. I.

[3] Voy. D'Alembert, *Préface de l'Encyclopédie*; La Harpe, *Philosophie du dix-huitième siècle*, l. I, ch. I, sect. v; Mme de Staël, *de la Littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, IIe partie, ch. VI.

Le sensualisme devait conduire au matérialisme. Après avoir confondu les idées avec les sensations, on ne tarda pas à confondre l'âme avec la matière. On peut suivre, à travers les *Pensées philosophiques* de Diderot, l'*Histoire naturelle de l'âme*, par la Mettrie (1745), le livre *Des Mœurs*, par Toussaint (1748), le livre *De l'Esprit* (1758), le livre *De l'Homme* (1773), par Helvétius, le *Système de la nature*, par d'Holbach (1770) et les écrits de Saint-Lambert, les progrès d'une doctrine qui devait aboutir à la négation de l'âme, de la liberté, de l'existence de Dieu, de la Providence, de la distinction du bien et du mal, de la vie future. Que devient la morale avec de pareilles doctrines? Comment donner la notion du devoir à un être qui ne pense pas, comment lier par le devoir un être qui n'est pas libre, comment même affirmer l'existence du devoir à un être qui nie l'éternelle justice et la distinction essentielle du bien et du mal. Aussi, en dehors de la philosophie spiritualiste qui cherche le principe de l'obligation morale dans la volonté d'un Dieu souverainement et nécessairement juste, imposant à ma liberté des devoirs qui me sont révélés par ma conscience, il n'y a place, au dix-huitième siècle, il n'y a place, de nos jours, que pour la morale de l'*intérêt* ou la morale du *plaisir*.

Nous ne prétendons pas ranger Rousseau parmi les partisans de la morale utilitaire. Cependant, après avoir jusqu'à douze ans dirigé son Émile par la nécessité, par l'instinct, il s'efforce, de douze à quinze, de le conduire par l'intérêt. Comme le jugement de son élève s'est développé par le progrès de l'âge, il lui propose désormais l'utile comme mobile de ses actions. « Il ne s'agit pas, dit-il, de savoir ce qui est, mais seulement ce qui est utile. A quoi cela est-il bon? Voilà désormais le mot sacré, le mot déterminant de toutes les actions de la vie. » C'est seulement à quinze ans qu'il s'adresse au cœur, au sentiment de son élève, et qu'il lui demande d'accomplir les actes de la vie non plus comme utiles, mais comme bons et généreux.

Il est parfaitement permis d'exciter les enfants au travail et à la pratique du devoir, en leur faisant entrevoir les résultats heureux qui en seront la conséquence pour l'avenir. L'erreur, c'est d'avoir cru que l'enfant, de douze à quinze ans, n'est sensible qu'à des motifs intéressés. Mais le dix-huitième siècle se donna à ce sujet des torts bien autrement graves. Quatre ans avant l'*Émile*, le livre *De l'Esprit* avait exposé dans toute son impudeur la morale de l'intérêt. Helvétius trouve absurde de cacher aux hommes « le principe qui les meut et ce principe, c'est l'intérêt... L'intérêt, ajoute-t-il, préside à tous nos jugements. La probité n'est que l'habitude plus ou moins grande des actions particulièrement vertueuses... Le

public ne donne le nom d'honnêtes, de grandes ou d'héroïques, qu'aux actions qui lui sont particulièrement utiles. Si l'univers physique est soumis aux lois du mouvement, l'univers moral ne l'est pas moins à celles de l'intérêt. Il est aussi impossible d'aimer le bien pour le bien que d'aimer le mal pour le mal ». D'Holbach trouva moyen de renchérir encore sur Helvétius, en disant, dans son *Système de la nature*, que l'homme, « dès que le vice le rend heureux, doit aimer le vice ». Voilà les articles du nouveau *Credo* utilitaire. Le dix-huitième siècle, en lisant ces maximes, ne parut autrement scandalisé; et lorsque, plus tard, Helvétius les reproduisit dans son livre *De l'Homme*, où l'on chercherait en vain la vivacité ingénieuse que Stuart Mill a su mettre dans son écrit sur *l'Utilitarisme*, ses contemporains ne se plaignirent pas d'être calomniés.

Ils ne furent pas davantage effarouchés par la morale du plaisir dont Helvétius se chargea aussi de formuler les préceptes avec une cynique franchise. Dans le livre auquel il avait donné pour titre : *De l'Homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation*, Helvétius se plaint qu'on ne fait pas dans l'éducation une assez large part à l'étude de la morale. Il se met alors à esquisser, par demandes et par réponses, un « *catéchisme de probité* », qui paraît avoir servi de modèle à l'ouvrage de Saint-Lambert, sur le même sujet. Mais quel étrange précepteur, et comme la morale enseignée par un tel philosophe laisse loin derrière elle celle de l'Évangile. Helvétius, « né voluptueux », réduit le principe de toutes les actions au simple fait de la sensibilité physique. Il ne voit dans l'homme qu'un animal pourvu de cinq sens, ne se distinguant de la bête que par des organes plus parfaits. « Sans passions, dit-il, point de besoins, point de désirs; sans besoins et sans désirs, point d'esprit, point de raison [1]. » Dès lors l'homme n'étant qu'un être sensible ne peut poursuivre que le plaisir et le plaisir des sens. « La plus haute vertu, comme le vice le plus honteux, est en nous l'effet du plaisir plus ou moins vif que nous trouvons à nous y livrer [2]. »

Ce fut un scandale. L'archevêque de Paris, la Sorbonne, le Parlement, condamnèrent le livre *De l'Esprit*. Voltaire qui, en sa qualité de chef de parti, était tenu de couvrir la retraite, tourna en ridicule le réquisitoire d'Omer de Fleury, fit un éloge vague et général du livre incriminé, mais au fond il en réprouva la doctrine [3]. Il sen-

[1] *De l'Homme*, etc., *passim*.

[2] *De l'Esprit*, ch. XVI.

[3] Voltaire dit, dans le *Dictionnaire philosophique*, art. *Homme* : « J'aimais l'auteur du livre *De l'Esprit*, mais je n'ai jamais approuvé ni les erreurs de son livre, ni les vérités triviales qu'il débite avec emphase. Turgot, dans une lettre citée par M. Cousin, *Philosophie sensualiste du dix-huitième siècle*,

tait qu'il était dangereux pour son parti d'enseigner avec cette effronterie de pareilles doctrines. « Vous vous ferez lapider par le peuple, disait-il, si vous enseignez une morale impure. Les hommes sont faits de façon qu'ils veulent bien commettre le mal, mais ils ne veulent pas qu'on le leur prêche [1]. »

Fallait-il s'attendre à voir Voltaire prendre en main la cause de la philosophie spiritualiste et, puisqu'il s'était posé en ennemi acharné du christianisme, s'efforcer du moins de sauver la morale, en lui donnant nettement pour appui Dieu parlant à l'âme raisonnable, libre et immortelle. C'eût été trop présumer de son orthodoxie philosophique. Poser les principes de la morale, c'eût été faire de la métaphysique. Or Voltaire, loin de déduire la morale de certains principes métaphysiques, écrivait à Frédéric : « Je ramène toujours autant que je peux ma métaphysique à ma morale [2]. » Comment, d'ailleurs attendre une doctrine philosophique sérieuse d'un esprit mobile, superficiel, volage, trop préoccupé d'amuser et de plaire pour ne pas fuir la profondeur, apportant enfin dans les sujets les plus graves les grâces frivoles d'un scepticisme railleur? Pouvait-on demander à l'auteur de *Candide* de défendre la liberté humaine, à l'auteur du *Désastre de Lisbonne* de défendre la Providence divine? Quelle fermeté de principes attendre d'un homme qui s'oublie jusqu'à laisser échapper ces paroles dans les *Dernières remarques sur les Pensées de Pascal* [3] : « Pour dire l'âme est jetée il faudrait être sûr qu'elle est une *substance* et non une *qualité*. C'est ce que personne n'a recherché, et c'est par là où il faudrait commencer en métaphysique, en morale, etc. » Voltaire paraît plus sûr de l'existence de Dieu que de l'existence de l'âme. Il l'a défendue contre les athées, en particulier contre d'Holbach. Mais quel est le Dieu de Voltaire? Est-ce cet être nécessaire qui s'impose à notre raison, qui nous apparaît comme le principe et la fin de toutes les choses créées, comme la règle de toute morale, comme la source de toute vérité et de toute justice. Non, dans la pensée de Voltaire, Dieu remplit une mission sociale plutôt qu'un rôle philosophique. C'est un personnage nécessaire, chargé d'exercer la haute police dans le monde :

« Si Dieu n'existait pas il faudrait l'inventer », il faudrait l'inven-

condamne aussi une « morale sans honnêteté » et un auteur faisant « consister tout l'art des législateurs à exalter les passions, à présenter partout le tableau de la volupté comme le prix de la vertu ».

[1] *Dictionnaire philosophique*, art. *Fraude*.

[2] *Correspondance avec Frédéric* (1737-1738).

[3] N° 59. Dans le *Dictionnaire philosophique*, art. *Ame*, on lit : « Dire que Dieu ne peut rendre la matière pensante, c'est dire la chose la plus absolument absurde que jamais on ose proférer dans les écoles privilégiées de la démence. » C'était nier une des preuves de la spiritualité de l'âme.

ter, parce qu'il tient utilement sa place dans le gouvernement des choses humaines [1], et que la crainte de sa justice est un épouvantail pour les voleurs et une protection pour le haut et puissant seigneur de Ferney contre les appétits de ses vassaux. Après avoir fait à Dieu l'honneur de le croire nécessaire, on admettra aussi la liberté par la même raison. « Le bien de la société exige que l'homme se croie libre [2]. » On le voit, en affirmant ces principes, Voltaire cède moins à l'évidence d'une vérité philosophique qu'à un instinct de conservation sociale.

Aussi n'allez pas lui demander de poser d'une main ferme les vraies bases de la morale. Il vous répondra qu'il n'y a pas de règle absolue, qu'on cède le plus souvent à l'attrait du plaisir, qu'il croit « n'apprendre rien aux hommes ses confrères, quand il leur dira qu'ils font tout par intérêt, même le fakir qui veut gagner le ciel [3] ». Va-t-il donc, après Helvétius, formuler à son tour la morale de l'intérêt, la morale du plaisir ; nullement, puisqu'il la réfute. Vous ne le verrez rattacher sa morale ni aux idées sensualistes, qu'il a le plus souvent professées, ni aux idées matérialistes, qu'il a parfois caressées. Il se garde bien d'émettre une théorie, ce serait faire acte de métaphysicien ; et comment faire de la métaphysique [4] en plein dix-huitième siècle, quand on s'appelle Voltaire. Il se contente donc de s'adresser au cœur, au bon sens de tous, à l'opinion publique, et sur ce fondement instable il appuie ce qu'il appelle avec complaisance la morale universelle.

Irons-nous demander à Diderot ce que n'a pu nous donner Voltaire? Ici, l'homme n'était pas moins brouillé avec la morale, et le philosophe, bien que plus affirmatif, plus dogmatique, n'est guère moins mobile, moins inconsistant, moins insaisissable. Il est curieux

[1] Le passage suivant du *Dictionnaire philosophique*, art. *Dieu*, prouve que Voltaire admettait l'existence de Dieu, moins comme une vérité que comme une nécessité. « Le grand objet, le grand intérêt n'est pas, dit-il, d'argumenter en *métaphysique*, mais de peser, s'il faut, pour le bien commun, admettre un Dieu rémunérateur-vengeur, qui nous serve à la fois de frein et de consolation, ou rejeter cette idée, en nous abandonnant à nos calamités sans espérances et à nos crimes sans remords. »

[2] Édition Beuchot, t. LIII, p. 253.

[3] *Dictionnaire philosophique*, art. *Intérêt*.

[4] D'Alembert n'aimait pas davantage la métaphysique. « Il ne faut pas s'étonner, dit-il, dans son discours sur l'*Encyclopédie*, si tant de questions subtiles, toujours agitées et jamais résolues, ont fait mépriser par les bons esprits cette science vide et contentieuse qu'on appelle communément métaphysique. » D'Alembert pose le principe de la morale dans nos inclinations naturelles qui nous montrent, lorsqu'elles ne sont pas perverties, les véritables devoirs de la vie humaine. Ce philosophe apportait dans les questions de philosophie un scepticisme prudent.

de suivre les évolutions successives de ce cerveau toujours en ébullition, de cet esprit brillant, mobile, passionné. Théiste encore et relativement chrétien en 1745, dans son *Essai sur le mérite et la vertu*, il ne tarde pas, selon l'expression de Naigeon, à être « entièrement purgé de la matière superstitieuse ». Une année après, les *Pensées philosophiques* nous le montrent ennemi de toute religion révélée. En 1749, dans sa *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient*, nous le trouvons aux prises avec le problème de l'existence de Dieu; c'est le doute encore, doute qui, par une progression constante de négations et d'affirmations audacieuses, le conduiront dans les *Pensées sur l'interprétation de la nature* (1754), dans le *Rêve de d'Alembert* (1769), dans les *Éléments de physiologie* enfin, au naturalisme pur [1]. Dans ces deux derniers ouvrages, Diderot fait de la sensibilité une propriété de la matière. Mettant dès lors à la place de Dieu une matière sensible qui, en se développant, devient, selon les circonstances, esprit, animal, plante ou minéral, il pousse sa théorie jusqu'au matérialisme en confondant la nature des êtres, jusqu'au panthéisme en faisant de Dieu l'âme du monde, et plus souvent encore en confondant Dieu avec l'univers lui-même. Les évolutionnistes peuvent aujourd'hui invoquer Diderot, comme un apôtre de la théorie du transformisme. Du reste, rien de stable, rien de rigoureusement logique dans les théories philosophiques de ce fantasque et libre esprit qui nous apparaît, avant tout, comme le rédacteur de l'*Encyclopédie*, qui ne semble être resté fidèle qu'à la haine du christianisme. Néanmoins la seconde partie de sa vie semble bien acquise à l'athéisme.

On connaît la fameuse scène qui eut lieu chez d'Holbach. Le baron avait Hume à sa droite. On parla de religion naturelle. « Pour les athées, dit Hume, je ne crois pas qu'il en existe, je n'en ai jamais vu. — Vous avez été malheureux, répondit d'Holbach, vous voici à table avec dix-sept à la fois. » Diderot, qui rapporte ce fait à Mlle Voland, se croit du nombre et n'a garde de s'en défendre. En était-il bien sûr? Dans sa *Réfutation d'Helvétius*, il semble obéir à une inspiration bien différente de celle qui domine dans ses *Éléments de physiologie*. C'est une preuve nouvelle des contradictions de cet intarissable improvisateur qui se grisait de ses idées, écrivait de passion, d'enthousiasme, et oubliait le lendemain ce qu'il avait affirmé la veille.

Ce n'est pas d'un tel homme qu'on pouvait attendre des principes arrêtés. Ce n'est pas ce libertin qui pouvait tracer des règles de morale. C'eût été demander à Diogène de se faire précepteur de vertu. Il n'était sûr ni de Dieu, ni de l'âme, ni de la liberté, ni du

[1] M. Caro, dans son livre : *la Fin du dix-huitième siècle*, t. I, p. 162-166, a très bien marqué cette progression dans les idées de Diderot.

juste ou de l'injuste; et si quelqu'un lui eût parlé de mettre Dieu à la base de toute morale, il eût répondu par cette lettre qu'il écrivait à M[lle] Voland : « La notion de Dieu est excellente pour trois ou quatre têtes bien faites, mais funeste pour la généralité... Partout où l'on admet un Dieu, il y a un culte, l'ordre naturel des devoirs moraux est renversé, *la morale corrompue.* » Voilà Diderot moraliste. La haine du Dieu des chrétiens lui fait repousser le Dieu des philosophes, et il ne craint pas de dire qu'affirmer Dieu, c'est corrompre la morale.

II

Qui donc, au dix-huitième siècle, établira les vraies bases de cette morale naturelle qu'on voulait enseigner désormais comme une science indépendante de toute religion révélée? Où retrouver l'appui que lui prêtait naguère le christianisme? Nous avons vu la Chalotais, Montesquieu commenter les grandes paroles de Cicéron et poser les vrais principes de la philosophie spiritualiste; mais la Chalotais était chrétien, et sa voix n'avait pas une autorité incontestée. Montesquieu ne touche à cette question qu'en passant; son génie, le génie de Buffon, étaient occupés ailleurs. Voltaire, qui avait l'oreille de son siècle, était trop léger, trop sceptique, pour avoir des principes, et aussi trop passionné pour ne pas préférer la gloire de combattre la religion à l'honneur de défendre la morale. Diderot, ce premier des journalistes, ce prodigue qui répandit sur tant de sujets les trésors de sa verve inépuisable, ce « puits d'idées » qui inspirait autour de lui tout un peuple d'écrivains, était trop inconsistant, trop sensuel, trop matérialiste lui-même, pour venger la morale des théories dégradantes d'un Helvétius et d'un d'Holbach. Il était réservé à Rousseau de faire reculer le matérialisme et l'athéisme, de rappeler les principes de la religion naturelle et de rendre à ce siècle l'idée de Dieu qu'il semblait avoir perdue avec la connaissance du Christ.

Un jour, dans les salons de M[lle] Quinault, les beaux esprits du temps s'amusaient à railler le christianisme. M[me] d'Epinay, craignant qu'ils ne voulussent détruire toute religion, demanda grâce pour la religion naturelle. « Pas plus pour celle-là que pour les autres, dit Saint-Lambert. — *M[lle] Quinault :* Mais parlez donc, marquis, est-ce que vous seriez athée? A sa réponse, Rousseau se fâcha et murmura entre ses dents; on le plaisanta. — *Rousseau :* Si c'est une lâcheté que de souffrir qu'on dise du mal de son ami absent, c'est un crime qu'on dise du mal de son Dieu qui est présent, et moi, messieurs, je crois en Dieu [1]. » Rousseau croyait en Dieu, et il

[1] *Mémoire* de M[me] d'Épinay, année 1751.

mit son orgueil à le défendre. Poussé par un besoin irrésistible de dogmatiser, entraîné par sa nature de moraliste grognon, il se donna la mission de combattre la corruption et de redresser les torts métaphysiques de son siècle. Voltaire a-t-il attaqué la Providence dans son *Désastre de Lisbonne*, Rousseau écrit une lettre pour le réfuter ; Helvétius a-t-il professé le matérialisme dans son livre *De l'Esprit*, Rousseau prend la plume et ne la laisse tomber des mains que quand il voit cet ouvrage condamné par le Parlement et par la Sorbonne. L'occasion se présente enfin, dans *Émile*, de combattre avec éclat les philosophes et de venger les grands principes de la religion naturelle. Le moment était solennel. En 1762, le matérialisme, l'athéisme, étaient triomphants, et il y avait quelque audace à se jeter en travers [1] de ce torrent de négation qui semblait devoir emporter les vérités les plus essentielles à l'esprit humain.

Ce n'est pas ici le lieu d'analyser cet admirable lieu commun qui s'appelle la Profession de foi du Vicaire savoyard. L'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la puissance de l'esprit sur le corps, l'espérance de la suprême justice, le sentiment moral réveillé dans l'homme par le remords, le « principe inné de justice et de vertu sur lequel nous jugeons nos actions et celles d'autrui comme bonnes ou mauvaises », la conscience enfin, « conscience, conscience, instinct divin, immortelle et céleste voix, guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre, juge infaillible du bien et du mal qui rend l'homme semblable à Dieu », telles sont les vérités que Rousseau rappelle dans ce livre avec une admirable éloquence.

Ces principes sont le fondement de toute morale. Rousseau la rétablissait avec éclat sur ses véritables bases. Poussé par son instinct de prédicateur, il prenait ensuite l'offensive contre ceux qui venaient y porter atteinte. Il tonna toute sa vie contre les désordres de son siècle. L'un de ses grands griefs contre Voltaire, c'est que l'hôte de Ferney avait voulu corrompre ses compatriotes en introduisant le théâtre à Genève. On aime à le voir, en face de ses contemporains, en présence des romans de Crébillon fils, faire à Émile l'apologie de la chasteté et de l'innocence. Qui ne connaît le passage où Rousseau, après avoir montré le malheur, la déchéance des « jeunes gens corrompus de bonne heure et livrés à la débauche », nous fait le portrait du jeune homme pur. « Oui, dit-il, je le soutiens et je ne crains pas d'être démenti par l'expérience, un enfant qui a conservé jusqu'à vingt ans son innocence est, à cet âge, le plus généreux, le meilleur, le plus aimant et le plus aimable des

[1] On connaît le passage où Rousseau fait dire à Voltaire, parlant du philosophe de Genève : « Ce pauvre homme croit en Dieu, passons-lui cela, il ne fera pas de secte. »

hommes. On ne vous a jamais rien dit de semblable. Je le crois bien, vos philosophes élevés dans toute la corruption des collèges n'ont garde de savoir cela [1]. » On ne vous a rien dit de semblable, affirme Rousseau. Mais les maîtres chargés alors de l'éducation de la jeunesse, mais l'Université, mais les congrégations ne disaient pas autre chose. Comme Rousseau, ils ne cessaient de vanter, de protéger l'innocence. Malheureusement, leur voix n'était plus entendue.

Dans le combat inouï qui s'engagea alors entre les philosophes et la religion, Dieu permit cette humiliation de son Église, que le talent, l'esprit, le succès, la vogue, furent tout entiers du côté de ses adversaires. Au moment où il se produisait contre elle des attaques capables de faire sortir Bossuet de sa tombe, pas un homme ne se leva dans son sein, ayant sur son front le signe du génie. La foi s'en allait en lambeaux, le vieil édifice tombait en dissolution emportant dans ses ruines, avec les antiques croyances, les dogmes mêmes de toute religion naturelle. On s'amusait à nier Dieu, l'âme, la liberté, la distinction du bien et du mal. Pour arrêter ce courant destructeur, il fallut qu'un démocrate de Genève vînt, par le prestige de son éloquence, combattre l'esprit de vertige qui poussait tant de démolisseurs au néant, faire honte à ce siècle sceptique de l'excès même de son incrédulité, du cynisme de ses négations, réveiller dans ces esprits blasés la foi à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'âme, faire reculer enfin l'athéisme et le matérialisme. Le christianisme, je le sais, ne fut pas plus épargné que le matérialisme et l'athéisme. Rousseau eut aussi le tort, nous l'avons vu, de cacher à l'enfance le Dieu qu'il venait de rendre à ses contemporains; mais, du moins, il attaqua de front le scepticisme et secoua la langueur morale de son siècle. C'est dans ce sens que M. Villemain [2] a pu dire de lui : « Sa manière même d'attaquer le dogme était religieuse et son libre-penser était une profession de foi salutaire pour son temps. Il revendique l'homme moral contre l'homme de la sensation transformée et de l'intérêt bien entendu. Il donne pour principes à sa doctrine l'existence assurée de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, la souveraineté et l'universalité de la justice, en un mot, les dogmes de la philosophie morale. »

Mais, ne l'oublions pas, Rousseau, en établissant les principes de la religion et de la morale naturelles, en défendant l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, les droits de la conscience et le « principe inné de justice et de vertu sur lequel nous jugeons nos actions et celles des autres comme bonnes ou mauvaises », ne faisait que renouer la chaîne de la tradition. La magie du style lui appartenait,

[1] *Émile*, l. IV.
[2] *Cours de littérature au dix-huitième siècle*, 22e leçon.

mais les vérités auxquelles il prêtait la force de son éloquence étaient aussi anciennes que le monde. Elles avaient été enseignées par les théologiens, comme par les philosophes, par saint Thomas, comme par Platon. Aussi Grimm et Diderot pouvaient-ils dire en un sens que la première partie de la profession de foi du Vicaire savoyard était *un cahier de philosophie scolastique*. L'innovation était moins dans les idées que dans la forme. Sur un point, cependant, Rousseau se montra novateur. Après avoir donné au devoir un fondement solide, il sembla prendre plaisir à le renverser de ses propres mains. Une erreur, qui fut d'ailleurs celle de son siècle, mais qu'il proclama plus hardiment que tout autre, la négation du péché originel, l'affirmation de la bonté native de l'homme, la glorification de sa sensibilité comme source presque unique de vertu, vint ruiner par la base tout son système de morale.

III

Le christianisme est fondé sur le dogme du péché originel. La chute d'Adam, qui a rendu nécessaire la rédemption du monde par Jésus-Christ, a apporté un trouble profond dans notre âme, et désormais la pratique de la vertu est au prix d'une lutte constante contre les mauvais penchants du cœur. Ici on peut nier le dogme, mais il est bien difficile de contester le fait. La démonstration du christianisme, tentée par Pascal, dans le livre des *Pensées*, repose tout entière sur ce fait même de la déchéance de l'homme, déchéance constatée par le contraste entre ses grandeurs et ses misères, entre les douleurs qui l'assiègent et le besoin de félicité qui le tourmente, entre les ténèbres qui enveloppent son âme et la fièvre de savoir qui la dévore. « Malheureux que nous sommes, s'écrie Pascal, nous avons une idée du bonheur, et nous ne pouvons y arriver ! Nous sentons une image de la vérité, et nous ne possédons que le mensonge. » D'où vient ce défaut d'harmonie? Qui est-ce qui a allumé « cette guerre intestine entre la raison et les passions »? qui est-ce qui a fait l'homme ainsi « divisé et contraire à lui-même »? Encore une fois comment expliquer cette énigme? D'un côté, misère, ennui, fuite de soi-même, agitation perpétuelle, passion du divertissement, ignorance, ténèbres; de l'autre, allures de grand seigneur, nobles désirs, soif de bonheur et de paix, aspiration incessante vers une vérité, vers une félicité qui nous échappent sans cesse. « Quelle chimère est donc l'homme, quelle nouveauté, quel monstre, quel chaos, quel sujet de contradictions, quel prodige! Juge de toutes choses, imbécile ver de terre, dépositaire du vrai, cloaque d'incertitude et d'erreur, gloire et rebut de l'univers!

Qui démêlera cet embrouillement? » Qui comprendra ce « monstre incompréhensible »? Pascal a la clef de ce mystère. « *Le péché* », dit-il, « *y a mis du sien* ». Voilà sa réponse, voilà la réponse de tout le dix-septième siècle.

Malebranche, dans son *Traité de morale* [1], parle, à chaque page, du combat des passions contre la raison. On connaît le fameux *Traité de la concupiscence*, où Bossuet expose, dans un admirable langage, les suites du péché originel. Lui aussi est frappé, comme Pascal, des ravages que la chute a portés dans le cœur de l'homme. Il le compare ailleurs aux « restes d'un édifice autrefois très régulier et très magnifique, renversé maintenant et porté en terre, mais qui conserve encore dans sa ruine quelques vestiges de son ancienne grandeur et de la science de son architecte. D'où vient une si étrange disproportion, et pourquoi vois-je des parties si mal rapportées? Faut-il le dire, et ces masures mal assorties, avec ces fondements si magnifiques, ne crient-elles pas assez haut que l'ouvrage n'est pas dans son entier! Contemplez cet édifice, vous y verrez des marques d'une main divine, mais l'inégalité de l'ouvrage vous fera bientôt remarquer ce que *le péché y a mêlé du sien* [2] ».

Le dix-septième siècle pouvait invoquer ici les traditions de tous les peuples. La poésie, l'histoire, étaient d'accord pour placer à l'origine un âge d'or que l'homme avait laissé perdre par sa faute : *aurea prima sata est ætas*. L'antiquité aimait à retracer le tableau d'une époque où une paix inaltérable régnait sur la terre, où des ruisseaux de lait serpentaient dans les plaines, où une nature bienfaisante rendait le sol fécond sans culture, chargeait les coteaux de fruits et faisait naître les moissons sans semence. Sur ce point la poésie est restée fidèle à elle-même, et l'on croit retrouver un écho d'Ovide dans ce vers de Lamartine :

L'homme est un roi tombé qui se souvient des cieux.

Cette question du péché originel touche de bien près à l'éducation de la jeunesse. Il est bien difficile que le maître, selon qu'il admet ou qu'il repousse ce dogme, ne donne pas à l'enfance une direction absolument différente. Les éducateurs du dix-huitième siècle restaient fidèles sur ce point à l'enseignement de l'Église. Rollin, qui était un chrétien doublée d'un janséniste, n'avait garde d'oublier le péché originel. Il veut même qu'en faisant expliquer aux élèves les auteurs, on leur montre dans tel passage de Xénophon, de Cicéron, de Pline, les témoignages confirmant la tradition de notre déchéance native. Rollin est frappé, comme Pascal, de ce « mélange

[1] 1783. Voy. surtout chap. XI.
[2] Bossuet, *premier sermon pour la Pentecôte, sur la mort.*

étonnant que nous sentons en nous de bassesse et de grandeur, de faiblesse et de force, d'amour pour la vérité et de crédulité pour l'erreur, qui est l'état propre où l'homme se trouve depuis le péché d'Adam[1] ». Il veut dès lors que, dans l'éducation de la jeunesse, on n'oublie pas de surveiller les mauvais penchants qui se manifestent dès le premier âge. « Il y a, dit-il, dans le cœur de l'homme, depuis sa corruption, *une malheureuse fécondité pour le mal*, qui altère bientôt dans les enfants le peu de bonnes dispositions qui y restent[2]. »

C'était parler avec Pascal, avec Bossuet, avec l'Église universelle, c'était continuer la tradition séculaire de l'éducation en France : mais le siècle qui avait perdu la foi ne pouvait pas accepter le dogme du péché originel. Quand on nie la divinité du Rédempteur, comment admettre la chute qui est la raison même de sa mission sur la terre. Comment le dix-huitième siècle qui professa toujours, qui poussa même à l'absurde, avec Condorcet, la théorie du progrès, qui devait se vanter d'avoir retrouvé les droits de l'homme, qui se donna la mission de venger l'humanité et la nature, eût-il pu accepter un dogme qui eût ruiné par la base le fastueux édifice de ses espérances. Le christianisme, d'accord avec les traditions de tous les peuples, plaçait l'âge d'or dans le passé; le dix-huitième siècle le mettait dans le présent et dans l'avenir; on ne pouvait pas s'entendre.

Rousseau ne se contentait pas, en effet, d'affirmer l'innocence de l'enfance. Il ne se contentait pas de dire avec Bernardin de Saint-Pierre : « Loin d'ajouter une corruption nouvelle à celle qu'ils trouvent déjà dans le monde, ce sont les enfants, au contraire, qui empêchent la société de se perdre tout à fait, en y apportant des âmes neuves et innocentes. Les générations nouvelles ressemblent aux rosées et aux pluies du ciel, qui rafraîchissent les eaux des fleuves ralenties dans leurs cours, et prêtes à se corrompre[3] ». Rollin, tous les maîtres de l'université de Paris, auraient souscrit à ces belles paroles; mais Rousseau allait plus loin, il niait le péché originel[4], il déclarait bons tous les penchants de l'homme. « Posons pour maxime incontestable, dit-il dans *Émile*, que les premiers mouvements de la nature sont toujours droits. Il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain. » Renouvelant, dans un autre ouvrage[5], cette assertion avec une force nouvelle, il affirme que « l'*Émile*, ce livre tant lu, si peu entendu et si mal apprécié,

[1] *Traité des études*, t. I, p. 25-26.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 10.
[3] Bernardin de Saint-Pierre, *Œuvres*, édit. Aimé Martin, t, I, p. 462.
[4] Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, articles *Méchant, Originel* (péché), n'admet pas plus que Rousseau le péché originel.
[5] *Rousseau juge de Jean-Jacques*.

n'est qu'un traité de la bonté originelle de l'homme ». Puisque l'homme naît bon, pourquoi ses penchants seraient-ils mauvais? Rousseau, qui ne recule pas devant les conséquences de ses doctrines, en arrive à légitimer les passions, à poser en particulier la sensibilité comme la principale source de la vertu, comme la grande règle de la moralité de nos actions.

De pareilles affirmations étaient graves. Qu'importent les belles tirades de Rousseau sur Dieu, sur l'âme, sur le « principe inné de justice », sur la conscience enfin, si, sous prétexte que l'homme naît bon, cette conscience vient légitimer tous les penchants de l'homme et confondre en particulier la vertu avec la sensibilité. C'est là en effet tout ce qui frappe tout d'abord quand on lit Rousseau. Il parle de vertu à toutes les pages de ses livres et pour lui le grand secret de la vertu, c'est d'être sensible et passionné. Il dit quelque part qu'à « force d'outrer tous les devoirs, le christianisme les rend impraticables et vains [1] ». Rendons-lui cette justice, que sa morale est plus facile que celle du christianisme. On aurait pu croire que l'écrivain qui avait défendu avec tant de force et tant d'éclat la religion naturelle, n'abandonnerait pas les principes de la morale à tous les caprices du cœur humain. Erreur, Rousseau est le chef d'une école qui prendra la sensibilité pour règle de la vie. Le Dieu des chrétiens est le Dieu juste, le Dieu saint. Rousseau ne paraît connaître que le Dieu des amants. Qu'on suive ses instincts, qu'on écoute ses passions, cette voix de la nature, et on aura de grandes vertus. Voyez les héros qu'il a mis en scène dans ses ouvrages, ils ne connaissent pas d'autre morale que celle du sentiment, morale instable comme le sentiment lui-même; Julie et Saint-Preux sont vertueux parce qu'ils sont tendres. Entendez Saint-Preux s'écrier : « O Julie ! qu'aurais-je été sans toi, la froide raison m'eût éclairé peut-être. Tiède admirateur du bien, je l'aurais du moins aimé dans autrui. Je ferai plus, je saurai le pratiquer avec zèle, et *pénétré de tes sages leçons*, je ferai dire un jour à ceux qui nous auront connus : O ! quels hommes nous serions tous si le monde était plein de Julies et de cœurs qui les sussent aimer. » C'est donc entendu, l'amour, l'amour humain, voilà désormais le grand ressort de la vertu. N'allez pas dire qu'un tel principe est fort dangereux, qu'il donne libre cours à toutes les passions. Non, l'amour transfigure tout; ce qu'on appelait faiblesse devient vertu et, au besoin, « la sincérité du sentiment efface la faute ». Nous sommes loin du dix-septième siècle. Corneille et Racine prenaient comme grand ressort de leurs tragédies le combat entre la passion et le devoir, et de cette lutte ils tiraient de merveilleux

[1] *Émile*, l. V.

effets. Rousseau, en confondant le devoir avec la passion, enlevait peut-être au drame l'une de ses principales ressources, mais il simplifiait, à coup sûr, les conditions de la moralité, les difficultés de la vertu, et Joubert a pu dire avec raison qu'on « se croit vertueux quand on a lu Rousseau ».

Le dix-huitième siècle ne pouvait manquer d'applaudir à ces théories. Depuis que le bon abbé de Saint-Pierre avait proposé de donner à l'école des leçons de vertu, à peu près comme on donne des leçons de musique, il n'était question que de vertu. Comment ne pas accueillir avec faveur un moraliste accommodant, qui avait trouvé moyen de la faire fleurir sur la terre, sans imposer aucun sacrifice, par la satisfaction même des passions. D'ailleurs, ainsi que le fait remarquer Saint-Marc Girardin [1], ce siècle, qui avait lu les romans licencieux de Crébillon fils, dut trouver vertueux les héros mis en scène par Jean-Jacques. Les bosquets de Clarens lui semblèrent encore mieux tenus que les petites maisons de la Régence. Julie et Saint-Preux, avec leur sensibilité raffinée, lui parurent sans doute des héros de tendresse pure et délicate en présence des libertins éhontés que les romanciers avaient offerts, jusqu'alors, à l'imagination pervertie de ce siècle. Rousseau s'est plu à constater lui-même, dans le livre des *Confessions*, l'immense succès que le roman de la *Nouvelle Héloïse* obtint auprès des femmes. Elles lui surent gré de glorifier leur sensibilité en un si beau langage et de confondre la vertu avec l'amour. Ici l'enivrement fut si universel, l'influence de Rousseau si étonnante, son empire sur l'imagination des femmes si absolu, qu'il est aujourd'hui bien difficile de comprendre un pareil enthousiasme. Le cœur des femmes, déserté par le christianisme, était resté vide. Elles avaient beau tenir salon, courir aux spectacles, fréquenter les cours de physique et de chimie, prendre les philosophes pour directeurs, s'étourdir enfin dans les plaisirs, elles n'échappaient pas à cet incurable ennui qui faisait pousser un cri de douleur à Mme du Deffant. Ces âmes desséchées par le souffle d'un siècle sceptique, par une civilisation raffinée, appelaient le bonheur, cherchaient un aliment à leurs aspirations, à leurs facultés natives. Aussi quand Rousseau vint leur parler le langage de la passion, quand, par ses peintures brûlantes, il sut émouvoir, exalter leur sensibilité, elles crurent enfin avoir trouvé leur libérateur. On assista à une véritable explosion de sentimentalité. Désormais il fut d'usage pour une femme de passer la nuit dans les larmes, le jour dans des inquiétudes mortelles, à propos d'un rien. Lui arrive-t-il quelque chagrin, elle montrera « le sublime de la douleur ». Un parent, un

[1] *Jean-Jacques Rousseau, sa vie et ses œuvres*, t. I, p. 197-199.

ami est-il malade, elle ne le quitte plus ; elle s'installe dans sa demeure, rédige les bulletins avec le médecin et ne permet pas à ses gens de dormir ; c'est une fureur de tendresse. Il faut qu'elle soit émue, émue jusqu'aux larmes ; ce qui a fait dire de la femme de cette époque à Mme de Staël : « Ce qui l'amusait était ce qui la faisait pleurer. » C'est pour pleurer qu'elle va au théâtre. Elle ne peut retenir ses larmes lorsque, dans le *Cri de la nature*, on montre sur la scène un petit enfant au maillot. Au *Père de famille* de Diderot, toutes les spectatrices ont leurs mouchoirs au visage. Tout leur plaisir est d'aller s'émouvoir à ces drames « où le cœur est délicieusement navré et pressé délicatement par des angoisses terribles qui sont le charme du sentiment [1] ». Cette contagion de sensiblerie fait irruption dans le langage. On ne s'appelle plus dans les lettres que *mon cœur*, *mon amour*, *ma reine*. Pas de femme qui n'ait quelque *délicieuse amie*. C'est une rage d'autels, d'hymnes à l'amitié. Les femmes multiplient les ajustements de leur chevelure pour porter leur amitié sur elles, et la manufacture de Sèvres fabrique à l'envi des groupes d'une *sensibilité passionnée* [2].

O empire des mots, ô Rousseau [3], ô âmes sensibles, ô siècle réformateur ! Quelle époque fut donc plus esclave de la tyrannie de la mode. L'impulsion est donnée, la seconde moitié du siècle va nous faire assister à une véritable explosion de sensibilité vertueuse et de vertu sensible. C'est le temps où Monthyon fonde des prix de vertu. Ce mot passe de la plume des philosophes, du langage des femmes, des discours académiques dans la bouche des législateurs. La Constituante, la Convention elle-même, seront sensibles et vertueuses. Robespierre aura sans cesse le mot de vertu à la bouche. Voltaire avait appelé l'amitié « la première de toutes les vertus [4] ». Saint-Just condamnera à mort quiconque n'aura pas d'amis [5]. « Les buveurs de sang » qui envoyaient à l'échafaud des milliers d'innocents ne manquaient pas de sensibilité. Nous les verrons parler à leurs victimes les larmes aux yeux et leur adresser, jusque sous le couteau

[1] *Correspondance secrète*, vol. 7.

[2] Voy. *la Femme au dix-huitième siècle*, par MM. de Goncourt, 1862, in-8°, p. 123, 382-385.

[3] Rousseau ne fut pas la seule âme de philosophe sensible dans ce siècle. « Sensibilité, disait Diderot, signe de la bonté de l'âme et de la médiocrité du génie. Je fais un aveu qui ne m'est pas ordinaire, car si nature a pétri une âme sensible, c'est la mienne. » Du moins, Diderot, dans la *réfutation d'Helvétius*, substitue la morale du sentiment à la morale de la sensation, la seule reconnue par Helvétius, et s'il ne parle pas de la conscience, il a soin de mettre à sa place le cœur « ce censeur que la nature a placé sous la mamelle gauche ». C'est toujours la sensibilité prise comme règle des mœurs.

[4] *Lettre à Vauvenargues*.

[5] *Fragments d'institutions républicaines*.

de la guillotine, des harangues inspirées à la fois par le *Contrat social* et la *Nouvelle Héloïse*, dont le ton serait vraiment risible, s'il n'était si odieux.

IV

Si l'enfant naît bon, s'il lui suffit d'être sensible pour être vertueux, il n'y a qu'à le livrer aux instincts de sa nature et attendre en paix sa formation du plein développement de ses facultés et de ses passions. En pratiquant ainsi l'*éducation négative*, le précepteur d'Émile ne faisait que tirer les conséquences de ses principes, mais il rompait d'une manière éclatante avec toutes les traditions du passé, avec tous les usages des collèges. Les éducateurs chrétiens, admettant, avec Rollin, le péché originel, croyant reconnaître jusque dans le cœur de l'enfant « une malheureuse fécondité pour le mal », portaient toute leur sollicitude, d'un côté, « à nourrir et à faire prospérer les faibles semences de bien, restes précieux de l'ancienne innocence », de l'autre, à « arracher avec un soin infatigable les ronces et les épines qu'un si mauvais fond pousse sans cesse [1] ». Rousseau n'avait pas de tels soucis. Pendant les quinze premières années d'Émile, il ne voit en lui que son corps, et son unique ambition est de le rendre vigoureux et robuste. Rollin regarde avant tout l'âme dans l'enfant, et avec quel soin, avec quelle tendre sollicitude il veille sur son innocence et cherche à combattre ses défauts naissants. Avec quelle insistance il appelle sur ce point l'attention des maîtres, s'autorisant des préceptes de Platon, d'Aristote, comparant, avec Quintilien, ces jeunes cœurs à un vase neuf qui conserve toujours l'arome de son premier parfum, à une toison qui, une fois envoyée à la teinture, ne peut plus retrouver sa première blancheur. L'innocence lui paraît un trésor dont aucun talent, aucune science ne saurait compenser la perte. Sur ce point, sa conviction est telle, que, tout en préférant l'éducation publique aux éducations particulières, il n'hésite pas à approuver « la sainte timidité des parents chrétiens qui, à la vue des dangers qui se rencontrent dans les collèges (et il faut avouer qu'ils sont grands), moins attentifs à faire avancer leurs enfants dans les sciences qu'à conserver en eux le précieux et l'inestimable trésor de l'innocence, prennent le parti de les élever sous leurs yeux [2] ».

Pour sauvegarder cette innocence des enfants, les maîtres exerceront la plus grande vigilance. Que chaque élève sente toujours la présence de ce moniteur, de ce surveillant dont parle Senèque : *sit custos*. « Les écoliers, dit le chef d'une pension qui conserva jusque

[1] *Traité des études*, t. I, p. 10.
[2] *Ibid*, t. III, p. 217, 218.

dans notre siècle les plus pures traditions de l'université de Paris [1], ne doivent pas être un instant sans leur maître. Il est garant devant Dieu et devant les hommes de leurs actions; car c'est pendant ces sortes d'absences que le diable fait son œuvre. Il doit être *l'ange gardien* de tous ceux qui lui sont confiés. » Voilà le langage de l'ancienne université de Paris. Aux yeux des Rollin, des Savouré, de tous ces maîtres chrétiens qui voyaient une âme à sauver dans le plus petit de leurs élèves, le censeur, le surveillant, le pion de nos lycées, faisait alors l'office d'ange gardien, chargé de préserver l'innocence et de protéger la vertu.

Mais on avait beau faire bonne garde à la porte de l'âme, puisque cette âme tenait du péché originel *une malheureuse fécondité pour le mal*, il fallait bien s'attendre à voir des défauts, peut-être des vices faire leur apparition dans ce sanctuaire qu'on ne pouvait rendre inviolable. Rollin signale en particulier « la fierté, l'insolence, l'estime de soi-même, un sot orgueil toujours occupé à rabaisser les autres, un amour-propre aveugle et uniquement attentif à ses commodités, un esprit de raillerie qui se plaît à piquer et à insulter, une paresse et une indolence qui rendent inutiles toutes les bonnes qualités de l'esprit [2] », comme les fautes ordinaires de la jeunesse. C'est ici que le maître devra déployer toutes les ressources du zèle le plus intelligent et du dévouement le plus inaltérable. « Les maladies de l'âme demandent d'être traitées au moins avec autant de dextérité et d'adresse que celles du corps [3]. » Alors pour faire participer ce medecin de l'âme aux lumières de sa grande expérience, Rollin décrit dans de longues pages [4] les moyens à prendre pour combattre les défauts. « Le bien de l'éducation, dit le règlement de 1769, ne consiste pas tant à corriger les fautes des jeunes gens qu'à les prévenir. » C'était la doctrine de Rollin. Il demande au maître de s'étudier dans ce but à connaître les enfants, à les mettre « dès l'âge le plus tendre dans une grande liberté de découvrir leurs inclinations, de laisser agir leur naturel pour le mieux discerner, de compatir à leurs petites infirmités pour leur donner le courage de les laisser voir, de les observer sans qu'ils s'en aperçoivent [5] ». Il sera facile au maître qui a ainsi réussi à pénétrer le fond de son élève de tourner en vertu tel défaut qui peut-être eût été la source de plusieurs vices. Le vrai moyen pour atteindre ce but, c'est de faire agir à propos l'amour et la crainte. « En matière d'éducation, dit

[1] *Notice historique sur l'institution Savouré*, par L. Lacroix, p. 10.
[2] *Traité des études*, t. III, p. 222, 279.
[3] *Ibid.*, t. III, p. 237.
[4] *Ibid.*, tout le l. VIII.
[5] *Ibid.*, t. III, p. 225.

Rollin, la souveraine habileté consiste à savoir allier par un sage tempérament une force qui retient les enfants sans les rebuter, et une douceur qui les gagne sans les amollir. » Il faut viser avant tout à s'en faire aimer; on y réussira en les aimant, car « c'est un principe général que l'amour ne s'achète que par l'amour : *si vis amari ama* »[1]. Mais avec certaines natures rebelles, il faut employer la crainte et ne pas hésiter à avoir recours aux punitions. En donnant ce conseil, Rollin était conséquent avec lui-même. Dès lors que certaines inclinations de l'enfant sont mauvaises, il faut les réprimer avec tous les moyens possibles et au besoin par des châtiments.

Les punitions en usage dans les collèges avaient varié avec les époques dans l'université de Paris. Dans les temps reculés, la discipline avait été très rigoureuse. Longtemps les élèves furent privés de vacances, soumis à un régime frugal et formés par une règle sévère à l'apprentissage de la vie. Les anciens maîtres, rudes pour eux-mêmes, réprimaient d'une main ferme chez leurs disciples les manifestations du péché originel. Le collège de Montaigu, à Paris, se distinguait entre tous par l'austérité de sa discipline. Longtemps aussi les élèves de Sainte-Barbe : *Barbicolæ duri*, furent pliés à une règle de fer; c'est dans cette maison que l'abbé Nicole faisait encore usage, au moment de la révolution, de la correction du fouet abandonné partout ailleurs[2]. Mais depuis longtemps l'université de Paris s'était relâchée de sa sévérité première. Nous avons vu Rollin conseiller d'employer l'amour plutôt que la crainte. Relisez le chapitre où il traite des châtiments et des réprimandes[3]; il veut qu'on en use avec discrétion et dans les cas de nécessité, à l'exemple des médecins « qui n'emploient certains remèdes qu'à l'extrémité. Il a tout un paragraphe sur les inconvénients et dangers des châtiments », et, sans condamner absolument l'usage « de la verge et du fouet », il trouve qu'il a « quelque chose d'indécent, de bas et de servile ». On voit que Rollin préfère la douceur à la sévérité. Pour lui, « l'éducation est une maîtresse insinuante, ennemie de la violence et de la contrainte, qui aime à agir par voie de persuasion, qui s'applique à faire goûter ses instructions en parlant toujours raison et vérité, et qui ne tend qu'à rendre la vertu plus facile en la rendant plus aimable[4] ».

Ici encore les disciples de Rollin restent fidèles aux traditions du maître, et le règlement de 1769 recommande de n'user de « sévérité qu'après avoir épuisé tous les autres moyens qui peuvent faire

[1] *Traité des études*, t. III, p. 228.
[2] Quicherat : *Histoire du collège de Sainte-Barbe*, t. II, p. 385.
[3] *Traité des études*, t. III, p. 232-242.
[4] *Ibid.*, t. III, p. 209.

impression sur une âme honnête et *sensible* ». Le lecteur aura remarqué le mot sensible qui vient de se glisser dans un article de règlement scolaire, preuve évidente que l'action du dehors s'exerçait jusque dans le régime intérieur de l'Université. Partout les anciennes punitions étaient adoucies, mais elles restaient encore et formaient l'un des éléments nécessaires d'une éducation qui, basée sur la déchéance native de l'homme, devait employer tous les moyens de combattre ses manifestations dans le cœur de l'enfant.

Cet exposé était nécessaire pour bien comprendre la révolution tentée par Rousseau. Aux yeux des anciens maîtres, l'âme de l'enfant est un champ où poussent à la fois les bonnes et les mauvaises herbes. Ils employaient leur zèle à surveiller les défauts naissants, à les corriger par un heureux tempérament de sévérité et de douceur, à vaincre les mauvais penchants par la culture des bons. Rousseau, toujours dominé par l'idée de la bonté originelle de l'homme, ne pouvait pas accepter un tel programme. On connaît ses déclamations contre la civilisation; il ne cesse de se plaindre de la corruption de ses contemporains : « Tout est bien sortant des mains de l'auteur des choses, dit-il au commencement de l'*Émile*, tout dégénère entre les mains de l'homme. » Si les hommes sont mauvais, c'est que leurs bonnes dispositions natives ont été altérées au milieu de la société où ils vivent. Quel est donc le premier devoir de l'éducateur? C'est de combattre en son élève « le vice et l'erreur, qui, étrangers à sa constitution, s'y introduisent du dehors et l'altèrent insensiblement ». De là les moyens de préservation qu'il multiplie pour le défendre contre la corruption du monde. Émile est élevé « à la campagne, dans la solitude, loin de la canaille des valets, les valets, les derniers des hommes après leurs maîtres ». La campagne apparaissait à cette époque comme le séjour de l'innocence. Lorsqu'un des disciples de Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, trace le plan des *écoles de la patrie*, il les établit dans un « grand parc couvert de plantes et d'arbres, de primevères et de violettes [1] ». Ces projets d'éducation tenaient de la pastorale, mais ils indiquaient chez leurs auteurs le désir de préserver l'innocence de la contagion du monde. Les mesures prises à ce sujet par Rousseau sont souvent puériles, impraticables, mais le but est louable. Là où Rousseau s'écarte absolument de la tradition, c'est quand il affirme qu'il suffit de livrer l'enfant à la *nature* pour le rendre parfait.

A lire ses déclamations à ce sujet, on dirait vraiment que la nature livrait ses secrets pour la première fois. Rousseau, cherchant ici ses impressions dans Montaigne, plein de dépit contre une société

[1] Voy. la XIVe *étude de la nature* (1784), qui roule tout entière sur l'éducation, et aussi les *Vœux d'un solitaire pour une éducation nationale* (1789).

raffinée où il ne se trouvait pas à sa place, s'amusa à aller prendre, dans la forêt de Saint-Germain, l'homme primitif et à le peindre, « tel qu'il a dû sortir des mains de la nature ». C'est là sa préoccupation constante. C'est sous l'empire de cette obsession qu'il entreprend d'écrire ses *Confessions*. « Je forme, dit-il, une entreprise qui n'eut jamais d'exemple et dont l'exécution n'aura point d'imitateur. Je veux montrer à mes semblables un homme *dans toute la vérité de la nature*, et cet homme ce sera moi. » On conçoit dès lors que Rousseau ait voulu faire d'Émile un *élève de la nature*. Pour atteindre ce but, il use à son égard de l'éducation négative. Donner libre carrière à son activité, libre expansion à ses facultés natives, livrer l'élève à lui-même, afin qu'il arrive, par la force des choses et par le progrès de l'âge, au plein épanouissement de son être; lui laisser toute spontanéité, toute initiative; faire tomber les obstacles artificiels dont ordinairement on entoure l'enfance, voilà tout le secret de l'éducation nouvelle. Si la nature était mauvaise, il faudrait faire œuvre de compression, de répression, mais la nature est bonne. Dès lors tout l'art du précepteur consiste à lui laisser libre cours et à assurer, contre toute influence extérieure, le tranquille développement des facultés. A l'élève des hommes, à l'être qui sort de ces risibles établissements qu'on appelle collèges, Rousseau oppose l'élève de la nature, et il brise toutes les conventions, tous les artifices dont on avait coutume d'enchaîner sa liberté. Les punitions elles-mêmes, les récompenses, les moyens d'émulation dont les maîtres s'étaient servis jusqu'alors pour encourager le bien et châtier le mal, sont supprimés par Rousseau, car récompenser et punir n'est-ce pas exciter ou contenir les inclinations de l'enfant, et, par conséquent, contrarier la nature [1].

Nous ne pouvons pas nous attarder ici à réfuter les principes de Rousseau. Ils sont suffisamment condamnés par l'expérience et par le bon sens. Les conséquences de l'éducation négative sont désastreuses au point de vue intellectuel. Le cardinal Gerdil, dans un écrit que Rousseau trouva « assez gentil pour un moine [2] », montra

[1] Ici encore Bernardin de Saint-Pierre se montre le fidèle disciple de Rousseau. Il voit, dans « l'éducation ambitieuse » des Européens, dans l'habitude qu'on a prise au collège de dire à l'enfant : « Sois le premier », la source de tous les maux du genre humain. Il exclut des *écoles de la patrie* punitions et récompenses, et n'a pas assez d'anathèmes contre l'usage du fouet auquel il attribue, « non seulement la corruption physique et morale des enfants, mais même de la nation. » (*Œuvres de Bernardin de Saint-Pierre*, édit. Aimé Martin, t. Ier, p. 130, 501.) Mme d'Épinay n'a pas moins d'horreur des punitions. Dans la *Lettre à la gouvernante de ma fille*, elle dit : « Gardez-vous de la gronder... Si ma fille a commis quelque faute, montrez-lui l'extérieur de quelqu'un qui a du chagrin. »

[2] *L'Anti-Émile.*

combien ce système était propre à encourager la paresse, non seulement des élèves, mais aussi des parents et des maîtres, enchantés d'entendre dire à un philosophe que la meilleure chose à faire, c'est de ne rien faire. Ce n'était pas là un danger chimérique. Mme de Genlis, énumérant, dans ses Mémoires [1], les divers systèmes, qui pendant cinquante ans s'étaient partagé la faveur publique, nous fait connaître les résultats de l'éducation à la Jean-Jacques. « Point de maîtres, point de leçons, dit-elle. Les enfants de la première jeunesse furent livrés à la *nature;* et, comme la nature n'apprend pas l'orthographe et encore moins le latin, on vit paraître tout à coup dans le monde des jeunes gens de l'ignorance la plus surprenante. »

Les conséquences morales furent bien plus graves encore. A l'encontre des anciens maîtres, Rousseau ferme le monde moral à son élève, comme si le développement moral n'était pas dans la nature aussi bien que le développement physique, comme si l'âme ne grandissait pas avec le corps. L'homme étant âme et corps, il est impossible de tuer la vie de l'un au profit de l'autre; les efforts inouïs, les précautions souvent ridicules que prend Rousseau pour cacher à son élève le monde moral, prouvent la fausseté et l'absurdité de son système. Les admirateurs de Rousseau le comprirent. L'abbé Blanchard [2], qui avait fait un résumé de l'*Émile* pour empêcher de le lire, se garde bien de retarder le développement intellectuel et moral de son élève. « Lorsque, dit-il, on a une longue route à faire, va-t-on attendre que le soleil paraisse entièrement sur l'horizon et ne profite-t-on pas déjà des premiers rayons de lumière qu'il laisse échapper de son sein. » Ces belles paroles sont la meilleure condamnation de l'éducation négative de Rousseau.

La théorie de la perfection originelle de l'homme, qui est la raison même de son système, n'est pas moins erronée, moins fertile de déplorables conséquences. Vous avez beau me vanter la bonté native de l'enfant; entre Rousseau qui l'affirme et Rollin qui prétend que « les enfants se trouvent vicieux avant de savoir ce que c'est que le vice [3] », je prends pour juge la nourrice. La nourrice, incapable de disserter doctement sur le péché originel ou la bonté originelle, peut du moins attester que son enfant est emporté, gourmand, têtu, boudeur, avant même de montrer les premières lueurs de la raison, et c'est tout ce que je lui demande. Ici les mères parlent comme les nourrices. Mme Necker de Saussure, qui s'est inspirée de quelques idées de Rousseau, dans son *Éducation progres-*

[1] Édit. Didot, 1857, p. 342.

[2] On a de l'abbé Blanchard : *École des mœurs* et *Préceptes pour l'éducation des deux sexes.*

[3] *Traité des études,* t, III, p. 215.

sive, s'est bien gardée de nier le péché originel et de retarder l'entrée de son élève dans le monde moral. Enfin, les politiques agissent ici comme les mères. Le grand Frédéric, qui avait chargé Sulzer de la direction de l'enseignement primaire, en Silésie, lui demandait un jour des nouvelles de ses écoles. « Elles marchent bien, lui répondit ce naïf philosophe, depuis que nos instituteurs se sont instruits à l'école de Rousseau et ont adopté le principe que l'homme est naturellement bon. — Ah ! mon cher Sulzer, s'écria le roi, *vous ne connaissez pas encore assez cette maudite engeance à laquelle nous appartenons vous et moi.* » Frédéric avait sans doute des raisons très personnelles pour affirmer que l'homme n'est pas bon ; mais ici il jugeait en roi, en politique. S'il aima toujours à correspondre avec les philosophes, il ne se crut jamais obligé d'adopter leurs rêveries comme base de son gouvernement.

Il n'est pas besoin, du reste, de tous ces témoignages pour juger le système de Rousseau. Quiconque a tant soit peu l'expérience des enfants devine où les conduirait cette éducation de la nature. Un juge compétent, M. Gréard [1], a pu dire avec vérité qu'Émile « est un enfant de la nature, élevé par la nature, d'après les règles de la nature, pour la satisfaction des besoins de la nature ». Ces paroles caractérisent d'une façon piquante la portée morale de la pédagogie de Rousseau.

Malheureusement le dix-huitième siècle accueillit avec faveur cette dangereuse chimère. Les pédagogues transmirent aux politiques la théorie de la perfection native. Cette fausse conception de la nature humaine fit croire à nos pères qu'ils pouvaient changer de fond en comble l'esprit de la nation, bouleverser la France, faire table rase du passé et asseoir la société sur des bases nouvelles. Grande erreur qui fit dédaigner les conseils de l'expérience, peupla la Constituante de théoriciens, d'idéologues, et communiqua à la politique les procédés de la philosophie. Le dogme de la perfection originelle est celui que nous voudrions retrancher du *Credo* de 89. On le vit à l'œuvre cet homme *naturellement bon* qui n'avait entendu parler que de ses droits, jamais de ses devoirs. On apprit alors par l'histoire de la révolution, quand la bête n'a pas été bridée dans l'enfant, ce dont elle est capable dans l'homme.

L'abbé Augustin Sicard,
Vicaire de Saint-Philippe du Roule.

La suite prochainement.

[1] Cité par Compayré : *Histoire des doctrines de l'éducation*, t. II, p. 5[illegible].

UN NOUVEAU ROYAUME

(ROUMANIE)

Quand les représentants de la nation roumaine ont apporté ces jours derniers la couronne royale au prince Charles, il n'y a eu depuis les forêts des Carpathes jusqu'aux rives du Danube qu'un cri pour saluer le successeur d'Étienne le Grand et de Michel le Brave, encore chargé des lauriers de Plevna. L'enthousiasme était général, et à cette heure Bucarest a encore ses édifices pavoisés et ses places bruyantes de réjouissances. Et pourtant ces acclamations de cinq millions d'hommes sont à peine arrivées jusqu'à nous. L'attention de l'Occident était ailleurs, et les journaux, en annonçant la nouvelle, ne l'ont guère fait suivre, en guise de commentaires, que de cette courte phrase, prononcée le 26 mars par le nouveau roi dans la salle du trône. — « La Roumanie a cru qu'il était nécessaire et conforme « à son étendue, à son importance, à sa puissance acquise et que « l'Europe lui a reconnue, de s'ériger en royaume. » On a pensé généralement que ce nouveau titre était une satisfaction donnée à la vanité nationale d'un petit peuple, jaloux de s'affirmer au lendemain de son indépendance, et l'événement de Bucarest n'a point réussi à distraire un instant les regards fixés sur l'Epire et la Thessalie.

Il y a moins de quinze ans tout ce qui touchait à la Roumanie avait le don de captiver l'attention du public français. Au milieu des malheurs que la France a attirés sur elle en soutenant dans le monde entier la politique des nationalités, c'est sans contredit en Roumanie que cette idée pouvait le mieux servir nos intérêts et ceux de la civilisation. Au lieu d'aller, à force d'hommes et d'argent, porter tous les cinquante ans la guerre en Russie pour essayer d'ébranler le colosse moscovite, qui après chaque lutte se redressait plus fort et plus redoutable, n'était-il pas plus habile d'opposer aux progrès du panslavisme une barrière faite de petits États, qui avaient de glorieuses traditions historiques à faire revivre et chez

lesquels le plus ardent patriotisme, uni à un sentiment inné de particularisme, permettait de développer une force inouïe de résistance?

Les principautés danubiennes offraient aux puissances européennes représentées au congrès de Paris, le terrain le plus favorable pour tenter cette grande entreprise. La famille roumaine est une des branches de la race latine et forme une masse compacte de près de huit millions d'habitants, dont cinq millions en Valachie et en Moldavie. Le peuple roumain est tellement distinct de la race slave par son génie, ses traditions et ses mœurs, qu'il n'y avait pas à craindre qu'il fût jamais absorbé par elle. Doué d'une grande puissance d'assimilation, il devait même, devenu maître de ses destinées, s'augmenter rapidement. Placée près des embouchures du Danube, la principauté roumaine pouvait devenir un jour la gardienne de cette grande porte du commerce européen. Appuyée sur les Carpathes où les armées moldo-valaques ont toujours pu trouver un abri en cas d'insuccès, protégée contre les agressions des Russes par le Pruth et par les affluents du Seret qui forment autant de lignes de défense, la Roumanie serait en deçà du Danube un obstacle naturel pour les hordes moscovites en marche vers Constantinople. Elle deviendrait en même temps un moyen de couvrir l'Occident. Avec les Magyars, ces ennemis déclarés des Slaves, les Roumains formeraient une agglomération de plus de quinze millions d'hommes toujours prêts à empêcher les Slaves du Nord d'opérer leur jonction avec les Slaves du Sud et d'envahir les États de l'Europe occidentale.

La France eut le grand mérite, en 1856, de comprendre le parti qu'on pouvait tirer de ces tendances nationales et de la position géographique de ces peuples, elle prit en main la cause roumaine au congrès de Paris et les principautés danubiennes furent constituées.

La Roumanie, devenue notre cliente, envoyait par centaines ses étudiants dans notre université, elle modelait ses institutions sur les nôtres, elle propageait en Orient nos idées et notre civilisation et était disposée à y défendre nos intérêts. Elle essayait ainsi de nous marquer sa gratitude pour l'appui moral que nous lui donnions et ce patronage ne coûtait au gouvernement français qu'un peu de bon vouloir. Les Roumains étaient d'autant plus attachés à la France qu'ils trouvaient dans cette haute protection un moyen de s'affirmer vis-à-vis de leurs puissants voisins, les Russes et les Autrichiens et qu'ils apparaissaient aux Bulgares, aux Serbes et aux autres peuples de la péninsule des Balkans revêtus du prestige qu'ils empruntaient à la France.

Depuis dix ans, les choses ont changé d'aspect. Non seulement nous ne paraissons pas avoir souci de conserver dans ce pays ce que

lord Beaconsfield a caractérisé ironiquement d'*intérêts sentimentaux*, mais il semble que notre gouvernement ait pris à tâche de ruiner les sympathies que la principauté nous avait conservées, même pendant nos revers. Au congrès de Berlin, la Roumanie n'a pas trouvé auprès des plénipotentiaires français l'appui moral qu'elle était en droit d'en attendre. M. Waddington, par ses exigences dans la question de la naturalisation des Israélites, et, plus tard, par les difficultés qu'il a soulevées pour faire reconnaître l'indépendance de la principauté, a laissé croire aux Roumains qu'ils n'avaient plus désormais à compter sur la France.

Un État secondaire enclavé dans des puissances de premier ordre ne saurait conserver sa parfaite autonomie sans avoir un point d'appui. On devait prévoir ce qui est arrivé. La Russie, en exigeant à la suite de la guerre de Bulgarie, l'annexion de la Bessarabie, province roumaine, avait prouvé qu'elle resterait l'ennemie traditionnelle de la Roumanie. L'Autriche-Hongrie semblait, au contraire, bien disposée pour la principauté. C'était, en effet, faire œuvre de bonne politique que de gagner les sympathies des Roumains ; car dans la lutte que l'Autriche aura désormais à soutenir contre la Russie dans la péninsule des Balkans, elle doit chercher à attirer vers elle tous les petits États qui ont à redouter l'influence russe.

A peine la principauté roumaine fut-elle émancipée par la reconnaissance de son indépendance, qu'elle mit tout en œuvre pour préparer la proclamation de sa grande majorité, son érection en royaume. C'était un moyen de relever son prestige vis-à-vis des petites principautés serbe et bulgare, et de donner plus de relief à ses représentants dans les cours d'Europe. Sa sécurité intérieure lui commandait aussi cette mesure. Il y a en Roumanie une puissante aristocratie, dont plusieurs familles ont donné dans les siècles passés des princes et des hospodars. L'avènement du prince Charles de Hohenzollern avait suscité de profondes jalousies, et dans les mauvais jours, on devait s'attendre à des compétitions qui auraient mis en péril la paix du pays, l'indépendance et les libertés nationales. En élevant à la dignité royale le chef de l'État, on plaçait la nouvelle dynastie dans une situation qui devait rendre plus difficiles les prétentions des anciennes familles. C'était surtout briser entre les mains de la diplomatie russe une arme dont elle pouvait se servir pour agiter le pays.

L'accueil fait par la presse austro-hongroise à la nouvelle de la proclamation de la royauté roumaine, montre qu'on a compris à Vienne et à Budapest la portée politique de cet acte. La monarchie austro-hongroise peut, en effet, trouver dans l'alliance roumaine un moyen de couvrir sa gauche pour avancer plus librement dans

la péninsule des Balkans. Plus la Roumanie sera prospère, plus forte sera la barrière élevée entre la Russie et la Bulgarie. Enfin, l'Autriche espère par une entente avec la Roumanie, assurer tôt ou tard son influence sur la navigation du Danube, et maintenir le nouveau royaume dans sa zône commerciale. Comme on voit, la tradition française a été rompue au traité de Berlin, par l'ignorance réelle ou feinte dans laquelle se trouvaient nos diplomates des conditions nécessaires au développement de la nation roumaine. C'est une faute grave. Nous avions été les tuteurs de la principauté pendant sa première enfance, et juste au moment où elle avait donné des preuves de sa vitalité et où elle devenait en état de défendre nos intérêts, nous avons laissé croire que nous l'abandonnions. Perdre des avantages acquis et négliger de profiter des dispositions favorables qui s'offraient à nous, tel a été le résultat d'une politique trop neuve qui n'avait plus les traditions du passé et n'avait pas encore de programme pour l'avenir. Tout ce que l'Autriche gagne aujourd'hui sur ce terrain est autant de perdu pour l'influence française en Orient et pour le développement de nos relations commerciales. Nous ne nous rendrons un compte exact des fautes commises, que le jour où revenue de ses errements, notre diplomatie essayera de ressaisir notre ancienne influence.

En recevant la couronne, le nouveau roi a prononcé ces paroles qui résument la situation en Roumanie. « Ce jour commence une page nouvelle du livre dans lequel est inscrit la vie du peuple roumain, et clôt une période pleine de luttes et de difficultés, mais riche aussi d'efforts virils et de faits héroïques. » Pour apprécier l'enthousiasme de la nation, il faut suivre pas à pas la longue histoire de la lutte glorieuse, soutenue pendant des siècles pour la cause des libertés nationales et de la civilisation.

Ces notes recueillies au cours d'un voyage, dans la période la plus aiguë de la crise, feront voir la justesse des vues des diplomates français, en 1856, donneront une idée des conditions d'existence de la Roumanie, et montreront que les sympathies que nous y avons toujours, permettent encore de renouer le fil de la tradition française.

BUCAREST.

Placée entre l'Orient et l'Occident, Bucarest (*Bucuresci*) emprunte à sa situation une physionomie spéciale, et que le voyageur y arrive par le Danube ou par la mer Noire, il trouve une ville à part, aussi distincte des souvenirs de Vienne et de Budapest que de ceux de Constantinople. Son caractère dominant, ce qui frappe tout d'abord,

c'est la vie facile et élégante avec je ne sais quelle pointe de sybaritisme antique, le *far niente* italien se combinant avec la mollesse asiatique. A l'image de la Roumanie, son enseigne est la confusion des races. Une babel de 240 000 âmes, où Roumains, Grecs, Albanais, Allemands, Arméniens, Serbes, Tatares-Nogaïs, Russes, Tziganes, Hongrois, Ciangaï, Juifs espagnols ou Juifs polonais s'entremêlent et se coudoient. Il n'est besoin que de voir la ville de loin pour être renseigné à ce sujet. Les flèches à renflement de turban des églises du rite oriental mêlent leurs couleurs vives aux dômes et aux nefs des édifices catholiques ou arméniens, des temples protestants et d'une dizaine de synagogues.

La ville a une étendue considérable. Autour des monuments publics, palais du prince, musée, théâtre et ministères, se groupe le vieux quartier où la population est très dense. Mais dans tous les autres quartiers, chaque famille habite sa maison particulière avec jardin. Aussi la belle avenue des tilleuls, dont le Prado à Marseille donnerait assez bien l'idée et qui fait suite à la rue centrale, s'allonge à l'infini, bordée de villas et de parcs, et donne naissance à une infinité d'allées qui conduisent aux bosquets, aux restaurants et aux endroits de plaisir. Au loin, le grand bâtiment de l'École d'agriculture, isolé au milieu des champs, marque la dernière borne de la ville.

Tout autre est l'aspect de Bucarest vers le Sud ; les dernières maisons du faubourg et les premières villas de campagne se touchent presque. Jusqu'au merveilleux coteau que couronnent les belles constructions de l'orphelinat Sainte-Hélène, ce ne sont que parcs et cottages. Au milieu de ces épais ombrages, le prince Charles s'est choisi sa résidence d'été. La ville s'étend chaque jour. On démolit les anciennes maisons de bois pour les reconstruire en briques ; les façades sont revêtues d'une épaisse couche de plâtre, où l'on moule tous les ordres d'architecture. Les Tziganes, qui font dans les campagnes les métiers de musiciens ambulants ou de forgerons, fournissent ici presque tous les maçons. Sur les chantiers des maisons en construction, on voit les femmes avec leur teint bistré qui fait ressortir la blancheur des dents et leurs cheveux d'ébène en broussaille sur leurs épaules nues, vêtues d'une chemise de toile sanglée aux reins par une ceinture de laine rouge, qui, armées de longues pelles, gâchent activement le plâtre, pendant que les enfants à demi nus servent les compagnons, emplissent les auges et portent les moellons et les briques. L'homme grimpé sur les échafaudages fait les manœuvres de force, et d'un cri rauque appelle la femme et gourmande les enfants. Çà et là, à la grille d'un hôtel, des serviteurs albanais, à l'épaisse moustache retombante,

dans leur pittoresque costume, grand fez, veste chamarrée d'or et foustanelle, font l'office de suisses. C'est le dernier vestige de ces mercenaires dont les princes phanariotes aimaient à se composer une sorte de garde du corps, et qui parfois, élevés à la dignité d'intendants, profitaient de l'insouciance de leurs maîtres pour tyranniser les paysans et faire à tout propos administrer la bastonnade aux autres domestiques.

Sauf dans les quartiers commerçants, les maisons conservent à l'intérieur l'installation orientale dont l'élévation de la température fait une nécessité ; les chambres sont garnies de nattes et de larges divans très bas, et l'on passe les heures chaudes de la journée dans une demi-obscurité, renversé sur les coussins, à fumer des cigarettes de tabac odorant, à manger des confitures de feuilles de rose ou des pâtes, et à prendre de petites tasses de café à la turque. A l'heure de la promenade tout le monde sort. La Calea Mogoshoï que depuis la guerre de Bulgarie on a nommé *Calea Victoriei*, est en un instant encombrée de voitures et de birje, sortes de victorias à coussins de velours rouge et à lanternes et harnais de cuivre. Les cochers russes (*muskali*) coiffés d'une large casquette plate et serrés dans une tunique de drap bleu, plantés droits sur le siège et les deux bras tendus en avant, conduisent leurs attelages à fond de train. A l'extrémité de l'avenue, les voitures font un arrêt de cinq minutes et reviennent au grand trot à la ville. A cette heure, les trottoirs devant les cafés et les confiseries sont encombrés de tables où les consommateurs dégustent des confitures et des compotes de toutes sortes (*dulcetsi*). La Roumanie est par excellence le pays des friandises. On compte dans la seule ville de Bucarest plus de quatre-vingts confiseries, et il n'y a pas moins de deux cent cinquante variétés de confitures, de pommades sucrées (*sherbetes*), de peltés, sortes de gelées. Il faut goûter surtout les pâtes qui contiennent les pétales de roses et de violettes et qui en conservent tout le parfum. Le soir, la ville reprend son animation, la foule se presse dans les cafés chantant, autour des tables en plein air ; on y joue en français des opérettes qui ont eu la vogue à Paris. En ce moment *le Petit Faust* est en tête de l'affiche. On y redit aussi tout le répertoire des cafés-concerts des Champs-Élysées : l'*Amant d'Amanda* et *M*me *Lenglumé*. Au milieu du public on voit de jeunes officiers, dans des uniformes copiés sur ceux de notre armée, et plastronnés de médailles comme des vétérans. De leur première campagne, des lieutenants encore imberbes, ont rapporté quatre ou cinq médailles. C'est tout une gamme de rubans rouges à lisérés bleus (vertu militaire), rouge à liséré noir (passage du Danube), noir, blanc, rouge (indépendance), jaune et noir (armées alliées). Mais on peut leur

passer ce goût commun à tous les peuples de race latine, car, à l'exemple du prince Charles, ils ont donné en Bulgarie les preuves d'un courage auquel les Russes eux-mêmes ont dû rendre hommage.

En arrivant à Bucarest, mon premier soin avait été de courir à la poste. A travers le guichet, l'employé qui me remit mon courrier me demanda si je connaissais la ville, et me dit qu'il était venu à Paris, en 1878, pour l'Exposition, et qu'il serait heureux de s'acquitter du bon accueil qu'il avait reçu en me pilotant dans Bucarest. Et, en effet, le lendemain dimanche, il vint me chercher à mon hôtel, et me fit obligeamment visiter la ville dans son ensemble. Je me rappelais que le préfet de Plevna m'avait engagé à voir à Bucarest, son ancien professeur, M. Hasdeu, directeur des Archives. Je trouvai ce savant au milieu d'entassements de manuscrits et de livres. M. B.-P. Hasdeu est un historien et un philologue d'un haut mérite, à qui son histoire critique des Roumains et celle de la tolérance religieuse des Roumains ont acquis là-bas une grande notoriété. Je ne pouvais mieux tomber. Il me donna sa carte avec quelques mots d'introduction pour les hommes qui, en chaque spécialité, sont réputés avoir le plus de compétence. Le moment était propice, la rentrée des Chambres venait de ramener à Bucarest toutes les notabilités de la Roumanie. L'accueil que j'ai reçu partout m'eût étonné si je n'avais su déjà la profonde sympathie que les Roumains ont toujours eue pour la France. En 1870, ce petit peuple, qui n'était pas encore indépendant, embrassa notre cause avec une courageuse ardeur. A chacun de nos revers, c'était un deuil public, et l'irritation populaire se traduisit même par des manifestations violentes à l'égard du représentant de l'Allemagne. Les Roumains avaient une dette de reconnaissance vis-à-vis de la France, qui s'était faite leur protectrice depuis 1856, et il faut leur rendre cette justice, qu'ils l'ont acquittée largement.

Il est impossible de décrire l'état de surexcitation dans lequel se trouvent les esprits en ce moment [1]. Le traité de Berlin a subordonné la reconnaissance de l'indépendance de la principauté roumaine à deux conditions. La cession de la Bessarabie à la Russie et la naturalisation des Israélites. En échange des belles vallées de la Bessarabie, les Roumains n'ont reçu qu'un lambeau de l'ancien territoire turc, la Dobrodja (*Dobrugia*), pays de landes et de marais, peuplé de musulmans. En combattant, pendant la dernière guerre, à côté des Russes, les Roumains étaient loin de penser que leurs services seraient ainsi méconnus. Ils avaient pris parti contre les Turcs bien moins pour

[1] Juin-juillet 1879.

détruire les derniers vestiges de la suzeraineté de la Porte que pour planter le drapeau de la latinité en face du drapeau du slavisme, et ils avaient pour garantie de l'intégrité de leur territoire la promesse formelle du tzar. Depuis, ils ont vu clairement qu'il faudrait désormais lutter pour leur propre existence contre l'élément slave qui les enveloppe et leur est profondément hostile.

Dès que la cession de la Bessarabie fut un fait accompli, la Russie, l'Autriche et la Turquie ont reconnu l'indépendance de la principauté ; mais la France, avec un parti pris inexplicable, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie retardent leur adhésion jusqu'à l'exécution de la seconde clause [1]. Il s'agit donc pour la Roumanie de supprimer de sa constitution l'article, qui en refusant la naturalisation aux habitants de races non chrétiennes, a protégé jusqu'ici la nationalité roumaine contre l'élément israélite.

Dès les premières séances du parlement, les partis s'invectivent et se reprochent mutuellement d'avoir conduit le pays à sa perte. Chacun sait bien qu'il faudra finir par admettre le principe posé par le congrès de Berlin, mais comment en restreindre l'application de manière à ne pas compromettre les intérêts vitaux de la nation. Ces débats font l'objet de tous les discours, et au fond des explications qui me sont données, je retrouve toujours la même thèse. Pendant des siècles, les Roumains ont protégé l'Occident contre l'invasion de l'islamisme; ils ont maintenant le même rôle à jouer vis-à-vis du panslavisme. La mesure imposée par les plénipotentiaires de Berlin introduit dans la principauté un élément dissolvant qui, en affaiblissant la nation roumaine, facilite l'œuvre d'absorption que prépare la Russie.

Il me faut reproduire ici les points de l'histoire des Roumains sur lesquels mes interlocuteurs ont particulièrement insisté et qu'ils considèrent comme la base de leurs droits à l'individualité et à l'indépendance nationales.

Les inscriptions romaines qu'on découvre chaque jour, les fouilles exécutées dans les tertres funéraires si nombreux sur les bords du Danube, les études des philologues sur les origines daces ou thraces sont autant de témoignages que les Roumains produisent pour établir qu'ils se rattachent aux Romains et ils se montrent fiers de cette ascendance. Et de fait, langue, traits, costume, habitudes, traditions, jusqu'aux superstitions des paysans, tout rappelle d'une façon frappante les populations de la campagne romaine. Aussi les Roumains s'étonnent-ils qu'en Europe et en France surtout, on ait

[1] L'indépendance de la principauté n'a été reconnue par l'Italie que le 6 décembre 1879 et par l'Allemagne, l'Angleterre et la France que le 10 février 1880.

si longtemps paru croire que la Roumanie était pays ottoman. Selon eux, leur indépendance était garantie par des capitulations, et ni le despotisme des princes phanariotes, ni la cession de la Bessarabie que la Turquie a faite aux Russes, en 1812, n'ont pu effacer leurs droits.

Quand l'empire romain retira ses légions des Carpathes, il resta des colonies romaines qui subsistèrent à toutes les invasions dont la vallée du Danube fut le théâtre. Abritée par ces montagnes, la race roumaine dut à sa position géographique de ne point être entraînée par le torrent, et pendant des siècles elle conserva sa langue, ses traditions et ses mœurs. Elle forma de petites corporations (*Kinezats* principautés) tantôt alliées, tantôt tributaires des Petchénèques et des Coumans, qui occupaient les plaines. Les historiens byzantins du commencement du douzième siècle, signalent déjà une nombreuse population roumaine qui s'étendait des frontières de Galicie jusqu'au Danube et à la mer Noire. En 1190-1198, les Roumains, alliés des Coumans, passaient le Danube et se répandaient sur la rive droite, dans la Bulgarie actuelle.

Peu à peu les Kinezats, prirent une certaine importance et en 1240, les Mongols, qui poussèrent leurs incursions jusqu'en Hongrie, se heurtèrent au ban Bessarabe qui occupait la petite Valachie. De cette époque, datent les premières relations des Roumains et des Hongrois. On lit dans le diplôme du roi de Hongrie, Bela (1247), que les cinq Kinezats des Carpathes étaient placés sous la suzeraineté de la Hongrie.

La population roumaine s'augmentait sans cesse par les immigrations de Transylvanie et de Bulgarie, et le prince Liteanu (1285) crut le moment favorable pour secouer le joug de la Hongrie ; mais son succès ne fut que de courte durée, et ce n'est qu'un siècle plus tard (1360-1374) que Vladislas Bessarabe réussit à rendre la Valachie indépendante des Hongrois.

Les documents sur les origines de la Moldavie font défaut. On n'a que des chroniques et des traditions ; et l'histoire de cette principauté ne commence qu'avec son indépendance, sous le prince Bogdan Ier au milieu du quatorzième siècle. A partir de cette époque, ces petits États n'ont jamais cessé de conserver leur indépendance, malgré les guerres continuelles avec les Tatares, les Polonais, et les Hongrois ; et quand arrivèrent les Turcs, les Roumains se trouvaient en première ligne. Au lieu de soutenir la Roumanie contre l'ennemi commun, les nations chrétiennes qui l'entouraient profitèrent du danger que lui faisait courir l'invasion musulmane pour renouveler leurs attaques. Obligés de faire face de tous côtés, les Roumains affaiblis par ces luttes incessantes se virent enfin dans la

nécessité de choisir des protecteurs. Aucun des États chrétiens ne se trouvait de force à les défendre contre les Turcs, et en optant pour ces États, les Roumains se seraient mis à la merci de races qui auraient cherché à les absorber peu à peu. Les Turcs qui n'aspiraient qu'à la suprématie ne les exposaient pas au même danger.

Les premiers traités ou capitulations qui placèrent la Valachie sous le protectorat de la Turquie datent de 1396 et de 1460. Il y était stipulé que la principauté payerait une redevance annuelle à la Porte; en retour, celle-ci s'engageait à la protéger contre toute attaque et s'interdisait toute ingérance dans ses affaires intérieures.

La Moldavie réussit à garder plus longtemps sa complète indépendance et joua un rôle considérable pendant le règne d'Étienne le Grand, qui occupa toute la seconde moitié du quinzième siècle. En 1475, avec 40 000 hommes, il mit en déroute une armée de 120 000 musulmans, commandée par Mahomet II le conquérant de Constantinople. Pendant quatre années, il tint en échec les Polonais, les Hongrois, les Tatares, les Turcs, les Valaques eux-mêmes qui se liguaient pour l'écraser. Il fallait que la situation fût bien critique pour que, malgré ses succès éclatants, Étienne le Grand, cet homme si fier, si énergique, cet *athlète du Christ* comme l'appelait Sixte IV, se voyant mourir, conseillât à son fils d'accepter comme la Valachie la suzeraineté de la Porte. Ces nouvelles capitulations furent passées en 1513 et 1529.

A la fin du seizième siècle, la Valachie trouva à son tour, dans Michel le Brave (1593-1601), un digne émule d'Étienne le Grand. Un instant, ce prince réunit à la Valachie, la Moldavie et la Transylvanie, groupant ainsi la presque totalité de la race roumaine. Mais après avoir repoussé les Turcs, il succomba sous les efforts des Polonais, qui a la seule bataille de Teleajin, près de Ploïesci, lui tuèrent quarante mille hommes. Plus tard Basile le Loup, et Mathieu Bessaraba essayèrent de retarder la ruine des principautés, mais tous leurs efforts furent inutiles en face de l'hostilité persistante des nations chrétiennes.

Par son origine latine, le peuple roumain se trouvait isolé à l'est de l'Europe et sans aucun lien avec les peuples de race slave qui l'entouraient. Il n'avait même pas de point d'appui parmi les nations de l'Occident. Depuis longtemps la masse de la population appartenait au rite grec, mais les boyards étant restés fidèles à l'orthodoxie latine, il existait encore un lien moral entre les Moldo-Valaques et le monde catholique d'Occident. L'archevèque métropolitain de Moldavie, en se prononçant en 1440 pour le schisme, fit cesser tous les rapports avec la cour de Rome. Cet acte eut une immense portée et de funestes conséquences. Le pays fut désormais

livré aux intrigues du clergé grec, qui prépara les voies aux despotes que les Turcs choisirent plus tard dans le Phanar. La Russie de son côté, quand elle voudra faire son premier pas vers Constantinople n'aura, pour justifier son intervention, qu'à se poser en protectrice des intérêts religieux des Roumains devenus orthodoxes. Épuisés par de longues guerres et seuls contre tous, les Moldo-Valaques vivaient pourtant, à l'abri des capitulations, dans une sorte d'indépendance. Aux termes de ces traités, ils avaient le droit d'élire leurs princes, et la Porte n'avait gardé que celui de donner les investitures. La nation continuait à jouir du libre exercice de ses propres lois; il avait même été stipulé qu'aucune mosquée musulmane ne serait construite sur le territoire roumain. M. Edgar Quinet, en 1856, au moment de la restauration de la Roumanie, a admiré la bonne foi avec laquelle les Turcs ont respecté ce qui était fondé sur le droit religieux. Dans les provinces danubiennes, ni une mosquée, ni même un marabout n'avait été élevé. « Ainsi, dit-il, la Moldo-Valachie a pour preuve de son autonomie, de sa souveraineté, le titre le plus infaillible qui puisse se rencontrer parmi les hommes, le droit religieux des vainqueurs eux-mêmes... Ici, c'est une religion qui, depuis trois siècles, sans un jour d'interruption, porte témoignage... La même borne a été posée par des dieux différents... De ce côté de l'eau est la terre d'Allah, de cet autre la terre du Christ. »

Les Turcs furent moins scrupuleux pour la nomination des princes. Ils ne respectèrent pas le droit d'élection; mais du moins, jusqu'au commencement du dix-septième siècle, ils les choisirent toujours parmi les indigènes. Cependant, à la suite de l'insuccès de Pierre le Grand sur les bords du Pruth, les Turcs se vengèrent de la trahison des gouverneurs de la Valachie et de la Moldavie, en les remplaçant par des Grecs du Phanar, êtres serviles, méprisés des Turcs eux-mêmes, et qui, revêtus du nom de *prince*, n'eurent d'autre souci que de s'enrichir aux dépens du pays[1]. Aucun gouvernement n'a laissé de souvenirs aussi tristes que celui des Phanariotes. Ce fut une époque de despotisme et d'avilissement, pendant laquelle le pays fut livré à toutes les intrigues et aux déprédations les plus scandaleuses. L'ancienne noblesse du temps d'Étienne le Grand et de Michel le Brave fut ruinée ; une autre toute d'origine grecque se

[1] Le firman du 21 mars 1716, relatif à la nomination du premier prince phanariote, contient le passage suivant : « Le padischah, étant d'avis qu'Étienne Cantacuzène a régné trop longtemps, trouve bon de placer sur le trône de Valachie le prince de Moldavie, et mande, à Constantinople, le prince dépossédé, qui n'y sera aucunement molesté. Deux mois après, Cantacuzène et son père eurent la tête tranchée à Constantinople. »

reforma dans l'entourage des hospodars, et ne dut son élévation qu'à la faveur et au caprice du prince. En haut la honte, en bas la misère.

Un tel état était bien fait pour faciliter les entreprises de la Russie. A partir de la première tentative de Pierre le Grand en 1711, il semble que chaque génération ait tenu à honneur de porter à la puissance ottomane un nouveau coup. La propagande russe préparait les voies et les bataillons moscovites étaient accueillis par les Moldaves en libérateurs. La paix de Belgrade, qui suivit la campagne de 1739, n'apporta cependant aucune amélioration au sort des Roumains. En 1770 les Russes recommencèrent et occupèrent les principautés pendant quatre ans. Par le traité de Koutchouk-Kaïdnardji (1774), Catherine II obtint de la Sublime-Porte, la promesse que les *remontrances* des ministres de la cour de Russie seraient écoutées; c'était la consécration du protectorat que la Russie cherchait à exercer sur les principautés, une clause insignifiante du même traité, ouvrait le Danube aux pêcheurs cosaques poursuivis par la tempête. Ce fut le point de départ des conquêtes de la Russie sur ce fleuve.

La nationalité roumaine, de plus en plus menacée, semblait destinée à disparaître. Elle peut compter près de neuf millions de population dont plus de sept millions et demi groupés autour des Carpathes orientales et peu à peu cette masse compacte s'en allait en lambeaux [1].

L'Autriche avait été la première à profiter de l'affaiblissement de la Turquie. Quand les Turcs furent chassés de Hongrie par le prince Eugène, la Transylvanie, qui compte près de 1 250 000 Roumains, devint une province autrichienne, et le traité de Karlowitz (1699), consacra cette annexion. En 1718, le traité de Passarowitz mettait aussi les Autrichiens en possession du Banat de Temesvar, ce qui portait à plus de 2 700 000 le nombre des Roumains habitant la Hongrie et qui étaient incorporés à l'Empire. Pendant que Catherine II étendait la main sur la Crimée et entretenait la guerre avec les Turcs dans les principautés, Marie-Thérèse ne pouvait rester inactive. Elle fit occuper la Bukovine par ses armées. Malgré les

[1] Il y a environ 8 940 000 Roumains dont 4 300 000 en Roumanie; avant que la Bessarabie en fût détachée, 2 925 000 en Autriche-Hongrie : 600 000 dans la Bessarabie (province russe); 80 000 en Dobrodja et en Bulgarie; 125 000 en Serbie ; 900 000 en Macédoine, Épire, Thessalie, Thrace, 10 000 en Grèce. La Roumanie à une population de 5 000 000 d'habitants dont 700 000 étrangers, soit : 265 000 Juifs, 230 000 Tziganes, 50 000 Allemands, 50 000 Ciangaï (szeklers), 41 000 Serbes et Bulgares, 36 000 Hongrois, 8000 Arméniens, 5800 Grecs et Albanais, 8000 Russes, 2000 Français, 4000 Anglais, 500 Italiens, 2700 Suisses, Polonais, Tchèques, Tatars, Turcs (*Roumanie économique*, G. Obedénare, 1876).

protestations de la Turquie, elle maintint ses troupes dans cette province et obtint même en 1775 un traité de cession qui lui en assurait la possession ; 215 000 Roumains se trouvaient encore détachés du reste de la nation.

Il faut remonter à cette époque pour voir poindre la rivalité de la Russie et de l'Autriche qui se manifeste aujourd'hui dans la péninsule des Balkans. Dès que la Russie fait un pas un avant, l'Autriche est toujours là, attentive et prête à saisir sa part dans les dépouilles de la Turquie. Quand Catherine II envahit de nouveau la Moldavie, de son côté l'empereur Joseph II fit avancer ses troupes en Valachie.

Pour s'attacher les Moldo-Valaques, les Russes ne laissèrent échapper aucune occasion d'obtenir des Turcs des améliorations dans la situation politique et économique des principautés ; mais en même temps ils avaient soin de stipuler pour eux un droit de *surveillance* sur l'intégrité des privilèges garantis aux Roumains (1802). Mais la cession de la Bessarabie obtenue en 1812 par le traité de Bucarest dévoilait les menées moscovites. 600 000 Roumains habitaient déjà la Bessarabie russe et 300 000 devenaient encore sujets russes par l'annexion de la Bessarabie moldave. Il ne restait plus pour la nation roumaine que 3 000 000 de Valaques et 1 100 000 Moldaves.

La Roumanie n'est pas au terme de ses épreuves, elle subira le contre-coup de toutes les convulsions qui précéderont le démembrement de la Turquie. En 1821, c'est une double insurrection ; Alexandre Ypsilanti, pour réaliser le programme de l'*Hétairie*, l'affranchissement des Grecs, soulève la Moldavie pendant que Théodore Vladimiresco poursuit de son côté, en Valachie, la restauration des libertés roumaines. Cette crise eut, pour les Roumains, un avantage. Les Turcs vainqueurs de l'insurrection, éclairés par la trahison des Phanariotes, rendirent aux Roumains des princes indigènes. La paix d'Andrinople (1829) plaça les principautés sous l'action plus immédiate de la Russie. Celle-ci donna au pays un semblant d'organisation par le *règlement organique*. Les Roumains apprécient très diversement cet acte. Suivant les uns, c'était une manière de légitimer par une forme légale tous les abus de l'ancien gouvernement ; suivant les autres, le fait seul de mettre un terme à un régime où tout était arbitraire constituait un progrès.

La Russie était arrivée à ses fins. La suzeraineté de la Porte était devenue purement nominale, le protectorat russe masquait une véritable domination. Les princes qui régnèrent, à partir de 1821, eurent à soutenir des luttes continuelles pour sauvegarder les droits du pays. De simples agents commerciaux faisaient trembler les boyards et le chef de l'État lui-même. En fait, les princes étaient

surveillés et placés sous les ordres de commissaires étrangers et dans les traités internationaux de 1849, ils sont qualifiés de *hauts fonctionnaires.* Les documents russes, à cette époque, appelaient « citoyens insoumis, turbulents, dangereux, déloyaux » et menaçaient de tous les châtiments ceux des Roumains qui étaient assez téméraires pour prononcer le mot *Patrie*, se préoccuper du salut du pays, ou introduire dans les écoles la langue nationale [1]. Parmi les patriotes qui bravèrent ces menaces, il faut signaler le métropolitain Benjamin, le chef du clergé moldave, dont la mémoire est respectée par les Roumains comme celle d'un saint patron. Étranger aux choses de la politique, il entreprit un apostolat national ; il introduisit des réformes dans les écoles, et ramena l'usage de la langue roumaine dans le clergé. Il était parvenu à réveiller le sentiment patriotique dans les masses. La Russie prit peur ; un vieillard de quatre-vingt-dix ans l'inquiétait, et sans attendre que la mort vînt à son aide, elle le fit enfermer dans le monastère de Slatina. — « *Exemple offert*, dit M. Edgar Quinet, saluant cette grande figure d'évêque patriote, *à quiconque chercherait, au nom de l'Eglise, à réveiller un souffle de vie nationale dans les provinces.* »

On a peine à comprendre comment la nationalité roumaine a pu résister à tant d'épreuves. La révolution de 1848 avait été suivie d'une nouvelle occupation par les armées russes et turques. En 1853, les Russes entrèrent de nouveau dans les principautés, mais la guerre de Crimée vint mettre un terme à leurs entreprises. Le droit historique des Roumains fut reconnu au traité de Paris et leurs privilèges furent placés sous la garantie collective des puissances signataires. Le seul lien qui unissait désormais les principautés à la Turquie fut l'obligation de payer à la Porte une redevance annuelle de 920 000 francs.

L'union des principautés roumaines et leur transformation en monarchie constitutionnelle héréditaire, sous un même souverain, appartenant à l'une des familles régnantes de l'Europe, fut, dès 1857, considérée par les divans, *ad hoc*, comme les bases indispensables de la réorganisation de l'État. La déclaration des Valaques est très explicite. — « Nous considérons comme absolument nécessaire d'être gouvernés par un prince héréditaire appartenant à une dynastie régnante de l'Europe occidentale, car l'histoire de notre pays, ce drame douloureux qui se déroule depuis plusieurs siècles, prouve que les princes indigènes ont toujours amené l'invasion étrangère, que la couronne princière a été constamment un sujet de discordes entre les familles influentes, un sujet de luttes ambi-

[1] Extrait du Mémoire présenté au Sénat par M. Démètre Stourdza, sur la question de succession au trône de Roumanie.

tieuses qui affaiblissaient le pays en lui prenant son sang, son honneur et ses richesses. La question de l'union des principautés a pour corollaire indispensable, celle du chef du nouvel État. Eu égard au système gouvernemental qui régit aujourd'hui l'Europe, le principe de l'hérédité paraît le seul capable de lui assurer toutes les garanties de stabilité, de prospérité et de force qu'ont en vue ses fondateurs... »

Il fallut dix années de luttes intestines avant que ces vœux fussent réalisés, que l'union des principautés devînt définitive et que la constitution qui régit actuellement les Roumains fût adoptée.

On doit tenir compte de cette longue série d'épreuves pour juger la situation actuelle de la Roumanie. En réalité son histoire ne commence qu'en 1866. A ce propos, un des hommes politiques les plus chers aux Roumains me disait à Bucarest : « Nous avons une des constitutions les plus libérales de l'Europe, et si on songe que de grands États, arrivés peu à peu au régime parlementaire éprouvent encore tant de difficultés pour le pratiquer, on s'étonnera moins des troubles que son fonctionnement a dû causer dans un petit pays comme le nôtre, qui s'est trouvé brusquement appelé à jouir de toutes les libertés après des siècles de servitude. — Nous sortons d'une guerre qui a fait peser sur nous de lourdes charges, la propriété est à peine constituée, le crédit n'est pas encore établi, et l'Europe vient de nous imposer le démembrement de notre territoire et la naturalisation des israélites. Le salut du pays dépendra de l'union de tous les patriotes. »

Ceci m'amène à l'examen de la politique intérieure de la Roumanie et de la situation actuelle du Parlement.

Il semble, au premier abord, qu'il ne peut y avoir dans le Parlement aucune cause de divisions. La dynastie du prince Charles de Hohenzollern, établie depuis 1866, n'a en face d'elle aucune famille de prétendants et est considérée par les Roumains comme le lien qui rattache à l'Occident la principauté, qui autrement eût été rejetée dans le monde russo-oriental [1]. Tant que le prince n'avait

[1] L'article 83 de la constitution du 30 juin 1866 porte que, à défaut de descendance masculine en ligne directe de S. A. Charles Ier de Hohenzollern-Sigmaringen, la succession au trône reviendra au plus âgé de ses frères ou de leurs descendants. Le prince, n'ayant pas d'héritiers directs et la famille du souverain n'ayant pas déclaré d'une manière formelle qu'elle acceptait la position qui lui était offerte par la constitution et qu'elle se considérait comme engagée envers le pays par les clauses relatives à la succession, la stabilité du trône, inscrite dans la constitution, pouvait être compromise.

Depuis quelque temps, on sentait renaître une sourde agitation. Certaines prétentions qu'on croyait éteintes se manifestaient comme aux plus mauvais jours de l'histoire; l'audace avec laquelle elles se produisaient

pas eu l'occasion de manifester d'une manière éclatante l'élévation et la fermeté de son caractère, beaucoup de ses sujets ne pouvaient oublier son origine allemande et ne s'inclinaient devant lui qu'avec la soumission respectueuse due au chef de l'État ; mais par sa brillante conduite devant Plevna, il a su se concilier les sympathies unanimes de son peuple. Il est regardé aujourd'hui par tous comme le premier fils de la libre Roumanie. On chercherait vainement dans la principauté des partisans avoués de la forme républicaine, tout le monde paraît convaincu que la monarchie héréditaire est la seule forme de gouvernement qui permette à un petit Etat, longtemps troublé par les intrigues des familles puissantes et encore menacé par de redoutables voisins, de se consolider et de prendre sa place en Europe.

Non seulement la forme du gouvernement ne fait pas question en Roumanie, mais l'autorité civile et l'autorité religieuse vivent côte à côte sans qu'il y ait entre elles le moindre sujet de conflit. Les ministres du culte orthodoxe sont même les complices inconscients d'un indifférentisme religieux qui a gagné toutes les classes. Le clergé ne joue aucun rôle politique et n'exerce même pas sur l'état moral de la société et sur l'éducation de la jeunesse une influence appréciable.

Il y a, au contraire, des motifs puissants pour déterminer les membres du Parlement à rester unis et à former un grand parti national et dynastique. A l'intérieur, le développement toujours croissant de l'élément juif, à l'extérieur, les tendances envahissantes de puissants voisins. Et cependant, bien que le Sénat ne compte que 70 membres et la Chambre des députés 132, il existe dans ces assemblées des divisions profondes.

Le groupe le plus important et qui a, depuis quelques années, la direction des affaires, est le parti libéral, dit, parti *rouge*. L'opposition, formée de conservateurs, est désignée sous le nom de parti

donnaient lieu de croire que les excitations, venant du dehors, n'étaient pas étrangères à ces compétitions. On comprit qu'il y avait là pour la Russie un puissant moyen d'action, puisqu'elle pouvait faire espérer son appui à tout ambitieux disposé à servir ses projets.

L'adhésion qui a été donnée les 21 et 22 novembre 1880 à Sigmaringen par Charles-Antoine, prince de Hohenzollern, père du prince Charles de Roumanie et par ses deux frères Léopold, prince héréditaire de Hohenzollern et Frédéric, aux prescriptions constitutionnelles qui règlent l'ordre de succession au trône de Roumanie, dans la maison princière de Hohenzollern, a écarté toute incertitude et est, pour la principauté, une garantie de stabilité dans l'avenir. Le prince Guillaume, fils aîné du prince Léopold, devient, par la renonciation de son père, l'héritier présomptif. Il est âgé de dix-sept ans, a fait ses études au gymnase de Dusseldorf et doit prochainement établir sa résidence en Roumanie.

blanc. Il faut jeter les regards en arrière pour découvrir l'origine de ces deux grandes fractions. La Roumanie fut gouvernée, jusqu'en 1859, par une oligarchie composée de quelques anciennes familles nobles du pays et de familles étrangères venues à la suite des princes phanariotes. Pendant que les premières luttaient pour soustraire le pays au protectorat de la Russie et réclamaient des réformes économiques et sociales, les autres, se faisant les instruments de la Russie, ne cherchaient qu'à prolonger l'état d'apathie dans lequel languissaient les principautés, espérant par là maintenir le régime absolu et préparer l'absorption du pays. Ces deux tendances se manifestèrent dès le commencement de ce siècle et donnèrent naissance à deux partis ennemis. Le parti russe et le parti national. Le traité de Paris ouvrit une ère nouvelle. A partir de 1856, le programme du parti national put s'exécuter librement. L'administration, la justice, les finances, l'instruction publique furent réorganisées d'après les principes qui prévalent en Occident. Le paysan fut émancipé, l'esclavage fut aboli; la langue roumaine elle-même fut soustraite à l'influence étrangère. On remplaça les caractères cyrilliques par les lettres latines. La principauté échappait ainsi au despotisme oriental pour entrer dans la voie de la civilisation. Elle prenait place parmi les Etats secondaires de l'Occident. Mais les vieilles rancunes, les jalousies, les ambitions personnelles, ont survécu à cette transformation, et dans les rangs des partis qui sont aux prises aujourd'hui, parmi les libéraux et les conservateurs, on retrouve, avec les mêmes tendances qu'autrefois, quelques-uns des hommes qui formaient le parti national et le parti russe.

Le parti libéral réunit près de cent voix et est dirigé par M. Bratiano, chef du cabinet, et par M. Constantin Rosetti. Presque tous ses membres ont payé par l'exil leur dévouement à la cause des libertés publiques et doivent l'influence dont ils jouissent à l'abnégation qu'ils ont montrée au temps de l'épreuve. Les chefs que ce parti s'est choisi ont pleinement justifié la confiance dont ils étaient investis, et par leur patriotisme et leur habileté, ils ont permis au pays de traverser la crise dans laquelle la nation roumaine a failli périr. Le parti libéral est loin de former une masse homogène. L'*ancien groupe national*, où l'on retrouve les meneurs de 1848, constitue une première fraction. Citons MM. Bratiano, Constantin Rosetti, Ion Ghika, Démètre Stourdza, Campineano, Statesco... Ces hommes politiques poursuivent sans hésitation et sans trêve la réalisation du programme de réformes qui doit conduire la Roumanie dans la voie de la civilisation occidentale. Dans le même camp se trouve le *groupe libre et indépendant*, dont les membres pourraient être appelés les intransigeants du parti libéral. Leur programme est la

négation de toute société régulièrement organisée. Ils poussent les principes socialistes jusqu'à leurs dernières conséquences. Leurs adversaires leur reprochent d'être, pour la plupart, des professeurs de médiocre valeur, peu attachés à l'accomplissement de leurs devoirs professionnels et d'essayer de pallier ces défauts en faisant parade de leurs opinions avancées. Le *groupe des avocats libéraux*, réunis autour de M. Vernesco, constitue, avec les deux groupes précédents, l'ensemble du parti rouge.

L'opposition conservatrice (parti blanc) n'a pas plus de vingt membres dans la Chambre et autant dans le Sénat, et cependant, on y distingue trois nuances : ce sont d'abord les représentants de l'ancienne aristocratie, hommes éclairés, qui croient que l'action gouvernementale doit être plus étendue et plus énergique, et qui craignent que l'on ne mette trop de précipitation dans la réalisation du programme libéral. MM. Lascar Catargi, Démètre Ghika, Théodore Rosetti, Carp, Maïoresco sont, avec M. Epureano leur chef [1], les membres les plus autorisés de ce groupe. L'organe du parti est le *Timpul* (le Temps). Derrière eux viennent se grouper d'anciens boyards, la plupart étrangers au pays et qui formaient jadis la clientèle du consul de Russie. Habitués à jouir des honneurs et des profits que l'ancien régime assurait aux privilégiés, ils se refusent à admettre comme un fait accompli la transformation politique et sociale qui s'est opérée malgré eux et contre eux. Ils espèrent toujours qu'une réaction leur rendra leurs anciennes prérogatives, et faute de mieux, ils marchent à la remorque des autres conservateurs. De ce côté, comme dans le parti adverse, se trouve le clan des avocats. Ils se sont réunis autour de M. Boeresco, jurisconsulte éminent qui jouit d'une grande autorité dans la principauté.

A côté de ces deux grands partis, il s'est formé un groupe qui s'intitule le parti des *démocrates libéraux*. Le projet d'une *confédération balkanique*, dont il a fait son programme, et qui consiste à réunir la Roumanie, la Serbie et la Bulgarie sous l'hégémonie russe n'a trompé personne. Aux yeux des patriotes conservateurs ou libéraux, c'est le parti de l'étranger, obéissant aux ordres directs de la légation de Russie. Ses opinions sont soutenues par la *Democratia nationala* [2]. Le travail clandestin de ce parti est un sujet continuel de craintes pour les Roumains. Ils sentent qu'il ne peut sortir de ces menées et de ces intrigues que la division, le désordre et l'anarchie. Heureusement ce parti est peu nombreux et n'a d'autre soutien que

[1] M. Epureano est décédé l'été dernier en laissant d'unanimes regrets.

[2] Ce journal a cessé de paraître l'automne dernier. Actuellement l'*Indépendance roumaine,* qui est publiée en français, soutient la même thèse et est inspirée par la légation de Russie.

des hommes que l'envie et l'ambition inspirent et que l'opinion publique condamne. Mais l'appui de la Russie donne à cette minorité une importance considérable. Le péril qu'elle fait courir au pays est encore aggravé par la désunion des partis. Parmi les conservateurs et parmi les libéraux on trouve beaucoup d'hommes sans principes politiques, qui sont toujours prêts à provoquer des mesures imprudentes ou à s'opposer systématiquement à toute proposition, dès qu'elle émane du gouvernement établi. C'est surtout à des avocats qui siègent au Parlement que s'adressent les plus amers reproches. Leur talent de parole fait qu'on les croit indispensables dans les divers groupes parlementaires. J'entends dire qu'ils abusent parfois de leur situation politique pour exercer une pression sur les magistrats devant lesquels ils plaident. On va même jusqu'à leur reprocher de laisser subsister, dans la rédaction des lois, des textes confus qui peuvent donner naissance à de nombreux procès. Ces exemples réagissent jusque sur la jeunesse des écoles. Les étudiants en droit ne passent guère plus de deux ou trois ans dans la magistrature. Ils se préoccupent, avant tout, pendant ce temps, de se créer une clientèle pour le moment où ils seront dans le barreau ; et s'ils deviennent députés, ils agissent de même sur le terrain politique.

Les assemblées parlementaires sont ainsi tiraillées par quatre groupes extrêmes : les anciens boyards du parti conservateur, les libéraux indépendants et les avocats conservateurs ou libéraux, ce qui rend difficile le fonctionnement de tout gouvernement régulier. Les conservateurs sont trop peu nombreux pour avoir une influence continue sur la marche des affaires, et en face d'eux sont les libéraux qui, s'ils se dégagent des éléments dissolvants de leur parti, ne peuvent qu'avec peine reformer une majorité.

C'est à cette tâche pénible que se dépense toute l'habileté du président de la Chambre des députés, M. Constantin Rosetti. Il est de vieille date le chef du parti démocrate. A la suite de la révolution, qui éclata à Bucarest en 1848 et à laquelle il prit une part active, il dut s'éloigner de son pays et vint passer en France le temps de son exil. Depuis, il a reconstitué le parti libéral. Il exerce aussi sur l'opinion une influence considérable par son journal le *Romanulu* et jouit d'une popularité immense. Du haut de son fauteuil présidentiel il trace à la Chambre des députés sa ligne de conduite, déjoue les manœuvres de l'opposition et arrive toujours à grouper à temps le nombre de voix qu'il faut pour donner la majorité au ministère qu'il patronne.

On chercherait vainement à définir, d'une manière précise, les programmes des divers groupes. La constitution roumaine, inspirée de la constitution belge est conçue dans l'esprit le plus libéral. La liberté

de la presse et la liberté de réunion sont complètes et ces principes ont tellement pénétré dans les mœurs que les procès de presse sont très rares et que les jurys, qui en sont saisis, prononcent presque toujours l'aquittement. Les nuances d'opinion qui établissent une séparation entre les conservateurs et les libéraux ne sont pas basées sur des divergences de principes, et si on y regarde de près, on remarque qu'elles viennent surtout des différences d'éducation et de tempérament et ne consistent guère que dans l'application plus ou moins étendue des libertés constitutionnelles. La formation d'un grand parti national ne serait donc pas impossible ; il suffirait de quelques concessions réciproques. Mais cette éventualité est encore lointaine; le principal souci des hommes politiques étant de s'emparer du pouvoir pour distribuer les places à leurs amis. Chaque changement de ministère est suivi d'une hécatombe de fonctionnaires, et les vainqueurs se partagent les dépouilles des vaincus. Que le nouveau cabinet soit blanc ou rouge, les choses se passent de même ; le gouvernement rejette au second plan le programme de réformes qu'il avait promis d'appliquer et ne songe plus qu'à distribuer les faveurs à ceux dont le concours peut assurer son existence. Les sénateurs et les députés se servent les premiers, et il se forme alors à côté du gouvernement central une sorte de gouvernement anonyme sans responsabilité et n'obéissant qu'à des intérêts de coteries.

La constitution de 1866 a établi quatre collèges électoraux. Les propriétaires dont le revenu foncier est supérieur à 3550 francs forment le premier collège. Le deuxième est composé de ceux dont le revenu foncier est supérieur à 1185 francs. C'est dans ces deux premiers collèges que les conservateurs trouvent encore un appui. Le troisième, dit, collège des villes, est composé de tous ceux qui exercent une profession libérale et des industriels et commerçants qui payent plus de 30 francs d'impôt. Ceux qui payent un impôt inférieur forment le quatrième collège. L'élection est directe pour les trois premiers collèges ; elle est au second degré pour le quatrième ; chacun des trente districts (départements) est représenté par cinq ou six députés et deux sénateurs. Le premier, le second et le quatrième collège nomment chacun un député. Le nombre des députés nommés par le troisième collège varie suivant l'importance des villes ; deux ou trois députés pour chaque ville, quatre pour Jassy, six pour Bucarest. On voit l'importance du troisième collège dans la représentation nationale. Composé en grande partie d'avocats qui s'occupent activement des affaires publiques, il assure la majorité au parti libéral. Le quatrième collège n'est qu'un instrument docile que manie à leur gré les habiles et les violents. M. Kostaki Epureano l'a qualifié de *mensonge*. D'après lui, le droit de vote ne devrait appar-

tenir qu'aux travailleurs aisés. Aussi, a-t-il toujours réclamé sa suppression. Outre les deux sénateurs nommés par chaque district, le Sénat se compose d'un représentant de chacune des deux universités de Bucarest et de Jassy, et de huit membres du haut clergé. La minorité conservatrice y est proportionnellement plus forte qu'à la Chambre, parce que les sénateurs ne sont nommés, que par les propriétaires qui forment les deux premiers collèges.

Les élections offrent le spectacle de toutes les manœuvres et de toutes les violences. La Roumanie n'a rien à envier sur ce point aux Etats-Unis. Pendant les dernières années du ministère Catargi, les blancs, qui n'avaient plus pour eux l'opinion publique, réussirent à conserver la majorité en dépensant pour les élections des sommes considérables et en faisant agir les fonctionnaires et les gendarmes. Les rouges, qui, en profitant des divisions des conservateurs, sont arrivés au pouvoir, n'ont pas besoin d'employer les mêmes moyens. Déjà ils ont discipliné les électeurs et les entraînent au scrutin par une simple pression morale. Jusqu'à présent, au lieu de poursuivre la réalisation de certaines idées sociales et économiques, le corps électoral a porté aux affaires les personnalités qui jouissaient momentanément de la faveur publique. On votait moins pour une politique libérale ou conservatrice que pour M. Bratiano ou pour M. Lascar Catargi. Il semble, néanmoins, que le gouvernement actuel a des chances de longue durée. Il a pour lui toutes les classes inférieures du pays qui doivent aux libéraux de leur a avoir donné accès aux fonctions publiques et qui craignent, avant tout, le rétablissement de l'ancienne oligarchie. Le retour du système oligarchique, alors qu'il n'aurait plus pour base l'ancienne aristocratie, semblerait intolérable.

M. Bratiano est à l'heure actuelle, l'homme qui jouit dans le pays de la plus grande influence et de la plus grande autorité. Ses adversaires ne peuvent s'empêcher de reconnaître, eux-mêmes, les services immenses qu'il a rendus au pays; c'est au prince Charles et à lui que revient tout l'honneur d'avoir conduit la nation à travers mille difficultés. Mais, pour mener à bonne fin l'œuvre de réorganisation intérieure, il leur faut l'union des patriotes des deux partis conservateurs et libéraux.

BRAÏLA-GALATZ

Bucarest est sans contredit la première ville de Roumanie, étant à la fois le siège du gouvernement et l'agglomération la plus considérable (244 000 âmes) ; mais, au point de vue des affaires, il faut visiter Braïla et Galatz. Ces villes, situées à environ 229 kilomètres de Bucarest, forment, près des embouchures du Danube, deux grands

ports voisins où se trouvent concentrées presque toutes les relations commerciales, non seulement de la principauté, mais encore d'une partie de la vallée du Danube. La ligne de chemin de fer de Galatz décrit, en sortant de Bucarest, une grande courbe vers le Nord pour gagner Ploïesci, ville de 33 000 habitants, assise au pied des Carpathes, sur la route de Transylvanie. Ce point sert d'entrepôt aux produits du district et a été choisi, en 1877, par les Russes pour quartier général. La ligne court ensuite le long des derniers échelons des Carpathes où s'étagent de riches vignobles. — Plus de 100 000 hectares produisent un million d'hectolitres de vin. — Ce sont seulement des vins blancs, très capiteux et dont la fabrication est encore très négligée. Les Roumains se contentent, d'ailleurs, de qualités inférieures et consomment les vins de la première année au moment où la fermentation commence à se produire. Ils expédient le reste en Turquie et en Autriche. Il y a pourtant quelques crus renommés : vins blancs de Cotnari et de Dragasiani, vins rouges d'Odobesci et ceux de Dealu-Mare dans le district de Prahova et de Buzéu.

Nous voici à Buzéu (11 000 âmes). Cette petite ville n'est connue que par son lignite et son ambre gris, mais il paraît qu'on vient d'y découvrir des gisements d'or et d'argent. Nous continuons notre route vers l'Est, les montagnes se perdent peu à peu dans le lointain, et nous n'avons plus, pendant vingt lieues, que le spectacle monotone d'une steppe immense où l'on n'aperçoit ni un arbre ni une maison. Elle est sillonnée en tous sens par des bandes de vautours, de grues et d'outardes. Cette plaine, appelée le *Baragan*, a une étendue d'environ 700 000 hectares. Pendant l'été, elle sert de pâturages à d'innombrables troupeaux de bœufs et de moutons. La partie qui borde le Danube est couverte de lacs et de marécages, le reste est privé d'eau courante. On voit çà et là quelques puits où l'eau ne se trouve qu'à 100 mètres de profondeur. Les bergers la prennent dans des outres qu'ils remontent à l'aide d'une corde tirée par des chevaux. Pendant l'hiver, le Baragan est intenable. Souvent des vents violents entraînent des troupeaux entiers jusque dans les grands lacs de la Borcea ou les ensevelissent sous la neige.

La gare de Braïla est loin du centre de la ville. Par la chaleur tropicale et la poussière qu'il fait, c'est une course pénible. Quel pavé ! Les voitures vont au pas pour ne pas briser les ressorts. En ce moment la circulation est interrompue, en plusieurs points, parce que l'on repave les rues principales. Braïla étant après Galatz la station du bas Danube la plus importante, je m'attendais à y trouver un port bien aménagé, mais je ne pus arriver au quai que par une ruelle en pente, encombrée de chariots que des bœufs

traînaient péniblement. Le Danube est si profond, en cet endroit, que les navires du plus gros tonnage peuvent accoster facilement. Des travaux de quai avaient été commencés, mais depuis cinq ans ils ont été interrompus. Il n'y a ni hangar ni aucun des engins nécessaires au déchargement. Toutes les manœuvres se font à bras. De longues planches, appuyées sur les navires, forment glissoires. Les ballots et les caisses vont tomber pêle-mêle sur la banquette au milieu de la boue. J'assistai au déchargement de toute une cargaison de Liverpool : cotons filés et tissés, ustensiles de ménage des usines de Birmingham, fers à repasser, articles de quincaillerie...

A quelques centaines de mètres en amont sont amarrés des pontons aménagés pour bains publics. Dans chaque cabine se trouve disposé un fond en planches où l'on peut descendre et se tenir dans l'eau courante ; c'est la disposition adoptée dans tous les établissements de bains du Danube. Ici la falaise se dresse à pic. Des milliers de petits trous pratiqués dans ce grand mur de sable servent de retraite à des multitudes d'hirondelles Au moindre bruit, elles en sortent affolées, tournoient au travers des mâtures qui tendent devant elles un étroit réseau de cordages et s'enfuient sur la rive opposée. Entre la falaise et le bord il reste à peine la place pour le passage des tonneaux que l'on vient remplir pour arroser la ville. Toutes les barques qui ont descendu le Danube et qui arrivent de Turnu-Severin, Calafat, Turnu-Magurelle, Giurgevo, sont massées le long de la berge. Avec leurs proues et leurs poupes relevées, les trois vergues légèrement inclinées, ces embarcations bariolées de jaune, de rouge, de vert, donnent à ce coin du port un aspect oriental. De l'autre côté du fleuve, on n'aperçoit qu'un bourrelet de terre, ce pays plat est la Dobrodja qui, il y a moins d'un an, était encore territoire turc. En escaladant la falaise, je me trouvai dans un des faubourgs de la ville. Il est dominé par une grande charpente qui rappelle ces tours gigantesques qu'au moyen âge l'assiégeant approchait des murs des citadelles. C'est le poste des veilleurs de nuit. J'y monte pour découvrir le panorama du bas Danube. Parvenu sur la plate-forme, je trouve en faction un pompier coiffé d'un casque comme celui des pompiers de nos campagnes et qui ne paraît pas se soucier de ma présence. Les landes de la Dobrodja s'étendent au loin, vers le sud, et on distingue, à quelques lieues, le dernier rameau du Balkan. Cette longue chaîne, qui traverse toute la péninsule à laquelle elle donne son nom, après avoir encadré la Bulgarie, se rapproche du Danube, lui barre le passage à Rassowa et le force à faire un coude vers le nord. Arrivée à la hauteur de Braïla, elle s'abaisse par étages réguliers jusqu'à la plaine, puis se redresse toute hérissée de roches aiguës.

On dirait que le Balkan, en touchant la mer, s'est arrêté brusquement et a essayé de revenir sur lui-même. Le Danube, ne trouvant plus d'obstacles, reprend sa course vers l'est et se bifurque pour former le delta. Au bas de la tour, les maisons du faubourg, avec leurs galeries extérieures, leur cour et leur jardin potager, forment autant de petits cottages. A l'ombre des platanes et des acacias, la femme ravaude le linge en surveillant les enfants. Au nord, la ville profonde pousse au loin des rues larges et bien alignées. Elles vont se perdre dans un nuage de poussière qui monte en brume épaisse autour de la ville. Les steppes du Baragan, chauffés à blanc pendant tout le jour, jettent par instant des reflets, comme si le feu couvait sous les sables. A mesure que le soleil baisse, la tour de l'église projette l'ombre de son aiguille par-dessus les falaises et le Danube jusqu'à l'autre bord. La brise du soir écaille le fleuve de frissons. En un instant les bains se vident, et leurs habitués s'en vont garnir les tables des cafés, autour du square qui occupe le centre de la ville. Le bruit a cessé du côté du port, les navires s'apprêtent à dormir; voilà Braïla qui s'anime et flambe, et dans les jardins illuminés *a giorno*, les orchestres des cafés préludent.

J'observais les grandes traînées de lumière qui, longtemps après que le soleil a disparu derrière les Carpathes, jettent sur le ciel une vive clarté; arrive sur la plate-forme un caporal qui m'enjoint de descendre d'un ton de mauvaise humeur assez justifié par l'obligation pour le pauvre garçon d'avoir monté trois cents marches pour faire observer la consigne. Je rentre dans la ville; tout Braïla est autour du square. Sous les allées de platanes, les jeunes filles, en robes légères d'été, formaient des groupes charmants. Quelles fines tailles, quels délicieux profils grecs au milieu des sémillantes Roumaines! Derrière un massif de trembles et de tamaris j'en entends qui se content toute leur journée dans le français le plus pur. Une fusée d'éclats de rire, de petits cris, qui s'égrènent en sons argentins, et l'essaim se disperse comme une volée d'elcovans.

Braïla est surtout un centre d'exportation; une partie des produits de la Valachie y arrivent par le chemin de fer de Bucarest, le reste est amené par les barques qui descendent le Danube et qui apportent les céréales, le bétail, les porcs, les peaux de moutons et de chèvres, chargées le long de la côte serbe. Galatz[1] au contraire, est le centre de l'importation; c'est là que sont débarquées les marchandises venant de l'étranger. On va de Braïla à Galatz par le bateau en moins d'une heure. Le fleuve atteint en cet endroit une immense largeur, et les masses d'eau chargées de sable qu'il roule

[1] Galatz ou Galacz ainsi appelée parce que l'on croit que les Gaulois ont habité ces parages. Les Roumains écrivent Galati et prononcent Gal-a-tsi.

ajoutent, chaque année, au delta des alluvions qu'on évalue à soixante millions de mètres cubes. A peine a-t-on perdu de vue Braïla qu'on aperçoit sur le haut de la falaise les tours des églises de Galatz au milieu de massifs d'acacias, de platanes et de lentisques. Les plaques de tôle qui recouvrent les clochers sont peintes en rouge éclatant, en vert ou en jaune. Les toits des maisons ont tous un ton rouge sanguin ou rouge safrané. Ces couleurs vives, sous un soleil ardent, donnent à la ville l'aspect le plus pittoresque.

Le mouvement entre Braïla et Galatz est très actif; outre le service quotidien de bateaux, ces deux villes sont reliées par le chemin de fer. Les ports de Braïla et de Galatz sont distincts, mais leurs intérêts sont les mêmes. Tous les négociants ont leur maison principale à Galatz et une succursale à Braïla. Galatz est la ville la plus importante. Elle a 80 000 habitants, tandis que Braïla n'en a pas 28 000. Elle est de plus le siège de la commission européenne chargée d'assurer la libre navigation des bouches du Danube et possède la Bourse de commerce et les consulats. Du haut de la falaise où Galatz est assise, on domine le confluent du Pruth et du Danube. Le delta paraît au loin comme une immense lande coupée par de longues nappes d'eau. Les bateaux qui s'engagent dans les branches qui forment les embouchures et traversent le delta semblent suivre des directions contraires et glisser au milieu des sables.

La Hongrie, la Serbie, la Roumanie, la Bulgarie ne vivant que par l'exportation de leurs produits agricoles et le Danube étant le seul moyen pour ces États non seulement de communiquer avec la mer, mais encore de transporter économiquement ces marchandises encombrantes, la situation de tous ces États riverains dépend du régime auquel sont soumises les trois branches qui servent de débouché au Danube. Mais comme les productions des provinces russes qui touchent à la mer Noire, sont identiques à celles que le Danube peut apporter, ce fleuve fait au commerce russe une concurrence redoutable. L'intérêt de la Russie est donc d'être maîtresse des bouches du Danube, car elle peut, soit en négligeant de maintenir le tirant d'eau suffisant pour le passage des navires, soit en leur imposant des taxes élevées à la sortie, bloquer et ruiner toutes les provinces riveraines du fleuve. Tant que les Russes furent les gardiens des embouchures du Danube ils ne négligeaient rien pour arriver à ce résultat. En 1829 la barre de Sulina offrait encore aux navires un tirant d'eau de quinze pieds et il eût suffi d'un facile entretien pour la maintenir en cet état, et cependant au moment de la guerre de Crimée la profondeur de la passe n'était plus que de huit pieds. Les manœuvres employées pour aider l'ensablement n'était un secret pour personne. Chaque navire arrivant chargé de

Galatz ou de Braïla devait payer aux bateaux allèges, pour passer la barre, une redevance de 5 à 6000 francs, plus de moitié du frêt total jusqu'à Trieste ou Marseille. Pour pouvoir à son aise barricader les passages au profit de son commerce d'Odessa, la Russie faisait de temps à autre répandre le bruit que ces régions étaient infestées par la peste, elle fermait le Danube et allait jusqu'à se faire un mérite de ce cordon prétendu sanitaire [1]. La guerre de Crimée est venu mettre un terme à cet état de choses.

Il ne faut pas s'attendre à trouver en Roumanie des données statistiques d'une exactitude absolue. Cependant, depuis plusieurs années, il a été fait de grands progrès par le bureau de statistique créé à Bucarest par l'administration centrale. D'autre part, comme une partie importante du commerce avec l'Europe se fait par les ports de Braïla et de Galatz, la commission européenne du Danube, qui perçoit une taxe pour le passage des navires dans la branche de Sulina, exerce un contrôle rigoureux et peut fournir des données très précises.

Les céréales sont la principale richesse du pays et le maïs occupe la première place parmi ces produits. C'est la plante de prédilection de l'agriculture roumaine, et on lui consacre près du double de la surface réservée au blé. Non seulement le maïs est le fond de l'alimentation du paysan, mais les travaux de binage et de buttage que sa culture exige améliorent le sol. Aussi, tandis que la production annuelle du blé est d'environ 10 millions d'hectolitres et celle de l'orge de 4 millions, celle du maïs est de 17 millions et demi d'hectolitres.

D'après M. Ion Ghika, la valeur de toute la production agricole du pays serait de 400 millions de francs par an. Elle excède de beaucoup la consommation intérieure. Chaque année la Roumanie peut exporter 5 millions d'hectolitres de maïs, autant de blé et 2 millions d'hectolitres d'orge.

Les produits exportés de 1867 à 1872 représentent une moyenne annuelle de 200 millions de francs [2]. Les céréales y sont comprises pour les trois quarts de cette somme, le reste est représenté par la valeur des animaux, du sel gemme, du pétrole et autres denrées.

Il en est tout autrement de l'industrie. La fabrique de draps, située près de Neamtu, celle de bougies de Galatz, celles de sucre à Sascut et à Kitila près Bucarest, celle d'allumettes récemment créée à Jassy, sont, avec les exploitations de sel gemme et de pétrole, les seuls éta-

[1] M. E. Bontoux, *le Danube*.

[2] En 1879, l'exportation a atteint le chiffre de 238 000 000 de francs. Les céréales entrent dans ce chiffre pour 183 000 000; les animaux pour 19 000 000

blissements importants que l'on puisse citer. On compte à peine assez de petits métiers pour suffire aux premiers besoins de la population. On commence à perdre l'habitude de faire dans les campagnes la toile et les vestes de peau que portent les paysans. On trouve plus avantageux d'acheter les tissus qui viennent de l'étranger. La production industrielle de toute la principauté n'est pas estimée à plus de 40 millions de francs. La Roumanie se trouve ainsi tributaire de l'Europe pour tous les produits manufacturés en usage dans les villes et une partie de ceux que l'on consomme dans les campagnes.

Les principaux clients de la Roumanie pour le froment, le maïs et l'orge, sont la Turquie d'abord, puis la France et l'Angleterre. L'Autriche, qui peut s'approvisionner en Hongrie, ne vient qu'après. Mais, par rapport à l'ensemble des produits, la Turquie et l'Autriche sont en première ligne et consomment plus des deux tiers des produits de la Roumanie. Il existe deux courants à peu près réguliers. Les matières premières telles que les peaux et les laines se dirigent vers l'Autriche. Les porcs et les bœufs y sont aussi envoyés en grand nombre. La Turquie demande au contraire les produits qui ont déjà reçu une première manipulation. — Bois et douves, peaux, suifs et graisses, fromages, sel gemme et pétrole. L'Allemagne, la Russie et l'Italie ne figurent dans ces statistiques que pour des chiffres bien inférieurs.

On peut évaluer en moyenne à 200 millions par an la valeur des produits importés de 1867 à 1872 [1]. L'Autriche, l'Angleterre, la France et la Turquie se partagent le marché roumain. La part de chacun de ces Etats est approximativement, de 40 millions pour l'Autriche, de 20 à 25 millions pour l'Angleterre, et de 15 millions pour la France. L'Autriche tient le premier rang pour les articles suivants : chaussures, draps, peaux tannées et ouvrées, verres, cristaux, glaces, voitures ; de même pour les confections (linge et vêtements), papiers, quincaillerie ; mais la France fournit aussi une grande partie de ces derniers articles. Les tissus de lin et les cotons filés sont presque tous de provenance anglaise, les tissus de soie, les sucres, les modes, de provenance française. Mais déjà la France trouve une concurrence sérieuse de la part de l'Autriche pour les sucres, et de la part de l'Autriche et de l'Allemagne pour les modes.

Quant aux autres articles, l'écart entre le commerce de l'Autriche, de l'Angleterre et de la France est moindre. Les tissus de coton sont fournis par l'Angleterre et l'Autriche. Depuis la perte de l'Alsace, la

[1] En 1879, la valeur des marchandises importées a été de 254 000 000 : Étoffes à filer, filets et tissus, 87 000 000 ; métaux, ouvrages en métal..... 40 000 000 ; peaux, ouvrages en cuir, 32 000 000.....

France a été dépassée par l'Allemagne pour ces articles. Les fers, les fontes, les aciers, les machines agricoles proviennent principalement de l'Angleterre et de l'Autriche. L'Angleterre exporte maintenant en Roumanie plus de velours que la France, mais ces deux pays fournissent concurremment les cafés. Pour les bougies stéariques, les usines de Montpellier et de Marseille maintiennent la concurrence contre celles d'Autriche.

Les importations de l'Allemagne qui ont été de 5, de 7, de 10 millions, et qui vont toujours en augmentant, consistent notamment en tissus de coton, de laine, et en quincaillerie. Celles de Turquie en tabac, poissons, huiles d'olives et fruits secs.

Il ressort de cet exposé que la Roumanie reçoit de l'Autriche des marchandises pour une valeur supérieure à celles qu'elle y expédie, mais elle paye l'excédant avec les sommes qu'elle reçoit des pays où la balance du commerce se solde en sa faveur, notamment de Turquie, de France et quelquefois même d'Angleterre[1].

Malgré la haute chaîne des Carpathes qui dresse entre l'Autriche-Hongrie et la Roumanie une barrière longtemps infranchissable, la monarchie austro-hongroise a toujours considéré la principauté comme faisant partie intégrante de son domaine commercial. La société de navigation à vapeur austro-danubienne, créée dès 1830, dispose maintenant de plus de deux cents bateaux à vapeur. Elle dessert tous les petits ports des rives serbe, bulgare et roumaine et assure pour longtemps à l'Autriche le monopole des transports sur le Danube, de Vienne à la mer Noire. Indépendamment de cette grande voie fluviale, l'Autriche a cherché à relier son réseau de chemins de fer avec les lignes qui sillonnent la Moldavie et la Valachie. La grande voie de Lemberg-Czernowitz, qui longe toute la Galicie et descend à travers la Moldavie jusqu'aux embouchures du Danube, donnait déjà au commerce autrichien une grande facilité pour ses échanges avec la Roumanie. Depuis peu, la Hongrie, qui par sa

[1] Pour 1879, le commerce de la Roumanie est représenté par les chiffres suivants :

La Roumanie a importé	d'Autriche pour	124 755 000 fr.	et a exporté	en Autriche pour	68 857 000 fr.
—	de Gr.-Bretagne	50 529 000	—	en Gr.-Bretagne	37 899 000
—	d'Allemagne	18 462 000	—	en Allemagne	1 558 000
—	de Russie	10 511 000	—	en Russie	6 036 000

Pour la Turquie, la France et l'Italie, la valeur des produits exportés a été au contraire supérieure à celle des marchandises importées.

La Roumanie a importé	de Turquie pour	20 906 000 fr.	et a exporté	en Turquie pour	49 002 007 fr.
—	de France	15 451 000	—	en France	17 775 000
—	d'Italie	1 475 000	—	en Italie	7 718 000
—	autres pays	12 394 000	—	autres pays	49 805 000
	Total des importations :	254 483 000 fr.		Total des exportations :	238 650 000 fr.

situation au centre de l'Europe est destinée à devenir le centre du grand transit entre l'Occident et l'Orient, a opéré, au travers des montagnes, deux nouvelles jonctions qui établissent une solidarité d'intérêts plus étroite entre les deux pays. Les Carpathes sont aujourd'hui percées près de la Porte de Fer, à Orsova, par la voie directe venant de Vienne et traversant presque en droite ligne la grande plaine hongroise et par une seconde voie qui dessert les principales villes de Transylvanie et franchit les Carpathes, près de Kronstadt, pour aboutir à Bucarest. Jusqu'à ce que la ligne par Semlin-Belgrade soit construite, Bucarest se trouve ainsi une des grandes étapes de la route de Constantinople [1].

Pour compléter son œuvre et assurer des débouchés à son commerce dans tous les États danubiens et dans la péninsule des Balkans, l'Autriche-Hongrie cherche par tous les moyens à exercer une influence prépondérante sur la navigation du Danube. Pour la partie comprise entre Galatz et la mer Noire, la liberté de la navigation ayant été maintenue par le traité de Berlin, sous la garantie de toutes les grandes puissances européennes, son action ne peut s'exercer là d'une manière absolue; mais comme il a été stipulé

[1] Par une convention du 22 mars 1880, le gouvernement roumain a opéré le rachat de ses chemins de fer. Presque tous les titres étaient entre les mains de capitalistes allemands, et comme ils avaient subi une forte dépréciation, le gouvernement de Berlin cherchait un moyen d'amener l'État roumain à les racheter à des conditions avantageuses. Il ajourna la reconnaissance de l'indépendance de la principauté jusqu'au règlement de cette affaire. D'autre part, cette grave mesure s'imposait à la Roumanie. La compagnie concessionnaire, étant formée d'étrangers, se souciait peu des intérêts nationaux et n'avait d'autre préoccupation que d'assurer le service pour avoir droit à la garantie d'intérêt allouée par l'État; n'ayant plus de capitaux à sa disposition, elle ne pouvait faire aucune amélioration et se refusait à abaisser les tarifs de transport dans la crainte de voir diminuer les revenus de l'exploitation. Il y avait d'autre part un grand danger à laisser, entre les mains d'étrangers, l'administration de la principauté, qui disposait d'un grand nombre d'employés bien disciplinés. Six mois avant la guerre de Bulgarie, les Russes, à l'insu du gouvernement roumain, avaient traité directement avec la Compagnie des chemins de fer, pour le transport de leurs troupes, et on pouvait craindre que tôt ou tard une puissance étrangère ne se substituât à la compagnie et devînt propriétaire du réseau. Enfin, les difficultés entre la compagnie et l'État prenaient souvent un caractère international qui exposait à tout instant le pays à l'intervention d'une puissance étrangère. Aujourd'hui les chemins de fer roumains dépendent de l'administration royale, et on a constaté une grande amélioration dans les services. Mais le rachat n'a pu être opéré complètement. Trois pour cent des titres sont encore entre les mains des anciens porteurs, de sorte que le siège social est toujours à Berlin, et que les constestations sont jugées par les tribunaux allemands. Il en résulte une grande gêne pour l'administration financière de la société.

dans le même traité qu'un règlement de navigation, de police fluviale et de surveillance, depuis Galatz jusqu'aux Portes de Fer, serait élaboré par la commission européenne, assistée des délégués des Etats riverains (art. 55) et que dans cette partie du fleuve la Roumanie, la Bulgarie et la Serbie sont seuls États riverains, l'Autriche-Hongrie a cru pouvoir tirer de cette clause un moyen d'exercer une sorte de dictature sur la navigation du fleuve. Ces prétentions ont paru excessives à ces principautés jalouses de leur indépendance. Elles contestent à l'Autriche, qui n'est pas même riveraine du fleuve, en aval des Portes de Fer, cette sorte de suzeraineté qu'elle veut s'arroger, comme la Russie l'avait fait autrefois sur les embouchures du Danube. Les Roumains, qui sont les plus intéressés dans cette question, se trouvent donc aujourd'hui en face de difficultés, nouvelles et ils se demandent, si, délivrés de la domination turque et dégagés de l'influence russe, ils ne vont pas maintenant être obligés de lutter contre l'Autriche, pour sauvegarder leur autonomie commerciale [1].

Édouard MARBEAU.

La suite prochainement.

[1] Dans un Mémoire adressé aux grandes puissances en septembre 1880, le gouvernement roumain a indiqué l'intérêt qu'il y a pour les divers États de l'Europe à sauvegarder la liberté de la navigation du Danube.

L'Allemagne n'est pas en cause, car le Danube n'est pas la voie naturelle et la plus économique pour son commerce avec l'Orient. La Russie elle-même se soucie peu du régime auquel peut être soumis ce fleuve en amont de Galatz; toute son attention est concentrée sur le régime auquel les embouchures sont soumises. Quant à la Turquie, depuis la perte de la Bulgarie, elle a cessé d'être riveraine du fleuve et n'a plus d'intérêt immédiat dans cette question. Il n'y a donc que l'Autriche-Hongrie d'une part, et l'Angleterre, la France et l'Italie d'autre part, dont les intérêts soient en jeu.

L'Autriche cherche à s'assurer le monopole du commerce dans les États riverains du bas Danube, et comme le prix de transport pour les marchandises venant d'Occident par la mer Noire est inférieur à celui des marchandises venant seulement de Budapest, il faut qu'elle arrive par des mesures arbitraires à rendre aussi difficile que possible la navigation du bas Danube aux navires des puissances occidentales. Lorsqu'elle aura assuré sa domination sur le fleuve, elle pourra alors par un jeu de tarifs forcer les petits États riverains et principalement la Roumanie à se servir des voies ferrées de la Hongrie et de l'Autriche pour l'exportation des produits agricoles. Ce but est depuis longtemps poursuivi par l'Autriche. Déjà en 1857, elle avait élaboré un projet de règlement qui avait été accepté le 7 novembre à Vienne par quatre puissances, mais qui a été écarté l'année suivante dans la conférence tenue à Paris. L'Autriche renouvelle donc aujourd'hui une tentative qui a échoué il y a vingt-deux ans.

Le Mémoire roumain expose la manière dont l'Autriche-Hongrie veut

opérer. Elle entend constituer une commission mixte siégeant à Routchouk qui exercerait son contrôle sur l'application des règlements de police fluviale. Elle y serait seule en face des représentants de la Roumanie, de la Bulgarie et de la Serbie, et son délégué aurait voix prépondérante en cas de partage. S'il en était ainsi, l'Autriche pourrait toujours, en exploitant la rivalité de ces petits États, et en faisant à l'un d'eux quelques concessions, s'assurer une des trois voix et décider suivant ses intérêts. Le gouvernement roumain proteste énergiquement contre ce projet; il déclare que le traité de Berlin s'est borné à stipuler (article 55) que la commission européenne, assistée des délégués des États riverains, élaborerait des règlements de navigation de police fluviale et de surveillance et qu'il n'a été question ni de créer une commission spéciale, ni de faire de cette commission une institution permanente, ni de donner voix prépondérante à l'Autriche; que l'exécution du règlement doit donc être confiée à chacune des puissances riveraines, dans son territoire, sous la haute surveillance de la commission européenne qui siège à Galatz.

La presse austro-hongroise n'a pas manqué de justifier les propositions des gouvernements de Vienne et de Budapest. Loin de vouloir empêcher l'accès du Danube, l'Autriche a, au contraire, intérêt à ce que le mouvement maritime se développe, parce que le territoire de la monarchie, produisant principalement des céréales comme le territoire roumain, il importe que les produits agricoles de la Roumanie soient tous exportés par la mer Noire et ne viennent pas sur les marchés austro-hongrois. C'est d'ailleurs l'Autriche qui profitera le plus de la prospérité commerciale de la Roumanie, puisque cette principauté tire de ses fabriques la plus grande partie des marchandises qu'elle consomme. Le raisonnement est le même pour la Bulgarie et la Serbie. Les craintes des Roumains sont d'autant moins fondées, que le projet austro-hongrois donnant à la commission mixte la faculté de modifier elle-même son règlement, les trois principautés de Roumanie, de Serbie et de Bulgarie formeront la majorité et pourront toujours, par une coalition, se soustraire à l'influence austro-hongroise, si elles avaient à en souffrir.

D'autre part, le projet n'a pas la portée que lui attribuent les Roumains. Il y a loin des droits conférés à la commission mixte qu'il s'agit de constituer, à ceux dont jouit la commission européenne, créée en 1856, pour les embouchures du Danube. Cette dernière commission fait exécuter les travaux nécessaires à la navigation, et perçoit les taxes, tandis que la commission mixte n'aurait à faire qu'un règlement de police pour le stationnement des navires dans les ports, pour leur circulation sur le fleuve, et à nommer les inspecteurs. Ces inspecteurs auraient des attributions très étendues, mais ils n'exerceraient leurs fonctions que sous l'autorité des principautés riveraines, et la commission n'aurait sur leurs actes qu'un simple droit de contrôle. Ainsi limités, ces pouvoirs ne permettraient pas à la commission et encore moins à l'Autriche, d'exercer une dictature sur la navigation du fleuve. Quant à la voix prépondérante que l'Autriche prétend avoir dans la commission mixte, c'est une prérogative qui ne pourrait lui être refusée, puisqu'elle est la seule grande puissance en cause.

LES RÉFORMES UNIVERSITAIRES

LA LICENCE ÈS LETTRES

Cela ne pouvait pas manquer d'arriver. On avait remanié le plan d'études, on avait révolutionné encore une fois le baccalauréat : la licence devait avoir son tour, et elle l'a. Quand on fait des réformes, on n'en saurait trop faire. Cette licence, que M. Cousin avait organisée, datait déjà de quarante ans; elle sentait son ancien régime. La théorie des destructions nécessaires a passé par là. M. Ferry est de ces gens qui ont réduit à la formule cartésienne la preuve de leur existence ministérielle : je détruis, donc je suis.

On a beaucoup vanté l'astuce machiavélique de M. Thiers, qui a su faire voter la république par une assemblée monarchiste. Il ne faudrait pas moins admirer peut-être la dextérité de M. le ministre de l'instruction publique, qui conduit tout doucement l'Université à renier elle-même ses traditions et à désavouer son passé, assez glorieux pourtant. C'est le triomphe de la politique opportuniste. Le décret du 25 décembre 1880, qui modifie les épreuves de la licence ès lettres, a bien été rendu par le président de la république sur le rapport de M. Ferry; mais la responsabilité de ce dernier se trouve officiellement couverte par l'avis du conseil supérieur de l'instruction publique. En fait, l'initiative de cette mesure appartient au ministre et à son entourage. Quelques messieurs bien en cour se sont constitués en comité de perfectionnement de l'enseignement supérieur; ils ont élaboré le projet de réforme et l'ont apporté à M. Ferry; celui-ci a consulté les Facultés, sauf à ne pas tenir compte de leur opinion, si elle n'était pas conforme à celle qu'on leur demandait; et le conseil, dans son indépendance, a voté la chose, comme il en a voté tant d'autres qui, j'aime à le croire, lui répugnaient davantage.

Le décret du 25 décembre 1880 n'est pas autre chose que l'ap-

plication à la licence ès lettres du système de la bifurcation. Au lieu d'une licence unique qui existait par le passé, il y en aura trois à l'avenir : une pour les lettres, une pour la philosophie et une pour l'histoire. L'examen comprend des épreuves communes à tous les candidats et des épreuves spéciales pour chacun des trois ordres. En apparence, rien n'est plus inoffensif que ce nouveau programme : il respecte tout ce qu'il fallait respecter; il améliore tout ce qui avait besoin d'être amélioré ; il se plie à toutes les nécessités ; il se prête à l'épanouissement de toutes les aptitudes, et, tout en faisant la part du progrès, il a l'air de réserver toutes les traditions. Qui? nous? sacrifier le latin? immoler le grec? A Dieu ne plaise! L'Université sera conservatrice et classique, ou elle ne sera pas. Nous connaissons cet air. En réalité, le nouveau programme est le coup de pioche le plus hardi qui ait été porté depuis trente ans à l'antique édifice de l'Université : non seulement il ne respecte rien, mais il dénature tout; non seulement il n'améliore rien, mais il empire tout; non seulement il ne réserve rien, mais il livre tout.

Autrefois, quand l'Université avait à sa tête des chefs dignes d'elle, les Guizot, les Villemain et les Cousin, on y tenait les barrières assez hautes pour que tous indifféremment ne pussent pas les franchir. On exigeait des candidats à l'enseignement une longue et forte culture littéraire, et, au risque de diminuer les contingents annuels, on n'admettait que les capables : *pauci sed electi.* Si pénétrés qu'ils fussent des devoirs et des droits de l'État, ces ministres éminents avaient un esprit trop libéral et des vues trop élevées pour exploiter, comme de vulgaires « marchands de soupe », le monopole institué par l'empire. Ils faisaient consister la prospérité et l'honneur du corps enseignant, non dans la cohue d'élèves bons ou mauvais qui encombraient les bancs des collèges, mais dans la solidité et l'éclat de l'instruction qu'on y donnait. Ils avaient donc imposé le grade de licencié, comme une condition *minima*, à quiconque prétendait occuper une chaire, même dans un collège communal. Ce grade était regardé comme la pierre angulaire de la hiérarchie, comme la garantie des bonnes études, comme la digue la plus puissante opposée à l'invasion du charlatanisme et de la médiocrité dans l'école. Quand un jeune homme avait subi avec succès cette difficile épreuve, on n'hésitait pas à lui confier une classe, on savait qu'il y ferait figure : *dignus erat intrare.*

Il ne s'agit plus aujourd'hui d'avoir de bons professeurs, mais beaucoup de professeurs. On en a besoin pour la mise en œuvre du nouveau plan d'études et pour ruiner à tout prix l'enseignement clérical. Si la licence est un obstacle à la prompte multiplication des maîtres, il faut abaisser le niveau. Si les rivaux de l'Université ont

autant de chances d'y réussir que ses propres candidats, il faut changer le programme. Les études en pâtiront peut-être; l'enseignement classique y perdra son caractère élevé et libéral; les lycées ressembleront à des écoles primaires, et l'esprit français deviendra ce qu'il pourra. Mais le cléricalisme sera exterminé et la république satisfaite. C'est une belle partie, je ne le nie pas, et le jeu, comme on dit, en vaut bien la chandelle. La question est de savoir si l'on ne joue pas à qui perd gagne, et si l'Université, qui s'était honorée dans la lutte, ne sortira pas un peu meurtrie et déconsidérée de son triomphe.

Tel, dit Merlin, cuide engeigner autrui
Qui souvent s'engeigne soi-même.

I

Il y a sept ou huit ans, dans un livre estimé, M. Michel Bréal, qui est sans doute un des oracles du nouveau conseil, demandait — avec raison, selon moi — qu'on réformât les méthodes employées dans les collèges de l'État pour l'enseignement du grec et du latin. Il se plaignait que l'étude de ces langues, au lieu d'être simplement un moyen, une gymnastique de l'esprit, fût devenue en quelque sorte sa propre fin à elle-même. « Les maîtres, disait-il, doivent s'appliquer à mettre en jeu la raison des élèves plutôt que leur mémoire et leur apprendre moins à écrire qu'à penser. Des lectures, des versions, des analyses, des commentaires sur les formes grammaticales, tant qu'on voudra : plus de thèmes, et surtout plus de vers. » Mais il se serait bien gardé, lui, le savant antiquaire, de réclamer la suppression des langues mortes, ni même une diminution quelconque du temps qui leur est consacré dans les classes.

A voir le tour qu'ont pris les choses depuis l'avènement de M. Ferry, il me paraît que les idées de M. Bréal sont aujourd'hui bien dépassées. Ce n'est plus la grammaire de Lhomond et de Burnouf, ce ne sont plus les thèmes et les exercices de style, c'est le latin et le grec eux-mêmes qu'on veut mettre à la réforme — dans l'Université. Il s'y est établi un courant décidément hostile aux langues mortes. Le conseil supérieur a exprimé le vœu, qui est devenu une réalité, que l'étude du latin ne commençât plus qu'en sixième et celle du grec en quatrième. Mais ce n'est là qu'un premier pas, et il n'est pas défendu d'espérer, a dit récemment un recteur d'Académie, qu'à bref délai le conseil fera un pas de plus. Je ne puis m'empêcher de croire que ce recteur a traduit — j'allais dire

trahi — la pensée intime du gouvernement dont il est l'agent un peu indiscret peut-être. Voici cette pensée :

L'avis que je vais exprimer à mon tour ne m'est point personnel ni particulier, et je serais fâché qu'il le fût. Il a été souvent formulé dans ses généralités essentielles, et quelquefois déjà avec une remarquable précision par d'éminents esprits du dix-huitième siècle, notamment par Locke, par Diderot, par La Chalotais, par Turgot, par les grands conventionnels qui ont élaboré le projet de création des *écoles centrales*. Dans notre siècle, depuis quelques années surtout, en présence d'*une routine singulièrement tenace*, et qui forme avec le milieu où elle se perpétue une disparate de plus en plus choquante, la pensée de ces initiateurs a été reprise et soutenue avec une force nouvelle dans des ouvrages qui ont eu beaucoup de retentissement, et dont le plus remarquable, à coup sûr, est celui d'Herbert Spencer sur l'*éducation*. Chaque jour, dans tous les pays qui représentent dignement la civilisation moderne, cette pensée se traduit par des innovations encore imparfaites sans doute, mais qui prouvent qu'elle est en train de vaincre les préjugés et de conquérir l'opinion. Il appartient à la France, qui la première a proclamé la nécessité de cette réforme, de ne pas se laisser devancer maintenant dans *cette application des données du bon sens et de la science* au problème de l'éducation. J'espère donc, messieurs, que le conseil supérieur reprendra bientôt l'œuvre qu'il a heureusement commencée, et que *la logique*, *la nécessité*, *le vœu général*, *lui dicteront la demande d'une suppression totale des langues mortes dans les classes actuelles dites de grammaire* [1].

M. le recteur est en vérité bien timide ou bien inconséquent. Pourquoi donc s'arrête-t-il en si beau chemin, et ne biffe-t-il pas résolument les langues mortes de tout le programme des études classiques? Pourquoi se contente-t-il de vaincre les préjugés et de conquérir l'opinion à demi? La concession qu'il fait à la routine en maintenant le latin et le grec dans les classes supérieures n'est-elle pas encore un déplorable reste de superstition et de fanatisme? De deux choses l'une : ou les langues mortes sont « un enseignement de luxe », comme il le dit, ou elles sont un enseignement nécessaire, et « la logique », qu'il a invoquée, exige ou qu'elles soient absolument éliminées et reléguées parmi les exercices extra-scolaires, au même titre que la danse, la musique et l'escrime, ou qu'elles soient maintenues dans toutes les classes à partir de la huitième, et enseignées, suivant les sages indications de M. Bréal, de

[1] *Discours prononcé à la séance de rentrée des Facultés*, par M. Foncin, recteur de l'académie de Douai, le 9 décembre 1880.

manière à produire des résultats sérieux. Il faut choisir, il n'y a pas de milieu. Quand la plupart des élèves ont déjà tant de peine à se procurer le strict nécessaire en fait d'instruction, je ne vois pas du tout l'avantage qu'il y aurait à leur imposer dans les classes supérieures un supplément *de luxe*. Ou laissons les choses dans le *statu quo*, ou réformons tout de bon.

Je vais rappeler à M. le recteur un autre « esprit éminent », qu'il a oublié parmi les grands précurseurs de M. Ferry. Ce n'est pas Auguste Comte, qu'il a eu l'impardonnable faiblesse de négliger aussi ; c'est Franklin, qui demandait la suppression du latin et du grec, en se fondant sur une comparaison très originale, tirée de l'usage qu'on faisait en son temps des chapeaux. « Depuis que la mode des perruques a prévalu, disait-il, les honnêtes gens ont perdu l'habitude de mettre le chapeau, pour ne point déranger l'édifice artificiel de leur coiffure. Cependant le chapeau est considéré comme une part si essentielle de la toilette, que ces mêmes gens continuent à le porter *sous le bras*, quoique l'utilité d'une telle mode ne soit aucunement évidente et que ce soit même très gênant. » Dans la pensée du philosophe américain, la perruque figurait toutes les sciences utiles et positives qu'il est bon d'enseigner aux enfants, et le latin n'était plus que cet imbécile de chapeau qui ne sert à rien, et qu'on se croit obligé de porter « sous le bras », parce qu'il fait partie de la toilette intellectuelle des gens comme il faut. Eh bien ! renonçons-y donc tout à fait, ayons le facile courage de notre opinion, et laissons là ce vêtement incommode et suranné. Sommes-nous, oui ou non, une démocratie qui a déjà fait et qui veut faire encore ses preuves dans le monde? Avons-nous jeté à bas trois dynasties de monarques, avons-nous fait table rase de tous les abus et de tous les préjugés, avons-nous balayé tous les privilèges de l'ancien régime, pour laisser encore à quelques quidams le droit de se persuader qu'ils valent mieux que nous, parce qu'ils ont appris au collège quelques mots de grec et de latin que nous ne savons pas? Plus d'aristocraties d'aucune sorte, ni de race, ni d'argent, ni d'intelligence : voilà ce qu'exige la vraie logique de la démocratie.

Qu'est-ce après tout que le latin, pour qu'on le tienne en si haute estime? un débris des âges féodaux, une épave de la domination cléricale et, au total, un engin de réaction. On pourrait lui pardonner de ne servir à rien; mais il a le tort d'être fort dangereux et tout plein d'embûches. Où l'usage du latin s'est-il conservé jusqu'à nos jours? dans l'Église. Quels ont été, au dire même des universitaires non suspects, les meilleurs professeurs de latin? les Jésuites [1].

[1] « Écrire en latin, tel était l'idéal désiré et souvent atteint, grâce à des

A qui l'apprend-on encore presque exclusivement dans les lycées? aux héritiers, aux rejetons des ex-classes dirigeantes. Il est au moins certain que la plupart des électeurs de Belleville ne connaissent pas d'autre langue que celle de M. Zola, et tout le monde sait bien que si la république s'agite, c'est Belleville qui la mène.

On va dire que j'exagère ou que je plaisante. Mais je ne fais que paraphraser, en les affaiblissant, les remarquables observations de M. le recteur de l'académie de Douai.

Sous l'ancien régime, dit-il, une certaine classe seulement comptait dans l'État, la classe privilégiée. Elle se composait de nobles, d'ecclésiastiques, de gens de robe, de gens de lettres et de quelques savants. C'était là toute la France intellectuelle. Or le clergé parlait latin, l'Université enseignait en latin, les savants dissertaient, discutaient en latin; il n'y avait pas longtemps que les Parlements avaient cessé d'employer le latin dans leurs actes, que les écrivains avaient abandonné le latin pour la langue maternelle. Tout le monde était imprégné de latin. C'était la langue savante de l'Europe entière. Il n'est point surprenant que l'étude du latin formât le fond même de l'enseignement classique. A vrai dire, dans les collèges d'alors, on n'apprenait guère autre chose. On peut discuter la valeur d'un tel régime scolaire. Il correspondait du moins aux habitudes, aux mœurs, à l'état particulier de la société française du dix-septième et du dix-huitième siècle. Mais aujourd'hui tout est changé. Le latin n'est plus l'idiome savant du monde civilisé. Allemands, Anglais, Italiens, Russes, écrivent dans leur langue nationale. Nos tribunaux parlent français; l'enseignement est donné en français dans nos écoles. Il n'y a plus de cours, il n'y a plus de castes privilégiées. Il n'y a que des Français égaux devant la loi, et qui désirent savoir tout au moins le français avant d'apprendre le latin.

Je ne discute pas la valeur des allégations de M. le recteur, qui est, si je ne me trompe, un tout jeune professeur d'histoire, et dont l'autorité doit être irréfragable en ces matières. Je crois de bonne foi que Molière et Mme de Sévigné sont tout imprégnés de latin, que le maréchal de Turenne et le prince de Condé ont dû écrire leurs proclamations en latin. De même, quand M. le recteur affirme qu'il y a en France quatorze millions d'adultes voués au travail agricole, industriel ou commercial, et qui n'ont rien à faire du

efforts sérieux, à des méthodes ingénieuses, dont on ne saurait nier l'efficacité... Étant donné que l'on envoie les jeunes gens au collège pour y apprendre le latin, il faut reconnaître que les Jésuites avaient admirablement combiné dans ce sens leurs méthodes scolaires. » (G. Compayré, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France,* t. II, p. 184.)

atin, contre un demi-million tout au plus de fonctionnaires ou de gens exerçant des professions libérales, quand il en déduit qu'il faut tenir grand compte de ces faits, et « approprier un système rationnel d'instruction à la structure particulière de notre organisme social », je m'incline encore. Les méchantes langues et les esprits mal faits pourraient seuls objecter que les quatorze millions d'adultes ont le droit d'aller chercher leur instruction ailleurs que dans les lycées de l'Etat, que ces lycées n'ont été institués qu'en vue du demi-million de lettrés, et que c'est ainsi du moins qu'on l'entendait autrefois. Mais moi, qui suis de bonne composition, je sais bien que l'Université, en grandissant, a pris de l'ambition et qu'elle s'est habituée à voir dans tous les jeunes Français des tributaires naturels de son système d'éducation. J'entre bénévolement et de plain-pied dans les vues du représentant de l'Université, je m'intéresse à ses spéculations philosophiques ou commerciales, et je tombe d'accord avec lui qu'à une société démocratique comme la nôtre, il faut une instruction démocratique, et que le latin, entaché de privilège, suspect de cléricalisme, ne saurait avoir droit de cité dans l'État républicain moderne.

Qu'on le supprime donc une fois pour toutes, et qu'il n'en soit plus question! Telle n'est point pourtant la conclusion que M. le recteur et M. Ferry, son maître, vont tirer des prémisses qui précèdent. La logique est une chose, disent-ils, mais la politique en est une autre. Il y a démocratie et démocratie. Si l'on voulait se prêter à toutes les aspirations des nouvelles couches, on en verrait de belles. Le latin est clérical sans doute, mais il est universitaire aussi. Il sert à dire la messe, hélas! et les vêpres; mais il sert aussi à déchiffrer les Institutes et le Digeste, à lire les harangues de Cicéron et les histoires de Tacite, à alimenter enfin le pot-au-feu d'une foule de professeurs estimables qui sans lui seraient sur la paille. Et puis, nous ne sommes pas des Wisigoths ni des Vandales, nous avons le sens du beau (demandez à M. Turquet) et la prétention légitime de fonder une république athénienne d'où les lettres et les arts ne sauraient être exclus. Nous ne serons pas fâchés de démontrer que la monarchie n'a pas le monopole de ce genre de gloire. Nous ne voulons pas que le latin et le grec accaparent toutes les facultés de la jeunesse française, et nous les mettons à la portion congrue; mais nous ne voulons pas non plus heurter de front le préjugé qui les protège encore devant l'opinion. Nous avons témoigné de notre respect pour la religion en n'expulsant que les congrégations religieuses *non autorisées;* nous prouvons de même notre respect pour la tradition classique en ne supprimant que les thèmes et les vers latins, et en reportant de la huitième à la sixième ou à la

quatrième l'apprentissage des langues mortes. Bref, nous sommes des malins, des opportunistes, et c'est ce qui nous distingue à la fois des radicaux imbéciles et des conservateurs encroûtés.

Soit encore; je n'insiste pas. Ce côté de la question, du reste, importe moins. Qu'on supprime tout à fait le latin et le grec, ou qu'on les laisse dans les conditions humiliées qui viennent de leur être faites, le résultat sera le même. Je n'ai voulu que signaler la tendance qui se manifeste à cette heure dans l'Université, sous l'influence de son grand maître, et qui n'est rien moins que sympathique aux langues mortes. L'expérience est commencée, et un avenir prochain nous dira ce que vaut à l'user la réforme scolaire de M. Ferry, si elle doit produire de meilleurs fruits que la célèbre bifurcation de M. Fortoul, qui avait été conçue dans le même esprit étroit et bas de rancune contre la culture désintéressée des lettres. L'Université survivra, je l'espère, à cette nouvelle et frivole expérimentation qu'on va faire *in anima vili*, sur l'âme de la jeunesse française. Résistera-t-elle aussi bien à cette autre réforme de la licence ès lettres, qui va modifier si profondément la composition de son personnel, les conditions de son noviciat, et l'atteindre elle-même dans ses œuvres vives? C'est là le vrai danger pour elle, et le point d'interrogation qui se pose aujourd'hui devant ses amis attristés.

II

La création des licences de philosophie et d'histoire n'est, comme on va le voir, qu'un épisode de la guerre sourde que M. Ferry et son conseil supérieur ont déclarée aux langues mortes, un acheminement opportuniste vers la mesure plus radicale qu'un reste de pudeur leur a fait ajourner provisoirement. Telle qu'elle avait existé jusqu'ici, la licence ès lettres servait à former surtout de bons latinistes et des hellénistes passables. On veut bien lui conserver cette fonction jusqu'à nouvel ordre, mais en la démembrant, en la réduisant au tiers de ce qu'elle produisait autrefois, — heureux encore si ce tiers lui-même ne se laisse pas décourager par le peu de faveur qui s'attache aujourd'hui aux études purement littéraires, s'il ne se détourne pas vers les carrières plus larges, plus aisées et désormais plus honorées de l'histoire et de la philosophie. Un haut fonctionnaire de l'Université disait naguère à un jeune homme qui lui parlait de se vouer à la carrière du professorat : « Faites de la philosophie ou de l'histoire, l'avenir est là et n'est que là. » Il ne faudra pas s'étonner si, d'ici à une dizaine d'années (à supposer que les réformes de M. Ferry puissent se promettre une telle durée),

la distribution des spécialités dans le corps enseignant se trouve renversée, et si les humanistes, qui sont aujourd'hui comme le gros et le centre de l'armée, sont rejetés dédaigneusement à l'une des ailes, sur les derrières, parmi les bagages et les *impedimenta*. Ou le nouveau programme de la licence ès lettres n'a pas de sens, ou il n'est que la mise en œuvre de cette pensée ministérielle qui consiste à éliminer progressivement et systématiquement l'étude des langues mortes et la culture littéraire de l'Université.

L'examen de la licence ès lettres comprendra dorénavant des épreuves communes à tous les candidats, et des épreuves spéciales pour les trois ordres des lettres, de la philosophie et de l'histoire. Cette seule division dénature déjà le caractère de la licence, qui cesse d'être un grade littéraire proprement dit, pour devenir quoi? Une espèce d'agrégation en sous-ordre, un classement avant l'heure de spécialités impatientes, qui veulent se faire jour prématurément, sans fournir la caution d'une instruction classique sérieuse, complète et forte. Le programme nouveau dit bien que « le diplôme de licencié, quelles que soient les parties spéciales pour lesquelles le candidat ait opté, donne droit de se présenter à toutes les agrégations de l'ordre des lettres ». Mais on aura beau s'appeler licencié ès lettres, on n'en sera pas moins, aux yeux de ses pairs, un simple licencié d'histoire ou de philosophie (ce qui ne sera pas tout à fait la même chose), quand on aura reculé devant le thème grec et les vers latins ou ce qui les remplace. Voilà la vérité.

On essaye de la masquer sous des précautions plus apparentes que réelles. La preuve, dit-on, que nous voulons maintenir le niveau des études littéraires, c'est que nous avons conservé de l'ancien programme les deux grandes compositions latine et française, ainsi que l'explication des auteurs grecs, latins et français. — La preuve, répondrai-je, que vous tendez à abaisser le niveau, c'est que vous retranchez deux compositions sur quatre, et précisément celles qui dénotaient, en raison même de leurs difficultés techniques, la plus grande somme de connaissances littéraires, celles qui étaient, pour les deux tiers au moins des candidats, la pierre d'achoppement la plus redoutable et l'obstacle bien souvent insurmonté. Si vous aviez été pénétrés, comme je le suis moi-même, de l'absolue nécessité qui s'impose à tous les professeurs d'être avant tout de solides humanistes, vous auriez laissé les choses en l'état. Dès lors que vous abaissez la barrière, ne fût-ce que d'un cran, c'est que vous contestez cette nécessité ou que vous essayez de la tourner. Est-ce clair?

Une chose saute aux yeux d'abord : c'est que, pour les candidats aux licences d'histoire et de philosophie, il n'y a plus, à l'examen écrit, qu'une seule composition latine. Est-ce là ce qu'on appelle

réserver la tradition? Est-ce donner à l'étude des langues mortes la place qui lui revient de droit dans une épreuve d'un ordre si élevé? N'est-ce pas bien plutôt la reléguer, pour ainsi dire, à l'antichambre? N'est-ce pas déclarer implicitement aux candidats qu'ils n'ont plus à s'en occuper que comme d'un hors-d'œuvre, et qu'ils doivent concentrer tout leur effort sur les matières propres à leur spécialité? On dit que les examinateurs tiendront la main haute, et que leur sévérité corrigera à cet endroit les condescendances et les complaisances du programme. Moins on demande de latin aux candidats, plus on a le droit de se montrer exigeant sur la qualité de leur latin. C'est ce qui devrait être, et c'est ce qui ne sera pas. Le programme dit que le « candidat, *en se faisant inscrire*, indique pour quel ordre d'épreuves spéciales il entend se présenter ». Le jury est donc prévenu, il sait qu'il a affaire à des spécialistes, et quels sont ces spécialistes! Un sentiment d'équité instinctive le poussera malgré lui à ne pas peser dans les mêmes balances le latin des philosophes ou des historiens, inscrits comme tels, et celui des purs littérateurs. Ajoutez que l'épreuve des compositions communes n'est pas *éliminatoire*, comme l'avaient demandé, paraît-il, quelques Facultés, et que le système des compensations ne pourra pas manquer de s'établir dans le jugement collectif de toutes ces copies hétérogènes. Tel candidat aura été jugé faible dans la composition latine, mais il est excellent en histoire ou parfait en philosophie. Quel est le juge qui, pour quelques solécismes, aura la cruauté d'étouffer un si beau génie dans l'œuf, et de priver l'enseignement public d'un Michelet en expectative ou d'un Cousin en herbe? Le décret, d'ailleurs, a prévu le cas, et, sous couleur d'imposer la sévérité, en stipulant que, « si la note d'une des compositions obligatoires descend au chiffre 7, le jury *peut* prononcer l'ajournement à la majorité des suffrages », il n'a fait en réalité que recommander une indulgence nécessaire, inévitable; car ce chiffre 7 (est-ce un souvenir du malencontreux article?) représente un degré de médiocrité déjà assez accentuée dans une échelle de proportion dont le maximum est figuré par le chiffre 20. Ainsi le jury est averti qu'il doit user de circonspection dans l'adjudication des notes, et ne pas exagérer, pour le latin, une sévérité dont les études historiques ou philosophiques auraient à souffrir; et, du même coup, les candidats sont avertis aussi qu'ils peuvent n'aspirer, du côté du latin, qu'à une honnête médiocrité, et s'appliquer tout au plus à n'être pas nuls ou absolument insuffisants.

Il est vrai que, par un système ingénieux de bascule dont les serruriers les plus experts pourraient tirer vanité, la même barrière qui s'abaisse si complaisamment pour les philosophes et les historiens,

se relève formidable devant les humanistes. Si l'on doit des égards aux spécialistes dans le jugement de la composition latine, il est bien évident qu'on ne doit aux purs latinisants que la justice. Ils sont là sur leur terrain et dans leur domaine propre. Les langues mortes, qui ne sont qu'un objet de luxe pour les autres, sont leur épée de chevet, à eux. Leurs solécismes compteront double, leur médiocrité sera sans excuse, et cette moyenne *minima* de 7, qui *pourra*, au besoin, sauver leurs concurrents, *devra*, au contraire, les perdre sans rémission. Il ferait beau voir qu'un futur professeur de lettres ou de grammaire bronchât sur la syntaxe. On lui jetterait à la tête le vers d'Horace : *Mediocribus esse poetis...*

Non certes, ils ne seront pas médiocres ceux qui auront eu la rare fortune de surmonter toutes les difficultés et tous les obstacles dont on a hérissé comme à plaisir le programme de la licence littéraire. On leur a laissé d'abord l'épreuve du thème grec, et l'on a eu raison, puisque le thème est le meilleur, sinon le seul moyen de prouver que le candidat possède bien sa langue. Mais on a retranché tout ce qui pouvait lui faciliter ce rude exercice ; on l'a réduit à ne se servir que d'un dictionnaire ; on a même éliminé les « dictionnaires contenant une grammaire ou une partie de grammaire », et voilà M. Chassang, obligé de faire une nouvelle édition de son savant lexique à l'usage exclusif de la licence ès lettres ! On a remplacé les vers latins par une composition de « grammaire », et s'il est vrai, comme l'assure M. Bréal, que la véritable observation, la faculté de comprendre une langue différente de la nôtre, le don de sortir de nous-mêmes et de notre temps pour entrer dans la pensée d'un autre peuple et d'un autre âge, soient des avantages que l'Université ait eu le tort de ne priser, jusqu'à présent, qu'en théorie, j'estime avec lui qu'il est bon et salutaire de se les approprier aussi dans la pratique. L'étude philosophique de la grammaire est, en effet, une excellente gymnastique pour l'intelligence et le raisonnement, si elle est unie à une connaissance complète des faits et du langage. La question, par exemple, de savoir si le gérondif se prend en latin au sens actif ou passif, s'il n'est pas plutôt un nom verbal qu'un mode de l'infinitif, révélera tout de suite, selon qu'elle sera bien ou mal comprise, la différence qui existe entre un homme qui pense et un homme qui se paye de mots. Je n'ai qu'une observation à faire : c'est que ce redoublement de précautions pour l'enseignement de la grammaire latine coïncide précisément avec le vœu qu'exprimait tout à l'heure M. le recteur de l'académie de Douai, de supprimer le latin dans les classes de grammaire, et je me demande à quoi tout ce bagage surérogatoire, dont on va charger les futurs licenciés, pourra leur servir dans l'exercice de

leurs fonctions. N'est-ce pas le cas d'appliquer ici la réflexion qu'inspirait à Scarron le *Discite justitiam moniti* de Virgile?

Cette maxime est bonne et belle;
Mais en enfer à quoi sert-elle?

C'est la moutarde après le dîner. La même inconséquence se laisse apercevoir au sujet de la question de *métrique* qui s'ajoutera, dit le décret, à la composition de grammaire. Quelle nécessité d'approfondir ces « horrifiques mystères », dès lors qu'on supprime dans les classes l'exercice du vers latin? Dira-t-on que l'étude de la métrique est destinée à tenir lieu de cet exercice puéril et suranné, et à inspirer aux élèves l'admiration des poètes anciens, en les initiant à leurs procédés de versification? Autant vaudrait dire qu'il suffit de connaître le solfège pour saisir toutes les beautés d'une symphonie de Beethoven, ou de posséder à fond les éléments de l'optique et la théorie des couleurs pour goûter une toile de Raphaël. Passe encore si cette science de la métrique n'exigeait qu'un médiocre effort d'attention et de compréhension. Mais ceux qui l'ont mise dans le programme la connaissaient-ils bien eux-mêmes? On compte en Allemagne les savants qui se sont voués au labeur de déchiffrer la mesure des vers de Plaute : MM. Ritschl, Studemund, Fleckeisen et deux ou trois autres. En France, je n'en connais bien qu'un seul, qui est M. Benoist. Lorsque les candidats auront passé plusieurs mois à pâlir sur ce petit travail de patience, auprès duquel le casse-tête chinois et l'art de couper un cheveu en quatre ne sont qu'un vulgaire pont-aux-ânes, je ne doute pas qu'ils ne s'écrient, comme les captifs de Syracuse : « Qu'on nous ramène aux carrières », je veux dire aux « vers latins ».

Pauvres vers latins! Quelle destinée curieuse et tourmentée que la leur! On n'a pas osé les rayer définitivement du programme; on les y a maintenus, mais comme une épreuve (c'est bien le mot) purement facultative, et dans une situation abaissée. La moyenne des autres compositions varie de 0 à 20; la leur ne varie que de 0 à 10. Le talent qui se consacre à cet exercice, d'origine cléricale sans doute, mais illustré depuis par tant d'esprits laïques et même un peu libres penseurs, n'est plus qu'une moitié de talent. Pauvres vers latins! Qui ne voit d'ici ce qui aura dû se passer au conseil supérieur? D'une part, les *conservateurs*, en minorité là comme ailleurs, s'épuisant en efforts superflus pour sauver à l'Université cette part intéressante de son héritage; de l'autre, les *intransigeants*, calmes et forts, comme des gens qui se savent les plus nombreux, les plus appuyés, et tous prêts à voter la mort du vers latin, la mort

sans phrases. Sur quoi, un *opportuniste*, appliquant à ce débat minuscule les hautes maximes de la politique qui prévaut aujourd'hui dans les grands, aura proposé la solution ci-dessus indiquée comme un *mezzo termine*, et renvoyé dos à dos les Trissotins et les Vadius. On fera encore des vers latins, mais on en fera si peu, et avec si peu d'avantages, que ce ne sera presque pas la peine d'en faire. Et voilà comment le vers latin, au lieu d'être expulsé du programme comme un simple Jésuite, y est encore admis par la petite porte et par l'escalier de service, à titre gracieux et charitable, comme un mendiant. Pauvres vers latins!

Si l'on tient compte enfin des innovations introduites dans l'épreuve orale, à laquelle on vient d'annexer pour la licence littéraire « des interrogations sur les institutions grecques et romaines », c'est-à-dire sur l'histoire de l'antiquité étudiée dans ce qu'elle a de plus particulier, de plus abstrait, de plus compliqué, de plus technique, de plus malaisé à pénétrer et à comprendre, on estimera, comme moi, qu'il sera infiniment honorable et presque glorieux — surtout pour des candidats de province qui n'ont pas les mêmes ressources que leurs congénères parisiens — non pas même d'arriver à cette licence littéraire, mais seulement d'y aspirer.

Je viens de toucher là le côté vulnérable et vraiment douloureux de cette réforme. Si l'on ne préparait l'examen de la licence qu'à Paris, à l'École normale, dans les conférences de la Sorbonne ou de Sainte-Barbe, et même, en province, sous la direction et sous l'œil des professeurs de faculté, les obstacles que j'ai signalés seraient grands encore sans doute, mais non pas insurmontables. Je pense à ces maîtres d'études, à ces jeunes professeurs perdus au fond d'un obscur collège d'arrondissement, loin du chef-lieu de l'académie, sans leçons, sans secours, sans livres bien souvent, et sans loisirs presque toujours. Que veut-on qu'ils deviennent dans leur solitude, quand on les aura mis aux prises avec un pareil programme? Où trouveront-ils l'enseignement que cette réforme a rendu plus indispensable que jamais? Qui leur dira en quoi consistent ces compositions de grammaire et de métrique qu'ils sont appelés à faire? Comment sauront-ils la direction qui va être donnée dans les Facultés à ces études toutes nouvelles? la méthode qu'on y appliquera? les principes d'où on les déduira? les parties mêmes de la science qu'ils devront étudier et celles qu'ils pourront négliger? Ne vont-ils pas vouloir avaler les quatre énormes volumes de Bopp, pour être prêts à tout événement, avec tous les opuscules de M. Ritschl par-dessus le marché?

Mais, le voudraient-ils, ils ne le pourront pas. Tout moyen d'information leur manque, tout instrument de travail est placé hors de

leur portée. On parle des conférences par *correspondance* qui s'établissent (sans téléphone, malheureusement) entre les professeurs des Facultés et les candidats dispersés dans tout le ressort des académies, mais si, à vingt lieues de distance, un devoir peut se transmettre de l'élève au maître, une leçon orale ne se transmet pas aussi bien du maître à l'élève. On parle aussi des *bourses de licence* qui ont été récemment instituées dans toutes les Facultés; mais le nombre de ces bourses n'est pas illimité, il y a toujours beaucoup d'appelés et très peu d'élus; les collèges, d'ailleurs, ne peuvent pas rester sans maîtres, et les maîtres hésitent à courir les chances d'un examen, d'où un échec les renverrait amoindris et discrédités dans la fonction qu'ils exercent. Déjà l'ancienne licence, qui admettait à la rigueur la préparation solitaire à condition d'un travail sans relâche et sans merci, leur semblait bien lointaine et d'un abord bien difficile. La nouvelle, qui n'exige pas moins de peine et qui nécessite en outre la présence au chef-lieu, l'assistance assidue aux conférences et aux cours, leur apparaîtra désormais comme une île escarpée et sans bords.

Une seule ressource leur reste, qui est de changer leur fusil d'épaule et de tourner leurs batteries d'un autre côté, c'est-à-dire de se faire historiens ou philosophes. Là, du moins, avec des précis et des manuels, on peut acquérir une partie de la science nécessaire, sans se déplacer. Un effort de mémoire, d'un côté, et, de l'autre, l'acquisition de quelques formules, l'habitude de la réflexion et de l'analyse intérieure, la discipline introduite dans les idées, suffiront à combler bien des lacunes, et l'on n'aura pas enfin à lutter contre l'impossible. Les professeurs des collèges communaux trouveront même à cette conversion une opportunité d'autant plus grande, que leur situation financière s'en ressentira, s'il est vrai, comme on me l'assure, que les maîtres chargés d'enseigner l'histoire et la philosophie reçoivent un traitement supérieur de 300 francs à celui des maîtres qui n'enseignent que la grammaire et qui sont pourtant les plus occupés et les plus utiles.

Ainsi, à quelque point de vue qu'on se place, on arrive toujours à cette conclusion, que les belles-lettres sont bien décidément sacrifiées à la philosophie et à l'histoire, et que l'enseignement des langues mortes est menacé de perdre la plus grande partie de son personnel. Le programme que je viens d'examiner semble n'avoir été conçu, élaboré et combiné qu'en vue de ce résultat unique : détourner tous les candidats à la licence de la carrière littéraire et les pousser par une sorte de *compelle intrare* sous-entendu vers l'étude des sciences latérales. D'un côté, une route étroite, rocailleuse, escarpée, semée de pièges, d'aspérités et de sévérités; de

l'autre, une voie large et quasi royale, plainière, doux fleurante, toute sablée de commodités et de complaisances, avec des astres propices et souriants. Ici une simple promenade, là une course de haies. La tendance du siècle n'est pas à l'héroïsme, et les candidats ne sont pas taillés sur le patron d'Hercule : mis en présence de ce *bivium* d'un nouveau genre, ils laisseront les Guzmans du latin et les Cids Campeadors du grec (s'il s'en trouve) affronter les casse-cou de la grammaire comparée et de la métrique ; mais la foule ira naturellement là où l'attendent, avec moins de travail, un avenir plus certain et un succès moins contesté : elle enfilera tout de suite la venelle de l'histoire et de la philosophie.

III

Si l'instabilité n'était pas depuis longtemps le caractère propre du gouvernement de l'Université, et si la république n'était pas condamnée à édifier toutes ses institutions sur le sable qui lui sert de base à elle-même, on pourrait et on devrait s'alarmer du désarroi que la réforme de la licence ès lettres va produire dans le corps enseignant. Mais il en sera, je l'espère, de cette innovation comme des sept ou huit programmes de baccalauréat qui se sont succédé depuis une trentaine d'années. Quand la fièvre de l'article 7 sera calmée, quand le besoin d'*écraser l'infâme* ne se fera plus sentir au même degré, les choses retourneront d'elles-mêmes à l'état normal, le bon sens reprendra ses droits, l'Université comprendra mieux ses véritables intérêts, elle répudiera une politique qui la compromet et l'abaisse devant l'opinion, et la licence ès lettres redeviendra ce qu'elle ne peut pas cesser d'être sans danger pour les études classiques, la pierre de touche du vrai savoir, l'obstacle infranchissable dressé à l'encontre de la médiocrité. Le règne de M. Ferry n'est pas éternel : lui disparu, tous ces châteaux de cartes s'effondreront sous le mépris et la risée des honnêtes gens.

Il ne faut pas qu'on l'ignore : ceci n'est au fond qu'un expédient politique, comme tout ce qui se brasse depuis deux ans dans le cabinet de la rue de Grenelle-Saint-Germain. Il s'agit tout simplement de caser ses amis et d'éliminer ses rivaux.

Ils sont là, dans les brasseries et les estaminets du quartier latin, quelques douzaines de désœuvrés, bacheliers d'aventure, dont on n'a pas voulu pour les sous-préfectures, parce qu'ils manquent de linge, ni pour les parquets, parce qu'ils n'ont pas fait leur droit, grands joueurs de billard devant l'Éternel, grands discoureurs de métaphysique devant les dames de comptoir, ratés de la politique

et de la littérature, coureurs de cachet sans élèves, gratte-papier sans imagination et sans talent, tous républicains, radicaux et socialistes, chevaliers de Louise Michel, lecteurs ordinaires de Félix Pyat et de Rochefort, buveurs d'absinthe et de vermouth. Ils se croient historiens parce qu'ils ont remâché toute leur vie les faits et gestes de la Convention, ou philosophes parce qu'ils sont un peu frottés d'Herbert Spencer ou de Darwin, qu'ils ne comprennent pas, du reste. C'est en grande partie à leur intention et à leur bénéfice qu'ont été créées les nouvelles licences de philosophie et d'histoire. On leur a construit ces ponts pour leur permettre d'aborder à la terre promise de l'Université. Ils seront bientôt professeurs dans les lycées, censeurs, proviseurs, inspecteurs d'académie, recteurs peut-être, en province, où ils seront moins dangereux et moins gênants qu'à Paris; car Raoul Rigaud, Pascal Grousset, Vermorel, la plupart des communards étaient de ceux-là en 1870. Ils combleront les vides que le nouveau plan d'études a produits dans le personnel universitaire, et ils enseigneront à nos enfants tout ce qu'ils ont appris dans leurs lectures malsaines, à savoir que la république est l'alpha de toute science, l'oméga de toute vertu, et que Dieu est une hypothèse.

Il y a, d'un autre côté, dans le recueillement et dans la paix des séminaires, un certain nombre de jeunes gens studieux, laborieux et sérieux, héritiers de la tradition des bénédictins et des oratoriens, jaloux d'en continuer l'éclat et d'en propager le bienfait sous l'habit du prêtre séculier, étrangers à nos divisions et à nos luttes politiques, dont le bruit vient expirer au seuil de leurs cellules, partageant leur temps et leurs âmes entre le service de la religion et le culte des lettres, dévoués par leur propre vocation et par le choix de leurs supérieurs au double apostolat de la prière et de l'enseignement, ne demandant aux pouvoirs établis que la protection qui leur est due comme à tous les citoyens, et la garantie des promesses déposées dans les deux lois libérales de 1850 et de 1875. Sur la foi de cette législation, qui dure encore, et que nuls décrets ne sauraient abroger, au moins sous un régime légal et constitutionnel, ils ont entrepris de conquérir leurs grades, car ils n'ignorent pas que « les conditions de capacité » requises par la loi sont très élastiques, et qu'elles peuvent être interprétées au sens le plus rigoureux par une administration malveillante. Ils ont donc pensé que, le grade de bachelier, dont ils sont pourvus, ne suffisant plus pour les maintenir dans leur droit, force leur serait de se munir aussi de la licence et du doctorat. Voilà l'ennemi !

C'est contre eux qu'a été élevée la barrière des nouvelles licences. Étant admis en principe que le latin est la spécialité du clergé, on a réduit autant que possible, on a rogné la part du latin dans les

épreuves de la licence ès lettres, et je ne voudrais pas parier que la demi-élimination des vers latins, où l'on excelle dans les séminaires, ne vient pas précisément de là. On peut affirmer du moins que c'est à l'intention de cette classe de candidats qu'ont été prises toutes les autres mesures illibérales, tudesques, gothiques, oppressives de l'imagination et du goût, telles que l'introduction des compositions de grammaire et de métrique et de l'histoire des institutions grecques et romaines. Jusqu'où n'est-on pas allé dans cette voie? On a supposé (un peu gratuitement peut-être) que l'étude des langues vivantes, de l'allemand et de l'anglais surtout, ne devait pas être en faveur dans les établissements ecclésiastiques : ne sont-ce pas là des idiomes d'hérétiques et qui sentent le fagot? On s'est donc empressé d'introduire dans le programme de l'examen oral une explication d'anglais ou d'allemand. Mais, par une singulière étourderie, on a oublié de donner une sanction à cette exigence baroque, et cette partie de l'examen sera de nul effet, en définitive, puisque aucun suffrage favorable ou défavorable ne lui sera décerné au procès-verbal. Tracassiers, méchants, partiaux, brouillons, inconséquents et légers comme de mauvais écoliers — voilà nos maîtres!

Or, sans excéder la portée de la prévoyance humaine, on peut, je crois, pronostiquer à ces petites habiletés de M. Ferry un résultat diamétralement contraire à celui qu'il en attend. Les Facultés, dont les sentences échappent, Dieu merci, aux déclinatoires de la jurisprudence-Cazot, feront leur devoir, comme à l'ordinaire. Elles repousseront les piliers d'estaminet, qui sont capables de tout (même de se présenter à la licence), s'il leur est démontré qu'ils ne sont capables de rien (pas même d'écrire un peu proprement en français). Quant aux Jésuites et à leurs disciples, ils n'auront pas beaucoup de peine à « emboîter le pas » et à se mettre en possession de toutes les chinoiseries qu'on a élaborées contre eux. Ils en ont vu bien d'autres dans leurs missions de l'Asie centrale et de l'Amérique du Sud. Approfondir les mystères de la métrique de Plaute, démêler les subtilités de la grammaire comparée, étudier le rôle de l'Aréopage dans la constitution de Solon ou des comices par centuries dans celle de Servius Tullius, ne sont-ce pas là des bagatelles pour des gens qui apprennent en se jouant la langue des Tartares-Mandchoux ou celle des Patagons et qui ont fondé au Paraguay une république dont certaines autres ne peuvent se promettre d'égaler le bon ménage et la longue durée? Si c'est à ces terribles marcheurs-là qu'on a prétendu fermer le chemin de la licence, et même quelque chemin que ce soit, cela, comme disait Boileau,

Marque moins trop d'esprit que peu de jugement.

L'Université ferait plus sagement peut-être de penser à ses propres affaires, qui périclitent, qu'à celles de ses rivaux, qui n'ont besoin que d'un peu de liberté pour prospérer. Je ne crains pas d'être démenti par ses meilleurs amis, quand je dis qu'elle s'est engagée, à la suite de M. Ferry, dans une politique mauvaise, contraire à ses traditions et funeste à ses intérêts. C'est déjà un fâcheux symptôme que le souci qu'on prend en son nom de nuire à ses concurrents par tous les moyens imaginables, et de lui refaire par des voies basses, tortueuses et même un peu honteuses, un monopole que les lois ont formellement abrogé. Je doute que les esprits élevés et les âmes fières, qui sont encore en grand nombre dans ses rangs, s'accommodent volontiers des procédés et des procédures qu'on a inaugurés dans ce beau dessein. Mais ce qui doit alarmer surtout le corps enseignant, ce sont les bouleversements périodiques qu'on fait subir à ses règlements intérieurs, à ses plans d'études, à ses agrégations, à son baccalauréat, à sa licence. Qu'est-ce que les malveillants pourront en induire, sinon que l'Université est bien malade, puisqu'elle se retourne sans cesse sur son lit de douleur, sans jamais trouver de position qui la soulage?

On dit que, dans leur grande effervescence belliqueuse, et en vue de se créer des ressources pour la guerre injuste et maladroite qu'ils veulent déclarer aux Turcs, les Grecs ont pensé à aliéner les vieux monuments qui sont l'unique parure de leur patrie, le temple de Thésée, l'Acropole et le reste. On dit qu'il s'est trouvé des exaltés, qui ont proposé de dresser des batteries jusque dans les Propylées du temple de Minerve pour y attirer les boulets ennemis, espérant décider ainsi l'intervention de l'Europe par la menace des calamités et des ruines dont ils seraient au total les premières victimes. Tel me paraît être, en ce moment, le triste jeu de l'Université ou de ceux qui la gouvernent. Elle aussi parle de se découronner et de sacrifier la tradition qui fait sa gloire (et sa force, quoi qu'on dise), pour mener avec plus de succès la guerre qu'elle a déclarée à l'enseignement clérical, pour décider les nouvelles couches à s'enrôler sous son drapeau. Ce qu'elle y gagnera, sa propre histoire peut le lui apprendre.

Il y a trente ans, après la promulgation de la loi de 1850, elle traversait, comme aujourd'hui, une crise douloureuse qui mettait son existence en question, et alors, comme aujourd'hui, un de ces ministres brouillons, que les révolutions d'en haut aussi bien que celles d'en bas ont la malechance de faire éclore, faillit la perdre en essayant de la sauver. Il fallait, disait-il, que l'Université suivît le progrès de la société et de l'esprit moderne. L'éducation, en France, pouvait-elle rester la même au fond, dans les mêmes principes et

la même voie, qu'au temps du bon Rollin? L'heure n'était-elle pas venue d'associer les lumières modernes aux lumières antiques, en les graduant selon une méthode amie, en les unissant dans un juste concert? Et c'est de là que sortit la *bifurcation*, ce système mal né et mal venu qui représentait sous un nom barbare la plus barbare de toutes les conceptions, première ébauche du gâchis que M. Ferry met toute sa complaisance à parfaire; première invasion de l'industrialisme dans l'école, et qui força les muses effarouchées à déserter un sanctuaire que le dieu Plutus avait souillé de sa présence. La bifurcation a disparu depuis, sous la juste réprobation du corps enseignant; mais le mal qu'elle avait fait est resté, — atténué d'abord par quelques ministres intelligents et libéraux, puis aggravé et envenimé par les diverses administrations républicaines, mais par aucune autant que par celle de M. Ferry. Les autres, du moins, avaient respecté la tradition classique, tout en y mêlant ces éléments étrangers qui devaient l'adultérer à la longue. Lui, avec cette suffisance sereine qui est le propre de l'impéritie, n'hésite pas à la frapper dans ce qu'elle a de plus auguste et de plus sacré, dans le culte des anciens. Le premier, il a osé porté la main sur les vases de l'autel, et lui aussi a projeté d'aliéner et de mettre en vente l'Acropole et le temple de Thésée.

Et l'Université le laisse faire, que dis-je? Elle lui prête son concours bénévole et dévoué dans cette œuvre de désorganisation. C'est son conseil supérieur qui exile le latin des classes élémentaires et le grec des classes de grammaire. C'est un de ses recteurs qui, non content de ce recommencement de barbarie, propose (avec la certitude de n'être blâmé ni disgracié par personne) d'éliminer complètement les langues mortes de l'enseignement classique, et de les remplacer par l'une quelconque des langues vivantes [1]. Est-ce un rêve? Et s'est-on bien figuré ce que sera l'Université après cette épuration suprême? Quels sont donc les hommes distingués, les *professeurs* dignes de ce nom, qui voudront consacrer leur activité et leur talent à l'espèce d'éducation professionnelle qui sera l'unique lot de la jeunesse française? Quels sont les pères de famille qui, n'ayant pas perdu tout souvenir et tout souci des grandes et belles

[1] « Quant à la traduction... on pourrait se demander encore quel motif sérieux il y aurait de préférer la version latine ou grecque à la traduction allemande et anglaise? » (*Discours de M. le recteur de l'académie de Douai à la séance de rentrée des Facultés.*) Le même fonctionnaire disait, dans le même discours, à propos de la licence ès lettres : « L'important est de réserver à une branche *spéciale* l'étude approfondie des langues mortes, et de laisser libre carrière aux études philosophiques, historiques, *géographiques* et ÉCONOMIQUES. » De plus fort en plus fort. C'est le latin ici qui devient la spécialité.

choses dont leur enfance fut nourrie, voudront soumettre leurs fils à ce régime atrophiant de géographie et de géométrie mêlées d'économie politique et d'histoire à haute pression? Quoi! on ne leur parlerait plus de Démosthène ni de Virgile? On ne leur enseignerait plus que ce qui sert à gagner de l'argent? Mais ce qui fait le charme, le prestige et l'honneur de l'Université, ce qui lui concilie encore la faveur de l'opinion et l'admiration même de ses adversaires, n'est-ce pas précisément ce reflet divin que l'antiquité répand sur elle, à travers toutes ses erreurs et ses variations incessantes? Allez, allez, mes maîtres, les plus remarquables progrès que vous pourrez faire dans ce dressage positiviste des jeunes esprits confiés à vos soins ne vaudront pas la vieille et pure gloire qui s'est attachée pendant un siècle au prix d'honneur du discours latin. Et l'humble rudiment de Lhomond vous protégera plus longtemps et plus sûrement devant les pères de famille que toutes les découvertes de vos physiciens et tous les systèmes de vos philosophes, dont je ne veux pourtant pas médire.

Il est bon que cette seconde expérience suive son cours, et que l'Université finisse par accoupler, dans sa mémoire, au nom néfaste de M. Fortoul celui de M. Ferry, le prétendu réformateur qu'on a déjà appelé « le ministre de la destruction publique ». Les deux, comme on dit, feront la paire, et il y aura pour les Creviers de l'avenir un beau rapprochement à établir entre ces deux virtuoses infatués et incapables. C'était, si je ne me trompe, au premier jour de l'an 1856. M. Fortoul recevait en son ministère les députations des Facultés et des lycées de Paris, qui venaient lui apporter le tribut obligatoire de leurs hommages. Le grand maître, se rengorgeant dans la gloire de sa bifurcation, prit la parole et se mit naturellement à exalter son dévouement à la cause de l'enseignement public, les services qu'il avait rendus aux études classiques, les améliorations qu'il se proposait d'y introduire encore. — « De grâce, interrompit une voix (c'était celle de M. J. V. Le Clerc, le vénérable doyen de la Faculté des lettres), de grâce, monsieur le ministre, plus d'améliorations, ou nous périssons! » Le mot était joli, et il eut du succès. Il serait encore de mise aujourd'hui.

Jean Durand.

LA CORRESPONDANCE DE PANIZZI

I

M. THIERS ET LES MARIAGES ESPAGNOLS

La publication récente de la correspondance de Panizzi avec Mérimée a attiré l'attention du public lettré sur cet avocat italien qui, proscrit, en 1823, du duché de Modène, sa patrie, pour affiliation au carbonarisme, alla se fixer en Angleterre et y devint d'abord professeur à l'université de Londres, puis bibliothécaire au *British Museum*. Bien qu'il fût moins connu en France qu'en Italie et en Angleterre, Panizzi avait su se ménager chez nous, comme partout ailleurs, des relations nombreuses et choisies. D'où lui vint cette bonne fortune d'être l'intime et le correspondant de tant de personnages illustres? Il la dut en partie à son instruction prodigieuse; avec une obligeance infatigable, il mettait ses connaissances variées au service de ses amis, et se rendait de la sorte indispensable à beaucoup d'entre eux ; en outre, — et c'est là peut-être la principale explication de son influence, — il eut ce *don de plaire* qui n'est accordé qu'à bien peu de gens, et que tant d'autres ont inutilement cherché à acquérir. Dès qu'on l'avait fréquenté, on s'attachait instinctivement à lui, et les services qu'il cherchait sans cesse à rendre, soit par lui-même, soit par l'entremise de ses amis, resserraient de plus en plus les liens qu'on avait formés avec lui.

Les lettres écrites ou reçues par ce savant ne pouvaient manquer d'être fort curieuses ; non seulement tous ses correspondants étaient des notabilités politiques ou littéraires, mais les sujets traités dans leurs lettres sont presque toujours importants et renferment des détails souvent confidentiels sur les principales questions du jour. Le public français ne connaît jusqu'à présent que les lettres de Mérimée et de Panizzi ; mais la *Vie de Panizzi*, que vient de publier, à Londres, son ami et son collègue au *British Museum*, M. Louis Fa-

gan[1], contient de nombreuses épîtres non moins intéressantes que celles de Mérimée. Nous voudrions mettre quelques-unes de ces lettres sous les yeux des lecteurs du *Correspondant*. Forcés de faire un choix parmi les innombrables lettres reproduites par M. Fagan, nous nous attacherons de préférence à la correspondance de Panizzi avec M. Thiers, à la fin du gouvernement de Juillet, puis à celle qu'il entretint plus tard avec M. de Cavour et beaucoup d'autres hommes politiques, relativement à la révolution italienne.

I

Pendant plusieurs années, M. Thiers écrivit de fréquentes et longues lettres à Panizzi. Sachant les relations du conservateur du *British Museum* avec la plupart des notabilités anglaises, l'homme d'État français avait souvent recours à son ami, soit pour sonder les dispositions de tel ou tel membre du cabinet anglais, notamment de lord Palmerston, soit pour amener certains personnages importants d'outre-Manche à partager ses vues sur les questions politiques du jour. Ce fut surtout de 1845 à 1847, à propos des mariages espagnols, que de nombreuses lettres furent échangées entre Thiers et Panizzi. M. Fagan consacre un long chapitre de son livre à cette question, et reproduit intégralement les volumineuses épîtres des deux correspondants.

Beaucoup de ces lettres méritent d'être connues. L'affaire des mariages espagnols a bien vieilli sans doute, et les interminables négociations auxquelles elle donna lieu entre Paris, Londres et Madrid n'intéressent plus que l'historien. Nous ne rechercherons donc pas, dans les épîtres de Thiers et de Panizzi, si tel ou tel détail donné par eux est bien authentique; mais il nous semble curieux de retrouver dans quelques extraits de cette correspondance la trace des passions politiques qui agitaient alors l'illustre homme d'État français, et des moyens parfois blâmables dont il usait pour combattre ses adversaires au pouvoir.

Comment M. Thiers était-il jugé par les hommes politiques anglais, par ceux-là même qui avaient le plus d'amitié pour lui et le plus de sympathie pour son système politique? Il faut lire à ce sujet une lettre d'un des chefs du parti whig, lord Clarendon. Au mois d'octobre 1845, M. Thiers s'était rendu à Londres; c'était le moment où l'affaire des mariages espagnols amenait un certain refroidissement entre les cours de France et d'Angleterre. M. Thiers passait ou, du

[1] *The life of sir Anthony Panizzi*, by Louis Fagan. London, Remington et C°, 1880.

moins, se faisait passer pour un partisan déterminé de l'alliance des deux pays; aussi les hommes politiques anglais, notamment les whigs, comptaient-ils beaucoup sur les conversations qu'ils auraient avec lui pour dissiper bien des malentendus et obtenir qu'il agît dans un sens pacifique sur l'opinion publique française. Mais, à peine arrivé en Angleterre, M. Thiers parlait déjà de retourner sur le continent, sans avoir vu la plupart de ceux qui se promettaient de longs entretiens avec lui. C'est alors que lord Clarendon, installé au château de Bowood, écrit à Panizzi, le 12 octobre 1845 :

Mon cher Panizzi, je vous suis fort obligé des informations que vous me donnez au sujet de Thiers. J'aurais vivement désiré le recevoir à La Grave [1], mais je crains de ne pouvoir le saisir pendant son court séjour en Angleterre, car des engagements antérieurs ne nous permettront pas de l'inviter avant le 25 octobre. *Il passe littéralement comme un éclair;* et s'il veut apprendre quelque chose sur ce pays-ci et sur ses habitants, il ne doit pas venir ici pour une seule semaine pendant la saison la plus morte de l'année, *bien que cette façon d'agir soit en harmonie avec son système habituel.* Vous rappelez-vous son fameux billet à Ellice, alors secrétaire de la trésorerie. « Mon cher Ellice, *je veux connaître à fond le système financier de l'Angleterre, quand pourrez-vous me donner* CINQ MINUTES? » Lord Lansdowne l'a invité à venir ici, à Bowood, et s'il ne vient pas, je tâcherai de le rencontrer mercredi, quand je passerai à Londres pour rejoindre lady Clarendon.....

Le surlendemain, 14 octobre, lord Clarendon écrivait encore à Panizzi :

Thiers a beaucoup d'avenir; il est encore destiné à exercer une grande influence sur l'esprit de ses concitoyens, et s'il pouvait bien se pénétrer des sentiments de l'Angleterre vis-à-vis de la France, se convaincre qu'il n'y a parmi nous aucun germe d'hostilité et de jalousie en ce qui touche la grandeur et la prospérité de la France, je suis sûr qu'il pourrait beaucoup pour apaiser cet esprit de haine envers nous, que ses livres et la presse inspirée par lui ont tant contribué à exciter. Il entreprendrait une tâche digne de lui et servirait les meilleurs intérêts de la civilisation, s'il travaillait à faire passer de mode « l'anglophobie » en France; mais, pour cela, *il faudrait qu'il fût capable de parler avec autorité et connaissance de cause. Or je le défie, malgré toute sa perspicacité, de connaître ce pays et d'en remporter aucune notion correcte, après une visite aussi rapide que celle qu'il nous fait.* C'est pour ce motif et aussi par désir de lui faire quelques prévenances que j'aurais voulu qu'il vînt plus tard.

[1] Résidence de la famille Clarendon.

Ce n'est pas en cette circonstance seulement que M. Thiers a jugé avec trop de précipitation les hommes et les choses; que d'exemples on pourrait citer pour confirmer la critique que lui adresse lord Clarendon!

Loin de se calmer, à la suite du voyage de M. Thiers à Londres, l'opinion publique, en France, comme en Angleterre, était de plus en plus surexcitée, au sujet des mariages espagnols. M. Thiers, qui voyait surtout, dans cette affaire, un moyen de combattre et peut-être de renverser le cabinet Guizot, voulait connaître dans tous leurs détails les négociations intervenues entre Londres et Paris. Panizzi, en fréquentes relations avec les membres du cabinet whig qui venait de reprendre le pouvoir, allait être pour lui un précieux agent d'information. M. Thiers lui écrivait, le 26 octobre 1846 :

Mon cher Panizzi..... ce que vous aviez prévu est arrivé; les whigs sont au pouvoir, et je souhaite qu'ils y restent. Mais que vient-il donc d'arriver entre nos deux pays? Ce nouvel incident m'afflige très vivement, car je ne vois de politique véritablement bonne que dans l'union de la France et de l'Angleterre..... J'étais pour le maintien de l'alliance avec les tories, à plus forte raison avec les whigs. Le jour où lord Palmerston, parlant très noblement de la Pologne, a dit que si les traités de 1815 n'étaient pas respectés sur le Danube, ils cesseraient d'être respectables sur le Rhin, il a fait ressortir toute l'utilité, toute la fécondité de l'alliance de la France avec l'Angleterre sous les whigs.

Pour moi, je déplore qu'on ait choisi ce moment pour se brouiller... Rompre pour un mariage, quand l'Angleterre n'insistait pas pour un Cobourg, me confond!

Cependant il faut savoir la vérité. Il circule les versions les plus contradictoires. La princesse de Lieven jette tout sur les whigs, et dit dans son salon que rien de pareil n'aurait eu lieu avec lord Aberdeen. M. Guizot fait dire que lord Palmerston a manqué aux engagements pris, et qu'il a dès lors été délié de ceux qui avaient été contractés à Eu. *Voyez lord Palmerston, puisque vous êtes lié avec lui; dites-lui de vous communiquer à vous et pour moi la vérité pure.* Il ne faut me dire que des faits d'une exactitude incontestable.

Le danger de la situation, c'est que le ministère va jouer le jeu odieux qu'il reprochait à l'opposition, et que, pour ma part, je n'ai jamais voulu jouer, celui d'exciter le sentiment populaire contre l'Angleterre. Si le cabinet britannique a eu des torts, ce jeu sera facile..... Voici la question sur laquelle il faut être exactement fixé :

Quels engagements avait-on pris réciproquement à Eu?...

Tâchez de savoir ce qu'il y a de vrai dans ce qui s'est passé à Madrid.

Je désire avoir un historique complet et vrai de toute l'affaire..... Comment les tories prennent-ils la question? En font-ils une affaire de parti contre les whigs, ou bien une affaire de pays commune à tous? Enfin, quel est l'avenir de votre politique intérieure? Lord John Russell se maintiendra-t-il? Pour moi, je fais des vœux en faveur des whigs; *je suis révolutionnaire* (dans le bon sens du mot) et je souhaite, en tout pays, le succès de mes analogues. Adieu et mille amitiés. Je vous prie de m'écrire pas moins que vingt pages sur tout cela.....

La réponse de Panizzi, aussi longue et aussi détaillée que le dési-rait M. Thiers, mérite d'être reproduite, au moins en grande partie. Car tous les renseignements qu'elle donne sur l'épineuse question des mariages espagnols furent écrits d'après les communications de lord Palmerston, on pourrait presque dire sous sa dictée :

Novembre 1846.

Mon cher monsieur et ami,

.....Ce fut en 1842 que le roi envoya vers le gouvernement anglais le maréchal Sébastiani, pour obtenir son consentement au mariage de la reine d'Espagne avec un descendant de Philippe V. Le roi tenait beaucoup à persuader à ce gouvernement que la France ne lui pardonnerait jamais de permettre un mariage quelconque dont l'effet serait de faire monter sur le trône d'Espagne tout autre que le descendant d'un Bourbon de la branche espagnole. Le gouvernement anglais, dès lors, adopta la ligne politique, de laquelle il ne s'est jamais écarté après [1] ; il exprima son indifférence à ce que la reine choisît son époux parmi non seulement les princes issus de Philippe V, mais de toute autre maison qui aurait été plus agréable à Sa Majesté Catholique et à son peuple, *excepté seulement un prince français*. En se limitant à un descendant de Philippe V, le roi excluait par cela même ses propres enfants, aussi bien que ceux des autres maisons princières; le gouvernement anglais, au contraire, limitait des objections aux premiers seulement.

.....Lors de la visite de la reine d'Angleterre au château d'Eu, en 1845, Sa Majesté Britannique aussi bien que lord Aberdeen acceptèrent la proposition formelle et absolue qui leur fut faite par le roi et son ministre, de leur propre gré, à savoir, que la reine d'Espagne n'épouserait pas un enfant de France (est-ce que cette phrase féodale vous fait frissonner), et que, dans tout cas, le duc de Montpensier

[1] Le lecteur trouvera sans doute un peu embarrassées ou incorrectes certaines phrases de la lettre de Panizzi, mais comme cette lettre a été écrite et est citée *en français*, dans l'ouvrage de M. Fagan, nous n'avons pas cru pouvoir y faire aucun changement.

n'épouserait pas l'infante, avant que la reine, sa sœur, n'ait mis au monde *des enfants* (au pluriel). Ni la reine Victoria ni lord Aberdeen ne se lièrent plus qu'ils ne l'étaient auparavant, soit à limiter le choix de la reine d'Espagne à un descendant de Philippe V, à qui le roi des Français tenait toujours, soit à admettre que l'infante épouserait, — même après que la condition proposée par Louis-Philippe et son ministre aurait été remplie, — le duc de Montpensier, sans objections de la part de l'Angleterre. Lord Aberdeen admettait implicitement que ce mariage serait l'objet de négociations ultérieures, après que la reine Isabelle eût eu *des enfants;* il ajouta même que cette condition préalable diminuait les objections du gouvernement anglais; ce qui veut dire que l'on en avait encore. Lord Aberdeen fit part de ce qui s'était passé à sir Robert Peel, qui approuva particulièrement la réserve que son collègue ministre des affaires étrangères avait mise dans sa conduite. Je vous dis cela pour vous mettre à même de juger de l'uniformité des vues des hommes d'État de l'Angleterre sur cette question.

Il paraît que peu de temps après, la reine Christine s'étant querellée avec Louis-Philippe, ou bien en ayant fait mine, se décida à marier la reine Isabelle avec le prince de Cobourg.....

Le gouvernement français fut averti, avec la plus grande franchise, de ce qui se passait, par lord Aberdeen. M. Bulwer lui avait écrit que Christine l'avait envoyé chercher et l'avait prié de lui donner son avis sur la rédaction d'une lettre qu'elle le chargea de vouloir bien envoyer au prince de Cobourg, alors à Lisbonne, à qui elle allait proposer sa fille aînée en mariage. M. Bulwer avait de bonne foi donné l'avis qu'on lui avait demandé, et s'était chargé de la lettre, comme ami et non comme ministre d'Angleterre. Non seulement lord Aberdeen informa M. de Saint-Aulaire sur-le-champ de ce qu'il venait d'apprendre; non seulement il donna des ordres positifs à M. Bulwer de se garder bien de toute démarche qui pouvait faire croire que l'Angleterre avait la moindre préférence pour le prince de Cobourg, mais il désapprouva la conduite de M. Bulwer dans cette occasion en termes si sévères, que M. Bulwer en fut blessé au point d'envoyer sa démission de Madrid, que lord Aberdeen ne crut pas à propos d'accepter.

M. Bresson (représentant de la France à Madrid) se permit de reprocher aux ministres espagnols et, je crois, à Christine elle-même, leur conduite d'une manière qu'on aurait eu droit d'attendre plutôt d'un caporal de la vieille garde que d'un représentant de Louis-Philippe; il alla jusqu'à menacer le gouvernement espagnol d'une déclaration de guerre, si la reine épousait autre qu'un prince approuvé par Louis-Philippe. Ce pauvre Isturiz en informa en tremblant lord Aberdeen, qui répondit par une lettre du 25 juin..... Cependant Isturiz lui-même était un des principaux agents dans cette intrigue. A Madrid, des amis très

intimes de Christine firent tout ce qu'il leur fut possible pour engager le gouvernement anglais à se déclarer pour le prince de Cobourg ; on offrit carte blanche à l'Angleterre, pour qu'elle mît le prix qu'elle jugerait convenable à la concession de son appui. A peine le ministère actuel avait été formé à Londres, qu'Isturiz s'adressa non officiellement à une de ses connaissances, qui en fait part, pour le prier de faire tout ce qu'il pouvait pour ces noces de Cobourg, la conclusion desquelles, disait-il, dépendait absolument de l'Angleterre; mais ni lord Palmerston ni l'autre ministre ne voulurent entendre parler de cela; on se déclara toujours neutre et indifférent.

Après cet exposé des négociations relatives aux mariages espagnols, exposé fait tout à l'avantage du gouvernement anglais, Panizzi s'élève violemment contre M. Guizot et M. Bresson, qui auraient fait un « usage indigne » d'une dépêche confidentielle du gouvernement anglais, dépêche contenant des observations sur la conduite *illégale, inconstitutionnelle et despotique* du gouvernement espagnol. « M. de Jarnac, chargé d'affaires du « roi des barricades » (c'est Panizzi qui parle), désapprouva ces observations, et si M. Bresson n'a pas fait un usage public et officiel d'un document si confidentiel, comme M. Guizot dit, il s'en est au moins servi en cachette, pour faire du tort à un gouvernement libéral qui avait confié la dépêche à l'honneur d'un ministre ami, auprès du gouvernement auquel cette dépêche ne devait pas être connue. Qu'en dites-vous, révolutionnaire ? »

Cependant les mariages espagnols allaient être conclus le 10 octobre 1846 ; il est curieux de lire, dans la lettre de Panizzi, la conversation qui fut échangée à ce sujet, le 25 septembre précédent, entre M. Guizot et lord Normanby :

La dépêche de lord Palmerston du 22 septembre fut communiquée à M. Guizot, le 25 du même mois, par lord Normanby, qui était prêt à en discuter la substance. En lui annonçant les mariages de la reine d'Espagne et de sa sœur, quelques jours auparavant, M. Guizot avait promis à lord Normanby que *les mariages, quoique annoncés en même temps, n'auraient pas lieu en même temps*. Lord Normanby exprima grand plaisir en apprenant cette détermination de votre gouvernement, et cela donnait quelque lueur d'espérance que l'on pourrait encore s'entendre quant au mariage de l'infante. Il en fit part au gouvernement anglais, ayant pris d'abord la précaution de faire lire sa dépêche à M. Guizot. Après avoir lu la dépêche du 22 septembre, M. Guizot observa à lord Normanby qu'une telle pièce méritait toute l'attention du gouvernement français et qu'il ne se sentait pas autorisé à en discuter le contenu, avant d'avoir pris les ordres du roi. Lord Normanby observa

que, dans ce cas, il se flattait que le départ du duc de Montpensier pour Madrid serait ajourné. M. Guizot répondit que les mariages étant irrévocablement arrêtés pour le 10 octobre, il fallait absolument que son Altesse Royale partît le jour fixé. « Les *mariages!* ajouta lord Normanby, vous voulez dire *celui de la reine!* — Non, non, *de la reine et de sa sœur*, répliqua M. Guizot. — Lord Normanby rappelle à M. Guizot sa promesse que les mariages seraient annoncés, mais n'auraient pas lieu en même temps. Le ministre des affaires étrangères tâche d'abord d'oublier sa promesse, mais, comme cette pauvre ressource ne lui réussit pas, il conclut : « D'ailleurs, les deux mariages ne seront pas célébrés en même temps ; *la reine sera mariée la première.* » Vous n'avez pas encore réussi à chasser tous les Jésuites de France ; c'est à vous, mon ami, à leur faire quitter au moins l'hôtel des Affaires étrangères et à envoyer leurs maximes après eux.

Le marquis de Lansdowne, en lisant la dépêche de lord Normanby, qui rendait compte de ce tour de passe-passe de M. Guizot, en fut si étonné, que le papier lui tomba des mains ; il pouvait à peine croire à ses propres yeux, lui qui avait si fréquemment entendu M. Guizot sermonner sur la bonne foi et la droiture en politique qui le possédaient, et qui avait jusque-là pris M. Guizot au sérieux.

Assurément, nous n'aurons garde d'affirmer l'exactitude de tous les détails contenus dans cette lettre. Toutes les sympathies politiques de Panizzi étaient du côté de l'Angleterre ; en outre, il connaissait l'hostilité de M. Thiers contre M. Guizot, et savait qu'il plaisait à son correspondant en faisant jouer un vilain rôle au ministre des affaires étrangères de France. Rappelons-nous, d'ailleurs, que sa lettre était inspirée par lord Palmerston, qui ne pouvait manquer de rejeter tous les torts sur le ministère français. Nous ne nous arrêterons pas aux allégations de Panizzi, d'après lesquelles M. Guizot aurait recommandé don François comme époux de la reine, après que les agents français avaient peint ce prince comme « impuissant, sans esprit », et avaient tout fait pour en dégoûter la reine. Nous n'examinerons pas non plus ce qu'il y avait de fondé dans les appréhensions de Thiers et de Panizzi qui se faisaient parvenir leurs lettres par leurs amis, « de crainte qu'elles ne fussent interceptées et ouvertes en haut lieu ». Continuons à feuilleter leur correspondance relative aux mariages espagnols.

M. Thiers avait laissé longtemps sans réponse la longue lettre de Panizzi, qui vient d'être citée. Panizzi lui écrit une seconde lettre, le 14 janvier 1847, pour lui donner quelques nouveaux détails et lui demander quelle sera sa tactique parlementaire dans les débats qui allaient s'ouvrir, aux Chambres françaises, sur les mariages espa-

gnols : « A présent que j'ai tenu ma parole, et que j'ai fait ce que vous m'avez demandé, tenez la vôtre de votre côté, et écrivez-moi une lettre, mais *tout de suite*, afin que je puisse faire connaître à vos amis ici, au moment de la réunion du Parlement, la marche que vous et vos amis comptez suivre. C'est en répondant franchement à la confiance dont on vous donne des preuves si fortes, que vous en inspirerez davantage. Je ne puis pas toujours chercher à pénétrer ce que l'on pense, sans avoir rien à dire en retour. Du reste, vous êtes le meilleur juge de ce qu'il vous convient de faire. » — Panizzi ajoute, dans la même lettre, quelques lignes relatives au voyage de M. Gréville, actuellement à Paris, et qui avait, disait-on, une mission confidentielle.

Avez-vous vu M. Gréville ? Il m'a dit qu'il irait vous voir et vous saluer de ma part. J'apprends, par le *Times* du 12, qu'on le suppose chargé d'une négociation non officielle pour renouveler l'entente cordiale... M. Gréville est allé à Paris, *pour complaire aux invitations très urgentes de M*[me] *de Liéven*. Comme le *Times* disait que M. Gréville est l'*ami intime de M Thiers*, est-il allé à Paris pour vous faire donner l'accolade fraternelle à M. Guizot ? Écrivez-moi ce que vous pensez de cela ; dites-moi si vous avez beaucoup causé avec M. Gréville de cette affaire et ce qu'il en pense. Tout ceci *m'intéresse beaucoup*. C'est inutile de répéter que vos lettres, comme les miennes, sont strictement confidentielles. Rappelez-vous de n'envoyer votre réponse que sous couverte *directement* à lord Normanby.

On sait déjà que les lettres de M. Thiers, quelque « confidentielles » qu'elles fussent, passaient toutes sous les yeux de Palmerston qu'elles n'*intéressaient* pas moins que Panizzi.

La réponse de M. Thiers était déjà en route, au moment où Panizzi la réclamait en toute urgence. M. Thiers lui écrivait, en effet, à la date du 12 janvier 1847 :

Je trouve la conduite de M. Guizot fort claire ; *il a manqué de bonne foi ;* il *a menti*, il s'est conduit là, comme nous le voyons se conduire tous les jours à la Chambre ; mais ce qui est clair pour moi ne peut le devenir pour le public qu'à grands renforts de preuves. Il faut qu'on connaisse les dépêches de lord Normanby, dans lesquelles les *mensonges* de M. Guizot sont, à ce qu'on dit, mis au grand jour de la manière la plus frappante. Ce n'est pas tout que de prouver que M. Guizot a *menti ;* il faut prouver que le cabinet anglais a été sincère, et pour cela, il faut que les dépêches à M. Bulwer et à M. de Sotomayor, prouvant qu'on n'a pas poursuivi le mariage d'un Cobourg à Madrid, soient connues. Je suis sûr que l'opinion publique en France condam-

nera le cabinet français, s'il est évident qu'il s'est conduit d'une manière déloyale...

Pour moi, qui souhaite ardemment la chute d'une politique égoïste et contre-révolutionnaire, je serai enchanté de voir M. Guizot disparaître de la scène politique. Je n'ai *aucun intérêt personnel ici;* car le roi appellera M. Molé et n'aura jamais recours à moi que dans une extrémité périlleuse, laquelle n'est heureusement pas probable; mais, que ce soit M. Molé ou un autre, je le soutiendrai, s'il inaugure une politique moins infidèle à la cause de la révolution et plus propre à nous faire bien vivre avec l'Angleterre. Ce résultat peut sortir de la crise actuelle, si on se conduit bien. Les agents de M. Guizot disent, ici et à Londres, que ni le pays ni le roi n'abandonneront jamais M. Guizot. C'est une *absurdité débitée par des gens à gages*, mais dénuée de tout fondement. Le pays applaudira à un changement de ministère. La Chambre des députés représente des intérêts privés, elle ne représente pas des opinions. Le pays éclairé a le sentiment que la politique actuelle est sans cœur et sans lumières. Quant au roi, il abandonnera M. Guizot plus difficilement qu'un autre ; car M. Guizot s'est complètement donné à lui et soutient son *gouvernement personnel* avec le dévouement d'un homme qui n'a plus d'autre rôle possible. Mais quand le roi croira la question aussi grave qu'elle l'est, il abandonnera M. Guizot. Le roi est un empirique en politique; l'une de ses idées favorites, c'est que moyennant qu'on sache attendre, surtout dans les pays libres où tout est mobile, on a cause gagnée. Il emploi cette recette, comme les médecins voués à l'eau chaude et à la saignée; il l'emploie pour toutes les maladies. Il ne croit pas à la solidité des whigs; il croit que l'un de ces jours naîtra une question qui emportera celle des mariages, et qu'il aura acquis une infante, sans perdre M. Guizot. Le jour où il croira les choses plus stables qu'on ne les lui peint de Londres, et où il craindra sérieusement pour ses rapports avec l'Angleterre, il abandonnera M. Guizot. Il ne tient à personne. Il a eu plus de goût pour moi que pour personne, parce qu'il savait que je détestais l'émeute, que je n'hésitais guère quand il fallait agir, et que je croyais à la nécessité de la royauté d'Orléans. Mais dès que j'ai contrarié ses penchants de prince illégitime voulant se faire légitime par des platitudes, il m'a quitté sans un regret. M. Guizot, au fond, ne lui inspire confiance que sous un rapport : c'est *une effronterie à mentir* devant les Chambres qui n'a pas été égalée dans le gouvernement représentatif, effronterie appuyée d'un langage monotone, mais très beau. *Comme intelligence et discernement*, le roi pense de M. Guizot ce qu'il en faut penser. Quand il croira les whigs solides et la résistance sérieuse, il se décidera à un changement de personnes, soyez en certain. Mais il faut bien mettre en évidence les faits et la *mauvaise foi* de M. Guizot.

Un peu plus loin, faisant allusion à la mission de M. Gréville et aux bruits qu'on faisait courir à ce propos, M. Thiers ajoutait : « Tous ces bruits sortent du salon de la princesse de Lieven. M. Gréville, du reste, a l'attitude la plus convenable, et jure ses grands dieux qu'il n'a pas de mission. Vous voyez qu'on ne se fait pas faute de mensonges. Pour moi, en voyant l'état de l'Italie, de la Suisse, de l'Allemagne, je souhaite ardemment que la cordialité renaisse entre la France et l'Angleterre. Si les deux cabinets restent longtemps en présence l'un de l'autre tels qu'ils sont, le cabinet anglais prendra l'habitude de traiter les affaires à Berlin, le cabinet français prendra l'habitude de les traiter à Vienne; car il n'y a pas deux cœurs qui s'entendent mieux au monde que celui du roi Louis-Philippe et du prince de Metternich (remarquez cependant que le second est dans son rôle) ; et, quand on aura vécu longtemps dans des relations différentes, l'alliance sera définitivement rompue. Pour moi, je tiens que ce sera pour l'Angleterre autant que pour la France, le plus grand des malheurs. »

M. Guizot et le roi Louis-Philippe n'étaient pas seuls maltraités dans les lettres de M. Thiers; ses amis politiques eux-mêmes, s'ils avaient quelque velléité d'indépendance à son égard, n'échappaient pas davantage à ses coups. Passant en revue ses collègues de l'opposition, à la Chambre des députés, M. Thiers écrivait à Panizzi, le 17 janvier 1847 :

Il se passe ici, dans l'opposition, un fait qui a peu d'importance en lui-même, mais qui fournit beaucoup de bavardage. Il y a, dans tous les partis, mais surtout en France, des seconds qui veulent être les premiers. Je suis fort, moi, avec Odilon Barrot : à nous deux, nous décidons la conduite de l'opposition. MM. Billaut et Dufaure, *deux avocats fort médiocres*, le premier fort intrigant, le second *morose et insociable*, fort mécontents de ne pas être les chefs, ayant le désir de se rendre prochainement possibles au ministère, ont profité de l'occasion pour faire une scission. L'alliance avec l'Angleterre n'est malheureusement pas populaire ; j'ai depuis quinze ans beaucoup de peine à la soutenir... MM. Billaut et Dufaure ont imaginé de lever l'étendard d'une scission, en adoptant le thème suivant : Résistance à l'Angleterre, approbation des mariages espagnols, etc., etc... Notez que ces deux messieurs, *vulgaires et ignorants comme des avocats de province, n'ayant jamais regardé une carte, sachant à peine où coulent le Rhin et le Danube*, seraient fort embarrassés de dire en quoi l'alliance anglaise est bonne ou mauvaise. Mais ils font de la politique comme, au barreau, on fait de l'argumentation ; *ils prennent une thèse ou une autre, suivant le besoin de la plaidoirie qu'on leur paye, et puis ils partent de là, et parlent,*

parlent. Ils ont de plus trouvé un avantage dans la thèse adoptée par eux, c'est de *faire leur cour aux Tuileries et de se rendre agréables à celui qui fait et défait les ministres*. Du reste, ils espéraient amener grand monde à eux; mais ils ne sont pas quinze sur cent quatre-vingts membres de l'opposition. Ils n'en seront pas moins un grave sujet d'embarras et donneront du cœur à nos ministres pour nous accuser d'être livrés à l'Angleterre, quand nous plaiderons la cause du bon sens et de la vraie politique.

On est à l'aise pour citer ces attaques auxquelles la vie d'un homme politique tel que M. Dufaure a donné tant de démentis.

La lettre de M. Thiers se termine ainsi : « Je vous écris tout ceci *pour vous seul*. Vous n'imaginez pas tout ce que débitent ici les ministériels. Ils *prétendent que je suis en correspondance avec lord Palmerston, à qui je n'ai jamais écrit de ma vie, et qui ne m'a jamais écrit non plus*. » Les ministériels avaient-ils tort dans leur accusation? Sans doute, M. Thiers n'écrivait pas *directement* à Palmerston; mais toutes ses lettres à Panizzi lui étaient destinées, on le sait. Lui qui reprocha tant à M. Guizot de manquer de franchise, ne tombait-il pas dans le même défaut, en niant tous rapports avec le chef du *Foreign-Office ?*

Préoccupé sans cesse de trouver à l'étranger des alliés contre M. Guizot, M. Thiers va jusqu'à s'excuser, en écrivant à Panizzi, de la moindre expression qui, dans ses discours, pourrait blesser lord Palmerston. Ainsi, envoyant un jour à Panizzi des exemplaires d'un de ses discours, il ajoute : « Il y a un mot que j'ai dit et dont on voudra m'excuser. Le texte vrai répondra à tout. J'ai dit que les whigs étaient détestés de l'Europe. Cela est vrai; c'est le motif qui doit nous porter à nous unir les uns les autres. J'ai dit cela, pour faire sentir à la France que les whigs et nous, étions des frères en Jésus-Christ, c'est-à-dire en révolution. J'ai laissé échapper *un mot que j'ai repris*, c'est que lord Palmerston était odieux à l'Europe, c'est-à-dire aux trois cabinets signataires de l'acte de Cracovie. Veillez à ce qu'on n'abuse pas de ce mot. »

Le débat, à la Chambre des députés, sur les mariages espagnols, eut lieu au commencement de février 1847. Bien que M. Thiers n'ait pu réussir à renverser le ministère, il s'applaudit du résultat de la discussion.

Voilà notre discussion sur les mariages espagnols terminée, écrit-il à Panizzi, le 7 février 1847. On a beaucoup attaqué l'alliance anglaise; mais je l'ai plus vivement défendue; j'ai cherché surtout à la populariser en lui donnant son véritable motif, la défense de la liberté du

peuple et de l'indépendance des États européens. Je crois pouvoir dire que, dans la Chambre des députés, l'immense majorité comprend et souhaite l'alliance anglaise et déplore la conduite de M. Guizot. Son imprudent discours d'avant-hier a confondu tout le monde ; son attaque si rude contre lord Palmerston (*imprudemment*, *coupablement*), son démenti de mauvais goût à lord Normanby, ont généralement surpris. De toutes parts, on se demandait ce qu'il voulait et par quels motifs il était dirigé... Craignant de jouer le rôle de boute-feu, *qui n'est et ne fut jamais le mien*, j'avais précisé entre lui et moi la situation. — Convenons, avais-je dit, que nous nous tairons, pour ne pas provoquer entre la France et l'Angleterre plus d'irritation qu'il n'y en a, et qu'il soit clair que ni l'un ni l'autre ne recule. — Pas du tout : M. Guizot n'a rien voulu admettre, et s'est obstiné à répondre qu'il n'invoquait pas mon silence et qu'il était prêt à discuter. Alors j'ai été forcé d'ouvrir la lutte pour ne pas paraître reculer. Aujourd'hui que tout le monde comprend la gravité de ce qu'il a dit, on lui reproche son imprudente morgue, et l'aveuglement avec lequel il s'est jeté dans le débat. On est fort impatient de savoir comment tout cela va tourner chez vous. Beaucoup de gens croyaient et disaient que M. Guizot avait l'espérance de la retraite de lord Palmerston, et d'une désunion dans le cabinet whig ; d'autres affirment (et je suis sûr que ceux-ci ont raison) qu'il a voulu venger le roi des attaques dont il est l'objet en Angleterre, afin de se l'attacher. Voici, en effet, ce qui est certain. *Le roi est devenu fort douteux pour M. Guizot.* M. Guizot lui-même, malgré sa morgue, commence à douter de la solidité de l'appui royal. Je suis certain de ce que je vous dis ici. Des confidences très sûrement informées ne m'ont laissé aucun doute à cet égard. Avant-hier, j'ai pu me convaincre d'un changement notable par mes propres yeux. J'étais invité au spectacle de la cour avec sept cents ou huit cents personnes, par conséquent sans faveur aucune ; mais j'ai reçu un accueil qu'on ne m'avait pas fait depuis bien des années, et c'est toujours ainsi quand on commence à s'ébranler. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas un homme sage qui ne trouve insensé le langage de M. Guizot.

Je voulais, dans ma dernière, vous dire un mot de M. Gréville. Je ne sais ce qu'il est venu faire ici, mais il *a fini par m'être très suspect.* Je l'ai un peu raillé le jour de son départ, et il en était piqué. Il a passé sa vie chez Mme de Lieven, chez M. Guizot, et tenait ici le langage d'un pur *Guizotin*. M. Guizot était, suivant lui, un personnage inviolable, et il fallait n'en rien dire. Je lui ai dit : « Mon cher monsieur Gréville, vous êtes une *éponge imbibée dans le liquide Lieven*, et quand on vous presse, il n'en sort que ce liquide. Prenez garde, ce n'est que du liquide de vieille femme. » — Je crois franchement que M. Gréville n'est pas bien sûr et qu'il avait quelque commission particulière, je ne sais pour

qui, mais qui n'était pas dans le sens des vieux révolutionnaires, comme vous et moi.

Ici s'arrêtent les lettres de M. Thiers à Panizzi, relativement à la question des mariages espagnols. La publication de cette correspondance par M. Fagan est-elle un service rendu à la mémoire de M. Thiers? Il est permis d'en douter. Le lecteur impartial, celui même qui est disposé à rendre le plus légitime hommage aux éminentes qualités de M. Thiers, ne saurait manquer d'être impressionné péniblement, en voyant jusqu'où la passion politique emporte l'illustre homme d'État. Tout entier à sa haine contre M. Guizot, il ne se borne pas à s'exprimer sur son compte dans des termes contraires à toutes les convenances parlementaires, mais il prend un ministre étranger pour confident de ses rancunes, et invoque son aide afin de renverser son adversaire politique! Or quel est ce ministre étranger? C'est lord Palmerston, l'homme dont la politique a été partout et toujours contraire aux intérêts français! — Nous ne doutons pas du patriotisme de M. Thiers, il en a donné des preuves suffisantes, mais il faut convenir que ce patriotisme a eu parfois quelques éclipses.

Ce qui déplaît également au lecteur, dans cette correspondance avec Panizzi, c'est la façon irrévérencieuse dont M. Thiers y traite Louis-Philippe, le souverain dont il a été et aspire à redevenir le ministre. Dans plusieurs lettres que nous n'avons pu citer, le roi est appelé « *Philippe-Guizot* » ; à tous moments, il y est question de son *gouvernement personnel*, de son *besoin de dominer*, de son *égoïsme*, de son *goût pour les platitudes*, etc.; et Panizzi, sans doute pour mettre son langage d'accord avec celui de son correspondant, n'appelle Louis-Philippe que « le *roi des barricades* ». — On juge de l'effet que devait produire la lecture de ces inconvenances, quand elles étaient mises sous les yeux des hommes politiques anglais, toujours si remplis de respect pour leurs souverains! Assurément, ces lettres de M. Thiers intéressaient vivement Palmerston, soucieux avant tout d'exploiter au profit de son pays les passions de l'homme d'État français; mais elles ne durent pas faire croître dans son estime le correspondant de Panizzi.

Les événements de 1848 dissipèrent en partie les préjugés politiques ou religieux de M. Thiers; en présence des dangers que courait l'ordre social, l'ancien serviteur dévoué de la révolution se sépara des révolutionnaires pour prendre la direction du parti conservateur. Toutefois, dans une lettre qu'il envoyait à Panizzi, le 20 mars 1848, près d'un mois après la révolution du 24 février, M. Thiers se montrait encore aussi préoccupé de récriminer

contre le roi Louis-Philippe et M. Guizot, que de défendre l'ordre menacé.

Mon cher Panizzi, écrivait M. Thiers, je vous remercie de votre aimable souvenir. J'ai traversé, depuis que nous n'avons plus eu de communications, d'affreuses vicissitudes. J'ai vu tomber la monarchie de 1830, par le sot entêtement de Louis-Philippe et la folle imprévoyance de ses ministres. Après avoir refusé au parti libéral toute satisfaction raisonnable, après s'être réduit à la triste nécessité de verser le sang pour défendre un odieux système, on avait dans Paris seize mille hommes de troupes, dispersés de Vincennes à Chaillot, dont quatre cents seulement aux Tuileries (point décisif).

Ceux-ci avaient dix cartouches par homme et point de vivres. Ce que je vous dis, je l'ai vu de mes yeux. Le roi m'a appelé quand il n'était plus temps de le sauver, c'est-à-dire au milieu de la nuit qui a précédé sa chute. Je ne lui ai pas dissimulé l'extrémité du péril qui ne laissait presque aucune espérance. Si, dans ce moment, il avait fait les concessions nécessaires, peut-être aurions-nous pu arrêter l'insurrection; mais il ne m'a accordé la dissolution de la Chambre des députés qu'à dix heures du matin (il m'avait appelé à trois heures de la nuit), et il a été obligé d'abdiquer à onze heures. Il a toujours fait toutes les choses trop tard et quand elles ne valaient plus rien. On lit que *M. Guizot fait le fier à Londres.* Il a bien tort, car il a joint à un système absurdement provocateur une imprévoyance fabuleuse dans les moyens de défense.

Je suis resté par honneur auprès du roi, jusqu'à la dernière minute. Je me suis retiré après et j'ai failli être égorgé par la populace qui, trois heures auparavant, criait : *Vive Thiers!* à tue-tête. Je suis depuis demeuré en repos et j'y demeurerai tant que je pourrai.

On me porte dans mon département; j'ai déjà refusé de l'être dans plusieurs autres départements. Je crois que je serai élu, sans en être certain; car ce suffrage universel recèle un inconnu impénétrable. Je me laisse porter par devoir; car je m'attends aux plus affreuses scènes dans la future Assemblée.

Paris est matériellement tranquille. Vous et Ellice pouvez venir sans danger. Les étrangers ne courent aucun péril.

Nous essayerons de fonder une république raisonnable (si mes amis et moi sommes élus); car nous sommes d'avis que la monarchie est impossible aujourd'hui et nous croirons avoir beaucoup fait, si nous pouvons donner au pays une république bien constituée.

Le principal danger est dans les fausses idées inculquées dans la tête des ouvriers. C'est là ce qui est le plus à craindre. Si on parvient à leur faire entendre la raison, la France pourra être sauvée.

Rapprochons de cette épître une autre lettre écrite quinze mois plus tard, le 29 juin 1849, à un ami d'Ecosse, lettre dans laquelle M. Thiers parle des événements du 13 juin et de son rôle dans l'Assemblée :

Mon cher ami, voilà plus de huit ou dix jours que je cherche un moment pour vous écrire, sans parvenir à le trouver. Nous avons eu de telles affaires depuis nos dernières communications que le temps m'a toujours manqué. Vous n'avez pas idée des scènes qui ont précédé le 13 juin. La violence des montagnards dépassait tout ce qu'on peut imaginer. Je les ai pris corps à corps dans la personne de Ledru-Rollin, et c'est entre deux huissiers gardant la tribune que j'ai pu parler. Poussés au pied du mur dans l'Assemblée, ils ont le lendemain tenté leur folle insurrection, et ils se sont heureusement perdus. Aujourd'hui, nous sommes certains (pour assez longtemps) de la tranquillité matérielle. Le désordre ne peut pas l'emporter sur la force ; c'est une grande conquête; mais il faut assurer par les lois notre avenir. C'est là une besogne des plus difficiles et des plus épineuses. Notre constitution est absurde ; nos lois électorales, désastreuses ; heureusement, nous avons une bonne et sage majorité qui est disposée à se très bien conduire. Il y a donc les moyens de salut, à travers beaucoup de chances de pertes. En définitive, nous avons beaucoup gagné et je crois que d'ici à quelque temps nous n'agiterons plus l'Europe. C'est quelque chose de pouvoir dire d'un malade qui vous est cher qu'il y a chez lui un mieux sensible.

Ici se termine la correspondance de Thiers et de Panizzi, dont on a cru intéressant de citer de nombreux extraits. Nous regrettons de ne trouver, dans l'ouvrage de M. Fagan, aucunes lettres d'une date postérieure. Ces lettres eussent probablement révélé certains détails inconnus sur les nombreux événements auxquels M. Thiers fut mêlé ; en outre, elles nous eussent montré l'éminent homme d'État sous un jour plus favorable que sa correspondance de 1846 et 1847. Autant, en effet, il y a de critiques à faire sur le rôle politique de M. Thiers, pendant la fin du gouvernement de Juillet, autant on peut louer, sauf de rares réserves, son attitude sous la république de 1848 et le second empire.

Anatole Langlois.

UNE RÉVOLUTION DANS LA SCIENCE

LE CERVEAU ET LA PENSÉE

La science a ses révolutions comme la société. Les révolutions de la société, nous le savons par une dure expérience, sont violentes, destructives, arrêtent tout progrès et tuent la liberté ; celles de la science ont heureusement des caractères tout différents. Elles sont pacifiques, bienfaisantes, attestent nos progrès, étendent le règne de l'homme sur la nature. On ne les provoque pas à son gré, mais quand, par les travaux patients des savants, elles viennent à se produire, on les salue avec bonheur, on y voit un présage de gloire et surtout on y bénit la main de Dieu.

La physiologie cérébrale a subi dans ces dernières années une de ces révolutions. La doctrine des localisations a renversé toutes les conceptions antérieures. Depuis les entreprises aventureuses de Gall et de Spurzheim, on regardait tout essai de localisation comme une hérésie scientifique, et on déclarait fièrement le cerveau fermé à nos investigations. Aujourd'hui le cerveau est ouvert aux recherches expérimentales, et son fonctionnement commence, sous des efforts persévérants, à se découvrir avec la multiplicité de ses centres et de ses organes.

Ce revirement de l'opinion scientifique a une portée considérable et ne saurait passer inaperçu. Quelles découvertes en ont été le point de départ ? Quelle valeur peut-on accorder aux essais de localisation cérébrale ? Que devient le matérialisme en face de ce nouveau progrès ? Quels rapports la science contracte-t-elle avec la philosophie ? Ce sont là autant de questions qui se posent et dont nous voudrions chercher ici la solution.

I

L'étude du cerveau a toujours eu le privilège d'exciter vivemen l'intérêt. En présence de cet organe étrange et d'apparence si compliquée, l'esprit s'étonne et voit surgir mille points d'interrogation. Il veut savoir le rapport qui existe entre le cerveau et l'intelligence, en d'autres termes il veut connaître le lien mystérieux qui relie la pensée à la parole qui l'exprime, le cœur aux sentiments que la physionomie traduit, la volonté aux mouvements que le bras exécute. Comment l'esprit et le corps s'unissent-ils dans l'intimité de notre être? C'est le point culminant où converge notre avide curiosité.

Qui pourrait rester indifférent en face d'un tel problème? Il n'en est aucun qui touche de plus près à l'homme, à sa nature, à sa destinée, aucun dont la solution importe davantage à la philosophie et à la physiologie tout ensemble, aucun dont les conséquences lointaines n'atteignent plus directement notre vie sociale et religieuse.

Qu'est-ce donc que le cerveau, le sujet de si merveilleux phénomènes, l'objet de si inquiètes et si nombreuses recherches? C'est une masse blanche, nerveuse, que loge la cavité du crâne et qui surmonte l'extrémité supérieure de la moelle épinière. On y a vu avec raison un épanouissement, une sorte d'efflorescence de cette moelle qui ne forme d'ailleurs avec elle qu'un seul appareil, l'appareil de la vie nerveuse centrale. Le cerveau a la forme d'un ovale dont la grosse extrémité regarde en arrière : il se partage en deux hémisphères symétriques réunis par le corps calleux. Chaque hémisphère a été divisé, pour la facilité de l'étude, en quatre parties ou *lobes*, qui sont : en avant, le lobe frontal ; en arrière, le lobe occipital ; sur les côtés et en haut, le lobe pariétal ; sur les côtés et en bas, le lobe temporal ou temporo-sphénoïdal. Sa surface est couverte d'anfractuosités, de plis et de replis auxquels on donne le nom de *circonvolutions*, et dont la disposition est assez constante pour faire l'objet d'une classification méthodique.

Cherchant à simplifier autant que possible cet exposé trop aride d'anatomie, nous ne parlerons ni des nombreux nerfs qui se rattachent au cerveau, ni du cervelet dont les deux lobes sont réunis en avant par la protubérance annulaire ou pont de Varole.

L'extrémité de la moelle épinière, ou bulbe rachidien, se partage à la base du cerveau, au-dessus du pont de Varole, en deux segments, les pédoncules cérébraux qui pénètrent chacun dans un hémisphère. Là se trouvent deux renflements très importants, le

corps strié et la couche optique, que les fibres pédonculaires traversent, et avec lesquels elles entrent en communication.

Telle est la conformation générale du cerveau : sa structure qu'il nous reste à connaître est assez compliquée. Deux substances différentes se partagent la trame nerveuse : ce sont la substance grise et la substance blanche.

La substance grise entoure le canal central de l'axe cérébro-spinal. On sait que ce canal, très délié dans la moelle, s'élargit au niveau du bulbe et forme successivement, à la faveur de la séparation des pédoncules et des hémisphères, le quatrième ventricule, l'aqueduc de Sylvius et le ventricule moyen.

La substance grise suit exactement les contours de ce canal : on la retrouve en amas de volume très varié dans différents points de la masse encéphalique et particulièrement dans les couches optiques et les corps striés. Enfin, elle constitue la couche corticale du cerveau et du cervelet; et, par suite des nombreux replis que leur surface affecte, on peut dire que la plus grande partie de la substance grise, environ les neuf dixièmes, s'y trouve réunie. Notons que son épaisseur y est de 2 à 3 millimètres, et que sa superficie a été estimée chez l'homme à 1700 centimètres carrés (Baillarger).

La substance blanche, de beaucoup la plus abondante, occupe la périphérie de la moelle et pénètre par les pédoncules dans les hémisphères, dont elle forme presque toute la masse.

L'élément essentiel de la substance grise est la cellule nerveuse; celui de la substance blanche est la fibre nerveuse. Mais la substance grise comprend aussi un certain nombre de fibres qui se rattachent aux cellules. La forme et le volume de ces cellules sont des plus variables et n'ont pas de signification précise.

Voilà, en termes bien sommaires, un aperçu du cerveau; nous pouvons maintenant considérer les efforts que les savants ont tentés pour pénétrer le mécanisme de son fonctionnement et connaître ses rapports avec l'intelligence.

II

Les recherches des savants sur le cerveau remontent très loin. Nous n'avons pas l'intention de faire ici leur historique; nous nous contenterons de prendre la question au début de ce siècle et de la suivre dans ses développements jusqu'à l'heure présente. Aussi bien la science vraiment expérimentale est de date récente, et ses résultats seuls offrent une garantie suffisante.

Nous nous attacherons d'abord à l'étude des travaux accomplis plus particulièrement sur le terrain anatomique; ce sont, du

reste, les premiers en suivant l'ordre purement chronologique.

Gall, arrivé à Paris vers 1807, exposa sur les rapports du cerveau et de l'intelligence une doctrine hardie et neuve, qui séduisit vivement les esprits, mais laissa l'Académie indifférente, sinon hostile. Cette doctrine accusait des vues très matérialistes, dont ses adeptes n'ont pu la dépouiller, malgré tous leurs efforts. Le cerveau était considéré comme l'organe de toutes les facultés supérieures, et chacune de ces facultés avait un organe particulier localisé dans l'organe général. Mais c'était là, si l'on peut dire, le côté théorique de la doctrine; le côté pratique et vraiment original reposait sur cette proposition : que la forme du crâne répète la forme du cerveau dans toutes ses parties, et que le seul examen de la tête permet aux initiés de connaître les facultés et les penchants prédominants d'un individu. Assurément ce fut cette face de la doctrine de Gall qui excita l'enthousiasme de la foule, et donna pendant plusieurs années une véritable popularité à la phrénologie naissante et à son fondateur.

« Il est si flatteur, dit finement le secrétaire perpétuel de l'Académie, Dubois d'Amiens, il est si flatteur de passer pour un homme profond, de laisser croire au vulgaire qu'on possède le merveilleux secret de lire jusqu'au fond de l'âme, et cela en promenant la pulpe des doigts sur le crâne du premier venu [1] ! »

Retranchez à la phrénologie ce caractère divinatoire qui a fait sa fortune, et vous vous trouverez en présence d'une doctrine sans base et sans consistance. Gall ne l'appuie sur aucun fait scientifique, et en cherche les éléments dans une foule d'anecdotes douteuses ou mal contrôlées. Il partage arbitrairement le cerveau en départements distincts, y localise au hasard les facultés; et ce qui le démontre bien, c'est que la carte crâniologique a été plusieurs fois remaniée par ses successeurs et notamment surchargée par Spurzheim. Le développement d'une faculté est proportionné à celui de son organe. Plus l'organe est gros, plus la faculté se distingue. Cependant il y a de curieuses exceptions : ainsi l'organe de la propriété devient en se développant l'organe du vol. *La propriété, c'est le vol.* Proudhon connut-il ce détail phrénologique qui vient si justement à l'appui de son célèbre aphorisme?

Mais à quoi bon réfuter une doctrine tombée aujourd'hui dans le discrédit et dans l'oubli? Rappelons seulement l'argument anatomique, aussi simple que fort, qui empêche à lui seul de ressusciter le système phrénologique. En soutenant que la forme du cerveau est reproduite par celle de la tête, on oublie que l'épaisseur des

[1] *Dictionnaire des sciences philosophiques,* art. *Gall,* 2e édit., p. 587, col. 2.

parois crâniennes est très variable et oscille entre 20 millimètres et un demi-millimètre. Ces parois comprennent deux tables de tissu osseux compacte et une couche spongieuse intermédiaire ou le diploé. Or cette couche a des dimensions très différentes suivant les points où on l'examine. La table interne suit exactement tous les contours de la surface cérébrale. La table externe est lisse et unie : seule accessible à nos sens, dit très bien M. Sappey, « elle ne correspond pas à la table profonde, elle ne se moule pas sur elle, elle ne la reproduit pas, elle la masque au contraire [1] ».

Ainsi la conformation extérieure du crâne ne traduit nullement sa conformation intérieure, et par suite la forme du cerveau.

La ruine du système de Gall enlève aux matérialistes une illusion, mais non leurs espérances. Ils ne pourront pas diagnostiquer l'esprit de telle ou telle personne vivante, reconnaître à celle-ci une pauvre intelligence, malgré les apparences contraires; un grand génie à cette autre, qui n'a semblé jouir jusque-là que d'une grosse tête. Mais du moins ils conservent une ressource dont ils vont user et abuser, celle de s'adresser au mort, et, son cerveau en main, de lui demander le secret de ses pensées, de ses travaux, de son intelligence. C'est dans cette voie, pleine de découvertes heureuses pour la science et de cruelles déceptions pour eux, que nous allons les suivre avec un intérêt croissant.

Si la cavité crânienne reproduit exactement la configuration du cerveau, sa capacité nous donne le volume cérébral. Or il est admis, d'un commun accord, par les savants matérialistes que le cerveau est l'organe de l'intelligence. Le cerveau et l'intelligence se développent donc parallèlement : plus un cerveau est volumineux, plus celui qui le porte est intelligent. La puissance des facultés psychiques se réduit ainsi très simplement à une question de mesure ou de dimension. La méthode qui permet de l'apprécier est claire, facile : voyons ses résultats.

Le singe, qu'on accuse d'être notre ancêtre ou tout au moins notre parent, n'est vraiment pas favorisé : le plus élevé dans la série, le gorille, n'a une capacité crânienne que de 500 centimètres cubes. Celle de l'homme est trois fois plus forte (1500 c. c.), et comme il faut tenir compte de la masse du corps, la proportion est encore plus considérable. A sa naissance, l'enfant n'offre qu'une capacité crânienne de 400 centimètres cubes ; et, fait plus grave, à deux mois, cette capacité atteint 540 centimètres cubes, devenant par conséquent plus grande que celle du singe anthropoïde adulte le mieux doué (Welcher). Ces chiffres se passent de commentaire.

[1] *Traité d'anatomie descriptive*, 2e éd., t. Ier, p. 178.

On ne laisse pas de prétendre que la capacité crânienne est en rapport avec l'intelligence. Une série de cubages opérés par M. Davis dans les différentes races lui ont donné des résultats curieux qu'il faut citer :

Suédois.	1500 c. c.
Saxons.	1488
Irlandais	1472
Canaques	1470
Chinois.	1452
Nègres du Dahomey.	1452
Lapons	1440

Cette table, comme on le voit, place sur le même plan le Canaque et l'Irlandais et range les Lapons à la suite des nègres du Dahomey. D'autre part, M. Broca a fait le cubage très intéressant qui suit :

Femmes chinoises	1383 c. c.
Femmes corses	1367

Sur un certain nombre de femmes, M. Davis a estimé le poids très probable du cerveau d'après la capacité crânienne :

Chinois	1298 gr.
Négresses du Dahomey.	1249
Esquimaux	1247
Anglaises	1222

La table du savant Anglais place ses compatriotes au dernier rang, après les Chinoises et les négresses du Dahomey.

Ces calculs déroutent déjà nos idées et affaiblissent notre confiance, qui se trouve presque perdue, quand nous constatons les différences parfois énormes qui se manifestent entre les auteurs. Ainsi, pour les crânes des nègres africains, tandis que Morton donne un cubage de 1364 centimètres cubes, M. Broca en fournit un de 1430 centimètres cubes, et M. Davis, un de 1452 centimètres cubes. Ces faits sont d'autant plus graves qu'on ne peut les imputer absolument à l'insuffisance des mesures, Morton ayant opéré sur 79 crânes et M. Broca sur 85. Quelle conclusion d'ailleurs peut-on tirer même d'une seule série de cubages ? D'après celle de M. Broca, par exemple, les Esquimaux ont à peu près le même volume crânien que nous mêmes, orgueilleux Parisiens (Parisiens : H. 1558 c. c. ; F. 1337 c. c. ; — Esquimaux, H. 1539 c. c. ; F. 1428 c. c.). Et notre présomption n'est encore que faiblement atteinte : elle subit un plus rude coup en apprenant qu'au-dessus des Parisiens, et en tête de la liste, figurent..... les Auvergnats (1598 c. c. (et les bas Bretons

(1564 c. c.). C'en est trop : nous devons renoncer à ce procédé grossier, et nous adresser au cerveau lui-même et non à son enveloppe trompeuse.

Le cerveau donne la mesure de l'intelligence ; c'est encore, c'est toujours la thèse que l'on soutient. L'encéphale de la baleine pèse 1500 grammes, celui du dauphin atteint 1800 grammes ; celui de l'homme varie entre 1300 et 1400 grammes. Le cerveau d'un jeune éléphant d'Asie dépassait 3000 grammes (Broca). Évidemment ces chiffres très divergents n'offrent aucune indication, et la thèse serait mal conçue, si l'on voulait l'étendre à toute la série animale, car la taille des êtres est des plus variables, et on ne peut raisonnablement, sans violer la loi des proportions, réclamer un cerveau égal chez l'éléphant et le lapin, chez le dauphin et chez l'homme. Pour éviter cette cause d'erreur, on a cru tout simple d'établir que l'intelligence est en raison directe des rapports du cerveau à la taille ou au poids de l'animal. Mais on n'a pas remarqué que le volume cérébral lui-même n'est pas toujours en rapport avec la masse nerveuse et qu'il cache plus d'un piège aux calculateurs. Le cerveau des animaux supérieurs, par exemple, est creusé de cavités ou ventricules qui sont souvent très développées et ne sauraient entrer en ligne de compte. De plus, la densité de la substance nerveuse paraît assez variable. Quoi qu'il en soit, cette conception a eu son heure de faveur et doit être rappelée.

M. Leuret a constaté que le poids de l'encéphale est au poids du corps.

Dans les poissons . . .	comme	1	est à	5668
Dans les reptiles . . .	—	1	—	1321
Dans les oiseaux. . . .	—	1	—	212
Dans les mammifères. .	—	1	—	186

Ces moyennes sont trop vastes pour avoir une signification. Si l'on s'en tient aux mesures individuelles, on voit que le rapport est, chez l'homme, de 1 à 47 [1], chez le dauphin de 1 à 66, chez le cheval de 1 à 400, chez l'éléphant de 1 à 500, chez le bœuf de 1 à 800 (Sappey). Ces chiffres n'arrivent pas à satisfaire l'esprit, qui se refuse, par exemple, à croire le dauphin si bien doué et l'éléphant si déshérité du côté des facultés supérieures. Mais une dernière surprise nous est réservée : cette loi des rapports place l'homme au-dessous d'un certain nombre d'animaux, du chat, notamment, dont le cerveau est très gros ; du ouistiti, chez lequel la proportion est de 1 à 28 ; et du serin, chez lequel elle atteint 1/14.

D'ailleurs, comme le remarque justement M. Sappey, tous ces

[1] Chez l'enfant, il est de 1 à 7.

calculs ne tiennent pas compte de données importantes, telles que l'âge, le sexe, la santé, etc. Ajoutons qu'ils sont aujourd'hui à peu près abandonnés.

III

On continue à prétendre qu'il y a du moins pour notre espèce une relation rigoureuse entre le poids du cerveau et l'intelligence. Il est regrettable qu'on ne puisse plus, comme aux temps heureux de la phrénologie, constater sur le vivant cet important caractère. Il y a tant de fortes têtes qui voudraient passer pour intelligentes. Mais, du moins, cette ambition peut être satisfaite après la mort ; et on dirait que la *Société d'autopsie mutuelle* n'a été fondée par certains libres-penseurs de nos jours que pour assurer à ses membres la vérification certaine de leurs qualités et de leurs talents. On pèse un cerveau, et du même coup on reconnaît le génie d'un homme. Tel qui a passé inaperçu, ignoré de la foule, avait un talent supérieur qu'on proclame la balance en main. Qui n'ambitionnerait cette gloire posthume, et qui voudrait refuser son adhésion à la Société d'autopsie mutuelle ?

Le cerveau humain pèse en moyenne 1300 grammes, mais son poids varie extrêmement. M. Sappey a constaté un écart de 400 grammes chez les hommes et de 300 grammes chez les femmes. Entre les deux sexes, l'écart s'élève à 8 pour 100; de son côté, la taille le fait varier de 4 à 6 pour 100. L'âge exerce aussi son influence, de même que l'état de santé. Toutes ces différences commandent, est-il besoin de le dire, la plus grande réserve dans les déductions.

On cite toujours le cerveau de Dupuytren, qui pesait 1436 grammes; on veut y voir la cause de l'intelligence supérieure du grand chirurgien. Mais M. Sappey, opérant, à l'amphithéâtre, des pesées de cerveaux vulgaires, en a trouvé un, appartenant à un jeune homme de trente ans, qui pesait 1510 grammes. Ce jeune homme avait-il plus d'intelligence que Dupuytren ? Nous n'oserions pas le prétendre. L'hésitation qu'on pourrait garder sera d'ailleurs dissipée par l'exemple suivant. Un membre de la Société d'autopsie mutuelle, M. Asseline, qui a eu le premier le triste honneur d'être disséqué par ses collègues en libre-pensée, avait un cerveau du poids de 1460 grammes. M. Asseline, dont nous ne mettons pas en doute l'intelligence, possédait un plus gros cerveau que Dupuytren : avait-il son génie ?

Le cerveau de Cuvier pesait 1831 grammes (P. Bérard). Mais Morton a signalé plusieurs cerveaux atteignant ou dépassant même

ce chiffre. M. Sandifort B. Hunt[1] a trouvé, pendant la guerre d'Amérique, un cerveau de 1842 grammes. Ce fait étonne et déconcerte M. Topinard : « *Évidemment*, écrit-il, *ce cerveau était pathologique ou appartenait à quelque Cuvier ignoré*[2]. »

Ce qui semble le plus évident, c'est que ce cerveau renverse les théories matérialistes de M. Topinard, qui ne veut pas de notre « foi », mais « croit » fermement à la « matière pensante ». Sa remarque est plaisante, et nous aimons à apprendre qu'il y a dans le monde des « Cuvier » ignorés et méconnus. Souhaitons à nos enfants de fortes têtes, et surtout, pour l'honneur et le profit de l'humanité, sachons de bonne heure reconnaître les génies et ne laissons pas aux anatomistes le soin de les découvrir trop tard.

Nous ne parlerons pas des cerveaux fameux de Cromwell et de lord Byron, pesant l'un 2229 grammes et l'autre 2238 grammes. M. Sappey ne trouve pas à ces pesées une garantie absolument sérieuse et ne les admet que sous une réserve expresse[3]. Peu d'hommes illustres ont livré leur cerveau à la science ; et nous nous permettons de le regretter. Si les pesées de ces « cerveaux de choix » avaient été nombreuses, nous sommes persuadé qu'elles auraient révélé le néant de la théorie matérialiste. Le développement du cerveau, au sens physiologique, n'accuse qu'une chose, l'activité de l'organe. Or l'intelligence n'est pas le synonyme de cette activité. On sait depuis longtemps que les cerveaux des criminels et des aliénés se distinguent souvent par leur poids et leur volume.

Ce poids et ce volume varient dans les différentes races ; et il semble, à première vue, que la race blanche l'emporte, à cet égard, de beaucoup sur les autres races et notamment sur la race noire. Mais rien n'est plus trompeur que ces appréciations générales et superficielles, basées sur des tables habilement construites, et on ne doit jamais oublier que les variations individuelles sont très grandes. C'est l'avis qu'exprime très sagement M. Topinard, quand il dit : « On ne doit rapprocher que des cerveaux dans des conditions identiques, c'est-à-dire sains, du même âge, du même sexe, et il faut se garder, à l'exemple de Huschke, de confondre les sujets morts dans les conditions ordinaires avec les sujets emportés sans maladie, comme les suicidés ; la différence des uns aux autres peut aller sans doute jusqu'à 130 grammes... Mais ce qui enlève toute sécurité à la comparaison du poids du cerveau dans les races, ce sont les variations individuelles, si capricieuses et subordonnées à tant de circonstances extérieures, de l'intelligence primitive ou secondaire, *ou mieux*

[1] *Negro as Soldier* analysé *in Anthrop. Review*, t. VII, 1869.
[2] *Anthropologie*, 2e édition, 1877, p. 320.
[3] *Anatomie*, 2e édition, t. III, p. 44.

encore de l'activité cérébrale, quelles qu'en soient la direction et les manifestations physiologiques... Le cerveau d'un Australien, supérieur relativement à ses semblables, sera plus lourd et aura plus de circonvolutions que celui d'un Parisien d'une intelligence médiocre [1]. »

Citons quelques chiffres. M. Broca trouve, chez des nègres, un poids cérébral de 1289 grammes; M. Parisot estime, chez les Français, ce poids à 1287 grammes; et M. Parchappe, à 1334 grammes. Combien, entre ces chiffres, la différence est faible ou insignifiante, surtout quand on considère les pesées suivantes, faites chez d'autres peuples européens :

Autrichiens (Weisbach)	1342 gr.
Allemands (Wagner)	1392
Anglais et Écossais (Peacock)	1427

Ces chiffres ne paraissent pas flatteurs pour nous; ils ne doivent pourtant pas blesser notre amour-propre national, car, nous le répétons, l'intelligence ne se mesure pas au poids du cerveau.

Malgré tous les préjugés, le nègre n'est pas dépourvu d'intelligence, et les matérialistes devraient être les derniers à déprécier ses facultés supérieures, puisque son cerveau atteint des proportions très ordinaires. M. Broca a signalé, chez un nègre de Pondichéry, un cerveau de 1330 grammes, et, chez un autre, un cerveau de 1500 grammes. Ce dernier est remarquable. Pourquoi M. Topinard n'a-t-il pas vu, au moins chez son heureux propriétaire, un « Dupuytren méconnu », puisque le cerveau du célèbre médecin n'avait qu'un poids de 1436 grammes?

Dans le sexe féminin, les différences sont encore moins accusées, et l'égalité tend à s'établir entre les différentes races, si l'on en juge par le tableau suivant :

Anglaises et Écossaises (Peacock) . . .	1260 gr.
Négresses d'Afrique (Peacock)	1232
Françaises (Parchappe)	1210
Allemandes (Wagner)	1209
Autrichiennes (Weisbach)	1160

En soutenant que l'intelligence s'apprécie d'après le volume du cerveau, les matérialistes expriment une loi qui dérive de leur système et ne souffre pas d'exception; ici, ils sont forcés, à leur grand regret, de lui sacrifier leur galanterie bien connue et de donner aux négresses d'Afrique le pas sur nos aimables compatriotes. Mais, nous

[1] *Op. cit.*, p. 318-319.

le répétons, l'injure est gratuite, les fortes têtes n'étant pas nécessairement les plus intelligentes. Il faut conclure que cette thèse n'a pas de valeur, ou, du moins, passer à un autre argument.

Le cerveau humain est sillonné, nous l'avons vu, de circonvolutions nombreuses. Celui de la souris en est dépourvu. On a pensé que le nombre et la profondeur des circonvolutions étendent la surface des hémisphères, et par là même développent les facultés intellectuelles. C'est toujours la même idée que nous avons combattue, mais présentée sous une forme nouvelle. Dareste chercha à expliquer la différence entre le cerveau de l'homme et celui de la souris, en soutenant que les circonvolutions sont en raison directe de la taille des animaux, les plus petites espèces ayant le plus souvent le cerveau lisse. Mais cette prétendue loi est contredite par les faits : le chien, par exemple, a toujours plus de circonvolutions que le kangourou (Gratiolet).

Les matérialistes ont vu là un triomphe ; et cependant un simple coup d'œil jeté sur la série animale ne confirme pas leur hypothèse. Les écureuils, les rats, les souris, les ouistitis, ont un cerveau lisse ; n'ont-ils pas un instinct des plus remarquables ? La surface du cerveau des castors, des lapins, des lièvres, présente à peine quelques enfoncements. Quelle industrie animale est comparable à celle du castor ? Les chiens ont de vraies circonvolutions ; mais ces circonvolutions sont bien plus marquées chez le mouton et le bœuf ; et les chasseurs auraient peine à croire que leurs chiens sont moins « intelligents » que les « stupides » moutons. Enfin, au haut de l'échelle, les éléphants et les marsouins prennent place à côté du chimpanzé, de l'orang et de l'homme.

L'opinion que nous discutons est d'ailleurs bien ancienne : défendue autrefois par Érasistrate, elle fut reprise, en 1825, par Desmoulins, mais Galien l'avait réfutée dès longtemps par un argument décisif qu'il nous suffira d'invoquer à sa suite [1]. Le savant médecin remarque, non sans ironie, qu'entre tous les animaux, il y en a un très bien doué, dont la surface cérébrale est sillonnée de nombreux plis et replis, et pour désarmer les adversaires, il lui suffit de le nommer, c'est l'*âne*. Qui l'aurait cru si rempli d'intelligence ?

Le cerveau humain et le cerveau des singes anthropomorphes sont à peu près identiques au point de vue de leurs circonvolutions comme de leur structure : il n'y a entre eux, comme le dit M. Broca, que « de légères nuances [2] » et nullement essentielles. Loin de rejeter cette similitude, comme le font quelques auteurs peu circonspects, loin de chercher à l'atténuer, nous la proclamons bien haut. Pour

[1] *De usu partium,* lib. VIII, cap. XIII.
[2] *Mémoire sur les Primates,* 1869.

donner à notre thèse une confirmation décisive, il nous suffit de placer cette ressemblance morphologique en face des différences essentielles et capitales que nous offre l'intelligence humaine avec ce qu'on appelle l'intelligence « simienne ».

M. Topinard n'a pas de peine à voir que ni les circonvolutions ni le volume cérébral ne suffisent à expliquer l'intelligence ; il cherche à établir entre ces deux caractères un rapport inverse qui donnerait l'explication désirée. Le cerveau des petites espèces est lisse, mais en même temps il est proportionnellement très développé. Ainsi, d'après Colin, la souris a, par rapport à son corps, plus de cerveau que l'homme, treize fois autant que le cheval, onze fois autant que l'éléphant. M. Topinard conclut : « Les circonvolutions ont moins de tendance à se produire dans les petites espèces, en *supposant le fait démontré*, parce que leur cerveau est plus volumineux ; c'était superflu. C'est ainsi que l'organisation atteint le même résultat par des procédés différents [1]. » Mais ce raisonnement revient à dire que l'intelligence est une affaire de poids et de mesure ; nous ne recommencerons pas ici une discussion épuisée.

Beaucoup de savants s'élèvent contre l'insuffisance de ces théories et s'efforcent d'établir que le volume des lobes frontaux seuls est digne d'être pris en considération. Ces lobes seraient très importants pour l'homme : c'est en eux, dit M. Topinard, que « résident les plus hautes facultés[2] ». S'ils sont volumineux, la région frontale du crâne les traduit par sa prédominance ; elle est déprimée au contraire s'ils sont peu développés. Cette opinion, dernier reste du phrénologisme, est partagée par nombre d'auteurs [3] ; elle a pour elle le sentiment vulgaire. Un front large et droit est synonyme, pour la foule, d'un « front intelligent ». Cependant, sans opposer un démenti absolu à ce sentiment, il est permis de le trouver très exagéré en présence des faits acquis par la science. Sans doute les idiots ont généralement le front fuyant ; mais l'idiotie est une maladie congénitale, et, comme elle, la microcéphalie a ce caractère. Les nègres d'Océanie partagent d'ailleurs le même sort, tandis que les nègres d'Afrique se distinguent, entre toutes les races, par leur front droit ou même bombé. Les hommes de génie ou de talent ont le front vertical, bien développé ; on cite surtout à cet égard Walter Scott et Cuvier. Mais le front fuyant se trouve être l'apanage d'hommes non moins distingués que les précédents. Rappelons, à la suite des

[1] *Op. cit.*, p. 127.
[2] *Op. cit.*, p. 109.
[3] Rappelons toutefois qu'au début de ce siècle un savant distingué, Neumann, localisa l'intelligence dans les lobes occipitaux, avec des preuves au moins égales à celles que Gall apportait à l'appui de son sentiment.

auteurs, le front de Lacépède et du général Lamarque. Enfin, les recherches de M. Lélut, dans les asiles d'aliénés, achèvent d'enlever son importance à ce caractère. Ce savant a constaté, en effet, que le développement de la région frontale est plus grand chez les imbéciles que chez les hommes d'une intelligence ordinaire, et qu'il l'est d'autant plus qu'on descend plus bas dans l'échelle de l'imbécillité [1]. Il ne faut donc pas chercher à mesurer l'intelligence au volume du cerveau tout entier ou d'un de ses lobes.

La question est plus complexe, nous l'avons dit, et M. Topinard lui-même ne le cache pas. Toute la masse cérébrale n'opère pas; la substance grise seule, et surtout la couche corticale, par les cellules qu'elle renferme, joue un rôle actif. Or il faudrait savoir comment elle se multiplie, et M. Topinard signale trois moyens : « 1° l'augmentation de la masse cérébrale et par conséquent de sa surface, toutes choses égales; 2° l'augmentation des plis et replis qui permettent à une plus forte proportion de substance grise de se déposer dans une même étendue; 3° *l'accroissement de celle-ci en épaisseur et son amélioration en qualité* [2]. » Ce dernier point seul a quelque importance, et c'est précisément celui qui n'est pas connu.

Il faut conclure que les anatomistes n'ont pu montrer le vrai rapport du cerveau avec l'intelligence; voyons si les physiologistes ont été plus heureux.

IV

Nous ne parlerons pas ici des récents travaux qui ont renouvelé la science, nous réservant de les exposer plus loin avec tous les détails qu'ils comportent; nous voudrions montrer seulement la physiologie cérébrale que l'on possédait il n'y a pas longtemps encore et les expériences sur lesquelles elle s'appuyait.

Ces premières expériences, tentées par Flourens, reprises et développées plus tard par Magendie, Longet, Vulpian, etc., avaient toutes pour but d'observer les effets de l'ablation du cerveau; elles furent faites sur des grenouilles, des oiseaux, des petits mammifères, et ne fournirent que des résultats assez divergents et, en somme, vagues et obscurs.

Une grenouille, à laquelle on enlève le cerveau, conserve presque toute son activité. Les pigeons, privés de leurs lobes cérébraux, sont apathiques et comme engourdis; ils se tiennent sur leurs pattes et volent quand on les excite. L'opération laisse des traces plus profondes chez les mammifères; ils ne peuvent rester debout, et, quand

[1] *Mémoire sur le développement du crâne dans ses rapports avec celui de l'intelligence.*

[2] *Op. cit.*, p. 117, 118.

on les excite, font à peine quelques pas. Ils sont insensibles à la lumière, au bruit, aux odeurs, aux aliments. Ils ont perdu leurs instincts les plus communs et se heurtent à tous les obstacles. On a varié un peu ces expériences, en n'enlevant pas la totalité des lobes cérébraux : par exemple, en conservant une partie des couches optiques, et alors on a observé la persistance de certains genres de sensibilité.

Tous ces faits sont de nature complexe et peuvent être interprétés de bien des manières. En tout cas, ils sont insuffisants, et on s'étonne que Flourens, dont l'esprit scientifique était aussi prompt que lucide, en ait trouvé l'explication si facile. Mais il ne faut pas oublier qu'à l'époque où ils furent signalés, la théorie de Gall était dans toute sa faveur. Les savants, hostiles au phrénologisme qui avait le double tort de contredire leurs idées et d'ouvrir aux profanes leur domaine, virent dans ces faits la contradiction la plus heureuse du nouveau système, et Flourens, le premier, s'efforça de le démontrer. Enlevant le cerveau d'un pigeon par tranches, soit en avant, soit en arrière, il soutint que les fonctions persistent, alors même qu'il ne reste pour les accomplir qu'une petite portion de masse nerveuse; mais si l'on augmente légèrement encore la perte de substance, toutes les facultés diminuent et disparaissent ensemble. « Il n'y a donc, concluait Flourens, point de sièges divers ni pour les diverses facultés ni pour les diverses perceptions. » La réaction des physiologistes contre les théories extravagantes de Gall était légitime et nécessaire ; mais ici, comme toujours, elle dépassait le but.

Flourens [1] trouve dans ses expériences la preuve que ni la sensibilité ni la motilité ne résident dans les lobes cérébraux; et il en tire la conclusion étrange que ces lobes, dénués de toute action physiologique, sont le siège de l'*intelligence*. Le savant expérimentateur n'a jamais expérimenté sur l'homme, sans doute, mais il n'admet pas de différence essentielle entre l'homme et les animaux. D'ailleurs, si le cerveau ne sert ni au mouvement ni à la sensation, il doit avoir une fonction, et, pour combler la lacune, on lui impose d'*office* l'intelligence.

Flourens soutient avec persistance son opinion, et il lui consacre particulièrement tout un livre [2]. D'après lui, les animaux ont « une intelligence qui étonne et confond la nôtre [3] » ; ils « prévoient », ils « réfléchissent », ils « pensent [4] », ils ont « une certaine liberté [5] ».

[1] Voy. ses *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, 2e édition, 1842.

[2] *De l'instinct et de l'intelligence des animaux*, 1re édit., 1841; 5e édit., 1870.

[3] *Op. cit.*, p. 6.

[4] *Op. cit.*, p. 101.

[5] *Op. cit.*, p. 102.

Cette doctrine s'est propagée, et aujourd'hui un certain nombre de savants, mais non les plus renommés, la professent plus ou moins ouvertement; toutefois, à la différence de Flourens, qui en masquait ou plutôt en tempérait le matérialisme par des vues très spiritualistes, ils savent garder la logique dans leurs conceptions, en rejetant ensemble et l'âme et la vie.

Les physiologistes contemporains pensaient donc, il n'y a pas longtemps, que les lobes cérébaux des animaux sont le siège de leur « intelligence » et de leur « conscience » ; comme Flourens, ils localisaient, soit dans les ganglions centraux, soit dans la protubérance, les mouvements et les sensations. On connaît les tentatives encore récentes de Luys, pour placer dans les couches optiques le siège des sensibilités générale et spéciale. Là, dans ces centres inférieurs, s'opéraient les *perceptions brutes* et les *incitations inconscientes;* plus haut, au sein de la substance grise corticale, se déroulaient les phénomènes intellectuels.

Ces idées ont dû être abandonnées; elles ont reçu, nous le verrons, une contradiction décisive de la doctrine des localisations. De plus, les procédés mis en usage par les expérimentateurs ont démontré leur insuffisance. Dans des expériences aussi délicates, le scalpel, même conduit par une main habile, est souvent aveugle et produit des confusions inévitables. Les connexions entre les fibres et les cellules sont intimes et multipliées. Que l'on détruise, que l'on retranche un amas de cellules nerveuses ou les fibres qui s'y rattachent, on obtient un effet identique, mais l'interprétation n'est-elle pas des plus différentes? Or, à cet égard, les méprises des physiologistes ont été fréquentes.

Si l'on ne peut reprocher à Flourens des erreurs que les progrès de la science ont seuls pu dissiper, on l'accusera toujours, avec raison, d'avoir attribué aux animaux les facultés propres à l'homme ou, du moins, de n'avoir pas mieux défini ce qu'il appelle « l'intelligence animale ». Où le savant physiologiste a-t-il vu que la grenouille et le pigeon ont une « intelligence? » Comprendrait-il sous ce nom la faculté locomotrice? Si l'intelligence est de même nature que la faculté de se mouvoir ou de sentir, assurément la grenouille est intelligente. Toutefois, avec la tradition et le bon sens, nous ne connaissons à cet intéressant batracien qu'un instinct très ordinaire, et nous regrettons profondément qu'une telle confusion de langage ait si longtemps embarrassé le terrain scientifique et entravé les recherches les plus délicates.

L'intelligence n'appartient qu'à l'homme, et ce n'est qu'en détournant ce mot de son sens étymologique et traditionnel qu'on peut l'appliquer aux phénomènes instinctifs des animaux. Nous savons

bien qu'aujourd'hui il y a là une manœuvre habile; on rabaisse l'intelligence en général, en l'attribuant à tous les êtres, pour pouvoir plus facilement nier l'intelligence vraie qui distingue l'homme et fait son incomparable grandeur. Mais cette manœuvre échoue devant l'évidence des faits. Entre l'homme et le singe, par exemple, il y a un abîme qu'il faut reconnaître. Leur cerveau est identique ou à peu près; quel savant indépendant voudrait essayer une comparaison entre l'intelligence humaine et « l'intelligence simienne? » Si la pensée est un produit du cerveau, organe de l'intelligence, les deux êtres devraient avoir les mêmes manifestations psychiques. Cette conclusion est rigoureuse, et il nous plaît d'y trouver la meilleure réfutation du matérialisme.

Mais les anciens physiologistes, pour soutenir leur thèse, n'ont pas même eu recours au singe; ils ont expérimenté sur des êtres inférieurs, sur des grenouilles, des pigeons, des rats, des chiens. Entre le cerveau du pigeon et de l'homme, les analogies sont bien lointaines; et l'on parle de rapprocher l'intelligence de l'un et de l'autre! De tels procédés méconnaissent la logique non moins que la science. Il y a longtemps que les savants et les philosophes ont protesté contre eux, et M. Francisque Bouillier a justement signalé leur inconséquence. « Quand même, écrit-il, tous ces animaux vivants, mis à la torture, donneraient des réponses identiques, parfaitement nettes et précises, comment conclure avec certitude de ce qu'on a expérimenté sur le cerveau d'un poulet, découpé par tranches, à ce qui se passe dans le cerveau vivant de l'homme, sur lequel, grâces à Dieu, il n'est pas permis d'expérimenter[1]? » M. Bouillier ne se doutait pas, en écrivant ces lignes, qu'un jour, en Amérique, on verrait un physiologiste, oublieux de ses devoirs, expérimenter sur une pauvre femme, dont une tumeur avait perforé les os du crâne, et enfoncer méthodiquement dans sa pulpe nerveuse des aiguilles exploratrices.

M. Ferrier, un des premiers, a expérimenté sur les singes; il a compris l'intérêt puissant qui s'attache à ces recherches, et, par ses nombreuses expériences, nous a livré des données très importantes. Mais, savant circonspect, il n'a eu garde de dire soit que le cerveau produit l'intelligence, soit que l'intelligence de l'homme est comparable à celle du singe.

D'ailleurs, ces recherches sur les singes ne sauraient nous égarer, car elles trouvent, à la fois, leur vérification et leur confirmation dans la clinique. Les lésions pathologiques du cerveau, bien circonscrites, dont les effets ont été soigneusement notés, valent mieux pour la connaissance de son fonctionnement que les expériences

[1] *Le Principe vital et l'Ame pensante*, 2e édit., p. 442.

les mieux conduites et les plus heureuses; or la clinique nous a déjà fourni un grand nombre de faits qui apportent de précieux éclaircissements à la science cérébrale.

V

Avant d'aller plus loin, il faut avoir la raison du matérialisme qui a si malheureusement inspiré les travaux précédents. Pourquoi les savants, et souvent les plus recommandables, ont-ils affirmé, de nos jours, que le cerveau explique les facultés intellectuelles? Assurément l'observation et l'expérience ne les ont pas conduits à cette conclusion; nous avons vu qu'elles la contredisent. Il faut chercher ailleurs la cause du matérialisme scientifique.

La question qui nous occupe est mixte; elle relève également de la physiologie et de la philosophie. La solution qui lui convient dépend uniquement de leur accord. Cet accord n'a pas fait défaut dans les temps anciens ni au moyen âge. Alors l'unité de l'homme ne fut jamais sérieusement contestée. Il était réservé aux temps modernes de voir cette unité ébranlée, puis détruite, l'animisme vaincu et le matérialisme triomphant.

Le divorce existe entre la philosophie et la science. A qui revient le triste honneur de l'avoir établi en attaquant les vieilles idées, sinon à Descartes[1]? C'est lui qui divise la personne humaine et qui, pour mieux l'expliquer, la mutile et la défigure. Il reconnaît également l'*âme* et le *corps*, mais entre les deux il nie *tout rapport*. Il ne voit dans l'âme que la *pensée* et dans le corps qu'un pur *mécanisme*. Mais il faut citer le texte même du savant philosophe, pour bien montrer que ses idées physiologiques, aussi absolues que celles de nos savants modernes, en font leur véritable précurseur.

Descartes suppose un corps essentiellement semblable au nôtre, « tant en la figure extérieure de ses membres qu'en la conformation intérieure de ses organes », avec la chaleur dans le cœur. « Examinant, dit-il, les fonctions qui pouvaient, en suite de cela, être en ce corps, j'y trouvais exactement toutes celles qui peuvent être en nous sans que nous y pensions, ni par conséquent que notre âme, c'est-à-dire cette partie distincte du corps dont il a été dit ci-dessus que la nature n'est que de penser, y contribue, et qui sont toutes les mêmes, en quoi on peut dire que les animaux sans raison nous ressemblent, sans que j'y en pusse pour cela trouver aucune de celles qui, étant dépendantes de la pensée, sont les seules qui nous appar-

[1] La critique particulière que nous faisons ici des opinions de Descartes n'enlève rien, est-il besoin de le dire, à l'admiration et au respect que nous avons pour le grand penseur.

tiennent en tant qu'hommes : au lieu que je les y trouvais toutes par après, ayant supposé que Dieu créât une âme raisonnable et qu'il la joignît à ce corps en certaine façon que je décrivais[1]. » Tous les animaux sont donc des automates; et, pour ne pas laisser de doute, Descartes écrit : « Et je m'étais ici particulièrement arrêté à faire voir que s'il y avait de telles machines qui eussent les organes et la figure extérieure d'un singe ou de quelque autre animal sans raison, nous n'aurions plus aucun moyen de reconnaître qu'elle ne serait pas *en tout* de même nature que ces animaux[2]. »

Il n'y a donc pas d'hésitation à garder. Descartes n'admet ni principe végétatif ni principe sensitif. Il est organicien dans toute la force du terme.

Comment a-t-il pu concilier son opinion physiologique avec le spiritualisme élevé qu'il a professé ? C'est ce qu'il sera toujours impossible de dire.

Les disciples de Descartes n'ont pas suivi très exactement sa doctrine. Mais tous ont gardé ses idées sur les rapports du physique et du moral. Et ce qui est plus grave, les différents systèmes de philosophie se sont eux-mêmes inspirés plus ou moins de l'erreur cartésienne. Le divorce entre l'âme et le corps est passé à l'état de vérité reconnue et indiscutable. Les convictions les plus solides ont fléchi sur ce point. Et c'est à peine si de nos jours la réaction contre cette pernicieuse erreur commence à naître et à se manifester. Maine de Biran n'a-t-il pas essayé de la rajeunir; et, dans son fameux mémoire *sur la légitimité de la distinction de la psychologie et de la physiologie*, Jouffroy n'a-t-il pas soutenu encore avec vigueur un antagonisme inconcevable ?

L'erreur, avons-nous dit, était pernicieuse; et, en effet, elle a nui également à la philosophie et à la science.

Les philosophes ont déserté le grand terrain où s'étaient établis les anciens, pour s'attacher à l'étroit domaine de la psychologie. Ils se sont réfugiés dans l'étude du *moi* et ont scruté ses moindres profondeurs. Indifférents aux travaux scientifiques, ils n'ont cultivé que le terrain de la conscience et ont à peu près abandonné les questions si vastes et si capitales de l'anthropologie.

Les savants, de leur côté, déchargés de toute règle philosophique, ont abordé l'étude de l'homme par tous les côtés. Cette étude leur était livrée tout entière; pourquoi l'auraient-ils délaissée ? Fascinés par leurs propres succès, ils ont voulu tout comprendre et tout expliquer. On comprend leur ambition; qui blâmerait leur audace ? Aux esprits inquiets qui leur jetaient le reproche de matérialisme,

[1] *Discours sur la méthode*, V^e partie. Voy. aussi le *Traité de l'homme*.
[2] *Op. cit.*, V^e partie.

ils pouvaient répondre : « Nous ne nous occupons que des corps, nous laissons l'âme aux philosophes. » Si les spiritualistes soulevaient encore de nouvelles objections, ils se retranchaient derrière la grande autorité de Descartes; quel philosophe l'aurait contestée? Et c'est ainsi qu'ils ont édifié cette théorie si étrange que nous avons fait connaître : le cerveau considéré comme l'organe de la pensée.

On connaît les curieux efforts tentés par Flourens pour séparer la vie et l'intelligence[1]? Doit-on y voir une intention hostile au spiritualisme ou, au contraire, l'influence certaine, quoique inconsciente, du cartésianisme? Rien de plus singulier et, qu'on nous passe le mot, de plus ingénu que les vues à moitié physiologiques et philosophiques du savant expérimentateur. « Le point capital, dit-il, de toutes mes expériences sur le système nerveux est la séparation de la vie d'avec l'intelligence, et de toutes les propriétés vitales d'avec les propriétés intellectuelles. » Et il ajoute : « Je dis l'intelligence distincte de la vie, parce que l'intelligence réside dans un organe où ne réside pas la vie, et réciproquement la vie dans un organe où ne réside pas l'intelligence, parce que je puis ôter l'organe de l'intelligence, et l'intelligence par conséquent, sans toucher à la vie, sans ôter la vie, en laissant la vie tout entière[2]. » Pour souscrire à ces étranges conclusions, M. Francisque Bouillier ne pose qu'une exigence cruelle, mais plaisante autant que sensée : il demande la contre-épreuve. « Si la vie subsiste sans l'intelligence, dit-il, nous ne voyons pas que l'intelligence subsiste sans la vie. » Mais les procédés de laboratoire n'isolent pas encore les purs esprits : l'habileté de Flourens n'a su du moins les obtenir.

De telles erreurs sont graves, quand elles tombent d'une bouche aussi autorisée que celle de Flourens, parce qu'elles constituent une tradition. Cette tradition s'est transmise jusqu'à nous, mais son caractère a été défiguré. Aujourd'hui, la séparation n'est plus seulement entre la physiologie et la philosophie, elle existe entre les philosophes et les savants : les premiers qui admettent l'âme, et les seconds qui la nient et ne reconnaissent que la matière.

Qui dira la profondeur du malentendu qui règne sur les discussions actuelles et en explique seul la violence et la stérilité? Les uns, voués à l'étude des phénomènes psychiques, ne voient pas ou ne veulent pas voir le lien qui les relie nécessairement au cerveau, et restent sourds à l'enseignement de la science; les autres, courbés vers la terre, refusent de regarder plus haut et nient de parti pris l'évidence de la pensée. Selon les philosophes, l'intelligence est

[1] *De la vie et de l'intelligence.*
[2] *Op. cit.*, préface.

trop élevée pour avoir un rapport intime avec la matière ; selon les savants, elle se confond avec la sensation et s'explique par le fonctionnement cérébral. Le conflit est manifeste entre ces deux opinions, et il tend à se perpétuer.

Il faut l'avouer, en effet, le matérialisme a acquis, à la faveur des idées cartésiennes, une incontestable puissance ; et ses sophismes triomphent d'autant plus aisément que la philosophie et l'ancienne logique sont plus dédaignées et abandonnées. La question des rapports du cerveau et de l'intelligence ne l'embarrasse pas. Il enseigne que l'âme n'est qu'un *mot* ou une *abstraction* et que le *cerveau* est vraiment l'*organe de la pensée*. Cette solution du problème a sur toutes les autres deux avantages : une extrême simplicité d'abord et surtout une forme scientifique. Il faut reconnaître que là résident seulement la force et le succès de cette doctrine, d'autant plus que les systèmes opposés sont obscurs, contradictoires, et tiennent volontiers peu ou point de cas de la science.

La simplicité de la solution matérialiste n'a pas besoin d'être démontrée. Or, s'il est vrai que le vulgaire lui-même comprend l'importance du sujet et suit avec intérêt les investigations de la science, il est malheureusement certain que son ignorance le pousse toujours vers les explications faciles et que le sophisme est trop souvent son maître. Les matérialistes ont parfaitement senti que l'attrait de leur doctrine résidait dans cette simplicité ; et le plus hardi d'entre eux, Vogt, l'a bien montré. Sans chercher à prouver par des faits nombreux et certains la valeur de ses négations, ce savant s'est contenté de jeter dans le public sa fameuse proposition : « *Le cerveau sécrète la pensée comme le foie sécrète la bile.* » Et la proposition, aussitôt accueillie et propagée avec ardeur, a fait fortune. L'esprit accepte facilement de telles assertions : son raisonnement s'enchaîne sans effort et comme de lui-même.

Tout organe, dit-on, a une fonction : le rein sécrète l'urine ; le foie, la bile, etc. Voici le cerveau. C'est un organe. Il a une fonction. Qui songerait à nier tout rapport entre ce cerveau et la pensée ? On ne pense pas sans cerveau : c'est une vérité manifeste. Donc, conclut-on, la fonction du cerveau est de penser.

Le matérialisme est très répandu parmi les savants. Tous n'ont pas la hardiesse de Vogt, peu ont sa franchise ; mais ce qui leur est commun, c'est la prétention d'expliquer par le fonctionnement cérébral toutes les manifestations de l'intelligence. Pensées abstraites et concrètes, conscience, volonté, mémoire, tout cela dépend du cerveau, comme des effets de leur cause.

C'est ici qu'apparaît leur second avantage. Ils ne cessent de joindre et de confondre leur doctrine avec la science ; ils affirment,

d'une part, que tous les faits d'observation déposent en leur faveur; ils soutiennent, de l'autre, que la thèse opposée ne peut s'appuyer sur aucun fait scientifique. Cette tactique est habile; elle est heureuse, parce que, loin de la déjouer, les spiritualistes la favorisent.

Ceux-ci, en effet, sont le plus souvent étrangers à la science : quelques-uns mêmes la considèrent comme naturellement hostile à leur doctrine. En face des redoutables attaques du sensualisme, ils se sont persuadé qu'il faut maintenir une distinction absolue entre la physiologie et la philosophie. L'une scrutera à loisir les secrets de la nature vivante; l'autre étudiera l'âme et ses facultés. Chacune, dans sa sphère, restera libre et indépendante.

Cette théorie, qui a reçu bien des adhésions, et qui séduit encore tant d'esprits, a causé tout le succès du sensualisme; comment le méconnaître aujourd'hui?

Sur la grande question des rapports du physique et du moral, les spiritualistes, restés indifférents, n'ont pas eu une doctrine commune à opposer à leurs adversaires. Certains n'ont pas craint d'affirmer que le cerveau est l'organe de l'intelligence. La plupart ont professé qu'il en est la condition et non la cause. Mais, au delà de cette affirmation peu décisive, il serait difficile de trouver une doctrine suivie et précise. Il est temps de sortir de cette confusion et de cette incohérence, et d'opposer au matérialisme, qui nous envahit de toutes parts, une grande doctrine conciliant à la fois les intérêts du spiritualisme et de la science.

VI

Devant l'opinion matérialiste qui nie l'âme et toutes ses facultés, la philosophie ne peut hésiter, elle doit se défendre; il s'agit pour elle d'une question de vie ou de mort. Aussi de tout temps a-t-elle eu des arguments à produire pour affirmer la nécessité d'un principe spirituel. A dire vrai, tous ces arguments se réduisent à celui-ci : la conscience, la volonté, la perception, l'intelligence, sont indéniables. Or elles sont sans analogie avec tout ce que nous voyons dans le monde extérieur, et inexplicables par les lois physiques. Donc l'âme est une réalité avec toutes ses manifestations, et cette réalité est même plus évidente que celle des corps visibles.

« Quelle analogie y a-t-il entre un mouvement et une douleur? dit M. Jacques, un philosophe. L'un a lieu dans l'étendue, il commence à un point et se termine à un autre; il est rapide ou lent; son trajet est droit ou courbe, et il peut être figuré par le dessin. L'autre n'a que de la durée : il y a de longues souffrances,

il n'y en a pas d'étendues; il y en a de fortes et de faibles, il n'y en a pas de courbes ni de droites; enfin, aucune sorte d'image sensible ne peut représenter la douleur [1]. »

L'argument nous est connu, on comprend les innombrables développements qu'il peut recevoir. Le cerveau a étendue, poids, densité et couleur. La pensée n'est ni dense, ni colorée, ni pesante, ni étendue. Entre ces deux choses, il n'y a donc pas d'analogie, et il ne peut y avoir un rapport de cause à effet.

L'argument placé à propos a sa valeur. Mais ici, employé seul pour dissiper le grave conflit qui s'est élevé entre les matérialistes et les spiritualistes, il est insuffisant et n'offre qu'une valeur très relative. Remarquons, en effet, qu'il s'appuie surtout sur l'*étendue* pour différencier le cerveau et la pensée. On se croit invincible sur ce terrain. C'est une illusion dangereuse qu'il faut dissiper, et que nourrit indubitablement l'erreur cartésienne. D'après Descartes, la caractéristique des corps réside dans l'étendue. Mais qu'est-ce que l'étendue? Est-ce bien une qualité des corps absolument irréductible? Il est permis d'en douter. Nous ne discuterons pas ici cette grande et belle question que soulève le dynamisme; mais chacun sait que les plus grands esprits ne croient pas à l'étendue comme qualité essentielle des corps [2]. L'argument n'offre donc pas une solidité suffisante.

La vraie question est celle-ci : le cerveau, dans son fonctionnement, peut-il expliquer certains des phénomènes regardés par les anciens comme spirituels et attribués à l'âme? C'est une *question scientifique* qui se pose et qu'il faut considérer en savants : l'observation et l'expérience seules peuvent la résoudre. Les spiritualistes lui donnent une solution favorable à leur théorie, mais quelle valeur a cette solution, si la science leur est étrangère et leur fait défaut? Au contraire, si les savants reconnaissent que le cerveau ne rend pas compte des phénomènes psychiques, ils seront les premiers à se joindre aux philosophes pour revenir à l'argument que nous avons cité et qui aura alors sa place. Les spiritualistes ont eu tort de prendre à leur charge la solution d'un problème mixte et de s'en réserver comme le monopole. Cette solution est assez difficile pour exiger le double concours de la raison et des faits.

[1] *Manuel de philosophie*, p. 31.
[2] Voy. les travaux d'Ubaghs, P. Carbonnelle, Magy, Lévesque, Janet, etc.

VII

Les grands savants ont vu et expérimenté; et ils se sont convaincus de plus en plus que le cerveau ne donne pas la raison de l'intelligence. Nous voudrions recueillir ici quelques-uns de leurs témoignages. Ces témoignages sont précieux, ils redisent les affirmations des philosophes, mais ces affirmations ont besoin d'être corroborées par celles que dicte l'observation sévère et rigoureuse des faits. A notre époque, les faits ont une éloquence incomparable et les savants, une autorité incontestée.

Citons d'abord les conclusions que formule la science sur les rapports du cerveau et de l'intelligence. Ces conclusions sont bien déduites par M. Gavarret, dans son savant ouvrage *sur les phénomènes physiques de la vie :*

1° Les manifestations psychiques cessent d'être normales toutes les fois que le cerveau est lésé dans sa composition ou dans sa texture;

2° Le développement plus ou moins complet des facultés psychiques est, *sinon d'une manière absolue*, du moins pour une large part, subordonné au volume et à la configuration du cerveau [1];

3° Les combustions internes sont plus intenses et les éléments histologiques du cerveau plus actifs pendant toute la durée de la manifestation psychique;

4° Le cerveau *travaille* pendant que l'être vivant réfléchit, pense, compare, veut, etc.

Là s'arrêtent les conclusions de la science. Au delà surgissent bien des interrogations curieuses, et particulièrement celle-ci : « Le travail cérébral est la *condition nécessaire* de la manifestation psychique. En est-il la *cause suffisante ?* » Devant cette question, nous allons le voir, les vrais savants reculent; ils expliquent leur réserve par ce qu'ils ne craignent pas d'appeler « leur ignorance », et ils s'inclinent humblement devant l'inconnu.

Écoutons d'abord le judicieux raisonnement de M. Gavarret : « Du côté du cerveau, dit-il, il y a accroissement de l'activité de combustion, production de chaleur; cette chaleur transformée devient activité des éléments histologiques de l'organe; en même temps il y a manifestation psychique. Entre ce travail intérieur et l'effort psychique, il y a coïncidence constante; le premier est évidemment

[1] N'oublions pas que M. Gavarret écrivait ces lignes il y a onze ans. Aujourd'hui, en présence des résultats acquis, il atténuerait encore davantage sa proposition et la formulerait sans doute dans les termes que nous avons indiqués.

une condition du second. Mais quel rapport autre y a-t-il entre une combustion et une manifestation psychique? Quelle commune mesure trouver entre une quantité de chaleur consommée, disparue, et une pensée émise ou simplement conçue? Tant que cette commune mesure ne sera pas trouvée, nettement démontrée, nous ne nous sentirons pas autorisé à affirmer que le travail cérébral et la manifestation psychique concomitante diffèrent seulement par la forme; que ces deux efforts sont au fond de même nature; que le premier est la cause suffisante du second [1]. »

Le savant professeur de la Faculté de Paris n'est pas seul à déclarer son ignorance en face des phénomènes psychiques et à donner l'enseignement de la vraie science. « Comment, dit le professeur Griesinger, comment un phénomène matériel physique se passant dans les fibres nerveuses ou dans les cellules ganglionnaires peut-il devenir une idée, un acte de la conscience? C'est ce qui est absolument incompréhensible; je dirai plus, nous n'avons pas idée de la manière dont on devrait seulement poser une question relativement à l'existence et à la nature des intermédiaires qui unissent ces deux ordres de faits [2]. » M. le professeur Jaccoud, qui cite ces paroles, y souscrit pleinement et pose la même interrogation. « Comment une excitation cellulaire est-elle transformée en perception consciente ou en détermination motrice intentionnelle [3]? »

M. le professeur Potain constate l'évidence du rapport entre le cerveau et la pensée, mais il ajoute : « On ignore profondément de quelle nature est le rapport qui existe entre l'accomplissement des phénomènes intellectuels et le fonctionnement des cellules de la couche corticale [4]. »

Du Bois-Reymond écrit : « Alors que nous posséderions la connaissance intime du cerveau, les phénomènes intellectuels nous seraient tout aussi incompréhensibles..., nous serions arrêtés par eux comme par quelque chose d'incommensurable!... La connaissance la plus intime de l'encéphale ne nous y révèle que de la matière en mouvement... Mais aucun arrangement ni aucun mouvement de parties matérielles ne peut servir de pont pour passer dans le domaine de l'intelligence. Le mouvement ne peut produire que le mouvement ou rentrer à l'état d'énergie potentielle. L'énergie potentielle, à son tour, ne peut rien, hormis produire le mouvement, maintenir l'équilibre, exercer pression ou traction... Les phénomènes

[1] *Les phénomènes physiques de la vie*, 1869.
[2] *Traité des maladies mentales*, trad. Doumic, 1865.
[3] *Traité de pathologie interne*, 4e éd., 1875, t. Ier, p. 104, note 1.
[4] Art. *Cerveau, Pathologie*, du *Dict. encycl. des sc. méd.*, 1re série, t. XIV, p. 287.

intellectuels qui se déroulent dans le cerveau, à côté et en dehors des changements matériels qui s'y opèrent, manquent, pour notre entendement, de raison suffisante. Ces phénomènes restent en dehors de la loi de causalité, et cela suffit pour les rendre incompréhensibles... Malgré toutes les découvertes de la science, l'humanité n'a pas fait plus de progrès essentiels dans l'explication de l'activité intellectuelle à l'aide de ces conditions matérielles, que dans l'explication de la force et de la matière. Elle n'y réussira jamais! »

Le célèbre physicien anglais, Tyndall, pose des conclusions aussi nettes que celles du savant allemand. « Il est impossible, dit-il, de concevoir le passage de la physique du cerveau au fait correspondant de la conscience intime des sensations, des pensées, des émotions. Même alors qu'on nous a accordé qu'une pensée déterminée et une action déterminée exercée sur le cerveau sont des faits simultanés, nous ne possédons pas encore l'organe intellectuel, pas même un rudiment visible de l'organe intellectuel... Alors même que nos esprits et nos sens seraient assez développés, renforcés, illuminés, pour nous mettre à même de voir et de sentir les dernières molécules du cerveau; alors même que nous serions capables de les suivre dans leurs mouvements; alors que nous aurions la conscience des états correspondants de la pensée et du sentiment, nous serions aussi loin qu'auparavant de la solution du grand problème. Comment les opérations physiques sont-elles associées au fait de la conscience? L'abîme entre les deux classes de phénomènes restera toujours infranchissable [1]. »

Enfin, Ferrier, le grand physiologiste expérimentateur d'outre-Manche, a reconnu, lui aussi, l'insuffisance de la science devant ce grand problème. « Comment se fait-il que des modifications moléculaires dans les cellules cérébrales coïncident avec des modifications de la conscience? comment, par exemple, les vibrations lumineuses tombant sur la rétine excitent-elles la modification de conscience nommée sensation visuelle? Ce sont là des problèmes que nous ne saurions résoudre. Nous pouvons réussir à déterminer la nature exacte des changements moléculaires qui se produisent dans les cellules cérébrales lorsqu'une sensation est éprouvée, mais ceci ne nous rapprochera pas d'un pouce de l'explication de la nature fondamentale de ce qui constitue la sensation [2]. »

Tous ces aveux d'impuissance ont un grand poids, ils enlèvent au matérialisme le masque de sa fausse science, ils mettent à nu la faiblesse de ses théories.

[1] Discours à Norwich, *les Mondes*, t. XVIII, p. 96 et suiv.
[2] *Fonctions du cerveau*, trad. franç., 1878, p. 410.

VIII

Si l'on analyse avec soin les doctrines physiologiques du matérialisme, on constate qu'elles aboutissent à cette proposition qui a pour ses adeptes toute la valeur d'un axiome : *les fonctions dérivent des organes* et en sont en quelque sorte le *produit*, l'*effet* [1]. Le cerveau, par exemple, loin de dériver de la fonction qu'il est chargé de remplir, la précède et en est la raison suffisante. La pensée est un produit de l'organe cérébral. Tout dérive de ce premier principe qu'on tient pour indiscutable, et qui méconnaît pourtant et les caractères fondamentaux de la vie et les lois d'une saine physiologie. Or une grande et ancienne vérité, un instant obscurcie et oubliée, arrive à se faire jour dans l'esprit des savants contemporains. Cette vérité, que les progrès de la science ont mise dans une évidence parfaite et qui ne tend à rien moins qu'à enlever au matérialisme sa base essentielle, se résume ainsi : « La *fonction crée l'organe*, loin d'en résulter. »

Mais cette vérité même se rattache à cette autre qui domine toute la physiologie, à savoir que, c'est l'unité vivante qui crée l'organisme. Cette unité, qui commande à tout l'être et à chacune de ses parties, est la loi de sa forme spécifique. Certains savants, voulant nier ce fait si important, s'efforcent d'attribuer la forme organique, les uns à l'élément anatomique, les autres à l'organe; et M. J. Béclard trouve « tout aussi naturel de rattacher la forme des êtres organisés à leur composition spéciale que de rapporter la forme du cristal à la nature et à la proportion des éléments qui le composent [2] ». Heureusement toutes ces tentatives mécaniciennes échouent devant l'évidence des faits.

La forme des cellules est essentiellement subordonnée à celle des organes qu'elles constituent, et ces organes dépendent eux-mêmes des fonctions, et, par les fonctions, de l'individu. Tout l'agencement organique dérive de l'unité puissante qui est partout et ne se localise nulle part. C'est un principe qui a été parfaitement mis en lumière, il y a déjà longtemps, par M. Milne-Edwards. « La nature propre de chaque animal, dit le savant professeur, est fixée longtemps avant que celui-ci ait aucune des particularités de structure à l'aide desquelles cette nature se manifestera. Le germe n'est pas une miniature de l'animal qui doit en provenir, mais le siège de la

[1] Voy. Rostan, *Exposition des principes de l'organicisme*.

[2] *Traité élémentaire de physiologie humaine*, Notions préliminaires, p. 9, 6e édition, 1870.

force organogénique qui déterminera l'édification de cet être nouveau. Chaque animal porte en lui le principe du genre de vitalité propre à son espèce, bien avant d'avoir dans sa structure rien qui soit en rapport avec son mode d'activité future ou qui le distingue d'autres individus, dont les facultés et les organes seront différents. Ne croyez pas que si j'attache une si grande importance aux études anatomiques, c'est parce que j'attribue à ce mode d'arrangement de la matière, dont les animaux sont composés, le merveilleux ensemble de propriétés vitales dont ces êtres sont doués, et que, suivant les errements de quelques écoles physiologiques, je considère l'organisation comme étant *tout* dans l'économie du corps vivant. Non : les propriétés physiologiques de l'animal ne sont pas, à mon avis, une *conséquence de sa structure*, mais la *raison d'être* de celle-ci. Chacune de ces machines admirables, en naissant de la main du Créateur, me semble avoir été appelée d'avance à exercer une série d'actes déterminés et porter en elle le germe de la puissance qui la fera agir avant que d'être pourvue des instruments nécessaires à l'exercice de cette force. Il y a toujours harmonie entre les fonctions et les organes, mais ce qui domine dans tout l'être animé et commande en quelque sorte la nature qui lui sera propre, c'est la manière dont les forces qu'il met en jeu doivent s'exercer dans son organisme, et non la manière dont les organes sont constitués[1]. »

Ainsi la fonction est antécédente à l'organe et en est la raison suffisante. Cette loi se vérifie, quant au cerveau, par des faits nombreux, au milieu desquels nous choisirons les plus caractéristiques.

Les *cellules géantes* ou *pyramidales*, que les auteurs s'accordent à doter d'une action importante, ne se rencontrent pas indifféremment dans toutes les parties du cerveau ; elles siègent uniquement dans certaines portions de l'écorce bien délimitées et paraissent donner à ces parties leur valeur physiologique. Or un fait capital a été reconnu : ces cellules gigantesques[2] sont très rares dans les cerveaux des très jeunes enfants, elles n'y apparaissent et ne s'accroissent qu'avec le temps (Beltz, de Kiew).

Les physiologistes ont constaté que l'excitation des régions désignées comme *centres moteurs* ne provoque aucun mouvement chez les chiens nouveau-nés, et que ces régions ne deviennent excitables que vers le neuvième ou le onzième jour (Soltmann, Rouget, etc.). On peut voir dans ce cas un fait corollaire du précédent.

L'époque de l'ossification des sutures des os du crâne varie beaucoup d'un individu à un autre ; et M. Broca a proposé une théorie

[1] *Leçons sur la physiologie et l'anatomie comparées*, 1857, t. I, p. 2.
[2] Leur diamètre varie entre 50 et 100 millièmes de millimètre.

ingénieuse qui rendrait compte de ces différences. D'après le savant professeur, plus le cerveau fonctionne, plus l'ossification est retardée. Présentée en ces termes, la théorie a une certaine vraisemblance et démontrerait bien combien la fonction cérébrale règle et domine non seulement son organe, mais la boîte osseuse qui le renferme. Chez les idiots, l'ossification des sutures est très précoce. Elle serait retardée chez les écrivains et les penseurs, mais cette assertion n'a pas subi une vérification suffisante. Cependant, chez M. Asseline, dont nous avons parlé plus haut, les sutures fronto-pariétales n'étaient pas ossifiées à l'âge de quarante-neuf ans.

Ces divers résultats, dont l'intérêt n'est pas à signaler, demandent une confirmation de plus en plus certaine, vu l'immense quantité de faits qui les précèdent et les supposent; ils jettent la plus grande lumière sur la loi organogénique, et, à ce seul titre, devaient être consignés ici.

La physiologie contemporaine, en enseignant que la fonction crée l'organe, apporte à la philosophie un secours considérable dans la grave et difficile question des rapports du cerveau et de la pensée; elle lui rend un second et plus signalé service en révélant, par ses études patientes, le fonctionnement même du cerveau. Sans doute les résultats obtenus sont minimes auprès de ceux que notre légitime impatience et notre curiosité peuvent réclamer; mais quels progrès la science n'a-t-elle pas faits sur ce point depuis dix ou vingt ans, et quels admirables résultats ne nous a-t-elle pas déjà livrés? Il y aurait injustice à les méconnaître.

Rappelons seulement, pour apprécier le chemin parcouru, les connaissances que nous donnait sur le cerveau la science, encore si récente, des Flourens et des Longet. Les ganglions cérébraux, avec la protubérance, étaient considérés comme le centre exclusif des mouvements et des sensations. Et dès lors, comme on ignorait le rôle de la substance grise des couches corticales, comme pour cacher cette ignorance on voulait lui assigner *quand même* une fonction, les savants les plus circonspects n'hésitaient pas à dire qu'elle *présidait aux fonctions supérieures*. Flourens, dont le spiritualisme a été tant célébré, répète sans cesse que le cerveau a pour *fonction de percevoir et de penser;* et il écrit sans mauvaise intention : « Les *propriétés* ou *forces* du système nerveux sont au nombre de cinq : ce sont la *sensibilité*, la *force motrice*, le *principe vital*, la *force locomotrice* et l'*intelligence* [1]. » Il est impossible de professer plus ouvertement un matérialisme plus absolu; mais il faut répéter, à la décharge de Flourens, que son époque, obéissant à l'idée carté-

[1] *De la vie et de l'intelligence.*

sienne, alliait facilement le matérialisme scientifique au spiritualisme philosophique, sans craindre la contradiction et l'inconséquence.

Aujourd'hui la physiologie cérébrale, appuyée sur l'observation et l'expérimentation, nous offre des données sérieuses. La doctrine des localisations marque une nouvelle et décisive étape de la science.

IX

C'est le sort des grandes découvertes d'avoir pour point de départ un fait vulgaire et insignifiant que livre souvent le hasard. Sans la chute d'une pomme, Newton n'eût peut-être jamais immortalisé son nom. Ce simple incident avait frappé le regard de bien des hommes sans leur faire jamais rien découvrir; mais il est réservé à quelques rares esprits, et c'est leur mérite, de savoir en tirer la conception de lois supérieures et le principe de recherches fécondes. La doctrine des localisations, qui devait ouvrir à la science une voie nouvelle, n'a pas échappé à cette condition commune; elle fut découverte sans être recherchée dans les circonstances suivantes.

En 1870, deux physiologistes allemands, MM. Fritsch et Hitzig, remarquèrent qu'un courant électrique traversant la tête de droite à gauche provoque des mouvements de certains muscles des yeux. Ce phénomène frappa vivement leur attention; et, par une idée heureuse, ils voulurent le vérifier sur le cerveau même. Ils ouvrirent le crâne d'un animal et appliquèrent les électrodes directement sur la pulpe nerveuse. Les mêmes contractions survinrent. La découverte se confirmait; ils songèrent à obtenir une contre-épreuve décisive, et, dans ce but, enlevèrent la couche corticale en suivant la même méthode; des phénomènes de paralysie eurent lieu pour toutes les parties où l'application de l'électricité avait suscité auparavant des contractions. Un premier mémoire signala ces faits intéressants [1].

Hitzig vit là une indication précieuse et continua seul des recherches dans cette direction. Explorant, un pôle électrique à la main, les différents points de la surface cérébrale, il ne tarda pas à constater des différences notables dans les muscles contractés. Enfin, en 1873, il révélait au public savant le résultat complet de ses expériences. Il déclarait que l'excitation des régions déterminées de la surface cérébrale provoque la contraction de groupes non moins bien déterminés de muscles.

[1] *Ueber elektrische Erregbarkeit der Grosshirns*, in *Arch. f. Anat. u. physiolog. Wissensch.*, t. III, p. 300-332, 1870.

Ce fait parut si extraordinaire que plusieurs restèrent incrédules. Mais les expériences se multiplièrent; Hitzig les répéta non seulement sur les chiens, mais sur un singe. D'autres savants s'y consacrèrent; et, entre les mains de Ferrier, de Carville, de Duret et d'autres, elles donnèrent les mêmes résultats et établirent définitivement la doctrine des localisations.

Dans ces différents travaux, on employa d'abord les courants continus, Ferrier leur substitua les courants induits. Cette méthode, comme on l'a montré depuis, n'est pas exempte d'inconvénients; suivant que le courant est fort ou faible, les contractions musculaires sont générales ou partielles, se localisent à un groupe de muscles, à un membre, ou s'étendent à tout un côté du corps. Enfin, le courant électrique, quelque atténué qu'il soit, diffuse toujours plus ou moins, soit en superficie, soit en profondeur. Le physiologiste doit tenir compte de ces différents points pour apprécier à leur valeur les résultats obtenus. D'ailleurs, on complète la méthode précédente en détruisant mécaniquement des parties bien limitées du cerveau et en observant les effets de cette destruction. Sans doute, il y a encore à dégager de ces effets les manifestations inévitables de l'inflammation cérébrale consécutive au traumatisme, mais cette inflammation tarde assez à se produire pour permettre des observations souvent satisfaisantes. Le système exclusivement employé autrefois, qui consistait à détruire la substance cérébrale par le feu ou les caustiques, a été complètement abandonné, les caustiques diffusant souvent très loin et ne mettant pas l'animal à l'abri des inflammations.

Il faut ajouter que c'est à l'observation clinique et à l'anatomie pathologique que nous sommes redevables des notions les plus précises sur la physiologie cérébrale; elles fourniront désormais des résultats d'autant plus sérieux que l'attention est fixée sur les problèmes de cet ordre, et tout porte à croire qu'elles réservent pour l'avenir les découvertes les plus heureuses.

Nous épargnerons au lecteur l'énumération de tous les centres moteurs successivement indiqués par les savants. Il nous suffira de dire qu'ils siègent presque exclusivement dans le lobe pariétal et dans la moitié postérieure du lobe frontal.

La partie postérieure des hémisphères, et particulièrement les lobes occipital et temporal, dépourvue de centre moteur, serait, au contraire, le siège de la sensibilité d'après différents auteurs (Beltz, Charcot); mais il faut reconnaître que l'étude des centres sensitifs est beaucoup moins avancée que celle des centres moteurs. Cependant Ferrier en signale un certain nombre avec preuves à l'appui.

La région antéro-frontale n'a ni centre moteur (Charcot, Pitres)

ni centre sensitif (Ferrier). Elle a été soigneusement étudiée par Ferrier sur les singes, et le savant expérimentateur n'a tiré aucun phénomène de son excitation ou de sa destruction. Après l'opération, on a noté chez les animaux de l'apathie et de la somnolence ; mais ce fait n'a pas de signification propre, il est le résultat du traumatisme et se produit aussi quand on détruit les lobes occipitaux.

Nous connaissons maintenant le rôle de la substance grise corticale du cerveau ; nous allons essayer de nous rendre compte de ses rapports avec les fibres nerveuses de la substance blanche, de ses relations avec les impressions du dehors et les contractions musculaires.

Les cellules des circonvolutions ne sont pas isolées, nous l'avons dit, elles sont en continuité directe avec les fibres qui en partent ou qui y aboutissent. Entre les ganglions centraux (couches optiques, corps striés) et l'écorce grise, il y a un échange multiple de fibres; des différents points de la surface cérébrale, ces fibres convergent vers les ganglions, s'y réunissent en faisceaux serrés, les traversent sous le nom de *capsule interne*, en sortent pour constituer les pédoncules et vont former les faisceaux de la moelle épinière. Mais il ne faudrait pas s'en tenir à cet aperçu sommaire, la distribution des fibres est infiniment compliquée.

Bien des faits démontrent qu'un certain nombre d'entre elles ne s'étendent pas au delà des ganglions, et établissent une relation directe et unique entre les cellules de ces ganglions et celles de la substance corticale. Par contre, la grande majorité des fibres des pédoncules cérébraux qui viennent de la moelle se terminent dans les corps striés ou dans les couches optiques ; quelques-unes seulement se portent directement aux circonvolutions. Parmi ces dernières, les unes, exclusivement motrices, font partie de la portion antérieure (ou lenticulo-striée) de la capsule interne et se dirigent vers les lobes antéro-latéraux; les autres, mélangées, mais surtout sensitives, constituent la partie postérieure (ou lenticulo-optique) de la capsule et vont dans les lobes postérieurs.

Tous ces faits, que nous décrivons rapidement sans les surcharger de démonstrations et de preuves, ne sont pas une simple conception de l'esprit, ils sont le résultat de recherches nombreuses et d'expérimentations souvent vérifiées. Ils offrent donc une garantie sérieuse et permettent de comprendre d'une façon générale les fonctions de la vie nerveuse.

Un coup porté sur un point de la peau détermine une impression. Cette impression sensible se transmet de proche en proche par les fibres nerveuses du nerf, de la moelle, des pédoncules, et arrive aux cellules nerveuses de la substance corticale, soit directement, soit

en passant par les cellules des ganglions cérébraux. Une impulsion motrice se transmet de même en suivant une voie opposée.

Nous ne méconnaissons pas que nous simplifions le problème, en faisant abstraction de l'influence du cervelet et de celle des cellules de la moelle; mais nous ne cherchons ici qu'une théorie simple et facile pour expliquer les phénomènes nerveux, et nous croyons l'avoir trouvée.

Il est facile de comprendre maintenant les erreurs des premiers expérimentateurs. Ainsi la section de la partie postérieure de la capsule interne détermine l'abolition de la sensibilité, d'après tous les auteurs. Ce fait s'explique de lui-même, mais une interprétation superficielle a conduit des physiologistes à placer le siège de la sensation dans cette partie ou dans les couches optiques. Ils n'ont pas vu qu'il n'y avait là qu'une section de fibres nerveuses, une interruption des voies de transmission.

Par suite de la disposition des fibres nerveuses que nous avons indiquée, on comprend encore très bien que l'excitation galvanique provoque des effets identiques, quoique portée sur des points différents; il suffit qu'elle atteigne un faisceau de fibres motrices dans sa continuité. Si l'on détruit d'une manière quelconque la substance grise au niveau d'un centre moteur, par exemple, et qu'on applique le courant directement sur la substance blanche, on obtient des mouvements rigoureusement semblables.

On voit par là que tous les faits d'expérience doivent subir un contrôle sévère pour éviter de fausses interprétations, mais ce n'est pas la seule cause d'erreur que le physiologiste ait à éviter. Ainsi l'excitation du centre auditif (Ferrier) provoque chez le singe l'abaissement ou le redressement brusque des oreilles, en même temps que l'animal tourne la tête et les yeux grands ouverts du même côté. Un observateur inexpérimenté aurait placé, sans hésiter, le centre des mouvements de l'oreille ou même de la tête et des yeux dans le point irrité; mais les savants, qui ont l'habitude de l'analyse physiologique, n'oublient pas de séparer de l'effet immédiat de l'excitation ce qui n'en est que la conséquence nécessaire. Ferrier a bien vu que l'excitation du centre auditif donne au singe la sensation d'un grand bruit, et que ce bruit provoque à son tour les différents mouvements de l'animal. On comprend par ce seul exemple quelle attention et quelle rigueur doivent présider aux déductions que les physiologistes tirent de leurs expériences.

En face des opinions anciennes si obscures et si contradictoires, la doctrine des localisations donne une telle clarté au fonctionnement cérébral, qu'on serait tenté de la rejeter comme fantaisiste ou du moins prématurée, si les travaux les plus sérieux et les plus con-

cordants ne l'appuyaient pas d'une façon certaine. Nous avions donc raison de dire qu'elle constituait une véritable révolution dans la science. Cette révolution est heureuse, surtout si l'on considère toutes les conséquences qu'elle renferme et que nous allons essayer d'énumérer.

X

Après avoir exposé, au début de cette étude, la doctrine matérialiste sur les rapports du cerveau et de l'intelligence, nous lui avons opposé successivement les contradictions décisives que la science contemporaine lui inflige. D'abord les savants les plus renommés ont reconnu, dans leur indépendance, que le cerveau ne donne pas la raison du moindre phénomène psychique. Puis nous avons rappelé cette grande loi du rapport de l'organe à sa fonction créatrice, que les progrès de la science ont remise en honneur. Enfin, pour couronner cette victorieuse réfutation du matérialisme, il restait à citer la récente doctrine des localisations; nous l'avons fait connaître dans son ensemble.

Cette doctrine a une première et importante conséquence qui ne peut être évitée; elle fait disparaître à jamais le spécieux prétexte invoqué pour matérialiser la pensée, l'intelligence; elle enlève aux matérialistes leur arme la plus perfide. Puisque la substance corticale du cerveau se partage en départements variés, centres de mouvements et de sensations, puisque les noyaux centraux conservent vis-à-vis de ces sensations et même de ces mouvements un rôle d'élaboration ou plutôt de concentration mal défini, mais indubitable, il n'est plus aucun point de cet organe pour y localiser les phénomènes psychiques.

Cette conclusion est rigoureuse. Le cerveau, dans son ensemble, est un organe de mouvement et de sensibilité. L'intelligence, que les anciens physiologistes attribuaient aux couches corticales, n'y a plus sa place; on a renoncé à en chercher le siège, on a reconnu son indépendance relative et sa nature spéciale.

D'ailleurs, nous l'avons vu, la fonction crée l'organe. L'intelligence n'ayant pas d'organe n'est pas une *fonction* de l'organisme, c'est une *faculté* de l'âme supérieure à la matière.

Les matérialistes ont si bien senti le danger qui menaçait leur système, qu'ils ont tout mis en œuvre pour l'écarter; ils n'ont pu amoindrir l'immense portée d'un fait observé et expérimenté mille fois, ils ont cherché du moins à obscurcir ce fait qu'ils ne pouvaient nier. Ils ont prétendu décorer les centres moteurs du nom de *psycho-moteurs*, comme pour y placer une part de l'intelligence; mais leur prétention n'a pas tenu devant la conclusion de la vraie science qui a conservé aux couches corticales le *seul* rôle de *centres de mouve-*

ments. Ainsi leur défaite est complète, et ils n'ont pas même obtenu le dernier avantage de la dissimuler.

Par une autre conséquence, la doctrine des localisations éclaircit singulièrement le problème complexe que soulèvent le volume et le poids du cerveau. On ne peut plus désormais faire de l'intelligence d'un homme une affaire de mesure cérébrale. La question n'est plus aussi vaste; mais, en se circonscrivant, elle devient d'autant plus pratique et intéressante. Quel genre d'activité favorise le développement de l'encéphale? Pourquoi le cerveau d'un animal vulgaire atteint-il de fortes dimensions? Pourquoi celui d'un aliéné dépasse-t-il celui d'un homme de génie? Pourquoi la femme, dont l'intelligence n'est certes pas inférieure à celle de l'homme, a-t-elle un cerveau relativement plus petit que le nôtre? Ce sont là autant de points curieux que la science de l'avenir aura à débattre et à éclaircir, sans craindre de s'engager sur un terrain étranger et défendu.

C'est, en effet, une dernière conséquence, et non la moins heureuse, de la doctrine nouvelle de ramener les savants à la vraie science et de délimiter strictement leur domaine. Elle répare le regrettable désordre que la philosophie cartésienne avait créé et que d'inavouables passions avaient entretenu en l'aggravant. Elle rappelle que nous ne pouvons accepter que les données de l'observation et de l'expérience, et que, loin d'avoir à « matérialiser » l'intelligence, nous devons en abandonner l'étude aux seuls philosophes. Nous ne voudrions pas exagérer l'importance du service que la science a rendu à la philosophie, mais nous croyons que ce service a sa valeur et mérite d'être signalé.

XI

Quel est le rapport de l'intelligence et du cerveau? Nous n'avons pu encore répondre à cette question capitale, parce qu'avant de donner la solution désirée, il fallait débarrasser le terrain de tous les obstacles et des fausses solutions.

Un problème mixte qui relève de la philosophie et de la physiologie demande l'accord de ces deux sciences. Cet accord, nous l'avons vu, a été rompu malheureusement au dix-septième siècle. Il se rétablit aujourd'hui de lui-même. Descartes avait légué à la philosophie un spiritualisme outré; et la science, sous son influence, avait pris la voie du matérialisme. L'expérience a éclairé les esprits. Le matérialisme est rejeté par la science; et, d'autre part, quel philosophe voudrait de nos jours isoler l'intelligence de l'homme et faire de nous de purs esprits? Le mot profond de Pascal est toujours vrai : « L'homme n'est ni ange ni bête. » On reconnaît que l'homme est une personne, une unité, et non un simple agrégat. L'erreur cartésienne

est condamnée et abandonnée; elle n'appartient plus qu'à l'histoire.

La philosophie et la science sont donc deux sœurs alliées, et non pas ennemies, qui se donnent un appui réciproque. Aucune n'a le monopole du problème qui s'agite; chacune le résout dans son domaine. La philosophie doit nécessairement rechercher les données de la science et y prendre son point d'appui. Les raisonnements les plus suivis et les plus complets sont dépensés en pure perte, si leurs éléments ne sont pas puisés à leur source, si la raison n'a pas pour base la science.

Nous connaissons les conclusions de la science. L'intelligence a pour condition anatomo-physiologique l'activité cérébrale. Mais cette activité n'explique pas l'intelligence et ne saurait en être la cause; elle n'embrasse, d'après les derniers travaux, que les sensations et les mouvements. Qui nous donnera la raison de cette difficulté? Assurément, ce n'est aucun système étroit d'idéalisme ou de matérialisme, c'est la grande philosophie traditionnelle. Écoutons son admirable enseignement.

L'intelligence est une faculté propre à l'homme, qui s'exerce *librement*; ses déterminations ne sont pas fatales, réglées par la loi des forces brutes. Cependant des *éléments* sont *nécessaires* à son action, ce sont les *éléments sensibles*. Sans eux, elle pourrait exister, mais elle ne saurait traduire son existence par aucun acte. Quelque développée qu'on la suppose, elle ne peut rien concevoir sans *images*, et c'est la sensation qui les lui fournit. Par conséquent elle dépend étroitement, quoique d'une manière indirecte, du cerveau, organe des impressions. La connaissance intellectuelle est rigoureusement liée à la connaissance sensitive [1].

L'imagination est donc le trait d'union entre le cerveau et l'intelligence. C'est la faculté qui conserve et entretient les sensations perçues et qui fournit à l'intellect tous les éléments de son exercice. « Chez l'homme, dit saint Thomas, l'intelligible dépend du sensible, et partant l'opération propre de son intellect, c'est de comprendre les choses intelligibles dans les images sensibles [2]. »

Pour bien saisir cette nécessité de l'image dans l'acte intellectuel, il suffit d'ailleurs de se replier un instant sur soi-même. Tout l'agencement des idées repose sur des éléments sensibles. « Lorsque quelqu'un, dit encore saint Thomas, s'applique à comprendre quelque chose, il s'en forme certaines images, en manière d'exemplaires, où il considère, comme dans un miroir, l'objet de son étude. De là vient aussi que lorsque nous voulons donner à quelqu'un l'intelligence

[1] *B. Alb., M., De anima,* lib. III, tract. II, c. 12.
[2] *De Mem. et Rem.,* lect. 1.

d'un chose nous lui proposons des exemples qui puissent l'aider à se former des images qui l'aideront à comprendre[1]. »

Voilà les rapports du cerveau et de l'intelligence : leur simplicité étonne, mais leur vérité nous séduit. Ce n'est pas à la science que nous devons cette admirable doctrine ; la science l'a confirmée, elle l'appuie de plus en plus de toute son autorité, elle n'a pas eu la gloire de l'inventer. Cette doctrine est la doctrine traditionnelle, la doctrine scolastique. Les anciennes écoles l'ont enseignée pendant des siècles ; et, précédant de loin notre âge et la science dont il est si fier, elles l'ont défendue contre tous les sophismes qui cherchaient à l'ébranler. On ne peut s'empêcher de regretter amèrement que de si excellents principes aient été renversés, puis oubliés un jour ; et, à voir les erreurs où se sont complues les générations qui nous ont précédés, chacun doit comprendre que ce que nous avons de mieux à faire aujourd'hui, c'est de renouer la tradition rompue et de revenir aux maîtres si sages et si profonds du moyen âge.

Nous nous estimerions heureux si ce travail avait le don de dissiper de vieilles préventions contre la doctrine scolastique, et d'éveiller, dans quelques esprits, le goût de la rénovation philosophique à laquelle nous convie, avec tant d'autorité, la grande voix de notre bien-aimé pape Léon XIII. Pour défendre la cause spiritualiste menacée, il ne faut dédaigner aucune arme utile et surtout il faut se garder du parti pris et de la mode du jour. Quand la science et la philosophie se rencontrent unies sur un problème, on peut dire ce problème bien résolu ; et, si ce problème est capital comme celui dont nous avons parlé, s'il engage sérieusement la cause spiritualiste, on doit voir là l'heureux présage d'une victoire assurée. Pour nous, fidèle à l'enseignement d'un maître vénéré, Chauffard, nous ne cesserons, dans les graves problèmes qui s'agitent à l'heure présente, de chercher cet accord nécessaire de la raison et des faits, de la foi et de la science.

Il a été facile de rompre l'union de la science et de la philosophie, l l'est moins de la rétablir ; mais les dévouements ne sauraient manquer à cette œuvre urgente. Que la jeunesse croyante ne craigne pas de s'engager dans la voie glorieuse qui s'ouvre devant elle, et où l'attendent de pénibles travaux et des luttes incessantes. Le monde, qui verra ses efforts, ne les appréciera pas toujours à leur prix. Qu'importe ? Ces efforts reçoivent une triple récompense qui suffit aux cœurs généreux : la conscience les approuve, l'Église les encourage et Dieu les couronne.

Docteur SURBLER.

[1] *Sum. theol.*, p. I, q. LXXIV, a. VII c.

MADAME DE SÉVIGNÉ

EN BRETAGNE[1]

XI

LES VOISINS DE LA CHATELAINE

Les relations et les amitiés occupent dans la vie bretonne de Mme de Sévigné une place considérable. « On m'aime en ce pays[2]. » — « Si vous saviez la quantité de Bretons que l'on voit tous les jours ici, cela n'est pas imaginable[3]. » — « On a trouvé le chemin des Rochers ; il y avait dimanche cinq carrosses à six chevaux[4]. » Aussi ne devons-nous pas prendre au pied de la lettre ce qu'elle dit d'elle-même, en comparant sa situation à celle de la brillante gouvernante de Provence. « Je suis seule, comme une violette aisée à cacher ; je ne tiens aucune place, ni aucun rang sur la terre, que dans votre cœur que j'estime plus que tout le reste[5]. »

Compter les amis de Mme de Sévigné, c'est, selon son expression même, « faire une anatomie de toute la Bretagne[6] ».

Aussi, pour énumérer tous les personnages, bretons par la naissance ou par l'habitation, qui se sont honorés de recevoir et de visiter la châtelaine des Rochers, faudra-t-il sous sa conduite parcourir toute la province.

Entendons-la d'abord entretenir sa fille de ses proches voisins, des châtelains qui vivent autour d'elle.

Nous les voyons s'empresser auprès de la famille de Sévigné. Le *Mercure galant*, faisant part à ses lecteurs du mariage du jeune marquis, ajoute que non seulement les nouveaux époux furent salués « par mille de leurs vassaux armés et équipés, mais que nombre

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 janvier, 10 et 25 février 1881. — [2] T. X, p. 136. — [3] T. II, p. 69. — [4] T. II, p. 90. — [5] T. X, p. 135. — [6] T. IV, p. 172.

de gentilshommes très bien montés se rendirent à leur rencontre pour leur faire honneur, avec quantité de dames en carrosse ».

L'état des routes est peu favorable à ces relations de voisinage. Voici, par exemple, le chemin de la Guerche.

« Mme de Chaulnes arriva dimanche, mais savez-vous comment? A beau pied, sans lances, entre onze heures et minuit; on pensait à Vitré que ce fût des bohêmes... Elle venait de Nantes, par la Guerche; son carrosse et son chariot étaient demeurés entre deux rochers à demi-lieue de Vitré, parce que le contenu était plus grand que le contenant. Ainsi il fallut travailler dans le roc, et cet ouvrage ne fut fait qu'à la pointe du jour, que tout arriva à Vitré [1]. »

Le chemin des Rochers n'est pas meilleur. « Tout le monde me disait que j'avais trop de temps ; que les chemins étaient comme dans cette chambre, car c'est toujours la comparaison. Ils étaient si bien comme dans cette chambre, que nous n'arrivâmes ici qu'après minuit, toujours dans l'eau ; et de Vitré ici, où j'ai été mille fois, nous ne les reconnaissions pas; tous les pavés sont devenus impraticables, les bourbiers sont enfoncés, les hauts et bas, plus hauts et plus bas qu'ils n'étaient ; enfin, voyant que nous ne voyions plus rien, et qu'il fallait tâter le chemin, nous envoyons demander du secours à Pilois. Il vint avec une douzaine de gars... les uns nous tenaient, les autres nous éclairaient avec plusieurs bouchons de paille... Enfin, avec cette illumination, nous arrivâmes ici, nos chevaux rebutés, nos gens tout trempés, mon carrosse rompu, et nous assez fatigués [2]. »

Et à une autre époque : « Les eaux ont été si grandes, que ma belle-fille, lasse d'être arrêtée à Rennes, se hasarda de revenir ici, et fut assez hardie pour passer une fort grande eau sur un cheval qui nagea plusieurs pas [3]. » — « Les chemins de Vitré ici sont devenus si impraticables, qu'on les fait raccommoder par ordre du roi et de M. de Chaulnes; tous les paysans de la baronnie y seront lundi [4]. » — « Il y a tous les jours cent et deux cents hommes et le sénéchal à leur tête pour nous faire un chemin comme dans cette chambre [5]. » On remarquera, dans l'exécution de ces améliorations si nécessaires, le germe de l'enquête exigée en cas analogue par nos lois actuelles ; l'avis des notables intéressés est sollicité, le sénéchal opère, « soutenu des avis de nos cochers [6] ».

Malgré ces difficultés de communication, on voisine assez assidûment. « Notre carnaval consiste à rassembler cinq ou six hommes et femmes de ce voisinage ; on jouera, on mangera [7]. » — « Je

[1] T. II, p. 30. — [2] T. VII, p. 45. — [3] T. X, p. 219. — [4] T. VII, p. 80. — [5] T. VII, p. 107. — [6] T. VII, p. 107. — [7] T. X, p. 238.

donnai lundi une aussi belle collation que si j'eusse payé ma fête; j'avais eu un peu recours à mes voisins, et j'eus quatorze perdreaux, c'est encore une rareté en ce pays, j'avais mes voisins qui avaient chassé [1]. » Ces visites se font à cheval, ou quelquefois en « calèche à six chevaux : il n'y a rien de plus joli, il semble qu'on vole [2] ». Il arrivait même qu'on volait trop : « Ma belle-fille a versé, et deux de ses belles juments qu'on avait dételées se sont échappées [3]. » « Elles coururent longtemps comme fait la jeunesse quand elle a la bride sur le cou. Enfin, l'une se trouva à Vitré dans une métairie; ceux de Vitré furent étonnés de voir, la nuit, cette petite créature tout échauffée, toute harnachée, et voulaient lui demander des nouvelles de mon fils [4]. »

Au sujet des visiteurs, il est curieux de remarquer qu'au dix-septième siècle, l'hospitalité de nos pères, si large, principalement à la campagne, ne s'étendait plus aux gens et aux équipages. On voit encore, dans le voisinage des Rochers, au château du Châtelet, une petite construction, élevée sur le bord de la route, vers l'entrée du domaine, appelée le Tourne-bride, et où les amis du château logeaient à leurs frais leurs chevaux et leurs valets.

La demeure la plus fréquentée par les hôtes des Rochers est le Château-Madame, habité par la *princesse de Tarente*, une quasi-souveraine, une princesse de sang royal. La demeure assez vaste et sans grand caractère qu'elle avait élevée près de Vitré était entourée d'un beau parc, qui a légué une partie de ses ombrages au joli jardin public d'aujourd'hui.

Le duc de la Trémouille, prince de Tarente et baron de Vitré, portant en cette qualité le titre de premier baron de Bretagne, avait abjuré le protestantisme en 1670. Il mourut deux ans après, laissant des filles, un fils qui vécut peu dans ses terres, et une veuve assez peu fortunée. « Elle n'a au monde que cette seule terre [5]. » Cette princesse avait eu une vie assez accidentée. « Fidèle est un nom que les amants de la princesse n'ont jamais mérité de porter [6]. » — « Le roi de Suède fut l'un d'eux [7]. » Elle n'est « rien moins qu'Artémise [8] »; elle se croit jeune encore, « au grand mépris de son miroir qui lui dit, tous les jours, qu'avec un tel visage, il faut perdre même le souvenir [9] ». Elle fixa dès lors sa résidence au Château-Madame, tout voisin de Vitré, et tient une grande place dans la vie bretonne de Mme de Sévigné.

Cette « madame de Tarente », fille d'un souverain allemand, est alliée à toutes les couronnes : « Il faudrait que toute l'Europe se

[1] T. VII, p. 161. — [2] T. II, p. 1. — [3] T. X, p. 145. — [4] Id. — [5] T. IV, p. 178. — [6] T. IV, p. 115. — [7] T. IV, p. 216. — [8] T. IV, p. 157. — [9] T. IV, p. 115.

portât bien pour qu'elle ne fût pas sujette à perdre de ses parents[1]. » En France, elle est tante du premier prince du sang, sa nièce ayant épousé Monsieur, frère de Louis XIV. Elle se flatta même que la main de sa fille serait demandée par son cousin le prince héritier de Danemark. « Cette vision ne dura pas longtemps[2]. » Elle dut, conformément aux intentions du roi de Danemark, se contenter, pour gendre, du comte d'Oldenbourg, prince de la famille danoise, « qui est très riche et le plus honnête homme du monde[3] ». Mais on ne renonce pas sans chagrin à l'espoir d'une couronne. « Elle me conta les torts de sa fille, de n'avoir point rempli son écusson d'une souveraineté. Je me moquai fort d'elle. Je la renvoyai en Allemagne, pour tenir ce discours; et, dans le bois des Rochers, je lui fis avouer que sa fille avait très bien fait. Elle est si étonnée de trouver quelqu'un qui ose lui contester quelque chose, que cette nouveauté la réjouit. Le roi et la reine de Danemark vont voir ce comte d'Oldenbourg dans sa comté; il défraye toute cette cour, et sa magnificence surpasse toute principauté. Je vois les lettres de cette comtesse que je trouve toutes pleines de passion pour ce mari, de raison, de générosité, de dévotion et de justice. Eh, madame, que pouvez-vous lui souhaiter de plus? puisque avec cela elle est riche et contente[4]. »

Une personne d'aussi haute condition que Mme de Tarente a « des gentilshommes[5] » et porte un titre princier : « L'Altesse de Mme de Tarente est sans difficulté, depuis son veuvage on ne lui conteste plus... elle sort tout droit de la souveraineté[6]. » — « Sa naissance doit, ce me semble, donner une dose de respect à ceux qui savent vivre[7]. » Aussi, la gouvernante de Bretagne vient de Rennes lui rendre ses hommages : « Mme de Chaulnes vient, à Vitré, voir la princesse[8]. » Et quand elle se rend elle-même dans la capitale de la province, elle est reçue avec des honneurs presque royaux. « J'ai à vous parler de la réception qu'on fit hier en cette ville à Mme la princesse de Tarente. M. le duc de Chaulnes envoya d'abord quarante gardes, avec le capitaine à la tête, faire un compliment : c'était à une grande lieue. Un peu après, Mme de Marbeuf, deux présidents, des amis de la princesse; et puis, enfin, M. de Chaulnes, M. de Rennes, MM. de Coëtlogon, de Ronguedec, de Beaucé, de Kercado, de Crapado, de Kerquimini, sérieusement un *drapello detto*. On arrête, on baise, on sue, on ne sait ce qu'on dit; on avance, on entend des trompettes, des tambours, un peuple qui mourait d'envie de crier quelque chose. Je conseillai d'aller descendre

[1] T. VII, p. 262. — [2] T. VII, p. 38. — [3] T. VI, p. 481. — [4] T. VII, p. 47. — [5] T. IV, p. 221. — [6] T. IV, p. 295. — [7] T. IV, p. 64. — [8] T. IV, p. 79.

un moment chez Mme de Chaulnes. Nous la trouvâmes accompagnée pour le moins de quarante femmes ou filles de qualité, pas une qui n'eût un bon nom : la plupart étaient les femelles de ceux qui étaient venus au-devant de nous. J'oubliais de vous dire qu'il y avait six carrosses à six chevaux, et plus de dix à quatre... Nous baisâmes tout, et les hommes et les femmes; ce fut un manège étrange, la princesse me montrait le chemin et je la suivais avec une cadence admirable. Sur la fin, on ne se séparait plus de la joue qu'on avait approchée; c'était une union parfaite, la sueur nous surmontait, en sorte que nous étions entièrement méconnaissables [1]. »

Les allures d'un si haut personnage et même son langage sont empreints d'une solennité un peu tudesque : « Son écriture de cérémonie est une broderie qui ne se fait pas en courant : nous aurions bien des affaires, ma fille, si nous nous mettions à faire des lacs d'amour à tous nos D et à tous nos L [2]. » — « Elle me fera sortir de ma simplicité pour me faire entrer dans son amplification : je n'ai jamais vu un si plaisant style [3]. »

Cette princesse, dont l'amitié relève grandement Mme de Sévigné : « Sa faveur me fait honorer de mes paysans [4] »; et que le pays s'étonne de voir, malgré son rang exceptionnel, rendre avec empressement visite à la dame des Rochers, n'était pas en faveur à la cour [5]. Sans doute, Madame, son auguste nièce, lui « écrit en allemand de grandes lettres; elle lui parle avec beaucoup de familiarité et de tendresse [6] ». Elle la mande même à Versailles en 1676, « avec tendresse, comme sa bonne tante » ; mais la princesse de Tarente avait à la cour une ennemie toute-puissante, Mme de Monaco, favorite de Madame : « La Princesse vint hier ici; elle est affligée de la ruine que les gens de guerre lui causent et du peu de soin que Monsieur et Madame ont eu de la faire soulager. Elle croit que Mme de Monaco contribue à cet oubli, afin de lui soustraire les aliments et de l'empêcher de venir à Paris, où la proximité de la princesse lui ôte toujours un peu le plaisir d'être cousue avec Madame. Leur haine est réciproque [7]. »

Un autre motif, d'ailleurs, relègue en Bretagne Mme de Tarente, et la rend même presque compromettante : « Elle m'aime beaucoup; on en médirait à Paris [8]. » Ce motif, c'est qu'elle est huguenote. Comme à l'électrice de Bavière, sa parente, on lui laisse, dans une province éloignée, la faculté « de vivre et mourir dans sa religion, c'est-à-dire la liberté de se damner [9] ». Elle est le centre du petit

[1] T. VII, p. 176. — [2] T. VII, p. 136. — [3] T. VI. p. 483. — [4] T. IV, p. 115. — [5] T. IV, p. 36. — [6] T. IV, p. 79. — [7] T. IV, p. 221. — [8] T. IV, p. 115. — [9] T. VIII, p. 100.

troupeau protestant de Vitré, et ne manque pas « le prêche [1] ». Elle est même pieuse en sa religion : « La princesse est en dévotion [2]. » — « La princesse fait plus de jeûnes et de retraites que nous n'en faisons pour notre réalité [3]. »

Dans son exil vitréen, Mme de Tarente met grandement à profit le voisinage temporaire de Mme de Sévigné qui la visite « tous les huit ou dix jours [4] ». — « Cette bonne princesse fait ses galeries de Vitré, ici... nous lui rendons plus chaud que braise [5]. » — « Je fis mon lundi gras avec la princesse : un petit dîner aussi bon, aussi délicat, aussi propre qu'il est possible [6]. » — « La princesse éclaire ces bois, comme la nymphe Galatée [7]. » — « La bonne princesse me vient voir sans m'en avertir, pour supprimer la sottise des fricassées. Elle me surprit vendredi : nous nous promenâmes fort ; et au bout du mail, il se trouva une petite collation légère et propre, qui réussit fort bien [8]. » — « J'ai vu ma voisine : je ne lui donnerai point d'autre titre ; elle me fit beaucoup d'amitiés [9]. » — « Elle était hier dans ces bois par un temps enchanté : il n'est question ni de chambre, ni de collation ; elle entre par la barrière et s'en retourne de même [10]. » — « La princesse vient jouir de mon soleil [11]. »

Des rapports si intimes créent entre la princesse et la marquise une amitié sincère et profonde : « La bonne princesse et son bon cœur m'aiment toujours [12]. » — « La princesse a fait des merveilles pendant ma maladie [13]. » — « Voilà une lettre que la bonne princesse vient de m'envoyer pour vous. Savez-vous bien que je suis touchée de l'extrême politesse et de la tendre amitié qu'il y a dans ce procédé [14]? » — « J'ai vu la princesse qui vous aime, qui m'aime [15]. » Cette affection résiste même à de graves griefs contre M. de Sévigné, obligé, en 1684, d'adopter envers la princesse l'attitude ennemie de la famille à laquelle l'attachait son mariage. « Dès qu'elle a su que mon fils, qui est encore mal avec elle, était parti pour Rennes, elle est courue ici, d'une bonne amitié [16]. »

Mme de Tarente est, paraît-il, sujette à de graves migraines : « Elle a une étoile merveilleuse pour les entêtements ; c'est un grand mal quand, à son âge, cela sort de la famille ; c'est un mal terrible que cette disposition à se prendre par les yeux [17]. »

Aussi, en ne songeant qu'à sa santé, a-t-elle pris le goût, assez bizarre, chez une princesse, de l'art médical. « Elle est une espèce de médecin ; elle a fait son cours en Allemagne, où elle m'assure

[1] T. IV, p. 184. — [2] T. VII, p. 505. — [3] T. VII, p. 192. — [4] T. IV, p, 115. — [5] T. VII, p. 225. — [6] T. VIII, p. 59. — [7] T. VII, p. 261. — [8] T. VII, p. 146. — [9] T. VII, p. 117. — [10] T. IV, p. 91. — [11] T. VIII, p. 52. — [12] T. IV, p. 216. — [13] T. IV, p. 241. — [14] T. IV, p. 258. — [15] T. VII, p. 508. — [16] T. VIII, p. 49. — [17] T. IV, p. 82.

qu'elle a fait des cures à peu près comme celles du *Médecin malgré lui* [1]. » — « La princesse est le meilleur médecin du monde; tout de bon, les capucins admiraient sa boutique; elle guérit une infinité de gens, elle a des compositions rares et précieuses dont elle nous a donné trois prises qui ont fait un effet prodigieux [2]. » — « Mme de Tarente m'a donné d'une essence qui l'a guérie de vapeurs bien pires que les miennes. On met, quinze jours durant, deux gouttes dans le premier breuvage que l'on boit à table, et cela guérit entièrement. Elle en conte des expériences qui ont assez l'air de celles de la comédie du *Médecin forcé;* mais je les crois toutes, et j'en prendrais présentement, sans que je ferais scrupule de me servir d'un remède si admirable quand je n'en ai nul besoin [3]. » — « Ce n'est pas que je ne sois présentement dans une parfaite santé; mais on est bien aise d'avoir ce remède dans sa cassette [4]. » Pour certains maux, il faut un appareil spécial. « Elle a été un peu malade; elle se fait suer dans une vraie machine pour tous ses maux... si j'avais un torticolis, et que je prisse, comme je fais toujours, le remède de ma voisine, vous entendriez dire que je suis *sous l'archet* [5]. » Enfin, voici un médicament à forte dose. « Elle prend tous les jours douze tasses de thé; elle le fait infuser comme nous, et remet encore dans la tasse plus de la moitié d'eau bouillante; elle pensa me faire vomir; cela, dit-elle, la guérit de tous ses maux. Elle m'assura que le landgrave en prenait quarante tasses tous les matins. — Mais, madame, ce n'est peut-être que trente? — Non, c'est quarante; il était mourant, cela le ressuscite à vue d'œil [6]. »

Les infusions à forte dose et les petites bouteilles ne prolongèrent que jusqu'à soixante-sept ans la vie de la bonne princesse qui mourut à Francfort en 1692.

Son fils, Belgique-Hollande de la Trémouille, filleul du roi de Suède et des états-généraux des Pays-Bas était, en France, le « premier duc, suivant le rang de son duché [7] ». En 1688, il fut promu, avec soixante-treize autres, chevalier du Saint-Esprit, quoiqu'il ne remplît pas les conditions réglementaires. « Le roi demanda à M. de la Trémouille quel âge il avait; il dit qu'il avait trente-trois ans. Le roi lui a fait grâce de deux ans. On assure que cette grâce, qui offense un peu la principauté, n'a pas été sentie comme elle le devait [8]. »

Tant de hauteur ne l'empêche pas d'être aimé en Bretagne. « La noblesse aime que M. de la Trémouille préside les états [9]. » Il est, d'ailleurs, fort courtois vis-à-vis de Mme de Sévigné, lorsque, par extraordinaire, il traverse Vitré : « Il m'a fait faire bien des com-

[1] T. VII, p. 150. — [2] T. VIII, p. 52. — [3] T. IV, p. 74. — [4] T. IV, p. 37. [5] T. IV, p. 216. — [6] T. VII, p. 508. — [7] T. IX, p. 26. — [8] T. III, p. 26. — [9] T. X, p. 50.

pliments; et qu'il serait venu me voir sans que son équipage était fatigué [1]. »

Malgré sa laideur, ce prince « a une terrible mine, avec sa belle taille et ce cordon bleu [2] ». Mais, en dédaignant une jolie Rennaise, il s'attire une cruelle épigramme. Il montrait son visage à une « personne dont il faisait l'amoureux », et tournait le dos à une autre : « Celle-ci, au lieu d'être embarrassée, dit vivement : C'est à moi qu'il veut plaire assurément [3]. »

Saint-Simon a écrit de ce personnage, qui était premier gentilhomme de la chambre : « Sans esprit que l'usage du monde; mais il avait tant d'honneur, de droiture, de politesse et de dignité, que cela lui tint lieu d'esprit, lui fit garder une conduite toujours honnête et digne, et lui acquit partout de la considération. »

Un illustre la Trémouille, de sa descendance, le prince de Talmont, général vendéen, fut, en 1794, jugé par un tribunal révolutionnaire et condamné à mort, dans ce même château de Vitré, où des pompes royales accueillaient ses aïeux. « M. de la Trémouille est reçu à Vitré comme le plus étranger des princes d'Allemagne [4]. »

Un second château, tout voisin et ami, est celui des Nétumières. Cette gracieuse demeure, qui cache dans un frais vallon, à quelques kilomètres de Vitré, ses pittoresques façades ornementées dans le goût de la Renaissance, est, au dix-septième siècle, habitée par le comte et la comtesse Hay des Nétumières de Tizé, aïeux des propriétaires d'aujourd'hui. La chambre de révision des titres, établie, en 1668, au parlement de Rennes, déclara nobles d'ancienne extraction les trois lignées sœurs qui vivaient dans le pays de Vitré : Hay des Nétumières, Hay du Châtelet, Hay de Coëtlan.

Intime amie de Mme de Tarente, Mme de Sévigné ne put conserver des relations journalières avec Mme de Tizé, sa voisine, que des démêlés assez vifs séparaient de la princesse. Mais si elle respecte les ressentiments de son amie, la marquise ne lui donne point raison contre la châtelaine des Nétumières : « Les préventions sont à l'excès dans les têtes allemandes [5]. » Aussi cette circonstance n'empêcha point Mme de Tizé de négocier le mariage de sa nièce, Mlle de Bréhan de Mauron, fille d'un conseiller, plus tard président, au parlement de Rennes, avec le marquis Charles de Sévigné. Elle se montra fort généreuse dans le contrat que son mari signa en qualité de témoin. Après la célébration du mariage, les hôtes des Nétumières, toujours brouillés avec la princesse de Tarente, obligèrent leur nouveau neveu à prendre parti dans leur querelle. Tout en

[1] T. X, p. 50. — [2] Id. — [3] T. X, p. 112. — [4] T. VIII, p. 172. — [5] T. VII, p. 526.

regrettant et en blâmant vivement une telle mise en demeure, Mme de Sévigné et son fils jugèrent qu'il fallait céder à ce désir. « Mon fils a fait dire ses extrêmes douleurs à la princesse... mais enfin, il a préféré la douceur et le plaisir d'être bien avec sa nouvelle famille, et par reconnaissance et par intérêt[1]. »

En faisant à Mme des Nétumières de Tizé le sacrifice d'une vieille amitié, M. de Sévigné s'assura sans retour l'affection de cette tante exigeante. Elle l'aida par un prêt considérable à compléter la somme dont il eut besoin pour acheter, en 1687, la charge de lieutenant de roi, à Nantes. Aussi, lorsqu'après la mort de son cousin de Sévigné, le comte Paul, fils et héritier de Mme de Tizé, acheta le château des Rochers à M. de Simiane, il n'eut à le payer que pour partie, étant, du chef de sa mère, créancier de la succession.

Le château du Châtelet, également voisin de Vitré, est amicalement fréquenté par la famille de Sévigné. Les habitants de cette noble demeure se distinguaient par la supériorité de l'intelligence et le goût des travaux littéraires. Daniel Hay du Châtelet, commendataire de l'abbaye de Chambon, membre de l'Académie française, théologien illustre et aussi remarquable mathématicien, laissa des manuscrits nombreux dont l'existence n'était pas ignorée du monde savant et que son extrême modestie l'avait empêché d'imprimer. Il eut Bossuet pour successeur immédiat à l'Académie. Son frère, Jean Hay des Nétumières, procureur fiscal de la baronnie de Vitré, laissa deux fils : M. Hay de Tizé que nous avons trouvé au château des Nétumières, et Paul Hay du Châtelet.

Celui-ci vécut à Paris dans la familiarité du cardinal de Richelieu, et sa *Vie de Du Guesclin*, que lit et admire Mme de Sévigné, lui ouvrit les portes de l'Académie où déjà siégeait son oncle l'abbé. Lié avec M. de Sévigné alors fiancé de Marie de Rabutin-Chantal, il se prit de querelle un jour à Paris avec ce compatriote, fort batailleur, comme nous le savons déjà. Un duel eut même lieu entre les deux amis, d'autant plus mémorable que cette rencontre au Pré aux Clercs précéda de peu de jours le mariage du marquis de Sévigné, et que celui-ci fut assez grièvement blessé pour que la cérémonie dût être quelque temps ajournée. Les deux Bretons, adversaires d'un jour, ne tardèrent pas à se réconcilier; leurs deux fils, Paul du Châtelet et Charles de Sévigné, partirent ensemble pour la croisade dirigée contre Candie, puis, rentrés en Bretagne, demeurèrent, après la mort de leurs pères, voisins très unis.

Le jeune marquis de Sévigné se souciait peu, sans doute, du

[1] T. VII, p. 526.

reproche que la postérité peut adresser à son ami. Paul du Châtelet avait hérité des papiers de son grand-oncle l'abbé de Chambon, qu'il crut pouvoir détruire, vouant ainsi à l'oubli la mémoire d'un savant laborieux. Ce n'est pas que lui-même fût illettré ou ignorant, il a, au contraire, abordé les matières les plus sérieuses et a laissé un *Traité pour l'éducation de Mgr le Dauphin.*

L'intimité entre le Châtelet et les Rochers ne se démentit pas. Il est même raconté, par le *Mercure galant* d'avril 1684, que, lors du mariage de M. de Sévigné avec Mlle de Bréhan de Mauron, ce fut le marquis du Châtelet qui se mit à la tête des gentilshommes de la contrée pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle dame des Rochers.

Plus tard même la famille du Châtelet se trouvant engagée dans une lutte contre une puissante maison, M. de Sévigné prend parti pour ses voisins; et sa mère recommande, tout au moins, la neutralité à Mme de Grignan, qui était moins bien disposée : « Gardez-vous bien de pencher ni pour Saint-Remi ni pour Châtelet. Soyez dans l'exacte neutralité. La princesse prend intérêt à Saint-Remi; mon fils, à Châtelet. »

La fille de Mme du Châtelet, Madeleine, épousa le marquis de Simiane, qui ne la rendit pas très heureuse. Mme de Sévigné, par l'intermédiaire de Mme de Grignan, envoie quelquefois des nouvelles à cette Bretonne expatriée, dont le fils épousa plus tard Pauline de Grignan[1]. Cette union cimenta sans doute, entre l'aimable marquise et ses voisins du Châtelet, un lien dont nous voulons retrouver la trace dans la grâce attrayante et hospitalière qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours chez les habitants de cette belle demeure.

La seigneurie de « Fouesnel » était située à 4 lieues des Rochers, dans la paroisse de Louvigné, entre les bourgs de Bais et de Piré. Le château a disparu. Lors de la révolution française, la terre appartenait aux marquis de Piré; elle fut alors vendue. A l'époque de Mme de Sévigné, nous la trouvons entre les mains du sieur de Pois de Fouesnel, conseiller de grand'chambre au parlement de Rennes, dont le fils était grand prévôt de la sénéchaussée de Bretagne. La marquise appréciait peu ces voisins, contre lesquels, d'ailleurs, elle ne formule aucun grief, mais qui l'ennuyaient. Les deux « jeunes femmes » de la famille trouveraient encore grâce à ses yeux; mais « la mère, les fils, et » leur amie, « une guimbarde de Rennes [2] », lui sont insupportables.

Elle rend cependant à ces importuns les visites indispensables, mais ce n'est pas pour son plaisir : « C'est un triste voyage, tout

[1] T. II, p. 75. — [2] T. I, p. 488.

uni [1]. » Et, ironiquement. « C'est une aimable demeure que Fouesnel [2]. »

Elle appréhende surtout la venue de ces visiteurs aux Rochers. Elle en est d'autant plus alarmée qu'à cette époque, les visites entre voisins de campagne se prolongeaient souvent plusieurs jours. Quelquefois elle ne les reçoit pas : « Vous souvient-il d'un jour que nous évitâmes les Fouesnel [3] ? » Un autre jour, on les admet, mais on ne les retient pas. « Je laissai retourner chez soi un carrosse plein de Fouesnellerie, par une pluie horrible, faute de les prier de bonne grâce de demeurer, jamais ma bouche ne put prononcer les paroles qui étaient nécessaires [4]. » Enfin, s'ils restent, on consulte impatiemment les cartes sur le jour de leur départ : « Ne vous souvient-il pas de la couvée de Fouesnel, et comme nous tirions agréablement le jour et le moment de leur bienheureuse sortie ? Nous nous mettions à couleur dès la veille, et nous trouvions que nous avions le plus beau jour du monde le lendemain [5]. » Enfin, quelle joie, au moment des adieux ! « Vous souvient-il, ma fille, quand nous avions ici tous ces Fouesnel et que nous attendions avec tant d'impatience l'heureux et précieux moment de leur départ ? Quel adieu gai, nous leur faisions intérieurement ! Quelle crainte qu'ils ne cédassent aux fausses prières que nous leur faisions de demeurer, quelle douceur et quelle joie quand nous en étions délivrées ! Et comme nous trouvions qu'une mauvaise compagnie était bien meilleure qu'une bonne, qui vous laisse affligée quand elle part, au lieu que l'autre vous rafraîchit le sang et vous fait respirer d'aise [6]. » — « Vous savez comme je suis sur le chagrin de voir partir une compagnie agréable ; vous savez aussi mes transports de joie quand je vois partir une chienne de carrossée qui m'a contrainte et ennuyée ; c'est ce qui nous faisait décider nettement qu'une méchante compagnie est plus souhaitable qu'une bonne [7]. »

Le manoir de Launay est tout voisin des Rochers : « La maison est au bout de ce parc [8]. » Cette terre, située dans la paroisse d'Argentré, avait été, en 1390, apportée dans la famille de Marcille par un mariage avec Orphraie d'Argentré. Paul de Marcille, chef de la famille en 1668, seigneur du Cornic et de Launay, fut déclaré, par arrêt de la chambre de contrôle au parlement de Rennes, noble d'ancienne extraction. En 1675, il se rendit à Rennes avec sa femme. Mme de Sévigné entretenait avec cette famille de bons rapports ; elle obtint qu'on lui confiât quelque temps la fille de la maison qu'elle appelle Jeannette : « Elle est fort jolie ; je l'ai retenue [9]. »

[1] T. VII, p. 525. — [2] T. II, p. 1. — [3] T. IV, p. 41. — [4] T. I, p. 488. — [5] T. V, p. 292. — [6] T. VII, p. 48. — [7] T. IV, p. 87. — [8] T. IV, p. 185. — [9] Id.

Cette petite voisine est pour la marquise une distraction et une compagnie qu'elle apprécie ; on s'amuse de Mlle de Marcille : « Elle joue au trictrac, au reversis ; elle est assez belle et toute naïve, elle m'incommode à peu près comme Fidèle. » — « Je voudrais que vous l'eussiez vue les matins manger une beurrée longue comme d'ici à Pâques, et, l'après-midi, croquer deux pommes vertes avec du pain bis [1]. » — « Pour vous montrer la vieillesse et la capacité de la petite personne qui est avec nous, c'est qu'elle nous vient d'assurer que le lendemain de la veille de Pâques était un mardi. Et puis elle s'est reprise et a dit : — C'est un lundi. Mais comme elle a vu que cela ne réussissait pas, elle s'est écriée : — Ah mon Dieu que je suis sotte ! c'est un vendredi ! Voilà où nous en sommes. Si vous aviez la bonté de nous mander quel jour vous croyez que c'est, vous nous tireriez d'une grande peine [2]. »

Cette gentille voisine servit de secrétaire à la marquise pendant sa longue maladie de 1676 : « C'est la plus aimable enfant du monde ; je ne sais ce que j'aurais fait sans elle. Elle me lit très bien ce que je veux ; elle écrit comme vous voyez ; elle m'aime, elle est complaisante [3]. » A quoi, Jeannette, interrompant la dictée, ajoute modestement d'elle-même : « Je serais trop heureuse, madame, si cela était. Madame votre mère a voulu que j'aie écrit tout le bien de moi que vous voyez ; j'en suis assez honteuse [4]. »

Lorsque Mme de Sévigné quitte les Rochers, Mlle de Marcille, « la petite favorite de Mme la princesse de Tarente et de Mme de Sévigné [5] », ne retourne à Launay que le cœur bien gros. On la prépare à cette séparation ; puis à l'heure dernière, il faut compter avec « les grands éclats de sa douleur... la petite fille a été enlevée dès le grand matin. Ce sont des cris d'enfant qui sont si naturels qu'ils en font pitié ; peut-être que dans ce moment elle danse ; mais depuis deux jours, elle fondait... Il n'appartient qu'à vous, ma très chère, d'avoir de la tendresse et du courage [6] ».

La famille de Marcille n'est pas la seule race noble qui se rattache à la paroisse d'Argentré. La famille seigneuriale de ce lieu et de ce nom ne disparut pas avec le manoir qui dut être son berceau et qui ne subsiste plus. Nous la trouvons, au seizième siècle, transportée, par un mariage sans doute, dans une paroisse voisine au domaine de la Guichardière. Elle fournit, vers cette époque, plusieurs sénéchaux à la ville de Rennes, et donna naissance à Bertrand d'Argentré, l'illustre historien. Sa descendance se perpétua dans la contrée jusqu'à la révolution.

[1] T. IV, p. 202. — [2] T. IV, p. 170. — [3] T. IV, p. 288. — [4] Id. — [5] T. IV, p. 218. — [6] T. IV, p. 293.

Dans la même paroisse d'Argentré, à une demi-lieue du bourg, le château du Plessis s'élève, tout voisin des Rochers, entouré d'arbres magnifiques, au milieu des eaux vives et des vastes prairies. Nous trouvons, au dix-septième siècle, en possession de cette terre, une famille des plus anciennes. On la voit mentionnée dès 1227 au livre des donations charitables en faveur de la maison-Dieu de Vitré; et, en 1574, par un hardi coup de main, le valeureux Gilles du Plessis, à la tête des paysans de son canton, catholiques aussi fermes alors qu'aujourd'hui, enlève aux huguenots la ville de Vitré qu'ils venaient de surprendre. Aussi, par arrêt de 1668, la Chambre siégeant à Rennes pour la révision des titres déclare-t-elle cette famille noble d'extraction.

M. du Plessis est un agréable voisin, homme d'esprit et de ressources. « Il est fort de nos amis, j'ai reçu de lui mille consolations cet hiver passé [1]. » Il passe les jours aux Rochers à faire « l'hombre avec mon fils et la princesse [2] ». Mme de Grignan l'a aperçu voyageant dans le Midi, en très modeste équipage. « Mais il est un si joli homme qu'il a ri, comme nous, de sa serge de Nîmes. Vous dites tout cela fort plaisamment; il ne prétendait pas que ce fût vous qui sussiez l'austérité de son vêtement; il en meurt de honte, et vous demande mille pardons [3]. » Sa femme est également appréciée, « fort jolie, sans être ridicule en rien ; cette petite basse Brette est fort aimable [4] ». Un fils de M. du Plessis fut évêque de Limoges et lecteur des enfants de France sous Louis XV. M. du Plessis a, d'ailleurs, laissé en Bretagne une descendance dans laquelle la bonne grâce s'est perpétuée avec la simplicité de haut goût qui caractérise les vieilles races. Un Léonard du Plessis fut grand prévôt de la noblesse de Bretagne.

Digne fils de ceux qui portaient ce titre privilégié, digne du sang que lui a transmis sa mère, il pourrait à bon droit réclamer aujourd'hui une si glorieuse dénomination, cet illustre petit-fils, le comte Legonidec de Traissan, orgueil de la Bretagne contemporaine, dont l'épée s'est couverte, en bataillant pour le Saint-Siège et pour la France, d'un honneur impérissable !

Malheureusement pour Mme de Sévigné, M. du Plessis n'habitait pas toujours la haute Bretagne où séjournaient plus ordinairement son frère et sa sœur, lesquels étaient loin de lui donner satisfaction.

En effet, son frère, l'abbé du Plessis, pour obtenir un bénéfice ecclésiastique, use sans succès, il est vrai, d'un procédé inusité qui indispose contre lui toute la contrée, et principalement le prince de Tarente, son suzerain. Ce bénéfice, situé à Laval et d'un revenu de

[1] T. VIII, p. 115. — [2] T. VII, p. 225. — [3] T. VIII, p. 115. — [4] T. I, p. 488.

4000 francs, étant devenu vacant, le prince, alors nouveau converti, le donna à M. de Villebrune, ce médecin ex-capucin qui avait contribué à sa conversion, et dont nous avons vu la célébrité en Bretagne. Mais « l'abbé du Plessis le prévint à Rome, et obtint le bénéfice. Cependant il n'en a point profité, car M. de la Trémouille a prétendu que le bénéfice dépendant de lui, il fallait avoir son consentement : de sorte qu'il n'est rien arrivé, sinon que Villebrune n'a plus rien, et que l'abbé du Plessis n'a pas eu un bon procédé [1] ». Une telle conduite attire à l'abbé le blâme et le désaveu de tous les siens, « Ce fut contre le sentiment de toute sa famille qu'il fit cette démarche [2]. »

Quant à la sœur de M. du Plessis, fille déjà fort mûre, elle avait hérité des travers d'un père assez ridicule : « Feu son père nous a fait pâmer de rire six semaines de suite ; mon fils commence à comprendre que ce voisinage est la plus grande beauté des Rochers [3]. » Cette sœur ne donne pas toujours à la famille du Plessis grande satisfaction : « Si vous saviez comme elle volait la cassette pendant que sa mère expirait [4] ! » — « Elle est assez brouillée dans sa famille pour les partages ; cela fait un nouvel ornement à son esprit. Elle confondait tantôt tous les mots, et en parlant des mauvais traitements, elle disait : — Ils m'ont traitée comme une barbarie, comme une cruauté [5]. »

Dans ces divisions de famille, Mme de Sévigné accueille, on le voit, les griefs de M. du Plessis contre sa sœur ; aussi, tout en entretenant avec Mlle du Plessis les relations que lui imposait un immédiat voisinage, se montre-t-elle peu indulgente pour cette pauvre fille.

Nous apprenons d'abord que son physique est désagréable. Elle louchait. « J'appelle la Plessis Mlle de Kerlouche [6]. » On la nomme aussi : « La Biglesse [7]. » — « Je trouvai Mlle du Plessis plus affreuse que jamais [8]. » — « Elle vous salue », écrit M. de Sévigné, « avec sa roupie ordinaire [9] ». — « Mlle du Plessis est toujours charmante et divine : l'illustre fille dont j'ai à vous entretenir a quelque chose de si étrangement beau et de si furieusement agréable, qu'elle peut aller de pair avec l'aimable Tisiphone. Une lèpre qui lui couvre la bouche est jointe à cette prunelle qui fait souhaiter un parasol au milieu des brouillards ; elle a une manière de peste sur le bras [10]. » La personne ainsi dépeinte a la fureur d'embrasser à tout moment, « à tous les quarts d'heure [11] ». — « Elle me plante ce baiser que vous connaissez [12]. » Elle parle mal, et prononce « Beuve et moutonne ».

[1] T. IV, p. 434. — [2] Id. — [3] T. IV, p. 214. — [4] T. VII, p. 94. — [5] T. VII, p. 55. — [6] T. I, p. 478. — [7] T. II, p. 7. — [8] T. IV, p. 28. — [9] T IV, p. 169. — [10] T. IV, p. 152. — [11] T. IV, p. 152. — [12] T. II, p. 3.

A ce physique peu attrayant se joignent beaucoup de défauts. Elle est importune, elle est indiscrète : « Son goût pour moi me déshonore; je jure sur ce fer de n'y contribuer d'aucune douceur, d'aucune amitié, d'aucune approbation ; je lui dis des rudesses abominables [1]. » — « Dieu me fait la grâce de ne point écouter ce qu'elle dit; je suis à son égard, comme vous êtes pour beaucoup d'autres... Il faudrait voir l'usage qu'elle fait de ma tolérance, et comme elle l'explique, et les chaînes qu'elle en fait pour s'attacher à moi [2]. » — « Voici l'usage que je fais ici de ma lunette ; vous savez que par l'autre bout, elle éloigne; et je la tourne sur Mlle du Plessis, et je la trouve tout d'un coup à deux lieues de moi. Je fis l'autre jour cette expérience; cela fut fort plaisant [3]. »

Voici qui est plus grave : la pauvre fille manque de véracité : « Elle tomba dans le malheur de mentir sur je ne sais quoi ; en même temps, je la relevai, et lui dis qu'elle était menteuse; elle me répond en baissant les yeux : Ah ! oui, madame, — je suis la plus grande menteuse du monde, je vous remercie de m'en avertir ! Nous éclatâmes tous de rire ; c'était du ton de tartufe : Oui, mon frère, je suis un misérable, un vase d'iniquité [4]. » — « La divine Plessis est justement et à point toute fausse ; je lui fais trop d'honneur de daigner seulement en dire du mal. Elle joue toutes sortes de choses; elle joue la dévote, la capable, la peureuse, la petite poitrine, la meilleure fille du monde; mais surtout elle me contrefait; de sorte qu'elle me fait toujours le même plaisir que si je me voyais dans un miroir qui me fît ridicule, ou que je parlasse à un écho qui me répondît des sottises [5]. » — « Vous savez qu'il y a un mois qu'elle joue la fièvre quarte pour faire justement tomber que sa fièvre la quitte le jour que ma mère va dîner au Plessis. La joie de savoir ma mère au Plessis la transporte au point qu'elle jure ses grands dieux qu'elle se porte bien, et qu'elle est au désespoir de ne s'être pas habillée. Mais, mademoiselle, lui disait-on, ne sentez-vous point quelque commencement de frisson? Allons, allons, reprenait l'enjouée Tisiphone, divertissons-nous, jouons au volant, ne parlons plus de ma fièvre [6]. » Ainsi, « la joie de voir la bonne compagnie chez elle chassa la fièvre qu'elle n'avait pas eue ». — « Mlle du Plessis nous honore souvent de sa présence; elle disait hier à table qu'en basse Bretagne on faisait une chère admirable, et qu'aux noces de sa belle-sœur on avait mangé, pour un jour, douze cents pièces de rôti ; nous demeurâmes tous comme des gens de pierre. Je pris courage et lui dis : — Mademoiselle, pensez-y bien : n'est-ce point douze pièces de

[1] T. IV, p. 28. — [2] T. IV, p. 55. — [3] T. IV, p. 44. — [4] T. II, p. 8. — — [5] T. II, p. 28. — [6] T. IV, p. 217.

rôti que vous voulez dire? on se trompe quelquefois. — Non, madame, c'est douze cents pièces ou onze cents; je ne veux pas vous assurer si c'est onze ou douze, de peur de mentir, mais enfin je sais bien que c'est l'un ou l'autre; et le répéta vingt fois, et n'en voulut jamais rabattre un seul poulet. Nous trouvâmes qu'il fallait qu'ils fussent, pour le moins, trois cents piqueurs pour piquer menu, et que le lieu fût un grand pré, où l'on eût fait dresser des tentes; et que s'ils n'eussent été que cinquante, il fallait qu'ils eussent commencé un mois auparavant. Ce propos de table était bon, vous en auriez été contente. N'avez-vous point quelque exagéreuse comme celle-là ? [1] »

De plus, la demoiselle est sotte. « La divine est à nos côtés depuis neuf heures du matin : elle nous a déjà conté les plus jolis détails du monde de son mal, et nous a dit qu'elle était montée à cheval, pour venir voir ma mère, dès qu'elle a été quitte d'un lavement qu'elle avait été obligée de prendre, à cause d'une brûlaison insupportable qu'elle avait à l'endroit par où était sorti un flux de ventre qui la tourmentait depuis hier midi [2]. »

Enfin, elle est jalouse de Mlle Jeannette de Marcille qu'elle trouve souvent dans la chambre de Mme de Sévigné. « Quand elle vient, et qu'elle trouve cette petite, c'est une très bonne chose que de voir sa rage et sa jalousie, et la presse qu'il y a à tenir ma canne et mon manchon [3]. » — « Nous appréhendons qu'elle n'empoisonne la petite. Elle disait hier à Rahuel : — J'ai eu une consolation en me mettant à table, c'est que madame a repoussé la petite pour me faire placer auprès d'elle. Rahuel lui répondit, avec son air breton : — Ah! mademoiselle, je ne m'en étonne pas : c'est pour faire honneur à votre âge! Outre que la petite est à présent de la maison, madame la regarde comme si elle était la cadette de Mme de Grignan ! Voilà ce qu'elle eut pour sa consolation [4]. » Son empressement jaloux est même fort gênant : le fait suivant eut lieu, pendant que la marquise, malade d'un rhumatisme, ne pouvait se servir de ses mains : « Voici ce qui s'est passé aujourd'hui : ma mère s'assoupissait doucement dans son lit; et la petite fille, le Bien bon et moi, nous étions auprès du feu. La Plessis est entrée : on lui a fait signe d'aller doucement, elle a obéi ponctuellement. Comme elle était au milieu de la chambre, ma mère a toussé et a demandé vite son mouchoir pour cracher. La petite et moi, nous nous sommes levés pour y aller. Mais la Plessis nous a prévenus. Elle a couru au lit, et au lieu de porter le mouchoir à la bouche de ma mère, elle lui a pincé le nez d'une force qui a fait crier les hauts cris à la pauvre malade. Ma mère n'a pu

[1] T. II, p. 23. — [2] T. IV, p. 206. — [3] T. IV, p. 185. — [4] T. IV, p. 218.

s'empêcher de renasquer un peu contre le zèle indiscret qui avait causé ce transport [1]. »

On comprend qu'une personne aussi malheureusement douée soit l'objet de mystifications comiques. Nous avons vu Rahuel s'amuser d'elle. Les autres laquais se jouent également de sa sottise.

On agit de même au salon : « J'ai fait comprendre à la petite Plessis que le bel air de la cour, c'est la liberté; si bien que, quand elle passe des jours ici, je prends une heure pour lire en italien avec la Mousse : elle est charmée de cette familiarité; et dès là, elle se croit à la cour elle-même [2]. » — « Voilà Mlle du Plessis qui entre et me presse de lui montrer l'endroit de vos lettres où vous me parlez d'elle. Mon fils a eu l'insolence de lui dire, devant moi, que vous vous souveniez d'elle fort agréablement, et me dit ensuite : Montrez-lui l'endroit, madame, afin qu'elle n'en doute pas; me voilà rouge, comme vous quand vous pensez aux péchés des autres; je suis contrainte de mentir mille fois et de dire que j'ai brûlé votre lettre. Voilà les malices de ce guidon [3]. » — « Un jour, vous ayant dit une sottise, et son vilain visage se trouvant auprès du vôtre, vous n'avez pas marchandé, et lui avez donné un soufflet pour la faire reculer; moi, pour adoucir les affaires, j'ai dit : Mais voyez comme ces petites filles se jouent rudement ! et j'ai dit à sa mère : Madame, ces jeunes créatures étaient si folles ce matin qu'elles se battaient. C'était la plus plaisante chose du monde; et, avec ce tour, j'ai ravi Mme du Plessis de voir nos petites filles se réjouir ainsi. Cette camaraderie de vous et de Mlle du Plessis, dont je ne faisais qu'une même chose pour faire avaler le soufflet, fait rire à mourir... Pomenars et la Murinette me montreront une lettre de Paris, faite à plaisir, où l'on mandera cinq ou six soufflets donnés entre femmes, afin d'autoriser ceux qu'on veut lui donner... et même de les lui faire souhaiter, pour être à la mode [4]. »

Ne quittons pas Mlle du Plessis, sans ajouter que tous ces défauts dont on rit ne sont pas sans être accompagnés de certaines bonnes qualités : « Elle a vraiment les meilleurs sentiments du monde; j'admire que cela puisse être gâté par l'impertinence de son esprit, et la *ridiculité* de ses manières [5]. » — « A la réserve de tout ce que je vous disais, je ne pense pas qu'il y ait une meilleure créature [6]. »

Les voisins qui suivent sont beaucoup plus éloignés et, par conséquent, plus rares.

M. de Guébriac vient « de quatorze lieues me faire visite [7] ». Il se nommait d'abord l'abbé de Francheville. Mais « une veuve, jeune,

[1] T. IV, p. 239. — [2] T. II, p. 13. — [3] T. II, p. 3. — [4] T. II, p. 37. — [5] T. IV, p. 54. — [6] T. IV, p. 74. — [7] T X, p. 14.

riche, d'un bon nom, l'a épousé depuis deux ans, touchée de son esprit et de son mérite. Et lui, après avoir été recherché de cette veuve comme il devait la rechercher, a, enfin, cédé, à l'âge de soixante ans, et a quitté son abbaye, pour n'avoir plus d'autre emploi que d'être un philosophe chrétien et cartésien. Il est toujours à son château, et sa femme, jeune et bien faite, ne croit rien de bon que d'y être avec lui [1] ». Le philosophe paraît goûter beaucoup sa voisine des Rochers : « Galbriac, loup-garou, est si étonné d'avoir trouvé une femme qui a quelques qualités, quelques principes et qui a eu dans sa jeunesse quelques agréments, qu'il semble qu'il ait passé une vie toujours agitée de passions dans un coupe-gorge où il n'y avait ni foi ni loi, et où l'amour régnait seul, dénué de toutes sortes de vertus : cela nous fait dire des choses plaisantes [2]. » — « Il appelle mon fils *Nate Dea*, et il me trouve aussi une espèce de divinité, non de *la plebe degli Dei*. Pour moi, je ne me croyais qu'une divinité de campagne [3]. » Lui-même plaît beaucoup à la marquise : « C'est le plus honnête homme de la province [4] », — « bien du bon esprit, du plus commode, du plus aisé, du plus savant, du plus tout ce qu'on veut, capable et digne de toutes sortes de conversations [5]. » — « Son esprit me plaît, me divertit infiniment ; il y a longtemps que je ne m'étais trouvée en si bonne compagnie [6]. » Son départ laisse un vide dont on se plaint : « Il a été ici huit jours. Quand notre honnête homme fut parti, ce fut la plus simple et la plus plate chose du monde. » Peut-être cet enthousiasme a-t-il en partie pour cause le goût du visiteur pour Mme de Grignan. « Il vous admire [7]. » Ses études de philosophie sont aussi une très bonne note aux Rochers : — Ce « grand cartésien est le maître de Mlle Descartes [8] ». Il s'occupe d'ailleurs de recherches curieuses : « Il me prie de lui donner sa protection auprès de vous, pour vous supplier de le vouloir véritablement instruire de cette *cour d'amour* dont il a entendu parler, et qu'il a prise pour une fable. Il est homme de cabinet et curieux ; il veut savoir cette vérité, de la gouvernante de Provence : et si l'on se venait plaindre à cette cour, si l'on rendait des sentences, si c'étaient les femmes qui jugeaient : Vous avez de beaux esprits d'Arles et un M. le prieur de Saint-Jean, à Aix, qui vous dira la vérité de ce fait [9]. » Ces renseignements arrivent bientôt de Provence : « Sa curiosité est pleinement satisfaite ; il avait reçu sur ce sujet mille autres rogatons qui ne valaient rien [10]. »

Voici encore « Mme de la Hamélinière [11] », dont le mari est votre parent. — « Cette femme, qui n'a point d'affaires, ne cherche qu'à

[1] T. X, p. 14. — [2] T. X, p. 89. — [3] T. VI, p. 14. — [4] Id. — [5] T. X, p. 22. — [6] T. X, p. 14. — [7] T. IX, 381. — [8] T. X, p. 13. — [9] T. X, p. 90. — [10] T. X, p. 166. — [11] T. VII, p. 92.

faire des visites ; elle vient de 20 lieues loin, et tombe ici comme une bombe, à l'heure que j'y pense le moins. Cette femme est une espèce de beauté que vous avez vue une fois à Paris. Elle a un amant ; à bride abattue, elle est deux ou trois mois chez lui. Elle s'en va à Paris, à Bourbon, familièrement avec lui, et partout, avec son équipage. Elle est présentement ici, avec six beaux chevaux gris qui sont à M. le marquis ; c'est aussi le cocher et le carrosse de M. le marquis : elle en parle sans fin et sans cesse. Elle n'est pas souvent chez son mari dont les terres sont en décret ; car votre cousin s'est ruiné, comme un sot, dans son château : n'étant pas assez habile pour être charmée de la liberté que je prends, de faire tout ce qu'il me plaît, de la quitter, d'aller voir mes ouvriers, d'écrire, elle s'en trouvera offensée : ainsi je me ménage les délices d'un adieu charmant [1]. »

Cette voisine peu appréciée amène cependant à la marquise une distraction de théologienne : « Pour interrompre la continuité ridicule de mes bâillements, je m'amusai à disputer contre une personne [2] » venue avec cette dame frivole. C'est « une petite huguenote, qui dit que les enfants morts sans baptême vont droit en paradis, sur la foi de leurs pères. Ah ! mademoiselle, vous vous moquez de moi ! Comment vous voulez qu'un enfant d'Adam, qu'une partie de cette masse corrompue vive et connaisse Dieu ! Il ne faut donc point de rédempteur, si l'on peut aller sans lui dans le ciel ? Voilà, mademoiselle, une grande hérésie ! J'étonnai un peu ma petite huguenote ; je lui abandonnai les abus et les superstitions, je ne la poussai point sur le saint Sacrement. Je lui demandai pourquoi elle ne voulait pas invoquer les saints, puisque parmi les huguenots ils se recommandaient aux prières les uns des autres ? Enfin, je me réveillai beaucoup par cette dispute : sans cela, j'étais morte [3]. »

L. DE LA BRIÈRE.

(La suite prochainement.)

[1] T. VII, p. 93. — [2] T. VII, p. 93. — [3] T. VII, p. 90.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Un mois trop bien rempli. Grand défilé de banquets politiques, de tremblements de terre, incendies, explosions, inondations, suicides, assassinats, régicides, combats singuliers, émeutes et révolutions, attentats en tout genre et vilenies de toute espèce. La tragédie court les rues. Le soixante-dix-neuvième anniversaire de Victor Hugo. Un *triomphe* littéraire accaparé par la politique. Les malheurs posthumes de Lamartine. — Reprise de *Lucrèce Borgia*. Le drame romantique et les comédiens actuels. Autres reprises : *la Visite de noces* et *la Princesse Georges*. La préface de M. Dumas et le dénouement de cette dernière pièce. L'Odéon et le Gymnase. Adelina Patti. Opéra : *le Tribut de Zamora*, par M. Gounod. — Concours pour le monument commémoratif de l'Assemblée constituante. Sixième exposition des artistes indépendants. Troisième exposition des Aquarellistes. Les artistes d'autrefois et ceux d'aujourd'hui. Les peintres français et l'Amérique. Tableaux, livres et autographes. Ventes J. Wilson et Quentin-Bauchart. Le *Manuel du libraire* et les prix actuels. Réception de M. Rousse à l'Académie française.

I

Peu de mois ont jamais été mieux remplis que le mois de mars 1881 : quand je dis *mieux*, c'est pure façon de parler. Récapitulez sur vos doigts : l'emprunt d'un milliard, quinze fois couvert; la bataille épique des deux scrutins et des deux présidents, terminée tout à coup par la capitulation que l'on sait; le banquet tumultueux de l'Union nationale du commerce et de l'industrie, où Gambetta, le César toujours victorieux (depuis la guerre contre la Prusse, exclusivement), a poursuivi la grande tournée oratoires et culinaires brillamment entreprise en 1878 avec les commis voyageurs, continuée à Paris avec les marchands de vin et les commis de magasin et qu'il devait reprendre, dès le lendemain, en compagnie des drapiers; le tremblement de terre de Casamiccia et ses désastreuses conséquences; celui de l'île de Chio, bien autrement désastreux encore; l'explosion du feu grisou dans l'un des puits du Borinage; les nouvelles inondations du sud de l'Espagne; l'incendie du *Printemps*,

l'un de ces établissements monstres où viennent s'entasser à chaque saison pour des millions de marchandises, qui logent une population d'employés égale à celle d'une sous-préfecture et qui équivalent à tout un bazar de l'Orient ; le lamentable suicide du général Ney ; l'incendie de l'opéra de Nice et ses cent victimes, suivi de l'incendie du théâtre de Montpellier ; la révolution de l'Andorre, les troubles de la Faculté de droit de Toulouse et la grande révolte de l'École vétérinaire de Lyon ; le dixième établissement scolaire de l'État qui s'insurge depuis un an ; l'assassinat du tzar par les nihilistes que d'aimables sceptiques, ceux qui ne croient au loup, au socialisme ou à la Commune que lorsqu'ils sont dans sa gueule, c'est-à-dire lorsqu'il n'est plus temps d'y croire, accusaient d'être une mystification de la police ; la tentative de Mansion-House et celle de Madrid qui sont venues confirmer une observation mille fois faite sur l'étrange contagion du crime ; les applaudissements sauvages, les félicitations cyniques, les dithyrambes de Peaux-Rouges en délire partis de chez nous à l'adresse des assassins, avec une explosion plus horrible encore que celle de la bombe au fulminate de mercure, — chœur de Furies dirigé par une femme et par un ancien vaudevilliste, qui fait les calembours comme pas un ; l'anniversaire du 18 mars ; les duels engagés, sous les yeux de la galerie attentive, entre le conseil municipal et le préfet de police, et entre les deux anciens frères d'armes, MM. Robert Mitchell et Paul de Cassagnac ; le massacre du colonel Flatters et de ses compagnons par les Touaregs ; une interminable kyrielle d'attentats et de vilenies de tout genre, à soulever le cœur d'épouvante ou de dégoût, depuis l'affaire de la rue Duphot, écho vulgaire de l'immonde affaire de Bordeaux, qui avait succédé elle-même à celle où était compromis un médecin commandeur de la Légion d'honneur, jusqu'au drame de la rue Vivienne et jusqu'au meurtre, inouï dans les annales criminelles, d'un garçon de cinq ans par un adolescent de quinze, qui lui a ouvert le ventre comme une petite fille à sa poupée, « pour voir ce qu'il y avait dedans », et aussi afin de jouer sur le vif une scène qu'il venait de lire dans un roman naturaliste, — voilà un défilé qui serait suffisant pour une année entière et qui a tenu en un mois. Encore n'ai-je parlé ni de la Grèce, ni de l'Irlande, ni des Boërs, ni de la Tunisie et des Kroumirs, ni de ceci, ni de cela.

Je ne voudrais pas conclure, dès mon début, par l'éternel refrain pessimiste : « Où allons-nous ? » qui devait se chanter déjà du temps des Patriarches et même auparavant, car, quelques siècles après la création, Dieu trouva la terre si corrompue qu'il en voulut laver les souillures par le déluge. Les moralistes chagrins qui gémissent sur la décadence morale ressemblent toujours plus ou

moins, aux yeux des gais compagnons nés pour être membres du Caveau, au bonhomme Chicaneau des *Plaideurs* : « Le monde est devenu, sans mentir, bien méchant. » Comment ne pas être frappé, toutefois, de l'effroyable détraquement de cervelle, de l'état de perversion et de décomposition morale qu'indiquent des crimes commis par dilettantisme, avec douceur, tranquillement, comme celui du jeune Lemaire, garçon lettré, grand amateur de spectacles et de romans à un sou, qui semble avoir voulu démontrer ce que peut l'instruction seule pour moraliser les masses, — et comme ceux des nihilistes, parfaitement déterminés à tuer leurs compatriotes par milliers, s'il le faut, et à faire sauter des convois entiers, des maisons, des rues, Saint-Pétersbourg, la Russie de la mer Blanche à la mer Noire, pour atteindre un seul homme, — manipulant les vies humaines comme des éléments chimiques dans un laboratoire et encouragés du haut de tous les balcons et de toutes les tribunes, en présence des gouvernements qui regardent, par des gens dont beaucoup ne prennent la peine de cacher ni leurs noms ni leurs figures!

Le coup frappé, on ne se dit pas : « Du moins c'est fini maintenant. » On attend l'autre et l'on se demande : « Maintenant, que va-t-il se passer? » Écoutez... N'est-ce pas l'explosion d'une nouvelle bombe? N'est-ce pas le palais d'Hiver qui saute? A-t-on bien visité jusque sous l'autel l'église du sacre? Les gardes eux-mêmes ne sont-ils point gagnés?... Le pouvoir occulte sous lequel tremble la Russie a, dit-on, ajourné dès le premier jour le souverain d'hier à trois mois. On lui accorde ce répit. Nous voici revenus au temps des *Assassins*, que le Vieux de la Montagne expédiait un poignard à la main, la dynamite n'étant pas encore inventée, contre les princes qui l'offusquaient. Seulement les Assassins s'enivraient de haschich, tuaient et se laissaient tuer pour jouir des délices du paradis musulman, tandis que les nihilistes sont des Assassins sans ivresse, qui n'espèrent aucun paradis pas plus qu'ils ne redoutent aucun enfer, qui ne croient qu'au néant, dont le fanatisme a l'implacable froideur du tranchant de la guillotine, d'un rouage, d'un chiffre, d'une combinaison chimique. Cette Sainte-Vehme, plus mystérieuse, plus cachée, plus redoutable que le tribunal des Francs-Juges, qui siège dans un souterrain, sous de triples masques, qui n'a qu'une peine, — la mort, — comme le Tribunal révolutionnaire, et qui l'applique en creusant des mines et en jetant des bombes, semble exhumée des plus sombres mélodrames. Comme au temps de la Terreur, « la tragédie court les rues. »

Dérobons-nous au plus vite à ce cauchemar, et réfugions-nous dans la république des lettres, qui a bien aussi ses nihilistes, ses

agitations, ses émeutes, ses pétards, et même ses obus au picrate de potasse, mais qui aujourd'hui, au sortir des horreurs de la politique, nous fait l'effet que produisit à Herminie, échappée de l'armée sarrasine, le vallon pastoral des bords du Jourdain.

Dans le domaine littéraire, l'événement a été la fête en l'honneur de Victor Hugo. Le poète entrait le 26 février dernier dans sa quatre-vingtième année. Un petit journal obscur émit l'idée de célébrer solennellement cet anniversaire. Lancée un peu au hasard et sans cause suffisante, car c'est seulement en 1882 que Victor Hugo accomplira ses quatre-vingts ans, l'idée n'en fut pas moins ramassée et patronnée avec empressement par des parents adoptifs grâce auxquels elle fit rapidement son chemin. Quoique le poète n'ait jamais dédaigné les ovations, il eût assurément trouvé tout naturel d'attendre une année de plus. Mais les satellites qui l'entourent, gravitant dans l'orbite de l'astre, s'agitant comme des mouches du coche autour de sa gloire, sous le prétexte de la servir et en réalité pour en détourner quelques rayons à leur profit, ne pouvaient se résigner à attendre. Ils étaient plus pressés que le maître et n'eurent garde de laisser échapper une occasion si propice pour leur zèle bruyant et intéressé. Le programme fut complètement dressé en quelques jours par une commission nommée à la hâte, car il n'y avait pas de temps à perdre. Il était d'une simplicité extrême : le défilé sous les fenêtres du poète, avec bannières, bouquets et couronnes, de toutes les délégations de Paris ou de la province, devait en former la partie essentielle. On y ajouta une matinée dans la salle du Trocadéro, composée exclusivement de morceaux choisis dans les œuvres de M. Victor Hugo, et récitées ou chantées par les artistes des grandes scènes parisiennes, avec accompagnement d'un hommage en vers, de M. Th. de Banville, récité par Coquelin, et les théâtres furent invités à s'associer le soir à la fête, par la représentation d'une pièce du Maître ou le couronnement de son buste.

Le programme a été suivi de point en point. Le dimanche, 27 février, à midi, le cortège qui s'était formé autour de l'Arc de Triomphe s'est mis en marche et a pénétré dans l'avenue d'Eylau, où le poète habite un petit hôtel situé tout près de la Muette, bien loin du centre de Paris. Le comité de la Société des gens de lettres venait le premier, suivi par l'Ecole normale supérieure, qui était suivie elle-même, à des intervalles plus ou moins longs, par les députations des divers lycées de Paris et même de quelques lycées de province, car Victor Hugo, si longtemps honni par l'Université, qui le considérait comme le fléau du goût et à laquelle il a rendu dans ses œuvres sarcasmes pour sarcasmes et mépris pour mépris, est devenu maintenant un classique. Il a forcé les portes de l'Uni-

versité comme jadis celles de l'Académie. Les murailles de toutes les Jérichos sont tombées au son de ses fanfares. Que la Société des gens de lettres, les journaux, les Associations philotechniques, les Bibliothèques populaires, les Félibres, les Amis de l'instruction, les Lices chansonnières, les Unions françaises de la jeunesse, les Étudiants roumains de Paris, la Société tchèque, les Comités républicains, les Francs-maçons, les Fanfares, les Choraux, les Musettes, les Orphéons et ces mille et une sociétés bizarres dont personne, en dehors de leurs membres, ne soupçonne l'existence et qui, derrière les oriflammes où on lisait leurs noms avec stupeur, faisaient songer aux vieux de la vieille dont Théophile Gautier a chanté le défilé fantastique autour de la colonne Vendôme, fussent venus acclamer Victor Hugo, rien de plus naturel et de plus facile à comprendre. Mais que les élèves du lycée Fontanes, pour ne parler que d'eux, figurassent dans le cortège avec une magnifique couronne de roses, de bluets et de lauriers, précédés d'une bannière sur laquelle se lisait en lettres d'or : Au Père — ses Fils, voilà où était le fait vraiment nouveau et significatif; voilà ce qu'on eût pu considérer comme la plus éclatante victoire que Victor Hugo ait jamais remportée dans sa vie, si le grand maître de l'Université n'avait donné l'exemple et l'impulsion, et si la fête n'eût revêtu une couleur plus républicaine que littéraire.

Une grande partie de l'après-midi a été remplie par le défilé des Sociétés de gymnastique, des Tireurs de France et d'Algérie, des Loges maçonniques, des employés de l'industrie et du commerce, des Sociétés de secours, des Chambres syndicales et d'une foule de délégations qui n'avaient certes aucun rapport, même le plus lointain, avec la littérature. En voyant passer tour à tour les parqueteurs, les tailleurs, les tourneurs-robinetiers, les horlogers, les gantiers, les bottiers, les serruriers, les sculpteurs praticiens, les tourneurs sur bois, les galochiers, les jardiniers, les plombiers-zingueurs, les boulangers viennois, les layetiers-emballeurs, les tonneliers, les charpentiers, les teinturiers-dégraisseurs, les scieurs de long, portant sur leur bannière verte cette inscription : *Conciliation*, *Union*, *Vertu*, les décolteurs, les potiers d'étain, les chauffeurs-conducteurs-mécaniciens, les chapeliers, les garçons de magasin, les pâtissiers, les papetiers-régleurs, les mécaniciens, les sertisseurs, les confiseurs, les fumistes en bâtiment, les cartiers, les doreurs sur bijoux, on se demandait si, en vérité, l'armée radicale, enrégimentée sous les drapeaux des corporations ouvrières, n'avait pas saisi cette occasion pour se compter et se faire compter en plein soleil. On se demandait aussi combien d'hommes avaient lu, combien étaient capables de lire et de comprendre Victor Hugo, dans cette multitude accourue pour le

couvrir de fleurs et l'acclamer. Passe encore pour les ouvriers compositeurs typographes, qui ne sont point déplacés dans une fête littéraire! Ils étaient nombreux et nous n'aurions pu qu'applaudir à leur empressement, s'ils n'avaient eu l'idée malencontreuse de se faire accompagner par un char symbolique qui rappelait vaguement le cortège du bœuf gras. Mais le caractère spécial de cette manifestation aura été de grouper surtout, en un hommage pompeux au poète, une immense cohue d'illettrés dont la plupart n'auraient pu même dire le titre d'un seul de ses ouvrages — à l'exclusion de presque tous ses admirateurs désintéressés, de ceux qui ne voient en lui que l'homme de génie, le transformateur de la poésie française. Que nous nous sentions loin de l'art pour l'art et du mépris de la foule qui en était la conséquence naturelle!

Les musiques jouaient la *Marseillaise* et le *Chant du départ*. Un arc de triomphe avait été dressé à l'entrée de l'avenue. Au seuil de la maison se dressait un buste de la République, et c'est à elle en même temps qu'au poète que semblaient s'adresser les couronnes entassées devant la porte, dont chaque délégation grossissait le monceau en passant. A une fenêtre du premier étage, Victor Hugo, tête nue, entre ses deux petits enfants Jeanne et Georges, que connaissent bien tous les lecteurs de l'*Art d'être grand-père*, recevait les hommages de la foule et y répondait en la saluant. A la suite du cortège, un énorme flot populaire n'a cessé de rouler jusqu'au soir dans l'avenue d'Eylau. Le temps était gris et froid, des flocons de neige voltigeaient dans l'air. Le soleil d'Austerlitz a manqué à ce triomphe du poète.

Le matin, avant le défilé, Victor Hugo avait reçu chez lui une députation de petits enfants, puis les délégués du conseil municipal. Il a embrassé les enfants. Il n'a pas embrassé les conseillers municipaux, mais il a salué, harangué et remercié Paris en leurs personnes. Ce discours, réponse officielle à l'ovation dont il venait de recevoir les prémices, est le seul qu'il ait prononcé dans la mémorable journée du 27 février; il en vaut plusieurs. Il a le style sibyllin d'un oracle, avec l'allure d'un manifeste et d'un discours de la couronne. A ces titres, et à d'autres encore, il mérite d'être conservé :

« Je salue Paris.

« Je salue la ville immense.

« Je la salue non en mon nom, car je ne suis rien, mais au nom de tout ce qui vit, raisonne, pense et espère ici-bas.

« Les villes sont des lieux bénis; elles sont les ateliers du travail divin. Le travail divin, c'est le travail humain. Il reste humain tant qu'il est individuel; dès qu'il est collectif, dès que son but est plus

grand que son travailleur, il devient divin ; le travail des champs est humain, le travail des villes est divin.

« De temps en temps l'histoire met un signe sur une cité. Ce signe est unique. L'histoire, en quatre mille ans, marque ainsi trois cités qui résument tout l'effort de la civilisation. Ce qu'Athènes a été pour l'antiquité romaine, Paris l'est aujourd'hui pour l'Europe, pour l'Amérique, pour l'univers civilisé. C'est la ville et c'est le monde. Qui adresse la parole à Paris adresse la parole au monde entier : *Urbi et orbi*.

« Donc, moi, l'humble passant qui n'ai que ma part de votre droit à tous, au nom des villes, de toutes les villes, des villes d'Europe et d'Amérique, et du monde civilisé, depuis Athènes jusqu'à New-York, depuis Londres jusqu'à Moscou, en ton nom, Rome, en ton nom, Berlin, je glorifie avec amour et je salue la ville sacrée, Paris » !

Jamais M. Victor Hugo n'a rien prononcé de plus caractéristique, comme idées et comme style. Mais ce ton de hiérophante paraît n'avoir produit qu'une impression médiocre sur les citoyens conseillers, qui n'aiment point qu'on pontifie devant eux et qui se défient des allures inspirées. Les moins *ruraux* de ses auditeurs, ceux qui sont le plus accoutumés à la manière solennelle, antithétique et apophtegmatique de M. Hugo et qui avaient le mieux pris l'habitude de s'incliner sous les éclairs de son éloquence, sans jamais les regarder en face, n'ont pu s'abstenir de quelque étonnement aux passages où le poète, opposant le travail des villes au travail des champs pour le mettre au-dessus, et recourant au vocabulaire sacerdotal avec un manque d'à-propos si étrange, qu'on pourrait le croire volontaire, divinise celui-ci aux dépens de son rival, — et où, évoquant le rêve d'une fraternité chimérique, ouvrant à l'orgueil de « la ville sacrée » la perspective d'un mirage décevant, il n'a pas craint de nous montrer Berlin « glorifiant » Paris et le glorifiant « avec amour », — ce qui dépasse, en fait de prédiction, toutes les bornes de la licence poétique, et ce qui nous paraît plus blessant que flatteur pour un patriotisme délicat et fier.

Ah ! la belle fête, la fête vraiment nationale qu'on eût pu organiser en l'honneur de Victor Hugo s'il s'était contenté d'être le poète des *Odes et Ballades*, des *Orientales*, des *Feuilles d'automne*, des *Contemplations*, de la *Légende des siècles*, l'auteur d'*Hernani*, du *Rhin*, de *Notre-Dame de Paris!* Son génie, malgré toutes les réserves que peut et doit faire la critique, suffirait à justifier un *triomphe* comme en ont obtenu Pétrarque, le Tasse et Voltaire. Lors même qu'il ne l'aurait pas mérité par ses œuvres, il l'eût mérité par son influence. Son rôle littéraire est historique. Il

ne resterait rien de lui, que la poésie moderne ne se rattacherait pas moins à son nom comme à sa large et intarissable source, comme au tronc robuste et rugueux sur lequel ont poussé tant de branches folles. Ce n'est pas seulement une imagination puissante, un rare ouvrier de mètres et de rhythmes ; c'est un révolutionnaire, un réformateur, un rénovateur qui marque une ère nouvelle. Il a refait le monde poétique à son image ; bon gré, mal gré, une nouvelle ère date de lui. Les fils ne discutent pas l'aïeul. Il n'a pas quatre-vingts ans, il en a cent et plus, comme le burgrave Job, le vieux Titan du Rhin, père d'une race dégénérée. Pareil à la cime du mont Blanc, son front est couronné de neiges et de soleil. On parlait un jour devant Théophile Gautier des broussailles et des scories qui hérissent presque toujours les meilleures pièces du Maître ; on lui signalait les chevilles, les répétitions, les inversions forcées, les vers pénibles et obscurs, les procédés visibles, ce lourd appareil qui fait ressembler chaque pièce de Victor Hugo à un vitrail éclatant, mais tout recouvert de lames de plomb entrecroisées. Jamais on ne put lui arracher d'autre réponse que celle-ci : « Je sais bien, mais que voulez-vous ? c'est le père Hugo. C'est le Père ! » Mais ce n'était pas le père Hugo, c'était le citoyen Hugo ; c'était moins l'auteur de *Notre-Dame de Paris* et de la *Légende des siècles* que l'auteur des *Châtiments*, du *Pape*, de *Religions et religion*, le patron du *Rappel*, le grand pontife du radicalisme sentimental qu'on prétendait honorer. Et voilà pourquoi nous ne nous sommes pas joints à cette procession laïque, mais non obligatoire.

Aujourd'hui l'influence de Victor Hugo a complètement vaincu celle de Lamartine. Le chantre inspiré des *Méditations* et des *Harmonies*, qui eut, lui aussi, ses grands jours de triomphe, plus enivrants encore que ceux de son rival, semble lentement s'enfoncer dans l'oubli. Les fidèles qu'il a conservés et qui gardent pour lui un culte dont ils sont bien résolus à ne pas se laisser distraire, ne sont plus suivis par la foule, et les poètes n'ont pas été les derniers à déserter presque tous, les ingrats ! la cause de celui qui, pendant un quart de siècle, ne fut pas seulement leur roi, mais qui était, pour ainsi dire, la poésie elle-même. L'herbe pousse sur le chemin de cette tombe, qui devrait être un lieu sacré de pèlerinage. La mauvaise fortune qui avait accablé Lamartine dans les dernières années de sa vie, l'a encore poursuivi depuis sa mort. On sait par suite de quelles circonstances son éloge ne put être prononcé par M. Emile Ollivier, son successeur à l'Académie française, non plus que par M. Augier, chargé de lui répondre. Afin de dédommager sa mémoire, l'Académie avait donné comme sujet du prix de poésie, pour l'année 1881, une pièce en son honneur. Sur cent soixante-dix-huit concurrents, pas un

n'a été jugé digne d'une mention. D'après les confidences des examinateurs, le concours était, dans son ensemble, d'une médiocrité navrante, et même d'une platitude à consterner une société philotechnique de chef-lieu de canton. Il en a couru nombre d'échantillons grotesques, qui ressemblaient à des parodies. Ah! pauvre Lamartine!

Pendant ce temps, tous les poètes accordaient leurs lyres pour chanter Hugo, le jour de son anniversaire.

II

La veille au soir, le théâtre de la Gaîté, après une longue fermeture qui semblait ne devoir jamais finir, s'était associé à la fête en rouvrant par une reprise de *Lucrèce Borgia*. Parmi les pièces de Victor Hugo, qu'il est convenu depuis longtemps de regarder comme des œuvres d'un genre à part, d'un caractère exceptionnel et unique, auxquelles on n'applique pas les règles des jugements ordinaires, celle-ci, où l'auteur s'est privé de la musique des vers, qui semblait l'accompagnement indispensable de ces drames lyriques, n'a jamais occupé qu'un rang subalterne. Elle tient sans doute de l'opéra, comme *Hernani*, *Ruy Blas et Marion Delorme*, mais plus encore du mélodrame. Seulement c'est un mélodrame aux couleurs brillantes, écrit dans la langue de Victor Hugo, et où l'art de l'antithèse, si familier à l'écrivain, est poussé à sa dernière limite dans les péripéties de l'action. Il a voulu y montrer la difformité morale purifiée par la maternité, comme il avait montré, l'année précédente, la difformité physique relevée et idéalisée par le sentiment paternel, dans le *Roi s'amuse*. « De cette façon, dit-il en sa préface, la conscience de l'auteur se reposera tranquille et sereine sur son œuvre. Le drame qu'il rêve et qu'il tente de réaliser pourra toucher à tout sans se souiller à rien. Faites circuler dans tout une pensée morale et compatissante, et il n'y a plus rien de difforme ni de repoussant. ... Dans votre monstre mettez une mère, et le monstre intéressera, et le monstre fera pleurer, et cette créature qui faisait peur fera pitié, et cette âme difforme deviendra presque belle à vos yeux. » Je crains que M. Victor Hugo, comme il lui est arrivé souvent, n'ait pris une antithèse pour une moralité. Il ne suffit pas de mettre une mère dans le monstre pour que le monstre devienne beau, car les bêtes fauves sont mères aussi sans pour cela cesser d'être monstres, et la maternité dans *Lucrèce Borgia* ne s'élève pas au-dessus de ce sentiment instinctif et physique qu'on trouve chez l'animal. Si la maternité transformait et purifiait le monstre, je

comprendrais l'éloge qu'il décerne à son œuvre; mais il n'en est rien. En plaçant cette vertu unique au milieu de tous les vices, l'auteur n'a absolument cherché qu'un contraste et un repoussoir : elle n'agit pas sur eux; ils n'agissent pas sur elle. C'est un effet superbe de clair-obscur, rien de plus. Il y a là tout juste la même moralité que dans le rayon lumineux de Rembrandt s'enfonçant comme une vrille d'or à travers les ténèbres compactes.

M. Saint-Marc Girardin, qui a consacré à *Lucrèce Borgia* l'un des plus intéressants chapitres de son *Cours de littérature dramatique*, a parfaitement indiqué les qualités et les défauts de l'œuvre, en dépeignant les impressions qu'il ressentit à la première représentation : « Je suivais avec une curiosité ardente, dit-il, le développement de ce drame énergique; je ne pleurais pas, je n'étais pas ému : j'étais étonné et maîtrisé. Ces sentiments violents, ces coups de théâtre multipliés, ces tours de force dramatiques me tenaient en suspens. Je ne me sentais pas attendri, mais je me sentais sous un joug puissant et impérieux que je ne pouvais pas secouer. En parlant ainsi, j'exprime plutôt, je le sais, l'émotion physique que je ressentais, que l'émotion morale qu'on va ordinairement chercher au théâtre. Mais ce drame a cela de particulier que l'émotion morale et l'émotion physique s'y confondent sans cesse. Les idées et les sentiments n'y semblent plus des mouvements de l'esprit ou de l'âme, tant ils sont impétueux et violents : ce sont des mouvements d'instinct; et les passions du cœur humain semblent s'y être dépouillées de leur moralité, comme d'une dernière faiblesse, pour chercher, dans une sorte de brutalité calculée, un nouveau moyen de force et de grandeur. »

En assistant à la représentation de ce drame et en le voyant s'avancer, par une suite de péripéties tragiques et de coups de théâtre fortement frappés, du bal masqué de Venise à l'orgie funèbre du palais Negroni et à ce dénouement terrible où le sentiment devient une sensation et la sensation une souffrance, nous avouons cependant n'avoir pas ressenti au même degré les impressions que décrit M. Saint-Marc Girardin et ne nous être pas demandé comme lui si cette pièce n'était point la dernière œuvre dramatique possible, — d'abord parce que nous en avons vu bien d'autres dans ces derniers temps, ensuite parce que nous sommes beaucoup plus blasés qu'on ne pouvait l'être en 1833, sur le procédé puissant, mais monotone de Victor Hugo. A force d'être prodigué dans la pièce, le poison des Borgia finit par s'éventer. L'apparition jadis terrifiante des pénitents en cagoules au milieu des convives ivres, et des cinq cercueils derrière la table du festin, la lueur des cierges mêlée à celle des flambeaux, le chant du *De profundis* alternant avec le choc des

verres et les refrains bachiques, ne produisent plus aujourd'hui que l'effet d'un beau décor et d'une belle scène d'opéra. La princesse Negroni, les petits pages noirs, les orgies au vin de Chypre et de Syracuse ont bien vieilli. Les poëtes romantiques ont cruellement usé et abusé de ce genre d'exhibitions, et si les magasins d'accessoires avaient conservé toutes les défroques et le bric-à-brac de ces déballages dramatiques, à combien d'exemplaires n'y retrouverait-on pas la terrasse du palais Barbarigo, la gondole mystérieuse, le pont des Soupirs, le clair de lune sur le canal Orfano, la coupe de poison, le souper chez la courtisane, les pourpoints de brocart d'or, les cagoules des moines, les torches, les cierges et les cercueils! Nous ne croyons plus assez au romantisme, quoique nous croyions toujours à M. Victor Hugo, — en ce sens du moins que, d'un accord commun, son œuvre est mise en dehors et au-dessus de toute discussion. Les comédiens eux-mêmes ne sont plus dans le mouvement; ils ont perdu la tradition en perdant la foi. Ils jouent en acteurs d'une époque positive et naturaliste cette pièce d'une époque enfiévrée; ils disent bourgeoisement cette prose à plumets et à fanfares, et les outrances du style, des caractères, des situations n'en ressortent que plus encore. L'observation s'applique particulièrement à Mlle Favart, recueillie par la Gaîté au sortir de la Comédie-Française : elle représente Lucrèce avec son art raffiné d'où le maniérisme n'est pas toujours absent, mais n'en met pas suffisamment en relief les côtés terribles et sauvages. M. Em. Perrin a prêté aussi à la Gaîté un jeune pensionnaire de son théâtre, M. Volny, que nous avions remarqué dans la reprise de *Chatterton*, il y a quelques années, mais qu'il n'a pas utilisé depuis lors. M. Volny ne peut songer à faire oublier, dans le personnage de Gennaro, le grand acteur du drame romantique, Frédérick Lemaître, dont il n'a ni la voix, ni la stature, ni le geste, ni le feu sacré; mais il a du moins composé son rôle avec beaucoup d'intelligence, et il y obtient tout l'effet que comportent ses moyens physiques. Dumaine, lui aussi, a un peu embourgeoisé Alphonse d'Este : il a bien la tradition du drame, mais non du drame romantique. Je crois qu'il en sera de *Lucrèce Borgia* comme des autres pièces de M. Victor Hugo, qui ont été l'objet, depuis une dizaine d'années, de reprises plus éclatantes que durables.

Une autre reprise dont nous voulons dire quelques mots, c'est, au Vaudeville, celle de la *Princesse Georges*, de M. Alexandre Dumas, suvie de la *Visite de noces*, qui peut en être considérée comme le complément et le post-scriptum, bien qu'elle ait été écrite un peu auparavant, — car le type du mari adultère, présenté pourtant bien en face dans le premier de ces ouvrages, a été poussé beaucoup plus

à fond dans le deuxième et peint de couleurs tellement crues en toute son ignominie, que le tableau en est odieux à supporter.

La *Princesse Georges* date de 1871, comme la *Visite de noces*. Elle est trop connue pour que nous ayons besoin d'en faire méthodiquement l'analyse. Il suffira de rappeler que la princesse est une jeune femme loyale, ardente et fière, qui a donné son cœur et sa vie sans réserve à l'homme dont elle porte le nom, mais qui exige en retour une fidélité égale à la sienne. Elle ne comprend rien aux raisonnements, aux tolérances et aux compromis ordinaires. Pour elle le mariage est une chose sérieuse. Celui à qui elle a livré, avec la confiance et la candeur de ses dix-neuf ans, sous la garantie de son honneur, sous la bénédiction d'un prêtre et le regard de Dieu, tous ses rêves, toutes ses innocences, toutes ses pudeurs et qui se fait un jeu de les trahir, celui-là est un faussaire et un renégat. Elle le méprise, elle le hait, du moins elle croit le haïr. Elle est admirable en sa révolte indignée et farouche contre tant de lâcheté, cette jeune et charmante Euménide de la foi conjugale trahie, que sa mère essaye de sermonner avec des conseils de morale bourgeoise, pareille à une cane qui a couvé un aiglon. Elle chasse de chez elle, au milieu d'une fête, Sylvanie de Terremonde, l'indigne amie qui lui vole le cœur de son mari, sans même avoir l'excuse de l'aimer; puis, dans un autre mouvement moins digne d'elle, dénonce à M. de Terremonde, jaloux comme un tigre, mais jusque-là aveugle comme un époux de comédie, la conduite de sa femme. Celui-ci, furieux, rentre chez lui pour guetter dans l'ombre, un pistolet à la main, l'amant qui va venir. Et cet amant est son mari, à elle, ce mari qui l'a trahie, qui a méprisé ses larmes et ses prières, qui lui a menti froidement et lâchement, lui gentilhomme, comme le dernier des laquais! Elle livre une lutte suprême pour le retenir, au moment où il court rejoindre sa maîtresse adultère afin de s'enfuir avec elle. Mais il est affolé par sa passion; il n'écoute plus rien : « Allez donc la retrouver, lui dit la princesse. Vous êtes mort pour moi. Allez. — J'y vais, » répond-il. Le moment est tragique. Cet *Allez* est le *Sortez* de Roxane à Bajazet, qu'attend à la porte du sérail la mort préparée par elle. La situation est la même, mais relevée, ennoblie de toute la supériorité du plus noble et du plus pur amour conjugal. A peine a-t-elle prononcé cet arrêt qu'elle s'en repent. Elle l'enlace de ses bras, elle l'arrête, elle lui révèle tout. Mais lui la repousse; il lui marcherait au besoin sur le corps. Il se précipite vers le jardin, qui communique avec l'hôtel Terremonde. Quelques minutes se passent, on entend un coup de feu; elle s'affaisse terrifiée, éperdue..., et, derrière le mari jaloux, qui arrive tenant encore son pistolet à la main, elle voit entrer le prince!... Le

coup de pistolet a tué M. de Fondette, un des nombreux amants de Sylvanie, mais le plus effacé de tous, un pauvre être insignifiant à qui elle avait donné tout bas rendez-vous, en quittant la soirée de la princesse.

Ah ! M. Dumas a beau faire et beau dire : ce dénouement, ou plutôt cet escamotage, qui rappelle la manière de M. Sardou et le renard tué à la dernière scène de *Nos Intimes* par le coup de feu du mari, nous gâte ce drame, que nous mettions jusque-là au premier rang de son œuvre. Il en est indigne, il l'abaisse presque, malgré son caractère sanglant, au niveau d'un dénouement de vaudeville ; il cause au spectateur une véritable *déception* : tant pis, je dis le mot, malgré son apparence féroce. Ce malheureux Fondette n'est qu'une marionnette à peine entrevue ; il vivait si peu qu'il n'avait pas même en lui de quoi mourir ; il ne méritait, en vérité, « ni cet excès d'honneur ni cette indignité. » Quant au prince, c'est autre chose. En son âme et conscience, tout juré du parterre avait prononcé son verdict contre lui. L'adultère n'est que la moindre de ses fautes, et cependant cet adultère est monstrueux, répugnant, même pour les moralistes à la conscience très large, dans les conditions où il se produit. Ce gentilhomme lâche, vil et menteur, qui, non content de tromper sa toute jeune et toute charmante femme, abuse de sa générosité et de sa confiance pour la ruiner ; qui lui dit : « Je t'adore, » et lui promet de partir avec elle le lendemain, au moment où il vient de lui prendre deux millions afin de se sauver avec l'infâme Sylvanie et qui, se démasquant enfin dans toute sa cynique impudence quand il ne peut plus dissimuler, finit par la repousser brutalement et la laisser évanouie dans ses larmes pour aller retrouver sa maîtresse, — en bonne justice théâtrale, il mérite la mort. C'est bien la peine d'avoir tendu ainsi tous les ressorts du drame, d'avoir opposé l'un à l'autre, avec un si énergique relief, cette jeune héroïne au grand cœur et ce prince à l'âme fausse et froide, que sa honteuse passion ravale jusqu'à n'être plus même un vulgaire honnête homme, pour que la leçon si bien préparée, si impatiemment attendue, se dérobe tout à coup, et que la figure du grand coupable disparaisse, comme une muscade sous le gobelet, à l'instant précis où elle court au châtiment exemplaire qu'elle mérite et que l'auteur a tout arrangé pour faire accepter au public comme un soulagement. Comment ! vous n'avez pas hésité, pour ne parler que de votre théâtre, à faire tuer la *Femme de Claude* par son mari, et vous n'avez pas cru pouvoir laisser tuer le prince Georges par le mari qu'il trompe ! Certes, je comprendrais un dénouement plus noble, plus élevé, plus chrétien : la résignation ou le repentir, la réconciliation, le pardon. Mais ce n'est pas celui-là que l'auteur a adopté, et dès lors qu'il

voulait une mort d'homme, il n'avait vraiment pas à choisir.

Mais, dit M. Dumas dans sa préface, en interpellant le lecteur, « me vois-tu, moi qu'on appelle l'auteur à thèses, me vois-tu érigeant en principe (car on n'y eût pas manqué) que les femmes trompées doivent faire assassiner leurs maris coupables ! » M. Dumas sait si bien que le dénouement indiqué n'aurait nullement érigé en *principe* l'assassinat du mari coupable, qu'il se rejette dans sa parenthèse sur l'interprétation probable du public, — qui n'eût pu être assez injuste pour reprocher à la princesse de *faire assassiner* son mari, alors qu'elle le retient de toutes ses forces, au contraire, et que, après lui avoir dit : *Allez!* dans le premier emportement de son indignation, elle se pend à son cou, elle se traîne à ses pieds, elle humilie sa fierté conjugale pour l'arrêter du moins par la crainte, si elle ne le peut par l'amour, en lui apprenant que la mort l'attend au passage. Je suis loin de condamner, d'ailleurs, ce revirement subit, comme ceux qui, préoccupés uniquement de la logique rigoureuse, estiment qu'à ce moment son caractère s'efface et son originalité disparaît : non, le cœur a sa logique, qui n'est pas celle des mathématiciens. La princesse est femme, et elle aime : il n'en faudrait pas davantage pour justifier ce mouvement *in extremis*, quand même l'auteur n'aurait pas eu encore cette raison plus élevée qu'il indique dans sa préface, à savoir que, loin de borner son ambition à reprendre le dénouement de *Bajazet*, il voulait montrer « la différence des sentiments entre une maîtresse et une épouse, entre une musulmane et une chrétienne. » Mais c'est à la condition que ce nouvel élan d'amour n'aboutisse pas à une déviation du drame et à une déception du spectateur, auquel il vient justement de faire sentir plus encore la nécessité du châtiment. Par son insistance morale, et même par sa résistance physique, la princesse a fait tout ce qu'elle a pu pour l'arracher à la mort. Ce n'est pas elle qui l'y envoie, mais lui qui, sachant tout, s'en va la chercher quand même, surtout — dans la version de la pièce telle que l'auteur l'a écrite et telle qu'on l'a représentée cette fois, car précédemment, sans consentir à changer le fond de son dénouement, ni à modifier en rien le texte imprimé de l'ouvrage, et tout en gardant sa préférence pour la première forme, il avait consenti du moins à ce que, sur la scène, le coup de pistolet fût tiré avant que le prince n'eût quitté sa femme.

L'auteur avoue implicitement la faiblesse de sa défense en argumentant ainsi à côté, comme il avoue son erreur en confessant combien de fois il s'est demandé s'il avait eu tort ou raison de maintenir ce dénouement quand même, et en se bornant à plaider les circonstances atténuantes lorsqu'il veut avoir l'air de plaider au fond. L'étonnement est d'autant plus naturel qu'il n'a pas l'habitude

de reculer devant les audaces. Est-ce donc contre la femme seule qu'il est sans pitié et par quelle inconséquence, après avoir montré en théorie que la faute des deux côtés est la même, demeure-t-il dans la pratique si loin de son *Tue-la*, lorsqu'il s'agit du mari?

La pièce est représentée avec cet ensemble qu'on ne trouve plus guère aujourd'hui qu'au Vaudeville, en dehors du Théâtre-Français. Mlle Blanche Pierson a conservé le personnage de Sylvanie de Terremonde; elle le joue toujours aussi bien, peut-être mieux; seulement elle a neuf à dix ans de plus. M. Dieudonné fait du laquais Victor un type inoubliable de Scapin à la glace. Je n'ai pas vu Mlle Desclée dans le rôle de la princesse, mais il me semble que le souvenir de cette rare comédienne a rendu une partie de la critique bien injuste pour Mlle Legault, qui le joue sans doute avec un peu de cette sécheresse inséparable de sa nature, mais avec beaucoup de conviction et d'ardeur, de véhémence et d'éclat.

L'Odéon a donné, le même jour, deux pièces nouvelles. L'une : *Mon député*, d'un comique triste et fastidieux, ce qui pouvait passer pour de la couleur locale, a disparu de l'affiche après trois représentations. L'autre, intitulée : *le Klephte*, n'est qu'une bluette en un acte, mais elle renferme une idée de comédie que l'auteur, M. Abraham Dreyfus, déjà connu par d'agréables succès en ce genre de miniature dramatique, a développée avec autant d'esprit que de verve. Au Gymnase, deux jeunes gens qui abordent la scène pour la première fois, MM. Ganderax et Em. Krantz, anciens condisciples à l'École normale, ont donné une comédie en trois actes : *Miss Fanfare*, qui n'a réussi qu'à demi parce que, malgré toutes ses qualités littéraires, il y manque trop évidemment l'expérience de la scène, que l'audace du sujet rendait doublement nécessaire. Miss Fanfare est une Froufrou pour le bon motif, qui a réduit en code de stratégie conjugale les allures évaporées de l'héroïne créée et mise au jour par MM. Meilhac et L. Halévy. Élevée à l'américaine, elle a contracté une liberté quelque peu tapageuse d'allure et de langage qu'elle érige en système, suivant l'usage des gens qui font des théories au bénéfice de leur tempérament, de leur éducation et de leurs défauts. Elle a formé le beau projet de retenir son mari en employant avec lui tout le manège d'une maîtresse, en lui offrant et en lui permettant la même désinvolture de tenue et de langage. Ces manières, puisées dans la lecture de la *Vie parisienne* et des romans de M. Gustave Droz, charment d'abord, puis ne tardent pas à inquiéter et à lasser le mari; finalement, après une série de scènes rapidement esquissées, dont la hardiesse va parfois jusqu'à la témérité la plus choquante, elles provoquent un duel où il est mortellement frappé : dénouement bien tragique pour cette opérette conjugale.

Lorsqu'elle apprend la terrible nouvelle, miss Fanfare tombe évanouie, mais elle se réveille en appelant son fils, ce qui permet de conjecturer à la fois qu'elle vivra et qu'elle renonce désormais, malheureusement un peu tard, à faire naviguer l'honnêteté sous le pavillon du vice.

Dans le domaine musical, nous avons d'abord à signaler les représentations de M[me] Adelina Patti au théâtre des Nations, où elle passe en revue tout son répertoire italien. La voix d'or de la cantatrice et sa *virtuosité* incomparable sont à peu près le seul attrait de ces représentations où elle est fort médiocrement entourée, parce qu'on a eu la prudence de laisser M. Nicolini dans la coulisse, et où son seul talent rend le succès des anciens jours à des partitions pour la plupart démodées. Il suffit à remplir le théâtre des Nations, changé deux fois la semaine en théâtre italien, et où les 20 000 francs de recette, chaque fois que la Patti chante, alternent avec les 6 ou 700 que fait le lendemain le gros drame joué par les acteurs ordinaires.

Après de longs retards et d'innombrables remaniements, le *Tribut de Zamora* a fait enfin son apparition le 1[er] avril. En lisant cette date sur l'affiche, les sceptiques redoutaient vaguement que l'insaisissable opéra qui, par traité formel et sous la garantie d'énormes dédits, devait être livré, monté et joué en 1879, ne disparût encore au moment décisif dans une mystification. Mais cette date, qu'eût redoutée peut-être un compositeur superstitieux, n'a point porté malheur à M. Gounod. Après avoir écouté avec froideur et même, si je l'ose dire, avec un ennui courtois et dissimulé, la plus grande partie des deux premiers actes et les deux tiers du troisième, la salle s'est échauffée tout à coup jusqu'à l'enthousiasme, jusqu'au délire. Dès lors, la glace était rompue : les applaudissements se sont soutenus au quatrième et dernier acte. A la chute du rideau, artistes et public ont fait une ovation au maître, qui avait voulu diriger lui-même l'orchestre pendant les premières représentations, et dont le pupitre s'est trouvé en un clin d'œil recouvert de fleurs. Mais, sans tenir compte d'un succès uniquement dû, suivant eux, à l'admirable talent dramatique de la principale interprète, ainsi qu'aux égards du public pour un compositeur éminent qui reste, par ses anciens ouvrages, l'honneur de l'école française, beaucoup de critiques se sont montrés fort sévères pour le *Tribut de Zamora*, que quelques-uns même ont traité comme une partition sans aucune valeur. Si peu de goût qu'on ait pour le juste milieu, il faut bien reconnaître que la vérité, en cette circonstance comme en une foule d'autres, est entre les deux extrêmes.

Un mot d'abord du livret, qui est de MM. Dennery et Jules Brésil. Il suffira de dire que l'action se passe au milieu du neuvième

siècle, et qu'elle a pour base le tribut annuel de cent vierges que l'Espagne, après la prise de Zamora, a été condamnée à payer au minotaure de l'islam. En vertu de cette loi cruelle, Xaïma (Mlle Daram), la perle d'Oviedo, est arrachée à son fiancé, Manuel Diaz (M. Sellier), par Ben-Saïd (M. Lasalle), ambassadeur du khalife, et emmenée à Cordoue, où Manuel, désespéré, la suit sous un déguisement; elle retrouve sa mère Hermosa (Mlle Krauss), faite prisonnière à la prise de Zamora, après avoir vu son mari massacré sous ses yeux, et errant en liberté au milieu des musulmans, à cause de la folie dont elle est frappée et qui la rend sacrée à leurs yeux. Le drame est dans la lutte de Manuel et d'Hermosa, qui recouvre la raison en reconnaissant sa fille, pour arracher la captive à Ben-Saïd, épris d'un amour violent. A la fin, Hermosa, à bout d'arguments contre la passion sauvage de l'Arabe, le tue d'un coup de poignard et, protégée par son renom de folie, elle peut fuir avec les deux fiancés. Les livrets de Scribe sont des chefs-d'œuvre de style auprès de celui-ci, dont la versification flotte sans cesse entre la platitude et le galimatias triple : toutefois les auteurs, qui semblent y avoir entassé à plaisir les syllabes sourdes, les hiatus, les cacophonies, les tournures antimusicales, ont eu du moins le mérite de fournir au compositeur un certain nombre de situations dramatiques et la figure d'Hermosa la folle, d'une originalité contestable, mais pittoresque et saisissante.

Au premier acte de la partition, on peut signaler le contraste, assez heureusement accusé, de la fête des bourgeois d'Oviedo et de l'aubade donnée par eux aux fiancés, avec l'arrivée des Sarrasins qui viennent prélever le tribut. Ben-Saïd chante son amour qui s'éveille dans une cavatine d'un bon caractère. Puis Manuel et Xaïma, avant d'entrer à l'église qui les attend, échangent leurs sentiments en un duo délicat et tendre. C'est au moment où les cloches sonnent le joyeux carillon auquel s'associent les chants de la multitude, que le vieux roi, suivi de Ben-Saïd, qui lui a signifié la volonté du khalife, paraît sur les marches de son palais et s'écrie :

Que la cloche se taise et qu'on ferme l'église,

puis fait lire par l'alcade maïor le fatal édit. Le désespoir et la fureur du peuple, bravé par l'orgueilleux Ben-Saïd et ses Arabes, exhorté au calme et à la résignation par son roi qui ne peut que pleurer avec lui, le tirage au sort des jeunes vierges, l'explosion de la foule à chaque nom qui sort de l'urne et redoublant au nom de Xaïma, la tentation de révolte aux accents du chant national entonné par Manuel et répété par cent voix, tout cela fournissait au compositeur un

thème magnifique dont il n'a su, il faut bien le dire, tirer qu'un assez médiocre parti. Le souffle et la puissance lui ont manqué. Du choc de tant de passions qui se heurtent, il jaillit bien çà et là quelques étincelles, mais jamais une grande flamme. Le chant national même, d'une facture très franche, est loin de produire ici, quoique jeté d'une seule voix par tout le peuple, l'effet qu'il produira plus loin sur les lèvres d'Hermosa.

A l'acte suivant, la *kassidah* chantée par Hadjar aux soldats maures et où alternent les couplets belliqueux et sentimentaux, est d'un dessein tourmenté, mais sans caractère. Au milieu des soldats qui se réjouissent, Hermosa poursuit son rêve et exhale ses souffrances dans des strophes aux contours indécis, qui aboutissent enfin à un grand air d'un style large et d'un élan chaleureux. Mais les trompettes se font entendre; c'est l'arrivée à Cordoue du cortège des captives. Il défile sur une marche martiale d'une couleur éclatante, où les Maures unissent leurs voix au chant des fanfares. Il n'y a plus rien à noter jusqu'à la scène de la vente : la conversation de Manuel et de sa fiancée captive est d'une banalité terne; de la première entrevue d'Hermosa avec son enfant il ne se dégage aucune impression nette. Mais la scène des enchères relève enfin ce second acte. Elle est tout à fait dramatique, et M. Gounod se retrouve en entier dans le grand ensemble où le triomphe de Ben-Saïd, l'angoisse de Manuel et de Xaïma, la pitié d'Iglesia et d'Hadjar, les acclamations des soldats et de la foule s'unissent, s'entrelacent avec un art infini qui ne nuit en rien à l'ampleur. C'est là une très belle page, d'une gradation savante et d'un effet superbe.

Le troisième acte s'ouvre par un chœur insignifiant de femmes du harem, suivi d'un ballet où, après les esclaves, des Georgiennes, des Tunisiennes, des Kabyles et des Mauresques viennent danser tour à tour, chaque groupe sur une orchestration d'un caractère différent, dont la couleur s'assortit à la race. Dans les scènes suivantes, on peut louer encore le trio expressif de Ben-Saïd, de Manuel et d'Hadjar. Il eût fallu plus de vigueur et d'accent dans la scène de la provocation et du duel. Mais à quoi bon nous y arrêter? Nous voici parvenus à la grande scène où l'intelligence de la folle se réveille avec sa mémoire en présence de sa fille, qu'elle n'a pas encore reconnue. Par degrés on voit la lumière pénétrer dans son esprit, et en même temps le sentiment dramatique monte dans la musique de M. Gounod, comme la sève dans l'arbre; l'expression s'anime et s'échauffe. La folle revoit en souvenir Zamora tout en flammes, et des débris sanglants, jonchés de cadavres, elle croit entendre s'élever encore le chant de guerre contre les païens :

Debout, enfants de l'Ibérie!... Les cheveux épars, l'œil brillant de fièvre, ses deux bras nus levés au ciel, Mlle Krauss lance ce refrain avec une énergie effrayante. L'hymne du premier acte se transforme dans sa bouche; il prend un accent, un souffle, un relief qu'on ne lui soupçonnait pas, et il semble que les morts eux-mêmes vont se lever, ressuscités par cet appel de clairon. Ah! l'admirable artiste! En voilà une qui a le feu sacré, et qui ne se ménage pas, qui ne calcule point ses efforts avec une prudente économie, qui se donne tout entière à l'œuvre qu'elle interprète, dût-elle y laisser le reste de sa voix! Que ne ferait-elle pas avec un instrument plus riche, puisque, avec les moyens médiocres dont elle dispose, avec un organe fatigué et une physionomie qui n'a rien de tragique, elle arrive à de tels effets.

La fin de l'acte se soutient dans un bon sentiment dramatique; le duo entre la mère et la fille est, par endroits, d'une expression pénétrante. Le dernier acte n'a point de ces grands effets; malgré le coup de poignard du dénouement, il est d'un caractère plus intime; mais s'il ne s'élève pas très haut, sa moyenne est d'une incontestable valeur, et il renferme deux ou trois inspirations excellentes comme le duo des amants et la romance soupirée par M. Lassalle, qui prête à Ben-Saïd le charme de sa belle voix de baryton et d'un talent chaque jour plus sûr de lui. Le compositeur a retrouvé aussi pour Hermosa quelques beaux airs de tendresse maternelle, quelques accents émus et élevés.

Somme toute, la partition du *Tribut de Zamora* est loin sans doute de pouvoir se placer sur la même ligne que *Faust*, ou que *Mireille*, que *Roméo et Juliette;* elle n'est pas même à la hauteur de *Sapho* ou de *Philémon et Baucis*, et il faut bien reconnaître qu'elle se rattache plutôt à la veine un peu appauvrie de *Cinq-Mars* et de *Polyeucte*, mais avec des parties dignes de la meilleure époque de M. Gounod, comme le grand ensemble du deuxième acte et la scène pathétique du troisième entre la folle Hermosa et sa fille. Il est juste aussi d'ajouter que, même dans les passages où la fatigue se fait le plus sentir et où le flot mélodique, jadis si large et si varié, ne roule plus qu'un filet maigre, épuisé, languissant, M. Gounod garde toujours sa qualité si française, la clarté, et presque toujours cette distinction naturelle qui lui fait fuir le charlatanisme et les gros effets. Vous ne trouverez pas un atome de germanisme là dedans; au contraire, il semble viser à se simplifier de plus en plus. La main du maître se retrouve habituellement dans son orchestration habile, élégante et fine. Voilà, en toute sincérité et autant qu'il pouvait se formuler après une seule audition, mon avis sur ce nouvel ouvrage, mis en scène avec une richesse digne de l'Opéra, et qui a trouvé le

plus précieux auxiliaire de succès dans le talent de son principal interprète. En 1848, on allait au Théâtre-Français pour entendre Rachel déclamer la *Marseillaise;* on va aller à l'Opéra, pendant plusieurs mois, pour entendre Mlle Krauss chanter la *Marseillaise* ibérique.

III

En 1879, les deux Chambres ont décidé, sur la proposition de M. Ed. Charton, l'érection, à Versailles, d'un monument commémoratif en l'honneur de l'Assemblée constituante de 1789. Dix des concurrents primitifs furent choisis après la première épreuve, et leurs projets, au dixième d'exécution, ont été exposés, la semaine dernière, à l'École des beaux-arts. Le programme demandait une colonne, avec les figures de Bailly, de Mirabeau, de Sieyès et de la Fayette; à sa base, deux bas-reliefs représentant la scène du 23 juin : « Allez dire à votre maître »... et celle du 4 août 1789; enfin, pour couronnement, la statue de la République. Il n'était pourtant guère question de la république en 1789, mais on la met partout aujourd'hui; et que penserait le peuple d'un monument en l'honneur de la Révolution où elle ne figurerait pas? Les statues de Mirabeau et de la République, considérées comme les deux principales, devaient en outre être exécutées à part, en maquettes du tiers de la grandeur. Chaque architecte avait été tenu, dès la première épreuve, de désigner le sculpteur qu'il voulait s'adjoindre.

Ce concours est assurément le plus remarquable de tous ceux qui ont été organisés depuis la république. L'importance du monument et les conditions avantageuses faites aux concurrents ont attiré plusieurs artistes célèbres qui, jusqu'à présent, s'étaient tenus à l'écart. Il n'est pas un des dix projets qui ne se recommande par un certain mérite de composition et d'arrangement. Mais l'attention et la curiosité du public se portent en particulier sur les deux qui remplissent le vestibule à eux seuls, et qui, au lieu de se borner à une simple colonne, nous montrent tout un vaste ensemble monumental, dont la configuration extérieure et la décoration complètent l'idée commémorative du programme.

Dans le projet de M. Formigé, qui a de l'ampleur et un bel aspect décoratif, la colonne occupe le centre d'une terrasse fermée sur trois côtés par une balustrade dont les angles sont surmontés de figures allégoriques. L'enceinte a l'intention de représenter la salle de la Constituante. La colonne et tous les détails architecturaux sont dignes du jeune artiste qui s'était déjà fait remarquer au concours Duc. M. Formigé devait primitivement avoir pour collaborateur

M. Mercié, qui a été remplacé par M. Coutan. La République de celui-ci est d'un dessin élégant et ferme, mais bien surchargée d'attributs : bonnet phrygien, couronne, palme, globe surmonté d'un petit génie, épée, et derrière elle un lion couché, voilà, ce me semble, un bagage d'une complication excessive.

M. Pujol a mis sa colonne au centre d'un hémicycle, à l'avant duquel il a disposé les quatre figures des constituants célèbres. Au point de vue architectural, son projet peut soutenir la comparaison avec celui de M. Formigé. Il a eu pour collaborateur M. Falguière, dont le Mirabeau est l'un des meilleurs du concours, mais qui a manqué sa République. Il en a fait une jeune fille aimable, une espèce de nymphe champêtre qui semble vouloir tout couronner de fleurs, autant qu'il est possible d'interpréter son geste vague et indécis. Trop d'idylle!

Parmi les projets accumulés dans la salle Melpomène, il en est encore un, celui où se sont réunies les collaborations de MM. Train et Genuys, d'une part, Aubé et Dalou, de l'autre, qui présente également dans sa maquette une image en raccourci de l'enceinte même de l'Assemblée. L'ensemble a de l'harmonie, malgré le nombre des collaborateurs. Cependant la République de M. Aubé et le Mirabeau de M. Dalou sont l'œuvre de talents bien divers : la première est une figure travaillée avec soin, mais un peu raide et froide, tandis que M. Dalou, à qui l'on doit également les beaux bas-reliefs du piédestal, a mis dans son Mirabeau, d'un modelé énergique, d'une attitude expressive, mais un peu théâtrale et forcée, la vigueur et l'exubérance de son talent. MM. Aubé et Dalou remplacent M. Chapu, qui s'est effacé du concours, comme M. Mercié.

M. Boitte a placé sa colonne au bout d'une avenue plantée d'arbres, et M. Adrien Chancel a accumulé à la base de la sienne une complication d'escaliers et de terrasses, dont l'aspect serait assez agréable s'il n'avait entouré son monument d'une guirlande de fûts tronqués aussi disgracieux que les espèces de bornes dont M. Abel Chancel a environné le sien. Il paraît que c'est un goût de famille; je ne le trouve pas heureux.

Nous ne pouvons songer à examiner en détail tous les projets l'un après l'autre. A côté de la colonne dorique de M. Abel Chancel, M. Guillaume, ancien architecte du palais de Versailles, récemment appelé à la succession de Lefuel aux Tuileries, présente un monument Louis XIV, d'une conception excellente. M. Bruneau a tapissé sa colonne d'écussons qui l'alourdissent et lui donnent un aspect bizarre. Quelle idée a eue M. Bernard de gâter la sienne, excellente dans ses autres parties, en la couronnant d'un entablement qui place la statue de la République au centre d'une large plate-forme?

M. Hénard, qu'on rencontre depuis une trentaine d'années dans tous les concours importants, expose un projet qui a de la simplicité et de la largeur. Le chapiteau qu'il a composé pour sa colonne est très original. Mais M. Hénard a eu le malheur de perdre son collaborateur, M. Lafrance, dont le Mirabeau inachevé se dresse sur un socle entouré d'un crêpe noir.

Sauf le Mirabeau de M. Sanzel, à l'air mauvais plutôt qu'énergique et dont le geste a quelque chose de maigre et d'étriqué, les figures du grand orateur de la Constituante sont généralement bonnes, et deux ou trois sont même excellentes. Au contraire, on aurait peine à trouver une figure de la République qui ne soit plus ou moins défectueuse. Celle-ci brandit une torche qui a l'intention d'être un flambeau ; celle-là, un triangle, qu'elle montre d'un air menaçant, dans une attitude d'énergumène. MM. Hiolle et de Saint-Marceaux n'ont pas eux-mêmes été beaucoup plus heureux : leur République en jupe courte est d'un mouvement gracieux, mais elle élève des deux mains au-dessus de sa tête les tables de la Loi, ce qui produit dans la perspective un effet lourd et déplaisant.

Quoique nous finissions sur cette note critique, le concours, répétons-le encore, était des plus intéressants [1], et nous avons pris à l'examiner un plaisir dont l'exposition des impressionnistes nous a fait faire pénitence. C'est véritablement une bien mauvaise plaisanterie que cette exposition, qui n'a même plus l'agrément burlesque des premières années et se borne à être dans son ensemble, et sauf les exceptions que nous allons dire, une collection d'ébauches à peine dégrossies et de pochades à peine indiquées. Ils ne sont plus que treize cette année-ci : mauvais chiffre, qui leur a porté malheur. Ils étaient dix-huit l'an dernier. Le groupe s'éclaircit; il est vrai qu'il pourra toujours se recruter parmi les peintres d'enseigne. Les idées esthétiques de ces intransigeants de la peinture demeurent inflexibles tant qu'ils n'ont pas appris à peindre. Aussitôt qu'ils peuvent être reçus au Salon, ils tournent à l'opportunisme et désertent. Après M. Manet et quelques autres, M. Caillebotte lui-même a émigré. On peut dès aujourd'hui prévoir le moment où MM. Raffaelli, Eugène Vidal et Charles Tillot émigreront également. M. Raffaelli, qui a envoyé à lui seul trente-quatre tableaux petits ou grands, ne se préoccupe aucunement de l'invention ni de la composition. On peut même dire qu'il ne se préoccupe pas du sujet. Il fait un tableau avec n'importe quoi. En un coin de banlieue quelconque, la silhouette du premier homme ou du premier animal venu, il ne

[1] Le jury vient de décerner le premier prix, d'une valeur de 30 000 francs, à M. Formigé, le deuxième (20 000) à M. Pujol, et les trois suivants à MM. Guillaume, Train et Genuys, Bernard.

lui en faut pas davantage : *Terrains vagues*, *Marchand d'échalotes*, *Deux chiens se rencontrant sur la route*, *Affûteur de scie*, *le Tas de verres cassés*, *Bonhomme venant de peindre sa barrière*. C'est là le mépris de l'imagination qui caractérise l'école naturaliste; mais il n'a pas les mêmes conséquences qu'en littérature dans un art purement pittoresque, qui est libre de borner son ambition à rendre les objets les plus vulgaires, pourvu qu'il les rende bien et n'érige pas en théorie l'humilité de ses goûts. Dans son petit cadre, M. Raffaelli a de l'observation, et sa facture n'est dépourvue ni de finesse ni de relief et d'accent personnel. MM. Forain et Degas rendent toujours avec vérité et une certaine verve les types de bohèmes, de danseuses et d'actrices, mais quelle peinture à la diable! M. Pissaro et Mme Berthe Morisot finiront par savoir peindre; alors leurs ouvrages d'aujourd'hui leur paraîtront ce qu'ils sont réellement : des études d'atelier, et ils comprendront que c'est une plaisanterie trop commode de s'arrêter juste au point où la difficulté commence.

Voici encore une préface du Salon, qui sera la dernière sans doute : la troisième exposition de la société d'Aquarellistes français. Ils étaient dix-sept d'abord; ils sont dix-neuf aujourd'hui, ayant remplacé M. Jules Jacquemart, mort dans la force de l'âge et du talent, par MM. Gustave Jacquet, Duez et John-Lewis Brown.

Parmi ces nouveaux venus, le plus séduisant et le plus à la mode est M. Jacquet, qui, dans ses aquarelles comme dans ses peintures, se préoccupe surtout de Watteau, avec une couleur néanmoins bien à lui. M. Lewis Brown fera bien de se varier un peu, et M. Duez, qui a pris un bon rang avec *Marée basse* et les *Mousses*, de ne plus envoyer de pochades aussi sommaires que son *Gueux*. C'est, du reste, un véritable aquarelliste, tandis que la moitié pour le moins des membres de la société, sous prétexte d'aquarelles, envoient des gouaches. Vrais aquarellistes aussi et restant dans les traditions de cet art charmant, qui a sa particulière saveur et ses effets originaux comme il a ses lois; qui offre toutes les ressources de l'improvisation, qui se prête mieux que pas un aux libertés du rendu, à l'imprévu de l'effet, aux fraîcheurs de ton, aux transparences limpides et lumineuses, — M. Gustave Doré et les deux dames qui font partie de l'association : Mme la baronne Nathaniel de Rothschild, et Mme Madeleine Lemaire. M. Doré expose des paysages excellents et quelques scènes d'une nature très diverse, mais toutes empreintes de ce caractère personnel reconnaissable au premier coup d'œil. Les fleurs de Mme Lemaire semblent encore tout humides de rosée : on voudrait les cueillir, on voudrait les respirer. Elle a peint des sujets de genre avec beaucoup d'élégance et de grâce, mais aussi un peu de mollesse. Les vues de Venise et de Murano, par Mme de

Rothschild, sont d'une finesse et d'une légèreté exquises : c'est vrai comme la nature et poétique comme le rêve.

Pourquoi, au contraire, M. Vibert et même M. Worms font-ils partie de la société des Aquarellistes? Ce sont assurément des artistes habiles, ingénieux, amusants. Leurs compositions sont pleines d'adresse, de verve et d'esprit, quoique l'esprit de M. Vibert soit parfois un peu laborieux et forcé. Mais ils trichent tous deux, lui surtout. Leur peinture n'a rien de commun avec un lavis; elle empâte les blancs; elle a les procédés et recherche les effets de la peinture à l'huile. Si seulement les sujets traités par eux d'une main si leste et si sûre n'étaient pas catalogués sous le nom d'aquarelles, nous les goûterions sans aucune arrière-pensée.

Les deux vétérans du genre, MM. Isabey et Lami, sont toujours à leur poste. M. Isabey a bientôt soixante-dix-sept ans; M. Eugène Lami a dépassé quatre-vingts. Songez qu'il est entré en 1817 à l'École des beaux-arts, et que leurs noms à tous deux étaient déjà inscrits sur le livret du Salon de 1824. Ils ont gardé une facture spirituelle, vive et toujours juste, alors même qu'elle est un peu expéditive ou lâchée. M. Lami a rarement fait mieux que la *Cantine de chasse*, la *Bénédiction des poignards* et les cinq dessins pour l'œuvre de Molière.

Je regrette de ne pouvoir m'arrêter aux beaux paysages de M. Français. Avec la peinture à l'eau comme avec la peinture à l'huile, M. Detaille a toujours cette exécution serrée et finie dont la perfection avoisine la sécheresse, et c'est presque un soulagement de regarder les ébauches vives et inachevées qu'il a exposées auprès de son *Etendard des Horse-Guards*. L'un des plus grands succès de l'exposition a été pour M. Heilbuth, dont les compositions, d'une grande élégance sans aucune afféterie, ont à la fois la vérité et le charme, la grâce vaporeuse et la solidité. Je louerais plus volontiers son *Bachot*, d'un charme si parisien, d'une coloration si claire, s'il n'y avait *triché* çà et là, lui aussi.

La note dominante de cette petite exposition, comme de ses deux sœurs aînées, c'est l'esprit. Les chats de M. Lambert en ont autant que les *Monsignori* romains de M. Vibert et les guitaristes espagnols de M. Worms ; les *Racoleurs* et le *Peintre en plein vent* de M. Maurice Leloir, autant que les chats de M. Lambert. Et regardez *l'Arquebusier* de M. Louis Leloir, précis et ferme comme un Meissonier, avec une touche plus moelleuse; sa Jeune femme au tambour de basque, sa débandade de reîtres éreintés et tirant la jambe : est-il possible d'avoir plus d'esprit? — Oui, dira M. Ed. de Beaumont, car j'en ai plus dans *le Retour*, *un Caprice de Marianne*, *la Première traîne*. — L'esprit de M. de Beaumont est un esprit érotique,

semi-libertin, qui sent sa Régence ou sa Pompadour et fait songer à Crébillon fils. Il en a trop, tout comme M. Vibert. Il suffirait d'en avoir autant que les deux Leloir. C'est évidemment l'esprit des sujets et de la facture qui explique en grande partie la vogue de ces expositions, où les visiteurs ne cessent d'affluer.

Rien, d'ailleurs, n'est plus à la mode aujourd'hui que la peinture. Le vieux proverbe qui disait : *Gueux comme un peintre*, a rejoint parmi les neiges d'antan le dicton : *Heureux comme un roi.* Les parents bien avisés, qui jadis frémissaient jusqu'à la moelle des os en entendant leurs fils répéter l'*Anch'io son pittore* du Corrège et s'évertuaient à leur représenter ce métier de *meurt-de-faim* comme l'antichambre de l'hôpital, sont bien revenus de ces idées gothiques depuis qu'ils lisent dans les journaux les prix atteints par les moindres tableaux d'un artiste célèbre. Le vieux rapin classique en vareuse et en chemise de couleur, coiffé d'un chapeau mou à la Rubens, déjeunant d'une académie, dînant d'une côtelette de porc aux cornichons et toujours en lutte avec son propriétaire et son portier, est un être antédiluvien, comme les viveurs à 5000 livres de rentes de Paul de Kock et de Scribe. Actuellement le peintre est un homme établi, habillé par Renard ou Dusautoy, allant dîner dans le monde en habit noir et en cravate blanche, fumant des londrès et faisant partie d'un cercle aristocratique. Détail qui naguère eût paru fabuleux : il porte une montre et des gants. Des tapis de Perse recouvrent le plancher de son atelier, tendu d'étoffes d'Orient, décoré de meubles artistiques, de riches panoplies, de bibelots ruineux. Beaucoup ont leur équipage et même leur hôtel. Les uns travaillent pour l'exportation, les autres pour les banquiers et la haute finance ; ceux-ci pour les princes, ceux-là pour les marchands de nouveautés, et la plupart sont également millionnaires. Hommes du monde et hommes d'affaires, ils sont devenus d'excellents partis ; les mamans leur font la cour et les recherchent pour gendres.

L'Amérique surtout, sans préjudice des grands amateurs, Anglais, Russes et Français, — a créé sur les tableaux cette hausse formidable, dont les peintres s'arrangent fort bien, mais qui excite l'indignation véhémente des amateurs plus riches de goût que d'argent. Comment lutter contre ces marchands de porcs et de pétrole qui entassent les dollars par barils et qui poussent les enchères comme leurs chauffeurs poussent la locomotive en avant dans les solitudes du Far-West ? Couture a été accaparé par l'Amérique dans toute la dernière moitié de sa vie. Je sais un peintre qui, après avoir débuté au Salon de 1865, n'a plus exposé depuis 1868, parce que, à la suite de ses succès, il est devenu la proie des Yankees. Les Probasco, les Mackay et les Stewart guettent chaque tableautin de Meis-

sonier, pour se l'arracher à coups de bank-notes : on vient de l'autre côté de l'Atlantique s'inscrire chez lui dix ans d'avance. Sa *Halte*, grande comme la main, a été achetée 125 000 francs le mois dernier, à la vente Wilson, précisément par ce M. Mackay, propriétaire des mines de pétrole de la Nevada et seigneur, non pas de 1 700 000 écus, selon le mot de ce pauvre Sébastien Zamet qui avait plein la bouche de cette bagatelle, mais de 50 ou 60 millions de revenus, à moins que ce ne soit de 80 millions, comme le prétendent quelques-uns, — à 15 ou 20 millions de rente près, ce n'est pas une affaire.

Arrêtons-nous un peu à cette vente John Wilson, qui fut l'événement artistique du mois dernier. Un autre peintre contemporain est monté plus haut encore que M. Meissonier, — qui lui-même, d'ailleurs, a dû regarder comme assez médiocre ce prix de 125 000 fr. maintes fois dépassé par ses ouvrages. C'est J. F. Millet, dont l'*Angelus* a atteint 160 000 francs. Mais Millet est de ceux qui avaient besoin de mourir pour acquérir tout leur prix, et sa peinture n'est pas assez gaie pour les Américains. Qui lui eût dit, au pauvre homme, lorsqu'il vivait dans une demi-indigence au fond de sa maisonnette de Barbison, parmi ses neuf marmots, ses poules, ses veaux et ses canards, qu'un jour viendrait où il serait à la mode et où l'on payerait un de ses tableaux 160 000 francs? L'*Angelus* avait été, à l'origine, vendu 2500 francs à M. Van Praët, puis acheté 36 000 par M. Wilson, qui croyait peut-être faire une folie. Je me rappelle parfaitement cet ouvrage, qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867; jamais Millet n'en fit où sa manière soit plus caractérisée. Une tristesse profonde et pénétrante s'en dégage. Au milieu d'un champ qui n'offre à l'œil aucune variété de ligne ni aucun charme de couleur, mais qui est tout baigné d'air, des paysans au ton de brique cuite, à l'air morne, « animaux farouches, mâles et femelles, noirs, livides et tout brûlés du soleil », comme dit la Bruyère, se sont arrêtés dans leur travail en entendant sonner l'*Angelus* du soir, et ils prient; mais, même en parlant à Dieu, leurs fronts restent penchés vers la glèbe. Millet était lui-même un paysan, trempé dès son enfance dans le dur labeur du sol. Depuis Lenain, nul peintre n'avait représenté les pauvres gens avec plus de vérité. Vous ne découvrirez pas sous son pinceau la moindre apparence d'idéal, et pourtant il y a, dans la silhouette de ces êtres au front déprimé, aux mains calleuses, au regard éteint, au corps déjeté, à peine dégrossis, vêtus d'une façon grossière et monotone, peints d'une main qui semble lourde et gauche, je ne sais quel accent de grandeur, qui vient de la sincérité, de la simplicité, de la justesse, de l'harmonie vivante entre l'homme et la nature, d'un sentiment vrai, sobre et contenu.

A cette même vente, un *Portrait d'homme* de Rembrandt est monté à 200 000 francs, et a été adjugé, comme les deux toiles précédentes, à un simple particulier. Les gouvernements ne sont pas assez riches pour lutter contre l'ancien cuisinier du khédive. Cependant le musée de Berlin, qui a sans doute grapillé quelques millions sur nos milliards, n'a pas craint d'aller jusqu'à 80 000 francs pour le magnifique petit portrait de Scriverius et de sa femme, par Franz Hals. Le musée de Bruxelles a acquis, entre autres, une *Vue de Dordrecht*, de Van Goyen et Cuyp, pour 30 500 francs et le *Bac* de Ruysdaël pour 32 000. Le musée du Louvre a été plus modeste et s'est maintenu dans les prix doux. M. John Wilson avait déjà vendu à l'hôtel Drouot, en 1874, une partie de sa collection, composée de 132 tableaux et dessins : elle avait produit 871 000 francs, total qui fut trouvé fort respectable pour le temps. Mais en six ou sept années le mouvement de hausse dont la marée se fait sentir à la bourse de la rue Drouot plus encore qu'à celle de la rue Vivienne, a continué son cours, en attendant l'inévitable retour en arrière, et la seconde vente a dépassé 2 millions. Il n'y a pas, dans ces batailles de l'hôtel des commissaires-priseurs, de milieu entre un désastre et une éclatante victoire. Un chef-d'œuvre, s'il sort d'un cabinet peu connu et si les circonstances ne sont pas propices, peut être adjugé à un prix dérisoire, comme, six semaines après, si les circonstances ont changé, une œuvre secondaire ou équivoque du même peintre, mais mise en lumière par la célébrité de la collection dont elle fait partie et adoptée par la mode, atteindra le prix du *Portrait d'homme* de Rembrandt.

Je demande pardon au lecteur de tous ces chiffres qui donnent à ma causerie une certaine ressemblance avec un traité d'arithmétique. Mais ils sont significatifs, et je n'ai pas encore fini. Les autographes et les livres rares sont devenus aussi inabordables pour l'amateur modeste, — sauf les cas d'exception, qui sont absolument les mêmes que pour les tableaux. Ainsi, le 19 février dernier, si le hasard vous eût conduit à l'hôtel Drouot, où avait lieu la vente des papiers de Beaumarchais réunis par M. de Marescot, vous auriez pu acquérir force lettres de l'auteur du *Mariage de Figaro* pour un prix variant de 3 à 10 francs. Mais, quelques jours auparavant, une lettre du roi Jérôme sur les débuts de la campagne de Russie se vendait 200 francs ; une de Carnot, 205 ; la lettre de Mgr le comte de Chambord à M. Villemain en 1860, le félicitant de son livre en faveur du pouvoir temporel, était rachetée 995 francs par le gendre de l'illustre défunt, pour figurer à la place d'honneur dans les archives de la famille. On vendait 1300 francs une seule lettre du comte de Nesselrode, datée du 25 septembre 1812 et

racontant l'incendie de Moscou, dont elle rejette tout l'odieux sur Napoléon.

Pour les livres, c'est mieux ou pis encore ; et l'amateur qui voudrait régler sur les indications du *Manuel du libraire* le budget de ses acquisitions dans les ventes s'exposerait à de terribles mécomptes. Il y a quinze à vingt ans, si l'on en croit Brunet, aucune édition *princeps* d'une comédie de Molière ne se vendait plus de 300 et quelques francs, et la plupart étaient très loin d'atteindre ce chiffre, — tandis que dans les catalogues de M. Aug. Fontaine, — tentation et désespoir de bibliophile, — les éditions originales de chaque pièce sont couramment cotées de 15 à 1800 francs ; celles du *Tartufe*, de *Psyché*, des *Fourberies de Scapin*, 2500, et celle des *Femmes savantes*, non rognée, il est vrai, — non rognée, ô mânes de M. de Sacy, — 3000 ! Savez-vous quels sont les prix notés dans cet innocent *Manuel*, qu'il faudrait refaire tous les cinq ou six ans, pour l'*Ecole de Salerne* en vers burlesques, sortie en 1651 des presses elzéviriennes ? Ils varient de 43 francs à 216. Et savez-vous maintenant jusqu'où la même édition du même livre a été poussée l'an dernier, dans la vente Béhague ? jusqu'à 16 000 francs ! Oui, ce mince volume petit in-12 a produit plus à lui seul que les dix à douze mille volumes dont se composait la bibliothèque de feu Édouard Fournier. Disons tout : non seulement ce précieux exemplaire n'était pas rogné, particularité essentielle, mais il était l'un des dix-sept livres connus, habillés par Trautz-Bauzonnet d'une certaine reliure à compartiments, qui fait plus qu'en décupler la valeur.

Un exemplaire du même ouvrage, mais daté seulement de 1652, n'a point dépassé 1100 francs à la vente Quentin-Bauchart, le 14 février dernier. Cette vente a donné peut-être les cas les plus étonnants qu'on ait constatés jusqu'à ce jour de l'hystérie bibliomaniaque. Elle ne comprenait que soixante numéros, qui ont produit 105 300 francs. C'est là que le *Virgile travesti* (1648-53, sept parties en un volume petit in-4°), est monté à 2900 francs ; le *Temple de Cnide* (1792, figures d'Eisen), à 3900 ; *Manon Lescaut* (Didot, 1797, reliure de Trautz-Bauzonnet, estampes avant la lettre), 6500 francs ; Villon (Lyon, F. Just, 1537, petit in-8°), 7 500 ; enfin, car il faut se borner, et je choisis ce dernier exemple parmi vingt autres non moins renversants, — *Daphnis et Chloé*, traduit par Amyot, édition de 1718, petit in-8°, revêtu d'une reliure somptueuse aux armes du Régent, par Padeloup, — 17 500 francs. Vous ai-je donné suffisamment le vertige, humbles bibliophiles, pour qui l'acquisition d'un volume de 10 francs est une dépense extraordinaire ?

10 avril 1881.

Au moment où cette chronique est sous presse, le président de la société des bibliophiles français, M. le duc d'Aumale, vient de recevoir à l'Académie le successeur de Jules Favre, M. Edmond Rousse, élu depuis près d'un an. M. Rousse n'a écrit qu'une préface aux *discours et plaidoyers* de M. Chaix-d'Est-Ange dont il fut le secrétaire, et quelques études, entre autres une *Etude sur les parlements de France*, tiré à petit nombre et qui n'a pas été mise dans le commerce. Mais l'illustre Berryer avait écrit moins encore, et depuis Patru, l'Académie a eu pour tradition constante de ne jamais négliger dans son recrutement l'éloquence du barreau. Le barreau a suffi à l'ambition de M. Rousse; il n'en a jamais voulu sortir: entouré de l'estime de ses confrères et porté plusieurs fois par leurs suffrages à la plus haute dignité de l'ordre, il a tracé l'idéal du parfait avocat, tel qu'il le comprend et l'a réalisé, dans un discours d'un style élégant et austère, véritable modèle académique du genre, où il exhortait ses confrères à s'enfermer, comme lui, dans le cercle des devoirs professionnels. Ceux-ci ne l'ont guère écouté, quoiqu'ils l'aient beaucoup applaudi. *Jus, non forum*, telle est sa devise. Aussi sa renommée n'a-t-elle jamais eu le même éclat ni fait le même bruit que celle de son prédécesseur. Si, au moment de son élection, vous aviez cherché son nom dans Vapereau, vous ne l'eussiez point trouvé. M. Rousse avait plus que personne le droit de donner ce conseil qu'on a jugé excessif, car il avait prouvé déjà que la pratique exclusive de la profession pouvait fournir matière à l'exercice des plus nobles et des plus courageux devoirs civiques, comme il devait prouver plus tard que le barreau ferait bien de garder son indépendance vis-à-vis de la politique, ne fût-ce que pour prendre, avec une impartialité à l'abri de tout soupçon, la défense de la justice opprimée par la politique. L'Académie a voulu récompenser en lui la probité de la vie, l'honneur professionnel, un savoir de jurisconsulte et un talent éprouvé qui ne se sont jamais mis qu'au service du droit, enfin, suivant l'heureuse expression de M. le duc d'Aumale dans ce discours qui est l'œuvre d'un véritable lettré, « l'art de bien dire et le courage de bien faire ».

La fête académique du 7 avril a été l'une des plus exquises auxquelles nous ayons assisté depuis quelques années, non seulement par le talent des deux orateurs, mais par la dextérité avec laquelle ils ont traité un sujet délicat et le parfait contraste de leur éloquence : celle-ci plus fine, plus ingénieuse, plus rapide; celle-là plus ample, plus sonore et plus imagée. La harangue de M. Rousse a montré une fois de plus l'utilité du discours de réception, ne fût-ce que pour fournir à ceux que la foule ne connaît pas assez une occasion solennelle de justifier leur élection en prouvant leur talent d'écrivain.

La preuve est faite. Tout le monde sait maintenant ce que savaient déjà les auditeurs de M. Rousse au barreau, les lecteurs de ses *Essais* et même de ses consultations, que l'art et le savoir de l'avocat se complètent en lui par une impeccable perfection de style. Il a tracé de Jules Favre, en traits larges, colorés et vivants, un portrait magistral, mais un peu flatté, quoique, avec beaucoup de tact, de convenance et d'adresse, il ait su tantôt indiquer nettement, tantôt exprimer à demi et laisser entendre les réserves les plus indispensables. En son *imperatoria brevitas*, la réponse de M. le duc d'Aumale a cette spirituelle finesse qui s'entend à glisser l'éloge jusque dans la critique et à envelopper la critique dans l'éloge, tout dire en un mot significatif ou en une prétérition éloquente. Par ses applaudissements aux traits heureux, aux allusions, aux aperçus, aux rapprochements ingénieux ou piquants, comme aux passages empreints d'une émotion discrète et d'un patriotisme à la fois contenu et vibrant, l'auditoire a témoigné qu'il retrouvait dans la personne du directeur de l'Académie ce que celui-ci avait mis en relief d'un mot si juste et si net : l'art de bien dire uni au courage de bien faire.

Victor FOURNEL.

MÉLANGES

DOUZE STATUES DE LA VIERGE

Par M. Bonassieux [1].

Il ne nous appartient pas d'apprécier une œuvre d'art. Mais comment ne pas parler à des lecteurs chrétiens de ce labeur d'un artiste chrétien, qui a donné à tant de sanctuaires français l'image de la Mère de Dieu? C'est Paris, c'est Boulogne-sur-Mer, c'est la ville de Brest; ce sont surtout les villes du Forez et du Lyonnais, chères au patriotisme de l'artiste, Lyon, Feurs, Tarare, Saint-Maurice, qui ont reçu ces dons de son talent; c'est la ville du Puy qui, sur la montagne placée au-dessus d'elle, a élevé une statue colossale de la Reine des vierges, fondue avec le bronze des canons pris à Sébastopol. Le volume que nous avons sous les yeux nous reproduit ces images avec une courte, trop courte notice sur chacune d'elles : *Regnum Galliæ, regnum Mariæ;* et, puisque Marie a trouvé parmi nous un sculpteur digne d'elle, n'est-il pas naturel que tous les sanctuaires de notre pays lui demandent l'image de Marie? A l'heure troublée où nous vivons, en face de toutes les folies et de toutes les tyrannies de la révolution et de l'impiété, plus que jamais nous devons applaudir à tout ce qui glorifie le nom de Dieu, à tout ce qui rappelle l'autorité de son Église, à tout ce qui manifeste la foi des peuples et leur vénération pour la Mère de Dieu. Jamais, je crois, le culte de Marie, le culte de la Vierge des vierges, de la Mère de miséricorde, de la consolatrice des affligés, de celle qui s'appelle le refuge des pécheurs et le secours des chrétiens, n'a été plus nécessaire qu'en ce siècle qui applaudit les harangueuses des clubs et porte en triomphe les assassins. Plus que jamais nous avons besoin de cette intermédiaire entre nous et le Juge suprême; Marie, disent les écrivains ecclésiastiques, Marie, ce nom sous lequel nul ne doit désespérer; *Maria, nomen sub quo nemini desperandum.*

Nous avons donc, malgré notre incompétence, je ne dirai pas lu,

[1] Paris, Firmin Didot, 1880.

mais contemplé ce volume si plein de la pensée chrétienne. L'art, lui aussi, est un langage donné à l'homme pour bénir et adorer le Seigneur. Et ce langage, nous savions déjà comment M. Bonassieux sait le parler. Le tombeau de Mgr Darboy, celui de M. d'Andigné, celui du P. Captier, le buste de Lacordaire, bien d'autres œuvres encore, recommandent son nom aux artistes et aux chrétiens. Et ce que nous remarquons ici, c'est, avec un même caractère de pieux recueillement dans ces différentes figures de la sainte Vierge, la diversité toujours motivée de l'expression du visage ; — la Vierge immaculée d'Ainay (cette église de Lyon, témoin des premiers martyrs), les yeux baissés, les mains jointes, mais ayant sur les lèvres un pieux sourire pendant que son pied écrase le serpent ; — la Notre-Dame des Anges, portrait d'une mère avec ses deux jeunes filles, toutes trois enlevées par une cruelle épidémie, et qui, placée dans une chapelle domestique, sert à consoler la douleur du mari et du père ; — la Notre-Dame de France, cette statue du Puy, dont je parlais tout à l'heure, haute de 16 mètres, qui « porte et élève le divin enfant, afin que sa bénédiction, venant de plus haut, s'étende plus loin », sur ce pauvre pays qui en a tant besoin ; — la *Mater dolorosa* de Tarare, douloureusement absorbée dans la contemplation de la couronne d'épines qui est entre ses mains ; — la Notre-Dame des étudiants de Saint-Sulpice, maternellement inclinée pour bénir son jeune auditoire. Je n'en finirais pas ; j'aime mieux dire à mes lecteurs : Regardez, admirez et priez.

Comte DE CHAMPAGNY,
de l'Académie française.

REVUE DES SCIENCES

Météorologie : Bourrasques et tempêtes. — Prévision du temps. — Les cartes du bureau central météorologique. — Avertissements maritimes et agricoles. — La prévision à courte échéance. — Son degré d'exactitude en 1881. — Marche des tempêtes. — Prévision à longue échéance. — Les télégrammes du New-York Herald. — Les tempêtes d'Amérique se propagent-elles jusqu'en Europe? — Statistique de M. Loomis. — — Relevé des prévisions qui se sont confirmées. — Conclusion. — Paléontologie : découverte d'un squelette humain dans le diluvium de Nice. — La race de Cro-Magnon. — Chimie : découverte de l'alcool dans l'air, dans la mer, dans l'eau, etc. — Quantités énormes d'alcool répandues sur terre. — Mécanique : un nouveau système de tramway. — Rails sans ornières. — Roues à chevilles. — Essais en Allemagne.

L'hiver a été long, sinon très rigoureux. Astronomiquement, nous sommes déjà en pleine saison printanière, et météorologiquement, la température très variable, d'ailleurs, est encore basse. Nous sommes en avril, et les bourrasques de février et de mars traversent toujours nos latitudes et secouent furieusement nos arbres fruitiers en fleurs. La tempête du 3 avril a sévi sur une grande partie de la France ; les mauvais temps persistent, et la pluie et le vent font rage depuis le commencement du mois. Souhaitons, comme compensation, que le vieux dicton populaire se réalise :

> Quand avril commence trop doux,
> Il finit le pire de tous.

Il a commencé froid, espérons qu'il ne finira pas « le pire de tous ».

Février, mars et même avril, quelquefois, nous apportent les tempêtes du printemps, comme octobre et novembre nous amènent les tempêtes d'automne. La symétrie est parfaite; il faut bien que le régime d'été se prépare, tout comme en octobre doit se préparer le régime d'hiver. Le soleil revient du côté de l'hémisphère boréal, et il fait remonter avec lui au-dessus de l'équateur toute la masse atmosphérique. Avant que l'équilibre ne s'établisse, il faut bien subir les coups de vent et la pluie.

Les cartes météorologiques quotidiennes montrent très bien, en ce

moment, jusqu'à quel point l'équilibre atmosphérique est rompu. De tous côtés, l'Europe est sillonnée par des bourrasques; on peut, à ce propos, se demander si la question de la prévision du temps a fait quelques progrès. Il ne paraîtra pas superflu, assurément, de fournir à cet égard quelques indications rapides. Les théories météorologiques sont encore à l'état d'enfance; la prévision du temps, telle qu'on la pratique dans les sphères officielles, n'est fondée que sur l'interprétation des avertissements télégraphiques et, avant tout, sur l'expérience personnelle des observateurs. La méthode usitée partout en France, en Angleterre, en Amérique, repose sur la discussion quotidienne des télégrammes transmis des diverses stations.

Les mauvais temps nous arrivent en France généralement de l'Océan, et particulièrement de la région nord-ouest. Le baromètre baisse du côté de l'Irlande; c'est un premier et très significatif avertissement. On groupe chaque matin les variations barométriques d'environ cent cinquante stations répandues dans le nord et dans le sud du continent; avec ces données, on dresse la « carte du temps ». On fait passer une courbe par tous les points qui ont la même pression barométrique. Ces courbes affectent généralement une forme plus ou moins elliptique; au centre, la pression barométrique est minimum, c'est le point de dépression autour duquel tournent les vents. De la forme et du rapprochement des courbes à pressions égales et à différences accentuées, de la valeur de la dépression centrale, on déduit, avec un peu d'habitude, l'intensité de la marche de la bourrasque. Comme une bourrasque progresse avec une vitesse qui dépasse rarement 50 à 60 kilomètres par heure, si elle aborde le continent par l'Irlande, à Valentia, par exemple, elle mettra au moins 12 heures pour parcourir les 600 kilomètres qui séparent Valentia de Brest. On saura donc, en France, une journée d'avance que la Bretagne est menacée.

On le voit, le système est simple et n'a rien de scientifique à proprement parler. On constate l'arrivée de la tempête sur un point, et l'on signale télégraphiquement son passage probable sur les côtes et sur le centre de la France. C'est le bureau central météorologique de Paris qui est chargé de la discussion des documents transmis chaque matin, et de l'envoi des dépêches et des avertissements aux ports français. Ici, à très peu près, s'arrêtent en réalité nos connaissances certaines sur les tempêtes. On les voit arriver, se propager, se diviser quelquefois, et c'est tout.

D'où viennent-elles? Comment se forment-elles? Autant de points d'interrogation restés sans réponse? On sait seulement que, dans nos régions, elles viennent en général de l'ouest — sud-ouest à l'est — nord-est. Les trajectoires du centre de la dépression passent ordinairement sur le nord des Iles Britanniques, en gagnant la Norwège; elles

s'abaissent quelquefois sur la Manche, et quelques-unes même traversent le midi de la France. D'autres dépressions beaucoup plus rares viennent du côté des Açores et gagnent la Méditerranée, en traversant l'Espagne ou le nord de l'Afrique. Certaines régions semblent affectées plus régulièrement que les autres. Ainsi le golfe du Lion, le golfe de Gênes sont ordinairement des centres de dépression.

Les avertissements transmis de Paris aux ports ne se confirment pas toujours. D'après les vérifications faites, après coup, par les soins du bureau central, les avertissements maritimes comprenant la direction et la force du vent réussissent 83 fois sur 100; la proportion est déjà remarquable. Les avertissements agricoles envoyés aux chefs-lieux, dans le but de pronostiquer le temps à 24 heures d'intervalle, se confirment seulement 78 fois sur 100. Ces résultats, bien qu'imparfaits, suffisent néanmoins pour légitimer l'existence d'un service déjà précieux pour les populations maritimes et agricoles.

Nous venons de parler des prévisions à courte échéance; peut-on espérer davantage? Doit-on admettre que l'on pourra prédire l'arrivée des bourrasques au moins plusieurs jours d'avance?

Nous répondrons personnellement par l'affirmative; nous sommes en mesure, et nous le faisons depuis longtemps, d'annoncer aussi longtemps qu'on le voudra à l'avance les dates critiques auxquelles correspondent les mauvais temps; la méthode est astronomique et, jusqu'ici, elle est supérieure aux avertissements quotidiens, car la proportion des réussites s'élève à 88 pour 100, et elle n'a besoin pour être appliquée d'aucune organisation administrative! Mais laissons de côté notre opinion personnelle dans cet exposé très succinct. Les météorologistes espèrent de leur côté qu'ils parviendront aussi aux prévisions à longue échéance, lorsque le réseau télégraphique se sera assez développé pour que l'on puisse d'un coup d'œil apprécier l'état atmosphérique sur une grande surface. Alors on pourra sans doute, disent-ils, saisir le mécanisme général des grands courants atmosphériques et, sachant la cause, prévoir l'effet. Cette marche est très légitime et elle fera certainement progresser la science. Mais ce sera bien long et, nous le répétons, il suffirait d'ouvrir un peu les yeux pour voir que l'on peut dès maintenant entrer dans cette voie si utile.

Un journal américain, dont le directeur est plein d'une initiative à laquelle on ne saurait trop applaudir, a eu la bonne idée de constituer un bureau météorologique placé sous la direction de M. Collins. Le *New-York Herald* tente de nous faire connaître le temps à plusieurs jours d'intervalle. Il expédie aux journaux de Londres et de Paris des télégrammes avertisseurs. M. Collins admet que les tempêtes qui sévissent sur New-York, traversent l'océan Atlantique et au delà le continent européen et même l'Asie, en suivant une ligne oblique.

Tantôt elles mordent sur le centre de l'Europe, le plus souvent elles passent au nord et s'éloignent vers les régions polaires. L'hypothèse de M. Collins est de prime abord très logique, et d'ailleurs conforme à l'ensemble des phénomènes observés. Toutefois, si l'on consulte les nombreuses et excellentes cartes publiées par le « signal-office de Washington », on reconnaît vite qu'un très petit nombre de perturbations parties d'Amérique parviennent réellement jusqu'à l'Europe occidentale. Nous serons plus affirmatifs et nous pensons que rien ne *démontre* péremptoirement, quoi qu'on en ait dit, que les tempêtes d'Europe soient réellement les tempêtes d'Amérique. Nous avons de bonnes raisons, que nous ne voulons pas encore indiquer, de penser tout le contraire. Quoi qu'il en soit, ces réserves bien que moins accentuées sont faites aussi en France. Dans une excellente leçon, M. Mascart, professeur au Collège de France, directeur du Bureau central météorologique, dit fort explicitement que les dépressions d'Amérique sont loin d'aborder tout le continent européen[1]. Enfin, d'après les cartes de M. N. Hoffmeyer, directeur de l'Institut météorologique danois, d'après la statistique de M. Loomis, on doit conclure : 1° quand une dépression quitte la côte des États-Unis, que la probabilité qu'elle atteindra l'Angleterre quelque part est de 1/9; 2° la probabilité pour qu'elle produise une tempête au voisinage d'une côte anglaise est de 1/6 ; et la probabilité d'une fraîche brise est de 1/2.

Pour deux périodes qui comprennent ensemble 21 mois, les bourrasques venues d'Amérique ont atteint l'Europe dans la proportion de 56 pour 100; et 29 pour 100 seulement ont amené des tempêtes. Relativement aux lieux menacés, la probabilité qu'une dépression barométrique partie des États-Unis amènera des bourrasques en Europe est de 1 sur 4 pour les Iles Britanniques, 1 sur 7 pour la France, 1 sur 11 pour le Portugal. D'ailleurs, M. Loomis reconnaît que les tempêtes qui atteignent l'Europe n'ont certes pas toutes passé par l'Amérique. Ainsi, sur 100 dépressions qui nous arrivent, 12 viennent des régions arctiques, 47 de l'Amérique du Nord et du Canada, 5 des régions tropicales et 6 de l'Océan. Bref, on voit par ce qui précède que les prévisions du *New-York Herald* peuvent ou tomber à côté ou ne pas nous avertir du tout. Quoi qu'il en soit, on ne saurait trop encourager le Bureau météorologique du *New-York Herald* à poursuivre les essais qu'il a entrepris dans un but d'utilité générale. Ses prévisions sont toujours les bienvenues et nous mettent sur nos gardes ; en outre, elles nous offrent un contrôle très intéressant des mouvements atmosphériques en Amérique, et la météorologie ne peut que gagner à des études sérieuse-

[1] *Météorologie appliquée à la prévision du Temps*, par M. E. Mascart. Leçon à l'École supérieure de télégraphie, recueillie par M. Moureaux, météorologiste au Bureau central. Gauthier-Villars, éditeur.

ment faites, et qui sont de nature à nous aider à élucider le problème si complexe de la marche des tempêtes à la surface du globe.

En résumé, on peut déduire de ce qui précède, d'après l'opinion dominante, que les prévisions à longue échéance sont encore problématiques ; que les prévisions, à 24 heures près, réussissent environ 75 fois sur 100. C'est déjà bien, en attendant beaucoup mieux.

On vient de faire à Nice, dans le quartier de Carabacel, une découverte intéressante pour la paléontologie humaine. Il y a environ deux mois, M. Ed. Jochin, en creusant une cave dans sa propriété, sur le chemin de Valrose, trouva, au milieu des déblais, un certain nombre d'ossements humains. La Société niçoise des sciences et la Société des lettres et sciences de Nice se réunirent et examinèrent ces débris. Il résulte d'une note transmise à l'Académie des sciences par M. Desor que ces ossements ne proviennent pas d'une inhumation et qu'ils ont été apportés sur place, au milieu d'un sol non remanié depuis ; le sol lui-même est formé de débris de terrains pliocène et éocène ; c'est un dépôt quaternaire ; les matériaux arrachés aux dépôts plus anciens qui se trouvent en amont ont été transportés par les torrents qui descendaient de la montagne. Selon M. Desor, ce dépôt a dû se former à l'époque où le Paillon divaguait encore sur les plateaux tertiaires avant de s'être creusé son lit actuel. Les débris du squelette ont été recueillis à 2^m,50 environ dans un limon calcaire tuffacé. M. Niepce a étudié avec soin ces ossements ; ils consistent en une portion du maxillaire inférieur, fragments de fémur, de tibia, d'humérus gauche, de radius, et sans doute de clavicule. M. Niepce est d'avis que ces os ont dû appartenir à un sujet de petite taille, âgé d'au moins trente ans ; il incline à croire que ce sont les os d'une femme. Le cadavre aurait été entraîné par les eaux torrentielles et se serait déposé avec le terrain dans cette partie du diluvium contemporain de l'érosion des plateaux tertiaires.

M. de Quatrefages a été consulté au sujet de savoir à quelle race fossile il fallait rapporter les débris de Carabacel. La Commission de Nice lui a envoyé une photographie de la mâchoire et lui a confié les autres fragments. L'éminent anthropologiste a pu, avec ces seuls témoins, arriver à affirmer que le squelette de Nice appartenait certainement à la race de Cro-Magnon. L'examen de la mâchoire n'eût pas été suffisant pour décider la question, mais le fémur gauche offre la caractéristique unique de l'ossature des hommes de Cro-Magnon. On peut donc avancer qu'à l'époque quaternaire cette race vivait sur le littoral de Nice, comme dans les montagnes du Périgord.

La chimie nous réserve tous les jours de nouvelles surprises. Qui jamais aurait soupçonné que les buveurs d'eau étaient aussi des bu-

veurs d'alcool, quand même. M. Müntz, chef des travaux de chimie de l'Institut agronomique, vient d'annoncer à l'Académie des sciences que l'alcool était très répandu dans la nature et qu'on en trouvait partout, dans l'eau de rivière, dans la mer, dans le sol et même dans l'air. On en rencontre dans la terre arable, dans les fumiers, dans les égouts, partout, partout! A la réflexion, ce fait n'a rien d'imprévu, quand on se rappelle le mécanisme des fermentations; mais, de prime abord, il paraît bien étonnant.

Il y a de tous côtés, en effet, dans l'atmosphère, dans le sol, dans l'eau, de la matière organique en décomposition; or la matière organique qui fermente ou se putréfie donne lieu toujours, invariablement, à la production d'alcool et d'acide carbonique. Donc, partout, on doit constater la présence de l'alcool comme on relève celle de l'acide carbonique. Toujours est-il que, jusqu'ici, on n'avait pas songé à contrôler le fait, et puis il fallait trouver un réactif assez sensible pour déceler a présence de traces d'alcool. M. Müntz a mis à profit, pour cette étude très intéressante, la réaction si nette qu'offre l'alcool mis en présence de l'iode et du carbonate de soude; il se produit de l'*iodoforme*. M. Müntz distille par fraction, soit de l'eau pluviale, soit de l'eau de mer, soit de l'eau qui a passé sur des terres; et dans le produit condensé, il recueille l'alcool à l'état d'iodoforme. Ce composé se présente sous l'aspect de petits cristaux jaunâtres, constitués par des étoiles à six branches, affectant la même forme cristalline que la neige. On examine ces cristaux sous le microscope; on peut même en fixer l'aspect par la photographie.

Le procédé permet de reconnaître dans de l'eau, dans un mélange quelconque, jusqu'à *un millionième* d'alcool. C'est ainsi que M. Müntz a pu reconnaître que la quantité d'alcool contenue dans les eaux varie entre un et plusieurs millionièmes. Les pluies froides et les eaux de neige semblent en renfermer des proportions un peu plus considérables que les pluies tièdes; dans les eaux d'égout, la proportion s'élève sensiblement. La terre végétale en renferme souvent des quantités assez appréciables pour que l'on puisse isoler l'alcool en nature. Il est vraisemblable que c'est surtout dans le sol que l'alcool prend principalement naissance par la décomposition des matières organiques; il se répand ensuite dans l'atmosphère à l'état de vapeurs, et les eaux météoriques s'en emparent pour le ramener à la surface des terres. Il n'y a guère que dans les eaux de source très pures que M. Müntz n'a pas trouvé d'alcool.

En général, on peut compter sur un gramme d'alcool par mètre cube d'eau de Seine. Que de litres on trouverait, si l'on parvenait à isoler économiquement l'alcool renfermé dans la masse d'eau qui roule dans nos fleuves depuis leur source jusqu'à la rivière! Cet alcool,

dilué dans l'eau, dans le sol, dans l'air, est aussi difficile à recueillir que l'argent qui est en dissolution dans la mer! Il y a des millions de tonnes d'argent dans l'Océan; malheureusement on ne peut pas distiller l'Océan. Autrement, on récolterait du même coup des masses d'argent et des tonnes d'alcool! Joli problème à résoudre par les gens d'imagination qui ont du temps à perdre!

Les tramways réalisent certainement un progrès sérieux pour les transports populaires; mais leurs rails creux font le désespoir des cochers et des propriétaires des voitures de luxe. Lorsque la roue d'une voiture un peu légère s'engage dans l'ornière du rail, elle n'en sort qu'au prix de difficultés et de secousses qui cahotent la voiture, projettent de côté et d'autre le voyageur et finalement détériorent le matériel. Les rails de tramway ont été inventés pour les carrossiers!

On expérimente en ce moment en Allemagne sur un tramway, construit à Brunswick, un système imaginé par M. Edge de Birmingham, qui permet d'éviter ce grand inconvénient. On supprime le boudin des roues et l'ornière du rail. La voiture est supportée par deux paires de roues calées sur des essieux fixes. Les roues d'un côté ont leur jante lisse; les roues du côté opposé portent sur leur pourtour de petites chevilles maintenues dans la jante par des écrous. La roue a 72 centimètres de diamètre et porte des chevilles écartées entre elles de 126 millimètres; l'épaisseur de chaque cheville est de 80 millimètres.

Le rail est plat et percé de petits trous équidistants dans lesquels viennent s'engager successivement les chevilles de roues directrices. C'est un peu comme si chaque roue, armée de pointes et de clous, tournait sur un chemin percé comme un écumoire. Le rail est creux à l'intérieur et sert en outre à donner issue aux eaux pluviales. Quand les chevilles sont usées, on les remplace sans la moindre difficulté.

Les voitures ont plus d'adhérence dans ce système lorsque la pente est un peu forte, et il n'est plus besoin de parcourir sans cesse la voie pour dégager l'ornière. L'aiguillage est plus commode et les voitures ordinaires traversent sans encombre la voie ferrée. L'essai tenté à Brunswick paraît donner de bons résultats. Le tramway, sans ornières, a déjà transporté plus de deux cent mille voyageurs sur un parcours de 6 kilomètres, sans qu'il se soit jamais produit aucune avarie dans le matériel. Il ne serait pas plus difficile de l'essayer à Paris qu'à Brunswick.

Henri de Parville.

QUINZAINE POLITIQUE

9 avril 1881.

« Vous estes entre le royaume de Sezile et le royaume de Thunes, qui ne vous aiment guères ne li uns ne li autres [1] », disaient à saint Louis les mariniers qui conduisaient sa galère dans les eaux de Tunis, entre l'île Pantellaria et la côte de la Barbarie. Ces paroles vieilles de plus de six siècles, un événement grave les rend vraies de nouveau, et, comme les mariniers à saint Louis, les historiens du jour peuvent dire à notre gouvernement que l'armée qu'il mène en ce moment à la Calle, à Bone, et, de là, sur les confins de la Tunisie, est « entre le royaume de Sezile et le royaume de Thunes », qui n'aiment guère la France l'un plus que l'autre. Ce n'est plus une croisade, ce n'est pas une conquête que nos armes y vont faire. La France, dont l'argent a fourni au trésor du bey les cinq sixièmes de sa fortune d'emprunt et dont l'industrie enrichit la Tunisie, a subi à Tunis, depuis quatre ou cinq ans, des vexations qu'elle ne peut plus tolérer. Sur sa frontière, les tribus belliqueuses des Kroumirs, enhardies par sa patience et peut-être encouragées par le bey, ne se contentent plus de leurs déprédations ordinaires : le 31 mars, ils sont venus en masse attaquer sur le territoire même de l'Algérie nos soldats et nos auxiliaires indigènes. Le sang de la France y a coulé ; la sécurité de notre colonie est troublée ; l'intérêt de notre patrie est lésé et son honneur offensé : il est nécessaire qu'un coup de force apprenne à ces tribus et au bey que la France est encore assez courageuse et assez puissante pour leur imposer le respect de son nom et de son drapeau. Intimider ce bey insolent et intrigant qui se pense invulnérable, entre les murs du Bardo, et qui, comptant sur la faiblesse de la France, favorise toutes les hostilités de nos rivaux et de nos ennemis ; châtier les Kroumirs par une répres-

[1] *Histoire de saint Louis*, par Joinville. 641, p. 352, éd. Didot.

sion qui soit une leçon durable : voilà l'objet de cette expédition ; la cause en est légitime et le dessein juste. Que le perfide bey de Tunis proteste ou non, il faut que notre armée entre dans ces montagnes d'où les Kroumirs nous bravent : il dépendra de lui qu'elle n'aille pas jusqu'au seuil du Bardo même lui enseigner les égards qu'il doit à la France. Quant à l'Italie, sa jalousie ne saurait arrêter cette expédition. Cette terre de Tunis n'est point à elle ; elle n'y possède aucun droit, aucun titre, qui puisse y gêner ou limiter notre action. C'est déjà, ce semble, une prétention plus que suffisante à ce royaume d'Italie créé par la France que de revendiquer la Savoie, Nice et même la Corse. Parce que la mer qui caresse amoureusement le littoral de la Sicile, baigne du même flot, sur l'autre côté du détroit, ce rivage de Tunis où Rome ruina Carthage et où saint Louis mourut, ce n'est pas une raison pour que son ambition y étende ses vues et menace de s'y établir ; ce n'est pas une raison surtout pour qu'elle ose, non seulement borner la liberté de la France en Afrique, mais y entraver la vengeance de nos armes. A moins donc que l'Italie, protégeant le bey et protégée elle-même par M. de Bismarck, ne veuille tirer l'épée contre la France, il sied et il faut que la France accomplisse, sans imprudence il est vrai, mais sans défaillance non plus, ce qui est ainsi devenu un devoir de sa nationalité.

L'historique serait long, si nous avions à raconter ici, dans tous leurs détails, les querelles continuelles du bey avec la France. Notre protectorat moral est certain, à Tunis, depuis plus de vingt ans ; mais ce protectorat que le bey sent et ne reconnaît pas, il le supporte avec un mécontentement sourd : tantôt il invoque le protocole de 1868 ou le firman de 1871 pour faire sauvegarder son indépendance par la Porte ; tantôt il a recours en secret à l'aide des consuls d'Italie et d'Angleterre pour se dégager des obligations qui le lient à la France. Des traités ont mis entre nos mains les télégraphes de la Tunisie, presque tous ses chemins de fer ; un dernier traité nous assurait la faculté de construire nous-mêmes le port de Tunis. Avec une foi toute punique ou plutôt tout arabe, Mohamed-Essadek méconnaît ou viole tous les traités, comme s'il voulait, systématiquement, susciter un conflit entre lui et la France. Il y a quelques années, c'était une dispute des ministres tunisiens avec un de nos compatriotes, propriétaire d'un haras renommé ; c'était, au sujet de la dette tunisienne, une contestation du bey avec ses créanciers français et notre gouvernement : il fallut, pour le triomphe de nos droits, envoyer à Tunis quelques-uns de nos vaisseaux cuirassés. Depuis, ce n'est qu'une série d'altercations et d'avanies dans lesquelles notre énergique et habile consul, M. Roustan, a beaucoup de

peine à protéger les intérêts de nos nationaux. Un jour, le bey, en vertu d'un prétendu droit de préemption, décide qu'il faut attribuer à un juif anglais, M. Lévy, justiciable seulement de notre consul, la possession du domaine de l'Enfida vendu par Khereddine à une Société de Marseille. Un autre jour, le bey ordonne d'interrompre les travaux de la Compagnie française de Bone à Guelma, qui exécute, d'après une convention régulière, le chemin fer de Tunis à Sousse : il a cru s'apercevoir que la concurrence de ce chemin de fer, qui doit passer par Rhadès, serait nuisible au chemin parallèle que la Compagnie italienne Rubattino exécute entre Tunis et la Goulette ; il exhume de ses arcanes on ne sait quel contrat qui aurait accordé à un spéculateur italien cette concession dont jouit la Compagnie française ; et, ce dérisoire contrat n'étant pas jugé valable, il commande brutalement qu'on cesse l'ouvrage. Des incursions que ses tribus pillardes font si souvent dans notre province de Constantine, le bey n'a nul souci : soit complicité, soit impuissance, il les laisse impunies. Quand on le voit si avide de nous déplaire par mille tracas de ce genre, mais si empressé à écouter les avis intimes du consul italien, à seconder les entreprises des capitaux italiens, à relier la Tunisie à la Sicile par un câble italien, à députer en Sicile un ambassadeur qui porte au roi d'Italie visitant Palerme une épître toute lyrique où il promet son éternelle amitié au gouvernement italien, on se demande si c'est l'Italie qui donne à Mohamed-Essadek cette hardiesse d'affronter et d'irriter la France comme à plaisir, et, si c'est l'Italie, quelles hostilités elle veut servir contre la France. Le bey, réduit à ses propres forces, aurait vite, en 1881, le sort du dey d'Alger, en 1830 : il ne peut l'ignorer. L'Italie, réduite également à ses propres forces, n'a la présomptueuse certitude, pensons-nous, de vaincre la France ni devant Tunis ni au pied des Alpes. Elle sait à merveille que la France ne lui permettra jamais, ni à elle ni à aucune autre puissance, de s'emparer de cette Tunisie d'où l'on peut facilement provoquer à l'agitation le fanatisme encore mal assoupi de nos tribus algériennes, et où la présence de dix mille hommes suffirait pour immobiliser, au jour d'une guerre européenne, tout notre corps d'armée d'Algérie. Elle sait aussi qu'elle blesse la France en affectant de se forger des titres préparatoires et en se réservant des droits éventuels dans la Tunisie. Nous le répétons donc : qu'attend le bey et qu'espère l'Italie ?

Il y a là un mystère. Nous aimons à croire que M. Barthélemy Saint-Hilaire en a pu soulever certains voiles. Le gouvernement français dirige vers la frontière tunisienne un grand nombre de troupes ; il a raison de vouloir procéder avec une énergie décisive et des forces imposantes à une expédition qui, même restreinte, sera

laborieuse et qui a, parmi tous ses périls, celui de l'inconnu ; il est seulement regrettable qu'il agisse un peu tardivement et avec un désordre qui étonne les militaires confiants dans l'organisation nouvelle de notre armée. Sans discussion et à l'unanimité, le Parlement a voté les six millions qu'on lui a demandés pour les premiers frais de cette guerre ; tous les partis rivalisent honnêtement et généreusement de patriotisme, dans cette circonstance. Quel est le plan du gouvernement français? A-t-il, par son inexpérience ou son imprévoyance, une responsabilité quelconque dans ces événements? Peut-on compter sur le sang-froid, sur la vigueur et la dextérité d'un gouvernement qui emploie à cette entreprise les talents d'un diplomate aussi mal habile et si effaré que M. Barthélemy Saint-Hilaire, d'un ministre de la guerre aussi brouillon et téméraire que le général Farre, d'un gouverneur d'Algérie aussi incapable et aussi fat que M. Albert Grévy? Quelle est dans la direction de cette campagne la part secrète de M. Gambetta? Autant de doutes inquiétants et de questions obscures dont il nous faut ajourner l'examen. Nous ne marchanderons rien à la république, rien de ce qui sera nécessaire à l'intérêt et à l'honneur de la France ; nous ne harcellerons d'aucune chicane ce gouvernement, qui tout indigne de la France qu'il nous paraisse, préside actuellement aux destinées de notre patrie. Le Parlement observera les faits avec une vigilance intelligente ; il ne laissera pas cette expédition se changer en une guerre qui compromettrait l'avenir de la France. Ce que le gouvernement doit faire, il le mesurera sagement aux dispositions de l'Europe. L'Allemagne, dit-on, laisse à la France une liberté complète ; M. de Bismarck la verrait volontiers détourner vers l'Afrique son activité nationale. L'Angleterre qui, sous le ministère de lord Beaconsfield, nous aurait presque incités à l'annexion de la Tunisie, se montre aujourd'hui malveillante. Cependant, avec la politique traditionnelle qu'elle pratique dans tous les détroits, elle ne peut vouloir que l'Italie possède jamais les deux rives de la Sicile et de la Tunisie ; car ce serait livrer à l'Italie l'une des issues de la Méditerranée. Si nous voulions occuper Tunis, quelle objection l'Angleterre pourrait-elle élever contre nous, elle qui a pris Chypre, elle qui prétend au protectorat de l'Asie Mineure, elle qui démembre la Turquie pour accroître la Grèce? Et jusqu'où pourrait-elle pousser son mauvais vouloir, dans un temps où son armée est si disséminée de Dublin à Candahar et au Cap? L'Italie nous est effrontément hostile. Ses journaux prêchent la haine de la France. Ses députés, saisissant avec joie cette occasion d'une crise ministérielle, obligent M. Cairoli à se retirer : ils lui reprochent d'être trop modéré, trop conciliant avec la France ; ils l'accusent de nous concéder trop com-

plaisamment le droit de guerroyer contre le bey de Tunis! Nous aurons donc, dans cette conjoncture, à suivre d'un œil défiant les actes et les velléités de l'Italie. Si c'était l'heure de tirer de cette affaire ses enseignements les plus significatifs, quelle leçon pour ceux de nos démocrates qui travaillaient jadis à l'unité de l'Italie, pour M. Gambetta qui témoignait naguère à M. Crispi et à la compagnie Rubattino tant de bonne grâce, et pour ces 363, qui, sous le gouvernement du 16 mai, promettaient à la France l'éternelle fraternité de l'Italie pendant leur règne! Mais ce n'est pas l'heure des leçons; c'est seulement celle des vœux. Souhaitons à la France, même républicaine, une fortune heureuse dans ces difficultés; souhaitons à nos armes, en Tunisie, toute la promptitude victorieuse dont elles ont besoin et toute la gloire dont elles sont jalouses, après tant de deuil!

Les querelles ne manquent pas à la république, ni les préoccupations à la France, dans le cercle de nos affaires intérieures. Pour un moment, on avait cru que M. Grévy, reprenant avec sa nonchalance toute constitutionnelle sa quiétude somnolente, renonçait au dessein de contrecarrer la prétendance électorale de M. Gambetta, en maintenant le scrutin d'arrondissement. On se rappelle que M. Jules Ferry, baissant la tête devant M. Constans, avait fini par consentir à rester neutre dans le débat : le ministère devait se taire; il laisserait la majorité choisir à son gré le mode de votation qu'elle jugerait le plus convenable à l'intérêt de la république; M. Jules Ferry l'avait humblement déclaré aux commissaires de la Chambre qui étudient le projet de loi de M. Bardoux. Aussitôt M. Gambetta, qui se voyait déjà triomphant, avait commencé dans deux banquets, l'un offert par l'Union nationale du commerce et de l'industrie, l'autre par la Chambre syndicale de la draperie et des tissus, la série de ces propos familiers et de ces grandes harangues avec lesquels il veut, paraît-il, charmer et subjuguer l'opinion publique pendant les élections. Ces deux pièces d'éloquence ont semblé banales et même grossières aux amateurs. Ils avaient raison : ce n'est pas par des discours de ce genre que M. Gambetta méritera d'entrer à l'Académie française, comme il le rêve présomptueusement. Cependant, nous ne jurerions pas que cet amas de lieux communs communément dits, de sentences populaires vulgairement commentées, de souvenirs historiques qui sont erronés et de mots ampoulés qui sonnent fort, ne soit du goût de la foule; elle aime à se persuader que ces maximes proverbiales, dont la sagesse de M. Gambetta a l'air de se régaler, sont devenues les règles mêmes, les principes journaliers du gouvernement; ces préjugés et ces erreurs, que M. Gambetta se plaît à flatter dans les esprits des commis-voyageurs et des marchands de vin qui lui sont si chers,

certains patrons en font volontiers, eux aussi, le fond de leur instruction morale et politique ; enfin, cette déclamation qui, entre deux traits de bonhomie, lance si haut ses tirades creuses, captive aisément ces bourgeois eux-mêmes que M. Gambetta hante maintenant avec une courtoisie si royale. M. Gambetta parle au suffrage universel la vraie langue du suffrage universel. Défions-nous-en. Quoi qu'il en soit, ces efforts oratoires ne lui ont encore servi de rien. Ses présages l'avaient trompé. Il se pourrait que, moins débonnaire en réalité qu'en apparence, M. Grévy eût simplement voulu dégager sa responsabilité présidentielle, pour mieux continuer en secret et indirectement sa résistance ; la capitulation de M. Jules Ferry pourrait n'être qu'une feinte. Les députés qui repoussent la proposition du scrutin de liste sont, en effet, demeurés fermes ; la commission a persisté dans son sentiment, et son rapporteur, M. Boysset, malgré toutes les objurgations des amis et des serviteurs de M. Gambetta, n'a pas voulu hâter son travail : le rapport ne sera déposé à la tribune qu'après les vacances de Pâques. Ce retard est favorable à la cause du scrutin d'arrondissement. Qui sait si beaucoup de députés que la dialectique de M. Gambetta et l'art de son cuisinier avaient quasi convertis, ne reviendront pas mécontents des perspectives que leur préparent, dans leurs départements, les politiciens dont les ambitieuses espérances exploitent déjà les facilités du scrutin de liste?

Au Sénat et à la Chambre, le gouvernement sert au moins contre « le cléricalisme, » contre l'enseignement religieux et l'enseignement libre, contre la religion et la liberté, les volontés de M. Gambetta et du parti radical. Voici, à la Chambre, M. Paul Bert, M. Labuze et leurs acolytes qui demandent que tout séminariste soit soldat, comme tout instituteur, pendant un an. Combien d'élèves seront détournés des Ecoles normales? L'expérience l'apprendra. Assurément, M. Jules Ferry doit craindre que l'obligation du métier militaire ne diminue les vocations pédagogiques. Si l'on voulait, que d'arguments il produirait pour convaincre la Chambre qu'il est juste et nécessaire de conserver aux instituteurs leur dispense actuelle, en échange de leur engagement décennal ! Mais il y a un devoir d'égalité qui gêne M. Jules Ferry : il faut bien qu'il associe l'instituteur au prêtre, pour enrégimenter le prêtre. Donc on les appelle tous deux du séminaire et de l'Ecole normale à la caserne. C'est qu'on veut diminuer les vocations ecclésiastiques : M. Paul Bert, M. Labuze et tout leur parti, quelques raisons hypocrites qu'ils allèguent pour cette loi prétendue patriotique, n'ont pas d'autre intention. Ils savent bien que la caserne n'est propre ni à instruire des théologiens ni à former des saints ; ils espèrent dissoudre, au contraire,

dans la licence brutale de la caserne, les vertus du jeune prêtre et dissiper son âme tout entière. Ah! réduire le clergé pour mieux détruire le catholicisme, voilà leur généreux calcul! En vain leur prouve-t-on que cette loi ne fera que de mauvais soldats et de mauvais prêtres tour à tour; en vain invoque-t-on devant eux les paroles de Cavour lui-même et leur cite-t-on les exemples des autres pays : peu leur importe. Ils ne veulent pas reconnaître que, fût-ce seulement pour l'honneur et le bien de la société, l'État a besoin de la religion comme de l'instruction et que, pour en avoir toutes les ressources dans toute leur plénitude et toute leur pureté, il faut qu'il accorde au séminaire comme à l'École normale les conditions d'un régime particulier. Ils ne veulent pas reconnaître que le prêtre et l'instituteur servent aussi la patrie par les leçons qu'ils donnent, par les mérites qu'ils développent, par les principes dont ils munissent les cœurs et les esprits pour la lutte de la vie et les assauts de la mort. Mgr Freppel et M. le baron Reille ont éloquemment abjuré la Chambre de rejeter cette loi qui, avec toute sa rigueur, n'amènerait pas sous les drapeaux plus de 1500 à 2000 hommes par an. Aucun des ministres n'a encore osé combattre M. Paul Bert, bien que le général Farre lui-même eût préparé une loi plus équitable qui se contenterait d'employer les séminaristes dans les ambulances et dans les hôpitaux, pendant une année. Au Sénat, M. Jules Ferry a eu la joie de voir adopter, en première lecture, la loi si peu démocratique pourtant et si coûteuse qui prescrit la gratuité absolue de l'enseignement primaire : un républicain, M. Jouin, a voulu démontrer au Sénat tout ce qu'il y avait de tromperie et d'abus dans cette loi; il n'a pas été plus écouté qu'un simple monarchiste. Mais si, malgré les discours si chaleureux et si sensés de M. Chesnelong, M. Jules Ferry a obtenu du Sénat une première approbation pour la loi qui, supprimant le système des cinq équivalences déterminées par la loi de 1850, interdirait la fonction d'instituteur à tout maître non pourvu d'un brevet de capacité spécial, un amendement de M. Bérenger, qui est républicain en même temps que conservateur, a limité aussitôt la victoire de M. Jules Ferry; cette loi n'aura pas d'effet rétroactif; droit bien légitime et bien naturel dont M. Jules Ferry a paru scandalisé, tant l'habitude de la violence révolutionnaire a perverti dans ce gouvernement la notion du droit tout entier! Ce débat aura un second tour. Nous espérons que le Sénat maintiendra au moins la restriction par laquelle M. Bérenger préserve contre l'aveugle haine de M. Jules Ferry tant de maîtres de l'enseignement libre, qui, faute d'un diplôme contresigné par les mandarins de la république, n'en ont pas moins, depuis 1850, dûment instruit des millions d'enfants.

Paris est témoin d'une querelle où s'illustrent et ne s'honorent guère, ce semble, les champions, les gladiateurs, qui en sont les héros. M. Andrieux et le Conseil municipal de Paris se menacent, l'un de ne plus conférer avec l'autre, celui-là de ne jamais répondre à celui-ci : plus de rapports, plus d'entente, plus de fraternité entre ces républicains. Ou le gouvernement révoquera M. Andrieux, ou la municipalité refusera sa quote-part d'impôt à la police que le préfet exerce dans Paris : tel est le dilemme dans lequel le Conseil municipal resserre l'arbitrage de M. Constans ; et, depuis dix jours, M. Constans hésite ; le gouvernement a peur de déplaire à M. Gambetta, soit en congédiant M. Andrieux dont les offices sont fort agréables et très précieux au potentat du Palais-Bourbon, soit en dissolvant le Conseil municipal dont la réélection paraît certaine et dont la majorité radicale ou communaliste s'augmenterait vraisemblablement, au grand déplaisir de M. Gambetta. La cause de la dispute, on la connaît depuis longtemps. A peine M. Andrieux, jadis athée et révolutionnaire à l'envi des pires fanatiques de son parti, est-il devenu préfet de police, il est devenu autoritaire, presque réactionnaire : il a pris en haine et en dégoût les fauteurs de troubles ; il tient tête aux jacobins du Conseil municipal ; il surveille les bandes de communards rapatriés à Paris ; les Rochefort et les Humbert ne lui ont pas pardonné le discours qu'il fit contre les philanthropes qui demandaient l'amnistie plénière. De là les soupçons, les colères qui ne cessaient de l'assaillir au Conseil municipal ; de là une guerre continuelle que M. Andrieux a soutenue, non sans fierté, non sans vigueur, tandis que M. Herold, pusillanime et rampant, s'acquérait l'amour de ce même Conseil. La nouvelle majorité, poussant encore plus loin que l'ancienne son orgueil, a voulu marquer sa suprématie et accentuer sa prétention d'être une sorte de Parlement de Paris et de troisième Chambre, en attendant qu'elle s'érige en Commune. Elle a revendiqué, dans un ordre du jour illégal et presque factieux, le droit, non seulement d'interpeller à toute époque et sur toute affaire le préfet de police, mais de le juger et de lui infliger un blâme par un vote motivé. Rien n'est plus complexe que l'autorité et le rôle de ce préfet de police qui, dans la seule ville de Paris, réunit et confond en ses mains tant de fonctions nécessaires à la sûreté de l'État et du pays comme de la cité ou du département. Placer cette magistrature forcément mixte et diverse sous la dépendance d'un conseil municipal, surtout d'une municipalité qui souhaite le règne d'un Pétion, c'est un danger politique et social. Le gouvernement, voulant empêcher un tel empiètement, s'est hâté d'annuler cet impérieux ordre du jour. Sommé de comparaître devant le Conseil municipal, M. Andrieux n'est pas venu subir l'interrogatoire

auquel on voulait le soumettre. Depuis ce refus, ce ne sont que clameurs véhémentes et accusations furieuses contre lui. Les députés de Paris, sauf quatre ou cinq qui sont suspects au Conseil municipal, se sont réunis et vont interpeller, dit-on, le ministre de l'intérieur. La scène sera intéressante. Que M. Constans abandonne ou non le préfet de police qui, pourtant, l'a si galamment et si vaillamment assisté naguère à fracturer les serrures et à expulser les personnes des religieux frappés par les décrets, il n'en sera pas moins prouvé qu'un radical qui se transforme comme M. Andrieux en homme de gouvernement et qui veut résister à des républicains plus radicaux que lui, ne peut pas garder longtemps, dans cette république, son prestige, son crédit et son pouvoir. Que si M. Constans destitue M. Andrieux, la leçon sera plus instructive encore : nous saurons, par cet exemple que, sous ce régime de la république, la police est destinée ou à devenir un instrument docile de la démagogie ou à se désorganiser de plus en plus. Et, si M. Constans demeure incertain, s'il laisse durer ce conflit et ces bravades sans rien régler ni apaiser, ce sera l'anarchie. Comme cette situation est bonne pour Paris et comme la république se constitue ainsi des titres sérieux, aux yeux des gens qui l'ont crue capable d'être une république « conservatrice », selon la fameuse devise de M. Thiers!

Jeudi, l'Académie française entendait, sinon le jugement définitif, du moins l'adieu suprême qu'elle devait à la mémoire d'un homme dont le nom n'a que trop retenti dans nos luttes politiques et parmi nos défaites nationales, Jules Favre. Les vicissitudes de ce temps et les glorieux hasards de l'Académie nous donnaient, ce jour-là, un spectacle vraiment curieux, celui de M. le duc d'Aumale recevant M. Rousse et forcé d'accorder à Jules Favre quelques-unes des louanges que commande l'éternelle politesse de l'Académie et que prescrit ce genre aimable d'oraison funèbre. Un fils de la maison de France, un petit-fils d'Henri IV, souhaitant la bienvenue à un avocat, dans ce palais ouvert par Richelieu et Mazarin aux gens de lettres et, selon le mot du dix-septième siècle, aux honnêtes gens! Voilà un événement qui semblerait étrange, si l'on pouvait s'étonner en France, dans cette patrie de l'esprit, qu'un prince eût ses palmes à l'Académie comme ses lauriers ailleurs, et si, parmi les ancêtres de M. le duc d'Aumale, il n'y en avait plusieurs qui consacrèrent spirituellement et libéralement cette sorte d'égalité immortelle des princes et des gens de lettres, ne fût-ce que ce Valois écrivant en vers à Ronsard :

Tous deux également nous portons des couronnes...

M. le duc d'Aumale, sans déchoir de son rang, a pris sa place parmi

les princes de la parole et de la plume; et certes il ennoblit bien les loisirs que nos révolutions ont faits à son activité généreuse, il soutient sa dignité, en montrant dans sa fonction d'académicien la supériorité de son intelligence. Juger Jules Favre, l'un des républicains chimériques et des fiévreux démocrates qui renversèrent le trône de Louis-Philippe; l'usurpateur ou plutôt le sectaire qui, sous un faux prétexte de patriotisme, refusait aux princes d'Orléans, en 1870, l'honneur de combattre sous le drapeau de la France vaincue ; l'un des chefs verbeux du gouvernement incapable qui aggrava tant, en 1871, le désastre de cette France créée par la monarchie : c'était pour M. le duc d'Aumale une tâche difficile. Elle était pénible à M. Rousse lui-même qui, depuis trente ans, a servi si souvent, comme il l'a franchement rappelé, les causes que Jules Favre a combattues et si souvent combattu les causes que Jules Favre a servies. Les colères de nos partis grondent encore autour de la tombe où Jules Favre est descendu affaissé sous le poids de tant de reproches et d'injures, et la patrie y murmure encore, elle aussi, une malédiction. Un panégyrique était impossible. M. Rousse, si loyal et si équitable qu'il voulût être, a été discret; M. le duc d'Aumale a gardé tout le silence qu'il a pu. M. Rousse a plus parlé de l'orateur que du politique; mais il a mentionné, bien qu'avec une exquise et sobre délicatesse, les erreurs ou les fautes publiques de Jules Favre; et dans ce langage de M. Rousse on a reconnu ce grand amour de l'honnêteté, ce zèle courageux de la justice, cette belle élevation de l'âme, qui, avec les rares qualités de son éloquence et si savante et si élégante, l'avaient désigné aux suffrages de l'Académie. M. le duc d'Aumale, pour sa part, a plus parlé de M. Rousse que de Jules Favre; en réalité, il était fidèle ainsi à la première tradition de l'Académie, qui, sous le règne de Louis XIV, complimentait plus longuement le récipiendaire que son devancier, le vivant que le mort. M. Rousse a fait fièrement aux tyrannies et aux attentats de notre époque plus d'une allusion qui a provoqué les applaudissements. Le discours de M. le duc d'Aumale était plus qu'un chef-d'œuvre de grâce et de bon sens; il était animé de la passion qui le domine le plus, son patriotisme. Ce qu'il a dit de la vertu du sacrifice était salutaire; ce qu'il a dit des calamités de la France a remué tous les cœurs : nous en remercions le prince autant que le soldat et le citoyen.

L'Académie n'a pas la sévérité de l'histoire, surtout de cette histoire contemporaine qui répète les cris de nos partis. Elle respecte ses morts, quels qu'ils soient, parce que tous, par ces mérites mêmes de l'esprit qui sont sa gloire commune et son unique patrimoine, l'ont également honorée. Elle préfère l'éloge au blâme; elle aime

mieux vanter ce qui était bon et beau dans l'homme que censurer ce qui était répréhensible en lui : devant le monde, cette manière de juger est peut-être plus utile; devant Dieu, c'est peut-être plus juste. On n'a donc pas entendu, à l'Académie, ce que la France, au jour des comptes terribles de son infortune, a pensé de Jules Favre. Que la France ait, ce jour-là, trop oublié qu'entre Napoléon III et Jules Favre, il y eût bien des coupables sur qui devait peser aussi sa condamnation; qu'elle ait trop oublié qu'elle même fut coupable aussi, soit. Que son indignation ait été parfois injuste, on ne l'ignore pas davantage. Oui, M. Rousse a raison : après la guerre, la dureté de la France fut presque inique, quand elle reprocha à Jules Favre le récit du colloque qu'il eut à Ferrières avec M. de Bismarck, et quand, avec une telle ironie, elle lui rappela son mot trop héroïque et trop léger : « Ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses. » Malheureux Jules Favre! Il signa de son nom fatal le traité même qui nous prit sur notre territoire deux provinces et parmi les pierres de nos forteresses nos grands et séculaires remparts de Metz et de Strasbourg! Il faut pourtant le reconnaître : ces mots qu'après la défaite, chansonne la misère des peuples irrités, on les avait prononcés sincèrement, ils étaient même nécessaires aux courages qu'on excitait. C'est la rhétorique de la guerre, c'est la déclamation du désespoir; on les applaudissait devant l'ennemi; ils étaient au diapason des âmes. Laissons donc dans un juste oubli ces paroles trop célèbres, confions-les à l'indulgence de la postérité plus heureuse. Ce qu'il ne faut pas oublier, ce qu'on ne peut pas excuser, c'est le reste. Jules Favre s'enferma, lui ministre de nos affaires étrangères, dans les murs de Paris, et il contribua à donner à Paris assiégé ce gouvernement demi-civil, demi-militaire, mélangé de sensiblerie libérale et de dictature bavarde, qui, voulant tout diriger, faussa tout, dans la défense de Paris et de la France, par ses prétentions et par ses faiblesses. Mais sa faute capitale, ce fut d'avoir omis dans l'armistice toute une armée poursuivie avec un infatigable acharnement, l'armée de l'Est. Cet orateur qui avait tonné contre l'empire, contre l'ineptie de Napoléon III et la témérité de ses ministres, négligeait dans un armistice une armée entière : il la livrait à l'ennemi, cette armée harassée, et elle allait se perdre toute sanglante dans la neige, sur la frontière de la Suisse : fantôme que bien souvent, dans ses regrets, il a dû voir se dresser devant lui! Cet avocat qui n'avait, toute sa vie, pondéré que des phrases, et qui, sans rien connaître ni de la diplomatie ni de l'art militaire, venait, armé des seuls moyens de son éloquence imaginative et de son pathétique professionnel, traiter avec M. de Bismarck et M. de Moltke, a tristement attesté alors l'insuffisance

de ceux qui, le 4 septembre, s'improvisèrent si orgueilleusement les sauveurs de la France. Il eut aussi un singulier scrupule, dans sa naïveté républicaine, et une singulière illusion, dans son amour de la popularité : il suppliait M. de Bismarck de laisser aux gardes nationaux de Paris ces fusils et ces canons dont la Commune se servit contre la France même. Enfin, ce fut une faute grave que d'avoir refusé d'assister à ces conférences de Londres où le traité de Paris allait être corrigé : c'était, devant toute l'Europe, réduire à l'isolement la France si amoindrie ; c'était fuir une occasion diplomatique d'atténuer peut-être son infortune. Ces fautes, Jules Favre les a plus tard constatées et avouées, en gémissant. Tandis que d'autres, dont la responsabilité était aussi lourde ou davantage, se redressaient insolemment et le chargeaient de leurs propres anathèmes, il s'est frappé la poitrine, il a courbé le front, il a versé des larmes amères. Jules Favre a traîné dans l'abandon ses dernières années. Il avait honte de lui-même, jusque sur les degrés de cette tribune qu'il avait occupée tant de fois avec une triomphante hardiesse, avec un bonheur si brillant. Il passait, l'œil mélancolique, le visage livide, la physionomie torturée par la douleur et le remords, comme une des ombres que Dante regardait dans ces cercles de son Enfer, où se débattaient, en proie à leur supplice, les citoyens maudits par leur cité, ceux qui avaient trahi la patrie ou qui l'avaient mal servie et frappée de quelque coup funeste. Ce fut son expiation, et, avec le souvenir de ce qu'il fit pour flétrir et réprimer la Commune, il a devant nous le bénéfice de cette pitié. Mais l'histoire est une justicière implacable ; les peuples ne pardonnent pas comme les individus ; et voilà pourquoi il y aura toujours sur la mémoire de Jules Favre ce je ne sais quoi de sombre et de sinistre qu'à l'Académie, aucun apologiste n'aurait pu effacer, et que, pour la virile leçon de nos générations vengeresses, il ne faut pas laisser disparaître de nos esprits.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

LES ÉLECTIONS PROCH

Que nos lecteurs se rassurent! Nous ne comptons pas revenir sur cette interminable querelle des deux scrutins qu'on avait cru épuisée en 1875, et que M. Gambetta a tenu seul à recommencer. Il est certain que, tant pour les raisons qui nous décidèrent alors que pour d'autres plus récentes, notre avis, s'il nous était demandé, serait en faveur du scrutin uninominal. Mais nous pensons en même temps que de quelque façon qu'on procède au vote, que ce soit par arrondissement ou par département, la majorité du 14 octobre 1877, si malhonnêtement accrue par les cent invalidations qui ont suivi, n'a pas grand'chose à craindre et restera la majorité.

Vous vous avouez donc vaincus, va-t-on nous crier de tous les bancs de la gauche? Vaincus! Mais je le crois bien! Qui de nous pense à le contester? La plus triste preuve que nous sommes vaincus, c'est que vous régnez. Voyez donc une fois pour toutes qui vous êtes et qui nous sommes.

Nous sommes les fils fervents et soumis de l'Église catholique; nous sommes acquis, pleinement acquis à ses dogmes, à ses enseignements, à ses pratiques. Vous êtes, vous autres, les ennemis personnels du Christ, les diffamateurs éhontés de toute croyance religieuse ou spiritualiste d'où qu'elle vienne.

Nous sommes de plus en plus convaincus de la supériorité historique et nationale de la forme monarchique sur la forme républicaine; nous restons fidèles par le cœur et par le bon sens au premier des principes de 89, qui était ainsi conçu : « La France est une monarchie héréditaire de mâle en mâle dans la famille de Bourbon [1]. » Vous êtes, vous autres, contre la royauté jusqu'au régi-

[1] Dépouillement des cahiers lu dans la séance de l'Assemblée nationale du 16 juillet 1789.

our le droit divin de la république, jusqu'à ne tenir compte
ys ni de son passé, ni de ses périls actuels, ni de sa posi-
'e monde.

nmes des libéraux ; vous êtes des jacobins.

vons qu'un gouvernement doit savoir vivre en bons
le clergé, avec la magistrature, avec les lois, avec
tous les grands intérêts et tous les grands services
ıne nation ne peut se passer. Vous êtes condamnés,
tout désorganiser, tout démoraliser, tout détruire,
e à votre image.

étranger, sans regarder ni aux personnes, ni aux
m du gouvernement, nous sommes Français avant
es, d'abord, vous autres, pour la révolution, pour la
pour votre domination, pour vos places.

Vous voyez donc que nous n'éprouvons nulle honte à nous reconnaître pour vaincus et bien vaincus! Mais est-ce à dire que nous sommes vaincus pour toujours ou même pour longtemps? Pas le moins du monde.

Si nos gouvernants s'imaginent que la France s'est donnée à eux d'enthousiasme ou de conviction, ils se font une illusion considérable. La France ou tout au moins le suffrage universel est à eux par nécessité, ce qui serait déjà bien suffisant et peut-être préférable pour de vrais politiques. Celui qui ne sait pas distinguer entre la république proprement dite et les exigences du parti républicain, celui-là ne voit pas le fond de la situation présente. Que ce malheureux pays perdu par l'empire, peu attiré par les partisans mal d'accord des monarchies du passé, se soit de plus en plus abandonné aux expérimentateurs de la république, il n'y a rien là qui doive nous étonner et que nous songions à lui reprocher. Mais qu'il ait prétendu épouser en même temps les haines et les traditions ineptes du vieux parti républicain, c'est ce dont le suffrage universel, même en ses fantaisies les plus inavouables, ne nous forcera jamais de convenir. Pour ne prendre qu'un exemple parmi les spectacles du jour, quelqu'un peut-il croire que l'opinion publique suive le parti républicain jusque dans les écoles d'où il chasse les frères, où il décroche les crucifix, jusque dans les hôpitaux d'où, malgré le cri unanime des médecins et des malades, il expulse nos angéliques sœurs de Charité? Une république centre gauche, et d'un centre gauche comme nous n'en avons jamais connu, c'est-à-dire ferme et plus enclin vers le centre droit que vers la gauche, aurait pu durer quelque temps et peut-être s'établir ; mais une république de sectaires et de badauds, une république qui a peur des Jésuites et nullement des communards, n'est pas destinée à compromettre

longtemps notre pays devant le monde civilisé. Quel homme, quel événement, quel coup de foudre en précipitera la chute? Nul ne le sait. Nous ne voulons sur ce point rien voir ni rien prévoir. Nous savons seulement que la victoire de nos tristes vainqueurs n'a pas reçu des promesses d'immortalité; nous savons que leur jour est peut-être très proche, et que ce jour-là le suffrage universel, fidèle à ses précédents, les proclamera très misérables de la même voix et avec les mêmes bulletins qui lui servent aujourd'hui à les proclamer très grands et très augustes.

Voilà pourquoi, en dépit des chances accumulées contre nous, les prochaines élections nous intéressent, et nous déclarons vouloir y prendre part; voilà pourquoi, malgré les quatre ou cinq mois qui nous en séparent encore, nous demandons à nos amis la permission de leur en parler dès aujourd'hui avec cette franchise qu'ils ont toujours encouragée, et dont le *Correspondant* s'est fait une loi.

Aussi bien, devons-nous au moins un *récépissé* à plusieurs lettres de province qui nous préviennent que depuis quelque temps l'agitation électorale s'essaye, les candidatures se laissent deviner en attendant qu'elles s'affichent, les comités s'organisent et font connaître leur programme. Parmi ces programmes, on nous signale celui qui consisterait à exiger un formel engagement monarchique de la part de tout candidat qui aurait besoin des voix de la droite. Cet engagement refusé, les suffrages seraient refusés aussi; et dans la plupart des cas, l'élection serait manquée. On nous demande en même temps ce que nous pensons de cette tactique. Nous avouons n'éprouver aucun plaisir, mais aussi aucune hésitation à répondre.

Il est bon de rappeler tout d'abord que le *Correspondant* n'est pas tout à fait un nouveau venu dans le monde politique. Fondé en 1828, au lendemain des ordonnances du 12 juin, il a vu passer bien des élections et même bien des gouvernements. La mission principale qui lui fut donnée fut de défendre et de revendiquer dans toutes ses applications, avec tous ses amis et contre tous ses adversaires, ce bien sacré, cette liberté inestimable et première qu'on appelle la liberté religieuse. A ce titre, la liberté d'enseignement, qui n'avait été ni donnée ni promise en 1814, devait prendre place d'elle-même en tête du programme de la nouvelle revue catholique. On vivait alors comme chacun sait, et l'on a vécu jusqu'en 1850, sous le régime inique, mais parfaitement légal, du monopole universitaire. On venait de voir ce que valait, même sous le règne de Charles X, la tolérance laissée jusque-là aux petits séminaires. Pour cette conquête indispensable, nos aînés convièrent d'abord tous ceux qui pouvaient se dire avec eux catholiques et royalistes, puis ceux qui, comme les rédacteurs du *Globe* d'alors, se rattachaient seulement

à une conception élevée et sincère du principe libéral. Bien nous en prit de ce premier essai de conciliation ! car ce furent les libéraux du *Globe* qui firent inscrire la liberté d'enseignement parmi les promesses de la charte de 1830. Ce jour-là nous fûmes frappés, douloureusement frappés comme royalistes ; mais il nous est permis de reconnaître aujourd'hui que nous reçûmes, comme catholiques et comme libéraux, une satisfaction inespérée. Restait à réclamer l'accomplissement d'une parole si précieuse. Ce fut l'œuvre de nos amis, soutenus bientôt par la grande voix de l'épiscopat. On sait avec quelle ardeur éloquente cette œuvre fut poursuivie, et par combien de projets le gouvernement du roi Louis-Philippe essaya de répondre aux réclamations des catholiques. Il fallut encore une révolution, et de plus, hélas ! la république et le suffrage universel, toutes choses terribles et nouvelles, pour venir leur donner pleinement raison. Après tant d'années de lutte entre l'Église qui ne demandait que la liberté, et l'État qui préférait garder le monopole, la paix fut conclue, et l'Assemblée de 1850 vota cette loi que Lacordaire a si bien nommée un second édit de Nantes, et que nos Louis XIV du jacobinisme sont en train de révoquer article par article.

Quant à la liberté de l'enseignement supérieur, nos lecteurs l'ont vue sortir, en 1875, de la même Assemblée qui a voté la république.

Voilà le passé ; nous avons tenu à le rappeler parce qu'il a, suivant nous, la valeur d'un argument sans réplique en faveur de notre thèse d'aujourd'hui. S'il est indubitable en effet que chacun de nos succès a été admirablement préparé par nos écrivains, nos orateurs, nos hommes d'État catholiques, il est indubitable aussi qu'il n'a été enlevé au dernier moment que par l'effort décisif de nos alliés du parti purement libéral. Ainsi en est-il des rédacteurs du *Globe*, en 1830 ; ainsi de M. Thiers, qui vint si vaillamment en aide, en 1850, à MM. de Montalembert et de Falloux ; ainsi de M. Laboulaye que nous avons si souvent applaudi, en 1875, à côté de notre grand évêque d'Orléans. De sorte que lorsqu'on vient nous dire aujourd'hui de rompre comme néfaste et de fuir comme contraire à nos principes toute alliance électorale ou parlementaire avec ceux qui, soit en religion, soit en politique, ne partagent pas toutes nos croyances, c'est absolument comme si on nous disait : rompez avec tous vos souvenirs de victoire et fuyez toute occasion de les renouveler !

Mais peut-être les circonstances ont-elles changé assez pour motiver un tel changement de conduite ? Peut-être les libertés qui nous sont chères entre toutes sont-elles enfin à l'abri des dangers qu'elles ont jadis couru ? Peut-être existe-t-il au fond de l'âme de ce pays un violent sentiment monarchique qui demande irrésistiblement à s'exprimer ? Examinons.

Il ne serait malheureusement pas plus sérieux de compter en ce moment sur un retour de l'opinion publique vers la royauté que de se faire illusion sur le sort réservé aux droits les plus sacrés de la conscience chrétienne, à tout intérêt de culte ou d'enseignement. L'esprit monarchique attend pour se réveiller que les conservateurs se soient mis d'accord sur une seule et même monarchie. Quant au reste, il suffit de voir les ruines accumulées depuis un an autour des congrégations et de nos collèges pour juger de l'avenir qu'on nous prépare. Il est même impossible de ne pas remarquer que le danger loin de disparaître n'a fait que s'aggraver et gagner du terrain comme l'incendie. Autrefois, en effet, il ne s'agissait, assurait-on, que de déterminer quels peuvent être les droits de l'État, même démocratique, contre les congrégations religieuses et l'enseignement libre. On se contentait de crier quelques jours de suite au Jésuite ! et tout était dit, et la liberté était sacrifiée au moins pour un temps. Aujourd'hui l'arbitraire a fait un grand pas. Il a obtenu du tribunal des conflits un arrêt qui, sans viser le fatras des « lois existantes », sans distinguer entre les associations religieuses et les associations purement civiles, sans réserver aux simples particuliers le *forum et jus* dénié aux congrégations, reconnaît au gouvernement le droit d'agir contre chacun de nous, comme il vient d'agir contre les couvents. Il suffit que l'affaire soit engagée par un simple arrêté de ministre ou de préfet, pour qu'elle devienne *administrative* et que les tribunaux ordinaires soient dessaisis [1].

Ce ne sont donc plus les Jésuites — ces bons Jésuites ! — ni les Dominicains, ni les Capucins qui sont en cause, c'est vous, c'est moi, ce sont les dissidents de la gauche, c'est toute cette considérable portion du pays qui n'accorde à nos maîtres actuels ni son concours ni son estime. De querelle religieuse, il en reste à peine l'étiquette ; c'est bel et bien une grosse question de droit public qui est posée. L'inviolabilité du domicile, est-ce une question religieuse ? La sainteté des contrats, les revendications de propriété jugées non plus par la justice mais par l'administration, est-ce de la théologie pure ? Le droit de vivre chez soi, comme on veut, mais en se conformant aux lois, seul ou en compagnie, sous la règle de saint Ignace ou de M. Gambetta, est-ce du droit canon ou du droit commun ? L'autorité du père de famille sur ses enfants, est-ce une prétention cléricale ou la pierre d'angle de l'État lui-même ? Le droit d'enseigner reconnu à tout Français âgé de vingt-cinq ans et qui satisfait aux conditions de moralité et de capacité voulues par la loi, est-ce une usurpation de l'es-

[1] Voy. en tête de l'intéressant récit des *expulsions* religieuses, par MM. Duparc et Henri Cochin, une préface du duc de Broglie, où ce côté si grave de la question est mis en pleine lumière.

prit réactionnaire, en 1850, ou l'article obligé de toute charte libérale?

On n'a pas oublié que le Conseil supérieur de l'instruction publique a eu, comme le tribunal des conflits, son arrêt célèbre par lequel il a interdit pour cause d'*immoralité* les plus honnêtes chefs d'institution du monde. Si j'ai bien compris cette étrange affaire, l'immoralité de ces braves gens aurait consisté à croire que le fameux article 7 de M. Ferry n'avait pas été voté et que l'article 1er de la loi de 1850 n'était pas encore abrogé. Qu'a répondu M. le ministre quand on a voulu le mettre, au Sénat, en face de son œuvre? Il a répondu avec la plus provoquante impudence qu'il y a *chose jugée*, que telle est la jurisprudence du Conseil et qu'elle *s'impose désormais au gouvernement*. Ce pauvre gouvernement! Le plaindra-t-on jamais assez d'avoir à subir une décision qu'il a voulue, et de la part d'un tribunal qu'il a formé et que son ministre présidait! Eh bien, M. Ferry aura des imitateurs; et le ministre de demain, auquel on viendra reprocher quelque application *laïque* de la doctrine du tribunal des conflits, n'aura qu'à répondre à son tour qu'il y a *chose jugée*, que le haut tribunal, présidé aussi par un ministre, n'a pas distingué, que sa jurisprudence fait loi pour le gouvernement comme pour tout le monde, et que le droit de l'administration n'est plus discutable.

Si c'est là où nous en sommes, si c'est là surtout ce qui nous attend, que faut-il en conclure comme conduite à tenir? Il faut en conclure évidemment que du moment où la ligne d'attaque est étendue à ce point, il y a lieu non de raccourcir, mais d'étendre à proportion la ligne de défense. Aux partisans de la liberté religieuse, il est juste et nécessaire d'ajouter tous ceux qui ont gardé quelque souci des premiers principes de notre droit public. Que M. Jules Simon réclame au nom de la philosophie, comme Mgr Freppel au nom de l'Église; que M. Dufaure fasse parler la grande tradition de la magistrature, comme M. Batbie l'École de droit; que M. Lamy s'indigne en se déclarant républicain, comme M. de Mun en se déclarant royaliste, et ainsi de cent autres. A la bonne heure! Voilà la bataille engagée, comme elle doit l'être; et, quel que soit le vote d'aujourd'hui, n'ayez aucune crainte, le vote de demain est à vous. Au contraire, jetez au milieu de cette armée recrutée de partout un mot d'ordre exclusif, je ne sais quelle promesse éventuelle en faveur de la monarchie ou de la république, aussitôt le charme est rompu, l'alliance est détruite, chacun rentre, penaud et découragé, dans son camp ou plutôt dans sa guérite, et le champ reste libre aux hommes du crochetage et du monopole.

Jusqu'à présent, d'ailleurs, il ne paraît pas qu'on ait trouvé mieux pour résister à l'oppression que l'union entre tous les opprimés. En février 1871, rappelez-vous-en, les conservateurs marchèrent

au scrutin comme ils venaient de marcher aux Prussiens, tous ensemble et la main dans la main. Le résultat dépassa toute attente. Bientôt après, soit par suite des provocations machiavéliques du pouvoir d'alors, soit par l'impatience trop explicable de convictions généreuses, la politique de parti se donna carrière, et les élections partielles vinrent infliger une série de cruels démentis aux élections générales. Le Sénat lui-même, moins asservi aux caprices de l'opinion que la Chambre des députés, n'a recruté longtemps ses inamovibles qu'en laissant tour à tour le choix des candidats à chacun des groupes de la majorité conservatrice. C'était tantôt l'extrême droite, tantôt la droite, tantôt le centre droit et tantôt les bonapartistes. Qu'on veuille bien se rappeler la liste des élus, et qu'on nous dise si le parti monarchique peut se plaindre d'avoir été sacrifié. Sans doute mieux vaudrait l'union complète, l'union sur tous les points plutôt que l'union sur certains points; mais le moyen de faire que nous ne vivions pas en un temps de révolution, en un siècle qui a usé déjà plus de dix gouvernements... et qui n'est pas au bout !

Il y a quelques jours à Lyon, devant un auditoire de quatre ou cinq mille bons citoyens, présidé par M. Lucien Brun, M. Chesnelong commençait ainsi un de ces discours de grand souffle et de grand cœur, comme la cause de la vérité lui en a tant inspiré :

Ce n'est pas une thèse politique proprement dite que je vous apporte. Je ne crois pas avoir besoin d'exprimer mon sentiment personnel à cet égard. Je garde les convictions qui m'animaient en 1873, lorsque, à la tribune de l'Assemblée nationale, je revendiquais l'honneur et j'acceptais la responsabilité des efforts que j'avais faits pour concourir au rétablissement de la monarchie traditionnelle. (Bravos, applaudissements.) Je garde les convictions qui m'animaient en 1875, lorsque, à cette même tribune, je combattais la république, deux heures avant de la repousser par mon vote. Les spectacles auxquels nous assistons ne peuvent que confirmer mes convictions, au lieu de les affaiblir. (Bravos. — Très bien !)

Mais je viens vous parler aujourd'hui d'une cause à laquelle j'ai dévoué mon humble vie; cause si grande qu'elle n'est étrangère à rien et qu'il faut la tenir au-dessus de tout : c'est la cause de la liberté chrétienne ! (Vifs applaudissements.)

Président d'un comité qui travaille depuis deux ans à l'union de tous les catholiques pour la défense de cette liberté, c'est à cette union que je viens vous convier. (Très bien !)

Je ne m'adresse donc pas seulement à ceux qui, en politique, pensent comme moi, mais aussi aux catholiques de toutes les opinions, et aux hommes, s'il en est dans cette enceinte, qui, sans partager

toutes mes croyances religieuses, conservent le sentiment du droit, de la justice et de la liberté. (Applaudissements prolongés.)

Je viens leur dire à tous : il y a une liberté précieuse entre toutes, une liberté qui, je le disais au Sénat, touche à ce qu'il y a de plus auguste, le droit de Dieu sur la conscience humaine; à ce qu'il y a de plus respectable, le ministère de la paternité ; à ce qu'il y a de plus touchant, le développement progressif de l'âme de l'enfant ; à ce qu'il y a socialement de plus grand et de plus nécessaire, la préparation de l'avenir : c'est la liberté de l'enseignement chrétien! (Applaudissements.)

Or, aujourd'hui, cette liberté est en péril.

Nous sommes en présence d'une politique sectaire qui veut détruire et qui, par cela même, s'attaque à la vie morale et à la sécurité sociale du pays.

Eh bien, nous tous, qui ne voulons livrer ni les destinées de ce noble pays aux entreprises de l'antichristianisme, ni le droit des familles à l'absorption de l'État, ni les libertés chrétiennes à des artifices de légalité qui ne sont que le masque de la force, unissons-nous pour défendre ces grandes choses : c'était notre devoir hier, c'est notre devoir aujourd'hui, notre devoir de catholiques et de Français ; et dussions-nous succomber en le remplissant, nous aurons sauvé l'honneur et préparé les inévitables revanches de l'avenir. (Triple salve d'applaudissements.)

Si nous applaudissons, nous aussi, à ces belles paroles, ce n'est pas seulement parce qu'elles sont, entre toutes, éloquentes et nobles, c'est parce qu'elles sont en même temps patriotiques et sensées, dignes d'un chrétien et d'un politique.

II

C'est se donner trop facilement avantage sur ses adversaires et même sur ses amis que de réclamer un changement complet de tactique par l'unique raison que le succès se fait trop attendre. Il faudrait d'abord démontrer que c'est bien à cette tactique qu'est dû l'ajournement de la victoire ; il faudrait démontrer ensuite qu'elle serait inévitablement acquise du jour où le procédé nouvellement conseillé serait adopté. L'important, on le comprend, n'est pas de faire ce qui n'a pas encore été fait ; c'est de rester dans les limites du raisonnable et du possible. Celui, par exemple, qui, sous prétexte de gagner du temps, s'aviserait de se passer de l'escalier et de sauter par la fenêtre, n'aurait pas inventé quelque chose de très pratique. Ce serait un moyen d'arriver plus vite en bas, mais voilà tout. La vraie politique, au contraire, consiste à ne pas reculer

devant l'escalier, si long, si obscur, si ruiné et si dangereux qu'il soit. On y mettra le temps qu'il faut, mais on se trouvera dans la rue avec sa tête en un seul morceau et les membres intacts. Je pense, d'ailleurs, qu'on peut se fier aux gens de la maison pour le choix à faire entre la fenêtre et l'escalier.

De même en fait d'élections. Nous sommes loin de nier l'honneur et même l'avantage qu'on recueille quelquefois à savoir se faire battre, quand le devoir a parlé. Mais ce n'est là qu'une exception dont il serait puéril de vouloir faire une règle. S'il est vrai qu'en général on se présente pour être nommé, on peut être rassuré sur la politique d'accord et de défense mutuelle que nous persistons à préconiser. Il faut compter, quoi qu'on en ait, avec le bon sens des électeurs et l'intérêt visible des candidats. Ni les uns ni les autres ne se laissent facilement mener à des aventures où la défaite certaine n'a pas même la chance d'être consolée par le souvenir d'une résistance sérieuse. Les minorités qu'on racolerait par cette funeste application du *compelle intrare* seraient de celles qu'il ne faut pas avoir. S'il est, en effet, des minorités qui préparent l'avenir, il en est d'autres qui le compromettent. Faire manquer par d'intempestives exigences l'élection d'un conservateur quelconque serait un grief que l'opinion ne pardonnerait ni à un homme ni à un parti. Les dissidents auraient rendu ainsi à la république un service que les républicains n'auraient pu lui rendre. La belle et glorieuse avance!

Et avec le clergé, quelles relations nouvelles nous aurait-on créées, pour nous si difficiles et pour lui si dangereuses! Autant sa place est marquée dans une ligue qui aurait pour but de défendre les libertés nécessaires à l'Église et à la famille chrétienne, autant on s'étonnerait de le voir prendre rang dans une guerre dynastique. Sans doute le prêtre a le droit, comme tout citoyen, d'avoir sur les affaires de son pays l'opinion et le vote qu'il préfère; mais l'Église universelle, se devant à tous les hommes et à tous les peuples, ne peut se renfermer dans les limites d'un parti, ces limites contiendraient-elles tout le glorieux passé d'une grande nation. Jamais, quoi qu'en aient dit ceux qui ne veulent pas le connaître, le clergé n'a songé à demander aux foules qui viennent à lui une profession de foi politique : il a bien assez à faire de veiller à l'unité de la foi religieuse entre les chrétiens de tous les temps et de tous les pays.

Quant au principe monarchique en faveur duquel, assure-t-on, la campagne serait menée, nous supplions les plus ardents de nos amis de la droite de vouloir bien y regarder de plus près. Ici tout intérêt électoral ou parlementaire s'efface devant l'intérêt supérieur de la France elle-même. Que la royauté ne cherche pas à provoquer un plébiscite en sa faveur, nous l'approuvons entièrement. La tradi-

tion ne se met pas aux voix; elle est ou elle n'est pas. Mais que nous cherchions nous-mêmes à provoquer un plébiscite contre elle, un plébiscite à rebours, c'est ce que nous ne saurions comprendre et ne voulons pas croire. Or, ici, malheureusement, les faits parlent et parleraient à peu près partout avec la dure et trompeuse précision des chiffres. Nous ne prétendons nous occuper, bien entendu, ni d'hier ni de demain, mais seulement du jour qui passe. Hier les chances ont paru nous sourire, demain elles peuvent revenir. Mais aujourd'hui, devant le désarroi lamentable et justifié du parti conservateur, devant une armée tant de fois battue qui ne sait pas même se rallier sous un même chef, un même objectif, un même drapeau, qu'attendre, en vérité, d'une consultation électorale pour la monarchie légitime? Que chacun de nos lecteurs le demande, hélas! à son arrondissement ou à son département.

Pro aris et focis! « Pour nos autels et pour nos foyers! » c'était le titre, on ne l'a pas oublié, d'une belle pièce de vers, publiée ici même, il y a peu d'années, par notre cher grand poète, Victor de Laprade. Ce serait notre devise, si nous avions à en prendre une, dans la bataille qui va se livrer. Parmi nos concitoyens, il en est qui gardent leurs préventions contre la monarchie; il en est qui s'effrayent de la république; il en est en plus grand nombre qui, se trompant sur la valeur des mots en politique, ne refusent leur adhésion à aucun gouvernement, pourvu qu'il se soit donné la peine de naître et qu'il maintienne au dedans un certain ordre matériel, au dehors une certaine considération nationale. Mais combien en compte-t-on qui n'aient pas leur autel, ne serait-ce que pour les jours de souffrance et de désolation? combien surtout qui n'aient pas leurs foyers? Or c'est bien aux autels et aux foyers qu'on en veut en ce moment; c'est bien sur eux que nous voyons se ruer chaque jour la bande de sectaires échappés des clubs, de la presse radicale et de tous les mauvais lieux de la politique. Si tous ceux qui sont menacés savaient s'entendre et se réunir, la sauvage invasion serait vite refoulée et la civilisation chrétienne, au lieu de reculer jusqu'au paganisme, ne tarderait pas à reprendre sa marche de progrès en progrès jusqu'au relèvement de la société française et de la monarchie française, qui ont été créées l'une par l'autre, et l'une pour l'autre. En attendant, nous continuerons à dire à nos amis de tous les degrés : Restons unis, défendons en commun nos convictions communes, sauvons ensemble ce qui avant tout doit être sauvé, et soyons convaincus que le plus sûr moyen d'arriver à l'union complète n'est pas de rompre l'union commencée.

Léopold de Gaillard.

ÉTAT DE LA FRANCE

APRÈS LE 10 AOUT

M. Taine doit publier prochainement le troisième volume de son grand travail historique sur les origines de la France contemporaine. Ce troisième volume s'appellera : *la Conquête jacobine*, et l'éminent auteur a bien voulu en détacher pour nous un fragment qui présente, d'après des autorités aussi variées qu'irrécusables, le dramatique tableau de l'état de la France après la journée du 10 août.

C'est plus qu'une saisissante page d'histoire : c'est une grande leçon de philosophie à l'adresse de tous ceux qui devraient réfléchir avant de « lâcher, suivant le mot de l'auteur, la bête féroce » capable de tels excès.

Entrons dans le cabinet de Roland, ministre de l'intérieur, quinze jours après l'ouverture de la Convention, et supposons qu'un soir il ait voulu contempler, dans le raccourci d'un tableau, l'état du pays qu'il administre. Ses commis ont déposé sur sa table la correspondance des dix dernières semaines, rangée par ordre; en marge, il retrouve l'abrégé de ses propres réponses; sous ses yeux est une carte de France, et, partant du Midi, il suit du doigt la grande route ordinaire. A chaque étape, il feuillette le dossier correspondant, et, négligeant d'innombrables violences, il relève seulement les grands exploits révolutionnaires [1]. Mme Roland, j'imagine, travaille avec lui, et les deux époux, seuls sous la lampe, réfléchissent en voyant à l'œuvre la bête féroce qu'ils ont lâchée en province comme à Paris.

Ils jettent d'abord les yeux sur l'extrémité méridionale de la France. Là [2], sur le canal des Deux-Mers, à Carcassonne, la popu-

[1] Des résumés, par ordre de dates ou par ordre de lieux, et semblables à celui qu'on va lire, se rencontrent parfois avec les dossiers. Je n'ai fait ici que la besogne du commis ordinaire, en me conformant aux habitudes méthodiques de Roland.

[2] 17 août 1792. (*Moniteur*, XIII, 383, rapport de M. Emmery.)

lace a saisi trois bateaux de grains, exigé des vivres, puis une diminution sur le prix du blé, puis les fusils et canons de l'entrepôt, puis les têtes des administrateurs : l'inspecteur général des rôles a été blessé à coups de hache, et le procureur-syndic du département, M. Verdier, massacré. — Le ministre suit du regard la route de Carcassonne à Bordeaux et, à droite comme à gauche, il trouve des traces de sang. A Castres [1], le bruit s'étant répandu qu'un marchand de blé cherchait à faire hausser le prix des grains, un attroupement s'est formé, et, pour sauver le marchand, on l'a mis au corps de garde; mais les volontaires ont forcé la garde et jeté l'homme par une fenêtre du premier étage; puis ils l'ont achevé « à coups de bâton et de poids, » traîné dans les rues et lancé dans la rivière. — La veille, à Clairac [2], M. Lartigue-Langa, prêtre insermenté, poursuivi dans les rues par une troupe d'hommes et de femmes qui voulaient le dépouiller de sa soutane et le promener sur un âne, s'est réfugié à grand'peine dans sa maison de campagne; mais on est allé l'y reprendre, on l'a ramené sur la place de la Promenade et on l'a tué. Quelques braves gens qui s'interposaient ont été taxés « d'incivisme » et chargés de coups. Point de répression possible; le département mande au ministre « qu'en ce moment il serait impolitique de poursuivre l'affaire ». Roland sait cela par expérience, et les lettres qu'il a dans les mains lui montrent que, là-bas comme à Paris, le meurtre engendre le meurtre : un gentilhomme, M. d'Alespée, vient d'être assassiné à Nérac. « Tous les citoyens un peu marquants lui ont fait un rempart de leurs corps; » mais la canaille a prévalu, et les meurtriers, « par leur obscurité, » échappent aux recherches.

Le doigt du ministre s'arrête sur Bordeaux : là les fêtes de la fédération ont été signalées par un triple assassinat [3]. Pour laisser passer ce moment dangereux M. de Langoirac, vicaire général de l'archevêché, s'était retiré à une demi-lieue, dans le village de Cauderan, chez un prêtre octogénaire qui, comme lui, ne s'était jamais mêlé des affaires publiques. Le 15 juillet, les gardes nationaux du village, échauffés par les déclamations de la veille, sont venus les prendre tous deux à domicile, et avec eux, par surcroît, un troisième prêtre du voisinage. Nul prétexte contre eux; ni les officiers municipaux, ni le juge de paix, devant lesquels on les conduit, ne peuvent s'empêcher de les déclarer innocents. En dernier ressort, on les

[1] Archives nationales, F⁷, 3271. Lettre des administrateurs du Tarn, 21 juillet.

[2] *Ibid.*, F⁷, 3234. Rapport des officiers municipaux de Clairac, 20 juillet. — Lettre du procureur-syndic de Lot-et-Garonne, 16 septembre.

[3] *Mercure de France*, nº du 28 juillet. (Lettres de Bordeaux.)

conduit à Bordeaux devant le directoire du département. Mais le jour baisse et la cohue ameutée manque de patience; elle se jette sur eux. L'octogénaire « reçoit tant de coups qu'il est impossible qu'il « en revienne » ; l'abbé du Puy est assommé et traîné par une corde qu'on lui attache au pied ; la tête de M. de Langoirac est coupée, on la promène sur une pique, on la porte chez lui, on la présente à sa servante en lui disant « que son maître ne viendra pas souper ». La passion des trois prêtres a duré de cinq heures du matin à sept heures du soir, et la municipalité était prévenue; mais elle ne pouvait se déranger pour les secourir; ses occupations étaient trop graves : elle plantait un arbre de la Liberté.

Route de Bordeaux à Caen. — Le doigt du ministre remonte vers le nord, et rencontre Limoges. Là le lendemain de la Fédération a été célébré comme à Bordeaux [1]. Un prêtre insermenté, l'abbé Chabrol, assailli par une bande d'hommes et de femmes, a d'abord été mené au corps de garde, puis dans la maison du juge de paix; on a décerné contre lui, pour son salut, un mandat d'arrêt et on l'a fait garder à vue par quatre chasseurs dans une chambre. Mais rien de tout cela n'a suffi à la populace. Vainement les officiers municipaux l'ont suppliée; vainement les gendarmes se sont mis entre elle et le prisonnier; elle les a bousculés et dispersés. Cependant les vitres de la maison volaient en éclats sous les pierres, et la porte s'ébranlait sous les coups de hache; une trentaine de forcenés ont escaladé les fenêtres et descendu le prêtre comme un paquet. A cent pas de là, « excédé de coups de bâton et d'autres instruments, » il a rendu le dernier soupir, la tête « écrasée » de vingt coups mortels.

Plus haut, vers Orléans, Roland lit dans le dossier du Loiret les dépêches suivantes [2] : « L'anarchie est à son comble, écrit un district au directoire du département; l'on ne connaît plus d'autorités; les administrations de district et les municipalités sont avilies et sans force pour se faire respecter... On ne menace plus que de tuer, que d'écraser les maisons, les livrer au pillage; on projette d'abattre tous les châteaux. Déjà la municipalité d'Achères, avec beaucoup d'habitants, s'est transportée à Oison et à Chaussy où l'on a tout cassé, brisé, emporté. Le 16 septembre, six particuliers armés sont allés chez M. de Vaudeuil et se sont fait remettre une somme de 300 livres pour amendes qu'ils ont prétendu avoir ci-devant payées. Nous avons été avertis qu'on doit aller aujourd'hui pour le même objet chez M. Dedeley, à Achères. M. de Lory est menacé de la même

[1] Archives nationales, F[7], 3275. Lettre des administrateurs de la Haute-Vienne, 28 juillet (avec procès-verbaux.)

[2] Archives nationales, F[7], 3223. Lettre du directoire du district de Neuville aux administrateurs du département, 18 septembre.

chose... Enfin tous ces gens-là disent qu'ils ne veulent plus aucunes administrations ni tribunaux, qu'ils ont la loi et la feront exécuter. Dans l'extrémité où nous nous sommes trouvés, nous avons pris le seul parti convenable, celui de souffrir en silence toutes les avanies dont nous avons été l'objet. Nous n'avons pas eu recours à vous; car nous avons senti combien vous étiez vous-mêmes embarrassés. » — Effectivement, au chef-lieu, la meilleure partie de la garde nationale ayant été désarmée, il n'y a plus de forces contre l'émeute. Par suite, à la même date [1], la populace, grossie par l'afflux des « étrangers » et nomades ordinaires, pend un commissaire en grains, plante sa tête au bout d'une pique, traîne son cadavre dans les rues, saccage cinq maisons et brûle les meubles d'un officier municipal devant sa propre porte. Là-dessus, la municipalité obéissante relâche les émeutiers arrêtés et baisse d'un sixième le prix du pain.

Au-dessus de la Loire, les dépêches de l'Orne et du Calvados achèvent le tableau. « Notre district, écrit un lieutenant de gendarmerie [2], est en proie à tous les brigandages... Une trentaine de gueux viennent de saccager le château de Dompierre. A chaque instant, il nous survient des réquisitions » auxquelles nous ne pouvons satisfaire, « parce que de toutes parts ce n'est qu'une réclamation générale. » Les détails sont singuliers, et ici, tout habitué que soit le ministre aux méfaits populaires, il ne peut s'empêcher de noter une extorsion d'un genre nouveau. « Les habitants des villages [3] s'attroupent, se rendent aux différents châteaux, s'emparent des femmes et des enfants des propriétaires et les retiennent comme cautions des promesses qu'ils forcent ces derniers à signer du remboursement, non seulement des droits féodaux, mais encore des frais auxquels ces droits peuvent avoir donné lieu, » d'abord sous le propriétaire actuel, ensuite sous ses prédécesseurs ; cependant ils s'installent chez lui, se font payer des vacations, dévastent ses bâtiments ou vendent ses meubles. — Tout cela avec l'accompagnement des meurtres ordinaires. Une lettre du Directoire de l'Orne annonce au ministre [4] « qu'un ci-devant noble a été homicidé dans le canton de Sep, un

[1] Archives nationales, F[7], 3223. Rapport des administrateurs du département et du conseil général de la commune d'Orléans, 16 et 17 septembre. (Le désarmement avait été exécuté en vertu des décrets du 26 août et du 2 septembre.)

[2] *Ib.*, F[7], 3249. Lettre du lieutenant de gendarmerie de Domfromt, 23 septembre (avec le procès-verbal du 19 septembre).

[3] *Ib.*, F[7], 3249. Brouillon de lettre de Roland, 4 octobre, et divers autres. — Lettre des officiers municipaux de Ray, 24 septembre. — Lettre de M. Desdouits, propriétaire, 30 septembre. — Lettre du conseil permanent de l'Aigle, 1er octobre, etc.

[4] *Ib.* Lettre des administrateurs de l'Orne, 7 septembre.

ex-curé dans la ville de Bellême, un prêtre insermenté dans le canton de Putanges, un ex-capucin sur le territoire d'Alençon. » Le même jour, à Caen, le procureur-syndic du Calvados, M. Bayeux, homme du premier mérite, emprisonné par les Jacobins du lieu, vient d'être tué dans la rue à coups de fusils et de baïonnettes, au moment où un décret de l'Assemblée nationale proclamait son innocence et ordonnait son élargissement [1].

Route de l'Est. — A Rouen, devant l'hôtel de ville, la garde nationale, lapidée pendant plus d'une heure, a fini par tirer et tuer quatre hommes; de toutes parts, dans le département, il y a des violences à propos des grains; le blé est taxé ou emporté de force [2]; mais Roland est tenu de se restreindre, il ne peut noter que les émeutes politiques. Encore est-il obligé d'aller vite; car, sur tout ce parcours, les meurtres foisonnent : entre l'effervescence de la capitale et l'effervescence de l'armée [3], chacun des départements qui avoisinent Paris ou qui bordent la frontière fournit son contingent d'assassinats. Il y en a à Gisors dans l'Eure, à Chantilly et à Clermont dans l'Oise, à Saint-Amand dans le Pas-de-Calais, à Cambrai dans le Nord, à Rethel et à Charleville dans les Ardennes, à Reims et à Châlons dans la Marne, à Troyes dans l'Aube, à Meaux dans Seine-et-Marne, à Versailles dans Seine-et-Oise [4].

Roland, j'imagine, n'ouvre pas ce dernier dossier, et pour cause : il sait trop bien comment ont péri M. de Brissac, M. Delessart et les soixante-trois autres prisonniers massacrés à Versailles : c'est lui qui a commissionné de sa main, Fournier, l'assassin en chef; en ce moment même, il est obligé de correspondre avec ce drôle, de lui

[1] Mortimer-Ternaux, III, 337 (6 septembre).

[2] Archives nationales, F⁷, 3265. Lettre du lieutenant-général de gendarmerie, 30 août. — Procès-verbal de la municipalité de Rouen sur l'insurrection du 29 août. — Lettre des administrateurs du département, 18 septembre. — Lettre de David, cultivateur et administrateur du département, 11 octobre. — Lettre des administrateurs du département, 13 octobre, etc.

[3] Albert Babeau. *Lettres d'un député de la municipalité de Troyes à l'armée de Dumouriez*, p. 8. Sainte-Menehould, 7 septembre 1792 : « Nos troupes brûlent de se mesurer avec l'ennemi. Le massacre qu'on annonce avoir été fait à Paris ne les décourage pas; au contraire, ils sont charmés qu'on se débarrasse dans l'intérieur des personnes suspectes. »

[4] Moore, I, 338 (4 septembre). A Clermont, meurtre d'un marchand de poisson, tué pour gros mots par des volontaires bretons. — *Ib.*, 401 (7 septembre), meurtre du fils du maître de poste à Saint-Amand, soupçonné d'intelligence avec l'ennemi. — Archives nationales, F⁷, 3249. Lettre des administrateurs du district de Senlis, 31 octobre. (Le 15 août, à Chantilly, assassinat de M. Pigeau au milieu de mille deux cents personnes.) — C. Rousset, *les Volontaires*, etc., p. 84. (Le 21 septembre à Châlons-sur-Marne, assassinat du lieutenant-colonel Imonnier.) — Mortimer-Ternaux, IV, 172 (meurtre de quatre déserteurs prussiens à Rethel, le 5 octobre, par les volontaires parisiens).

délivrer des certificats « de zèle et de patriotisme », de lui allouer, en sus de ses vols, 30 000 livres pour les frais de l'opération [1]. — Mais, parmi les autres dépêches, il en est qu'il ne peut se dispenser de parcourir, s'il veut savoir à quoi se réduit son autorité, en quel mépris est tombée toute autorité, comment la plèbe civile et militaire exerce son empire, avec quelle promptitude elle tranche les vies les plus illustres et les plus utiles, notamment celle des hommes qui ont commandé ou qui commandent, et le ministre se dit peut-être que son tour viendra.

Philanthrope dès sa jeunesse, libéral dès son entrée à la Constituante, président élu du département de Paris, l'un des patriotes les plus persévérants, les plus généreux et les plus respectés de la première et de la dernière heure, qui méritait mieux d'être épargné que M. de la Rochefoucauld? Arrêté à Gisors par ordre de la Commune de Paris, il sortait de l'auberge, à pied, conduit par le commissaire parisien, entouré du conseil municipal, escorté par douze gendarmes et par cent gardes nationaux; derrière lui sa mère, âgée de quatre-vingts ans, sa femme, suivaient en voiture; on ne pouvait craindre qu'il s'échappât. Mais, contre un suspect, la mort est une précaution plus sûre que la prison, et 300 volontaires de l'Orne et de la Sarthe, qui sont de passage à Gisors, s'attroupent en criant : « Nous allons avoir sa tête; rien ne peut nous en empêcher. » Un coup de pierre atteint M. de la Rochefoucauld à la tempe; il s'affaisse; son escorte est enfoncée, on l'achève à coups de sabre et de bâton, et le conseil municipal n'a que le temps de « faire sauver la voiture qui enferme les femmes ».

Aussi bien, entre les mains des volontaires, la justice nationale a des brusqueries, des intempérances ou des retours dont il est prudent de ne pas attendre l'effet. Par exemple, à Cambrai [3], une division de gendarmerie à pied, qui vient de quitter la ville, s'aperçoit qu'elle a oublié « de purger la prison »; elle revient sur ses pas, prend le concierge, le mène à l'hôtel de ville, se fait lire le livre d'écrou, élargit les détenus dont les délits lui semblent pardonnables, et leur fait délivrer des passeports; par contre, elle massacre un ancien procureur du roi sur lequel on a trouvé des adresses

[1] Mortimer-Ternaux, III, 370, 594 et suivantes.

[2] Lacretelle, *Dix années d'épreuves*, p. 58. Description de Liancourt. — Archives nationales. Lettre des administrateurs de l'Eure, 11 septembre (avec le procès-verbal de la municipalité de Gisors, du 4 septembre). — Mortimer-Ternaux, III. 550.

[3] Archives nationales, F^7, 4394. Lettre de Roland à la Convention, 31 octobre (avec la copie des pièces envoyées par le département du Nord sur les événements des 10 et 11 octobre).

entachées « de principes aristocratiques », puis un lieutenant-colonel peu populaire et un capitaine suspect. — Si léger et si mal fondé que soit le soupçon, tant pis pour l'officier sur lequel il tombe. A Charleville[1], deux voitures d'armes ayant passé par une porte au lieu d'une autre pour éviter un mauvais chemin. M. Juchereau, inspecteur de la manufacture et commandant de la place, est déclaré traître par les volontaires et la populace, arraché des bras des officiers municipaux, assommé à coup de crosse, foulé aux pieds, percé de coups. Sa tête, fichée sur une baïonnette est promenée dans Charleville, puis dans Mézières, et jetée dans la rivière qui sépare les deux villes. Reste le corps que la municipalité ordonne d'enterrer; mais il est indigne de sépulture; les meutrriers s'en emparent et le lancent à l'eau pour qu'il aille rejoindre sa tête. Cependant la vie des officiers municipaux ne tient qu'à un fil; l'un d'eux a été pris au collet, un autre jeté à bas de son siège, menacé de la lanterne, couché en joue, bourré de coups de pieds; les jours suivants, on agite le projet « de couper leurs têtes et de piller leurs maisons ».

En effet, quiconque dispose des vies dispose aussi des biens, et Roland n'a qu'à feuilleter deux ou trois rapports pour voir comment, sous le couvert du patriotisme, les convoitises brutales se donnent carrière. A Coucy, dans l'Aisne[2], les paysans de dix-sept paroisses, assemblés pour fournir leur contingent militaire, se sont rués, avec de grandes clameurs, sur les deux maisons de M. des Fossés, ancien député de la noblesse à la Constituante; c'étaient les deux plus belles de la ville : l'une avait été habitée par Henri IV. Des officiers municipaux qui veulent intervenir manquent d'être écharpés, toute la municipalité s'enfuit. M. des Fossés, avec ses deux filles, parvient à se cacher dans un coin obscur d'une maison voisine, puis dans un petit réduit prêté par un jardinier humain; enfin, à grand peine, il gagne Soissons. De ses deux maisons « il ne reste plus que les murs. Fenêtres, vitres, portes, panneaux, tout a été fracassé » ; vingt mille livres d'assignats en portefeuille ont été déchirées ou volées; les titres

[1] Archives nationales, F^7, 3191. Procès-verbal de la municipalité de Charleville, 4 septembre, et lettre de la même, 6 septembre. — *Moniteur*, XIII, 742, nº du 21 septembre 1792. (Lettre du 17 septembre sur les volontaires parisiens de l'armée du maréchal Lückner.) « Plusieurs têtes ont été menacées encore hier soir par les volontaires parisiens, entre autres celles du maréchal et de ses aides de camp. Il a menacé quelques fuyards de les renvoyer à leurs régiments. Aussitôt ils se sont écriés qu'on n'était plus sous l'ancien régime, qu'on ne pouvait pas traiter ainsi des frères, qu'il fallait arrêter le général. Plusieurs tenaient déjà la bride du cheval. »

[2] Archives nationales, F^7, 3185. Pièces relatives à l'affaire de M. des Fossés. (Le pillage est du 4 septembre.)

de propriété ont disparu; on évalue le dommage à 200 000 francs. Le pillage a duré de sept heures du matin à sept heures du soir, et, comme toujours a fini par une kermesse : descendus dans les caves, les pillards y ont bu « deux muids de vin et deux tonneaux d'eau-de-vie ; trente ou quarante y sont restés morts-ivres, et l'on a eu de la peine à les en retirer. » Nulle poursuite ou enquête; le nouveau maire, qui, au bout d'un mois, se décide à dénoncer le fait, prie le ministre de taire son nom; car, dit-il, « dans le conseil général de la commune, les agitateurs ont provoqué des menaces et des projets affreux contre quiconque serait découvert vous avoir écrit[1] » — Telle est la menace continue sous laquelle vivent les gentilshommes, même quand il sont anciens dans le service de la liberté, et Roland trouve en tête des dossiers les lettres désespérées, directes et personnelles par lesquelles ils s'adressent à lui en dernier recours.

Au commencement de 1789, M. de Gouy d'Arcy [2] a le premier revendiqué par écrit les droits du peuple; député de la noblesse à la Constituante, il est le premier qui se soit rallié au tiers état; quand la minorité libérale de la noblesse est venue s'asseoir dans la salle des communes, il y siégeait déjà depuis huit jours, et, pendant trente mois, il a siégé « invariablement du côté gauche ». Maréchal de camp à l'ancienneté et chargé sous la Législative de réduire les six mille insurgés de Noyon, « il a gardé dix jours dans sa poche les ordres rigoureux dont il était porteur », il s'est laissé insulter, il a risqué sa vie « pour épargner celles de ses concitoyens égarés, il a eu le bonheur de ne pas verser une goutte de sang ». Épuisé par tant de travaux et d'efforts, presque mourant, renvoyé à la campagne par les médecins, « il y a employé tous ses revenus à soulager la misère », il a planté le premier chez lui l'arbre de la Liberté, il a donné pour l'habillement et l'armement des volontaires, « il a versé, à titres d'impositions, le tiers, au lieu du cinquième, de son revenu ». Ses enfants vivent avec lui dans ce domaine qui est à sa famille depuis quatre siècles, et les paysans du lieu le

[1] Archives nationales, F⁷, 3815. Lettre de Goulard, maire de Coucy, 4 octobre. — Lettre d'Oselin, notaire, 17 novembre. « On menace d'incendier les deux fermes qui restent à M. des Fossés. » — Lettres de M. des Fossés, 28 janvier 1793. Il déclare n'avoir pas porté plainte; si quelqu'un l'a fait pour lui, il en est très fâché. « Cette plainte peut me mettre dans le plus grand danger, d'après la connaissance que j'ai de l'esprit public de la ville de Coucy et la manière dont les coupables ont travaillé et travailleront l'esprit des dix-sept communes qui ont pris part à la dévastation. »

[2] *Ib.*, F⁷, 3249. Lettre de M. de Gouy à Roland, 21 septembre. (Très belle lettre et qu'il faudrait transcrire tout entière pour montrer le caractère du gentilhomme de 1789. Beaucoup de cœur et d'illusions, un peu trop de phrases.) La première visite est du 4 septembre, la seconde du 13 septembre.

nomment « leur père ». Rien de plus pacifique et même de plus méritoire que toute sa conduite. Mais, étant noble, il est suspect, et un délégué de la Commune de Paris l'a dénoncé à Compiègne comme ayant chez lui deux canons et cinq cent cinquante fusils. Aussitôt visite domiciliaire : huit cents hommes, infanterie, cavalerie, arrivent en bataille au château d'Arcy. Il va au-devant, présente ses clefs. Après six heures de perquisition, on trouve douze fusils de chasse et treize mauvais pistolets dont il a déjà fait déclaration. Désappointés, les visiteurs grondent, cassent, mangent, boivent et font un dégât de 2000 écus [1]; pourtant, sur l'insistance de leurs chefs, ils finissent par repartir. Mais M. de Gouy a 60 000 livres de rentes; ce serait autant de gagné pour la nation, s'il émigrait; il faut l'y contraindre en l'expulsant, et d'ailleurs, pendant l'expulsion, on se garnira les mains. Huit jours durant, on raisonne de cela dans le club de Compiègne, aux cabarets, dans la caserne, et, le neuvième jour, cent cinquante volontaires sortent de la ville en plein midi, disant qu'ils vont tuer M. de Gouy avec tous les siens. Lui, averti, s'éloigne avec sa famille, laissant toutes les portes ouvertes. Pillage général pendant cinq heures; ils boivent les vins précieux, volent l'argenterie, exigent des chevaux pour emporter leur butin, et promettent de revenir bientôt pour avoir la tête du propriétaire. — Effectivement, le lendemain matin à quatre heures, nouvelle invasion, nouveau pillage, définitif cette fois; à travers les coups de fusil, les domestiques se sauvent, et M. de Gouy, sur la requête du village dont on dévaste les vignes, est obligé de quitter le pays [2].

Inutile d'achever le dossier. Chez M. de Saint-Maurice, chez le duc de Bourbon, à Nointel, à Houdainville, chez le prince de Condé, à Chantilly chez M. de Fitz-James et ailleurs un certain Gauthier, « commandant du détachement de Paris en perquisition et chargé des pouvoirs du comité « de surveillance », opère sa tournée patriotique, et Roland sait d'avance en quoi elle consiste : c'est une dragonnade eu règle chez tous les nobles, absents ou présents [3].

[1] La plupart des visites domiciliaires aboutissent à des dégâts semblables. Par exemple (Archives nationales, F^7, 3265, lettre des administrateurs de la Seine-Inférieure, 18 septembre 1792). Visite du château de Catteville, 7 septembre, par la garde nationale des environs. « La garde nationale s'enivre, brise tous les meubles, fait des décharges redoublées dans les vitres et les glaces, et le château est dans une entière ruine; » des officiers municipaux qui veulent s'interposer manquent d'être tués.

[2] La lettre finit ainsi : « Non, je n'abandonnerai jamais le sol français. » — Guillotiné à Paris, le 5 thermidor an II, comme complice de la prétendue conspiration des prisons.

[3] Archives nationales, F^7, 3265. Lettre des administrateurs de l'Oise, 12 et 15 septembre. — Lettre du procureur-syndic du département, 23 sep-

Pourtant il est un gibier de prédilection, le clergé, encore plus pourchassé que les nobles, et Roland, chargé de pourvoir au maintien de l'ordre public, se demande comment il pourra protéger la liberté et la vie des prêtres inoffensifs qui lui sont recommandés par la loi. — A Troyes, chez M. Fardeau, ancien curé non conformiste, on a découvert un autel garni de ses vases sacrés, et M. Fardeau, arrêté, a refusé de prêter le serment civique ; arraché de prison et sommé de crier : *Vive la Nation!* il a refusé encore. Là-dessus, un volontaire, empruntant une hache chez un boulanger, lui a tranché la tête, et cette tête, lavée dans la rivière, a été portée à l'hôtel de ville [1]. — A Meaux, une brigade de gendarmerie parisienne a égorgé sept prêtres, et, par surcroît, six détenus de droit commun [2]. — A Reims, les volontaires parisiens ont expédié d'abord le directeur de la poste et son commis, tous deux suspects parce qu'on a vu sortir de leur cheminée une fumée de papiers brûlés, puis M. de Montrosier, vieil officier démissionnaire : c'est leur ouverture de chasse. Ensuite, à coups de pique et de sabre, ils se lancent sur deux chanoines que leurs rabatteurs ont ramenés de la campagne, puis sur deux autres prêtres, puis sur l'ancien curé de Saint-Jean, puis sur le vieux curé de Rilly ; les cadavres sont dépécés, promenés par morceaux dans la ville, brûlés dans un brasier ; l'un des prêtres blessés, l'abbé Alexandre, y est jeté encore vivant [3]. — Roland reconnaît les septembriseurs qui, montrant leurs piques encore sanglantes, sont venus dans son propre hôtel réclamer leur salaire ; là où la bande passe, elle annonce, « au nom du peuple », qu'elle a « pleins pouvoirs pour propager sur toute sa « route l'exemple de la capitale. » Or 40 000 prêtres insermentés sont, par le décret du 26 août, condamnés à quitter leur département sous huit jours, et la France sous quinze jours : les laissera-t-on partir? Il y en a 8000 à Rouen qui nolisent des gabarres pour obéir au décret, et la population ameutée des deux côtés de la Seine retient leurs navires. Roland voit par les

tembre : — Lettre des administrateurs de l'Oise, 20 septembre (sur Chantilly). « Les richesses immenses de cet endroit sont au pillage. » — Dans la forêt de Hetz et dans le parc de M. Fitz-James, devenus propriétés nationales, « les plus beaux arbres sont débités sur place, transportés, vendus publiquement. » — F[7], 3268. Lettre du directeur des domaines nationaux de Rambouillet, 31 octobre. Dévastation des bois, « perte de plus de 10 0000 écus depuis le 10 août. » — « Les agitateurs qui prêchent la liberté aux citoyens des campagnes sont ceux-là mêmes qui occasionnent les désordres dont tout le pays est menacé. Ce sont eux qui provoquent toutes les demandes de partage qui sont faites avec menaces. »

[1] Albert Babeau, I, 504 (20 août).

[2] Mortimer-Ternaux, III, 322 (4 septembre).

[3] *Ibid.*, III, 325. — Archives nationales, F[7], 3239. Procès-verbal de la municipalité de Reims, du 3 au 6 septembre.

dépêches qu'à Rouen et ailleurs ils se présentent en foule aux municipalités pour obtenir des passeports [1], mais que souvent on leur en refuse; bien mieux, à Troyes, à Meaux, à Lyon, à Dôle et dans quantité d'autres villes, on fait comme à Paris, on les interne ou on les emprisonne, au moins provisoirement, « de peur qu'ils n'aillent se rassembler sous « l'aigle germanique; » en sorte que, devenus rebelles malgré eux et déclarés traîtres, ils restent parqués sous le couteau. Comme l'exportation du numéraire est interdite, ceux qui se sont procuré des laissez-passer sont volés de tout leur argent à la frontière, et les autres, qui fuient à tout hasard, traqués comme des sangliers ou tirés comme des lièvres, doivent s'échapper, comme l'évêque de Barral, à travers des baïonnettes, ou, comme l'abbé Guillon, à travers les sabres, quand ils ne sont pas abattus, comme l'abbé Pescheur, à coups de fusil [2].

La nuit s'avance, les dossiers sont trop nombreux et trop gros, Roland voit que, sur quatre-vingt-trois, il n'en pourra guère feuilleter que cinquante; il faut se hâter, et de l'Est, ses yeux redescendent vers le Midi. — De ce côté aussi il y a d'étranges spectacles. Le 2 septembre, à Châlons-sur-Marne [3], M. Chanlaire, octogénaire et sourd, son paroissien sous le bras, revenait du Mail où tous les jours il allait dire ses heures. Des volontaires parisiens, qui le rencontrent, lui trouvent la mine d'un dévot, et lui ordonnent de crier : *Vive la liberté!* Lui, faute d'entendre, ne répond pas. Ils le prennent par les oreilles et, comme ils ne marche pas assez vite, ils le traînent; les vieilles oreilles se cassent, la vue du sang les excite, ils coupent les oreilles et le nez, et arrivent avec le pauvre homme sanglant devant l'hôtel de ville. A cette vue, un notaire, homme sensible, qu'on a mis là en sentinelle, est saisi d'horreur, se sauve, et les autres gardes nationaux du poste se hâtent de

[1] Archives nationales, F7, 4394. Correspondance des ministres en 1792 et 1793. (États présentés par Roland à la Convention de la part de divers districts et contenant la liste nominative des prêtres qui demandent des passeports pour l'étranger, des prêtres qui sont partis sans passeports, et des prêtres infirmes ou sexagénaires internés au chef-lieu du département.)

[2] Albert Babeau, I, 515-517. — Guillon de Montléon, I, 120. A Lyon, après le 10 août, les insermentés se cachaient; la municipalité leur offre des passeports; plusieurs, qui viennent en chercher, sont incarcérés; d'autres reçoivent un passeport marqué d'un signe qui les fait reconnaître et provoque contre eux sur la route la fureur des volontaires. « La plupart des soldats faisaient retentir l'air des cris : *A mort les rois et les prêtres!* » — Sauzay, III, c. IX, et notamment, p. 193 : « M. Pescheur longeait en courant la route de Belfort à Porentruy, lorsqu'un capitaine de volontaires qui passait en voiture sur la même route avec d'autres officiers, apercevant le fuyard, demanda son fusil, visa M. Pescheur et le tua. »

[3] *Histoire de Châlons-sur-Marne et de ses monuments*, par L. Barbat, p. 420, 425.

fermer la grille. Les Parisiens, poussant toujours leur captif, vont au district, puis au département, « pour dénoncer les aristocrates ; » en chemin, ils continuent à frapper sur le vieillard qui tombe; alors ils lui tranchent la tête, mettent le corps en morceaux et promènent la tête au bout d'une pique. Cependant, dans la même ville vingt-deux gentilshommes, à Beaune quarante prêtres et nobles, à Dijon quatre-vingt-trois chefs de famille, écroués comme suspects sans interrogatoire ni preuves et détenus à leurs frais pendant deux mois sous les piques, se demandent chaque matin si la populace et les volontaires, qui poussent des cris de mort dans les rues, ne vont pas les élargir comme à Paris [1]. — Un rien suffit pour provoquer le meurtre. Le 19 août, à Auxerre, pendant le défilé de la garde nationale, trois citoyens, après avoir prêté le serment civique, « ont quitté leurs rangs », et, comme on les rappelle « pour les faire rejoindre », l'un d'eux, par impatience ou mauvaise humeur, « fait un geste indécent »; à l'instant, la populace, qui se croit insultée, fond sur eux, écarte la municipalité et la garde nationale, blesse l'un et tue les deux autres [2]. Quinze jours après, au même endroit, de jeunes ecclésiastiques sont massacrés, et « le cadavre « de l'un d'eux reste trois jours sur un fumier, sans qu'on per« mette à ses parents de l'enterrer. » Presque à la même date, dans un village de sabotiers à cinq lieues d'Autun, quatre ecclésiastiques munis de passeports, parmi eux un évêque et ses deux

[1] Archives nationales, F⁷, 3207. Lettre du directoire de la Côte-d'Or, 28 août et 26 septembre. — Adresse de la municipalité de Beaune, 2 septembre. — Lettre de M. Jean Sallier, 9 octobre. « Permettez-moi, monsieur, de réclamer votre justice et votre sollicitude pour mon frère, moi et cinq domestiques qui, le 14 septembre dernier, sur l'ordre de la municipalité de la Roche-en-Bressy, lieu de notre résidence depuis trois ans, avons été arrêtés par la garde nationale de Saulieu, transférés d'abord dans les prisons de cette ville, puis, le 18, dans celles de Semur, sans y consigner les motifs de notre détention, où nous avons en vain réclamé par requête la justice du directoire du district; lequel, sans nous interroger ni rien faire connaître, nous a renvoyés, le 25, avec des frais énormes, à Dijon, où le département nous a fait écrouer, toujours sans rien consigner. — Le directoire du département écrit que « les communes des villes et des campagnes arrêtent les personnes qui leur sont suspectes et, au lieu de les surveiller elles-mêmes, les conduisent au district. » — Ces emprisonnements arbitraires se multiplient à la fin de 1792 et dans les premiers mois de 1793. Les commissaires de la Convention font arrêter à Sedan 55 personnes en un jour, à Nancy, 104 en trois semaines, à Arras, plus de 1000 en deux mois, dans le Jura, 4000 en deux mois. A Lons-le-Saulnier, tous les nobles avec leurs domestiques, à Aix, tous les habitants d'un quartier, sans exception, sont mis en prison. (De Sybel, II, 305.)

[2] Archives nationales, F⁷, 3276. Lettres des administrateurs de l'Yonne, 20 et 21 août. — *Ibid.*, F⁷, 3255. Lettre du commissaire Bonnemant, 11 septembre. — Mortimer-Ternaux, III, 338. — De Lavalette, *Mémoires*, I, 100.

grands vicaires, ont été arrêtés, puis fouillés, puis volés, puis assassinés par les paysans. — Au-dessous d'Autun, notamment dans le district de Roanne, les villageois brûlent les terriers des propriétés nationales; les volontaires rançonnent les propriétaires; les uns et les autres, ensemble ou séparés, se livrent « à tous les excès et à toutes sortes d'horreurs contre ceux qu'ils soupçonnent d'incivisme sous prétexte des opinions religieuses [1]. » Si rempli et si offusqué que soit l'esprit de Roland par les généralités philosophiques, il a longtemps inspecté dans ce pays les manufactures; tous les noms de lieux lui sont familiers; cette fois les objets et les formes se dessinent dans son imagination desséchée, et il commence à voir les choses à travers les mots.

Le doigt de Mme Roland se pose sur ce Lyon qu'elle connaît si bien. Deux ans auparavant, elle s'indignait contre « la quadruple aristocratie de la ville, petits nobles, prêtres, gros marchands et robins, bref ce qu'on appelait les honnêtes gens dans l'insolence de l'ancien régime [2] »; à présent, elle y trouve une autre aristocratie, celle du ruisseau. A l'exemple de Paris, les clubistes de Lyon, conduits par Châlier, ont préparé le massacre en grand de tous les malveillants ou suspects; un autre meneur, Dodieu, a dressé la liste nominative de deux cents aristocrates à pendre, et, le 9 septembre, les femmes à piques, les enragés des faubourgs, des bandes « d'inconnus », ramassés par le club central [3] entreprennent de nettoyer

[1] Archives nationales, F7, 3255. Lettre des administrateurs du district de Roanne, 18 août. Quatorze volontaires du canton de Néronde se portent à Chenevoux, maison appartenant à M. Dulieu, présumé émigré. Ils exigent du gardien du séquestre de la maison 200 francs sous peine de mort, et celui-ci les donne. — Lettre des mêmes, 11 septembre. « Les moyens de répression deviennent nuls tous les jours. Les juges de paix, à qui on dénonce les délits, n'osent informer et juger des citoyens qui se font craindre. Les témoins n'osent déposer, de peur d'être maltraités ou pillés par les malfaiteurs. » — Lettre des mêmes, 22 août. — Procès-verbal de la municipalité de Charlieu, 9 septembre, sur la destruction des terriers. « A quoi nous leur avons représenté que, n'ayant pas la force en main pour nous y opposer puisqu'ils étaient eux-mêmes la force, nous nous retirions. » — Lettre de l'officier de gendarmerie, 9 septembre, etc.

[2] *Lettres autographes de Mme Roland*, publiées par Mme Bancal des Issarts, p. 5 (2 juin 1790).

[3] Archives nationales, F7 3245. — Lettre du maire et des officiers municipaux de Lyon, 25 août. — Lettre du substitut du procureur de la commune, 29 août. — Copie d'une lettre de Dodieu, 27 août. (Roland répond avec horreur, et dit qu'il faut poursuivre.) — Procès-verbal de la journée du 9 septembre, et lettre de la municipalité, 11 septembre. — Mémoire des officiers de Royal-Pologne, 7 septembre. — Lettre de M. Perigny, beau-père d'un des officiers assassinés, 19 septembre. — Mortimer-Ternaux, III, 342. — Guillon de Montléon, I, 124.—Balleydier, *Histoire du peuple de Lyon*, 91.

les prisons. Si la boucherie n'y est pas aussi large qu'à Paris, c'est que la garde nationale, plus énergique, intervient au moment où, dans la prison de Roanne, un émissaire parisien, Saint-Charles, tenant sa liste, relevait déjà les noms sur le livre d'écrou. Mais, en d'autres endroits, elle est arrivée trop tard. — Huit officiers du Royal-Pologne, en garnison à Auch, quelques-uns ayant vingt et trente ans de service, avaient été contraints, par l'insubordination de leurs cavaliers, de donner leur démission; cependant, sur la demande expresse du ministre de la guerre, ils étaient restés à leur poste par patriotisme, et, en vingt-deux jours de marches pénibles, ils avaient conduit leur régiment d'Auch à Lyon. Trois jours après leur arrivée, saisis de nuit dans leurs lits, menés à Pierre-Encize, lapidés dans le trajet, tenus au secret, l'interrogatoire répété et prolongé n'a mis au jour que leurs services et leur innocence. Ce sont eux que la populace jacobine vient enlever de prison; des huit, elle en égorge sept dans la rue, avec eux quatre prêtres, et l'étalage que les assassins font de leur œuvre est encore plus impudent qu'à Paris. Toute la nuit, ils paradent dans la ville avec les têtes des morts au bout de leurs piques; ils les portent, place des Terreaux, dans les cafés, ils les posent sur les tables et, par dérision, leur offrent de la bière; puis ils allument des torches, entrent au théâtre des Célestins, et, défilant sur la scène avec leurs trophées, ils introduisent la tragédie réelle dans la tragédie feinte.

Épilogue grotesque et terrible; à la fin du dossier, Roland trouve une lettre de son collègue Danton [1], qui le prie de faire élargir les officiers massacrés depuis trois semaines : « Car, dit Danton, s'il n'y a pas lieu à accusation contre eux, il serait d'une injustice révoltante de les retenir plus longtemps dans les fers ». Sur la lettre de Danton, le commis de Roland a mis en note : « *Affaire finie* ».

Ici, je suppose, les deux époux se regardent sans rien dire. Mme Roland se souvient peut-être qu'au commencement de la révolution, elle-même demandait des têtes, surtout « deux têtes illustres », et souhaitait « que l'Assemblée nationale leur fît leur procès en règle, ou que de généreux Décius » se dévouassent pour « les abattre [2] ». Ses vœux sont exaucés; le procès en règle va commencer

[1] Archives nationales, F7, 3245. Lettre de Danton, 3 octobre.

[2] *Étude sur Mme Roland*, par Dauban, 89. Lettre de Mme Roland à Bosc, 26 juillet 1789 : « Vous vous occupez d'une municipalité, et vous laissez échapper des têtes qui vont conjurer de nouvelles horreurs. Vous n'êtes que des enfants, votre enthousiasme est un feu de paille, et, si l'Assemblée nationale ne fait pas le procès en règle de deux têtes illustres, ou que de généreux Décius ne les abattent, vous êtes tous f... » — *Ib.*, 17 mai 1790 : « Nos campagnes sont très mécontentes du décret sur les droits féodaux... Il faudra une réforme, ou il y aura encore des châteaux brûlés. Le mal ne

et les Décius qu'elle a invoqués fourmillent dans toute la France.

Reste le coin du sud-est, cette Provence que Barbaroux lui représentait comme le dernier asile de la philosophie et de la liberté. Le doigt de Roland descend le Rhône, et des deux côtés, en passant, il rencontre les méfaits ordinaires. — Sur la droite, dans le Cantal et dans le Gard, « les défenseurs de la patrie » se remplissent les poches aux dépens des contribuables qu'ils désignent eux-mêmes[1], et, dans la langue nouvelle, cette souscription forcée s'appelle « don volontaire ». « De pauvres ouvriers de Nîmes ont été taxés à 50 livres, d'autres à 200, 300, 900, 1000, sous peine de dévastations et de mauvais traitements ». Dans la campagne, près de Tarascon, les volontaires, reprenant les pratiques des anciens brigands, lèvent le sabre sur la tête de la mère, menacent d'étouffer la tante évanouie dans son lit, tiennent l'enfant suspendu au-dessus du puits, et extorquent ainsi au propriétaire ou fermier jusqu'à 4000 et 5000 livres : le plus souvent celui-ci n'ose rien dire ; car, en cas de plainte, il est sûr de voir incendier sa ferme et couper ses oliviers[2]. — Sur la rive gauche, dans l'Isère, le lieutenant-colonel

serait pas grand, s'il n'était à craindre que les ennemis de la révolution ne profitassent de ces mécontentements pour diminuer la confiance des peuples dans l'Assemblée nationale. » — 27 septembre 1790. « Le mauvais parti triomphe, et l'on oublie que l'insurrection est le plus saint des devoirs, quand la patrie est en danger. » — 24 janvier 1791 : « Le sage ferme les yeux sur les torts ou les faiblesses de l'homme privé ; mais le citoyen ne doit pas faire grâce, même à son père, quand il s'agit du bien public. »

[1] Archives nationales, F[7], 3202. Rapport du commissaire, membre du directoire du Cantal, 24 octobre. Le 16 octobre, à Chaudesaigues, les volontaires veulent enfoncer une porte, puis tuer un de leurs camarades opposant, que le commissaire sauve en le couvrant de son corps. C'est le maire du lieu qui, revêtu de son écharpe, les conduit chez les aristocrates, en les exhortant au pillage ; ils entrent de force dans diverses maisons et exigent du vin. Le lendemain, à Saint-Urcize, ils enfoncent la porte du ci-devant curé, dévastent ou pillent sa maison, et « vendent ses meubles à différents particuliers de l'endroit. » Même traitement infligé au sieur Vaissier, maire, et à la dame Lavalette ; leurs caves sont forcées, on porte des barriques sur la place et en boit au robinet. Ensuite « les volontaires vont par bandes dans les paroisses du voisinage contraindre les habitants à leur donner des effets ou de l'argent. » Le commissaire et les officiers municipaux de Saint-Urcize, qui ont essayé de s'entremettre, ont failli être tués, et n'ont été sauvés que grâce aux efforts d'un détachement de cavalerie régulière. Quant au maire jacobin de Chaudesaigues, rien de plus naturel que ses exhortations au pillage ; lors de la vente des effets des religieuses, « il avait écarté tous les enchérisseurs et s'était fait adjuger les effets à vil prix. »

[2] Archives nationales, F[7], 3217. Lettre de Castanet, ancien gendarme, Nîmes, 21 août. — Lettre de M. Griolet, procureur-syndic du Gard, 8 septembre : « Permettez, monsieur, que, par des motifs particuliers, cette lettre soit confidentielle ; je vous prie de ne pas me compromettre. » Lettre de M. Gilles, juge de paix de Roquemaure, 31 octobre (avec 18 procès-verbaux).

Spendeler, saisi par la populace de Tullins, a été assassiné, puis pendu par les pieds à un arbre de la route[1]; dans la Drôme, les volontaires du Gard ont forcé la prison de Montélimar et haché un innocent à coups de sabre[2]; dans le Vaucluse, le pillage est universel et en permanence. Seuls admis dans la garde nationale et aux fonctions publiques, les anciens brigands d'Avignon, avec la municipalité pour complice, font des rafles dans la ville et des razzias dans la campagne : dans la ville, 450 000 francs de « dons volontaires » versés aux meurtriers de la Glacière par les amis ou parents des morts; dans la campagne, des rançons de 1000 à 10 000 livres imposées aux cultivateurs riches, sans compter les orgies de la conquête et les gaietés de l'arbitraire, les quêtes à main armée et à domicile pour arroser la plantation des innombrables arbres de la Liberté, les repas de 5 à 600 livres faits avec l'argent extorqué, la ripaille à discrétion et le dégât sans frein dans les fermes envahies[3], bref tous les abus de la force en goguette qui s'amuse de ses brutalités et s'enorgueillit de ses attentats.

Sur cette traînée de meurtres et de vols, le ministre arrive à Marseille, et subitement, j'imagine, il s'arrête avec une sorte de stupeur. Non pas qu'il soit étonné par les assassinats populaires; sans doute, on lui en mande d'Aix, d'Aubagne, d'Apt, de Brignolles, d'Eyguières, et il y en a plusieurs séries à Marseille, une en juillet, deux en août, deux en septembre[4]; mais il doit y être accoutumé.

[1] Archives nationales, F[7], 3227. Lettre des officiers municipaux de Tullins, 8 septembre.

[2] *Ib.*, F[7], 3190. Lettre de Danton, 9 octobre. — Mémoire de M. Casimir Audiffret (avec pièces à l'appui). Son fils avait été écroué par erreur à la place d'un autre Audiffret, habitant du Comtat, et il a été sabré dans sa prison, le 25 août. Rapport du chirurgien, 17 octobre : le blessé a encore deux grandes plaies à la tête, une à la joue gauche, et la jambe droite paralysée; il a été transporté de prison en prison si rudement qu'il a un abcès au poignet, et, si on persiste à le retenir, il mourra bientôt.

[3] *Ib.*, F[7], 3195. Lettre de M. Amiel, président du bureau de conciliation, 28 octobre. — Lettre d'un habitant d'Avignon, 7 octobre. — Autres lettres non signées. — Lettre de M. Gilles, juge de paix, 23 janvier 1793.

[4] Fabre, *Histoire de Marseille*, II, 478 et suivantes. — Archives nationales, F[7], 3195. Lettre du ministre de la justice, M. de Joly (avec pièces à l'appui), 6 août. — Procès-verbaux de la municipalité de Marseille, 21, 22 et 23 juillet. — Procès-verbal de la municipalité d'Aix, 24 août. — Lettre du procureur-syndic du département (avec une lettre de la municipalité d'Aubagne), 22 septembre, etc. M. Jourdan, officier ministériel à Aubagne, était accusé « d'aristocratie »; on lui avait donné une garde; vers minuit et demi, la garde est enfoncée, il est enlevé, puis tué, malgré les supplications de sa femme et de son fils. La lettre de la municipalité finit ainsi : « Leurs lamentations nous percent le cœur. Mais, hélas! qui peut résister au peuple français dans sa fureur! Nous sommes très cordialement, messieurs, les officiers municipaux d'Aubagne. »

Ce qui le trouble, c'est que là-bas, le lien national se rompt; il voit des départements qui se détachent; des États nouveaux, distincts, indépendants, complets, se fondent en invoquant la souveraineté du peuple; publiquement et officiellement, ils gardent pour leurs besoins locaux les impôts perçus pour le gouvernement du centre, ils décernent des peines contre leurs habitants réfugiés en France, ils instituent des tribunaux, ils imposent des contributions, ils lèvent des troupes et font des expéditions militaires[1]. Réunis pour nommer leurs représentants à la Convention, les électeurs des Bouches-du-Rhône ont voulu par surcroît établir dans tout le département « le règne de la liberté et de l'égalité » et, à cet effet, ils ont formé, dit l'un d'eux, « une armée de douze cents héros pour purger les districts où l'aristocratie bourgeoise lève encore sa tête imprudente et téméraire. » En conséquence, à Sonas, Noves, Saint-Remy, Maillanes, Eyrages, Graveson, Eyguières, dans toute l'étendue des districts de Tarascon, Arles et Salon, les douze cents héros sont autorisés à vivre à discrétion chez l'habitant, et les autres frais de l'expédition seront supportés « par les citoyens suspects[2] ». Ces

[1] *Moniteur,* XIII, 560. Arrêté des administrateurs des Bouches-du-Rhône, 3 août, « pour défendre aux receveurs particuliers de verser dorénavant les impôts à la trésorerie nationale. » — *Ib.*, 744. Rapport de Roland. Le département du Var a convoqué à Avignon une réunion de commissaires, à l'effet de pourvoir à la défense de ces contrées : « Cette mesure, dit le ministre, subversive de tout gouvernement, rend nulles les dispositions générales du pouvoir exécutif. » — Archives nationales, F⁷, 3195. Délibération des trois corps administratifs réunis à Marseille, 5 novembre 1792. — Pétition d'Anselme, habitant d'Avignon, résidant à Paris, 14 décembre. — Rapport sur l'affaire de Saint-Remy, etc.

[2] Archives nationales, C II, I, 32. Procès-verbal de l'Assemblée électorale des Bouches-du-Rhône, 4 septembre : « Pour pourvoir aux frais de cette expédition, le procureur-syndic du district de Tarascon est autorisé à puiser dans la caisse du receveur des impositions du timbre et de l'enregistrement et, par supplément, dans la caisse des impositions directes. Les frais de cette expédition seront supportés par les agitateurs contre-révolutionnaires qui l'ont nécessitée. Il en sera en conséquence dressé un tableau pour être envoyé à l'Assemblée nationale. Les commissaires auront pouvoir de suspendre les administrations de district, les officiers municipaux et généralement tous les fonctionnaires publics qui, par leur incivisme ou leur inconduite, auront compromis la chose publique. Ils pourront même les faire arrêter, ainsi que les citoyens suspects. Ils feront exécuter la loi sur le désarmement des citoyens suspects et sur la déportation des prêtres. » — *Ib.* F⁷, 3195. Lettre de Truchement, commissaire du département, 15 novembre. — Mémoire pour la communauté d'Eyguières et lettre de la municipalité d'Eyguières, 23 septembre. — Lettre de M. Jaubert, secrétaire de la Société populaire de Salon, 22 octobre. « Le département des Bouches-du-Rhône est, depuis un mois et demi, ravagé par des commissions..... Le despotisme d'un seul est détruit et nous gémissons sous le joug bien

expéditions se prolongent pendant six semaines et davantage ; il s'en fait une au delà du département, à Manosque, dans les Basses-Alpes, et Manosque, obligée de verser pour indemnité de déplacement 104 000 livres « à ses sauveurs et à ses pères », écrit au ministre que désormais elle ne peut plus acquitter ses impositions.

De quelle espèce sont les souverains improvisés qui ont institué ce brigandage ambulant ? — Là-dessus Roland n'a qu'à interroger son ami Barbaroux leur président et l'exécuteur de leurs arrêts : « neuf cents personnes, écrit Barbaroux lui-même, en général peu instruites, n'écoutant qu'avec peine les gens modérés et s'abandonnant aux effervescents, des intrigants habiles à semer la calomnie, de petits esprits soupçonneux, quelques hommes vertueux mais sans lumières, quelques gens éclairés, mais sans courage, beaucoup de patriotes, mais sans mesure, sans philosophie » bref un club jacobin, si jacobin, « qu'à la nouvelle des massacres du 2 septembre, il fit retentir la salle de ses applaudissements[1] ; » au premier rang, « une foule d'hommes avides d'argent et de places, dénonciateurs éternels, supposant des troubles ou les exagérant *pour se faire donner des commissions lucratives*[2] », en d'autres termes la meute ordinaire des appétits aboyants qui se lancent à la curée. — Pour les connaître à fond, Roland n'a qu'à feuilleter un dernier dossier, celui du département voisin, et à considérer leurs collègues du Var. Dans ce grand naufrage de la raison et de la probité qu'on appelle la révolution jacobine, quelques épaves surnageaient encore : c'étaient les administrations de département, composées en beaucoup d'endroits de libéraux, amis de l'ordre, éclairés, intègres et défen-

plus pesant d'une foule de despotes. » — Situation du département en septembre et octobre 1792 (avec pièces à l'appui).

[1] Barbaroux, *Mémoires*, 89.

[2] Archives natonales, F[7], 3196. — Lettres et pétition du citoyen de Sades, novembre 1792, 17 février 1793, et 8 ventôse an III : « Vers le milieu de septembre 1792 (vieux style), des brigands marseillais se sont introduits dans une maison à moi, située près d'Apt. Non contents d'enlever six charretées de meubles..., ils ont encore brisé les glaces et les boiseries. » Le dommage est évalué 80 000 francs. — Rapport au conseil exécutif d'après le procès-verbal de la municipalité de la Coste. Le 27 septembre, Montbrion, commissaire de l'administration des Bouches-du-Rhône, envoie deux huissiers pour amener le mobilier à Apt. Arrivés à Apt, Montbrion et son collègue Bergier font décharger les voitures, en chargent une avec les effets les plus précieux, se l'approprient et l'emmènent fort loin, à l'écart, en payant pour celle-ci les voituriers, de leur poche : « Il ne reste aucun doute sur la friponnerie de Montbrion et de Bergier, administrateurs et commissaires de l'administration du département. » — De Sades, qui est l'auteur de *Justine*, allègue son civisme notoire et les pétitions ultra-révolutionnaires qu'il a rédigées au nom de la section des Piques.

seurs persévérants de la loi. Tel était le directoire du Var[1]; pour se débarrasser de lui, les Jacobins de Toulon ont imaginé un guet-apens digne des Borgia et des Oliveretto du seizième siècle[2]. Le 28 juillet au matin, Sylvestre, président du club, a distribué à ses affidés de la banlieue et de la ville un énorme sac de bonnets rouges, et il a disposé aux bons endroits ses escouades. Cependant la municipalité, sa complice, vient en cérémonie visiter les administrateurs du département, et les invite à fraterniser avec elle devant le peuple. Ils sortent sans défiance, chacun au bras d'un officier municipal ou d'un délégué du club. A peine ont-ils fait quelques pas sur la place que, de chaque avenue, débouche une troupe de bonnets rouges apostés. Le procureur-syndic, le vice-président du département et deux autres administrateurs sont saisis, sabrés et pendus; un autre, M. Debaux, parvient à s'échapper, se cache, saute la nuit par-dessus les remparts, se casse la cuisse et reste là gisant; le lendemain matin, on l'y découvre; une bande, conduite pas Jassaud ouvrier du port et par Lemaille qui s'intitule « le pendeur de la ville », vient le relever, l'emporte sur un brancard et l'accroche au premier réverbère. D'autres bandes expédient de même l'accusateur public, un administrateur du district, un négociant, puis, se répandant dans la campagne, pillent et tuent dans les bastides. — Vainement le commandant de place, M. Dumerbion, a supplié la municipalité de proclamer la loi martiale. Non seulement elle refuse, mais elle lui enjoint de faire rentrer dans les casernes la moitié de ses troupes. En revanche, elle met en liberté les soldats condamnés au bagne et tous les militaires détenus pour insubordination. — Dès lors la dernière ombre de discipline s'évanouit, et, dans le mois qui suit, les meurtres se multiplient. L'administrateur de la marine, M. de Possel, est enlevé de sa maison et on lui passe la corde au cou; il est sauvé tout juste par un bombardier, secrétaire du club. Un membre du directoire, M. Senis, empoigné dans sa maison de campagne, est pendu sur la place du Vieux-Palais. Le capitaine de vaisseau Desidery, le curé de la Valette, M. de Sacqui des Thourets sont décapités dans la banlieue, et leurs têtes rapportées au bout de trois perches. M. de Flotte d'Argenson, vice-amiral, homme à stature d'Hercule, d'une mine si grave et si austère, qu'on le surnommait « le Père éternel, » est attiré en trahison à la porte de l'Arsenal et voit la lanterne déjà descendue; il arrache un fusil, se

[1] Archives nationales, F[7], 3272. Lire dans ce dossier toute la correspondance du directoire et de l'accusateur public.

[2] *Ib.* Délibération de la commune de Toulon, 28 juillet et jours suivants. — Délibération des trois corps administratifs, 10 septembre. — Lauvergne, *Histoire du département du Var,* 104-137.

défend, succombe sous le nombre, et après avoir été sabré, il est pendu. Sabré de même, M. de Rochemaure, major général de la marine, est pendu de même : une grosse artère, tranchée sur le cou du cadavre, jetait d'en haut un filet de sang sur les pavés; Barry, l'un des exécuteurs, y lave ses mains et en asperge l'assistance. — Barry, Lemaille, Jassaud, Sylvestre et les autres assassins principaux, voilà les nouveaux rois de Toulon, assez semblables à ceux de Paris ; ajoutez-y un certain Figon qui donne audience dans son galetas, redresse les inégalités sociales, marie de force des filles de gros fermiers à des républicains pauvres ou des filles perdues à de jeunes gens riches[1], et, sur des listes fournies par le club ou par les municipalités voisines, rançonne un à un les gens opulents ou aisés. Pour que rien ne manque au portrait de la bande, notez que, le 23 août, elle a tenté de mettre en liberté les 1800 forçats; mais ceux-ci se sont méfiés, ils n'ont pas compris qu'on pût les prendre pour alliés politiques, ils n'ont osé sortir, ou, du moins, la portion honnête de la garde nationale est arrivée à temps pour les remettre à la chaîne. Mais son effort s'est arrêté là, et, pendant une année encore, l'autorité publique restera aux mains d'une faction qui, en fait d'ordre public, n'a pas même les sentiments d'un forçat.

Plus d'une fois, pendant le cours de cette longue revue, le ministre a dû sentir une rougeur de honte lui monter au visage ; car, aux réprimandes qu'il adresse aux administrations inertes, elles répliquent par son propre exemple. « Vous voulez que nous dénoncions à l'accusateur public les arrestations arbitraires; avez-vous dénoncé les coupables de pareils délits et de plus grands, dans la capitale[2]? » — De toutes parts, les opprimés ont crié vers lui, vers

[1] *Souvenirs* (manuscrits) de M. X.... M. X..., arrêté avec sa femme, en Picardie, fut ramené à Paris par un membre de la Commune, petit, bancal, ancien loueur de chaises dans l'église de sa paroisse, imbu des doctrines du temps, et franc niveleur. Au village de Saralles on passait devant la maison de M. de Livry, riche de 50 000 livres de rentes, amant de la Saunier, danseuse à l'Opéra. « C'est un bon enfant, s'écria le bancal; nous venons de le marier. Ah çà, lui avons-nous dit, il est temps que ce mauvais train-là finisse; à bas les préjugés! Il faut que le ci-devant marquis épouse la danseuse. Il l'a épousée et il a bien fait; autrement, il aurait déjà sauté le pas, ou serait au moins à l'ombre, derrière les murailles du Luxembourg. » — Ailleurs, devant un château qu'on démolissait, l'ancien loueur de chaises répétait la phrase de Rousseau : « Un château ne tombe jamais qu'on ne voie s'élever vingt chaumières à la place. » Sa mémoire était farcie de sentences et de tirades semblables qu'il appliquait à l'occasion. — On peut considérer cet homme comme un spécimen assez exact de la moyenne jacobine.

[2] Archives nationales, F[7], 3207. Lettre des administrateurs de la Côte-d'Or au ministre, 6 octobre 1792.

« le ministre patriote, ennemi prononcé de l'anarchie », vers « le bon et incorruptible ministre de l'intérieur... à qui on n'a pu reprocher que le bon sens de sa femme », et il n'a su leur envoyer pour réponse que des dissertations et des condoléances : « Gémir sur les événements qui désolent le département, dire que les administrations sont vraiment utiles quand elles préviennent les maux, que c'est une triste nécessité d'être réduit à chercher des remèdes, leur recommander une surveillance plus active [1] ». « Gémir, et trouver des consolations dans les observations en la lettre » qui annonce quatre assassinats, mais fait observer que « les victimes immolées étaient des antirévolutionnaires [2] ». Il a dialogué par écrit avec des municipalités de village et donné des leçons de droit constitutionnel à des communautés de casseurs de grès [3]. — Mais, sur ce terrain, il a été battu par ses propres principes, et, à leur tour, les purs Jacobins lui font la leçon ; eux aussi, ils savent tirer les conséquences de leur dogme. « Frère et ami, Monsieur, écrivent ceux de Rouen [4], *pour n'être pas sans cesse comme aux genoux de la municipalité*, nous nous sommes déclarés sections de la commune délibérantes et permanentes ». Que les soi-disant autorités constituées, que les formalistes et pédants du Conseil exécutif, que le ministre de l'intérieur y regarde à deux fois avant de blâmer l'exercice de la souveraineté populaire. Le souverain élève la voix et fait

[1] *Ib.* F[7], 3195. Lettre des administrateurs des Bouches-du-Rhône, 29 octobre, et réponse en marge du ministre.

[2] *Ib.* F[7], 3249. Lettre des administrateurs de l'Orne, 7 septembre, et réponse en marge du ministre.

[3] *Ib.* F[7], 3249. Correspondance avec la municipalité de Saint-Firmin (Oise). Lettre de Roland, 3 décembre : « J'ai lu la lettre que vous m'avez adressée le 25 du mois dernier, et, je ne dois pas vous le dissimuler, c'est avec douleur que j'y ai trouvé des principes destructifs de tout lien de subordination envers les autorités constituées, des principes tellement erronés que du moment où les communes les adopteraient, toute forme de gouvernement serait impossible et la société serait dissoute. En effet, la commune de Saint-Firmin a-t-elle pu se persuader qu'elle était le souverain, ainsi qu'elle même l'annonce, et les citoyens qui la composent ont-ils oublié que le souverain est la nation entière, et non la 44000[e] partie du tout; que Saint-Firmin n'est que cette fraction qui a contribué à revêtir les députés à la Convention nationale, les administrateurs de département et de district, de la faculté d'exercer et d'agir pour le plus grand avantage de la commune, mais que du moment qu'elle s'est nommée des administrateurs et des agents, elle ne peut plus sans une subversion totale de l'ordre, ressaisir les pouvoirs qu'elle a donnés? etc. » Il faudrait pouvoir citer toutes les pièces de cette affaire ; rien de plus instructif et de plus comique, notamment le style du secrétaire-greffier de Saint-Firmin : « Nous vous conjurons de vous souvenir que les administrateurs du district de Senlis veulent jouer le rôle des Sirènes qui essayèrent d'enchanter Ulysse. »

[4] *Ib.*, F[7], 3265. Lettre du bureau central des sections de Rouen, 30 août.

rentrer ses commis sous terre : spoliations et meurtres, tout ce qu'il a fait est juste. « Auriez-vous oublié, après la tempête, ce que vous avez dit vous-même, dans le fort de l'orage, que c'est à la nation à se sauver elle-même? Eh bien, c'est ce que nous avons fait [1]..... Quoi ! lorsque la France entière retentissait de cette proclamation si longtemps attendue que la tyrannie est abolie, vous auriez voulu que des traîtres, qui s'efforçaient de la faire revivre, n'excitassent pas contre eux la vindicte publique? Dans quel siècle, grand Dieu, trouve-t-on de semblables ministres ! » Taxes arbitraires, amendes, confiscations, expéditions révolutionnaires, garnisaires ambulants, pillages, qu'y a-t-il à reprendre dans tout cela ? « Nous ne disons pas que ces voies sont légales ; mais nous rapprochant de la nature, nous demandons quel est le but que l'opprimé se propose en invoquant la justice. Serait-ce de languir et de poursuivre en vain une réparation équitable que les formes judiciaires font fuir devant lui ? Corrigez ces abus, ou ne trouvez pas mauvais que le peuple souverain les supprime d'avance... A tant de titres, vous voudrez bien, Monsieur, révoquer vos injures et réparer vos torts, avant que nous ne venions à les rendre publics »... « Citoyen ministre, on vous flatte, on vous dit trop souvent que vous êtes vertueux; dès que vous vous plaisez à l'entendre dire, vous cessez de l'être... Chassez les brigands astucieux qui vous entourent, écoutez le peuple, et souvenez-vous que le citoyen ministre n'est que l'exécuteur de la volonté du peuple souverain. »

Si borné que soit Roland, il doit enfin comprendre : les vols et assassinats sans nombre qu'il vient de relever ne sont pas une explosion irréfléchie, un accès de délire passager, mais le manifeste du parti vainqueur, le début d'un régime établi. Sous ce régime, écrivent les Jacobins de Marseille, « aujourd'hui, dans nos contrées heureuses, *les bons dominent les mauvais et forment un corps qui ne souffre point de mélange : tout ce qui est vicieux se cache ou est exterminé* ». — Le programme est net, et il a été commenté par des actes. C'est ce programme que la faction, pendant tout l'interrègne, a signifié aux électeurs.

H. Taine.

[1] Archives nationales, F^7, 3195. Lettre des trois corps administratifs et des commissaires des sections de Marseille, 15 novembre 1792. Lettre des électeurs des Bouches-du-Rhône, 28 novembre. — (Les formules de politesse sont omises à la fin de ces lettres, et certainement avec intention.) — Roland leur répond (31 décembre) : « Tout en applaudissant au civisme des courageux habitants de Marseille, je ne pense pas tout à fait comme vous sur l'exercice de la souveraineté du peuple. » Il finit par déclarer qu'il a communiqué leurs lettres et ses réponses aux députés des Bouches-du-Rhône, que ceux-ci sont d'accord avec lui et que tout s'arrangera.

DE L'EXTRADITION

EN MATIÈRE POLITIQUE ET SOCIALE

LA MOTION WINDTHORST

I

Voici un grand événement qui se passe en plein dix-neuvième siècle dans la sphère du droit des gens. L'extradition, qui n'était accordée de nation à nation, de gouvernement à gouvernement, que pour des crimes de droit commun, l'assassinat, le vol, la banqueroute frauduleuse, etc., s'étendrait désormais à certains crimes considérés jusqu'à ce jour comme crimes politiques, et soustraits à l'extradition par un véritable droit d'asile.

Qui a donné le signal de cette mémorable évolution dans le droit public de l'Europe? C'est le chef du parti catholique en Allemagne, M. Windthorst. Sur sa proposition, le 4 avril courant, le parlement de Berlin vient de voter à la presque unanimité la résolution suivante :

Le grand chancelier de l'Empire sera invité à provoquer une entente avec les gouvernements des autres États, en vertu de laquelle tout État adhérent à cette entente s'obligerait à punir ses propres nationaux, aussi bien que les étrangers résidant sur son territoire qui se rendraient coupables de meurtre ou de tentative de meurtre sur le chef de l'un des États contractants, et qui se concerteraient pour commettre ce crime, alors même que celui-ci n'aurait pas reçu un commencement d'exécution, ou qui provoqueraient directement à ce crime.

Tout État contractant s'obligerait en outre à livrer l'étranger résidant sur son territoire, qui aurait commis le crime ci-dessus mentionné à l'État d'où cet étranger est originaire, si le gouvernement de cet État en fait la demande.

Le premier paragraphe de cette résolution n'ajoute pas grand'-chose au devoir imposé, à toute nation civilisée, de punir les crimes commis ou tentés contre le chef d'une puissance alliée ou amie. Ce devoir même, quand il était peu ou mal pratiqué, n'a jamais été dénié en principe.

Néanmoins, en France, on tolérait trop souvent la provocation, même directe, au régicide, quand elle était le fait d'un journal ou

le sujet même d'un discours tenu dans une réunion publique. Sous ce rapport, une réforme serait nécessaire dans la conduite du gouvernement français, et plus de précision serait désirable dans nos lois, si notre république voulait faire partie des États adhérents à la nouvelle ligue sociale.

Mais il en est tout autrement de la seconde partie de la proposition votée par le parlement de Berlin.

Si l'extradition, d'après les principes de notre droit public, ne devait être demandée que pour les crimes de droit commun, c'était, disait-on, parce que toute nation avait un égal intérêt à ce que des brigands, des meurtriers et des voleurs de profession ne vinssent pas porter atteinte à la vie ou à la propriété des honnêtes gens. Les honnêtes gens de France n'avaient rien à redouter pour Louis XIV des réfugiés anglais, partisans des Stuarts; ni ceux d'Angleterre des émigrés français, fuyant les proscriptions et les échafauds de la révolution de 1793.

Aussi les gouvernements se réservaient le droit de donner un asile hospitalier aux vaincus politiques, expulsés par les nations voisines.

Mais ceux qui avaient conspiré, dans leurs propres pays, contre la vie de leur souverain, et qui même avaient réussi à consommer leur attentat, devaient-ils être considérés comme des assassins ordinaires, et y avait-il lieu à livrer les étrangers coupables de cette espèce de crime à *l'État d'où ces étrangers étaient originaires, quand le gouvernement de ces États en faisait la demande?*

Là-dessus deux opinions se sont produites : les uns ont soutenu qu'un attentat prémédité contre un souverain était aussi bien un crime que l'assassinat d'un homme obscur, et que la perturbation publique étant plus grande lorsqu'un roi tombait frappé d'une balle ou d'un coup de poignard que quand c'était un simple particulier; on pourrait trouver dans ce cas des circonstances aggravantes plutôt qu'atténuantes, par conséquent il pouvait et devait y avoir lieu à l'extradition.

D'autres ont pensé que le régicide étant le plus souvent un acte de parti, et n'ayant sa raison d'être que dans le pays où il avait été commis, cet acte n'intéressait pas la sécurité publique au sein d'une nation étrangère; qu'il devait être considéré comme appartenant à l'ordre politique et rayé de la liste des crimes de droit commun. Il paraissait donc contraire aux vrais principes d'accorder l'extradition du régicide réfugié chez une nation neutre, ou même alliée de celle où le crime aurait été commis.

Cette opinion a semblé jusque dans ces derniers temps prévaloir en Angleterre et dans quelques pays de l'Europe.

Au premier abord, l'extension donnée au droit d'asile semble une

idée généreuse, et l'extradition paraît quelque chose de dur et d'antilibéral. Eh bien, c'est le contraire qui est vrai.

Le droit d'asile est une pratique surannée, qui dénote ou une sorte de barbarie ou au moins une civilisation très imparfaite ; l'extradition établit, au contraire, entre les nations une mutualité et même une solidarité qui sont des signes évidents de progrès; elle tend à effacer les limites qui gênent l'action de la justice au sein de l'humanité.

Quelques développements historiques feront mieux comprendre notre pensée, et serviront de fondement à la *thèse* que nous croyons devoir soutenir.

Il y eut autrefois deux sortes d'asile : l'asile religieux et l'asile garanti par la cité ou la nation.

Quand Oreste embrassait l'autel de Minerve, il n'avait plus à craindre les atteintes des Euménides acharnées à sa poursuite. La déesse de la sagesse protégeait ce malheureux prince qui avait cru devoir exercer dans toute sa rigueur le droit de son temps, le droit de vengeance du sang, même contre une mère; elle déférait le jugement de cet étrange parricide à l'aréopage, et le parricide était absous, à la majorité d'une voix, par l'auguste et vénéré tribunal.

Ce n'est pas seulement dans ces temps héroïques et à demi fabuleux que s'exerça le droit d'asile. Les principaux sanctuaires de la Grèce et de Rome jouissaient de cette immunité que recherchaient et qu'obtenaient les plus grands criminels.

Au moyen âge, dans notre vieille Europe, la multiplicité des lieux d'asile était un grand obstacle à la police sociale et à la répression des crimes.

Les églises, les monastères, les enceintes sacrées et profanes se fermaient à la police sociale, et la juridiction publique y perdait ses droits. Néanmoins à des époques où l'on croyait pouvoir se faire justice à soi-même, où les vengeances et les guerres privées étaient permises, les asiles purent avoir leur utilité relative. Mais quand la grande paix du roi résuma et remplaça toutes les paix particulières, protections partielles contre la violence, quand l'ordre social s'étendit et triompha partout, alors les asiles devinrent des entraves à la justice et durent peu à peu tomber devant les progrès de la civilisation.

Néanmoins, on nous dira que dans nos temps modernes le droit d'asile a encore existé; ainsi Louis XIV prétendait que le palais de son ambassadeur, à Rome, devait abriter les meurtriers qu'y recherchait la police pontificale. Et encore aujourd'hui, en Orient, les maisons de nos consuls sont des abris sacrés pour ceux qui s'y réfugient; il en est de même du moindre navire d'une de nos escadres mouillé dans un port étranger, si notre drapeau national flotte au haut de son mât.

Mais cela tient à ce que ce navire, ce palais de l'ambassade ou cette maison du consulat, sont censés faire partie du territoire français. Cette fiction est encore généralement admise au moins dans une certaine mesure.

Cela nous conduit à la question de l'asile territorial, qui est tout autre que celle de l'asile local, considéré comme lieu saint et inviolable.

Athènes, Thèbes et Rome furent d'abord des lieux d'asile : la population de ces cités naissantes s'y accrut rapidement, parce que leurs portes étaient ouvertes aux brigands et aux malfaiteurs qui y cherchaient un refuge.

Ces nouveaux habitants trouvaient dans leur patrie d'adoption un asile assuré. Mais en même temps, ils devaient accepter une surveillance et une discipline sévères de la part de la république qui les avaient accueillis. A Rome, ils se perdaient dans cette plèbe nombreuse qui était sous le joug des patriciens. Au surplus, le principe général de l'antiquité était l'hostilité présumée entre les nations indépendantes, surtout entre les nations de races et de langues différentes. *Hostis*, ennemi, était synonyme d'étranger. *Contra hostem æterna auctoritas esto*, disait le vieux droit romain. Il n'y avait donc pas de droit des gens à l'égard d'un peuple étranger. Pour le citoyen de Rome, les Athéniens, aussi bien que les Germains ou les Gaulois, étaient des barbares, et pas plus aux uns qu'aux autres la curie romaine ne reconnaissait le droit de réclamer l'extradition du plus vil criminel, si ce criminel avait franchi l'enceinte du *pomerium* et avait pris place au foyer de la cité romaine.

Il put y avoir quelques exemples d'extradition parmi les diverses peuplades de la Grèce; mais ces peuplades étaient liées entre elles par une espèce de confédération; elles avaient une communauté de race, de langage et de culte. Il était donc impossible aux Grecs d'Athènes, de Thèbes ou de Sparte, de se traiter mutuellement de barbares et de se mettre réciproquement en dehors du droit des gens.

Et néanmoins, il fallait presque toujours en Grèce avoir recours à l'emploi de la force pour obtenir l'extradition d'un assassin ou d'un perturbateur de la paix publique. Ainsi les Lacédémoniens déclarèrent la guerre aux Messéniens, parce qu'ils refusaient de leur remettre un meurtrier. Les Achéens menaçaient Sparte de la rupture de leur alliance, si quelques-uns de leurs concitoyens qui avaient attaqué une de leurs villes ne leur étaient pas livrés [1].

Les immunités du droit d'asile l'emportèrent donc, en général, sur le droit d'extradition chez les nations profanes de l'antiquité.

[1] Faustin Hélie, *Traité de l'Instruction criminelle*, t. II, p. 644.

Dans le monde moderne, quand l'empire romain tomba en dissolution, les nationalités qui se formèrent de ses débris manifestèrent d'abord un grand esprit d'indépendance et d'isolement.

Chaque souverain s'empressa alors d'accorder le droit d'asile à tous les étrangers qui se réfugiaient dans ses domaines et qui venaient s'y placer dans la paix du roi. La France donnait à ces malheureux la liberté en même temps que l'asile. De là, la fameuse maxime : *Fit liber quisquis solum Galliæ cum asyli vice contigerit.*

Mais l'unité de l'Église établit peu à peu une certaine unité morale entre les peuples nouvellement convertis à la foi chrétienne. Les croisades surtout opérèrent un grand rapprochement entre les nations catholiques professant un même culte, étudiant les mêmes livres liturgiques écrits dans la même langue et reconnaissant un seul et même père spirituel, le pape. Elles tendaient toutes à une civilisation identique fondée sur des principes communs. Bientôt, on ne regarda plus comme étant en dehors du droit des gens que les musulmans et les païens et à quelques égards les Juifs.

Les grandes scissions religieuses du seizième siècle firent craindre un moment la renaissance du vieux droit barbare, mais ces craintes se sont évanouies devant nos idées modernes de tolérance et de cosmopolitisme.

Cependant, les transformations sociales opérées par nos récentes révolutions, les découvertes mêmes des sciences et de l'industrie pourraient devenir des moyens de troubler l'ordre public, si on ne cherchait des ressources nouvelles pour l'affermir dans les faits mêmes qui semblent le mettre en péril.

La création des chemins de fer et l'invention de la télégraphie électrique ont accompli une véritable révolution dans les relations de tous les peuples. Nous n'avons pas à apprécier cette révolution sous le rapport économique ou commercial ; mais au point de vue du droit criminel et de la police sociale, il est évident qu'elle a amené une situation nouvelle dont il faut se préoccuper sérieusement. En quelques jours, un homme qui a tué ou volé peut se transporter au bout de l'Europe ; en quelques semaines, au bout du monde. Suffira-t-il qu'il mette des fleuves, des montagnes et des mers entre sa personne et le théâtre de son crime, pour se dérober à toutes les recherches et pour jouir en paix du fruit de ses larcins et de son brigandage? Est-ce que les frontières disparaîtront pour les facilités du commerce et se relèveront pour opposer des barrières à l'action de la justice?

Il y aurait là une anomalie qui ne saurait subsister longtemps. Les mœurs ne peuvent pas être cosmopolites sans que les lois le

deviennent à leur tour. Les commerçants eux-mêmes, qui représentent aujourd'hui une partie importante des intérêts sociaux, seraient des premiers à demander une protection judiciaire, appuyée sur des règlements internationaux, et combinée de manière à être efficace pour tous les pays; il est impossible que la mutualité des relations et des affaires ne finisse pas par amener la répression mutuelle des désordres et des crimes, quels qu'ils soient.

Mais il y a pourtant à vaincre, pour arriver à ce résultat, des obstacles immenses, qui tiennent aux préjugés divers des races et des peuples, aux ombrages d'un orgueil national encore trop susceptible pour se laisser éclairer facilement. Reconnaissons d'ailleurs qu'il faut savoir ménager dans une juste mesure la souveraineté et l'indépendance respective des Etats.

Mais que l'on compare, en matière d'extradition des criminels, la situation où est arrivée aujourd'hui l'Europe, et celle où elle se trouvait il y a cinq ou six siècles, et on verra quels immenses progrès se sont accomplis.

Autrefois, lorsqu'un brigand avait franchi la frontière, il se regardait comme à l'abri des atteintes de la justice de son pays.

Un peu plus tard, les souverains introduisirent quelquefois dans les traités des clauses relatives à l'extradition réciproque des criminels, mais on se bornait alors à comprendre dans cette réciprocité les assassins et les voleurs de grand chemin.

On fit bientôt un pas de plus, et on étendit l'extradition jusqu'aux banqueroutiers, aux faussaires et aux criminels de toute sorte, mais non aux conspirateurs ou auteurs de crimes purement politiques. En un mot, les crimes de droit commun, qui intéressent l'humanité tout entière, furent soumis à l'extradition, et on en exclut ceux qui avaient pour but le renversement d'une certaine forme de gouvernement, ou d'une nationalité particulière [1].

Le plus ancien traité d'extradition qui existe peut-être dans l'Europe entière est celui du comte de Savoie et de Charles V, roi de France. Ce traité fut signé le 4 mars 1376. Les deux souverains, « considérant que de détestables crimes demeurent impunis par l'asile que les coupables trouvent dans leurs domaines respectifs, conviennent de se *remettre* réciproquement, à la première réquisi-

[1] Sous Philippe II, Antonio Perez ne fut pas soumis à l'extradition, quoique le roi d'Espagne l'eût fait accuser d'assassinat d'abord, et ensuite d'hérésie, crimes de droit commun. Mais les poursuites contre cet homme d'État parurent avoir des motifs politiques, et peut-être la satisfaction d'une vengeance particulière de la part de Philippe II, qui n'avait pas, d'ailleurs, avec les puissances voisines de traités particuliers d'extradition. Aussi la France et l'Angleterre regardèrent-elles comme inviolable l'asile qu'elles avaient accordé à Antonio Perez.

tion de part et d'autre, ceux de leurs sujets qui auraient fui la justice de leur prince, en passant d'un pays dans l'autre[1] ».

Ce traité marquait une véritable révolution dans le droit public de la seconde moitié du moyen âge, en détruisant l'idée d'inviolabilité superstitieuse qui s'attachait à l'asile territorial. Il appartenait à l'un de nos meilleurs rois d'honorer son nom par ce monument diplomatique.

Après lui, de pareils traités devinrent très rares. Il y eut quelquefois des faits particuliers d'extradition, mais non des traités stipulant que l'extradition aurait lieu de plein droit, sur la réquisition de l'une des deux parties. Les luttes religieuses du seizième siècle, comme nous l'avons dit plus haut, firent renaître entre les nations européennes des ombrages et des méfiances. Dans le dix-septième siècle, on crut apercevoir chez Louis XIV une tendance à la monarchie universelle, et l'esprit étroit de nationalité prévalut encore contre l'esprit de cosmopolitisme chrétien. Ce n'est qu'au dix-huitième siècle que les barrières s'abaissent largement entre les peuples et qu'interviennent de nombreux traités d'extradition. Ainsi la France stipule successivement des conventions de cette espèce avec les Pays-Bas, en 1736; avec le Wurtemberg, en 1759; avec l'Espagne, en 1765; avec l'Autriche, en 1766; avec la Suisse, en 1777; avec l'électeur de Trèves, en 1778. La loi de réciprocité s'établit peu à peu avec les autres pays, à défaut de conventions spéciales et écrites.

Dans le dix-neuvième siècle, les traités d'extradition se sont encore plus multipliés. Pour éviter de reproduire de sèches nomenclatures, nous ne citerons qu'un seul de ces traités, celui que la république actuelle de France a conclu avec le roi de Danemark, le 28 mars 1877. Voici l'importante stipulation que nous y trouvons consignée : « Ne sera pas réputé délit politique ni fait connexe à un semblable délit l'attentat contre la personne du chef d'un État étranger ou contre celui des membres de sa famille, lorsque cet attentat constituera le fait, soit d'assassinat, soit d'empoisonnement. »

Cette déclaration condamne et détruit la doctrine d'après laquelle on ne devrait pas accorder l'extradition d'un criminel coupable de régicide, sous prétexte que le régicide serait considéré comme crime politique.

Il semblerait donc que notre gouvernement pourrait, en invoquant

[1] « Considerantes detestabilia crimina et actus nefarii defectu remissionis delinquentium non facta sine correctione debita committuntur..., omnes et singulos homines nostros nobis mediate vel immediate subjectos qui deliquerunt locis et terris... remittere conveniunt, etc. » (*Collect. des ordonnances*, t. VI, p. 258; et Isambert, *Collect. de Lois*, t. V, p. 479.)

ce précédent, adhérer à l'espèce de ligue conservatrice dont le parlement de Berlin demande l'établissement. Mais M. Grévy et M. Ferry ont soutenu avec beaucoup de force et d'éclat, sous l'Empire, la doctrine contraire, celle de la non-extradition des régicides. On n'a qu'à lire la fameuse consultation de 1858, où figurent ces noms, alors obscurs, mais destinés à acquérir plus tard une si grande notoriété politique.

Cependant on pourrait mettre sur le compte des entraînements ou de l'inexpérience de la jeunesse l'adhésion donnée à cette doctrine par MM. Ferry et consorts. D'ailleurs, ce ne serait pas le premier démenti que ce ministre se serait infligé à lui-même. Mais tout se tient dans les théories révolutionnaires. Le tendre intérêt que témoignent aux régicides nos républicains français, comme étant les victimes dévouées d'une grande cause, est un sentiment commun à toute la secte. Les Italiens eux-mêmes, qui ne sont pas ou prétendent n'être pas républicains, ont aussi de singulières indulgences pour les Monti ou les Passavante. Leur gouvernement donne une magnifique pension au vieux Garibaldi, qui, du haut de son rocher de Caprara, prêche tous les jours la doctrine du régicide.

Nous-mêmes, nous laissons ces idées subversives et incendiaires se propager dans notre presse quotidienne et dans nos réunions publiques. Voici, en effet, ce que dit l'*Intransigeant* du 3 avril courant :

Tout ce qui est considéré en Russie comme coupable politiquement, est considéré comme louable chez nous ; tout ce qui, civiquement, est regardé comme bien à Paris, passe pour criminel à Saint-Pétersbourg.

D'après nos lois constitutionnelles, le czar vit, à l'égard de la nation russe, dans un état permanent de haute trahison; et s'il fallait défendre le droit d'asile et conserver l'intégrité de la révolution de 1789, nous accepterions la guerre, une guerre plus sainte et plus sacrée que la défense de nos provinces envahies.

Or le parlement de Berlin ne demande pas seulement l'extradition des régicides et de leurs complices, mais la punition de ceux qui provoqueraient à ce crime.

Il faudrait donc poursuivre M. Rochefort, et faire taire les cris d'énergumène de Mlle Louise Michel.

L'exemple de cette attitude agressive contre les prédicateurs et les propagandistes de la doctrine du régicide a été prise tout récemment par le gouvernement anglais lui-même. Sir William Harcourt, en parlant d'un article de la *Freiheit*, journal radical, contre lequel il avait ordonné des poursuites correctionnelles, s'est exprimé ainsi à la Chambre des communes, au nom du ministère :

Des publications de ce genre constituent une offense des plus graves aux mœurs publiques. Les excitations à l'assassinat, qu'elles soient dirigées contre le prince ou contre le paysan, contre les citoyens britanniques ou étrangers, sont également des écrits infâmes et immondes ; ils ébranlent les bases de la société et faussent les consciences humaines.

Un gouvernement ne peut tolérer la propagande ouverte en faveur d'un crime atroce. Les pays qui sont justement jaloux des saints droits d'asile doivent être les premiers à réclamer la punition d'un abus aussi monstrueux de l'hospitalité. Le refuge accordé par un État libre ne saurait être converti en propagande d'assassinat, soit ici, soit à l'étranger.

C'est pour cette raison que le gouvernement de Sa Majesté a décidé que les personnes qui sont responsables de cet horrible outrage seront punies suivant la loi du pays. J'ajoute qu'après avoir eu connaissance de l'infâme article de la *Freiheit*, je n'ai attendu aucune réclamation de l'étranger pour me décider à le soumettre au procureur royal, afin de l'engager à commencer les poursuites.

Voilà ce qui s'appelle parler net et agir franchement.

Néanmoins, le gouvernement anglais semble réserver le droit d'asile, en matière soi-disant politique, même pour les régicides ; n'y a-t-il pas là un attachement irréfléchi à de vieilles traditions nationales ?

Quoi donc ? vous reconnaissez que les excitations à l'assassinat sont également des crimes, qu'elles soient dirigées contre un prince ou contre un paysan ; et vous consentirez à l'extradition du meurtrier d'un paysan, tandis que vous refuserez celle de l'assassin d'un prince ! N'y a-t-il pas là une contradiction manifeste ?

Nous pourrions encore admettre le droit d'asile pour des réfugiés accusés de crimes vraiment et purement politiques. Des questions de dynasties ou de formes constitutionnelles n'existent plus au delà des limites du pays qui les a vues naître. Mais il y a des crimes qui intéressent la société dans tous les temps et dans tous les lieux ; il faut donc que ceux qui les commettent soient soumis à l'extradition.

Comment les Anglais peuvent-ils croire qu'ils doivent continuer de protéger par leur droit d'asile des malfaiteurs qui se font un jeu de profaner des églises, de brûler des monuments publics, d'égorger des hommes désarmés, d'assassiner de prétendus otages, de fusiller des évêques, des magistrats et des prêtres, vraiment protégés par la majesté de l'âge, comme par la dignité du caractère ? Ne sont-ce pas là, aussi bien que le meurtre, le faux et le vol, des crimes faits pour être mis au ban de toutes les nations ?

Après tout, les crimes que l'on appelle *de droit commun* ne lèsent qu'indirectement la société; ceux qui l'attaquent dans les sources même de son existence peuvent-ils être considérés comme moins coupables?

La secte qu'on appelle socialiste et que l'on devrait nommer *sociéticide*, — qu'on me passe ce mot barbare, — se démasque complètement dans ses félicitations adressées aux assassins du czar par un *meeting* tenu récemment à New-York.

« Votre cause est une cause sainte : c'est non seulement la cause de la Russie, mais de tous les pays. Nous approuvons vos actes : tuez, détruisez, assassinez, *annihilez*. »

M. Momost, rédacteur de la *Freiheit*, à Londres, développait dans son journal, la doctrine des nihilistes de New-York, et demandait que l'on mît à mort, non seulement les souverains et les chefs d'État, mais les ministres, les hommes politiques, les évêques, tous les hauts dignitaires de l'Église, et un certain nombre de généraux, enfin les représentants les plus considérables de l'aristocratie et de la bourgeoisie.

Que l'on ne dise donc pas qu'il s'agit seulement de vaines utopies et de théories chimériques. La chimère peut consister dans l'illusion de la reconstruction d'une société nouvelle, mais les moyens de destruction de la civilisation actuelle sont très pratiques; on a vu même de quelle manière on a commencé de les pratiquer. Si les machinations désespérées du nihilisme à outrance sont destinées à se reproduire dans tous les pays, si elles sont *cosmopolites*, en un mot, la défense sociale doit affecter le même caractère, c'est-à-dire devenir cosmopolite à son tour. Ainsi l'extradition complète, pour ces conspirateurs d'un genre nouveau, devrait entrer comme un élément nécessaire dans les relations de toutes les puissances civilisées.

Ce qui était de droit exceptionnel se transformerait en droit commun. La ligue conservatrice ne connaîtrait point de frontières.

Il serait désolant que des rancunes locales et nationales vinssent troubler l'union des États européens, par rapport à cette grande question. A Berlin, les députés séparatistes eux-mêmes se sont réunis au parti centralisateur sur la question vitale du maintien de l'ordre social.

Si la république française et la république suisse veulent être sérieusement conservatrices, pourquoi n'entreraient-elles pas dans la grande ligue destinée à lutter pour la civilisation contre la barbarie?

Il est possible que nos gouvernants aient l'intelligence de la politique qu'on devrait suivre. Mais en auront-ils le courage?

Albert du Boys.

RIVAROL

ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE PENDANT L'ÉMIGRATION

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS [1]

IV

Rivarol, dans sa lettre à l'abbé de Villefort, ajoutait, sans en avoir l'air, à l'aveu humouristique de ses raisons de quitter Londres, la confidence plus sérieuse, sous une forme toujours plaisante, de ses motifs pour se fixer à Hambourg. Après plusieurs années d'une existence nomade, insouciante et stérile, il se trouvait à bout de ressources et avait dû considérer comme providentiel le succès de l'affaire qui l'avait conduit à Hambourg, et qui allait lui permettre d'y vivre, selon ses goûts, en grand seigneur subventionné par les lettres. « Vous me dites, écrivait-il à l'abbé de Villefort, que votre pinceau vous fait vivre; il ne faut que cela pour un émigré. Faites donc des *croûtes pour avoir du pain.* Ma plume me rend le même service : *Venter largitor ingenii...* »

C'est donc pour avoir du pain, pour gagner sa vie, problème imprévu dont la solution difficile tourmentait alors tant d'émigrés comme lui, que Rivarol prit, en 1795, le parti de renoncer à l'estime indifférente et aux hommages illusoires dont il jouissait à Londres, *à ses frais*, et se mit en quête d'un asile où il pourrait trouver des amis plus dévoués, des lecteurs plus fidèles et surtout des libraires hardis et entreprenants comme lui.

Il devait rencontrer tout cela à Hambourg et y retrouver même quelques débris de sa famille, de quoi reconstruire la moitié de son foyer. Sa sœur, en effet, la baronne d'Angel, qu'il avait déjà rencontrée à Bruxelles, venait d'accompagner à Hambourg, dans un exil moins irréprochable que celui de son frère, Dumouriez et sa fortune; et, chose plus importante pour Rivarol, dont le cœur étourdi par l'esprit se réveillait quelquefois, il allait pouvoir y conquérir les moyens

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 et 25 mars 1881.

d'appeler auprès de lui son fils qu'il avait laissé à Paris, et de faire cesser ce douloureux orphelinat d'un enfant que l'abandon maternel et l'exil paternel avaient réduit à la dangereuse tutelle de sa section.

Il le fit, comme nous allons le voir, aussitôt que son traité avec le libraire Fauche lui assura un revenu. Se créer une occupation et un salaire, tel était, en effet, le premier soin de quiconque mettait le pied dans cette ville de Hambourg, hospitalière aux étrangers, mais laborieuse, positive, mercantile, et qui ne donnait pas son hospitalité, d'autant plus qu'elle n'était pas embarrassée pour la vendre. Hambourg, en effet, de 1796 à 1799, est le lieu d'asile par excellence, le rendez-vous de prédilection de l'élite de l'émigration, ou plutôt des émigrations qui avaient succédé l'une à l'autre de 89 à 93, réunissant parfois, dans une même infortune, des proscrits qui n'étaient pas également innocents ni intéressants, ce qui faisait appeler plaisamment, par Rivarol, Hambourg : « *Consolatrix afflictorum et refugium peccatorum.* »

Émigrés à des titres et à des degrés divers, tous ou presque tous, car peu étaient partis riches, n'en étaient pas moins obligés de faire argent de leurs talents et de déballer leur marchandise. De là de bien étranges renversements de condition, des déchéances relevées par le courage ou le dévouement, et une liste d'industriels aristocratiques, facile à dresser avec les renseignements fournis par les mémoires contemporains, dont les contrastes sont piquants et la leçon touchante. Nous apprenons, par exemple, par les intéressants souvenirs du comte de Neuilly [1] et les citations qu'il y fait de la correspondance de sa mère et de sa sœur, quelle était la profession embrassée par la plupart des émigrés et émigrées de marque à Hambourg et dans les pays voisins. Voici d'abord les détails qu'il nous donne sur le parti pris par les siens :

Ma mère, qui était douée d'une raison aussi juste que son courage était ferme, envisagea, dès son arrivée à Hambourg, la destinée qui nous attendait. Elle ne se flatta pas d'espérances chimériques, et ne se berça d'aucune illusion qui l'eût empêchée de chercher à se créer des ressources par elle-même pour l'avenir. Avec la somme dont elle était munie, elle fit les premiers frais d'établissement d'un petit commerce de modes, d'objets de lingerie et de parfumerie, qu'elle s'employa de tout son cœur à faire prospérer; et elle y réussit. En peu de temps, elle eut une clientèle brillante dans tout ce qu'il y avait de noblesse et d'honnêtes gens à Hambourg, sans parler des émigrés français des deux sexes. Ma sœur, de son côté, se mit à entreprendre

[1] *Dix années d'émigration. Souvenirs et correspondance du comte de Neuilly, publiés par son neveu, Maurice de Barberey.* Paris, Douniol, 1865.

une foule de petits ouvrages où elle excella. Elle fit d'abord des bagues en crin avec des lettres entrelacées, des noms, une devise; puis elle broda des fleurs sur des rubans pour faire des ceintures nuancées avec de la soie de diverses couleurs et des fils d'argent ou d'or. Elle faisait aussi des bourses en perles et en filet qui étaient de véritables petits chefs-d'œuvre... Aucun des émigrés n'était oisif à cette époque, et lorsqu'on avait passé toute la journée à s'occuper de ses affaires, souvent avec bien de la fatigue et de l'ennui, on se trouvait trop heureux, le soir, d'oublier ensemble, pendant quelques heures, des soucis qui revenaient toujours assez vite. Quand ma mère s'apprêtait pour aller aux assemblées ou à la comédie, elle nous disait quelquefois, en riant, à ma sœur et à moi : « Je m'en vais faire un peu la dame; j'ai assez fait la marchande toute la journée. »

Et on va voir qu'elle n'était pas la seule : la comtesse d'Asfeld était associée avec le marquis de Romance, pour un commerce de vins et de comestibles, à Hambourg. M. d'Apchon était maître de dessin à Kiel; Mme de Bermond, marchande de modes à Schwérin. M. de Laeniere était maître d'armes; le comte de Gimel, distillateur; M. du Vivier, marchand de musique. La comtesse de Tessé, fille du maréchal de Noailles, plus heureuse, c'est-à-dire un peu moins dénuée, s'adonnait à l'agriculture; elle avait acquis le domaine de Witmold, près de Ploën, et l'exploitait avec intelligence; sa laiterie était alimentée par trente vaches, et sa nièce, la marquise de Montagu, en exerçait consciencieusement la direction. MM. d'Hargicourt, de Toustain et de Château-Thierry s'étaient associés pour mettre en rapport une maison de campagne, où ils avaient établi un café et une restauration d'été. M. et Mme de Milon géraient de concert l'établissement de l'hôtel Potocki pour les bals, les concerts, le café de la comédie et des dîners et soupers commandés. Le chevalier de Montmorency avait fondé, à Hambourg, une pâtisserie renommée. Le baron de Flotte avait acheté et faisait valoir une petite ferme près de Munster. MM. de Langeac et de Saint-Hilaire s'étaient faits tapissiers-décorateurs. Mme de Biencourt vendait du tabac; les instituteurs, institutrices, maîtres de français, dames de compagnie les mieux blasonnés se comptaient par douzaines : l'abbé d'Esparbès, Mme de Belleport, M. de la Treiche, M. de Gouvion. Mlle de Neuilly elle-même, fatiguée du commerce de modes, très précaire sous ses apparences brillantes, était entrée comme demoiselle de compagnie chez la baronne de Lutzow, où elle eut le bonheur de trouver une famille adoptive [1].

[1] *Souvenirs du comte de Neuilly*, p. 127.

Professeur de français, secrétaire public ou privé, tel était le titre réservé à Rivarol, qui ne pouvait faire payer le plaisir de le voir et de l'entendre, la mode des lectures et conférences n'étant pas encore près de naître, et qui, malgré ses connaissances gastronomiques, n'aurait point sans doute trouvé, comme l'émigré de Brillat-Savarin, à louer un louis la soirée, les conseils de son expérience et son art de faire la salade. Une double et heureuse circonstance le préserva de ces dérogeances et lui permit de vivre et, chose plus rare, de bien vivre du noble métier des lettres. Rivarol trouva à Hambourg, fort à point, le *Spectateur du Nord*, pour accueillir ses articles, et l'imprimeur copropriétaire de cette feuille, le libraire Fauche-Borel, pour éditer ses ouvrages. Le journal fut hospitalier et dévoué; le libraire, entreprenant et magnifique. Double bonne fortune dont Rivarol était digne, mais qu'il n'en apprécia pas moins comme une exception des plus inattendues.

Nous avons sous les yeux le traité de Rivarol avec Fauche, dont il convient tout d'abord de dire quelques mots. Il mérite cette présentation par le génie d'affaires qui en avait fait le Panckoucke de Hambourg et un rival de Cotta. Ce Pierre-François Fauche s'était rapidement annoncé comme un des libraires les plus entreprenants et les plus industrieux de l'époque. D'une activité infatigable, que revers ou succès animaient également, il avait multiplié ses établissements et enveloppé l'Allemagne et la France du réseau de ses affaires. Il avait deux imprimeries, l'une à Hambourg, l'autre à Brunswick, et des magasins à Leipsick, à Londres et à Paris. C'était le digne frère de cet autre Fauche-Borel, que ses intrigues aventureuses ont rendu fameux, et qui, de libraire-imprimeur du roi à Neuchâtel (Suisse), s'était fait et quelque peu improvisé le messager secret, le courtier audacieux des conspirations et des corruptions contre-révolutionnaires. Ardélion de ces entreprises dangereuses et stériles, se sacrifiant par dévouement à l'infamie d'équivoques services, Fauche-Borel, qui devait trouver dans l'un de ses nombreux procès un si éloquent avocat dans Lombard de Langres, était arrivé, à force d'activité, à une sorte d'importance, et, à force de courage, à une sorte de dignité. Mais ses efforts, plus désintéressés, mais aussi plus compromettants que beaucoup d'autres, ne recueillirent du gouvernement de la Restauration que de dérisoires récompenses. Et il mourut pauvre et désespéré, après avoir employé ses dernières ressources à faire imprimer ces Mémoires hyperboliques, où il exalte son rôle de mouche du coche, et prétend prouver qu'il a fait plus de mal à Napoléon que toutes les armées des alliés, et plus de bien au roi que tous ses autres serviteurs.

Fauche (de Hambourg), qui partageait les convictions de son frère,

les servit avec plus de discrétion et d'habileté et ne s'exposa pas à l'ingratitude. Il avait senti l'utilité, pour en faire le point d'appui de ses relations commerciales, d'un organe périodique accrédité ; et aussitôt que le *Spectateur du Nord*, qu'il ne s'était pas donné la peine de fonder, eut fait preuve de quelque vitalité, il lui prêta ses presses, l'aida de son concours, et profita largement, pour ses intérêts, de son influence.

Pendant le rude hiver de 1795, un émigré français traversa à pied toute la Westphalie, conduisant une charrette qui portait une dame de ses parentes avec deux enfants en bas âge, et il alla s'établir à Altona, où, pour se créer une ressource, il fonda un journal portant le nom de cette ville (*Gazette d'Altona*, de juillet 1795 à janvier 1796). Il avait déjà travaillé, de septembre 1793 à janvier 1795, à la *Gazette* de Leyde. Cet émigré journaliste, après avoir été émigré soldat, durant l'inutile campagne de 1792, s'appelait Jean-Louis-Amable de Baudus. Il était né à Cahors, en 1761, d'une famille distinguée de magistrature, et, après des études brillantes, y avait exercé les fonctions d'avocat du roi à la sénéchaussée. A l'époque de la division de la France en départements, il fut nommé procureur général syndic du Lot. Esprit à la fois conservateur et libéral, ami des traditions et du progrès, mais ennemi de tout excès, il crut devoir refuser son concours aux mesures prises contre les ecclésiastiques insermentés, et avait dû quitter, à la fin de 1791, la France, dont le séjour était devenu dangereux pour lui. Durant l'exil, comme tant d'autres, il avait cherché dans le travail littéraire une autorité, une consolation et une ressource. Il se fixa enfin à Hambourg, où il eut l'heureuse idée d'utiliser ses connaissances, son expérience et ses relations, en groupant autour d'un journal nouveau, bientôt écouté, les efforts de cette élite de l'émigration française qui voulait apprendre au parti vaincu à profiter de ses malheurs et rendre sa résistance à la révolution plus efficace, en la dégageant de préjugés opiniâtres et d'aveugles ressentiments.

Son principal collaborateur en cette œuvre si difficile, surtout à ses débuts, fut ce Ch. de Villers, connu surtout par ses relations avec Mme de Staël, dont il fut l'initiateur dans l'étude de la philosophie et de la littérature allemandes, proscrit pour un ouvrage publié en 1791, et intitulé : *De la liberté*. Bientôt le *Spectateur* compta parmi ses rédacteurs tous ceux qui, dans l'émigration de Hambourg, savaient quelque peu tenir une plume.

Rivarol ne collabora à ce recueil que peu de temps, et n'y donna guère que les rognures de son esprit. Il s'y fit surtout représenter par son frère, son clair de lune, qui lui fournit plusieurs morceaux, dont quelques-uns assez remarquables, dans les rares intermèdes

littéraires d'une vie militante, traversée de missions hasardeuses, parfois interrompues par un emprisonnement au Temple. Son frère aîné fut de bonne heure accaparé par son *Dictionnaire*, dont les travaux préliminaires ont l'ampleur des portiques d'un monument malheureusement demeuré inachevé, et il eut assez de peine à disputer à ses travaux le temps de ses plaisirs, pour pouvoir consacrer au *Spectateur* des inspirations fraîches et des loisirs désintéressés. Nous trouvons dans le *Spectateur* de 1797, à inscrire au bilan de Rivarol, outre deux extraits raisonnés qui ne sont pas de lui, de son *Discours préliminaire* du *Nouveau dictionnaire de la langue française*, un *Essai sur l'Amitié*, précédé de cette courte et mordante *Note*.

Feu Mirabeau, dont le portefeuille était, comme celui des courtiers, rempli des effets d'autrui, ayant eu quelque temps à sa disposition le morceau suivant, le donna comme sien à ses amis d'Allemagne. (Voyez le recueil de ses lettres à M. Mauvillon, professeur à Brunswick, qui lui faisait sa *Monarchie prussienne*.) Mirabeau, n'ayant qu'une copie manuscrite de cet *Essai sur l'Amitié*, ignorait qu'on l'avait inséré dans le *Mercure* près d'un an auparavant. Nous le donnons ici retouché par l'auteur.

Nous trouvons à la page 416 du tome Ier un morceau intitulé : *De la littérature française en* 1788, *à l'occasion d'un ouvrage de M. de Florian;* et à la suite un autre article qui peut lui être attribué, signé : *Lucius Apuleius* et intitulé : *Lettre au Spectateur*, sur l'ouvrage de Mme de Staël : *De l'influence des passions*. Il ne faut pas oublier non plus quelques essais de traduction de l'*Énéide* avec des remarques et des notes.

Il n'y a pas lieu d'insister ici sur cette courte et brillante campagne de Rivarol qui, ces quelques fusées d'en cas tirées en l'honneur du nouveau recueil, rentra pour jamais dans une réserve dédaigneuse, suivant peut-être encore de l'œil ce filleul un peu lourd (de ceux qu'on n'avoue pas trop), mais ne l'encourageant plus du geste ni de la voix. Cette abstention prématurée s'explique d'ailleurs, quand on songe que, dès 1798, le *Spectateur du Nord* s'imprime à Holstein et non plus à Hambourg, et que, tout en continuant de recevoir des abonnements, Fauche, l'éditeur de Rivarol, affecte de n'être plus intéressé dans le journal. Était-ce la réalité? était-ce un subterfuge pour dépister certaines concurrences ou désarmer certaines rancunes? Toujours est-il que, dès 1798, Fauche et Rivarol ne semblent plus prendre au succès du *Spectateur du*

Nord qu'un médiocre intérêt. Ce que l'un et l'autre en voulaient surtout, et ils l'avaient obtenu, c'était le concours de sa publicité pour la propagation du *Nouveau Dictionnaire de la langue française*. Or l'affaire inaugurée par la publication de la première partie du Discours préliminaire, qui contenait toute une théorie philosophique du langage et tout un système de critique philologique, était désormais lancée et absorbait impérieusement tous leurs soins.

C'était une entreprise compliquée, car Fauche y avait ajouté des rouages qui témoignent d'une expérience consommée des faiblesses du public et des appâts avec lesquels on l'attire. On trouve, au tome III du *Spectateur* et en tête de chaque exemplaire du *Discours préliminaire*, un prospectus dont les amorces appartiennent au mercantilisme le plus raffiné, et dont les combinaisons n'ont rien à envier aux plus belles inspirations du *puffisme* contemporain. Fauche s'engage à remettre à tout souscripteur à ce *Dictionnaire* (3 vol. in-4°), révélateur de tous les mystères de la langue française, réparateur de tant d'injures qui lui sont faites, libérateur d'un joug, qui de léger est devenu si dur, vengeur de l'indigne tyrannie de la routine académique (l'Académie n'ayant pas repris la parole, ne pouvait se défendre, et Rivarol ne l'épargnait pas plus que Chamfort), Fauche, donc, s'engage à remettre à tout souscripteur un billet numéroté de loterie donnant droit à un lot de 500 livres tournois, qui écherra par la voie du sort à chaque centième billet sorti de la roue. Un lot de 6000 livres tournois appartiendra au porteur du billet correspondant à chaque millième numéro. Mais là où la rouerie allemande se mêle à la finesse française et y éclate non sans un discret sourire, c'est dans la disposition qui porte que l'affaire n'intéressant que des lecteurs au-dessus d'une pensée de lucre, c'est non en *francs* qu'on les soldera, mais en *livres* de la librairie Fauche, à choisir dans son catalogue de 4000 numéros. Rien ne manque à cette combinaison digne des plus beaux jours de la spéculation *livresque* parisienne, pas même les remises exceptionnelles de 10 pour 100 à qui placera 12 exemplaires; 15 pour 100, de 13 à 24 exemplaires; 20 pour 100, de 25 à 50, etc...

Nous avons sous les yeux le traité conclu entre « M. Antoine, comte de Rivarol, de l'Académie royale de Prusse, etc... *d'une part*, et M. Pierre-François Fauche, imprimeur-libraire, domicilié à Hambourg, *d'autre part* ». Il nous montre Rivarol en affaires, les traitant avec une désinvolture de grand seigneur qui n'exclut point les vues fines et les calculs judicieux. Par cette convention du 26 mars 1796, Fauche s'engage à payer à Rivarol — par anticipation sur ses droits d'auteur, fixés à la moitié des bénéfices après prélèvement fait sur

le produit des ventes, de toutes les dépenses spécialement relatives à l'entreprise — une somme de 50 louis par mois. Ces avances mensuelles de rédaction pour Rivarol et ses collaborateurs, qu'il demeure seul chargé de choisir et de payer, courront pendant un an. L'auteur s'oblige, à peine d'un dédit de 12 000 livres tournois, à fournir, dans les six mois de la date du traité, le manuscrit du *Discours préliminaire* et celui des six premières lettres. Fauche demeure aussi tenu de plusieurs obligations, notamment la fourniture gratuite des livres nécessaires à la rédaction. Et en cas de difficulté entre les parties, elles stipulent que le différend sera réglé à l'amiable par des arbitres.

Comme nous le verrons, le *Dictionnaire* ne fut qu'un de ces magnifiques châteaux en Espagne, sur lesquels la complaisante imagination de Rivarol donnait de très bonne foi des hypothèques, dont le gage ne consistait guère que dans les portes, réellement existantes, d'un domaine pour tout le reste idéal. Mais le succès du *Discours préliminaire* suffit certainement à indemniser Fauche de ses avances, et il ne paraît pas qu'il y ait eu difficulté entre lui et les héritiers de son pensionnaire, quand une mort prématurée brisa sa plume et qu'il ne fut plus permis d'espérer l'achèvement d'un monument qui avait été sérieusement et consciencieusement fondé, et qui n'était pas de ceux qu'on improvise. En dépit de l'*alea* tenant au caractère et à la paresse de Rivarol, Fauche s'exécuta de bonne grâce, certain de s'y retrouver toujours, et d'ailleurs ensorcelé, comme tant d'autres, par cet homme si séduisant, qu'il était, lorsqu'il le voulait, irrésistible. Et un des premiers soins de Rivarol, assuré du lendemain, fut de contribuer à améliorer la position des siens et de faire venir son fils, ainsi qu'en témoigne une lettre qui fait plus d'honneur encore à son cœur qu'à son esprit, au contraire de la plupart de celles qu'a écrites ce grand railleur qui n'était pas ce qu'il aurait dû être, comme tous les railleurs, égoïste ; car la moquerie est un plaisir d'esprit qu'on ne peut se donner qu'aux dépens du plaisir d'autrui, et non sans qu'il en coûte à la charité. Eh bien, si Rivarol aimait à rire et à faire rire aux dépens des autres, il faut reconnaître qu'il avait aussi ses heures de générosité et d'abnégation. Il entretenait, sur la somme à lui allouée par Fauche, plusieurs de ses compagnons d'émigration, déguisant l'aumône sous l'apparence du salaire d'un travail à peu près stérile : « Ils croient m'être fort utiles, disait-il parfois en souriant, et je le leur laisse croire. » D'un autre côté, la solitude de l'exil et ses inévitables amertumes avaient ravivé en lui le sentiment de la famille, un peu engourdi à Paris. Tout cela résulte agréablement de la lettre inédite suivante de Rivarol à son père :

Hambourg, le 12 mai.

Mon frère m'a fait parvenir enfin de votre écriture. Vous auriez eu de mes nouvelles peu de temps après la mort de Robespierre, si je n'avais eu affaire à des agents infidèles qui ont retenu l'argent que j'envoyais à mon fils, et disposé à leur gré du paquet de lettres que j'envoyais à mon frère. Un honnête négociant de Londres me rendit enfin le service de faire compter à Paris l'argent nécessaire au voyage de cet enfant ; car vous sentez combien il était *dur pour moi* de voir ce petit malheureux, dans les rues de Paris, manquer à la fois de pain et d'instruction ; et mon frère me l'envoya ici l'année dernière. Vous savez qu'il a passé ici six mois, et j'aurais bien voulu qu'il y demeurât plus longtemps, il m'aurait aidé dans mon grand travail sur la langue, et nous serions rentrés ensemble ; mais Paris l'attirait, et il n'a pu résister. Me voilà donc avec mon fils à Hambourg ; ma sœur qui demeure à la campagne à une demi-lieue de...

Ici il existe une lacune provenant d'une coupure motivée sans doute par des détails intimes sur cette sœur *prodigue* de Rivarol, la baronne d'Angel (Mme de Barruel-Beauvert), et son ménage avec Dumouriez, détails faits pour effaroucher les susceptibilités de la famille, et qu'un scrupule respectable confisque à notre curiosité. Rivarol ne ménageait point sa sœur de propos, et la rabrouait volontiers, surtout quand, de Bruxelles ou de Hambourg même, rendant son voisinage importun, elle implorait son intervention en faveur de Dumouriez, que dévorait l'ennui de son oisiveté, et qui passait son temps à offrir aux princes ses services suspects. On jugera de la tension des rapports entre le frère et la sœur par cette rebuffade épistolaire. Elle avait écrit : « Tirez donc Dumouriez de son tombeau : par ce qu'il a fait, on doit juger de ce qu'il fera encore. » L'argument ne paraissait pas concluant à Rivarol, qui répondait brusquement : « L'opinion a tué Dumouriez, lorsqu'il a quitté la France. Dites-lui donc en ami de faire le mort ; c'est le seul rôle qu'il lui convienne de jouer ; plus il écrira qu'il vit, plus on s'obstinera à le croire mort. »

Après avoir raconté son départ de Paris, le 10 juin 92 (nous avons déjà donné cet extrait), Rivarol continue :

... J'ai, depuis, essuyé bien des petits revers, et, entre autres, deux naufrages. A 15 pieds dans l'Océan, ma présence d'esprit ne m'a point abandonné et m'a sauvé. Je vous conterai tout cela, car je n'ai point perdu l'espoir de vous revoir encore.

J'étais à Bruxelles, en 1792, lorsque j'appris votre fuite de Marseille ; je vous fis passer 100 francs en assignats dans une lettre à M. Mat-

teras, à Aix, je crois; car c'est là qu'on m'avait écrit que vous étiez réfugié ; enfin, il ne faut plus penser aux maux passés ; les malheurs ne sont bons qu'à oublier. Il faut, au contraire, bénir le sort qui a voulu que, dans un massacre aussi général, nous ayons tous été épargnés; il n'y avait pourtant pas à parier pour nous.

Je fais passer ce paquet par Bordeaux, nous verrons ce qu'il en arrivera; j'ai remis en même temps 6 louis qui doivent vous être comptés par MM. Bascon et Branemann, négociants et banquiers à Montpellier. Bagnols est un trou si reculé qu'on ne peut le trouver sur la carte de commerce. Au reste, le change étant contre la France, vous devriez toucher un peu plus de 6 louis. Dès que vous aurez reçu ma lettre et cette petite somme, vous m'écrirez directement à cette adresse : *A M. Fauche, imprimeur-libraire à Hambourg*, et sous l'enveloppe : *A l'auteur du Dictionnaire*. Votre lettre m'arrivera plus vite...

Rivarol, poursuivant sa lettre avec l'abandon familier de la conversation, revient à son fils et se complaît à le peindre.

Pendant la longue détention de mon frère et de sa femme, ce pauvre enfant errait, morne, nu, dans les rue de Paris, et recevait le pain des sections. On lui avait déjà mis un fusil sur l'épaule, et je ne doute pas qu'il ne fût déjà aux frontières, si j'avais hésité plus longtemps à l'appeler auprès de moi. Je l'ai trouvé extrêmement rouillé, le latin oublié, et tout le reste à proportion; nous travaillons à réparer tant de ruines; ce n'est plus un enfant, il court sur sa dix-septième année, et le voilà haut de 5 pieds 4 pouces et plus. Il a de la douceur et de la noblesse dans la figure, la taille et la jambe belles, et, ce qui vaut mieux, le cœur sensible et l'esprit juste; il a un furieux désir de vous revoir: la plus belle émulation existe entre lui et son cousin, qui est un très aimable enfant. Il se prépare à battre mon fils en latin; celui-ci prépare ses batteries en allemand, qu'il parle déjà assez bien. Il monte à cheval et dessine passablement; mais point de musique, quoiqu'il ait la voix belle; je me suis aperçu que le chant ne faisait que des hommes frivoles et des histrions...

Il me semble que ma tante l'aînée doit être mal à l'aise; ses petites rentes ont dû longtemps être payées en chiffons, et peut-être qu'elle ne touche rien en ce moment. Je connais votre cœur, ainsi je ne doute pas que vous ne veniez à son secours. Il faudra, sauf meilleur avis, lui donner 10 écus par mois; mon intention étant de vous faire passer 6 louis chaque mois, tant que ma position me le permettra. Je voudrais que la route que je me suis ouverte par Bordeaux et Montpellier fût sûre et prompte; nous éviterions par là le 5 pour 100 que la poste exige.

Si, comme je le présume, vos deux boîtes n'ont pas résisté aux rigueurs de la révolution, il faut que je vous dise que j'en ai encore deux autres que je vous réserve depuis longtemps, une d'homme et une de femme; je n'attends qu'une occasion sûre, elles sont rares.

Je finis ma lettre, car je suis accablé d'ouvrage; vous savez ce que c'est qu'une entreprise comme celle du Dictionnaire de la langue; il s'agit de refondre entièrement cette langue française et de la brasser jusque dans ses fondements. On prétend que cette opération me vaudra 200 000 livres. Dieu le veuille! j'ai, outre cela, sur le chantier, une *Histoire de la révolution* et un grand *Traité sur la nature du corps politique.*

Si je n'avais pas craint de vous séparer trop de ma mère, je vous aurais proposé, en 92, de venir à Paris et de me suivre; vous m'auriez été très utile; mais, réflexion faite, il faut du repos à votre âge, et je me suis privé de cette douceur. Au reste, voilà la paix; j'espère que nous nous rapprocherons...

... Je vous embrasse tous de cœur et d'âme. A propos, mille tendres remerciements pour votre quatrain. Vous avez donc dérouillé votre veine pour moi, je suis charmé que vous soyez toujours ami des Muses. Qui n'aime point les vers a l'esprit sec et lourd.

Quand vous applaudissez à mes faibles écrits,
De votre cœur vous parlez le langage.
Mais vous ne songez pas qu'en louant votre fils,
Vous ne louez que votre ouvrage.

Dites-moi en peu de mots jusqu'à quel point la révolution et la guerre ont dégarni votre pays d'ouvriers et de cultivateurs, et si la journée de travail est renchérie. Croyez-vous qu'avec 25 louis vous puissiez ranimer un peu vos champs?

Je voudrais savoir aussi ce qu'est devenu votre clergé. Le curé m'écrivit, en 1789 ou 90, en style révolutionnaire. J'espère qu'il aura eu le temps de cuver la révolution et qu'il doit être bien dégrisé. Je finis tout de bon. Voici un mot du petit et un autre de ma sœur [1].

Dans une autre lettre inédite de Rivarol à sa tante de la même époque, datée seulement du 18 août, nous retrouvons, avec les répétitions naturelles aux lettres adressées à des membres de la même famille, quelques détails nouveaux et intéressants.

Je voudrais, comme César, dicter à quatre en même temps, pour répondre à la quadruple lettre que je viens de recevoir. Je voudrais surtout que ma mère et vous, ma chère et bonne tante, vous ne fussiez

[1] La suscription de la lettre, datée de 1800, par une main étrangère et postérieurement à la réception, date qui nous paraît discutable, est ainsi conçue : *A Monsieur J. Rivarol, à Bagnols, près le Pont-Saint-Esprit.*

pas occupées de votre âge au point de désespérer de me voir. Il n'y a que les mauvais effets de votre gouvernement boiteux qui puissent mettre obstacle à mon voyage. Quoique nous soyons séparés par 11 degrés de latitude, c'est-à-dire par plus de 300 lieues, rien ne pourra m'arrêter dès que la terre ne tremblera plus sous vos pieds; mais votre gouvernement est un peu trop l'ouvrage des hommes et de leur orgueil pour acquérir quelque fixité; et si j'attendais, je ne dis pas la prospérité, mais le simple repos de ce pauvre royaume, nous risquerions, en effet, de ne plus nous revoir. Je profiterai donc de quelque moment de répit, d'un de ces intervalles qui séparent les tempêtes chez vous. Vous voyez qu'à l'heure où je vous écris, votre horizon se rembrunit beaucoup.

J'attends le retour du correspondant de Montpellier pour vous faire passer quelques fonds; il est à Francfort. On ne saurait prendre trop de précautions dans un pays, comme celui-ci, peuplé de tous les banqueroutiers de l'univers. J'ai confié deux fois 15 louis pour mon frère, et deux fois on m'a trompé. Si vous n'étiez pas dans un vilain trou ignoré de tous les commerçants du monde, vous n'auriez qu'à tirer quelques traites sur moi, et vous sentez qu'elles seraient fidèlement acquittées...

... Dites à mon beau-frère que je suis très sensible aux assurances qu'il me donne de son amitié. Il suffit qu'il mérite la vôtre pour être sûr de la mienne. Si on ne m'avait pas pillé ma bibliothèque, je lui aurais adressé une pacotille de livres; il faudra qu'il se contente de mes faibles ouvrages que je lui ferai passer. La politique n'est pas la science de la jeunesse; les conjonctures malheureuses où je me suis trouvé m'ont forcé à tourner mes vues de ce côté. Mais je ne doute pas qu'avec son bon esprit, il ne parvienne à y prendre goût. L'art de gouverner les hommes sera toujours le premier des arts; cette sotte espèce est, en effet, bien difficile à mener. On a toujours affaire ou à leur malice dans les temps calmes, ou à leur barbarie dans les temps de troubles.

Ma sœur, qui vous embrasse tous bien tendrement, doit écrire à la petite Paule. Raphaël, fier de ses seize ans et de ses 5 pieds 5 pouces, partirait tout à l'heure, si je le laissais faire. Il veut absolument tâter de la bise et des figues du Languedoc, et surtout voir ses grands-parents et en être vu...

Ce vœu de la double curiosité du cœur et de l'imagination de cet intéressant jeune homme, beau comme son père, dit un contemporain, fut-il jamais exaucé? Connut-il jamais autrement que par quelque portrait et les conversations de son père ces vieux grands-parents, qui eurent tous deux la douleur de survivre à leur illustre enfant? Nous l'ignorons; mais ce que nous regrettons de savoir,

c'est qu'il mourut lui-même, très jeune, brillant officier au service du Danemark, selon les uns, de la Russie, suivant les autres, et ne tarda pas de dix ans à suivre son père au tombeau de l'exil, celui où l'on descend plus triste de toute la douleur que le regret de la patrie ajoute au regret de la vie.

La société à Hambourg, de 1795 à 1800, offrait aux Français qui avaient gardé le goût de la conversation élégante et polie, et que tourmentait, au milieu de tant d'autres privations, la nostalgie des salons, des ressources aussi nombreuses que variées, presque périodiquement renouvelées par les vicissitudes du temps. C'était en effet, depuis l'occupation des Pays-Bas, un perpétuel va-et-vient, un flux et reflux d'arrivants et de partants. L'émigration à Hambourg n'était pas immobile et stagnante, comme en d'autres lieux d'asile. C'était un flot vif et courant de réfugiés de toutes sortes. On peut voir par la liste qu'a dressée le comte de Neuilly des relations de sa mère dans cette ville, où elle persista à demeurer jusqu'à ce que le retour du roi légitime lui rouvrît dignement les portes de la patrie, serment tenu par elle avec une constance héroïque, que Rivarol, qui y figure, dut voir passer devant lui, car sa maison était devenue dès le premier jour un centre de réunion, un rendez-vous où ne manquait aucun émigré de marque, et où il était de bon ton quand on se piquait d'esprit, d'être admis, presque toutes les figures originales de l'émigration en Allemagne. Les quelques personnages de cette élite qu'il ne voyait pas chez lui, il les rencontrait chez la comtesse de Neuilly, la comtesse d'Asfeld, la marquise de Verthamy, Mme Cromot de Fougy, et quelques autres. Passer en revue les plus importantes et les plus caractéristiques des relations de Rivarol, c'est faire à la fois son histoire et celle de l'émigration elle-même à Hambourg, pendant cette période brillante qu'il anima de son esprit et de son influence.

Cette verve ne pétilla point, cet empire fut contesté dans un salon où Rivarol était en disgrâce, et qu'il avait contribué par ses impitoyables railleries à mettre en quarantaine : c'était celui de Mme de Genlis, qui, réfugiée à Hambourg avec toute sa famille et toute sa coterie, y tenait à part un bureau d'esprit fréquenté seulement par les indigènes, les étrangers et quelques jeunes gens qui n'y venaient pas pour elle. Avec ce mélange de goûts romanesques et de calculs pratiques qui a semé sa vie de tant de piquants contrastes et d'étonnantes contradictions, Mme de Genlis écrivait d'une main, pour les libraires, les *Chevaliers du Cygne*, et de l'autre semait la ville de petits billets du matin dont l'appât éventé lui fit encore quelques profitables recrues. Elle trouva moyen de marier sa nièce, Henriette de Sercey, à un riche bourgeois d'Hambourg, M. Mathiessen ; et sa

pupille, Paméla, à lord Edouard Fitz-Gérald, le héros malheureux de l'insurrection irlandaise de 1798. Elle étendit ainsi ses moyens d'action que, de son côté, accroissait de son mieux son frère, le chimérique marquis Du Crest, toujours occupé de projets et d'inventions, dont la femme, jadis M[lle] Pradher, était une personne aimable et une musicienne distinguée. Les deux salons, en se prêtant mutuellement leurs habitués, faisaient encore figure ; le frère entretenait le sien avec ses gains du jeu, la sœur avec le produit de sa plume active et mercenaire, et le coup de filet de cette double influence allait encore assez loin en dépit du passé politique justement suspect de l'ex-chancelier et de l'ex-gouvernante du duc d'Orléans, et de l'ennui de certaines séances littéraires et dramatiques.

Rivarol et la comtesse de Genlis, pour pouvoir s'épargner l'un l'autre, l'un par un reste de galanterie, l'autre par un reste de charité, affectaient d'ignorer mutuellement leur présence et même leur existence. Ils évitaient les occasions de se rencontrer, car toute rencontre eût été un choc entre deux électricités non sympathiques ; parfois pourtant leur nature l'emportait et faisait violence à la tacite convention ; alors c'était, du côté de Rivarol, un feu roulant de lazzi dont on peut juger par maint passage de ses œuvres où M[me] de Genlis n'est pas en bonne posture ; et, de son côté, le vindicatif *bas-bleu* l'a drapé dans ses Mémoires avec un art de médisance qui permet de juger de la façon dont elle devait l'accommoder dans ses conversations en petit comité.

Hormis chez *la* Genlis et les *Du Crest*, comme il les appelait, Rivarol allait un peu partout, quand on parvenait à l'arracher à ce goût de plus en plus envahissant des siestes prolongées qui avaient sur la fin alourdi sa démarche, jadis si ailée, et pâli son visage ; on le voyait trôner et pérorer chez le restaurateur à la mode, Gérard, au milieu d'un essaim de jeunes admirateurs ; mais comme il n'avait de voiture que par intermittences, de même qu'un secrétaire et un cuisinier, réformant son train de maison le 15 du mois et le reprenant le 30, au lendemain de la réception de son subside, et qu'il n'aimait pas à marcher, on ne le rencontrait guère ni parmi les spectateurs au théâtre ni parmi les flâneurs du *Steing-Weg* ou du *Jung fersteig*. Le plus souvent, surtout à la belle saison, il se tenait dans la jolie maison que Fauche lui avait louée au village de Hamm, sorte de faubourg de Hambourg, sur la route de Berlin, et surtout dans le jardin, à l'ombre de ce petit bosquet de pins, de tilleuls et de sycomores panachés où Chênedollé ressentit si vivement son charme, qu'il en demeura deux ans comme ensorcelé, et entendit la fameuse conversation qu'il a reproduite avec la mémoire et l'enthousiasme d'un poète.

Parmi les étrangers, quand Rivarol consentait à quitter son ermitage l'été ou son cabinet l'hiver, on avait quelque chance de le rencontrer, moins dans le salon des représentants officiels des divers pays de l'Europe que dans quelques cercles plus neutres et où il était plus libre de ses allures. Chez la princesse d'Hostein-Beck, chez la comtesse de Schulembourg, chez le prince Zouboff et son amie Mme Duval, émigrée lyonnaise à la mode, on le trouvait plus souvent que chez les ministres de Russie qui se succédèrent, M. d'Alopeus et M. de Mourawieff, chez M. Fraser, le ministre d'Angleterre ou chez le ministre d'Espagne, le chevalier d'Ocaritz, qui donnait à l'émigration grave et pieuse l'hospitalité de son salon et celle de sa chapelle. Il ne s'était pas fait présenter chez la nièce du poète Klopstock, Mme Schrœder, dans son patriarcal salon du Oude-Gracht. Rivarol ne faisait guère cas de l'esprit allemand et de la poésie allemande, mousse de bière, fumée de pipe à ses yeux. Il était trop clair pour espérer jamais être compris de l'illustre auteur de la *Messiade*, qui ne se comprenait pas lui-même et confessait avec bonhommie qu'il s'égarait lui-même dans ses propres obscurités.

Une maison qu'il ne dédaignait pas, parce qu'on l'y traitait en prince, et que c'était selon lui un des derniers endroits où l'on sût encore manger et causer, c'était celle du riche et hospitalier David Coppadoce, banquier juif émigré de Hollande, philosophe épicurien fort éloigné de la sobriété de son compatriote Spinosa, et que Rivarol peignait plaisamment, suivant son habitude, dans une épigramme, en disant : « Son existence se compose des alarmes de la santé et des témérités de la gourmandise ; il ne connaît de remords que ceux de son estomac. » Rivarol avait beau se moquer de son hôte, il n'était pas sans partager ses faiblesses et préférait certainement dîner chez lui que chez ses compatriotes, le ci-devant garde du corps ou le ci-devant conseiller au parlement de Bretagne, établis restaurateurs à 32 sous le dîner, ou chez les restaurateurs allemands (à cuisiniers français d'ailleurs), où l'on reconnaissait les émigrés à leur appétit et à la quantité de pain qu'ils mangeaient, au grand étonnement de leurs voisins du cru.

En somme. les relations de Rivarol furent surtout littéraires, comme il fallait s'y attendre d'un homme chez qui tout était littéraire, les goûts, les habitudes et jusqu'à la plaisanterie, toujours formulée avec art et taillée à facettes. Il n'avait fait de la politique que par accident, par suite des circonstances, et s'il prisait haut cet art de la politique, qui relève de la littérature et de la philosophie, il n'en était que plus dégoûté en voyant combien de *grimauds* et de *trigauds* (c'étaient ses mots de colère et de mépris) s'en mêlent et y échouent faute de littérature et de philosophie, ou parfois y réus-

sissent à la grande honte du hasard, au grand ridicule de la fortune. A l'époque où nous sommes, son *Dictionnaire* l'absorbait ; c'était surtout son *Dictionnaire* qu'il faisait en causant, qu'il parlait, excepté lorsque, chez le baron de Breteuil, dans la jolie et hospitalière maison qu'il avait achetée à Hamm, il se trouvait en présence d'interlocuteurs tels que le maître de la maison, M. Chaumont de la Millière, ancien intendant des finances, et son commensal et ami M. de la Porte ; ou lorsque, chez Mme de Neuilly, il se rencontrait avec le comte d'Angivilliers que sa femme n'avait pas voulu suivre en exil, en dépit des promesses de fidélité d'une union romanesque, et qui vivait seul à Kiel, au milieu des débris d'une grande fortune et de souvenirs sans espérance.

En dehors de ces occasions, c'est surtout de littérature que causait volontiers Rivarol, et parfois les vicissitudes de l'émigration le mettaient sur ce terrain favori en présence d'interlocuteurs dignes de lui renvoyer le volant, à ce jeu des brillants propos où il était passé maître. Il en vint un dans l'été de 1799, et leurs assauts de compliments ironiques et de malices voilées firent les délices de la galerie. C'était, en effet, une assez rare bonne fortune que de voir aux prises Rivarol et l'abbé Delille. Tous deux étaient royalistes, tous deux émigrés et c'eût été là une double raison de s'épargner. Mais comment oublier le passé ? Rivarol s'y était donné plus d'un tort envers l'abbé Delille, dont les succès de littérature et de salon lui portaient ombrage. Il avait, dans sa *Lettre sur le poème des Jardins*, critiqué avec un goût un peu dédaigneux et une malignité parfois excessive les défauts de cet ouvrage ; et dans son *Dialogue du chou et du navet*, reprochant au poète courtisan de toutes les puissances, même celle de la mode, et parasite de toutes les hospitalités lucratives, d'avoir flatté les fleurs, adulé les fruits et de n'avoir pas même osé nommer les utiles et modestes légumes, il avait formulé cette prophétie vengeresse du peuple des potagers.

Delille passera : les navets resteront.

Delille ne manquait pas sous ses apparences d'indolente bonhomie, de finesse ni de malice. Il ne parlait pas mal, s'il lisait à merveille ; et le traducteur des *Géorgiques* avait appris dans le commerce des abeilles l'art de recueillir le poétique miel et de darder le satirique aiguillon. Comme elles, il n'attaquait pas, mais il se défendait, comme elles, à merveille ; et son dard suffisait à plus d'une blessure.

Rivarol ne put éviter de se rencontrer avec l'abbé, qui, dans l'été de 1799, arriva de Brunswick à Hambourg, pour se rendre de là en Angleterre. Ils se trouvèrent en effet plusieurs fois ensemble chez la

comtesse de Verthamy, aimable Française, qui n'avait pas reculé devant le danger de donner à la fois l'hospitalité à deux hommes dont les querelles étaient connues. Mais ce détail-là n'était pas fait pour décourager une Française, soit que sa malice se promît du duel inévitable un frivole plaisir; soit que sa charité recherchât l'occasion d'un rapprochement heureux entre deux hommes faits pour s'estimer et que leur talent devait réconcilier, si leurs œuvres avaient pu les brouiller.

Les deux héros de cette expérience généreuse ou malicieuse témoignèrent de suite de leur supériorité, en ne s'en fâchant pas. Ils se saluèrent courtoisement et se mirent tous deux en frais de congratulation et de coquetteries, d'un manège fort amusant. Rivarol avait bien des épigrammes à faire oublier à celui qu'il avait appelé *l'abbé Virgile;* celui-ci, au contraire, affecta de ne s'en souvenir que pour en louer l'esprit et parfois la justesse. Il répéta plusieurs vers de la fameuse satire et rendit hommage à son reproche le plus mérité, en annonçant qu'il réparerait l'omission par un morceau sur le potager, ajouté en effet dans sa nouvelle édition des *Jardins*. Rivarol, à ce procédé, reconnut un maître, rit et fut désarmé et non moins habile à donner la louange que le ridicule, il guérit avec le baume de l'esprit les blessures que l'esprit avait faites. Telle fut la première entrevue, celle qui devait être décisive, parce que la surprise pouvait pousser l'un ou l'autre des interlocuteurs à céder à la tentation du premier mouvement qui, on le sait, n'est pas toujours le meilleur. Depuis, les deux ennemis intimes prirent le parti de vivre ainsi sur ce pied de paix armée, et c'est à peine si de temps en temps le naturel reprenait chez eux son empire, et si l'on sentait l'épine sous la rose, la griffe sous le velours.

Un Français lettré, ami des deux écrivains, et qui a laissé d'intéressants souvenirs sur l'émigration et sur Rivarol, M. Hippolyte de la Porte, nous a montré, dans maint léger croquis, les deux puissances littéraires de l'émigration se prodiguant avec une affectation trop politique pour n'être pas, malgré eux, aussi ironique, la fausse monnaie de l'estime et de la confiance mutuelles. Voici une de ces scènes de *chatterie* rendue au naturel :

J'arrivai chez M[me] la comtesse de Verthamy, Française aimable et spirituelle, à la suite d'un dîner où ces deux personnages s'étaient successivement encensés et légèrement piqués. Le chantre des *Jardins* ayant à cœur de relever une assez vive atteinte qui venait de lui être portée, riposta, en riant, par le vers de la *Rome sauvée* de Voltaire :

Je t'aime, je l'avoue, et je ne te crains pas.

« Pour moi, dit à demi-voix un Hollandais, homme à répartie prompte (et non un Allemand, comme on l'a souvent répété), je retournerais volontiers le vers. » On m'a assuré que Rivarol avait entendu l'épigramme, et n'avait fait qu'en sourire.

Delille, sans doute, souriait aussi. Pourtant son dernier mot sur Rivarol — c'était à Londres, où on lui demandait des nouvelles de leur rencontre — se ressent plus encore de sa rancune contre le railleur que de son admiration pour l'homme d'esprit : « C'est, dit-il un peu trop sans façon, le plus aimable vaurien que j'ai jamais rencontré. »

Rivarol put aussi rencontrer, s'il ne l'évita pas à Hambourg, un homme qui ne l'aimait pas, il est vrai, et auquel il le rendait bien, mais qui n'en est pas moins une des figures considérables et originales de l'émigration. C'est Sénac de Meilhan, l'ancien intendant populaire à Valenciennes, l'ancien adjoint au ministère de la guerre du comte de Saint-Germain, l'ami de Choiseul et de la marquise de Créqui, l'ennemi de Necker, philosophe politique de la contre-révolution, moraliste élégant de la décadence des mœurs, auteur de ces *Considérations sur l'esprit et les mœurs*, et surtout de cet ouvrage sur le *Gouvernement, les mœurs et les conditions en France avant la révolution*, qui l'ont placé au premier rang parmi les écrivains de la fin du dix-huitième siècle. Sénac de Meilhan, par ses idées, son talent, ses souvenirs, ses regrets, ses espérances survivant à son scepticisme, la finesse brillante de son esprit et l'agrément de sa conversation, si exaltés par un connaisseur, le prince de Ligne, enfin, s'il faut tout dire, par ses goûts frivoles et son épicurisme transcendant, était de ceux qui devaient apprécier un raffiné d'esprit et de mœurs, un *voluptueux d'idées* (selon le mot de Joubert) comme Rivarol. Il devait aussi en être recherché. Pourtant ils ne se fréquentèrent pas, pendant le séjour que Sénac de Meilhan fit, en quittant Aix-la-Chapelle, à Hambourg, seconde étape de cette vie errante qui devait chercher encore, à Berlin et à Saint-Pétersbourg, un asile définitif, pour ne le trouver qu'à Vienne, dans la tombe où le chagrin le jeta, fatigué avant l'heure, en avril 1803.

Si Rivarol ne fréquenta point Sénac de Meilhan, sans autre grief contre lui que de ne l'aimer point (entre gens d'esprit les antipathies sont plus irréconciliables que les haines), en revanche, il eut des rapports intermittents, mais assez intimes, jusqu'à l'inévitable brouillerie finale, avec le comte Alexandre de Tilly, celui qu'on appelait à Hambourg, selon le comte de Neuilly, le *beau Tilly*, comme on avait appelé Lauzun le *beau Lauzun*, et qui justifie ce surnom par des aventures plus romanesques qu'héroïques qui

devaient le conduire au tragique dénouement du suicide. Triste et juste ressemblance de destinée entre deux hommes du même caractère et du même talent, qui tous deux nous ont laissé, dans les indiscrètes et cyniques révélations de scandaleux *Mémoires*, un tableau trop fidèle, et plus ressemblant que flatté, de la corruption de leur temps, et de cette brillante décadence de la société française dont ils furent les héros. L'un finira par l'échafaud de la Terreur et mourra avec un courage et un repentir qui expieront les fautes de sa vie; l'autre périra de sa main, à Bruxelles, en 1816, au sortir d'un tripot où il avait tout perdu, même l'honneur, auquel il ne voulut pas survivre, par un désespoir qui mêle en sa faveur un peu de pitié au mépris... Mais revenons à Hambourg, où Tilly, qui avait fui, le 25 août 1792, grâce à la connivence de Danton et de Manuel, sinistres protecteurs, à la haine de Condorcet et de Fabre d'Églantine, séjourna en 1797 et en 1799, après avoir habité Londres trois ans, et Hambourg à ces deux dates. Comme précédemment en Angleterre, comme plus tard à Berlin, Tilly fut en relation à Hambourg avec Rivarol, qu'il avait connu assez intimement en 1784, et avec lequel il avait collaboré aux *Actes des Apôtres*. Il avait été lié aussi avec Champcenetz, qu'il avait en vain essayé, à son départ, de dissuader de la confiance ou plutôt de l'insouciance qui le fit demeurer à Paris, où la Terreur, comme il s'en flattait, ne l'oublia pas et ne l'épargna pas.

Tilly, très capable, par son esprit et sa culture littéraire, d'être plus qu'un partenaire alerte à la réplique et un compagnon de table pour Rivarol, dont il éluda les offres de collaboration, dut vivre, à Hambourg, de sa ressource habituelle, le jeu, et y mena, contre le gré de son ami qui, rangé à une certaine sagesse par l'expérience et la nécessité, lui prodigua en vain les conseils et les reproches, cette existence de roué, perpétuel défi à la gravité des circonstances, dont il avait l'habitude, et dont ses départs précipités ne lui laissaient pas toujours le temps d'anéantir les compromettants trophées.

Par une mésaventure qu'il partagea avec le marquis de Bonnay, et dont tous deux purent rire ensemble à Hambourg, où tous deux se rencontrèrent certainement dans la société de Rivarol, l'un et l'autre avaient émigré sans avoir le temps de détruire leur cassette aux poulets, et ils eurent à regretter tous deux les suites de cette légèreté odieuse pour Tilly, ridicule pour M. de Bonnay. Tilly s'excuse, dans ses *Mémoires*, en rejetant le tort sur Champcenetz, qu'il avait chargé de l'autodafé préservateur, et qui ne s'acquitta pas de la commission. La municipalité en fit des gorges chaudes aux dépens des correspondantes de Tilly, et il reçut, à Hambourg même, en 1797, de justes et vifs reproches d'une personne com-

promise par sa faute, et sans doute aussi un peu par la sienne propre.

Pour le marquis de Bonnay, la chose fut encore plus grave, c'est-à-dire plus drôle, et fit beaucoup parler et rire à ses dépens; et la découverte de ses papiers dans ce mobilier, confisqué comme bien d'émigré, et qu'il s'était flatté un peu étourdiment de retrouver intact, eut un tel retentissement, qu'il a trouvé un écho jusque dans les plus austères biographies. Le 1er novembre 1792, le ministre Roland prit la peine d'écrire à la Convention nationale que des commissaires, chargés de se transporter chez Bonnay, ex-constituant émigré, venaient de lui envoyer des paquets sur lesquels étaient écrits ces mots : « *Pour être brûlés après ma mort, sans qu'il en reste de vestiges; je le demande par le respect dû aux morts.* » Le député Merlin, qui flairait un délit pour lequel il était indulgent, se piqua d'honneur et demanda vainement que les intentions du marquis, mises sous la sauvegarde d'un sentiment sacré, fussent respectées. La Convention, qui n'avait pas de ces scrupules, décida que les paquets seraient ouverts par son comité de sûreté générale, et bientôt, comme rapporteur de ce comité, Manuel vint annoncer solennellement, aux rires de l'Assemblée et des tribunes, que les fameux papiers n'étaient qu'un *portefeuille de l'amour*. Et après avoir ri, on passa à l'ordre du jour.

Il est un autre émigré d'un grand talent et qui a approché, dans les lettres, de la célébrité, qu'il faut s'empresser de présenter au lecteur, qui lui devra les plus sûres et les plus curieuses informations sur le séjour à Hambourg de Rivarol, avec lequel il fut en relations intimes et habituelles : c'est le poète Lioult de Chênedollé, auquel il témoigna une affection presque paternelle, dont il encouragea les débuts et qu'il associa même, moins qu'il ne l'eût voulu, à ses travaux. Sa conversation éblouissante subjugua entièrement l'enthousiaste disciple, encore novice aux voluptés de l'esprit, et laissa en lui une impression ineffaçable. Il a tracé, de sa première entrevue avec le grand fascinateur, un récit encore frémissant et qui respire la plus naïve et, par moments, la plus sagace admiration. Il a esquissé aussi, dans les *Souvenirs* dont Sainte-Beuve a tiré un si habile et intéressant parti, les principales figures de ce cénacle d'émigrés épicuriens et beaux esprits qui formaient, pour la plupart, la rédaction du *Spectateur du Nord*, et comme la cour de Rivarol. Il faut citer le passage où Sainte-Beuve, dans sa grande étude sur *Chateaubriand et son groupe*, auquel Chênedollé appartint à tant de titres, a enchâssé, comme dans une sorte de mosaïque, les traits caractéristiques empruntés à Chênedollé :

La société habituelle de Rivarol à Hambourg, durant ces années, était

tout ce qui passait dans cette ville et y séjournait un peu. Je cite au hasard : Mme Cromot de Fougy, la princesse de Vaudemont, Mme de Verthamy, Mme de Flahaut, « qui faisait, quand elle le voulait, des yeux de velours »; Alexandre de Tilly, « louvoyant entre la bonne et la mauvaise compagnie, agréable dans la bonne, exquis dans la mauvaise »; Armand Dulau, « l'homme qui avait porté le plus de grâce dans l'ignorance »; Baudus, directeur du *Spectateur du Nord*, « qui avait le style grisâtre »; l'abbé Louis et l'abbé de Pradt, tous deux rédacteurs; le duc de Fleury, le duc de la Force, le comte d'Esternod, de beaux débris de l'ancien monde; l'abbé Delille, l'aimable philosophe Jacobi; l'abbé Giraud, qui disait à tout propos : *c'est stupide !* tellement que Rivarol prétendait qu'il « laissait tomber partout sa signature »; et bien d'autres.

A ces noms, en effet, il convient d'ajouter le marquis de la Tresne, homme d'esprit et de talent, traducteur habile de Virgile et de Klopstock; le marquis de Romance de Mesmont, « homme du monde, qu'une aventure malheureuse avait obligé de se retirer de la société, et qui était devenu sauvage et mélancolique, mais d'une mélancolie de bon goût »; et enfin l'ancien évêque d'Autun, l'ami de Mirabeau, le prélat officiant de la Fédération, qui attendait, en pelotant sourdement partie, cette heure propice des grandes chutes et des grands événements, où on le vit, chaque fois avec le même zèle, « venir au secours du plus fort ».

Celui-ci, qui vivait surtout chez la princesse de Vaudemont, était d'un groupe moins intime et familier, composé des émigrés hétérodoxes ou *suspects*, à l'égard desquels on se tenait sur un certain pied de réserve ironique. C'étaient, pour la plupart, d'anciens constituants, que les orthodoxes du parti punissaient de leurs illusions, comme s'ils n'en avaient pas en eux-mêmes et de pires, et auxquels on reprochait le mal qu'ils n'avaient pu empêcher, comme s'ils l'eussent fait. Rivarol ne perdait guère l'occasion de passer ces gangrenés au fil de l'épigramme, moins par rancune que par malice, car il n'avait rien d'implacable, comme les gens qui sentent qu'ils ont eux-mêmes besoin de quelque indulgence. Rivarol ne fut jamais implacable que pour les sots; la bêtise était, à ses yeux, une innocence; mais la sottise était coupable. C'est lui qui a dit « qu'elle méritait toujours ses malheurs ». Ce n'est pas à ce titre qu'il raillait des gens auxquels on ne pouvait refuser de l'esprit et qui en faisaient encore preuve en riant, quand Rivarol disait d'eux, en faisant allusion à leurs conseils inutiles et à leurs regrets tardifs : « Les bonnes gens! après avoir été incendiaires, ils viennent s'offrir pour être pompiers! » Le chef de ces repentants, qui n'eurent jamais

qu'une contrition très imparfaite, était M. de Talleyrand, qui laissait s'émousser sur son élégante imperturbabilité les épigrammes dont le fusillait Rivarol.

Un soir qu'il entrait malencontreusement dans la réunion quotidienne, au moment même où l'on était en train de juger plus que sévèrement son rôle dans les derniers événements, il demanda de quoi il était question. « Nous parlions, dit Rivarol, importuné par cette curiosité, de quelqu'un que l'on pourrait prendre pour la justice d'Horace, si ce n'était elle qui, depuis longtemps, court après lui. » On sait que le futur diplomate était boiteux, ce qui ne l'a pas empêché depuis de faire son chemin. Il fit, dans cette occasion, honneur à cette réputation de sang-froid qu'il s'exerçait à mériter; car il ne répondit que par le plus indifférent des sourires à cette impertinente algarade de Rivarol, se réservant seulement *in petto* de ne pas s'exposer souvent à l'épreuve. Il trouvait d'ailleurs facilement à se dédommager de ces petits déboires dans quelques salons choisis où il était le favori, et n'avait ni à disputer ni à partager l'empire. Outre celui de la princesse de Vaudemont, il put passer quelques bonnes heures à savourer cette domination souriante et discrète qu'il y exerçait par le privilège d'une ancienne et intime liaison, chez la comtesse de Flahaut, déjà connue littérairement par le succès de son joli roman d'*Adèle de Sénanges*.

Mme de Flahaut avait épousé, au sortir du couvent, pour aller habiter le Louvre avec lui, un homme beaucoup plus âgé qu'elle, puisqu'il avait déjà cinquante-sept ans. Il était intendant du jardin et des cabinets du roi; et son frère, le comte d'Angivilliers, était surintendant des bâtiments du roi. La hache révolutionnaire trancha les nœuds d'une union mal assortie, dont les incompatibilités n'avaient pas éclaté publiquement, grâce au tact des deux époux. Les circonstances qui rendirent à Mme de Flahaut la liberté du veuvage sont même assez curieuses pour être rapportées ici. Il existe une double version, dont les auteurs invoquent chacun le témoignage même de Mme de Flahaut. Sainte-Beuve raconte en ces termes la mort de M. de Flahaut, qui n'aurait pas été seulement courageuse, mais héroïque :

Mme de Flahaut quitta Paris et la France après le 2 septembre. M. de Flahaut, emprisonné, fut bientôt victime. A force d'or et de diamants prodigués par la famille et les amis du dehors à l'un des geôliers, il était parvenu à s'évader et vivait dans une cachette sûre. Mais quelqu'un raconta devant lui que son avocat venait d'être arrêté comme soupçonné de lui donner asile; M. de Flahaut, pour justifier l'innocent, quitta sa retraite dès six heures du matin, et se rendit à la

Commune où il se dénonça lui-même; il fut peu de jours après guillotiné.

Nous avons eu sous les yeux une note manuscrite de M. de Mommerqué, qui raconte les faits autrement :

Mme la marquise de Souza me racontait que M. le comte de Flahaut, son premier mari, s'était gravement compromis vis-à-vis des révolutionnaires par sa belle conduite au 10 août. Le marquis de Viomesnil y avait été blessé, et M. de Flahaut lui donna le bras à travers le jardin des Tuileries pour le conduire chez l'ambassadeur de Venise, rue Saint-Florentin (aujourd'hui l'hôtel de Talleyrand); il n'eut plus qu'à se cacher, et il écrivit à sa femme d'aller de très bonne heure chez Méhée de la Touche, secrétaire-adjoint de la Commune du 10 août, et de tâcher de lui obtenir un passeport. Quand Mme de Flahaut se présenta, Méhée était en peignoir entre les mains de son coiffeur. Cet homme se retire, et Mme de F. annonce l'objet de sa visite. Méhée dit qu'il n'a pas envie d'être guillotiné, qu'aucune considération ne pourrait le déterminer à délivrer un passeport à M. de Flahaut : « Voilà bien des passeports, dit-il en mettant la main sur un paquet de papiers; mais vous n'en aurez pas, ma vie serait compromise. » Peu d'instants après, il demande la permission de passer dans une autre pièce pour ôter son peignoir, et Mme de F. se voyant seule, porte rapidement la main sur les passeports dont elle prend une poignée. « J'espère que vous m'en laisserez, » s'écrie Méhée, qui avait tout vu à travers une porte vitrée. « Mais, ajouta-t-il, cela ne peut pas vous servir, il n'y a pas de signature; en voilà un qui la porte, je vous le confie, à la condition que vous me le rapporterez demain. » Les passeports furent pendant la nuit revêtus de fausses signatures, et M. de Flahaut se rendit à Boulogne.

Ce fut un de ces passeports que Mme de F. donna à M. Bertrand de Molleville, qui s'embarqua à Boulogne, comme il le raconte; mais ce qu'il ne dit pas, c'est que, par ses imprudences, il causa la perte de M. de Flahaut. Un jour que ce dernier était avec le perruquier, on apporte une caisse venant d'Angleterre, et envoyée par M. Bertrand. Ignorant ce qu'elle pouvait contenir, M. de Flahaut l'ouvre devant le coiffeur; elle était remplie de faux assignats de la fabrique des princes. M. de Flahaut fut aussitôt dénoncé, arrêté, et périt révolutionnairement[1].

Mme de Flahaut, qui avait d'abord émigré en Angleterre, et de là s'était fixée en Suisse, à Bremgarten, vint à Hambourg, en mars 1795, avec le duc d'Orléans (plus tard Louis-Philippe), qu'elle avait ren-

[1] Sainte-Beuve, *Portraits de femmes*, p. 41-42.

contré à Bremgarten, grâce aux subsides que leur avait généreusement avancés Gouverneur Morris, le diplomate américain, leur ami commun. C'est par le *Mémorial* de Gouverneur Morris que nous apprenons ce fait; c'est lui aussi qui nous a fait connaître la tendre amitié qui unissait, en 1789, M. de Talleyrand et Mme de Flahaut. Ils purent en renouveler les témoignages durant le séjour que fit à Hambourg M. de Talleyrand, avant de partir pour l'Amérique; et les *Mémoires* de Mme de Genlis nous apprennent aussi que cette intimité avec une personne qui la haïssait n'empêcha point le futur diplomate, déjà passé maître dans l'art de louvoyer entre les écueils des rivalités politiques, littéraires et féminines, de la visiter et de lui témoigner son intérêt par des offres généreuses. C'est à Hambourg que Mme de Flahaut connut le diplomate portugais qu'elle devait épouser en 1802.

Nous n'avons trouvé aucune trace des relations de Rivarol avec le comte d'Angivillers, que sa femme, en dépit des apparences d'une affection passionnée, n'avait pas voulu suivre en exil, et qu'elle tenta vainement plus tard de rappeler auprès d'elle. M. d'Angivillers, qui s'était établi à Kiel, avait retrouvé à Hambourg une famille, dans ses nièces et petites-nièces, Mmes de Capellis, de Nadaillac et de Cintré; dans son amie, Mme de Tessé; et dans sa pupille, la comtesse de Neuilly, qui tint jusqu'en 1814 le serment qu'ils avaient fait ensemble, et que celui qu'elle appelle *son tuteur* tint jusqu'à sa mort (1810), de ne rentrer en France qu'avec le roi. Nous n'avons pas non plus trouvé de traces écrites des relations de Mme de Flahaut avec Rivarol, qu'elle connut et apprécia certainement, suivant le témoignage de Chênedollé. Mais Rivarol n'écrivait guère, et il n'avait pas besoin d'écrire à Mme de Flahaut, puisqu'elle habitait la même ville que lui, et qu'il pouvait la rencontrer à son gré. Peut-être aussi ces relations ne furent-elles jamais très intimes, Rivarol aimant à dépenser son esprit et son cœur en menue monnaie, et variant et multipliant volontiers ces liaisons de salon, où la galanterie n'est que l'ornement et la parure de la sympathie, et où l'infidélité, si elle est quelquefois une faute, n'est jamais une crime. Mme de Saint-Chamond, Mme Cromot de Fougy et d'autres avaient aussi leurs droits et leur lot dans ces partages sans jalousie.

Parmi les très rares (pas vingt en tout) lettres d'un homme qui n'aimait pas la plume, « cette triste accoucheuse de l'esprit, avec son long bec affilé et criard », et qui préférait parler, essayer ses idées sur un auditoire choisi et s'exciter à l'inspiration par le succès, il nous en est demeuré une adressée à Mme Cromot de Fougy. C'était une de ces jolies et aimables, sinon spirituelles Françaises, avec lesquelles Rivarol se plaisait à caqueter pour amuser son cœur

(blasé par l'expérience de plus d'un succès, de plus d'une déception, et incapable peut-être d'un effort plus généreux que celui qu'exige la simple galanterie) et pour aiguiser son esprit.

Talleyrand, qui aimait beaucoup aussi la société des femmes, les appréciait surtout en raison de leur faculté divinatoire, de leur fécondité en expédients, de leur talent instinctif à jouer du cœur humain, de leur aptitude naturelle à la diplomatie. C'était pour lui une volupté de dilettante raffiné en matière de finesse, de ruse et d'habileté, que de les entendre causer et développer sans y songer toutes les ressources de cet art dans lequel il devint un maître, de parler pour dissimuler ou pour aiguiser sa pensée. Rivarol se plaçait à un point de vue à la fois plus égoïste et plus élevé. Il aimait à causer avec ou plutôt à parler devant les femmes, parce qu'il préférait, comme qualité et comme charme, leurs applaudissements à ceux des hommes, parce que nulles louanges ne lui semblaient plus délicates que les leurs, qu'accompagnent des sourires et des regards dont manque l'éloge viril, enfin et surtout parce qu'il les considérait non sans raison comme plus expertes que les hommes dans les finesses et les délicatesses du langage. Il y a dans les *Mémoires* de Marmontel un passage qui exprime spirituellement le parti que, comme lui, à l'heure calmée de la maturité, à cet automne de la vie qui est la saison des déclins du cœur et des fruits de l'esprit, Rivarol tirait du commerce des femmes, les limites auxquelles il réduisait ses conquêtes, et les succès qui suffisaient à son ambition :

Je vivais au milieu des femmes les plus séduisantes, sans tenir à aucune par les liens de l'esclavage... Aucune de celles avec qui je me plaisais le plus ne troublait mon repos. Comme je savais bien qu'elles ne pensaient pas à moi, je n'avais ni la simplicité, ni la fatuité de penser à elles; j'aurais pu dire comme Atys, et avec plus de sincérité :

J'aime les roses nouvelles,
J'aime à les voir s'embellir,
Sans leurs épines cruelles
J'aimerais à les cueillir.

Ce qui me ravissait en elles, c'étaient les grâces de leur esprit, la mobilité de leur imagination, le tour facile et naturel de leurs idées et de leur langage, et une certaine délicatesse de pensée et de sentiment qui, comme celle de leur physionomie, semble réservée à leur sexe. Leurs entretiens étaient une école pour moi, non moins utile qu'agréable; et autant qu'il m'était possible, je profitais de leurs leçons. Celui qui ne veut écrire qu'avec précision, énergie et vigueur, peut ne vivre qu'avec des hommes; mais celui qui veut dans son style avoir de la souplesse,

de l'aménité, et ce je ne sais quoi qu'on appelle du charme, fera très bien, je crois, de vivre avec des femmes. Lorsque je lis que Périclès sacrifiait tous les matins aux Grâces, ce que j'entends par là, c'est que tous les jours Périclès déjeunait avec Aspasie.

Mme Cromot de Fougy, à laquelle Rivarol adressait cette lettre moitié vers, moitié prose, qui donne bien l'idée de ses procédés de galanterie et de cette innocente *flirtation* qui empruntait, en la rajeunissant par une vivacité inaccoutumée, la langue de Dorat, était, pensons-nous, la femme ou la bru du surintendant de la maison de Monsieur, comte de Provence. Ses démêlés avec M. Geoffroy de Limon, intendant des finances du même prince, avaient occupé la ville et la cour en 1777, et leur rivalité avait abouti à la disgrâce de M. de Limon, congédié, l'année suivante, avec une pension de 6000 livres. Pendant l'émigration, ces deux remuants et un peu intrigants personnages avaient fait bande et camp à part; et Rivarol, qu'offusquaient la suffisance et l'insuffisance de M. de Limon, avait pris parti pour le groupe Cromot de Fougy, avait drapé et tracé de main de maître les plans aventureux de l'auteur du manifeste de Brunswick, et avait été récompensé de ce service par les bonnes grâces du régent et, après la mort de Louis XVII, du roi de France de l'exil. Louis XVIII, on le sait, était un homme d'esprit et aimait les gens d'esprit. A ce compte, il devait préférer la politique diplomatique de Rivarol, où il entrait beaucoup de philosophie et de littérature, à la politique chevaleresque et chimérique de l'émigration militante qui s'agitait stérilement autour de son frère le comte d'Artois, et dont le funeste chef-d'œuvre avait été Quiberon. L'influence de Mme Cromot de Fougy et de son groupe ne dut pas nuire à cette faveur de l'auguste émigré de Blankenbourg et de Mittau, dont Rivarol allait recueillir de précieux et flatteurs témoignages.

Nous ne voulons retenir de la lettre à Mme Cromot de Fougy, qui n'a, pour une étude du genre de celle que nous poursuivons, qu'un intérêt psychologique, symptomatique en quelque sorte, que la note mélancolique qui y perce, jusqu'au milieu de ces fusées d'esprit et de jovialité qu'y tire son auteur. Nous n'en sommes encore qu'au sourire de cet ennui qui envahit peu à peu Rivarol; bientôt son enjouement vivace se voilera de plus en plus sous l'influence d'un climat brumeux et d'un travail énervant, et nous devinerons sans jamais les voir les larmes secrètes que le regret de la famille et de la patrie lui arrachèrent sans doute plus d'une fois dans la solitude, au milieu des fatigues de cet art de penser et d'écrire dont le but, c'est lui qui l'a dit, recule sans cesse. Mais avant d'insister sur les causes de ces chagrins et de ces dégoûts qui lui firent quitter Hambourg,

nous voulons, avec Chênedollé, fixer en quelques traits l'image de Rivarol improvisateur et causeur, tel qu'il apparut en ùn jour d'inspiration et de verve, sous les ombrages de Hamm, à un auditeur qu'il voulait conquérir, et qui en demeura deux ans fasciné, ensorcelé, lui laissant l'éblouissement de cet éclat suprême de son éloquence, pareil à celui que jette un flambeau épuisé avant de s'éteindre.

Chênedollé raconte qu'il avait tant entendu vanter l'esprit de Rivarol et le charme irrésistible de sa conversation par quelques personnes avec lesquelles il vivait, qu'il brûlait du désir de faire sa connaissance. Il l'avait aperçu deux ou trois fois dans les salons d'un restaurateur français, nommé Gérard, alors fort en vogue à Hambourg. Il s'était trouvé à table assez près de lui, et ce qu'il avait pu saisir au vol de cette conversation prodigieuse, de cet esprit rapide et brillant, qui rayonnait en tout sens et s'échappait en continuels éclairs, l'avait jeté dans une sorte d'enivrement fiévreux dont il ne pouvait revenir. « Je ne voyais, dit-il, que Rivarol, je ne pensais, je ne rêvais qu'à Rivarol : c'était une vraie frénésie qui m'ôtait jusqu'au sommeil. »

Enfin, « après bien des tentatives inutiles pour pénétrer jusqu'à son idole », le jeune poète obtint du marquis de la Tresne la faveur d'être présenté par lui à Rivarol. On prit rendez-vous, et le 5 septembre 1795, « jour que je n'oublierai jamais », remarque Chênedollé, eut lieu cette audience familière et solennelle à la fois du roi de la conversation.

Il faisait un temps superbe, calme et chaud, et tout disposait l'âme aux idées les plus exaltées, aux émotions les plus vives et les plus passionnées. Je ne puis dire quelles sensations j'éprouvai quand je me trouvai à la porte de la maison; j'étais ému, tremblant, palpitant... Mille sentiments confus m'oppressaient à la fois; le désir violent d'entendre Rivarol, de m'enivrer de sa parole, la crainte de me trouver en butte à quelques-unes de ces épigrammes qu'il lançait si bien et si volontiers, la peur de ne pas répondre à la bonne opinion que quelques personnes avaient cherché à lui donner de moi; tout m'agitait, me bouleversait, me jetait dans un trouble inexprimable. J'éprouvais au plus haut degré cette fascination de la crainte, quand enfin la porte s'ouvrit. On nous introduisit auprès de Rivarol, qui, en ce moment, était à table avec quelques amis. Il nous reçut avec une affabilité caressante, mêlée toutefois d'une assez forte teinte de cette fatuité de bon ton qui distinguait alors les hommes du grand monde (Rivarol, comme on sait, avait la prétention d'être un homme de qualité). Toutefois, il me mit bientôt à mon aise, en me disant un mot aimable sur

mon ode à Klopstock, que j'avais fait paraître depuis peu. « J'ai lu votre ode, me dit-il, elle est bien ; il y a de la verve, du mouvement, de l'élan. Il y a bien encore quelques *juvenilia*, quelques images vagues, quelques expressions ternes, communes ou peu poétiques ; mais d'un trait de plume, il est aisé de faire disparaître ces taches-là. J'espère que nous ferons quelque chose de vous ; venez me voir, nous mettrons votre esprit en *serre chaude*, et tout ira bien. Pour commencer, nous allons faire aujourd'hui une débauche de poésie.

Il commença, en effet, et se lança dans un de ces monologues où il était vraiment prodigieux. Le fond de son thème était celui-ci : le poète n'est qu'un sauvage très ingénieux et très animé, chez lequel toutes les idées se présentent en images. Le sauvage et le poète font le cercle ; l'un et l'autre ne parlent que par hiéroglyphes, avec cette différence que le poète tourne dans une orbite d'idées beaucoup plus étendues. Et le voilà qui se met à développer ce texte avec une abondance d'idées, une richesse de vues si fines et si profondes, un luxe de métaphores si brillantes et si pittoresques, que c'était merveille de l'entendre.

Il passa ensuite à une autre thèse qu'il posa ainsi : « L'art doit se donner un but qui recule sans cesse, et mettre l'infini entre lui et son modèle. » Cette nouvelle idée fut développée avec des prestiges d'élocution encore plus étonnants ; c'étaient vraiment des paroles de féerie. Nous hasardâmes timidement, M. de la Tresne et moi, quelques objections qui furent réfutées avec le rapide dédain de la supériorité (Rivarol, dans la discussion, était cassant, emporté, un peu dur même). « Point d'objections d'enfant », nous répétait-il ; et il continuait à développer son thème avec une profusion d'images toujours plus éblouissantes.

Il passait tour à tour de l'abstraction à la métaphore, et revenait de la métaphore à l'abstraction avec une aisance et une dextérité inouïes. Je n'avais pas l'idée d'une improvisation aussi agile, aussi svelte, aussi entraînante. J'étais tout oreilles pour écouter ces paroles magiques qui tombaient en reflets pétillants, comme des pierreries, et qui d'ailleurs étaient prononcées avec le son de voix le plus mélodieux et le plus pénétrant, l'organe le plus varié, le plus souple et le plus enchanteur. J'étais vraiment *sous le charme*, comme disait Diderot.

Nous ne pouvons suivre ni Rivarol ni Chênedollé, qui l'a si bien peint d'après nature et avec une fidélité qui va jusqu'à nous rendre l'impression de sa parole, dans les méandres savamment capricieux de cette conversation merveilleuse, où le naturel était le comble de l'art et où l'improvisation s'aidait si habilement de la mémoire. Rivarol passa successivement en revue tous les personnages littéraires

du dix-huitième siècle ; il développa, à propos des principaux, Voltaire, à qui il en voulait d'avoir su s'attribuer le monopole universel de l'esprit ; à qui il ne pardonnait pas d'être venu le premier et d'avoir pris sa place ; Buffon, Rousseau, Montesquieu, son opinion en forme, *in fiocchi*, avec un appareil de couleurs et un éclat d'antithèses vraiment prestigieux ; n'accordant aux auteurs de second ordre, de Thomas à Delille, de Chamfort à Le Brun, de Mercier à Palissot, qu'une de ces épigrammes brillantes et rapides, qui frappaient dans un éclair, comme l'épée dans la main de ce saint Georges auquel on le comparait pour l'escrime de la parole.

On comprend, en lisant le récit de Chênedollé (que serait-ce si on avait entendu, comme lui, Rivarol lui-même !), son émotion de dilettante devant ces tours de force de virtuosité d'un causeur unique, et qu'il serait curieux de comparer, sous ce dernier rapport, à Voltaire qu'il jalousait, dans une de ces scènes de conversation où tous deux excellaient, mais à des titres différents. A en juger, en effet, par les entretiens avec Voltaire, que Marmontel et le prince de Ligne ont, ce dernier surtout, si curieusement reproduits, Voltaire, d'un caractère trop ardent et d'un esprit trop clair et trop vif pour attendre longtemps la réplique ou pour se perdre dans les considérations oiseuses, pour faire, enfin, parade d'imagination et de style, l'emportait sur Rivarol dans le dialogue où il était tour à tour, selon les passions qui l'agitaient, d'un tragique ou d'un comique inimitables et d'un irrésistible effet. Rivarol était de l'école de Diderot, sauf qu'il était gai, là où l'autre était tendre, et cherchait à provoquer le rire, là où l'autre eût vu son triomphe à faire pleurer. Mais tous deux affectionnaient le monologue (forme égoïste et voluptueuse de la conversation), qui permet de se développer dans toute son envergure, de faire faire la roue à son esprit et de ne frapper le coup décisif sur l'auditeur ébloui qu'après l'avoir longuement préparé et balancé, comme un coup de foudre subit, dans la pourpre et l'azur du ciel de l'imagination. Chênedollé, qui devait avoir la bonne fortune de connaître et d'entendre tour à tour Rivarol et Mme de Staël, et qui les distingue et les juge, comme causeur, en amateur raffiné de cet art sans règles et sans limites, où tout est abandonné au hasard, c'est-à-dire au génie, clôt son récit en ces termes :

Trois heures s'écoulèrent dans ces curieux et piquants entretiens, et me parurent à peine quelques instants. Le soleil, cependant, avait disparu de l'horizon, et la nuit qui tombait nous avertit qu'il était temps de nous retirer.

Nous prîmes donc congé de Rivarol, qui, en nous quittant, nous dit quelques-uns de ces mots aimables qu'il savait si bien trouver, et nous

fit promettre de revenir. Puis il me remit sa traduction de Dante, en me disant : « Lisez cela! il y a là des études de style qui formeront le vôtre, et qui vous mettront des formes poétiques dans la tête. C'est une mine d'expressions où les jeunes poètes peuvent puiser avec avantage. »

Nous reprîmes la route de Hambourg. M. de la Tresne et moi, confondus, terrassés, éblouis par les miracles de cette parole presque fabuleuse... L'oreille et la tête encore pleines de la conversation de Rivarol, nous marchions silencieusement sous cette magique clarté d'une lune d'automne, et le profond silence n'était interrompu que par les exclamations répétées vingt fois : « Il faut convenir que Rivarol est un causeur bien extraordinaire! » De tout ce soir-là, il nous fut impossible de trouver d'autres paroles.

Chênedollé était un enthousiaste, c'était aussi un clairvoyant; le poète en lui était doublé d'un critique, et c'est peut-être pour cela qu'il n'a pas été un grand poète, sa raison retenant sans cesse son imagination, et la crainte de la chute l'écartant des vertigineuses hauteurs pour le confiner aux « coteaux modérés ». Chênedollé, qui nous a rendu dans tout son frémissement d'initié l'impression de sa première visite au dieu de la conversation, n'en a pas moins noté avec soin, sa ferveur une fois refroidie, les traits qui permettent, sans cesser d'admirer Rivarol, d'apprécier ses procédés, le factice de son inspiration, le prémédité de son improvisation, le sang-froid de son apparent abandon, le côté théâtral de cette conversation d'un grand causeur, qui eût été un grand orateur, qui eût été aussi un grand acteur. Mme de Staël mettait plus d'âme à ses discours et parfois s'y livrait tout entière, ainsi qu'en témoignait la flamme de ces yeux passionnés qui frémissaient d'un enivrement sincère. « Rivarol, dit encore Chênedollé, redevenu l'observateur perspicace et incorruptible que nous avons signalé, était trop l'homme du salon pour atteindre à la perfection (autre que celle du moment, du soir); le lendemain on s'apercevait que cette conversation si spontanée en apparence, si laborieuse et industrieuse en réalité, sentait la lampe, l'effort et le travail du cabinet; que « c'était un feu d'artifice sur l'eau », brillant et froid; que « son talent manquait de probité ». C'est ainsi qu'il ne donnait pas toute la réalité, mais seulement une admirable image de l'éloquence, lorsque sur ce fauteuil dont il avait fait son trône ou adossé à la cheminée qui formait sa tribune habituelle, pâle de cette pâleur du lit et de la chambre qu'il ne quittait guère que pour la table, pâle de cette atmosphère de la serre chaude où il mûrissait trop hâtivement, il débitait ses phrases magiques, sans que son regard, demeuré terne, participât à l'animation du reste de son visage. C'est Chênedollé qui a formulé cette dernière observation, si décisive.

Tout l'esprit de Mme de Staël était dans ses yeux qui étaient superbes. Au contraire, le regard de Rivarol était terne, mais tout son esprit se retrouvait dans le sourire le plus fin et le plus spirituel que j'aie vu, et dans les deux coins de sa bouche, qui avait une expression unique de malice et de grâce.

Chênedollé, qui fréquenta intimement Rivarol pendant deux ans, a pu le voir et le peindre sous tous ses aspects. Chaque fois qu'il en parle, il nous découvre un trait nouveau de cette physionomie complexe. C'est ainsi que, pour connaître et posséder, comme lui, Rivarol tout entier, il faut tenir compte d'une dernière et merveilleuse faculté de ce brillant esprit, une de celles qui expliquent le mieux la fascination universelle qu'il exerçait. Ceux qui avaient résisté à son éloquence étaient désarmés par les saillies mordantes qui lui échappaient à tout moment et toujours à propos, et par l'art prodigieux d'évocation et de mimique avec lequel, rompant le monologue, il introduisait dans la conversation, comme sur une scène, en leur faisant parler leur langage, les personnages mêmes dont il voulait se moquer. Parmi les séductions dont se composait son prestige, il faut noter ce don de peindre un homme en un mot, celui de l'évoquer en un dialogue dont la verve comique était souvent irrésistible et eût provoqué le rire même de la victime qu'il contrefaisait si gaiement. Son discours était parfois ainsi toute une comédie. Il ne se bornait pas à parler sa conversation, il la jouait. Il s'amusait notamment, quand il était en belle humeur, à conter de ces bonnes histoires dialoguées, où l'émigration était bernée de main de maître dans ses types caractéristiques. Rien ne peut donner une idée de son art de saisir les travers et les ridicules, de faire causer et agir devant ses interlocuteurs, comme des marionnettes, les rétrogrades, les *perruques* du parti que chacun reconnaissait aussitôt et dont on murmurait le nom avec des rires étouffés.

C'est de Rivarol qu'est ce dialogue, si simple, mais si saisissant de ressemblance, où il représentait, non pour en rire et en faire rire, mais tout au plus avec un sourire de respectueuse pitié, le doux entêtement à l'espérance, la naïve confiance dans leur cause et la résignation à la volonté du ciel, de certains de ces prélats de l'émigration, qui laissaient faire les fortes têtes, et attendaient de Dieu seul le salut en réchauffant leurs rhumatismes au pâle soleil de l'exil, et en cherchant et trouvant encore le moyen de se consoler de l'attente par une bonne action et de prélever la dîme de l'aumône sur la charité même dont ils vivaient. Rivarol montrait les deux bons et vieux évêques se promenant ensemble au parc de Bruxelles, en avril 92, tous deux appuyés sur leur canne à bec de corbin et grelottant

sous leur douillette feuille morte. L'un des deux respectables personnages, après un long silence, disait à l'autre : « Monseigneur, croyez-vous que nous soyons en France au mois de juin ? — Mais, monseigneur, répondait l'autre, non sans y avoir mûrement réfléchi, je n'y vois point d'inconvénient. » Et ils continuaient à lire leur bréviaire, un moment interrompu. On retrouve cette scène, dont Rivarol était l'auteur, dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, dans les papiers de Montlosier, partout où a écrit un des contemporains qui l'a entendu dire par Rivarol, et n'a pu l'oublier.

C'est de Rivarol encore qu'est cette pochade, souvent répétée et reproduite par Chênedollé, où il mettait en scène l'égoïste Lally, qu'il appelait « le plus gras des hommes sensibles », et où il raillait le contraste de sa sensiblerie et de sa gourmandise, de façon à désopiler la rate d'un spleenétique. Il représentait Lally à souper, racontant les horreurs de la révolution. « Oui, messieurs, j'ai vu couler ce sang ! — Voulez-vous me verser un verre de vin de Bourgogne? — Oui, messieurs, j'ai vu tomber cette tête! — Voulez-vous me faire passer une aile de poulet? » Rien n'était plus amusant que ce jeu de scène, forcé chaque fois et toujours suivant la double loi de contraste et de progression qui rend d'un comique irrésistible un procédé qui n'est d'ailleurs pas nouveau. On pourrait trouver le germe de la scène de Lally dans plus d'une scène semblable, plus authentique, celle, par exemple, où Marmontel nous raconte la façon dont Panard exprimait ses regrets de la mort de son ami Gallet.

Après la mort de son ami Gallet, l'ayant trouvé sur mon chemin, je voulus lui marquer la part que je prenais à son affliction : « Ah ! monsieur, me dit-il, elle est bien vive et bien profonde ! Un ami de trente ans, avec qui je passais ma vie ! A la promenade, au spectacle, au cabaret, toujours ensemble ! Je l'ai perdu, je ne chanterai plus, je ne boirai plus avec lui ; il est mort, je suis seul au monde, je ne sais plus que devenir. » En se plaignant ainsi, le bonhomme fondait en larmes, et jusque-là rien de plus naturel ; mais voici ce qu'il ajouta : « Vous savez qu'il est mort au Temple? Je suis allé pleurer et gémir sur sa tombe. Quelle tombe ! Ah ! monsieur, ils me l'ont mis sous une gouttière, lui qui, depuis l'âge de raison, n'avait pas bu un verre d'eau ! »

Nous n'avons pu qu'effleurer ici — mais il était nécessaire de noter — ce côté de la physionomie de Rivarol, le côté plaisant, mystificateur et, s'il est permis de le dire, farceur. Cette jovialité sans doute avait besoin du soleil français ; car peu à peu elle se voila et s'éteignit presque sous les brumes du Nord. Nous arrivons à la période de transformation suprême que subirent vers 1799 l'esprit,

le caractère, les habitudes de Rivarol; à cette époque, cet homme si volontiers gai était désormais plus volontiers grave et même triste. Il n'est pas indifférent pour nous de rechercher les causes de cette tristesse faite des plus nobles soucis de l'esprit et du cœur, de cette mélancolie qu'il sut rendre charmante aux autres jusqu'au bout, ne confiant qu'à la plus intime amitié le secret de ces lassitudes et de ces pressentiments qui font de l'automne de la vie, comme de l'automne de l'année, la saison des maturités douloureuses et des déclins attendris.

En tête des causes de préoccupations et de sollicitudes de Rivarol, il faut d'abord placer ce travail immense du *Dictionnaire* et sa fatigue à poursuivre, presque sans l'espoir de l'atteindre, ce but qu'il avait donné à sa vie, et que l'art reculait sans cesse. Le *Dictionnaire* n'avançait donc pas, et sans doute Fauche s'impatientait contre Rivarol, qui s'impatientait contre lui-même, sans pouvoir triompher assez de cette paresse qu'il savourait avec délices, d'autant plus que pour l'y encourager les scrupules de l'artiste se faisaient les complices des faiblesses de l'homme.

La publication de la première partie du *Discours préliminaire*, qui est à elle seule tout un ouvrage, tout un traité de la philosophie du langage, plein de vues profondes et fines, d'aperçus neufs et hardis, s'était faite en 1797, avec un succès qui permettait les plus ambitieuses espérances. Aiguillonné un moment par ce succès des débuts d'une entreprise dont son éditeur n'évaluait pas pour lui, à moins d'un million, les bénéfices, sur lesquels la dîme de l'auteur pouvait se supputer à 200 000 francs, Rivarol avait préparé d'abord avec ardeur la seconde partie de cet ouvrage qui ouvrait aux études philologiques de nouvelles perspectives et faisait dans les paisibles régions de la grammaire régénérée toute une révolution. En même temps il mettait en chantier les matériaux destinés au futur édifice, dont il avait creusé et posé les fondations. Mais bientôt l'ardeur de la composition s'était refroidie, et ce n'est plus que par accès intermittents qu'il procédait à ces recherches minutieuses que la méditation interrompait plus qu'elle ne les fécondait. Il employait à ce travail ingrat et charmant tout le temps qu'il pouvait dérober à la sieste de l'après-midi, aux promenades du matin et du soir, sous les ombrages de sa maison de Hamm, et à ces longs soupers, soit chez Mme de Verthamy, Mme de Fougy, Mme de Saint-Chamond, ou de toute autre Française belle, aimable et hospitalière, soit chez son ami le riche et généreux David Cappadoce. Comment faire pour se refuser aux empressements flatteurs de ces réunions de gais convives, narguant philosophiquement la commune infortune, où tous les raffinements de l'esprit et de la bonne chère atti-

raient l'élite de l'émigration, et repousser ce siège d'honneur de la royauté du festin, où ses variations étincelantes sur tous les thèmes offerts recueillaient de si gracieux suffrages, de si unanimes applaudissements ?

Rivarol avait de la peine à s'arracher ces faciles et délicieux triomphes du dîner et du salon. Les occasions se multipliaient autour de lui et avec de telles séductions qu'il ne leur résistait que le temps de trouver une excuse ou de faire un serment qui étouffaient les murmures de sa conscience. C'est à peine si de temps en temps, le devoir parlant plus haut que le plaisir et la nécessité aidant à la ponctualité, Rivarol parvenait à s'arracher à l'attrait de son propre sortilège; car ce Cagliostro de la parole prenait, lui aussi, un vif plaisir à ses prestiges; il jouissait et s'enivrait de son éloquence; il s'enchantait lui-même en enchantant les autres, et la volupté qu'il trouvait à leur parler n'était pas moindre que celle qu'ils trouvaient à l'entendre. Ce n'est donc que par intermittences et par boutades, dans des conditions qui rendent stérile l'activité énervée, que Rivarol poursuivit ces études dont il avait à la fois la curiosité et le dégoût. Il s'évertuait à ces travaux d'analyse linguistique, durant lesquels il se comparait « à un amant obligé de disséquer sa maîtresse ».

Malgré ses efforts et ceux de ses collaborateurs — collaborateurs plus d'habitude que d'occasion et d'agrément que d'utilité, sauf Chênedollé — la besogne n'avançait pas. Improvisateur prodigieux, mais à la condition d'une préparation préalable, d'une trame fournie par la mémoire et sur laquelle l'imagination et l'inspiration n'avaient plus qu'à broder, Rivarol écrivait laborieusement, péniblement, et était aussi avare de sa copie que prodigue de sa parole. Il fallut l'arracher brutalement, par la ruse et par la force, aux délices de sa Capoue de Hamm et à ces dîners dont il devait être la victime après en avoir été le héros. Il fallut le consigner, le séquestrer et retirer ainsi feuille à feuille la copie de cette seconde partie du *Discours préliminaire*, qui n'a jamais pu être achevée, comme le monument auquel il devait servir de péristyle, l'un et l'autre conçus sur un plan trop vaste et trop grandiose pour les forces d'un seul homme, n'eût-il pas été paresseux comme Rivarol. L'enfantement toujours interrompu, à force d'échappatoires ingénieux ou de violentes ruptures de ban, de cette œuvre gigantesque, les scènes entre l'auteur prisonnier et son hospitalier geôlier-éditeur, fourniraient matière à un véritable poème héroï-comique, et Rivarol l'eût peut-être écrit s'il en avait eu le temps.

« Paresseux à l'excès, raconte un de ses biographes, son ami et commensal de ce temps même à Hambourg, M. Hippolyte de la Porte, Rivarol avait déjà passé le terme où son Dictionnaire devait

être achevé, qu'il n'avait pas encore fait un acticle de ce dictionnaire. Fauche l'attire chez lui, l'y loge, l'y enferme, met des sentinelles à sa porte et la défend aux écouteurs dont Rivarol aimait à s'entourer. En un mot, il le força d'écrire. Rivarol, prisonnier, fournit lentement, mais fournit enfin aux ouvriers de Fauche trois ou quatre pages chaque jour, en faisant l'appel de beaucoup de pensées éparses dans son portefeuille ou plutôt dans de petits sacs étiquetés où il avait coutume de les jeter. »

C'est à cette époque qu'il écrivait à un de ses amis :

Mon séjour à Hambourg m'a prouvé que l'on peut y demeurer longtemps sans être tenté d'y acquérir le droit de bourgeoisie ; nos usages sont si différents de ceux des gens du Nord, qu'il faut que la chaîne de la nécessité fasse supporter ceux-ci, pour qu'on puisse s'y accoutumer. Tout est ici commerçant ou spéculateur. L'homme qui a le plus de ce qu'on appelle *des marcs* est l'homme par excellence. Avec des êtres de cette trempe, vous imaginez bien que le titre d'hommes de lettres est auprès d'eux la plus légère recommandation. On ne sait même pas ce que ce titre impose à celui qui ose le prendre. Les sociétés se ressentent de l'esprit mercantile qui est la base de l'industrie locale. Quelques maisons de négociants méritent cependant une exception particulière, mais leur tour de politesse tue le goût français. Quant aux femmes, ce sont des espèces de momies *imparlantes*, dont la robuste enveloppe interdit jusqu'aux désirs. Le spectacle est détestable, quoiqu'il coûte beaucoup d'argent. Les libraires meurent de faim ; mais en revanche les marchands de vin sont millionnaires...

Si Hambourg ne roulait pas perpétuellement sur un cercle d'étrangers qui se renouvellent, il faudrait ou périr de consomption, ou se faire Hambourgeois pour en finir. Ne pouvant voir ce qu'on appelle le monde, il faut bien s'imposer la loi d'une occupation qui remplace le vide de la société. Ma paresse a beau me faire valoir ses anciens privilèges, je la traite comme une vieille connaissance ; je travaille *le plus que je peux*, mais jamais autant que je le voudrais. Une tarentule, qu'on nomme Fauche, aussi avide d'une page de texte qu'un chien de chasse l'est de la curée, est continuellement à ma piste. Mon ami, il faut faire son sillon d'angoisse dans ce bas monde, pour avoir des droits dans l'autre. J'ai, je pense, assez bien rempli le mien...

Toutes les lettres de Rivarol du même temps respirent la même lassitude, la même mélancolie voilée d'enjouement d'un homme dégoûté de l'uniformité de sa vie, de la monotonie d'un travail étouffant de mineur dans les entrailles souterraines de la langue, dont les rares conquêtes sont payées de si durs efforts et de si longues obscu-

rités. La nostalgie de la patrie et de Paris surtout, cette patrie dans la patrie, pour les hommes comme Rivarol, le besoin de changer d'air, de renouveler son horizon, éclatent à tout propos dans ces lettres. « Adieu, écrit-il à Alexandre de Tilly, nous pourrions faire commerce d'anecdotes et de littérature, et les Hambourgeois nous laisseraient faire. » — « Paris est mon élément, écrit-il à l'abbé de Villefort et je crains bien de ne plus le revoir. Ma santé est pourtant assez bonne, mais la lame use le fourreau; et le physique chez moi n'est plus au niveau du moral. J'approche de la cinquantaine, et dans quelques années je serai dans cet âge où tout *décède* dans l'homme avant la mort. »

La même lettre contient, sur les travaux de Rivarol et les menaces de persécution de la part du gouvernement français qui succédèrent à des avances fièrement repoussées, des détails intéressants et bons à reproduire, parce qu'ils nous fournissent des lumières sur cet état moral que nous cherchons à définir dans ses intimes causes, et dont l'effet va être la disgrâce irrémédiable de Hambourg, la renonciation passagère aux études et aux ambitions littéraires, le brusque départ pour Berlin.

J'ai trouvé enfin la règle des participes et celle du placement de l'épithète avant ou après le substantif. Excepté un jeune homme que je forme, il se nomme Chênedollé, ceux qui m'entourent ne m'entendent guère, et ce n'est pas tant pis pour moi. Vous me parlez de mon frère, et vous l'appréciez très bien, c'est me faire grand plaisir. Le malheureux, après avoir échappé aux boucheries de Robespierre, vient d'être jeté dans les tours du Temple par Bonaparte, et c'est aux missions que le comte d'Avaray lui a fait avoir du roi qu'il doit tout cela. Mon frère m'aurait été fort utile pour mon Dictionnaire. Le roi vient de m'envoyer pour lui un brevet de colonel : cela ressemblerait-il à ceux que Jacques Second donnait à Saint-Germain ? Le roi m'a fait l'honneur de m'écrire des lettres aussi honorables que bien écrites, et on est fort content à Blankenbourg de la correspondance de mon frère ; mais le malheureux se fera fusiller, car il ose tout et brave tout.

J'avais prévu que la révolution finirait par le sabre, et le Premier consul sait très bien s'en servir. Il faut voir à présent jusqu'où le poussera l'enivrement du pouvoir; on se perd souvent pour vouloir aller plus loin que ses espérances, et l'ambition se dévore elle-même. On m'a fait des offres de *grandeur* et de fortune si je voulais rentrer en France, je les ai repoussées : le *roi est un principe*, on ne peut s'en écarter. Adieu, mon cher abbé, je suis et serai toujours tout à vous. Écrivez-moi quelquefois, et je vous répondrai; je ne réponds pas à tout le monde.

Nous touchons à la seconde des principales causes de l'ennui de Rivarol, à Hambourg : la disgrâce dangereuse du gouvernement français succèdant à une faveur offerte et dédaignée, à cause du prix dont il fallait la payer. Pendant son séjour à Hambourg, Rivarol n'avait pas été sans avoir parfois maille à partir avec la police du Directoire et les brutales représailles que ce gouvernement de décadence tentait d'opposer à ses bons mots. Les quinquenvirs n'entendaient pas la plaisanterie, faute de pouvoir y répondre, et ils n'eussent pas été fâchés de passer pour terribles, ne fût-ce que pour cesser de passer pour ridicules. Une mission de Léonard Bourdon, digne émissaire de tels hommes et de tels desseins, n'avait réussi qu'à effrayer les émigrés contre lesquels elle était dirigée, sans trop intimider le sénat hambourgeois, qui avait bravement éludé les exigences de l'envoyé français, en feignant de retirer aux proscrits une hospitalité qu'il leur maintenait.

Mais au Directoire avait succédé le Consulat; et à des hommes qui ne savaient pas se faire craindre, en dépit des mauvaises intentions, et préféraient les succès de la ruse aux triomphes de la force, un homme qui savait tout, voulait tout, pouvait tout, qu'il était dangereux de mécontenter, et auquel il était impossible de désobéir. Le sénat hambourgeois, composé de marchands qui comptaient avec leurs intérêts, n'avait rien de ces sénats héroïques et catoniens qui ne s'inquiètent que de leur honneur. Aussi avait-il fait un tout autre accueil à M. de Bourienne et à ses remontrances qu'à Léonard Bourdon et à ses menaces; et l'attitude prise par Rivarol vis-à-vis d'un gouvernement impérieusement réparateur, qui ne souffrait pas les refus, encore moins les affronts, rendait son séjour à Hambourg difficile à concilier avec le besoin de sécurité qu'éprouvait le sénat hambourgeois et qu'il éprouvait lui-même.

A côté de ces craintes qui inspirèrent et justifièrent son éloignement, d'autres sentiments bien différents, des espérances de réparation, des offres séduisantes, des retours par bandes dans la patrie apaisée, décimaient chaque jour l'émigration française à Hambourg et la décapitaient de sa fleur. Tout le monde rentrait, profitant des facilités offertes par un gouvernement qui ne proscrivait plus que les proscripteurs, fermait les listes néfastes, rouvrait les églises et relevait les autels. C'était une fureur, c'était une mode de revenir en France, comme, quelques années avant, ç'avait été une fureur, ç'avait été une mode de la quitter. Hormis une élite éclaircie de nobles entêtés, il ne demeurait plus à Hambourg que les suspects, que les déchus, que les déclassés de l'émigration, les faux émigrés exploitant, à la dégoûter, la pitié publique, dont Tilly nous a révélé les manœuvres et raconté les exploits; et les émigrés véritables, mais que des métiers dégra-

dants, que des unions par trop dérogeantes, que la misère et le vice retenaient dans la patrie adoptive, ceux auxquels faisait allusion Rivarol, quand il parlait « de ces métamorphoses contre nature qui lui avaient montré non plus des chenilles devenant papillons, mais des papillons devenant chenilles ».

Rivarol, ayant donc perdu la visite et l'entretien de tous les Français qui méritaient d'être écoutés et valaient les frais de la réplique : M. des Dunes, le brillant officier aux gardes; M. d'Espinchal, le gazetier ambulant, l'homme qui savait le premier arrêter et accommoder à la française quelques nouvelles qui voletaient à la bourse ou au cours d'un vol lourd de canard; M. de Fleury, le mari divorcé, au veuvage non inconsolable, de la belle et spirituelle Amice de de Coigny, chantée par André Chénier, sous le nom de la Jeune Captive; M. des Entelles, aux saillies chevaleresques et soldatesques; M. de Mesmont; M. de la Porte; M. de Tilly, parti pour une aventureuse et romanesque campagne d'Amérique, était obligé d'aller passer ses soirées, à défaut des Verthamy, des Fougy, des Saint-Chamond, ces belles envolées et rentrées au nid natal ou conjugal comme des colombes après l'orage, chez la comtesse de Neuilly, chez la comtesse d'Asfeld, aimables femmes, mais d'un esprit reposé, rangé, souvent attristé par des préoccupations et des sollicitudes domestiques, dont le salon était trop étroit pour l'envergure de sa conversation aux grandes ailes, qu'il n'aimait pas à reployer. Restait le salon-atelier de la belle Sophie de Tott, laquelle fatiguée elle-même de devoir sa vie à cet art de la peinture, qui condamne à peindre de si vilaines gens, songeait à plier ses toiles, à fermer sa boîte à couleurs et à partir pour Paris. Restaient au moins la conversation et le concours de Chênedollé. Voilà que ce dernier et fragile lien qui retenait Rivarol à son officine philologique, à son laboratoire de la chimie du langage, allait se rompre lui-même.

Chênedollé a raconté lui-même avec une entière sincérité les circonstances futiles qui le séparèrent — sans les brouiller — de Rivarol, de ce maître auprès duquel il avait vécu deux ans dans un continuel éréthisme de la pensée, dans un enchantement littéraire continuel. A cette absorption il fallait des distractions, des diversions. Chênedollé, jeune homme et poète, c'est-à-dire accessible à plus d'une tentation, trouva du plaisir à secouer ses ailes alourdies par la collaboration au Dictionnaire, à dégourdir, pour parler sans métaphore, ses jambes engourdies par les longues séances entre les angles d'un bureau, en compagnie des joyeux et aimables viveurs qui entouraient le prince Zouboff et l'aidaient à se consoler de la disgrâce de Paul Ier. Les festins et les promenades firent bientôt un Sybarite du Spartiate, un vagabond de l'assidu, un déserteur du fidèle, un absent du tou-

jours présent d'autrefois. Il aurait toujours fallu pour aide et compagnon un bénédictin à Rivarol, ou même une troupe de bénédictins. Il n'avait plus qu'un apprenti arrivant au travail en rechignant, les yeux battus des fatigues du plaisir, un auxiliaire qu'il fallait aider, un secrétaire d'en cas, un collaborateur d'occasion. Enfin ce pis-aller outra l'orgueil de Rivarol délaissé. De là des reproches non sans aigreur qui furent reçus non sans susceptibilité. De là choc des électricités hostiles, et conflit orageux dégageant de part et d'autre des plaintes malignes, malignement repoussées. L'incompatibilité d'humeur s'envenima par suite d'une réclamation de Rivarol, formulée en termes qui firent grief. Il n'avait pas beaucoup de livres, et il se souvenait trop d'avoir prêté au poète Esmenard, de passage à Hambourg, un Dante chargé de corrections et d'annotations précieuses en vue d'une nouvelle édition de l'*Enfer*, exemplaire qui ne lui avait jamais été rendu, et qu'il fit vainement réclamer à l'oublieux emprunteur de retour en France. Mais laissons parler Chênedollé.

Nous faisions souvent des parties à la campagne et nous revenions fort tard. On sent facilement que cette vie avait dû me déranger un peu, et que souvent je n'étais pas très exact à venir travailler au *Dictionnaire*. Rivarol, un matin, me le fit sentir avec une aigreur marquée; de mon côté, je répondis avec humeur. Cependant je me remis au travail, mais ce travail fut silencieux, les communications sèches et froides, et je sortis sans rien dire à Rivarol qui travaillait dans son cabinet. Piqué sans doute de ce ton fort déplacé chez un jeune homme, il m'adressa le lendemain matin un billet fort sec, dans lequel il me redemandait une *Jérusalem* italienne que j'avais à lui; je renvoyai la *Jérusalem* avec un billet écrit du même style, et dès ce moment je résolus de briser là. Le marquis de Mesmont, avec qui j'étais fort lié et qui allait aussi chez Rivarol, fit tout ce qu'il put pour me raccommoder avec lui. Je tins bon et je lui déclarai que je n'y retournerais point. Je finis en lui disant: « J'adore le talent de Rivarol et j'aime sa personne, mais je ne le reverrai plus. » Depuis longtemps, j'avais envie de rentrer en France, et je saisis cette occasion pour rompre des engagements qui commençaient à me peser; je partis pour la Suisse.

Cette séparation d'avec Chênedollé, qui ne les brouilla point d'ailleurs, ainsi qu'en témoigne une lettre postérieure adressée de Berlin par Rivarol à son collaborateur, acheva de lui faire prendre en grippe son travail et Hambourg, et consomma la disgrâce d'une ville qui n'avait plus à offrir à Rivarol, pour le retenir, que les agréments de son séjour et l'esprit de ses habitants. C'était trop peu pour le malin épicurien, qui avait épuisé depuis longtemps les

maigres ressources d'un tel séjour : ses trois théâtres, allemand, anglais et français, où l'on jouait en anglais Racine, qui n'y peut gagner, et où l'on chantait en allemand ce Mozart, dont l'italien semble la langue naturelle; ses restaurateurs, où l'on était empoisonné par des compatriotes, ce qui est doublement cruel; ses promenades à Hamm, à Wandsbeck, à Altona, qu'il est si agréable de faire pour la première fois... et pour la dernière.

Las de ces vulgaires et mercenaires délices, qui ne peuvent plaire qu'à l'homme d'affaires peu délicat sur les distractions, Rivarol l'était encore plus des inconvénients de cette ville de marchands et de banquiers, gouvernée par un sénat qui n'avait rien de romain, administrée par des *prêteurs* qui tiennent surtout exactement le livre des étrangers, et qui profitent de leur magistrature pour se faire des clients. Il a raillé, dans sa lettre en vers à Mme de Fougy, et le témoignage de M. de la Porte, qui peut lui servir de commentaire, confirme ses griefs, ces gardes de ville armés de bâtons, ces veilleurs au cri monotone qui annoncent en psalmodie l'heure qu'il est, le temps qu'il fait et l'incendie qui s'allume; ces comparses d'enterrement portant, en fraise Henri IV et l'épée au côté, la bière d'acajou aux anneaux d'argent du parvenu qui entoure sa mort du luxe qu'il s'est refusé pendant sa vie; ces boutiques qui sont des caves, ces maisons neuves et banales (Hambourg, devenu le caravansérail de l'Europe, avait augmenté en cinq ans, de 1795 à 1800, ses constructions d'un sixième) ; ce bureau de poste aux courriers toujours en retard et à la flegmatique affiche : *Noch nicht angekommen* (point encore arrivé); son bœuf fumé, à l'odeur funéraire; ses poêles de faïence à terne feu de tourbe; et ses lits trop étroits à l'étouffant édredon. Pour les habitants, point de relations, point de conversations possibles avec eux. Rivarol les criblait d'épigrammes à chaque rencontre. C'est aux Hambourgeois qu'il pensait, à leur allure bovine, à leur béotisme contemplatif, qui semble ruminant, quand il parlait de ces Allemands qui se cotisent pour entendre un bon mot; et quand, provoqué à parler, il refusait de distiller pour de tel dégustateurs les finesses de sa conversation : « Que voulez-vous, disait-il, que je m'extravase pour ces gens-là ? »

C'en était trop. Le parti fut vite pris. Réglant, avec plus de promesses que de réalités, ses affaires avec Fauche, Rivarol, incapable de passer une heure de plus dans cet air physiquement et moralement délétère qu'il ne pouvait respirer qu'épuré par des fumigations aromatiques, partit pour Berlin, à l'automne de l'année 1800.

Rivarol allait arriver à Berlin dans des conditions qui plaisaient à sa curiosité, qui flattaient son ambition et qui concordaient heureusement avec les sentiments nouveaux, fruit amer et sain de la

maturité de la vie et de l'expérience des hommes, qui avaient élevé son esprit et épuré son cœur. Ce Rivarol nouveau, précurseur des de Maistre et des de Bonald, qui sera avant eux, sous des formes plus profanes, moins inspirées, moins hiératiques, le philosophe de la contre-révolution, était déjà apparu, grave, décent, toujours éloquent, mais sans déclamation, toujours spirituel, non sans quelque subtilité, dans le *Discours préliminaire* de son *Dictionnaire*, œuvre si redoutée, malgré ses apparences exclusivement littéraires, par cette Terreur directoriale, tour à tour odieuse et ridicule, que la police en avait d'avance prohibé l'introduction en France, proscrivant jusqu'aux prospectus où elle était annoncée et expliquée.

C'est que les gouvernements de décadence ont peur de tout ce qui rappelle les grandeurs du passé, et regardent même comme injurieux le souvenir de ses gloires littéraires, que les gouvernements de corruption craignent tout ce qui est honnête et s'offusquent même de la probité dans le langage. Après tout, Barras et ses collègues avaient raison. Ils se rendaient justice en traitant en ennemi l'homme de goût et le Français par excellence. Le goût n'est pas autre chose que la conscience de l'esprit; et il est des époques où l'histoire même du passé semble le pamphlet du présent et où la critique des mots semble la satire des hommes qui n'ont pu arriver au pouvoir qu'à la faveur de l'oubli universel du sens des mots. Il y a, dans le *Discours préliminaire* de Rivarol, des pages sur les vanités de la philosophie et les cruautés de la Terreur qui sont d'incontestables chefs-d'œuvre. Tout un ordre d'hommes et de choses pouvait trouver là un jugement, comme tout un autre ordre de choses et d'hommes pouvait y voir une réhabilitation. Sans faire même de catégories, sans distinguer entre les vainqueurs et les vaincus, tout le monde pouvait espérer un bien de ce qui paraissait un mal au Directoire. Quels prodiges nouveaux, quels décisifs chefs-d'œuvre ne devait-on pas attendre de cette généreuse et délicate nature arrivée aux suprêmes progrès, aux suprêmes fécondités de la maturité, que l'exil avait régénérée comme un maître sévère, que l'isolement ramenait à la famille, que l'expérience ramenait à la foi et qu'une renaissance inattendue rendait enfin capable même de vertu! Nous verrons tout à l'heure quels projets nourrissait Rivarol, et de quels ouvrages nouveaux il emportait le plan et les matériaux dispersés, malheureusement après lui, avec ses papiers devenus le jouet des vents, *ludibria ventis*.

C'est dans ces dispositions dont témoignera un fait intime des plus significatifs, le renvoi de Manette, qui ne pouvait plus désormais faire partie de la suite d'un homme revenu pour jamais de toute frivolité, que Rivarol arriva à Berlin, précédé par cette réputation

qu'avait commencée le *Discours sur l'universalité de la langue française*, et qu'avait consacrée le *Discours préliminaire du nouveau Dictionnaire de la langue française*. Recommandé au souverain par les lettres flatteuses qu'il avait reçues jadis de Frédéric lui-même, l'accès de la cour ne pouvait lui être fermé. Membre de l'Académie de Berlin, ce titre suffisait à lui ouvrir les salons littéraires ou mondains. Chargé par Louis XVIII, alors à Mittau, d'une mission officieuse auprès du roi de Prusse, cette qualité obligeait les ministres à écouter ses communications. Son esprit lui assurait partout les succès personnels de l'homme, si les circonstances contrariaient ceux du négociateur. Enfin, il allait rencontrer une amitié choisie, de celles qui décident du bonheur et de la gloire de la fin d'une carrière, son cœur allait s'épanouir, comme son esprit, dans ce rayonnement d'une liaison suprême, inspiratrice et tutélaire. Le traducteur du Dante allait trouver, lui aussi, sous le ciel du Nord, sa Béatrix ornée de toutes les grâces et de tous les attraits de la muse slave.

M. de Lescure.

La fin prochainement.

UN NOUVEAU ROYAUME

(ROUMANIE[1])

JASSY

Jassy est la seconde ville de Roumanie et l'ancienne capitale de la principauté de Moldavie. La ligne de chemin de fer qui y conduit traverse toute cette province, en suivant la vallée du Siret. A peu de distance de la Bucovine, il faut prendre l'embranchement d'Odessa, et on trouve Jassy à quelques lieues avant d'arriver à la frontière russe. Cette ville riche et pittoresque est bien faite pcur évoquer chez les Juifs, en quête d'une patrie, le souvenir de l'antique Cité sainte. Sous le rapport topographique, elle a même une certaine analogie avec Jérusalem. Posée comme elle, sur un long plateau légèrement incliné, elle domine les vallées qui s'étendent vers le Pruth; mais au lieu d'une campagne désolée et de collines arides, ici les montagnes qui dessinent l'horizon montrent des croupes boisées, couronnées par les grands murs des anciens monastères, et les plaines étalent une incomparable fertilité.

Je suis arrivé à Jassy un samedi. Autant les Juifs sont malpropres et repoussants les jours de travail, autant, le jour du sabbat, ils mettent de correction dans leur costume qui participe à la fois du caractère national et religieux. Sous la longue lévite noire qui tombe comme une soutane, serrée à la taille par une ceinture de laine, sous le large bonnet de fourrure ou le chapeau bas à grands bords posé droit sur la tête et découvrant derrière l'épaisse calotte de velours, avec les deux longues boucles de cheveux (*perciuni*) qui battent sur les tempes, le Juif fait l'effet d'un membre de quelque congrégation. Il attache même une idée religieuse à ce costume traditionnel, et s'il le quitte, pour passer inaperçu ou échapper au ridicule, ses coreligionnaires ne manquent pas de voir, dans cet

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 avril 1881.

abandon, un premier signe d'oubli des traditions sacrées et partant de déchéance.

Dans son ensemble, cette tenue, bizarre et parfois grotesque pour les jeunes, ne laisse pas que d'avoir un certain caractère quand elle est portée par un vieillard à la démarche lente et au port majestueux. Aujourd'hui, en l'honneur du sabbat, les Juifs ont tous sorti des habits neufs et mis du linge blanc. On ne voit nulle part ce kaftan d'alpaga jauni aux épaules et verdi dans le bas, ces culottes crasseuses et rapiécées qui, dans la semaine apparaissent à chaque pas sous les plis flottants de la lévite. Les bottes éculées, les chapeaux bossués et informes ont disparu. Le long de la grande rue qui mène à l'hôtel de ville, des vieillards appuyés aux grilles qui entourent la métropole, forment des groupes serrés et tendent avidement l'oreille au récit d'un des leurs. L'air de mystère de ces conciliabules, cette préoccupation apparente, ces précautions de conjurés qui se donnent un mot d'ordre ont le don de donner sur les nerfs aux Roumains. La répulsion que les Juifs leur inspirent provient autant de leur extérieur et de leur tenue que des procédés qu'ils emploient. Elle augmente par la nécessité d'entrer en relations avec eux pour la moindre affaire. Il en résulte que les Juifs, se sentant détestés, s'isolent davantage; le Roumain n'est pas un compatriote pour eux, mais un ennemi avec lequel il n'y a ni ménagements à prendre ni scrupules à avoir. Traités comme des intrus et des parias, les Juifs répondent à l'aversion par la haine; plus leur nombre et leurs richesses augmentent, plus s'accentue l'antipathie de race. Le sentiment de terreur a trop longtemps pesé sur eux pour qu'il puisse s'effacer tout à fait dans la masse; mais chez ceux qui ont la conscience de leur force, l'attitude change peu à peu, et, par réaction, ils se montrent fiers et osés. A l'ostracisme dont la société roumaine les frappe, ils répondent maintenant qu'ils se sentent maîtres de la situation, en faisant ostentation de leur fortune. Quelques-uns passent subitement d'une vie modeste et retirée à une existence opulente et luxueuse. Ils se font construire les plus belles villas. Il n'y a pas d'étoffes assez riches ni de parures assez brillantes pour leurs femmes. Dans un pays où on tient beaucoup aux apparences, ce faste devient pour les Roumains appauvris ou ruinés un sujet d'envie. Il y a bien quelques boyards qui essayent encore de rivaliser et de tenir leur rang. Mais, pour opposer le luxe au luxe, comme ils n'ont pas les mêmes ressources, ni l'occasion de faire des placements assez productifs, ils s'endettent de plus en plus. Ces fortunes des Juifs, rapidement élevées sur les ruines des grandes familles et sur la détresse du paysan, ne font qu'ajouter aux sujets de jalousie et de haine, si bien que du haut en bas de

l'échelle sociale, l'aversion augmente et les animosités s'accroissent. On comprendra maintenant la réponse que peuvent faire les Israélites riches ou pauvres, quand les Roumains leur reprochent de ne pas s'assimiler, de se refuser aux mariages mixtes, de n'adopter ni la langue ni les habitudes du pays qu'ils habitent.

Je m'étais avancé jusqu'à l'extrémité de la grande rue (strada Golea) qui conduit au carrefour central du quartier juif. Les rues étaient désertes, les fenêtres barrées et les portes cadenassées. Je remis ma visite au lendemain, et à la première heure, je revins au même endroit. Le quartier présentait un tout autre aspect et l'animation était extraordinaire. Les maisons n'ont qu'un rez-de-chaussée qui sert de boutique. Au-dessus est une soupente éclairée par d'étroites lucarnes. On peut à peine s'y tenir debout. C'est dans ce réduit que la famille passe la nuit. Le jour, chacun reste sur le trottoir devant sa porte. Je fus arrêté un moment dans la strada Cucu par un bruit singulier, et en m'approchant d'une fenêtre entr'ouverte, je vis une trentaine d'enfants entassés dans une petite chambre, et répétant tous ensemble, d'une voix nasillarde, les mots que criait un à un le maître d'école. En face était une grande bâtisse. Je poussai la porte, et me trouvai dans une de ces salles, comme il y en a beaucoup dans les quartiers juifs, qui servent à la fois d'école, de synagogue et de lieu de réunion. Six grands lustres de cuivre étaient suspendus au plafond, les rayons de la bibliothèque étaient chargés d'éditions variées de la Bible et du Talmud. Accoudés sur de longues tables, une quinzaine de vieux, penchés sur des livres crasseux, déchiffraient, à grand renfort de lunettes, des versets hébreux qu'ils épelaient à demi-voix. L'un d'eux se leva et vint me demander d'où j'étais, d'où je venais, ce que je faisais à Jassy, combien de temps j'y resterais et où j'irais ensuite. Les autres vinrent un à un me tendre la main et retournèrent à leurs textes. Plusieurs formèrent le cercle et firent mine de vouloir causer, mais à chaque question que je leur adressais, ils répondirent par une autre question. — En allant visiter l'hôpital fondé par la communauté israélite, je fus fort surpris de voir toutes les boutiques de la rue occupées par des marchands de cheveux. J'ai appris depuis que les Juifs ont monopolisé ce commerce et qu'au grand désespoir des Roumains, ils parcourent les campagnes et trouvent moyen, pour quelque loi, de mettre en coupe réglée les chevelures des pauvres paysannes.

Je parcours en tous sens les ruelles, je pénètre dans les cours et les moindres coins, sans rien découvrir qui mérite une mention. Un quartier juif est partout le même, le réceptacle de toutes les guenilles de la contrée. De ces tas de chiffons qui débordent par

toutes les portes, il s'exhale une odeur fétide, et les pauvres gens qui vivent dans ces bouges et passent leur temps à rapiécer les hardes qu'on leur apporte, sont imprégnés d'une malpropreté repoussante. J'ai beau chercher quelques types, au milieu de cette foule, je ne trouve que des traits dénaturés par la misère et la souffrance. Les visages ont tous un caractère commun : le grand nez aquilin en bec d'épervier; les yeux cerclés de rouge et malades; les paupières clignotantes et la barbe inculte. Le crâne est rasé, et les oreilles écartées par les bords de l'épaisse calotte. Ces gens marchent à grands pas, courbés, la tête en avant, avec l'air de fuir. Les doigts allongés des mains amaigries semblent toujours prêts à agripper. Quand la tête se lève pour vous regarder, on se sent scruté par un petit œil vif et perçant comme celui d'un policier. Tout homme est un gibier pour eux; avec un instinct qui ne les trompe jamais, ils vous cotent comme une proie et savent de suite s'il y a quelque chose à faire avec vous. En jetant furtivement un regard dans quelques intérieurs, j'ai pourtant remarqué quelques beaux types de femmes. Une, surtout, qui vint encadrer sa tête dans une fenêtre entourée de bottes dépareillées. Une vraie tête de madone! Sa chevelure noire tombait en boucles abondantes sur les épaules, ses grands yeux bleus avaient une douceur inexprimable; sur son front, toute la tradition semblait écrite, et cette beauté superbe protestait contre la décrépitude et la misère sordide de sa race. Un masque sordide vint se poser auprès de ce type merveilleux, et le charme fut rompu.

Je suis ici au cœur de la place. Sur 90 000 habitants dont se compose la population de Jassy, on compte plus de 50 000 Israélites; leur quartier est un des boulevards de la plus redoutable coalition qui existe au monde. Incessamment excités par le besoin, n'ayant en vue que le gain, à défaut de la terre qu'on leur refuse, accaparant l'argent, ils mettent au service de leur insatiable ambition la plus puissante de toutes les forces, celle qui consiste à faire taire les passions.

Les étrangers, surtout les touristes, sont rares ici. Ces gens me regardaient, se demandant ce qui pouvait m'attirer dans leur quartier. Je m'installai à un coin du carrefour central et j'ouvris mon album. Le vide se fit dans la rue comme par enchantement. Ils rentrèrent tous dans leurs réduits ou me tournèrent le dos. Ceux qui passaient s'approchaient pour voir ce que je faisais et s'enfuyaient comme si j'allais les exorciser. Il paraît qu'on leur recommande de ne jamais se laisser dessiner ou photographier ; aussi chez les divers photographes de la ville n'ai-je pu trouver aucun de ces types.

A la rencontre de la strada Golea et de la strada Cucu, la colline

forme éperon. En face, elle se relève brusquement, et par une pente raide, on arrive au faubourg de Tataraschi. Ce faubourg a été longtemps considéré comme le Belleville de Jassy. De là partait le signal des émeutes. Les paysans ont tous une maisonnette et un jardin. Laborieux et paisibles, ils deviennent féroces aux heures de troubles. Les Juifs avaient là de sinistres voisins. Il existait entre ces faubouriens et les Juifs une haine traditionnelle. Jamais ces derniers n'avaient osé se risquer à Tataraschi; aujourd'hui ils y tiennent des cabarets où ils débitent tranquillement de l'eau-de-vie (*rachiu*). La raison de ce changement est simple. Il y a eu quelques mauvaises années, et les paysans ont eu besoin d'argent; les Juifs en ont prêté et ils se sont aidés de leurs débiteurs pour installer peu à peu leurs cabarets. Pour les habitants de Jassy, qui ne suivent pas ce qui se passe dans le quartier juif, le fait que les Juifs ont mis le pied à Tataraschi est un signe du temps.

Un village où il y a un cabaret juif est un village conquis. Ce n'est plus qu'une question de temps. Tout le monde passe par le cabaret, y séjourne et y cause, et le débitant devient bien vite l'homme le mieux informé du pays. Il sait ce que chaque propriété a produit, les quantités vendues, les dépenses du propriétaire, ses besoins, et ce qu'il a en poche. Pour lui extorquer jusqu'à son dernier sou, il n'y a pas de plaisir qu'il ne sache mettre à sa portée, et quand une fois un malheureux est entre ses mains, sa ruine complète n'est ni douteuse ni éloignée. Mais la classe riche n'a qu'à s'en prendre à elle-même de sa propre déchéance; il est plus intéressant de voir par quelle fatalité le paysan tombe dans les pièges que les Juifs lui tendent.

La plupart des paysans sont devenus propriétaires en vertu de la loi rurale de 1864, et ils ont si peu de besoins qu'ils peuvent faire vivre leur famille sans travailler beaucoup. Dans les campagnes, ils fabriquent encore eux-mêmes leurs vêtements : chemise et pantalon de toile, large ceinture de cuir, veste de peau de mouton et chapeau de feutre à grands bords. Leur chaussure consiste en une épaisse semelle de cuir, fixée par de fortes lanières enroulées en bas de la jambe. Leur nourriture est des plus simples. La *mamaliga*, lourde pâte de maïs, la soupe de haricots et la choucroute font l'ordinaire de tous les ménages; quelquefois du fromage, du lait, du poisson salé, rarement de la viande salée (*pastrama*). Si l'on tient compte de cent quatre-vingt-cinq jours par an, pendant lesquels le peuple observe un jeûne rigoureux, s'abstient d'œufs, de fromage et de poisson, et ne mange que des herbes sauvages (arroches des champs, amarantes...), on comprendra que le paysan, déjà affaibli par la *malaria*, arrive à un épuisement complet des forces physiques.

Pour se soutenir, il prend de l'eau-de-vie de prunes (*tzonica*), qui est frelatée la plupart du temps.

Depuis quinze ans les paysans roumains ont dû payer des annuités pour amortir le prix du rachat des terres, et n'ont pu faire d'économies. Pendant les années de mauvaises récoltes, ils ont bien été obligés d'emprunter pour payer l'impôt, et de s'adresser au seul prêteur, au Juif du village. Un exemple entre mille : le Juif prêtera un ducat (11 fr. 75), et exigera du paysan, à titre de remboursement, 1 franc par semaine pendant trois mois. Si le paysan est en retard pour les payements, le Juif cherche à avoir un gage; ou bien il envoie sa femme guetter la femme de son débiteur, lorsqu'elle va à la ville pour vendre les légumes et les poulets. — Elle l'arrête au passage : « Ton mari ne nous a pas payés, si je te laisse vendre, tu dépenseras l'argent; paye-nous ou bien donne-nous ta marchandise. » Et elle prend un poulet qui vaut 70 centimes et le compte à raison de 30, le reste dans les mêmes proportions. On me cite un paysan qui, après avoir payé, pendant cinq mois, 1 franc par semaine, ne comprenait pas qu'il fût libéré; il se croyait toujours débiteur des 20 francs prêtés, tant qu'il n'avait pas rendu, comme il disait, la pièce entière qu'il avait reçue. Les Juifs ont beau jeu avec de pareilles natures. En trois ans, le cabaretier qui a débuté avec 10 ducats a amassé un petit capital, et prend alors à ferme une terre de 10, de 20 falci (15 à 30 hectares). Pendant qu'il tient son cabaret, il lui faut des paysans pour cultiver la terre. Il s'adresse à ses débiteurs, car le Juif a soin de faire crédit et de faire durer les comptes pour qu'il soit impossible aux paysans de se libérer en une fois. Chaque trimestre, il fait le règlement à sa manière : « Je t'ai donné en tout 3 ducats. » Le paysan conteste, mais le Juif a seul tout inscrit, somme par somme, il insiste, le paysan se débat et, de guerre lasse, il cède. « Tu n'as pas d'argent, lui dit le Juif; eh bien! tu payeras en travail. Laboure, sarcle, fauche, moissonne! » Ici le procédé devient plus habile. Il en coûte 1 ducat et demi pour faire labourer une falce, 2 ducats pour la faucher, 3 à 4 ducats pour la sarcler, le Juif compte le travail pour un tiers en moins. Ce n'est pas tout. Quand le paysan croit avoir sarclé une falce de maïs le Juif vient et mesure. « Il n'y a pas là une falce, il n'y en a que les deux tiers. » Non content de voler sur le prix, le Juif vole encore sur la mesure.

Comment le paysan se laisse-t-il tondre et plumer ainsi? Il faut voir les uns et les autres pour en juger. Le Juif presse, insiste, menace; le pauvre Roumain, sachant que le lendemain il aura encore besoin du Juif, s'intimide et se résigne. S'il y a un excédant de travail, le Juif se garde bien de payer en espèces; pendant que

le paysan laboure près de son cabaret, le Juif l'appelle, le fait boire, toujours à crédit, et s'arrange pour que le compte se balance; et le paysan doit s'estimer heureux si, abruti par la boisson, harassé par le travail, il n'est pas encore le débiteur. Voilà où en sont réduits les paysans roumains, plus intelligents et mieux doués que les races voisines, qui ont des aptitudes remarquables pour tous les métiers, une imagination très vive, un entraînement inouï, et qui ont donné sur les champs de bataille les preuves d'un héroïsme incomparable. Mais ils sont devenus mous par suite de la mauvaise nourriture, indifférents à force de misère, fatalistes par souffrance, et il leur manque surtout un peu d'instruction.

L'émancipation des Juifs n'est pas encore appliquée, et déjà dans tous les districts du nord de la Moldavie les Israélites sont les maîtres; le paysan roumain n'est plus qu'un outil entre leurs mains. A Sascut, l'ingénieur de la fabrique de sucre me conduisit dans les campagnes des environs et fit arrêter la voiture à la porte d'une petite ferme. Dans la cour se dressent deux poteaux qui servent de supports à une grande balançoire tournante, comme on en voit dans nos foires (*scranciobulu*). Les paysans viennent se balancer là les jours de fête, c'est un de leurs divertissements préférés. C'est un Juif qui, là comme partout, a installé la roue près de son cabaret. Il est en pantalon noir et en gilet montant et à la tête couverte d'une calotte de velours noir. Il porte toute la barbe. Tous les cabaretiers des villes et des campagnes ont la même tenue. La femme est assise sous la galerie qui entoure la maison; elle a près d'elle une paysanne qui répare les vêtements. Le Juif s'est approché de notre voiture et a appelé deux paysans qui étaient en train de sarcler dans un champ voisin. Ils accoururent. Pendant que l'un d'eux ajustait sur la balançoire, les sièges qui servent d'escarpolettes et nous montrait comment marche la grande roue, l'autre nous apporta sur un plateau, un sirop épais, sorte de confiture de feuilles de roses (*dulceti de trandafiri*). Le paysan se tenait cambré, sans perdre un pouce de sa haute taille et les hanches serrées dans une large ceinture de cuir. Avec les cheveux coupés droit sur le front, les grandes boucles brunes tombant sur ses épaules, le grand nez aquilin, la grosse moustache, il eut fait un beau modèle d'homme d'armes pour une scène des croisades. « Vous voyez combien ces gens sont dociles et empressés, me dit l'ingénieur, vous les verrez de même partout; c'est chez le Juif qu'ils boivent, chez lui qu'ils s'amusent. Quand ils ont besoin d'argent il leur en prête, aussi les a-t-il toujours à son service. Ils vivent en bonne intelligence avec lui. Le paysan n'est pas méfiant. S'il est dupé, il s'en aperçoit quand il n'est plus temps. »

Peu à peu le paysan roumain tombe dans la misère et l'abrutissement. L'étranger qui, en passant, voit ces gens sortir des cabarets; les uns avinés, trébuchants, les autres blêmes, amaigris, et le regard triste et rêveur, éprouve un serrement de cœur. La guerre sourde qui mine la population roumaine est autrement destructive qu'une invasion à main armée. Le paysan est patient, timide, superstitieux. Il ne comprend les procédés du Juif que quand il se voit ruiné, et que le cabaretier, venu plus pauvre que lui, est déjà enrichi. Pour lui, c'est la fatalité qu'il faut subir ; mais cette résignation peut avoir un terme. Que les Juifs de Moldavie y prennent garde; s'ils ont quelque jour de mauvaises heures à passer, il n'en faudra pas chercher la cause ailleurs.

En 1830, il n'y avait pas 40 000 Israélites en Moldavie. On en compte aujourd'hui près de 270 000 dans le royaume, et ce nombre augmente chaque jour. Les causes de cette immigration continuelle méritent d'être indiquées, car il est probable que le même fait se reproduira dans chacune des principautés nouvelles de la péninsule des Balkans.

Quand un état de choses régulier fut établi en Roumanie, en 1832, en vertu du *règlement organique*, il y eut un développement subit d'intérêts économiques et une transformation sensible dans les mœurs et les usages. Les gens riches imitaient depuis longtemps les Grecs du Phanar, même dans leurs vêtements. Ils portaient de longues robes de soie, des pelisses, des babouches, des bonnets faits de fourrures d'agneaux noirs écorchés avant la naissance. Ces calpacs, qui avaient la forme de ballons, étaient si volumineux, qu'il était impossible à deux personnes ainsi coiffées de tenir dans une même voiture. On faisait tout venir de Constantinople, et les Grecs et Arméniens avaient de fait le monopole de ces échanges. La classe aisée abandonna ce costume excentrique et se mit à suivre les modes européennes. Aucune manufacture du pays n'était alors en état de faire face à ces nouveaux besoins ; il fallut donc s'approvisionner en Occident. Il n'y avait pas dans le pays de classe moyenne faisant le commerce et en relation avec les divers centres de production. Les Juifs de Galicie et de Russie comprirent tout le parti qu'ils pouvaient tirer de cette situation et envahirent le marché roumain ; ils se firent les intermédiaires entre les principautés et le monde civilisé, et englobèrent la Moldavie et la Valachie dans la zone de consommation de l'Autriche. Non seulement l'Autriche trouvait en eux d'excellents courtiers pour son commerce, mais c'était pour elle une occasion précieuse de déverser sur les principautés l'excédant de population israélite de Galicie et de Bucovine. Aussi les Juifs qui passaient en Moldavie étaient-ils toujours cer-

tains de trouver auprès du représentant de l'Autriche aide et protection.

Le courant était créé ; les riches plaines de la Moldavie s'offraient comme une nouvelle terre promise aux Juifs polonais. L'invasion continua, les Juifs pénétrèrent partout ; les Grecs et les Arméniens, qui étaient presque tous marchands ou petits fabricants, les virent s'installer auprès d'eux. En peu de temps le change et la banque devinrent un monopole entre leurs mains ; les propriétaires fonciers ne trouvèrent plus à emprunter qu'à 12, 16 et même 18 pour 100 [1]. Vers 1862, les Roumains s'aperçurent qu'ils étaient envahis ; les Juifs arrivaient par masses apportant les habitudes, les idées, le langage de l'Allemagne, et formant au milieu d'eux une société à part. Ils crurent pouvoir se défendre en mettant les Israélites hors du droit commun. Il fut expressément interdit aux Juifs de tenir des cabarets et d'acheter des terres ; et pour établir entre eux et la race roumaine une barrière infranchissable, les Roumains écrivirent dans leur constitution : « Les étrangers des rites chrétiens peuvent seuls obtenir la naturalisation » (art. 7).

Quand un peuple ne sait pas se suffire à lui-même et que les hautes classes vivent dans l'oubli de leurs devoirs sociaux, les constitutions, les lois et les décrets sont impuissants à les défendre, et les races qui puisent leurs forces dans le respect des traditions et dans la stricte observance de la grande loi du travail sont destinées à prendre leur place sur la terre. Les mesures prohibitives qui avaient été prescrites furent facilement tournées. Les Roumains eux-mêmes se firent les complices des Juifs ; ceux-ci avaient l'argent et tenaient par là boyards et paysans. On en vit même, parmi ceux qui avaient manifesté le plus ostensiblement leur hostilité à l'égard des Juifs, qui prêtèrent leur nom à des Israélites pour l'achat des terres qu'il leur était interdit de posséder. Les propriétaires des cabarets ne surent pas non plus résister aux offres qui leur furent faites ; et pour se couvrir vis-à-vis de l'autorité, ils louaient à des Roumains qui prenaient à leur service des Israélites pour tenir le débit. A Vaslui, il y a deux ans, le préfet essaya de mettre un terme à ces abus ; la protestation de la communauté juive fut telle, que l'administration centrale dut sacrifier ce fonctionnaire.

Il y a des Roumains, qui tout en déplorant cette situation, reconnaissent que les progrès des Juifs sont dus en grande partie à leur intelligence, à leur travail et à leur économie. « Quand il m'arrive,

[1] On estime que les créances hypothécaires sont pour les neuf dixièmes en Moldavie et pour un tiers en Valachie dans la main des Juifs. La société de crédit foncier roumain, créée en 1873, fait des prêts à 7 pour 100.

me dit l'un d'eux, de passer la nuit dans les rues de Jassy, je vois quelquefois filtrer à travers les volets d'une échoppe une lueur vacillante, je parierais mille contre un que c'est un Juif qui travaille. Chassés par la porte ces gens-là rentrent par la fenêtre ; ils savent prévoir ce dont on a besoin et reviennent à tout instant faire leurs offres de services. On ne saurait se passer complètement des Juifs ; ils sont des instruments nécessaires pour stimuler les affaires et chercher des débouchés ; mais, comme le levain, s'il y en a trop, la pâte est gâtée. »

Je m'éloignai du quartier juif, profondément impressionné d'avoir vu enfin définitivement fixée et reformée à l'état de peuple cette race juive qui, dans le reste du monde, est encore disséminée et errante, et il m'a semblé que dans cette partie de la Moldavie l'élément roumain devait fatalement disparaître tôt ou tard. — J'avais deux visites à faire ; l'une à notre vice-consul ; l'autre au préfet de police. L'agent que nous avons à Jassy a passé dans cette ville la plus grande partie de sa carrière, et a suivi toutes les phases de la question israélite. Ce qu'il m'a dit n'a fait que me confirmer dans mon impression première. Les rapports de ce fonctionnaire ont dû certainement montrer à notre gouvernement la question israélite sous son véritable jour, mais il est peu probable qu'ils aient été lus. L'attitude de notre ministre des affaires étrangères, en 1879, ne peut s'expliquer autrement.

Le préfet de police m'a accueilli de la manière la plus sympathique et m'a proposé de me faire visiter la ville pendant les jours suivants. Il m'a montré successivement les divers établissements hospitaliers : maison des fous, hôpital, hospice des enfants trouvés. Les abandons sont si nombreux qu'on se demande dans quel état de misère ou de démoralisation le peuple est tombé. Chaque nuit, le *tour* pivote plusieurs fois sur son axe et agite la cloche qui annonce qu'il y a là un petit orphelin qui attend. Plusieurs centaines d'enfants sont mis dans le tour chaque année. Il semble que la vue de cette boîte mystérieuse soit pour les mères pauvres une provocation continuelle et finisse par leur donner le délire. Les chiffres inscrits sur les registres sont effrayants [1], surtout si l'on songe que plus de la moitié de la population de Jassy est israélite, et qu'il n'y a pas d'exemple qu'une mère juive ait abandonné son enfant.

Nous allons ensuite au nouveau cimetière. Il occupe un plateau élevé ; jusqu'à présent chaque paroisse avait son champ des morts dans la cour qui entoure l'église ; désormais les inhumations ne se feront plus dans l'intérieur de la ville. Sur une colline située à l'autre

[1] 310 enfants ont été déposés dans le tour en 1879, èt 301 en 1880.

extrémité sont les grands jardins publics de Pester et de Copo ; le le préfet m'en fait faire le tour et me montre en passant les élégantes villas de riches Israélites.

Le jour suivant, nous visitons les marchés, les églises, le musée, l'université, le lycée. Le grand marché est en fer et construit sur le même type que nos marchés de Paris. Le large trottoir qui entoure l'enceinte est encombré de regrattières qui vendent des fruits, des légumes, de la volaille ; ce sont toutes des Juives. Il en est à peu près de même pour les bouchers ; sur 110 qui occupent ce marché, 95 sont Juifs.

L'église de *Trie Erarhi* nous a arrêtés longtemps. Ce nom indique qu'elle est placée sous le vocable des *trois saints*, Basile, Grégoire et Jean. Elle date de 1664 et est bâtie au milieu d'une petite cour. C'est le plus beau type d'architecture byzantine que possède la Moldavie ; et par son élégance et la richesse de ses sculptures, cet édifice est comparable à la merveilleuse église de Curtea d'Argès, située à peu de distance de Bucarest. Les popes nous montrent d'anciens missels écrits en slave ; ils découvrent le cercueil d'argent de sainte Paraskiva, qui est considéré comme un trésor national, et déroulent devant nous de riches tapis où les figures des saints sont brodées en or sur un fond de velours rouge et encadrées de bordures de velours vert rehaussé de rinceaux en vieil or.

Les bâtiments qui entourent la cour sont occupés par des écoles. C'est le moment des examens de fin d'année ; le préfet me conduit à l'école primaire des garçons ; il y a là 60 enfants dont 28 Israélites. Pendant que le professeur fait faire aux enfants une analyse verbale, nous parcourons les cahiers des élèves : pages d'écriture, cartes dessinées et teintées, figures de géométrie... « — Cette école est une des meilleures de Jassy, me dit le préfet, il ne faut pas juger par elle de l'état de l'instruction dans les campagnes. Les instituteurs, dans les villes, sont inamovibles, et leur traitement, gradué d'après les années de service, peut atteindre 200 francs, tandis que dans les villages les traitements ne dépassent pas 100 francs par mois. L'instruction primaire est bien obligatoire pour les garçons et pour les filles, mais le nombre des écoles n'est pas encore suffisant ; cependant il y a un progrès constant. Ainsi, le seul district de Jassy compte 68 écoles, et cette année on en a créé 12 nouvelles. »

Dans un bâtiment voisin, nous trouvons des jeunes gens de dix-sept à vingt ans, accoudés sur les tables de la classe et suivant attentivement l'examen que passe un de leurs camarades. Ils ont des palmettes blanches brodées sur le collet de leur veste bleue. Nous sommes à l'École normale primaire. De grandes cartes tapissent les murs : l'Europe divisée par zones de divers produits : blé, maïs, vin,

bétail... En ce moment l'examen roule sur l'agriculture. Le candidat explique les caractères botaniques des légumineuses, il énumère les diverses sortes de trèfle... On exige des instituteurs primaires des notions précises en agriculture, car les paysans ont souvent besoin de leurs conseils. Le préfet voulut continuer lui-même l'interrogatoire et poussa à fond le candidat sur les agents indispensables à la germination et sur leur influence chimique. Il en questionna un autre sur les divers procédés pour greffer, et fit faire devant lui une greffe par approche et une greffe en fente. Les explications données par les élèves sont toujours nettes et précises. Le professeur reprend ensuite la série des questions et interroge sur la sylviculture et sur l'art vétérinaire. Les matières d'enseignement sont très variées; la classe supérieure a des cours de pédagogie, de médecine élémentaire et même de droit constitutionnel. La durée des études est de quatre ans. Cette école compte 80 élèves, tous internes, et jusqu'à présent les Israélites n'y ont pas été admis. Dans une salle voisine sont exposés divers types de machines agricoles; elles sont toutes de fabrication anglaise, notamment de la maison Ransomes. Nous passons au cours de première année. L'examen porte sur la théorie des armes. Un élève est en train de démonter un fusil Peabody en présence d'un capitaine d'infanterie. Le professeur me passe la feuille où il marque les notes. Les colonnes portent les rubriques suivantes : langue roumaine, histoire, géographie, mathématiques, histoire naturelle, dessin et calligraphie, théorie des armes. Je n'y trouve pas de langues étrangères; c'est que l'enseignement du français et de l'italien n'est obligatoire que dans les lycées. Le maximum des notes est dix; la moyenne obtenue me paraît être entre sept et huit, et c'est dans la colonne intitulée : Religion, que les chiffres sont le plus forts.

Le préfet continue son inspection. Nous voici dans une école normale de filles, qui dépend de l'État et date de 1835. Les élèves ont de douze à seize ans. Elles sont toutes en robes blanches, ornées de ceintures rouges. Assises dans la grande salle, elles assistent à l'examen de catéchisme que le pope fait passer. Les enfants donnent machinalement les réponses du livre; le pope fait un signe d'approbation et passe à une autre élève. La directrice m'assure que les autres leçons sont apprises avec plus d'intelligence et qu'elle a soin de faire toujours précéder la récitation d'une explication détaillée. Elle nous fait passer en revue tous les travaux d'aiguille faits par ses élèves : broderies, filets, ouvrages au crochet, tapisseries. « Vous voyez, me dit-elle, que toutes ces tapisseries sont faites au point des Gobelins. Mais nos laines nous viennent de Berlin. Toutes ces enfants apprennent le français et l'italien et parlent correcte-

ment ces deux langues. Sous ce rapport, l'éducation des filles est plus développée que celle des garçons, et il y a peu de femmes, aujourd'hui en Roumanie, qui ne puissent suivre une conversation en français. Notre école contient quatre-vingts jeunes filles. Elles y entrent avant douze ans, à la suite d'un concours, et sont internes pendant quatre ans aux frais de l'Etat. Devenues institutrices communales, elles reçoivent de l'État 50 à 100 francs par mois. »

Nous allons ensuite à l'école des métiers, qui a été fondée par la ville. L'enseignement professionnel avait toujours été très négligé; on commence à s'en occuper depuis quelque temps et on a fondé une autre école du même genre à Focsiani. Jusqu'à présent, le pays a été tributaire de l'Autriche et de l'Angleterre pour tous les objets manufacturés, même les plus usuels. On est obligé de faire venir les ouvriers et les mécaniciens de Hongrie et de Bohême. Les campagnes manquent des métiers indispensables, aussi voit-on partout les tziganes arrêter leurs charrettes à l'entrée des villages, dresser leurs tentes, allumer leurs forges, se faire serruriers, forgerons, charrons, étameurs, et quand ils ont réparé tout ce qu'on leur a apporté continuer leur course jusqu'au village voisin. Le chef d'atelier nous fait traverser la salle où travaillent les apprentis tailleurs et celle des cordonniers; il ouvre les armoires pour nous montrer de fines bottines de femmes à hauts talons de bois, qu'on a faites sur des modèles français. Les ferblantiers sont en train de fabriquer des appareils pour les douches, des batteries de cuisine, surtout de volumineuses théières russes. On y entreprend même l'industrie du bâtiment : lucarnes en zinc ornées de pilastres et de volutes, chéneaux, gargouilles, crêtes et épis à fleurons. Une salle tout entière est remplie de cages et de volières. La consommation du ferblanc est immense en Roumanie. Pour éviter les incendies, on couvre toutes les maisons de petites plaques de tôle de 2 à 3 millimètres d'épaisseur. La couverture revient à 3 fr. 25 par mètre carré. On fait venir toutes ces tôles de Berlin ou de l'Angleterre.

A l'école des arts, nous trouvons les élèves en train d'expliquer la construction des wagons, des locomobiles et autres machines. Le chef d'atelier me dit qu'il s'attache surtout aux machines agricoles. Il vient de faire faire par ses élèves le premier pressoir. Jusqu'à présent, c'est la France qui en a fourni la Roumanie. Sous le hangar, il y a une batteuse et des charrettes qui sortent de l'atelier, plusieurs locomobiles envoyées par des propriétaires pour être réparées. L'outillage ne permet pas de fabriquer des pièces de fer importantes, et on ne peut encore faire que les machines agricoles dont la partie principale est en bois. Vous visitons ensuite la collection de moules et l'atelier des fondeurs. On n'y fabrique que des petites

pièces : chaînes, sabots, freins... La visite des écoles des arts et métiers est celle que le préfet de police fait le plus souvent. Partout il stimule les élèves et encourage les professeurs. J'ai vu plusieurs de ces chefs d'ateliers, entraînés par sa parole, déployer une activité et un zèle au-dessus de tout éloge. Ces braves gens ont le sentiment qu'ils font une œuvre utile au pays, et que l'enseignement professionnel est peut-être la seule planche de salut qui reste aux Roumains. Quelque troublé que soit le pays, si dans chaque chef-lieu de district, le gouvernement sait placer un administrateur qui considère sa mission comme un apostolat, les Roumains pourront répéter leur vieux dicton : *Românul nu piere!* Le Roumain ne périt pas!

Je dois aussi rendre compte de notre visite au pensionnat des dames de Sion. C'est la même congrégation que celle qui est établie à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs. Toute l'aristocratie de Jassy, bien qu'elle soit de religion orthodoxe, y fait élever ses enfants. Le préfet m'introduit, et une sœur nous conduit dans une salle spacieuse où les pensionnaires, en robe de laine noire et portant en sautoir des rubans de couleurs variées suivant leur classe, assistent aux examens de fin d'année. Les parents forment derrière elles une nombreuse assistance. C'est une dame laïque déléguée du gouvernement qui interroge. Elle est assistée d'un inspecteur. Les petites pensionnaires intimidées jettent furtivement un regard vers leurs parents et, avant de répondre, cherchent chez la religieuse qui est présente un signe d'encouragement. J'avais peine à comprendre comment le gouvernement poussait la méfiance jusqu'à faire passer les examens de ces enfants par ses inspecteurs.

— Qu'est-ce que craint donc votre gouvernement? demandai-je au préfet.

— C'est un moyen de s'assurer que l'enseignement est donné dans un sens national, me répondit-il, voilà justement l'examen de géographie...

On appelle une des grandes élèves qui porte des lunettes tout comme un étudiant allemand. Elle s'avance vers la carte posée sur un chevalet au milieu de la salle.

— Indiquez-moi les pays roumains, dit l'inspectrice.

La jeune fille dessinait déjà, à l'aide d'une longue baguette, le cours du Pruth, contournait les Carpathes et suivait les rives du Danube... Le préfet me dit tout bas.

— Suivez bien, vous allez voir!

Il s'était fait un silence profond; l'inspecteur et l'inspectrice se regardaient. La supérieure anxieuse hasarda une observation.

— Vous n'avez pas compris, mon enfant, on vous demande les pays dont les habitants sont de race roumaine.

L'élève reprit aussitôt :

— Les pays roumains comprennent la Valachie, la Moldavie ; la Bessarabie, occupée par les Russes ; la Bucovine, occupée par les Autrichiens, la Transylvanie et le Banat de Temesvar, occupés par les Hongrois.

Elle nomma ensuite la Serbie, la Macédoine, l'Épire, la Thessalie, la Thrace où les Roumains (*Tsintsares*) sont plus d'un million. — Les autres questions portèrent sur l'origine du peuple et les événements qui ont amené le démembrement du pays. Avec ces réponses, un candidat eût obtenu une boule blanche pointée au baccalauréat.

— Ceci me prouve, dis-je au préfet, que les cours sont très bien faits et que la méfiance du gouvernement est puérile.

Le lendemain je racontai cette scène à un Roumain.

— Ces inspections n'ont rien de sérieux, me dit-il, on cherche seulement à empêcher les religieuses de prendre trop d'ascendant sur les enfants et d'opérer des conversions. Les sœurs, quand elles verront que leurs efforts sont inutiles, iront faire du prosélytisme ailleurs.

Il est à remarquer que les Roumains généralement très indifférents en ce qui touche la foi orthodoxe n'en ont pas moins une antipathie marquée pour la religion catholique. Et pourtant, par une contradiction dont nous avons souvent des exemples en France, les parents, tout en professant des sentiments peu bienveillants à l'égard des congrégations catholiques, placent de préférence leurs enfants dans les établissements qu'elles dirigent.

Je n'ai jamais touché cette question sans qu'on me donnât aussitôt mille preuves du libéralisme que les Roumains ont toujours pratiqué à l'égard des divers cultes. C'est qu'ils ont à cœur de détruire la réputation d'intolérance que les Juifs leur ont faite en Occident[1]. Ils rappellent que la principauté a de tout temps servi de

[1] La loi votée, les 12 février et 4 mars 1880, pour l'organisation de la Dobrugia, a prouvé les intentions bienveillantes du gouvernement roumain à l'égard des musulmans qui habitent cette province récemment annexée. — Tous les habitants de la Dobrugia, qui étaient citoyens ottomans, deviennent citoyens roumains ; ils sont égaux devant la loi, jouissent de tous les droits civiques et peuvent être nommés aux fonctions, sans distinction d'origine et de religion. — Les institutions représentatives départementales et communales sont introduites dans la Dobrugia, sur le modèle des institutions en vigueur en Roumanie. — Provisoirement, la propriété immobilière s'acquiert, se conserve, se transmet et se perd, conformément aux lois ottomanes. — La dîme est abolie à perpétuité et sera remplacée par une redevance pécuniaire annuelle. — Les lois d'expropriation pour cause d'utilité publique sont applicables dans la Dobrugia. — La liberté de conscience est absolue. Le personnel et l'entretien des principales mosquées sont payés par l'État. Un séminaire musulman sera créé à Babadagh et entretenu par l'État. Nul n'est obligé de contribuer à l'entretien d'un culte auquel il

refuge aux religions persécutées ailleurs; et spécialement, pour leur attitude à l'égard du clergé catholique, on m'a cité plusieurs familles orthodoxes qui faisaient aux prêtres catholiques un accueil qu'elles ne faisaient pas aux popes des mêmes villages.

La ligne de chemin de fer qui conduit de Jassy à Botosiani sort de la vallée du Pruth, pénètre dans celle du Seret, suit cette rivière jusqu'à la frontière de Bucovine, et revient ensuite par un embranchement dans les plaines arrosées par les affluents du Pruth. Les collines qui séparent ces cours d'eau sont peu élevées. Tout ce qui n'est pas couvert de blé et de maïs est livré aux pâturages. J'aperçois de tous côtés d'immenses troupeaux de bœufs. C'est la belle race de Falticeni et de Botosiani, d'où on tire les meilleurs reproducteurs. Il paraît qu'il y a des fermiers qui ont près de deux mille têtes de gros bétail. On m'apprend que cette région n'appartient qu'à quelques grands propriétaires. Aux environs de Botosiani, M. Balsh possède un domaine de 8000 falci (près de 12 000 hectares); MM. Ghika, Dudeleni et Vosescï ont chacun 4000 falci, le prince Kalimaki, 1500 falci. Si on estime à 25 ou 30 ducats (le ducat est de 11 fr. 75) une falce (la falce, mesure de Moldavie, est d'environ un hectare et demi, exactement 1 h. 432 195), une propriété de 8000 falci représente une valeur d'environ 2 millions et demi. Mais la valeur des terres est très variable; ainsi près de Falciu, au sud de Jassy, dans la vallée du Pruth, la falce ne vaut que de 11 à 13 ducats, tandis qu'à Roman, à l'ouest de Jassy elle monte jusqu'à 40 ducats. — Il faut citer aussi, aux environs de Botosiani les vastes domaines du prince Sturza qui ont une superficie de 18 000 hectares, et ce n'est qu'une partie minime de sa fortune, car, au dire des gens du pays, le prince aurait 300 000 ducats de rentes (3 millions et demi) [1].

n'appartient pas. — L'instruction est gratuite. Des écoles primaires seront créées dans toutes les communes. Pleine liberté est accordée aux différentes communautés et aux particuliers d'ouvrir des écoles à condition que, à côté de la langue choisie par les fondateurs, l'enseignement de la langue roumaine soit obligatoire.

Les Roumains demandent si les musulmans de Bulgarie, de Serbie ou de Bosnie sont mieux traités que ceux de la Dobrugia.

[1] Les domaines formant la *grande* propriété ont, en général, de 1500 à 2000 hectares. Ce sont surtout des terrains en plaine. — La *moyenne* propriété varie de 100 à 250 hectares; elle occupe le premier rang dans les districts montagneux. — La *petite* propriété est très répandue depuis la loi rurale de 1864

Avant l'établissement du *Crédit foncier* (1873), les propriétés rapportaient 7, 8 et quelquefois 9 pour 100; mais depuis, la valeur des terres a augmenté et on ne peut plus compter aujourd'hui que sur un revenu de 5, 6, 6 1/2 pour 100 de prix d'achat. L'hectare de bonne terre arable varie de 150 à

Les usages ne sont pas les mêmes dans les deux provinces, quant au mode de culture. En Moldavie, un grand nombre de propriétaires exploitent eux-mêmes ; en Valachie, au contraire, ils donnent généralement en métayage quelques lots aux paysans à charge par ceux-ci de leur rendre un tiers des récoltes et de labourer et moissonner une partie des terres qu'ils se sont réservées. Aussi la culture est-elle bien plus avancée en Moldavie qu'en Valachie, car les propriétaires moldaves ayant de grandes fermes et disposant d'un capital d'exploitation considérable, emploient des machines agricoles des meilleurs modèles, — charrues, herses, moissonneuses, batteuses à vapeur [1] ; tandis que les paysans valaques, livrés à leurs faibles ressources, ne se procurent que difficilement cet outillage. On trouve bien à l'est de la Valachie, notamment aux environs de Craiova, des petits cultivateurs qui emploient des charrues perfectionnées, ce qui leur permet de labourer avec quatre bœufs seulement; mais dans toute la partie orientale de cette province, les paysans n'ont encore

450 francs. Les terres médiocres valent de 90 à 120 francs l'hectare. On estime à 100 millions de francs le revenu total des propriétés en Roumanie.

Le territoire agricole de la Roumanie peut se décomposer ainsi :

	Hectares
Céréales et autres farineux alimentaires.	3,023,078
Cultures potagères et maraîchères.	182,197
Cultures industrielles.	97,930
Prairies naturelles.	2,544,214
Vignes.	102,084
Total de la superficie cultivée.	5,949,503
Bois et forêts.	2,014,923
Terres incultes.	3,787,183

(Extrait de la *Roumanie économique*. M. A. Obédénare, 1876.)

[1] En 1874, il y avait en Roumanie 185 835 charrues du pays; — 37 661 charrues perfectionnées; — 989 machines à battre à vapeur; — 362 machines à battre mues par des bœufs; — 31 faucheuses perfectionnées; — 469 moissonneuses perfectionnées. (*Roumanie économique*. M. G. Obédénare.) — Bien qu'il soit reconnu en Roumanie que les machines agricoles de provenance française sont fabriquées avec plus de soin que celles d'Angleterre, la différence de prix assure aux Anglais presque le monopole du marché. Aussi trouve-t-on dans toutes les campagnes des moissonneuses et des batteuses à vapeur de fabrication anglaise et notamment de la maison Clayton et Shuttleworth de Lincoln. Pour les charrues, c'est en Bavière, en Wurtemberg ou à Budapest, que les cultivateurs roumains se fournissent généralement. La France n'a guère vendu jusqu'ici que des pressoirs, mais l'Angleterre ne tardera pas à nous disputer encore cette fourniture. — Je tiens d'un des professeurs de l'Ecole supérieure d'agriculture de Panteleimon, près Bucarest, ancien élève de Grignon, que plus d'une fois des commandes n'ont pu être faites en France, parce que nos fabricants n'avaient pas de représentants à Bucarest, tandis que les principales maisons d'Angleterre ont dans cette ville des agents et même des dépôts de machines.

que des charrues primitives. Il leur faut alors six bœufs pour les traîner, et peu de cultivateurs, surtout depuis les épizooties, ont autant de bétail. Ils sont ainsi obligés de se prêter leurs bêtes de labour, de là des associations fréquentes entre eux.

La tendance des Roumains à l'association dans les travaux agricoles est digne d'observation et étonnera tous ceux qui savent la résistance qu'on trouve parmi nos petits cultivateurs de France, si laborieux et si soucieux pourtant de leurs intérêts, quand il s'agit de former des syndicats pour tous les travaux d'améliorations agricoles. En Roumanie, c'est devenu une tradition. On voit souvent les habitants d'une même commune prendre à ferme une grande propriété. Chacun paye une part du prix du fermage, proportionnellement à l'étendue qu'il cultive et au nombre de têtes de bétail qu'il fait pâturer. Dans certaines localités les paysans se cotisent pour acheter en commun des machines à battre. Presque partout, plusieurs propriétaires de troupeaux s'associent et partagent les dépenses et les recettes en proportion du nombre d'animaux que chacun possède. Les fermiers font, eux aussi, des associations du même genre pour cultiver de grands domaines qu'un seul d'entre eux ne pourrait affermer.

On ne peut manquer d'être surpris, en jetant les yeux sur une statistique du mouvement commercial de la Roumanie, de voir que ce pays, dont les plaines immenses offraient autrefois aux troupeaux de magnifiques pâturages, est maintenant obligé de faire venir de l'étranger une partie du bétail nécessaire à sa consommation. Cette anomalie s'explique par la transformation qui s'est produite dans les cultures depuis quinze ans, et tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'elle a été funeste à l'intérêt public. Il faut remonter jusqu'en 1864 pour trouver l'origine de ce changement. Quand les paysans furent déchargés des corvées et des redevances, il leur fut attribué des lots de terre de 2 hectares et demi à 5 hectares et demi, suivant le nombre d'animaux de travail qu'ils possédaient. Les paysans de Valachie qui avaient quatre bœufs reçurent 11 pogones (le pogone, mesure de Valachie, est d'un demi-hectare, 0,4 501 179), moyennant une redevance de 6 francs par trimestre, pendant quinze années; ceux qui n'avaient que deux bœufs et une vache reçurent 7 pogones et 19 pragmes. Les paysans de Moldavie furent plus favorisés : pour quatre bœufs, ils eurent 5 falci et demi; pour deux bœufs et une vache, 4 falci et demi ; pour une vache, 2 falci et demi. Les redevances payées en échange représentaient une valeur de 120 francs par hectare; le payement de cette redevance devait se faire en quinze annuités. Les paysans ont été libérés en 1880.

Jusqu'à cette répartition des terres, on suivait en Roumanie un

système pastoral mixte, ce qui permettait de ne pas épuiser le sol et de soutenir la production des animaux. Mais l'attribution aux paysans des terres qu'ils cultivaient, en rendant plus de six cent mille familles propriétaires, eut pour effet, comme en Hongrie, de transformer une grande partie des terres consacrées jusque-là aux pâturages en terres de culture. Les prix exceptionnels qu'atteignit le blé, pendant la mauvaise récolte de 1867, encouragèrent les paysans à persévérer dans cette voie [1]. L'assolement, qui était partout triennal, — maïs, blé, jachère, — devint biennal sur bien des points. Les terres étaient si riches qu'on peut y faire succéder sans interruption différentes espèces de céréales, blé, avoine, orge, maïs, millet... On semait grain sur grain pendant cinq, pendant dix années consécutives. Les domaines étaient trop vastes, la main-d'œuvre trop rare pour qu'on pût fumer le sol. D'ailleurs les paysans ne comprenaient pas la nécessité d'engraisser leurs champs ; aujourd'hui encore, ils sont convaincus que le fumier brûle la terre. On devait s'y attendre : le sol s'est appauvri, le rendement a diminué, la qualité est devenue inférieure, les grains ont manqué de lourdeur. Les céréales provenant de Roumanie ont sensiblement baissé sur les marchés étrangers. A Amsterdam, des stocks entiers ont été refusés.

En Moldavie, on a généralement continué à alterner la culture et les pâturages ; aussi l'élève du bétail est resté assez prospère ; mais en Valachie, on a beaucoup souffert de ces errements. Depuis la construction du chemin de fer de Galatz-Csernowitz, l'espace consacré à la culture a, dans quelques endroits, presque vingtuplé. Aujourd'hui les paysans n'ont plus assez de terres pour faire pâturer leurs bestiaux, et ils sont obligés de s'entendre avec les grands propriétaires. Aux environs de Bucarest, ils payent par année 1 fr. 50 et jusqu'à 2 francs par mouton, et 20 francs par paire de bœufs. Si on tient compte que les bonnes récoltes ne reviennent que tous les cinq ou huit ans, et que les paysans ont dû, depuis quinze années, payer à l'État une redevance représentant la valeur de leurs terres ; que, d'autre part, le service militaire est très assujettissant, on comprendra combien leur état doit être précaire, et qu'ils peuvent facilement devenir la proie des usuriers. Comme les 3 ou 4 falci qu'ils cultivent sont à peine suffisants pour faire vivre leurs familles, ils sont obligés de louer, pour plusieurs années, leurs services à des fermiers qui, en échange, acquittent pour eux quelques trimestres de l'impôt et leur donnent un salaire. J'entends dire de plusieurs

[1] En moyenne le prix de l'hectolitre de blé varie de 10 à 13 francs. En 1873 et 1874, le blé de bonne qualité a atteint 18 francs l'hectolitre. Dans les années d'abondance, il tombe à 8 francs. — Le prix moyen du maïs est 9 francs l'hectolitre. Dans les ports il atteint facilement 10 francs.

côtés que ces engagements aggravent beaucoup la situation des paysans. Légalement ces louages d'ouvrage ne peuvent excéder cinq ans; mais pour avoir toujours des ouvriers à leur disposition, les fermiers s'arrangent pour qu'il leur soit dû quelque somme au moment où l'engagement prend fin; et, pour s'acquitter, les paysans sont bien obligés de le proroger. De quelque côté qu'il se retourne, le paysan roumain n'est pas plus heureux. S'il échappe aux Juifs, c'est aux intendants des grands propriétaires ou aux fermiers qu'il a affaire, et ces derniers paraissent aussi âpres au gain et aussi inexorables que les Juifs eux-mêmes.

BOTOSIANI

Botosiani est située au milieu d'une grande plaine, et ses larges rues poudreuses, bordées de petites maisons basses, se prolongent dans toutes les directions. Cette ville n'a pas moins de 40 000 âmes. Dans les rues, dans les boutiques, je ne vois partout que des Juifs. Tout autour de la place centrale sont rangés une trentaine de jeunes gens, assis devant une petite table garnie d'un pupitre. Ils m'appellent à qui mieux mieux et m'offrent de la monnaie du pays contre de l'or français. Il y a de ces changeurs ambulants dans toutes les villes de Roumanie; on les trouve aux carrefours, aux portes de chaque cabaret; mais nulle part ce commerce n'est plus florissant qu'à Botosiani. On est ici à quelques kilomètres seulement de la Russie et de l'Autriche; et, quoi qu'on fasse, on a toujours dans sa bourse quatre ou cinq sortes de monnaie, des francs, des florins, des roubles, des lei... Malgré l'importance de Botosiani, il n'y a ici qu'une auberge de mauvaise apparence, et je dus m'estimer heureux d'y trouver une petite chambre logeable. En allant au hasard par la ville, je visitai successivement le quartier arménien et le faubourg de Lipovani.

Il n'y a pas plus de 8000 Arméniens en Roumanie, mais beaucoup d'entre eux se sont enrichis dans le commerce et tiennent une place importante dans la société. Les familles arméniennes établies en Moldavie sont venues directement de la grande Arménie où, chaque siècle, les Perses renouvelaient leurs persécutions. Ils parlent encore l'arménien entre eux, mais la génération nouvelle ne sait bien que la langue roumaine. Ils sont sobres, rangés, très économes et s'occupent principalement de commerce. Avant l'établissement du monopole du tabac, ils étaient seuls à le préparer et à le vendre. Quelques-uns font la petite banque, d'autres sont fermiers. Presque tous grégoriens, ils sont très attachés à leur religion. On compte

douze temples arméniens en Roumanie ; à Botosiani, qui est une de leurs principales colonies, ils ont deux grandes églises. Ceux qui sont pauvres servent comme domestiques chez les Roumains, les autres forment une véritable aristocratie foncière et habitent le plus beau quartier de la ville. Chaque famille a sa maison située au milieu d'une cour. Ces habitations n'ont qu'un étage et sont entourées d'une galerie en bois où on se tient une partie de la journée. Les Arméniens vivent entre eux, et on m'assure qu'ils font plus volontiers des affaires avec les Juifs qu'avec les Roumains que, d'ailleurs, ils fréquentent peu. Cependant ils sont très sympathiques aux Roumains ; et bien qu'ils aient conservé jusqu'ici le type et les habitudes de leur race, ils se montrent attachés au pays et ne tarderont pas à se fusionner complètement avec la race roumaine.

Il en est tout autrement des Lipovani. Eux aussi ont leur quartier à part, mais c'est un faubourg séparé de la ville par une longue prairie. Ils sont installés là de temps immémorial et peuvent être environ un millier. Quand on pénètre dans leur village, on est frappé du silence et du mystère dont chaque demeure est entourée. Le secret absolu sur leurs mœurs et leurs pratiques est si rigoureusement observé qu'on ne peut me donner sur eux que des informations très générales. On désigne sous le nom de Lipovani, les adeptes d'une des nombreuses sectes que les Russes regardent comme hérétiques. Souvent inquiétés en Russie, ils sont venus se réfugier en Moldavie où ils jouissent d'une tolérance absolue. Les Russes les appellent *Skoptsi*, parce qu'ils se font mutiler quand ils ont eu un enfant. Leur église est entretenue avec un grand soin ; et son clocher pointu, flanqué de clochetons, se rapproche beaucoup plus du caractère simple et sévère des chapelles protestantes des villages d'Angleterre que des formes capricieuses et tourmentées des églises de rite grec. Le jardin qui entoure chaque maison est protégé par une haute clôture de troncs de sapins posés horizontalement. Quelques hommes sortent d'un de ces enclos pour voir ce qui m'amène là. Ils sont grands et robustes. Leur physionomie est douce, et leurs yeux d'un bleu clair et transparent; leur épaisse chevelure d'un blond cendré est rejetée en arrière. Ils portent le pantalon et la blouse de toile blanche fortement serrée à la taille par une étroite ceinture de cuir. On me dit qu'ils sont d'excellents maraîchers, et que beaucoup d'entre eux fabriquent des cordes et de l'huile de chanvre ; les Roumains les emploient surtout pour construire des digues autour des étangs. Ils passent pour être d'une honnêteté parfaite et vivent si paisiblement, qu'ils n'ont jamais donné à la police le moindre prétexte pour s'introduire chez eux. Il paraît qu'on n'a jamais pu savoir ce que deviennent leurs morts; ils trouvent

moyen de faire disparaître les cadavres sans qu'on puisse en retrouver les restes, et rien pourtant ne fait supposer qu'ils emploient la crémation.

Revenu dans l'intérieur de la ville, ma première visite fut à la mairie. Je dois à l'obligeance du maire quelques chiffres extraits des registres de l'état civil, d'où l'on peut juger de l'importance de la population israélite. Dans les trois années 1876-77-78, on a constaté 1752 naissances israélites, 1336 naissances roumaines, 1834 décès israélites, 1854 décès Roumains, 554 mariages israélites, 301 mariages roumains. C'est vers 1834 que les Juifs ont commencé à compter à Botosiani; et déjà la ville, à l'exception du quartier arménien, de quelques villas de riches roumains et du faubourg du Lipovani, leur appartient tout entière. Sur 3000 propriétaires portés aux rôles, 2700 sont Israélites. Ces derniers occupent tout le centre de la ville et accaparent le commerce, sauf quelques magasins de denrées coloniales tenus par des Roumains. Sur 1285 patentés, 1225 sont Juifs; sur 223 cabarets, 208 sont tenus par des Juifs.

Bien des détails montrent combien la lutte est ardente et de tous les instants. — Un pharmacien roumain avait une clientèle presque exclusivement composée d'Israélites. Un jeudi, le jour où les Juifs pauvres vont de maison en maison demander l'aumône, l'un d'eux se présente chez ce pharmacien et est évincé par un des commis. — Plainte au rabbin. — Défense est faite aux Juifs d'acheter là. C'était la ruine. Le pharmacien va supplier le rabbin de lever l'interdit; celui-ci exige un don de 50 ducats, et, le tribut payé, la clientèle israélite revient. — Un autre commerçant roumain rebâtissait sa maison. Un Israélite apportait l'eau dans un de ces petits tonneaux que les Roumains appellent *saka*. Le Juif se prend de querelle avec un des maçons qui le frappe; le patron de la boutique se voit, lui aussi, mis en interdit. Comme son confrère, il dut obtenir du rabbin son pardon moyennant quelque finance. Ces exemples abondent, on en recueille partout.

Je retrouve chez le maire de Botosiani les mêmes préoccupations que chez le préfet de Jassy. Il est convaincu qu'on ne peut résister à l'envahissement des Juifs qu'en rendant tous les Roumains aptes à remplir diverses professions manuelles. Il a fondé dernièrement une école des arts et métiers. C'est un commencement bien modeste. On vient de terminer le premier habit noir qui est exposé comme spécimen du genre. Auprès de l'atelier des tailleurs est celui des cordonniers. Bientôt on installera des ateliers de charronnage et de serrurerie ; plus tard on en créera pour les tanneurs et les potiers.

J'avais demandé à plusieurs habitants de Botsiani de m'indiquer

des Juifs auprès desquels je pourrais contrôler les renseignements que j'avais recueillis. Un soir que l'ancien préfet, qui m'avait servi de cicerone, venait me prendre pour passer la soirée chez le maire, on me remit deux cartes de visite portant des noms allemands. — Ce sont deux banquiers juifs, membres de la communauté israélite, me dit le préfet, je vous laisse avec eux, je reviendrai plus tard.

Mes visiteurs étaient deux hommes à barbe grise, maniant assez bien le français, mais avec un fort accent allemand. Je les reçus dans la petite cabane qui me servait de chambre et ils prirent place sur le divan.

— Nous avons su, me dirent-ils, que vous étiez venu à Botosiani, pour prendre des informations sur le pays, et comme nous habitons la ville depuis longtemps, nous venons nous mettre à votre disposition.

Je les préviens que simple touriste, je ne suis le correspondant d'aucun journal.

— Peu importe ! Il est venu ici, il y a quelques années, un journaliste anglais. Les Roumains se sont emparés de lui, nous n'avons pu l'approcher, et, à son retour, il a émis des jugements très inexacts. Nous ne voulons pas que le même fait se reproduise.

— En ce cas, vous m'obligerez, leur dis-je, en répondant à certains reproches que j'entends faire à vos coreligionnaires depuis que je suis en Roumanie. — J'insistai sur l'organisation des communautés israélites, qui forment des sociétés à part, où le rabbin exerce une sorte de haute magistrature, comme juge des différends, dispensateur des secours, répartiteur des cotisations, taxateur des denrées. Elles constituent, au dire des Roumains, des associations occultes sur lesquelles le gouvernement ne peut exercer le moindre contrôle. Quelquefois les Juifs se refusent, sous prétexte d'usages religieux, à observer les mesures de salubrité prescrites par les ordonnances de police ; journellement, à l'aide de leur caisse de secours, ils facilitent l'entrée furtive dans le pays de gens sans aveu et leur donnent momentanément abri pour les soustraire aux recherches de l'autorité.

Ils me répondirent que les communautés n'étaient pas organisées en Roumanie autrement qu'en Occident, et que si les Israélites arrivaient en aussi grand nombre, c'est que, persécutés en Russie, ils espéraient trouver en Moldavie un asile auprès de parents ou d'amis déjà établis dans le pays.

Je tenais à préciser : il paraît que tout recensement de la population est impossible. Les maisons se vident à l'approche des contrôleurs, et ceux-ci doivent pourchasser les gens de rue en rue, de quartier en quartier pour les atteindre. S'agit-il d'établir la liste de recrutement, c'est une autre manœuvre qu'il faut déjouer. Tel qui

s'appelait, en 1878, Isaac, fils de Jean, déclare, en 1879, se nommer Jean, fils d'Isaac, et n'avoir pas encore l'âge pour le service militaire; ou bien le contrôleur trouve l'atelier désert, et le patron déclare que tous les apprentis majeurs ont quitté la ville depuis plusieurs jours.

Mes interlocuteurs protestèrent. D'après eux, les Israélites domiciliés dans un quartier étant tous connus de la police, le recensement est facile. Mais dans les villes, on a raison des agents en leur donnant la pièce, et les soldats échelonnés sur la frontière laissent passer sans passeport tout individu qui se présente un verre d'eau-de-vie à la main. Le gouvernement n'a qu'à s'en prendre à ses employés.

J'abordai alors le principal grief : On prétend que les fonds dont disposent les communautés pour les synagogues, les écoles, les hôpitaux, sont détournés de leur destination et sont employés en partie à soutenir la concurrence faite par les marchands juifs aux marchands roumains. Un exemple : deux épiciers, un Roumain et un Juif, demeuraient porte à porte. Le Roumain avait toute la clientèle du quartier. Son voisin allait être forcé de fermer sa boutique. Mais il s'installa tout auprès un nouveau concurrent. C'était un Juif. Il vendit à de tels prix, que bientôt toute la clientèle se porta chez lui. En quelques semaines, le Roumain était ruiné.

— Vous n'ôterez pas de la tête des Roumains, dis-je à mes banquiers, que le coup a été fait avec l'argent de la communauté...

Ils m'avaient écouté attentivement en tenant à la main les chopes de bière que je leur avais fait servir, ils posèrent d'un mouvement brusque leurs verres sur la table où j'écrivais à mesure leurs réponses et s'écrièrent.

— C'est indigne ! on en a menti.

La porte s'ouvrit au même instant. C'était l'ancien préfet. Il avait entendu ces derniers mots. Il entra blême et s'adressant d'un ton sec aux deux Allemands :

— C'est pourtant la vérité ! nous n'avons pas de preuves, mais toutes les présomptions sont contre vous. Quand on n'a rien à cacher, on laisse voir son budget, et jamais une communauté israélite n'a permis à l'autorité de contrôler l'emploi de ses fonds. Il n'y a plus un négociant roumain qui puisse maintenant lutter contre vous. Il n'y a pas d'autre explication de cette concurrence ruineuse que les subsides que vous donnez à vos coreligionnaires. Chaque fois qu'un Juif a une difficulté avec l'autorité, la communauté prend en main sa cause, bonne ou mauvaise, et si le gouvernement ne cède pas, elle le menace d'en appeler à l'alliance israélite ; et pour donner le change à l'opinion, elle prétend qu'au fond de tout cela il n'y a qu'une persécution religieuse.

J'invitai les banquiers à répondre.

— La raison est simple, reprirent-ils aussitôt : les Juifs sont industrieux, tirent parti de tout, se privent même du nécessaire tant qu'ils n'ont pas amassé un petit capital. Ils s'aident les uns les autres, et quand les affaires sont difficiles ils vont tenter fortune ailleurs. Les Roumains, eux, ont plus de besoins, sont plus sédentaires et n'ont pas entre eux de solidarité.

— Vous pourriez ajouter, dit l'ancien préfet, qu'ils sont aussi plus honnêtes. Un Juif fait faillite, une fois, deux fois, trois fois sans vergogne ; et lorsqu'il a usé son crédit quelque part, il s'en va exploiter ailleurs les boyards et les paysans.

Sur ce ton, mon enquête menaçait de finir plus tôt que je n'aurais voulu. Alors j'adressai une autre question aux banquiers.

— Croyez-vous que la naturalisation des Juifs n'aura pas pour effet immédiat de faire passer entre leurs mains la plus grande partie des terres de la Moldavie, qu'ils n'avaient pas jusqu'à présent le droit d'acquérir, mais sur lesquelles ils ont des hypothèques depuis longtemps?

Les Juifs furent pris de rire :

— On nous croit trop naïfs ! Nous avons de bonnes créances pour lesquelles on nous paye de gros intérêts. Elles sont garanties par les revenus des terres ou par le prix de la vente. De cette manière, tous les risques sont pour les propriétaires; nous n'irons pas les décharger de l'embarras de l'exploitation et des mécomptes qu'ils peuvent avoir, en en devenant possesseurs. Si nous achetions ces terres, nous n'en tirerions que 6 ou 7 pour 100, tandis que le capital prêté nous rapporte 15 ou 16 pour 100 et même davantage.

L'ancien préfet n'y tenait plus.

— Vous entendez, me dit-il, d'après eux nos terres ne donnent que 6 ou 7 pour 100. Ils les déprécient parce qu'ils sont sur le point de les acheter. Quand ils venaient autrefois proposer aux propriétaires de leur prêter sur hypothèques, ils demandaient 15 ou 20 pour cent d'intérêts en leur disant que leurs revenus dépassaient 30 pour 100.

Les banquiers voulurent avoir le dernier mot.

— Jusqu'à présent nous avons été mis hors la loi. Nous ne pouvions être ni citoyens ni propriétaires, nous n'avions qu'une ressource, faire le commerce, et on nous reproche de l'avoir monopolisé. Quand nous aurons les mêmes droits que les Roumains, il n'y aura plus à craindre de notre part ni coalition ni subterfuges; pourquoi ne serions-nous pas aussi bons patriotes que le sont les Israélites de France? Pour un procès, il faut nous adresser à un avocat roumain. La raison de la résistance à la naturalisation des

Juifs vient surtout de ce que les Roumains veulent garder le monopole de toutes les professions libérales et spécialement de celle d'avocat. — On nous en veut de chercher à échapper au recrutement. Est-il juste d'exiger le service militaire de gens à qui on refuse les droits politiques?

Ils me quittèrent en me remerciant de les avoir écoutés jusqu'au bout, et l'ancien préfet m'entraîna chez le maire. Malgré l'heure avancée, il y avait à la porte de l'auberge plusieurs groupes d'Israélites.

— Il n'y a pas un Juif, me dit mon compagnon, qui ne sache déjà la visite que vous venez de recevoir. Dans une heure tout ce qui s'est dit dans votre chambre sera répété de bouche en bouche. Vous avez vu ce ton arrogant, presque menaçant. Les deux banquiers que vous avez reçus sont des notabilités de la ville ; si tous avaient leur valeur, nous n'aurions rien à dire contre leur naturalisation ; mais depuis qu'ils ont la promesse d'être émancipés, ceux mêmes que nous avons vu arriver ici en guenilles nous parlent maintenant avec insolence, comme s'ils étaient nos maîtres. Encore un peu de temps et toute la région appartiendra aux Juifs, *aux Juifs allemands!*

On a peine à comprendre en France la terreur qu'inspire aux Roumains l'envahissement des Juifs. C'est qu'on juge les Israélites de Roumanie d'après ceux de France. Toute comparaison est cependant impossible; les Roumains sont en présence de Juifs dont le fanatisme religieux est poussé à l'excès, et qui semblent vouloir suivre à la lettre celles des prescriptions talmudiques qui peuvent justifier leurs manœuvres. « Le Seigneur a ordonné aux Juifs de ravir leurs biens aux chrétiens par toute espèce de moyens, soit par la perfidie, soit par la violence, soit par l'usure. » Et ailleurs : « Lorsqu'un Israélite ou un non-Juif ont un procès, tu donneras gain de cause à ton frère et tu diras au non-Juif : Ainsi porte notre code. Si les lois des nations du monde se trouvent favorables à l'Israélite, tu lui donneras gain de cause encore, et tu diras au non-Juif : Ainsi porte votre code. Mais si nul de ces cas n'existe, il faut le harasser de chicanes, jusqu'à ce que gain de cause reste à l'Israélite [1]. »

Le sentiment d'hostilité à l'égard de tout ce qui est en dehors d'eux est entretenu par les rabbins, qui viennent souvent de Galicie, où le judaïsme est exclusif et presque barbare. Le rabbin est pour les Juifs ce qu'est le représentant de la religion chez tous les peuples qui n'ont pu reconstituer leur nationalité, le protecteur des intérêts moraux et matériels. La race, le langage, les sentiments, les intérêts, l'étroite solidarité qui les unit à leurs coreligionnaires étrangers,

[1] *Le Juif, le judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens,* par le chevalier Gougenot des Mousseaux.

tout empêche les Juifs, même ceux qui ne sont pas placés sous la protection d'une puissance étrangère et qui se réclament de leur qualité de nationaux, d'entrer dans la grande famille roumaine. Jusqu'à présent ils ont formé une communauté politique et sociale au sein de la nation, un État dans l'État.

C'est dans les districts de Jassy, de Botosiani, de Dorohoiü, de Suciava, de Nemtiu et de Roman, c'est-à-dire dans toute la partie de la Moldavie qui confine à la Bucovine et à la Bessarabie, que les Juifs sont le plus nombreux. Le quartier général de cette continuelle immigration est Stefanesti, le village le plus proche de la frontière russe, et où réside le rabbin qui centralise les affaires religieuses du nord de la Moldavie. D'après les relevés des rôles de la contribution personnelle faits, en 1879, par ordre du ministre des finances, M. Démètre Stourdza, la population israélite pour toute la Roumanie ne dépasserait pas 250 000 âmes, soit le vingtième de la population totale. Dans le rapport que M. Bœrescu a publié à Paris, en septembre 1879, lors de la visite qu'il vint faire à M. Waddington pour obtenir la reconnaissance de l'indépendance de la principauté, le nombre des Juifs était estimé à 270 000. Ce chiffre doit être très près de la vérité.

Mais pour bien apprécier l'importance de cette question, il faut remarquer que les Juifs sont très inégalement répartis dans les deux provinces. En Valachie, on ne trouve que 2 Juifs pour 100 habitants, et la plupart sont d'origine espagnole. En Moldavie, au contraire, la proportion est supérieure à 3 pour 100, et presque tous les Juifs sont venus de Pologne ou de Russie. C'est surtout dans les villes qu'ils sont massés. A Bucarest, il y a 16 Juifs par 100 habitants ; à Jassy, 59 ; le nombre augmente progressivement à mesure qu'on remonte vers le nord de la Moldavie. A Faltïceni, on compte 62 Juifs par 100 habitants ; à Botosiani, 63 ; à Hertza, 70 ; à Mihaileni, 72 pour 100 ; il y a même des petites localités où l'élément roumain a disparu presque complètement. En résumé, d'après les tableaux dressés par ordre de M. Démètre Stourdza, la proportion des Juifs dans les villes est inférieure à 6 pour 100 en Valachie et supérieure en Moldavie. Dans les campagnes, on ne trouve pour 1000 habitants que 7 Juifs en Valachie et 17 en Moldavie. Mais ce qu'on a lu de l'influence que les Juifs exercent sur les paysans par les cabarets qu'ils tiennent dans tous les villages, montre que les campagnes, aussi bien que les villes, sont à leur discrétion.

On comprend dès lors les inquiétudes des Roumains. S'il est vrai que dans tous les districts du nord de la Moldavie, les deux tiers des terres sont hypothéquées au profit des Juifs, il est à craindre que ceux-ci, dès qu'ils seront naturalisés, en deviennent acquéreurs et

ne disposent alors des collèges électoraux de la grande et de la petite propriété. Comme, d'autre part, la grande majorité des patentés est formée de Juifs, une partie notable du troisième collège, qui nomme dans chaque district trois députés sur six, leur appartiendra. Si la naturalisation est largement appliquée, on peut donc prévoir le moment où les Juifs formeront la majorité dans le parlement.

Certains esprits ne partagent pas ces inquiétudes et espèrent que si la naturalisation n'est accordée qu'à ceux qui ont des titres sérieux, les Roumains, dont la puissance d'assimilation a depuis longtemps été remarquée par les Hongrois et les Slaves, parviendront à absorber peu à peu l'élément juif. D'ailleurs, l'agitation qui s'est produite en Roumanie doit être, en grande partie, imputée à l'action de l'étranger. Les ennemis des Roumains avaient intérêt à pousser le peuple à des désordres et à une résistance prolongée à l'application du traité de Berlin, afin de maintenir le trouble dans le pays et d'avoir un prétexte pour intervenir [1].

Édouard Marbeau.

La suite prochainement.

[1] Les événements ont justifié cette dernière appréciation. La loi du 13 octobre 1879 a revisé l'article 7 de la constitution. Désormais « la distinction des croyances religieuses et confessions ne constitue point en Roumanie un obstacle à l'acquisition des droits civils et politiques et à leur exercice... » Pour obtenir la naturalisation, il faut, à la suite d'une demande, habiter le pays pendant dix ans et prouver par ses actions qu'on est utile au pays. — On peut être dispensé du stage, si on remplit certaines conditions. — La naturalisation ne peut être accordée que par une loi et individuellement.

Sitôt cette loi promulguée, l'apaisement s'est produit dans tout le pays. Pendant le premier semestre 1880, il y a eu 944 naturalisations dont 883 Juifs appartenant à l'armée, 30 négociants et fabricants, 24 banquiers (11 Espagnols et 13 Polonais), 4 docteurs en médecine, 2 docteurs en droit, 1 docteur en philosophie. La propriété n'a pas encore été envahie par les Juifs. Quelques banquiers de Jassy ont seulement acheté des domaines qui leur étaient hypothéqués pour de fortes sommes. Le prix des propriétés dans le nord de la Moldavie a augmenté sensiblement. Quant aux paysans, ils sont à l'abri de toute dépossession en vertu d'une disposition spéciale de la loi rurale. Jusqu'à présent les collèges électoraux ne se ressentent pas de la naturalisation de ces nouveaux citoyens.

LA VALLÉE DES AUNES

SCÈNES IRLANDAISES[1]

I

Deux heures venaient de sonner à la pendule qui ornait le cabinet confortable du conseiller Fergus Lynch. Au dehors, un brumeux ciel de novembre répandait sur tous les objets sa teinte monotone; les rares passants qui traversaient le square de Donnelstown hâtaient le pas et ramenaient autour d'eux leurs manteaux pour échapper au brouillard froid et humide. Dans l'étude, au contraire, tout respirait le bien-être; un feu clair brillait dans la cheminée, de larges fauteuils de cuir attendaient les clients; et le conseiller Fergus Lynch, ou plutôt l'attorney, car tel était son véritable titre, offrait l'aspect d'un homme qui joint à une santé robuste le sentiment intime d'une importance trop bien établie pour être contestée.

Fils d'un jurisconsulte dont le district n'avait pas été médiocrement fier, il avait, aux yeux des simples habitants du nord de l'Irlande, hérité du titre comme de la considération de son père, et nul ne l'abordait sans l'appeler respectueusement « monsieur le conseiller ». Fergus Lynch pouvait avoir quarante-cinq ans; de haute taille et de belle prestance, il avait les yeux intelligents, la bouche légèrement charnue, les favoris épais, taillés en côtelettes; on pouvait peut-être reprocher à son regard une expression un peu fuyante; mais ce défaut, que la plupart ne remarquaient pas, était compensé par la douceur exquise de ses paroles et de ses manières. Aussi passait-il dans la petite ville de Donnelstown pour un fort bel homme; et, malgré son front un peu chauve, il était le point de mire de toutes les mères ayant des filles à marier; on le savait riche et, de son côté, il n'était, disait-on, nullement ennemi des belles, mais aucune n'avait pu réussir encore à fixer sous son joug ce célibataire endurci.

Adossé à la cheminée, une liasse de papiers à la main, le con-

[1] Les scènes que nous présentons aujourd'hui au lecteur sont, pour la plupart, extraites d'une œuvre écrite avec un remarquable talent : *The Glen of Silver Birilies*, par E. Owens Black-Turne. L'auteur y dépeint, d'une manière saisissante, le caractère irlandais, avec ses attachantes vertus et son patriotisme, dont la fougue l'égare parfois; des tableaux dramatiques et vivants nous retracent ses malheurs en même temps que les scènes émouvantes dont le pays a trop souvent été le théâtre.

seiller semble absorbé dans une rêverie profonde. Il considère les dossiers poudreux, et son visage s'éclaire d'un indéfinissable sourire, une lueur fauve s'allume dans son regard, lueur bientôt éteinte, car il vient d'entendre retentir le lourd marteau de la porte. Fergus Lynch remet les papiers dans un des nombreux tiroirs qui garnissent les casiers de l'étude. Celui-ci porte l'inscription suivante :

« Titres et documents relatifs aux domaines de Garret O'Donnell, squire, de Castle-Garret. »

Au même instant, le principal clerc de l'étude, un Écossais nommé Terry Drake, qui travaillait à l'extrémité de la vaste pièce, poussa une exclamation de surprise. Par la porte restée ouverte, son regard avait plongé dans le vestibule :

— Miss O'Donnell, monsieur, miss O'Donnell en personne, s'écria-t-il.

Si maître de lui que fût l'attorney, il ne put s'empêcher de tressaillir ; mais il était homme du monde trop accompli pour laisser paraître ses impressions sur son visage. Ce fut avec une grâce parfaite qu'il s'avança vers sa visiteuse.

Nuala O'Donnell paraissait avoir à peine vingt ans. Un chapeau de grossière paille brune encadrait son visage ; sa robe, qui, évidemment, n'avait pas été faite par le tailleur en renom, portait la trace de ses longs services ; des gants de fil noir couvraient ses mains ; un plaid défraîchi était jeté sur ses épaules ; mais en dépit de la pauvreté de son costume, il y avait dans toute sa personne une dignité simple et fière qui commandait le respect. On sentait dans cette enfant délicate, aux grands yeux d'un bleu profond, l'héritière d'une noble race ; ce jeune front était tout empreint de la majesté des longs souvenirs.

— Monsieur Lynch, dit-elle avec une hésitation qui trahissait un pénible embarras, j'ai pensé qu'au lieu de répondre à votre lettre, il valait mieux venir moi-même vous parler de cette affaire.

— Je suis heureux et reconnaissant, miss O'Donnell, de tout ce qui peut me procurer l'honneur de votre visite.

La voix de Fergus Lynch avait pris ses inflexions les plus mélodieuses ; son regard ne quittait pas la jeune fille, tandis qu'il avançait avec empressement un fauteuil près du feu.

Les noirs sourcils de Nuala se contractèrent légèrement. Pour la jeune patricienne, Fergus Lynch n'était rien que l'attorney, l'homme d'affaires de la famille. Elle se tourna vers Terry Drake, et s'adressant à lui de ce ton de familiarité charmante que la vraie noblesse sait prendre à l'égard des inférieurs.

— Bonjour, Terry, dit-elle, comment vous êtes-vous tiré du verglas d'hier soir ?

— Miss O'Donnell est trop bonne, répondit l'honnête Drake en s'inclinant profondément. Miss O'Donnell sait bien qu'un vieil oiseau de mon espèce est habitué à toutes sortes de temps.

— Eh bien! je vous en félicite, reprit la jeune fille avec un de ces gais sourires qui donnent tant de charme à la mobile physionomie des Irlandaises.

Mais, pareil au fugitif rayon de soleil d'un jour d'orage, ce sourire fit bientôt place à l'expression soucieuse qui contrastait si étrangement avec la jeunesse et la beauté de Nuala O'Donnell.

— Monsieur Lynch, dit-elle, je voudrais vous parler en particulier.

Sur un signe de l'attorney, Terry Drake s'esquiva discrètement. Nuala resta un moment silencieuse; elle recueillait ses forces et ses pensées pour aborder le pénible entretien. Fergus Lynch, le coude appuyé sur la cheminée, contemplait avec une évidente admiration ce charmant visage, dont les longs cils abaissés faisaient encore ressortir les teintes délicates.

— Miss O'Donnell, que puis-je faire pour vous? demanda-t-il enfin.

Elle releva la tête et le regarda. Quel cœur de roche eût pu rester insensible à la muette anxiété qui se lisait dans ces grands yeux si expressifs et si doux? Fergus Lynch n'était point un cœur de roche.

— Je n'ai pas... je ne crois pas avoir bien compris votre lettre, reprit-elle.

— J'avais mis tous mes efforts à la rendre claire, cependant, répondit-il.

Évidemment l'attorney, lui aussi, cherchait à retarder l'explication redoutée.

— Ce n'est pas votre faute, monsieur Lynch, c'est la mienne, je suis peu habituée au style des affaires, dit-elle avec un faible sourire.

— Permettez-moi de vous la lire de nouveau.

Il prit la lettre que lui tendait Nuala, et d'une voix lente, appuyant sur certains mots, sur certaines phrases, il en commença la lecture. A mesure qu'il parlait, une mortelle pâleur se répandait sur le visage de la jeune fille, la lumière de son regard s'éteignait; elle se leva, et posant sa main crispée sur le bras de Fergus :

— Ainsi... cette lettre... veut bien réellement dire... que nous devons payer... les 1500 livres, capital et intérêt... avant trois mois?

— J'en ai peur, répondit-il d'une voix presque basse, sans oser la regarder.

— Oh! mon père, mon père! s'écria Nuala.

Et elle retomba muette, affaissée, dans le fauteuil.

Pour expliquer la profonde angoisse de la pauvre enfant, quelques mots sont ici nécessaires.

Castle Garret, l'antique domaine des O'Donnell, était, comme un grand nombre de propriétés irlandaises, couvert d'hypothèques dépassant de beaucoup sa valeur actuelle. Dans ce pays troublé, appauvri, les revenus diminuent d'année en année, tandis que s'élargit le béant abîme de la dette. Le spectre qui se dressait devant les yeux terrifiés de Nuala, c'était la ruine complète, irrémédiable, avec tout son cortège d'humiliations et de souffrances.

Fergus Lynch se trouvait fort embarrassé. En présence de cette douleur, il eût voulu pouvoir consoler la jeune fille, mais il était trop prudent pour ne pas comprendre qu'il devait se renfermer dans le rôle de l'homme d'affaires.

— N'avez-vous pas consulté M. O'Donnell ? demanda-t-il.

Elle hésita un instant avant de répondre.

— Je lui ai lu la lettre, dit-elle avec effort.

— En ce cas, il a dû vous en expliquer le contenu.

Les yeux perçants de l'attorney ne la quittaient pas. Elle rencontra ce regard, et une rougeur, qui semblait à la fois de l'embarras et une sorte de honte, monta jusqu'à son front.

— Mon père est trop souffrant pour s'occuper de ces choses, dit-elle d'une voix brève, c'est pour cela que je suis venue.

— Serait-il malade ?

— Comme de coutume. Pas plus.

L'attorney eut un imperceptible mouvement d'épaules.

— Monsieur Lynch, reprit Nuala, dont les yeux fixes regardaient, sans les voir, les flammes du foyer, seriez-vous assez bon pour m'expliquer cette affaire... dans tous ses détails ?

— Mais M. O'Donnell ?...

— J'ai mieux aimé parler d'affaires à un homme qui les entende. Mon père, vous le savez aussi bien, vous le savez mieux que moi, n'y prend aucun goût.

Elle parlait avec une dignité froide, un peu hautaine. Fergus s'inclina.

— Je suis à vos ordres, miss O'Donnell.

— Alors, dites-moi, de grâce, comment il se peut faire que nous ayons à rembourser dans trois mois 1500 livres? Je pensais que nous avions encore deux ans.

— Oui, répondit-il, en feuilletant les pages d'un dossier qu'il était allé prendre; mais, sûrement, miss O'Donnell, vous avez oublié cette clause?...

Il lui montrait du doigt quelques lignes.

— Comment voulez-vous que j'entende ces termes de loi ? dit-elle avec impatience.

— Eh bien ! miss O'Donnell, reprit Fergus Lynch en accentuant

chaque parole, ils signifient que le prêteur s'est réservé le pouvoir de réclamer, s'il le juge convenable, la somme qui lui est due, en prévenant trois mois à l'avance M. O'Donnell.

— Mais les intérêts ont été payés exactement, pourquoi donc avancer l'échéance?

— Le prêteur n'est pas obligé d'expliquer ses motifs.

— Alors, c'est une indignité! s'écria Nuala. On veut ruiner mon père, acheter le domaine à vil prix! C'est infâme!

Elle s'était levée, redressant de toute sa hauteur sa taille svelte et souple. Ses yeux ardents semblaient défier Fergus Lynch, comme si, dans sa personne, elle eût pu accabler de son mépris l'avide prêteur.

L'attorney avait horreur des scènes; pareil à la plupart des hommes, il aimait les femmes douces et passives; mais en considérant le visage enflammé de Nuala, il se sentit tout prêt à changer ses idées au sujet du type de l'idéal féminin.

— Ma chère miss O'Donnell, dit-il d'un ton de paternel intérêt (il connaissait Nuala depuis son enfance, et il prit dans les siennes ses petites mains gantées), ma chère miss O'Donnell, soyons calmes et parlons raison.

Elle ne songea point à s'indigner. Son père, d'ailleurs, n'était plus en cause.

— Oui, reprit-elle amèrement, soyons calmes; mais s'il vous plaît, monsieur Lynch, où trouver cet argent qu'il faut payer dans trois mois?...

La lueur brillante du feu répandait sa lumière sur le visage de Nuala; les boucles épaisses de sa chevelure s'échappaient à demi du chapeau qui les emprisonnait, et tombaient sur son cou et ses épaules. Elle avait dégagé ses mains de l'étreinte de Fergus; mais son regard, fixé sur lui, l'interrogeait avidement.

— Vous voulez savoir, reprit l'attorney, pourquoi le prêteur exige le remboursement de sa créance? Je puis vous l'apprendre, si vous vous engagez à n'en parler à personne.

— Je pense, monsieur, n'être obligée de rien cacher à mon père.

— Vous en serez juge. J'ai regret d'avoir à dire que M. O'Donnell n'agit pas toujours avec prudence.

— En quelle manière?

Nuala savait trop bien, hélas! ce qu'avait de fondé un pareil jugement pour repousser l'accusation.

— Il est venu aux oreilles du prêteur, continua Fergus, que M. O'Donnell, outre les hypothèques déjà existantes, a secrètement engagé la partie restante du domaine de Castle-Garret, celle qui borde Glenveih; et comme l'argent ne peut guère venir d'ail-

leurs, il a naturellement éprouvé quelque inquiétude au sujet de sa créance.

Nuala baissa la tête. Elle avait eu connaissance de cette transaction, et s'était demandé, non sans surprise, pourquoi Fergus Lynch n'en avait pas, comme de coutume, été l'intermédiaire. Mais si son père avait, par une imprévoyance qui lui était trop habituelle, empiré la situation, nul ne pouvait du moins mettre en doute la loyauté du vieux gentilhomme.

— Le prêteur n'a rien à craindre, dit-elle, toutes nos dettes ensemble n'égalent sûrement pas la valeur de Castle-Garret.

Fergus ne répondit pas.

— Monsieur Lynch, reprit-elle, je suis venue vous demander conseil ; quel parti reste-t-il à prendre?

En dépit de ses efforts, ses lèvres tremblaient ; on eût dit un coupable qui attend l'arrêt fatal. Fergus l'enveloppa d'un étrange et long regard.

— J'ai songé à un moyen d'arranger les choses, répondit-il ; mais, avant de troubler à ce sujet M. O'Donnell, je voudrais vous consulter vous-même. Vous plairait-il de me recevoir chez votre tante, miss Nancy O'Neil, demain dans l'après-midi ?

— Vous pourriez nous tirer de cette situation affreuse ? s'écria-t-elle. O monsieur Lynch, je vous en supplie !

— Vous savez combien je suis dévoué à votre famille.

— Oui. Vous êtes bon !

Ses yeux exprimaient autant de reconnaissance et d'espoir qu'elle avait eu naguère de découragement. Fergus continuait de la regarder.

— A demain, miss O'Donnell, dit-il.

II

La vieille Brigitte, la femme de charge de Castle-Garret, attendait sa maîtresse dans le vestibule. Au moment où toutes deux quittaient la maison, elles se croisèrent avec un client qui entrait. C'était un homme d'environ trente-cinq ans. Un simple vêtement de chasse faisait valoir l'aisance mâle et nerveuse de sa taille. Il s'inclina profondément pour laisser passer Nuala. Comme elle lui rendait son salut, leurs yeux se rencontrèrent ; ceux de l'inconnu étaient bruns ; ils exprimaient la gravité, la décision et la franchise.

— Quel est cet étranger ? demanda Nuala dès qu'elle se fut un peu éloignée. Je ne l'ai jamais vu à Donnelstown. Le connaissez-vous, Brigitte ?

— Il n'y a pas longtemps qu'il est dans le pays, mais il aurait

mieux fait de ne jamais y venir, grommela la vieille femme. C'est le nouveau propriétaire de Glenmore, M. Robert Thurgood.

— Cet Anglais dont on dit tant de mal ?

— Et qui le mérite, miss Nuala, pour sûr.

La jeune fille ne poursuivit pas ses questions. Elle savait que le domaine voisin de Castle-Garret avait été acheté par un riche manufacturier de Manchester, qui, à son arrivée, avait entrepris de tout bouleverser dans le district. Il avait voulu améliorer les terres, étendre les pâturages, introduire de nouveaux engins de culture, augmenter enfin, en vrai fils d'Albion, actif et pratique, la valeur de la propriété. Mais ces innovations s'étaient trouvées fort peu du goût des tenanciers de Glenmore ; outre l'instinct qui partout pousse le paysan à repousser les nouveautés, un motif fort simple expliquait la résistance des habitants du district. Les parties non exploitées du domaine étaient, depuis longues années, devenues en quelque sorte le patrimoine commun des familles pauvres qui, toutes, y menaient paître leur chèvre ou leur vache. Toucher à cet état de choses, c'était nécessairement s'aliéner les populations. Or c'était ce qu'avait fait Robert Thurgood.

Nuala et sa compagne eurent bientôt quitté Donnelstown, et s'engagèrent dans une vallée tortueuse bordée de collines abruptes. C'était le chemin de Castle-Garret. Le jour commençait à baisser ; les rameaux des arbres dépouillés s'estompaient à peine dans le brouillard qui cachait les hauteurs voisines. Un pas se fit entendre derrière les deux femmes ; il se rapprochait d'elles, mais ni l'une ni l'autre ne parut en éprouver de l'effroi. Évidemment, cette rencontre ne devait rien au hasard.

— Pourquoi ne m'avoir pas dit que vous alliez à la ville, Nuala ? Je vous aurais accompagnée.

Celui qui parlait de la sorte, avec plus d'impétuosité que de cérémonie, était un jeune homme, grand, mince, aux membres agiles, dont l'obscurité croissante laissait deviner plutôt que voir les traits réguliers, la naissante barbe brune, l'expression énergique et résolue.

— Grand'merci, cousin Randal, répondit tranquillement Nuala ; il n'était pas nécessaire de vous déranger. J'avais à parler d'affaires avec Fergus Lynch.

— Je ne voudrais rien dire contre votre père, s'écria Randal, mais c'est une honte de vous laisser faire de pareilles démarches !

— Pour sûr, monsieur Randal, vous avez raison, exclama Brigitte, qui, grâce à l'ancienneté de ses services et à son dévouement, jouissait, à Castle-Garret, d'immunités fort grandes, le cœur me saigne de voir ma pauvre chérie...

— Assez, Brigitte, pour l'amour de Dieu, interrompit Nuala. Ne voulez-vous pas me laisser oublier quelques instants ces odieuses affaires?

Puis, s'adressant à Randal :

— Parlez-moi plutôt de vos derniers articles. Ont-ils été publiés dans la *Bannière Hibernienne ?*

C'était une manière assez brusque de détourner l'entretien, mais quel homme, quand il s'agit des œuvres écloses dans son cerveau, a jamais trouvé la digression importune?

— Ils ont paru la semaine dernière, dit-il, et le directeur m'en a demandé d'autres.

— Bravo, mon cher Randal! Ainsi vous voilà sur le chemin de la renommée, de la fortune?

— Oh! la fortune, répondit-il en riant de ce beau rire de la jeunesse, franc et radieux comme le soleil du matin, la fortune, j'en suis aussi loin que jamais. Je n'ai pas reçu un penny.

— Comment cela! Vos articles ont fait sensation, je le sais. Vous contribuez au succès du journal.

L'amère leçon de la pauvreté avait rendu Nuala plus positive qu'il n'était dans sa véritable nature. Randal fit un geste de surprise.

— Quoi donc, Nuala, pensez-vous que je compte pour si peu l'estime de mes compatriotes, l'honneur de défendre notre malheureux pays?

— Oh! sans doute, reprit-elle avec un amer sourire, et pendant ce temps les Anglais achètent à vil prix nos châteaux et nos domaines. C'est en vain que nous avons reconquis le droit de posséder; il ne restera bientôt plus aux Irlandais un pouce de terre en Irlande.

— C'est précisément le mal que nous voulons empêcher! s'écria Randal avec feu. Je ne sais si mes efforts réussiront, Nuala, mais je le jure, n'eussé-je jamais d'autre bien que les six pieds de terre où reposera mon corps, j'aime mieux être un descendant des Mac-Sorley qu'un de ces parvenus saxons, un de ces manufacturiers tout cousus d'or. Nos journaux remuent profondément les masses, bientôt elles se lèveront comme un seul homme.

— Prenez garde! s'écria Nuala; prenez garde, Randal. Avez-vous réfléchi sur la longue histoire des malheurs de l'Irlande? Croyez-vous qu'elle puisse échapper à la domination de l'Angleterre? Est-ce l'insurrection qui a jamais diminué ses maux? Quand O'Connell entreprit d'alléger le joug qui l'écrasait, prêcha-t-il la révolte? Non, il resta dans la légalité; c'est ainsi qu'il a su rendre à notre pays tant de droits précieux. Les catholiques peuvent siéger à la Chambre des communes, ils peuvent acquérir des biens. La dure loi du vain-

queur a dépossédé nos ancêtres de leurs terres, pourquoi ne pas demander aujourd'hui à l'industrie, au travail, la richesse qui nous permettra d'en reprendre possession ? C'est grâce à ses capitaux que l'Angleterre nous envahit maintenant ; qui donc, hélas ! affranchira l'Irlande de sa pauvreté ?

Brigitte l'avait écoutée bouche béante.

— Non, voyez-vous, miss Nuala, dit-elle, M. Randal a parlé en vrai Mac-Sorley. Si ces voleurs saxons n'étaient pas venus, la moitié du pays appartiendrait encore à sa famille. Et ce n'est pas lui, pour sûr, qui aurait eu le cœur de chasser de leurs cabanes de pauvres veuves et de pauvres enfants, comme l'a fait hier ce M. Thurgood, de Glenmore.

— Que voulez-vous dire ? demanda Nuala.

— Comment ! vous ne savez pas ? Vous connaissez pourtant Katleen Taaffe, qui a perdu son mari l'été dernier, — même que vous lui avez donné une jupe noire, à la pauvre femme, — eh bien, elle vient d'être mise dehors avec ses trois enfants.

— Ah ! s'écria Nuala, c'est bien dur ! Et qu'est-elle devenue ?

— Faut-il le demander, miss Nuala ? Elle est allée trouver quelqu'un qui est la providence du pauvre monde, qui ne refuse jamais une assiettée de soupe à celui qui a faim, une place auprès du feu à celui qui a froid, votre tante, miss Nancy O'Neil !

— Chère tante ! j'irai demain chez elle, et nous verrons ce que l'on peut faire pour la veuve Taaffe.

— S'étonnera-t-on, dit Randal, qu'un peuple se révolte quand il est traité de cette manière ?

— Hélas ! mon pauvre Randal, quand la colère du peuple sera déchaînée, pensez-vous pouvoir la contenir ?

On avait quitté la vallée pour un terrain plus découvert. La masse imposante de Castle-Garret émergeait de l'épais brouillard qui, recouvrant de son manteau les injures faites par le temps au vieil édifice, en laissait seulement apercevoir les nobles proportions, les majestueux contours.

— Entrez-vous, cousin Randal ? demanda Nuala.

— Non, je vais chez miss Nancy O'Neil.

La jeune fille franchit rapidement le vaste vestibule aux murailles froides et nues, et se dirigea vers une pièce située à l'extrémité de la galerie. Là respirait un confort qui contrastait avec le délabrement du reste de la demeure. Les panneaux de chêne, la haute cheminée avec son garde-cendres et ses chenêts de cuivre, les lourds fauteuils gothiques, les meubles curieusement sculptés, attestaient la splendeur disparue des O'Donnell. Vestige, lui aussi, de temps meilleurs, un homme d'une cinquantaine d'années, enveloppé dans

une soyeuse et chaude robe de chambre, était assis près du feu. Ses yeux d'un bleu foncé auraient rappelé ceux de Nuala, sans l'expression de langueur et d'ennui qui éteignait l'éclat du regard; ses cheveux blonds, mélangés de nombreux fils d'argent, étaient arrangés avec soin; sa fine moustache, cirée selon le dernier genre; sa main, élégante et aristocratique, jouait nerveusement avec un mouchoir de batiste. Sur une table placée près de lui, se trouvaient un carafon, quelques verres, et une boîte d'argent renfermait de menues friandises, expédiées par le confiseur parisien le plus en vogue.

On ne se fût guère attendu à trouver un tel luxe au fond d'un château irlandais, presque en ruines; mais Garret O'Donnell, de Castle-Garret, était de ceux qui, au lieu de réagir contre l'épreuve présente, s'enferment dans le passé, cherchant à oublier qu'il n'existe plus. L'ingénieuse tendresse de Nuala l'aidait à écarter, plus qu'il n'eût été prudent, le menaçant fantôme de la réalité. Privée depuis longtemps de sa mère, la jeune fille avait reporté sur son père toute l'ardeur de son âme aimante. C'était son culte, son orgueil, elle personnifiait en lui les plus chers souvenirs de son enfance, en même temps que la noblesse de sa race; et Garret O'Donnell, avec ses traits aristocratiques et ses manières exquises, était, au moins en apparence, le type accompli du grand seigneur. Un observateur attentif n'eût pas, il est vrai, tardé à reconnaître que sous cette fine écorce se cachait une âme égoïste, un esprit faussé par la fixité d'une idée constante, la préoccupation du moi.

Fils unique d'une mère veuve, Garret O'Donnell avait toujours vu graviter autour de lui, comme autour de leur centre naturel, les vies de tous ceux qui l'aimaient. Sa jeunesse s'était passée sur le continent, où il avait fait fort bonne figure, car sa mère, qui vivait de rien en Irlande, trouvait tout simple qu'il dépensât à lui seul les revenus entiers de la famille. De plus, il possédait le charme qui s'attache aux natures expansives et brillantes. Dans un des rares séjours qu'il faisait en Irlande, il vit la mère de Nuala. Les deux familles rêvaient depuis longtemps cette union, et comme la jeune fille était jolie, Garret O'Donnell n'opposa aucun obstacle au désir des siens. Sa mère était parvenue, grâce à un récent héritage et non sans s'imposer de durs sacrifices, à profiter de la nouvelle loi conquise par O'Connell, le grand libérateur de l'Irlande. Elle avait racheté l'antique manoir de la famille et quelques débris du domaine. Son vœu le plus cher eût été que son fils se fixât auprès d'elle et s'attachât à continuer son œuvre, à relever sa maison. Mais, incapable d'envisager la vie sous ses aspects sérieux, il était retourné sur le continent, cette fois avec sa jeune femme, et il avait continué de mener l'existence large et facile dont il avait

l'habitude. Lady O'Donnell, d'un caractère naturellement doux et timide, avait pour son mari une admiration sans bornes. Elle était capable de dévouement, de sacrifice; elle ne sut jamais prendre sur lui cet ascendant dont les âmes énergiques ont seules le secret. Du reste, elle ne vécut pas assez pour voir les signes précurseurs de la ruine qui menaçait sa famille. Garret O'Donnell, au contraire, menait grand train. Il hypothéquait ses domaines pour combler le déficit toujours croissant de ses revenus, mais elle n'en savait rien, et conservait la sécurité la plus entière. Quand elle se vit près de mourir, et que son regard, qui allait se fermer aux choses de ce monde, se fixa une dernière fois sur son mari et sur sa fille, agenouillés au chevet du lit funèbre, elle prit dans sa main amaigrie la main de Nuala, et murmura d'une voix éteinte. « Aime-le bien, mon enfant ! »

Pourquoi cette recommandation suprême? Craignait-elle que, n'étant plus là pour servir de lien entre ces deux êtres si tendrement aimés, ils ne fussent séparés, puis désunis? Ou bien, par une de ces intuitions que donne quelquefois la mort, avait-elle compris tout à coup, en regardant Nuala, qu'un cœur fort et dévoué battait dans cette poitrine de douze ans ?

Quoi qu'il en soit, l'enfant se souvint, et la semence jetée dans son âme par les paroles, comme par les exemples de sa mère, fructifia bien vite. A mesure que les années développaient sa raison, elle dut pourtant s'apercevoir que Garret O'Donnell ne montrait pas toujours la sagesse qui convient à un chef de famille. Mais elle se reprochait cette pensée comme une faute, et la chassait de son esprit. Si la fortune de la famille diminuait rapidement, c'était le mauvais état des affaires de l'Irlande qui en était cause; son père subissait la situation commune. Si Garret O'Donnell, pour échapper aux soucis des affaires, aux réclamations importunes de ses créanciers, s'en allait sur le continent chercher l'oubli et des nouvelles dettes, c'était sa santé chancelante qui l'obligeait de respirer au loin un air plus doux. Il est vrai que sa constitution plutôt nerveuse que robuste, rongée peut-être par les regrets et par l'ennui, s'affaiblissait d'une manière sensible. Nuala s'en alarmait, aussi s'ingéniait-elle à entourer son père de bien-être, réservant les privations pour elle seule.

Au bruit léger des pas de sa fille, le vieux gentilhomme tourna la tête.

— C'est vous, enfant ! que votre absence a été longue !

Nuala jeta sur une chaise son plaid, son chapeau fané, repoussa en arrière son abondante chevelure brune, et s'avança pour embrasser son père.

— Comment vous trouvez-vous ce soir? demanda-t-elle.

— Pas bien. Cela devait être après une journée si maussade. Quand vous êtes absente, ma Nuala, je me trouve tellement seul.

— Mon bon père ! Mais il fallait aller chez Fergus Lynch.

Garret O'Donnell sembla n'avoir pas entendu.

— Sans compter que je souffre de l'estomac. Si vous saviez, mon enfant, quel dîner on m'a servi !

— J'avais donné l'ordre de préparer du poisson, des côtelettes et pour dessert, une tarte aux confitures. Vous l'aimez, n'est-ce pas?

Elle n'ajoutait pas qu'elle-même s'était contentée de quelques pommes de terre. Il lui arrivait souvent, sous un prétexte ou sous un autre, de prendre son repas à des heures différentes, afin de réserver à son père une nourriture plus délicate et plus coûteuse.

— J'ai eu en effet tout cela, reprit-il ; mais comment était-ce préparé, bon Dieu ! Le poisson était cru, les côtelettes en charbon, et quant à la tarte, c'était bien l'amas de pâte le plus indigeste qu'on puisse imaginer.

— Est-il possible? Oh ! que je suis fâchée ! Mais j'y veillerai, mon père, je vous assure.

Depuis quelques mois, par mesure d'économie, elle avait congédié le cuisinier de Castle-Garret, se contentant de garder la femme qui lui servait d'aide. Pour que son père ne souffrît pas toutefois de ce changement, elle et Brigitte avaient fait appel à toute leur science culinaire, et souvent les mains délicates de Nuala préparaient les mets destinés à la table du maître de Castle-Garret.

— Avec un régime pareil, continua-t-il, jamais mon estomac ne pourrait se rétablir. Aussi, ma chère Nuala, je vais partir pour le continent.

La jeune fille eut un soubresaut. Involontairement, elle rapprochait ce projet de voyage de l'hypothèque prise sur les terres de Glenveih.

— Partir, mon père ! s'écria-t-elle en joignant les mains d'un air de détresse.

— Nous voici en novembre, ce brouillard et ce froid me glacent la poitrine. Je voudrais vous emmener, ma chérie; mais, continua-t-il avec un soupir, nos revers ne me permettent pas de vous présenter dans le monde de la manière qui convient à notre rang. Quelquefois, même ici, je suis honteux de votre costume, ma pauvre Nuala.

— Il convient à notre fortune, dit-elle amèrement. Vous ne savez donc pas, mon père, que nous sommes ruinés ?

Elle tira de sa poche la lettre de Fergus Lynch, et la lut à haute voix. Garret O'Donnell l'écoutait d'un air, non de surprise, mais d'évident malaise. Quand elle en vint à expliquer le motif qui déterminait le prêteur à réclamer la somme due dans le plus bref délai, il fit un geste de colère ;

— Je voudrais bien savoir pourquoi cet insolent attorney se mêle de vous parler de mes affaires? s'écria-t-il.

Nuala eut un instant de révolte.

— Puisque vous refusez de vous en occuper vous-même, il faut pourtant que quelqu'un vous remplace!

— Et vous jugez, ma fille, qu'il vous appartient de contrôler ma conduite?

— O mon père, quelle idée!

— Au reste, reprit O'Donnell, nous avons devant nous plus de temps qu'il n'en faut pour le remboursement de cette misérable somme; quand je serai revenu, nous aviserons.

Sa voix avait pris une inflexion brève que Nuala ne lui connaissait point. Elle essaya néanmoins une objection.

— Pourtant, mon père, dit-elle timidement, jusqu'au mois de février...

— C'est tout un siècle, répliqua-t-il. Laissons-là ce sujet, je vous prie. Nous avions commencé un poème de Tennyson, lisez-moi quelques pages, mais pas trop vite, pour les bien goûter.

Nuala refoula ses larmes, et prit le livre que lui demandait son père.

III

Glenveih, ou, si l'on aime mieux, la vallée des Aunes, est située dans la partie la plus pittoresque des montagnes du Donegal. L'indomptable Red Hugh O'Neil avait été le seigneur de ce vaste territoire, et ses domaines s'étendaient au loin, vers le nord et vers le sud, le long des côtes rocheuses de l'Océan. Son nom était encore vénéré dans le pays; les rustiques habitants de Glenveih se plaisaient à entendre, dans les veillées d'hiver, le récit des prouesses du vaillant Red Hugh. Ses derniers descendants avaient exercé dans le district un pouvoir presque souverain. Nul n'aurait eu l'idée de contester un instant l'autorité quasi féodale d'un O'Neil.

Un seul rejeton de cette illustre race existait maintenant à Glenveih, c'était miss Nancy O'Neil, la tante de Nuala; aussi était-elle l'objet d'une vénération profonde. A vrai dire, elle entretenait et justifiait ce sentiment par son inépuisable charité. L'extinction de la branche protestante de sa famille avait réuni dans ses mains la fortune amoindrie des O'Neil. De tous les droits de ses nobles ancêtres, elle n'avait retenu que celui de faire du bien, non seulement aux tenanciers de ses terres, mais encore à tous ceux qui habitaient sur les anciens domaines de sa famille. Comment ses ressources pouvaient

suffire à une telle tâche, c'est un problème que son esprit ingénieux, son grand cœur et sa stricte économie étaient seuls capables de résoudre, car, ainsi que l'avait dit Brigitte, elle était pour tout le pays la personnification de la Providence.

Malgré ses hautes vertus, miss Nancy avait pourtant quelque peu sa part des humaines faiblesses. Elle était enthousiaste à l'excès; mais qu'elle s'éprît d'un système, d'une personne ou d'une idée, jamais elle ne s'arrêtait à mi-chemin, et bien mal venu aurait été celui qui eût osé la contredire. Randal Mac-Sorley, l'ardent patriote, était un de ses favoris. Entre le fougueux jeune homme et la respectable châtelaine, il y avait complète communauté d'idées. Randal lisait à miss Nancy ses articles, sûr de trouver toujours en elle encouragement et approbation. Plus d'une fois même, sa vieille amie lui avait préparé une sorte d'ovation à laquelle son amour-propre n'était pas demeuré insensible. Non content de collaborer à la *Bannière Hibernienne*, il avait composé des poésies, des chants dans lesquels s'épanchaient, avec plus de vivacité que de prudence, ses aspirations pour sa chère Irlande. Miss Nancy assembla ses serviteurs, et quelques habitants de Glenveih qui se trouvaient avec eux, car la cuisine du manoir chômait rarement de visiteurs, et là, monté sur une table, Randal Mac-Sorley lut ses chants patriotiques devant un auditoire frémissant d'exaltation. Peu s'en fallut qu'il ne fût porté en triomphe; les trépignements, les cris, les hourrahs frénétiques qui accompagnaient chacune de ses strophes, montraient quel sentiment profond le jeune poète avait fait vibrer dans les cœurs.

Ce jour-là, miss Nancy se livrait à des occupations d'un genre plus pacifique, bien qu'elles eussent fait bondir d'indignation le respectable docteur Fennessy, l'Esculape de Donnelstown. Mais en vraie fille de Red O'Neil, miss Nancy ne s'effarouchait pas plus des gestes d'horreur que des objurgations du vieux médecin, et continuait, avec le même zèle, d'administrer les globules homœopathiques à tous les malades de la paroisse de Glenveih. Comme toujours en ces occasions, elle était assise dans le petit parloir qui lui servait de pharmacie ; une ample robe de soie noire, aux longs plis droits, enveloppait une taille qui sans doute autrefois avait été souple et fine, mais que l'âge avait rendue plus imposante ; ses yeux gris étaient à la fois vifs et pleins de bonté ; ses joues avaient conservé cette fraîcheur qui sied à la maturité de la vie ; des boucles presque blanches, encadrant son front intelligent, s'échappaient d'un bonnet, — non d'une coiffure, d'un joujou de dentelle, — mais d'un vrai bonnet confortablement noué sous le menton avec des brides de ruban.

Elle avait déjà distribué, à sa complète satisfaction, non moins

qu'à celle de ses clients, une demi-douzaine de ses fioles, quand Peter, le serviteur de confiance de la maison, parut sur le seuil.

— Madame, c'est Mora Clancy, qui est dans la cuisine.

— Que veut-elle ?

— Je ne sais pas, elle demande à vous parler, madame.

— Eh bien, qu'elle monte.

Une paysanne belle et robuste, dont l'expressive figure brune portait l'empreinte d'un violent chagrin, fut introduite dans le parloir.

— Eh ! ma pauvre Mora, qu'avez-vous ? s'écria miss Nancy.

Pour toute réponse, la paysanne se laissa tomber sur ses genoux, et, se cachant la figure dans son tablier, se mit à éclater en sanglots.

— Voyons, Mora, expliquez-vous. C'est votre mari, n'est-ce pas ?

— Ah ! miss Nancy, ma bonne miss Nancy, que je suis malheureuse !

— Venez au fait, Mora. Barney serait-il dans une mauvaise affaire ?

— Hélas ! sanglota la femme, j'en ai bien peur.

Et de nouveau, elle se cacha le visage.

Miss Nancy se promenait de long en large ; ses traits, d'ordinaire si bienveillants, exprimaient une évidente mauvaise humeur.

— Vous le savez, Mora, je vous ai avertie. Quand vous avez voulu épouser Barney, je vous ai dit que vous faisiez une grosse sottise. Un paresseux ! Un vaurien !...

— O miss Nancy, ne parlez pas comme ça, je l'aimais, voyez-vous. Et puis, malgré tous ses défauts, il n'est pas mauvais homme. C'est vrai qu'il prend quelquefois une goutte de plus qu'il ne faudrait, mais jamais il n'a tant seulement levé la main sur moi ! Ne soyez pas si dure pour le père de mes enfants !...

Miss Nancy haussa les épaules.

— Ce n'est pas tant sa faute, reprit la pauvre femme, ce sont les autres qui le poussent !...

Miss Nancy s'arrêta court et, du regard, interrogea Mora.

— Mon Dieu, comment vous dire ? C'est pour ces moutons qui ont été tués l'autre jour ; il y en avait un qui était à vous !

— C'est Barney qui a fait cela ?

Les yeux de miss Nancy exprimaient une indignation telle, que bien résolu aurait été celui qui ne se fût pas senti déconcerté.

Mora joignit les mains.

— Oh non ! ce n'est pas lui ; ne le croyez pas, ce n'est pas lui ! Pensez à nos pauvres petits enfants, miss O'Neil ! Et l'hiver est si dur, qu'allons nous devenir ?

— A la bonne heure ! J'aime à vous entendre parler ainsi, après tout ce que j'ai fait pour vous, et la manière dont Barney m'en a récompensée ! Non, je vous le dis, Mora, qu'on l'arrête, qu'on le

mette en prison, je m'en lave les mains; ce ne sera pas une grande perte pour le pays...

Mora se jeta aux pieds de miss O'Neil, et, s'accrochant à sa robe :

— O miss Nancy, comment pouvez-vous traiter ainsi *vos* paysans! Si je ne l'avais pas entendu de mes oreilles, je ne l'aurais pas cru! Pourtant, ça n'est pas Barney qu'a fait le coup. Mais il est souvent avec les autres, et, comme on n'a pu prendre encore personne, on a dit qu'il fallait tout de même faire un exemple!

— Qui est-ce qui a dit cela?

— C'est l'inspecteur et M. Thurgood, de Glenmore. Ils disent aussi que vous devez vous mettre avec eux contre mon pauvre Barney, parce que, sans ça, les propriétaires ne seront jamais tranquilles.

— Ah! l'inspecteur... Mora, votre Barney Clancy n'est qu'un mauvais drôle... mais allez à la cuisine, mangez un morceau, et surtout retenez votre langue.

— Alors vous voudriez...

Miss Nancy lui montra la porte.

— Allez à la cuisine, vous dis-je; on vous préviendra quand je vous appellerai.

Après le départ de la paysanne, miss Nancy resta dans une perplexité fort grande. Elle avait Bernard Clancy en médiocre estime; tous ses efforts pour amener cet homme au travail, pour le détourner des compagnies suspectes, étaient restés sans résultat. Elle lui avait, au moment de son mariage, avancé une assez forte somme; mais c'était en vain que la bonne miss Nancy lui avait offert de s'acquitter en aidant à la ferme; il avait accueilli cette proposition avec l'indifférence taciturne et maussade qui lui était particulière, et n'en avait tenu aucun compte. Il méritait donc fort peu d'intérêt. En outre, miss Nancy avait coutume, ainsi qu'elle venait de le faire avec Mora, de crier par-dessus les toits que son plus cher désir était de laisser les coupables subir le juste châtiment de leurs délits, et maintenant, — ô bizarrerie du cœur humain, — maintenant que la punition semblait toute prête, son unique préoccupation, elle était obligée de l'avouer, consistait à résoudre ce problème : Comment s'y prendrait-elle pour sauver le délinquant sans compromettre sa dignité?

Cette contradiction apparente avait un motif. Bernard Clancy était un Irlandais, un compatriote; l'inspecteur de police et le nouveau propriétaire de Glenmore étaient Anglais; ils représentaient une domination odieuse, et la fille des O'Neil avait dans les veines un sang trop pur pour ne pas prendre, en toute circonstance, le parti de son peuple contre des envahisseurs détestés.

L'inspecteur de police en avait fait l'expérience. Il était arrivé plus d'une fois que des déprédations avaient été commises sur les terres de miss Nancy par ses propres tenanciers. Richard Stevens, l'officier anglais, avait insisté auprès d'elle pour qu'elle se plaignît à la justice. Elle avait fièrement refusé, l'assurant qu'elle était fort capable de se faire respecter par « ses paysans » sans le secours de « lois étrangères ».

Depuis ce temps, il y avait eu entre elle et l'inspecteur une guerre incessante. Richard Stevens était le type de ces fonctionnaires anglais, probes, consciencieux, rigides, mais sans la moindre intelligence du caractère irlandais, de la conduite à tenir pour réconcilier deux peuples si profondément divisés. Tout rempli d'orgueil britannique, il parlait avec emphase de l'Angleterre, la plus grande nation qui soit sous le soleil, destinée à soumettre tous les peuples qu'il lui plaira d'appeler au bienfait de sa domination, et il ne déguisait même pas son profond dédain pour la race irlandaise. Quel ménagement mérite un peuple ingrat, rebelle, qui refuse avec une si incroyable opiniâtreté d'abandonner ses traditions et ses croyances pour se modeler sur cet exemplaire de la perfection humaine, le citoyen anglais ?

Telles étaient les pensées de Richard Stevens, tandis que, monté sur un cheval pur-sang, il se dirigeait vers la demeure de miss Nancy. Le cas était aujourd'hui différent, il ne s'agissait plus de provoquer des plaintes, la justice avait saisi le coupable ; sûrement l'intraitable Irlandaise se garderait d'intervenir. Que pouvait-elle faire en présence de la majesté de la loi, sinon confirmer l'accusation par son témoignage ?

On le voit, notre inspecteur était loin de compte. Comme il s'arrêtait à la porte de miss Nancy, son regard tomba sur deux femmes qui se tenaient près du seuil. L'une d'elles avait sur les bras un petit enfant. Il reconnut la veuve Taaffe.

— Vous ici ! s'écria-t-il. Vous êtes donc à rôder partout ! Ma bonne femme, je vous l'ai dit bien des fois, vous n'avez qu'une chose à faire, monter sur le premier convoi d'émigrants, et partir en Australie.

En parlant ainsi, Richard Stevens était descendu de cheval.

— O sainte Vierge ! reprit la veuve Taaffe, en serrant son enfant sur son sein. Vouloir que je quitte mon pays, que je m'en aille si loin avec mes pauvres petits innocents ! Ah ! c'était d'un cœur bien dur de nous avoir chassés de notre cabane ! Ah ! sainte Vierge, mon doux Jésus !...

— Ma bonne femme, vous êtes comme tous les Irlandais, vous n'avez aucune raison. Vous ne payez pas votre loyer, vous n'avez

pas, je suppose, la prétention que le propriétaire vous garde pour rien.

Il avait un ton délibéré, froid, sarcastique ; les yeux de la paysanne étincelèrent.

— Nous sommes de pauvres gens, m'sieu ; ne faut pas pour çà nous mépriser. Je ne demande rien sans travail, m'sieu. Miss Nancy le sait bien. Elle m'a donné une chambre, mais je carde la laine, et je la file comme pas une dans le pays. Je ne suis pas une mendiante !

Richard Stevens secoua la tête.

— Miss Nancy commet une faute, elle entretient le paupérisme. Il faudra que je lui parle à ce sujet. Quant à vous, ma bonne femme, préparez-vous à partir en Australie.

En achevant ces paroles, il fit un mouvement de surprise, et leva son chapeau, non pour saluer la veuve Taaffe ; il venait tout à coup d'apercevoir devant lui, le visage empourpré d'indignation, Nuala O'Donnell.

— Voilà donc, dit-elle d'une voix frémissante, voilà donc de quelle manière, vous autres Anglais, vous traitez l'Irlande ! Pour des gens pratiques, ce n'est pas très sage. Vous êtes en présence d'un peuple qui vous hait, d'un peuple passionné, impressionnable, et vous déclarez ouvertement que vous le chasserez de son sol, que vous le briserez, s'il le faut, pour le soumettre ! Puis, quand il arrive qu'un de vous est tué derrière un taillis, vous criez au crime, à la trahison ! Sachez-le, les Irlandais peuvent être gagnés, ils ne se laissent pas asservir !

Pour la première fois de sa vie, le flegmatique Richard Stevens fut si décontenancé, qu'il ne trouva rien à répondre. Au milieu de ce paysage noyé dans la brume, sous ces arbres dépouillés de feuillage, cette figure si jeune et si belle, dont les yeux lançaient des éclairs, paraissait être l'incarnation du génie de la lande. Assurément, elle ne ressemblait en rien aux jeunes filles anglaises qu'il avait rencontrées dans les salons de Londres. Sans attendre qu'il fût sorti de sa stupéfaction, elle rassembla autour d'elle les plis de son châle, et entra dans la maison.

— Qui est-ce ? demanda-t-il à la veuve Taaffe.

— Miss O'Donnell, m'sieu, une des plus grandes dames du pays.

— Hum ! Elle ne paraît pas millionnaire, répondit Richard Stevens, dont le regard rapide et l'esprit positif avaient remarqué la toilette fanée de Nuala, non moins que sa radieuse beauté.

— Pour sûr, si chacun avait le sien, elle serait la plus riche héritière de Glenveih, riposta la veuve Taaffe, en accompagnant ces paroles d'un regard qui en formait un éloquent commentaire.

Le vieux Peter venait d'arriver; Richard Stevens lui confia son cheval et se fit introduire.

Miss Nancy n'était pas seule. Outre Nuala, Randal et Fergus Lynch se trouvaient auprès d'elle.

Dès qu'elle vit entrer l'inspecteur :

— Vous ne pouviez être ici plus à propos, dit-elle à l'attorney, je prévois que tout à l'heure votre conseil me sera utile.

— O miss O'Neil, nous pouvons, je pense, régler cette affaire sans le secours de personne, répondit Richard Stevens. Le cas est des plus simples. Vos moutons, comme ceux de M. Thurgood, de Glenmore, ont été maltraités par des chiens, plusieurs ont disparu. Il y a là une atteinte à la propriété, atteinte grave, répétée bien des fois, et rendue plus coupable encore par les sentiments qui l'ont inspirée. La loi doit sévir...

— Vous avez des preuves contre Bernard Clancy, interrompit miss O'Neil.

— Des chiens ont, cette nuit encore, porté le désordre dans les troupeaux de M. Thurgood ; on veut harceler le propriétaire, rendre l'exploitation impossible. Mais un de ces chiens a été trouvé, ce matin, errant à quelque distance. Mes agents ont déclaré qu'il appartient à Bernard Clancy.

— Le fait a-t-il été prouvé ? demanda Fergus Lynch.

L'inspecteur prit un air de dédain.

— Le drôle s'obstine à nier, naturellement. Je n'en ai pas moins ordonné son arrestation.

— A-t-on interrogé les voisins ?

— A quoi bon? répliqua Stevens avec impatience. Peut-on croire un mot de ce que dit un paysan irlandais?

C'était plus que miss Nancy n'était capable d'en supporter.

— Et pourquoi ne croiriez-vous pas un paysan irlandais? s'écria-t-elle, sa parole me semble bien valoir la vôtre !

— Ma tante, interrompit Nuala, il y a une chose très facile, nous connaissons à peu près tous les chiens du pays ; faites venir celui dont parle M. Stevens.

— Excellente idée ! reprit Fergus.

— Oui, c'est cela ! fit ironiquement l'inspecteur. Comme si j'étais assez simple pour m'y laisser prendre ! Vous êtes ici tous Irlandais, vous voulez sauver cette canaille, c'est clair !

A cette grossière apostrophe, Randal bondit sur son siège.

— Expliquez vos paroles, monsieur, ou retirez-les !

Stevens se mit à rire.

— Vous m'avez compris à merveille. J'ai dit, et je répète qu'on ne peut ajouter aucune foi à la parole d'un Irlandais.

Randal s'était levé. Miss Nancy, calme et digne, s'avança entre les deux hommes.

— Nous partageons tout à fait à votre égard l'opinion que vous venez d'exprimer, monsieur, dit-elle à l'inspecteur; mais la politesse nous eût empêché de l'énoncer avec cette franchise. Oh! vous autres Anglais, vous nous surpassez de beaucoup en sincérité.

Nuala tira Randal à l'écart.

— Laissez-le à tante Nancy, dit-elle. Il ne faut pas lui ôter la satisfaction de battre elle-même son ennemi.

— J'aurais pourtant eu plaisir à le jeter par la fenêtre, grommela Randal.

L'inspecteur s'était mordu les lèvres. Il ne pouvait se dissimuler qu'il jouait un piètre personnage.

— Ces dissertations sur le caractère irlandais sont fort intéressantes, mais il vaudrait mieux, je pense, revenir à nos moutons, dit-il en riant pour cacher sa mortification extrême.

— Je vous écoute, répondit froidement miss Nancy.

— La question, reprit Fergus Lynch, consiste à savoir quel est le propriétaire du chien.

— J'ai remis l'animal à l'un de mes hommes, qui doit m'attendre près de l'entrée du parc.

— Randal, dit miss Nancy d'un ton d'autorité, allez chercher ce chien, et ramenez-le-moi.

Quand le jeune homme fut parti, l'inspecteur, un peu honteux de s'être montré sous un jour aussi défavorable en présence des deux dames, et surtout de Nuala, voulut réparer la maladresse de ses paroles. Mais sa roideur britannique se prêtait mal à des concessions; il croyait connaître le peuple irlandais, sans avoir jamais étudié autre chose que ses plus mauvais côtés; quant à ses vertus, à son attachement si fidèle à son sol, à ses croyances, à ses traditions, ce n'était que routine, fanatisme, préjugés absurdes. La supériorité intellectuelle et morale de l'Angleterre était pour Richard Stevens un dogme d'une évidence plus lumineuse que la clarté du soleil. Dans la naïveté de son mépris pour l'Irlande, il la mettait au rang de ces races inférieures que le système de Darwin place un peu au-dessus des brutes, et qui sont destinées, sinon à disparaître, du moins à courber éternellement la tête sous le joug d'une civilisation plus haute.

Avec de pareilles convictions, il était difficile de ramener sur un terrain pacifique un entretien commencé d'une façon si orageuse. Richard Stevens, malgré son désir de ne pas allumer le courroux dans les grands yeux de Nuala O'Donnell, avait laissé déjà échapper plus d'une épithète malsonnante, quand la porte s'ouvrit. Un

énorme et superbe chien s'élança dans la chambre en bondissant, et vint, avec mille caresses, poser ses pattes velues sur les genoux de Nuala. Randal le suivait, le regard triomphant et plein de défi.

— Spot! s'écria la jeune fille. Spot! sûrement, ce n'est pas lui qu'on accuse d'avoir étranglé les moutons?

— Lui-même, dit Randal.

Puis, se tournant vers l'inspecteur :

— Et maintenant, monsieur, qu'avez-vous à répondre?

— Simplement ceci. Ceux à qui appartient le chien sont responsables des dommages.

— Alors, c'est donc moi, reprit Nuala. Spot avait disparu depuis quelque temps; j'avais entendu dire qu'il était chez Duncau Cameron.

Elle appuya sur ces mots d'une manière tellement significative, que miss Nancy demanda aussitôt :

— Quel est cet homme?

— L'intendant de M. Thurgood.

— Et quel intérêt, dit Stevens, pourrait avoir Duncau Cameron à retenir un chien qui ne lui appartient pas? Il en a de meilleurs pour garder ses troupeaux.

— C'est grand'pitié qu'ils n'aient pas mieux fait leur devoir, riposta Randal. M. Thurgood ne prend pas les moyens de se rendre populaire.

— Mon cher monsieur, c'est une peine que M. Thurgood ne se donnera pas à Glenmore.

— Il ne dédaigne pas d'y gagner de l'argent, dit miss Nancy.

— Dans un pays aussi misérable, ce serait difficile.

— Ce n'est pas l'opinion de tout le monde, et vous devez bien savoir les bruits qui circulent.

— Je sais que plus de deux cent cinquante moutons lui ont été pris, et quand on a levé une taxe pour l'indemniser de cette perte, il a été impossible d'en obtenir le payement.

— Oui! s'écria miss Nancy, dont l'indignation était arrivée à son comble, une idée heureuse qu'il a eue, votre M. Thurgood, d'amener ici ses bestiaux écossais! C'est grâce à lui que tant de familles sont restées sans pain et sans pommes de terre l'hiver dernier! Comme s'il pouvait ignorer que les paysans ont toujours eu le droit de faire paître sur ces terres-là leurs chèvres et leurs vaches, quand ils peuvent en avoir, les pauvres gens! C'est avec cela qu'ils payaient leurs loyers, qu'ils vivaient dans la mauvaise saison! Mais ces Anglais n'ont ni cœur ni entrailles!...

— Que leur importe de ruiner le pays pourvu qu'ils s'enrichissent? reprit Randal. Quand on le voudra, je me fais fort de prouver

que les moutons ont été achetés en Écosse sept shellings, tandis que M. Thurgood réclame une indemnité de dix-huit à vingt-cinq !

— Mon cher monsieur, dit Stevens en toisant Randal d'un air railleur, seriez-vous par hasard l'auteur de ces articles de la *Bannière Hibernienne*, qui ont paru la semaine dernière ?

Fergus Lynch s'interposa.

— C'est une question que vous n'avez pas le droit de faire, dit-il [1].

Mais Randal, en dépit du regard suppliant de Nuala, s'était avancé.

— Je n'ai pas honte de défendre mon pays, répliqua-t-il fièrement. Je suis l'auteur des articles, et je m'en glorifie d'autant plus, qu'ils ont empêché de lever la taxe.

L'inspecteur haussa les épaules. Puis, se levant pour partir :

— Nous disons donc, miss O'Donnell, que vous reconnaissez ce chien pour vous appartenir ? L'affaire peut être désagréable pour vous ou, du moins, pour vos parents.

— Nous verrons, répondit miss Nancy. Mais en attendant, monsieur, je vous engage à mettre Bernard Clancy en liberté ; autrement Glenmore pourrait devenir une place trop chaude pour vous.

— Les menaces ne me détourneront pas de mon devoir.

— Prenez garde, dit Fergus Lynch, vous n'aviez pas le droit d'arrêter cet homme ; vous ferez bien de ne pas le détenir.

— Et si M. Thurgood ne veut pas abandonner l'affaire ?

— Il peut poursuivre le propriétaire du chien, mais non Bernard Clancy.

— Mon père va partir, dit Nuala, on ne trouvera donc à poursuivre que moi seule.

Nous ne raconterons pas les bruyantes démonstrations de joie de Mora Clancy quand elle apprit l'issue de l'affaire. « Je savais bien, s'écria-t-elle, que miss Nancy ne nous abandonnerait pas ! Mon pauvre Barney ! Quand je disais qu'il était innocent ! » Chacun, au reste, discutait avec une chaleur tout irlandaise les incidents du combat qui venait d'être livré. Seule, Nuala gardait le silence. Ce n'était pas qu'elle redoutât beaucoup l'effet des menaces de l'inspecteur. Dans la situation où se trouvait son père, une difficulté de ce genre n'avait qu'une importance fort relative. Mais elle songeait à la promesse que Fergus Lynch lui avait faite la veille, à l'entrevue qu'il lui avait demandée chez sa tante. Elle avait trop de dignité, en même temps que trop de respect filial, pour aborder, en présence de Mac-Sorley, ce délicat sujet d'entretien ; Fergus Lynch imitait sa

[1] On sait que dans tout le royaume-uni, les lois sur la presse permettent de ne pas signer les articles des revues et des journaux.

réserve. L'heure néanmoins s'avançait, Nuala dut prendre congé de miss Nancy.

— Vous partez seule, mon enfant? dit la vieille dame.

— Le chemin est court, et j'ai un défenseur, répondit Nuala en montrant Spot.

IV

Un vent de novembre, âpre et froid, soufflait à travers les branches nues des arbres, et troublait seul le silence profond. La campagne n'avait pas même revêtu son manteau de neige; les sommets des montagnes voisines se perdaient dans le ciel sombre ; tout était aride, noir, désolé. Nuala se sentit envahie par un amer découragement. Si Fergus avait eu de bonnes nouvelles à lui apprendre, n'eût-il pas trouvé moyen de lui parler? Mais non. Il n'avait rien à lui dire, il n'avait pas fait un effort pour retarder son départ, ce silence était assez éloquent. La ruine était irrémédiable.

Elle regardait les collines qui, de tous côtés, fermaient la vue. Loin, bien loin, au delà de ces pics stériles, d'heureuses régions s'épanouissaient sous les baisers du soleil. Cette monotone vallée, grise et morne, semblait à Nuala l'image de sa vie. Oh ! que ne lui était-il donné de gravir les sommets, d'aller vers la lumière et la chaleur! Mais non, son existence s'écoulerait ainsi, terne et sans joie; elle s'userait dans une lutte incessante contre la pauvreté, peut-être s'abîmerait-elle sans retour dans le gouffre de la misère.

Un bruit de pas, qui retentissait sur les cailloux du chemin, la fit tressaillir. Spot s'était brusquement mis en arrêt. La jeune fille se retourna, et vit Fergus Lynch. De son côté, l'attorney avait aperçu deux larmes que Nuala n'avait pas eu le temps d'essuyer.

— Miss O'Donnell, — la voix de Fergus avait toujours, quand il s'adressait à une femme, des inflexions douces et caressantes, mais en ce moment, elle était plus douce, plus onctueuse, encore; — miss O'Donnell, pourquoi vous affligez-vous ainsi?

Le cœur de la pauvre enfant déborda ; ses lèvres tremblèrent, au lieu de répondre, elle fondit en larmes.

— Parlez-moi comme à un ami, reprit Fergus. Je donnerais tout au monde, croyez-moi, pour vous tirer de peine.

Il attachait sur elle un si brûlant regard que la jeune fille se sentit rougir. Elle répondit avec dignité.

— Je vous remercie, monsieur Lynch. Jamais je n'ai mis votre amitié en doute; montrez-la-moi donc une fois de plus en m'expliquant vos paroles d'hier.

L'attorney eut un moment d'hésitation.

— Peut-être trouverez-vous ma proposition inacceptable, dit-il. Attendons encore. Qui sait ce qui peut surgir?

Puis, comme les yeux de Nuala l'interrogeaient avidement :

— Ce n'est pas que je prévoie la moindre chance de salut, se hâta-t-il d'ajouter. Grâce à votre obéissance filiale, miss O'Donnell, les biens de votre mère sont hypothéqués comme le reste.

— Je le sais, dit-elle d'une voix sourde.

— Il ne reste pas un champ, pas une prairie, dont on puisse tirer seulement 100 livres, poursuivit-il.

— Qu'attendre alors? Mon père est perdu !

— Un ami sûr, un cœur dévoué pourrait... Mais il faudrait qu'il eût le droit de vous protéger, de sauver votre père...

Il avait appuyé sur ces dernières paroles avec une sorte d'attendrissement.

— Expliquez-vous, dit Nuala.

— Le moyen de salut qui vous reste, ne l'avez-vous pas compris? Miss O'Donnell Nuala, voulez-vous être ma femme?...

Elle se recula vivement. L'humiliation, la colère et la douleur se lisaient à la fois dans ses yeux agrandis par l'émotion. La pauvreté l'avait donc bien abaissée déjà, pour qu'un attorney se crût son égal? Mais n'avait-il pas raison? Il était riche, elle, pauvre; dans quelques mois, elle et son père auraient-ils où reposer leur tête?

Fergus semblait lire dans sa pensée; une expression de rage contracta ses traits, mais il se contint et reprit humblement :

— Je sais combien est grande ma présomption. Il faudrait être plus jeune et de plus grande naissance pour aspirer à votre main... Je vous ai offensée, miss O'Donnell?

— Non, répondit-elle avec effort. Votre proposition est généreuse... car je n'ai rien... rien que moi-même et mon nom.

— Alors me permettez-vous d'espérer qu'un jour?... J'ai parlé trop vite. Mais comment vous voir souffrir, consumer votre jeunesse près d'un père égoïste qui jette sur vos épaules le fardeau de ses fautes, et ne s'aperçoit pas même de votre sacrifice?

— Ai-je donné à personne le droit de me plaindre ou de blâmer mon père?

— Pardonnez-moi. Je sais votre respect, votre affection pour M. O'Donnell. C'est en les admirant, c'est en voyant se développer chaque jour votre grâce et votre beauté, miss Nuala, qu'il m'est venu un immense désir; je voudrais assurer votre bonheur. Oh! je n'ignore pas ce qui me manque pour être digne de vous! Il est vrai que, par l'intégrité de ma vie, par les services rendus à mes concitoyens, j'ai mérité l'estime de tous. Le nom que je vous offre n'égale pas le vôtre, mais il inspire un juste respect... Puis vous seriez

entourée d'une tendresse si profonde! Savez-vous depuis combien de temps vous êtes le but unique de mes pensées?... Pour amener un sourire sur vos lèvres, je donnerais ma vie entière... Nuala, dites que vous ne me repoussez pas!

Il s'était arrêté, comme dominé par la violence de son émotion. Sa voix, d'abord caressante et presque craintive, s'était élevée; tour à tour elle avait exprimé l'admiration ardente, l'humilité, l'élan de la passion. Peut-être avait-il appuyé avec trop d'emphase sur la considération dont il jouissait à Donnelstown, mais pour que la jeune fille se sentît fière du culte qu'elle inspirait, ne fallait-il pas relever le mérite de l'adorateur?

— Je vous suis reconnaissante de ces sentiments, monsieur Lynch, mais je ne veux pas me marier.

Malgré son empire sur lui-même, il fit un geste de colère.

— C'est la formule ordinaire des refus. Seriez-vous fiancée à un autre?

— Oh! non, à personne.

Il respira. L'image de Randal s'était offerte à son esprit. Nuala et Mac-Sorley avaient grandi ensemble, et sans doute, si absorbé qu'il fût par ses passions politiques, le jeune homme avait dû s'apercevoir que sa cousine était belle. Mais le limpide regard de Nuala ne permettait aucun doute; elle aimait Randal comme un frère, nul sentiment plus vif ne faisait battre son cœur de vierge.

Ils avaient atteint l'entrée du parc. Deux ou trois rochers moussus allongeaient sur la route leurs têtes anguleuses, comme s'ils eussent voulu se mettre en sentinelle devant l'antique et féodale demeure. Fergus s'accouda contre l'un d'eux :

— Et votre père? reprit-il. Songez, Nuala, que vous pouvez rendre sa vieillesse heureuse, honorée. Si vous deveniez ma femme, je mettrais à vos pieds, comme présent de noces, le domaine de Castle-Garret.

— Vous!

L'excès de la surprise lui avait arraché cette exclamation. Elle leva vivement la tête, et, malgré la faible lueur du crépuscule, elle le vit changer de visage.

— Pourquoi vous cacher la vérité plus longtemps, répondit-il d'une voix qui trahissait un embarras mal dissimulé; c'est moi qui suis le détenteur des principales hypothèques, — non pas de celle dont on réclame le payement, — se hâta-t-il d'ajouter, oh! non, pas de celle-là, — mais il sera facile de désintéresser le prêteur. Dites un mot, Nuala, et le domaine vous appartient, il reste dans votre famille, vous en devenez la souveraine maîtresse.

Un nuage passa devant les yeux de Nuala. Dans son inexpérience,

elle ne réfléchit pas que cet homme qui, pour faire pencher la balance en sa faveur, y jetait si lourdement la perspective du domaine et les inquiétudes de sa tendresse filiale, lui proposait une transaction ressemblant fort à un marché. Ce qu'elle vit, ce fut le désintéressement de Fergus. Ne lui montrait-il pas le moyen de sauver son père? Elle avait pu fermer l'oreille aux brûlantes déclarations de l'attorney lorsqu'il lui parlait d'elle-même, devait-elle rester sourde lorsque, lui offrant Castle-Garret, il assurait le repos du vieux gentilhomme? Pâle et défaillante, elle s'appuya contre la barrière qui fermait l'entrée du parc; un flot de pensées confuses s'agitait dans son esprit; le sang qui avait abandonné ses joues refluait à son cœur; elle fut obligée de mettre la main sur sa poitrine pour en comprimer les battements.

— Monsieur Lynch, dit-elle, je m'attendais si peu... je ne sais comment vous répondre. Permettez-moi de réfléchir.

Fergus n'avait pas espéré davantage. Lui avoir fait écouter sa demande, l'avoir obligée d'admettre qu'il était possible d'y consentir, c'était déjà une victoire.

— M'autorisez-vous à revenir dans deux ou trois jours? demanda-t-il.

— Oui; adieu.

Elle lui tendit la main. Fergus se pencha comme pour y imprimer ses lèvres, mais il vit l'expression douloureuse et fière de ce pur visage, et il s'arrêta ; il se sentait encore trop loin d'elle. Il se contenta d'effleurer des siens les doigts tremblants de la jeune fille; puis la saluant avec respect, il disparut.

V

Rentrée au château, Nuala courut s'enfermer dans sa chambre. Elle avait entendu la voix de son père au fond de la galerie, mais elle avait soif d'être seule. Elle voulait recueillir ses pensées, calmer son agitation. Quant à consulter O'Donnell, l'idée ne lui en vint même pas. Si le résultat de ses réflexions était d'immoler sa jeunesse dans un mariage sans amour, pouvait-elle confier ses angoisses à celui-là même pour qui elle se dévouait?

Sa chambre était froide et pauvre; pas de tapis, un étroit lit sans rideaux; pour tout ornement, un crucifix et une image de la Vierge. Ce fut devant ces saints emblèmes que, durant une longue prière, elle épancha son âme. Peu à peu l'apaisement se fit en elle. Si austère qu'eût été sa jeunesse, n'avait-elle pas toujours trouvé dans la ferveur de ses croyances la force de suffire à sa tâche? Pourquoi

l'intime satisfaction qu'elle puiserait dans sa conscience ne lui suffirait-elle plus?

Elle s'était relevée. Son regard, à travers les vitres de la fenêtre, plongeait dans la vallée sombre et muette. Là, au pied des collines, se dressaient des cabanes habitées par des centaines d'êtres humains. La vie leur était-elle douce? Ne devaient-ils pas supporter le froid, la faim, la misère? C'étaient des compatriotes; bien plus, c'étaient des tenanciers de sa famille. Oh! si elle pouvait, devenue maîtresse de Castle-Garret, améliorer leur sort! Plus calme que Randal, ennemie de toute violence, elle n'en aimait pas moins chèrement son pays. Avec le noble orgueil de sa race, elle avait une idée haute et généreuse des devoirs que lui inspiraient les traditions des O'Donnell. Mais que pouvait-elle faire, pauvre au milieu des pauvres? Fergus Lynch était riche. Puisqu'il l'aimait, — Nuala croyait encore entendre ses ardentes paroles — puisqu'il l'aimait, pourrait-il lui refuser le bonheur d'être utile?

Cependant, comme elle évoquait ce souvenir, un frisson intérieur la saisit. Ce n'était pas qu'elle songeât à l'âge de Fergus, — il aurait pu être son père, — ce n'était pas non plus qu'elle regrettât de secrètes espérances; dans la vie solitaire qu'elle avait menée, jamais elle n'avait connu que son cousin Randal, mais plus âgé qu'elle de deux ou trois années seulement, et beaucoup moins mûri par la réflexion, il lui inspirait une affection toute fraternelle. Nuala le grondait parfois, blâmait ses rêves et lui en montrait les périls, jamais elle n'avait songé à chercher en lui le bras fort et la ferme raison sur lesquels une femme aime à s'appuyer. Pourquoi donc la pensée de Fergus Lynch jetait-elle dans son âme un tel effroi? Elle se disait qu'il était dévoué, sage et bon; c'était en vain. En se retraçant la scène qui venait d'avoir lieu, elle se rappelait bien l'ardente expression de son regard, mais elle n'y trouvait pas, jamais elle n'y avait trouvé cette franchise simple et cordiale qui gagne la confiance. « Allons, je suis injuste, je suis folle! se dit-elle en quittant la fenêtre et marchant à grands pas pour échapper à l'obsession de ses pensées. Dans sa carrière déjà longue, ne s'est-il pas concilié l'estime de tous? Et quel désintéressement sa demande ne témoigne-t-elle pas! Il me propose l'unique moyen d'assurer l'avenir de mon père, de sauver l'honneur de notre nom, et j'hésiterais... Car il dit la vérité. Dans les circonstances actuelles, la vente de Castle-Garret ne suffirait pas à couvrir les dettes... »

En ce moment la porte fut ouverte par Brigitte, qui entra, tenant à la main un flambeau.

— Seigneur! Vous étiez ici, miss Nuala, toute seule, dans l'obscurité! Je disais bien aussi que vous deviez être revenue... Mais

vous avez froid, pour sûr, et vous vous enrhumerez ; descendez bien vite, monsieur vous demande.

— Savez-vous ce qu'il veut, Brigitte ?

— Non. A moins que ça ne soit pour vous parler de l'étranger de tout à l'heure.

— Quel étranger ?

— L'Anglais de Glenmore. Il sort à l'instant du château. Comme si nous avions besoin de ces Saxons ! Mais venez, monsieur s'impatiente.

Nuala baigna son visage pour effacer les traces récentes de ses larmes, puis elle descendit, suivie de Brigitte.

Elle trouva son père dans son cabinet confortable et chaud, éclairé par la lumière de deux lampes. Près du bureau, une malle de voyage était grande ouverte ; sur le tapis, une valise de cuir, un sac de nuit et différents objets de toilette, éparpillés en désordre.

— Enfin ! dit Garret O'Donnell, en apercevant Nuala.

— Vous me demandez, mon père ?

— Eh, sans doute, mon enfant. Comment avez-vous pu vous absenter encore aujourd'hui, quand vous saviez que je suis si près de partir ?

Nuala baissa les yeux. Elle n'osait avouer l'entrevue demandée par Fergus chez miss Nancy ; encore moins dire quel en avait été le résultat.

— Je suis brisé de fatigue, dit M. O'Donnell, j'avais compté sur vous, ma chérie, pour ces préparatifs.

— Je croyais avoir encore quelques jours, balbutia la pauvre enfant. Mon père, retardez un peu votre départ, je vous en supplie.

— Du courage, ma Nuala. L'état de ma santé rend cette séparation nécessaire, mais elle sera courte. D'ailleurs, ajouta-t-il en souriant, tandis que, de sa belle main pâle, il caressait doucement les cheveux de sa fille, un valétudinaire comme moi ne peut qu'assombrir votre vie. Je me reproche parfois de vous trop absorber.

— Votre santé s'affaiblit depuis quelque temps, reprit Nuala. Combien je vais être inquiète en votre absence !

— Le changement d'air me fera du bien. C'est là ce qu'il me faut. D'ailleurs, en cas de besoin, mon vieux Patrick saurait me soigner comme une femme.

— Ah ! mon père ! Pas comme votre fille ! dit-elle avec un accent de reproche.

— Non, sans doute, ma chérie. Mais ne vous mettez pas en tête ces idées noires. Un ou deux mois de séjour en Italie me rendront mes vingt ans. Parlons d'ennuis plus réels. Savez-vous que, pour partir, il me manque une foule de choses ?

— Quoi donc? demanda Nuala, inquiète. Toujours attentive aux moindres besoins de son père, elle cherchait à les deviner pour les prévenir. Qu'avait-elle pu omettre?

— Ah! ma chérie, quelle misère! Nos montagnes sont admirables comme sites, mais on n'y trouve rien, rien du tout. C'est inutilement que j'ai envoyé Patrick à Donnelstown. Je ne comprends pas que vous ayez oublié cela.

— Je ne sais vraiment pas, mon père...

— Voyons, mon enfant, nous ne sommes pourtant pas des sauvages. Est-il possible de se passer d'eau de Cologne? Il ne me reste pas non plus de brillantine. Comment se mettre en voyage sans cela?

Nuala ne put s'empêcher de sourire.

— Pardonnez-moi, mon bon père; il est facile, je pense, de réparer cette omission. Ne pouvez-vous en acheter à Belfast avant de prendre le bateau?

— Patrick ne saura pas s'en procurer. Il faudra que je le laisse garder les bagages, et que je m'en occupe moi-même. Quel dérangement! Mais ce n'est pas tout, j'ai eu vraiment une après-midi horrible.

— Qu'y a-t-il donc encore?

— Deux messieurs, le nouveau propriétaire de Glenmore et un autre, sont venus ici pour se plaindre de je ne sais quoi... J'étais si fatigué, j'avais les nerfs si malades, que je n'ai pu les recevoir. Ils doivent se présenter de nouveau demain. Grâce au ciel, je serai parti.

— Ah! pourquoi ne pas les avoir vus? s'écria Nuala en joignant les mains. Comment faire à présent? Ils venaient pour Spot, j'en suis sûre...

— Vous leur parlerez, ma chérie.

— Mais est-il convenable?

— Alors vous les adresserez à Fergus Lynch. Ne me gâtez pas cette dernière soirée que nous avons à passer ensemble. J'ai besoin de repos.

Il s'étendit dans son fauteuil et ferma les yeux, comme épuisé de fatigue. Mais il les rouvrit bientôt et, d'une voix languissante, donna les indications nécessaires pour l'achèvement des malles.

Le lendemain, le ciel était clair et le froid assez vif. Midi venait de sonner à la vieille horloge du château, lorsque Garret O'Donnell se mit en route pour Donnelstown, où il devait prendre, avec le fidèle Patrick, depuis trente ans son valet de chambre et son serviteur de confiance, le train conduisant à Belfast. Nuala, pour retarder l'instant des adieux, avait voulu accompagner son père jusqu'à la

gare. Les yeux fatigués de la pauvre enfant disaient que le sommeil l'avait peu visitée la nuit précédente; mais elle surmontait bravement son chagrin de crainte d'attrister le voyageur, et, d'un visage souriant, elle causait avec lui de ses projets, de son itinéraire, non sans s'interrompre souvent pour lui adresser mille recommandations tendres et inquiètes. Quant à Garret O'Donnell, il était en belle humeur. N'allait-il pas retrouver le milieu où s'étaient écoulées les plus belles années de sa vie? Une larme, une larme bien petite, mais qui n'échappa point à Nuala, mouilla pourtant sa paupière au moment où il se séparait de sa fille, et il la pressa étroitement sur son cœur. L'instant d'après, Nuala était seule sur le quai, suivant des yeux le train qui emportait son père et agitant une dernière fois son mouchoir.

Combien, à son retour, Castle-Garret allait lui sembler vide! Mais Nuala ne songeait pas à elle-même. Elle pensait avec angoisse à l'amaigrissement qu'elle avait remarqué chez son père, à l'éclat fébrile qui parfois brillait dans ses yeux. Ce voyage allait-il lui rendre des forces? Comme alors elle le bénirait, après l'avoir tant redouté!

Brigitte était venue au-devant d'elle sur la route. La digne femme, fort émue, lui apprit que le Saxon de Glenmore était au château, qu'il l'attendait dans le cabinet de Garret O'Donnell. Nuala ne répondit rien. Elle ne voulait pas avouer l'effroi que lui causait cette visite. Arrivée dans le vestibule, elle s'arrêta un instant, se débarrassa de son plaid, rajusta sa chevelure, et entra pour affronter le redoutable voisin de Castle-Garret.

Thurgood était debout, appuyé à la cheminée. Il parut à Nuala plus grand et d'aspect plus jeune que le jour où elle l'avait rencontré chez Fergus. Sous la lumière que laissait pénétrer à flots la large baie de la fenêtre, sa barbe et ses cheveux châtain clair prenaient des tons chauds et dorés; ses yeux, qu'il leva sur elle, avaient les mêmes reflets.

— Je suis fâché, dit-il, d'apprendre l'absence de M. O'Donnell. On m'avait assuré que je pourrais le voir aujourd'hui.

— Mon père vient de partir, mais il m'a chargée de vous recevoir.

— M. O'Donnell prévoyait-il hier qu'il dût entreprendre ce voyage?

Sa voix et ses manières avaient la courtoisie, la distinction qui dénote les gens bien élevés. Mais on lisait aussi dans son regard la tranquille énergie que donne la conscience de la force. Évidemment, cet homme avait l'habitude d'être obéi. Nuala baissa involontairement les yeux, l'idée ne lui vint pas d'éluder la question.

— Oui, mon père le savait. S'il ne vous a pas reçu, c'est qu'il était fort souffrant. Je regrette que vous n'ayez pu le voir.

Thurgood n'essaya pas de répondre que la bonne fortune de lui être présenté le dédommageait de sa déception. Nuala lui sut gré de ne pas avoir fait ce fade compliment.

— A quelle époque M. O'Donnell doit-il revenir?

— Je l'ignore. Mon père n'a rien dit de bien certain. Peut-être dans deux mois.

— Je pensais qu'en notre qualité de voisins, nous aurions arrangé à l'amiable une assez sotte affaire, qui ne vaut pas la peine de faire tant de bruit.

— Vous voulez parler du chien? demanda-t-elle, heureuse d'être assise dans le fauteuil de son père, qui tournait le dos à la fenêtre. L'étranger, au moins, ne pouvait voir la rougeur qui avait envahi ses joues.

— Il appartient à M. O'Donnell?

— Non, à moi.

— Vous devez alors être informée des déprédations qu'il a commises?

A cette accusation, Nuala sentit se réveiller en elle l'esprit irlandais.

— Libre à vous d'y croire, monsieur. Mais je sais, moi, que Spot était chez Duncau Cameron, votre intendant.

La spontanéité toute celtique de la jeune fille amena un sourire sur les lèvres de Thurgood.

— C'est ce que vous avez dit à M. Stevens. Aussi ai-je voulu interroger à ce sujet Cameron lui-même. Le chien était chez Bernard Clancy.

— Un Irlandais! Et il ne me l'aurait pas ramené! Mais tout le monde dans le pays connaît Spot; il m'avait été donné par le pauvre Paddy Taaffe.

A peine ce nom lui était-il échappé, que Nuala en eut regret. Le visage de Thurgood s'était assombri.

— Taaffe! J'ai dû chasser, je crois, une personne de ce nom!

— C'est la veuve de Paddy, et elle a trois enfants. M. Thurgood, n'avez-vous pas été bien sévère?

Sa franchise naturelle l'avait entraînée plus loin qu'elle n'aurait voulu. Lui appartenait-il d'adresser un pareil reproche à cet étranger?

— Me feriez-vous l'honneur, dit Thurgood, de me prendre pour un être immatériel? Vous vous trompez, j'ai besoin de mes revenus pour vivre.

— Le loyer d'une misérable cabane représente-t-il une somme si élevée?

Il était évident que Thurgood avait voulu clore l'entretien, mais

elle avait ce sujet trop à cœur pour l'abandonner. Il s'agissait de défendre ses compatriotes, et d'ailleurs la contenance de l'Anglais n'exprimait aucune colère. Il considérait la physionomie intelligente, émue de Nuala, et sentait qu'il n'était point en présence d'un de ces frivoles esprits dont on élude les questions avec un sourire.

— Je comprends votre surprise, miss O'Donnell, répondit-il de sa voix calme et grave. Si la pauvreté seule avait empêché la veuve Taaffe de s'acquitter envers moi, j'aurais pu montrer de l'indulgence. Mais son refus n'est pas un fait isolé; c'est le résultat du système prêché par les meneurs qui agitent l'Irlande. Ils veulent obliger « les Saxons », comme ils nous appellent, à quitter le pays; pour cela, ils prétendent nous ruiner en ôtant à nos propriétés toute valeur. Je représente les intérêts, les droits de l'Angleterre, je ne faiblirai pas. En agissant ainsi, je sers d'ailleurs l'Irlande elle-même. Ce sont de dangereux amis, ceux qui la poussent dans une voie sans issue.

Il parlait avec l'accent convaincu de l'homme qui accomplit un devoir. Nuala garda le silence.

Revenant alors à l'objet de sa visite, Thurgood déclara qu'il ne donnerait aucune suite à l'affaire avant le retour de M. O'Donnell. Sans en rien dire, il avait deviné l'isolement de Nuala, et ne voulait lui causer nul souci. Un regard de la jeune fille le récompensa de sa délicatesse. « Qu'ils étaient beaux, pensait Thurgood en quittant Castle-Garret, qu'ils étaient beaux, ces yeux bleus, profonds et limpides, frangés de longs cils noirs! » Certes, cette exquise petite fleur des montagnes n'avait pas l'éclat et la culture qu'il avait rencontrés en d'autres pays, mais son charme agreste ne valait-il pas bien le parfum des salons? Quels êtres singuliers que ces Irlandais, de laisser une telle fille discuter avec des hommes chicanes et procédures!

IV

Après le départ de son visiteur, Nuala était restée pensive. Les paroles de Thurgood avaient ouvert à son esprit un côté de la question irlandaise, auquel jamais encore elle ne s'était arrêtée. Elle éprouvait un étrange plaisir à songer que, dans l'éviction prononcée contre la veuve Taaffe, il avait été mû, non par un sentiment cruel et cupide, mais par un intérêt d'un ordre plus haut. Pourtant, combien de choses, maintenant qu'il n'était plus là, la dominant de son tranquille regard, elle eût trouvées à lui répondre? Cette haine des Irlandais contre leurs envahisseurs, qui donc en avait jeté, qui donc en avait fait croître l'amère semence? La dépossession des

légitimes propriétaires du sol était depuis longtemps un fait accompli, les nouveaux acquéreurs n'empruntaient point leurs droits à la violence et à la force, mais la nation, en voyant ses terres aux mains des étrangers, pouvait-elle oublier la cause première de ses maux? La justice aujourd'hui, pour être vraiment juste, ne devait-elle pas adoucir ses rigueurs?

Robert Thurgood avait disparu au détour de la route. Nuala se mit à écrire différentes lettres que son père lui avait recommandé de faire partir le jour même, et s'efforça de s'absorber dans sa tâche. Une heure se passa ainsi. Par cette courte journée de novembre, le ciel avait déjà pris les teintes rouges du couchant, lorsque, sa dernière lettre achevée, Nuala s'enveloppa dans son plaid, puis, traversant le parc, gagna la campagne. Elle laissa de côté la prairie et s'engagea dans un sentier bordé de buissons au milieu desquels s'élevaient çà et là des bouleaux et des aunes. Un épais tapis de feuilles mortes, brunes et humides, amortissait le bruit de ses pas. En toute saison, ce lieu était sa promenade favorite. Elle connaissait chaque arbre, chaque broussaille; et les campanules qui, en été, dressaient leurs têtes d'azur au milieu des herbes folles avaient toutes été plantées de sa main.

Mais bien qu'elle eût toujours aimé ce site solitaire, jamais Nuala ne lui avait trouvé le charme pénétrant qu'il revêtait à ses yeux sous les derniers rayons de cette claire journée. Une poésie intime et mystérieuse semblait s'exhaler de tous les objets pour murmurer à son âme un langage nouveau. Le départ même de son père, qui lui avait causé une si grande tristesse, lui apparaissait sous des couleurs moins sombres; l'espérance, ce doux oiseau qui chante au fond des jeunes cœurs, lui parlait de guérison et de joyeux retour. Sans doute, c'était la vue du soleil, après cette longue semaine brumeuse, qui dilatait ainsi tout son être.

Elle ne tarda pas à être tirée de sa rêverie. Fergus Lynch s'avançait dans le sentier, venant à sa rencontre. Nuala n'avait pas un instant songé à lui depuis le matin. Elle croyait avoir encore une journée avant l'entrevue qui devait décider de son sort; allait-il falloir déjà rendre la réponse?

Son trouble n'échappa point à l'attorney. Y vit-il réellement, ou voulut-il y voir un augure favorable? Il avait l'expérience des choses de ce monde, l'estimable Fergus, et il se rendait parfaitement compte des avantages de son alliance. La réflexion avait dû les montrer clairement à Nuala. Il crut donc pouvoir presser dans les siennes la petite main qui lui était tendue, et même accompagner ce mouvement d'un regard des plus expressifs. Puis il s'informa du départ de M. O'Donnell, parut prendre un vif intérêt à son voyage;

enfin, s'enhardissant de plus en plus, il interrogea tendrement Nuala sur elle-même, sur ses préoccupations, ses chagrins, s'immisçant dans sa vie intime d'un air si naturel, si sûr de lui-même, qu'elle ne put s'empêcher de remarquer avec amertume :

— Nous sommes en votre pouvoir, monsieur, je n'ai garde de l'oublier.

Le soleil n'empourprait plus que le sommet des montagnes. Le froid se faisait vif. Nuala serra plus étroitement son plaid autour d'elle. Était-ce l'approche du soir, était-ce la présence de Fergus qui la glaçait ainsi?

L'attorney s'était mordu les lèvres. Il avait été trop vite, et devait maintenant regagner le terrain perdu.

— En mon pouvoir? Si je désire que cette parole soit vraie, s'écria-t-il avec chaleur, c'est pour avoir le droit de vous consacrer ma vie, de vous abriter contre les orages qui vous menacent! Repousserez-vous le dévouement d'un honnête homme, qui met à vos pieds une situation honorable? Que deviendra votre père, si vous ne détournez le péril? Avec sa santé chancelante, sera-t-il en état de lutter contre la ruine? Jusqu'à présent, pour payer une dette, il il en a contracté une autre. Ce moyen est épuisé, il ne peut plus y recourir. Voilà l'état réel des choses. Je le place sous vos yeux, parce que s'aveugler serait une dangereuse folie. Je suis ici pour chercher votre réponse. Que ferez-vous, Nuala?

Il avait appuyé sur chacune de ses phrases, et il examinait attentivement Nuala, pour voir l'effet de ses paroles. Elle demeurait muette, atterrée. Dans la longue insomnie de la nuit précédente, la pensée lui était venue que bien des jeunes filles, pauvres comme elle, travaillaient pour vivre. Mais avec l'éducation incomplète qu'elle avait reçue, avec son entourage, avec sa famille, cette ressource lui était fermée. Il est vrai que miss O'Neil ne refuserait pas de recevoir la fille de sa sœur. Oh! combien Nuala eût aimé à se réfugier auprès d'elle! ce parti non plus n'était pas possible, elle ne pouvait délaisser son père. Jusqu'alors, son unique joie avait été d'aplanir pour lui les aspérités de la vie, maintenant qu'il était plus âgé, plus faible, elle ne faillirait pas à ce devoir.

— N'y aurait-il aucun moyen, dit-elle lentement, d'obtenir pour payer cette dette, un délai moins court que trois mois?

— Peut-être, grâce à la considération dont je jouis, réussirai-je à faire prolonger de trois autres mois.

— Alors, si mon père y consent, je serai votre femme dans six mois.

Elle avait détourné de lui son regard. Ses yeux étaient fixés sur le pittoresque enchevêtrement de vallées et de collines qui, par une

ouverture de la haie, se dessinait devant elle. Mais elle ne les voyait pas; le son même de sa propre voix lui semblait étrange. Fergus s'aperçut-il du combat qui se livrait dans son cœur? Une expression de triomphe brilla sur son visage, il saisit la main glacée de Nuala, et voulut attirer la jeune fille contre sa poitrine; cette fois encore, un indéfinissable sentiment de crainte et de respect le retint.

— Ma vie tout entière vous appartient désormais, reprit-il; mais pourquoi m'ajourner à trois mois?

— Je n'ai que vingt ans, dit-elle, comme si elle eût répondu à sa propre pensée plutôt qu'à Fergus, il sera bien temps de cesser d'être moi-même.

Il la vit frissonner sous le vent du soir.

— Vous avez froid? demanda-t-il.

— Non, ce n'est rien, rentrons.

Avant de la quitter, Fergus, de la manière la plus simple du monde, s'informa des dispositions prises par M. O'Donnell, au moment de son départ. Lui avait-il au moins laissé quelque argent? Cette question n'avait pas lieu de surprendre Nuala. Si Fergus était maintenant l'heureux fiancé de la jeune fille, il n'en restait pas moins l'homme d'affaires du domaine, chargé d'en percevoir les maigres revenus. Elle avoua donc, avec une égale simplicité, que son père n'avait nullement songé à ce détail. Une expression de joie étrange traversa les traits de Fergus. Il se hâta d'assurer que Terry Drake viendrait le soir même avec un chèque laissé en blanc, elle le remplirait selon ses besoins, et donnerait un reçu. Un signe d'assentiment fut toute la réponse de Nuala. Elle avait cependant, chez les fournisseurs de Donnelstown, plus d'une dette qui, la veille encore, lui causait un extrême souci; mais en ce moment toutes les craintes, toutes les espérances de sa vie semblaient s'être effacées; un vide immense restait seul, comme si le désert s'était fait subitement autour d'elle.

— Surtout, insista Fergus, n'oubliez pas votre signature; en l'absence de M. O'Donnell, j'en ai besoin pour la régularité des comptes.

— Oui, dit Nuala.

Pierre du Quesnoy.

La suite prochainement.

MADAME DE SÉVIGNÉ

EN BRETAGNE[1]

XII

LES HAUTS DIGNITAIRES DE LA PROVINCE

La châtelaine, qui vient de nous édifier sur son voisinage, ne s'immobilise pas dans ce petit cercle local. Ses relations et ses amitiés s'étendent à toute la Bretagne. Pour suivre l'ordre des préséances, si cher aux hommes et au temps de Mme de Sévigné, saluons d'abord les autorités de la province, les personnages qui représentent le pouvoir central et qui exercent au nom du roi les fonctions supérieures.

Le gouverneur a le pas sur tous.

Le duc et la duchesse de Chaulnes furent, en Bretagne, les plus fidèles amis de Mme de Sévigné. « Le duc, dit Saint-Simon, vivait en roi en Bretagne; il y répandait en libéralités et en magnificences tout ce qu'il tirait de cette amirauté. Il était adoré en Bretagne; il était considéré, aimé, respecté comme le père de la province, en général, et de chaque particulier, en détail; il aimait de même les Bretons et y avait attaché son cœur. » Il ajoute : « La duchesse était pour la figure extérieure un soldat aux gardes, et même un peu suisse, habillé en femme; elle en avait le ton et la voix et des mots du bas peuple; beaucoup de dignité, beaucoup d'amis, une politesse choisie, un sens et un désir d'obliger qui tenaient lieu d'esprit, sans jamais rien de déplacé; une grande vertu, une libéralité naturelle et noble, avec beaucoup de magnificence, et tout le maintien, les façons, l'état et la réalité d'une fort grande dame, en quelque lieu qu'elle se trouvât; comme M. de Chaulnes l'avait, de même, d'un fort grand seigneur. Elle était, comme lui, adorée en Bretagne ». Le duc

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 janvier, 10 et 25 février, 10 mars et 10 avril 1881.

avait été deux fois, en 1667 et en 1670, ambassadeur de Louis XIV à Rome, et avait, en cette qualité, procuré successivement l'exaltation de deux papes, à la grande satisfaction de la cour de France. En 1669, il fut fait lieutenant général en Bretagne; la charge de gouverneur ayant été supprimée, par respect pour la mémoire de la reine Anne d'Autriche qui avait voulu porter elle-même ce beau titre. L'année suivante, cependant, la charge fut rétablie, et le duc de Chaulnes y fut promu. Les lettres patentes qui l'élevèrent à cette dignité furent lues aux états de 1671.

La charge donne droit à de considérables émoluments que grossissent encore des parts avantageuses dans les prises maritimes, parts auxquelles a droit le gouverneur-amiral de Bretagne, et que Mme de Sévigné appelle « les lingots de Saint-Malo [1] ». Des honneurs presque souverains se joignent à ces profits. « Quatre carrosses à six chevaux, avec cinquante gardes à cheval, plusieurs chevaux de main et plusieurs pages à cheval [2]. » — « Les gouverneurs sont commodes ; ils envoient des gardes, ils ont leurs lettres plus tôt que les autres [3]. » — « M. de Chaulnes fit la plaisanterie de m'envoyer querir par ses gardes, m'écrivant que j'étais nécessaire pour le service du roi [4]. » Les marches sont triomphales. « Nous trouvons partout les communautés, les compliments et le tintamarre qui accompagnent vos grandeurs; et, de plus, des troupes, des officiers et des revues de régiments qui font un air de guerre admirable [5]. » Les réceptions sont magnifiques : « M. de Chaulnes arriva dimanche au soir, au bruit de tout ce qui peut en faire à Vitré [6]. » — « Trente femmes vinrent au-devant de Mme la duchesse de Chaulnes [7] » à Rennes ; « il fallut les baiser au milieu de la poussière et du soleil, et trente ou quarante messieurs nous fatiguèrent beaucoup plus que le voyage n'avait fait. » Partout grand apparat : « Du bruit, des trompettes, des violons, un air de royauté [8]. » Le parlement luimême rend hommage à ces potentats : « Mandez-moi si, en Provence, le parlement ne fait pas, à l'égard du lieutenant général, comme au gouverneur ; et si deux présidents et six conseillers ne vont pas en députation au-devant de M. de Grignan, à une lieue d'Aix, quand il y arrive. Ici, le premier président va chez le gouverneur dès que celui-ci est arrivé, avec un autre président et six conseillers, et puis le gouverneur rend la visite [9]. »

Nous verrons, à Rennes et à Vitré, la magnificence des festins donnés par M. de Chaulnes, magnificence qui était probablement autant dans ses goûts que dans les nécessités de sa haute condition,

[1] T. XI, p. 74. — [2] T. II, p. 60. — [3] T. IX, p. 438. — [4] T. II, p. 81. — [5] T. IX, p. 433. — [6] T. II, p. 50. — [7] T. IX, p. 337. — [8] T. VII, p. 176. — [9] T. IX, p. 437.

car il la porte à Paris dans son bel hôtel de la place Royale : « Il n'y a rien de pareil aux bons et somptueux dîners de l'hôtel de Chaulnes, à la beauté du grand appartement qui augmente tous les jours et au bon air des feux qui sont dans toutes les cheminées ; il n'y a plus, en vérité, que cette maison qui représente la maison d'un seigneur [1]. » — « Je revins pour assister au triomphe du mercredi à l'hôtel de Chaulnes. Le duc et la duchesse font gras les autres jours ; mais le mercredi, vendredi et samedi, c'est une bonne chère qu'on ne peut assez vanter [2]. » Et à Rome, le duc se fait recevoir « au bruit du canon, comme ambassadeur, ce dont l'ambassadeur d'Espagne a été enragé [3] ». — « M. de Chaulnes fait faire un carrosse d'audience, et il tient une table comme aux États [4]. » — « Dans le cortège de la première audience, M. l'ambassadeur était suivi, par les rues, de cent cinquante carrosses et d'une infinité de monde : ce fut une très belle chose [5]. »

Ces fastueux personnages témoignent à la marquise un attachement qu'elle apprécie hautement. « J'aime ces bons gouverneurs [6]. » — « Je leur dois mille amitiés et mille complaisances ; je me sers de leur carrosse et d'eux quand cela m'est commode [7]. » — « Rien ne peut égaler les soins et l'amitié de Mme de Chaulnes [8], » — « ni les marques d'estime et de distinction que j'en reçois, j'en suis quelquefois embarrassée [9] ». — « Cette bonne duchesse a quitté son cercle infini pour me venir voir, si fort comme une amie, que vous l'en aimeriez [10]. » — « C'est en vérité une très aimable amie, et qui s'acquitte divinement de tous les personnages que la Providence lui fait faire. Il y a six semaines que je suis avec elle ; il y a six semaines qu'elle ne songe qu'à me conserver, à me ménager et à me donner des marques de son amitié, sans aucune contrainte. Elle avait les grosses larmes aux yeux en me disant adieu, avec un gosier serré ; c'est une bonne et solide et vigilante amie [11]. » — « C'est la femme du monde la plus sensible, avec cet air que vous connaissez [12]. » Mme de Sévigné craint même que la faveur de Mme de Chaulnes n'attire la jalousie des autres dames. Mais la gouvernante sait son rôle vis-à-vis de tous : « Il me semble que je vous vois quand je regarde Mme de Chaulnes faisant des merveilles à tous, les proportions gardées, car tout est mesuré et pourtant dans la familiarité [13]. » L'échec de M. de Sévigné qui a inutilement brigué la députation, échec que la marquise avait d'abord imputé à la tiédeur du duc de Chaulnes, ne porte point atteinte à ses sentiments d'estime

[1] T. XI, p. 68. — [2] T. XI, p. 74. — [3] T. X, p. 48. — [4] T. X, p. 95. — [5] T. X, p. 111. — [6] T. VIII, p. 89. — [7] T. IX, p. 429. — [8] T. IX, p. 433. [9] T. IX, p. 439. — [10] T. IX, p. 345. — [11] T. IX, p. 352. — [12] T. IX, p. 488. [13] T. IX, p. 349.

et de tendresse. « Ce sont des gens adorables, et qui font un usage admirable de leur bien ; ce qu'ils reçoivent d'une main ils le jettent de l'autre; les pauvres se sentent de leur magnificence; enfin, ce sont des gens qu'on ne saurait trop aimer, et honorer, et admirer [1]. » Enfin, à une époque où ils supposaient qu'une avance de fonds serait utile à la marquise, le duc et la duchesse de Chaulnes lui firent délicatement, et par le discret intermédiaire de Mme de la Fayette, offrir une somme assez considérable, sans que l'obligée pût d'abord se douter de quelle bourse sortirait cette somme.

Nous voyons ces chers amis plusieurs fois aux Rochers. D'abord, il est vrai, la maîtresse de maison, économe et sage, s'effraye un peu d'avoir à héberger cette cour élégante : « C'est une belle chose que d'aller dépenser 4 ou 500 pistoles en fricassées et en dîners, pour l'honneur d'être la maison de plaisance de M. et Mme de Chaulnes, de Mme de Rohan, de M. de Lavardin, et de toute la Bretagne qui, sans me connaître, pour le plaisir de contrefaire les autres, ne manquerait pas de venir ici [2]. » Mais ces appréhensions ne durent point. Elle reçoit avec aisance cette Bretagne et son gouverneur, tout en préférant, de beaucoup, sans doute, les visites plus intimes de Mme de Chaulnes. « Hier, comme j'étais toute seule dans ma chambre, avec un livre précieusement à la main, je vois ouvrir ma porte par une grande femme, de très bonne mine; cette femme s'étouffait de rire et cachait derrière elle un homme qui riait encore plus fort qu'elle; cet homme était suivi d'une femme fort bien faite qui riait aussi; moi, je me mis à rire sans les reconnaître et sans savoir ce qui les faisait rire. Quoique j'attendisse aujourd'hui Mme de Chaulnes, qui doit passer deux jours ici, j'avais beau la regarder, je ne pouvais comprendre que ce fût elle. C'était elle pourtant. Ils jouèrent d'abord au volant : Mme de Chaulnes y joue comme vous; et puis une légère collation, et puis nos belles promenades [3]. » — « Jeudi, Mme de Chaulnes entra, en me disant qu'elle ne pouvait être plus longtemps sans me voir, que toute la Bretagne lui pesait sur les épaules, et qu'enfin elle se mourait. Là-dessus, elle se jette sur mon lit, on se met autour d'elle; et, en un moment, la voilà endormie, de pure fatigue; nous causons toujours, elle se réveille enfin, trouvant plaisante et adorant l'aimable liberté des Rochers. Nous allâmes nous promener, nous nous assîmes dans le fond de ces bois. Pendant que les autres jouaient au mail, je lui faisais conter Rome, et par quelle aventure elle avait épousé M. de Chaulnes. Pendant que nous en étions là, voilà une pluie traîtresse, comme une fois à Livry, qui, sans se faire craindre, se met d'abord à nous

[1] T. X, p. 159. — [2] T. I, p. 472. — [3] T. II, p. 36.

noyer, mais noyées à faire couler l'eau de partout sur nos habits. Les feuilles furent percées dans un moment, et nos habits percés dans un autre moment. Nous voilà toutes à courir; on crie, on tombe, on glisse; enfin, on arrive, on fait grand feu; on change de chemise, de jupe; je fournis à tout; on se fait essuyer ses souliers; on pâme de rire. Voilà comme fut traitée la gouvernante de Bretagne dans son propre gouvernement. Après cela, on fit une légère collation; et puis cette pauvre femme s'en retourna, plus fâchée sans doute du rôle ennuyeux qu'elle allait reprendre que de l'affront qu'elle avait reçu ici [1]. »

Cette intimité si précieuse à la châtelaine des Rochers cessa brusquement en 1689, par le départ du duc de Chaulnes. « Le roi lui mande qu'il a résolu de l'envoyer à Rome, parce qu'il n'a jugé que lui seul capable de faire la plus grande chose qui soit dans l'Europe, en donnant à l'Église un chef qui puisse également gouverner l'Église et contenter tout le monde, et la France en particulier; qu'il a appris que le pape ne peut pas vivre longtemps; que la satisfaction qu'il a eue des deux autres exaltations que M. de Chaulnes a faites lui fait croire qu'il n'en aura pas moins de celle-ci, qui est la plus importante; qu'ainsi M. de Chaulnes parte incessamment [2]. » Le duc avait, en effet, déjà représenté Louis XIV aux deux conclaves qui donnèrent pour chefs à l'Église les cardinaux Rospigliosi et Altieri, sous les noms de Clément IX et de Clément X. Cette fois, il était d'autant plus important de procurer l'élection d'un pape favorable à la cour de France, que, depuis sa querelle avec Louis XIV, le pape Innocent XI avait refusé à tous les nouveaux évêques, c'est-à-dire à un tiers des prélats français, les bulles, sans lesquelles ils ne pouvaient exercer leurs fonctions spirituelles. Le duc « laissa toute la Bretagne fort affligée [3] ».

Les prévisions, d'ailleurs, ne tardèrent pas à se réaliser. « Ce bon pape est mort le 12, on en a donné avis au roi; la question, c'est qu'on attende l'ambassadeur et les cardinaux [4]. » Le duc de Chaulnes se tire brillamment des épineuses négociations relatives à l'exaltation du nouveau pape. Il contribue puissamment au choix du cardinal Ottoboni (Alexandre VIII). La nouvelle en arriva à Rennes, comme s'ouvraient les états de 1689. « Il fut dit des merveilles de M. le duc de Chaulnes et de cette exaltation arrivée le même jour, tant à propos [5]. » — « M. de Chaulnes est trop heureux; on ne peut lui disputer d'être l'homme du monde qui fait le mieux un pape. Celui-ci est si bon que nous n'osions l'espérer. Il est Vénitien. C'est celui qui répondit, le 4 octobre, au compliment de

[1] T. II, p. 79. — [2] T. IX, p. 450. — [3] T. IX, p. 483. — [4] T. IX, p. 474.
[5] T. X, p. 61.

M. l'ambassadeur ; et, le 6, pour l'en remercier, M. de Chaulnes le fait pape ; car cette exaltation a été faite brusquement, à la française, et contre l'avis des Espagnols et des Allemands. C'est le meilleur esprit du sacré collège : il n'a de défauts que quatre-vingts ans[1]. » — « Mme de Chaulnes a reçu un bref de son ami le pape, le plus obligeant du monde. Les papes n'ont guère été accoutumés de dire qu'ils doivent leur exaltation à quelqu'un. Vous verrez que celui-ci ne marchande pas à dire qu'il la doit à M. l'ambassadeur, selon les intentions du roi. »

M. de Chaulnes, qui, comme vient de le dire la marquise, paraît vraiment avoir la spécialité de faire des papes, représenta encore la France, en 1691, au conclave suivant, qui, après cinq mois de scrutins, donna pour chef à l'Église le cardinal napolitain Pignatelli, sous le nom d'Innocent XII. Il ne quitta Rome qu'après le couronnement de ce dernier pontife ; cérémonie pendant laquelle l'ambassadeur de France avait le privilège de porter la queue du vêtement papal.

Au retour, le duc de Chaulnes ne rentra pas en possession de son gouvernement de Bretagne. Il fut, à son grand déplaisir, envoyé en Guyenne ; ce qui parut à tous, sinon une défaveur, au moins un désagrément.

Mme de Sévigné admirait les dévouements ou plutôt les dévotions de ces zélés serviteurs que la Providence mit aux ordres de Louis XIV ; dévouements si fidèles et si soumis, dans les camps comme dans les ambassades, à la cour comme dans les provinces, dans le crédit comme dans la disgrâce ; dévouements et capacités, dont le prodigieux ensemble a constitué le grand siècle et qui auraient dû attacher à la mémoire de cet heureux prince le nom de Louis le bien servi. « Hélas ! ces pauvres gouverneurs ! que ne font-ils point pour plaire à leur maître ? Avec quelle joie, avec quel zèle ne courent-ils point à l'hôpital pour son service ? Comptent-ils pour quelque chose leur santé, leurs plaisirs, leurs affaires, leur vie, quand il est question de lui obéir et de lui plaire ? Ils sont si passionnés pour sa personne qu'ils ne souhaitent que de quitter ces grands rôles de comédie, pour le venir regarder à Versailles, quand même ils devraient n'en être pas regardés[2]. »

« Le comte de Toulouse », fils de Louis XIV et de Mme de Montespan, fut, en 1695, nommé gouverneur de Bretagne, à la place de M. de Chaulnes, envoyé en Guyenne, après son retour de Rome. Mais le long intérim qui sépara les deux gouvernements fut rempli par le maréchal Jean d'Estrées.

[1] T. X, p. 56. — [2] T. X, p. 79.

Celui-ci avait commandé sur mer en qualité de vice-amiral, et racontait de plaisantes anecdotes sur ses navigations. « Le comte d'Estrées a conté qu'en son voyage de Guinée, il se trouva parmi des chrétiens; qu'étant entré dans une église, il y trouva vingt chanoines nègres, tout nus, avec des bonnets carrés et une aumusse au bras gauche, qui chantaient les louanges de Dieu. Il vous prie de faire réflexion sur cette rencontre, et de ne pas croire qu'ils eussent le moindre surplis; car ils étaient comme quand on sort du ventre de sa mère, et noirs comme des diables [1]. »

En 1675, il songea à quitter le service, trouvant sa récompense trop tardive. « On dit que le comte d'Estrées cherche à vendre sa charge; il est du nombre des désespérés de n'avoir point le bâton [2]. » Il demeura cependant, et fut fait maréchal en 1681. « Je vous écris, avec bien de la joie de la promotion de mon ami le comte d'Estrées. C'est un maréchal, celui-là, qui n'a eu de recommandations que son mérite. Il a de la naissance, de l'esprit, de la valeur et de longs services [3]. »

En 1689, « comme il était impossible qu'en même temps M. de Chaulnes commandât à Brest et dans le reste de Bretagne [4] », le maréchal reçut le commandement de la flotte. « Il était fort naturellement à ses vaisseaux et au commandement des deux évêchés où il avait mis les deux régiments qu'il commandait. Cela n'avait point l'air de prendre sur le gouverneur [5]. » — « Le maréchal ne se mêle que de la mer et des côtes [6]. » — « M. le maréchal d'Estrées était donc embarqué dans son vaisseau, tous ses ordres donnés, plus rien sur terre [7]. » Soudain il a reçu un ordre du roi de revenir à Brest « et d'y demeurer... M. de Seignelai est embarqué : il est chargé de l'exécution de toute cette grande affaire [8] ». — « Quand on revient au maréchal d'Estrées qu'on a laissé à Brest, et qu'on le fait sortir de son bord où il était établi, pour lui faire voir la flotte, sous la conduite de M. de Seignelai, j'avoue que la plus fine politique ne pourra jamais donner d'autre nom à l'état violent de ce maréchal que le plus grand dégoût qu'un homme de cette dignité puisse avoir [9]. » — « Il a paru ici que l'humeur difficile du maréchal, dont on a instruit le roi, et qui fait que tous ceux qui lui sont subordonnés, sont brouillés avec lui, avait été la véritable cause de l'ordre qu'il reçut de la propre main du roi de se tenir à Brest [10]. » — « Vous savez que nous n'avons plus que trois régiments bretons pour servir de contenance au maréchal d'Estrées, à Brest [11]. » On lui ordonna ironiquement « de demeurer à Brest, à cause de l'impor-

[1] T. I, p. 352. — [2] T. III, p. 367. — [3] T. VII, 325. — [4] T. X, p. 464. — [5] T. IX, p. 465. — [6] T. IX, p. 158. — [7] T. IX. p. 419. — [8] T. IX, p. 419. — [9] T. IX, p. 464. — [10] T. IX, p. 465. — [11] T. IX, p. 448.

tance de la place, et du besoin de sa présence[1] ». — « Quand notre flotte sera partie », Brest, dont il lui reste le soin, « ressemblera assez à ce petit papier de Trévelin où *il y avait eu* cent pistoles[2] ».

On s'étonna de la résignation avec laquelle ce déboire fut accepté par le maréchal, et surtout par la maréchale, femme très violente : « Ce lion muet, et les pattes croisées, parut un prodige si nouveau, qu'on ne pouvait s'en taire[3]. » — « Le prodige de toute cette affaire, c'est le silence et la sagesse de la maréchale d'Estrées : le roi même en est si surpris qu'il lui en a fait compliment, et l'a louée de manière à l'obliger de continuer[4]. »

Ce fut sans doute comme compensation à cette grande amertume, qu'au départ de M. de Chaulnes pour son ambassade, et d'après la décision du roi, « le commandement de la Bretagne demeura au maréchal d'Estrées[5]. »

Celui-ci déploya dans ses fonctions intérimaires un très grand luxe. « Il fait une chère épouvantable, ce maréchal; il surpasse M. de Chaulnes. Ce sont deux tables de dix-huit personnes matin et soir ; de la belle vaisselle, toute neuve, toute godronnée au fruit[6]. » — « La dépense du maréchal a été tout auprès d'être ridicule, à force d'être excessive; il y avait tous les jours soixante personnes à dîner et à souper chez lui, et un air de magnificence en toutes choses, dont M. de Chaulnes n'approchait pas : il en aurait été bien fâché[7]. »

Ce gouverneur est apprécié à Rennes, malgré ce qui a été dit de son humeur. « Le maréchal a des manières agréables et polies : les Bretons en sont fort contents; on aime le changement[8]. »

Il témoigne une très spéciale bienveillance à M. de Sévigné : « Il est avec lui, comme avec un homme dont il est connu : il joue tous les soirs au trictrac avec lui[9]. » — « Mon fils est favori du maréchal[10]. » — « Mon fils est agréable au maréchal qu'il a vu cent fois chez la marquise d'Uxelles[11] », à Paris. — « M. le maréchal d'Estrées ne veut pas que mon fils le quitte d'un moment : il ne connaît que lui, il ne parle qu'à lui, il fait ses visites avec lui ; enfin il connaît si peu la Bretagne que s'il n'y avait pas trouvé un commensal de la marquise d'Uxelles, il aurait été dans le dernier embarras[12]. »

Le plus considérable personnage de la province, après le gouverneur, est le marquis de Lavardin, lieutenant général aux huit évêchés de Bretagne, et chargé, sous l'autorité du gouverneur, de l'administration générale. Il était fils de « La Gazette[13] », fidèle amie

[1] T. IX, p. 419. — [2] T. IX, p. 448. — [3] T. IX, p. 202. — [4] T. IX, p. 448. — [5] T. IX, p. 456. — [6] T. X, p. 81. — [7] T. X, p. 91. — [8] T. X, p. 43. — [9] Id. — [10] T. X, p. 48. — [11] T. X, p. 33. — [12] T. X, p. 80. — [13] T. III, p. 443.

de Mme de Sévigné, chez laquelle on va dîner « en bavardinage[1] », et dont le château, situé à Malicorne, sur la route de Bretagne, offre à la voyageuse une hospitalière étape. « Jamais je n'ai vu une meilleure chère, ni une plus agréable maison[2]. » Le marquis de Lavardin commanda d'abord le régiment de Navarre : « Il a été à la tête d'un vieux régiment[3]. » Puis il acheta pour « 400 000 francs[4] » la charge de lieutenant général en Bretagne.

Sa liaison avec la marquise de Moucy, sœur du premier président de Harley, que Saint-Simon appelle « une dévote de profession, avec tous les apanages de ce métier », n'était ignorée de personne à Paris ; aussi n'apprit-on pas sans surprise, en 1680, son prochain mariage avec la sœur du duc de Noailles. On célébra « le personnage héroïque[5] » de Mme de Moucy, courageuse auteur de l'union qui lui enlevait son amant : « C'est Mme de Moucy qui inspire à Mme de Lavardin tout ce qu'il y a de plus avantageux pour son fils. C'est une âme tout extraordinaire que cette Moucy[6]. » — « Ce second tome est digne d'admiration pour ceux qui ont lu le premier[7]. » — « Mme de Moucy m'étale avec plaisir toute sa belle âme, et j'admire par quels tours et par quels arrangements il faut qu'elle serve au bonheur de M. de Lavardin. L'envie d'être singulière et d'étonner par des procédés non communs est, ce me semble, la source de bien des vertus[8]. » Cette maîtresse convertie employa même toute son influence sur la mère de M. de Lavardin, pour assurer la dignité de ce mariage. On rit « des convulsions de Mme de Lavardin quand, par la puissance de l'exorcisme, Mme de Moucy fait sortir de chez elle le démon de l'avarice. Mme de Lavardin en demeure tout abattue, comme ces folles de Loudun : c'est une assez plaisante scène[9] ». — « Mme de Moucy prend plaisir à combler M. de Lavardin de ses générosités, par l'usage qu'elle a fait du souverain pouvoir qu'elle a sur la mère. Elle a fait donner 1000 louis pour des perles ; elle a fait donner tous les chenêts, les plaques, chandeliers, tables et guéridons d'argent qu'on peut souhaiter ; les belles tapisseries, les beaux vieux meubles, tout le beau linge et robes de chambre du marié, qu'elle a choisis. Son cœur se venge par les bienfaits. Sans elle, c'était une noce de village. Elle a fait donner des terres considérables et, pour comble de biens, elle fera qu'ils ne logeront point avec Mme de Lavardin[10]. » — « Son étoile est d'être utile à M. de Lavardin ; et son étoile à lui, c'est que tout se tourne à bien pour le faire riche[11]. »

Le marquis de Lavardin fut plus tard ambassadeur à Rome où,

[1] T. I, p. 373. — [2] T. I, p. 452. — [3] T. III, p. 414. — [4] T. III, p. 369. — [5] T. VII, p. 63. — [6] T. VII, p. 56. — [7] T. VII, p. 66. — [8] T. VII, p. 67. — [9] T. VII, p. 67. — [10] Id. — [11] T. VII, p. 114.

disent les Mémoires de Mme de la Fayette, personne ne voulait aller « dans l'assurance où l'on était à peu près de ne pas réussir ». Les négociations à cette époque étaient, en effet, des plus difficiles. « Le pape a remis sur pied une ancienne bulle par où il ôte toutes les immunités et toutes les franchises aux princes souverains, en vertu de quoi il fait faire le procès aux criminels qui se sont trouvés dans le palais de la reine de Suède. Vous voyez bien qu'il faut que cette fusée soit démêlée[1]. » Louis XIV n'accepta pas ces transgressions d'un usage qui attribuait aux puissances catholiques la police exclusive de certains quartiers de Rome; Lavardin reçut ordre de faire respecter à *main armée* tous les anciens privilèges des ambassadeurs.

L'excommunication pontificale fut aussitôt lancée. Il n'en tint aucun compte et fit solennellement ses pâques dans l'église Saint-Louis des Français. Le pape mit l'église en interdit. L'ambassadeur fut rappelé, mais non désavoué.

En Bretagne, le lieutenant général est un fort grand personnage qui se refuse d'abord à qualifier de *monseigneur*[2] les maréchaux de France et qui consent seulement plus tard à les appeler « Mon très honoré seigneur[3] ». Il supporte même assez impatiemment l'autorité du duc de Chaulnes; et se montre empressé de le suppléer quand il s'absente. C'est comme un astre tout heureux de succéder au soleil. « Ce que vous me dites du soleil et de la lune, de M. de Chaulnes et de M. de Lavardin est très bien dit[4]. » — « M. de Lavardin est demeuré à Vitré, pour faire son entrée à Rennes; il est présentement le gouverneur, depuis le départ de M. de Chaulnes, et il n'est plus suffoqué par sa présence, de sorte que les trompettes, les gardes, tout est établi. Il est venu me voir en cet équipage, avec vingt gentilshommes de cortège; le tout ensemble faisant un véritable escadron[5]. » — « Il me conta les magnificences de la réception qu'on lui a faite[6] » à Rennes; « il prêta le serment au Parlement, et fit une très agréable harangue ».

Le maréchal d'Estrées vint, comme nous l'avons vu, remplacer à Rennes le duc de Chaulnes. Lavardin, « qui ne voudrait pas être sous les ordres de M. le maréchal[7] » et « qui ne connaissait point d'autre place présentement que celle de commander à la place de M. de Chaulnes[8] », tient, au moins, à ce que l'honneur de tenir les États lui soit réservé. « On assure que M. de Lavardin vient tenir nos États; j'en suis ravie pour l'amour de sa mère qui était plus touchée qu'il ne paraissait de ne lui voir aucune contenance : en voilà une, Dieu merci, toute naturelle, et dont la Bretagne sera

[1] T. VIII, p. 299. — [2] T. III, p. 422. — [3] T. IV, p. 15. — [4] T. II, p. 127. — [5] T. II, p. 97. — [6] T. II, p. 3. — [7] T. IX, p. 461. — [8] T. IX, p. 465. —

fort aise[1]. » — « Que dites-vous de ce commandement de Bretagne qui doit contenter le maréchal d'Estrées, et dont on ôte la petite circonstance de tenir les États qui sont réservés pour M. de Lavardin? Il fallait bien lui donner cette contenance, parce qu'il est juste que tout le monde vive[2]. » Ce singulier privilège ne put cependant être maintenu au lieutenant général. « Le maréchal écrivit à Sa Majesté pour se plaindre qu'elle lui ôtait la principale fonction du commandement, laquelle était même exprimée dans sa commission... Le roi voyant que ce n'était point le maréchal qui avait tort, dit qu'il fallait donc lui mander qu'il les tiendrait, et dire à M. de Lavardin qu'il ne les tiendrait pas. Ce dernier, comme un bon courtisan, s'est résigné avec respect à toutes les volontés du maître[3] ». — « Pour M. de Lavardin, il est vrai que c'était une jolie contenance que de tenir les États; mais c'était ôter la plus belle rose du chapeau du maréchal. Sa Majesté saura bien consoler M. de Lavardin quand elle voudra[4]. »

Nous voyons souvent, aux Rochers, cet important lieutenant général : « C'est un ami[5]. » — « M. de Lavardin est mon résident aux États : il m'instruit de tout[6]. »

Il paraît que ses façons étaient assez cavalières : « On l'adore ici; c'est un gros mérite qui ressemble au vin de Graves[7]. » Mme de Grignan n'appréciait pas cette allure, sa mère lui répond : « Je ne suis point entêtée, ma chère fille, de M. de Lavardin, je le vois tel qu'il est. Ses plaisanteries et ses manières ne me charment point du tout : je les vois comme j'ai toujours fait; mais je suis assez juste pour rendre au vrai mérite ce qui lui appartient, quoique je le trouve pêle-mêle avec quelques désagréments : c'est à ses bonnes qualités que je me suis solidement attachée. Enfin je souhaiterai toujours à ceux que j'aimerai plus de charmes, mais je me contenterai qu'ils aient autant de vertus. C'est le moins lâche et le moins bas courtisan que j'aie jamais vu[8]. » — « Il a, en vérité, de très bonnes et grandes qualités; il a une hauteur et une audace qui, jusqu'ici, lui ont fort bien réussi; et puis, tout d'un coup, une douceur et une déférence qui le rehaussent encore[9]. »

Un illustre Piémontais, le comte « *de Rével* », frère du maréchal de Broglie et colonel de cuirassiers, devint aussi, en 1689, lieutenant général en Bretagne. Mme de Sévigné témoigne une grande sympathie pour ce chevaleresque caractère. Rével, en effet, s'était couvert de gloire dans la campagne du Rhin. Il doublait le prix de ses faits d'armes par sa sincère modestie. La marquise écrit, après

[1] T. IX, p. 468. — [2] T. IX, p. 481. — [3] T. IX, p. 485. — [4] T. IX, p. 512. — [5] T. III, p. 100. — [6] T. IV, p. 149. — [7] T. II, p. 63. — [8] T. IV, p. 62. — [9] T. IV, p. 15.

de longues conversations avec lui : « La guerre a eu son temps : le passage du Rhin, la bataille de Sénef, des campagnes avec M. de Turenne, sans compter toute la Savoie. Vous croyez bien que voilà de grandes provisions. Mais je m'en vais le louer ; c'est que, dans tous ses discours, nous l'avons trouvé vrai, exempt de toute vanité ; en sorte que nous en sommes encore à demander s'il a une bonne réputation sur le courage, car il ne nous l'a point dit [1]. » — « Vous louez Révell par où je l'ai loué, en disant que je l'avais trouvé vrai et loin de toute vanité, et à tel point qu'après m'avoir conté et ce passage du Rhin, et Sénef, et d'autres choses de ses campagnes, je ne savais s'il était digne de louanges ou de blâme. Il nous disait qu'il était tombé d'abord dans le Rhin, qu'on l'avait retiré par les cheveux, que son cheval était tombé dans un trou ; enfin il me contait tout cela si je ne sais comment, que je le croyais noyé ; cependant il me semble qu'il remonta bien vite, tout mouillé, sur un autre cheval, et s'en alla, assez joliment, charger les ennemis et dégager M. le Prince qui venait d'être blessé [2]. » Il fut lui-même, en effet, blessé dans cet incroyable passage « que je ne comprends pas : se jeter dedans, à cheval, comme des chiens après un cerf, et n'être ni noyé ni assommé en abordant, tout cela passe tellement mon imagination, que la tête m'en tourne [3] ».

L'admiration de Mme de Sévigné pour ce héros est telle, que son gendre lui demande plaisamment si elle ne veut pas l'épouser? « M. de Grignan a une attention perpétuelle sur mes actions ; il craint que je ne lui donne un beau-père. Cette captivité me fera faire une escapade, mais ce ne sera pas M. le comte de Révél. Je ne veux point l'épouser, soyez en repos ; il est trop galant [4]. »

Le lieutenant général, en effet, pousse fort loin le culte des dames : « Il a été fort aimé de plusieurs sortes de femmes, et nous nous sommes contentées d'en être les confidentes ; son éloquence ne nous a point séduites, elle nous a diverties. Nous admirions quelquefois, comme en ânonnant, il ne laissait pas de sortir heureusement de toutes ses périodes. »

En Bretagne, le lieutenant général apporte son tempérament italien, et continue ses galants exploits : « Vous voulez donc savoir, ma chère belle, qui sont ses Chimènes : vous en nommez deux très bretonnes ; en voici trois autres. Une jeune sénéchale, Mlle de K..., fort jolie, qui était à Rennes, et sur le tout, une petite Mme de la M. C. Cependant tout cela est si honnête, que leur amant commun paraît s'ennuyer mortellement à Rennes. Il mandait l'autre jour à M. de Louvois que s'il avait besoin, pour quelque guerre d'hiver,

[1] T. IX, p. 469. — [2] T. IX, p. 504. — [3] T. II, p. 436. — [4] T. X, p. 2.

de l'officier du monde le plus reposé, il le faisait souvenir de lui [1]. »

Ce don Juan quitte la Bretagne sans s'apitoyer sur ses victimes. « Révei est parti, pour reprendre, comme il l'espère, son premier métier. Il passa ici lundi, il ne fit qu'y dîner, il alla coucher à Laval[2]. »

Le « chevalier de Pommereuil », conseiller d'État, est, dit Saint-Simon, « le premier intendant qu'on ait hasardé d'envoyer en Bretagne, et qui trouva moyen d'apprivoiser la province ». Mme de Sévigné fait de lui le plus grand cas, non pas seulement parce qu'il « a présentement les plus belles dents du monde[3] », mais parce que « c'est le plus honnête homme et le plus bel esprit de la robe, il est fort de mes amis[4] ». Cette affection était réciproque : « J'ai passé un jour à Vitré avec M. de Pommereuil qui me dit, quasi devant la princesse, qu'il avait séjourné pour l'amour de moi[5]. » — « Arrivant de Paris le lendemain que je fus arrivée à Rennes, il arrêta chez moi avant que d'entrer chez lui, et m'embrassa par amitié et par considération[6]. » — « Nous soupâmes, hier, chez M. de Pommereuil avec quelques femmes, et Révei et d'autres. Nous y dînons encore aujourd'hui ; ainsi l'a ordonné M. le commissaire du roi. Mme de Chaulnes appelle cela un arrêt du conseil d'en haut[7]. »

Cet intendant remplit, à l'époque de l'occupation militaire infligée après les troubles de 1675, un rôle qui lui mérite une place dans le cœur de la postérité bretonne. « Il est reçu comme un dieu, et c'est avec raison ; il apporte l'ordre et la justice pour régler dix mille hommes qui, sans lui, nous égorgeraient tous[8]. » — « M. de Pommereuil est regardé comme un dieu ; non pas que tous les logements ne soient réglés dès Paris, mais il punit et empêche le désordre : c'est beaucoup[9]. »

La belle-fille de l'intendant est Mlle Bernard : « Le fils de M. de Pommereuil est arrivé d'Alençon dont il est intendant ; il a sa belle femme avec lui, elle brûlerait Rennes si elle y était plus de quatre jours[10]. » — « Elle est tellement bègue, qu'elle ne prononce rien ; mais il faut dire, comme Molière, qui est le sot mari qui serait fâché que sa femme fût muette[11] ? » Hâtons-nous d'ajouter que, de ces deux héritages, les dames de la famille bretonne qui a perpétué le nom de Pommereuil, ne conservent que le premier.

Deux autres intendants avaient, sans succès, précédé M. de Pommereuil en Bretagne : M. de Marillac, « qui est fort honnête homme[12] » ; puis M. de Chamillard, père du contrôleur général des finances : « On l'a ôté comme odieux à la province[13]. » Observons

[1] T. X, p. 11. — [2] T. X. p. 62. — [3] T. X, p. 280, — [4] T. IV, p. 255. — [5] T. IV, p. 172. — [6] T. X, p. 281. — [7] T. IX, p. 420. — [8] T. IV, p. 172. — [9] T. IV, p. 178. — [10] T. IX, p. 497. — [11] T. IX, p. 502. — [12] T. III, p. 415. — [13] T. III, p. 415.

que Mme de Sévigné est peut-être partiale dans ce dernier jugement, car Chamillard avait été, à Paris, accusateur et juge de Fouquet, si courageusement défendu par elle, en 1664.

Guillaume d'Harrouïs est le trésorier des états de Bretagne. Veuf de Madeleine de Coulanges et, par cette alliance, cousin germain de Mme de Sévigné, il conserva toujours pour elle une très vive amitié. C'est chez lui qu'elle descend à Nantes[1], où elle lui envoie les produits de Bourbilly : « Notre vin de M. d'Harrouïs, qui devait arriver la semaine sainte, est-il coulé à fond? Ce serait grand dommage[2]. » — « Votre vin est arrivé et dans la cave de M. d'Harrouïs; on en conçoit de grandes espérances[3]. »

L'éloge de cet ami part du cœur : « Il est adoré partout, et c'est avec raison[4]. » — « Son cœur est un chef-d'œuvre de perfection[5]. » — « Je l'aime comme vous savez, et je me divertis à l'observer; je voudrais que vous vissiez cet esprit supérieur à toutes les choses qui font l'occupation des autres, cette humeur douce et bienfaisante, cette âme aussi grande que celle de M. de Turenne; elle me paraît un vrai modèle pour faire celle des rois, et j'admire combien nous estimons les vertus morales; je suis assurée que si M. d'Harrouïs mourait, on ne serait non plus en peine de son salut qu'on l'a été de celui de M. de Turenne[6]. »

M. d'Harrouïs était bien éloigné de posséder l'ordre et l'économie nécessaires dans une charge de finance. « Sa maison va être le Louvre des états; c'est un jeu, une chère, une liberté jour et nuit qui attirent tout le monde[7]. » — « Il avait la passion outrée de faire plaisir à tout le monde; c'était sa folie, il trouvait de l'impossibilité à refuser. Je ne l'excuse pas; mais cela fait voir au moins que les meilleures choses du monde sont mauvaises, quand elles ne sont point réglées par le jugement[8]. » — « Passionné de faire plaisir à tout le monde, sans mesure, sans raison, cette passion offusquant toutes les autres et même la justice[9]. »

Les affaires d'un si prodigue trésorier, le Fouquet de la Bretagne, qui donnait, prêtait sans compter, et dont Mme de Sévigné fut elle-même la débitrice pour assez forte somme, ne tardent pas à s'embarrasser. Déjà, aux états de 1671, « d'Harrouïs s'embarquait à payer 100 000 francs, plus qu'il n'avait de fonds, et trouvait que cela ne valait pas la peine de le dire; un de ses amis s'en aperçut : il est vrai que ce ne fut qu'un cri de toute la Bretagne jusqu'à ce qu'on lui eût fait justice[10]. » Aux états de 1673, « M. le marquis de Coëtquen, le fils, a voulu attaquer M. d'Harrouïs, disant qu'il savait des

[1] T. VII, p. 11. — [2] T. VII, p. 424. — [3] T. VII, p. 426. — [4] T. II, p. 102. — [5] T. II, p. 414. — [6] T. IV, p. 25. — [7] T. II, p. 52. — [8] T. X, p. 221. — [9] T. X, p. 263. — [10] T. II, p. 102.

gens qui feraient bien mieux que lui sa charge [1] ». Ces premières difficultés s'accentuent aux états de 1675. « Je plains M. d'Harrouïs, dont la perte est comme assurée, dans un temps où l'on demande l'argent qu'on empêche de recevoir; son intérêt me tient fort au cœur [2]. » — « Je crois que nous ne laisserons pas de trouver, ou du moins de promettre toujours les 3 millions, sans que notre ami soit abîmé; car il s'est coulé une affection pour lui dans les états qui fait qu'on ne songe à l'empêcher de périr [3]. » — « Il manque 900 000 francs de fonds; cela me trouble à cause de M. d'Harrouïs [4]. » — « On a sauvé M. d'Harrouïs des abîmes que l'on craignait pour lui [5]. » Cependant la situation empire au point que, en 1687, les états ayant établi un règlement qui soumettait le trésorier général à un contrôle, d'Harrouïs ne put rendre ses comptes l'année suivante. Il fut déféré au conseil des finances.

Dangeau mentionne, le 11 septembre 1688, la nomination par le roi « de commissaires pour régler toutes les affaires de M. d'Harrouïs. M. Bernard de Rézé en est président, M. de Harlay en est aussi. On a eu beaucoup de peine à trouver assez de gens qui puissent être de cette commission, parce que la plupart des gens de robe sont intéressés dans cette affaire ». Le trésorier fut déclaré responsable d'un déficit considérable, « unique exemple », dit Saint-Simon, « d'un comptable de deniers publics avec qui ses maîtres et tout le public perdent, sans que sa probité en ait reçu le plus léger soupçon. Les perdants même le plaignirent : tout le monde s'affligea de son malheur; ce qui fit que le roi se contenta d'une prison perpétuelle ». La trésorerie des états fut donnée à « M. de Lézonnet », sénéchal de Rennes.

Mme de Sévigné demeura fidèle à d'Harrouïs, comme à tous ses amis malheureux. Elle mourut avant lui, car il passa douze ans à la Bastille. Mme de Coulanges, qui avait obtenu la permission de le visiter et qui l'assista dans ses infirmités, a écrit : « M. d'Harrouïs tomba dimanche dernier en apoplexie; je volai à son secours : et nous avons si bien fait, par nos remèdes et par nos soins, que je le crois hors d'affaire. Mais le pauvre homme demeurera paralytique. Tout ce qu'il nous a dit dans son agonie ne se peut ni croire ni imaginer : je n'ai jamais vu envisager la mort avec tant de courage, ni revenir à la vie avec tant de docilité. Ce pauvre mourant parlait toujours de Mme de Sévigné; il disait : — Si elle était au monde, elle serait de celles qui ne m'abandonneraient pas : nous fondions toutes en larmes [6]. »

L. DE LA BRIÈRE.

La suite prochainement.

[1] T. III, p. 133. — [2] T. IV, p. 127. — [3] T. IV. p. 186. — [4] T. IV, p. 166. — [5] T. IV, p. 182. — [6] T. XI, p. 254.

JOSEPH AUTRAN

La librairie Calmann-Lévy doit publier prochainement le huitième et dernier volume des œuvres complètes de Joseph Autran. Composé de morceaux entièrement inédits, ce volume, qui s'appellera *la Comédie de l'histoire*, est précédé d'une éloquente introduction de M. de Laprade, dans laquelle l'illustre auteur de *Pernette*, s'adressant, par une inspiration touchante, à son ami de quarante ans, lui parle directement, comme aux jours où ils erraient ensemble, en devisant d'idéal et d'immortalité, sous le soleil de Provence et aux bords de la mer bleue. Ces pages, d'une prose ailée et lumineuse, montent comme une ardente aspiration vers les sphères sereines où le poète de *la Mer* et de *la Vie rurale* a précédé son compagnon, et nous sommes heureux de pouvoir les offrir à nos lecteurs, si habitués à confondre, dans leur admiration et leur sympathie, les deux talents et les deux âmes si noblement dignes l'un de l'autre.

J'étais votre hôte, mon bon ami, pendant que vous improvisiez ce livre charmant. Vous n'avez pu le relire. Vous en dictiez en souriant les derniers vers au moment où Dieu vous a rappelé ; votre âme s'est envolée vers lui dans cet heureux sourire. Par sa justice et sa bienfaisance, par sa sérénité et sa douceur, elle était toute préparée à la vie nouvelle qui nous est promise et dont nous parlions si souvent.

Nous allions, chaque jour, nous promener à pas lents au bord de cette mer provençale éblouissante de lumière comme les mers de Grèce, et qui a trouvé en vous un poète digne d'elle. Le sang ionien coulait dans vos veines, comme dans celles d'André Chénier ; vous étiez fait pour peindre ces douces campagnes de notre Midi, ces collines couvertes d'oliviers, de pins et de chênes verts, ces rivages aux courbes élégantes, où l'on se croit au bord d'un golfe de l'Attique, ces caps dorés par le soleil qui nous faisaient rêver de Sunium.

Épris tous les deux du divin Platon, non moins que de Sophocle et d'Homère, nous devisions sans fin du monde invisible, de l'infinie beauté qui nous attend là-haut et des splendeurs éparses qui nous la révèlent dans les ombres de cette vie. Vous aimiez ces longues causeries sur Dieu, sur la vie morale, sur nos immortelles destinées. Vous les provoquiez souvent, et vous m'interrogiez comme si j'avais eu, sur ce sujet, quelques lumières qui ne fussent pas déjà les vôtres. J'avais étudié, j'avais même enseigné dans les écoles; j'en rapportais des arguments pour nos thèses favorites. Mais vous possédiez mieux que toute ma philosophie apprise : vous aviez cette sagesse innée que rien ne remplace et qui se passe de tous les systèmes. Dans cette sagesse sereine et souriante, élégante comme votre poésie, apparaissait, parfois, pour nous égayer, la douce ironie qui se montre aussi dans vos vers, comme l'aiguillon de l'abeille oublié dans son miel.

Vous partagiez mes plus belles espérances, sans nourrir toutes mes illusions. Aussi sévère que moi pour le mal, vous saviez pourtant m'inspirer l'indulgence et la paix. Si j'avais toujours vécu dans votre atmosphère, les indignations qui, sous mon ciel brumeux, m'emportèrent dans la satire, se seraient exhalées, sous votre soleil, en quelques joyeuses et pacifiques épigrammes. Votre atticisme, qui fait penser à celui d'Horace, m'eût préservé de mes rudesses à la Juvénal. Vous étiez fait pour un siècle meilleur et plus paisible que le nôtre. Votre poésie aurait trouvé là des esprits plus dignes de la goûter. Le haut spiritualisme, que nous aimions tous deux, n'aurait pas eu à se débattre contre ces doctrines et ces œuvres grossières que je discutais avec colère et vous avec l'aménité d'une nature à la fois tendre et stoïque.

Mais c'était, d'ordinaire, bien au delà des misères et des bassesses de notre temps que nous emportaient nos causeries préférées. Sur ces plages sonores et radieuses, entre le double azur de votre mer et de votre ciel, nous allions nous reposer dans l'idée de Dieu et de l'âme immortelle. J'ai toujours présent notre dernier entretien. Nous ne soupçonnions pas que nous faisions, ce jour-là, comme le testament de notre amitié. C'était l'après-midi de Noël; nous avions assisté ensemble à la sainte messe dans la vieille basilique de Saint-Victor, une forteresse, la première citadelle du christianisme dans les Gaules. La journée était splendide. Le ciel de Provence s'illuminait de son plus beau soleil pour fêter la naissance du Christ. A l'heure accoutumée, nous fîmes, au bord de la mer, notre promenade, plus longue, cette fois-là, que d'habitude. Un léger mistral soufflait, et plissait un peu la surface de la mer paisible et d'un bleu ardent. J'aime ce vent presque à l'égal de votre soleil; c'est lui qui

fait la salubrité et la vigueur du climat provençal; il retrempe et durcit mes fibres amollies par la sombre humidité de nos plaines du Nord; il donne de la verve au jarret comme à l'esprit. Nous marchions, presque aussi fermes qu'à notre première rencontre sur cette même plage, il y a quarante ans.

L'absolue sérénité du ciel se réfléchissait dans nos âmes, plus ouvertes que jamais à la confiance et aux espoirs qui viennent d'en haut. Notre causerie avait pris des ailes; aucun nuage n'arrêtait plus son essor vers l'infini; toute incertitude avait disparu; nous planions, sans effort, dans la vie à venir, telle que nous la promet l'Évangile. Nous avions commencé en raisonneurs et nous finîmes en poètes. A mesure qu'ils montaient dans la foi et dans l'espoir en Dieu, nos arguments devenaient des hymnes. Nous apercevions clairement les célestes demeures et nous les possédions d'avance par la puissance du désir. Certes, nous ne songions pas alors à nous dire adieu; mais par une heureuse providence, notre conversation fut, ce jour-là, tout entière remplie, dominée, exaltée par la pensée de l'éternel revoir.

Je partis le lendemain. Je ne vous ai plus retrouvé au bord de cette mer radieuse et sous votre toit si doucement hospitalier; mais le revoir est certain et il est proche.

Quelques semaines vous suffirent pour achever ce livre, que je vous avais vu commencer depuis à peine un mois. Vous aviez, ainsi, de ces crises d'inspiration et de travail d'une intensité, d'une puissance, d'une fécondité, que je n'ai vues que chez vous. Après de longs repos dans les douceurs tranquilles de votre vie rurale, dans les faciles causeries des salons parisiens, après des mois de rêves, de lectures, de voyage ou d'un *far niente* qu'on aurait pu prendre pour la paresse ou le renoncement à la muse, l'esprit vous saisissait tout à coup; il ne vous lâchait plus que tout un volume ne fût terminé. C'était, jour et nuit, comme une obsession; les vers se succédaient sans intermittences, et presque malgré vous, dans votre pensée. A travers les causeries de famille, pendant les repas, presque à travers le sommeil, le sourd travail de la germination et de l'éclosion se poursuivait fatalement, comme les fleurs et les feuilles se suivent sur un arbre, quand le printemps leur ordonne de jaillir.

Pendant ces semaines-là, je devinais en vous, dès notre premier abord, l'action incessante de l'idée. Évidemment l'artiste était à l'ouvrage; votre figure, votre accent, vos gestes, votre corps tout entier trahissaient l'impérieux labeur de la muse. Jusque dans ces promenades où nous philosophions ensemble, je sentais qu'une voix, autrement puissante que la mienne, vous dictait des choses que je

n'entendais pas. Vous pensiez en dehors et au-dessus des paroles que vous m'adressiez; le *mens divinior* parlait en vous. Mais cet état de l'âme, propre aux poètes de race et de génie, ne se produit en eux qu'aux dépens de la vie du corps; il use lentement les organes, quand il ne les brise pas d'un seul coup.

Peut-être, hélas! avez-vous été victime de cette verve *intensive*, qui vous a fait produire en trois mois ce qui me prendrait plus d'une année. Je sais que vous auriez revu longuement votre œuvre, selon votre habitude trop rare aujourd'hui parmi nous. Vous avez poussé à la perfection une foule de charmants croquis de votre jeunesse; à la facilité, à l'abondance du premier jet succédait chez vous une implacable sévérité.

Votre goût était aussi sûr que votre conception était vive. Vous avez rendu meilleur tout ce que vous avez retouché : c'est le contraire qui nous arrive souvent. Vous êtes peut-être l'unique exemple, non pas seulement dans notre siècle de productions hâtives, mais dans toute notre littérature, d'un poète qui ait, durant toute sa vie, revu, corrigé, parachevé, refait quelquefois ses ouvrages.

L'édition complète de vos œuvres nous laisse une preuve éclatante de votre conscience littéraire et du noble souci que vous aviez de la perfection. Personne n'en peut témoigner comme moi qui ai vu naître toutes vos pensées, qui les ai suivies dans leurs développements et dans leurs états divers, jusqu'à cette forme arrêtée que vous avez donnée, en plein âge mûr, aux vives ébauches de votre jeunesse. Vos lecteurs charmés ne se doutent pas, en admirant cette aisance, cette harmonie, ce naturel exquis, des soins assidus qu'ils ont coûtés au poète prime-sautier, à l'écrivain d'allure si souple et si facile. Les poètes vos amis, vos émules ou vos disciples, trouvent plus que du plaisir à vous relire dans cette édition scrupuleuse d'un maître aussi sévère envers lui-même. Il y a là, pour nous, beaucoup d'instruction à recueillir et un rare exemple à suivre. Mais il nous faudrait, pour vous imiter, un courage, une patience, une abnégation, qui nous manquent. En face d'un travail difficile on est toujours tenté de se dire : « A quoi bon? » Quel artiste peut songer, aujourd'hui, à la correction, à la perfection? Le même torrent irrésistible entraîne dans la décadence les lettres et les arts, pêle-mêle avec la politique et les mœurs; un travail d'Hercule ne l'arrêterait pas.

Malgré tout, vous auriez voulu mettre la dernière main à ce livre de premier jet, et vous auriez trouvé moyen de le perfectionner. Vos amis n'y devaient pas toucher, pas plus qu'à un testament. Le voici tel qu'il est sorti de votre veine. Je ne sais trop ce que le travail aurait pu y ajouter. Il a tout le charme de l'abandon; et les grands

esprits ne sont jamais plus agréables que dans la familiarité.

Vous avez trouvé pour ce livre un titre des plus heureux, *la Comédie de l'histoire* :

> Une ample comédie à cent actes divers.

Ce sujet *divers et ondoyant*, comme le personnage qui est en scène, l'homme de tous les pays et de tous les âges, convenait très bien au talent si varié, si étendu et si souple qui a produit *Milianah*, *les Padilla*, *la Légende des Paladins*, tant de belles pages héroïques, à côté des *Sonnets capricieux*, des *Épîtres rustiques* et d'une foule de pièces touchantes ou doucement railleuses qui tiennent de la comédie et de l'idylle. Le poète de *la Mer* et de *la Vie rurale* avait aussi la fibre épique. Il était, de plus, moraliste pénétrant et critique sagace, comme tous les hommes d'esprit qui dédaignent d'être des hommes d'action. Il y a encore de ces rêveurs qui se tiennent à l'écart de la politique et qui aiment mieux observer et connaître les hommes que les exploiter et les duper au profit de leur ambition.

On trouve en abondance, dans *la Comédie de l'histoire*, ces traits de clairvoyance acérée et de malice sans fiel qui sont d'un vrai sage et que recouvre toujours la plus aimable bonhomie. Puis, tout d'un coup, avec la même simplicité, jaillit un récit héroïque, une parole forte et fière qui nous font dresser le cœur et nous mettent des larmes dans les yeux.

Je sais, moi qui vous ai vu vivre pendant quarante ans, combien ces inspirations si diverses étaient toutes sincères et de noble provenance; héroïques, souriantes ou moqueuses, elles partaient toutes d'un même fonds d'amour pour la beauté morale, de compassion pour toutes les misères, de dédain pour tout ce qui révèle l'égoïsme, la cupidité ou la bassesse.

En face des mille scènes qui se prêtaient si bien à votre pinceau trempé d'ironie, une seule inspiration vous a manqué, la colère. J'en félicite votre belle âme et je m'en réjouis pour votre chère mémoire qui ne rencontrera pas d'ennemis. *La Comédie de l'histoire*, et surtout de l'histoire présente, ne doit pas troubler chez un sage, même chez un poète, cette égalité d'humeur, cette insouciante moquerie, cette bonhomie très clairvoyante que pratiquait l'adorable auteur des *Fables*. Les animaux jouent dans son livre, en scènes immortelles, la plus vraie, la plus piquante de toutes les *comédies humaines*. Une comédie n'est excellente que si le spectateur y prend plaisir; la profondeur n'y suffit pas; elle ne suffit pas à la moins comique des poésies. Le plus haut lyrisme ne saurait se passer

d'esprit, de bon sens, de simplicité et d'un peu de bonne humeur.

Par-dessus tout, poètes mes confrères, n'ennuyons pas nos lecteurs. Peut-être ai-je connu trop tard cette vieille et sage maxime ; mais je la lègue à mes héritiers, comme un trésor tout neuf et qui ne m'a pas servi.

Nous avons presque tous, nous autres lyriques modernes, abusé des contemplations, des méditations, des élévations et des prétentions philosophiques. Nous plongeons avec amour dans l'insondable et dans l'invisible; nous disséquons tout ce qui a vie; nous avons analysé la sève de toutes les fleurs et ces fluides impondérables d'où naissent entre les âmes les *affinités électives*. Nous mettons en vers toutes les métaphysiques, depuis le bouddhisme, le platonisme et l'atomisme jusqu'au darwinisme. Notre poésie est hérissée de cimes inaccessibles et de forêts inextricables. Elle est certainement parsemée de très beaux vers! — je parle de ceux des autres; — ces beaux vers, on les admire, mais on ne les relit pas.

Si le charme est absent, l'éclat, la puissance, la sagesse, la beauté même, ne suffisent pas pour retenir le lecteur. Horace l'a dit il y a quelque deux mille ans :

Non satis est pulchra esse poemata dulcia sunto.

La poésie, comme la musique, doit s'emparer de l'âme en la charmant; c'est moins facile que de l'étonner. Il y a des poètes d'une adresse et d'une vigueur incomparables qui accomplissent des tours de force prodigieux. Devant leurs miracles, les gens de l'art sont stupéfaits ; personne n'est séduit et n'éprouve la moindre envie de revenir. Le même sort attend les poèmes où la philosophie déborde; le lecteur s'enfuit, de crainte de s'y noyer.

Certes, la tentation est grande, à une époque avancée, réfléchie, inquiète et scientifique comme la nôtre, de faire servir la poésie à la recherche des vérités nouvelles, à la poursuite de l'inconnu, à la destruction du mystère, à l'explication de l'inexplicable; il vaudrait mieux l'employer à l'expression saisissante des simples vertus qui sont de tous les temps, à l'édification de la conscience. Le poète ne saurait plus être un révélateur; qu'il lui suffise de venir en aide au sens moral.

Vous aviez trop de goût, trop d'esprit et de haute raison, mon cher ami, pour aspirer à faire de vos vers les interprètes d'un système de philosophie ancienne ou moderne; vous étiez trop poète et trop *classique* de par votre sang grec et provençal, pour agiter tant de lourds problèmes aux dépens de la clarté, de l'élégance et de la grâce, pour entasser dans vos rimes Pélion sur Ossa et la métaphy-

sique sur la chimie. Vous aviez un but meilleur et plus attrayant, le but de charmer les esprits et les cœurs délicats; et certes vous l'avez atteint comme pas un poète de nos jours. Vous semblez avoir pris pour devise cette maxime d'Horace : *Dulcia sunto*. Une fois conquis par cette grâce exquise et pénétrante, votre lecteur vous appartient à toujours; et, chaque année, il vous aime davantage, comme l'ont fait tous vos proches amis.

Je ne serais pas surpris qu'avec l'étrange idée que certains maîtres de ce temps nous ont donnée de la poésie on essayât de tourner contre vous en reproches cette élégance paisible et constante, ces agréments simples et naturels dont vous bercez vos lecteurs. Mais vous pouvez, de là-haut, ajourner tous ces amoureux des couleurs et des idées tapageuses à leurs premiers cheveux gris. Vous êtes de ceux qu'on relit et qu'on apprécie mieux, à mesure que la paix et la sagesse se font dans l'intelligence et qu'on se dégage des écoles et des partis. Comme la grâce et la raison, vous n'êtes d'aucune école, et d'aucun parti, comme la justice. On revient à vos livres quand on a besoin de se reposer du tumulte politique ou littéraire. On s'y trouve dans le calme, dans la lumière, dans l'air salubre de ces campagnes du Midi que vous chantez si bien; on s'y nourrit doucement des fruits parfumés des vieux arbres d'Homère et de Virgile, l'olive, la figue, le raisin et la pomme d'or.

J'éprouve, chaque jour, cette action bienfaisante de votre poésie.

A mon âge, je relis, je l'avoue, plus que je ne lis. Si c'était un travers à l'époque où Royer-Collard s'en est vanté le premier, c'est aujourd'hui, pour la vieillesse, une nécessité d'hygiène. Je relis donc beaucoup, mais exclusivement les livres qui me sont agréables. Je laisse de côté tout ce qui me trouble, tout ce qui m'étonne, tout ce qui m'exaspère, sans compter tout ce qui m'ennuie et tout ce qui me salirait.

Voilà pourquoi, depuis que j'ai dépassé la saison des engouements et des révoltes et atteint l'âge de la justice, vos livres sont mes bons amis, comme vous l'avez été vous-même dès notre première rencontre.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter votre vie; elle fut droite, unie, bienfaisante, toujours conséquente à elle-même et aux belles facultés de votre esprit. La noble compagne que Dieu vous donna la rendit heureuse. Vos dernières années furent affligées d'un mal cruel; vos yeux n'apercevaient qu'à peine les visages aimés et les paysages que vous avez si bien décrits. Ils se sont rouverts, maintenant, au sein des beautés infinies et ne se fermeront plus.

L'étude approfondie de votre talent et de vos œuvres exigerait un travail dont je ne suis plus capable et des qualités qui m'ont tou-

jours manqué. J'espérais lire cette juste et sympathique appréciation de vos poésies, écrite d'une main qui m'était chère et que la mort a glacée peu après la vôtre. Un ami de la même date que vous, Saint-René Taillandier, l'excellent esprit, l'historien, le critique au savoir étendu, à l'inaltérable bon sens, poète lui-même et passionnément épris de la poésie au milieu des travaux du professorat, m'entretenait souvent de son admiration pour votre œuvre. Cette sympathie s'accroissait chez lui comme chez moi, à mesure que nous vous relisions. Cet écrivain si indépendant, si désintéressé, si impersonnel, quoiqu'il n'eût pas pénétré comme moi dans votre vie, vous aimait par pur amour des lettres et de la justice littéraire; il méditait sur vos écrits un long travail. Il eût, avec bonheur, associé son témoignage à celui de l'éminent critique qui fut votre ami et qui vous pleure avec moi [1]. Le regret de ce projet inaccompli est un des chagrins que m'a laissés la perte de ce cher et noble compagnon de route.

Mais je vous relis en toute sécurité pour l'avenir de vos livres. Si mon amitié m'eût trompé, ma conscience ne me tromperait pas. Elle conduit mon esprit dans mes lectures et le mène directement aux qualités essentielles et décisives qui rendent un ouvrage digne de vie ou de mort. L'éclat, la vigueur même n'y sont pas toujours des signes de santé; il y faut une certaine rectitude de goût, de raison et de sens moral. Quand un honnête homme entre dans un livre, il aime à se sentir chez lui, à son aise, en paix avec sa conscience. La poésie surtout a besoin de n'être point discutée à chaque pas, par le goût et le bon sens. Il faut qu'elle nous inspire le désir d'avoir le poète pour ami, ou qu'elle nous rende heureux et fier de posséder déjà son amitié.

Vous auriez été, de par vos livres, un des amis inconnus qui me sont chers, si ma bonne étoile ne m'avait pas conduit dans votre intimité, dès nos débuts. Depuis ce jour où, comme vous l'avez si bien dit, nos mains se sont serrées pour ne plus se quitter, nos cœurs se sont tenu les promesses que s'étaient faites nos poésies.

J'étais devenu, depuis longtemps, l'hôte assidu de vos charmantes demeures abritées de l'hiver et des tristes vulgarités qu'on a besoin de fuir. Je trouvais chez vous, comme dans vos livres, la paix, la bonne grâce, l'aisance, l'enjouement et l'heureuse ordonnance de l'esprit et du cœur. J'y reviens encore, vous n'y êtes plus; mais je crois, à chaque moment, que vous allez apparaître; car toute chose y garde l'empreinte de votre aimable génie et vous semblez toujours présent à ceux qui l'habitent. Votre travail s'y

[1] Voyez *Nouveaux Samedis*, par A. de Pontmartin, t. XVIIe.

poursuit encore. Le noble souci que vous donniez à votre œuvre anime encore la grande âme qui vous survit. Le deuil qu'elle porte n'est pas fait de regrets stériles : il est plein d'actives sollicitudes, il est rayonnant d'immortelles espérances.

Jamais poète n'a été pleuré aussi noblement et n'a laissé son œuvre et sa renommée entre des mains plus sûres et plus vigilantes. Le cœur seul ne suffit pas à de tels héritages : il y faut la haute intelligence et le goût d'un esprit égal à celui qui a quitté ce monde. Vous aviez trouvé cet autre vous-même. Reposez-vous en paix dans les splendeurs de la vie nouvelle : cet humble rayonnement que nous appelons ici-bas notre gloire est assuré pour vous.

J'ai voulu m'associer à la durée de votre œuvre par ces quelques pages. C'est une consolation pour moi de rendre ici témoignage à notre amitié, qui dura quarante ans sans un nuage. Nos mains ne se sont pas quittées depuis qu'elles se sont serrées pour la première fois : nos âmes se retrouveront, et nos noms, inscrits ensemble sur votre livre, ne se sépareront plus.

Victor de Laprade.

Au Perrey, août 1880.

MÉLANGES

LE POSITIVISME ET LA SCIENCE EXPÉRIMENTALE

par M. l'abbé de Broglie [1].

Le jour où les études supérieures tomberont dans le monde, on les retrouvera dans l'Église, a dit quelqu'un. Le fait se réalise dès aujourd'hui. Où en sont, en ce moment, les hautes recherches de l'ordre intellectuel? Qu'est devenue, depuis quarante ans, la philosophie dans les préoccupations publiques et dans l'enseignement de l'État? Dans quelles chaires s'agitent encore les grandes questions de métaphysique que l'éloquence de Cousin avait agitées, et auxquelles, sans parvenir à les résoudre, il avait su concilier un chaleureux intérêt? Ses disciples, bien qu'en général plus forts que le maître, ont échoué, comme lui, devant les problèmes auxquels ils avaient cherché des solutions nouvelles, et la vieillesse ou la mort leur a fermé la bouche. Leurs successeurs dans les chaires officielles ont quitté prudemment les aspérités et les sommités du terrain, opérant avec grâce, du reste, une retraite dont le public, abusé par le maintien des mêmes étiquettes, ne s'est point aperçu ou point soucié. Nous avons toujours des cours de philosophie dans nos facultés et nos écoles; mais ils sont réduits, ici, à l'humble taille d'un programme de baccalauréat; ailleurs, accommodés au goût de l'auditoire ganté qui leur est seul, à peu près, resté fidèle.

La philosophie, en effet, en se faisant libre à sa façon et en voulant se mettre en état de marcher avec ses seules forces, a subi une mortifiante expérience ; elle a cessé de faire école, elle a perdu sa clientèle, osons-le dire. Le monde l'a quittée pour passer au matérialisme, au positivisme, c'est-à-dire à la négation même de la philosophie.

Mais tandis que, dans le monde, s'opère cette décadence et s'éteignent les études métaphysiques, dans l'Église s'en maintient et s'en ravive la

[1] *Le Positivisme et la Science expérimentale,* par M. l'abbé de Broglie, chanoine honoraire de Paris et d'Évreux, professeur d'apologétique chrétienne à l'Institut catholique de Paris, ancien élève de l'École polytechnique. 2 vol. in-8°, Société générale de librairie catholique. V. Palmé, éditeur.

tradition. Là se préparent, contre les brutales doctrines qui triomphent sous nos yeux, des armes de bon aloi philosophique et de meilleure trempe que celles avec lesquelles Cousin et l'école spiritualiste avaient cru pouvoir conduire en haut le mouvement intellectuel du dix-neuvième siècle.

Nous en avons, entre autres preuves, un grand ouvrage qui paraît en ce moment, et dont l'élaboration, commencée hors de l'Église, s'y est accomplie après de longues années de méditations et de recherches. Ce livre a pour titre : *le Positivisme*, et pour auteur, M. l'abbé de Broglie, ancien officier de marine, aujourd'hui chanoine honoraire de Paris et d'Évreux.

Les études d'où est sorti ce travail datent de vingt ans. La doctrine qui en fait le sujet était, sinon précisément nouvelle alors, du moins nouvellement inaugurée avec l'éclat du talent qui avait manqué à ses premières manifestations. Dans son livre : *les Philosophes français*, M. Taine avait donné, en 1836, le baptême littéraire à l'ennuyeux système d'Auguste Comte. L'art de cet habile metteur en œuvre ne fit pas néanmoins un instant illusion au jeune et point clérical marin qui devait être un jour l'abbé de Broglie. « Nous étions, dit-il, dans sa Préface, profondément convaincu de la vérité des doctrines spiritualistes, mais nous ne trouvions pas, dans la philosophie éclectique qui nous avait été enseignée, des armes suffisantes pour réfuter pleinement, de tout point et par principes, l'auteur que nous voulions combattre. Persuadé que ses conclusions étaient erronées, nous trouvions parfois que ses objections étaient plausibles, et qu'il avait, en certains points, un avantage réel sur ses adversaires. Nous étions ainsi arrivé à la conviction que la défense du spiritualisme devait être portée sur un autre terrain, et que le spiritualisme lui-même devait prendre une autre forme que celle que lui avait donnée l'éclectisme officiel pour pouvoir triompher de ses ennemis. »

C'était donc une tactique à changer, une nouvelle guerre à apprendre, de nouvelles armes à essayer : les chassepots de M. Cousin faisaient long feu et ne portaient pas. M. de Broglie chercha dans un autre arsenal et étudia une autre méthode. Cet arsenal et cette méthode, il les trouva dans saint Thomas d'Aquin, dans ce grand édifice doctrinal de la *Somme*, « reposant non, comme nos maigres systèmes modernes, sur un seul principe, mais sur l'ensemble des doctrines du bon sens, admises au nom de leur propre évidence ». Mais, tout en les admirant et en se rendant compte de leur force, M. de Broglie sentait la nécessité de les modifier dans leur application aux combats d'aujourd'hui. Tout en suivant de près, selon le conseil du Souverain Pontife, Grégoire XIII, les enseignements du grand docteur du moyen âge, il s'efforçait de les approprier à l'état des esprits de notre temps ; car son but

unique, il le dit lui-même, « était de porter la lutte sur le terrain même de la science moderne, en se servant pour cela du langage moderne et des armes que la science elle-même, telle qu'elle existe ou telle qu'elle est formulée aujourd'hui, peut fournir pour la défense de la vérité ».

C'est donc, avant tout, un travail défensif, une digue destinée à arrêter, dans les esprits, les progrès de l'erreur et à les disposer à recevoir plus tard l'enseignement de la philosophie catholique, que l'auteur a entendu faire aujourd'hui ; mais tel qu'il est, et bien que préliminaire en quelque sorte, ce travail est énorme. Le sujet l'exigeait ; le *positivisme*, en effet, embrasse et concentre tout ce que, depuis quarante à cinquante ans, la libre-pensée a imaginé et mis en circulation de doctrines et de systèmes antispiritualistes et antichrétiens. Lourdement et péniblement éclos, vers 1830, du cerveau d'Auguste Comte, le positivisme s'est, plus tard, épanoui en se transformant ou plutôt en se précisant, sous la plume brillante de M. Taine, où il est devenu le *monisme*, formule d'appellation germanique et non définitive encore, mais à laquelle s'attache principalement M. l'abbé de Broglie et contre laquelle il dirige plus spécialement sa défense.

Cette défense, pour être efficace, demandait de nouveaux procédés. L'état des opinions philosophiques n'est plus, en effet, ce qu'il était jadis. Aujourd'hui, tous les principes autrefois admis sont contestés : il n'y a plus de langue métaphysique commune, chaque système a la sienne ; on ne sait laquelle parler, pas plus qu'on ne sait à quel moyen il faut avoir recours pour se faire comprendre du public. Ceux que l'on a employés jusqu'ici pour sortir de cette impasse semblent à M. de Broglie offrir tous quelque côté faible. Il propose en conséquence une autre méthode exempte, à ses yeux, des défauts qu'il reproche aux autres et qui lui paraît tout à fait propre à satisfaire aux conditions du problème qu'il se pose. Cette méthode est la matière d'un traité préliminaire fort développé, servant d'introduction à l'étude proprement dite du positivisme et de la science expérimentale, objet particulier de son ouvrage.

Cette étude appartient à l'ordre philosophique le plus élevé ; elle prend la science par ses sommités, la pénètre jusqu'au cœur et descend dans ses plus lointaines ramifications. Le livre premier traite des substances, de leurs qualités et de leurs modes, et constate l'imperfection de nos connaissances à leur égard. La définition de la substance étant expliquée, l'auteur démontre que les substances sont directement observables, et relève les erreurs, voire les contradictions où tombent les positivistes sur ce sujet. La connaissance du moi humain est l'objet d'un autre livre où M. l'abbé de Broglie analyse le témoignage du fait de conscience et répond successivement aux objections élevées contre ce fait par les sensualistes, les matérialistes, et particulièrement par

M. Taine, dans son système sur l'illusion métaphysique du moi. De l'étude de la perception intérieure, M. l'abbé de Broglie passe à celle de la perception extérieure, terrain curieux où la métaphysique et la physique se rencontrent, et où est agitée, dans toutes ses profondeurs, l'éternelle question de l'apparent et du réel, éclairée aujourd'hui par de nouvelles découvertes scientifiques qui mettent un terme aux confusions que la philosophie s'est plu à entretenir jusqu'ici sur ce point. C'est là particulièrement que M. l'abbé de Broglie combat, avec leurs propres armes, c'est-à-dire à l'aide de la science la plus récente, les systèmes d'Helmholtz, de Stuart Mill, sur la véracité de la perception extérieure et des conséquences qui en découlent.

De l'étude des substances, l'auteur du *Positivisme* est logiquement conduit à celle des causes. Séparée de celle des causes, l'étude des substances serait en effet incomplète et extrêmement limitée. « Nous l'avons déjà constaté, dit M. l'abbé de Broglie; et, dans notre travail sur la perception, nous avons constamment rencontré la notion des causes à côté de celle des substances. Il faut maintenant que nous constations la notion du lien avec précision, et que nous voyions comment la connaissance primitive et vulgaire des substances nous conduit à l'étude scientifique des causes. »

C'est par ces paroles que s'ouvre la seconde partie de l'ouvrage, qui remplit tout le second volume. On voit, sans que nous ayons besoin de le faire remarquer, toute l'importance qu'ont, pour l'objet qu'il s'est proposé, cette relation essentielle des substances aux causes et les inductions qui en ressortent. Aussi l'auteur a-t-il traité cette partie de son ouvrage avec plus de soin encore, pourrait-on dire, que la précédente. Il lui a donné, dans les sept cents pages qu'elle remplit, tous les développements qu'elle réclamait. Il recherche d'abord la notion des causes et établit contre ses adversaires la distinction positive, et importante à constater, des causes et des lois. Il combat aussi la confusion si fréquente de nos jours, et qui peut être la source de tant d'erreurs, entre les lois physiques et les vérités mathématiques. Celles-ci sont analytiques et de l'hypothèse qu'elles sont fausses, on peut revenir par un argument à la négation du principe de contradiction, ce qui ne saurait être dans le cas des lois physiques.

L'induction est l'autre objet de cette seconde partie du livre. L'auteur en distingue de deux sortes : l'induction expérimentale et l'induction rationnelle, et montre la nécessité de leur concours dans la recherche des causes. Mais la plus importante à rechercher de ces causes, c'est la cause première. Cette cause suprême, la science aujourd'hui s'étudie à la nier, ou plutôt à en nier le besoin. Nombreux sont les systèmes qui prétendent tout expliquer sans son secours. M. de Broglie les passe en revue, les dissèque dans leurs éléments et les

combat pied à pied. Le positivisme notamment est percé à jour ; l'auteur le prend dans son développement historique, en suit les transformations, fait voir à quoi il se réduit, en somme, en tant que doctrine philosophique, et montre combien peu, considéré en lui-même, il est supérieur aux systèmes qui l'ont précédé et peu nouveau, en définitive. M. l'abbé de Broglie termine l'examen critique de cette doctrine, qui prétend avoir sa base dans les sciences expérimentales, par une observation neuve et qui, si elle est vraie, comme tout nous porte à le croire, nous semble de nature à calmer les craintes assez générales que cause la faveur dont jouissent ces sciences : « C'est, dit-il, que l'esprit des sciences expérimentales est tout à fait opposé à l'esprit et aux tendances des systèmes philosophiques que nous combattons, et qu'il a, au contraire, de remarquables ressemblances et des affinités frappantes avec l'esprit de la philosophie spiritualiste, principalement de la forme la plus complète, la plus élevée et la plus pure de cette philosophie, c'est-à-dire de la philosophie traditionnelle de l'Église catholique. »

C'est par le développement, un peu trop court à notre gré, de ces belles et rassurantes paroles, que M. l'abbé de Broglie termine le grand et puissant travail qu'il nous donne aujourd'hui et qui est à la fois une œuvre défensive et la première assise d'une forteresse établie en territoire ennemi.

P. Douhaire.

LE TRAITEMENT DES BOIS EN FRANCE[1].

La France possède encore près de 9 millions d'hectares de forêts[2]; 967 158 appartiennent à l'État, 1 860 293 aux communes et aux établissements publics. Six millions environ sont aux mains des particuliers ; à ce dernier chiffre s'ajoute l'étendue occupée par les parcs, les haies, les avenues, les arbres disséminés : ces plantations rapportent à leurs propriétaires, et leur rôle dans la production générale a

[1] *Le Traitement des bois en France, à l'usage des particuliers*, par M. Ch. Broilliard, inspecteur des forêts, professeur à l'École forestière. Paris, Berger-Levrault, 1 vol. in-8°.

[2] « L'Alsace et la portion de la Lorraine qui nous ont été enlevées renferment 500 000 hectares de nos meilleures forêts. » La production totale de ce qui nous reste n'en est que plus insuffisante pour nos besoins, et le devient chaque jour davantage : le dernier relevé officiel accuse une importation de bois d'œuvre et d'industrie (bois communs), se chiffrant par 260 millions de francs.

une importance fort appréciable. La part des particuliers est donc belle; ils possèdent les deux tiers du sol boisé, et la valeur toujours croissante du bois doit assurer leur richesse, s'ils savent jouir sans abuser, et profiter sans détruire.

Une sage prévision des besoins de l'avenir et une bonne entente du bien public peuvent faire adopter des aménagements à longue révolution dans les forêts de l'État, constituées, en quelque sorte, en réserve générale de bois de grandes dimensions. A cela, les particuliers ne sont pas chargés de pourvoir; l'instabilité de la propriété privée s'oppose d'ailleurs, pour eux, à des prévisions trop lointaines, à des opérations à terme trop reculé. Dans l'excellent traité qu'il leur offre, M. Broilliard ne les y engage en aucune manière. Ses conseils n'entraîneront pas le propriétaire à renoncer au présent, en recherchant à outrance un avenir qui peut lui échapper. Il s'agit seulement d'administrer avec économie, de conserver la forêt, de la restaurer, au besoin. Transmettre à ses enfants un patrimoine plus riche, n'est-ce pas là le devoir et le vœu du père de famille? De la poursuite de ce résultat, des soins qu'il faut prendre pour y arriver, nul ne peut avoir à se repentir. La forêt, en banquier fidèle, rend tout ce qu'on lui a laissé en dépôt, intérêt et principal.

Elle croît et produit spontanément : la main de l'homme n'intervient guère que pour recueillir; les frais de production n'existent pas, il n'y a que des frais de récolte; les avances de fonds se bornent à la garde et aux contributions, et à quelques travaux d'amélioration utiles dans certains cas. Dans la période d'épreuve que traverse notre agriculture, les revenus de la terre sont parfois compromis ou difficiles à réaliser : la mise en valeur n'est possible et avantageuse qu'au prix d'avances des fonds de jour en jour plus considérables. « Il semble, dit M. Broilliard, dans sa préface, que les conditions économiques de notre agriculture subissent une transformation marquée, favorable tant aux productions spontanées du sol, herbe et bois, qu'aux diverses spécialités de la culture intensive. » Nous croyons que l'auteur dit vrai, et que la culture du sol ira en se restreignant en étendue, tout en améliorant ses procédés et son outillage, tandis que le revenu et la valeur du sol boisé, comme celui des prairies naturelles, ira toujours augmentant.

D'autre part, la gestion de propriétés boisées ne nécessite point cette présence constante, cette intervention de tous les instants qui fatigue le propriétaire exploitant lui-même ses terres, et dont il ne peut se dispenser sans compromettre plus ou moins ses intérêts. Elle a tous les charmes d'un faire-valoir agricole, les risques et bien des inconvénients en moins. Sauf impossibilité absolue de sa part, un propriétaire de forêts ne doit s'en remettre à personne du soin d'en diriger

l'administration. Rien ne saurait valoir l'œil du maître. Des agents salariés, surtout s'ils sont payés à tant pour cent du prix des coupes, n'y mettront jamais la même entente, le même esprit de conservation et d'amélioration.

Être à soi-même son garde général, comme son ingénieur et aussi son grand veneur, est certes une des grandes satisfactions que puisse se donner un homme actif, aimant la vie de campagne et la menant au moins une partie de l'année. Le cumul de toutes ces fonctions est d'autant plus facile que le domaine est plus petit. Au propriétaire de bois qui veut s'y intéresser activement, on peut assurer, en même temps que le profit d'une bonne administration, des satisfactions sans rivales du côté des valeurs de bourse.

Ce n'est point au hasard qu'il faut travailler, pas plus qu'il ne faut se fier à une inspiration plus ou moins heureuse, ou se rapporter aveuglément à la routine d'agents subalternes. Bien souvent, il est vrai, les usages locaux, suivis par les vieux gardes, ont leur raison d'être; il faut y regarder à deux fois, avant de changer de système, dans une culture dont la hache est le principal instrument; tel mode de traitement, le seul pratiqué de mémoire d'homme, est justifié par le sol, les essences, le climat, les conditions économiques: ce n'est pas à dire qu'il ne puisse être modifié ou perfectionné. C'est l'observation qui doit être le guide du forestier; observer et comparer, c'est à quoi il lui faut tout d'abord s'appliquer.

« Pour arriver à connaître une forêt, à la juger, à en apprécier les éléments et les ressources, il est fort utile d'étudier d'autres forêts, et du même genre, et de genres différents. Vous êtes propriétaire d'une sapinière, visitez non seulement les forêts de la région, mais encore des pineraies et des bois feuillus; vous y trouverez des comparaisons à faire et de bons enseignements. Vous possédez un taillis exploité à quinze ans, allez voir ceux qui sont coupés à trente, et rendez-vous compte des faits. Vous administrez un taillis sous futaie, parcourez les futaies pleines que l'État possède encore, et vous vous instruirez. Vous êtes en pays de coteaux, ne craignez pas d'explorer la montagne et les plaines basses. En revenant dans votre bois, modeste ou remarquable, riche ou pauvre, quel qu'il soit, vous pourrez y constater des faits que vous ne soupçonniez point au départ. »

C'est dans cet esprit qu'est conçu le très instructif ouvrage de M. Broilliard. L'auteur fait un fréquent appel aux faits constatés par lui-même, par ses collègues, et même par ses élèves. Appelé à donner l'enseignement à l'École forestière, après s'être fait distinguer dans le service actif, il a, dans ses voyages d'études, comme dans les différents postes qu'il a occupés, observé sans cesse et étudié les forêts variées que possède notre pays. De cette expérience, de ces études appro-

fondies, il fait aujourd'hui profiter les propriétaires de forêts. Le professeur n'a point en lui absorbé l'homme pratique. Tout en étant rigoureusement scientifiques, ses observations et ses conseils n'ont rien de ces tendances théoriques, trop absolues ou trop onéreuses à appliquer, pour être du domaine des particuliers.

Des appréciations générales, dont nous avons donné quelques extraits, et un aperçu de la distribution des forêts servent d'introduction; suivent des conseils excellents sur la gestion des forêts, sur les limites, les chemins, le personnel des gardes, la répression des délits, si insuffisante quand ils sont commis au préjudice des particuliers; puis une méthode de cubage, simple et facile à retenir, et dont l'emploi habituel servira grandement à former le coup d'œil, chose fort importante pour un propriétaire, appelé à se débattre avec des marchands généralement plus exercés que lui. L'auteur aborde ensuite l'étude des différents modes de traitement, et des différents peuplements qui en sont le résultat : taillis simples, taillis sous futaie, futaies. Celles-ci sont rares, — à part les sapinières et les pineraies, — aux mains des particuliers; « cependant il est bon, même pour un propriétaire de taillis, de connaître les futaies de bois feuillus »; dans nombre de cas spéciaux, pour les bois compris dans l'enceinte des parcs, par exemple, la futaie est le mode de traitement à choisir, et il est par conséquent à connaître.

Une place importante est consacrée aux reboisements, heureusement de plus en plus pratiqués de nos jours; au choix des essences appropriées au sol, aux procédés les plus économiques, aux soins à donner aux pépinières et aux plantations. Puis vient une revue des emplois principaux des bois. Enfin, plusieurs notices sur des questions usuelles d'aménagement et de droit forestier terminent le volume. Rien n'y est oublié de ce qui peut intéresser un propriétaire de forêts; disons plus, un propriétaire foncier quelconque. Diverses cultures particulièrement productives, comme celle de l'osier et des peupliers, y sont traitées. Un chapitre entier est consacré aux arbres isolés, aux plantations d'agrément, et on sait quelle place ces soins prennent dans la vie d'un propriétaire! Un autre, aux *prés-bois*, c'est-à-dire à ces herbages semés de bouquets d'arbres, où le bétail trouve un abri et l'œil un repos agréable.

M. Broilliard voudrait embellir nos campagnes. Quant aux forêts, ne croyez pas qu'il veuille en faire une sorte de pépinière aux âges invariablement gradués, un échiquier régulier et uniforme découpé par des lignes parallèles, marquées elles-mêmes par des bornes dans lesquelles on trébuche, ou des trous dans lesquelles on tombe, « se sentant très porté à croire que ceux qui les ont fait faire n'allaient pas souvent au bois. » Loin de là : suivez ses conseils, vous aurez des

lisières, des bouquets d'arbres, des sentiers ombreux, bien que l'auteur ait plutôt voulu faciliter la surveillance des gardes; vous aurez une forêt variée et pittoresque, en même temps que riche et productive.

On sent, dans tout l'ouvrage, l'ami de la nature; on y trouve le sentiment artistique, nous dirions volontiers le sentiment poétique, on ne peut mieux placé chez un forestier.

Des considérations générales et élevées rehaussent le livre et lui donnent un charme peu commun dans les ouvrages didactiques. Cela n'étonnera en rien ceux qui connaissent déjà M. Broilliard comme écrivain, pour avoir lu ses remarquables études sur la disette du bois d'œuvre et les forêts de chêne, sur les massifs de sapin, et sur le rôle des pins et du mélèze.

Si nous avons une critique à adresser à l'auteur, c'est d'avoir abrégé son sujet, au point de le traiter en moins de cinq cents pages. Aussi bien, M. Broilliard a voulu faire un ouvrage de nature à intéresser tous les propriétaires, à leur faire connaître ce qu'ils ne doivent pas ignorer. Ceux qui voudront approfondir la science forestière étudieront le *Cours d'aménagement* du même auteur : nous croyons que tous ceux qui liront le *Traitement des bois* placeront le volume sur leur bureau, à portée de la main, pour y recourir souvent dans la gestion de leurs propriétés.

A. de Metz-Noblat.

QUINZAINE POLITIQUE

23 avril 1881.

Le Parlement a commencé, le 12 avril, son congé ordinaire ; il ne reprendra que le 12 mai son travail législatif, ses œuvres oratoires. Le Sénat aura dès lors à discuter de nouveau les lois d'enseignement primaire que M. Jules Ferry a forgées on se rappelle pour quel intérêt et avec quel esprit. En attendant, ce ministre sectaire expulse de la maison des Loges une congrégation pourtant autorisée, les Dames de la Mère de Dieu qui, là comme à Ecouen, instruisaient depuis soixante-dix ans les filles des chevaliers de la Légion d'honneur ; il contraint, par un règlement rigoureux, par une interdiction perfide, un professeur libre, M. le docteur Fort, à cesser le cours d'anatomie et de médecine qu'il faisait, depuis une vingtaine d'années, à l'École pratique de la Faculté ; et, vers la même heure, au Trocadéro, M. Gambetta, glorifiant les services de la Ligue de l'enseignement avec le lyrisme banal et charlatanesque auquel il monte de plus en plus volontiers le ton de son éloquence, célèbre, non seulement l'enseignement libre, l'enseignement « scientifique, » l'enseignement mutuel et « universel », mais l'enseignement donné par la femme « à l'enfant et à l'homme !... » Quant à la Chambre, elle a fini ses séances par deux jugements dont l'un absout définitivement M. le général de Cissey, si indignement calomnié par les radicaux et par les communards, et dont l'autre acquitte provisoirement M. Andrieux, si vivement attaqué par les communards et par les radicaux.

Si, pour sa défense, M. le général de Cissey n'a pas eu le secours du ministre de la guerre, il a été suffisamment défendu par la gloire de sa vie militaire, et la vérité a parlé pour lui : c'est un républicain, M. Philippoteaux, et c'est même un de ses premiers accusateurs, M. Le Faure, qui sont venus proclamer l'innocence de ce vieux soldat, déclaré concussionnaire et traître dans des diatribes aussi mensongères qu'odieuses ; ce triomphe était éclatant, et, avec la Chambre, l'armée et la France ont applaudi. M. Andrieux n'a obtenu une victoire ni si complète, ni si pure, ni si durable. M. Constans n'a semblé le justifier qu'à demi, avec des réticences et un regret tacite, surtout avec une arrière-pensée. Le préfet de police paraissait presque condamné d'avance ; parmi ses adversaires, M. Pascal

Duprat a peu de crédit et M. Raspail peu de talent, il est vrai ; mais M. Floquet et M. Brisson sont des Jacobins puissants que la Chambre écoute et que M. Gambetta flatte. M. Andrieux ne se serait pas sauvé lui-même, par l'apologie, soit naïve et trop ingénue, soit indiscrète et abusive, qu'il a présentée si hardiment : il risquait d'irriter beaucoup de ces républicains réputés stoïques et incorruptibles, en confessant que le pouvoir, par ses leçons et son expérience, avait eu la vertu édifiante de corriger son libéralisme juvénile, son radicalisme primitif ; il indignait tous les honnêtes gens qui ont une notion sévère et délicate des devoirs de la police, en produisant à la tribune, parmi ses documents, des rapports secrets et qui diffamaient nominalement une femme, une mère? Qu'est-ce donc qui a réellement préservé M. Andrieux du blâme de la Chambre, déjà prête à le condamner ? La franchise avec laquelle il a démontré que la lutte du Conseil municipal de Paris avec la Préfecture de police était, non seulement celle d'une municipalité avec le gouvernement, mais de la Commune avec l'État. Cet argument a ému la majorité, et, quand M. Constans lui a promis une loi qui diviserait et répartirait les fonctions et les offices de la sûreté publique entre le préfet de la Seine, le préfet de police et les magistrats du Parquet, la majorité a profité de cette promesse comme d'un expédient, pour épargner à M. Andrieux la condamnation qui paraissait lui être réservée. Seulement, ce projet de loi est-il autre chose qu'un moyen d'ajourner indéfiniment le débat, et M. Andrieux ne subira-t-il pas fatalement, dans cet intervalle, sa disgrâce? Car le Conseil municipal de Paris reste animé de la même hostilité implacable ; M. Hérold, qui vient de nommer garde-magasinier un des plus cyniques héros de la Commune, Trinquet, n'est pas pour soutenir fraternellement ni courageusement M. Andrieux ; et déjà le journal qui est le porte-voix le plus familier de M. Gambetta gronde et menace M. Andrieux, s'il refuse de conclure une trêve avec le Conseil municipal. C'est donc une querelle qui n'est pas apaisée par ce verdict de la Chambre. On peut avoir la certitude qu'elle causera d'autres troubles à ce pusillanime gouvernement, à cet équivoque ministère, si M. Andrieux, comme on l'annonce, aime mieux résister que composer, être destitué que se soumettre.

La déclaration de M. Jules Ferry répondant, le 11 avril, à M. Janvier de la Motte qui l'interpellait sur les affaires de Tunis, devait préciser la politique du gouvernement en marquant bien dès ce jour même le dessein de l'entreprise et en fixant dans les éventualités de l'avenir le terme de l'expédition. Le dessein ? C'est de châtier les Kroumirs, a dit M. Jules Ferry, et il n'a rien annoncé de plus ; il a protesté, au contraire, que la République n'allait pas en Tunisie, pour y opérer une « conquête ». Mais le terme de l'expédi-

tion? Il ne peut l'indiquer; seulement il affirme que le gouvernement « ira, dans la répression militaire qui commence, jusqu'au point où il faudra qu'il aille », pour garantir efficacement la sécurité de l'Algérie. La Chambre a ratifié cette vague déclaration par un ordre du jour non moins vague, qui ne limite pas plus la portée de l'entreprise qu'il ne restreint les moyens de l'expédition : « La Chambre, approuvant la conduite du gouvernement, et pleine de confiance dans sa prudence et son énergie, passe à l'ordre du jour. » Patriotiquement, on ne saurait blâmer la Chambre de n'avoir pas déterminé avec une netteté absolue l'espace où nos armes agiront et tracé la ligne que nos drapeaux ne franchiront pas en Tunisie. On veut uniquement châtier les Kroumirs; mais, quand on aura porté jusqu'à Beja la terreur salutaire qu'on a besoin d'y faire sentir, faudra-t-il, pour raffermir la victoire, l'étendre plus loin? Et, ce châtiment, le bey ne forcera-t-il pas la France à l'en frapper lui-même? Et, de Beja, faudra-t-il pousser l'expédition jusqu'à Tunis, pour assurer dans les murs de ce Bardo plein d'intrigues et de trahisons le lendemain de la vengeance et de la punition? Et, enfin, ne sera-t-on pas dans l'obligation d'imposer également à Kef, chez les Outchetas, le respect du nom français et du sol algérien? Cette marche de l'expédition, soit qu'elle se prolonge jusqu'à Tunis, soit qu'elle aboutisse à Beja seulement, soit qu'elle tende vers Kef et Beja par des efforts parallèles et simultanés, nul n'en peut aujourd'hui prévoir tous les détours et les accidents, dans la direction qu'elle suit. On n'est pas sur un terrain qui ait des bornes manifestement établies par la nature ou l'histoire, en présence d'un pouvoir certain et de droits définis, aux prises avec un peuple qui a son unité et qui mérite la confiance; il n'y a là qu'une autorité indécise, une obéissance fugitive, des tribus rebelles et nomades, des montagnes indivises et les plaines du désert, des traités écrits sur le sable. Il était donc sage, patriotiquement, de laisser au gouvernement sa liberté : c'est à lui de mesurer, dans la fortune même de l'expédition, ce qu'il peut et ce qu'il doit pour n'y pas compromettre l'honneur et la puissance de la France; c'est à lui d'y décider par sa propre sagesse ce qu'il peut et doit oser ou non, pour ne pas impliquer dans cette guerre d'Afrique la paix continentale de notre pays. Parlementairement, il sera temps encore, nous l'espérons, à la Chambre et au Sénat, de le guider et de le retenir, s'il se trompe et si sa témérité l'induit à des fautes dangereuses pour notre existence nationale : on peut conjecturer que les incidents ne se précipiteront pas avec une telle violence et une telle rapidité que le Parlement dût être convoqué avant la date 12 mai. Le Parlement n'a évidemment pas abdiqué, et la France veille. L'ordre du jour de la Chambre n'est qu'un témoignage de bonne volonté patriotique qui ne saurait être

pris pour le blanc-seing d'un peuple aveugle. La responsabilité du gouvernement est donc d'autant plus grande que personne ni aucun parti ne lui aura marchandé la facilité de conduire cette expédition, comme il l'aura cru nécessaire à l'intérêt de la France.

En réalité, c'est la diplomatie qui doit mener cette guerre : elle seule peut en diriger les coups, en régler les étapes, en graduer les progrès. Car il ne dépend pas du bey d'arrêter nos armes; ni du sultan, dont il invoque la suzeraineté en vertu d'un firman de 1871 que la France n'a pas reconnu valable; ni de tous les auxiliaires qu'ils trouveront en Afrique. Il ne dépend pas même de l'ingrate Italie, ni de l'Angleterre jalouse, d'intimider nos drapeaux : l'Angleterre que la France ne lèse pas en Tunisie, ne fera pas de son mécontentement le sujet d'un conflit ; l'Italie sera prudente, si, pour l'exciter, pour l'aider, l'Allemagne ne met pas ou ne feint pas de mettre la main à la garde de son épée. Oui, l'état de l'Europe et de la France nous oblige bien à le confesser, c'est à Berlin que la diplomatie de la France doit s'aviser, pour savoir la mesure selon laquelle il faut qu'elle circonscrive l'étendue et la durée de cette expédition; car c'est là qu'est l'arbitre qui peut, d'un signe et où il lui plaît, troubler la paix de l'Europe; c'est là que l'Italie s'inspire et recevra l'ordre de demeurer tranquille, au pied des Alpes, ou de provoquer à Tunis, par telle ou telle querelle audacieuse, l'honneur de la France indignée. Ce que M. de Bismarck, sincèrement ou non, a dit à M. de Saint-Vallier pour le répéter à M. Barthélemy Saint-Hilaire ; quelles assurances notre gouvernement a pu se procurer à Berlin, et, par conséquent, à Vienne : c'est le secret des dieux plus ou moins intelligents qui président aux destinées de la république. Nous ne saurions donc, faute de cette certitude diplomatique, bien juger son entreprise et en préjuger la fin. Doit-il seulement tirer vengeance des Kroumirs et ramener ensuite derrière la frontière qu'ils ont ensanglantée nos troupes victorieuses? Doit-il prendre possession de leur pays, pour rapprocher de Tunis nos armes vigilantes et, de ce poste nouveau, épier les événements, déconcerter toutes les rivalités qui s'agitent à Tunis et les décourager? Doit-il annexer au territoire de l'Algérie la vallée du Mellègue, Kef et la région qui l'entoure? Doit-il aventurer jusqu'à Tunis cette expédition et occuper le Bardo? Ce sont des questions qu'il est seul apte à résoudre, avec le concours de M. de Saint-Vallier et de ses autres ambassadeurs. Les lumières manquent au public pour le conseiller. Mais il est indéniable qu'au lendemain du traité de Berlin, les circonstances eussent davantage favorisé en Tunisie la liberté de la France. Les ministres anglais avertissaient alors la France que, si notre gouvernement croyait utile d'imiter en Tunisie l'exemple de l'Autriche en Bosnie et en Herzégovine, l'Angleterre ne s'y opposerait pas. On

a publié la dépêche confidentielle où, le 7 avril 1878, lord Salisbury écrivait à lord Lyons : « Je reconnais, sans répondre de l'exactitude des termes, la justesse des souvenirs de M. Waddington, touchant les conversations que nous avons eues pendant le Congrès sur les intérêts que la France possède ou a en vue dans la Régence. Sans insister sur certaines nuances d'expressions qui ne peuvent changer la base de la question et l'opinion que l'on peut avoir à son sujet, je crois mieux répondre à ce qui m'est demandé en exposant les vues sommaires de l'Angleterre sur l'action de la France à Tunis. L'Angleterre n'a dans cette partie du monde aucun intérêt spécial qui puisse d'une manière quelconque l'induire à regarder avec méfiance l'accroissement légitime de l'influence française, influence qui procède de sa domination en Algérie, des forces militaires considérables qu'elle y maintient et de l'œuvre civilisatrice qu'elle accomplit en Afrique, à la grande admiration du gouvernement anglais. Lors même que le gouvernement du bey viendrait à tomber, l'attitude de l'Angleterre n'en serait nullement modifiée. Cette puissance n'a pas d'intérêts engagés à Tunis, et elle ne fera dans ce cas rien pour troubler l'harmonie qui existe entre elle et la France. » En vain, dans la Chambre des communes, sir Charles Dilke, a-t-il nié, au nom de lord Salisbury, l'entretien que cette dépêche rappelle et confirme; en vain a-t-on publié une dépêche où lord Salisbury autorisait le consul anglais à calmer l'inquiétude du bey en démentant les nouvellistes au dire desquels l'Angleterre laisserait la France déposer Mohamed-Essadek et s'emparer de Tunis. Il n'y a qu'une vérité, nous pouvons le certifier : c'est celle dont M. Waddington a été le confident et lord Lyons le dépositaire. L'heure n'a pas sonné de raconter cette histoire; mais, dans le monde diplomatique, il n'est pas douteux que lord Beaconsfield et M. de Bismarck, lui aussi, n'aient alors invité la France à la conquête de la Tunisie comme à une entreprise facile et loisible. A-t-on eu raison ou tort de négliger l'offre et l'occasion? Quel est aujourd'hui le sentiment de M. de Bismarck? Les événements qui commencent en Tunisie nous l'apprendront par l'enseignement même des faits ou grâce aux droits qu'ils restitueront aux témoins muets et aux annalistes discrets de cette époque.

Il y a déjà vingt-trois jours que les Kroumirs, franchissant la frontière de l'Algérie, sont venus attaquer nos tribus et tuer nos soldats. Cette longue impunité les a encore enhardis. Plus d'une fois, depuis le 31 mars, ils ont assailli nos convois ou coupé nos fils télégraphiques. Loin que le bey leur ait recommandé la pacification ou que ses conseils et ses ordres aient le moindre empire sur leurs esprits, ils campent devant nous, bravent nos drapeaux, attendent le combat, et, sur leurs montagnes, leurs feux appellent leurs alliés

à la lutte qu'ils préparent. Le bey, de son côté, semble nous défier insolemment par ses protestations. A la dépêche par laquelle, le 6 avril, M. Barthélemy Saint-Hilaire, non seulement l'avertissait que nos généraux seraient obligés, dans cette campagne, « d'emprunter pour leurs opérations le territoire tunisien », mais l'invitait à coopérer avec sa propre armée à la répression, le bey a répondu en priant les grandes puissances de lui prêter « leur concours », pour « sauvegarder ses droits et ceux de l'empire ottoman ». On assure qu'il doute ironiquement des menaces de la France, qu'il croit nos armes trop faibles ou trop craintives pour agir et qu'il compte sur l'assistance de l'Italie. Les soldats du bey ont même osé tirer du fortin de l'île Tabarka sur une de nos canonnières, la *Hyène*, qui explorait le littoral; et son ministre de la guerre a mis en marche sa petite armée, non pour châtier les Kroumirs, mais pour observer nos forces et, vraisemblablement, pour gêner nos opérations. Cette armée du bey, nos généraux auront à l'écarter de leur route ou à la refouler sur Tunis, et peut-être cette nécessité les conduira-t-elle, de provocation en provocation, jusqu'à Tunis même. A en croire certaines lettres et des télégrammes, l'expédition commencera ces jours-ci. Il en est temps. Cette expédition sera difficile, tout le monde le prévoit. Le pays des Kroumirs est une contrée inconnue où la Medjerda seule trace un chemin et où, comme dans la Kabylie, chacune des hauteurs, chacun des ravins sera peut-être un champ de bataille. On ne pouvait s'avancer témérairement sur un terrain si ardu, où les communications seront si pénibles, les embûches si nombreuses; on ne pouvait, devant les vingt mille fusils des Kroumirs et de leurs alliés, s'élancer comme à une promenade militaire : les souvenirs de nos coûteuses expéditions du Dahra, du Jurjurah, nous défendaient une telle imprudence. En outre, il fallait songer et d'avance il fallait pourvoir aux éventualités qui pourraient entraîner nos forces dans la direction de Tunis. Enfin, on avait à protéger l'Algérie, à surveiller les tribus mal soumises et toujours frémissantes que les prédicateurs de la guerre sainte excitent déjà, dans la province de Constantine et dans le sud, à de nouvelles révoltes. Mais, si toutes ces précautions étaient sages et si on avait besoin de quelques délais, il est, hélas! incontestable que le retard s'est trop prolongé, par la faute de M. le général Farre, parce que c'est avec une véritable impéritie qu'il a rassemblé les troupes expédiées en Algérie. La république n'est pas un gouvernement assez viril, paraît-il, pour pouvoir mobiliser un corps d'armée dans un pareil cas, comme la logique le voulait; le ministère et M. Gambetta ont eu peur de compromettre leurs intérêts électoraux parmi les populations du Midi, dans les régions du 15e ou du 16e corps : c'est ainsi que la répu-

blique, sous le régime de M. Gambetta et de ses ministres, comprend son devoir patriotique et son droit national! L'occasion permettait de faire un essai précieux, celui de ce système de mobilisation que nous nous sommes créé au lendemain de tant de leçons terribles et avec de si extraordinaires dépenses : M. le général Farre n'a pas su saisir cette occasion; il n'en a pas eu ou le courage ou l'habileté. Il y avait au moins trois ou quatre expédients rationnels et simples à choisir, avant de recourir à celui qu'il a employé : que ne désignait-il, par exemple, une ou deux des divisions toutes constituées du 15ᵉ ou du 16ᵉ corps, et n'en complétait-il les régiments avec les soldats disponibles? M. le général Farre a mieux aimé prélever les forces de l'expédition sur treize corps d'armée, aux distances les plus diverses, entre Lunéville, Vesoul, Besançon, Cette, Bordeaux, Albi, Clermont-Ferrand, Châteauroux, le camp d'Avord, Rambouillet, Vincennes et Fontainebleau; il a expédié d'ici un bataillon, de là un escadron; il a opéré ce tri arbitraire et cette dislocation dans seize régiments d'infanterie, dans quatre ou cinq de cavalerie; et comme les hommes ou les chevaux manquaient dans les effectifs qu'il avait lui-même réduits par son illégale ordonnance du « service des quarante mois », on a épuisé les escadrons et les bataillons de chacun de ces régiments pour former à la hâte ceux qu'on envoyait à nos ports de Bône et d'Alger. Survienne demain un péril qui émeuve l'Europe et qui contraigne la France à une mobilisation totale de son armée : voilà plus de vingt régiments où, quoi qu'ait pu se dire M. le général Farre, il serait impossible d'encadrer, selon les règles, la masse des réservistes arrivants, et d'avoir autre chose que des bandes mal composées, mal disciplinées, mal commandées. De ces mesures incohérentes, de ces actes d'imprévoyance et d'incurie, du spectacle plein d'agitation confuse et de triste désordre, qui nous a été ainsi donné par votre incapacité, Monsieur le ministre de la guerre, nous vous demanderons compte bientôt. Vous avez, depuis dix-huit mois, assez désorganisé l'armée; vous avez assez bouleversé ou suspendu nos travaux de défense, derrière les Vosges : pour vous accuser, nous attendrons la fin de cette expédition, s'il le faut; mais, pour délivrer de vos commandements l'armée et la France, nous n'attendrons pas une expérience comme celle de 1870...

L'incapacité! Elle règne chez le ministre de la guerre, qui prépare cette expédition de Tunis; elle règne en Algérie, chez le gouverneur civil et militaire qui doit la surveiller et qui même pourrait la diriger, s'il en revendiquait le droit. En vérité, la république française a pour l'Afrique des traitements encore plus dédaigneux que la république romaine : celle-ci permettait bien à ses prêteurs et à ses proconsuls (parmi lesquels l'histoire cite un certain Grævius), de pressurer la Numidie; du moins elle n'y laissait commander ses

légions et conduire ses aigles que par des consuls qui étaient d'intrépides soldats et des chefs habiles. Que M. Gambetta, se réconciliant avec M. Ordinaire, l'envoie en Abyssinie, avec un mandat mystérieux, pour s'y refaire on ne sait quelle intégrité financière, morale ou politique : soit! Mais vouloir que M. Albert Grévy gouverne l'Algérie avec une sorte de souveraineté royale, et qu'il se pavane dans son empire africain sous son titre de commandant des troupes de terre et de mer, c'est trop... Puisqu'il était dans la destinée de la république de pourvoir d'honoraires et d'honneurs les trois Grévy, en une même et seule année de consulat; puisqu'il était écrit dans les annales futures de cet austère gouvernement que l'aîné, devenu président de la république, créerait le cadet gouverneur de l'Algérie, le puîné général de division, tous deux sénateurs, rien ne servirait de nous plaindre : si la famille régnante et occupante, dynastie passagère et d'autant plus avide, s'est partagé fraternellement, libéralement, avec toute l'égalité possible, les dignités éclatantes et les bénéfices opimes qui étaient sous sa main, ce n'est pas à nous de prouver que cette pratique est peu républicaine, bien qu'assez démocratique. Nous aurions seulement voulu que le sort changeât l'ordre de ces faveurs, pour mettre au moins chacun à sa place. Or il est avéré que M. Albert n'est guère dans la fonction qui convenait à sa majestueuse nullité. La république ou plutôt son président a fait de M. Albert Grévy, non seulement le gouverneur civil de l'Algérie, mais son généralissime : c'était faire d'un civil un militaire; la métamorphose était violente; on n'aurait guère eu plus de peine à faire d'un militaire un civil. Voilà un parleur emphatique, un député médiocre, changé en vice-roi algérien : il administre la colonie, il régente l'armée; il a sous ses ordres trois préfets qu'à l'heure même où commence l'expédition de Tunisie, il évince, et auxquels il substitue des gens qui ne connaissent ni l'Algérie ni les services dont ils seront chargés, parmi ces populations si remuantes et dans des circonstances si graves; il a sous ses ordres les généraux des trois départements. Hier, M. Albert Grévy revenait dans son palais d'Alger, avec un discrédit plus notoire que jamais; il n'avait dû qu'à la puissance du nom qui le protège l'honneur de quitter la Chambre sans y perdre sa vice-royauté, dans le débat où les représentants de l'Algérie avaient si justement accusé son incapacité, son inertie et même sa tyrannie. D'Alger à Constantine et à Oran, les civils le raillent. Les militaires doutent de lui. Est-ce un Bugeaud? Est-ce un Chanzy ? S'il dirige les opérations dans cette campagne de Tunisie, son bâton de commandement, qui obligera les généraux à baisser la tête et à le suivre, guidera-t-il l'armée à une victoire quelconque? Les militaires l'ignorent. Cependant de deux choses l'une : ou M. Albert Grévy voudra exercer son droit de commandant, et

ses généraux devront obéir, à moins que le ministre de la guerre, violant le décret qui a décerné au gouverneur de l'Algérie son généralat suprême, n'autorise les généraux à désobéir; ou il ne commandera rien ni personne, et alors son titre de commandant n'est plus qu'un faste mensonger et ridicule. Dans le premier cas, c'est entre le ministre de la guerre et le gouverneur général de l'Algérie un conflit qui compliquera ou retardera tout; c'est un dualisme illogique et intolérable. Dans le second cas, que devient le décret qui a investi M. Albert Grévy de ce commandement, et à quoi bon le sabre fantastique dont il a été ceint par M. Jules Grévy ? C'est pourquoi il nous semble qu'avec sa générosité chevaleresque le président de la république a mal distribué à ses frères leurs rôles respectifs : s'il fallait qu'un Grévy gouvernât l'Algérie, encore le général valait-il mieux que l'avocat; il serait toujours resté à celui-ci la consolation d'être gouverneur quelque part, fût-ce à la Banque; et du moins l'Algérie aurait un soldat pour présider aux opérations de la guerre, devant ce monde oriental et en face de ces tribus arabes qui ne savent encore respecter vraiment que la force personnifiée par le soldat.

Avec les nouvelles de Tunis, celles de Rome se partageaient la curiosité de l'opinion publique et celles d'Athènes éveillaient l'attention des politiques clairvoyants. La crise ministérielle du gouvernement italien avait dans notre expédition de Tunisie sa cause occasionnelle, sa raison apparente. Quel ministère succèderait à celui de M. Cairoli, blâmé et renversé pour avoir semblé trop enclin à ménager la France dans l'affaire de Tunis? Du 7 avril au 19, c'était à qui, parmi les prétendants, accepterait la dot du pouvoir. On a vu passer tour à tour dans le cabinet du roi, non seulement les deux conseillers platoniques, M. Farini, et M. Sella, que le souverain a consultés *in extremis*, mais les ministres naguère répudiés et ceux qui s'offraient, les Depretis, les Crispi, les Nicotera, les Zanardelli et les autres. Après avoir éprouvé leur impuissance pendant douze jours, le roi a reconnu que M. Cairoli seul possédait encore le charme nécessaire et l'autorité suffisante pour se concilier une majorité; ou plutôt M. Cairoli n'avait, paraît-il, qu'à se réconcilier avec celle qui, le 9 avril, l'avait querellé et battu; et M. Cairoli, assuré des bons sentiments de cette majorité capricieuse et ingrate, a bien voulu reprendre son titre et sa place, dans le gouvernement. Ainsi a fini la comédie, par un acte de dépit amoureux. Que ce soit ou non selon la règle constitutionnelle, que ce soit un dénouement plaisant ou non, peu nous importe, à nous. Il n'y a qu'une question qui nous intéresse, dans cet imbroglio : c'est de savoir à quelle condition M. Cairoli ressaisit ce sceptre instable et fragile. S'est-il accordé avec la gauche pour rester l'ami de la

France ou pour en devenir l'ennemi? S'il n'a pas conclu avec la gauche un traité de ce genre, dans un sens ou dans un autre, M. Cairoli sera certainement à la merci de M. Crispi et de M. Sella, dès qu'il leur plaira de ne plus le supporter. Nous attendons avec une certaine impatience que M. Cairoli indique, par un discours ou par un acte quelconque, son programme nouveau. Obéira-t-il aux haines et aux convoitises de ce populaire italien, qui ne nous pardonne pas les services victorieux de Magenta et de Solférino, et qui, non content de nous redemander la Savoie, nous disputerait si volontiers tous les rivages de la Méditerranée, ce lac italique? Ou bien Garibaldi, qui protège la république française, s'offrira-t-il à tempérer ces jalousies, ces rancunes, et M. Cairoli, réussissant à démontrer aux patriotes italiens que l'Italie a besoin de notre argent pour son prochain emprunt, finira-t-il par les apaiser provisoirement et consentira-t-il à rappeler de Tunis son consul, M. Maccio, qui souffle là-bas la guerre contre la France? Ou bien encore, est-il vrai que M. Gambetta ait proposé à M. Cairoli la possession de la Tripolitaine, en compensation de Tunis que l'Italie voudrait bien nous permettre d'occuper? On le saura, dès que le Parlement italien siégera : ou spontanément, ou pour répondre à une interpellation, M. Cairoli devra exposer sa politique, et il se trouvera toujours sur les bancs de la gauche ou de la droite quelqu'un pour l'interroger au sujet de la France et de la Tunisie. Quant à la Grèce, les représentants des puissances, las de ses dédains et de ses atermoiements, lui ont adressé, en guise d'ultimatum, une note qui lui annonçait l'octroi d'un tracé, différent de ceux de M. Waddington et de M. de Freycinet, mais large encore et propre à l'agrandir gratuitement de toute une province. Après quelques hésitations, M. Coumoundoros l'a daigné accepter, en soupirant après le traité de Berlin; il ne reste qu'à déterminer l'époque où l'annexion s'accomplira. Les Grecs sont des petits-fils d'Ulysse et de Gorgias autant que d'Achille et de Démosthène : ils auraient eu mauvaise grâce à refuser un tel don, parce qu'il n'était pas si ample qu'ils l'exigeaient. Souhaitons qu'ils s'en accommodent et que la Turquie ait elle-même un peu de répit. On raconte qu'une troupe nombreuse d'Albanais s'est révoltée et que déjà même elle a livré bataille à Dervisch-Pacha. Nous voudrions en douter; nous voudrions surtout que l'Orient pût enfin jouir d'une paix réelle. Car on devine quel préjudice la France aurait à subir ou quel péril à surmonter, si avec notre expédition de Tunisie coïncidait une guerre d'Orient.

L'Angleterre a perdu, mardi, l'un des personnages qui ont le plus illustré son Parlement, pendant ce siècle, et qui portait le plus brillamment en Europe le nom anglais, lord Beaconsfield, qu'on appela si longtemps Disraéli. Il est mort, à l'âge de soixante-

seize ans. Mais toujours vif et hardi, il avait vieilli en gardant son allure pétulante, l'élégance de son dandysme incorrigible, ses airs de glorieux, toute la fraîcheur de son imagination et tout l'éclat de sa parole; ou plutôt il avait soixante-seize ans, et il était jeune encore. « Sans aïeux et sans biens », il s'était élevé jusqu'au premier rang, par la seule force de son talent et avec le seul prestige de ses mérites. Anglais de toute son âme, protestant en religion, conservateur en politique, il était Juif d'origine ; il mêlait donc dans son étrange personnalité bien des contrastes; et ses amis s'étonnèrent souvent, comme ses ennemis, que l'énergie âpre et l'infatigable persévérance de sa race, il les eût employées, non à s'enrichir, mais à s'ennoblir et à s'anoblir. Ces mots que, les lèvres serrées et l'œil étincelant, il prononça, devant la Chambre des Communes, quand, ricanant de son premier discours, elle le bafouait si cruellement, sont d'un homme maître de soi et sûr de sa destinée : « Je me rassieds maintenant, parce qu'on m'y contraint; mais, je vous le dis, le temps viendra où vous m'écouterez. » C'était en 1837. Quarante ans plus tard, lord Beaconsfield, revenant de Berlin en triomphateur, rentrait dans cette même salle de Westminster, acclamé par le Parlement comme par la foule. Il commença sa vie politique par des romans, qui étaient soit des satires, soit des thèses, et dont plus d'une page fut le programme même de son ambition. Romancier et journaliste, député et romancier, il devint ministre et resta romancier : il avait mis de la politique dans ses romans, il mit du roman dans sa politique; l'histoire retrouverait dans beaucoup de ses actes ou de ses desseins d'homme d'État telle doctrine, telle promesse, tel idéal de ses héros romanesques, depuis *Vivian Grey* jusqu'à *Endymion*. Dans son génie comme dans celui de M. Thiers à qui on l'a faussement comparé, il y a un certain goût de l'agitation; l'humeur est également mobile, l'esprit alerte. Entre eux pourtant, on ne peut établir exactement aucun parallèle. Disraéli inaugura sa fortune politique par un changement rapide, qui fut scandaleux, mais que bientôt, dans sa carrière nouvelle, son inébranlable fidélité lui fit pardonner : candidat radical, il s'était converti en candidat conservateur; il s'était posé d'abord en ennemi de l'aristocratie, et il en était devenu le champion. Mais, sa fortune une fois fixée, il ne fut plus versatile, il se montra souple seulement : bien que zélé conservateur, il transige au besoin avec l'opinion publique; il modifie les idées de son parti et les siennes pour accommoder la situation de son parti aux nécessités du jour et lui assurer, dans la mesure du possible, le gouvernement de son pays; en 1867, son *Reform Bill* fut une victoire non seulement remportée sur lui-même et sur son parti, mais gagnée sur le parti libéral. Disraéli fut pour les conservateurs un chef comme ils en connurent

peu, un chef entreprenant et qui savait ramener à leur cause la popularité fugitive. Au Parlement, c'était un observateur sagace, un tacticien habile et prompt à se décider. Son éloquence était plus véhémente qu'émouvante ; parfois prétentieuse ; presque toujours sarcastique, souvent spirituelle, étincelante même : un feu d'artifice qui blessait ceux au-dessus desquels il se répandait. Ami dévoué, camarade aimable, il excellait à s'attacher les hommes ; il avait reconstitué le parti conservateur en 1846, il l'avait discipliné sans dureté, il le gouverna sans faiblesse. Ses défauts et ses qualités n'étaient guère ceux de ses compatriotes ; et cependant, épris comme il l'était des exploits aventureux et des choses théâtrales, passionné pour le grandiose et avide du merveilleux, il plaisait à ce peuple anglais si froid et si positif. Pourquoi ? C'est qu'il avait un patriotisme ardent, c'est qu'il était jaloux de voir sa vieille Angleterre exercer une influence profonde dans toutes les affaires de l'Europe et même de l'univers : il voulait pour son pays non seulement la richesse et la prospérité, mais la puissance et la gloire. En 1878, lord Beaconsfield, rapportant de Berlin « l'honneur avec la paix, » fut un instant comme au Capitole : après avoir acheté une partie du canal de Suez et consolidé en Égypte la prépondérance de l'Angleterre, après avoir proclamé la reine Impératrice des Indes, il avait arrêté l'armée russe aux portes de Constantinople, déchiré le traité de San-Stefano, humilié le prince Gortschakoff au Congrès, pris Chypre et saisi le protectorat de l'Asie-Mineure : l'Angleterre en eut un tressaillement de fierté. Mais la fatigua-t-il et l'inquiéta-t-il dans ses campagnes de l'Afghanistan et du Cap, avec ses vastes projets d'alliance et de guerre ? Elle lui retira le pouvoir, dans les élections de 1880. Mais elle s'associe aujourd'hui à la reine pour regretter en lui soit son serviteur loyal et dévoué, soit le grand orateur et l'adroit politique qui va tant manquer au parti conservateur. Pour nous, nous envoyons d'un cœur sincère nos hommages et nos adieux à cet ami généreux et constant de la France : nous n'avons pas oublié que, dans ses discours de 1870, il s'attrista de nos défaites, et que, pendant son ministère de 1875, il se joignit au Tzar pour détourner de notre patrie les menaces vindicatives de M. de Bismarck.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

L'ITALIE ET L'ALLEMAGNE A TUNIS

POLITIQUE SECRÈTE DE LA PRUSSE

NÉGOCIATIONS ENTRE M. DE BISMARCK ET MAZZINI [1]

D'où partent les intrigues qui, depuis quelques années, se nouent à Tunis contre la France? Qui les suscite, qui les fomente, qui les paye? Qui fait prêcher contre nous la guerre sainte parmi les Arabes? Qui leur fournit des armes? Qui leur envoie des munitions? Qui

[1] Voy. : *Politica segreta italiana,* 1 vol. in-8°. Turin, Roux et Favale. Pour la période de sept années qui va de 1863 à 1870, période si dramatique qui compte tant de dates sanglantes, Lissa, Custozza, Sadowa, Mentana, Sedan et qui a vu s'accomplir des transformations si profondes en Europe, ce volume contient des renseignements d'un grand prix. Nous en avons extrait les pièces relatives aux négociations suivies entre M. de Bismarck et Mazzini en vue d'une alliance de l'Allemagne et de l'Italie contre la France. Ces pièces ont un double intérêt, historique et politique. C'est sous ce dernier point de vue seulement, auquel les événements de Tunisie donnent un intérêt actuel, que nous les envisageons aujourd'hui. On les trouvera intégralement traduites dans le corps ou dans les notes de notre article. Elles comprennent entre autres, les notes adressées par Mazzini à M. de Bismarck par l'intermédiaire de la légation de Prusse à Florence et les réponses de la chancellerie prussienne transmises à Mazzini par cette légation. Toutes sont entre les mains de M. Diamilla-Muller : les premières en original écrites en entier de la main de Mazzini, les secondes signées par le ministre de Prusse ou présentant d'autres garanties d'authenticité incontestables. M. Diamilla-Muller est un ingénieur bien connu qui a été chargé à plusieurs reprises de missions délicates par le gouvernement italien, qui avait la confiance du roi Victor-Emmanuel en même temps qu'il était l'ami intime de Mazzini et qui a servi souvent d'intermédiaire entre le prince et le conspirateur.

Déjà, en 1863, nous le trouvons, à Londres, achetant pour le gouvernement italien des fusils destinés à la garde nationale et en même temps pour Mazzini des carabines Enfield, destinées aux bandes de volontaires qui devaient donner le signal de l'insurrection contre l'Autriche. En 1864, pour un projet de soulèvement en Galicie et en Hongrie qu'on espérait faire coïn-

leur souffle la haine et leur inspire confiance? Qui pousse les Kroumirs à violer plus souvent depuis quelque temps notre frontière, à y multiplier les vols, les déprédations, les assassinats, à attaquer en nombre nos postes avancés? Qui a donné au bey l'audace d'arrêter nos travaux de chemins de fer, d'empêcher la prise de possession de l'Enfida, d'entraver nos projets les plus légitimes, de méconnaître nos droits les plus évidents, de soutenir contre nous, avec la plus criante mauvaise foi, les revendications les moins fondées et les plus déloyales? Sur qui s'appuie-t-il pour oser prendre contre nous une attitude hostile et provocante?

Derrière ce petit prince sans argent et sans armée, qui malgré ses illusions ne peut ignorer sa faiblesse, n'avons-nous pas des ennemis cachés qui le soutiennent, qui dirigent sa conduite, qui lui dictent ses protestations arrogantes et qui le poussent à un conflit dont ils auraient le bénéfice? Ne sont-ce pas eux, qui après avoir constaté notre trop longue patience, après nous avoir sans trop de succès attaqué dans nos intérêts, ont voulu en blessant notre honneur, nous forcer à une action militaire que nous étions résolus à ajourner? Qui sont-ils et quel est leur dessein?

La diplomatie le sait peut-être et l'instinct public le devine. Il restera, je crois, sur ce point, moins de doute, dans les esprits, quand on connaîtra dans leurs détails les négociations suivies, il y a treize ans entre M. de Bismarck et Mazzini, les vues communes et les desseins qu'elles révèlent, chez ces deux remueurs de peuples, grands tous deux, quoique de taille bien différente.

I

C'était vers la fin de 1867. L'Italie entrée en possession de la Vénétie après l'échec de Lissa, s'était vue arrêtée à Mentana [1] dans ses aspirations vers Rome. La Prusse, victorieuse à Sadowa, avait conclu brusquement la paix pour ne pas s'exposer à des interventions diplomatiques ou armées qui auraient pu compromettre le résultat de sa foudroyante campagne contre l'Autriche. Toutes deux,

cider avec celui de la Vénétie, il met les envoyés de Mazzini en rapport avec le comte de Savoiroux, officier d'ordonnance, et le comte Verasis de Castiglione, chef de cabinet de Victor-Emmanuel; il voit lui-même le roi, et il rend compte à Mazzini de toutes ses démarches. Jusqu'à la mort de ce dernier, il reste en rapports fréquents et intimes avec lui et il est plus ou moins étroitement mêlé à toutes ses négociations. Le rôle et les relations de M. Diamilla-Muller expliquent comment il a entre les mains tant de documents si importants pour l'histoire de la formation de l'unité italienne.

[1] 4 novembre 1867.

reprenant haleine dans cette halte fiévreuse qu'elles subissaient à regret, n'aspiraient qu'à poursuivre leur œuvre, et ayant un but commun, s'étant déjà donné la main pour y marcher ensemble, tournaient leurs regards avec anxiété, l'une vers l'autre.

Mazzini, chef du parti d'action en Italie[1] et interprète à cette heure, il faut le reconnaître virilement, de la pensée italienne, après s'être ouvert plusieurs fois, à Turin, de ses projets à un officier supérieur prussien, vint à Florence, y vit le comte d'Usedom, représentant du roi Guillaume, et lui remit une note pour le comte de Bismarck.

Dans cette note en date du 17 novembre, il exposait que Napoléon III et Victor-Emmanuel s'étaient entendus pour faire la guerre à la Prusse, que Victor-Emmanuel s'était engagé à fournir 60 000 hommes et une nombreuse artillerie[2], et Napoléon III à retirer les troupes françaises de Rome : « Je ne partage en rien, ajoutait-il, les vues politiques du comte de Bismarck. Sa méthode d'unification n'a pas mes sympathies. Mais j'admire sa ténacité, son énergie et son esprit d'indépendance en face de l'étranger. *Je crois à l'unité de l'Allemagne et je la désire comme je désire celle de ma patrie...* Je crois que l'alliance de l'Italie avec la France, contre la *Prusse dont les victoires nous ont donné la Vénétie*, serait un crime qui imprimerait une tache ineffaçable à notre jeune drapeau. Tout en conservant notre indépendance réciproque pour l'avenir, je pense donc qu'il y a lieu à une alliance stratégique *contre l'ennemi commun* entre le gouvernement prussien et notre parti d'action. » Pour conclure, Mazzini demandait à la Prusse un million de francs et 2000 fusils à aiguille. Il s'engageait à diriger une attaque sur Rome, à rendre impossible par là toute alliance entre l'Italie et la France, et à renverser, s'il persistait dans ses desseins, le gouvernement du roi Victor-Emmanuel [3].

[1] C'est le nom qu'il donne à son parti dans sa correspondance. Il l'appelle aussi le parti national.

[2] Déjà, le 9 mai 1863, sur la demande de Mazzini, M. Diamilla-Muller écrivait à un familier de Victor-Emmanuel et le priait de s'informer des deux points suivants : Est-il vrai que le gouvernement du roi ait promis de mettre dans certaines éventualités un corps de 60 000 hommes à la disposition de la France, et cette promesse a-t-elle été faite *avec ou sans conditions?* Victor-Emmanuel, à qui la lettre devait être et fut montrée, déclarait, le lendemain, qu'il n'avait aucun engagement d'aucune sorte avec l'empereur des Français, et M. Diamilla-Muller en était aussitôt avisé (10 mai).

[3] Voici cette note :

A M. le comte de Bismarck.

« Je suppose qu'on connaît les résolutions de Louis-Napoléon relativement à une guerre contre la Prusse. Je suppose qu'on connaît également

Trois jours après la remise de la note de Mazzini, le 20 novembre, M. de Bismarck, avisé télégraphiquement, fit répondre qu'il était

les propositions formelles d'alliance adressées à notre gouvernement. Elles ont fait l'objet d'une dépêche envoyée vers le 19 mars à Florence dans laquelle on indique la voie à suivre pour que l'article du traité de Prague, relatif aux districts septentrionaux du Sleswig, fournisse un prétexte pour rompre l'alliance italo-prussienne. Le secours demandé à l'Italie était de 60 000 hommes et d'un chiffre assez élevé d'artillerie. Ces propositions ont été acceptées par le roi. Il est probable que pour vaincre les répugnances naturelles du pays, on fera de l'éloignement des troupes françaises de Rome le prix visible de l'alliance.

« Je ne partage en rien les vues politiques du comte de Bismarck; sa méthode d'unification n'a pas mes sympathies; mais j'admire sa ténacité, son énergie et son esprit d'indépendance en face de l'étranger. Je crois à l'unité de l'Allemagne et je la désire comme je désire celle de ma patrie. Je déteste l'Empire et la suprématie que la France s'arroge sur l'Europe. Je crois que l'alliance de l'Italie avec la France, contre la Prusse dont les victoires nous ont donné la Vénétie, serait un crime qui imprimerait une tache ineffaçable à notre jeune drapeau. Tout en conservant notre indépendance réciproque pour l'avenir, je pense donc qu'il y a lieu à une alliance stratégique contre l'ennemi commun entre le gouvernement prussien et notre parti d'action.

« Le gouvernement prussien devrait nous fournir un million de francs et deux mille fusils à aiguille.

« Je m'engagerais sur l'honneur à me servir de ces moyens d'action exclusivement pour rendre impossible toute alliance entre l'Italie et la France, et pour renverser, s'il persistait dans ses desseins, le gouvernement du Roi. Celui qui le remplacerait adopterait vraisemblablement l'idée d'une alliance italo-germanique contre toute prépondérance étrangère.

« Tout mouvement italien devant avoir pour objectif Rome, la collision entre la France et l'Italie deviendrait inévitable.

« Je n'ai pas de garanties particulières à offrir. Ma vie, le but que je poursuis depuis trente-cinq ans sont les gages de ma fidélité aux obligations que je contracte.

« Il est clair que l'appui matériel qu'on demande au gouvernement prussien devrait être fourni au moins en partie avant la mise à exécution des projets bonapartistes dirigés contre notre alliance. Il s'agit pour nous de préparer le terrain de l'action. Cette action d'ailleurs suffirait à elle seule en tout temps, à écarter tout danger de la Prusse.

« 500 000 francs devraient être fournis immédiatement. Quant aux fusils, une fois la convention faite, j'indiquerais la manière de les remettre.

« Je crois qu'il est d'une importance capitale pour nous, pour l'Allemagne, pour l'Europe de combattre le bonapartisme, et que le point d'appui du levier peut se trouver en Italie. On devrait donc nous aider. »

« 17 novembre 1867.

« Joseph Mazzini. »

Toutes les notes adressées par Mazzini à M. de Bismarck, par l'intermédiaire du ministre de Prusse en Italie, ont été écrites en français. Nous n'en connaissons que la traduction italienne et nous sommes réduits à les retraduire.

prêt à traiter, s'il avait la preuve d'un accord intervenu entre Victor-Emmanuel et Louis-Napoléon, accord qu'il soupçonnait, mais dont il n'était pas certain [1]; puis, après un échange de communications, dans lesquelles Mazzini renouvelait ses propositions en les développant, il lui fit remettre en avril 1868, la note suivante qui était à la fois très caractéristique et très encourageante, mais qui en se

[1] Voici la réponse du comte de Bismarck transmise par le comte d'Usedom, à Mazzini, qui se trouvait alors à Lugano.

« Le gouvernement de Berlin craint qu'il n'y ait accord entre le roi Victor-Emmanuel et l'empereur Napoléon III, accord qui serait contraire à ce que le roi de Prusse devrait attendre de Victor-Emmanuel. Mais il n'en a pas la preuve, et c'est cette preuve qu'il désirerait avoir. S'il l'avait, il consentirait immédiatement à traiter avec l'homme qui seul aujourd'hui peut faire échec à la politique des Tuileries.

« L'auteur de la note est donc intéressé à se procurer la preuve désirée et à donner tous les éclaircissements nécessaires relatifs à l'officier prussien, afin qu'on puisse ensuite s'aboucher directement avec lui-même.

« Pour faciliter la voie à l'auteur de la note, on lui fait savoir que les généraux Cialdini et Durando ont dit avoir lu les dépêches échangées entre Sa Majesté Victor-Emmanuel et l'empereur Napoléon III dans lesquelles le roi s'engage à ne pas aller à Rome, dépêches qui ont été le préliminaire d'un accord italo-français contre la Prusse. »

Florence, 20 novembre 1867.

Cette réponse porte la signature de M. le comte d'Usedom et de deux amis de Mazzini accrédités par lui auprès du ministre de Prusse en Italie.

Mazzini répondit huit jours après, le 28 novembre, dans les termes suivants :

« Je ne me crois pas autorisé à nommer aujourd'hui l'officier, mais sa qualité de Prussien est connue de W. Rustow entre autres, et il n'y a rien à craindre.

« Quant à moi, je suis prêt naturellement à m'entendre de vive voix avec M. d'Usedom ou avec toute autre personne déléguée par lui.

« Deux mots maintenant sur l'affaire en question.

« J'affirme encore une fois que la guerre contre la Prusse est virtuellement décidée par Louis-Napoléon. Il n'y a pas de caserne en France où le mot d'ordre n'ait été jeté d'avance. J'affirme que Victor-Emmanuel s'est personnellement engagé à prendre part à la guerre. Ces choses-là ne se prouvent pas : je les tiens d'agents sur lesquels je puis compter, autant que sur celui qui dans le temps m'avait fait connaître la convention de Plombières.

« Il est probable, comme je l'ai dit dans ma première note, que l'intervention à Rome a pour but : de la part de Louis-Napoléon, d'avoir entre les mains une garantie pour l'exécution des engagements pris par le roi contre la Prusse : de la part du roi, de pouvoir au moment opportun triompher des répugnances de l'Italie en lui offrant une concession quelconque de Louis-Napoléon relativement à Rome. Je dis une concession quelconque, parce que la cession pure et simple de Rome, qui n'est rien autre que

maintenant sur le terrain des généralités, éludait toute conclusion précise, et pouvait aboutir tout aussi bien à une alliance avec le roi d'Italie qu'à une entente avec le parti d'action.

L'ALLEMAGNE ALLIÉE NATURELLE DE L'ITALIE [1]

« Les affinités de langage et de race, les analogies de tempérament moral et de mœurs importent peu en fait d'alliances. Les alliances ne reposent que sur l'intérêt et ne sont déterminées que par les avantages qu'elles procurent. Quand deux États ont une situation géographique telle, qu'ils peuvent développer leur propre système d'action et augmenter indéfiniment leur puissance par l'industrie, le commerce et *la guerre*, sans que la puissance de l'un puisse jamais en aucune manière mettre obstacle à celle de l'autre; qu'au contraire, la force de l'un accroît celle de l'autre; ces deux États sont et doivent être des alliés naturels. Au contraire, quand deux États ont une situation géographique telle, que l'un ne puisse étendre sa sphère d'action sans nuire à l'autre; quand le commerce de l'un

la suppression du pouvoir temporel, est entre les deux princes absolument hors de question.

« Or c'est là précisément ce que nous voulons : et c'est seulement par la révolution que nous pouvons l'obtenir.

« J'ignore, soit dit en passant, si l'affaire de Rome peut sembler à la Prusse un détail, dans l'ensemble des affaires. Mais en laissant de côté l'importance de la question politique et religieuse pour nous et à mon avis pour l'Europe, c'est une pensée d'ordre plus élevé qui a suggéré ma proposition.

« Je considère le bonapartisme comme un danger pour l'Europe. Je ne crois pas avoir besoin de m'expliquer sur ce point. Qui ne le comprend pas n'est pas un homme politique.

« A ce péril je vois un remède : une entente loyale et cordiale entre l'Allemagne et l'Italie.

« Pour cette entente il faut des gages. L'appui de l'Allemagne d'une part : de l'autre un gouvernement national. Un gouvernement national en Italie serait, d'abord pour son principe même; puis à cause de Nice et de Rome l'ennemi du bonapartisme. Le gouvernement que nous avons aujourd'hui n'est qu'une préfecture française.

« Je suis malade et il m'est impossible d'écrire longuement. — Je me borne à répéter que l'appui de l'Allemagne, si on veut l'accorder, doit être au moins en partie donné promptement. Il ne nous faut que peu de temps pour nous préparer et dans deux mois nous toucherons au printemps. »

« Joseph Mazzini. »

[1] Nous n'avons pas le texte original de cette note de la chancellerie prussienne. Notre traduction est faite sur la version italienne donnée dans la *Politica segreta italiana*, p. 346-350.

ne peut prospérer qu'au détriment de celui de l'autre; quand, en un mot, le but à atteindre pour arriver au plein développement de leur puissance est le même pour tous les deux, en sorte que si l'un d'eux y atteint l'autre n'y atteindra jamais, et sera par conséquent dans la dépendance du premier; non seulement il n'y a pas d'alliance naturelle entre ces deux États; mais il y a entre eux une rivalité nécessaire qui, à tout moment, peut et doit en faire des ennemis.

« En partant de ces principes, les seuls conformes à la raison, il est facile de dire quelle est l'alliée naturelle de l'Italie et quelle est sa rivale naturelle.

« *L'alliée naturelle de l'Italie est l'Allemagne.*

« *La rivale naturelle de l'Italie est la France.*

« Supposons l'Italie, entièrement maîtresse d'elle-même, forte de son unité politique, devenue l'entrepôt de ses propres produits si variés et de tous ceux du Midi; supposons l'Allemagne forte aussi de son unité politique, devenue l'entrepôt de ses propres produits et de ceux du Nord; *l'Italie maîtresse de la Méditerranée* [1], l'Allemagne maîtresse de la Baltique; ces deux puissances quoi qu'on en dise les plus intelligentes et les plus civilisées, qui partagent l'Europe en deux et qui en forment le centre, ces deux puissances dotées de frontières si précises et si nettement délimitées, si différentes de langue et de tempérament, exerçant leur action dans des sens si divers, que jamais l'Italie ne pourra aspirer à dominer dans la Baltique ni l'Allemagne songer à dominer dans la Méditerranée et demandons-nous si elles peuvent faire autrement que de s'entr'aider mutuellement et de s'aimer cordialement.

« L'Italie et l'Allemagne sont entourées de peuples qui aspirent à s'agrandir à leurs dépens. Au nord, l'Angleterre pèse sur l'Allemagne, et un jour l'Orient arrivera à peser sur l'Italie. Au sud, au sud seulement, brille pour toutes deux l'étoile de l'avenir; au sud, où l'Allemagne s'appuie sur l'Italie, où l'Italie a devant elle la *Méditerranée qui peut redevenir un lac italien.*

« *Le peuple qui a fait* 1814, 1848 *et* 1866 *est le véritable allié de celui qui a fait* 1848, 1849 *et* 1860.

« *A la fin de l'année, l'Allemagne devra former un seul État puissant, s'étendant de la Baltique aux Alpes, du Rhin à la Vistule et à la Drave; l'Italie ne devra plus avoir de provinces aux mains de l'étranger; ou bien ni l'une ni l'autre n'auront compris leur situation réciproque.*

« Quant à l'Italie et à la France, la configuration du globe terrestre ne pouvant pas être changée, *elles seront toujours rivales et sou-*

[1] Tous les passages soulignés dans cette note le sont dans l'original.

vent ennemies. La nature a jeté entre elles une pomme de discorde qu'elles ne cesseront pas de se disputer : la Méditerranée, port admirable au centre de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, canal entre l'Atlantique et le Pacifique, bassin entouré des terres les plus favorisées du ciel.

« Ne serait-ce pas folie de penser que la France peut n'être pas jalouse de l'Italie qui s'avance si loin dans la Méditerranée, qui en possède les côtes les plus belles, les plus peuplées et les plus riches, de l'Italie qui est la voie la plus directe entre l'Europe, l'Orient et les Indes.

« Tout le monde sait la joie qu'ont ressentie les Français à la nouvelle du désastre de Lissa. La France y a vu pour elle un grand avantage. Si, en 1859, elle a témoigné quelques sympathies à l'Italie, ce n'a été que par mode ou par amour-propre national. Si même, à cette date, on étudie attentivement la vraie opinion française, on verra que tout se bornait aux éloges de trois ou quatre journaux parisiens payés pour les insérer. Et quand nous parlons de la France, nous entendons la France telle que sa situation géographique l'a faite, la nation française.

« *D'un autre côté il est impossible à l'Italie de souffrir que la France menace à tout moment de s'emparer de Tunis comme elle l'a fait récemment; de Tunis qui ne serait pour elle qu'une étape pour atteindre la Sardaigne.* Il est indispensable à l'Italie de se constituer de telle façon qu'elle n'ait pas à trembler pour ses côtes, pour son commerce, pour ses provinces à chaque froncement de sourcil du Jupiter français.

« *La France maîtresse de la Méditerranée ? La France avec les frontières du Rhin? Non : l'Italie et l'Allemagne ne doivent à aucun prix le permettre. C'est pour elles une question de vie ou de mort.*

« Et qu'on ne vienne pas parler de la reconnaissance de l'Italie envers la France. *L'Italie ne doit rien à la France.*

« Voici le bilan de l'une et de l'autre. Il montre clairement quelle est la créancière.

« La France a perdu sur les champs de bataille italiens, dans l'intérêt de l'Italie, vingt mille soldats.

« Et c'est tout.

« Pour le profit qu'elle a tiré de l'intervention française, l'Italie a donné Nice, la Savoie, et 60 millions.

« Et c'est assez.

« Mais qu'on jette un regard en arrière et qu'on se rappelle les années écoulées de 1797 à 1815 ; qu'on se rappelle le sang d'un million de soldats italiens versé au profit et pour la gloire de la France

qui, pouvant faire l'Italie libre et grande, la fit esclave; qu'on se rappelle les millions payés par milliers à la France ou dépensés pour elle, et les incomparables trésors artistiques dérobés par la France à l'Italie et qui ornent encore aujourd'hui le Louvre!

« La France, dans la guerre de 1859, n'a fait que payer à l'Italie une partie de sa dette.

« L'Italie et la France ne peuvent s'associer pour exploiter en commun la Méditerranée. Cette mer n'est pas un héritage à partager entre parents.

« *L'empire de la Méditerranée appartient incontestablement à l'Italie*, qui possède sur cette mer des côtes douze fois plus étendues que celles de la France. Marseille et Toulon ne peuvent entrer en comparaison avec Gênes, Livourne, Naples, Palerme, Ancône, Venise et Trieste.

« *L'empire de la Méditerranée doit être la pensée constante de l'Italie*, le but à poursuivre par les ministres italiens, la base de la politique italienne.

« Un homme d'État prussien persuadé de ces vérités a eu l'idée de faire l'unité de l'Allemagne en s'appuyant sur l'alliance de l'Italie. La Prusse et l'Italie auraient pu dicter la paix à Vienne en rejetant dans les pays slaves, la dynastie des Habsbourg qui devenant ainsi un danger pour la Russie, cessait d'en être un pour l'Allemagne et pour l'Italie. La Prusse aurait pu alors achever l'unité de l'Allemagne. En même temps que l'Italie et l'Allemagne constituaient ensemble leur unité, elles obtenaient la prépondérance en Europe. Et, bien que l'Angleterre et la Russie n'aiment pas à voir l'Allemagne constituer son unité, elles s'y seraient résignées, si cette unité avait eu pour conséquence de faire disparaître de la scène du monde une autre prépondérance.

« L'occasion perdue se représentera.

« L'Italie et la Prusse étroitement alliées peuvent la faire naître à leur gré.

« Conséquence :

« Nécessité de l'alliance de l'Italie et de la Prusse par voie diplomatique.

« Ou bien :

« Alliance stratégique de la Prusse avec le parti national italien. »

Après la remise de cette note, les négociations se traînèrent un certain temps sans aboutir [1]. Les événements ayant pris un autre

[1] Le 27 avril 1867, Mazzini écrivait de Londres à un de ses représentants en Italie :

« ... Je ne vois pas d'objection à ce que, lorsque vous verrez U. (Usedom),

cours, le but en vue duquel elles étaient nouées fut atteint par d'autres voies. Les communications auxquelles elles avaient donné

vous lui rappeliez mes anciennes propositions. Mais je n'adresserai plus une ligne à âme qui vive pour les renouveler. Pour marcher en avant et atteindre notre but, nous n'avons besoin de personne. Un accord avec l'élément étranger pourrait dans certains cas accélérer les événements et servir également les deux parties contractantes : mais si l'une d'elles considère cet accord comme inutile, et par une erreur suivant moi inconcevable, croit les occasions favorables à tout jamais perdues, ce n'est pas nous certainement qui insisterons. »

Dans la même lettre Mazzini ajoutait :

« Vous savez, comme tout le monde, *que je ne travaille plus qu'à une chose, à renverser la monarchie*. Il n'y a pas d'autre moyen pour avoir Rome, pour conquérir le Trentin, et pour guérir les plaies économiques de l'Italie et les blessures plus profondes faites chaque jour à son honneur et à sa dignité. Nous aidera qui voudra, suivant ses moyens et les inspirations de sa conscience. Qui ne le fait pas, est mort pour moi. Aidez-moi, si vous pouvez, par vos informations ou autrement. Mais ne me parlez plus de transactions ou d'accord avec qui n'accepte pas expressément notre programme. »

Sur ces entrefaites, le comte d'Usedom étant allé à Rome, le cardinal Antonelli lui donna l'assurance qu'il existait un accord entre le cabinet des Tuileries et M. Ratazzi pour une action commune, dans certaines éventualités, de la France et de l'Italie, et il lui indiqua les moyens de vérifier l'exactitude de ses informations. M. d'Usedom s'empressa de faire part de cette communication aux amis de Mazzini; mais peu après, sur la demande de l'Italie, il se voyait rappelé subitement à Berlin par son gouvernement.

Quelques mois s'écoulèrent sans qu'il fût question de rien. Le 7 septembre 1868, Mazzini reprenant la question écrivait de Londres : « L'important est de savoir si la Prusse croit à la guerre pour cette année, si le gouvernement italien y croit, et si, dans ce cas, il a l'intention de faire cause commune avec la France, ou de rester neutre. Voyez ce qu'il en est.

« Si la Prusse croyait à la guerre et comprenait que c'est une chimère, pour elle de compter sur le concours du gouvernement italien, elle sait où trouver des alliés. Je ne veux pas l'écrire de nouveau, comme si je mendiais un appui. Vienne la guerre, nous ferons ce que nous pourrons. »

Vers la même époque un grand personnage prussien habitant Florence, ayant fait demander officieusement à Mazzini pourquoi il n'insistait pas pour arriver à une entente avec le gouvernement de Berlin, Mazzini fit en date du 16 septembre la réponse suivante.

« Personne ne peut rien prédire quand tout est entre les mains d'un homme qui a perdu avec Morny la moitié de ses inspirations, et qui est hésitant entre les dangers dont le menacent également et la guerre et la paix. Je crois néanmoins que la guerre est probable pour cette année.

« Bien entendu, le gouvernement italien sera ou neutre ou avec la France. Les informations que j'ai me feraient croire qu'il a déjà contracté une alliance avec la France. Mais il peut se faire que l'opinion du pays le contraigne à jouer le rôle de l'Autriche pendant la guerre de Crimée.

« Vous avez tort de croire que mon silence vis-à-vis des hommes d'État prussiens tient à un sentiment d'orgueil personnel : Je suis étranger à ce

lieu, les dépêches échangées alors entre l'homme d'État prussien et le conspirateur Gênois n'en ont pas moins une très grande importance.

sentiment et je ne songe qu'au but à atteindre; mais j'ai le sentiment de la dignité de mon parti et encore plus de celle de mon pays. J'ai dit ce que mon parti pensait et ferait. J'ai dit comment pourrait se nouer une alliance entre l'Allemagne et l'Italie. Cette proposition que j'ai faite par d'autres voies, n'a pas eu de résultat. Pourquoi insisterais-je? Pourquoi répéterais-je des choses qui pour les hommes d'État prussiens devraient avoir l'évidence d'un axiome.

« Non seulement la guerre contre la Prusse est résolue dans l'esprit de Louis-Napoléon, mais elle lui sera imposée par les circonstances. Le mot de guerre à la Prusse a été imprudemment jeté parmi les officiers dans les casernes. D'un autre côté, Louis-Napoléon perd chaque jour du terrain en France. Il n'a plus pour le défendre que l'armée qui, trompée, l'abandonnerait. Pour se l'attacher et pour détourner avec le fantôme de la gloire et de la conquête, les esprits des questions de liberté, il sera donc obligé de jouer dans la guerre sa dernière carte.

« Si le gouvernement prussien ne voit pas cela, il est aveugle.

« L'Allemagne ne peut pas attendre du gouvernement italien d'autre attitude que la neutralité ou l'hostilité. Si elle croit pouvoir s'allier à lui contre la France, elle est aveugle; elle ne connaît ni le roi, ni les ministres, ni l'*élément officiel*. Par crainte de l'opinion populaire, le gouvernement italien commencera peut-être par rester neutre. Mais le jour où la France voudra obtenir son concours, elle lui dira : « Je vous donne Rome, » et ce jour-là le pays séduit laissera faire au gouvernement tout ce qu'il voudra.

« Le vrai secret de la seconde expédition de Rome a été précisément le besoin de se procurer un gage d'alliance pour la guerre projetée.

« Du gouvernement italien, l'Allemagne ne peut espérer aucun secours. Le parti national lui propose, au contraire, un traité positif d'alliance. Le parti offre de marcher nationalement sur Rome et de subir toutes les conséquences de ce mouvement. L'alliance avec l'Allemagne suivrait nécessairement.

« J'ignore si les hommes d'État prussiens se sont dit à eux-mêmes :
« Nous aurons sans rien stipuler d'avance l'appui du parti national italien.
« Le parti devra naturellement profiter pour agir du moment où les troupes
« françaises seront occupées sur le Rhin. »

« Dans cette hypothèse, voici quelle serait la différence.

« Il est probable qu'une fois la guerre commencée, le parti national ferait sans l'appui de personne, son devoir envers l'Italie. Mais les difficultés seraient plus grandes; la lutte serait plus prolongée; vainqueurs, nous serions plus épuisés. La marche sur Rome serait par conséquent différée; elle ne serait décidée qu'au moment où elle semblerait opportune pour les intérêts de l'Italie. En cas d'alliance antérieure et de secours accordés pour faciliter l'exécution loyale des conventions, la marche sur Rome suivrait immédiatement la victoire intérieure [1].

« Or la marche sur Rome est la seule chose qui importe à la Prusse, et de la rapidité avec laquelle elle s'effectuera, dépend l'influence qu'elle peut

[1] Lisez : le renversement du gouvernement de Victor-Emmanuel.

II

Elles en ont, suivant moi, d'autant plus, qu'elles sont étrangères par le fond comme par la date, aux événements qui se déroulent à l'heure actuelle en Afrique. Elles exposent avec une clarté presque brutale, les vues, les projets, les tendances de l'Allemagne et de l'Italie nouvelles et elles mettent en pleine lumière, constatés par les deux complices, les intérêts communs de ces deux puissances, nécessairement alliées parce qu'elles ne sauraient être rivales; l'Allemagne dirigeant tout dans l'alliance parce qu'elle est la plus forte, jusqu'au jour où le poids de ses exigences, tempéré il est vrai par son habileté, provoquera peut-être contre elle une réaction.

Ceux qui ont étudié l'histoire et en ont compris les enseignements, à moins qu'ils ne fussent aveuglés par les préjugés et par la passion, étaient persuadés et ont annoncé d'avance, que l'unité de l'Italie serait funeste à la France. Elle substituait, en effet, à nos portes, à de petits États qui avaient besoin de nous, un grand État voulant — et c'est tout naturel — ne relever de personne, parce qu'il est grand, mécontent de n'avoir pu se passer de nos services, ulcéré des cessions légitimes que nous lui avions demandées, détestant ses tuteurs, parce qu'ils ont essayé de prolonger leur tutelle, aigri par le sentiment d'une infériorité qui, en plus d'un point, tient à sa jeunesse et qui malheureusement suscite chez lui plus de jalousies que d'efforts virils.

Unifiée, l'Italie, eût-elle été réduite à ses propres forces, fût-elle restée seule et isolée, devenait fatalement pour la France une concurrente et une rivale. De là à être une ennemie il n'y a pas loin.

La constitution de l'unité allemande a affermi et accentué ces dispositions.

Nées pour ainsi dire en même temps, sœurs jumelles d'une même évolution politique, l'unité italienne et l'unité allemande se donnent la main. Elles ont été faites toutes deux contre la France. Toujours gênantes pour sa liberté d'action, elles peuvent, dans certains cas, devenir pour elle un danger grave. Les Italiens et les Allemands comprennent que, si nous nous y résignons, nous ne saurions être

exercer sur la suite de la guerre. Vous pouvez communiquer ces courtes observations à celui des membres de l'ambassade de Prusse qui est en rapport avec vous.

« Le moindre pas fait vers l'alliance stratégique dont j'ai plusieurs fois parlé me trouvera prêt pour toute entente raisonnable. »

« Londres, 16 septembre 18?8.

« Votre JOSEPH. »

sympathiques à une transformation qui nous amoindrit. Or, à tort ou à raison, cette transformation leur est chère. Ils y ont — un grand nombre, au moins, — longtemps aspiré et énergiquement travaillé; ils lui doivent leur indépendance et leur force ; ils ne la séparent plus de l'idée de patrie. Ils sont donc naturellement unis entre eux et contre nous pour la maintenir, l'affermir et la développer. Sur ce point capital, car il est leur vie même, ils ont un intérêt commun et contraire au nôtre. Nous avons à nous garder contre eux. Ils ont la même cause à défendre contre nous.

Ne nous étonnons pas qu'au fond, quoique à des degrés divers, tous deux nous soient hostiles.

A peine l'unité de l'Italie fut-elle achevée, que cette disposition déjà manifeste chez elle malgré les ménagements auxquels elle s'était crue jusqu'alors tenue, se montra dans son injurieuse brutalité. Le premier éclat en fut d'autant plus vif, que nous avions retardé longtemps, par l'occupation de Rome, l'achèvement de cette unité, qu'après y avoir aidé, nous l'avions entravée et que dans sa dernière phase, elle s'était accomplie non seulement sans nous, mais malgré nous, comme la conséquence au moins apparente des victoires remportées sur nous par la Prusse. Les Italiens, qui continuaient à triompher sans combattre, beaucoup d'entre eux au moins, ne virent alors dans notre défaite que la fin de leur oppression, et tandis que les Allemands leur apparaissaient comme des libérateurs, nous ne fûmes plus pour eux que des tyrans vaincus et expulsés.

Bien qu'atténué dans sa vivacité, ce sentiment persiste aujourd'hui, et les sympathies personnelles de quelques hommes d'État, les amitiés individuelles, les relations privées, quelque affectueuses et cordiales qu'elles soient, ne doivent nous faire sous ce rapport aucune illusion. Ceux qui connaissent l'Italie, qui l'ont vue souvent et de près, qui l'ont habitée, savent qu'elle n'est au fond guère mieux disposée pour nous qu'en 1870.

Le bonheur l'a gâtée. Elle a été depuis dix ans si constamment servie par la fortune, qu'elle en escompte aveuglément les faveurs, et ses audaces ont été si souvent heureuses qu'elles semblent lui avoir un peu désappris la prudence. Elle joint aujourd'hui les vastes ambitions d'un peuple jeune aux susceptibilités orgueilleuses d'une vieille race qui a eu pour ancêtres les maîtres du monde. Sans doute, dans la note remise à Mazzini, ce sont des illusions que la chancellerie prussienne flatte pour les exploiter. Mais ces illusions sont très répandues en Italie. Elles n'étaient particulières ni au parti d'action ni à l'époque d'impatience troublée à laquelle écrivait le conspirateur implacable de l'indépendance italienne. Elles ont

survécu à la prise de possession de Rome. Anciennes et persistantes, elles sont un fait d'une puissance réelle, avec lequel il faut que nous comptions.

Il y a aujourd'hui comme autrefois beaucoup d'Italiens qui avec l'annexion du Trentin et d'une partie de l'Istrie, rêvent aussi celle de Nice et de la Corse et qui croient leur pays appelé à dominer un jour à la fois dans l'Adriatique et dans la Méditerranée. Pensant avoir des revendications à exercer contre nous, ayant le dessein de s'enrichir de nos dépouilles, comment verraient-ils en nous des amis? Entre eux et nous, il ne peut plus exister d'alliance permanente et naturelle; il ne peut plus y avoir que des accords passagers.

L'exemple de Victor-Emmanuel parle assez haut. Pour obtenir Rome, son suprême désir, il s'était engagé à marcher éventuellement avec la France contre la Prusse. Mais Rome lui étant échue par d'autres voies, ayant obtenu sans coup férir de nos défaites ce qu'il espérait de nos victoires, il se crut délié d'un contrat dont tout le bénéfice lui était dès lors acquis et pour lequel nous n'avions plus de gage, et s'il eût voulu y rester fidèle, son peuple ne l'eût pas volontiers suivi.

Il en est aujourd'hui comme alors. Les Italiens n'ont rien à attendre de nous. Pour trouver l'appui qui leur est nécessaire dans leurs projets contre la France et contre l'Autriche, ils se tournent naturellement vers la nation qui par ses luttes récentes et par ses convoitises est fatalement aussi l'ennemie de ces deux puissances ; vers l'Allemagne qui, de l'aveu de sa chancellerie, aspire à compléter son unité et ne croit pas avoir atteint ce but, tant qu'il reste sous la domination des Habsbourg et des Romanoff des provinces allemandes, « tant qu'elle ne s'étend pas de la Baltique aux Alpes, du Rhin à la Vistule et à la Drave ».

Ce n'est donc pas seulement par les solidarités du passé, c'est aussi par la communauté de leurs espérances et de leurs ambitions que l'Italie et l'Allemagne sont fatalement unies l'une à l'autre.

III

Éclairés que nous sommes sur leurs intérêts, leurs vues, leurs dispositions à l'égard de la France, examinons maintenant, à l'aide des documents si pleins d'enseignements que nous avons cités, à la lumière du passé à la fois si ténébreux et si instructif dont nous avons soulevé les voiles, quelle est la situation que les événements nous créent en Afrique.

Notre honneur, la sécurité de notre colonie y exigent de notre part une action aussi prompte qu'énergique, et l'on ne saurait

prévoir encore à quel point nous pourrons la limiter, jusqu'où la fatalité des circonstances nous entraînera.

A côté des difficultés militaires, rencontrerons-nous des difficultés diplomatiques?

Personne ne croit que l'Italie songe pour le moment à mettre le pied à Tunis. Elle a sur bien des horizons des visées chimériques. Mais elle fera sagement d'en ajourner la réalisation. Son unité date de dix ans, et il n'y en a pas vingt qu'elle compte, par le chiffre de sa population, au nombre des grandes puissances. Il lui reste beaucoup à faire pour s'affermir avant de s'étendre. Sous le rapport agricole, industriel, commercial, financier, elle a de grands progrès à accomplir. Qu'irait-elle faire dans un pays où tout est à créer, où il lui faudrait dépenser les millions dont elle a besoin chez elle et qui lui manquent? A supposer quelle en eût la force, quels droits invoquerait-elle à l'appui de ses prétentions? Ceux de l'empire romain! Ils sont un peu vieux pour n'être pas prescrits. Ceux que donne la proximité? Ils peuvent sembler insuffisants et, à ce titre, les possesseurs de l'Algérie en auraient de bien plus légitimes. Ses intérêts? Si la doctrine était de mise, combien les nôtres ne seraient pas supérieurs! Elle a, il est vrai, avec la Tunisie, des relations maritimes fréquentes et un commerce de cabotage assez important; quatorze à quinze mille de ses nationaux y sont établis, simples ouvriers toutefois pour la plupart, vivant uniquement de leur travail, venant chercher au service d'entrepreneurs français un salaire qu'ils ne trouvent pas chez eux. En revanche, presque tous les capitaux employés dans la Régence sont français. Les cinq sixièmes de la dette consolidée, 100 millions sur 125, sont entre les mains de détenteurs français. Le réseau télégraphique a été construit par la France. Les chemins de fer, le port de Tunis sont des entreprises françaises, représentant une dépense de près de 100 millions, dont la France a garanti l'intérêt à 6 pour 100[1]. Nous subventionnons une compagnie de bateaux à vapeur pour desservir régulièrement le littoral tunisien. Nous subventionnons aussi l'évêque, les Frères, les Sœurs, c'est-à-dire le culte, les écoles et les hôpitaux, et cela au grand profit de tous les membres de la colonie européenne sans acception de nationalité. Nous avons un collège français à Saint-Louis. Il y a dans différentes parties de la Tunisie, des terres immenses entre des mains françaises, les propriétés de Keredine, la concession de Sancy, les domaines de l'Archevêque et des Trappistes d'Alger[2].

[1] Loi du 26 mars 1877.

[2] Voy. Edmond Desfossés, *Affaires d'Orient : la Question tunisienne et l'Afrique septentrionale,* broch. in-8° sans date. Paris, Chalamel, et du même : *la Tunisie,* histoire, politique, finances, 1877.

Où sont les propriétés, les entreprises et les subventions italiennes? Où sont les capitaux italiens[1]?

Le gouvernement du roi Humbert connaît cet état de choses. Il sait que non seulement nos titres, nos intérêts dans la Régence, sont plus importants et plus anciens que ceux de l'Italie, mais que la sécurité de nos possessions algériennes nous oblige à conserver à Tunis, avec notre prestige séculaire, une situation prépondérante. Il sent qu'il serait puéril d'évoquer contre la nouvelle Rome le spectre d'une Carthage ressuscitée par la France. Il devrait penser que la Goulette étant à un jour seulement de Palerme et de Trapani, si la même puissance possédait les deux côtes, celle d'Afrique et celle de Sicile, le passage, de cette sorte de détroit au milieu de la Méditerranée deviendrait moins libre, et qu'une telle perspective ne saurait être du goût de l'Angleterre.

Mais si le ministère et les politiques italiens savent tout cela, et ils ne peuvent pas ne pas le savoir, comment expliquer leur conduite? Prétendra-t-on que le pays s'est ému et qu'ils ont dû tenir compte de cette émotion? Dira-t-on que si l'Italie consent à modérer ses ambitions et à ajourner ses visées africaines, elle se prononce avec énergie contre l'établissement des Français dans la Régence, et que les ministres ont dû ménager, jusque dans ses écarts, l'opinion dominante? Il nous semble que ces ménagements ne les dispensaient pas des égards dus à la France, et ne les autorisaient pas à nous laisser attaquer chaque jour dans nos droits les plus manifestes et dans nos susceptibilités les plus légitimes.

N'est-ce pas le consul italien qui est depuis longtemps à Tunis, au vu et au su de tous, avec la tolérance persistante sinon avec la connivence manifeste de son gouvernement, l'âme des intrigues ourdies contre nous? N'est-ce pas à ses excitations qu'est due en partie l'attitude provocante du bey à notre égard? N'est-ce pas lui qui naguère a conseillé l'envoi d'une ambassade tunisienne chargée d'aller complimenter le roi Humbert à Palerme, ce qui n'était point alors une démonstration sans importance? N'est-ce pas un aviso de la marine italienne qui est allé chercher et qui a reconduit cette ambassade? N'est-ce pas le gouvernement italien qui, pour prendre pied dans la Régence, contrairement, assure-t-on, à de formelles promesses, est intervenu dans l'achat du petit chemin de fer de Tunis à la Goulette, l'a fait payer par une compagnie italienne un prix bien supérieur à sa valeur[2] et a accordé aux acheteurs une garantie

[1] Voy. l'ouvrage du capitaine Zaccone, *Notes sur la Tunisie*, 1 vol. in-8°. Paris, Tanera, 1875.

[2] Cinq millions de francs.

d'intérêt de 6 pour 100? N'est-ce pas la presse ministérielle italienne qui a soulevé la question tunisienne, qui l'a envenimée et qui par ses récriminations et ses excitations a suscité dans la Péninsule l'émotion factice qu'on entretient et qu'on exploite? N'est-ce pas sur une terre italienne, sous la direction d'un Italien, avec des articles venus du consulat d'Italie à Tunis, avec des rédacteurs et des traducteurs fournis par le ministère italien que se fait le *Mostakel*, journal arabe tiré à vingt-cinq mille exemplaires, expédié par ballots en Algérie, distribué gratuitement dans les tribus et spécialement destiné à les soulever contre nous?

Serait-il injuste de rendre le gouvernement du roi Humbert responsable de ses faits? Il est certain que s'il a protesté de ses bonnes intentions à notre égard, il s'est borné à de vagues déclarations diplomatiques et parlementaires. Il n'a rien fait pour empêcher la continuation par ses agents officiels et ses nationaux des manœuvres et des actes hostiles qu'on signale depuis longtemps à son attention, et il laisse avec une superbe indifférence et comme à plaisir grossir chaque jour nos griefs.

A Dieu ne plaise, que je médise des susceptibilités nationales! Elles tiennent de trop près au patriotisme et à l'honneur pour n'être pas toujours respectables. Mais, quelque vives que puissent être celles de l'Italie et quelque sincères qu'on les suppose, il me semble que la prudence qu'elle a toujours montrée, ne lui aurait pas permis de prendre une attitude aussi équivoque à notre égard, si elle ne se croyait pas, soutenue contre nous dans ses aspirations par des sympathies formelles, si elle ne pensait pas pouvoir compter au besoin sur le concours d'un allié puissant. Aussi, quand je cherche à m'expliquer sa conduite, ma pensée se reporte invinciblement aux vues exposées et aux conseils donnés dans la note que la chancellerie prussienne fit remettre en avril 1868 à Mazzini, et plus particulièrement aux passages de cette note dans lesquels M. de Bismarck s'exprime ainsi : « Il est impossible à l'Italie de souffrir que la France menace à tout moment de s'emparer de Tunis, ...de Tunis qui ne serait pour elle qu'une étape pour atteindre la Sardaigne[1]... L'empire de la Méditerranée appartient incontestablement à l'Italie... Il doit être sa pensée constante, le but à poursuivre par les ministres italiens, la base de la politique italienne. »

[1] En 1860, on avait fondé à Cagliari un journal destiné à combattre le projet supposé d'une annexion de la Sardaigne à la France; il y avait dans l'île un parti favorable à ce projet. Quand je la visitai en 1861 et 1862, je fus pendant les deux premiers mois de mon séjour, à cause de l'enquête minutieuse à laquelle je me livrais, pris pour un agent annexioniste et plusieurs Sardes m'avouèrent plus tard les soupçons dont j'avais été l'objet.

N'y a-t-il pas dans ces paroles tout un programme, d'une inquiétante précision et n'est-ce pas ce programme qu'on exécute en ce moment ?

L'Allemagne nous a offert la Tunisie au congrès de Berlin. Elle déclare, assure-t-on aujourd'hui, et ses journaux répètent à l'envi qu'elle verrait la France s'y établir avec plaisir. Je veux bien croire ce langage sincère. Est-il un témoignage désintéressé de sa sympathie à notre égard ? Elle est trop peu sentimentale et trop politique pour que nous le pensions. Tout le monde comprend qu'en nous occupant en Algérie, elle garde plus de liberté pour ses desseins en Europe, qu'en nous forçant à augmenter notre corps d'occupation en Afrique, elle diminue les forces de terre et de mer dont nous pourrions disposer sur le continent. Si donc, pendant qu'elle nous pousse à annexer la Tunisie, elle encourageait l'Italie dans les actes qui nous y peuvent contraindre, elle trouverait dans cette tactique l'avantage d'éloigner de plus en plus l'Italie de la France, de la faire de plus en plus graviter dans son orbite, et dans les éventualités de l'avenir qu'elle espère si elle ne le prépare pas déjà, de la tenir plus inséparablement unie à elle, contre l'Autriche [1] et contre nous.

J'accorde, si l'on veut, que pour le moment l'Italie ne songe pas à faire la guerre, que sa situation financière et militaire s'y opposent, qu'elle a intérêt à nous ménager pour faire, dans de meilleures conditions, l'emprunt nécessaire à la suppression, chez elle, du cours forcé. Je crois que ses divisions intérieures lui conseillent, si elles n'exigent pas, le maintien de la paix. Mais je constate qu'il y a des susceptibilités éveillées, une rivalité suscitée en Tunisie entre elle et la France, et que cette rivalité, l'Allemagne a intérêt à la maintenir et à la développer. Je n'affirme pas que l'Allemagne y travaille. Je ne prétends pas qu'elle pousse l'Italie à soutenir le bey de Tunis contre nous, et que pour l'accomplissement de quelque vaste et noir projet, elle prépare, à brève échéance, des complications en Europe. Ce seraient là des calculs qu'une action énergique et décisive pourrait peut-être en partie déjouer. Mais je dis que ces calculs reposent sur des bases justes, qu'ils sont de ceux devant lesquels les politiques habiles ont rarement reculé, qu'ils font partie, en quelque sorte, du plan exposé par le chancelier d'Allemagne, et que les négociations poursuivies avec Mazzini autorisent à ne pas les regarder comme improbables. Je ne soutiens pas qu'un jour où l'autre nous ne puissions pas avoir l'Italie ou l'Allemagne pour alliée dans un but déterminé, pour un

[1] « Rejetée dans les pays slaves, dit la note de la chancellerie prussienne dont j'ai donné le texte plus haut, la dynastie des Habsbourg, en devenant un danger pour la Russie, cesse d'en être un pour l'Allemagne et pour l'Italie. »

intérêt spécial et passager et qu'il n'y ait pas, dans certaines occurences, des tentatives à faire dans ce sens ; bien au contraire. Mais je répète, avec M. de Bismarck, que l'Italie et l'Allemagne nouvelles, telles que les vingt dernières années les ont faites, et tant que la situation des puissances n'est pas changée en Europe, sont naturellement et nécessairement liées l'une à l'autre et hostiles à la France.

IV

Du reste, ce n'est pas seulement au point de vue des événements actuels, que j'appelle l'attention sur cette situation. C'est pour que le pays ne se berce pas d'illusions, qu'il sache ce qu'il a à craindre et ce qu'il peut espérer, où sont ses rivaux permanents et ses ennemis naturels et où, par conséquent, si la politique intérieure n'y met pas obstacle, il peut trouver des appuis et des alliés. Ne fermons pas les yeux à la lumière. Les gouvernements sont souvent tenus, pour les mieux combattre, de paraître ignorer les desseins de leurs ennemis. Mais il n'est jamais bon que le pays les ignore. Quand il en est instruit, quand il sait quelles sont à son égard les dispositions des princes et des peuples, il ne risque pas de s'endormir à la veille des orages, dans une trompeuse sécurité, il se tient sur ses gardes, il se prépare aux événements imprévus et aux efforts nécessaires, il s'affermit dans les résolutions viriles et il ne laisse pas, pendant que son patriotisme sommeille, les consuls veiller seuls au salut de l'État.

Auguste Boullier.

CINQUANTE ANS D'INSTRUCTION

ET DE MORALE LAÏQUES

1762-1808 [1]

MORALE DES PHILOSOPHES (*suite*).

I

Les pages qui précèdent prouvent que les philosophes du dix-huitième siècle avaient été impuissants à appuyer sur un fondement solide la morale naturelle. Rousseau lui-même, après avoir affirmé avec un éclat incomparable l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, après avoir revendiqué les droits de la conscience, soumet la règle des mœurs aux caprices de la sensibilité, confond la vertu avec l'amour et, sous prétexte de perfection originelle, livre Émile à tous les instincts de sa nature ; graves erreurs qu'il importait de faire connaître, parce que nous les retrouverons dans tous les plans d'éducation jusqu'à la fin de ce siècle. Malheureusement, cette morale des philosophes qui croulait ainsi par la base était encore, nous allons le voir, bornée, mutilée dans ses obligations. Le dix-huitième siècle parut ignorer nos devoirs envers Dieu comme nos devoirs envers nous-mêmes; il ne s'occupa que de nos devoirs envers nos semblables, il ne connut, il ne vanta que la morale sociale.

Lorsque la foi chrétienne s'éteint dans une âme ou disparaît d'au milieu d'un peuple, il est bien difficile que cette âme, que ce peuple, ne perdent pas, avec leurs croyances, la possibilité même de remplir leurs devoirs envers Dieu. Que peut ici m'apprendre, que peut me démontrer le philosophe? Qu'il y a un Dieu. Je l'admets, et après! Quels rapports votre Dieu immuable, renfermé dans les profondeurs de son éternité, ou même votre Dieu-providence qui gou-

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 mars et 10 avril 1880.

verne le monde par des lois générales, peut-il entretenir avec moi, et quels sont mes devoirs envers lui? Qu'attend-il de moi, que puis-je attendre de lui? Je souffre, je suis visité par la douleur, peut-être écrasé par l'infortune. Je sens que sa main toute-puissante pourrait écarter de moi ou du moins alléger tant de maux. Le lui demanderai-je par une prière fervente? Rousseau ne me le permet pas, il m'interdit la prière : « Que lui demanderais-je, s'écrie-t-il, qu'il changeât pour moi le cours des choses, qu'il fît des miracles en ma faveur! Moi qui dois aimer par-dessus tout l'ordre établi par sa sagesse et maintenu par sa providence, voudrais-je que cet ordre fût troublé par moi? Non, ce vœu téméraire mériterait plutôt d'être puni qu'exaucé. » S'il m'est interdit d'espérer que Dieu viendra par une intervention particulière, par un miracle, alléger mes maux temporels, m'est-il du moins permis de l'invoquer au milieu de mes misères morales. Ce Dieu impose à ma conscience des devoirs qui déconcertent ma faiblesse. Le chrétien peut toujours compter ici sur la grâce divine. Malebranche, dans son *Traité de morale* [1], l'avertit qu'il doit la demander. Le déiste, tenu, lui aussi, à des obligations qui déconcertent sa volonté, peut-il implorer à son tour le Dieu des philosophes? Non, répond Rousseau : « Je ne demande pas à Dieu *le pouvoir de bien faire;* pourquoi lui demander ce qu'il m'a donné? Ne m'a-t-il pas donné la conscience pour aimer le bien, la raison pour le connaître, la liberté pour le choisir. Si je fais le mal, je n'ai point d'excuse; je le fais parce que je le veux. Lui demander de changer ma volonté, c'est lui demander ce qu'il me demande; c'est vouloir qu'il fasse mon œuvre et que j'en recueille le salaire. »

Je ne dois donc rien demander à Dieu, je n'ai rien à en attendre; mais alors quels devoirs puis-je pratiquer envers lui? Rousseau viendra me dire, avec sa religiosité sentimentale, par la voix de son Vicaire savoyard : « Je médite sur l'ordre de l'univers, pour l'admirer sans cesse, pour adorer le sage auteur qui s'y fait sentir. Je converse avec lui, je pénètre toutes mes facultés de sa divine essence, je m'attendris à ses bienfaits, je le bénis de ses dons, mais *je ne le prie pas* [2]. » Tous vos devoirs envers Dieu consistent donc à méditer sur l'ordre de l'univers, à admirer son auteur, à adorer sa

[1] *Traité de morale,* c. VII.

[2] Voici avec quel sérieux Voltaire traite cette grave question de la prière : « Je le (Dieu) remercie, dit-il, des biens dont je jouis et même des maux dans lesquels il m'éprouve; mais je me garde bien de lui rien demander. Il sait mieux que nous ce qu'il nous faut, et je craindrais d'ailleurs de demander du beau temps quand mon voisin demanderait de la pluie. » (*Dictionnaire philosophique,* art. *Dieu.*)

sagesse; mais vous ne le prierez pas. Supprimant la prière, vous supprimez par là même la reconnaissance et l'action de grâces pour des bienfaits que vous n'avez pas reçus. Vous supprimez la piété, l'amour de Dieu, qui ne peuvent jaillir que de rapports fréquents et personnels entre Dieu et la créature; vous supprimez le culte, car qu'est-ce que le culte, sinon la prière publique? En un mot, vous supprimez la religion; et Joubert a pu dire avec raison que la philosophie de Rousseau respire une *piété irréligieuse*. Rousseau, il est vrai, proclame des dogmes officiels et établit un culte civil auquel on pourra donner son adhésion sans y croire. Étrange façon de comprendre la liberté de conscience et nos devoirs envers Dieu. Aussi peut-on dire que, malgré les belles pages de Rousseau sur Jésus-Christ et sur l'Évangile, la morale du dix-huitième siècle écarte absolument les devoirs envers Dieu.

Elle méconnaît aussi les devoirs de l'homme envers lui-même. Nous voulons parler ici en particulier du combat contre les passions, de la vertu que le programme rédigé récemment par le conseil de l'instruction publique paraît ranger sous le titre de tempérance. Ici, l'oubli des devoirs envers Dieu entraîne presque fatalement l'abandon des devoirs envers soi-même. Il est, en effet, bien difficile à celui qui perd le respect de Dieu de garder longtemps le respect de lui-même. La résistance aux mauvais penchants du cœur entraîne une lutte incessante, obscure, qui échappe entièrement à l'action de la société, qui a pour théâtre le sanctuaire de l'âme, et où l'homme est presque toujours vaincu s'il ne marche pas sous le regard de celui qui ordonne, qui soutient, qui punit ou récompense. Dans ce combat, non seulement les prescriptions de la loi sont transgressées, mais la notion même du devoir s'obscurcit et se perd, lorsque la pensée de Dieu ou les enseignements du christianisme ne sont pas là pour la rappeler et la maintenir.

On le sait, c'est le christianisme qui a réveillé sur ce point la conscience humaine et lui a fait condamner des actions dont le paganisme n'avait pas coutume de rougir. L'histoire nous apprend que ce sentiment des devoirs de l'homme envers lui-même se maintient ou faiblit selon les progrès ou la décadence du christianisme lui-même. Tous les moralistes du dix-septième siècle auraient applaudi aux admirables paroles de Bossuet, condamnant, dans le *Traité de la concupiscence*, les mauvaises passions. « Qui oserait, dit-il, penser à d'autres excès qui se déclarent d'une manière bien plus dangereuse? Qui, dis-je, oserait en parler ou oserait y penser, puisqu'on n'en parle point sans pudeur et qu'on n'y pense point sans péril, même pour les blâmer! O Dieu, encore une fois, qui oserait parler de cette profonde et honteuse plaie de la nature, de cette

concupiscence qui lie l'âme au corps par des liens si tendres et si violents, dont on a tant de peine à se défendre et qui cause aussi dans le genre humain de si effroyables désordres. Malheur à la terre! Malheur à la terre! Encore un coup, malheur à la terre d'où sort continuellement une si épaisse fumée, des vapeurs si noires qui s'élèvent de ces passions ténébreuses et qui nous cachent le ciel et la lumière, d'où partent aussi des éclairs et des foudres de la justice divine contre la corruption du genre humain. » Voilà bien le langage du dix-septième siècle dans la bouche de son plus grand orateur. Ces paroles de flétrissure contre les mauvaises passions ne se renfermaient pas dans les pages d'un livre. Louis XIV était condamné à les entendre; et Mme de Sévigné nous montre Bourdaloue frappant comme un sourd dans le sermon sur l'impureté, prononcé devant le roi et Mme de Montespan. Le dix-septième siècle transgressa trop souvent la règle, mais il ne la nia pas.

Au dix-huitième tout change. Il y a alors un tel renversement dans les principes, un tel débordement dans les mœurs, qu'à force de violer la loi, on en arrive à la contester. Montesquieu, qui avait à expier la morale des *Lettres persanes*, paraît effrayé de l'audace des nouveaux docteurs qui se laissent emporter jusqu'à légitimer le vice. Il n'est pas vrai, dit-il, que celui-ci « suive les lois de la nature, il les viole au contraire; c'est la modestie et la retenue qui suivent ces lois [1] ». Cette affirmation de Montesquieu eût été inutile au dix-septième siècle; au dix-huitième elle dut sembler naïve aux philosophes auxquels on ne pouvait vraiment pas demander de professer une morale sévère. Diderot, dans le *Supplément au voyage de Bougainville*, Helvétius, dans les livres *De l'Homme* et *De l'Esprit*, cherchent à couvrir de ridicule les plus belles vertus, ne craignent pas de faire l'apologie des mœurs de la Régence, et attaquent la pudeur en des termes que le respect de nos lecteurs ne nous permet pas de reproduire.

Mais c'étaient là des cyniques, nous dira-t-on; tous les moralistes du dix-huitième siècle n'ont pas professé de pareilles maximes. En effet, tous n'ont pas affiché une pareille effronterie, mais quel est celui qui pose d'une main ferme la règle des devoirs de l'homme envers lui-même? Est-ce à Voltaire que vous demanderez le précepte et l'exemple des vertus privées? Que de fois dans ses lettres n'a-t-il pas raillé ces prétendues vertus qu'il déclare impossibles, qu'il qualifie de *vertus de moines ?* Que de fois n'a-t-il pas reproché à la religion de « faire un enfer de ce monde qui ne devrait être que le séjour des plaisirs et de la vertu ». Car pour Voltaire, plaisirs et

[1] *Esprit des lois*, l. XVI, c. XII.

vertus c'est tout un. Si vous lui dites que souvent la vertu consiste à renoncer au plaisir, il vous répondra qu'il est étrange « qu'on ait fait une vertu du vice de la chasteté[1] ».

Ce siècle sensualiste en théorie et en pratique ne voulut jamais reconnaître de morale individuelle. La sensation qu'il avait placée, à l'origine de toutes les idées, fut en même temps dans sa pensée le principe de toutes les vertus. Pour lui le grand secret d'élever les générations nouvelles fut d'exciter leur sensibilité. On connaît un des plus charmants petits dialogues de Chamfort :

« *La bonne à l'enfant :* Cela vous a-t-il amusée ou ennuyée.

Le père : Quelle étrange question. Plus de simplicité, ma petite !

La petite fille : Papa.

Le père : Quand tu es revenue de cette maison-là, quelle était *ta sensation ?* »

Sensation, sensation ! C'est par la sensation qu'on élève la petite fille dans la maison de son père, c'est par la sensation qu'on élèvera désormais le petit garçon ou le jeune homme au collège. Mme d'Epinay raconte très bien dans ses Mémoires[2] une petite scène de comédie qui eut pour théâtre le collège d'Harcourt. Son fils était là avec un M. Linant pour précepteur. Un beau jour, Duclos, conduit par Mme d'Epinay, vint régenter M. Linant sur la façon dont il devait conduire l'éducation qui lui était confiée. Il lui demanda entre autres choses d'inspirer à son élève « le goût des plaisirs honnêtes ». Comme M. Linant trouvait avec raison cette expression un peu vague : « *Par ce mot honnête*, reprit Duclos, *j'entends l'exercice de l'âme sur tous les objets sensibles* »; et comme commentaire de sa définition, il ajouta : « *N'allez pas faire la bêtise de lui dire du mal des passions et des plaisirs.* »

On le voit, c'est toujours la sensibilité, la sensation, la recherche et le glorification du plaisir. La doctrine de Rousseau triomphait dans l'éducation de la jeunesse. Vainement ce philosophe, en défendant l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, avait paru établir la base de toute morale. Par ses maximes sur la bonté originelle, sur l'impeccabilité de la nature, sur l'efficacité vertueuse de la sensibilité, il avait ruiné en particulier le fondement des devoirs de l'homme envers lui-même. L'écrivain que nous avons vu plus haut vanter les charmes de l'innocence était réduit par ses théories à l'impuissance de réfuter ici les doctrines d'Helvétius, de Diderot et de Voltaire. L'apôtre de la nature pouvait-il refuser quelque chose à la nature? Ses *Confessions* nous prouvent qu'il n'y songea pas.

[1] A M. Mariott, à Londres, 28 mars 1766. (Voy. aussi la *Lettré à l'abbé Duvernet*, citée plus haut.)

[2] Année 1751.

Pourquoi entreprend-il de raconter sa vie? C'est, dit-il, pour montrer à mes semblables « un homme dans toute la vérité de la nature [1] ». Il montre en effet dans sa personne l'homme de la nature; il raconte la vie que l'on connaît et, après des aveux qui devraient faire rougir toute conscience droite, il convoque l'innombrable foule de ses semblables au pied de l'Éternel, et se mettant en face d'eux, il leur porte ce défi : « Qu'un seul dise, s'il l'ose : je fus meilleur que cet homme-là. »

Cette morale de la sensibilité qui permet ainsi à Rousseau de se présenter le front haut devant le genre humain ne l'empêcha pas de mettre ses enfants à l'hôpital. Il le fit, dit-il, « gaillardement et sans le moindre scrupule », malgré les résistances de Thérèse, à laquelle il ne fit pas accepter sans peine « cet unique moyen de sauver son honneur ». On trouvera peut-être que la sensibilité que Rousseau fait si souvent parler dans ses *Confessions* quand elle devrait se taire aurait dû le convertir ici à l'avis de Thérèse; mais il avait ses raisons. Il se croyait transporté en Grèce. « Je me regardai, dit-il, comme un membre de la république de Platon [2]. »

Au milieu de cette confusion d'idées, dans ce chaos de conceptions étranges, je cherche une base aux devoirs de l'homme envers lui-même et je n'en trouve pas. Les uns, comme Diderot, Voltaire, Helvétius, se rient des vertus que le christianisme a mis sa gloire à faire éclore et à défendre sur la terre; les autres, comme Rousseau, sans afficher le même cynisme, arrivent pratiquement aux mêmes conséquences. Disons-le, les philosophes étaient ici les interprètes de leur siècle. Quand parut le livre *De l'Esprit* par Helvétius, on prêta cette parole à Mme du Deffand : « C'est un homme qui a dit le secret de tout le monde. » Ce secret, le lecteur le devine. Mais, chose étrange, si aucun siècle ne pratiqua moins la vertu que le dix-huitième, aucun n'en parla davantage. Ce mot revient souvent sous la plume de Voltaire et à toutes les pages de Rousseau. On trouve jusque sur les lèvres de Diderot cette appellation sainte qu'il ne craint pas de mêler à ses cyniques peintures. C'est que les moralistes avaient trouvé pour faire fleurir la vertu un secret qui avait manqué au christianisme, c'était de la confondre avec le plaisir. Rendons-lui cette justice, qu'il tint à honneur d'appliquer largement sa théorie et qu'en se plongeant dans la volupté plus que tous les autres siècles, il les surpassa tous par l'éclat de sa sainteté.

Ce siècle, qui faisait ainsi bon marché des devoirs de l'homme envers Dieu et envers lui-même, s'éprit en retour d'un bel amour pour

[1] *Confessions,* l. I.
[2] *Ibid.,* l. VIII.

l'humanité, d'une noble ardeur pour la morale sociale. A mesure que le ciel quitte la terre, que l'image de la Divinité se voile, la face de l'humanité apparaît, l'homme va accorder à l'homme ce qu'il retire à Dieu. Dans les époques de foi Dieu, Jésus-Christ, centre du monde, rédempteur des âmes, maître des esprits et des cœurs, était le principe et la fin de toutes les choses créées. C'est à lui que le chrétien rapportait tout honneur et toute gloire. Le jansénisme était venu accroître encore, exagérer l'action et les droits de Dieu aux dépens de la liberté humaine. Depuis des siècles l'éducation des collèges, tout en formant des lettrés, se préoccupait avant tout de faire des chrétiens; et Rollin, qui se montre un maître si habile dans le *Traité des études*, porte, nous l'avons vu, sa première sollicitude sur l'éducation religieuse de l'enfance. Avec les philosophes tout change, l'homme semble étendre son domaine à mesure que se rétrécit celui de Dieu. Le dix-huitième siècle va allier l'amour le plus ardent pour le genre humain aux plus monstrueuses négations. On ne croira plus à la spiritualité, à l'immortalité de l'âme, à l'existence d'un Dieu créateur et rémunérateur; et l'on travaillera avec une sorte de fièvre à l'amélioration des institutions, à la réforme des abus, à l'avènement de la justice et du bonheur sur la terre. Cette époque ne parlera jamais de charité, le mot étant chrétien et par conséquent mauvais; mais le bon abbé de Saint-Pierre avait inventé à son usage le mot de *bienfaisance;* il fit fortune et tous les échos du siècle répétèrent à l'envi le nom de cette vertu laïque. Le temps qu'on ne perd pas avec Dieu, on l'emploie à s'occuper de ses frères. On aime l'humanité, on l'adore. C'est pour elle que travaillent les sciences mathématiques, naturelles, politiques, sociales, économiques, philanthropiques. C'est pour elle que les plus grandes dames applaudissent les inventeurs, les chercheurs, les agriculteurs, qu'elles jettent à tous les échos de la renommée les noms des âmes sensibles aux souffrances du peuple. Humanité, humanité, dieu du siècle! On peut déjà prévoir que Robespierre lui fera dresser des autels. Comment penser à l'humanité sans verser de douces larmes, qui pourrait se refuser à lui donner son cœur, sa vie. Si vous rencontrez sur votre route des êtres qu'il vous soit difficile d'aimer, suivez le précepte de Saint-Lambert : « Servez l'*homme* dans celui dont vous ne pouvez aimer la personne [1]. » Servez l'humanité et vous aurez accompli toute justice.

[1] Le christianisme aurait dit : « Servez *Dieu* dans celui dont vous ne pouvez aimer la personne. » Lequel des deux motifs est le plus efficace? On pourrait demander aux infirmières laïques des hôpitaux si l'idée de servir l'homme, en soignant les malades, les soutient autant dans leur mission,

Dans la conversation, citée plus haut, entre Duclos et le précepteur du fils de Mme d'Épinay, Duclos lui demande « beaucoup de mœurs, de morale ». Mais quelle morale? « Monsieur, dit Duclos à Linant, apprenez-lui à aimer ses semblables, à leur être utile et à s'en faire aimer, voilà la science dont tout le monde a besoin et dont on ne peut se passer. » Aimer ses semblables, leur être utile, voilà toute la morale. La bienfaisance tient lieu de toutes les autres vertus, l'amour de l'humanité remplace avantageusement l'amour de Dieu. Il est bien vrai que cette humanité n'est pas toujours ménagée. Rousseau ne la respecte guère dans les cyniques aveux de ses *Confessions*. Voltaire la persifle souvent dans sa partie malheureuse et souffrante, il raille impitoyablement ses misères, il se dit autant « séparé du *vil peuple* qui n'obéit qu'à la force » que « des théologiens qui raisonnent si mal [1] ». Qu'importent ces boutades, elles ne peuvent arrêter l'élan d'amour qui porte ce siècle vers l'humanité. Locke, Condillac, ont proclamé la philosophie de la sensation, Rousseau a fait du sentiment la règle de la vertu, Helvétius a canonisé la sensibilité physique. Après l'épanouissement de la sensation, du sentiment, de la sensibilité physique, voici une immense explosion de sensibilité sociale. C'est un véritable accès de fièvre qui devient plus intense à mesure qu'on approche de 89. On n'entend parler que de réformes, de répression des abus, du pauvre peuple; c'est un attendrissement unanime, un embrassement universel.

Dieu nous garde de méconnaître ce qu'il y eut de grand dans cette époque mémorable. Les esprits étaient sincères, les cœurs obéissaient à un élan qui fut toujours généreux, qui fut quelquefois sublime. Les cahiers de 89 renferment les vrais principes de la société moderne; mais pourquoi le mouvement parti de 89 aboutit-il à 93? N'est-ce pas parce que ce siècle avait trop oublié d'appuyer sur l'idée de Dieu sa morale politique et sociale. Les crimes sanglants de la révolution, les échafauds élevés par la Terreur sur toute la France prouvent que la morale sociale ne peut pas se passer plus que tout autre de principes supérieurs, qu'un peuple qui perd la notion et le respect de Dieu, source et règle de toute justice, qui ne sait pas voir dans l'homme une âme spirituelle et immortelle, ayant des droits et des devoirs, aura beau vanter la morale sociale. C'est en vain qu'on me parle de mes obligations envers mon semblable; si je ne vois pas en lui des qualités qui le rendent digne du bien que je dois lui faire, ou si, à défaut de ces qualités, Dieu n'est pas

que ne le sont les Sœurs par la conviction qu'elles servent Dieu. Qu'en pensent les médecins des hôpitaux?

[1] *Profession de foi des théistes.*

là pour me l'imposer, je me détourne de lui, et vos maximes humanitaires, vos effusions de sensibilité philosophique n'ont pas de prise sur mon égoïsme. C'est avant tout mon intérêt que je consulte. Puisque vous avez supprimé Dieu, « je suis mon Dieu à moi-même, je suis ma loi, je ne regarde que moi. Si les autres sont moutons, je me fais loup; s'ils sont poules, je me fais renard ». Ces paroles de Voltaire ne montrent-elles pas d'une façon piquante les résultats d'une morale sociale qui ne prend pas Dieu pour premier fondement.

II

Jusqu'ici la morale que les philosophes du dix-huitième siècle ont essayé d'établir en dehors du christianisme nous a paru dépourvue de base et bornée dans son étendue aux seuls devoirs de l'homme envers ses semblables. Surent-ils du moins lui donner une sanction, une efficacité véritables ?

Les anciens éducateurs n'étaient pas embarrassés pour trouver une sanction aux devoirs qu'ils prescrivaient à leurs élèves. Après avoir recueilli, avec Rollin, les « maximes de morale » naturelle renfermées dans les auteurs païens, après avoir proclamé ces préceptes « grands, solides, lumineux », ils se hâtaient d'ajouter : Ces principes « ne vont pas jusqu'où ils devaient aller et quelque parfaits qu'ils paraissent, *ils laissent l'homme en chemin, sans lui montrer ni le motif qui doit sanctifier ses actions, ni la fin qu'il doit se proposer* [1] ». Cette fin, c'est la gloire de Dieu, c'est le ciel, récompense future de la vertu, comme l'enfer est la punition du vice. Voilà la sanction précise, puissante de la morale chrétienne.

Nombre d'esprits indépendants proclament dans ce siècle la nécessité de cette sanction supérieure. L'abbé de Saint-Pierre veut une éducation morale basée sur la pensée de l'immortalité de l'âme. *La prudence chrétienne* exige, dit-il, que l'élève « liant étroitement ses actions à l'idée du paradis » fasse le bien « pour plaire à Dieu et en obtenir la vie éternelle ». Lorsque la Chalotais vint demander qu'on enseignât au collège la morale comme une science complète par elle-même, il s'empressait d'ajouter que cette morale indépendante « de la révélation tire sa plus grande force et les motifs les plus puissants de la confirmation qu'elle en a reçue... La révélation ajoute des motifs surnaturels, elle promet des récompenses et elle annonce des peines [2] ».

[1] *Traité des Études*, t. III, p. 167.
[2] *Essai d'éducation nationale*, p. 132.

Mais la Chalotais était chrétien, les philosophes ne l'étaient pas; ils devaient donc écarter toute sanction surnaturelle. Restait alors la sanction naturelle qui se tire des conséquences mêmes de nos actions, la sanction légale qui est avant tout une sanction pénale, la sanction de l'opinion, la sanction morale formée par le bon témoignage ou le remords de la conscience. On les trouverait indiquées par les différents philosophes du dix-huitième siècle. Kant, en particulier, veut « que l'enfant apprenne à substituer la crainte de sa propre conscience à celle des hommes et des châtiments divins [1] ». Nous n'avons pas ici à montrer combien ces différentes sanctions sont insuffisantes. Restait l'immortalité de l'âme. Ici les philosophes pouvaient-ils rejeter une sanction que le paganisme lui-même avait admise? Pouvaient-ils nier cette immortalité de l'âme dont la pensée avait soutenu Socrate mourant; que Platon [2] avait proclamée nécessaire au châtiment du vice et à la récompense de la vertu; que Cicéron, dans le *Songe de Scipion*, ne pouvant la regarder comme une certitude, avait du moins placée sous l'égide de cette autre immortalité que les grands noms se créent dans la mémoire des hommes.

Sur ce point même, il faut bien en convenir, on demanderait en vain aux philosophes du dix-huitième siècle, Rousseau excepté, des principes bien arrêtés. Cette sanction de la morale, tirée de la vie à venir, il ne fallait la chercher ni dans le matérialiste Helvétius, ni dans les athées d'Holbach et Diderot. On voit, par la correspondance de Voltaire avec Frédéric, que l'immortalité de l'âme lui apparaissait comme une espérance, et encore quelle espérance; celui qui se demandait si l'âme est une qualité ou une substance pouvait-il affirmer sérieusement sa survivance après la mort. Dans son *Dictionnaire philosophique* [3], Voltaire défend contre d'Holbach l'existence de Dieu, parce que cette existence est utile, parce qu'il vaut mieux pour nous, dit-il, avoir « un Dieu rémunérateur et vengeur qui nous serve à la fois de frein et de consolation » que de « nous abandonner à nos calamités sans espérances et à nos crimes sans remords ». Cette quasi-orthodoxie philosophique irritait les athées. « Le patriarche (Voltaire) ne veut pas, écrivait Grimm, se départir

[1] Kant, *Éléments métaphysiques de la Doctrine de la vertu.*

[2] Platon, voulant donner une sanction à l'éducation sévère qu'il prescrit dans sa *République* (l. X), affirme « que les justes, lorsqu'ils sont dans l'âge mûr, parviennent, dans la société où ils vivent, à toutes les dignités auxquelles ils aspirent, qu'ils font, à leur choix, des alliances pour eux et pour leurs enfants. Mais, ajoute-t-il, ces résultats ne sont rien ni pour le nombre ni pour la grandeur, en comparaison des biens et des maux réservés dans l'autre vie à la vertu et au vice ».

[3] Art. *Dieu.*

de son rémunérateur vengeur; il raisonne là-dessus comme un enfant. » Malgré ces contradictions, Voltaire maintenait son rémunérateur vengeur. Il tenait même à l'enfer, non pas pour lui, bien qu'il y eût des droits, mais pour les autres et en particulier pour la canaille. « Nous avons affaire, disait-il, à force fripons, à une foule de petites gens brutaux, ivrognes, voleurs, prêchez-leur, si vous voulez, qu'il n'y a point d'enfer et que l'âme est mortelle. Pour moi, je leur crierai dans les oreilles qu'ils seront damnés s'ils me volent[1]. » Cet enfer à l'usage des voleurs, ce Dieu paterne qui faisait en bon enfant la police de ce monde et devait se montrer accommodant pour les faiblesses des philosophes, ne pouvait pas constituer pour la morale une sanction bien sérieuse.

Il était temps que Rousseau vînt ici encore rétablir les principes. On connaît l'éloquente objurgation qui termine la profession de foi du Vicaire savoyard : « Philosophe, tes lois morales sont fort sages, mais montre-m'en de grâce la sanction, cesse un moment de battre la campagne. » S'adressant alors à ceux qu'on voulait rendre victimes des décevantes maximes de cette philosophie, « Fuyez : dit-il, ceux qui, sous prétexte d'expliquer la nature, sèment dans les cœurs des hommes de désolantes maximes et dont le scepticisme apparent est cent fois plus affirmatif et plus dogmatique que le ton décidé de leurs adversaires. Sous le hautain prétexte qu'eux seuls sont éclairés, vrais, de bonne foi, ils nous soumettent impérieusement à leurs décisions tranchantes et prétendent nous donner, pour les vrais principes des choses, les inintelligibles systèmes qu'ils ont bâtis dans leur imagination. Du reste, traversant, détruisant, foulant aux pieds tout ce que les hommes respectent, ils ôtent aux affligés la dernière consolation de leur misère, aux puissants et aux riches le seul frein de leurs passions; ils arrachent du fond des cœurs le remords des crimes, l'espoir de la vertu, et se vantent encore d'être les bienfaiteurs du genre humain. » Le lecteur aura remarqué combien cet anathème lancé par Rousseau aux philosophes de son temps peut se retourner contre certains hommes de notre époque, esprits tout aussi tranchants qui se croient, eux aussi, seuls éclairés, seuls vrais, seuls de bonne foi, qui, plus intolérants que l'intolérante Église, veulent remplacer les enseignements de la foi par les dogmes obligatoires d'une science inintelligible; qui, foulant aux pieds ce que les hommes respectent, mettent à la place de l'Évangile la théorie de l'évolution, ôtent toute consolation à la douleur, et tout appui à la morale. Nous ne pouvons pas nous attarder ici à faire le procès des fils de Voltaire et de Diderot. Nous

[1] *Dictionnaire philosophique,* art. *Enfer.*

voulons simplement rappeler avec quelle force Rousseau avait rétabli la sanction de la morale naturelle. Il montre à son élève qu'elle est avant tout dans l'idée d'un Dieu rémunérateur. Pour qu'Émile ne soit jamais tenté d'écarter cette pensée salutaire, il devra se souvenir de ces belles paroles du Vicaire savoyard : « Mon fils, tenez votre âme en état de désirer toujours qu'il y ait un Dieu et vous n'en douterez jamais. »

III

La morale naturelle a retrouvé sa véritable sanction. Cette sanction sera-t-elle efficace? Il semble que Rousseau ait pris plaisir, dans le livre même où il expose les motifs qui doivent nous conduire au bien, à démontrer leur impuissance. Émile et Sophie qu'il a élevés avec tant de soin en font la triste expérience. Ils sont venus à Paris après leur mariage. Émile s'y laisse corrompre par les mœurs du temps. « Tous mes attachements s'étaient relâchés, dit-il lui-même, toutes mes affections s'étaient attiédies. J'avais mis un jargon de sentiment et de morale à la place de la réalité. J'étais un homme galant sans tendresse, un stoïcien sans vertu, un sage occupé de folies; je n'avais plus de votre Émile que votre nom et quelques discours. »

L'exemple de Sophie est plus frappant encore. Au moment où les nouveaux organisateurs de lycées de filles invoquent volontiers l'autorité de Rousseau et veulent donner à la morale dans ces établissements la place qu'ils ôtent à la religion, il est bon de leur rappeler comment les femmes élevées par l'auteur de l'*Émile* et de la *Nouvelle Héloïse* comprirent leurs devoirs. Dans la pensée de Rousseau, Sophie devait être la femme accomplie, comme Émile devait être l'homme parfait. Il n'avait pas voulu tarder à parler de religion aux filles comme il l'avait fait pour les garçons, et cela pour une raison étrange. « Je voudrais en parler à celles-ci de meilleure heure, dit-il, car s'il fallait attendre qu'elles fussent en état de discuter méthodiquement ces questions profondes, on courrait risque de ne leur en parler jamais. » Il ne suffit pas à Rousseau que les jeunes filles « sachent sitôt leur religion », il veut encore qu'elles « la sachent bien et surtout qu'elles l'aiment ». Malheureusement, Rousseau ne parle pas ici du christianisme. Il veut qu'on enseigne à son élève l'existence d'un arbitre souverain, « d'un Être suprême, rémunérateur des bons et juge des méchants, duquel nous sommes tous les enfants, qui nous prescrit à tous d'être justes, de nous aimer les uns les autres, d'être bienfaisants et miséricordieux, de

tenir nos engagements[1] ? » Voilà ce qu'il importe de connaître. Quant aux autres enseignements de l'Église, Rousseau en fait bon marché. « Maintenez toujours vos enfants, dit-il, dans le cercle étroit des *dogmes qui tiennent à la morale;* persuadez-leur bien qu'il n'y a rien pour nous d'utile à savoir que ce qui nous apprend à bien faire[2]. » Voilà le programme tracé par Rousseau pour l'éducation religieuse des jeunes filles. C'est au fond la religion naturelle qu'il s'agit de leur apprendre. Le catéchisme en usage jusqu'alors était par là même condamné comme contenant des chapitres obscurs ou inutiles. Il fallait le soumettre à une réforme complète. Rousseau, pour nous donner une idée de la rédaction nouvelle qu'il convenait d'adopter, développe la demande : *Qui vous a créé et mis au monde ?* dans quelques pages que M. Ferry lui-même hésiterait peut-être à mettre entre les mains des élèves de ses lycées de filles. Nous regrettons vivement que Rousseau n'ait pas ainsi expliqué tout le catéchisme à Sophie. Il lui en fit probablement de vive voix le commentaire détaillé. Sophie en profita en trahissant ses devoirs d'épouse. « Changement cent fois plus inconcevable, dit Émile. Comment celle qui faisait la gloire et le bonheur de ma vie en fait-elle la honte et le désespoir. »

Rousseau, dans la *Nouvelle Héloïse*, semble avoir pris plaisir à montrer avec plus d'évidence encore l'inefficacité et l'impuissance de sa morale. Comme l'a si bien fait remarquer M. Saint-Marc Girardin[3], il y a deux thèses dans ce roman. La première tend à établir que l'amour conduit à la vertu ou en tient lieu. C'est la glorification de la sensibilité. Julie et Saint-Preux se proclament vertueux parce qu'ils sont tendres; et pour eux, le degré de la passion est comme le thermomètre de la sainteté. Étrange sainteté, vraiment, dont Rousseau se charge de nous marquer le caractère par la bouche de Julie elle-même. « Avec du sentiment et des lumières, dit-elle, j'ai voulu me gouverner et je me suis mal conduite. » N'est-ce pas la condamnation par Rousseau même de la morale du sentiment qu'il venait de proclamer ? Dans la seconde partie de la *Nouvelle Héloïse*, Rousseau qui, sur ses réflexions, soutient que la morale naturelle suffit à l'homme pour vaincre ses passions et pratiquer la vertu, montre au contraire son impuissance par les sentiments et la conduite de son héroïne. Saint-Preux a été écarté. Julie a épousé M. de Volmar, qui la croit désormais affermie dans le devoir : mais il suffit d'une entrevue de Julie et de Saint-Preux dans ces rochers de la

[1] On voit, par les expressions dont se sert Rousseau, qu'il ne reconnait avec son siècle que la morale sociale.

[2] Pour les idées de Rousseau sur l'éducation des filles, voy. *Émile,* l. V.

[3] *Opus cit.*

Meillerie, témoins de leur premier amour, pour que Julie se sente profondément ébranlée. Elle reste, il est vrai, fidèle à son devoir; mais c'est une victoire à la Pyrrhus. Rousseau, pour l'arracher au danger, se hâte de la faire mourir. Avant de l'envoyer au trépas, il met dans sa bouche ces paroles qui semblent constater officiellement l'impuissance de la morale naturelle : « Je crois valoir autant qu'une autre, dit Julie, et mille autres ont vécu plus sagement que moi. Elles avaient donc des ressources que je n'avais pas. Pourquoi, me sentant bien née, ai-je eu besoin de cacher ma vie? Pourquoi haïssais-je le mal que j'ai fait malgré moi? Je ne connaissais que ma force; elle n'a pu me suffire. Toute la résistance qu'on peut tirer de soi, je crois l'avoir faite, et toutefois j'ai succombé. Comment font celles qui résistent : *elles ont un meilleur appui.* »

Elles ont un meilleur *appui*. Quel appui? Julie le cherche. Saint-Preux, Volmar, ont beau lui dire : — Fiez-vous à votre âme qui est forte et généreuse; fiez-vous à votre amour de la vertu, ne faites pas l'injure de douter de vous-même. Julie hésite. Elle ne veut pas aller aux rochers de Meillerie. « Braver, dit-elle, des périls où l'on a succombé, n'est-ce pas vouloir succomber encore. » Elle cherche la cause du mal et de la tentation. « Toujours de l'orgueil. Quoi qu'on fasse, dit-elle, c'est lui qui vous élève et c'est lui qui m'humilie. » Julie condamne donc l'orgueil? Rousseau va-t-il prêcher par sa bouche la défiance de soi-même, l'humilité? Julie va-t-elle devenir chrétienne, pieuse pour rester vertueuse, et verrons-nous un roman du dix-huitième siècle finir par la dévotion? Rousseau aime mieux se tirer d'embarras en la faisant mourir.

Qu'est-ce donc qu'une pareille doctrine? Inconséquence d'un esprit mal équilibré, nous dira-t-on. Est-ce bien sûr? Que le cerveau de Rousseau ait été mal équilibré, il est difficile d'y contredire; mais que, dans la conclusion de la *Nouvelle Héloïse*, il n'ait pas cédé à l'instinct de la vérité, qui pourrait l'affirmer avec certitude? Le cri de Julie est celui d'une âme aux abois qui sent le besoin d'un secours supérieur pour vaincre la tentation. Ce « meilleur appui » qu'elle réclame, le christianisme le donne. En nous enseignant une morale qui, après tout, s'impose à l'incroyant lui-même, puisqu'elle n'est autre que celle du Décalogue, il connaît l'impuissance de l'homme à la pratiquer tout entière et alors par la *grâce* il vient au secours de sa faiblesse. « Comment prendre cette résolution héroïque, dit Malebranche, dans son *Traité de morale*[1], de sacrifier à la loi divine jusqu'à la passion dominante. Certainement, il n'est pas possible sans

[1] Ch. VII.

le secours de la grâce. » Ce langage est chrétien, j'ose dire qu'il est philosophique, parce que le secours qu'il nous promet répond aux besoins de notre commune faiblesse. *Libera nos a malo*, cette prière que le croyant adresse à son Dieu, soir et matin, est aussi le cri de toute volonté défaillante devant le devoir qui lui incombe. On l'a dit : en morale, la grande affaire n'est pas de savoir, mais de pouvoir. Philosophe, vous pouvez m'aider à savoir; mais m'aiderez-vous à pouvoir. Cette grâce, que vous ne sauriez me promettre sans déranger tout le système de votre philosophie, le christianisme la promet, et j'en atteste les vertus qu'il a fait fleurir sur la terre, il la donne. MM. Ferry et Paul Bert ne demandent pas sans doute des lycées de filles pour y former des Sophie et des Julie. Dès lors qu'ils y laissent entrer la religion, puisqu'elle seule fournit « ce meilleur appui » dont parlait Julie, appui si nécessaire dans les combats de la vertu et les luttes de la vie. J'en appelle ici au témoignage de deux écrivains dont MM. Ferry et Paul Bert ne récuseront pas l'autorité. Montesquieu a dit : « La religion même fausse est la meilleure garantie que les hommes puissent avoir de la probité des hommes [1]. » Rousseau, à son tour, a écrit ces paroles qui sont la meilleure condamnation de son *Émile* : « La philosophie ne peut faire aucun bien que la religion ne le fasse encore mieux, et la religion en fait beaucoup que la philosophie ne saurait faire. »

IV

Les discussions présentes, les projets du gouvernement donnent le plus grand intérêt à cette question de l'efficacité de la morale naturelle; aussi, avant de terminer cette partie de notre étude, croyons-nous important de présenter une dernière observation. Nous venons de voir que la morale de Rousseau, malgré la sanction naturelle dont il l'accompagne, a été frappée d'impuissance. Les héroïnes qu'il met en scène manquent toutes de vertu. J'ajoute, ce qui n'est pas moins grave, qu'elles manquent de pudeur.

Quand on se pose en éducateur, il faudrait faire en sorte, même au dix-huitième siècle, de ne pas préparer de pareils résultats. Helvétius avait consacré tout un chapitre du livre *De l'Esprit* à attaquer la pudeur, qui est pour la femme ce que l'honneur est pour l'homme. Il invoquait les récits des voyageurs, les coutumes des peuples sauvages, les exemples de l'antiquité, les anecdotes les plus hasardées

[1] *Esprit des lois*, l. XXIV, c. VIII.

pour prouver qu'elle n'est qu'un préjugé variable. Si le dix-huitième siècle ne lui donna pas absolument raison en théorie, il le fit en pratique. Cette époque, qui avait traversé la Régence, trouva trop timide le franc-parler de Molière ; elle se plut à colorer encore la langue vive, expressive et sans pruderie de nos pères. Pourquoi mettre quelque retenue dans le langage quand il n'y en a plus dans les actions. La pudeur est emportée avec tous les scrupules d'un autre âge. On croit la railler spirituellement. « Belle vertu, dit-on, qu'on attache sur soi avec des épingles [1]. »

Ce qu'il y a de plus grave, c'est que les éducateurs arrivent ici au même résultat que les romanciers. Rousseau[2], qui semble défendre la pudeur contre les maximes des philosophes, la blesse à toutes les pages. Nous ne parlons pas ici de l'étrange moyen qu'il emploie pour initier Émile au monde moral. Après avoir desséché son cœur à plaisir, après n'avoir cultivé en lui que la bête durant les quinze premières années, sait-on quel est son secret pour développer enfin le sentiment dans son âme : il compte pour cela sur ses sens. Du moins va-t-il entourer Sophie de pureté, et de pudeur ; pas davantage. Julie qu'il n'a pas élevée, mais qu'il fait parler et agir selon son cœur, est la vraie fille de Mme de Warens. Rousseau dit, au commencement de sa *Nouvelle Héloïse*, que toute fille qui lira son livre est perdue ; on peut l'en croire. Julie a beau remplir ses lettres de je ne sais quelle sensibilité romanesque, elle n'échappe pas à la grossièreté ; et sa correspondance avec Saint-Preux offre un mélange étrange d'hygiène et d'amour. Sophie n'a pas plus de pudeur. Lorsque Rousseau se fait dans son livre le confesseur et le médecin des deux époux, il semble avoir pris à tâche d'écrire un chapitre de la *République* de Platon. O Rousseau, ô immortel éducateur ! M. Ferry, qui lui envoyait, il y a quelques mois, du haut de la tribune, le cri de son admiration attendrie, va-t-il prendre le précepteur de Sophie comme grand maître des lycées de filles. Oh ! ce n'est pas Sophie qui, à la place de l'élève interrogée dernièrement sur Mme de Pompadour par un examinateur de la Ville, disciple sans doute de Jean-Jacques et destiné peut-être à professer la morale dans les nouveaux établissements, ce n'est pas Sophie qui eût rougi de donner sur la célèbre marquise tous les éclaircissements nécessaires.

Nous venons de voir qu'on chercherait vainement dans Rousseau

[1] *Mémoires* de Mme d'Épinay.

[2] « Je vois, dit Rousseau, où tendent les maximes de la philosophie moderne, en tournant en dérision la pudeur du sexe et sa fausseté prétendue, et je vois que l'effet de cette philosophie serait d'ôter aux femmes le peu d'honneur qui leur reste. » (*Émile*, l. V.)

la femme pudique, et surtout cet idéal de pureté, de grâce modeste, d'élan généreux, de délicatesse exquise que réalise sous nos yeux la jeune fille chrétienne. Il ne suffisait pas, on en conviendra, de connaître Thérèse Levasseur pour deviner ce type à la fois humain et angélique que la religion seule a créé et peut maintenir sur la terre. Au fond, ce qui a manqué aux philosophes du dix-huitième siècle pour enseigner utilement la morale, c'est de l'observer eux-mêmes. Quand Rollin demande au maître d'inspirer la vertu à ses élèves, il lui rappelle que le vrai moyen d'y réussir, c'est de confirmer ses leçons par ses exemples. Les hommes qui, au dix-huitième siècle, se donnèrent la mission de réformer l'éducation mirent à plaisir la contradiction entre leur vie et leurs préceptes. Helvétius demande la rédaction d'un *catéchisme de probité* dans le livre même où il sape toute probité par la base. Diderot qui, dans les scènes du *Père de famille*, essaye de nous attendrir, qui nous enthousiasme pour les devoirs domestiques, les pratique d'une façon singulière auprès de Mme de Puisieux et de Mlle Voland [1]. Rousseau lui-même passe sa vie à parler de vertu et à patauger dans le vice. On a beau faire ces prodigieux efforts d'imagination dont il était capable et quitter un milieu dégradé pour se transporter dans un monde idéal, il est bien difficile que la plume soit chaste quand le cœur est souillé. Le séjour de Clarens était une mauvaise préparation pour un futur précepteur de jeunes filles. « L'esprit de Jean-Jacques, a dit Joubert [2], habite e monde moral, mais non l'autre qui est au-dessus. » C'est là le secret de sa faiblesse. Pour tracer les règles d'éducation de la jeune fille, pour préparer d'une main sûre ce chef-d'œuvre de délicatesse et de grâce, n'est-il pas nécessaire que l'âme de l'instituteur habite ce monde religieux dont parle Joubert qui est au-dessus du monde moral. N'est-ce pas là qu'il puisera cette élévation d'idées, cette intuition supérieure, cette gravité, ce respect, qui sont la première condition du succès dans une telle mission. Qu'on compare Fénelon, dans son *Traité de l'éducation des filles*, à l'auteur de l'*Émile*. Quelle distance entre le prêtre et le philosophe ; c'est qu'ils habitent deux mondes différents. Rousseau même quand il parle de vertu a « l'esprit voluptueux. Dans ses écrits, l'âme est toujours mêlée avec le corps et ne s'en sépare jamais [3] ». On sent au contraire que l'âme de Fénelon plane dans des régions supérieures. Il donne tous les conseils nécessaires, il dit tout ce qu'il faut dire, mais il le dit avec une parfaite convenance, là même où Rousseau ne cesse de

[1] La correspondance de Diderot avec sa propre fille est bien étrange pour un père, même au dix-huitième siècle.

[2] *Pensées.*

[3] Joubert, *Pensées.*

blesser la pudeur, tant est vraie la parole de saint Paul : *Omnia munda mundis*.

Ce qui fait le grand succès du christianisme dans l'éducation de la femme, c'est qu'il la respecte et qu'il l'élève. M. Legouvé a trouvé de bon goût, dans une conférence faite dernièrement à la Sorbonne, de nous apprendre que Bossuet définit la femme « une côte complémentaire », et qu'un concile du moyen âge se posa la question si les femmes ont une âme. M. Legouvé serait probablement fort embarrassé pour nous apporter le texte de ces belles propositions. Nous pouvons, nous, sans sortir de l'*Émile*, lui rappeler comment les philosophes ont compris le respect de la femme. « La femme, dit Rousseau, est faite spécialement pour plaire à l'homme. Toute fille doit avoir la religion de sa mère et toute femme, celle de son mari [1]. » Voilà formulé en deux articles le code des destinées nouvelles que le précepteur de Sophie prépare désormais à la femme.

Rousseau décrète que la fille aura la religion de sa mère, la femme, celle de son mari. Singulier respect de la liberté de conscience. On est bienvenu après cela à aller récriminer contre l'oppression des âmes et l'exploitation de la femme par le christianisme. Les paroles de Rousseau, plus authentiques que le fameux concile du moyen âge, ne sont-elles pas la négation pratique de l'âme? La vérité, c'est que le christianisme, en révélant à la femme la grandeur de son âme et les droits de sa conscience, l'a tirée de l'abjection du paganisme et a opéré son émancipation légitime en la rappelant à la dignité de son être. C'est aujourd'hui encore, en s'adressant à son âme, en lui parlant de ses droits sans l'exalter, de ses devoirs sans l'humilier, que la religion la maintient dans cet état d'élévation sans révolte, d'obéissance sans bassesse où les qualités naturelles de la femme sont en quelque sorte ennoblies, transfigurées par les vertus de la chrétienne. Sous ce rapport l'expérience est faite; elle nous a valu plusieurs siècles de bienfaits. Nous attendons à l'œuvre les disciples de Jean-Jacques. Nous leur conseillons d'inscrire sur le fronton de leurs nouveaux lycées de filles les deux maximes du maître : « La femme est faite spécialement pour plaire à l'homme. Toute fille doit avoir la religion de sa mère, et toute femme, celle de son mari. » Ce symbole, en deux articles, remplacera avantageusement le *Credo* des catholiques, et l'effet moral sera considérable.

La conclusion qui se dégage de ces considérations, c'est qu'il est bien difficile de remplacer la religion dans l'éducation de la jeunesse. La pédagogie de Jean-Jacques nous fournit ici une dernière preuve du danger qu'il y a pour le philosophe de substituer ses propres

[1] *Émile*, l. V.

conceptions à celles du christianisme. Rousseau qui a fait un si bel éloge de l'innocence semble cependant lui préférer le repentir. Il veut que Julie et Saint-Preux soient d'abord coupables, pour leur ménager l'occasion d'une régénération triomphante. Émile et Sophie pèchent pour avoir à leur tour sujet de se repentir. Entendez Émile s'écrier ici avec enthousiasme : « Ah! si Sophie a souillé sa vertu, quelle femme osera compter sur la sienne? Mais de quelle trempe unique doit être une âme qui peut revenir de si loin à tout ce qu'elle fut autrefois? » Que signifie ce langage? Le christianisme a le droit de nous parler de l'efficacité de la pénitence, parce qu'il admet la rédemption et le pardon; mais comment le Dieu de Rousseau, comment un Dieu qui ne peut pas écouter une prière que je n'ai pas le droit de lui adresser pourrait-il entendre le cri de mon repentir, et ce repentir même quel est-il? Rousseau a tracé à son image le caractère de ses héros. Celui qui raconte leurs fautes est bien l'auteur du livre des *Confessions*. Dès lors quelle régénération attendre. Si saint Augustin, dans l'ouvrage immortel qui porte aussi le nom de *Confessions*, nous apparaît grandi par l'humilité de ses aveux, purifié par le feu de l'amour divin, transfiguré, en un mot, par la grandeur, par la sincérité de sa pénitence, comment l'écrivain cynique qui, après avoir étalé toute la honte de ses turpitudes, porte le défi qu'il y ait sur la terre un cœur plus pur que le sien, pourrait-il invoquer pour lui et pour ses héros les bénéfices du repentir?

Nous avons cherché dans Rousseau une morale sûre, et nous ne l'avons pas trouvée. Après avoir établi les vrais principes, après avoir élevé l'édifice, il semble prendre plaisir à le renverser de ses propres mains. Autour de lui tout est confusion et négation. Le tableau que nous venons de tracer nous a montré le désarroi des philosophes lorsque, après avoir rejeté la morale religieuse, ils essayèrent de fonder la morale naturelle. Ils avaient envahi, avec une orgueilleuse assurance, le doma ne occupé jusqu'alors par le christianisme; mais unis pour attaquer, pour détruire, ils se divisèrent quand il fut question de rebâtir. On vit alors se produire tous les systèmes dont a hérité notre siècle, au point que les moralistes de notre époque reconnaîtront là plus d'un ancêtre. Les matérialistes peuvent invoquer La Mettrie, Helvétius, d'Holbach. Les évolutionnistes, qui se croyaient peut-être créateurs, voient leur système déjà ébauché par Diderot. Voltaire, avec son absence de principes, ses appels affectés au sens commun, peut être regardé comme le patron de ce qu'un sénateur appelait dernièrement, à la tribune, la morale des braves gens, morale large, facile, fondée sur l'opinion et variable comme elle. Rousseau, enfin, y apparaît comme le grand apôtre de la philosophie spiritualiste. M. Jules Simon ne dédaignerait pas sans

doute de se dire son disciple; et l'auteur de *la Religion naturelle* doit se reconnaître dans la *profession de foi du Vicaire savoyard.*

Cette variété même des systèmes philosophiques rend aujourd'hui difficile à nos ministres de l'instruction publique la rédaction d'un programme de morale à l'usage des écoles. On pense bien que l'embarras devait être plus grand encore au dernier siècle. Nous venons de voir les philosophes, par haine du christianisme, ne parler que de morale, s'efforcer de l'établir sur des bases purement naturelles, et l'appeler à prendre désormais dans les collèges la place occupée jusqu'alors par la religion. Nous avons exposé leurs systèmes. Il est temps de se demander quel fut le résultat de ces polémiques, les conséquences de ces doctrines. Il est temps de savoir quelle était, en 89, la volonté de la nation, relativement à l'éducation morale et religieuse de la jeunesse. L'opinion qui a vu s'agiter devant elle tant de théories nouvelles est-elle disposée à les faire passer dans les lois? Allons-nous assister à une révolution dans l'enseignement comme dans les autres branches de l'administration publique? Ce siècle a discuté avec une ardeur fébrile toutes les questions philosophiques, religieuses, économiques, sociales, politiques. A mesure qu'on approche des états généraux, l'excitation descend des hautes classes dans les couches profondes de la nation. La France entière se lève pour secouer les haillons du vieux monde et renaître à une nouvelle vie. Parmi tant d'institutions qui sont destinées à périr, faut-il compter la religion? Sera-t-elle bannie désormais de l'éducation de la jeunesse? Les législateurs vont-ils consacrer sur ce point les idées des philosophes? C'est ce qu'il est temps de faire connaître.

L'abbé Augustin Sicard,
Vicaire de Saint-Philippe du Roule.

La suite prochainement.

LA QUESTION JUIVE

EN ALLEMAGNE

Lorsque en 1721 Montesquieu publiait ses *Lettres Persanes*, il faisait écrire plaisamment par Usbek à son correspondant imaginaire Ibben : « Tu me demandes s'il y a des Juifs en France, sache que partout où il y a de l'argent il y a des Juifs. » Et Usbek, redevenant sérieux après cette boutade, ajoutait un peu plus loin : « Les Juifs n'ont jamais eu dans l'Europe un calme pareil à celui dont ils jouissent maintenant. On commence à se défaire, parmi les chrétiens, de cet esprit d'intolérance qui les animait[1]. »

Plus de cent cinquante ans se sont écoulés depuis l'apparition des *Lettres Persanes*, et ce calme, dont Montesquieu faisait honneur à l'adoucissement des mœurs, semble sur le point de redevenir une chimère. Les philosophes qui croient au progrès continu et le font consister principalement dans l'esprit de tolérance, les sceptiques qui rêvent l'indifférence universelle en matière religieuse, doivent être singulièrement déroutés dans leurs calculs[2]. Les Juifs sont en butte à une explosion de haine qui rappelle ces temps du moyen âge auxquels le rationalisme contemporain a si souvent opposé avec orgueil les bienfaits de notre civilisation. L'Allemagne, la terre classique de la libre-pensée moderne, est ravagée par une sorte d'épidémie rageuse et persécutrice. Henri Heine, dépeignant une colère burlesque du vieil empereur Frédéric Barberousse, enfoui dans sa caverne légendaire, place dans sa bouche ces grotesques paroles : « Ta seule respiration à mes côtés constitue un crime de haute trahison. »

Dein Odem schon ist Hochverrath[3].

[1] *Lettres Persanes*, lett. LX.

[2] Voir, par exemple, la conclusion assez pessimiste du livre de M. Kuno Fischer : *Lessing als Reformator der deutschen Literatur*, dont la 3e édition coïncide avec le centenaire de Lessing : « Le monde, dit-il, est de cent ans plus vieux que Lessing. A en juger par notre temps, il paraît plus éloigné que jamais du but que Lessing lui assignait. Les luttes d'Église à Église, les antagonismes de croyance, même la guerre religieuse, qui prend des allures ridicules de croisade, les antipathies de peuples et de races, les instincts sauvages de révolte qui s'agitent dans les bas-fonds de la société, sont plus dangereux que jamais... » L'auteur, tout en persistant à croire au progrès, en ajourne la réalisation dans un lointain avenir.

[3] *Deutschland*, c. XVI.

Il semble que les Allemands chrétiens, sujets du grand « empire de la crainte de Dieu et des bonnes mœurs », aient pris au sérieux cette plaisanterie du Juif Henri Heine. On dirait que le seul fait de la présence d'un assez grand nombre d'Israélites sur leur territoire a diminué dans leur atmosphère la quantité d'air respirable, ou menace de tarir les sources de la vie, tant les mesures à prendre contre les Juifs sont mises à l'ordre du jour comme une impérieuse question de salut public.

Suscitée il y a plus d'un an, passionnément agitée dans la presse, cette *Question juive* (*Judenfrage*), comme disent nos voisins, paraît de temps en temps s'assoupir. Mais le premier incident venu la réveille, comme ces incendies mal éteints que le moindre coup de vent peut attiser et rendre de nouveau redoutables. Il a suffi, tout récemment, du retour d'une date, de l'anniversaire séculaire de la mort de Lessing [1], pour raviver les plus aigres disputes. L'anniversaire est passé, et nul ne désarme; mais en attendant qu'un nouveau prétexte mette les adversaires aux prises, profitons de la trêve relative qu'une sorte de lassitude semble imposer pour le moment aux combattants aussi bien qu'au public, et faisons, s'il est possible, la part du vrai, celle de l'odieux, celle du ridicule, dans les accusations contradictoires et les injures que se renvoient les deux partis.

I

L'Athénien qui exilait Aristide avait pour principal grief l'ennui de l'avoir entendu trop souvent et trop longtemps appeler *le juste*. Le vrai crime des Juifs est d'avoir depuis trop longtemps la réputation d'être riches.

Cette accusation est grave en notre siècle d'argent. Grâce à la diffusion des idées darwinistes, on a beaucoup parlé en notre temps de « concurrence vitale ». Il y a, hélas! une autre concurrence, plus à la portée de toutes les intelligences, même les plus vulgaires: c'est la lutte pour la jouissance; c'est le combat pour une bonne place au banquet de la vie. On prétend communément que les Juifs y sont assis aux tables les mieux servies. C'est pour cela qu'ils encourent si facilement la haine de la multitude. Ils accaparent la richesse, et obstruent le chemin par lequel on espérait la conquérir. Sans l'imputation de ce double crime, réel ou supposé, on ne serait point parvenu à exciter contre eux une agitation sérieuse. Toute la question juive est là. On a rêvé de supprimer des concurrents qu'on estime trop puissants, trop habiles ou trop heureux.

[1] Lessing est mort le 15 février 1781.

Un sentiment de basse et odieuse rivalité se cache donc au fond de cette querelle où la diversité des croyances n'a eu qu'une bien faible, j'oserais presque dire une trop faible part. Il faut établir cela dès l'abord, afin de flétrir une bonne fois les passions et les excès de la foule et de renvoyer avec leur courte honte, ainsi qu'auraient dit nos pères, tout le gros des combattants de l'armée « anti-sémitique ». Mais ce point une fois concédé, il faut reconnaître aussi que ces ignobles convoitises n'étaient point le mobile des premiers promoteurs de cet étrange mouvement, et qu'évidemment ils n'avaient point calculé les conséquences inattendues de leurs plaintes ou de leurs attaques. De honteuses passions font souvent agir les hommes, mais ni les individus ni les foules ne se soucient de les avouer. Il faut, pour remuer les masses, avoir un prétexte spécieux, correspondre à des colères qui couvaient sourdement, et faire résonner de grands mots qui donnent à de vieilles rancunes l'apparence d'une revendication équitable. Une implacable logique préside aux affaires de ce monde. Une classe qui soulève contre elle, même sous un prétexte futile, une animosité générale, n'est pas exempte de reproche. Si elle n'a point péché contre la justice, elle a tout au moins péché contre la prudence. Si elle n'expie point de crimes, elle a commis des fautes ou abusé de ses avantages. C'est le cas des Juifs en Allemagne, et peut-être dans plus d'un autre pays de l'Europe contemporaine.

Deux partis surtout s'effrayent ou s'indignent de l'influence toujours croissante des Juifs en Allemagne : le parti luthérien orthodoxe[1], et le parti catholique, qui est représenté à la diète de l'Empire par « la fraction du centre », et qui a pour principal organe, dans la presse berlinoise, le journal *la Germania*[2]. Ces deux groupes

[1] Les journaux luthériens orthodoxes ont été, dans toute cette querelle, fort hostiles aux Juifs. Parmi les plus violents, il faut citer la *Gazette générale évangélique-luthérienne* (*Die Allgemeine Evangelisch-Lutherische Zeitung*), publiée à Leipzig sous la direction d'un des principaux professeurs de la Faculté de théologie, le docteur Luthart. — Parmi les journaux politiques prussiens les plus ardents contre les Juifs, il faut citer la *Gazette de Voss* et les *Grenzboten*. La *Gazette de la Croix*, tout aussi hostile au fond, a toujours gardé plus de dignité dans la forme.

[2] Les Juifs reconnaissent eux-mêmes que la population catholique, en général, leur a été assez sympathique, et que la charité des individus a fait la compensation de ce qu'il y a eu parfois d'excessif dans le ton de la presse. — Voir, à ce sujet, le compte rendu fort curieux d'une brochure protestante sur la question : *Les Juifs et la Chasse aux Juifs* (*Juden und Judenhetze*), par Enodatus, dans le *Journal littéraire juif* du 11 février 1880. — Les passions fort protestantes de l'auteur de la brochure et les sentiments israélites de l'auteur du compte rendu forment une double preuve des plus décisives. — L'assemblée générale des catholiques Badois, tenue l'an dernier à Heidelberg, a protesté par un vote formel contre toute mesure de per-

représentent l'antagonisme loyal, sérieux, sincère. Le reste des adversaires, qu'on peut à bon droit nommer *Légion*, ne représente que des rivalités d'intérêts ou de mesquines jalousies.

C'est du sein du luthéranisme orthodoxe qu'est partie l'attaque. Nous ne nous figurons pas toujours bien, en France, ce qu'est cette orthodoxie protestante qui a pour interprète, à Berlin, la *Gazette de la Croix*. A ses yeux, la Prusse devrait être l'Etat protestant par excellence; le luthéranisme est une des bases de la constitution, comme le pouvoir royal en est la pierre angulaire, et le mot d'ordre du parti est la fière et chrétienne devise de la vieille Prusse : « En avant avec l'aide de Dieu pour le roi et la patrie[1] ! »

Un parti qui rêve, au point de vue féodal et protestant, l'alliance du trône, de la noblesse et de l'autel, doit tout naturellement avoir en exécration les principes du libéralisme et de la démocratie modernes. Pour lui tout doit découler d'en haut; pour la démocratie tout procède d'en bas. Les adversaires semblent donc irréconciliables. Pourtant, précisément parce que dans cette extrême droite protestante il y a des hommes de foi, les masses populaires sont l'objet de sa sollicitude au point de vue du salut des âmes. A Berlin, comme dans toutes les grandes agglomérations européennes, le socialisme a pour introducteur l'indifférence religieuse, pour compagnon l'athéisme, pour conséquence la haine brutale et irréfléchie de toute idée chrétienne. C'est à cette désastreuse influence que quelques luthériens zélés ont voulu tenter de porter remède. Le mal est immense à Berlin. La ville s'est démesurément accrue; elle est devenue un vaste centre de production industrielle en même temps qu'une grande capitale. Là où les maraîchers d'il y a trente ans cultivaient leurs maigres champs s'élèvent aujourd'hui des usines entourées de quartiers populeux. On s'est, hélas! plus préoccupé d'y construire des brasseries que d'y édifier des temples, et, à défaut des prédicateurs protestants, le peuple a écouté les orateurs socialistes. Mais les quelques doctrines admissibles du socialisme ne sont-elles pas l'application des grands principes de la fraternité et de la charité chrétiennes? C'est en leur nom que quelques prédicateurs ont essayé de ramener au temple les foules qui le délaissent de plus en plus; c'est ainsi qu'a pris naissance *le parti socialiste chrétien*, œuvre assez factice et probablement fort éphémère, mais qui est le fruit d'une tentative noble et désintéressée de rapprochement entre le clergé protestant et les classes ouvrières.

Parmi les missionnaires les plus capables et les plus zélés de

sécution qui serait prise à l'égard des Juifs. (*Gazette générale du Judaïsme*, n° du 29 mars 1881.)

[1] *Vorwærts mit Gott für Kœnig und Vaterland!*

l'œuvre nouvelle se trouve l'un des prédicateurs de la cour, M. le pasteur Stœcker. Orateur à la parole facile, plus incisif que ne le sont d'ordinaire les prédicateurs allemands, M. Stœcker mérite ce qu'il a de réputation et d'influence. Ancien aumônier militaire (il a été *Feldprediger* de la garnison prussienne de Metz), il a pris au contact des soldats une certaine rondeur de langage qui est une condition de succès quand on s'adresse aux classes ouvrières. Député au *Landtag* prussien, conservateur sérieux, et à tout prendre, d'esprit assez large, il est affecté cependant de ce teutonisme exclusif qui, depuis la restauration de l'Empire allemand, devient chez un grand nombre de nos voisins un véritable cas pathologique. Et comme un bon Prussien ne saurait admettre qu'un Juif soit aussi bien Allemand que lui, la présence des Juifs dans les assemblées politiques, les grands services de l'État, les diverses administrations publiques et privées, lui fait l'effet de l'occupation de son pays par quelque armée étrangère. Le Juif indigène excite en son cœur autant d'antipathie que le Français exotique, et ce n'est pas peu dire.

Or, le 19 septembre 1879, M. le pasteur Stœcker, parlant dans une grande réunion ouvrière, toucha incidemment à la question juive. Il constata qu'il y avait plus de quarante-cinq mille Juifs à Berlin, et ajouta : *C'est trop. — Das ist zu viel.* Ces quatre petits mots allemands furent l'étincelle qui mit le feu aux poudres. La presse aux ordres des Juifs eut l'insigne maladresse de leur donner un grand retentissement. La *Feuille quotidienne de Berlin* (*Berliner Tagblatt*) se distingua entre tous les journaux par la violence de ses invectives, et se fit accuser, même par un de ses abonnés juifs, d'avoir des reporters « dont l'ignorance et la mauvaise foi étaient une honte pour *la ville de l'intelligence* ». N'en déplaise à nos lecteurs parisiens, c'est Berlin qui est ainsi désigné par cette périphrase dans toute la presse allemande. Quoi qu'il en soit, la ville de l'intelligence fut en feu. Le *c'est trop* du pasteur Stœcker devint une sorte de cri de ralliement pour tous les ennemis d'Israël.

Un parti antijuif se forma et eut bien vite trouvé un nom assez habilement choisi. Il s'appela le parti *antisémitique*. J'allais dire, avec mon impertinence française, que tout en Allemagne sent son pédant. Je me rétracte. En Allemagne, toutes choses ont une allure *essentiellement scientifique*. Donc aujourd'hui que les progrès des études de linguistique comparée ont rendu presque populaire le nom de *races aryennes*, comme dénomination générale des populations unies par le lien d'une commune origine, et venues par émigrations successives du plateau de la haute Asie, on sait aussi qu'aux races aryennes s'opposent, au nom de la grammaire et de

l'ethnologie, les races sémitiques qui n'ont point avec elles d'étroits rapports de parenté. Naturellement, parmi ces races aryennes qui couvrent l'Europe, la race germanique est la tribu privilégiée, le fruit le plus exquis qui ait poussé sur le tronc commun. Appeler *sémites* les Juifs, c'était affirmer plus vivement leur origine étrangère, caresser le teutonisme aujourd'hui en faveur, exciter enfin la fibre nationale, si susceptible à l'endroit de ce qui n'est pas allemand.

M. Stœcker n'avait demandé contre la *race sémitique* aucune mesure de rigueur. Son *das ist zu viel* était une plainte et non une agression. Amis et ennemis lui ont reproché d'être resté dans le vague. Dans une réunion *philosémitique* tenue récemment à Berlin [1], l'un des orateurs, un M. Raab, offrait plaisamment 1000 marks de récompense à M. Stœcker, s'il pouvait lui apprendre où les agitateurs antisémitiques voulaient finalement en venir. M. Stœcker est, du reste, un *clérical* protestant, chrétien sincère et, par conséquent, plus jaloux de convertir que d'opprimer. Un de ses confrères, il est vrai pasteur du parti libéral, un M. Nessler (de Berlin), l'a même accusé, l'an dernier, en pleine Chambre des députés, d'avoir des tendances catholiques [2]. En France, le spirituel écrivain qui signe du pseudonyme de Valbert les articles politiques qu'il insère dans la *Revue des Deux-Mondes*, l'a ironiquement comparé au Pharaon contre lequel lutta Moïse, au grand avantage du roi d'Égypte [3]. M. Cherbuliez (ou Valbert) a évidemment raison. Le Pharaon avait un esprit pratique bien supérieur à celui de M. Stœcker, et la suppression des nouveau-nés d'Israël était, en effet, un moyen souverainement efficace pour remédier au développement excessif de la population juive. Pendant qu'il était en veine de citations bibliques, M. Cherbuliez aurait pu alléguer aussi l'exemple d'Hérode, qui prenait également des précautions fort radicales contre les périls de l'avenir. Mais l'immolation des enfants mâles par les sages-femmes ou le massacre des Innocents n'auraient plus de chances de réussir aujourd'hui. S'il est donc vrai que ce peuple qui est au milieu de nous « soit plus fort que nous [4] », quel est le moyen de le com-

[1] Le 7 janvier 1881, dans la salle du Casino Baumbach. — Voir le compte rendu dans la *Gazette de Voss* du lendemain, et dans la *Gazette générale du Judaïsme* du 12 janvier.

[2] Voir, dans les *Historisch-politische Blætter* de Munich, l'article intitulé : *La chasse confessionnelle dans le nouvel empire allemand.* (*Confessionnelle Hetze im neuen deutschen Reich*, t. LXXXV, 5e livraison, 1880.)

[3] *La Question des Juifs en Allemagne*, par G. Valbert. *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1880. — Il est inutile de faire remarquer que l'ironique boutade de M. Cherbuliez n'est qu'un spirituel argument en faveur de la cause de la tolérance.

[4] *Ecce populus filiorum Israël multus et fortior nobis est.* (Exod., I, 9.)

battre? Est-il exact qu'il y ait « trop de Juifs » à Berlin et ailleurs? Le péril est-il donc si grand, qu'il faille organiser dans tout l'empire cette *chasse aux Juifs* (*Judenhetze*), comme s'il s'agissait d'animaux nuisibles ou destructeurs? Que répond à cela la science si chère à tous nos économistes modernes, l'incomparable statistique?

II

Prenons, dans les diverses évaluations, les chiffres avoués par les Juifs eux-mêmes. Ces chiffres doivent être exacts et strictement admissibles comme *minimum;* car Israël est prudent; il a dans ce moment tout intérêt à rassurer les populations effrayées, à calmer les susceptibilités inquiètes de ses adversaires. On reconnaît qu'il y a dans l'empire allemand, à l'heure actuelle, à peu près 520 000 Juifs [1]. Si l'on veut établir maintenant le rapport de la population juive à la population chrétienne, en recherchant la proportion par habitants dans les divers pays de l'Europe, en arrive à l'échelle suivante, dans laquelle les provinces russes de la Pologne propre et de la Lithuanie tiennent le premier rang, tandis que la Suisse occupe le dernier.

Il y a donc en Pologne.	1	Juif sur	7	habitants.
en Autriche [2].	1	—	32	—
en Russie.	1	—	42	—
en Hollande	1	—	52	—
en Turquie.	1	—	64	—
en Allemagne [3]	1	—	105	—
en Belgique	1	—	333	—
en Italie	1	—	412	—
en France	1	—	433	—
en Angleterre	1	—	466	—
dans les États scandinaves.	1	—	466	—
en Suisse.	1	—	595 [4]	—

[1] Le précédent recensement avait donné seulement cinq cent douze mille Juifs, en 1871.

[2] Avec une proportion plus forte dans les pays slaves et magyars, moins forte dans les régions allemandes.

[3] Pays allemands en général. — La proportion établie d'après d'autres statistiques non moins certaines donne, pour l'empire allemand, 1 Juif sur 80 habitants (520 000 Juifs sur environ 44 millions d'habitants). La proportion de 1 sur 105, donnée par la *Gazette générale du Judaïsme*, ne peut être admise que si elle prétend s'appliquer également aux pays allemands de l'Autriche. Il y a fort peu de Juifs dans les provinces du Tyrol, du Vorarlberg, de la Styrie et de la Haute-Autriche. C'est ainsi qu'on peut obtenir cette proportion relativement faible de 1 sur 105.

[4] J'emprunte cette statistique à la *Gazette générale du Judaïsme* (*Allgemeine*

Hors de l'Europe, la contrée où la population juive semble le plus en voie d'accroissement est les États-Unis. Il y a, en ce moment, dans les divers États de l'Union, 1 juif sur 78 habitants [1].

Dans les États prussiens proprement dits la proportion est plus forte que dans l'Allemagne considérée en général. Cela tient à ce qne la Prusse possède le duché de Posen, où les Juifs, comme dans tous les pays polonais, forment une sorte de tiers état. Le Polonais est noble ou paysan. Le commerce est à peu près tout entier entre les mains des Juifs. Les voyageurs qui ont parcouru ces contrées ont tous été frappés de l'aspect de la place principale, du *Ring*, de toute ville tant soit peu importante. Le vendredi soir, au coucher du soleil, toutes les boutiques se ferment pour se rouvrir le samedi à la même heure. Le commerce fête le sabbat; et la population juive, strictement observatrice de ses rites en ces villes où elle tient une place si considérable, impose cette sorte de grève religieuse hebdomadaire au reste des habitants.

Les Juifs sont également fort nombreux dans la Silésie et les deux provinces de la Prusse propre. Mais ce qui est à remarquer, c'est la progression constante de la population juive dans l'ensemble des États prussiens. En 1816, elle s'élevait au chiffre rond de 124 000 âmes; en 1846, elle avait presque doublé et atteignait 215 000 âmes; en 1875, elle s'élevait à 340 000 âmes. En 1816, la proportion était de 1 Juif sur 83 habitants; en 1846, de 1 Juif sur 75. En 1867, la proportion s'abaisse momentanément; il n'y a plus qu'un Juif sur 77 habitants; mais, en 1871, nous retrouvons l'ancienne proportion de 1 sur 75 [2]; proportion qui est sans doute déjà modifiée, car l'accroissement de la population juive semble devenir un fait régulier.

La population juive est surtout concentrée dans les grandes villes. C'est le recensement de 1875 qui a donné pour Berlin ce chiffre de 45 464 habitants juifs qui a effrayé M. le pasteur Stœcker. La même

Zeitung des Judenthums, publiée à Bonn et Leipzig, par M. le rabbin et docteur Ludwig Philippson. (Voir le n° du 1er mars 1881.) C'est l'un des journaux les mieux rédigés de toute la presse juive. Son rédacteur en chef, M. Philippson, s'est d'ailleurs fait, comme écrivain et poète, une réputation méritée. — A côté de la *Gazette générale du Judaïsme*, il faut citer aussi *le Journal littéraire Juif* (*das Jüdische Literaturblatt*), publié à Magdebourg, par M. le rabbin et docteur Rahmer. Nous avons puisé dans ces deux publications de nombreux renseignements pour ce travail. Nous nous plaisons à reconnaître que, dans la défense des intérêts du judaïsme, ces deux journaux ne se sont point écartés des limites d'une polémique sérieuse et digne, dont leurs adversaires sont loin d'avoir toujours donné l'exemple.

[1] *Gazette générale du Judaïsme* (n° du 13 juillet 1880).

[2] Cf. de Treitschke, *Ein Wort über unser Judenthum.* (*Un mot sur notre Judaïsme*, p. 7 de la 3e édition.)

accumulation de population juive se constate à Vienne. Je n'ai sous les yeux, pour cette ville, que les chiffres évidemment un peu arriérés du recensement de 1869. Il accuse 49 841 Juifs sur une population de 606 607 habitants, par conséquent environ un douzième de la population totale [1]. On voit qu'en Autriche les temps ont changé depuis la domination des vieux margraves de la maison de Babenberg. Alors le séjour de Vienne était interdit aux Juifs.

La première réflexion que suggère l'examen de tous ces chiffres, c'est que les ennemis des Juifs paraissent bien pusillanimes. S'il est vrai qu'il y ait en Prusse un Juif sur 75 habitants, il semble au moins difficile que cet unique Israélite inspire aux 74 chrétiens qui l'entourent une bien sérieuse terreur. S'il les menace ou les domine, il faut que les chrétiens aient vraiment envie de se laisser dominer, ou qu'une force mystérieuse les courbe devant lui, comme les gerbes des fils de Jacob, dans le songe prophétique de Joseph, s'inclinaient devant celle de leur jeune frère [2].

Des flots d'encre coulent depuis dix-huit mois à propos de la question juive ; les brochures succèdent aux brochures, les conférences aux conférences. Les journaux sont encore aujourd'hui tout remplis des détails de cette querelle. Écrivains et orateurs démontrent que la nation allemande est en péril. Voit-on la paisible et libérale Hollande s'émouvoir et fonder des associations antisémitiques ? Et cependant il y a chez elle un Juif sur 52 habitants.

Au sein même de l'empire allemand, une province, l'Alsace-Lorraine, reste à peu près étrangère à la lutte. Les Juifs le proclament eux-mêmes [3]. Tant mieux ! Cela prouve que nos anciens compatriotes ont encore, quoi qu'on en dise au delà du Rhin, et du sang français dans les veines, et surtout des sentiments français dans le cœur.

Les haines religieuses sont ici hors de cause. Nous venons de voir que les orthodoxes, qui se groupent derrière le pasteur Stœcker, sont relativement modérés. Si, dans la presse catholique, quelques écrivains ont dépassé quelquefois la mesure d'une polémique digne et élevée, la faute en est aux Juifs qui, en applaudissant naguère à toutes les mesures prises contre l'Église catholique, au nom du *Culturkampf*, ont provoqué ces regrettables représailles. Les catholiques les plus importants ont, d'ailleurs, tenu à honneur de protester par leur attitude contre les violences isolées de quelques journaux ; M. Windthorst, M. Reichensperger et leurs amis politiques ont

[1] *Gazette générale du Judaïsme* (nº du 13 juillet 1880).
[2] *Genèse*, XXXVII, 7.
[3] Le fait est attesté, entre autres témoignages, par la *Gazette générale du Judaïsme* (nº du 25 janvier 1881).

défendu les Juifs. C'est du parti national-libéral, c'est au moins d'un groupe des hommes de cette faction qui ont été les ardents auxiliaires de la politique prussienne, que sont partis les plus rudes coups. C'est là qu'on a sinon encouragé, au moins toléré, les violences déclamatoires des sociétés antisémitiques, ou de l'*Association pour l'extirpation des Juifs* [1]. C'est là que le cri de *Sus aux Juifs*, le *Hep-Hep Geschrei*, proféré dans de tumultueuses réunions populaires ou vanté dans les journaux par quelques énergumènes, a été blâmé pour la forme, comme certains gouvernements désavouent des excès qu'ils se gardent de réprimer; c'est là que la guerre aux Juifs a été assimilée à un cas de légitime défense (*Nothwehr* [2]), au grand ébahissement des admirateurs étrangers du parti national-libéral qui ne comprennent rien à cette métamorphose [3]. Ceci nous amène à présenter à nos lecteurs l'un des acteurs principaux de la tragi-comédie antisémitique, M. de Treitschke.

M. de Treitschke est l'un des publicistes les plus importants du parti national-libéral. Les *Annales prussiennes* [4], qu'il a dirigées avec M. Wehrenpfennig, et à la tête desquelles il reste seul maintenant, sont un des recueils où l'on a, en plus d'une circonstance, surtout pendant la période la plus critique du *Culturkampf*, cherché la pensée du gouvernement, et où se donnent toujours les mots

[1] *Verein zur Ausrottung der Juden.*

[2] *Chasse aux Juifs ou légitime défense* (*Judenhetze oder Nothwehr*). Tel est le titre d'une des brochures publiées sur la question, par M. Egon Valdegg, auteur d'un autre travail intitulé : *la Question juive considérée par rapport au commerce et à l'industrie de l'Allemagne* (*Die Judenfrage gegenüber dem deutschen Handel und Gewerbe*). — La même pensée est aussi l'idée dominante de la brochure suivante : *la Victoire de l'élément juif sur l'élément germanique* (*der Sieg des Judenthums über das Germanenthum*), par M. Marr, l'un des rédacteurs de la *Gazette patriotique* (*Patriotische Zeitung*). Cet écrit, fort populaire, est arrivé, si je ne me trompe, à sa 9e édition. — Voir enfin le long et violent factum de M. Dühring : *la Question juive comme question de race, de mœurs et de civilisation* (*die Judenfrage als Racen Sitten und Culturfrage*). Et nous ne mentionnons que les écrits principaux.

[3] La presse libérale étrangère, déroutée de voir ainsi se transformer en inquisiteurs d'État les hommes dont elle affectait de faire les champions du plus pur libéralisme, a généralement pris pour expédient de traiter la question juive comme une querelle passagère ou un débat de peu d'importance. Voir, par exemple, un article de M. Rahlenbeck, *le Mouvement antijuif à Berlin*, inséré dans la *Revue de Belgique* (nº du 15 mars 1880), l'un des organes du parti libéral belge. Les journaux juifs se sont plaints qu'on traitât ainsi à la légère une question si grave pour leurs coreligionnaires. (Voir la *Gazette générale du Judaïsme*, nº du 11 mai 1880.)

[4] *Preussische Jahrbücher*, recueil mensuel. — M. de Treitschke a publié en divers recueils les plus importants de ses articles politiques, sous les titres de *Mémoires historiques et politiques*. (*Historische und Politische Aufsætze*) et *Dix ans de luttes pour l'Allemagne* (*Zehn Jahre Deutscher Kæmpfe*.)

d'ordre décisifs du parti. L'influence de M. de Treitschke, soit au *Reichstag*, soit dans la presse allemande de tout l'empire, est donc incontestable, et il était grave d'entendre une voix aussi autorisée se prononcer dans le débat. Le demi-dieu ne tarda point à rendre ses oracles. Les numéros de novembre et de décembre 1879 des *Annales prussiennes*, ainsi que le numéro de janvier 1880, contenaient des articles acerbes qui soulevèrent une véritable tempête [1], et attisèrent le feu déjà si imprudemment allumé par le pasteur Stœcker. Ce fut le moment aigu de la crise. Les ligues *antisémitiques* s'organisèrent de toutes parts. Un apôtre de l'intolérance antisémitique, le docteur Henrici, se mit à parcourir les principales villes allemandes, prêchant partout la guerre aux Juifs[2]. M. Stœcker lui-même, provoqué par les attaques des journaux, se laissa de plus en plus entraîner par le courant[3]. Reconstruisons donc par la pensée l'un des nombreux réquisitoires qui furent prononcés contre Israël. Dressons l'acte d'accusation des Juifs, en admettant pour un instant comme légitimes tous les griefs de leurs ennemis. Nous rendrons ensuite la parole à leurs défenseurs.

III

Henri Heine s'est écrié un jour de sa voix sarcastique : « Le judaïsme n'est pas une religion, c'est un malheur. » La pensée de Heine n'est qu'à moitié exacte. Le judaïsme n'est ni une religion ni un malheur ; c'est une affaire. Ajoutons même : c'est une excellente affaire.

La foi est vive et profonde dans les couches inférieures du peuple juif. Il suffit, pour s'en convaincre, d'avoir assisté aux offices d'une synagogue dans les villes de la Prusse orientale ou de la Gallicie. La psalmodie est criarde, l'aspect des fidèles souvent sor-

[1] Ce sont ces articles que M. de Treitschke a réunis en brochure sous le titre commun de : *Un mot sur notre Judaïsme.*

[2] Le docteur Henrici a été, au commencement de cette année, nommé professeur ordinaire à l'école Victoria, l'un des grands établissements scolaires de Berlin. Le conseil provincial des écoles du Brandebourg lui a fait expier le rôle actif qu'il avait joué dans la lutte, en retardant de quelques jours l'approbation de sa nomination. Les autorités prussiennes, dans toute cette affaire, ont gardé cette demi-neutralité qui donne des gages à tous les partis. (Voir la *Gazette générale du Judaïsme* du 16 janvier 1881.)

[3] Le pasteur Stœcker semble, en ce moment, renoncer à sa croisade antisémitique pour reprendre son œuvre du *Socialisme chrétien*. Le 5 avril dernier, il a fait à Berne une conférence *sur la question sociale au point de vue de la Bible*. Plus de deux mille auditeurs étaient venus l'entendre. Voir à ce sujet soit les journaux suisses, soit la *Gazette d'Augsbourg* (supplément du 9 avril 1881).

dide, mais le recueillement est sincère, et une foule où l'on prie de tout son cœur a toujours sa grandeur et sa beauté.

Mais cette foi subsiste-t-elle à mesure que le Juif s'élève dans l'échelle sociale? Les accusateurs des Juifs le nient. Le Juif instruit, cultivé, ne croit plus guère à la future venue du Messie ; il est sceptique à l'endroit du rétablissement du royaume d'Israël. Ses convictions religieuses se réduisent au déisme, quand il n'incline pas aux systèmes les plus étranges de la philosophie moderne. Ou encore, lorsque Molière fait dire à son don Juan : « Je crois que deux et deux sont quatre, et que quatre et quatre sont huit », n'a-t-il pas aussi, dans la réponse de Sganarelle, formulé le *Credo* de plus d'un financier juif? « Votre religion, à ce que je vois, est donc l'arithmétique[1]. »

En France, il y a un criterium excellent pour distinguer le Juif croyant de celui qui est sceptique. L'appellation de Juif est mal portée dans notre langue. L'homme bien élevé, le financier, le haut commerçant doit être appelé et s'intitule lui-même Israélite. Or la foi du Juif finit au point même où l'Israélite commence.

D'où résulte cette conséquence que le mosaïsme étant considéré par l'Église comme la préface providentielle du christianisme, ceux qui, dans les classes supérieures, croient le plus fermement au judaïsme sont bien évidemment les chrétiens.

Mais si le judaïsme perd dans les hautes classes son caractère de religion, il y conserve et y accentue son caractère d'association. Tous les Juifs se tiennent et se soutiennent ; une sorte de franc-maçonnerie financière et commerciale les unit et centuple la puissance de chacun de leurs groupes.

Le christianisme est la maison rivale que la grande maison juive doit supplanter et anéantir. C'est la guerre à outrance, c'est la célèbre « concurrence vitale », transportée dans le domaine de la richesse, de l'influence et peut-être même, dans un avenir assez prochain, du pouvoir.

Un mauvais plaisant raconte qu'un Juif, impatienté de quelques railleries dirigées contre sa religion, répliqua avec humeur : « Juif, Juif! toujours vous me reprochez d'être Juif! Et qu'était donc Jésus-Christ *avant qu'il se fût mis à son compte?* »

Le mot est probablement authentique. Un vieux colporteur juif enrichi pouvait seul assimiler la prédication du christianisme à l'acte indélicat d'un commis en dissidence qui vient ouvrir boutique en face des comptoirs de son ancien patron. Mais, quoi qu'il en soit de l'anecdote, la vieille maison d'Israël continue à faire de si splen-

[1] *Don Juan,* act. III, sc. 1.

dides bénéfices, qu'il semble que ce soit uniquement pour elle que l'empire allemand ait été fondé, et que l'Allemagne soit non plus *prussifiée*, mais *judaïsée* à outrance.

En premier lieu, une immigration incessante multiplie dans toutes les cités allemandes le nombre des Juifs avec une rapidité effrayante.

M. de Treitschke a eu, à ce sujet, un mot insolent et cruel : « Sur notre frontière de l'Est, dit-il, se presse chaque année, pullulant de l'inépuisable fourmilière des Juifs polonais, une bande d'actifs et besoigneux jeunes *revendeurs de culottes*, dont les fils et les petits-fils feront la loi en Allemagne aussi bien à la bourse que dans les journaux[1]. »

J'ignore si la fortune sourira aux petits-fils des immigrants autant que le prétend M. de Treitschke. En tout cas le mot de *revendeurs de culottes* a fait immédiatement fortune. Il a fait le tour de tous les journaux.

Les Juifs contestent cette immigration ; on leur répond par des chiffres. On a vu plus haut la progression rapide de l'élément juif dans les États prussiens. On fait observer que l'accroissement est d'autant plus considérable qu'il faut encore ajouter à ce chiffre les contingents fournis par la population juive allemande à la population juive américaine. S'il y a aujourd'hui aux États-Unis un Juif sur soixante-dix-huit habitants, c'est surtout en Allemagne qu'est la souche de ces familles nouvelles. Donc les Juifs essaiment au dehors et croissent sur place. Double fécondité et double péril pour l'Allemagne !

M. de Treitschke a consulté, par exemple, les archives officielles de la ville de Leipzig. Le recensement de 1875 y accuse la présence de 5551 Juifs. Sur ce nombre 527 seulement sont nés à Leipzig, et 27 dans les autres villes du royaume de Saxe ; 160 sont nés en Silésie ; 201 dans le duché de Posen ; 704 dans la Pologne russe ou autrichienne. M. de Treitschke en triomphe. Pour Leipzig, au moins, le fait de l'immigration constante est patent[2].

[1] « Ueber unsere Ostgrenze aber dringt Jahr für Jahr aus der unerschœpflichen polnischen Wiege eine Schaar strebsamer *hosenverkaufender Jünglinge* herein, deren Kinder und Kindeskinder dereinst Deutschlands Bœrsen und Zeitungen beherrschen sollen. » (*Un mot sur notre judaïsme*, p. 2, de la 3e édition.) — Le métier même des pauvres immigrants Juifs n'a pas sans doute été choisi sans dessein par l'auteur. Dans les farces allemandes, dans les *Possen*, le tailleur, le *Schneider*, a généralement un rôle grotesque ou ridicule. Il en est de même dans certaines chansons populaires. Ceux qui se sont occupés de ce genre de littérature connaissent tous, par exemple, le petit *Lied* burlesque intitulé : *Effroi de tailleur* (*Schneiderschreck.*)

Es ist ein Schuss gefallen... etc.

[2] Voir l'article intitulé : *die Jüdische Einwanderung in Deutschland*, inséré

Il faut reconnaître que les documents juifs eux-mêmes confirment ces imputations. On trouve, par exemple, dans la *Gazette générale du judaïsme*, le compte rendu d'une association de bienfaisance établie à Furth, près Nuremberg, par les Juifs bavarois, pour venir en aide à leurs coreligionnaires voyageurs. Les chiffres attestent un passage formidable, et la Bavière n'est pas évidemment le chemin le plus fréquenté. L'association, dont le centre est à Furth, a dépassé en cinq ans la somme énorme de 268 168 marks, 23 pfennings pour secourir

En 1875.	5393	voyageurs.
En 1876.	6180	—
En 1877.	7052	—
En 1878.	7016	—
En 1877.	7015	—

En tout 32 656 voyageurs assistés en cinq ans. Un tel chiffre n'a pas besoin de commentaires, bien qu'on ne puisse savoir au juste combien de ces immigrants étaient en destination de villes allemandes [1].

Si du moins la Pologne et l'Autriche Hongrie envoyaient ainsi à l'Allemagne la fine fleur de leurs habitants juifs... Mais cette immigration se recrute dans les dernières couches sociales. On sait ce que M. de Treitschke pense des jeunes petits fripiers *revendeurs de culottes*. Il va plus loin; il accuse en bloc les Juifs polonais d'être le rebut du judaïsme. L'antipathie du Prussien pour les Polonais déteint évidemment sur les Juifs qui cohabitent avec les races slaves [2].

« Quand les Anglais et les Français, dit-il, attribuent l'agitation antisémitique à des préjugés futiles ou à des antipathies de race surannées, ils ne connaissent point la vraie situation de l'Allemagne. Dans l'ouest ou le sud de l'Europe, les Juifs sont moins nombreux,

dans les *Annales prussiennes* (livraison de janvier 1881), en réponse à un écrit en faveur des Juifs, et intitulé *la Fable de l'invasion juive en Allemagne* (*die Fabel der jüdischen Masseneinwanderung*), par le docteur S. Neumann. Berlin, 1880. — L'auteur de l'*Histoire des Juifs*, M. le professeur Graetz, de l'université de Breslau, nie aussi cette immigration constante. M. de Treitschke lui répond qu'il s'appuie sur des statistiques où la religion des personnes recensées n'est pas inscrite, et qui par conséquent ne font pas autorité dans la question. — L'ouvrage de M. Graetz, sur lequel les polémiques récentes ont appelé plus vivement l'attention, est un immense travail qui ne comprend pas moins de onze volumes. (*Geschichte der Juden von den æltesten Zeiten bis auf die Gegenwart, aus den Quellen neu bearbeitet.*)

[1] *Gazette générale du judaïsme* (nº du 11 mai 1880)

[2] Remarquons en passant qu'à en juger par la forme même de son nom, M. de Treitschke, comme d'ailleurs presque tous les Prussiens, n'est lui-même qu'un Slave germanisé. Il est vraiment plaisant de voir les Prussiens défendre ainsi l'intégrité de la race allemande, tandis que la plupart d'entre eux ne sont que des métis.

puis ils dérivent de la *branche espagnole* de la race juive. Les Juifs espagnols et portugais ont su se fondre avec les peuples qui les entourent et prendre sincèrement leur esprit et leurs mœurs [1]. Tout autre est la *branche polonaise.* Longtemps asservie, aigrie par de longs siècles d'oppression, irréconciliable ennemie de ses anciens persécuteurs, elle est, comme les races qui ont subi l'esclavage, moralement abaissée, et capable seulement de mettre au service de ses rancunes et de ses haines son incontestable intelligence. Même aujourd'hui, on doit prendre contre elle des mesures de défense. Si intéressée que soit la Russie à affaiblir la noblesse polonaise, elle redoute que ses biens passent aux mains des Juifs ; elle a interdit aux Juifs de les acquérir [2]. »

Aussi est-ce une bonne fortune pour les écrivains antisémitiques de trouver en France, en pleine Assemblée constituante, au moment où tout le monde avait à la bouche les mots de tolérance et de liberté, une restriction au moins momentanée à l'admission des Juifs dans la grande famille française. Au moment où la loi électorale du 26 décembre 1789 donnait à tous les non-catholiques les droits de citoyens, la Constituante, sur la proposition de Maury et de Rewbell, réserva la question des Juifs, parce qu'ils étaient trop odieux, notamment aux populations alsaciennes. On revint sur ce vote le 20 janvier 1790, mais pour donner les droits de citoyen seulement aux Juifs dits *portugais*, *espagnols* et *avignonnais.* Ce ne fut qu'à un troisième vote, le 3 septembre 1792, que tous les Juifs, sans exception, furent investis du droit de voter [3]. Donc les Français eux-mêmes connaissaient la différence fondamentale de ces deux fractions de la race juive, et se sentaient mieux disposés en faveur de la première que de la seconde.

[1] Il faut remarquer que cette origine hispano-portugaise est fort contestable pour un grand nombre des Juifs qui habitent aujourd'hui la France, l'Angleterre et même les Pays-Bas. A en juger par leurs noms, le plus grand nombre sont d'origine allemande. Ce n'est guère qu'à Avignon et à Bordeaux qu'on trouve chez nous des familles juives de souche authentiquement hispano-portugaise.

[2] « Nous voulons parler des lois qui interdisent de vendre à des Juifs, et qui, dans les provinces occidentales de l'Empire, ne permettent de vendre qu'à des Russes orthodoxes ou à des Allemands... » (M. Paul Leroy-Beaulieu, article sur *Milutine et la révolution agraire en Pologne.*) (*Revue des Deux-Mondes*, n° du 15 février 1881.) En revanche, dans la province polonaise de Posen, où les Juifs se sont faits les auxiliaires de la germanisation du pays, le gouvernement prussien n'a vu jusqu'ici aucun inconvénient à ce que les 2/3 environ de la propriété foncière aient passé entre les mains des Juifs.

[3] De Treitschke, *Un mot sur notre judaïsme.* Voir aussi à ce sujet un article de M. Louis Gonne, l'*Agitation antisémitique en Allemagne.* (*Revue générale de Belgique*, n° du 1er mars 1881.)

La Roumanie, elle aussi, a fourni des arguments à cet acte d'accusation. Cet exemple d'une petite nation récemment constituée, résistant énergiquement sur la question des Juifs à ses puissants protecteurs, obtenant à force de patience et d'habileté qu'on la dispensât de la naturalisation en masse des nombreux Juifs qui couvrent son territoire, a été cité comme une preuve palpable qu'il y a, pour légitimer certaines exclusions, de véritables raisons de salut public. C'est sous cette forme que le gouvernement roumain avait proposé aux puissances européennes les objections qu'il élevait contre leurs réclamations [1], et en dépit d'une consultation du professeur Bluntschli en faveur des Juifs roumains [2], l'opinion, en Allemagne, a fini par se rallier aux conclusions du ministère

[1] Voir la circulaire officielle, adressée aux représentants de la Roumanie à l'étranger, à la date du 9 juillet 1879, par le ministre des affaires étrangères, M. Campineano.

« Dans une situation comme la nôtre, la question des droits à accorder aux étrangers devient excessivement difficile. Si, en effet, il n'y a aucun inconvénient à redouter lorsqu'il s'agit d'un certain nombre d'étrangers qui passent d'un État à l'autre pour leurs affaires commerciales ou industrielles, il en est tout à fait autrement lorsqu'on est en présence d'une invasion étrangère, qui se chiffre par centaines de mille d'individus. Ce qui prouve d'une façon plus éclatante que cette crainte seule nous préoccupe, c'est qu'avant l'existence de ce danger, la Roumanie a accordé chez elle aux étrangers des droits et des avantages bien plus considérables que dans d'autres États, et qu'elle l'a fait de son propre mouvement, sans aucune pression extérieure. Mais en présence de ces masses d'immigrants, son instinct de conservation lui dictait une conduite plus circonspecte. Il s'agissait, en effet, d'une population nombreuse, hétérogène sous tous les rapports, pénétrant dans le pays en grandes masses, et représentant, en Moldavie, presque le quart de la population totale. Ce n'étaient point des Anglais, des Français, des Italiens, des Allemands; c'étaient des hommes sans patrie déterminée, sans autre nationalité que leur qualité d'Israélites, et jouissant, selon les circonstances, de la protection de telle ou telle autre puissance étrangère. C'étaient des hommes qui cherchaient leurs moyens d'existence, non pas dans le travail qui contribue au développement de la production et de la richesse d'un pays, mais dans le trafic et l'usure qui le ruinent. Par ces moyens, et sous la protection même de nos propres lois, les Israélites se sont rendus maîtres d'une notable partie des capitaux du pays, et les ont placés en hypothèques sur des immeubles. En Moldavie surtout, une grande partie de la propriété rurale se trouve engagée entre leurs mains. Si, par conséquent, on étendait à tous les étrangers sans distinction le droit d'acheter des biens ruraux qui avait été accordé en 1864, avec des restrictions qui rassuraient les intérêts nationaux, bientôt la propriété rurale de la Moldavie passerait entière entre les mains des Juifs. »

Voir le texte complet de la circulaire, *Gazette d'Augsbourg* du 20 juillet 1879. — Voir aussi une seconde circulaire insérée dans le nº du 7 août 1879.

[2] Consultation du docteur Bluntschli. — *Das Rechtsgutachten des Professors Dr. Bluntschli in der Rumanischen Judenfrage.* (Voir *la Gazette d'Augsbourg*, nºs du 19 et du 20 juin 1879.)

roumain. Il est même probable que l'agitation causée dans la presse pour cette question des Israélites de Roumanie n'a pas été étrangère à la naissance de l'agitation antisémitique en Allemagne.

On peut objecter, il est vrai, que les Roumains sont à peine cinq millions qui ont à défendre contre quatre à cinq cent mille Juifs leur nationalité naissante, et que dans l'empire allemand on trouve à peine un Juif sur quatre-vingts ou cent habitants. Mais il paraît que les terreurs des faibles sont contagieuses pour les forts [1].

Les Juifs, au nom de l'égalité politique qui leur a été octroyée, envahissent les fonctions publiques, non seulement dans le présent, mais encore dans l'avenir où ils se préparent à occuper des postes de plus en plus nombreux. Concentrés dans les villes, enrichis par le commerce, ils sont en majorité assez aisés pour faire donner à leurs fils une éducation libérale, ou les envoyer du moins dans les écoles professionnelles, et créer ainsi aux fils des familles chrétiennes une redoutable concurrence. Un grand nombre de Juifs occupent déjà des postes importants dans les universités, où ils sont fort largement représentés dans le corps professoral [2], mais ils sont plus largement encore représentés dans la population scolaire, où le contingent des élèves Israélites, comparé à celui des élèves chrétiens, est tout à fait hors de proportion avec les totaux respectifs des populations juive et chrétienne qui devraient servir de base naturelle à cette répartition [3].

Ainsi, dans les États prussiens, les gymnases avaient, dans

[1] Toute question juive mise à part, la Roumanie a sagement fait de résister à ces injonctions de naturalisation en masse, et de ne donner le privilège de l'égalité civile que comme récompense personnelle aux individus. Ceux qui s'occupent des affaires algériennes prétendent non sans raison que la naturalisation en masse des Juifs de l'Afrique française, décrétée par M. Crémieux en 1870, a produit d'assez fâcheux effets. Les journaux du mois de février dernier n'annonçaient-ils pas que quelques Juifs algériens, pour échapper au service militaire, se faisaient naturaliser Belges, et dédaignaient les droits qui leur avaient été octroyés?

[2] Le nombre des professeurs juifs dans les universités de l'empire allemand est d'environ 70, d'après l'*Universitæts Calender*. Ce qui, toujours d'après la même comparaison avec les chiffres de la population, donnerait un nombre trois fois plus élevé que celui des professeurs d'origine allemande. (Voir l'article publié par M. Van der Laat, dans la *Revue catholique de Louvain*, 15 mars 1880.)

[3] Nous appelons en passant, sauf à y revenir plus tard, l'attention du lecteur sur cette prétention étrange, qui est au fond de tous les écrits antisémitiques publiés en Allemagne, de vouloir que le recrutement des carrières libérales soit en quelque sorte déterminé par le chiffre respectif des divers éléments de la population. Cette représentation mathématique serait aussi impossible à établir qu'à maintenir, si elle existait par hasard un seul instant.

l'année scolaire 1878-1879, 119 625 élèves, sur lesquels on comptait 12 537 Juifs. Ce qui, prenant pour base 1/2 million d'habitants donnerait, relativement au chiffre total de la population, une proportion de 2231 élèves seulement par 500 000 habitants chrétiens, tandis que les 500 000 Juifs envoient, comme nous venons de le voir, 12 537 élèves. M. de Treitschke, prenant pour base une statistique un peu antérieure, celle de 1873, compte, dans les gymnases d'enseignement classique, un élève juif sur 9,5 étudiants, et dans les gymnases professionnels ou *Realschulen* un élève juif sur 10,26 étudiants[1]; et de cette proportion ainsi calculée minutieusement jusqu'aux dixièmes et aux centièmes, il conclut avec effroi que dans peu d'années, sur dix Prussiens cultivés et lettrés, il se trouvera un Juif[2].

Attentifs à relever dans leurs publications tout ce qui peut être cité à l'avantage de leur race, les Juifs fortifient quelquefois ainsi les arguments de leurs adversaires. Eux-mêmes constatent qu'en Russie, ils comptent, toute proportion gardée, bien plus d'enfants que les indigènes slaves dans les établissements où se donne une instruction complète : une statistique de 1877 donne en effet pour les établissements d'enseignement moyen en Russie :

Pour les gymnases d'enseignement classique :

Russes orthodoxes.	32 393 élèves
Catholiques.	9925 [3]
Protestants.	4511
Juifs.	5679

Pour les gymnases d'enseignement professionnel :

Russes orthodoxes	7734 élèves
Catholiques	2447
Protestants.	1259
Juifs.	1053

Ce qui donne, en calculant la proportion des élèves sur un groupe de 1000 habitants de chaque profession :

Pour 1000 Russes orthodoxes.	1,1
Pour 1000 catholiques.	2,6

[1] M. de Treitschke oublie même de parler d'un établissement juif assez important, l'*école Samson* (*Samsonschule*) de Wolfenbüttel. C'est une école supérieure pour les études scientifiques, professionnelles et commerciales. Elle comptait, en 1879-80, 52 élèves. (Voir la *Gazette générale du judaïsme*, nº du 13 avril 1880.)

[2] *Un mot sur notre judaïsme*, p. 8 de la 3e édition.

[3] Cette population catholique des gymnases est généralement polonaise.

Pour 1000 protestants.	3,3
Pour 1000 Juifs.	4,1[1]

La même disproportion entre le chiffre primordial de la population juive et le nombre des élèves qu'elle fournit aux établissements d'enseignement supérieur se constate dans les universités allemandes.

La faculté la plus envahie est la faculté de droit. Un relevé des cinq dernières années scolaires à Leipzig y constate la présence moyenne d'environ 40 étudiants juifs à la faculté de droit [2]. Cette proportion est fort dépassée à Berlin, à Breslau, et même dans l'université moins fréquenté de Kœnigsberg où, en 1879-80, on trouve inscrits 15 élèves juifs sur 177 étudiants en droit [3].

Aussi parmi les fonctions politiques prussiennes la magistrature passe progressivement entre les mains des Juifs. Certaines brochures antisémitiques vont jusqu'à prétendre que les deux cinquièmes des magistrats prussiens appartiennent présentement à la race juive. Le gouvernement n'a pas publié sur ce point de statistique officielle. Il a évidemment, et de propos délibéré, introduit en ces dernières années dans les cadres de la magistrature un assez grand nombre de magistrats israélites, parce qu'il trouve dans ces juges, généralement fort dépouillés de préjugés religieux, des auxiliaires zélés et dociles pour l'application des fameuses *lois de mai*. Mais les étudiants allemands, si populaire qu'ait été parmi eux, grâce aux calomnies de tout genre qu'on a répandues contre l'Église catholique, le *Culturkampf* inauguré par le prince de Bismarck, se sont effrayés de la redoutable concurrence que tant de candidats israélites faisaient aux fils de la bourgeoisie et de la petite noblesse. C'est ainsi que l'agitation antisémitique s'est propagée au moins momentanément dans les universités, et qu'en dépit des sentiments de générosité qui sont d'ordinaire l'apanage de la jeunesse, la pétition réclamant l'exclusion des Juifs des fonctions publiques a été couverte de nombreuses signatures d'étudiants [4].

Une seule carrière est demeurée, en fait, jusqu'ici fermée aux

[1] *Gazette générale du judaïsme*, n° du 20 avril 1880.

[2] Le maximum des chiffres officiels a été de 50 pour l'année scolaire 1877-1878 ; ce chiffre est redescendu à 41 en 1878-79, et à 42 en 1879-80.

[3] Cette proportion s'explique par le nombre considérable de Juifs qui sont fixés dans la Prusse orientale et la province de Posen.

[4] La *Gazette générale du judaïsme*, du 18 janvier 1881, constate avec douleur que sur les 4500 étudiants de Berlin, 1400 ont signé la pétition antisémitique. A Leipzig, la même pétition a recueilli 1022 signatures sur 3200 étudiants. « Et ce sont là, s'écrie mélancoliquement le journal, les établissements qui sont la gloire de notre nation! »

Juifs, c'est l'armée. Le gouvernement prussien, jaloux d'assurer dans chaque régiment, au sein du corps d'officiers, cette entente parfaite qui a pendant la guerre d'incomparables avantages, ne nomme aucun officier, sans qu'il n'ait été agréé préalablement par le commandant du corps et par les officiers qui doivent être ses futurs camarades. Or, colonels et officiers, par une sorte de convention dont aucun d'eux ne s'écarte, repoussent invariablement tout officier juif.

Les feuilles juives constatent, il est vrai qu'en 1813, au moment du suprême effort pour la délivrance de l'Allemagne, on se montra moins difficile. Rien que dans les volontaires juifs partis de Berlin on compta un premier lieutenant, et cinq seconds-lieutenants, tous décorés de la Croix de fer pour actions d'éclat sur le champ de bataille. Enfin un Juif, entré à ce moment dans l'artillerie, y resta et obtint le grade de major; mais c'est le seul Juif connu jusqu'ici qui soit devenu officier supérieur [1]. Dans la campagne de 1870-71, quatre-vingt-dix Juifs ont obtenu la Croix de fer, mais aucun n'a été promu à un grade élevé.

Enfin le mauvais vouloir des officiers prussiens s'est attesté encore récemment par une aventure tragique qui a mêlé un peu de sang aux flots d'encre répandus à propros de la question juive. Aux manœuvres de l'automne dernier, un réserviste israélite, candidat au grade d'officier de réserve, et docteur en droit, M. Hugo Goldschmidt, de Gelnhausen en Hesse-Cassel, incorporé au 32e régiment d'infanterie prussienne, fut molesté par un lieutenant du régiment, le baron de Kapphengst. On ne raisonne ni ne discute sous les armes; mais son temps de service fini, et pouvant traiter d'égal à égal avec son ancien chef, il lui demanda une réparation par les armes. Le duel eut lieu au pistolet aux environs de Hanau, où le 32e est en garnison, et le lieutenant de Kapphengst reçut une balle en pleine poitrine [2]. L'avantage est resté au Juif dans la querelle; mais les officiers prussiens n'en seront guère mieux disposés à admettre les Juifs soit comme officiers titulaires, soit comme officiers de réserve.

Mais si la carrière des armes leur est close, deux des plus grandes puissances du jour, la presse et la finance sont presque tout entières entre les mains des Juifs.

Est-il même nécessaire de compter ainsi *deux* puissances? En

[1] Il s'agit de M. Isert Meno-Burg, décédé en 1853, major d'artillerie. Voir la *Gazette générale du judaïsme* du 14 décembre 1880.

[2] Voir au sujet de ce duel la *Gazette générale du judaïsme* du 23 novembre 1880. La chose a fait d'ailleurs grande sensation dans toute la presse allemande.

Allemagne comme ailleurs elles sont bien près de se confondre : « Les spéculateurs et les hommes de bourse, écrit avec raison le docteur Wuttke, savent très bien ce que vaut la presse et ont mis la main sur elle, et certes ce n'est point dans le noble but d'éclairer le peuple[1]. » — Berlin, la ville de l'intelligence, étant devenu la ville de la spéculation, a vu aussi se multiplier les journaux qui ont avec d'importantes maisons de banque des relations plus ou moins étroites. Les organes politiques même les plus importants n'échappent point à cette nécessité fatale; ainsi l'un des moniteurs officieux du prince de Bismarck, *la Gazette générale de l'Allemagne du Nord*, est la propriété d'une société de banquiers juifs de Hambourg[2]. Campés en Europe plutôt qu'assimilés aux diverses nations au milieu desquelles ils vivent, les Juifs ont tout ce qu'il faut pour profiter de ce prodigieux moyen d'action. Assez indifférents au fond à toutes les questions qui divisent leurs concitoyens, lorsqu'elles ne touchent pas à leurs intérêts, sachant prendre le vent, pressentir ou diriger les mouvements de l'opinion, et surtout se mettre à temps du côté du plus fort, les Juifs se sont trouvés d'admirables journalistes dès que la presse est devenue un marché. Leur situation cosmopolite, leurs vastes relations internationales en faisaient des correspondants précieux par l'étendue de leurs informations ; tandis que leurs capitaux donnaient le nerf de la guerre aux partis politiques auxquels ils prêtaient à beaux deniers comptants leur influence et leur appui. Esprits souples, faciles, doués d'une grande puissance d'assimilation, ils ont passé du comité des actionnaires dans le comité de rédaction de journaux ; ils ont peuplé la presse d'écrivains que le poids des scrupules de conscience ne surcharge jamais au point de les arrêter dans les passages difficiles ou dans les changements

[1] « Die Spekulanten und Bœrsenleute wissen recht gut was die Presse bedeutet und haben sie festgepackt, sicherlich nicht in der edlen Absicht das Volk zu erleuchten. » (*Die Deutschen Zeitschrifte nund die Entstehung der œffentlichen Meinung*, p. 396 de la 2e édition). Le docteur Wuttke, qui a si vivement décrit les agissements du *Bureau de la presse*, et le maniement du fameux *fonds des reptiles*, est cependant, en sa qualité de vieux libéral, plutôt favorable aux Juifs. Son témoignage n'en a que plus de poids.

[2] Voir dans le même ouvrage du docteur Wuttke (p. 397 de la 2e édition), la liste des grands journaux allemands notoirement affiliés à des sociétés financières et à des maisons de banque, et son opinion sur ce qu'on est convenu d'appeler « l'indépendance » des grands journaux de Berlin ou de Vienne. Pour la plupart des feuilles de Berlin, il les caractérise ainsi : « Feuilles locales, oui; feuilles prussiennes, généralement; mais feuilles allemandes, jamais ». Il est vrai que le docteur Wuttke appartenait au groupe des vieux patriotes que la *prussification* de l'Allemagne, en 1866 et en 1871, a profondément désillusionnés. Il est mort en désespérant de l'avenir de la vraie liberté en Allemagne.

de front subits et imprévus [1]. Si dans la guerre l'avantage paraît aujourd'hui acquis aux troupes légères, dans les polémiques de la presse on trouvera peu de lutteurs plus dégagés que les écrivains israélites. Que leur importe après tout? Affaire de chrétiens entre eux. Une seule chose est nécessaire, c'est que, quelle que soit l'issue du combat, Israël en retire quelque bénéfice, et que vainqueurs et vaincus soient ses tributaires [2].

J'entendais un jour, en Allemagne, un Polonais raconter les sévices dont étaient victimes, en Lithuanie et en Podolie, les paysans catholiques, et déplorer que la presse européenne restât indifférente et silencieuse. « Mais qu'on touche seulement un cheveu sur la tête d'un Juif, ajouta-t-il avec amertume, et toute la presse ne pousse qu'un cri depuis Vienne et Berlin jusqu'à New-York! »

En effet, les écrivains juifs, les capitalistes juifs, qui donnent le ton à la presse, ont largement exploité au profit de leur race le libéralisme moderne et les idées de tolérance qu'il a propagées. Il est regrettable qu'une distraction fatale les ait souvent empêchés d'invoquer aussi hautement ces mêmes principes quand il s'agissait de persécutions dirigées contre des chrétiens et surtout contre des prêtres catholiques. Nous avons déjà vu avec quelle maligne joie toute la presse inféodée aux Juifs avait applaudi aux mesures oppressives prises par le gouvernement prussien contre les évêques catholiques et leur clergé.

Les finances de l'État prussien ne dépendent pas moins des Juifs que les entreprises particulières. La banque officielle de l'empire allemand est régie par un conseil d'administration; il est nommé par les 200 principaux actionnaires. Ces actionnaires, juifs en majorité, ont donné à leurs coreligionnaires plus des deux tiers des places au conseil [3]. La même proportion s'est établie à peu près dans les 26 comités régionaux d'où dépendent les succursales. De plus, comme il s'agit là d'une excellente valeur, les actions se concentrent en un petit nombre de mains. Il y a 40 000 actions qui, en 1876, étaient encore réparties entre 8177 propriétaires. En 1877, nous ne trouvons plus que 7771 possesseurs; en 1878, ce chiffre se réduit à 7690. Mais, chose plus grave, les titres d'actions passent à des mains

[1] Suivant quelques brochures, les rédacteurs juifs sont, dans les principaux journaux de Berlin, dans la proportion de 1 sur 2.

[2] Outre le rôle considérable des Juifs dans la presse courante, il faut signaler aussi le développement des publications officiellement consacrées aux intérêts du judaïsme. En France il s'est fondé, au mois de juin 1880, une *Société des études juives*, qui publie une revue. En Russie, les Juifs viennent de fonder un journal spécial, sous le titre de *Voschod, le Lever*. (Voir, à ce sujet, la *Gazette générale du judaïsme*, nº du 18 janvier 1881.)

[3] 21 places sur 30.

étrangères. En 1876, il y a 1374 actionnaires étrangers; en 1877, leur nombre s'élève à 1425 et en 1878, à 1450. Qui a donc acheté ces actions qui ne sortent guère du monde de la banque? Ce sont les banquiers juifs en relations d'affaires avec leurs coreligionnaires prussiens. La banque de l'empire allemand perd ainsi son caractère national pour devenir la propriété du judaïsme cosmopolite [1]. Les ennemis du cléricalisme avaient, au grand plaisir du journalisme juif, inventé la dénomination d'*internationale noire* pour désigner le catholicisme, en l'assimilant d'une manière injurieuse à l'*internationale rouge* des sociétés secrètes et de la démagogie. Voici qu'on crée, pour les besoins de la croisade anti-sémitique, une *internationale jaune*, une internationale couleur d'or (*Goldene Internationale*), contre laquelle les gouvernements auront à prendre des précautions. Le mot peut faire sourire. Il n'en est pas moins jeté fort sérieusement dans la polémique.

Ce qui est plus sérieux, et hors de doute dans ces affirmations, c'est que les relations internationales de toute nature comptent parmi les Juifs leurs principaux et leurs plus indispensables agents. Le commerce de banque et d'échange, chose cosmopolite par essence, a glissé fatalement entre les mains de la race la plus cosmopolite qui fût jamais. Même les relations officielles s'en sont ressenties. Les consulats, à défaut des ambassades, sont souvent accaparés par les Juifs. Sur 24 consulats établis en Bavière, 10 sont gérés par des négociants juifs, et *la Gazette générale du judaïsme* le constate avec orgueil [2].

La race juive a donc, dans le monde des affaires et des relations internationales, ce caractère d'universelle présence qu'on appelle en philosophie l'*attribut d'ubiquité*. Si l'argent est, hélas! devenu le dieu de notre siècle, il est naturel que ses adorateurs les plus habiles participent aux attributs de la divinité qu'ils servent si bien. A chaque pas qu'on fait dans le domaine de la finance, on se heurte à un Juif. Ce qui arrache à M. de Treitschke cette exclamation mélancolique : « Les Juifs sont notre malheur! »

La spéculation a été, en effet, pour le nouvel empire allemand,

[1] Voir Otto Glagau : *La détresse de l'empire et le nouveau Culturkampf* (*des Reiches Noth und der neue Culturkampf*). Osnabrück, 1880, 3e édition, p. 233. C'est encore un des livres où les Juifs sont dénoncés comme la cause d'un péril social. Il faut reconnaître que, dans cette question spéciale, M. Otto Glagau n'affirme que *sur des probabilités* la concentration entre des mains juives de tous ces titres de la Banque de l'empire passés entre des mains étrangères. Le nouveau *Culturkampf*, pour lequel M. Otto Glagau conjure les catholiques et les protestants de s'unir, est une lutte de la civilisation chrétienne contre le judaïsme.

[2] *Gazette générale du judaïsme* (nº du 18 janvier 1881).

une véritable plaie d'Égypte, dont les Juifs seuls ont profité. Au moment où les 5 milliards de la France étaient payés entre les mains de la Prusse, tout Allemand a fait des rêves de fortune, et s'est cru appelé à vivre de ses rentes, en vertu des trésors qu'apportait à l'Allemagne ce Pactole français dont le prince de Bismarck venait de détourner le cours à son profit. On exploita cette tendance en lançant de tous côtés des affaires de spéculations. Les sociétés par actions se multiplièrent comme par enchantement. L'Allemagne fut couverte d'émissaires qui allaient chercher de tous côtés les affaires industrielles ou commerciales auxquelles il s'agissait de donner une extension nouvelle. C'étaient les *chercheurs*, littéralement les *trouveurs* (*die Erfinder*). Une fois ces limiers mis sur une piste, arrivaient les organisateurs, les fondateurs (*die Gründer*), qui lançaient l'affaire à la bourse. Tout débuta par des bénéfices fabuleux. Il arriva, comme toujours en pareille occasion, que les *lanceurs*, les *Gründer*, profitèrent de la hausse pour se débarrasser de leurs actions entre les mains des petits capitalistes alléchés par l'appât de gros dividendes. Les liquidations désastreuses, les faillites, succédèrent bientôt à cette prospérité factice ; mais pour la plupart des affaires véreuses ainsi lancées le tour était fait. La différence entre le cours factice et le taux fatal de liquidation était encaissée, et surtout encaissée par les banquiers juifs. *Chercheurs* et *lanceurs* d'affaires, *Erfinder* et *Gründer*, sortaient principalement des rangs d'Israël.

Il n'y a pas eu, sans doute, à Berlin, de secousse générale comme la grande faillite, le *Krach*, qui a précédé, à Vienne, d'une façon si singulièrement inopportune, l'ouverture de la grande exposition universelle de 1873. Mais les déconfitures partielles ont été assez nombreuses, pour qu'un statisticien, M. le docteur Engel, comparant, en 1876, les valeurs cotées à la bourse de Berlin aux deux dates du 31 décembre 1872 et du 31 décembre 1875, constate une baisse de 700 millions de thalers (2 625 000 000 de francs[1]). Cet écart formidable représente la perte subie par le commerce et l'industrie de l'Allemagne. Il représente aussi, selon toute apparence, le bénéfice encaissé par les *lanceurs* d'affaires, c'est-à-dire par les Juifs.

On comprend, en présence de telles pertes, que les victimes de ces spéculations effrénées aient répété avec M. de Treitschke : « Les Juifs sont notre malheur ! » Que sera-ce si, aux déficits constatés à la bourse de Berlin, on ajoute les sinistres partiels qu'on peut constater sur les diverses places commerciales de

[1] Le *thaler*, aujourd'hui remplacé par le *mark*, valait 3 fr. 75.

l'Allemagne? Et cependant la puissance des Juifs n'en est pas amoindrie. Malgré la disparition de tant de sociétés plus ou moins éphémères, 32 banques hypothécaires ou grandes sociétés financières fonctionnent encore dans l'empire. Il n'en est pas une seule qui ne compte des Juifs parmi ses actionnaires ou ne leur appartienne totalement [1]. Aussi l'exaspération des masses est immense. On sent en Allemagne qu'on se débat contre une force invisible, insaisissable et cependant toute-puissante, que chaque détresse privée, comme chaque grand succès national, fait grandir encore. Ce mécontentement fait les affaires du parti socialiste. Mais là encore, Israël a un pied dans les deux camps. Ses enfants perdus font de la démocratie radicale, quitte à devenir conservateurs quand ils seront riches. De leur côté, les hommes *arrivés* d'Israël multiplient les socialistes par l'envie qu'ils excitent; mais ils ne tremblent guère devant cet ennemi. Ils seraient au besoin les banquiers du socialisme triomphant, et trouveraient dans ses rangs plus d'une sauvegarde en y rencontrant un bon nombre de leurs coreligionnaires [2].

De là ces haines sourdes auxquelles l'incident du pasteur Stœcker a donné prétexte d'éclater. Rancunes privées contre tel ou tel usurier, pertes à la bourse, jalousies de métier, antipathies religieuses, craintes des hommes sérieux qui réfléchissent sur l'avenir de leur patrie, dépit des concurrents évincés dans la grande lutte pour la richesse, tout cela, depuis l'humble échoppe de l'artisan jusqu'au cabinet de l'homme de lettres ou au bureau de l'homme d'affaires, a fait une traînée de poudre qui a allumé un grand incendie. Mais cet incendie, si grandes soient les flammes qu'il a soulevées, n'était qu'un gigantesque feu de paille. C'est ce qui nous reste à montrer.

***

La fin prochainement.

[1] Otto Glagau, *La détresse de l'empire et le nouveau Culturkampf*, p. 280 de la 3e édition.

[2] « Les Juifs ne sont bons qu'à faire des démocrates-socialistes. » (*Die Juden machen fortwæhrend Socialdemocraten.*) Telle est la conclusion d'une curieuse discussion de M. Oswald Stein, dans un ouvrage intitulé : *Passé, Présent et Avenir de l'Économie politique allemande* (*Vergangenheit, Gegenwart und Zukunft der Nationalen Wirthschaftspolitik*), Leipzig, 1880. Même conclusion dans un autre ouvrage de M. Otto Glagau : *L'industrie allemande et la bourgeoisie dans l'histoire* (*Deutsches Handwerk und Historiches Bürgerthum*). Osnabrück, 1879.

PANIZZI ET SES CORRESPONDANTS

II

LA RÉVOLUTION ITALIENNE

Doué d'une prodigieuse activité intellectuelle, Panizzi s'intéressait à toutes les questions discutées autour de lui et savait obtenir sur chacune d'elles des informations aussi nombreuses que précises; mais, parmi ces questions, celle qui le préoccupait toujours d'une façon toute spéciale était la condition présente et l'avenir de l'Italie. Bien que l'Angleterre, où il avait été si bien accueilli au lendemain de son exil et où il avait trouvé, en même temps qu'un emploi fort recherché, des amitiés et des protections précieuses, ait été pour lui une seconde patrie, sa terre natale, l'Italie, conservait toujours la première place dans ses pensées comme dans ses affections. Affranchir ce pays de la domination de la cour de Vienne, et substituer au gouvernement absolu des princes vassaux de l'Autriche un gouvernement italien et constitutionnel, tel fut l'objet constant de ses vœux, le but qu'il ne cessa de poursuivre; et si ce but a fini par être atteint, Panizzi n'est pas un de ceux qui y auront le moins contribué.

Cette assertion étonnera peut-être plus d'un lecteur. Comment un exilé, simple bibliothécaire au *British Musæum* de Londres, a-t-il pu rendre à la cause de la révolution italienne des services presque comparables à ceux des Cavour, des Victor-Emmanuel et de tous les personnages considérés comme les vrais auteurs de l'unité de l'Italie? Assurément Panizzi coopéra d'une façon moins apparente au renversement des princes italiens; mais, pour être moins connue, sa collaboration n'en fut guère moins efficace. On sait qu'aucune nation étrangère n'a plus travaillé que l'Angleterre à affaiblir l'autorité des petits souverains d'Italie, et à exciter l'opinion publique européenne contre les vices parfois réels, souvent exagérés, de leur gouvernement. Or, parmi les hommes qui ont poussé l'Angleterre dans cette voie, et qui lui ont sans cesse fourni de nouvelles armes

pour tirer sur les souverains d'Italie, on doit citer en première ligne Panizzi. Il faut lire sa vie pour avoir une idée de l'activité avec laquelle, pendant un quart de siècle, il a *travaillé* l'opinion anglaise en faveur de la révolution italienne. Sa correspondance sur ce sujet remplirait des volumes; dès qu'il est arrivé à une certaine notoriété, à Londres, il reçoit la visite et les confidences de tous les exilés italiens, fait publier leurs griefs dans les journaux, et leur sert d'introducteur près des hauts personnages anglais. Après la bataille de Novare, en 1849, alors que le Piémont panse ses plaies et prépare un meilleur avenir, le comte de Cavour envoie fréquemment à Panizzi des notes politiques que ce dernier remet à la presse anglaise; dès qu'il s'agit de faire une démarche auprès du gouvernement britannique, pour le Piémont ou contre les autres gouvernements italiens, Panizzi, ami de la plupart des ministres, lié intimement avec Palmerston et Gladstone, est toujours prêt. Il ne perd même pas de vue les souverains étrangers, et dès qu'il aura été présenté à Napoléon III par Mérimée, il ira plusieurs fois le voir à Paris et à Biarritz, pour combattre son indécision et le pousser à une politique plus active en faveur de l'Italie.

Cette passion de Panizzi contre les petits souverains italiens s'explique quand on a lu sa vie, surtout l'histoire de sa jeunesse. Né à Brescello, dans le duché de Modène, le 16 septembre 1797, reçu docteur en droit à l'université de Parme, en 1818, il avait été presque aussitôt nommé par le duc de Modène inspecteur des écoles publiques de Brescello; mais cette faveur ne l'ayant pas empêché d'entrer dans l'association secrète des carbonari, il ne tarda pas à être « surveillé » par le gouvernement. Le duc de Modène, qui pratiquait, à sa façon, ce qu'il appelait le « gouvernement paternel », voulait avant de punir ses sujets essayer de les « convertir ». — « Plusieurs fois par semaine, nous dit M. Fagan, un de ses carrosses allait chercher deux de ses sujets dont les noms étaient indiqués par lui, mais tenus secrets, et les amenait à une audience souveraine qui n'était nullement désirée. » Un jour d'été de 1821, Panizzi et son ami, le docteur Minzi, se promenant ensemble sur la route de Reggio, aperçurent de loin la fameuse voiture qui se dirigeait de leur côté. Convaincus qu'ils étaient recherchés et allaient être emmenés à Modène, ils se cachent dans un fossé jusqu'à ce que le carrosse ait passé outre; et, n'osant retourner à Brescello, ils se sauvent à toutes jambes jusqu'à la frontière. Arrivés sur le territoire de Parme, ils se jettent à plat ventre, en embrassant la terre, comme s'ils venaient d'échapper à la prison et à la mort! Mais ils réfléchissent bientôt que leur terreur a peut-être été trop prompte, qu'ils ne trouveraient aucun moyen d'existence à Parme; et, après avoir tenu conseil, affamés, couverts

de sueur et de poussière, ils se décident à retourner chez eux, non sans s'informer sur la route si leurs noms n'avaient pas été prononcés par les gens du duc. Rentrés au point du jour à Brescello, ils apprennent que le carrosse de la veille ne leur était pas destiné. Toutefois, la sécurité de Panizzi fut de courte durée. Deux mois plus tard, il était appelé à la police et arrêté; mais dans le duché de Modène, à cette époque, il y avait des accommodements possibles, même avec les geôliers. L'agent qui surveillait Panizzi le connaissait (qui sait s'il n'était pas, lui aussi, un carbonaro?), il laissa une fenêtre ouverte; le prisonnier put s'évader et gagner la frontière. Vingt-cinq ans plus tard, Panizzi, voyageant en Italie, reconnut dans le gendarme qui lui demandait son passeport l'agent de police qui qui l'avait sauvé!

Retiré d'abord à Lugano, où il écrit son livre sur les *Procès de Rubiera* (Rubiera était la prison d'État du duché de Modène), il doit fuir de nouveau devant les tracasseries de la police et se retirer à Genève. Là encore, il était trop près de la frontière italienne, et son expulsion fut demandée; il n'avait d'autre ressource que de se retirer en Angleterre; il y arriva par le Rhin et la Hollande, en mai 1823. On sait déjà qu'il y trouva comme une seconde patrie et s'y fit plus tard naturaliser.

Un exilé ne peut manquer d'éprouver un ressentiment profond contre ceux qui l'ont proscrit. L'aversion de Panizzi contre les princes italiens devait durer autant que sa vie; et la conversation des autres exilés qu'il voyait à Londres, ainsi que la correspondance des révolutionnaires italiens qu'il connaissait, n'étaient pas faites pour l'adoucir. A cette haine des princes italiens, se joignait malheureusement, chez lui, comme chez tant d'autres « libéraux », la haine du prêtre catholique, haine basée sur la croyance que le clergé italien était partisan de l'absolutisme politique et de la domination autrichienne. Cette *prêtrophobie* surprenait ses amis d'Angleterre, imbus d'idées plus réellement libérales; et son biographe, M. Fagan, la trouve exagérée, tout en cherchant à l'expliquer. Reconnaissons cependant que si l'aversion du prêtre empêcha souvent Panizzi d'être impartial dans ses jugements, elle ne l'aveugla pas au point de lui dissimuler les excès commis par les agents du gouvernement italien, lors de la suppression des couvents; on verra plus loin avec quelle énergie il flétrit les abus dont il fut témoin.

Sur le terrain politique, Panizzi était plus modéré que sur le terrain religieux. Sans doute, il ne blâmera pas toujours assez haut les agissements du parti révolutionnaire avancé, et tout en regrettant les imprudences de Garibaldi, il lui fera faire une réception enthousiaste à Londres; mais, au fond, ses sympathies étaient avec le parti

constitutionnel, et ses vœux n'allèrent jamais au delà d'une monarchie parlementaire, gouvernant l'Italie suivant la méthode anglaise.

Ces détails sur le caractère et les opinions de Panizzi étaient nécessaires, avant d'entrer dans l'examen de sa correspondance sur la révolution italienne. Le lecteur comprendra maintenant, sans qu'il soit besoin d'insister davantage, avec quelle réserve il convient d'accepter certains jugements de Panizzi, et dans quelle mesure ses critiques sont entachées de partialité.

I

En 1846, après une absence de vingt-trois années, Panizzi eut le désir de revoir l'Italie. Il ne songeait pas à retourner dans le duché de Modène, dont le gouvernement l'avait condamné à mort par contumace, après son évasion, et lui avait même réclamé par lettre les frais de son exécution par effigie! Mais il voulait au moins visiter Naples, après avoir obtenu, par l'entremise de lord Palmerston, la promesse qu'il n'y serait pas inquiété pendant son séjour.

L'état politique du royaume de Naples ne s'était pas modifié, depuis que Panizzi avait quitté l'Italie. Ferdinand II, alors roi de Naples, avait refusé de s'associer au généreux mouvement réformateur qui signala le pontificat de Pie IX, à ses débuts; il s'était même élevé violemment contre ce mouvement, avait interdit l'entrée des journaux romains dans ses États, et défendu qu'on affichât dans Naples l'amnistie proclamée par le Saint-Père.

Ces mesures de compression ne firent qu'irriter davantage les sujets de Ferdinand II. La Sicile se souleva, au commencement de 1848, et les bombardements de Palerme et de Messine ne réussirent pas à dompter l'insurrection. Le royaume de Naples s'agita bientôt à son tour; et le roi, pour sa sûreté, venait de se retirer à Gaëte, quand il apprit la défaite de Charles-Albert, à Novare. Cet événement, qui rendait à l'Autriche sa suprématie ébranlée, le combla de joie et le décida à poursuivre aussi énergiquement que jamais son fâcheux système de gouvernement. Le résultat le plus clair de cette politique fut le développement rapide des sociétés secrètes, notamment de la *Jeune Italie*, dont le programme se résumait en une dictature mille fois plus violente et plus intolérable que le despotisme de n'importe quel monarque.

Telle était la situation du royaume de Ferdinand II, au commencement de 1851; M. Gladstone, qui y fit alors un voyage, adressa de Naples à lord Aberdeen deux lettres célèbres, dans lesquelles il s'élevait vivement contre le système politique du roi des Deux-Siciles,

et surtout contre le régime des prisons napolitaines. Ces lettres, que Panizzi fit répandre de toutes parts, l'entraînèrent bientôt à un nouveau voyage à Naples; voici à quelle occasion.

Un haut personnage anglais, lord Shrewsbury, passait, depuis plusieurs années, la plus grande partie de son temps dans une villa qu'il avait achetée près de Palerme. En correspondance suivie avec Panizzi, il lui écrivit aussitôt après la publication des lettres de M. Gladstone, pour prendre la défense du roi de Naples. Gladstone, selon lui, avait été induit en erreur par des adversaires passionnés de Ferdinand II, lequel pouvait sans doute commettre des fautes, comme tout souverain, mais n'en était pas moins animé d'excellentes intentions. — Après nombre d'épîtres écrites par Panizzi pour soutenir les assertions de M. Gladstone, et par lord Shrewsbury pour les combattre, ce dernier engagea Panizzi à venir lui-même à Naples, afin de vérifier sur place l'exactitude des faits allégués par son ami, notamment en ce qui concerne le traitement des prisonniers. Panizzi accepta la proposition et se rendit à Naples, à la fin de l'année 1851; son intention n'était pas seulement d'inspecter les prisons napolitaines, mais de faire des démarches en faveur de deux prisonniers politiques, Poerio et Settembrini, détenus pour participation aux insurrections de 1848 dans les Deux-Siciles.

Arrivé à Naples, il sollicite et obtient une audience du roi Ferdinand II; laissons le biographe de Panizzi nous raconter les détails de cette entrevue :

Le jour fixé pour l'entrevue était un dimanche à midi. Dix minutes avant midi, Panizzi et M. Fagan (le père du biographe de Panizzi) arrivaient au palais : « Nous sommes en avance, dit M. Panizzi; maintenant, la première question que le roi nous adressera est celle-ci : « Êtes-vous allés à l'église. » Ils se hâtèrent donc d'entrer dans l'église de San-Francisco di Paolo, située en face du palais; ils y restèrent quelques instants; quand ils en sortirent, ils pouvaient répondre, sans faire de mensonge, à la question que le roi ne manqua pas, en effet, de leur adresser.

Il était évident que Sa Majesté connaissait à fond, grâce aux rapports faits par ses espions, tous les mouvements de Panizzi. Il le reçut cependant avec grande courtoisie, et presque avant que Panizzi n'eût ouvert la bouche, il l'invita à parler de Poerio, de Settembrini et des prisons de Naples. Sur ce thème, Panizzi disserta sans interruption pendant vingt grandes minutes, après quoi le roi se leva et termina l'entrevue par ces paroles : « Addio, terribile Panizzi. »

Pendant toute la durée de son séjour à Naples, des espions étaient

sans cesse attachés à ses pas, et Panizzi ne se lassait pas de leur jouer des tours, changeant à chaque instant de direction dans les rues, prenant ou quittant à l'improviste une voiture. Se sentant un jour suivi par eux de très près, il s'engage dans un cul-de-sac; arrivé au bout, il se retourne subitement et se trouve face à face avec les deux espions qui, comme lui, ne peuvent retenir un éclat de rire, puis le laissent passer et continuent à le surveiller. Quand il quitta Naples, au mois de décembre 1851, les deux espions étaient encore là, assistant à son embarquement : un ami de Panizzi, M. Lacaita, qui se trouvait sur le port pour lui dire adieu, s'avança vers eux, leur demandant ce qu'ils voulaient et qui ils surveillaient de la sorte : « *Quel pezzo grosso* (c'est ce gros garçon), répondirent-ils; nous voulons le voir s'embarquer. » — M. Fagan, qui raconte ces détails, a mille fois raison de blâmer l'espionnage politique : mais est-il bien sûr que ce système n'ait pas été pratiqué, peut-être avec plus de dissimulation, par des gouvernements en apparence plus libéraux que celui de Ferdinand II?

M. Lacaita, duquel M. Fagan tient l'anecdote qu'on vient de relater, avait ses raisons pour se défier de la police napolitaine et la détester. L'année précédente, il avait entrepris, en compagnie de quelques touristes anglais, une série d'excursions dans le royaume de Naples. Les voyageurs, mettant en commun leurs bourses, se dirent en riant, au moment du départ, qu'ils formaient une république, et continuèrent, pendant la route, à donner ce nom à leur petite association. Peu de temps après leur retour à Naples, M. Lacaita est signalé comme dangereux, les agents pénètrent chez lui et inspectent ses papiers; on trouve sur son bureau un billet de lady Anne Melville, une de ses compagnes de voyage : Ce billet était ainsi conçu : « Voulez-vous venir prendre le thé ce soir, et causer de nos *grandes journées républicaines?* » Le billet est saisi en toute hâte, en vain veut-on expliquer le sens aux agents; ils tiennent à avoir découvert un grand complot républicain. M. Lacaita fut jeté en prison et y resta un certain temps.

Quel fut le résultat de cette enquête sur les prisons napolitaines, qui avait été le but principal du voyage de Panizzi? M. Fagan publie les parties principales du rapport que rédigea Panizzi, après avoir inspecté soigneusement les prisons. L'auteur du rapport signale la mauvaise disposition des cellules, leurs dimensions trop étroites (ces défauts existent ailleurs que dans les prisons de Naples); il se plaint qu'il n'y ait pas de vitres aux fenêtres des cellules, de sorte que le prisonnier reste dans l'obscurité s'il ferme le volet, et est exposé au froid ou aux ardeurs du soleil s'il le laisse ouvert. Mais à côté de ces critiques, nous ne trouvons, dans les extraits cités par

M. Fagan, aucun de ces détails affreux sur le traitement des condamnés, que les journaux ont tant de fois reproduits. M. Fagan nous affirme, il est vrai, qu'il a vu encore, en 1859, aux portes de la grande prison de Naples, onze cages en fil de métal contenant chacune des têtes humaines; Panizzi, cependant peu partial en cette matière, ne fait aucune mention de ces barbares exhibitions.

N'ayant pu réussir, pendant son séjour à Naples, à obtenir l'élargissement de Settembrini, Panizzi conçut, en 1855, le hardi projet de le faire évader de la prison de San-Stefano, où il était détenu. Avec une somme de 1000 à 1200 livres sterling (25 000 à 30 000 fr.), généreusement fournie par ses amis d'Angleterre, il entreprit de fréter un navire et de l'envoyer, à jour dit, près de la prison de San-Stefano, située au bord de la mer, afin de recueillir Settembrini, qui, à un signal convenu, devait, pendant la nuit, s'évader de sa cellule. Battu par une violente tempête, le navire se perdit loin des côtes d'Italie, et le projet de Panizzi échoua. Cependant Settembrini, Poerio et nombre d'autres captifs de Naples devaient, quelques années plus tard, recouvrer leur liberté, et ici encore, le concours de Panizzi leur fut singulièrement précieux.

Embarrassé de ses prisonniers politiques, le roi de Naples avait fini par décider, en 1859, qu'ils sortiraient de prison, mais seraient transportés aux États-Unis. Un vaisseau napolitain les conduisit d'abord à Cadix, où un autre vaisseau marchand les prit pour les conduire à New-York. A peine embarqué sur ce vaisseau, Settembrini aperçoit son fils, engagé depuis peu dans la marine anglaise, et que Panizzi avait envoyé à Cadix, pour chercher les moyens de faire aborder les exilés en Angleterre ! Une fois en mer, les passagers réussissent à séduire ou à intimider l'équipage ; le capitaine cède le commandement du navire au fils de Settembrini, qui, au lieu de prendre la route de New-York, conduit son père et ses amis à Cork, d'où ils se rendent immédiatement à Londres.

Présentés par Panizzi à toute la société anglaise, Poerio, Settembrini et leurs compagnons de captivité sont reçus partout avec enthousiasme ; les lettres de félicitations, les invitations pleuvent de toutes parts dans leurs modestes demeures. Néanmoins Poerio ne demeure pas longtemps à Londres, dont le climat semble funeste à sa santé délabrée, et part bientôt pour Turin, d'où il reste en correspondance assidue avec Panizzi. La plus importante de ces lettres, que M. Fagan reproduit en entier, porte la date du 21 août 1859 ; elle est écrite à l'issue de la guerre d'Italie, au moment où s'agitaient toutes les questions relatives à la réorganisation de ce pays. Trop longue pour pouvoir être citée ici, cette lettre est curieuse, surtout parce qu'elle montre combien, en 1859, les esprits, même les plus

avancés, songeaient peu à l'unité italienne. Ainsi Poerio regarde alors comme *impossible* l'union des Romains et des Toscans. Toute son ambition se borne à souhaiter que l'Italie forme une confédération d'États et jouisse des bienfaits du gouvernement constitutionnel. Ce n'est qu'un an plus tard, au mois de juin 1860, qu'il demande l'unité italienne sous le sceptre de la maison de Savoie.

Sur ce point, cependant, Orsini était en avance sur la plupart de ses compatriotes, ainsi que nous l'apprend sa correspondance avec Panizzi. Ce fut en 1856 que Mazzini présenta au bibliothécaire du *British Musæum* le futur auteur de l'attentat du 14 janvier 1858 contre Napoléon III. Dès qu'ils furent entrés en relation, Panizzi et Orsini éprouvèrent immédiatement de la sympathie l'un pour l'autre. Une lettre qu'Orsini adressait à son nouvel ami, le 27 août 1856, nous dépeint ses occupations à Londres. Ancien officier, Orsini s'occupait de composer une sorte de manuel de l'art militaire. Après avoir indiqué à Panizzi divers livres qu'il voudrait consulter, il ajoutait :

Jusqu'à présent ma vie a été extraordinairement agitée, elle s'est passée au milieu des dangers; j'ai été pour ma famille une source constante de préoccupations, et lui ai fait subir des pertes de tout genre. Comme je suis un peu plus tranquille à l'heure actuelle, je voudrais tirer profit de mes connaissances, en attendant le jour si désiré où je pourrai reprendre les armes pour notre indépendance. On m'a conseillé de faire insérer dans le *Times* que je donnerais volontiers des leçons; je n'aimerais pas à faire des annonces de ce genre; j'aurais l'air de vouloir tirer profit de mon nom. Au lieu de recourir à cet expédient, vous pourriez me recommander à vos connaissances, ce qui me rendrait grand service; en tout cas, je suis prêt à suivre votre avis...

En fait de politique, je ne sais rien de précis; comme je vous l'ai dit, je garde mon indépendance vis-à-vis de tout le monde. Si le gouvernement sarde estimait mes services utiles pour une entreprise, quelque hardie qu'elle fût, je suis et je veux être toujours prêt à tout, pour l'indépendance de ma patrie; c'est une cause pour laquelle j'ai travaillé sans relâche, depuis que j'ai pu me former une idée, et à laquelle j'ai tout sacrifié. En disant que je suis disposé à prêter la main au gouvernement sarde, je ne suis influencé que par l'amour de mon pays et par la conviction qu'*à l'heure présente, c'est le seul gouvernement qui puisse, s'il le veut, faire, une Italie unie, indépendante et vraiment grande.* Je m'estimerai heureux si, en consacrant toute mon énergie à quelque acte important, plein de *sérieuses conséquences* pour les tyrans de l'Italie, je puis en même temps mettre fin à une vie qui

jusqu'ici a toujours été triste et mélancolique autant que passionnée. Pardonnez-moi cette expression de mes sentiments. D'après ce que j'entends dire, il paraît que mon petit livre (sur l'Italie) obtient quelque succès, même en Piémont, et près de tous les partis. Certainement je n'ai rien exagéré, mais j'ai essayé de faire comprendre qu'*il fallait sacrifier tous les principes politiques en faveur de l'indépendance nationale.* C'est ce que j'ai fait moi-même depuis ma première captivité de 1844...

Moins de dix-huit mois plus tard, le 14 janvier 1858, Orsini lançait ses bombes contre la voiture de Napoléon III qui arrivait à l'Opéra : « Depuis la chute de Rome, a-t-il dit dans sa défense, j'étais convaincu que Napoléon ne ferait plus rien pour l'Italie et je me dis à moi-même : *Il faut que cet homme meure!* » Le 13 mars suivant, Orsini montait sur l'échafaud. On connaît la lettre qu'il écrivait à l'empereur la veille même de son supplice, lettre dont les dernières lignes rappellent ses épîtres à Panizzi : « Arrivé au terme de ma carrière, je veux faire encore un dernier effort en faveur de l'Italie. Son indépendance m'a poussé à défier tous les dangers, à accepter tous les sacrifices. L'Italie a été l'objet constant de mes affections, c'est là la dernière pensée que je veux rappeler dans les mots que j'adresse à Votre Majesté. » Tristes patriotes, en vérité, que ceux qui mettent le crime au premier rang de leurs moyens d'action !

Parmi les lettres relatives à l'unité italienne qui abondent dans l'ouvrage de M. Fagan, les plus importantes sans contredit sont celles que Panizzi reçut de M. Cavour ou qu'il lui écrivit. Le grand ministre italien aimait à correspondre avec Panizzi, dont il connaissait tout l'empressement à servir la cause de l'Italie près des hommes d'État anglais. A maintes reprises, il lui avait envoyé de longues notes politiques qui paraissaient le lendemain dans le *Times* et réussissaient à concilier de plus en plus à la monarchie piémontaise les sympathies britanniques. Après la paix de Villafranca, M. de Cavour, mécontent de voir la guerre inopinément arrêtée, avait soupçonné de trahison quelques-uns des hommes sur lesquels il avait le plus compté et s'était momentanément retiré des affaires publiques ; mais du fond de sa campagne de Leri, il suivait toujours avec un intérêt passionné le cours des événements. Au moment où s'agita la question du congrès, M. de Cavour comprit aussitôt tout le parti que l'Italie pouvait en tirer et il écrivit à Panizzi une lettre qu'il faut reproduire en entier, malgré sa longueur et malgré les critiques qu'elle mérite à certains égards ; car elle porte, d'un bout à l'autre, la trace de la prodigieuse habileté de l'éminent diplomate.

Leri, 24 octobre 1859.

Mon cher Panizzi,

Votre lettre du 17 courant ne m'est parvenue qu'hier, trop tard pour que je puisse vous répondre. Je me hâte de le faire ce matin, tout en craignant que ma réponse n'arrive pas à Londres avant le moment où la question du congrès sera décidée.

Dans l'état présent des affaires, quand je considère les engagements pris à Villafranca et confirmés jusqu'à un certain point, à Zurich, par l'empereur Napoléon III, il me semble évident qu'un congrès européen est indispensable. Si le congrès ne devait pas se réunir, et si la France devait empêcher l'Italie centrale de sortir de sa condition provisoire, en lui opposant les fusions stipulées, cette région de l'Italie serait exposée à de sérieux dangers. Les hommes éminents des Romagnes, — et il y en a beaucoup, — pousseraient peut-être Garibaldi à tenter quelque coup dans les Marches ou même dans les Abruzzes; à Modène, l'occupation par l'Autriche du territoire mantouan situé au delà du Pô, — occupation qui est une conséquence inévitable du traité, — pourrait donner lieu à des collisions déplorables. La Toscane supporterait peut-être plus patiemment une condition incertaine; mais là même, les intrigues des réactionnaires, appuyés par les prêtres, amèneraient probablement des troubles sérieux. Les intérêts de l'Italie exigent donc impérieusement un congrès, et, si cela est évident, l'Angleterre doit participer au congrès, à la fois pour son honneur et pour notre avantage. L'Autriche ne s'opposera pas à son intervention, mais elle acceptera ses réserves, quand il sera stipulé qu'il ne doit pas être parlé des provinces restées sous la domination autrichienne. Il est dur pour nous de renoncer à plaider pour la malheureuse Venise; mais il faut réprimer de profondes sympathies, de crainte de sacrifier le possible au désirable.

L'Autriche, délivrée de toute crainte du côté de Venise, acceptera la maxime anglaise que les vœux des Italiens doivent être respectés. Pour rédiger ceci en un style plus diplomatique, il suffirait de dire que les puissances n'entendent imposer, par la force des armes, aucune forme de gouvernement aux populations de l'Italie centrale. C'est là le principe de non-intervention déjà proclamé par l'empereur dans ses écrits et dans ses discours. Appuyé par la France et par l'Angleterre, peut-être aussi par la Russie, ce principe serait bientôt admis par l'Autriche et accepté par la Prusse.

Passant à la constitution du congrès, je n'hésite pas à me déclarer partisan de l'*exclusion des petites puissances*. S'il ne s'agissait que de la Toscane et des duchés, leur intervention serait avantageuse; mais comme la question la plus difficile, — je veux dire aussi la plus importante, — a trait aux provinces de la Romagne, je *craindrais que*

le Pape ne trouvât d'ardents défenseurs dans l'Espagne et le Portugal.

Le congrès une fois assemblé, il ne peut y avoir aucun doute en ce qui touche l'attitude de l'Angleterre. Elle doit proposer d'abord que le vœu des peuples, légalement exprimé, reçoive la sanction de l'Europe. Si cette demande était rejetée, sa seconde proposition serait que les populations fussent consultées au moyen du suffrage universel, sous le contrôle des membres du congrès. Cette proposition serait appuyée par la France et probablement acceptée. Dans le cas contraire, l'Angleterre aurait à entrer dans une phase négative, et à résister aux demandes de l'Autriche et aussi de la France. Le duc de Modène étant abandonné par tout le monde, même par ses propres parents, les seuls projets qu'on pourrait opposer aux nôtres seraient la restauration de la maison de Lorraine en Toscane, l'installation de la duchesse de Parme à Modène, et le rétablissement de la domination pontificale dans les Romagnes.

Des projets de ce genre peuvent être combattus, non seulement au nom des droits populaires, mais aussi (et plus efficacement encore) *dans l'intérêt du principe monarchique et des idées d'ordre et de stabilité.* Si nous ne voulons pas que la révolution actuellement étouffée ressuscite puissante et terrible, il ne faut pas lui opposer des gouvernements faibles, sans racines dans le sol, privés à la fois de toutes forces physiques et morales. Si nous désirons que les trônes soient respectés, nous ne devons pas y faire asseoir des princes méprisés et méprisables, dont le nom seul irrite le sentiment (le sentiment national) qui domine actuellement en Italie. Si le grand-duc ou son fils retourne à Florence, alors, en moins d'un mois, la Toscane sera le quartier général de Mazzini et des révolutionnaires militants. Peut-être dira-t-on que la duchesse de Parme est une nature forte et qu'on l'apprécie. Cela peut être vrai ; mais les souvenirs si odieux laissés par le père ne sauraient être effacés, et le fils ne pourra inspirer confiance. En outre, le système de compensations, que quelques personnes voudraient appliquer en faveur de cette branche de la famille de Bourbon, est en antagonisme direct avec les sentiments et les idées qui prévalent maintenant en Europe. Les habitants de Modène seraient atteints dans leur dignité, s'ils se voyaient attribués, par une sorte d'annexion, à la veuve de cet infime et misérable duc de Parme. Mieux vaudrait pour eux la restauration de leur ancien souverain. Dans ce dernier cas, ils seraient victimes d'un faux principe, mais ils ne seraient pas traités comme un troupeau de moutons; on ne disposerait pas d'eux comme d'une ressource pour contre-balancer des conditions jugées onéreuses par une des parties contractantes.

Le traité de Vienne est assez odieux à bien des égards ; mais il n'est pas aussi odieux que celui de Campo-Formio.

En ce qui touche les Romagnes, *il sera assez facile à l'Angleterre de faire repousser l'idée des réformes pontificales.* Entretenir une semblable idée est plus qu'odieux, c'est ridicule. Il n'est besoin d'être ni un grand homme d'État ni un grand théologien pour être convaincu que le pape ne veut ni ne peut réellement accorder de semblables réformes. Tant qu'il sera pape et roi, il devra en conscience employer les pouvoirs du roi à faire exécuter les décrets du pontife : la séparation des deux autorités est impossible. Le pape ne peut consentir ni à la liberté d'enseignement, ni à la liberté des cultes, ni à la liberté de la presse. Il ne peut tolérer les libertés municipales, à moins qu'on ne les entende en ce sens que les conseils municipaux pourront régler à leur guise l'entretien des rues et leur mode de pavage. Le pape, comme pape, se soumettra plus volontiers à la perte d'une province qu'à la promulgation du code Napoléon dans ses États. *La restauration du pape doit être empêchée à tout prix;* ce n'est pas seulement une question italienne, c'est une question d'intérêt européen. Elle nous touche beaucoup; mais elle touche aussi l'Angleterre, la Prusse, même la Russie, et toutes les contrées qui cherchent à développer la civilisation; car, pour arriver à ce but, une condition essentielle est la séparation absolue des deux pouvoirs [1]. Si le pape devait obtenir une victoire en Italie, la présomption et l'orgueil des Cullens et des Mac Hales s'enfleraient au delà de toutes limites, et avant longtemps l'Europe serait menacée de conflits religieux semblables à ceux des temps passés. Mieux vaut tout abandonner que de sacrifier les Romagnes; leur cause, je le répète, est la cause de la civilisation.

Si l'Angleterre réussit à écarter les propositions austro-françaises, elle devra reproduire celles qu'elle avait tout d'abord mises en avant; et si elle échoue encore, elle devra proposer l'union immédiate de Parme et de Carrare avec le Piémont, et la formation d'un gouvernement provisoire, mais fortement constitué, pour régir Florence, Modène et Bologne.

Voilà mes vues; prenez-les pour ce qu'elles valent. Éloigné du tumulte des affaires, et n'ayant que peu de relations avec les ministres, j'ignore probablement bien des choses qui pourraient modifier mon opinion. Cependant, en jugeant la question de l'Italie centrale d'après les données que l'histoire imprime en quelque sorte dans nos esprits, je suis fortement convaincu que si l'Angleterre veut suivre la voie que j'ai tracée, elle réussira à assurer les destinées de l'Italie centrale; ce résultat sera aussi glorieux pour elle qu'avantageux pour nous. Adieu, cher ami, continuez à être l'avocat de notre cause devant la noble

[1] En écrivant ces lignes, M. de Cavour oubliait-il que le spirituel et le temporel sont loin d'être « absolument séparés » dans les contrées qu'il énumérait?

nation anglaise, et vos efforts ne seront pas sans fruits. Je répète ici ce que j'ai dit à la Chambre et à l'Italie, en février dernier : « Les hommes d'État qui ont ennobli leur carrière en accomplissant l'émancipation des nègres ne voudront pas que l'Italie reste condamnée à un éternel esclavage. »

A vous bien sincèrement.
C. Cavour.

Cette lettre n'est-elle pas le résumé fidèle de la conduite du gouvernement piémontais pendant les longues négociations relatives à la reconstitution de l'Italie? Ne pas afficher ouvertement les prétentions du Piémont au gouvernement de toute l'Italie, mais combattre et discréditer toutes les autres combinaisons, rendre odieux et impopulaires tous ceux qui auraient pu partager avec Victor-Emmanuel la suprématie sur la Péninsule, telle fut, dès le premier jour, la politique du comte de Cavour, politique qui fut continuée par ses sucesseurs et aboutit en quelques années à l'unité italienne.

Panizzi figure au premier rang parmi les partisans de la suprématie du Piémont; en lisant sa correspondance aux hommes d'État anglais, on voit qu'il suit fidèlement les instructions de M. de Cavour et s'efforce de faire triompher ses projets : « Tenez pour certain, écrit-il à M. Ellice, le 29 octobre 1859, qu'il y aura un congrès pour les affaires d'Italie, congrès auquel l'Angleterre prendra part. L'empereur des Français sent qu'il est dans l'embarras; il presse l'Angleterre de l'aider à en sortir, et notre gouvernement est disposé à l'assister sous certaines conditions; car l'Angleterre a besoin de lui à d'autres égards. Il a accepté aussi explicitement que possible les propositions de l'Angleterre, et jusqu'ici il lui a tenu parole; s'il reste fidèle à ses engagements, notre gouvernement espère que tout ira bien pour l'Italie; en fait, du moment que la France et l'Angleterre marcheront d'accord, il est certain que leur politique doit l'emporter. » Ce qui contrarie Panizzi à ce moment, c'est l'inertie du gouvernement piémontais, depuis que M. de Cavour s'est retiré des affaires : « Il faut absolument, dit-il, que Cavour reprenne le pouvoir; c'est ce que les ministres anglais désirent. » Il craint que les populations de l'Italie centrale, fatiguées de l'attitude trop timide du Piémont, ne se soulèvent sous la conduite de Garibaldi; le royaume de Naples lui-même sera bientôt en feu, et ces insurrections pourraient compromettre les destinées de l'Italie : « Garibaldi, ajoute-t-il, est en train d'avoir le *mors aux dents*, ce qui ne m'étonne pas. Le roi de Sardaigne lui fait faire des représentations; mais comme il n'est plus à son service, il pourra, sous un prétexte ou sous un autre, refuser de lui obéir. Une révolution à Naples, l'invasion de cet État

par Garibaldi, seraient à l'heure actuelle fort désagréables au cabinet anglais, car la question d'un changement de gouvernement à Naples et en Sicile, mise en ce moment sur le tapis, occasionnerait, comme vous le prévoyez facilement, un grand imbroglio..... » Panizzi se plaint également que la reine d'Angleterre et sa cour soient favorables à l'Autriche. « Il y a, s'écrie-t-il, une *conspiration de crinolines* en faveur de la duchesse de Parme; l'impératrice des Français et la reine d'Espagne en font partie. Cette dernière voulait envoyer dix mille hommes au secours du pape : la France et l'Angleterre y ont mis le veto. »

Ce que voulait avant tout Panizzi, comme ceux qui l'inspiraient, c'était l'anéantissement de la puissance de l'Autriche et du pape; il sentait que c'étaient là les seuls adversaires difficiles à abattre. « Une fois que nous en aurons fini avec le pape et avec l'influence autrichienne, ce qu'il restera à faire a moins d'importance », écrivait-il à M. Ellice, le 4 janvier 1860; ce qui veut dire, en bon français, que le Piémont, lorsqu'il sera le maître de l'Italie centrale et des États pontificaux, absorbera facilement les autres parties de la Péninsule. Aussi le correspondant de Cavour ne néglige-t-il aucun moyen de discréditer le pape et son gouvernement. Ses préjugés antireligieux l'aident à trouver sans cesse de nouvelles armes contre lui. Sa haine contre le Souverain Pontife l'égare au point de lui faire considérer Cromwell et Élisabeth, comme ayant la *vraie notion du libéralisme en religion!* — assertion tellement *hardie*, que le biographe de Panizzi, M. Fagan, tout Anglais et protestant qu'il est, ne peut la laisser passer sans protestation.

II

Les efforts de Panizzi en faveur de l'unité italienne ne sont pas attestés seulement par sa correspondance avec les personnages politiques les plus influents; quand il s'agissait de servir cette cause, il voyageait aussi volontiers qu'il écrivait.

On a parlé plus haut de ses séjours en Italie, avant la guerre de 1859; désireux de constater *de visu* les résultats de cette guerre et l'état des esprits, après la défaite de l'Autriche, il retourne en Italie, au mois de septembre 1860. Dans les lettres qu'il adresse à des amis, durant son voyage, il raconte qu'il a vu Napoléon III à Paris, Victor-Emmanuel à Turin, et a longuement causé avec eux. Victor-Emmanuel lui a affirmé que Garibaldi, dont les proclamations révolutionnaires compromettaient la cause de l'Italie, avait fait « amende honorable ». (On put bientôt apprécier la valeur de

cette *amende honorable.*) Sentant qu'il importe de ne pas indisposer la France, à ce moment, Panizzi répète et prie ses amis de répéter que Victor-Emmanuel, loin de se mettre en colère, lorsqu'on lui parle de la cession de la Savoie, s'exprime à ce sujet *en termes aussi justes que raisonnables.* — Après son retour à Londres, Panizzi reste en relations avec l'empereur et l'impératrice, par l'entremise d'un ami commun, Mérimée, et adresse de fréquentes lettres à l'empereur; c'est Mérimée qui rédige et envoie les réponses. Ceux qui ont lu la volumineuse correspondance de Mérimée à Panizzi savent avec quelle attention l'empereur écoutait les conseils donnés par le bibliothécaire du *British Musæum*, et avec quel soin Mérimée, non moins passionné que Panizzi pour l'unité italienne, transmettait à son ami toutes les réflexions de l'empereur sur ce sujet, et tous les renseignements susceptibles de l'intéresser.

On se souvient qu'en 1860, à la suite de la guerre d'Italie, l'Angleterre affecta de paraître inquiète de nos armements : au fond, elle était jalouse du rôle prépondérant pris par la France, et mécontente de l'annexion de la Savoie et du comté de Nice. Les rapports devenaient de plus en plus tendus entre les deux pays. Une rupture complète de Napoléon III avec le cabinet anglais n'eût pas fait les affaires de l'Italie; aussi Panizzi va-t-il travailler sans relâche à dissiper les malentendus entre Paris et Londres, afin de pousser de plus en plus à une action commune en faveur de sa patrie les deux puissances qui paraissent prêtes à se brouiller. — Mérimée le fait inviter à Biarritz, dans l'automne de 1860. Pendant le séjour qu'il fait à la villa impériale, l'empereur lui dit combien il est étonné des dispositions hostiles de l'Angleterre, et combien les accusations du cabinet britannique contre lui sont peu fondées. Panizzi s'efforce d'apaiser son mécontentement. Dès qu'il est rentré à Londres, il revoit ses amis Gladstone, Palmerston, et autres; ceux-ci lui précisent leurs griefs contre la politique française; ils accusent l'empereur de vouloir s'agrandir sur le Rhin, et du côté de la Belgique, de pousser à la ruine de l'Empire ottoman, de combattre les intérêts anglais au Maroc, etc., etc. Ces griefs, Panizzi les transmet à Mérimée, pour qu'il en fasse part à l'empereur. Mérimée, après avoir causé avec Napoléon III, lui envoie une longue et intéressante réponse; il explique d'abord la conduite de la France dans l'affaire du Maroc, puis il ajoute :

Il n'est pas moins étrange de prétendre que la France, qui a aidé l'Angleterre à retarder la destruction de l'Empire ottoman, pousse maintenant à sa ruine. Vos ministres sont comme les malades qui ne veulent pas que leur médecin leur dise que leur état est grave. Ressus-

citer ou même faire vivre longtemps la Turquie est impossible, et il serait insensé de se quereller sur les remèdes à lui donner, lorsqu'il faudrait au contraire s'entendre sur la manière de l'enterrer.

Que la France ait de l'ambition, je ne le nie pas. C'est une idée ou plutôt un préjugé national qu'elle s'est amoindrie en perdant une partie des conquêtes de la révolution. Je crois que l'empereur ne partage pas ce préjugé ; mais, en tout cas, dans l'hypothèse qu'il l'aurait, vous ne le supposez pas assez dépourvu de bon sens pour risquer d'avoir toute l'Europe sur les bras, sur la chance d'ôter cent cinquante mille âmes à la Bavière et autant à la Prusse. Ce que la France gagnerait en étendue, elle le perdrait en homogénéité, et, tout considéré, elle s'affaiblirait au lieu de prendre des forces. Ce qui me frappe surtout dans la politique anglaise de notre temps, c'est sa petitesse. Elle n'agit ni pour des idées grandes ni pour des intérêts. Elle n'a que des jalousies, et se borne à prendre le contre-pied des puissances qui excitent ses sentiments de jalousie. Le résultat est de diminuer son importance en Europe et de la réduire au rôle de puissance de second ordre. En ménageant la chèvre et le chou, comme elle l'a fait, en observant la neutralité peu impartiale entre l'Autriche et la France, elle n'a obtenu l'amitié ni de l'une ni de l'autre. Y a-t-il quelque chose de plus misérable que sa politique à Naples et en Vénétie ? Comment M. de Rechberg peut-il avoir la moindre confiance en des gens qui encouragent Garibaldi et Kossuth, et qui ne veulent pas l'affranchissement de la Vénétie?

Non content de mettre la lettre de Panizzi sous les yeux de l'empereur, Mérimée l'envoie à M. Fould, qui lui répond :

En vérité, notre ami Panizzi ou ses honorables interlocuteurs ont une singulière idée du caractère de l'empereur. S'il fallait attacher de l'importance aux propos que vous transmet M. Panizzi, Machiavel ne serait qu'un enfant naïf auprès de Napoléon III. Pendant que nous faisons des efforts pour calmer l'irritation de l'Espagne et *arrêter son zèle pour la cause de Rome*, c'est l'empereur qu'on accuse d'avoir, sous main, provoqué le rappel de la légation espagnole de Turin, et je le sais de la meilleure source, rien n'est plus faux que cette dernière supposition...

Quant à l'envoi de notre flotte à Gaëte, je conviens qu'il y a une sorte de contradiction dans notre conduite; mais elle est plus apparente que réelle... L'envoi de la flotte a été purement une affaire de sentiment et d'humanité. Si cette mesure manque de logique, elle ne peut pas être taxée de parjure. La meilleure preuve de notre sincérité, c'est que nous avons immédiatement désillusionné le roi de Naples, à

qui la présence de nos vaisseaux avait donné des espérances mal fondées, en lui refusant de faire avancer un corps de troupes à Terracina, comme il nous le demandait. Je crois savoir que François II s'apprête à profiter de notre flotte pour quitter Gaëte. On ne pourrait vraiment pas reprocher à l'empereur de s'être laissé toucher par le malheur de ce jeune souverain et la situation de la famille dont il est entouré.

Quant à la question d'alliance entre la France et l'Angleterre pour régler le sort de l'Italie, je ne sais que vous dire. Elle me paraît, pour le moment, prématurée.

Les lettres de Mérimée et de M. Fould passèrent sous les yeux de M. Gladstone et des ministres anglais; mais le cabinet britannique ne se laissa pas convaincre par toutes les explications qu'on lui donnait; pendant longtemps encore, il continua à reprocher à Napoléon III de jouer double jeu, en soutenant, d'une part, la révolution italienne et, d'un autre côté, le roi de Naples, assiégé dans Gaëte.

Toutes les démarches que Panizzi faisait près des gouvernements de Paris et de Londres, toutes les réponses que recevaient ses lettres étaient aussitôt portées à la connaissance de M. de Cavour. Il lui écrivait notamment de Londres, le 7 décembre 1860 :

Cher et éminent ami,

Vous savez déjà que j'ai écrit pour faire connaître à l'empereur la mauvaise impression que sa conduite produit à Londres, et pour lui apprendre que Gladstone, qui l'avait toujours défendu, commençait à trouver qu'il n'était plus possible de se fier à lui, surtout après ce qu'il avait fait à Gaëte.

L'empereur a lu ma lettre et m'a fait savoir, en réponse, que ses sentiments sont les mêmes qu'il y a deux ans; qu'il désire encore favoriser l'indépendance de la nation italienne, et mille autres belles choses de ce genre qui ne mènent à rien. Mais il y a, dans la réponse, un passage d'une grande importance; je le copie : « L'empereur m'a répondu que tout ce qui avait été fait, l'avait été de concert avec le gouvernement du roi, et qu'on aurait tort de le rendre responsable de ce qui était arrivé. Le roi connaît parfaitement les idées de l'empereur sur tout ce qui s'est passé; de plus, il sait ce que l'empereur désire ardemment et par-dessus tout. » Je ne sais que penser de ces lignes : ni le roi ni son gouvernement ne peuvent avoir approuvé la conduite de Goyon ou celle de Barbier de Tinan, dont je me suis spécialement plaint. Que veut dire tout cela? Je n'en sais rien et ne puis le digérer.

Ma réponse a été que si les choses étaient telles qu'on me les rapportait, je ne saurais m'empêcher de reconnaître que le gouvernement

du roi avait sa part de responsabilité; mais que je ne pouvais comprendre pourquoi on protégeait un roi tel que celui de Gaëte, issu d'une race de tyrans impitoyables; que je ne me serais jamais attendu à voir les ailes de l'aigle impériale étendues sur les despotes napolitains, couverts du sang humain, etc., etc. J'ai ajouté qu'ici les personnes les plus influentes croyaient que l'empereur était favorable, dans une certaine mesure, à l'indépendance italienne, mais non à l'unité italienne; c'est à cela, ai-je dit encore, qu'on attribue la protection accordée au roi de Gaëte. Je n'ai pas caché qu'on regardait comme certain que Sa Majesté ferait la guerre au printemps prochain, mais non dans l'intérêt de l'unité italienne.

J'aurais dû peut-être en dire davantage; mais j'ai mieux aimé ne pas dépasser certaines limites. Il y a ici quelques personnes qui croient que l'empereur est d'accord avec vous au sujet de la guerre à faire le printemps prochain; en tous cas, je ne sais quel bien cela peut nous faire d'avoir François II à Gaëte. Bref, nous ne comprenons rien du tout à ce qui se passe.

Votre, etc.

A. Panizzi.

P.-S. Veuillez dire à Hudson ce que je vous écris. J'ai fait lire à Palmerston et à Gladstone la réponse que j'ai reçue de Paris. Tous deux en pensent la même chose.

M. Fagan ne nous fait pas connaître la réponse de M. de Cavour à cette lettre; en revanche, son récit nous montre que Panizzi continua à pousser Napoléon III dans la voie d'une politique favorable à l'unité italienne. En août 1862, nous le retrouvons encore à Paris, où il est descendu chez Mérimée, rue de Lille, 52, dans une de ces maisons que les incendies de la Commune ont complètement détruites. Par l'entremise de Mérimée, il est invité à Saint-Cloud, où se trouvait alors la cour; lui-même nous raconte avec quelle amabilité il est accueilli par l'impératrice, qui le retient à déjeuner, lui fait faire une charmante promenade en voiture, puis l'engage à dîner, afin qu'il puisse voir l'empereur, attendu à Saint-Cloud dans l'après-midi. Avant l'heure du dîner, l'empereur l'entraîne dans le jardin, se promène et cause longuement avec lui, puis finit par l'inviter à Biarritz.

A la suite de son séjour à Biarritz, Panizzi, très bien reçu par ses hôtes impériaux, semble avoir de Napoléon III et de sa politique une impression plus favorable que précédemment. — « Beaucoup de personnages anglais, dit-il, ont si mal parlé de l'empereur, que son mécontentement est naturel; au fond, entre les deux nations, on se croit réciproquement plus mauvais qu'on n'est en réalité. »

Mais ces dispositions favorables à l'empereur durèrent peu de temps chez Panizzi, malgré les efforts de Mérimée pour les entretenir, et malgré les gracieusetés que lui prodiguait Napoléon III. A la fin de cette même année 1862, Panizzi se décide à un nouveau voyage en Italie. Napoléon III se préoccupe des moyens de lui faciliter ce voyage, et lui fait réserver un wagon spécial, de Calais à Marseille. Ces prévenances n'empêchaient pas le voyageur d'écrire à M. Ellice, peu après son arrivée à Naples, le 13 janvier 1863 : « Ce pays-ci, après des siècles de mauvais gouvernement, ne pourra d'ici à de longues années tirer du nouvel état de choses tous les avantages que nous désirons ; cependant, il est déjà en progrès incontestable, à tous les points de vue, en *dépit des prêtres*, *des brigands*, et de l'EMPEREUR DES FRANÇAIS. » Au fond, Panizzi regardait Napoléon III comme un instrument dont il fallait user pour accélérer le triomphe de l'Italie, mais il n'eut ni sympathie pour sa personne ni estime pour sa politique.

Panizzi resta en Italie jusqu'au mois de mars 1863 ; ce séjour dans sa patrie est marqué par un des actes les plus honorables et, pouvons-nous ajouter, les plus courageux de sa carrière. On sait à quel point l'ancien carbonaro italien était resté hostile à tous ceux qui portaient l'habit ecclésiastique. Or, au moment où il se trouvait en Italie, le nouveau gouvernement italien faisait procéder à la suppression des ordres religieux. Assurément, Panizzi dut être tenté d'applaudir à cette mesure ; cependant, quand il vit que les employés chargés d'expulser les religieux procédaient à leur tâche avec une brutalité et une cruauté dignes du temps d'Henri VIII, ses instincts généreux se réveillèrent aussitôt, et on l'entendit protester contre de semblables excès avec autant de sévérité que s'ils eussent été commis par l'ancien roi de Naples.

Que penseriez-vous de moi, écrivait-il à un ami, le 12 janvier 1863, si j'étais devenu le protecteur des moines et des religieuses? Telle est pourtant la vérité. Les odieux procédés du président de la commission nommée pour prendre possession des biens des corporations religieuses m'ont tellement dégoûté, que je n'ai pu m'empêcher de travailler à faire destituer ce personnage. Je suis heureux d'ajouter qu'il a été rappelé à Turin par le télégraphe, et que le gouverneur a nommé à sa place un autre président dont on dit du bien. *Les illégalités qui ont été commises sont innombrables.*

Il écrivait également à M. Gladstone, le 18 janvier 1863 :

A peine arrivé ici (à Naples), j'ai vu que la personne mise à la tête de la commission pour la suppression des couvents se conduisait

avec une dureté et une brutalité injustifiables : *il est impossible d'exagérer le mécontentement et l'irritation causés par sa conduite.* J'ai fait savoir aux ministres combien il était urgent de mettre fin à ces abus de pouvoir, et le personnage a été rappelé par le télégraphe.

On éprouve une véritable satisfaction à voir Panizzi, qui tant de fois s'éleva contre l'arbitraire de l'intolérance, rester cette fois fidèle à ses propres maximes. Combien, parmi ses amis, eussent applaudi, *au nom de la liberté*, à tous les excès commis par les commissaires chargés de la suppression des couvents!

Au mois d'octobre de cette même année 1863, nous retrouvons encore Panizzi à Biarritz, où il resta quatre semaines près de l'empereur, dont il s'appliquait, en toute occasion, à réchauffer le zèle en faveur de l'Italie. Rappelé à Londres par la mort de son ami, M. Ellice, il apprend bientôt, par une lettre de Garibaldi, que le célèbre agitateur se propose de venir en Angleterre.

On a vu, à plusieurs reprises, que Panizzi, tout en rendant justice au courage de Garibaldi, goûtait peu ses procédés révolutionnaires, et redoutait que, par ses imprudences répétées, il ne compromît les destinées de l'Italie. Il est permis de penser qu'au fond il fut peu satisfait de sa visite inattendue à Londres; il ne s'en crut pas moins obligé de lui faire fête et de lui ménager un accueil hospitalier chez les principales notabilités du pays. Nos lecteurs se souviennent peut-être encore de la réception enthousiaste qui fut faite à Garibaldi par le peuple anglais et principalement par les hautes classes de la société. Ce résultat fut dû, en grande partie, aux efforts de Panizzi, et un peu aussi, dit-on, au désir qu'avait le noblesse anglaise de ne pas laisser Garibaldi en tête à tête avec la démocratie britannique.

Il est inutile d'insister avec M. Fagan sur les honneurs et invitations de tout genre que reçut Garibaldi; une seule des pages consacrées à ce sujet arrêtera notre attention. Panizzi avait écrit à Massimo d'Azeglio, dont il était l'ami, au sujet de la visite de Garibaldi à Londres; la réponse de l'ancien ministre italien est intéressante à lire; elle contient, à côté d'éloges hyperboliques, de grosses vérités sur Garibaldi. Voici quelques passages de cette lettre datée du 25 juillet 1864 :

J'ai toujours admiré Garibaldi. Lorsqu'il fut battu à Cesenatico, je traitai les conditions de la paix avec l'Autriche, et je fis tous mes efforts pour le sauver. Ensuite je lui fis allouer une pension qu'il accepta pour sa mère et refusa pour lui [1]. Je pense avec vous que c'est une des natures les plus remarquables créées par le Tout-Puissant; je

[1] Garibaldi s'est montré moins désintéressé dans la suite.

le considère comme un grand patriote, entreprenant, réellement généreux et humain, ennemi de la cupidité, etc. ; il a rendu de grands services; mais laissez-moi ajouter qu'aucun mérite, aucun service rendu, ne donnent à un citoyen le droit de se mettre au-dessus des lois de son pays et de les violer. Il n'est permis à personne de créer *un État dans l'État*, de traiter avec son souverain comme avec un égal, de méconnaître et d'outrager les autorités constituées, de prendre sans cesse sur soi la déclaration de paix ou de guerre. Garibaldi, timide et doux par instinct, a été lancé en avant par des chenapans, agissant dans leur propre intérêt; ils l'ont enivré par des flatteries qui eussent troublé un cerveau beaucoup plus solide que le sien.

Vous dites qu'en ce qui touche le respect pour les lois, nous sommes en arrière des Anglais, dont nous devons suivre l'exemple. Voyons un peu :

Après Aspromonte, j'étais membre du conseil des ministres, qui avait à statuer sur le sort de Garibaldi. Je dis : *Faites-le passer en jugement comme tout autre citoyen, et après la sentence, faites-lui obtenir le pardon immédiat du roi*. Mais on crut préférable de lui accorder une amnistie qu'il refusa, en disant qu'il n'avait fait que son devoir... Bien des membres du conseil partageaient mon opinion, de même que beaucoup de gens dans le pays. Avant Aspromonte, Garibaldi fut élu par acclamation dans trois districts; après Aspromonte, il fut élu au scrutin dans deux districts seulement. Les Italiens dirent : « Nous n'avons pas besoin de prophètes qui se mettent au-dessus des lois. » Quelqu'un ajouta même : « Nous ne voulons pas qu'il vienne à nous *comme un second Rédempteur !* »

Trouvez-vous donc que nous sommes si arriérés?

Parlons maintenant du peuple anglais. Garibaldi est arrivé chez lui, précédé d'une légende fantastique, comme personne n'en a eu auparavant. J'aurais trouvé naturel qu'il fût accueilli, applaudi, exalté, invité aux clubs et à dîner par toute la population, y compris les Italiens résidant à Londres. Mais qu'un homme qui s'est vanté d'être supérieur aux lois, un homme sentant encore l'odeur du sang des soldats italiens qu'il a tués, soit reçu officiellement par le gouvernement, par le parlement, par les ministres, par l'héritier du trône anglais, avec des honneurs qui n'ont jamais été accordés à un souverain..., et cela, alors que le héros de toutes ces réceptions est l'ami déclaré de Mazzini, c'est-à-dire de l'individu qui, s'il le pouvait, pendrait tous ces hauts personnages... qu'une pareille chose soit arrivée chez un peuple qui considère comme sa mission de garder intactes les idées de vérité, de justice et d'honneur, c'est un fait que tous les hommes de bon sens doivent déplorer amèrement, et je ne puis me persuader que vous soyez d'un avis opposé au mien.

Si Massimo d'Azeglio écrivait sa lettre à l'heure actuelle, il est une chose qui l'étonnerait plus que la conduite de l'Angleterre à l'égard de Garibaldi, ce serait de voir le gouvernement italien prodiguer les secours d'argent et les pensions à l'homme qui fait publiquement l'apologie du régicide.

A mesure que les années se succédaient, la santé de Panizzi, de plus en plus compromise, ne lui permettait plus de mener une vie aussi active et d'entretenir une correspondance aussi étendue. D'ailleurs, de 1865 à 1870, les événements conspirèrent tellement en faveur de l'Italie, que Panizzi n'eut plus besoin de se donner beaucoup de peine pour son pays et put assister, en spectateur satisfait, à la rapide formation de l'unité italienne.

En récompense de tous les services qu'il avait rendus à sa patrie, Victor-Emmanuel lui avait fait offrir, dès 1865, une place dans le sénat italien. Malgré les conseils de M. Gladstone et de Mérimée, qui lui représentaient combien son expérience des affaires politiques, sa connaissance approfondie de la constitution anglaise, seraient utiles dans le sénat italien, il refusa une première fois cet honneur ; ce ne fut que plus tard, en 1868, qu'il se décida à l'accepter. Il écrivait, à ce propos, à M. Haywood, le 15 avril 1868 : « Il y a plus de trois ans que l'on m'a proposé d'être sénateur italien ; c'est un grand honneur ; j'ai demandé alors la permission d'en être dispensé, et je ne l'ai accepté que lorsqu'il m'a été offert de nouveau par le présent ministre Menabrea, homme d'honneur et de caractère. » Panizzi voulait-il, par ces derniers mots, faire entendre que les précédents ministres de Victor-Emmanuel n'étaient pas également hommes d'honneur et de caractère ? On serait tenté de le croire.

Les dernières années de Panizzi n'offrent aucun trait saillant. Après sa retraite du *British Musæum*, en 1866, il mena, dans son habitation de Bloomsbury-Square, à Londres, une vie paisible et aussi studieuse que ses forces le lui permettaient, recevant encore fréquemment la visite des nombreux personnages dont il avait su se concilier l'amitié. C'est ainsi qu'il vit successivement passer dans son cabinet Napoléon III, retiré en Angleterre après la déchéance de l'empire ; le prince Humbert, aujourd'hui roi d'Italie ; et un certain nombre d'autres têtes couronnées, en même temps que M. Gladstone, son intime ami ; M. Lowe et la plupart des notabilités anglaises. Il s'éteignit doucement, le 8 avril 1879, âgé de près de quatre-vingt-deux ans.

Si on eût entrepris ici de retracer la vie complète de Panizzi, il eût fallu parler avec quelque développement des importantes réformes apportées par lui dans la constitution du *British Musæum* qui

devint, sous son habile direction, la bibliothèque la mieux organisée en même temps que la plus importante du monde entier. Mais c'est seulement de la correspondance politique de Panizzi que nous avons voulu nous occuper. Une semblable étude nous a paru curieuse à plus d'un titre. Non seulement cette correspondancce renferme certains détails diplomatiques peu connus, mais elle est une nouvelle preuve de la tendance qu'ont tous les chefs d'Etat à faire de la politique avec des confidents favoris, à l'insu de leurs ministres et ambassadeurs attitrés, parfois même contre ces ministres et ambassadeurs. Dans son bel ouvrage, intitulé : *le Secret du Roi*, M. le duc de Broglie a donné des détails piquants sur la diplomatie secrète de Louis XV. De même que Louis XV, Napoléon III eut aussi sa diplomatie secrète, souvent opposée à sa diplomatie officielle. Mais ce qui est plus digne de remarque, c'est que les ministres des gouvernements parlementaires ont souvent, à ce sujet, les mêmes habitudes que les souverains absolus. Combien de fois, dans le cours de cette étude, n'a-t-on pas vu Cavour, ou même Palmerston et Gladstone, traiter des affaires politiques avec Panizzi, sans en rien dire à leurs collègues du ministère ou aux membres du parlement! — Il y aurait bien des conclusions à tirer de cette remarque; signalons-en une seule : Pour celui qui veut connaître et écrire l'histoire avec exactitude, les mémoires et correspondances secrètes ne sont guère moins importants que les lettres et documents officiels.

Anatole Langlois.

LA VALLÉE DES AUNES

SCÈNES IRLANDAISES[1]

VII

Fidèle à sa promesse, Fergus envoyait une heure plus tard Terry Drake à Castle-Garret. L'honnête clerc s'étonna bien quelque peu de la pâleur de Nuala; son patron n'avait pas cru devoir lui faire un mystère de l'état des choses, et il avait employé toute la longueur du chemin à préparer un compliment qui lui semblait des mieux tournés, mais qui s'échappa de sa mémoire dès qu'il se trouva devant celle à qui s'adressait ce chef-d'œuvre d'éloquence. Nuala, pourtant, n'était ni morne ni abattue; ce corps délicat renfermait une âme vaillante. Elle avait engagé sa parole; jamais une O'Donnell ne l'avait donnée en vain. Quant au consentement de son père, il n'y avait pas à le mettre en doute, puisque le vieux gentilhomme y verrait le seul moyen de soustraire à la ruine sa fille et lui-même. Au lieu de s'appesantir sur la grandeur de son sacrifice, Nuala résolut d'accepter courageusement sa destinée. C'était la voie par laquelle la Providence l'appelait à faire un peu de bien. Elle ne se bornerait pas, comme miss Nancy, à secourir la misère; avec la généreuse ambition de la jeunesse, elle entrevoyait des horizons plus larges. Sans doute, elle s'attacherait d'abord les paysans par une infatigable charité, mais surtout elle voulait leur ouvrir des sources de travail, fertiliser, enrichir le pays dans la mesure de son pouvoir, en même temps qu'elle s'efforcerait d'inculquer dans les âmes le droit et la justice. Thurgood avait raison d'affirmer que le salut de l'Irlande n'était pas dans une révolte sans espoir, mais il n'était pas non plus dans une sévérité inflexible. Il prenait une route dangereuse, il semait autour de lui la haine. Que n'avait-elle su l'avertir?

Cependant Terry Drake, en quittant le sentier qui borde Castle-Garret, s'était engagé dans la vallée des Aunes. A droite et à gauche, les montagnes élevaient à une hauteur de 1000 pieds leurs cimes abruptes. Endormi au fond des basses terres, le lac réfléchissait dans ses eaux paisibles le disque argenté de la lune, qui s'élevait

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 avril 1881.

lentement au milieu du ciel pâle. La nuit n'était pas encore complète, et permettait de contempler tout le charme de ce site grandiose. Mais ce n'étaient point les pensées qui occupaient Terry Drake. Il avait entendu parler à l'étude de nouvelles mesures de rigueur, d'évictions nombreuses, et il se demandait si le nouveau propriétaire de Glenmore ne verrait pas bientôt se lever contre lui ce vallon tout entier, en ce moment si tranquille.

Le sentier s'était élargi. De maigres pâturages, de pauvres cabanes remplaçaient les gracieux méandres du lac. Près de Terry, s'élevait une maison en briques, bâtie tout nouvellement, avec de larges fenêtres, un petit jardin, et de commodes dépendances. C'était l'habitation de l'intendant de Glenmore, Duncan Cameron. La porte ouverte laissait apercevoir un feu pétillant; sur le seuil, une femme de mine avenante, Jessie Cameron, tirant par le bras un bambin rebelle, s'efforçait de le faire rentrer au logis. Elle adressa au clerc un bonjour amical; elle le connaissait mieux que tout autre habitant du district, car souvent elle avait eu occasion de le voir, au sujet des déprédations commises sur la propriété.

— Comment allez-vous, madame, et comment va celui qui a le bonheur d'être votre seigneur et maître? demanda galamment Terry.

— Je n'ai pas vu mon mari depuis hier matin. Le pauvre homme est sur la montagne, à guetter les voleurs de troupeaux.

— Diable! Quel zèle pour M. Thurgood! Il travaillerait pour son compte qu'il ne ferait pas mieux. Est-ce qu'il aurait une part dans l'affaire?

Si léger que fût le sarcasme, il déplut à Jessie Cameron.

— Qu'y aurait-il d'étonnant à cela? répliqua-t-elle sèchement. D'ailleurs, mon mari est un honnête homme; les intérêts de son maître sont les siens.

Terry Drake s'éloigna. Il avait à remettre encore un message avant de rentrer à l'étude; il devait se rendre chez Stevens, pour lui demander d'agir légalement, au nom du propriétaire de Glenmore, contre deux tenanciers insolvables. C'était cette mission déplaisante qui l'avait obligé à prendre par la vallées des Aunes. Quand il se remit en route vers Donnelstown, il était depuis longtemps nuit noire. Mais cela l'inquiétait peu, il connaissait les défilés de la montagne, et n'hésita pas à choisir le chemin le plus court. De tous côtés s'élevaient autour de lui des pics abrupts, entremêlés çà et là d'un bouquet d'arbres. Il avait presque achevé de franchir ce difficile passage, quand il entendit à peu de distance l'aboiement plaintif d'un chien. Terry s'arrêta court. Au milieu des ténèbres et de la solitude, ce bruit avait quelque chose de sinistre. Il se dirigea vers le lieu d'où le son semblait partir. Comme il approchait, l'animal s'élança vers

lui avec ce gémissement particulier qui est l'annonce d'un malheur. Le vieux clerc fit un geste d'épouvante. Il avait aperçu, gisant à terre, une forme noire; il se baissa pour reconnaître ce corps inerte; sa main rencontra le visage rigide et froid d'un cadavre.

Il se rejeta vivement en arrière; dans ce mouvement, son pied heurta contre un obstacle. C'était un fusil qui, sans doute, s'était échappé des doigts du malheureux. Terry le ramassa et demeura un moment immobile, sans songer même, dans son effarement, à s'assurer si l'homme étendu devant lui était réellement mort, ou si la faim, la fatigue, la maladie, lui avaient fait perdre connaissance. Le corps était couché sur le sol, le visage tourné vers le ciel, et baigné d'une rosée glaciale; mais la montagne était enveloppée d'une obscurité si profonde, qu'il était impossible de distinguer ses traits. Une idée surgit enfin dans le cerveau troublé du vieux clerc; il tira de sa poche une boîte d'allumettes, un morceau de papier auquel il mit le feu après l'avoir froissé, allongé dans sa main, pour l'empêcher de brûler trop vite; puis, avec son chapeau, il abrita du vent ce flambeau improvisé... Alors il put voir distinctement la scène d'horreur que la nuit recouvrait de ses sombres voiles.

Le visage du mort était maculé par le sang qui avait coulé d'une petite blessure à la tempe; son bonnet de fourrure avait roulé près de lui; sa barbe et ses cheveux d'un blond fauve présentaient les mêmes taches sinistres; mais il n'était pas assez défiguré pour que Terry ne pût le reconnaître.

— Seigneur! s'écria-t-il, c'est M. Cameron; ils l'ont assassiné!

Il s'agenouilla près du corps, écarta les vêtements et posa la main sur la poitrine : le cœur ne battait plus; la peau était froide, visqueuse; son contact fit passer un frémissement dans les veines de Terry. Ramassant son chapeau et sa serviette que, dans son émotion, il avait laissés tomber, il partit pour chercher du secours.

Son premier mouvement fut d'aller à la demeure de Cameron; un instinct de délicate pitié l'arrêta :

— Pauvre femme! Elle apprendra bien assez vite son malheur.

Il se rendit au poste de police et raconta sa triste rencontre; puis, accompagné du constable, de quelques-uns de ses hommes et du médecin de Donnelstown, qu'on s'était hâté de prévenir, il retourna au lieu où il avait laissé le cadavre.

— La mort doit remonter à plus de vingt-quatre heures, dit le docteur Fennessy, après avoir minutieusement examiné le corps à la lumière de la lampe d'un policeman.

— C'est un meurtre, dit l'un des agents.

— Je ne saurais rien affirmer, répliqua le docteur, d'un air de réserve.

— Voici son fusil, encore chargé, reprit un autre policeman. Je jurerais que c'est un meurtre.

— Toute supposition est maintenant inutile, reprit avec autorité le constable. Mettez le corps sur une civière.

Ce fut ainsi qu'on ramena, près de sa femme et de son enfant, Duncan-Cameron, l'intendant de Thurgood.

Jessie regarda le cadavre sans pousser un cri, sans proférer une parole. Elle écouta, d'un œil sec, le récit de l'événement qui la faisait veuve; on eût dit que, pareille à une statue de pierre, elle n'avait la faculté ni de sentir ni de comprendre.

Il n'y avait dans la maison que Jessie. Le constable, ému de cette muette douleur, résolut de laisser auprès du corps un de ses hommes.

— Cette malheureuse femme n'a-t-elle aucune amie? demanda-t-il. Elle est hors d'état de s'occuper d'elle-même et de son enfant.

— Je crois bien qu'elle ne connaît personne, répondit Terry Drake; elle est presbytérienne, vous savez. Quant à son mari, — pauvre homme, que Dieu ait son âme! — il n'était pas aimé dans le pays.

— Mais sûrement on pourrait trouver une femme qui, par compassion, consentirait à venir auprès d'elle.

Terry réfléchit un moment.

— J'ai ce qu'il faut, s'écria-t-il. Nous sommes près de Castle-Garret : la vieille Brigitte ne nous refusera pas cette charité.

Une demi-heure après, Terry Drake, essoufflé par la rapidité de sa marche, montait le perron du vieux manoir. Nuala traversait précisément le vestibule. En voyant le clerc, elle s'arrêta surprise, se demandant ce que Fergus pouvait lui envoyer dire.

— Ah! miss Nuala, s'écria Terry, qui n'osait annoncer brusquement à la jeune fille la funèbre nouvelle, c'est un triste monde que celui où nous sommes, un bien triste monde, un vrai purgatoire.

Ce préambule et l'air de méditation profonde qui l'accompagnait firent sourire Nuala.

— Quel reproche avez-vous à lui faire, mon pauvre Terry? Vous m'aviez toujours paru vous en accommoder assez bien.

— Oh! miss O'Donnell, vous pouvez plaisanter. Il y en a, de l'autre côté de la montagne, qui ne plaisantent pas, eux.

Tout rempli encore des impressions qu'il avait éprouvées, le vieux clerc raconta sa lugubre histoire. Nuala l'écoutait, silencieuse et terrifiée. Quand il eut fini :

— C'était un accident, n'est-ce pas, ce n'était pas un crime? demanda-t-elle tremblante.

— Hélas! miss O'Donnell, son fusil était par terre, tout chargé encore. Et puis d'ailleurs Duncan Cameron n'était pas de ces blancs-

becs qui ne savent pas manier une arme, et qui font sauter leur cervelle ou celle d'un camarade, quand ils veulent tirer un coq de bruyère. Non, ça n'était pas un accident.

— Ah ! malheureuse Irlande ! murmura la jeune fille.

— Que Dieu lui soit en aide ! répondit gravement Terry Drake. Mais je venais ici, miss O'Donnell, pour chercher Brigitte. La pauvre M[rs] Cameron est toute seule, près du mort, avec son petit enfant et un policeman ; ça serait de la charité de ne pas la laisser comme ça.

— Terry, s'écria Nuala, mue par une inspiration subite, attendez un instant, j'y vais moi-même.

— Vous, miss O'Donnell...

Sans lui laisser le temps d'exprimer sa stupéfaction, elle avait déjà disparu. Quelques minutes plus tard elle revint, suivie de Brigitte. La femme de charge essayait de s'opposer à la résolution de sa maîtresse.

— Miss Nuala, ma chérie, ce n'est pas la place d'une personne comme vous.

— La place d'une chrétienne est auprès de ceux qui souffrent, ma bonne Brigitte. Il faut montrer à cette pauvre femme qu'en Irlande les malheureux ont des amis.

— M. O'Donnell ne vous laisserait pas traverser la montagne à pareille heure,

— Vous ne connaissez pas mon père. D'ailleurs, en son absence, ajouta-t-elle avec fermeté, je ne puis avoir que ma conscience pour règle. Partons, Brigitte.

— C'est bien, ce que vous faites là, miss O'Donnell ! s'écria Terry, l'œil humide.

D'un pas rapide et sans dire une parole, tous trois prirent le chemin de la montagne. Une âpre bise s'était levée, leur cinglant le visage, mais ils n'y songeaient guère. En approchant de la maison du mort, ils aperçurent la lumière qui brillait à l'une des fenêtres du rez-de-chaussée. On avait négligé de fermer la porte, Terry put voir que plusieurs personnes se trouvaient dans la première pièce.

Nuala marchait un peu en avant de ses compagnons. La vitesse de sa course, le vent et surtout l'émotion, avaient donné à son visage une animation qui ne lui était pas habituelle ; ses longs cheveux, dont les boucles n'étaient retenues que par un simple ruban, imprimaient à sa beauté je ne sais quoi de saisissant et d'étrange. Comme elle entrait, tous les assistants, poussés par un sentiment instinctif, ôtèrent respectueusement leurs chapeaux. Un des hommes se détacha du groupe et s'avança au-devant d'elle. C'était Robert Thurgood.

— Miss O'Donnell !

Malgré tout son flegme, l'Anglais n'avait pu réprimer un mouvement de surprise.

— Cette affreuse nouvelle est donc vraie? reprit Nuala. Le malheureux a été assassiné ?

— Il est mort, miss O'Donnell. Nous avons maintenant le devoir d'éclaircir cette sinistre affaire.

Le visage de Thurgood avait une expression d'austère sévérité, Nuala comprit que le calme de ses paroles était la force d'une âme qui se domine et surmonte son trouble.

— Je suis venue, dit-elle, pour voir si je ne peux pas être utile à cette pauvre femme, M[rs] Cameron.

— Vous êtes courageuse et bonne, dit Thurgood. Et ses yeux, fixés sur la jeune fille, exprimaient à quel point il était pénétré de la vérité de ces paroles.

— Où est-elle? demanda Nuala.

— Dans la pièce voisine, près du corps de son mari. Pauvre créature! On n'a pas encore obtenu d'elle un seul mot.

— Puis-je la voir?

Robert Thurgood hésita.

— Parlant par respect, miss, dit un des policemen, ça serait bien utile tout de même, si j'osais le dire. Le petit a besoin de quelqu'un.

Robert Thurgood posa sa canne et son chapeau, qu'il tenait à la main :

— Par ici, miss O'Donnell, dit-il simplement.

Comment décrire le spectacle qui s'offrit à Nuala ! Sur le lit était étendu le cadavre, le front couvert d'un mouchoir, afin de cacher la blessure et les taches de sang. L'infortuné veuve était assise près du chevet, le visage contracté, livide, l'œil ardent. Ses deux mains pressaient les doigts raidis du mort, comme si elle eût espéré rattacher à ce monde celui qui déjà contemplait les insondables mystères de l'éternité. Un flambeau brûlait sur la table, et près du feu un policeman tenait dans ses bras l'enfant endormi, dont il surveillait le paisible sommeil avec la sollicitude d'une femme. L'entrée de Nuala, de Brigitte et de Thurgood n'arracha pas Jessie Cameron à son immobilité de marbre; mais l'enfant s'éveilla, et, regardant son étrange nourrice, la chose lui parut plaisante, il se mit à sourire. Quel navrant contraste entre la figure espiègle et rose de l'innocent chérubin, et le morne désespoir de sa mère ! Les traits de Thurgood devinrent encore plus rigides, mais Nuala ne s'en aperçut point. Elle avait pris des bras du policeman le petit enfant, qui s'était laissé faire sans résistance. Habitué à la tendresse de sa mère, il n'était pas sauvage. Ses mains potelées jouaient avec la chevelure de Nuala,

de ses lèvres rieuses s'échappaient de mignons cris d'oiseau.

Nuala s'approcha timidement de Jessie. L'enfant, qui l'avait oubliée, ne l'eût pas plutôt aperçue, qu'il fit des efforts désespérés pour s'élancer des bras de la jeune fille dans ceux de sa mère. La malheureuse femme tourna lentement la tête, mais elle ne sembla d'abord ni voir ni comprendre, et son regard se fixa de nouveau sur la cadavre. Tout à coup elle tressaillit, une ombre terrible passa sur son visage ; elle se dressa debout, menaçante, les poings crispés. Puis, avec un rugissement de fauve, elle arracha l'enfant à Nuala et d'une voix rauque, sifflante :

— J'espérais, dit-elle, que Dieu allait avoir pitié de moi, que je pourrais enfin trouver des larmes. Mais vous les avez taries dans mes yeux ! Je vous défends de toucher à mon fils ! Voulez-vous me l'enlever, comme vous m'avez tué son père !

Robert Thurgood intervint.

— Mrs Cameron, la douleur vous égare. C'est pour vous témoigner sa sympathie que miss O'Donnell est venue.

Il avait posé la main sur son bras. Elle le repoussa rudement.

— Renvoyez-la ! Qu'elle s'en aille, je ne veux pas la voir ! Elle était avec ceux qui ont tué mon mari !

— Vous me faites une grande injustice, répondit Nuala. Je ne comprends pas ce que vous voulez dire.

— Arrière ! Hors d'ici ! s'écria Jessie Cameron en marchant sur elle. Je me rappelle bien, moi, ce que mon mari disait si souvent de votre cousin, Randal Mac Sorley ! Je sais ce que cet homme a écrit dans les journaux ! Le sang de Duncan doit retomber sur sa tête ! Si on ne lui en demande pas compte, il n'y a pas de justice sur cette terre !

Nuala ne cherchait pas à l'interrompre. Une crainte terrible avait traversé son esprit. Jessie n'avait-elle pas raison ? La responsabilité du crime ne devait-elle pas remonter à ceux dont les discours avaient armé le bras des meurtriers ?

— Randal Mac Sorley, balbutia-t-elle, n'éprouvera pas moins d'horreur que moi quand il apprendra cet affreux événement.

— Venez, murmura Robert Thurgood à son oreille.

Elle obéit en silence et revint dans la cuisine, où elle s'affaissa sur une chaise, tandis qu'un tremblement nerveux secouait tous ses membres. Brigitte accourut près de sa maîtresse.

— Il faut retourner au château, ma pauvre chérie. Je disais bien que vous n'auriez pas dû venir.

— Oui, répondit-elle d'un ton pensif, je crois qu'il vaut mieux quitter cette maison. Ma présence ne peut que faire du mal.

— Et l'enfant ? demanda Thurgood.

— C'est vrai. Brigitte, vous êtes nécessaire ; et l'on n'aura sans doute pas contre vous les mêmes préventions, ajouta-t-elle tristement.

— Mais vous ne pouvez retourner seule à Castle-Garret.

— Si Miss O'Donnell y consent, je la reconduirai, dit Thurgood.

La vieille femme de charge n'adopta pas cet arrangement sans quelque résistance. Dans son dévouement pour Nuala, il lui en coûtait de la quitter, lorsqu'elle était encore sous l'impression de la scène douloureuse qui venait d'avoir lieu. En outre, si bonne chrétienne que fût la digne créature, elle avait besoin de penser à toute l'horreur de la situation de Jessie pour lui pardonner l'offense faite à sa jeune maîtresse.

VIII

Cependant Nuala et Robert Thurgood s'étaient mis en marche au milieu de l'obscurité profonde. Ils eurent bientôt laissé derrière eux les champs endormis, et la masse confuse des habitations de Glenveih. Autour d'eux, tout était silence. Quelques rares étoiles brillaient du côté des montagnes ; et le disque échancré de la lune se dégageait lentement d'un nuage grisâtre. Ce calme imposant de la nature apaisait peu à peu l'agitation de Nuala, et rafraîchissait son front brûlant. N'est-il pas consolant pour l'âme de sentir, au-dessus de ses douleurs d'un jour, l'éternelle puissance qui fortifie et qui sait tirer de cette amère semence le fruit divin de la vertu ?

Ils étaient arrivés à une bifurcation du chemin ; Thurgood ouvrit pour la première fois la bouche :

— Quelle route voulez-vous prendre, miss O'Donnell ?

— Il est si tard ; je préférerais la plus courte.

— Alors, je vous prierai d'être mon guide. Je ne connais pas bien les défilés de la montagne.

Laissant le lac à leur droite, ils s'engagèrent dans le sentier rocheux ; le vent soufflait avec plus de violence que dans la vallée, une rafale rejeta la jeune fille de quelques pas en arrière.

— Vous devriez prendre mon bras, dit Robert Thurgood, la nuit est mauvaise.

Elle appuya sa petite main sur son compagnon. Le chemin était tortueux, encombré de pierres, la bise continuait à s'engouffrer dans la gorge étroite. Elle s'emmêlait dans la longue chevelure de Nuala, et la chassait presque au visage de Thurgood, qui en respirait le parfum pénétrant et léger. Lui, restait silencieux et grave, mais le soin qu'il mettait à guider la jeune fille au milieu des aspérités de la route n'était pas dépourvu d'une muette éloquence. En ce moment, une seconde rafale obligea sa compagne à se serrer contre lui.

— C'est un temps bien rude pour vous, dit-il.

— Je n'y penserais pas, si du moins j'avais pu me rendre utile.

— Vous l'avez été, car vous avez tiré cette malheureuse femme de sa torpeur.

— Est-ce un bien? mais à quoi servirait de vouloir se concilier ces étrangers qui viennent parmi nous. Ils nous haïssent.

— L'égarement de la pauvre créature est sans doute excusable. Vous avez un cœur capable de le comprendre.

— Oh! je la plains de toute mon âme. Il n'en est pas moins vrai que notre bon vouloir à nous, Irlandais, bien loin de calmer les colères, excite la défiance.

— Pourquoi généraliser ainsi? Je suis un de ces étrangers dont vous parliez tout à l'heure; je n'hésiterais pas à prendre la main qui me serait tendue, j'accepterais l'aide qui me serait offerte.

— Vous! s'écria-t-elle, presqu'en dépit d'elle-même. Vous paraissez si résolu, si sûr de vous! Je ne supposais guère que vous eussiez jamais pensé à recevoir l'assistance d'un Irlandais.

— Je me flatte en effet d'être résolu, miss O'Donnell; les obstacles ne me font pas facilement dévier de la ligne que je crois devoir suivre. Mais je ne suis pas non plus capable du méprisant orgueil que vous m'attribuez. J'aime l'Irlande.

Il parlait avec un accent ému qui, chez cet homme si calme, avait une singulière valeur.

— En un jour comme celui-ci, ce sont des paroles généreuses, dit Nuala.

Le visage de Thurgood était redevenu rigide.

— J'ai perdu un serviteur fidèle et dévoué, je hais le crime, et je dois le poursuivre. Mais Dieu me garde, ajouta-t-il d'un ton plus doux, d'en faire retomber la responsabilité sur l'Irlande entière.

Puis, après une pause :

— Vous êtes une race étrange, dit-il.

— Comment cela?

— Il y a dans votre nature celtique une fougue que nous ne connaissons pas. Vous poussez à l'extrémité toutes choses, vos haines comme vos tendresses, vos joies comme vos douleurs. Nul peuple n'est plus impressionnable, plus capable d'actes héroïques, de colères soudaines. Vous avez, jusqu'à la passion, le patriotisme, la loyauté, le courage; vous possédez enfin de grandes et rares vertus; il y a en vous un charme qui subjugue, et dont on a grand'-peine à se défendre.

Ils étaient arrivés dans un endroit découvert; le vent avait chassé les nuages, et la lune éclairait faiblement les objets. Thurgood avait prononcé les derniers mots en regardant Nuala, et du ton

d'un homme qui se parle à lui-même, comme si la jeune fille lui eût paru la vivante incarnation des meilleures qualités de sa race.

— Je m'étonne alors... dit timidement Nuala.

— De quoi, miss O'Donnell ?

— De votre rigueur envers les pauvres tenanciers de Glenmore.

Elle avait parlé bas et vite, en baissant les yeux, pour ne pas voir l'expression de déplaisir que cette question allait amener sur le visage de Thurgood.

— Vous me trouvez dur et sévère? dit-il d'une voix dans laquelle Nuala crut distinguer une nuance de tristesse. Mais les tenanciers de Glenmore ne sont pas seulement pauvres, ils sont surtout rebelles. Leur village est l'un des foyers où fermente le plus l'agitation malsaine qui menace de précipiter l'Irlande en de périlleuses aventures. Pour ne pas payer leurs redevances, ils invoquent mon titre d'étranger. En réalité, ils se rattachent à cette armée du désordre qui couvre l'Europe entière et menace toute propriété, comme tout ordre social.

— Oh ! ne le croyez pas ! s'écria Nuala en joignant les mains. Voyez le respect qui nous entoure, nous, les représentants des anciennes familles ! Le peuple d'Irlande a gardé sa vieille foi, ses antiques vertus !

Elle parlait avec chaleur, avec enthousiasme. Il secoua la tête.

— J'ai le premier rendu justice à la noblesse de votre caractère national, mais qu'il se mette en garde contre ses propres entraînements.

. . . .

« Meurtre avec préméditation, dont l'auteur ou les auteurs restent inconnus. »

Tel fut le résultat de l'enquête du coroner, après la mort tragique de Duncan Cameron. Deux ou trois hommes furent arrêtés ; la police ne put établir contre eux aucune preuve. On interrogea les paysans ; tous déclarèrent ne rien savoir qui fût de nature à éclairer la justice. Quelque chose de sombre planait dans l'air ; des conciliabules étaient tenus, des hommes à figure sinistre surgissaient le soir au fond de chaque taverne, des menaces étaient sourdement proférées. « Il faut chasser du pays ces voleurs saxons », telles étaient les paroles qui, plus d'une fois, arrivèrent aux oreilles de Thurgood ; mais il feignait de ne rien entendre.

IX

Une large enveloppe carrée d'épais papier couleur crème, renfermant une lettre d'une écriture fine et serrée, vint, quelques jours

plus tard, apprendre à Nuala que Fergus Lynch, obligé de se rendre à Dublin pour ses affaires, serait absent le reste de la semaine. Il exprimait à sa fiancée la tendresse de ses regrets dans trois longues pages qu'elle parcourut avec une impatience nerveuse. Était-elle si près d'être sa femme, qu'il se crût le droit de lui adresser une si brûlante épître? Mais aussitôt elle se reprocha cette pensée. N'était-ce point par son libre vouloir qu'elle avait accepté Fergus? Elle serait fidèle à son choix. Et la loyale enfant, avec toute la sincérité de son cœur, évoqua dans sa mémoire l'habileté consommée de l'attorney, l'estime générale dont il jouissait dans le district. Ici un involontaire sourire effleura ses lèvres; elle se rappela combien il se drapait avec complaisance dans cette honorabilité. Après tout, pourquoi n'aurait-il pas sa fierté, lui aussi? Et combien il avait été généreux pour son père! Néanmoins, en dépit de ses efforts, l'absence de Fergus lui causait un soulagement véritable.

Elle avait écrit à son père, mais une répugnance insurmontable l'avait empêchée de rien dire encore à miss Nancy. En ce moment, sa froideur envers Fergus lui inspirant une contrition extrême, elle résolut de ne pas attendre davantage pour faire connaître à sa tante le parti décisif qu'elle avait cru devoir prendre. Elle allait partir avec Brigitte, lorsque Randal entra.

Le jeune homme était de fort mauvaise humeur; il s'était trouvé la veille avec Robert Thurgood dans une réunion d'intérêt local, et celui que, dans son langage poétique, il n'appelait pas autrement que le « tyran de Glenmore », avait cherché à l'entretenir, il lui avait même exprimé le désir de faire avec lui plus ample connaissance.

— Quelle impudence extrême! ajouta-t-il en terminant.

— Pourquoi cela? Il veut montrer qu'il n'est pas hostile aux Irlandais, dit Nuala.

— Qu'il ne compte sur moi pour amadouer personne! s'écria brusquement Randal. Non, non, c'est une insolence pure! Il a dû connaître mes articles de la *Bannière Hibernienne*, j'ai pris soin de lui en adresser les numéros; et son âme damnée, Richard Stevens, ne lui en a pas laissé ignorer l'auteur. Mais il affecte de mépriser tout cela. Est-ce que nos attaques peuvent l'atteindre?

— Vous êtes un enfant, Randal.

Puis, d'une voix plus grave :

— Dites-moi, n'avez-vous jamais réfléchi aux causes qui ont pu amener la mort de Duncan Cameron?

— Quel rapport peut-il y avoir?...

— Avec vos articles? Dieu veuille qu'il n'y en ait aucun. Je le

souhaite pour vous, Randal, pour votre famille, pour notre pays.

Sa parole était lente, sévère, solennelle. Randal devint blême. Puis, avec colère :

— Ai-je jamais prêché l'assassinat ? s'écria-t-il.

— Pour sûr, interrompit Brigitte, qui venait d'entrer, je ne vous reconnais plus, miss Nuala, depuis quelques jours. Parce que ce Cameron a été tué, faut-il que vous vous tourniez contre votre propre famille ? Qui sait même si cet homme ne s'est pas fait mourir ! Un Écossais, ça n'est pas un chrétien.

— Brigitte, s'écria la jeune fille avec chaleur, c'est un patriotisme coupable que celui qui cherche à excuser ou à nier le crime ! Si nous aimons l'Irlande, nous devons la vouloir sans tache !

La vieille femme n'osa rien répondre. Pour changer l'entretien, elle apprit à Randal que Nuala se préparait à partir chez miss Nancy.

— Ma présence est importune, dit le jeune homme avec aigreur, je me retire.

— Non pas, vous allez m'accompagner. Je ne veux pas que, pour la première fois de notre vie, vous me quittiez avec cette rancune.

Il obéit d'un air contraint. Quand il fut dans la vieille allée de bouleaux conduisant du perron jusqu'à l'extrémité du parc :

— Il paraît, dit-il, comme un homme qui ne peut se faire plus longtemps violence, il paraît qu'en l'absence de M. O'Donnell, vous avez reçu ce Robert Thurgood !

Une vive rougeur couvrit les joues de Nuala, mais elle répondit tranquillement :

— C'était par ordre de mon père. M. Thurgood est un homme fort distingué.

— Je vois qu'il a produit sur vous une impression très favorable.

L'ironie de cette observation n'échappa point à Nuala. Elle jeta sur Randal un rapide regard, puis elle reprit avec le même calme :

— Je le crois juste, énergique, intelligent et animé des intentions les meilleures.

— Des intentions les meilleures ! répéta Randal. Vous comptez sans doute parmi ses rares vertus le soin qu'il met à se faire bien venir près de vous.

— Dans quel but, je vous prie ?

— Eh ! mon Dieu, la chose est assez claire. Vous n'ignorez pas, je suppose, que vous êtes jolie. Cet Anglais a des yeux.

Nuala rougit de nouveau. Son miroir lui avait bien dit qu'elle était belle ; mais, en présence de Thurgood, cette pensée ne lui était jamais venue. La brusque apostrophe de son cousin lui causa un grand trouble. N'était-ce que de la colère ?

— Randal, vous êtes absurde.

— Voyez-vous ce Saxon venant vous faire la cour? Cette idée seule...

— Randal!...

Nuala s'était arrêtée au milieu du chemin. Elle avait quitté le bras du jeune homme, et se dressait devant lui, l'œil plein de reproche.

— Ainsi vous supposez qu'un homme qui est venu à Castle-Garret une fois seulement a osé me faire la cour! Pourquoi n'ajoutez-vous pas que j'ai provoqué, encouragé ses soins? Vous ne comprenez donc pas que vous m'insultez?

Randal lui tendit la main. Ses grands yeux bleus exprimaient le repentir et la tendresse.

— Pardonnez-moi, dit-il; l'idée que vous pourriez accueillir cet homme me rend fou! Promettez-moi de ne plus prendre ainsi sa défense.

Mais, toute sa vie, Nuala s'était montrée l'avocate des absents. Poussée par un sentiment plus fort que la prudence :

— Alors, soyez juste envers lui, répondit-elle. J'ai pu apprécier son caractère, j'ai pour lui de la sympathie et de l'estime.

Ils étaient sortis du parc, et Randal, sous prétexte de couper par le sentier le plus court, avait pris à travers champs un chemin fantaisiste. En ce moment, ils se trouvaient devant un vieux mur bas, tout couvert d'herbes et de ronces, qu'il fallait franchir. Déjà le jeune homme s'apprêtait à soutenir Nuala, quand elle le vit changer de couleur.

— Vous ai-je encore offensé, Randal? Est-ce moi qui vous fais froncer les sourcils d'une si terrible manière?

Elle ne tarda pas à reconnaître son erreur. Elle avait sauté légèrement de l'autre côté du mur, et, derrière la haie de broussailles, elle aperçut Robert Thurgood.

Il leva son chapeau et salua les promeneurs; mais rien dans sa contenance n'annonçait qu'il eût entendu leur conversation. Il tendit la main au jeune Irlandais qui, en présence de sa cousine, ne put refuser de la prendre; il le fit néanmoins avec une mauvaise grâce dont Thurgood ne parut pas s'émouvoir. Après avoir échangé avec les deux jeunes gens les banalités d'usage, il se mit à marcher auprès d'eux, s'autorisant sans doute de la familiarité permise à la campagne, surtout entre voisins. L'aisance de ses manières contrastait avec la gêne et le dépit de Randal, qui se contentait de répondre par monosyllabes. Pourtant, c'était à lui que Thurgood s'adressait presque exclusivement; Nuala restait silencieuse, écoutant avec inquiétude, cherchant à lire sur le visage de l'Anglais s'il n'était pas arrivé à temps pour surprendre sa malencontreuse protestation de sympathie.

— Vous écrivez quelquefois, monsieur Mac Sorley ? dit Thurgood du ton de bienveillance polie d'un homme qui veut aborder un agréable sujet de conversation.

Pourtant, Nuala, qui l'observait, crut voir un imperceptible sourire se dessiner sur ses lèvres sérieuses. Mais peut-être n'était-ce que le reflet du soleil d'hiver qui, en cet instant, versait à travers les branches des arbres sa lumière froide et pâle.

— J'écris ? Qu'est-ce que j'écris ? demanda Randal.

— Des articles de journaux, s'il faut s'expliquer plus clairement, reprit Thurgood, sans rien perdre de son humeur placide. On m'a dit que vous collaboriez à quelques-unes de nos feuilles périodiques.

— Un des grands privilèges de la presse est son caractère anonyme[1]. Vous m'excuserez, monsieur, si je prends la liberté de ne pas vous répondre.

— Je n'avais pas l'intention de vous offenser. J'ai entendu parler de votre réputation comme publiciste, et j'aurais aimé, en ma qualité de voisin, à connaître quelques-uns de vos articles.

Nuala se mit à trembler qu'avec sa fougue ordinaire, Randal ne lui indiquât précisément ceux où il dépeignait, en expressions d'une verve si mordante, « le Tyran de Glenmore ». Sans laisser au jeune Irlandais le temps de répondre, elle reprit aussitôt :

— Les articles de Randal ne peuvent vous intéresser, monsieur Thurgood.

— Pourquoi cela ?

— Parce que... parce que mon cousin est très patriote.

— Moi aussi.

— Oui, vous aimez l'Angleterre.

— L'Irlande est mon pays d'adoption. Ne puis-je éprouver pour elle du patriotisme ?

Un regard plein d'une indicible reconnaissance fut toute la réponse de Nuala.

— Il est difficile, dit ironiquement Randal, de croire qu'un Anglais considère l'Irlande comme sa patrie.

— Un Anglais, répondit Thurgood, en regardant fixement le jeune homme, ne rêve pas pour l'Irlande une indépendance impossible ; au lieu d'encourager ses tentatives de révolte, il les combattra énergiquement ; mais pourquoi ne chercherait-il pas à satisfaire ses aspirations légitimes, à réaliser des améliorations et des réformes. L'intérêt de l'Angleterre n'est-il pas d'apaiser l'Ile-Sœur ?

— Oui, murmura Randal, elle la réduit au silence par l'oppression. Ceux qui sont garrottés ne bougent plus.

[1] On sait que, dans le Royaume-Uni, les articles des journaux et des revues ne sont pas signés.

Thurgood ne jugea pas à propos de répondre. Glencastle, le vieux manoir de miss Nancy, se montrait au premier plan du panorama de montagnes et de collines dont le soleil dessinait vivement les arêtes et les contours. On était à l'embranchement de la route qui mène à Glenmore. Thurgood quitta les deux jeunes gens, non sans avoir fait de nouveau à Randal, avec son flegme britannique, les plus amicales avances.

Après son départ, le jeune homme resta quelques instants silencieux ; puis, tout à coup :

— Nuala, s'écria-t-il, je le hais!...

Elle tressaillit et regarda le visage bouleversé de son cousin avec une surprise profonde. L'enthousiaste, le généreux Randal, dont la belle humeur et la bonté passaient en proverbe dans le pays, ne semblait pas capable de cette explosion de rage.

— Mon pauvre Randal, qu'avez-vous aujourd'hui? Vous êtes tragique comme une page de Shakespeare.

— Je vous dis que je hais cet homme!

— Parce qu'il a feint de ne pas avoir lu vos articles pour être dispensé de vous en vouloir?

Le rouge était monté au front de Randal, puis avait fait place à une grande pâleur.

— Nous voici chez miss O'Neil, dit-il à Nuala, je n'entrerai pas aujourd'hui, adieu.

Et, sans autre forme de congé, il s'enfonça dans le taillis. Nuala, muette d'étonnement, le suivit des yeux. Incapable de deviner la cause du changement qui s'était produit en son cousin, elle l'attribuait au patriotisme, peut-être aussi à l'amour-propre humilié. Cette dernière réflexion amena sur son mobile visage une moue légèrement railleuse. Elle ne se doutait guère que la vie entière de Randal fût en jeu.

Pendant qu'elle entrait chez miss Nancy, le jeune homme continuait d'errer dans la campagne; un sentiment nouveau, inconnu, le mordait au cœur. C'était une âpre jalousie contre Thurgood. Et Randal s'interrogeait avec une sorte d'épouvante. Ce n'était point parce qu'il considérait le propriétaire de Glenmore comme l'ennemi de l'Irlande qu'il le haïssait ainsi, c'était parce qu'il paraissait admirer Nuala O'Donnell, c'était surtout parce qu'il semblait avoir fait impression sur l'esprit de la jeune fille. Mais alors, lui, Randal, il aimait donc sa cousine? A quel moment sa tendresse fraternelle pour Nuala s'était-elle changée en ce sentiment unique, absorbant, qui le torturait? Il n'en savait rien. Il aimait comme on aime seulement une fois en sa vie, avec son cœur de vingt ans, et la passion profonde d'une chaste et noble nature. Peu habitué à tenir compte

des obstacles, il ne se disait pas que, pauvre comme Nuala, il avait à peine le droit de songer à lui offrir une existence précaire, incertaine, environnée de périls. Ce qu'il sentait, c'est qu'il découvrait son amour par la souffrance même que lui faisait éprouver la vue d'un rival; et tandis que, devant les déclarations de Thurgood, son patriotisme aurait peut-être désarmé, son âme au contraire s'enfiévra de haine.

X

Il est des objets qui, vus à distance, sous les verres grossissants de l'imagination, prennent des proportions tout à fait insolites. On approche, et la montagne se trouve n'être qu'une humble taupinière. Telle ne fut point l'impression de Nuala, lorsqu'elle entra chez miss Nancy O'Neil, pour lui apprendre son engagement avec Fergus Lynch. La vieille dame, avec la vivacité qui lui était naturelle, commença par la gourmander de n'être pas venue depuis le départ de son père. Mais elle avait un grief plus grave; comme Randal, elle avait appris la visite de Thurgood à Castle-Garret, et ce ne fut pas sans peine que Nuala réussit à l'adoucir. Son indignation, toutefois, ne fit que se reporter sur Garret O'Donnell :

— Comme le voilà bien! s'écria miss Nancy. Se décharger sur les autres de toutes les corvées!

Le désir d'amener la conversation sur un terrain différent donna enfin à Nuala le courage d'aborder la difficile confidence.

— Ma tante, demanda-t-elle avec hésitation, vous n'avez pas vu Fergus Lynch?

— Non, pourquoi?

— C'est de lui que j'aurais à vous parler.

— Castle-Garret va être vendu?

— Oh non!

Miss Nancy poussa un soupir de soulagement.

— J'avais depuis longtemps peur d'apprendre un jour cette nouvelle. Qu'y a-t-il alors?

— Tante Nancy, vous auriez eu raison, sans la conduite si noble, si généreuse de Fergus Lynch... Tante Nancy, j'ai promis de l'épouser.

Nulle parole ne saurait exprimer l'étonnement mêlé de colère et d'incrédulité qui se peignit sur le visage de miss Nancy. De grosses larmes coulèrent le long des joues de Nuala; elle se laissa tomber aux pieds de sa tante, et joignant les mains sur ses genoux :

— Tante Nancy, que pouvais-je faire? Les hypothèques du domaine sont entre les mains de Fergus Lynch; il en est en réalité le véritable possesseur.

— Alors, s'écria miss Nancy, vous vous sacrifiez, mon enfant!

— Ma tante, songez à mon père!

— Pauvre Nuala! Mais c'est absurde, complètement absurde! Ce Fergus ne convient ni à votre âge, ni à votre rang, ni à votre naissance. Vous ne pouvez l'aimer.

— Je ne crois pas avoir le droit de choisir. N'est-ce pas remplir un devoir que d'empêcher Castle-Garret de passer aux mains d'un étranger?

Miss Nancy avait posé la main sur la tête de la jeune fille qu'elle caressait doucement.

— C'est de la folie, dit-elle, mais une folie dont tout le monde ne serait pas capable. Ma Nuala, avez-vous pu croire que je laisserais la fille de ma sœur accomplir un tel sacrifice? Je payerai les hypothèques les plus pressantes.

— Bonne tante Nancy! s'écria Nuala en baisant les mains de miss O'Neil. Vous ne savez pas quel engagement vous prendriez là. Vous vous ruineriez sans nous sauver. Mon père d'ailleurs ne consentirait pas à vous appauvrir.

Miss Nancy haussa les épaules.

— Ni mon père ni moi, reprit la jeune fille avec fermeté. Vous êtes utile au pays, vous y remplissez une mission sainte; vous dépouiller serait coupable. D'ailleurs, ajouta-t-elle en s'efforçant de rire, avant d'accomplir, — comment dites-vous? — mon sacrifice, nous avons encore six mois. J'ai demandé ce délai.

— Alors on a le temps d'aviser. C'est la seule chose raisonnable que vous ayez faite, ma chérie. Vous vous êtes souvenue que la fille de Jephté avait obtenu un sursis pour pleurer sur elle-même.

— Pleurer, ma tante! Ne savez-vous pas que je vais être en butte à la jalousie de toutes les demoiselles à marier de Donnelstown? Fergus Lynch n'est pas seulement riche; il est si honorable, si universellement apprécié!

— Dites tout de suite que vous êtes ravie de devenir sa femme! Comme si je ne voyais pas que vos yeux démentent vos lèvres! D'ailleurs, je ne sais pourquoi, mais, tenez, Nuala, cela m'irrite qu'on parle sans cesse de l'honorabilité de ce monsieur. Il n'est pas, je pense, le seul honnête homme du pays!

Nuala se mit à rire.

— Avouez-le, tante Nancy, vous êtes lasse de l'entendre appeler le Juste.

La courageuse enfant avait résolu de faire bonne contenance; mais elle ne pouvait tromper l'œil clairvoyant de miss Nancy. Toutefois, comme la vieille dame avait le respect de tous les dévouements, elle ne voulut pas ce jour-là insister davantage. Elle montra

seulement, à travers sa brusque bonhomie, une tendresse plus grande à Nuala. Elle ne savait pourtant pas toute l'étendue de la blessure qu'elle souhaitait de guérir.

Nuala l'ignorait elle-même. Tandis qu'elle retournait à Castle-Garret, elle repassait dans sa mémoire, avec une complaisance dont elle ne songeait pas à s'étonner, les moindres incidents de sa rencontre avec Thurgood. Elle croyait entendre résonner à son oreille ces mots qu'il avait prononcés : « L'Irlande est mon pays d'adoption. » Il lui semblait naturel d'en être touchée, d'en éprouver de la reconnaissance; elle ne se demandait pas pourquoi elle avait senti une sorte d'allègement, comme si elle avait vu s'aplanir quelques-uns des obstacles qui hérissaient sa route. Elle marchait d'un pas élastique et léger; une sorte de rayonnement intérieur éclairait son visage; la jeunesse a l'heureuse faculté de déposer parfois le fardeau qui pèse trop lourdement sur ses épaules. Maintenant qu'elle avait épanché dans le cœur de miss Nancy son douloureux secret, Nuala se sentait plus tranquille, elle avait presque oublié qu'elle était la fiancée de Fergus Lynch.

Plusieurs jours s'écoulèrent dans cette étrange quiétude. Le réveil devait être aussi terrible qu'inattendu.

Nuala revenait d'une promenade dans le parc, lorsqu'un bruit de pas, qui partait de la cuisine, arriva jusqu'à ses oreilles. La chaleur de la discussion semblait fort grande, et des exclamations répétées s'échappaient de la bouche des auditeurs :

— C'est horrible!

— Le méchant homme!

— Un Anglais, c'est tout dire.

— Trente familles à la fois!

Puis quelques paroles plus calmes, que Nuala ne put entendre, mais qui furent accueillies par une explosion de murmures.

— Je dis, moi, s'écria une voix que la jeune fille reconnut être celle du charron de Glenveih, je dis que le fusil qui a tué Duncan Cameron s'est trompé de chemin!

Immobile et glacée de crainte, Nuala restait dans le vestibule, se demandant contre qui étaient dirigées ces imprécations. Elle n'attendit pas longtemps la réponse. Brigitte sortit de la cuisine, et tout entière à son impression du moment.

— Ah! miss Nuala! miss Nuala! défendrez-vous encore ces Saxons?

Avant même d'être interrogée, la vieille femme raconta la nouvelle qu'elle venait d'apprendre. Robert Thurgood avait fait prononcer l'éviction contre tous les tenanciers de la partie nord du domaine, c'est-à-dire ceux de l'entière vallée des Aunes. Trente

familles allaient se trouver sans abri, on les chassait de leurs demeures, et cela, au cœur de la mauvaise saison, quand déjà la misère était partout si grande. Cet acte, sans précédent jusqu'alors dans le district, devait avoir lieu le lendemain.

Les yeux dilatés d'horreur, Nuala écoutait le récit de la femme de charge.

— Grand Dieu! murmura-t-elle, que peut-il dire pour justifier une pareille cruauté!

L'altération de sa voix était telle, que Brigitte oublia son indignation pour courir vers sa maîtresse.

— Miss Nuala, ma chérie, qu'avez-vous? Mon doux Jésus! Mais elle se trouve mal!

La jeune fille avait, en effet, perdu connaissance. Comme un beau lis courbé par l'orage, sa tête s'inclinait sur l'épaule de Brigitte, et les boucles brunes qui cachaient à demi l'ovale pur de son visage en faisaient ressortir la pâleur nacrée. Brigitte poussait des cris de désespoir.

— C'est ma faute! Pauvre chérie! Je n'aurais pas dû lui dire si brusquement les choses.

Mais déjà Nuala était revenue de sa défaillance. Elle rassura Brigitte d'un faible sourire, et, s'appuyant sur elle, regagna sa chambre, où elle voulut rester seule.

Le lendemain, l'aube blanchissait à peine la vallée couverte de givre, quand une grande rumeur s'éleva dans Glenveih. Par tous les défilés de la montagne, on voyait s'avancer des habits rouges et scintiller des baïonnettes. Le shériff, prévoyant que l'éviction n'aurait pas lieu sans résistance, avait requis une imposante force armée. Alors commença une de ces scènes de désolation dont la malheureuse Irlande devait bientôt présenter de trop fréquents exemples. Les constables et leurs agents, assistés par les soldats, firent sortir de ses misérables cabanes la population entière du village. On avait invité les habitants à emporter avec eux leur chétif mobilier; matelas, literie, couvertures déguenillées, hardes en lambeaux, meubles boiteux, furent amoncelés sur la place de l'église. Les hommes, ternes et sombres, les sourcils froncés, les lèvres frémissantes, ne prononçaient pas une parole; les femmes poussaient des cris de désespoir, s'accrochaient à la porte de la demeure où s'était écoulée leur vie, et refusaient de la quitter. Beaucoup d'entre elles tenaient entre leurs bras de petits enfants à peine vêtus, que le froid et la peur faisaient pleurer comme leurs mères. Au milieu de cette lugubre confusion, commença le terrible travail qui allait consommer la ruine des habitants. Une des toitures de chaume tomba sous les coups de la hache des artisans de cette œuvre de

mort, puis ce fut une seconde, une troisième, enfin, toutes, jusqu'à la dernière, s'effondrèrent sur le sol, au milieu des objets épars qui n'avaient pu être emportés. Un long sanglot de douleur monta de la vallée vers le ciel, répercuté par les échos de la montagne [1].

Déjà, depuis plusieurs jours, les malheureux tenanciers avaient été avertis ; on les avait engagés à s'inscrire sur les listes d'émigration, promettant de payer leur passage, de leur donner en Australie des terres et du travail. Thurgood, en cela, suivait la politique adoptée par l'Angleterre, qui trouve un double avantage à disséminer ainsi les masses mécontentes; elle peuple ses colonies et, sans violence, elle éloigne de son sein les levains de discorde. Mais les habitants de Glenveih avaient refusé : « Nous sommes Irlandais, disaient-ils, la terre d'Irlande nous appartient, on ne nous en chassera pas! » Maintenant ils comprenaient l'étendue de leur misère; nulle part, il ne leur restait un abri où reposer leur tête.

La nuit vint, les troupes abandonnèrent le village; l'œuvre de destruction était achevée. Alors un vieillard, retournant au milieu des ruines, s'approcha de sa maison, se découvrit religieusement et baisa les murailles qui avaient vu de plus heureux jours.

Cependant le curé avait recueilli dans le presbytère les infirmes et les petits enfants. C'était un homme simple et bon, animé de la charité d'un apôtre; jamais on n'entendait sur ses lèvres des paroles de haine, mais il savait fortifier et consoler. Il fit distribuer des aliments, allumer des feux, et voulut lui-même passer près de son troupeau cette nuit de détresse.

Une seule cabane, située à l'extrémité du village, avait été épargnée. C'était celle de Bernard Clancy. On l'avait respectée par l'ordre exprès de Thurgood. Mora était gravement malade, et le médecin avait déclaré qu'il y aurait péril à la transporter hors de sa demeure, dût-elle être reçue chez la charitable miss Nancy. Thurgood n'avait élevé aucune objection. Peut-être sentait-il le besoin de pallier quelque peu, aux yeux de sa conscience, la rigueur de l'acte qu'il venait d'accomplir.

Pierre du Quesnoy.

La suite prochainement.

[1] Historique. Voy. *la Nouvelle Irlande,* par A. M. Sullivan.

RIVAROL

ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE PENDANT L'ÉMIGRATION

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS[1]

V

Nous devons, avant de peindre Rivarol dans sa dernière incarnation, l'incarnation diplomatique, donner un fond à ce nouveau portrait, original comme le modèle, de l'ambassadeur sans mandat d'un roi sans couronne, réduit, pour tous moyens d'influence, à ses séductions personnelles, avec l'ordre de tirer le meilleur parti possible des plus mauvaises circonstances possibles pour toutes instructions. Par ces mots : donner un fond au portrait, nous entendons fournir au lecteur, sur les événements du moment, les explications qui peuvent le mettre à même d'apprécier les difficultés d'un tel rôle, et le talent et le bonheur qu'il fallait avoir non pour y réussir, même à moitié, mais pour n'y pas piteusement échouer.

Les mémoires de M. de Dampmartin, compatriote, ami de Rivarol et témoin, à Berlin même, de ses efforts et de ses triomphes, nous initient parfaitement aux circonstances qui présidèrent à l'envoi de Rivarol à Berlin et le réconcilièrent avec cette ville dont le séjour lui avait, à son retour d'Angleterre, paru plus insupportable encore pour un Français et surtout pour un royaliste, que celui de Hambourg. Dampmartin nous raconte, en effet, qu'en juin 1795, au dîner chez David Cappadoce, qui célébrait l'arrivée de Rivarol à Hambourg et où il recevait lui-même les adieux de ses amis, Rivarol le blâma d'aller à Berlin. « A l'entendre, ce séjour devait répugner à tout vrai royaliste. Sa fureur contre le roi de Prusse le portait à flétrir ce prince du titre de *jacobin des têtes couronnées.* »

Cette fureur de Rivarol contre Frédéric-Guillaume II s'explique

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 mars, et 25 avril 1881.

par l'attitude équivoque du roi de Prusse que les émigrés accusaient, non sans quelque raison, de n'être entré dans la coalition que pour la faire échouer et, après avoir laissé passer sans les saisir les occasions de la victoire, d'avoir recherché, au contraire, avec un empressement flagorneur, les occasions, et non les meilleures, de faire sa paix avec la république victorieuse.

Frédéric-Guillaume III, sans plus de caractère que son père, avait su au moins exempter sa conduite de ces tergiversations et de ces ambiguïtés qui avaient nui à la considération de son prédécesseur. S'il avait maintenu la paix de Bâle, tant reprochée à la Prusse, qui ne l'avait cependant conclue que lorsqu'elle eut la preuve que l'Autriche négociait en secret un accommodement dont elle voulait seule profiter; s'il avait accueilli avec des égards sans bassesse les divers envoyés de la république française qui s'étaient succédé à Berlin après Sieyès et Caillard, c'est-à-dire Duroc et Beurnonville, il s'efforçait de concilier, sans toujours y réussir, les intérêts de son peuple et les sentiments de son cœur, sa neutralité politique avec la pitié et la protection dues à d'augustes infortunes. Il n'avait pas cette humeur fantasque et cette absence de scrupules qui avaient fait passer l'empereur de Russie, Paul Ier, tour à tour admirateur fanatique et plagiaire maniaque de Frédéric et de Bonaparte, des procédés les plus chevaleresques et les plus généreux envers l'auguste exilé de Mittau, ses fidèles gardes du corps et les courtisans de son infortune, à l'oubli des plus vulgaires prescriptions de la dignité et de l'humanité.

C'est peu de temps après que le maréchal de Castries eut pris des mains du baron de Flaschlanden mourant la direction de ses affaires, et eut essayé, dans ce château de Wolfenbüttel où il devait l'hospitalité à la générosité du général qu'il avait vaincu à Closter-Camp, le duc de Brunswick, de renouer avec les puissances protectrices des relations longtemps relâchées, que le brusque revirement accompli dans la politique de la Russie, ou plutôt de son empereur, vint mettre à une nouvelle et délicate épreuve la constance du roi exilé et l'habileté de ses conseillers. Dans une de ces lubies de lunatique, de ces inspirations originales, disaient ses courtisans, qui firent du règne de Paul le plus triste exemple des soubresauts et des contradictions d'un régime despotique, il chassa de ses États, au fort de l'hiver, ces gardes du corps dont il avait récompensé la fidélité, et il intima à son hôte de Mittau l'ordre d'abandonner au plus tôt cet asile qu'il lui avait offert et qu'il lui retirait. Ainsi se conduisait, à la honte de la mémoire maternelle, le fils indigne de la grande Catherine, protectrice si ardente et si généreuse de la monarchie déchue et exilée.

C'est à ce moment que, dans le but de lutter contre l'influence impérieuse de l'envoyé français à Berlin, le général Beurnonville, de neutraliser les dispositions hostiles du ministère, de déjouer les intrigues jalouses qui complotaient à la cour la disgrâce de l'émigration, d'obtenir du cœur du roi et de la reine, en se ménageant leur faveur à force d'esprit, un refuge honorable pour le roi chassé de Mittau, des secours pour ses serviteurs, Rivarol fut adjoint au marquis de Moustier, qui avait lui-même demandé un auxiliaire, sinon indiqué celui-là.

Dampmartin nous a donné, sur la mission politique de Rivarol et l'accueil si différent que le négociateur importun et le brillant causeur reçurent, à Berlin, de la cour et de la ville, des détails intéressants qu'il faut lui emprunter.

Le marquis de Moustier, que jusqu'à ce jour il (le roi Louis XVIII) s'était applaudi d'avoir pour correspondant, se persuada que les procédés aimables dont la reine le comblait ne devaient pas lui cacher que la politesse de réserve du roi couvait un éloignement profond. Il pensait d'ailleurs que la gravité de l'âge et l'habitude de la réflexion pouvaient bien maintenir ses droits à l'estime d'une cour jeune et amie des fêtes, sans lui laisser les moyens d'y plaire; ce fut ce double motif qui l'engagea à demander un homme propre à le seconder. Son zèle et son dévouement donnaient la garantie qu'il offrirait de bon cœur les secours d'une parfaite connaissance et des courtisans et des ministres.

Sur le choix de Louis XVIII, Rivarol parut à Berlin; il possédait au suprême degré le don de la parole, il entraînait par une séduction irrésistible dans sa logique, et son cœur était plein d'enthousiasme pour les princes de la maison de Bourbon. Ce célèbre Français ne pouvait que causer de l'embarras et de l'inquiétude aux partisans de la république française. Les dispositions peu favorables d'un ministère très circonspect furent encore augmentées par l'accueil presque triomphal que firent au nouvel arrivé les hommes de lettres et les savants de profession autour desquels se groupaient tous les individus qui avaient des droits ou des prétentions au titre de gens d'esprit. La haute société accourut à sa rencontre et lui prodigua les prévenances avec les invitations. L'éclat fut tel que le général de Beurnonville fit, à un exilé sans fortune et sans support, l'honneur de l'attaquer comme si c'eût été une puissance.

La cabale officielle triompha. Le roi, « ennemi de tout genre de luxe, même de ceux d'imagination et d'habileté, sourit peu à l'idée d'admettre officiellement en sa présence Rivarol ». On opposa à sa

demande de présentation ou d'audience les rigueurs de l'étiquette. Le feu roi avait décidé que les émigrés de distinction seraient admis à la cour, faute d'un intermédiaire accrédité, puisque les rois exilés n'ont pas d'ambassadeur, sur le certificat de quatre de leurs compatriotes déjà présentés, et attestant que le postulant était digne de cet honneur. Frédéric-Guillaume III, qui voulait éviter d'exciter les ombrages de l'ambassadeur de la république, au moment surtout du passage à Berlin de Louis Bonaparte, frère du Premier consul, qu'il fêtait avec des égards affectés, s'opiniâtra à exiger une recommandation officielle qu'il savait bien impossible.

Rivarol était incapable de l'obtenir et même de la demander. La négociation se poursuivit; et les représentations du général de Beurnonville, aiguillonné par les dépêches de Fouché qui signalait Rivarol à toute sa surveillance et, au besoin, à toutes ses rigueurs, ne favorisèrent pas son succès. Le premier ministre, le comte de Haugwitz, « que notre éloquent parleur avait effrayé par une ambition peut-être trop ardente de le charmer », s'arma, pour lui interdire l'accès officiel de la cour, de ces susceptibilités avec lesquelles il fallait compter. Rivarol ne fut pas présenté; et condamné au supplice, à la fois blessant pour son amour-propre et décevant pour son ambition, de jouir d'autant de faveur qu'on peut en avoir sans le moindre crédit et d'être traité exclusivement en homme d'esprit, il dut attendre une occasion plus opportune pour déployer ses talents sérieux, en faisant le meilleur usage possible de ses talents frivoles. Ce n'est que par intermédiaire — et il sut se ménager du moins celui de la reine elle-même, la gracieuse et généreuse Louise, populaire alors par la beauté et la bonté, comme elle devait l'être plus tard par le courage et le malheur — qu'il contribua à faire accorder à Louis XVIII et à sa nièce, ses augustes clients, la triste faveur d'un asile à Varsovie, sous l'*incognito* du titre de *comte de Lille* et de *marquise de la Meilleraye*. Les gardes du corps, chassés par Paul Ier, furent aussi secourus et plus tard pour la plupart rapatriés par la protection du roi de Prusse, que, loin de la contrarier, M. de Beurnonville seconda ; ses instructions, d'accord avec son caractère, l'autorisaient à être indulgent pour les serviteurs, en s'opposant seulement, en ce qui touchait les maîtres, à des égards trop prononcés. Les augustes exilés goûtèrent du moins cette consolation à leur sort rigoureux, d'apprendre que la fortune s'était adoucie à l'égard de leurs compagnons. L'avènement réparateur d'Alexandre leur réservait à eux-mêmes des dédommagements prochains.

Pour Rivarol, il trouva aussi une compensation à la froideur officielle, dont il ne désespérait pas de rompre la glace, dans les témoignages d'estime et de sympathie qui lui rendirent moins pénible

le contraste de cette disgrâce déguisée avec l'impertinente faveur dont jouissait au même moment son ami le frivole Tilly, revenu de Russie avec la croix de Malte, pour recevoir à Berlin la clef de chambellan. Bonne fortune inouïe et imméritée, dont il ne devait pas tarder à abuser, et qu'il devait gâter, comme les autres.

Les impressions de Rivarol, malgré ses déboires et grâce sans doute aux succès personnels qui les atténuèrent, furent beaucoup plus favorables à Berlin qu'à Hambourg. Le souvenir du grand Frédéric y était encore tout chaud, et il semblait se survivre lui-même dans son ouvrage, dans cette monarchie prussienne, qui conservait encore sa grandeur sinon sa force, en dépit de ces causes de décadence dont Mirabeau avait malignement noté les premiers symptômes et dont l'épreuve de la campagne de 1792 avait découvert les premiers effets. Rivarol, observateur perspicace, ne s'y trompait pas sans doute, mais il ne pouvait s'empêcher d'être indulgent pour une ville où il recueillait tant d'hommages, et même de se faire illusion sur les espérances que faisaient naître l'avènement d'un roi honnête et sérieux et d'une reine gracieuse et bonne. Il n'est pas sans intérêt de parcourir quelques lettres, où Rivarol a familièrement jugé le pays dont il était en ce moment l'hôte favori.

Me voir en Prusse est une des choses qui m'étonnent le plus. Je m'étais bien proposé de faire une fois en ma vie un pèlerinage au temple de Mars; mais, certes, je ne prévoyais pas que les circonstances rendraient mon bénéfice sujet à résidence. Quoique tout ait ici l'aspect militaire de Sparte, les Muses y ont aussi leur sanctuaire. Certaines soirées de Rheinsberg valent sûrement mieux que celles des nouveaux riches de Paris. Ici, le maître, sans oublier les devoirs que son rang lui impose, sait se faire aimer, sans cesser d'être respecté. Quiconque a des talents réels trouve en lui un protecteur; qui est malheureux est sûr d'être prévenu. Si la tactique militaire y a le pas sur les philosophes, c'est qu'on prise plus les hommes qui font métier de tuer et de se faire tuer que ceux qui ne participent point aux chances de la guerre. Le grand Frédéric a tellement accoutumé l'élite de sa nation à vivre pour mourir et à mourir pour vivre, qu'il en résulte qu'on ne voit presque point de gens qui ambitionnent d'autre gloire que celle des armes. Lorsque la puissance est toute militaire, il faut naturellement que l'esprit belliqueux devienne l'esprit national. La même impulsion a gagné votre France. Si vous ne devenez pas le peuple le plus heureux du monde, du moins vous occuperez de longues et belles pages dans les fastes de l'histoire.

Si Rivarol voyait Berlin avec des yeux indulgents, quand il considérait en soi cette capitale dont Frédéric avait fait l'Athènes de

l'Allemagne, ses yeux redevenaient d'une clairvoyance *implacable*, quand il la comparait à Paris, cette capitale du monde pour l'esprit, l'élégance, le goût à l'état spontané et original, non à l'état de pâle imitation ou de contrefaçon maladroite.

Tout comme vous, mon cher marquis, je pensais que la révocation de l'Édit de Nantes avait transplanté nos arts utiles en Allemagne et qu'ils pouvaient se passer d'entretenir avec la France des relations de première nécessité; j'avoue que j'ai été dupe de ma crédulité, et chaque jour me prouve davantage combien on est loin de la perfection qu'ont acquise à juste titre les manufactures de Sedan, de Louviers et d'Elbeuf. Les matières premières leur parviennent bien, mais le goût et le talent des fabrications ne franchit pas la distance qui les sépare de leurs modèles. La porcelaine qu'on fabrique à Berlin ne peut être comparée ni à celle de Sèvres, ni à celle du duc d'Angoulême; la noblesse élégante des formes antiques est encore au berceau. On en est à 1000 lieues de distance pour le brillant du coloris.

L'architecture, est en général, ici, lourde; en voulant calquer les palais italiens, on a imité sans goût les originaux, qui ont décelé le larcin des copistes. Le ciseau aérien des artistes romains y est invisible... Les jardins royaux se ressentent de la main qui les a tracés; le climat a pourtant été quelquefois vaincu par l'art, mais l'art à son tour a aussi été vaincu par la rigueur du climat...

La cour est toute militaire, les grades seuls nuancent les rangs. Le peuple ne sait qu'obéir, payer et craindre. Les lois sont sévères, mais justes, personne n'ose les braver. Frédéric envoya à Spandau son chancelier pour un acte arbitraire. La diplomatie prussienne a le génie du monarque qui l'a créée; son ombre veille encore sur son ouvrage, et cette surveillance le fait respecter. L'académie, en perdant le Salomon du Nord, Voltaire et Maupertuis, a escompté les hommes célèbres sur l'âge actuel. Une place à l'Académie prussienne ressemble assez à un canonicat. Le chevalier de Boufflers a joui plusieurs années des honneurs du fauteuil; il s'y est tellement assoupi qu'il va, dit-on, en France se réveiller et mourir...

Sur cette plaisanterie qui ramène sa pensée vers la patrie où tant d'autres rentrent et où il voudrait bien, lui aussi, revenir, Rivarol redevient sérieux, et il termine par ces mots mélancoliques :

Voilà une lettre bien longue, mon cher marquis, c'est une victoire remportée sur ma paresse, adieu; la vraie terre promise, c'est celle où vous êtes. Je la vois de loin, mais je n'y rentrerai peut-être jamais.

En attendant, pour l'entretenir dans cette vivifiante espérance du

retour et lui adoucir les regrets d'un délai inévitable, Rivarol jouissait de relations aussi honorables et flatteuses qu'utiles et agréables, qui multipliaient à l'envi autour de lui les occasions de distraction, de consolation, et ne lui laissaient pas le temps de s'ennuyer.

Il avait retrouvé, à Berlin, le chevalier de Boufflers et la charmante Mme de Sabran qu'il venait d'épouser ; il y avait retrouvé le comte de Tilly, qu'il rencontrait fréquemment dans le salon du baron de Krudner, ministre de Russie à Berlin, où la grâce, la beauté et le talent de sa femme, l'auteur encore inédit de *Valérie*, la future illuminée, la future Égérie mystique de l'empereur Alexandre, ne jetaient encore que pour l'intimité un modeste et timide éclat. Disgracié de ce salon, par suite d'un bon mot sur M. de Krudner, indiscrètement répété, Rivarol n'avait pour le remplacer que l'embarras du choix ; tous les ministres étrangers se le disputaient, et la particulière bienveillance dont il était l'objet de la part de la reine, l'amitié qu'il avait contractée avec le secrétaire du cabinet, Lombard, avec le major des gardes du corps, Gualtieri, et d'autres liens de ce genre, noués d'un côté par l'admiration, de l'autre par l'estime, ne lui permettaient guère qu'à titre d'exception et de repos de passer ses soirées au logis. Mais c'est ici le lieu d'insister sur une liaison particulièrement heureuse et salutaire pour Rivarol, et qui eût exercé sur sa vie la même féconde influence que sur son esprit et sur son cœur, si une mort prématurée n'en eût jalousement rompu le charme.

Dans plusieurs de ses lettres, notamment dans une lettre de la fin de 1800 à Chênedollé, Rivarol fait allusion à la princesse Dolgorowki, dont la bienveillance exquise l'avait touché au cœur, et dans le salon de laquelle il passait tout le temps qu'il pouvait dérober à ses autres devoirs, non à ses autres plaisirs, car il n'en était pas pour lui de plus vif et de plus doux que de s'entretenir avec une des femmes les plus intelligentes et les plus séduisantes qu'il eût jamais rencontrées. La princesse avait fait sa conquête à ce point qu'il éluda, pour ne pas la quitter un seul jour, les avances qui l'attiraient au château de Rheinsberg, chez le prince Henri de Prusse, seul et véritable héritier du génie de Frédéric, qui pratiquait envers les émigrés de distinction la plus généreuse et la plus charmante hospitalité.

Pour rendre hommage à la vérité, au risque de diminuer un peu le mérite de ce refus de Rivarol, il faut ajouter que les opinions philosophiques du prince ne lui convenaient plus, ni même peut-être ses opinions politiques, bien qu'il eût érigé dans ses jardins un monument expiatoire à la mémoire de Malesherbes ; il se méfiait surtout des inégalités de caractère du prince et des intrigues de palais qui devaient rendre le séjour de Rheinsberg insupportable à

ses hôtes les plus assidus, le comte de Boufflers et la marquise de Sabran, et qui en éloignèrent bientôt Sénac de Meilhan, que Rivarol, d'ailleurs, ne tenait pas plus à y rencontrer qu'il n'avait tenu à le rencontrer à Hambourg.

Quoi qu'il en soit, Rivarol écrivait à Chênedollé :

Berlin, si je n'avais pas vécu si longtemps à Paris, serait pour moi une ville agréable, et la charmante reine, qui est toute française, m'honore de sa bienveillance ; ce qu'on appelle *mon esprit* lui plaît beaucoup, et la princesse Dolgorowki fait chorus avec elle.

Quelle était la femme capable d'exercer sur un homme, comme Rivarol, un empire qui ne le trouva pas un seul jour rebelle et dont le joug léger lui fut, au contraire, si doux? Il ne nous l'a pas dit ; et nous l'ignorerions, et l'objet de cette suprême amitié qui fit un si beau soir, si tranquille et si pur, à la vie orageuse et courte de Rivarol, demeurerait à nos yeux mystérieux comme cette amitié elle-même, si la main d'une femme, d'une artiste, n'avait levé pour nous les voiles qui nous cachaient le visage de celle que Mme Vigée Le Brun avait peinte dans le costume, avec les attributs et l'air inspiré de la Sibylle, et qui fut, en effet, la dernière sibylle, la dernière muse de Rivarol.

Mme Vigée Le Brun raconte, dans ses intéressants Mémoires, qu'elle dut au comte de Cobentzel, le fameux diplomate autrichien, la connaissance de la princesse Dolgorowki, durant le séjour qu'elle fit à Saint-Pétersbourg, en 1795 et 1796.

Le comte de Cobentzel désirait beaucoup me faire faire connaissance avec une femme dont j'avais entendu vanter l'esprit et la beauté, la princesse Dolgorowki. Je reçus d'elle un billet d'invitation pour aller dîner à Alexandrowski, où elle avait une maison de campagne, et le comte vint m'y prendre pour m'y conduire avec ma fille. Cette maison fort grande était meublée sans aucune recherche ; mais la rivière terminait le jardin, et c'était un grand plaisir pour moi que la vue de ce passage continuel de barques, dans lesquelles les rameurs chantaient en chœur. Les chants du peuple russe ont une originalité un peu barbare ; mais ils sont mélancoliques et mélodieux.

La beauté de la princesse Dolgorowki me frappa. Ses traits avaient tout le caractère grec, mêlé de quelque chose de juif, surtout de profil. Ses longs cheveux chatain foncé, relevés négligemment, tombaient sur ses épaules, sa taille était admirable ; et toute sa personne avait à la fois de la noblesse et de la grâce sans aucune affectation. Elle me reçut avec tant d'amabilité et de distinction que je cédai volontiers à la demande qu'elle me fit de rester huit jours chez elle. L'aimable prin-

cesse Kourakin, avec qui je fis connaissance alors, était établie dans cette maison, où ces deux dames et le comte de Cobentzel faisaient ménage en commun. La société était fort nombreuse, et personne ne songeait à autre chose qu'à s'amuser. Après dîner nous faisions des promenades charmantes dans des barques fort élégantes, ornées de rideaux de velours cramoisi à crépines d'or. Des musiciens, nous devançant dans une barque plus simple, nous charmaient par leur chant, car ce chant était toujours d'une justesse parfaite même dans les sons les plus élevés. Le jour de mon arrivée nous eûmes de la musique le soir, et le lendemain un délicieux spectacle. On donna le *Souterrain* de Dalayrac. La princesse Dolgorowki jouait le rôle de Camille; le jeune de la Ribaussière, qui depuis a été ministre en Russie, celui de l'enfant; et le comte de Cobentzel, celui du jardinier; je me souviens que pendant la représentation un courrier arriva de Vienne, chargé de dépêches pour le comte, qui était ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg, et qu'à la vue d'un homme costumé en jardinier, il ne voulait pas lui remettre les dépêches, ce qui éleva dans la coulisse une contestation fort piquante [1].

La princesse Dolgorowki était non seulement belle de cette beauté étrange et expressive qui réunissait au galbe grec la pureté de lignes biblique; elle était spirituelle comme une Française, aimait tout de la France, qui semblait avoir été pour elle une patrie adoptive, tant elle s'en était assimilé les mœurs, les modes et les goûts, à faire retrouver chez elle, écrit Mme Vigée Le Brun, Paris à Saint-Pétersbourg. Elle était bonne et ne tyrannisait que le comte de Cobentzel, qui ne s'en plaignait pas, trop heureux d'acheter au prix de maint caprice et de mainte raillerie les dédaigneuses bonnes grâces d'une femme trop supérieure à son sexe et même à l'autre, pour trouver autre chose qu'un plaisir de domination dans les hommages dont elle était l'objet.

Ces hommages, avant de les recevoir du comte de Cobentzel et de toute une petite cour d'admirateurs empressés, elle les avait reçus, de ce fameux prince Potemkin lui-même, dont l'histoire véridique ressemble à un conte des *Mille et une Nuits*. C'est en son honneur qu'il avait donné ce légendaire festin où on apporta, par son ordre, au dessert, des coupes de cristal remplies de diamants que l'on servit aux dames à pleines cuillères. C'est pour elle qu'il avait, un autre jour, envoyé à Paris un exprès chargé de lui apporter, en courant nuit et jour, pour une fête annoncée, ces souliers de bal qu'elle faisait faire en France, et dont sa provision était épuisée. Par les

[1] *Souvenirs de Mme Vigée Le Brun*, t. I, p. 317-319.

prodiges de cette galanterie tout orientale, celui qui avait su trouver le chemin du cœur de sa souveraine n'avait pas triomphé de cette indépendance que la princesse Dolgorowki préférait à tout le reste. Il n'avait séduit que son esprit; et Rivarol ne fut pas plus heureux et ne prétendait, sans doute, pas à l'être davantage.

Il avait apprécié les délicatesses exquises et les clairvoyantes fiertés qui avaient toujours empêché la princesse de se choisir un esclave, c'est-à-dire un maître, et d'abdiquer cet empire sur tous, qu'elle préférait à l'empire sur un seul. Hormis le sacrifice de sa liberté, elle était d'ailleurs capable de tous les autres, et savait récompenser la soumission de ceux qu'elle réduisait à son amitié, en y laissant entrer ces nuances de tendresse, ces douceurs de sentiment et ces témoignages mutuels d'admiration et de dévouement, qui assurent à un commerce ainsi épuré et réglé une durée égale à un bonheur sans déception et sans repentir. C'est avec les écrivains et les artistes surtout que la princesse aimait à parer sa beauté de son esprit, sans se défendre de montrer son cœur. Elle avait traité Mme Vigée Le Brun en amie, la mettant immédiatement sur le pied flatteur de l'égalité et la faisant partout marcher à côté d'elle, comme une sœur, asseoir à côté d'elle à table ou dans sa loge. Jamais elle ne refusa un service ou un bienfait, et elle savait gré à ceux qui lui procuraient l'occasion d'encourager le talent ou de secourir une infortune imméritée. C'est elle qui mit à la mode, à Saint-Pétersbourg, les jolis sabots élastiques qu'un émigré français, le comte d'Autichamp, fabriquait pour gagner sa vie, et c'est par sa protection que l'aristocratique ouvrier reçut de l'empereur une place qui convenait mieux à son rang, à ses mérites et à ses goûts. Lorsque Mme Vigée Le Brun eut fait son portrait en Sibylle, elle la paya avec autant de délicatesse que de générosité par le présent d'une belle voiture qu'elle envoya tout attelée à sa porte et le don qu'elle mit elle-même à son bras d'un bracelet fait d'une tresse de ses cheveux, sur laquelle étaient brodés en diamants les mots suivants : *Ornez celle qui orne son siècle*. C'est elle, enfin, qui disait à Rivarol, relevant d'une maladie durant laquelle il avait reçu les marques de la sympathie universelle : « Votre santé nous a prouvé que vous étiez très aimable, et votre maladie que vous étiez très aimé »; compliment charmant, car il réunissait tout ce que l'esprit peut inspirer de plus flatteur à tout ce que le cœur peut inspirer de plus touchant.

L'amitié d'une telle femme était faite pour consoler Rivarol de bien des mécomptes, pour triompher de la lassitude qui le gagnait peu à peu à la paresse, faute d'un stimulant plus intime et plus doux que l'ambition de la gloire, et pour le réconcilier avec toutes les espérances, même celle de revoir la patrie. Aussi, tout en continuant

de faire tous ses efforts en faveur du succès d'une mission contrariée par les circonstances, Rivarol attendit sans trop d'impatience l'occasion décisive et réparatrice que cherchait à lui ménager, avec un zèle ingénieux, la princesse elle-même. Ne pouvant paraître à la cour en personne, il lui avait en quelque sorte transmis ses pouvoirs. Profitant des fêtes offertes par la reine de Prusse à la duchesse de Mecklembourg-Schwerin, fille de Paul Ier, de l'animation charmante que donnait à une cour jeune et aimable la présence de ces deux jolies princesses, ne se disputant que pour se les partager dans une rivalité sans aigreur, toute fraternelle, l'empire des esprits et des cœurs, Rivarol avait formulé en vers galants et gracieux, que la princesse Dolgorowki s'était chargée de remettre à leur adresse, à la faveur des libertés permises au bal masqué, sa requête de suppliant, ornée de tous les luxes de son esprit. La reine et la princesse n'avaient pas assez de crédit pour l'emporter sur la raison d'État ; mais tout en gardant le silence elles avaient pu répondre à l'hommage du poète par ce sourire de bienveillance et ces regards de gratitude qui, sur des visages augustes, annoncent la fin d'une disgrâce, sinon le commencement d'une faveur.

Une amitié qui lui ménageait de tels suffrages, ses succès pour ne pas dire ses triomphes de salon, car il y recueillait les marques d'un véritable enthousiasme, et les égards dont en lui l'homme était partout l'objet même dans les régions officielles où on le dédommageait ainsi de la froideur témoignée au négociateur, firent passer Rivarol sur des dégoûts inévitables et passagers, et l'enhardirent à se fixer sur le théâtre même de son échec, avec l'ambition et l'espoir de ne le quitter que sur une victoire. L'accueil des femmes que son esprit enchantait le dédommagea largement de celui des ministres; et sans faire parmi ses admiratrices des ravages pareils à ceux que Tilly devait expier bientôt par de cruels regrets et un inutile repentir, il trouva dans cette popularité exquise qui le fit le favori, le lion du Berlin élégant pendant le brillant hiver de 1801, des compensations de nature à le consoler de tout le reste. Heureux d'avoir retrouvé un but pour sa vie, reconquis l'inspiration pour son esprit, l'ambition pour son cœur, depuis que pour lui comme pour Dante et plus heureux que Dante, la charmante tutelle de Béatrix vivante et non l'ombre de Béatrix morte présidait à ses travaux et souriait à ses succès, Rivarol avait senti se ranimer sa verve et sa gaieté ; et son esprit jeta durant cette période semblable à une seconde jeunesse, qui fut comme son été de la Saint-Martin, l'incomparable éclat de ces soleils d'automne, qui semblent se dédommager et se venger de la décadence prochaine. Dans cette renaissance,

qui marquait en lui l'évolution suprême, la définitive transformation, Rivarol apportait les flammes tranquilles, celles qui éclairent et ne brûlent pas, d'un esprit pacifié et d'une raison conquise peu à peu à la foi. Cette liaison salutaire eût été féconde autant que les autres avaient été stériles. Elle allait porter ses fruits, étouffés ailleurs sous trop de fleurs. Elle allait, par son heureuse influence, ajouter la gloire à la célébrité de Rivarol. Elle ne put, hélas ! qu'assurer des soins à son agonie et des larmes à son tombeau.

Pourquoi faut-il que les plus légitimes espérances soient si souvent trompées, et que le salut attendu vienne presque toujours trop tard ? C'est le secret de Dieu, qu'il faut adorer avec lui. Rivarol, régénéré moralement ne l'avait pas été physiquement au même degré. Il l'avait dit lui-même : la lame a usé le fourreau, à un de ces moments où de mélancoliques pressentiments voilaient à ses yeux l'image de la patrie et la vision du retour. Pourtant l'espoir tenace survivait à ces crises, et il fallut pour le déraciner le coup de foudre d'une maladie dès le premier jour reconnue implacable. Déjà, en février 1801, Rivarol avait reçu un de ces premiers, ou plutôt derniers avertissements, dont par insouciance naturelle ou répugnance invincible à rompre un genre de vie trop mondain, trop enivrant, trop dévorant, il n'avait pas tenu assez de compte. Il avait foi en la Providence, mais trop encore de cette foi égoïste qui n'est qu'une forme de la confiance en soi, et qui ne compte que sur les bontés et non sur les leçons de la justice divine. Il consacrait ses rares loisirs à des sollicitudes qui n'avaient que rarement la tristesse testamentaire; il réunissait ses notes éparses et ses manuscrits inédits, pour les envoyer en France sachant bien qu'il y a des livres qu'il ne faut publier, sinon faire, qu'à Paris. C'est à Paris seulement qu'il pouvait songer, quand un régime réparateur irait jusqu'à donner à la France cette liberté qu'il aima mieux remplacer par la gloire, pour y publier son *Traité du corps politique et de la souveraineté du peuple* (dont il était l'adversaire convaincu), son *Histoire de la Révolution* ou ses *Mémoires sur la Révolution*, ses *Mémoires littéraires*, essayés sur le grand Frédéric par un fragment dont le roi philosophe et littérateur avait flatteusement accepté l'hommage; et ce livre critique sur les révolutions du goût et les vicissitudes de la renommée qu'il se proposait d'écrire sous ce titre singulier : *les Vivants morts et les morts vivants*. Dans sa balance impartiale, Rivarol se proposait d'y faire subir aux gloires littéraires l'épreuve d'un jugement dernier; il les eût pesées définitivement; et sa conversation avec Chênedollé est un témoignage de la sagacité et de l'inflexibilité qu'il eût apportées dans ses arrêts. Cette démolition et cette reconstruction, sur un nouveau plan, du

Panthéon littéraire français, du *Temple de la gloire*, occupaient avec prédilection ses dernières pensées; il comptait plus encore sur cet ouvrage, que sur le *Dictionnaire* dont il n'abandonnait pas le projet et dont les matériaux s'augmentaient chaque jour pour assurer, dans les deux sens du mot, « *son vivre à venir*. »

Ce *vivre à venir*, c'est en France, au sein de la patrie, de la famille, que Rivarol espérait en jouir sans dommage pour une amitié qui ne l'eût pas abandonné (car la princesse Dolgorowki aimait Paris autant que lui), et la liberté de sa vie cosmopolite n'avait à compter avec aucun obstacle qui pût contrarier ce projet de leur réunion dans la capitale. Toutes les lettres de Rivarol, à cette date de 1801, témoignent de ce désir, de cet espoir de revoir la patrie, qui eussent triomphé de scrupules et de répugnances affaiblis par la déception, et que rien n'obligeait à l'héroïsme. Pouvant servir d'ailleurs sa cause à Paris plus que partout ailleurs, il n'eût pas été sans doute retenu par cette consigne de la fidélité que Louis XVIII levait tout le premier volontiers en faveur de ses amis. Il n'eût pas été, pour la garder, plus inflexible que le roi lui-même. Après avoir repoussé une première fois les offres de radiation, de fortune et de faveur qu'il avait reçues de la part de Bonaparte, il n'eût pas sans doute résisté plus que Montlosier, que Baudus, et tant d'autres, lui qui avait encore moins d'illusions qu'eux sur la politique de l'émigration, qui convenait des fautes de ses princes et qui comptait sur leur ingratitude, aux avances honorables du second sénatus-consulte du 6 floréal an X (avril 1802) qui permettait sans condition la rentrée des émigrés en France, sauf ceux exclus nommément de cette faveur. Tilly le fut par suite de notes de police, où ses vices étaient signalés comme dangereux plus que ses opinions. Rivarol, sans doute, eût obtenu de ne l'être pas, rachetant par la dignité de sa vie la défense de l'autorité en général et l'éclat de son talent, ce qui, dans son passé, pouvait exciter les ombrages d'un Fouché, mais eût certainement trouvé grâce devant Napoléon, dont la gloire militaire faisait volontiers la cour à la gloire littéraire.

C'est cette espérance d'un prochain retour en France, dont il comptait tout d'abord se rapprocher, dès le printemps de 1801, à la distance du Rhin, qui anime ses dernières lettres et ajoute à leur intérêt une impression de tristesse et de regret.

Il écrit à Chênedollé :

J'ai trouvé ici un ami, émigré comme moi, M. de Dampmartin, qui doit rentrer en France; il portera à mon père tout ce que j'ai d'inédit; j'aime mieux que tout cela soit publié en France qu'en Allemagne, et c'est tout simple.

Vous apprendrez à Paris, et cela m'a fait la plus grande peine, que mon frère est détenu dans les tours du Temple. Quand il en sortira, dites-lui de ne plus se mêler de politique, quoiqu'il s'y entende assez bien, et de continuer sa traduction de la *Jérusalem délivrée*. Je fus très content de ses vers, et en effet il a du talent pour la poésie; je lui disais un jour devant vous : *Je vous laisse les vers, laissez-moi la prose;* et il me répondit plaisamment : *Je ne vous la dispute pas*. Quelquefois il me blâmait d'avoir publié mon *Petit almanach des grands hommes*, qui me fit tant de sots ennemis, et il vient de m'envoyer un petit poème très original et très spirituel qui lui en fera bien autant, c'est *la Prise de l'Hélicon*. Au reste, quand j'ai publié cet *Almanach*, il se conduisit très bien à mon égard, et je ne l'oublie pas; il disait à ceux qui criaient tant et me menaçaient tant : *C'est moi qui ai fait votre article et je suis à vos ordres*. On le connaissait, et les choses n'allaient pas plus loin : *calamus gladium timet*.

A un autre ami, Rivarol écrit :

Aujourd'hui, en répudiant tout souvenir du passé, je n'ai sauvé du naufrage que mon indiscrète sensibilité et ma bonne paresse. Condamné à vivre en Allemagne j'y ai toujours l'âme d'un Français; l'injustice de quelques hommes ne me détachera jamais de ma patrie. Lorsque le tonnerre gronde, il doit être permis de chercher un abri. C'est ce que j'ai fait. Si l'horizon politique change, je reverrai Paris; si la mort, au contraire, me surprend avant, elle nivellera les regrets de mes amis et la haine de mes persécuteurs.

Voici encore une lettre *inédite* que Rivarol écrivait à son père, le 26 janvier 1801, au sortir de cette maladie dont la convalescence surmenée devait dégénérer en une rechute fatale :

Je ne vous écris ce peu de mots que pour vous prévenir que Dampmartin m'ayant remis vos lettres et celles de de Gaste, s'est aussi chargé de vous faire parvenir ma réponse. Ce paquet est à l'adresse de M. de Gaste; prévenez-le que l'enveloppe contient d'abord une courte lettre pour lui, mais que tout le reste, quoique sans adresse, est pour vous. J'espère, que prévenu, il ne perdra pas un moment et vous fera passer ce qui vous concerne bien enveloppé. Dites-lui encore que le pape Pie VI étant mort dans son voisinage, sous la tyrannie du Directoire, et que ce pontife étant vraiment un grand homme, j'ai imaginé qu'une bonne tête de ce pape, gravée en Italie sur une espèce de pierre imitant la sardoine, lui ferait plaisir, je la lui ferai monter en bague qui fera cachet...

Lorsque je passai d'Yarmouth à Cuxhaven, nous fûmes suivis de si

près par un corsaire français que je me vis, à mon grand regret, obligé de jeter un gros paquet de lettres dans la mer. Il y en avait de bien importantes, et de bien honorables, entre autres un bref du pape dont je viens de vous parler.

Je vous fais, dans le paquet adressé à de Gaste, une courte description de la maladie dont je sors à peine. Je suis toujours mieux, mais il m'est resté un grand dégoût pour le vin ; c'est un singulier résultat, et c'est un peu fâcheux dans un pays où les eaux sont si vicieuses.

Écrivez-moi à *M. Delze, sous les Tilleuls*, n° 55, à Berlin, et donnez-moi pour vous répondre l'adresse de quelque *Dumas*, de quelque *Flandrin*, qui vous rendra le service de vous prêter son nom. Tant que le vôtre et le mien seront sur une adresse, vous pouvez être sûr que les lettres seront décachetées, tant en France qu'en Allemagne. Adieu, vous savez tout ce que je vous suis.

Le 21 février (on voit que, par une sorte de pressentiment, Rivarol, en ce moment, multipliait ses relations épistolaires avec ses amis et semblait goûter un suprême plaisir à les passer une dernière fois en revue), il écrivait à David Coppadoce, à Hambourg, lui donnant rendez-vous à Londres pour le printemps, comme il donnait rendez-vous pour la même époque, au bord de la France, sinon en France même, à ses amis du Midi et de Paris.

Vous avez raison, mon cher ami, nous aurions besoin d'une grande conversation sur cette pauvre Europe. Je vous ai souvent dit que M. Pitt, cocher de l'Europe, nous verserait; il a tout perdu par ses lenteurs et ses hauteurs : les premières ont envenimé la révolution ; les secondes ont irrité les cabinets. Mais voyez l'aveuglement de ces derniers ! ils tournent contre l'Angleterre la haine qu'ils ne devaient qu'à la France; et la France, après avoir insulté, ébréché, détruit la plupart des puissances, dit au peu qui reste : « Maintenant que je vous ai bien bâtonnés, vous allez me servir de bâtons; vous serez les bras et les fléaux dont je me servirai contre l'Angleterre. » Et tout cela après les proclamations héroïques de Paul et de Gustave, après le système obstiné de neutralité de ce pays-ci! Milord Carisford n'attend que son courrier pour nous quitter. Il faudrait parler cent ans sur tout cela, et je n'aime pas les écritures.

Il est de votre intérêt et de celui de tout capitaliste de courir même fortune que l'Angleterre; il faut donc y aller, vous pourrez bien m'y voir; car, ici, point de liberté pour un écrivain. Le comte de Schul... (embourg) a ri de votre article sur notre querelle. Je le vois tous les jours; mais je voudrais que vous vous assurassiez dextrement du ton sur lequel le baron de Bre... (teuil) lui a parlé de moi ; ceci entre nous.

Mille tendresses à madame votre mère.

Comme vous aimez les choses piquantes, je vous dirai que, l'autre jour, un masque en chauve-souris a dit à la reine, dont le front luisait étoilé d'un croissant de diamants.

> Puisque le sort me fait chauve-souris,
> Je vois en vous le bel astre des nuits.
> Il faut de sa métamorphose
> Que chaque être garde le ton;
> Car si j'étais un papillon
> Je vous prendrais pour une rose.

On est fêté, caressé, applaudi, cité : mais pas d'autres faveurs. Adieu [1].

Enfin, dans une autre lettre, la dernière que Rivarol ait écrite, du moins à notre connaissance, et adressée, le 22 février 1801, à une personne de son intimité, nous trouvons à citer les passages suivants très caractéristiques de l'état physique et moral de Rivarol, à la veille de cette rechute que devait précipiter un trop hâtif et fébrile usage de ses forces à peine revenues.

Mon projet est d'aller en France... mais il ne faut pas y aller pour être persécuté, et la sottise de Don Quichotte (*son frère*) me met dans l'embarras; il a rendu son nom suspect fort mal à propos et pour rien. J'ai été très malade pendant un mois entier; me voilà bien remis... On a eu des attentions infinies pour moi; et d'Engestroem, ministre de Suède, que vous avez vu à Londres, s'est signalé. J'ai fait un petit impromptu à la reine, qui a fort réussi. C'est un masque en chauve-souris qui lui parle au bal :

> Puisque le sort m'a fait chauve-souris, etc. [2]

La reine est très jeune et très jolie. Je serai certainement sur les bords du Rhin aux premiers jours d'avril.

Aux premiers jours d'avril, date de ce rendez-vous fixé avec tant de confiance, Rivarol était mort. Déjà il s'avançait sans le savoir vers le tombeau, de fête en fête et par une route semée de fleurs, selon l'expression de M. de Dampmartin, qui lui voilèrent l'abîme jusqu'au moment d'y tomber. Rivarol jouissait en virtuose de ces

[1] A M. D. Cappadoce-Pereyra, en face du *Petit-Saint-Michel*, à Hambourg. Cette lettre est *inédite*, comme toutes celles adressées au même ami, que nous avons reproduites.

[2] Voy. la lettre précédente.

applaudissements d'un cercle de dilettanti qui dégustaient son esprit avec le même enthousiasme que le vin de Champagne de France, et se plaisaient à comparer ensemble cette liqueur légère, mousseuse et cette éloquence captieuse, étincelante et pétillante comme elle. Peu de jours après son dernier festin et son dernier triomphe, qui semblait en présager tant d'autres, une fin prématurée vint voiler de deuil ces myrtes et ces lauriers, et enlever Rivarol au milieu de la surprise et de la douleur universelles, attristant d'un regret éternel les éloges de la postérité.

Retombé malade le 5, il mourut, le 11 avril 1801, d'une fièvre pernicieuse selon les uns, d'une fluxion de poitrine bilieuse suivant les autres. Une communication précieuse nous met à même de donner des détails aussi exacts que nouveaux sur ses derniers moments. Ce récit, écrit pour la famille par M. de Dampmartin, compatriote, ami et exécuteur testamentaire de Rivarol, renverse l'échafaudage puéril de circonstances dues à leur imagination dont certains romanciers de l'histoire ont cru devoir entourer et masquer, sous prétexte de l'embellir, la vérité touchante et simple de cette illustre agonie.

Il est encore plus important de bien connaître les circonstances de la mort des hommes célèbres que les événements de leur vie. Leur vie est une leçon, leur mort est un exemple. C'est dans cette dernière épreuve d'ailleurs que se révèle leur vraie valeur morale, et malheur au juge qui négligerait dans l'appréciation d'un homme ce suprême et décisif témoignage qui lève tant de doutes et éclaircit tant de mystères. Il n'est cependant pas d'agonie dont les circonstances, dans une intention qui n'est pas facile à démêler, aient été plus étrangement dénaturées que celle de Rivarol.

Selon Sulpice de la Platière [1], qui nous paraît avoir cédé à l'envie, alors commune, de broder à l'antique ce beau canevas, Rivarol mourut en païen, en épicurien, en artiste, à la façon théâtrale de Mirabeau.

Il voulut être transporté à la campagne, et exigea que sa chambre fût remplie de fleurs printanières, et que ses fenêtres restassent ouvertes pour qu'il pût contempler jusqu'à la fin un parterre de roses et en respirer les parfums. Sentant que sa vie lui échappait, il dit aussi aux personnes qui étaient près de lui : « Mes amis, voilà la grande ombre qui s'avance, ces roses vont se changer en pavots. Il est temps d'entrer dans l'éternité. » Puis il eut un court instant de délire et demanda des figues attiques et du nectar.

[1] *Vie philosophique, politique et littéraire de Rivarol,* 2 vol. in-12, 1802.

Le même et prolixe et crédule biographe ajoute, après avoir emphatiquement décrit les regrets excités par la mort de Rivarol et énumère les tributs flatteurs payés à sa mémoire :

Rivarol n'était plus, et les bienfaits de la princesse Dolgorowki le suivaient encore au tombeau. Cette noble bienfaitrice, lorsque le poète philosophe eut cessé d'être, fit mettre dans tous les journaux allemands que les créanciers de Rivarol, porteurs ou non de titres, n'avaient qu'à se présenter chez elle, qu'elle était dépositaire des sommes appartenant à M. de Rivarol, qu'elle croyait devoir destiner à ses créanciers.

Ce récit, reproduit par le *Journal des Débats* du 14 mai 1801 et par tous les biographes de Rivarol[1] est complètement et coupablement controuvé. Nous avons sous les yeux la *Relation inédite* de la mort de Rivarol, écrite par cet ami qui en avait été jusqu'au bout le témoin et le consolateur, M. de Dampmartin lui-même, entre les bras duquel Rivarol expira et qui fut son exécuteur testamentaire. Le 26 octobre 1802, il adressait au père et à la mère de Rivarol, qui devaient lui survivre encore longtemps, les détails authentiques destinés à fixer pour eux et pour la postérité cette suprême image de son illustre ami. Nous donnons aujourd'hui pour la première fois la lettre pleine de détails intéressants par laquelle Dampmartin attestait et certifiait, sous la foi de sa parole d'honneur, la sincérité des détails fournis par la relation qui accompagnait sa lettre. Voici cette lettre datée de Montségur, par Saint-Paul-Trois-Châteaux, département de la Drôme, et adressée au frère de Rivarol :

... Tous les récits de la mort de votre illustre frère sont surchargés de circonstances romanesques dont la plupart n'ont pas le moindre fondement. Celui qui se lit dans le *Journal des Débats* est fort bien fait, quant au style et quant aux sentiments, mais il n'a pas la moindre exactitude. Il a été cause que je n'ai rien dit de positif et de clair sur cet événement d'après l'idée que vous approuviez cette rédaction dans laquelle on vous cite, ainsi que votre fils; cela suffisait pour m'imposer de justes égards.

Rivarol ne s'est nullement fait transporter à la campagne; il a souffert et il est mort dans sa chambre garnie, au milieu de Berlin, d'où l'on ne pouvait assurément voir ni campagne ni ruisseau; mais ses hôtes lui ont montré un attachement, un zèle, dignes d'éloges.

[1] M. Arsène Houssaye, M. Lefèvre-Deumier, M. Léonce Curnier, la *Biographie Michaud*, reproduisent, même en y ajoutant, ce récit apocryphe. M. de la Porte, dans sa *Notice* (1829), s'est abstenu sans le contredire. M. Sainte-Beuve seul, avec son flair exercé, a deviné la supercherie. (*Causeries du lundi*, t. V.)

N'ayant pas recouvré sa tête les deux derniers jours, il n'a point pu prononcer les discours qu'on lui prête. A l'instant de sa mort, il n'y avait près de lui que *le curé*, *son cher Donadei*, l'hôte, son fils et moi.

Mme la princesse Dolgorowki prenait le plus vif intérêt à votre frère, et je ne doute pas de ses regrets, mais elle ne fit pas mettre dans les journaux qu'elle payerait les dettes de Rivarol. Une telle annonce eût été fort extraordinaire, puisqu'il avait vécu fort décemment et qu'il n'avait puisé que dans la bourse de Donadei; ce qui était un secret entre ces deux véritables amis. Bien plus, la princesse devait encore 35 louis à Rivarol; et son amie, Mme de Galitzin, 25 pour l'achat de sa petite bibliothèque. Les deux sommes ont été payées avec promptitude; mais, certes, ce n'était pas le cas d'annoncer qu'on payerait des créanciers imaginaires.

Tous les effets et tous les manuscrits ont été soigneusement réunis et placés sous un scellé que l'on n'avait pas encore levé lors de mon départ de Berlin. D'après les intentions de Rivarol, j'écrivis au général Dumouriez pour l'instruire de l'événement et le charger d'en faire part au fils. L'un et l'autre m'écrivirent. Ils désiraient que l'ambassadeur de Danemark obtînt la suppression des formes de la justice : mais la chose ne fut pas possible, parce que Fauche prenait sur les manuscrits une opposition pour 500 louis. Sur ces entrefaites, il arriva des lettres de la veuve au général de Beurnonville, ainsi qu'au doyen de l'Académie. Ces messieurs, qui croyaient la dame morte, furent fort étonnés et me chargèrent de la voir à Paris, surtout de la détourner de son projet de voyage à Berlin, qui lui serait aussi dispendieux qu'inutile. Je me suis présenté chez cette dame, et quoique je me sois efforcé, comme de devoir, d'être honnête, j'ai eu le malheur de la mécontenter; car elle a voulu faire insérer dans plusieurs journaux des plaintes contre moi. Que pouvais-je lui dire de fort consolant lorsque Rivarol, tant en bonne santé que durant sa maladie, n'avait fait aucune mention d'elle? J'ai su de Berlin qu'il y avait eu un procès entre la mère et le fils, que ce dernier a gagné. L'opposition de ce brave Fauche est également levée; j'ignore par quels sacrifices.

Je crois que votre frère ne prévoyait pas qu'un jour on ajouterait à ses ouvrages [1]. Cette hardiesse pénètre de surprise. Vous, possesseur des flèches, c'est à vous de venger sa mémoire.

Je vous fais parvenir une *Relation* sur l'exactitude de laquelle vous pouvez compter. Je la garantis sur ma parole d'honneur.

J'écrirai demain à M. d'Azémar, quoique bien persuadé que cet excellent homme n'a besoin que de consulter son cœur pour vous rendre

[1] Allusion à la publication, avec mutilations et interpolations faite à Hambourg, par l'abbé Sabatier de Castres, de l'ouvrage de Rivarol sur la *Théorie du corps politique*.

service: il a, d'ailleurs, reçu du préfet de l'Isère la lettre la plus plaisante. Il est bien essentiel que vous acheviez l'éducation de votre fils, dont Rivarol avait conçu la plus haute idée; il le regardait comme un sujet fait pour parvenir à tout. Vous aurez sans doute un puissant support dans M. le marquis de Lucchesini, l'ami de votre frère.

Voulez-vous bien dire les choses les plus empressées à monsieur votre père, présenter mes respects à madame votre mère, et croire que je regarderai, comme un bonheur, d'acquérir de nouveaux droits à votre amitié que je payerai d'un sincère retour.

DAMPMARTIN.

Voici maintenant la relation annoncée par Dampmartin, et faite pour adoucir les regrets de la famille de Rivarol où, après avoir réfuté comme nous venons de le voir, péremptoirement, les allégations de Sulpice de la Platière, il expose les faits dans leur vérité et dit ce qui fut après avoir dit ce qui ne fut pas.

Rivarol se sentit légèrement incommodé le samedi 4 avril 1801. Le dimanche, il garda sa chambre et se mit au régime. Le lundi, son indisposition continua, mais sans prendre de caractère sérieux. Ce fut plutôt à titre d'homme d'esprit et d'ami qu'à celui de médecin que, le soir, il reçut le docteur Formey. Le mardi Donadei, qui venait de passer deux jours à Potsdam, le trouva, comme à son ordinaire, faisant les délices d'un cercle nombreux d'auditeurs. Il parlait peu de son malaise, mais il le faisait d'une manière lumineuse en l'attribuant à deux causes : la fatigue de son estomac que l'on éprouvait sans cesse par de grands dîners et par de grands soupers; la fantaisie qu'il avait eu plusieurs jours de suite de se promener fort avant dans la nuit.

Le mercredi matin, il se plaignit d'une mauvaise nuit et demanda Formey. Celui-ci vint et dit, en sortant de la chambre : « Messieurs, je vous annonce avec regret que Rivarol est attaqué d'une maladie très dangereuse. » Quoique ce discours parût être un peu forcé, l'alarme devint cependant fort vive. De cet instant le malade fut entouré et servi par ses compatriotes qui se relevaient avec un zèle bien digne d'éloges, car quelques-uns ne le connaissaient que sur sa brillante réputation. Nul ne se distingua davantage que le savant et vertueux Donadei, dont l'amitié constante est un des plus beaux éloges de Rivarol. Un jeune Français, dont le nom nous est inconnu, mais qui réunit figure, esprit et sensibilité, suspendit le cours d'un grand voyage pour rendre des soins empressés au malade [1]. Les habitants de Berlin, de tous les rangs

[1] Ce jeune Français doit être le comte d'Adhémar, qui écrivait de Berlin, le 25 mai 1801, à la comtesse de Neuilly sa cousine... « Vous me demandez quelques détails sur ce pauvre Rivarol; vous l'aviez très bien jugé, son cœur était aussi bon que sa langue quelquefois l'était peu. Bon fils, bon père,

donnèrent des preuves flatteuses d'intérêt. Le major Gualtieri, maintenant envoyé de Prusse en Portugal, ne cessa point de se montrer ardent enthousiaste ainsi qu'ami sincère. M. d'Engestroem, envoyé de Suède, eut tous les procédés d'un homme sensible et généreux. Donadei veilla seul le malade. Les douleurs furent cruelles; à plusieurs reprises, il s'écria : « Moi seul suis capable de soutenir de telles souffrances; heureusement mes poumons sont de bronze. » Dans des instants de relâche, il parla d'une manière bien touchante de sa famille et de ses amis.

Cet homme, si redoutable pour les sots, était bon et possédait, en un mot une âme de niveau avec son esprit, la nature ayant voulu, sous tous les rapports, le combler de ses dons les plus riches. Les mots malins étaient les étincelles d'une imagination brûlante, et les plaintes d'un goût excessivement délicat; mais ils ne partirent pas du cœur. A plusieurs reprises, il annonça la ferme résolution de revoir la France : « Nous irons respirer pendant six mois le bon air du Languedoc, nous nous rendrons ensuite à Paris; vous éprouverez qu'il n'y a personne au monde avec qui il soit plus facile de vivre. »

La journée du jeudi fut orageuse; le docteur prononça que la maladie était une fluxion de poitrine bilieuse. Les grandes douleurs de la nuit précédente étaient provenues de la gangrène qui rongeait les poumons. Sur le soir, Rivarol voulut être quelques instants seul avec Donadei. Sans paraître alarmé de son état, il s'entretint avec beaucoup d'émotion de son père, de sa mère, de son fils, de son frère, de son neveu et de ses deux sœurs. Donadei étant entré dans la pensée que le docteur exagérait le danger de sa situation, lui conseilla de régler néanmoins ses affaires. Il répondit : « Tout ce que je possède appartient à mon fils, je souhaiterais seulement que mon père touchât 20 louis qui doivent, au premier jour, m'arriver pour une bible précieuse que j'ai cédée à un prince. » Il termina l'entretien. « Quelque douleur que je souffre dans ma position, je ne puis me fâcher contre mon lit, puisque c'est où j'ai conçu toutes mes idées. Mon ami, je n'ai jamais couru après l'esprit, il est toujours venu me chercher. »

Le vendredi matin, le malade se sentit beaucoup mieux et demanda

bon ami, c'est un hommage que je lui dois, et sa société journalière était aussi douce qu'aimable; fêté, caressé par toutes les belles dames de notre superbe ville, il a été victime des coulis truffés et bonbons qu'on lui prodiguait. Il est mort comme Vert-Vert.

« Attaqué d'un érysipèle à la tête, malgré tout ce que j'ai pu lui dire, il ne s'est pas assez soigné dans sa convalescence; l'humeur bilieuse qui le dominait, déterminée par un gros rhume, s'est jetée sur sa poitrine; et dès les premiers jours de sa seconde maladie, il n'y avait plus moyen de le sauver. Sa tête était prise; il n'a point eu connaissance de son état, et a très peu souffert. »

d'être levé. Pour le satisfaire, on l'approcha des fenêtres. Ce fut alors qu'il dit avec un sourire charmant : « Ce cher docteur Formey a eu bien peur de me déformer. » Il donna quelques ordres relatifs à la propreté de sa personne ainsi qu'à celle de son appartement, ensuite il demanda Donadei. Mais lorsque cet ami vint, Rivarol le méconnut. De cet instant l'usage de sa raison lui fut à jamais ravi. Le reste de ce jour se passa dans un état de délire qui se prolongea durant la nuit. Dès les premiers signes d'égarement les clefs du bureau et celles de l'armoire furent remises à deux hommes recommandables par leur rang et plus encore par leur mérite personnel.

Le samedi matin, le malade tomba dans un affaissement qui ne lui permettait plus que de respirer avec peine. Ses yeux était fermés ou bien hagards s'ils s'ouvraient. Une sueur abondante ne discontinuait pas. Les docteurs Brorun et Huem, hommes fort célèbres, joignirent leurs lumières à celles de Formey, mais sans aucun succès. On fit, sur les trois heures, appeler le curé, qui lui fit des exhortations et qui l'administra. Ce prêtre dit, sur les quatre heures : « Donadei, quittez votre position, car vous ne tenez dans vos bras qu'un cadavre. »

Cette mort, arrivée le 11 avril 1801, produisit une grande sensation. L'illustre Ancillon arrivé quelqus minutes après dans sa chambre, s'écria de l'accent le plus douloureux : « Quel génie nous venons de perdre ! »

La société qui se rassemblait chez la princesse Dolgorowki fit prendre son plâtre pour faire exécuter son buste en marbre. Donadei et Dampmartin remplirent les fonctions testamentaires ; les scellés d'exécuteurs furent posés sur tous les effets. On s'empressa de lui rendre avec décence les derniers devoirs. La pompe funèbre offrit un spectacle touchant. La douleur était peinte sur tous les visages ; l'on voyait que les étrangers, aussi bien que les Français, sentaient que nous venions de faire une perte irréparable. Rivarol a laissé d'immenses matériaux pour son Dictionnaire, mais je les crois informes. Il écrivait beaucoup de notes marginales au Dictionnaire de l'Académie. Son ouvrage sur la politique contre la souveraineté du peuple est achevé. Son Traité de grammaire aurait bientôt paru. Son bel ouvrage sur l'intelligence humaine est corrigé, augmenté. La seconde édition, prête à paraître, ajoute de beaucoup à sa réputation. Les pièces fugitives sont en grand nombre. La bible fut renvoyée trois jours après la mort [1].

[1] Nous lisons encore dans la lettre du comte d'Adhémar, déjà citée, à Mme de Neuilly.

« Je ne l'ai pas quitté ; entouré de ses amis et des miens, il a fini en nous souriant. Son masque, que j'ai fait prendre, en garde l'empreinte. Pour ses papiers et ses affaires, il n'y avait aucun ordre. J'ai tout rassemblé avec un un de ses amis et nous y avons mis de suite nos sceaux. Nous avons écrit

Rivarol n'aura pas en vain compté sur la postérité ; elle recueillera maternellement cet enfant prodigue du génie français, qui en a si heureusement et si brillamment défendu les mérites, célébré les conquêtes, étendu le prestige. Il n'a guère laissé d'œuvres complètes et achevées. Sans cesse arraché à lui-même, il a sacrifié tantôt à la frivolité, tantôt à la fidélité, tantôt à la nécessité, les heures sacrées de l'inspiration. Il a perpétuellement manqué les occasions de devenir un grand homme. Il ne fut que célèbre. Pourtant, si fragile qu'elle soit, sa gloire lui survivra. Il a laissé, quoi qu'on en dise, plus que des promesses et fait plus que montrer ses forces. Il a laissé la plus fidèle et la plus brillante image de la conversation et de l'esprit français à l'heure de leurs derniers triomphes. Il a inauguré l'étude de la philosophie de notre langue, et, le premier, il a engagé contre les sophismes et les excès révolutionnaires une lutte où il ne s'est pas contenté du courage, mais où il a armé et orné d'esprit la raison.

M. de Lescure.

à la famille et au fils, mais personne n'a encore paru, j'avoue que je suis mécontent de l'insouciance qu'on paraît y mettre ; et pour peu qu'on tarde, la justice s'emparera de tout, et Dieu sait ce qui arrivera. »

DU DROIT DE GRACE

Toute sentence émane, à la fois, de la loi et du juge : de la loi qui édicte les règles; du juge dont la conscience et l'étude en déterminent l'application.

Le caractère précis des dispositions législatives est l'une des fermes garanties de la justice. Aussi la mission confiée au magistrat doit-elle être exactement définie. Dès l'antiquité, de puissants génies affirmant, en des pages immortelles, cette vérité jusqu'à l'exagération, conviaient le législateur à restreindre étroitement l'action du juge, à écrire, en quelque sorte, d'avance, les décisions[1].

L'arbitraire est, en effet, le plus redoutable péril que la justice ait à conjurer. Nul acte ne peut être atteint, nulle peine infligée, si ce n'est dans les cas et suivant les formes indiqués par la loi ; il n'est pas d'autorité qui ait le pouvoir d'anéantir ou de suspendre une poursuite commencée par la magistrature, pas de tribunal qui puisse, au mépris des prescriptions légales, déclarer non punissable un fait qu'elles répriment.

Cependant, — remarquable contraste, — après tant d'efforts jusqu'à la sentence pénale pour échapper à l'arbitraire, si une condamnation est prononcée, c'est l'arbitraire qui devient aussitôt le maître et qui dispose souverainement de la justice elle-même. « L'infinie vérité, dit un illustre penseur[2], n'a pas voulu se laisser saisir tout entière ; l'insurmontable nature des choses n'a pas consenti à se reconnaître toujours dans le texte des lois. Après avoir lutté contre l'arbitraire, il a fallu y recourir, et de même que la précision des jugements légaux avait été invoquée contre les imperfections de l'homme, de même la conscience de l'homme a été invoquée contre l'imperfection des jugements. Ainsi la nécessité de

[1] Platon, *Lois;* Aristote, *Politique.* — Bacon s'inspirait, mais d'une manière moins absolue, de la même pensée, lorsqu'il donnait au législateur et au juge ce conseil : *Optima lex quæ minimum judici relinquit, optimus judex qui minimum sibi.*

[2] Guizot, *De la peine de mort en matière politique.* Paris, 1822, p. 167.

l'arbitraire, indomptable pour notre faiblesse, s'est fait sentir après ses dangers, et, à défaut du juge infaillible qui manque sur la terre, la liberté que la loi avait voulu s'assujettir pour la régler est venue, à son tour, au secours de la loi. Tel est l'inévitable cercle vicieux des choses humaines. »

La réunion dans les mêmes mains du pouvoir judiciaire et du pouvoir gracieux est si anormale qu'il est des nations chez lesquelles, — l'histoire nous l'apprend, — le prince, après avoir rendu la sentence, ne pouvait supprimer ou modérer les peines qu'il avait prononcées. « En Perse, constate Montesquieu[1], lorsque le roi a condamné quelqu'un, on ne peut plus lui en parler ni demander grâce. Il se contredirait, et la loi ne peut se contredire. Cette manière de penser y a été de tout temps; l'ordre que donna Assuérus d'exterminer les Juifs ne pouvant être révoqué, on prit le parti de leur donner la permission de se défendre. Il serait insensé que le prince fît et défît ses jugements; il ne voudrait pas être en contradiction avec lui-même. Outre que cela confondrait toutes les idées, on ne saurait si un homme serait absous ou s'il recevrait sa grâce. »

Des souverains ont cependant arrêté les effets de sentences émanées d'eux; il en est de mémorables exemples. Mais, lorsque le droit de juger sortit définitivement des mains du prince, il retint celui de pardonner; les deux attributions furent dès lors tellement séparées, que, lors du procès du duc de la Valette, le président de Bellièvre s'écria, en présence de Louis XIII qui voulut être juge dans cette cause, « qu'il voyait une chose étrange, un prince opiner au procès d'un de ses sujets; que les rois ne s'étaient réservé que les grâces et qu'ils renvoyaient les condamnations vers leurs officiers. Et Votre Majesté voudrait voir sur la sellette, devant elle, un homme qui, par son jugement, irait dans une heure à la mort! La face du prince qui porte les grâces ne peut soutenir cela; sa vue seule levait les interdits des églises; on ne devait sortir que content de devant le prince ». L'éloquent et courageux magistrat ajouta, au moment de la délibération sur le fond : « Cela est un jugement sans exemple, voire contre tous les exemples du passé jusqu'à huy, qu'un roi de France ait condamné, en qualité de juge, par son avis, un gentilhomme à mort[2]. »

Les princes ne conservèrent donc que le droit de grâce, rendu nécessaire par l'exercice même du droit de punir confié exclusivement aux tribunaux. On retrouve dans tous les temps des actes de pardon. Sentence pénale et grâce expriment des idées bien différentes dans

[1] *Esprit des lois*, l. III, ch. x; l. VI, ch. v.

[2] Voy. la *Relation de ce procès* dans les Mémoires de Montrésor, t. II, p. 62. — Montesquieu, *Esprit des lois*, l. VI, ch. v.

leur application, opposées en apparence, mais découlent de la même source, du même principe de justice qui, après avoir exigé la condamnation, peut commander la clémence. « La paix suit la justice comme sa compagne inséparable [1]. »

I

C'est une histoire attachante que celle de l'exercice du droit de grâce.

La Pitié était au nombre des divinités auxquelles Athènes rendait un culte public : la ville de Minerve lui avait élevé des autels. Démosthène demanda grâce au peuple pour une infortune qui l'avait ému [2].

Chez les Grecs déjà, les édifices religieux étaient des refuges inviolables pour les criminels qui, « chassés de leur ville et de la présence des hommes, semblaient n'avoir plus de maisons que les temples ni d'autres protecteurs que les dieux [3] ». Les suppliants étaient des êtres sacrés.

Guidé par une sagesse supérieure, Moïse avait pensé que le coupable qui a offensé les hommes ne pouvait être traité comme n'ayant pas offensé Dieu. Il ne permit pas que les malfaiteurs, troublant le service divin, vinssent se réfugier à l'abri du tabernacle, dans les résidences que lui faisait parcourir la ferveur du peuple hébreu. Mais, pour qu'ils n'allassent pas au loin adorer des divinités païennes, des villes étaient désignées où une immunité semblable à celle de la Grèce, mais plus limitée, plus contenue, leur était assurée [4].

A Rome, le droit de grâce (*indulgentia*, accueillant la *deprecatio*), exercé successivement par les rois, par les consuls, par le peuple (loi *Valeria*), enfin par les empereurs (loi *Regia*), avait atteint, sous

[1] *La paz sigue la justicia, como su compañera inseparable.* (*La justicia, su dogma y su culto*, par don Josè Torres Mena. Madrid, 1872, p. 8). — Voy. *Le droit de grâce devant la justice*, par Mme Conception Arenal.

[2] Voy. Lettres attribuées à Démosthène, III, 2 et s. — Voy. M. Thonissen, *Le droit pénal de la république athénienne*. Paris, 1875, p. 152 et s. — La grâce était accordée par les assemblées du peuple. Cimon, Thémistocle, Alcibiade, frappés d'ostracisme, furent relevés de cette peine par des votes populaires et appelés au secours de la patrie en danger. — Voy. Tertullien, *Inst. or.*, v, 11. — Voy. aussi Pausanias, I, 17. — Lucien, *Demonax*, 57.

[3] Montesquieu, *Esprit des lois*, l. XXV, ch. III. — Voy. aussi *Diodore de Sicile*, l. III. — Pausanias, *In Atticis et Achaicis*. — Justin, l. XXVIII, c. III. — Euripide (*Andromaque*, vers 256; *Hercule furieux*, vers 240), etc.

[4] *Nombres*, ch. XXV. — Montesquieu, *Esprit des lois*, l. XXV, ch. III.

Trajan et Alexandre Sévère, une grande extension. Térence pouvait écrire : *Nihil est homini melius neque clementia* [1].

Mais le droit romain s'était prémuni contre l'impunité qu'une faveur aveugle pouvait engendrer. Le pardon était même interdit, relativement aux crimes les plus graves, parricide, meurtre, viol, sacrilège et dans tous les cas de récidive. — Dès la conquête de la Grèce, les empereurs s'efforcèrent, en restreignant le nombre des lieux de refuge, de combattre les abus qui se multipliaient.

L'influence du christianisme donna un nouvel élan à l'action du droit de grâce.

Chez les peuples barbares qui envahirent le monde romain, ce droit était exercé le plus souvent par les assemblées de la nation, quelquefois par le chef, par le roi.

Clovis fit grâce, sur l'intervention de saint Remi, à un condamné réfugié dans l'église Sainte-Marie, de Reims [2].

A la naissance de son fils, Chilpéric fit remise de toutes les amendes dues au fisc et ordonna l'élargissement de nombreux prisonniers, premier exemple de *grâces collectives*, peut-être même d'amnistie, que présente notre histoire nationale. A la prière de Grégoire de Tours, ce même prince pardonna à des gens convaincus de vol [3].

Sous Charlemagne, l'exercice du droit de grâce fut régularisé. La lecture des Capitulaires en démontre l'usage habituel [4].

Mais la facilité de trouver un abri dans les refuges ouverts aux criminels, facilité née du même sentiment de clémence, s'était développée au point d'amoindrir l'importance du droit de grâce. Lors de la dissolution de l'empire Carlovingien, au milieu des incohérences et de la confusion du régime féodal, cette faveur alla jusqu'à annuler, en fait, l'exercice du pouvoir gracieux.

Les temples païens, consacrés au culte nouveau, avaient, depuis plusieurs siècles, retenu ou ressaisi, sous l'ascendant du christianisme, leur privilège de protection absolue. Serfs, débiteurs,

[1] In *Adelphis*.

[2] Dom Bouquet, *Vita Sanct. Remig.*, t. III, p. 378. — Voy. Canciani, *Leges barbarorum*, t. IV, l. VI, art 7, p. 132 : *De reservatâ principis potestate parcendi*. — Voy. M. Du Boys, *Hist. du droit criminel*. Paris, Durand, 1854, t. Ier, p. 381 et s. — Les lois de quelques-uns des peuples barbares ne font aucune mention du droit de grâce que la double influence du droit romain et du christianisme devait mettre partout en honneur. La législation des Visigoths, qui ressentit, la première, l'ascendant du droit romain, nous montre le droit de grâce exercé par le roi, assisté d'un conseil.

[3] Dom Bouquet, *Collection des historiens de France*, p. 272 et 278.

[4] Voy. *Capit.* de 789, art 14, Bal., t. Ier, p. 253. — *Capit. Saxon.* de 797, art. 10, Bal., t. Ier, p. 279. — *Capit.* de 809, art. 30, Bal., t. Ier, p. 467-460.

pauvres, innocents, coupables, tous ceux qu'accablaient des malheurs injustes ou mérités, se tournaient vers l'Église ; on ne pouvait plus atteindre l'homme sur lequel elle avait étendu son bras tutélaire. L'esprit de la religion, l'assistance des faibles, le prestige attaché à une telle puissance accrurent, au détriment de l'idée de justice, le développement de « *cet appel à Dieu* » qui devait remplir les annales du moyen âge, de « *ce droit d'asile* », admirable dans son principe, son origine, qui triompha de tant de vengeances particulières et de haines détestables, mais qui, en même temps, nuisit, au plus haut degré, à l'action et aux progrès du droit pénal [1].

L'asile était un lieu sacré : celui qui le violait encourait des peines sévères [2]. Charlemagne s'était efforcé de combattre les abus inhérents à un tel régime ; les lois de plusieurs peuples barbares l'avaient déjà tenté avant lui [3] ; mais c'est en vain que l'on avait cherché à atteindre ce but. L'institution s'était si fortement établie que l'immunité ne put être amoindrie. Après Charlemagne, elle dépassa toutes les bornes.

« En 1041, l'Église proclama la *Trêve* de Dieu, confirma le droit d'asile et défendit de nouveau de violer les églises, les monastères et les maisons qui seraient élevés dans leur circuit. Deux siècles plus tard, les croix plantées le long des chemins, les cimetières, les hôpitaux jouissaient de l'immunité, ainsi que les établissements des Templiers, des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et cette faveur fut étendue à l'enclos du palais de justice de Paris, dans lequel les Juifs se réfugiaient, avec la permission du gardien préposé à sa garde [4]. » — Mais, vers le quatorzième siècle, les injonctions de l'Église n'intimidèrent plus les laïques, « et plus d'un seigneur ne craignit pas de violer l'asile. Les temps avaient marché ; la justice répressive commençait à s'organiser ; une magistrature était constituée, et l'utilité des asiles allait s'affaiblissant de jour en jour. « L'appel à Dieu » devait nécessairement perdre une grande partie de son prestige ; les pénitences canoniques tombèrent en désuétude [5] ».

Les ordonnances de Louis XII (1506) et de François Ier (1539)

[1] Voy. notamment le concile d'Orléans, de 511, c. XXXVI, et le concile de Mayence, de 813, c. IX, sur la *paix des temples*.

[2] Voy. M. de Beaurepaire, *Asiles religieux*.

[3] Voy. *Loi des Visigoths*, l. IX (Canciani, t. IV, p. 173-175) et les *Lois anglo-saxonnes*.

[4] M. Chatelain, *Du droit de grâce*, discours à l'audience solennelle de la Cour d'Orléans, le 4 novembre 1873, p. 8 et s.

[5] Jousse, *Traité de la justice criminelle*, titre XX. — Voy. Beccaria, *Traité des délits et des peines*, avec intr. par M. Faustin-Hélie. Paris, 1856, § 21, p. 126 et s.

restreignirent l'immunité : elle dut peu à peu céder la place au droit de grâce, qui devint le seul moyen d'empêcher ou de modérer l'exécution des sentences pénales.

L'affaiblissement progressif du pouvoir royal, les abus du régime féodal avaient permis aux seigneurs de s'attribuer ce droit. Des ordonnances de Jean II (1359), de Charles VII (1449), de Louis XI (1479), de Louis XII (1507) leur enlevèrent cette prérogative, qui fut réservée au souverain, comme *droit régalien*, à ce point que François Ier put deléguer à Charles-Quint la faculté d'en user durant son séjour dans le royaume [1]. Les dignitaires féodaux, les grands officiers de la couronne, les princes de la famille régnante ne l'exercèrent plus eux-mêmes qu'en vertu d'une délégation.

Le Souverain Pontife avait cru pouvoir octroyer des grâces, en France, par l'intermédiaire de ses légats. Le parlement de Paris refusa, le 5 janvier 1548, d'entériner des lettres de pardon émanées de l'un des représentants du Saint-Siège et prescrivit l'exécution de la peine, objet de la mesure gracieuse déclarée illégale.

Aussi l'ordonnance du 26 août 1670 [2] put-elle, dans son titre XVI, consacrer le principe que le droit de grâce appartenait au roi seul. Cette ordonnance distinguait plusieurs espèces de lettres : 1° *lettres d'abolition* particulière, cause d'un véritable danger pour l'ordre public, qui effaçaient le crime et annulaient la procédure commencée, sauf à l'égard des auteurs de méfaits déterminés entre les plus graves; — 2° *lettres de rémission*, dans les cas d'homicides involontaires ou de violences nécessitées par la légitime défense; — 3° *lettres de pardon*, lorsqu'il s'agissait de crimes non punis de mort et qui n'étaient pas inexcusables; — 4° *lettres de commutation*, qui abaissaient la peine à un degré inférieur; — 5° *lettres de rappel de ban ou de galères*, qui réintégraient le condamné dans la possession de ses biens non confisqués, sans toucher aux autres chefs de condamnation; — 6° *lettres d'abolition générale*, qui équivalaient à une amnistie; — 7° *lettres de réhabilitation, d'ester à droit et de révision*, qui relevaient des conséquences des sentences pénales, ou autorisaient les condamnés à justifier de leur innocence par la production de documents complémentaires, ou bien permettaient aux contumaces, après cinq ans d'absence, de se faire juger à nouveau, — réglementation vicieuse, compliquée, encore nuisible à l'œuvre de la justice par les énormes abus qu'elle facilitait et que les remontrances des parlements pouvaient seules contenir.

[1] D'autres ordonnances avaient antérieurement, en 1356, 1539, 1571 et 1579, réglementé le droit de grâce, mais d'une manière moins complète.

[2] Voy. Pothier, *De la procédure criminelle*, sect. VII, art. 238, § 8.

Ce qui, pour notre étude, résulte surtout de l'ordonnance de 1670, c'est la pleine attribution au roi du droit de grâce, attribution, en principe même, exclusive.

Jusqu'au dix-huitième siècle, néanmoins, ce droit fut exercé par quelques autres autorités, en vertu de hauts privilèges dont l'histoire offre un réel intérêt. L'évêque d'Orléans et le chapitre de l'église cathédrale de Rouen ont été les derniers détenteurs de cette prérogative, qui se rattachait à des usages pieux et que la tradition avait consacrée.

L'évêque d'Orléans l'exerçait le jour de son entrée solennelle dans cette ville; il avait le pouvoir de mettre en liberté et de gracier tous les prisonniers qui s'y trouvaient. Ce privilège, conféré à saint Aignan par un gouverneur romain, au temps de l'invasion d'Attila, avait été maintenu sans interruption aux successeurs de ce pontife que Grégoire de Tours salue en ces termes : *Vir eximiæ prudentiæ ac laudabilis sanctitatis.* Reconnu et confirmé par des arrêts du conseil du roi et du parlement de Paris, ainsi que par des lettres patentes d'Henri II, du 4 mars 1556, ce droit fut restreint par un édit d'Henri III, de 1578, — par Henri IV, en 1597, — par Louis XV, en 1753 [1].

Le pouvoir des évêques d'Orléans, d'obtenir du souverain, par *lettres déprécatoires*, la grâce des prisonniers, le jour de la prise de possession de leur siège, avait donné lieu à d'intolérables abus; les prisons de cette ville étaient toujours pleines, en cette circonstance, et de grands coupables, étrangers au diocèse, qui étaient parvenus à s'y faire transférer, avaient obtenu une affligeante impunité. L'édit de novembre 1753, tout en respectant, y est-il énoncé, « un usage que son antiquité rend vénérable dans sa singularité même », limita la prérogative « *aux prisonniers constitués en toutes prisons quelconques de ladite ville, pour crimes commis seulement dans l'étendue du diocèse d'Orléans et non ailleurs* » ; ces grâces ne purent désormais être accordées aux auteurs d'assassinats, de rapts avec violence et dans quelques autres cas déterminés [2].

Quelques années plus tard, la prérogative était abolie. « Mais les âmes que la charité inspire, disait excellemment M. Chatelain, en 1873, devant la Cour de cette ville, n'ont point besoin de privilège

[1] Voy. M. Vict. Molinier, *Notice historique sur le droit d'accorder des grâces aux criminels*, etc. Toulouse, 1870, p. 13 et s. — Brillon, *Dictionnaire des arrêts*, aux mots *Evêque d'Orléans*. — Pastoret, *Des lois pénales*. Paris, 1790, t. Ier, p. 44. — Jousse, *Traité de la justice criminelle*. Paris, 1771, t. II, p. 400.

[2] Voy. M. Chatelain, Discours déjà cité, p. 14. — M. Bimbenet, *Justice de Saint-Aignan*. — M. Molinier, *Notice déjà citée*, p. 18.

pour secourir les infortunes, et il y a vingt-quatre ans, deux détenus franchissaient en liberté le seuil de la prison pour dettes d'Orléans, à l'heure où le prélat dont le grand cœur appartient à la France et dont le grand nom est à jamais uni à celui de notre cité, faisait son entrée solennelle dans sa ville épiscopale. » Il ne nous est pas permis d'oublier que le jour où le coadjuteur qui devait succéder à l'illustre pontife vint s'asseoir à ses côtés, il continua, par les vœux de sa mansuétude, la séculaire tradition de clémence, si précieuse aux évêques d'Orléans, qu'elle est demeurée, après l'anéantissement de l'antique prérogative, vivante dans leur cœur.

En mémoire d'un éclatant service rendu à la ville de Rouen par un évêque, saint Romain, issu des rois francs, et à la prière de saint Ouen, son successeur, le droit avait été accordé, vers 640, au chapitre de la cathédrale, de gracier, chaque année, le jour de l'Ascension, celui des prisonniers qui avait commis le crime le plus grave, ainsi que ses complices [1]. Ce privilège, reconnu par Charles VIII, le 27 avril 1485, par Louis XII, Henri II et Charles IX, fut, non aboli, mais restreint par l'édit d'Henri IV, de 1607, dans une assemblée des trois états de Normandie. Tout en confirmant cette prérogative, il voulut qu'elle ne pût plus être appliquée à ceux qui seraient coupables de lèse-majesté divine ou humaine, d'assassinat avec guet-apens, de rapt et de viol. Combien il était étrange, subversif de toute idée de justice, ce privilège célèbre, dit *de la fierte de saint Romain*, qui désignait à la grâce le malfaiteur dont la scélératesse était jugée la plus profonde! De vives représentations avaient été exposées aux rois, à ce sujet, notamment à Henri III, dans l'assemblée tenue, à Saint-Germain, en 1583; mais le seul changement qu'on parvint à introduire fut la restriction ordonnée par Henri IV, à la fin de son règne [2]. Le chapitre de Rouen usa encore

[1] Voy. M. Vict. Molinier, *Notice déjà citée*, p. 7 et s. — Voy. aussi Ét. Pasquier, *Recherches de la France*. Paris, 1723, l. IX, c. XLII, t. Ier, p. 1010. — Floquet, *Histoire du privilège de Saint-Romain*. Paris, 1833. — *Acta sanctorum*, des Bollandistes. Bruxelles, 1861, t. X, *Octobris*, p. 87. — Jousse, déjà cité, t. IV, p. 403. — Serpillon, *Code criminel*. Paris, 1768, p. 762. — Muyant de Vouglans, *Lois criminelles de la France*. Paris, 1780, p. 601. — Jean Bodin, *De la république*, l. Ier, p. 239, etc. Pendant treize jours avant la fête de l'Ascension, il était sursis à l'instruction, au jugement des affaires criminelles et à l'exécution des peines capitales jusqu'à ce que le chapitre eût exercé son privilège. Le cours de la justice répressive restait ainsi en suspens. Le cérémonial, pratiqué pendant cet intervalle de temps et le jour de la fête, offrait un caractère singulier; que de curieux détails à relever!

[2] On vit alors, fait remarquer M. Molinier, des conflits de plus en plus fréquents entre le chapitre de Rouen et les corps judiciaires. Il y avait à vérifier si les prisonniers choisis pour être graciés étaient *fiertables* ou non

de ce privilège, à la fête de l'Ascension de l'année 1790, en faveur de deux époux qui s'étaient pris de querelle avec un voisin et l'avaient tué. Ce qui ne mérite pas moins d'être noté, c'est que l'évêque constitutionnel Charrier de la Roche réclama, pour son chapitre, en 1791, l'exercice de ce droit. Le ministre de la justice, Duport, dut répondre, par une lettre du 30 mai, que cette prérogative avait été abolie avec tous les privilèges.

On voit donc observés jusqu'au commencement de la Révolution, d'anciens usages relatifs au droit de grâce.

II

Les abus auxquels avaient donné lieu l'exercice de ce droit, surtout les *lettres de rémission*, provoquèrent les vives et légitimes critiques de l'Assemblée constituante. En même temps que des châtiments barbares étaient abolis, que les jurys d'accusation et de jugement étaient organisés par la loi du 16 septembre 1791, on s'élevait contre le maintien du droit de grâce.

Des publicistes illustres l'avaient si fortement combattu, que les attaques se produisirent avec ardeur au sein de l'Assemblée. On exprima la crainte d'énerver, si l'on ne supprimait ce droit, l'action des lois pénales tempérées par les réformes nouvelles et désormais soustraites à l'arbitraire. Durant les séances des 5 et 6 juin 1791, Lameth, Pétion, Lepelletier de Saint-Fargeau, Duport demandèrent l'abolition du pouvoir gracieux et eurent gain de cause, malgré la résistance de l'abbé Maury et de plusieurs de ses collègues.

Le vote fut formulé en ces termes : « L'usage de tous actes, tendant à empêcher ou à suspendre l'exercice de la justice criminelle, l'usage des lettres de grâce, de rémission, d'abolition, de pardon ou de commutation de peines, est aboli pour tout délit qui aura été jugé par voie de jury [1]. »

Il ne faudrait pas conclure de cette rédaction que le vote n'interdisait les mesures de clémence qu'envers les gens condamnés pour crimes. Sous l'ancienne monarchie, la grâce n'intervenait pas relativement aux infractions secondaires, à la catégorie de faits, rangés aujourd'hui au nombre des délits proprement dits. A l'égard de ces faits, il était inutile de prononcer l'interdiction ; elle avait toujours

fiertables, c'est-à-dire étaient ou n'étaient pas dans les cas d'exclusion déterminés par l'édit d'Henri IV. (*Fierte*, du mot *feretrum*, cercueil, *châsse de saint Romain*, au contact de laquelle le condamné, désigné par le chapitre, était gracié.)

[1] Voy. *Code pénal* du 25 septembre 1791, Ire partie, t. VII, art. 13.

existé; l'ancien état de choses fut maintenu sans changement. C'est par rapport aux actes plus graves, aux crimes, qui étaient seuls autrefois l'objet des décisions gracieuses, que l'abolition fut proclamée.

C'était dépasser manifestement le but, ainsi qu'il arrive toujours dans les temps de réaction excessive. L'Assemblée constituante le reconnut bien vite; car elle s'attribua presque aussitôt le pouvoir d'user de clémence dans les affaires qui se référaient aux questions politiques et aux dissensions intestines.

Le principe même du pardon n'était pas moins rayé de notre droit public pour l'ensemble des méfaits. Le généreux souverain, auquel appartient l'honneur d'avoir successivement aboli la *question préparatoire* et la *question préalable*, perdit le droit de grâce que les siècles avaient confirmé entre les mains de ses prédécesseurs et dont il lui avait été si doux de recueillir l'héritage. Mais, le 21 janvier 1793, quelques instants avant d'incliner sa tête sous la hache du bourreau et de monter au ciel, le fils de saint Louis ressaisit vraiment en roi la plus chère prérogative que la révolution lui eût enlevée, lorsque, du haut de l'échafaud, il s'écria, d'une voix lente et ferme : « Français, je suis innocent des crimes que l'on m'impute; je pardonne aux auteurs de ma mort et je demande que mon sang ne retombe pas sur la France. » Paroles immortelles, dignes du serment que Louis XVI avait prêté, à Reims, sur le livre de l'Évangile, et qui sont pour le droit de grâce comme une nouvelle consécration.

L'expérience ne tarda pas, en effet, à démontrer que, sous tous les régimes, la clémence est la compagne nécessaire de la justice. Le sénatus-consulte du 16 thermidor an X (art. 86) autorisa le Premier Consul à exercer le droit de grâce. Depuis cette époque, le chef de l'État n'a jamais perdu, en France, cette prérogative que lui confère aujourd'hui l'article 3 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 [1].

Il en est de même chez tous les peuples civilisés [2]. La disposition trop absolue de notre code pénal de 1791 n'a été nulle part adoptée; toutes les constitutions politiques reconnaissent que le pouvoir gracieux doit être confié au représentant le plus élevé de la nation, l'exercice de ce pouvoir étant parfois nécessaire pour tempérer, pour achever, en quelque sorte, l'œuvre de la justice.

[1] Voy. les art. 67 de la Charte de 1814, — 57 de l'acte additionnel du 22 avril 1815, — 58 de la Charte de 1830, — 55 de la Constitution de 1848, — 9 de la Constitution de 1852 et 1 du Sénatus-Consulte des 25-30 décembre de cette même année.

[2] Voy. M. Legoux, *Du droit de grâce en France*. Paris, 1865.

Aucune loi ne réglemente, ni chez nous, ni ailleurs, le droit de grâce. Les constitutions l'affirment, en laissant à la jurisprudence et à la doctrine, avec l'aide des traditions, le soin d'en fixer le véritable caractère, d'en déterminer l'étendue et les effets.

Notre projet n'est pas d'en faire connaître ici le mécanisme pratique; nous ne nous placerons pas à ce point de vue; ce serait retracer des règles dont l'exposé ne saurait entrer dans le plan de notre étude actuelle. — Nous apprécierons le caractère de la grâce, ses modes d'application, ses conséquences; mais nous en parlerons brièvement, d'amples développements relatifs à cet ordre d'idées ne pouvant convenir qu'à un examen absolument juridique. — Notre principal dessein est de considérer le pouvoir gracieux dans son essence, son organisation générale, les règles supérieures qui doivent présider à son exercice, — enfin, après avoir signalé les objections, les critiques, d'indiquer les améliorations à souhaiter.

III

La loi romaine déterminait exactement le caractère de la *grâce;* un rescrit des empereurs Valentinien et Valens la définissait ainsi : *Indulgentia quos liberat, notat; nec infamiam criminis tollit, sed pœnæ gratiam facit* [1].

La grâce est la remise de la peine; mais elle n'efface pas l'infraction et ne porte aucune atteinte à la sentence; elle n'empêche pas, le cas échéant, la condamnation du gracié comme récidiviste, s'il commet un nouveau méfait. Sans aucun effet rétroactif, elle ne statue que pour le présent et l'avenir.

Bien différente de l'*amnistie*, qui, émanant, non du chef de l'État, mais du pouvoir législatif, voue à l'oubli les faits, les poursuites, les condamnations, avec toutes leurs conséquences — qui peut devancer les jugements et dont la portée est générale, collective, la grâce ne concerne aujourd'hui que le châtiment à subir et ne peut jamais intervenir avant la sentence, en même temps qu'elle est personnelle à celui qui en reçoit le bienfait [2].

[1] L. 3, Cod., *De generali abolitione.*

[2] Voy. M. de Peyronnet, *Les Pensées d'un prisonnier,* l. IV. — Voy. aussi Carrara, *Programme du droit criminel, partie générale,* trad. par M. Baret. Paris, 1876, § 711, p. 388 et s. — Hermann, *De abolitione criminum.* — Steck, *De amnistia.* — Arcos Orodea, *Estudio sobre la regia prerogativa de indulto* (*Escuela del derecho*, vol. 5, p. 64). — Hello, *Le régime constitutionnel,* IIe partie, t. I, c. II, sect. 10, § 1. — La grâce peut être accordée, à raison de toutes peines criminelles, correctionnelles et de simple police, mais seulement après que la condamnation est devenue définitive. Aussi les

Non moins distincte de la *réhabilitation* qui fait cesser toutes les incapacités résultant d'une condamnation et ne peut toutefois être accordée qu'après l'exécution ou la remise de la peine, la grâce, qui a le pouvoir d'affranchir du châtiment, ne fait disparaître les conséquences légales du jugement que lorsqu'elle précède toute exécution [1].

La grâce se distingue aussi de la *révision*, puisqu'elle est sans effet rétroactif et que, loin d'effacer toute idée de délit et de culpabilité, elle tient le délit pour certain et la culpabilité pour reconnue.

Nulle mesure gracieuse ne peut influer sur les intérêts des tiers; c'est la réserve expresse ou tacite de toutes les décisions. *Princeps nunquam tollit jus quæsitum tertio.* « De même, dit Carrara[2], que la réparation au profit de la personne lésée ou la rémission par elle accordée, tout en éteignant l'action civile, ne préjudicie en rien à l'action pénale, dans les méfaits qui donnent lieu à une action publique, de même l'expiation de la peine ou la rémission par la grâce ne préjudicie nullement à l'action civile. » Les actes de clémence n'entraînent, dans aucun cas, la remise des frais de justice.

La grâce est *entière* et dispense le condamné de subir aucune peine; ou bien elle est *partielle* et ne fait que diminuer la durée ou l'importance de l'expiation.

Elle est *pure et simple*, ou *commutative*, ou *conditionnelle.*

Il y a *commutation*, lorsqu'une peine est substituée à celle qui résultait de la sentence. La nouvelle peine ne peut être que l'un des modes de répression prévus et organisés par le législateur; elle doit être plus douce que la précédente. L'histoire n'a point pardonné à Louis XIV d'avoir commué en prison perpétuelle le bannissement prononcé contre Fouquet.

Il y a *grâce conditionnelle*, quand la remise, soit totale, soit partielle, est subordonnée à l'accomplissement d'un fait, lorsque, par exemple, le condamné est astreint à réparer le dommage que le méfait a causé.

Des différences profondes séparent la *grâce commutative* de la *grâce conditionnelle.* Dans le premier cas, l'inexécution, même par le fait du condamné, de la nouvelle peine ne remet pas en vigueur l'ancienne que la commutation a définitivement supprimée; quelles que soient les circonstances qui se produisent après la mesure gracieuse, la peine substituée peut seule être subie. Dans le second cas,

individus qu'a atteints une sentence rendue par contumace ne peuvent-ils en être l'objet. En édictant une exception, à cet égard, une loi récente a confirmé le principe que nous rappelons.

[1] Voy. Avis du Conseil d'Etat, du 8 janvier 1823.

[2] *Programme de Droit criminel, partie générale,* déjà cité, § 573.

au contraire, l'inaccomplissement de l'obligation enlève toute efficacité à la grâce, la rend comme non avenue et, sans donner au pouvoir le droit de réaliser la condition par aucune voie coercitive [1], autorise la pleine et entière exécution de la sentence pénale.

En précisant l'un des effets de la commutation de peine, nous venons de signaler l'un des caractères principaux de la grâce qui est *irrévocable*. Une fois obtenue, rien ne peut en ravir le bienfait au condamné. La grâce conditionnelle n'étant définitive que par l'accomplissement même de la condition, ce n'est point violer la règle de l'irrévocabilité, mais l'appliquer, que de tenir pour inexistante une mesure gracieuse qui n'est pas devenue parfaite.

L'exercice du droit de grâce ne peut être *officiellement* provoqué par le juge [2]; mais, si cette réserve est imposée par la nécessité de ne pas entraver la liberté d'appréciation du chef de l'État, il appartient aux magistrats d'exposer, d'une manière officieuse, les considérations qui militent en faveur d'un condamné. C'est l'une des tâches dont doivent s'acquitter avec le plus de soin les présidents des cours d'assises et les officiers du parquet.

Les décisions qui commuent la peine capitale en un autre châtiment sont entérinées avant de recevoir leur exécution. Aux termes de l'article 20 du décret du 6 juillet 1810, c'est à l'audience des chambres réunies de la Cour d'appel, en présence du condamné, que les lettres de grâce sont lues, sans que la Cour puisse, comme autrefois les parlements, faire aucune remontrance. Toutes les autres mesures de clémence sont, sans entérinement, exécutées sur l'ordre donné aux procureurs généraux par le ministre de la justice.

Si une difficulté s'élève pour appliquer ou interpréter la décision gracieuse, l'autorité judiciaire est seule compétente pour la résoudre.

IV

C'est vainement que l'on a contesté la légitimité du droit de grâce; si l'exercice de ce droit impliquait une révision arbitraire des procès, on ne pourrait l'admettre sans ébranler l'édifice judiciaire tout entier. Un usage abusif conduit certainement à ce résultat : que l'on réprouve l'usage, mais sans faire rejaillir la réprobation sur le principe. Les biens les plus précieux, les meilleurs, ne sont-ils pas

[1] Car l'inexécution de la condition constitue, non une infraction à la loi, mais une inobservation du décret de grâce, inobservation qu'aucune répression ne peut atteindre.

[2] Circulaires ministérielles des 20 vendémiaire an XI et 13 messidor an XIII.

ceux dont on abuse le plus? La flétrissure que méritent les excès ne saurait faire renoncer à des institutions, à des biens excellents.

Le droit de grâce justifie au plus haut degré cette appréciation. D'éminents esprits le repoussent [1]. « Si la peine est nécessaire, dit Bentham [2], on ne doit pas la remettre; si elle n'est pas nécessaire, on ne doit pas la prononcer. » — « Le soin de conserver et de défendre la sûreté publique et la tranquillité particulière doit être le premier devoir de la souveraineté. La clémence qui est contraire à ce devoir est une faiblesse, un abus manifeste. La vertu à laquelle on donne ce nom sert à corriger les lois injustes et féroces, non à éluder la sanction des lois justes. Toute grâce accordée à un coupable est une dérogation à la loi. Si la grâce est juste, la loi est mauvaise; si elle est bonne, la grâce est une violation de la loi. Dans le premier cas, il faut abolir la loi; dans le second, refuser la grâce. » Ainsi s'exprime Filangieri [3]. Un publiciste non moins généreux, le criminaliste célèbre qui jeta, de Milan, en 1764, sur les anciennes législations pénales, comme leur sentence de mort et à la fois comme un plan de réédification, son livre *des délits et peines*, Beccaria a écrit : « Heureuse la nation qui ne donnerait plus le nom de vertus à la clémence et au pardon! La clémence que l'on a vue dans quelques souverains tenir lieu des autres qualités qui leur manquaient pour remplir les devoirs du trône, devrait être bannie d'une législation sage, où les peines seraient douces, où l'on rendrait la justice avec des formes promptes et régulières... Quand le souverain accordera la grâce d'un criminel, ne pourra-t-on pas dire qu'il sacrifie la sûreté publique à celle d'un particulier et que, par un acte de bienfaisance aveugle, il prononce un décret général d'impunité? Que les lois soient donc inexorables; que les exécuteurs des lois soient inflexibles; mais que le législateur soit indulgent et humain [4]. »

Tel était le sentiment du penseur profond que révoltait la barbarie des lois criminelles et qui contribua, pour une si large part, à l'adoucissement du droit pénal. C'est la thèse même qu'au mois de juin 1791, l'Assemblée constituante faisait triompher en France pour quelques années.

Mais on ne peut s'empêcher de reconnaître l'erreur. Non, le droit de grâce n'est pas « une injurieuse violation des droits sacrés de la

[1] Notamment Kant, Pastoret, Barbeyrac, Bernardi, Livingston, malgré quelques réserves. — Voy. M. Bonneville de Marsangy, *Traité des diverses institutions complémentaires du régime pénitentiaire*, l. II.

[2] *Théorie des peines et des récompenses*. Paris et Leipzig, 1826, t. Ier.

[3] Edition de ses œuvres, avec commentaire par Benjamin Constant. Paris, 1840, t. II, p. 192 et 193.

[4] *Traité des délits et des peines*, déjà cité, p. 122 et 123.

justice, » et si parcimonieuse que l'on puisse souhaiter la distribution des actes de clémence, on est conduit à affirmer que, sans possibilité de pardon, l'œuvre judiciaire manquerait parfois son but et aboutirait à l'iniquité. Combien de fois des circonstances graves, étrangères à toute suggestion arbitraire, sans infirmer en rien l'exactitude des sentences pénales, commandent d'en prévenir ou d'en tempérer l'exécution ! Souvent elles se présentent après le jugement, avec une force, une autorité qui se fût imposée à la conscience du magistrat, s'il les eût connues ! Supprimer le pouvoir gracieux, ce serait s'exposer à soulever, dans certains cas, l'indignation des consciences les plus fermes.

Théoriquement, l'avis de Beccaria, de Filangieri peut séduire un esprit rigoureux ; mais pour qui a la pratique des choses judiciaires, l'exagération de leur sentiment trop absolu ne parvient à se dissimuler sous aucun raisonnement. La faillibilité humaine, l'infinie variété des faits, le tableau surprenant des douleurs et des misères terrestres rendent le principe de la possibilité du pardon aussi nécessaire que la loi du châtiment. Jean Bodin [1], Grotius [2], Puffendorf [3], Vattel [4] se sont faits, avec raison, les défenseurs du pouvoir gracieux ; le philosophe, qui a dévoilé *l'esprit des lois* par un chef-d'œuvre, a mis en relief, dans des pages que la sagesse a dictées, les mérites et les services sociaux par lesquels se défend le droit de grâce [5].

« Si juste, si prévoyante, si modérée que soit une loi pénale, elle finit toujours par se trouver en défaut sur un fait exceptionnel, sur une espèce placée en dehors du cours ordinaire des choses [6]. » Aussi le secours des mesures gracieuses est-il indispensable pour assurer la parfaite régularité et concilier toutes les nécessités de la vie sociale [7].

La même solution doit être acceptée, soit que l'on appartienne à l'école du droit divin, qui considère le souverain comme tenant ses pouvoirs de Dieu et le droit de grâce comme une émanation de la puissance céleste [8], soit que l'on embrasse les doctrines de l'école

[1] *De la république*, l. Ier, c. VIII, p. 236 et s.
[2] *De jure belli ac pacis*, l. II, c. XX, § 21 et s.
[3] *De jure naturæ et gentium*, l. VIII, c. III, § 15 et s.
[4] *Le droit des gens*, l. Ier, ch. XIII, § 173.
[5] Montesquieu, *Esprit des lois*. Voy. notamment l. VI, ch. XXI.
[6] Trolley, *Cours de droit administratif*, t. I, n° 109.
[7] Voy. Aulu-Gelle, *Noctes Atticæ*. Lyon, 1534, l. VI, c. XIV, p. 181 et 182 ; — L. VII, c. III, p. 197 et 198 : « *Ignoscentiæ utiles sunt rebus humanis.* »
[8] Voy. Le Bret, *Traité de la souveraineté*. Paris, 1642, l. IV, ch. VII, p. 291. — De Bonald, *Législation primitive*. Paris, 1802. — Joseph de Maistre, *Du Pape*. Lyon, 1819, et *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Paris, 1821. — Donoso

rationaliste qui voit dans l'idée de justice, affirmée par la conscience humaine, la source du droit de punir, dans l'utilité les limites de son exercice et sa justification dans les exigences de l'ordre public[1].

Pour l'une, comme pour l'autre école, le droit de grâce est un attribut exclusif de la souveraineté, qui ne peut être privée, dans aucun des deux systèmes, de l'un des moyens les plus efficaces de réaliser le bien social, fin dernière des lois criminelles.

On a vivement soutenu qu'un condamné ne pouvait être obligé d'accepter sa grâce : *Invito beneficium non datur.* « L'amnistie ne fait rien perdre à l'homme innocent, dit M. de Peyronnet. La grâce lui fait tout perdre, jusqu'au droit de se dire tel. Quiconque a failli doit s'humilier : il peut demander grâce et la recevoir. Quiconque n'a point failli faillirait en s'humiliant : il ne peut ni recevoir ni demander grâce. On consent à la sentence, en consentant à la grâce. On se reconnaît bien accusé et à bon droit condamné. Souffrez la sentence ; vous n'aurez rien accordé, puisque vous êtes contraint. Acceptez la grâce qui maintient, au moins, le passé, vous donnez, sans y être contraint, votre assentiment à tout ce qu'elle maintient. Sans y être contraint ; car il n'est au pouvoir de personne de vous obliger à accepter ou à subir autre chose que votre sentence... Il est peut-être encore des États où cet abus pourrait exister : je le tiens pour impossible dans les États libres[2]. »

L'opinion partagée par M. de Peyronnet ne peut être plus fortement exprimée. En se plaçant au point de vue qu'il adopte, on serait amené à regarder son avis comme fondé. La grâce, impliquant un méfait et un coupable, semble ne pouvoir être imposée à celui qui la refuse, au nom de son innocence méconnue. Mais, si grave que soit cette considération, à laquelle sert de base le caractère même de la grâce, il est une raison plus haute qui domine le droit pénal et l'emporte sur toute autre, pour faire d'une mesure gracieuse un acte que nul condamné ne peut repousser.

La répression intervient dans un intérêt supérieur, qui n'est en

Cortès, *Œuvres complètes* (sur *le droit de punir*). — Bautain, *Philosophie des lois, au point de vue chrétien.* Paris, 1860, etc.

[1] Voy. notamment Grotius, *De jure belli ac pacis.* Amsterdam, 1689. (*Est jus naturale dictatum* RECTÆ RATIONIS... *adeo immutabile ut ne a Deo quidem mutari quæat.*) — Leibnitz, Recueil de ses œuvres par Dutens, t. IV, p. 272, *Observationes de principio juris.* — M. Molinier, *Notices sur les œuvres juridiques de Leibnitz et sur le droit d'accorder des grâces.* — A. Franck, *Philosophie du droit pénal.* Paris, 1864, etc. — « La grâce se justifie, dit Mittermaier, en ce qu'elle répond à des exigences auxquelles le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire, dans leurs sphères nécessairement limitées, ne peuvent satisfaire. »

[2] *Pensées d'un prisonnier,* ch. *De la grâce,* p. 146 et 147.

rien subordonné aux préoccupations et aux vues du condamné. De même que, dans l'exercice de son action, le ministère public ne relève ni de la volonté de la victime ni de celle du coupable, de même celui-ci ne peut l'obliger à faire subir une peine dont le représentant le plus élevé du pouvoir déclare l'exécution inutile au bien général de la société. La grâce n'est pas seulement, en effet, un acte de clémence envers un homme frappé d'un châtiment : elle est une mesure qui sauvegarde la moralité de la répression et la dignité du but que poursuit la justice. La peine ne saurait donner naissance à un droit ; on subit l'expiation ; mais il serait inadmissible que l'on pût la revendiquer, en dépit de l'abaissement de pénalité ou de l'entier pardon, jugé plus conforme à l'intérêt social que l'exécution de la sentence. Ce serait méconnaître le véritable caractère des lois pénales et les maximes fondamentales du droit public.

La fin prochainement.

Jules Lacointa.

UN ROI ET UN DIPLOMATE

On sait que le prince de Talleyrand, mort en 1838, a laissé des Mémoires dont la publication, curieusement attendue, ne doit avoir lieu que dans sept années, c'est-à-dire cinquante ans après le décès de leur auteur.

Mais avant de posséder sur l'illustre diplomate et sur l'époque orageuse où il a vécu son propre témoignage et ses piquantes révélations, on peut dès aujourd'hui, à la lumière des documents conservés aux archives des affaires étrangères, le surprendre lui-même, pour ainsi dire, dans son rôle de négociateur et l'étudier dans le jeu savant de sa politique.

Il existe au dépôt du quai d'Orsay, tout récemment ouvert aux recherches des historiens, un précieux dossier d'un intérêt exceptionnel comprenant toute la correspondance inédite du roi Louis XVIII et du prince de Talleyrand pendant le Congrès de Vienne. Ce dossier se compose de soixante lettres du prince, de vingt-huit lettres du roi, et du célèbre rapport que M. de Talleyrand remit à Louis XVIII avant son départ de Gand pour Paris.

Tous ces documents vont former la matière d'une publication de premier ordre, éditée chez Plon, par les soins d'un fonctionnaire élevé du ministère des finances, M. Pallain [1]. Les éditeurs ont bien voulu nous communiquer par avance ce travail, de l'intérêt le plus saisissant, et on peut ajouter le plus actuel, car il montre comment la France s'est en quelques mois relevée de désastres semblables à ceux dont nous subissons encore, après dix ans, les conséquences douloureuses, et il nous a paru que rien n'était plus utile et plus opportun que de mettre en lumière les principes et les moyens par lesquels la France, abattue il y a soixante ans comme aujourd'hui, a su recouvrer d'un coup la puissance et la sécurité, avec le respect du monde.

C'est là, en effet, ce qui ressort avec éclat de l'ouvrage que nous

[1] *Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le Congrès de Vienne*, avec préface, éclaircissements et notes, par M. E. Pallain, chez Plon. 1 vol. in-8°.

signalons, et tous ceux dont l'esprit impartial en étudiera les pièces attachantes ne pourront se défendre d'un hommage pour cette Monarchie qui défendait avec tant de noblesse et de fermeté les intérêts de la France, et pour ce diplomate qui en assurait le triomphe avec une habileté si consommée.

M. de Talleyrand quitta Paris le 16 septembre 1814, pour se rendre à Vienne, où il arriva le 23 au soir. Du premier coup d'œil, il s'aperçut que les quatre puissances coalisées, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse, s'entendaient secrètement entre elles pour réduire la France à un rôle entièrement passif au Congrès. On se cachait de son négociateur, on lui dissimulait les notes échangées entre les *alliés*, on ne l'invitait pas aux conférences préparatoires; en un mot, c'était une quarantaine diplomatique qui dénotait le parti pris de tout régler en dehors de la France, pour ne lui offrir à la fin que des solutions dures et irrévocables.

Ces solutions, décidées à demi-mot entre les souverains alliés, elles sont bien connues : c'était toute la Pologne donnée à la Russie, la Saxe entière attribuée à la Prusse, le maintien de Murat à Naples, afin d'affaiblir la France en ne rétablissant pas la maison de Bourbon dans les Deux-Siciles; l'Autriche rentrant en Italie jusqu'à hériter de la branche aînée de la maison de Savoie et à s'établir à Turin au préjudice de la branche de Carignan ; bref l'organisation autour de la France d'une ligue d'États hostiles, parmi lesquels il lui fût impossible de trouver un allié.

C'est ce complot que M. de Talleyrand dut immédiatement déjouer ; c'est ce réseau de défiance et de jalousie qu'il dut sans délai s'efforcer de rompre; et rien n'est plus curieux que de le voir appliqué à ce travail. C'est attachant à l'égal d'un roman, et l'on suit avec un intérêt passionné cette escrime diplomatique, si fine et si serrée, qui porte des coups profonds et inattendus, cette sagacité pénétrante qui devine les plans de l'adversaire et les déconcerte, ce sang-froid que rien ne trouble, ni l'hypocrisie des caresses ni la comédie des menaces, cette supériorité de l'intelligence qui met la force à ses pieds et finit par triompher d'elle!

Il y a des scènes tout à fait dramatiques, telles que la première entrevue de Talleyrand avec l'empereur Alexandre.

Voici comment l'ambassadeur la raconte à Louis XVIII.

« En m'abordant, il m'a pris la main; mais son air n'était point affectueux comme à l'ordinaire; sa parole était brève, son maintien grave et peut-être un peu solennel. J'ai vu clairement que c'était un rôle qu'il allait jouer.

— Parlons de nos affaires; il faut que nous les finissions ici.

— Cela dépend de Votre Majesté. Elles finiront promptement et heureusement si Votre Majesté y porte la même noblesse et la même grandeur d'âme que dans celles de la France.

— Mais il faut que chacun y trouve ses convenances.

— Et chacun ses droits.

— Je garderai ce que j'occupe.

— Votre Majesté ne voudra garder que ce qui sera légitimement à Elle.

— Je suis d'accord avec les grandes puissances.

— J'ignore si Votre Majesté compte la France au rang de ces puissances?

— Oui, sûrement; mais si vous ne voulez point que chacun trouve ses convenances, que prétendez-vous?

— Je mets le droit d'abord, et les convenances après.

— Les convenances de l'Europe sont le droit.

— Ce langage, Sire, n'est pas le vôtre; il vous est étranger et votre cœur le désavoue.

— Non; je le répète, les convenances de l'Europe sont le droit.

Je me suis alors tourné vers le lambris près duquel j'étais; j'y ai appuyé ma tête, et frappant la boiserie, je me suis écrié : « Europe! malheureuse Europe! »

Me retournant du côté de l'empereur : « Sera-t-il dit, lui aije-demandé, que vous l'aurez perdue? »

Il m'a répondu : « Plutôt la guerre que de renoncer à ce que j'occupe. »

J'ai laissé tomber mes bras, et dans l'attitude d'un homme affligé, mais décidé, qui avait l'air de lui dire : la faute n'en sera pas à nous, j'ai gardé le silence.

L'empereur a été quelques instants sans le rompre, puis il a répété : « Oui, plutôt la guerre. »

J'ai conservé la même attitude. Alors, levant les mains et les agitant comme je ne lui avais jamais vu faire, et d'une manière qui m'a rappelé le passage qui termine l'*Eloge de Marc-Aurèle*, il a crié plutôt qu'il n'a dit : « Voilà l'heure du spectacle, je dois y aller, je l'ai promis à l'empereur, on m'y attend. »

Et il s'est éloigné; puis, la porte ouverte, revenant à moi, il m'a pris le corps de ses deux mains, il me l'a serré en me disant, avec une voix qui n'était plus la sienne : « Adieu, adieu, nous nous reverrons! »

Quelle scène! Et le théâtre en a-t-il jamais imaginé de plus saisissante!

Pour combattre les prétentions des coalisés, M. de Talleyrand,

qui n'avait pas la force, s'appuyait avec obstination sur les principes et les opposait sans relâche à toutes les combinaisons oppressives de ses adversaires.

Son arme défensive, son unique soutien dans ces négociations compliquées et épineuses, c'était le principe de la légitimité. Contre l'avidité des victorieux, il ne pouvait se prévaloir des principes de 89, des droits de l'homme et de la souveraineté du peuple. Il invoquait alors le droit historique, et, au nom de la vieille tradition européenne, cherchait à sauvegarder l'intégrité de notre territoire.

« La France vaincue, dit très bien M. Pallain, bénéficiait ainsi, dans sa défaite, du principe que les autres Monarchies de l'Europe étaient intéressées à respecter en elle, parce qu'elles-mêmes n'avaient pas d'autre fondement. Elle recevait pour seule égide, de M. de Talleyrand, un principe qui était assez accepté des puissances coalisées pour limiter leur victoire. Elle évitait ainsi l'application de la force pure et simple qu'elle leur avait sous l'Empire souvent imposée. »

Cette idée de la légitimité ne devait pas seulement, dans la pensée de M. de Talleyrand, servir d'égide à la France, elle devait être aussi le palladium d'un équilibre européen assez durable pour assurer à notre pays, excédé de tant de luttes, de longues années de repos et de prospérité.

Dans tout le cours des négociations, on voit M. de Talleyrand se cantonner avec une dignité fière sur ce terrain solide des principes, refuser de laisser porter atteinte aux principes, invoquer sans cesse les principes du droit public. Ce langage exaspérait le plénipotentiaire de Prusse, M. de Hardenberg, dont il contrecarrait toutes les vues ambitieuses, et un jour le représentant de Frédéric-Guillaume s'oublia jusqu'à la violence. Écoutez cette scène racontée par Talleyrand :

Il s'éleva un tumulte dont on ne pourrait que difficilement se faire l'idée. M. de Hardenberg, debout, les poings sur la table, presque menaçant et criant comme il est ordinaire à ceux qui sont affligés de la même infirmité que lui [1], proférait ces paroles entrecoupées : « Non, monsieur ; le droit public, c'est inutile. Pourquoi dire que nous agirons selon le droit public? Cela va sans dire. » Je lui répondis que si cela allait bien sans le dire, cela irait encore mieux en le disant. M. de Humboldt criait : « Que fait ici le droit public? » A quoi je répondis : « Il fait que vous y êtes. »

Quelques jours plus tard, M. de Talleyrand eut une seconde

[1] Il était sourd.

entrevue avec l'empereur Alexandre, et la scène ne fut pas moins dramatique que la première. Nous ne pouvons résister au plaisir de la citer, car ce spectacle de l'habileté désarmée luttant contre la brutalité victorieuse, enivrée de sa puissance, et la contraignant à s'incliner devant la justice, est un des spectacles les plus nobles et les plus fortifiants qu'on puisse contempler.

Voici le récit de M. Talleyrand à Louis XVIII :

« L'empereur me dit : J'ai deux cent mille hommes dans le duché de Varsovie ; que l'on m'en chasse. J'ai donné la Saxe à la Prusse, l'Autriche y consent. — J'ignore, lui dis-je, si l'Autriche y consent. J'aurais peine à le croire, tant cela est contre son intérêt. Mais le consentement de l'Autriche peut-il rendre la Prusse propriétaire de ce qui appartient au roi de Saxe? — Si le roi de Saxe n'abdique pas, il sera conduit en Russie ; il y mourra. Un autre roi y est déjà mort[1]. — Votre Majesté me permettra de ne pas la croire ; le Congrès n'a pas été réuni pour voir un pareil attentat. — Comment! un attentat? Quoi! Stanislas n'est-il pas allé en Russie! Pourquoi le roi de Saxe n'irait-il pas? Le cas de l'un est celui de l'autre. Il n'y a pour moi aucune différence. » J'avais trop à répondre! J'avoue à Votre Majesté que je ne savais comment contenir mon indignation. L'empereur parlait vite. Une de ses phrases a été celle-ci : « Je croyais que la France me devait quelque chose. Vous me parlez toujours de principes : votre droit public n'est rien pour moi ; je ne sais ce que c'est. Quel cas croyez-vous que je fasse de tous vos parchemins et de tous vos traités?... Le roi de Saxe est un traître! — Sire, la qualification de traître ne peut jamais être donnée à un roi ; et il importe qu'elle ne puisse jamais lui être donnée. » J'ai peut-être mis un peu d'expression à cette dernière partie de ma phrase. Après un moment de silence : « Le roi de Prusse, me dit-il, sera roi de Prusse et de Saxe, comme je serai empereur de Russie et roi de Pologne. Les complaisances que la France aura pour moi sur ces deux points seront la mesure de celles que j'aurai moi-même pour elle sur tout ce qui peut l'intéresser. »

D'une manière générale, le caractère d'Alexandre, présenté d'habitude comme généreux et chevaleresque, apparaît sous un jour moins favorable dans cette correspondance, où l'on rencontre plutôt le Slave avec ses souplesses, le demi-barbare avec ses emportements et ses violences.

Toutefois, vers la fin, Alexandre s'adoucit, et dans un troisième entretien il cherche même à cajoler Talleyrand en jouant vis-à-vis

[1] Stanislas Poniatowski.

de lui le rôle de tentateur; mais ses caresses félines ne réussissent pas plus que ses menaces à déconcerter le calme négociateur.

Enfin, pour achever de donner une idée des difficultés inouïes avec lesquelles notre plénipotentiaire était aux prises, il suffit d'ajouter que plusieurs des souverains de second ordre qui se trouvaient à Vienne pour y suivre les travaux du Congrès n'osaient pas même voir le prince de Talleyrand, tant la France vaincue était à l'index des coalisés. Voici ce qu'on lit dans une lettre de Talleyrand à M. de Jaucourt, de la fin d'octobre 1814 :

Le roi de Bavière a demandé à M. de Labrador s'il voyait quelquefois le prince de Talleyrand. L'ambassadeur d'Espagne a dit que oui. « Je le voudrais bien aussi, dit le roi, mais je n'ose pas. »

Dès la mi-novembre 1814, c'est-à-dire en six semaines, tout était changé et la situation complètement retournée. Les sentiments de défiance et de jalousie avaient disparu pour faire place à des dispositions contraires, et Talleyrand, dont cette transformation merveilleuse était l'œuvre, pouvait écrire au roi :

Les puissances sont ici vis-à-vis de nous dans une situation d'égards et de condescendance telle, que nous aurions pu difficilement l'espérer il y a six semaines; je puis dire qu'elles-mêmes en sont étonnées.

Pour obtenir un pareil résultat, le négociateur français avait prodigué toutes les ressources de son fertile et puissant esprit, profitant, pour le succès de sa mission, des moindres incidents de la vie mondaine, des rencontres fortuites, des propos échangés au cours d'un dîner ou d'une soirée. On le voit raisonnant Metternich, entourant Castlereagh, gagnant les généraux autrichiens, s'occupant de tout, même de la rédaction des notes à mettre au *Moniteur* et d'articles pour les journaux allemands que le *Moniteur* devait ensuite reproduire.

Grâce à cette activité prodigieuse et à cette habileté suprême, la coalition était dissoute; un traité d'alliance unissait l'Autriche et l'Angleterre à la France, avec l'accession de la Bavière, de la Hollande et du Hanovre; la Saxe, arrachée des serres de la Prusse, restait indépendante; la branche de Savoie-Carignan était assurée de conserver la Sardaigne, service oublié depuis comme tant d'autres; en un mot, toutes les propositions de la France triomphaient, et la paix était assurée à l'Europe dans un système d'équilibre auquel le continent a dû cinquante années de repos et de prospérité.

C'est l'honneur de la diplomatie française d'avoir clairement en-

trevu, dès cette époque, les vraies conditions de la sécurité universelle ainsi que les vrais dangers de l'avenir.

Dans les instructions que M. de Talleyrand recevait au commencement de septembre 1814, avant de se rendre à Vienne, on lit ces curieux passages à propos de la Prusse :

La constitution de sa monarchie lui fait de l'ambition une sorte de nécessité. Tout prétexte lui est bon. Nul scrupule ne l'arrête. La convenance est son droit... Les alliés, dit-on, ont pris l'engagement de la replacer dans le même état de puissance où elle était avant sa chute, c'est-à-dire avec dix millions de sujets. Qu'on la laissât faire, bientôt elle en aurait vingt, et l'*Allemagne entière* lui serait soumise. Il est donc nécessaire de mettre un frein à son ambition, en restreignant d'abord, autant qu'il est possible, son état de possession en Allemagne, et ensuite en restreignant son influence par l'organisation fédérale.

D'autre part, M. de Talleyrand écrit de Vienne à Louis XVIII, après s'être rendu compte sur place du véritable état des choses :

Des ferments révolutionnaires sont partout répandus en Allemagne... Avec eux conspirent les hommes des universités et la jeunesse imbue de leurs théories, et ceux qui attribuent à la division de l'Allemagne en petits États les calamités versées sur elle par tant de guerres dont elle est le continuel théâtre ; l'unité de la patrie allemande est leur cri, leur dogme, leur religion exaltée jusqu'au fanatisme ; et ce fanatisme a gagné même des princes actuellement régnants. Or cette unité, dont la France pouvait n'avoir rien à craindre quand elle possédait la rive gauche du Rhin et la Belgique, serait maintenant pour elle d'une très grande conséquence.

Enfin dans une autre lettre, datée du 16 octobre 1814, Talleyrand, revenant sur ce péril, ajoute :

On peut donc être persuadé que si la Prusse parvenait à réunir la Saxe et à s'approprier çà et là des territoires épars, elle formerait en peu d'années une monarchie militaire fort dangereuse pour ses voisins.

Quelle vue sur l'avenir, et avec quelle sûreté ces diplomates clairvoyants mettaient en garde notre patriotisme contre les transformations si déplorablement provoquées et facilitées, cinquante ans plus tard, par une politique inepte et criminelle !

Détail curieux : à la date même où M. de Talleyrand s'efforçait

ainsi de restreindre la Prusse et lui enlevait la Saxe qu'elle avait déjà saisie, le major général prussien envoyé à Leipzig pour prendre possession de la ville s'appelait Bismarck !

II

Si la part du négociateur français au Congrès de Vienne est glorieuse, celle du roi Louis XVIII n'est pas moins belle, et on se demande, en lisant cette correspondance pleine de grandeur, ce qu'il faut le plus admirer de l'art achevé du diplomate ou de la dignité vraiment royale du vieux souverain qui l'inspire.

Il n'y a là qu'une vingtaine de lettres de Louis XVIII, mais elles dépassent encore tout ce qu'on pouvait attendre du sentiment si haut de ses droits et de l'honneur de la France dont il s'est montré toujours animé. L'empereur Alexandre, devant les résistances de notre ambassadeur, s'écriait un jour avec une colère mal contenue : « M. de Talleyrand fait ici le ministre de Louis XIV ! » C'est qu'en effet le prince qui soutenait le négociateur de ses conseils et de sa ferme attitude se montrait, sur son trône à peine relevé, le digne successeur du monarque puissant qui avait dicté des lois à l'Europe.

Plutôt que de sacrifier la Saxe et de souscrire à des arrangements qui eussent été l'humiliation et la ruine de la France, Louis XVIII adopte la résolution la plus virile : celle de recommencer, au besoin, la lutte ! Tout au moins il s'y prépare et en menace les coalisés, que cette fierté intimide.

En même temps qu'il envoie ses protestations à Vienne, il écrit à Talleyrand :

Il faut faire voir qu'il y a *quelque chose derrière*, et je vais donner des ordres pour que l'armée soit mise en état d'entrer en campagne. Dieu m'est témoin que loin de vouloir la guerre, mon désir serait d'avoir quelques années de calme pour panser à loisir les plaies de l'État; mais je veux par-dessus tout conserver intact l'honneur de la France, et empêcher de s'établir des principes et un ordre de choses aussi contraires à toute morale que préjudiciable au repos. Je veux aussi (et cela n'est pas moins nécessaire) faire respecter mon caractère personnel, et ne pas permettre qu'on puisse dire que je ne suis fort qu'avec les faibles. Ma vie, ma couronne ne sont rien pour moi à côté d'intérêts aussi majeurs.

N'est-ce pas superbe et tout à fait digne de l'héritier de Louis XIV? Ce n'est pas un parvenu qui parlerait de la sorte à des monarchies

ennemies et victorieuses, en leur imposant le respect! Il y faut l'autorité exceptionnelle qui se puise dans le sang et dans l'histoire de la première race royale de l'univers!

Quelques jours après, le roi écrit à son plénipotentiaire :

Continuez à mériter les justes éloges que je me plais à vous répéter aujourd'hui, en restant ferme dans la ligne que vous suivez, et soyez bien sûr que jamais mon nom ne se trouvera au bas d'un acte qui consacrerait la plus révoltante immoralité.

Un peu plus tard, en décembre 1814, faisant allusion à quelques mouvements de la politique intérieure, il écrit à Talleyrand qu'il ne sera pas moins ferme au dedans qu'au dehors, ni moins fidèle aux principes qui règlent en tout sa conduite :

Quoi qu'il en puisse être, en me tenant fermement attaché aux principes, en méritant peut-être qu'on me fasse l'application du vers,

Justum et tenacem propositi virum,

l'honneur au moins me restera, et c'est ce que j'ambitionne le plus.

Je ne suis pas surpris des bruits qui courent, des nouvelles que l'on mande et de la consistance que leur donne la mauvaise volonté. Moi-même, il ne tiendrait qu'à moi de ne pas avoir un instant de repos, et cependant mon sommeil est aussi paisible que dans ma jeunesse. La raison en est simple : je n'ai jamais cru que, passé les premiers instants de la restauration, le mélange de tant d'éléments hétérogènes ne produisît pas de fermentation; je sais qu'il en existe; mais je ne m'en inquiète point. Résolu à ne jamais m'écarter, au dehors, de ce que me prescrit l'équité; au dedans, de la constitution que j'ai donnée à mon peuple, à ne jamais mollir dans l'exercice de mon autorité légitime, je ne crains rien, et un peu plus tôt ou un peu plus tard, je verrai se dissiper ces nuages dont j'avais prévu la formation.

A la fin de ce même mois de décembre 1814, il écrit encore à Talleyrand de maintenir avec fermeté ses propositions au sujet de l'indépendance de la Saxe et de l'expulsion de Murat, et cela, non point au nom de ses affections personnelles ou de ses rancunes, mais au nom des idées les plus élevées et des principes les plus nécessaires :

Le prince-régent et moi nous sommes les plus désintéressés dans cette affaire; car la Saxe ne fut jamais l'alliée de la France, jamais Naples ne fut même à portée de l'assister dans aucune guerre, et il en est de même relativement à l'Angleterre. Je suis, il est vrai, le plus

proche parent des deux rois ; mais je suis avant tout roi de France et père de mon peuple. C'est pour l'honneur de ma couronne, c'est pour le bonheur de mes sujets, que je ne puis consentir à laisser établir en Allemagne un germe de guerre pour toute l'Europe ; que je ne puis souffrir en Italie un usurpateur, dont l'existence, honteuse pour tous les souverains, menace la tranquillité intérieure de tous les États.

Je viens de vous parler en roi ; je ne puis maintenant me refuser à vous parler en homme. Il est un cas que je ne devrais pas prévoir, où je ne songerais qu'aux liens du sang, si les deux rois mes cousins étaient, comme je le fus longtemps, privés de leur sceptre, errants sur la face de la terre ; alors je m'empresserais de les recueillir, de subvenir à leurs besoins, d'opposer mes soins à leur infortune, en un mot, d'imiter à leur égard ce que plusieurs souverains et surtout le prince-régent ont fait au mien, et, comme eux, je satisferais à la fois mon cœur et ma dignité.

L'homme n'est-il pas ici digne du roi, et le roi digne de la France? Nous avons perdu la notion d'un pareil langage dans la bouche de nos gouvernants, mais il semble, quand on le retrouve, que l'esprit s'y élève et s'y retrempe, comme la poitrine se dilate à l'air salubre et fortifiant des sommets.

Louis XVIII ne cède pas un instant sur cette question de la Saxe, et il recommande à Talleyrand de se tenir en garde aussi bien contre « les faiblesses » de Castlereagh que contre « la versatilité » de Metternich.

Le premier devrait songer que ce qui honore un caractère, c'est de se tenir fermement attaché à ce qui est juste, ou d'y revenir loyalement quand on a eu le malheur de s'en écarter. Le second oublie qu'augmenter le lot de la Prusse, c'est affaiblir l'Autriche. Quant à moi, je ne me prêterai jamais, vous le savez, à la spoliation entière du roi de Saxe ; je conçois qu'il soit obligé à quelques cessions ; mais si l'on en exigeait qui le réduisissent à n'être plus qu'une puissance du quatrième ou même du troisième ordre, je ne suis pas plus disposé à y donner les mains.

Et revenant sur la démonstration militaire dont il a déjà parlé, il répète :

Il faut prouver *qu'il y a quelque chose derrière*, et pour cela il me paraît nécessaire de faire des préparatifs pour porter au besoin l'armée sur un pied plus considérable que celui où elle est maintenant.

Enfin, grâce à tant d'efforts et de fermeté, Alexandre, qui s'était

cependant lié vis-à-vis de la Prusse, commence à fléchir, et aussitôt le fin politique des Tuileries écrit à son ambassadeur : « L'empereur de Russie a fait un pas rétrograde, et en politique comme en toute autre chose, jamais le premier pas ne fut le dernier. »

Il avait raison, et quelques semaines plus tard, la Saxe était sauvée, au prix de concessions secondaires qui n'entamaient ni sa situation ni son indépendance. Louis XVIII s'en réjouit avec son habile négociateur, et il lui écrit le 18 février 1815 :

Certainement j'aurais mieux aimé que le roi de Saxe conservât tous ses États, mais je ne m'en flattais pas, et je regarde comme un miracle qu'étant aussi peu secondés que nous l'avons été, nous ayons pu lui sauver ce qui lui en reste. Une chose dont j'ai encore un grand plaisir à vous exprimer ma satisfaction, c'est que la Prusse n'ait ni Luxembourg ni Mayence; ce voisinage eût été fâcheux pour le repos futur de la France. Laissons donc l'épée dans le fourreau.

En même temps qu'il sauve la Saxe, Louis XVIII s'applique à écarter les prétentions de l'Autriche sur le Piémont. Le roi régnant alors, Victor-Emmanuel Ier et son frère Charles-Félix n'avaient point d'enfants. La question était de savoir si l'on appellerait à la succession éventuelle la branche de Carignan, descendant de Thomas, cinquième fils du duc Charles-Emmanuel, contemporain de Henri IV, ou bien si l'on accueillerait les revendications formulées par l'Autriche au nom d'anciennes alliances.

Talleyrand, fidèle à ses instructions, tant pour maintenir le droit dynastique et le principe de la légitimité, que pour écarter de nos frontières un voisinage aussi inquiétant que celui de la maison d'Autriche, défendait avec énergie les intérêts de la branche de Savoie-Carignan, et grâce à la fermeté persistante de Louis XVIII, cette combinaison finit par triompher.

C'est donc la France qui conquit alors la couronne de Sardaigne aux princes qui la portent aujourd'hui. C'est la France qui empêcha l'Autriche de s'établir à Turin, comme c'est elle qui la chassa plus tard de la Lombardie; de sorte que, deux fois en ce siècle, en 1815 comme en 1860, la branche de Savoie-Carignan nous aura dû tout ce qu'elle possède en Italie.

Hélas! on sait le souvenir qu'elle en garde.

Les lettres de Louis XVIII sont généralement courtes, mais nettes, claires, remarquables de décision et de dignité, d'un grand style chaque fois que l'idée le comporte et toujours animées d'un sentiment royal qui semble trop perdu de nos jours.

L'auguste écrivain, qui était un lettré, se laisse aller souvent à ses souvenirs classiques, et pas une de ces lettres qui traitent des plus grands intérêts de l'Europe ne se termine sans quelque citation latine de Virgile ou d'Horace, tout comme si le roi eût eu M. Cuvillier-Fleury pour secrétaire.

Il y aurait bien d'autres emprunts à faire à cette Correspondance de Louis XVIII et de Talleyrand, bien d'autres révélations curieuses et bien d'autres enseignements à lui demander. Mais les extraits qui précèdent suffisent à donner une idée de son importance; et d'ailleurs, la leçon supérieure et dominante qui s'en dégage ressort lumineusement des faits eux-mêmes : c'est que la Monarchie par la seule force de son principe, c'est qu'un Bourbon au nom d'une lignée de soixante rois, ont pu dicter à l'Europe victorieuse et jalouse des conditions de paix qu'aucun autre pouvoir, quel qu'il fût, n'aurait pu obtenir en faveur d'un pays abattu, ruiné et envahi.

Napoléon lui-même le reconnaissait quand, se désolant avec Caulaincourt d'avoir reçu la France si grande et de la laisser si petite, il se demandait s'il ne ferait pas appel aux Bourbons. — « Je possède peut-être encore, disait-il, un moyen de sauver la France : c'est de rappeler moi-même les Bourbons! Il faudrait bien que les alliés s'arrêtassent devant eux... Quant à moi, j'ai assez régné ; ma carrière regorge de hauts faits et de lustre, et ce dernier ne serait pas le moindre : ce serait m'élever encore que de descendre de la sorte... »

Déjà, en 1810, il avait dit au prince de Metternich en discutant avec lui une question d'affaire : « Savez-vous pourquoi Louis XVIII n'est pas assis en face de vous? Uniquement parce que j'y suis, moi. Tout autre n'aurait pu s'y maintenir, et si jamais je devais disparaître par suite d'une catastrophe, nul autre qu'un Bourbon ne pourrait s'asseoir à cette place. »

L'événement a prouvé, en 1814, combien le conquérant avait raison; et ce Congrès de Vienne, assemblé par les coalisés pour y consacrer notre abaissement et notre impuissance, a précisément montré quelle force une dynastie nationale et un principe incontesté peuvent avoir pour la protection des grands intérêts qu'ils représentent!

Un roi vieux, perclus, absent depuis un quart de siècle d'un pays qui ne le connaissait plus, presque sans armée comme sans trésor, et, d'autre part, à Vienne, devant l'aréopage de souverains cupides ou haineux, un petit homme laid, boiteux, infirme, n'ayant derrière lui qu'une nation écrasée; — voilà tout ce que nous possédions pour lutter contre l'ambition et la rancune, exaltées par la victoire. Seu-

lement ce roi était un Bourbon, ce diplomate s'inspirait d'une politique de principes, et c'est parce que tous deux puisaient une autorité mystérieuse dans les quatorze siècles de monarchie dont M. Gambetta lui-même invoquait l'autre jour le majestueux souvenir, qu'ils imposaient à l'Europe les solutions de la justice et de l'honneur !

Ah ! M. Waddington ! Ah ! M. Barthélemy Saint-Hilaire ! Ah ! M. Grévy ! Lisez cette correspondance ! Voilà de la politique nationale ! voilà de la diplomatie !

Et quant à la France, en comparant ce passé avec le présent, ne sera-t-elle pas invinciblement amenée à se dire : Voilà ce que je gagnais à retrouver la vieille famille de mes Rois, et voilà ce que je perds à vivre sans la garantie du pouvoir paternel et tutélaire qui avait fait ma grandeur !

Léon LAVEDAN.

LE SALON DE 1881

I

Que les expositions soient organisées par les artistes avec ou sans le concours de l'administration des beaux-arts, il faut bien l'avouer, le résultat reste le même : le Salon libre de 1881 ressemble au Salon quasi-officiel de 1880 qui, lui-même, ressemblait à celui de 1879. Il y a vingt ans et plus que les expositions d'art ont fait place aux expositions-bazars.

Aujourd'hui, quand le visiteur s'est arrêté devant une douzaine d'œuvres d'un mérite incontestable, quand il a regardé avec plaisir une cinquantaine de tableaux intéressants, le reste ne lui laisse que fatigue ou écœurement.

Il faut avoir le courage de dire la vérité : nos expositions annuelles prouvent sans doute, en faveur de l'activité productive de la France, mais il est évident que cette production énorme se fait au détriment de l'art.

Cette année encore, malgré les déclarations de sévérité faites avant le commencement des opérations du jury, sur près de six mille tableaux soumis au jugement de cette honorable corporation, deux mille quatre cents environ ont trouvé grâce; sans faire preuve d'une indulgence extrême, elle aurait pu — c'est l'opinion générale — en élaguer au moins encore deux mille. Ce que ce jury composé de peintres n'a point fait, par camaraderie ou pour ne point s'aliéner les bonnes dispositions de ses électeurs, c'est à la critique de le tenter, elle a le devoir de décourager énergiquement les médiocrités en faisant le silence autour de leurs œuvres.

Malgré les pertes faites depuis dix ans, nous avons encore en France, une légion d'artistes heureusement doués dont, sans exagération d'amour-propre national, nous avons le droit de nous enorgueillir. Ce n'est point, en effet, ce qu'on peut appeler une école, bien qu'on lui donne habituellement ce nom ; mais, pour ma part, j'en suis bien aise, car en art il n'y a de réellement intéressant que les personnalités.

La collectivité artistique que, par convention et à défaut d'autre

terme, on se plaît à appeler l'École française, ne ressemble en quoi que ce soit à ce que, au seizième siècle, on appelait l'Ecole florentine, l'École romaine ou l'Ecole vénitienne; elle n'en a pas l'unité; au contraire, son caractère est la variété; de toutes les écoles, elle a su se faire une originalité; elle recherche le style comme la première, le dessin comme la seconde, la couleur comme la dernière; elle réunit Rome et Venise, Florence et Anvers, Amsterdam et Madrid, sans rien perdre de ce qui constituait le caractère de notre École indigène avant la Renaissance, l'amour du vrai et de la nature; elle cultive tous les genres et excelle dans tous; la variété et la souplesse de son génie, qui lui ont assuré la première place dans les expositions universelles, lui assignent un rang exceptionnel dans l'histoire de l'art moderne. Et je ne parle pas ici de sa sculpture qui s'impose, et pour laquelle, à notre époque, elle est sans rivale.

En réalité, l'École française n'est qu'un ensemble de personnalités indépendantes, de caractères et de tempéraments différents dont quelques-unes ont droit au titre de maître, tandis que la postérité en rangera un plus grand nombre parmi les « petits maîtres ». Quant à la foule qui encombre nos expositions-bazars, le silence et l'indifférence attendent les médiocrités prétentieuses et bruyantes dont elle se compose.

Dans l'intérêt de l'art, le devoir de la critique nous paraît tout tracé; c'est de devancer le jugement de la postérité; mettre en relief les efforts de tous ceux qui ont un talent réel et se taire énergiquement sur toutes les médiocrités à la mode, quelles qu'elles soient.

Un mot encore avant d'entrer en matière. Procéder par ordre, par classe et par genre, est presque impossible, chacun aujourd'hui aborde indifféremment tous les genres et tous les sujets : autrefois, et il y a une vingtaine d'années encore, rien n'était plus facile que de diviser méthodiquement un compte rendu du Salon : on commençait par la peinture religieuse, la peinture d'histoire venait ensuite, puis le genre, le portrait, le paysage, et l'on finissait par la nature morte. Ces divisions ont disparu. Ce qu'on appelait la grande peinture, la peinture d'histoire, la peinture de style est à peu près abandonnée et l'on se consacre plus particulièrement à la peinture de genre; aux sujets qui réveillent de grands souvenirs religieux et historiques, on préfère généralement les scènes familières, graves, comiques ou galantes, ainsi que les portraits.

Il y a une raison à cette sorte d'abaissement, et il ne faut pas trop accuser les artistes de s'émietter, si l'on peut dire ainsi, de gaieté de cœur.

L'art n'est trop souvent, malheureusement, qu'un reflet des préoccupations publiques et de la situation générale des esprits.

Malgré eux et contre leur gré, les artistes sont forcés bien souvent de subir des influences contre lesquelles ils protestent ; les amateurs imposent leurs goûts et leurs fantaisies et ce n'est point volontairement que certains maîtres, parmi les mieux doués, sont obligés de descendre jusqu'au genre qui commande l'attention du public, au genre qui plaît et amuse, au lieu de se consacrer exclusivement à des sujets qui élèvent l'âme et exigent de l'érudition, de la science et du style.

Si, de 1830 à 1850, il y a eu de la part des artistes français de très grands efforts, c'est que le gouvernement d'alors avait un goût très élevé pour les œuvres d'art, et que des commandes importantes avaient été prodiguées directement et sans concours aux artistes pour la décoration de monuments, comme la Chambre des pairs, la Chambre des députés, l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile, la Madeleine ou les galeries de Versailles.

Rien de cela n'existe aujourd'hui et, si bien doués que soient nos peintres et nos sculpteurs, ils sont bien obligés, faute de monuments ou de palais à décorer, de ne faire que des portraits, au lieu de se livrer à des compositions de haut style.

Quand une occasion s'est présentée, quand un artiste a eu la bonne fortune d'être chargé d'un travail d'ensemble d'une importance réelle, il en est résulté une œuvre d'un mérite incontestable, tel que le foyer de l'Opéra de M. Paul Baudry, par exemple.

Croit-on que si, demain, l'État avait cinq ou six monuments à décorer et qu'il confiât chacun d'eux à des artistes comme MM. Laurens, Bonnat, Henner, Ribot, Puvis de Chavannes, ils hésiteraient et ne délaisseraient pas avec bonheur les tableaux de genre ou les portraits, pour consacrer toute leur énergie, toute leur science, toute leur force et leur puissance à quelques-unes de ces grandes compositions qui font époque dans l'histoire d'un maître et d'une école?

Aujourd'hui quand, par hasard, on a une salle à décorer, non seulement on la met au concours, — une erreur contre laquelle on ne saurait trop protester, — mais on morcelle le travail, on l'éparpille à plaisir entre dix ou vingt mains, et cela au détriment de l'unité indispensable dans une décoration.

Est-ce que Marie de Médicis, quand elle faisait décorer la salle des fêtes de son palais du Luxembourg, chargeait une vingtaine de peintres de ce travail — ce que l'on a fait pour le Panthéon? Non, c'est à Rubens qu'elle s'adressait et qui traçait pour elle cette magnifique suite qui fait actuellement la gloire de notre musée du Louvre.

De même faisait Louis XIV pour la galerie des fêtes de Versailles qu'il confiait à Lebrun ; de même, sous la monarchie de Juillet, on

donnait à Eugène Delacroix la bibliothèque de la Chambre des pairs à décorer.

Si la grande peinture est délaissée, ce n'est donc point aux artistes qu'il faut s'en prendre, mais à l'Etat. Nous n'avons plus de souverains, ni de grands seigneurs, ayant des palais à couvrir de peintures; ce ne sont ni les Chambres, ni les conseils municipaux, ni les grandes compagnies financières ou de chemins de fer qui les remplaceront; et les artistes manquant de commandes, devront bien continuer, plus que jamais, à faire des portraits ou des tableaux de genre, proportionnés à la hauteur des entresols des amateurs dont ils devront satisfaire et les goûts et les fantaisies. La peinture d'histoire sera négligée tant qu'on n'aura pas de monuments dont on pourra confier la décoration à des artistes.

Ce ne sont pas encore les peintres de talent qui manquent; nul pays aujourd'hui ne réunit autant de maîtres devant les œuvres desquels on s'inclinerait, s'ils avaient eu le bonheur de vivre et de produire, il y a un siècle ou deux, et malgré les pertes réelles faites depuis vingt ans, au milieu des trop nombreuses médiocrités qui envahissent nos expositions annuelles, il y a encore dans tous les genres de grandes personnalités artistiques auxquelles il n'a manqué que l'occasion pour se révéler et s'imposer.

Ne nous en prenons donc qu'au temps où nous vivons et aux circonstances, si les maîtres dont nous allons avoir à signaler les œuvres n'ont pas plus souvent l'occasion de traiter des sujets qui réveillent de grands souvenirs.

II

La première œuvre qui s'offre aux yeux du visiteur quand il pénètre dans le grand Salon du palais des Champs-Élysées, c'est justement une œuvre de style : *La Glorification de la Loi*, par M. Paul Baudry.

Au point de vue de la composition, l'œuvre de M. Baudry possède toutes les qualités de l'École française, la clarté, la concision, le sentiment des convenances, l'élévation de la pensée, la science et l'érudition.

La Loi, assise sur un piédestal surmonté d'une colonnade d'un grand style, tient d'une main ses tablettes, tandis que de l'autre elle accueille la Jurisprudence. Au-dessus d'elle planent la Justice et l'Équité.

A gauche de la Loi, l'Autorité s'appuie sur un faisceau de licteur; le drapeau tricolore flotte au-dessus d'elle.

A droite, un magistrat de la Cour de cassation recueille, en saluant, les arrêts que la Loi semble lui dicter. A ses pieds, reposant sur un lion endormi, la Force tient une branche d'olivier, tandis que l'Innocence dort paisiblement étendue dans les plis de sa tunique.

Cette page superbe, claire et d'une grande harmonie de coloration, est un des succès les plus retentissants du Salon; elle est très admirée, et la seule critique qu'on puisse adresser à M. Baudry, c'est la modernité de ses personnages; on voudrait la Loi plus grave, plus sévère. Ceci est une opinion qu'on peut discuter; je crois que M. Baudry a exprimé ce qu'il voulait dire, c'est que la Loi est douce et légère à ceux qui la respectent, qu'elle n'est terrible et dure qu'à ceux qui s'insurgent contre elle.

En art, quand on n'est pas soi, on n'est personne. Tout œuvre qui n'est pas reconnaissable au premier coup d'œil, tout en ne portant ni signe, ni monogramme, ni signature, est une œuvre de second ordre; les anciens ne signaient pas, leur signe était dans leur talent.

Le *Saint Jérôme* et la *Source* de M. Henner pourraient se passer de signature; ils portent sa marque originale, personnelle, indéniable. Jamais peut-être M. Henner n'avait atteint encore le degré de perfection auquel il est parvenu cette année; ses deux tableaux peuvent compter parmi ses meilleurs. Le *Saint Jérôme* est un morceau superbe, dessiné, modelé et peint avec une énergie et une puissance étonnantes; le saint est couché sur le sol, une jambe allongée, l'autre repliée, serrant sur sa poitrine une pierre dont il vient de se frapper; la tête est renversée de côté, le profil perdu dans le broussaillement d'une longue barbe blanchissante; le corps enveloppé dans l'air, d'un relief extraordinaire, a les colorations chaudes du Titien et du Corrège; c'est une page d'un ordre exceptionnel.

La *Source* est un morceau d'un ton éblouissant dont on ne saurait trop mettre en relief les qualités, la puissance de la vie, la splendeur du coloris, la science des demi-teintes et des gradations, la recherche incessante de l'enveloppe en conservant la pureté de la forme, la souplesse de la facture et la délicatesse de la touche.

Comme maîtrise, les deux tableaux de M. Henner sont incontestablement ce qu'il y a de plus remarquable au Salon cette année.

Sous le titre de *Patrie*, un jeune homme, M. Georges Bertrand, expose une œuvre d'un grand caractère, d'un sentiment élevé; c'est une page dramatique, exécutée avec une énergie puissante très remarquée au milieu d'une exposition où le gris domine. Un cuirassier, mort en défendant le drapeau qu'il tient encore et presse énergiquement, est ramené du champ de bataille par quelques hommes. Deux cavaliers soutiennent son cadavre, tandis que deux autres ont

mis pied à terre, l'un pour retenir le corps, qui chancelle, l'autre, pour conduire le cheval du mort. Prise dans l'histoire contemporaine, évoquant de douloureux souvenirs, exécutée largement, cette œuvre, une des meilleures du Salon a, dès le premier jour, fixé l'attention du public et obtenu un vif succès.

D'autres artistes ont eu la prétention sans doute de faire de la grande peinture, mais ils n'ont eu que la prétention : la *Distribution des drapeaux*, de M. Édouard Detaille, n'est qu'une photographie instantanée démesurément agrandie. Les cérémonies officielles n'ont jamais fourni aux artistes l'occasion de faire des chefs-d'œuvre; cependant le même sujet a été traité par un grand peintre, et David a su trouver une superbe composition d'un grand style avec le motif de la distribution des aigles. Parlant de la toile de M. Detaille, c'est plus qu'un mauvais tableau, disait, devant moi le jour de l'ouverture, un de mes confrères d'un journal opportuniste, c'est une mauvaise action. On serait, j'en conviens, scandalisé à moins. Rien de plus banal, de plus médiocre, et sur bien des points de plus grotesque, que cette grande machine destinée à rappeler la seule des cérémonies qui ne puisse laisser froid un Français, la remise à l'armée de l'emblème qui symbolise la Patrie.

M. Flameng également n'a eu que la prétention de faire une grande œuvre, en exécutant *ses Prisonniers de la Bastille*. La toile est énorme, la composition désordonnée, la couleur blafarde, les personnages sont enfarinés, on dirait une bande de masques un matin de descente de la Courtille.

Les sujets religieux deviennent de plus en plus rares, et ceux qui figurent au Salon sont médiocrement traités. Il n'y a guère qu'une composition qui soit remarquée, et encore est-ce par le scandale qu'elle cause ; c'est le *Triomphe de Clovis*, fragment de la frise du Panthéon. Comme composition, comme facture, comme couleur, elle n'a rien qui puisse la faire remarquer, et le public passerait indifférent devant elle, si l'artiste, pour s'attirer la bienveillance des libres-penseurs, n'avait pas trouvé plaisant de faire une pasquinade de l'établissement du catholicisme en France. Les assistants du roi des Francs dans cette œuvre, sont MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Gambetta, Clémenceau, Spuller, Lockroy ; l'inévitable Coquelin lui-même y figure en moinillon. Cette charge de carnaval est destinée à une église; on l'y placera sans doute le jour où, parodiant 93, on rétablira le culte de la Raison. Passons.

Les œuvres de demi-caractère nous réservent des pages plus intéressantes, et les tableaux empruntés à la vie moderne sont en général bien supérieurs à ceux dont les héros de l'antiquité, les dieux païens, les grandes figures historiques, sont le prétexte.

Si chaque période de l'humanité a ses mœurs, son esprit et sa philosophie, elle a son droit d'avoir son art également, et je comprends les artistes qui, en touchant aux choses du présent, cherchent à ne plus employer les formules du passé. L'artiste doit prendre sa part du mouvement des esprits, et dans une société, comme la nôtre, qui est le produit de révolutions faites au profit d'idées et de principes exclusivement modernes, il faut employer, en art, d'autres formules que les formules devenues classiques.

Les paysagistes, les premiers, sont entrés dans le mouvement et ont renoncé aux formules académiques en étudiant exclusivement la nature; les peintres de figure ne sont venus qu'après, quelques-uns sans enthousiasme, sans doute; mais aujourd'hui beaucoup marchent résolument dans cette voie. C'est parmi eux qu'on rencontre les personnalités les plus attrayantes et les plus dignes d'intérêt : les Jules Breton, les Bonnat, J.-P. Laurens, Puvis de Chavannes, Carolus Duran, Ribot, Vollon; puis les jeunes, ceux qui ont l'avenir devant eux et qui cherchent encore, tout en progressant : Bastien Lepage, Duez, Lerolle, Gervex, Renouf, un des derniers venus.

M. Jules Breton n'a point envoyé de grande toile cette année, il n'a qu'une simple figure de paysanne, mais c'est comme toujours un superbe morceau de peinture d'une poésie étrange et séduisante, une œuvre sincère et vraie.

M. Bastien-Lepage expose un *Mendiant* et un portrait de notre confrère Albert Wolf : Le mendiant est remarquable d'expression et de faire; malheureusement le tableau manque d'effet, il est dans un tonalité trop uniforme qui nuit au relief; le manque de vigueur lui enlève du caractère; les seconds plans ont une valeur égale au premier; ils sont aussi d'un fini outré; quelques sacrifices dans les détails les remettraient à leur place et l'œuvre y gagnerait comme effet. C'est le même défaut que l'on observait dans la Jeanne d'Arc du dernier Salon. La simplicité dans les fonds met en relief les recherches des figures principales; c'est, du reste, ce que la nature nous donne.

Le portrait d'Alfred Wolf est une chose charmante, très fine et bien observée. La ressemblance est remarquable.

Ayant à décorer une salle de mairie, M. Gervex a préféré renoncer bravement à toute la défroque allégorique à la mode encore à l'École des beaux-arts. Au lieu de recommencer un tableau dont on a trop abusé, il s'est borné à reproduire une scène quotidienne de la vie moderne et nous a donné le portrait du premier mariage civil venu. Son tableau est bien arrangé et exécuté largement comme il convient à une page décorative. Cela vaut incontestablement mieux que d'avoir exécuté un ouvrage de seconde main.

C'est à la suite d'une sorte d'adjudication — on appelle ça un concours — que M. Gervex a obtenu l'entreprise de la peinture décorative d'une mairie; il a un associé, M. Blanchon, qui s'est chargé d'exécuter un panneau : *Cours des adultes;* — école du soir. Je le mentionne simplement ne trouvant rien de particulier à en dire, ni en mal, ni en bien : cela n'a ni défaut saillant, ni qualité suprême. C'est du domaine d'un toiseur vérificateur plutôt que de la critique d'art. Il y a, au Salon, mille ou douze cents peintres comme M. Blanchon, qui ont du métier, — à l'École on appelle çà du talent. Ce dont j'enrage. Les forts en thème ont toutes sortes des qualités de leurs maîtres, et j'aimerai beaucoup mieux reconnaître en eux quelques bons défauts personnels.

Du talent — suivant le programme officiel de l'Institut — qu'est-ce qui en a plus que M. Bouguereau, ou que M. Cabanel? L'un et l'autre sont la perfection même. Et cependant qu'est-ce qui s'intéresse à la *Vierge aux Anges* et à l'*Aurore* du premier, à la *Scène des Coffrets* du Marchand de Venise, du second? Ce n'est pas le public assurément qui passe indifférent devant leurs œuvres, encore moins la critique qui se révolte, enfin, de les voir revenir constamment aux rébus abandonnés, aux prétextes poncifs du passé. Cet art qui ne représente point la société moderne, qui recommence les mêmes tableaux, pauvrement conçus, bien que parfaitement exécutés, n'est en somme que du ravaudage.

Ceux que les traditions de l'École ne sauraient satisfaire, dont les entraves d'une réglementation absolue pourraient arrêter l'expansion, et qui ont le courage de rompre leurs chaînes, peuvent sans doute se tromper quelquefois, commettre une maladresse, faire un faux pas, une chute même, mais combien leurs efforts sont intéressants et quel plaisir on a à les soutenir dans leurs luttes, de les encourager. Quelle joie on éprouve quand arrive pour eux le jour du triomphe.

Plus d'un de ceux qui se recommandent par leur originalité ont fait défaut au Salon de cette année, comme Ribot, comme Vollon, comme Bonvin, ou ne sont représentés que par des œuvres peu importantes ou des portraits. Au lieu d'une grande page comme *Saint Bruno refusant les présents du comte Roger*, ou *François de Borgia devant le cercueil d'Isabelle de Portugal*, M. Jean-Paul Laurens n'expose qu'un tableau de chevalet : *l'Interrogatoire*, scène du tribunal de l'Inquisition; il est vrai que ce morceau est d'une valeur égale à *l'Interdit* et que cela suffit pour donner la mesure d'un maître et le classer au premier rang.

Au lieu d'une importante composition comme le carton : *Ludus pro patria* du Salon de 1880, M. Puvis de Chavannes n'a envoyé

qu'une petite toile : *le Pauvre pêcheur*. C'est une composition étrange qui soulève bien des tempêtes, mais qui fascine et s'impose par sa poésie. C'est comme une vision entrevue qui vous prend et vous pénètre au point de s'en souvenir toujours, mais qu'on ne saurait décrire. C'est une sensation qu'on ne peut expliquer, de même qu'un son suffit pour éveiller en vous une émotion poignante. Ce pauvre pêcheur agenouillé, les mains jointes, le front levé aux cieux, demandant à Dieu pour les siens le pain quotidien, est comme une évocation à la pitié. C'est plus qu'un tableau, c'est un poème, le poème de la misère humaine.

Au lieu d'une importante composition comme la *Famille de Caïn*, M. Cormon n'a envoyé qu'une gerbe de fleurs; M. Roll, l'auteur de la *Grève des Mineurs*, n'a rien exposé.

En vérité plus j'avance dans cette étude du Salon, plus je suis forcé de reconnaître combien il est inférieur à celui de l'année dernière. Non seulement des artistes d'un mérite réel se sont désintéressés de l'Exposition et n'ont rien envoyé, mais il en est quelques-uns qui sont bien au-dessous de la réputation qu'on leur a faite.

La *Tentation de saint Antoine*, de M. Morot, qui obtint l'an dernier la médaille d'honneur, est une dégringolade. Il n'y a dans cette composition aucune des qualités qui distinguaient son *Bon Samaritain*.

M. Morot n'est pas le seul qui ne soit point en progrès ; l'allégorie de M. Cazin, *Souvenir d'une fête*, ne saurait donner la moindre idée de l'*Ismaël* ou du *Tobie* de l'an dernier; *Au bord de la rivière*, de M. Lerolle est au-dessous de *Dans la campagne*, que cet artiste exposait en 1880.

Parmi les jeunes artistes qui se sont révélés l'an dernier, il en est qui ont travaillé et ont progressé : M. Bompard qu'un tableau, le *Repos du modèle*, avait signalé à l'attention publique, expose une composition plus importante, mieux composée, plus complète, d'un dessin plus serré et toujours d'une coloration brillante, le *Début du modèle*.

Comme sujet, le *Coup de main* de M. Renouf, n'est point destiné à impressionner le public autant que la *Veuve* du dernier Salon; mais, au point de vue de la facture, il y a progrès réel, incontestable. La popularité sera moins grande parmi la foule, mais M. Renouf obtiendra le suffrage des amateurs et des artistes; la qualité, dans ce cas, est toujours préférable à la quantité : le *Vox populi* n'est point à rechercher en matière d'art.

Un début qui fit sensation l'an dernier, fut celui de Mme Demont-Breton, la fille de Jules Breton, notre grand artiste, et l'on n'a point oublié le succès qu'obtinrent la *Petite source* et *Fleur d'Avril*.

Cette année, elle expose une œuvre plus importante et des plus remarquables comme sentiment et comme facture personnelle : une *Femme de pêcheur venant de baigner ses enfants*. Les figures, grandeur nature, sont dessinées avec une sûreté étonnante ; les deux enfants nus sont étudiés avec un soin extrême, le modelé est ferme, la couleur vigoureuse ; l'expression de la mère est bien observée et rendue avec un bonheur extrême.

Le groupe bien dans l'air, s'enlève en vigueur sur le fond clair du ciel et de la mer. Rien de factice ni d'appris dans l'expression de la vie et de la nature dans cette œuvre vue, ressentie et exprimée avec un talent rare chez une jeune femme. Il y a là une personnalité qui s'affirme et non point seulement une espérance.

La vue des ports et les habitants de nos côtes fournissent des sujets et des modèles dont nos peintres s'emparent avec bonheur. Les meilleurs tableaux de genre à signaler sont ceux pour lesquels des pêcheurs ont posé : *Le départ pour la pêche*, de M. Ulysse Butin est une page excellente et peut-être sa meilleure. C'est traité largement, solide de couleur, d'une grande sincérité et d'une grande vérité.

Le *Soir*, de M. Duez, est une impression d'un caractère saisissant ; jamais M. Duez n'a mieux fait, n'a été plus sincère, plus naturel et plus vrai.

A citer encore : la *Pêche à pied*, de M. Feyen-Perrin, et deux toiles de son frère, M. Eugène Feyen : la *Pêche aux huîtres* et le *Départ pour la pêche*.

Dans des genres différents, il me reste quelques œuvres intéressantes à mentionner. Tout d'abord : *Beau temps*, par M. F. Heilbuth. Depuis 1870, cet artiste n'avait rien envoyé au Salon et s'était borné, depuis deux ou trois ans, à montrer à l'exposition des aquarellistes quelques œuvres empruntées à la vie parisienne, d'une grande délicatesse de touche et d'un charme exquis de couleur. Son tableau n'est point inférieur à ses merveilleuses aquarelles. C'est une page exquise, d'une originalité puissante, d'une élégance extrême, d'une harmonie extraordinaire et d'une délicatesse de ton remarquable. C'est une rentrée magnifique que fait là M. F. Heilbuth, dont on n'a pas oublié les scènes de cardinaux qui établirent jadis sa réputation.

M. Hector Le Roux, le peintre des Vestales, a peint, cette année, un épisode de la destruction d'Herculanum, le 23 août, an 79. C'est une œuvre d'un grand caractère et d'une haute valeur artistique.

Enfin, et avant de parler des portraits, quelques toiles restent à mentionner : *Moidrey* et *A Cross Country* de M. John Lewis Brown, le *Halage* de M. Jourdain, la *Criée* de M. N. Goeneutte, les

Halles centrales de M. V. Gilbert, le *Père Mazure* de M. Georges Haquette, la *Songeuse* et *Vincent blessé* de M. Louis Deschamps, enfin, les deux meilleurs tableaux militaires du Salon, *Saint Privat* et le *Porteur de dépêches* de M. A. de Neuville. Cette dernière composition est plus particulièrement intéressante comme composition, comme expression et comme facture; c'est un des meilleurs tableaux de l'artiste et l'un des succès les plus populaires du Salon.

Les tableaux historiques ou de genre dus à des peintres de nationalité étrangère sont plus rares que les années précédentes. Les artistes ne se distinguent point par leur libéralisme et ils avaient émis la prétention d'exclure les étrangers du Salon annuel. Ne pouvant en fermer complètement les portes, ils n'ont fait que les entrebâiller. Les morceaux les plus importants dus à des peintres internationaux, et que je me borne à mentionner, sont *Pétrarque et Laure présentés à Charles IV* et *Christophe Colomb à la cour d'Isabelle la Catholique*, belles compositions d'une grande richesse de coloration et d'une facture habile par M. Brozik; la *Revue des écoles* de M. Verhass; *A la porte de la mosquée*, une merveille d'une finesse exquise par M. Pasini; une idylle dans un cimetière de village, d'une simplicité charmante, de M. Hawkins, un inconnu; enfin, *En route pour le supplice*, excellente composition d'une bonne facture et d'une belle couleur, par M. Van der Ouderaa.

Émile CARDON.

La fin prochainement.

MÉLANGES

L'ANCÊTRE

LÉGENDE CONTEMPORAINE

Par Victor FOURNEL[1].

Le 1er janvier 1790, le Théâtre-Français donna la première représentation du *Réveil d'Epiménide à Paris*, comédie en un acte et en vers, par Carbon de Flins. Épiménide, qui s'était endormi pour la dernière fois sous le règne de Louis XIV, se réveille en 1789, alors que la révolution est déjà en bon train. Ariste, un honnête bourgeois, et d'Harcourt, un jeune gentilhomme, dont le rôle était tenu par Talma, lui servent de ciceroni officieux. La scène se passant dans le jardin des Tuileries, plusieurs personnages, un journaliste, un abbé, une vendeuse de brochures, un ci-devant avocat général, d'autres encore, se succèdent et mettent Épiménide au courant des grands changements qui viennent de s'accomplir. Le cadre était ingénieux, et Carbon de Flins l'avait rempli avec habileté et avec agrément. Le succès fut très vif. Il nous étonnerait beaucoup que le nouvel Épiménide, dont M. Victor Fournel nous raconte aujourd'hui le réveil et les aventures, ne reçût pas également du public l'accueil le plus empressé et le plus favorable.

Épiménide, cette fois, a nom Jean-René de Givray, et il se réveille, après un sommeil de deux cent dix ans, le 1er avril 1879, sous la présidence de M. Grévy et le ministère de M. Waddington, M. Ferry étant grand maître de l'Université, M. Gambetta, président de la Chambre, et M. Andrieux, préfet de police. Que le fait soit absolument certain ; que l'*ancêtre* du comte de Givray, *embaumé à vif*, en l'an de grâce 1669, par le savant docteur Petit, ait secoué son sommeil deux fois séculaire et soit sorti de son cercueil, frais et dispos, avec son ample perruque, son chapeau galonné, sa longue canne et son magnifique habit de brocart, je n'en voudrais pas répondre ; si extraordinaire pourtant que soit cet événement, M. Fournel l'a entouré d'explications si naturelles, il l'a accompagné de détails si précis, que je me serais volontiers laissé aller à l'admettre, n'était cette date du 1er avril qui ouvre le livre et qui, je l'avoue, m'a mis un peu en défiance. Quoi qu'il en soit, depuis

[1] Un vol. in-18. Calmann-Lévy, éditeur, 1881.

le moment où il fait sa première sortie dans les rues de Paris jusqu'au jour où il se décide à rentrer volontairement dans son cercueil, avec l'espoir d'en sortir de nouveau... le 1er avril 1909, le marquis Jean-René de Givray est vivant et bien vivant. Le lecteur ne peut se défendre d'éprouver à son endroit un vif sentiment d'intérêt et de curiosité. Il se plaît à le suivre, à Versailles, où il assiste avec lui à une séance présidée par M. Gambetta; à l'Académie, le jour de la réception de M. Renan; à la bourse et à l'estaminet, au théâtre et au bois de Boulogne, dans une réunion publique et à la cour d'assises, où l'on juge une *honneste dame*, qui a jeté à la figure de son amant un flacon de vitriol. Il lit avec lui nos romans naturalistes; avec lui il écoute la musique de l'avenir. On devine ce qu'un écrivain tel que M. Victor Fournel a dû mettre d'esprit, de bon sens et de belle humeur dans ce voyage d'exploration à travers la société contemporaine. Il a trouvé là un cadre où ses rares et nombreuses qualités ont pu se déployer à l'aise, et son érudition sans pédantisme, et sa malice bienveillante, et sa verve intarissable, et sa gaieté franche et vive. La gaieté, voilà aujourd'hui l'oiseau rare! Certes, des écrivains de talent, il y en a encore, et aussi, grâce à Dieu, des hommes d'esprit; mais des écrivains franchement gais, nous n'en avons plus guère, et peut-être M. Victor Fournel est-il le seul qui nous reste, puisqu'aussi bien M. Labiche a fait vœu de ne plus écrire, maintenant qu'il est de l'Académie. Ce pauvre diable de Scarron, à qui l'auteur de l'*Ancêtre* a consacré un jour une si copieuse et si intéressante notice, disait d'un auteur de son temps : *Il semble que cet homme-là n'ait ni entrailles ni rate.* Il n'aurait point dit cela de M. Victor Fournel, et voilà pourquoi nous recommandons son nouveau livre à tous ceux qui éprouvent le besoin de s'arracher au spectacle écœurant des vilenies de l'heure présente et de rire, ne fût-ce qu'un instant, de ce rire honnête et sain que connaissaient nos pères et que nous avons depuis longtemps oublié.

Pour amusant d'ailleurs que soit le volume de M. Fournel, il ne laisse point de renfermer plus d'une leçon sérieuse, plus d'un enseignement profitable. Le grand vice de notre temps, c'est l'orgueil; le plus périlleux de nos travers, c'est cette infatuation qui nous porte à mépriser les siècles passés, à croire qu'avant nous il n'y avait que ténèbres et que nous avons créé la lumière, inventé la science et découvert le progrès. Contre cette sotte et pernicieuse prétention, un des plus nobles génies de notre époque, le grand poète Leopardi, s'est élevé, dans ses poésies et dans ses œuvres morales, avec une éloquence admirable [1]. A son tour, M. Victor Fournel la combat avec d'autres

[1] *Poésies et œuvres morales* de Leopardi, traduites par F.-A. Aulard, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers. 3 vol. in-18. Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1880.

armes, plus légères et non moins sûres; il nous rappelle au sentiment vrai de la réalité avec une verve railleuse, avec un fin sourire et une bonne grâce toute charmante.

Dans un des meilleurs chapitres de son livre, — celui où Jean-René fait connaissance avec les Parnassiens et la musique de l'avenir, — il a peint, avant M. Pailleron, *le monde où l on s'ennuie*. Je ne puis détacher que quelques lignes de cette piquante esquisse, où tout serait à citer.

Trois académiciens, dit-il, comptaient parmi les clients les plus assidus de ces matinées du dimanche... L'un avait une belle tête blanche, qu'il remuait de temps à autre, en souriant doucement. « Que de choses dans ce sourire! » disait la baronne. Un autre ne parlait jamais qu'à l'oreille de son voisin ; il passait, dans cette réunion de gens d'esprit, pour un homme profond, qui pensait beaucoup, et ce poste de voisin était très recherché. Le troisième ne disait qu'un mot par visite, mais c'était un mot si spirituel et si fin, qu'on l'accueillait comme un événement. Le mot se produisait d'ordinaire vers quatre heures ou quatre heures dix. Dès que quatre heures sonnaient à la pendule du salon, il se produisait un mouvement d'attente; les dames se recueillaient en des attitudes gracieuses pour savourer le mot; un chroniqueur, venu tout exprès pour le mot, bandait les ressorts de son attention et, s'il eût osé, eût tiré son calepin. Une fois le mot décoché, l'académicien se levait et s'en allait au milieu du brouhaha, comme la Patti après son grand air.

Certes, l'irrévérence est peu grave, et plus d'un est entré à l'Académie qui avait dirigé contre elle de plus vives épigrammes. Le moment n'est peut-être pas éloigné où l'auteur de l'*Ancêtre* frappera à son tour à la porte des Quarante ; ceux-ci, je me plais à le croire, ne lui tiendront pas rigueur, et les trois habitués du salon de la baronne ne seront pas des derniers à voter pour lui. Tout au plus, peut-être, l'académicien *qui ne parle jamais qu'à l'oreille de son voisin*, tirera-t-il de M. Victor Fournel, le jour de sa réception, une innocente vengeance, en disant à son voisin de droite : « Notre nouveau confrère est un galant homme et des plus spirituels. Il a des titres personnels indiscutables. Il a fait les *Contemporains de Molière*, la *Littérature indépendante au dix-septième siècle*, les *Rues du vieux Paris*, les *Esquisses et croquis parisiens*. Ce n'est pas cependant à ces livres, si excellents soient-ils, qu'il doit son élection; il en est surtout redevable à son *Ancêtre*. »

Edmond BIRÉ.

REVUE DES SCIENCES

Histoire des sciences. — Les origines du baromètre. — Torricelli et Pascal. — Correspondance de Descartes. — Description d'un baromètre en 1631. — La théorie des couleurs et Euler. — Revendication en faveur de Malebranche. — Un manuscrit d'Ampère. — Dépenses faites par Ampère pour établir les lois de l'électro-dynamique. — Physique : La vision à grande distance. — La télescopie électrique. — État de la question. — Transmission optique des objets. — Système de MM. Ayrton et Perry. — Essai à la société royale de Londres. — Histoire naturelle. — Mœurs des anguilles. — Exploitation des chemins de fer : éclairage au gaz des wagons. — Essais sur la ligne de l'Ouest.

M. Nourrisson a communiqué récemment, à l'Académie des sciences morales et politiques, des détails très intéressants sur les véritables origines du baromètre. On admettait jusqu'ici que Torricelli avait le premier pressenti la pesanteur de l'air, et que Pascal en avait démontré la réalité par ses célèbres expériences de la tour Saint-Jacques, à Paris, et du Puy-de-Dôme.

Torricelli a effectivement le premier fait voir que lorsqu'on retourne sens dessus dessous un tube de 1 mètre de long plein de mercure, dont l'extrémité ouverte est maintenue sous la cuve à mercure, la colonne liquide se maintient d'elle-même dans le tube à une hauteur de $0^{m},76$ centimètres. Dans les corps de pompe, l'eau ne peut s'élever qu'à 10 mètres environ (32 pieds). Or le mercure pesant treize fois et demi plus que l'eau, il est clair que la force qui soutient l'eau dans un corps de pompe privé d'air et celle qui soutient le mercure dans le tube est la même. Torricelli pensa que cette force, c'était précisément le poids de l'air atmosphérique qui, en exerçant sa pression sur l'eau d'un puits ou sur le mercure d'une cuve, obligeait dans l'un et l'autre cas le liquide à s'élever.

La hauteur de la colonne d'eau ou de mercure soulevée, faisant équilibre à la pression atmosphérique, en mesure par cela même la valeur.

Pascal à son tour, se dit avec raison que si réellement c'était bien la pression atmosphérique qui entrait en jeu, il était évident que plus on s'élèverait dans l'air et plus on diminuerait cette pression, puisqu'on supprimerait l'action des couches d'air inférieures. Et il chercha à quelle hauteur le mercure s'élevait au haut de la tour Saint-

Jacques; le mercure se maintint moins haut qu'au niveau du sol. Il recommença au sommet du Puy-de-Dôme, pour accentuer plus nettement la différence. Et il n'eut pas de peine à reconnaître que la colonne de mercure au lieu d'avoir 0m,76 centimètres n'avait plus que 60 centimètres environ. A Pascal revient donc la gloire d'avoir clairement démontré, par des expériences décisives, la théorie du baromètre entrevue par Torricelli. La première expérience de Torricelli remonte à 1643. Pascal fit la sienne au Puy-de-Dôme en 1647.

Tel était l'état de nos connaissances. M. Nourrisson vient d'y ajouter un chapitre curieux qui prouve que bien avant ces dates, Descartes avait la notion exacte de la pesanteur de l'atmosphère et connaissait par conséquent la cause qui permettait à l'eau ou au mercure de s'élever dans un tube à la partie supérieure duquel on avait enlevé l'air. Dès 1631, Descartes écrivait à un correspondant dont le nom est resté inconnu, une lettre dont les termes méritent toute attention. Descartes a été interrogé sur les faits d'une expérience; il s'agit de les expliquer. L'expérience n'est pas décrite; mais il est question d'une « colonne de vif-argent dans un tuyau » la colonne s'élève au-dessus du niveau du vif-argent dans un vase; le tuyau est fermé à la partie supérieure qui est appelée « plancher ». Tout rappelle l'expérience de Torricelli. Voici, au surplus, un passage de la lettre de l'auteur du *Discours sur la Méthode*.

« L'air est pesant; on peut le comparer à un vaste amas de laine qui enveloppe la terre jusqu'au delà des nues (c'est-à-dire à une distance indéterminée mais considérable), c'est le poids de cette laine qui presse la surface du mercure dans la cuve et n'agit point sur la surface du mercure dans le tuyau, qui empêche la colonne mercurielle de descendre. Toutefois, ce poids est limité et il n'empêchera la descente qu'autant que le poids de la colonne sera moindre que le sien. Pour détacher le mercure du plancher du tuyau, il faudra une force supérieure à celle que représente le poids de la laine, c'est-à-dire de l'air. La force qui sollicite la colonne de mercure c'est son propre poids; le poids de la colonne refoulée au-dessus du niveau de la cuve est donc égal au poids de l'air sur une portion de surface de la cuve égale à la surface de la colonne dans le tuyau. »

Impossible d'être plus explicite. Lorsque Pascal eut publié en 1647 son traité sur « l'Équilibre des liqueurs », Descartes évidemment ne dut éprouver aucune surprise des résultats obtenus; il savait déjà ce que Pascal allait démontrer. En effet, fait remarquer M. Nourisson, on lit dans une lettre adressée à M. de Carcovi, en 1847. « Ce n'est pas de vous, écrit-il, mais bien plutôt de M. Pascal que je devais attendre ces nouvelles, puisque depuis plus de *deux ans* je l'ai sollicité d'entreprendre l'expérience, lui *certifiant* que, quoique je ne l'eusse pas faite, je

ne doutais pas de son succès... Mais, comme il est l'ami de M. Roberval, qui fait profession de n'être pas le mien, j'ai lieu de croire qu'il en suit les passions... »

Il résulte donc des manuscrits découverts par M. Nourisson que Descartes, bien avant Torricelli et Pascal, avait eu la notion vraie de la pesanteur de l'air. Il ne faudrait pas que ces remarques fissent retirer à Pascal l'honneur de la démonstration qu'on lui doit. C'était à Descartes à faire ce qui a si bien réussi à Pascal. Mais il n'en reste pas moins avéré que le grand philosophe avait, par un effort de sagacité et d'admirable logique, découvert la vérité bien avant qu'elle ait été mise en relief par l'expérience. C'est un fait historique qui a sa valeur et qui, sans diminuer la gloire de Pascal, rehausserait encore s'il était possible, celle de Descartes.

M. Georges Lechalas, ingénieur de Ponts-et-Chaussées, à Rouen, vient de publier de son côté une note également pleine d'intérêt qui prouve péremptoirement que bien des années avant Euler, Malebranche avait posé les bases fondamentales de la théorie des couleurs. On attribue à Euler ce qui doit revenir de toute justice à Malebranche. Ainsi, dans les œuvres de Verdet, l'éminent et regretté professeur de physique de l'École polytechnique, on lit : « Bien qu'Euler ait donné de la plupart des phénomènes connus de son temps les explications les plus inexactes... il n'en mérite pas moins de conserver dans l'histoire de l'optique une place éminente, pour avoir dit le *premier* d'une manière expresse que les ondulations lumineuses sont périodiques comme les ondulations sonores, que la couleur dépend de la durée de la période et qu'ainsi la cause des différences de coloration est au fond la même que la cause des différences de tonalité. »

Euler est né en 1707. Or, huit ans avant cette date, Malebranche disait très nettement que les vibrations des rayons lumineux simples ont une durée constante pour chaque couleur, c'est-à-dire qu'elles sont périodiques; il a avancé en outre que la couleur dépend de la durée de la période et qu'ainsi la cause des différences de coloration est au fond la même que la cause des différences de tonalité.

M. Georges Lechalas fonde sa juste revendication en faveur de Malebranche sur un mémoire présenté à l'Académie des sciences en 1699, et sur un travail complémentaire publié en 1712 à la fin de la *Recherche sur la vérité*. Voici textuellement la conclusion des mémoires de Malebranche. « Quoi qu'il en soit, je crois avoir clairement prouvé que les *diverses couleurs* ne consistent que dans la différente *promptitude* des vibrations de pression de la matière subtile, comme les différents tons de la musique ne viennent que de la *diverse promptitude* des vibrations de l'air grossier, ainsi que l'apprend l'expérience. »

Malebranche a été jusqu'à établir, en partant il est vrai de données théoriques inexactes, ce résultat cependant conforme à la réalité, à savoir que ce sont les rayons violets qui répondent au plus grand nombre de vibrations, et que ce nombre décroît successivement quand on suit l'ordre des couleurs du spectre solaire : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orange, rouge. (*Recherche de la Vérité*, édition de 1712.)

M. Georges Lechalas [1] établit longuement la priorité de Malebranche sur Euler. Il était bon de ne pas laisser dans l'ombre ce point important de l'histoire des sciences.

Encore un document historique qu'il est utile de faire connaître. On sait ce que coûtent les révolutions politiques, on sait moins ce que peut coûter une révolution scientifique. M. J.-B. Dumas vient de présenter à l'Académie des sciences un document bien instructif qui lui a été transmis par M. Charpentier, ingénieur civil. C'est une lettre d'Ampère à la commission administrative de l'Académie. L'illustre physicien écrit qu'il a dépensé la première somme de 1500 francs mise à sa disposition par la commission pour réaliser les appareils au moyen desquels il a fondé tout un chapitre important de la science que nous nommons aujourd'hui l'électro-dynamique. Il lui reste encore à payer une somme de 2000 francs, et il réclame de nouveau le concours de l'Académie. La deuxième somme lui fut remise comme la première. Ainsi, c'est avec 3500 francs qu'Ampère a découvert les lois célèbres qui portent son nom, qu'il a mis en évidence les phénomènes qui ont conduit depuis aux applications les plus importantes de l'électricité, 3500 francs, la télégraphie, la téléphonie, la lumière électrique !... M. Dumas l'a très bien dit en communiquant la lettre d'Ampère : « On voit ce qu'un homme de génie peut faire au profit de la civilisation avec une somme si modique, et ce que devient en cette occasion une avance dont le produit se chiffre aujourd'hui par centaines de millions ! » Nous ne serons désagréables à personne en France, bien certainement, en faisant remarquer que cette petite avance a été faite par notre Académie des sciences.

Les journaux ont fait circuler le bruit à plusieurs reprises qu'on était parvenu à transmettre au loin l'image des objets. De même que l'on peut entendre à distance avec un téléphone, de même, il serait devenu possible de voir, par l'intermédiaire d'un fil télégraphique, d'un bout à l'autre de la France.

Il n'est donc pas superflu de préciser l'état de la question. Certes on a exagéré beaucoup, on a pris des espérances pour une réalité ; cependant, tout permet de supposer que le jour est proche où, en effet,

[1] *Malebranche et la Théorie des couleurs,* Rouen, imprimerie Lapierre.

il deviendra possible non seulement de s'entendre à distance, mais encore de se voir. On a déjà imaginé plusieurs systèmes qui permettent d'aborder le problème, sinon de le résoudre complètement. Deux physiciens anglais bien connu, MM. Ayrton et Perry ont même construit un premier type d'appareil qui a fonctionné dernièrement à la Société de physique de Londres.

Nous essayerons de faire comprendre le principe du système de MM. Ayrton et Perry; il a tout au moins, pour lui, l'avantage de prouver que la transmission électrique d'une image, d'un objet en relief est possible. Simplifions la question pour être plus clair, et admettons qu'il s'agisse de faire voir à Paris un damier à cases noires et blanches placé à Rouen. L'image du damier est projetée par un réflecteur sur l'appareil transmetteur; cet appareil transmetteur consiste en une plaque formée par un grand nombre de morceaux de sélénium, une sorte de mosaïque d'éléments de sélénium. Chaque élément est traversé par un courant de pile électrique particulier. A l'arrivée à Paris se trouve un appareil récepteur constitué par une surface analogue à la précédente; seulement, au lieu d'être faite avec des morceaux de sélénium, elle est composée d'autant de petits volets susceptibles de s'ouvrir qu'il y a de morceaux de sélénium à la station de départ. L'ouverture de ces petits volets est commandée par des électro-aimants. Devant cette surface, on place un écran blanc, et derrière une source lumineuse.

On sait que le sélénium, qui n'est pas conducteur de l'électricité, le devient au contraire brusquement quand il est éclairé. Par conséquent tous les morceaux de sélénium recevant de la lumière au départ, laisseront passer un courant électrique, tandis que ceux qui ne sont pas éclairés empêcheront toute transmission. Cela étant, supposons tous les éléments de l'appareil transmetteur reliés par des fils aux petits volets correspondant de l'appareil récepteur. Il est clair qu'à Paris, sous l'action des électro-aimants rendus actifs s'ouvriront tous les volets qui correspondent aux éléments de sélénium éclairés à Rouen. La lumière de la lampe passera par ces ouvertures et viendra en dessiner les contours sur l'écran. Donc, les cases claires du damier de Rouen seront reproduites sur l'écran de Paris et laisseront entre elles des cases noires. Donc on verra à Paris le damier de Rouen.

Une image quelconque ne résultant que de la combinaison de parties noires et de parties plus ou moins coloriées, il va de soi qu'elle pourra être reproduite à distance par la même méthode. La reproduction sera d'autant plus complète que le nombre des reproducteurs, c'est-à-dire des éléments de sélénium sera plus grand.

Cet appareil est manifestement grossier; mais il suffit pour faire saisir l'esprit de la méthode. On peut le perfectionner de diverses manières; on parviendra même sans doute à n'employer qu'un seul fil

pour la transmission. Notre but, aujourd'hui, est simplement de bien montrer que la télescopie électrique n'est pas à ranger parmi les fables, qu'elle est susceptible de solution ; mais que, ainsi qu'il arrive souvent, on a considéré beaucoup trop vite comme résolu un problème qui vient d'être à peine abordé avec des chances de réussite.

L'anguille est un des poissons qui ont le plus excité la sagacité des naturalistes. Quelques-uns d'entre eux ont longtemps soutenu que l'anguille n'était que la larve, c'est-à-dire le premier état d'un autre poisson qui ne serait pas connu à l'âge adulte. Cette opinion n'a jamais été admise par Valenciennes. M. Ch. Robin vient de faire tomber tous les doutes, en caractérisant, jusque dans ses détails anatomiques, les différences qui séparent les anguilles mâles des anguilles femelles. On ne sait pas encore comment s'opèrent la ponte, la fécondation, l'éclosion des œufs, parce que les anguilles émigrent dans la mer à ce moment critique; elles se comportent comme les saumons, mais en sens inverse. Les différences sexuelles sont reconnaissables à toutes les époques de l'année. A de rares exceptions près, toutes les anguilles décrites sous le nom de *pimperneau* des étangs et marais maritimes d'une longueur comprise entre $0^{m},38$ et $0^{m},40$ sont des mâles. Dans un lot d'anguilles de Seine, le plus long mâle qu'ait rencontré M. Robin mesurait $0^{m},45$. Nous ne pouvons indiquer les caractères anatomiques signalés par M. Robin et qui permettent de faire saisir du premier coup d'œil si l'animal est mâle ou femelle, mais on peut avancer que ces caractères, même les caractères extérieurs, sont plus tranchés chez les anguilles que chez la plupart des autres poissons.

Le mâle vit sur le littoral; il ne quitte le rivage des mers qu'à l'époque de la reproduction pour gagner le fond. La femelle quitte les eaux douces vers novembre et va rejoindre le mâle en mer. Elle revient ensuite dans les fleuves dès la fin de décembre, contrairement à une opinion erronée. M. Dufourcet a effectivement envoyé à M. Robin des anguilles femelles, de la variété *sardias*, prises en janvier et février dans l'Adour, à 40 kilomètres de la mer. Elles avaient l'estomac rempli d'*eunices sanguines* et de *doris* invertébrés absolument marins. Dans les Landes et les autres parties du Midi, la *montée* des alevins a lieu dès la seconde moitié de décembre. Dans la Manche, elle ne se produit qu'au mois de mars.

Les petites anguilles ont tout au plus de 4 à 5 centimètres; elles remontent en bandes serrées l'embouchure des fleuves. Leur quantité est considérable sur les bords de la Loire; on en prend sans peine, et en très peu de temps, la charge d'un cheval. Lorsque les petites anguilles ont atteint 12 centimètres de développement, elles sont grosses comme un tuyau de plume et de couleur jaune. Ce n'est que dans les ports de

mer que l'on voit arriver sur le marché des anguilles de 20 à 30 centimètres, ayant déjà la couleur des adultes; on les rencontre dans les eaux douces avec un développement de près de 40 centimètres.

Les anguilles sortent quelquefois de l'eau; elles se faufilent dans les prairies, comme des couleuvres, pour aller à la recherche des vers et même des plantes légumineuses. On en a vu voyageant par terre à d'assez grandes distances pour gagner des lacs intérieurs. Les anguilles sont d'une extrême fécondité. Le marché de Londres est approvisionné d'anguilles par deux compagnies hollandaises qui disposent de plus de douze navires, pouvant contenir de 8 à 10 000 kilogrammes d'anguilles vivantes.

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest vient de commencer des essais très intéressants d'éclairage au gaz de ses voitures de différentes classes. Tout le monde connaît la lampe à huile qui souvent se réduit à une veilleuse fuligineuse dans beaucoup de wagons; il était temps qu'on nous en débarrassât; elle jurait avec les autres progrès accomplis dans le matériel de l'exploitation. La lumière au gaz que nous avons vue sur la ligne de l'Ouest est très belle. C'est un joli bec à papillon enfermé dans un globe de verre qui apparaît en relief au milieu du wagon. Le gaz employé est très riche; il est obtenu par distillation des huiles lourdes; on le comprime à 18 atmosphères à l'aide d'une pompe foulante installée à la gare Saint-Lazare. Chaque voiture emporte avec elle un réservoir de 140, 150 et 160 litres de gaz suivant les classes, quantité suffisante pour un éclairage de onze heures. Ces réservoirs sont emplis à la gare avec du gaz à la pression de 6 atmosphères; ils amènent le gaz par une tuyauterie circulant sur le plafond jusqu'au bec. Ce système qui a déjà donné de bons résultats en Angleterre et en Belgique est dû à M. Pintch. Il est appliqué à titre d'essai par la Compagnie de l'Ouest à vingt voitures des trains de banlieue.

Le gaz de M. Pintch a fait ses preuves depuis quelques années pour l'éclairage des bouées destinées à indiquer la nuit l'entrée des ports aux navigateurs. Notamment près du phare flottant de la Souris, en Angleterre, il existe une bouée qui fut éclairée à titre d'expérience pendant plusieurs mois. Le gaz est emprisonné sous pression à 6 ou 7 atmosphères dans le corps de la bouée et la combustion s'effectue à raison de 19 litres de gaz environ par heure. La dépense par vingt-quatre heures est évaluée à environ 25 centimes. On a envoyé une bouée à Port-Saïd qui se maintiendra allumée six semaines sans nouveau chargement; elle a un diamètre de 2 mètres et une capacité intérieure de 4200 litres.

Henri de Parville.

QUINZAINE POLITIQUE

9 mai 1881.

C'est toujours, dans l'histoire de ce gouvernement, la même suite de choses puériles, d'actes tyranniques, de discours vides, d'exploits scandaleux. M. Jules Ferry a fait aux instituteurs, dans leur Congrès pédagogique de Paris, une de ces harangues ampoulées et incorrectes qu'il excelle à faire ; deux des recteurs qu'il inspire ont donné des ordres prétendus humanitaires ou patriotiques dont leur ministre seul n'a pas souri, l'un en défendant au maître d'agenouiller ou de tutoyer les enfants dans les écoles, l'autre en commandant de lire dans les collèges certains bulletins de la guerre de Tunisie : innovations et réformes qui, pas plus que ses grandes pièces d'éloquence, n'illustreront le règne de M. Jules Ferry. Il est vrai qu'il s'est créé dans l'estime des radicaux un titre de plus, si illusoire que ce titre puisse être : il a fermé un collège libre, celui de Sainte-Croix, au Mans. Périodiquement, presque dans chaque intervalle de six semaines, M. Jules Ferry offre aux radicaux cette joie qui amuse leur rage irréligieuse et qui doit, paraît-il, retarder leurs fureurs sociales : il supprime, pour leur plaire, un des collèges libres où il découvre encore, parmi les professeurs ou les surveillants, un Jésuite. En vain, dans le Conseil académique de Caen, le plus célèbre des jurisconsultes de ce temps, M. Demolombe, a-t-il rappelé la déclaration de M. Jules Ferry réclamant l'article 7 et a-t-il démontré que la loi de 1850 autorisait, dans des conditions très précises, l'enseignement du religieux, fût-il Jésuite, aussi bien que du laïque, fût-il franc-maçon. En vain, des sénateurs et des députés ont-ils représenté à M. Jules Ferry que disperser quatre cent quatre-vingts élèves à cette époque de l'année, à la veille de tant d'examens, c'était frapper cruellement quatre cent quatre-vingts familles qui, pour le moins, sont dignes de quelques égards. Le Conseil académique de Caen a obéi à la jurisprudence du ministre ; M. Jules Ferry a été inexorable aux pères de famille qui invoquaient son équité. Enregistrons donc aux annales de cette république cette nouvelle injustice. Mais, en même temps, constatons que, dans la querelle de M. Andrieux et du Conseil municipal de Paris, ce gouvernement,

si énergique contre les Jésuites, est plus que débonnaire pour les coryphées de la Commune. Le Conseil municipal de Paris vient de refuser systématiquement à ce préfet de police, qu'il veut expulser quand même, un crédit reconnu nécessaire à la sûreté publique. Annonce-t-on que M. Constans va prendre le parti du préfet de police? Non. On annonce que M. Andrieux, à demi disgracié dans la cour de M. Gambetta, sera tôt ou tard invité charitablement et officieusement à se démettre de ses fonctions...

Les Conseils généraux, qui avaient été convoqués le 25 avril, ont fini allègrement, bien qu'avec une promptitude inégale, leur session. Leur besogne a été paisible; on s'est contenté d'expédier les affaires; on s'est abstenu de débats politiques. Ce n'est pas que les sectaires de la gauche se soient partout résignés à être sages et tolérants. Dans quelques départements, par exemple dans le Rhône et dans le Cher, il s'est trouvé des radicaux pour demander que la Constitution fût revisée et une Convention formée ; ailleurs, comme dans l'Ain, il en est qui ont demandé qu'une loi assimilât les Petites-Sœurs des pauvres « aux mendiants et aux vagabonds ». Mais, cette fois, l'intempérance, l'excentricité, l'esprit de violence et d'utopie n'a été que l'exception. Nous pourrions plutôt mentionner beaucoup de vœux raisonnables et qui expriment tel ou tel besoin réel du pays; entre autres, le vœu de voir dégrever l'impôt foncier, cette charge qui pèse avec tant de lourdeur sur notre agriculture de plus en plus souffrante. Toutefois, si les Conseils généraux ont vaqué à leur travail avec plus de calme qu'antérieurement, si presque tous ont bien voulu n'être, selon la prescription de la loi, que des assemblées modestement et purement départementales, d'où leur vient cette vertu et à qui faut-il en reporter le mérite? Ne nous y trompons pas : cette paix relative n'est pas due à un apaisement des partis ; ce n'est qu'une trêve que les intérêts de M. Gambetta et du gouvernement ont imposée à la majorité républicaine qui régente maintenant soixante-dix de ces Conseils généraux. M. Gambetta craignait que les partisans du scrutin d'arrondissement n'émissent des vœux dans la plupart des conseils; et si vive était sa crainte, qu'un instant son serviteur docile, le ministre de l'intérieur, avait voulu avertir les préfets, par une circulaire, que, ce genre de vœu étant politique, ils devaient l'interdire sévèrement. Par une prudence plus habile, M. Constans a eu recours seulement à des instructions secrètes qui leur ordonnaient d'opposer à ce vœu redouté la question préalable. De leur côté, les adversaires du scrutin de liste, invités sans doute à la neutralité par les agents particuliers de M. le président de la république, ont jugé préférable de ne pas provoquer la bataille dans les Conseils généraux. On ne compte que deux ou trois Conseils où le vœu se soit manifesté ; aussitôt, à l'aide de la question préalable, les préfets l'ont fait repousser. Dans deux ou trois autres, c'est « hors session » que la majorité s'est assemblée pour formuler son vœu. L'armistice a donc été presque partout respecté. Le mot d'ordre était

d'empêcher qu'aucune espèce de vœu politique ne fût proposé : la majorité républicaine, sous cet empire du gouvernement et de M. Gambetta, a été fidèle au mot d'ordre ; et ce n'est pas la minorité conservatrice qui aurait voulu porter dans ces délibérations des Conseils généraux le tumulte et le trouble de la politique : sa tradition et le sentiment de son devoir suffisaient à le lui défendre. Ne louons donc pas trop la gauche d'avoir consacré le temps et le travail des Conseils généraux à l'unique tâche que la loi leur assigne, au soin des affaires seules du département. On sait si ce scrupule a jamais retenu, depuis 1871, nos agitateurs républicains, quand ils croyaient utile à leur parti d'enfreindre la loi, soit de force, soit perfidement et par un sophisme !

La loi ! cette seule souveraineté que la république voulût reconnaître, cette seule majesté qu'elle dût vénérer ! La loi, cette austère discipline de la liberté ! La loi, cette autorité morale qui devait garantir, sous le règne de la république, non seulement l'égalité dans l'obéissance, mais la pureté dans le gouvernement ! Belle fiction qui disparaît comme un songe, ou plutôt qui fuit comme un mensonge, devant M. Gambetta et ses ministres... Demandez à M. le général Farre ce que vaut cette puissance de la loi, quand il lui convient de faire à son profit personnel un acte de favoritisme. Il y a quelques jours, M. le général Farre commençait la soixante-cinquième année de sa vie : c'était, d'après la loi du 13 mars 1875, l'heure marquée pour sa retraite. Il n'avait réellement aucun des titres exigés des généraux qui peuvent être maintenus, « sans limite d'âge », dans la première section du cadre de l'état-major : il n'avait commandé en chef ni « une armée composée de plusieurs corps d'armée », ni « un corps d'armée composé de plusieurs divisions de différentes armes » ; il n'avait pas été « major général, commandant en chef de l'artillerie et du génie dans une armée composée de plusieurs corps d'armée ». Quels sont ses états de service? Au moment où la guerre de 1870 éclate, il est colonel de génie. Il devient général de brigade, puis général de division « à titre provisoire ». En cette qualité, il remplace un jour devant l'ennemi, au combat et à la défaite de Villers-Bretonneux, le général Bourbaki que des calomnies odieuses avaient appelé à Tours. Voilà le souvenir dont le ministre de la guerre se prévaut pour s'adjuger l'honneur d'être maintenu en activité. Or, après la guerre, on lui a retiré le grade que les hasards ou les nécessités de l'époque, comme la fantaisie de M. Gambetta, lui avaient donné : il redevient général de brigade. Le titre « provisoire » qu'il a porté un jour, à Villers-Bretonneux, est-il donc un titre suffisant, le titre que la loi réclame? Le conseil d'État est interrogé, et, malgré tout son républicanisme, il a répondu : « Non ». Mais, cet avis juridique du conseil d'État, les ministres et M. Jules Grévy n'en tiendront pas compte : moins respectueux en cela que Napoléon III lui-même, qui, en 1868, s'inclina devant la sentence du conseil d'État, quand celui-ci dénia au général

de Goyon, qui ne lui semblait pas être dans les conditions requises, le droit de bénéficier de la loi. Il est juste de dire que, pour être maintenu en activité par ses collègues et par M. Jules Grévy, M. le général Farre, resté obscur après la guerre de 1870 comme il l'était avant, a dans l'histoire de ces dernières années les plus nobles recommandations : il a été le valet militaire de M. Gambetta; il a manœuvré savamment, avec M. Constans et M. Cazot, pour chasser du ministère M. de Freycinet; il s'est armé pour les décrets; il a eu dans le siège de Frigolet sa part belliqueuse. Et puis quels services de réformateur! Il a détruit tout un état-major; il a gardé les vieux règlements de l'intendance; il a supprimé le tambour; il a voulu supprimer la cuirasse... Ce n'est pas tout. Il a bouleversé tout le travail de nos fortifications, sur la seconde ligne de la défense nationale; et, depuis trois semaines, dans l'organisation des troupes qu'il envoie en Tunisie, il étonne la France par son système de mobilisation ; il a déjà disloqué, dans onze corps d'armée, trente et un régiments d'infanterie, plus d'un cinquième de l'infanterie française! Annoncez donc à l'armée, à la France, hérauts de la république, porte-voix de M. Gambetta, annoncez la fortune de M. le général Farre, et vantez-leur ses mérites, célébrez surtout la virile et sévère justice du gouvernement républicain. Et vous leur direz aussi qu'à l'instant même où M. le général Farre proclamait ainsi sa gloire et s'assurait cette survivance, il rayait du livre de l'armée un nom qui a sonné trente ans dans le cœur de nos soldats comme un clairon sur les champs de bataille, le nom brillant de Bourbaki. Oui, M. le général Farre a commis ce double attentat, l'un à la loi pour lui-même, l'autre à la loi contre Bourbaki, contre ce vaillant qui montait à l'assaut de Zaatcha avec un tel air de fête, qui sauvait à Inkermann l'armée de nos alliés, et qui, en 1870, prenant avec un désespoir patriotique, sur les bords de la Loire, les débris d'une armée vaincue et fatiguée, s'en allait, dans l'Est, à Héricourt, frapper du bruit de nos derniers canons à la porte de l'Alsace, puis, à Besançon, tenter la mort pour se consoler des inconsolables pertes de son propre honneur et de l'honneur français. M. le général Farre s'est remis en activité, pendant qu'il mettait à la retraite Bourbaki : annoncez-le à cette vieille armée d'Afrique qui, dans les refrains légendaires de ses zouaves, chante encore son immortel Bourbaki, et qui, naguère, ne connaissait même pas le nom de M. le général Farre; annoncez-le lui, pendant qu'elle marche à l'ennemi, sur la route de Tunis : c'est juste et c'est opportun...

Après un long délai qu'avec une meilleure organisation de nos forces et avec des procédés plus intelligents, M. le général Farre aurait pu abréger, les opérations de notre armée ont commencé en Tunisie, le 25 avril. Ce jour-là, deux de nos vaisseaux bombardent le fortin de Tabarkha, d'où des soldats du bey avaient osé tirer sur la canonnière l'*Hyène;* le fortin avait été abandonné par ses défenseurs. Le lendemain, nos troupes y débarquent, et, le soir,

quand le fort qui se dresse en face de l'île de Tabarkha, le Bordj Djedid, que son gouverneur refuse de rendre, a été démantelé par les boulets de la flotte, on descend sur la terre ferme, on gravit le mamelon et nos troupes s'installent dans les ruines du fort. Voilà fermé aux Khroumirs ce port où ils recevaient des armes ; voilà occupé l'un des deux points d'où, sur ce rivage, on peut les bloquer dans leurs montagnes : de là, une brigade va les menacer au nord. Ce même jour, 26 avril, toute l'armée du général Forgemol, qui a son quartier général à Roum-el-Souk, se met en mouvement sur la frontière. A l'extrémité de la ligne, le général Logerot, qui, depuis la veille est déjà en marche, s'avance de Sidi-Youssef vers la cité sainte du pays des Ouchtetas, vers cette ville de Kef, qui s'élève sur une montagne volcanique et qu'entoure une muraille bastionnée, dominée elle-même par une vieille citadelle : on entre sans combat; le gouverneur apporte au géneral Logerot les clefs de Kef. Le drapeau français est planté là, à quinze lieues de l'Algérie. Le général Logerot, qui doit tourner à l'est le pays des Khroumirs, va courir vers Béja, au nord. Pendant que le général Logerot s'empare ainsi de Kef, les généraux Vincendon et Galland, mènent leurs brigades par Fadj-Gala : elles escaladent les hauteurs qui bordent la rive droite de l'Oued-Djenan et chassent devant elles les Khroumirs qui, embusqués aux flancs des ravins ou cachés derrière les buissons, tentent d'arrêter l'invasion. Plus loin, à gauche, le général Ritter a franchi le col du Djebel-Addeda, et sa brigade, obliquant vers l'est, rabat et refoule les Khroumirs dans la vallée de l'Oued-Djenan. Cette vallée, la première de celles qu'on ait à parcourir pour arriver, de gradin en gradin, au massif où les Khroumirs concentreront leur résistance, est donc conquise, dès le 26 avril. Il faut maintenant approcher de ce massif, presque impénétrable, sur l'un des sommets duquel les Khroumirs se pressent autour de leur marabout le plus vénéré, celui de Si-Addahat-ben-Djemel, comme autour de leur dernier asile. En attendant, une brigade commandée par le général de Brem vient, à l'endroit où s'ouvre la vallée de la Medjerdah, se poster entre les brigades qui opèrent au centre et celle du général Logerot : elle observe derrière Kef les tribus remuantes et pillardes des Ouchtetas ; elle assure les communications de Kef avec l'Algérie.

Le 27 avril, les brigades qui sont au centre fouillent le pays et poussent jusqu'aux environs de Babouchou; celle du général Vincendon dépasse les crêtes qui séparent de la vallée de l'Oued-Djenan la vallée de l'Oued-Kebir; elle campe sur un plateau rocheux, le Kef-Cheraga, d'où elle aperçoit la mer, d'un côté, et presque toute la région des Khroumirs, de l'autre. Mais la pluie tombe; le terrain est impraticable; pendant trois jours, les brigades stationnent dans la boue de leurs campements, sous les orages qui battent leurs tentes. Enfin, le 30, elles recommencent leurs reconnaissances, pendant que le général Forgemol établit au col de

Fedjedj-Kahla une brigade nouvelle, la brigade Gerder, pour garder leurs communications avec la frontière algérienne. Libres, Vincendon et Galland se portent vers l'est, pour gagner Fernana. Devant le général Logerot, les obstacles sont moins périlleux ou moins nombreux; et puis, il faut qu'il dessine vite son mouvement autour des Khroumirs. Il a quitté Kef, le 27; il y laisse une garnison plus que suffisante pour imposer le respect aux populations d'alentour. Il atteint le Mellègue, et, le 30, il arrive à Souk-el-Arba, sur la voie ferrée de Gardimaou à Tunis; aussitôt, derrière la colonne du général Logerot, la brigade de Brem accourt à Gardimaou; l'armée est ainsi sur la route qui conduit à Tunis; elle en possède la tête de ligne. Toutefois, ce n'est plus sans coup férir que Logerot va traverser ces pays inexplorés. Dans cette même journée du 30, les gens des Chiaia et des Amdoun sont descendus de leurs montagnes : ils attaquent les troupes de Logerot, près de la gare de Ben-Béchir : c'est un combat sérieux, le premier de cette campagne, et c'est un combat victorieux. Le 5 mai, le général Logerot lève son camp de Souk-el-Arba et se dirige vers le douar de Fernana, dans les montagnes. Les trois brigades du centre, lesquelles forment la division du général Delebecque, se sont rapprochées de lui; leur quartier général est à Fedjel-Mana; le commandant en chef, le général Forgemol, a eu, le 6 mai, à moitié chemin de Fedjel-Mana et de Fernana, un entretien avec Logerot : ils ont combiné leurs opérations pour l'attaque du massif où les Khroumirs se sont retranchés. Une pluie violente les oblige encore à interrompre leur marche et à différer l'assaut. Il est vraisemblable qu'ils porteront cette semaine le coup décisif; puisse-t-il n'être pas trop sanglant! Depuis le 1er mai, le cercle qu'ils tracent autour des Khroumirs s'est non seulement resserré, mais complété : nos marins ont occupé soudainement Bizerte, sur le littoral, à deux étapes de Tunis, et, le lendemain, une brigade, commandée par le général Bréard, s'y est établie; elle menace en ce moment Mateur, qui est presque à égale distance de Béja et de Tunis. Comme on le voit, notre armée bloque les Khroumirs dans leur refuge : au nord, les troupes qui sont dans le Bordj-Djedid; plus loin, vers le nord-est, la brigade Bréard, qui s'avance par Mateur; à l'est, s'élève la brigade Logerot; à l'ouest, les trois brigades de la division Delebecque; au sud-ouest, dans la vallée de la Medjerdah et à Gardimaou, la brigade de Brem. De toutes parts, les Khroumirs sont cernés; et, de plus, les brigades Bréard et Logerot peuvent, en se rejoignant à Béjà, se diriger ensemble sur Tunis. Les positions sont prises; la situation est favorable : nous n'avons plus qu'à souhaiter un grand et dernier succès.

On connaît les difficultés de l'expédition. Pour écraser la tribu des Khroumirs, sept brigades sont en mouvement; et, la répression finie, soit que nos troupes s'arrêtent à Béjà, soit qu'elles s'aventurent jusqu'à Tunis, il faudra les maintenir quelque temps encore sur le

sol de la Tunisie, dans le large espace qui s'étend de Bizerte ou de Tunis à Kef, à Gardimaou et à la frontière algérienne. En Algérie, il faut presque un corps d'armée entier pour garder cette terre arabe que nous conquérons depuis un demi-siècle : à l'extrémité de la province d'Oran, sur les confins du Maroc et à la bordure du désert, les tribus s'agitent; après le colonel Flatters tué dans le lointain des plaines du Sahara, c'est le lieutenant Wienbrenner assassiné, avec deux de ses spahis, aux environs d'Aïn-Sfisifa; les Ouled-Sidi-Cheikh sont en révolte; un de nos goums a été battu par eux; Géryville est presque bloqué; deux fortes brigades marchent pour le délivrer et pour châtier les rebelles. Est-il sûr, d'autre part, que, si on vient occuper Tunis, fût-ce seulement pour y faire passer devant le Bardo nos drapeaux victorieux, on y entrera sans avoir aucun choc avec l'armée du bey ou avec les populations? L'armée du bey est assurément peu redoutable; ces deux bandes de soldats déguenillés et mendiants que Si-Selim et Ali-Bey conduisent, en reculant peu à peu et en désobéissant à nos ordres, dans l'orbite des brigades Logerot et Vincendon, peuvent cependant devenir dangereuses; Ali-Bey nous a prouvé sa haine en accusant nos troupes de crimes abominables, dans un factum publié à Tunis ; on a trouvé des soldats du bey parmi les cadavres laissés sur le terrain ; nul doute que, si les populations fanatisées par les prédications des marabouts nous harcelaient sous les murs de Tunis, si la guerre sainte nous était déclarée dans toute la Tunisie, les bandes du bey assailliraient nos troupes; et surtout il n'est pas douteux que le jour où, par infortune, un de nos régiments serait surpris et subirait une de ces défaites désastreuses que leurs devanciers ont glorieusement connues en Algérie, les gens du bey fondraient comme les vautours blancs de leurs montagnes sur les restes de ce régiment. Au surplus, qui peut affirmer que, Tunis occupé, il ne faudrait pas occuper tour à tour et Nabel, et Monastir, et Kairouan, et même Gabès? Il importe que le gouvernement mesure sagement à ces éventualités ses prétentions, ses actes diplomatiques, ses ordres et les coups de nos armes. On est là dans une sphère où rien n'est plus difficile que de se fixer des bornes et de résister aux entraînements qui vous attirent, de nécessité en nécessité, à travers les hasards et l'inconnu. Or, quelque complaisant à nos ambitions d'Afrique qu'on dise M. de Bismarck et quelque impuissante à la lutte que l'Italie, dénuée des secours de l'Allemagne, puisse nous paraître aujourd'hui, la France n'est ni assez riche de ses forces militaires ni assez sûre de son avenir pour dépenser ou immobiliser en Tunisie et en Algérie les ressources de deux corps d'armée. Soyons donc prudents.

Jusqu'à ce jour la diplomatie de l'Angleterre et de l'Italie n'a pas entravé en Tunisie l'action de nos armes. Cependant un vaisseau et un aviso anglais sont venus stationner à la Goulette; en même temps, un aviso italien. A la nouvelle que nos troupes avaient occupé Bizerte, on s'est ému dans le Parlement italien. De même dans le

Parlement anglais, où, questionnés par des patriotes qui semblent encore animés de l'esprit de lord Palmerston, sir Charles Dilke et lord Granville ont dû déclarer que le gouvernement français, jaloux seulement de venger ses injures et de protéger ses intérêts, avait « constamment affirmé n'avoir aucun intention de s'annexer Tunis. » A la vérité, ni l'un ni l'autre n'ont déclaré que, si le gouvernement français avait promis de s'abstenir de la conquête, il promettait de s'abstenir également du protectorat. Quant au bey et au sultan, leurs protestations n'ont eu encore aucun écho dans les cabinets des grandes puissances. A Tunis, Mohamed-ed-Sadeck n'a reçu d'elles aucune réponse. Assym-Pacha a, de Constantinople, adressé aux représentants de la Turquie, le 3 mai, une dépêche où il constate qu'elles sont sourdes à ses plaintes : « Nous avons, dit-il à ses ambassadeurs, proposé dernièrement aux puissances signataires du traité de Berlin de nous entendre, soit avec elles, soit directement avec la France, pour arriver à une solution de nature à satisfaire les griefs du gouvernement de la république française. Cet appel est resté sans réponse, et nous nous voyons placés en face de la question de savoir si les puissances vont, à l'encontre de leur sentiments de justice et d'équité, persister dans leur attitude passive à cet égard. » Le firman du 25 octobre 1871, que Khéreddine, au nom du bey de Tunis, vint solliciter du sultan et qu'Assym-Pacha invoque maintenant, la France l'a récusé alors; son ambassadeur, M. le marquis de Vogüé, a solennellement refusé a ce firman la sanction de la France; et, de bonne foi, si certaines puissances doivent reconnaître valable et juger sacré le droit de souveraineté que, par ce firman platonique, le sultan s'arroge à Tunis, ce ne sont pas celles qui ont démembré l'empire ottoman en 1878 et qui lui arrachent en ce moment la Thessalie pour en doter la Grèce. Nous le répétons donc, les difficultés diplomatiques qui pourraient gêner en Tunisie la liberté de la France ne sont pas graves jusqu'à ce jour. En serait-il autrement, si M. Barthélemy Saint-Hilaire, changeant le langage qu'il a tenu à lord Lyons et même au général Cialdini, annonçait aux puissances que nos troupes vont planter à Tunis comme à Bizerte le drapeau de la France? Nous l'ignorons. A en croire les députés qui, dans le secret de la commission du budget, ont interrogé M. Barthélemy Saint-Hilaire, le gouvernement français n'aurait aucun projet de conquête; il voudrait seulement obtenir du bey un traité qui donnât aux intérêts de la France « toutes les garanties qu'elle est en droit de réclamer et de posséder. » Mais quelles sont ces garanties? La France abandonnera-t-elle, moyennant ces garanties, le territoire des Khroumirs, le pays des Ouchtetas et le port de Bizerte? De quoi se contentera-t-on, provisoirement ou définitivement? Quel est l'objet réel de cette coûteuse expédition? Il est impossible que le gouvernement qui a entrepris cette guerre sans rien préciser n'éclaire pas l'opinion publique sur ce point. Voici les Chambres qui se rouvrent. Nous comptons qu'un sénateur ou un

député demandera au gouvernement quelle sera la fin de cette entreprise et à quoi servira cette guerre. Sinon, la France risquerait de se voir impliquée dans des embarras dangereux par l'imprévoyance de ce gouvernement si peu capable et si peu maître de lui-même.

L'Italie n'a fait directement, depuis le 7 avril, aucun acte gouvernemental ou parlementaire qui attestât à la France son mauvais vouloir. M. Cairoli a repris le pouvoir, et, le 28, il a comparu devant la Chambre sans succomber devant une nouvelle coalition. On l'a épargné par on sait quelle fatalité. MM. Odescalchi et Zeppa l'ont interpellé ; on lui a demandé de quel droit il restait ministre ; on a beaucoup disserté, péroré, sur la légitimité constitutionnelle de ce ministère, qui, blâmé, forcé de se démettre, dix fois modifié en quelques jours, se reconstitue à la fin sans avoir aucune raison de se survivre que l'impossibilité d'être remplacé ; puis on l'a gratifié d'un vote de confiance qui ne lui aura été donné que par obligation, quasi par aumône. Mais, chose remarquable, un seul député a, dans ce débat, parlé de la France amicalement. Les journaux de la droite affectent d'être désormais aussi hostiles à la France que ceux de la gauche : il faut entendre leurs défis insultants, leurs cris de mépris ! S'ils ne demandent pas encore qu'on déclare la guerre à la la France, du moins veulent-ils que leur gouvernement la traite avec la politesse la plus stricte, avec une froideur hautaine. L'un d'eux va même jusqu'à souhaiter que son gouvernement rompe ses relations diplomatiques avec le nôtre. Le populaire de Rome, lui, exprime violemment sa haine de la France. Il a été fêter, à la porte Saint-Pancrace, le souvenir de Garibaldi repoussant les premiers soldats français qui franchirent, le 30 avril 1849, l'enceinte de Rome; et le gouvernement italien, bien qu'il n'ignorât pas quel genre de bravade et d'outrage se manifestait dans cette commémoration, n'a pas voulu ou osé l'interdire. Peut-être a-t-il cru que l'hommage apporté par le roi et la reine, vers le même temps, à la statue de Napoléon III, le jour où elle était inaugurée sur une des places de Milan, serait pour la France une compensation suffisante. Il est évident que l'Italie, si elle était reconnaissante du sang et de l'argent que nous avons si follement prodigués pour son affranchissement et son unification, ne tolèrerait ni à Tunis les menées de son consul, M. Maccio, qui s'y montre l'ennemi de la France à l'égal du bey et de Mustapha, ni à Cagliari la publication du *Mostakel*, ce journal arabe écrit, sous l'inspiration de M. Maccio, pour exciter à la révolte nos tribus algériennes. L'empire a voulu l'Italie libre et une. Ah ! si elle était aujourd'hui aussi forte qu'elle est libre !... Quelle fut l'énormité de la faute qui a créé à la France ce péril, cette menace, derrière les Alpes, un radical, M. Henry Maret, le confessait ainsi, la semaine dernière, dans la *Vérité :* « Nous ne sommes plus, malheureusement, à l'époque où nous avons conquis l'Algérie. La vieille politique que la France n'avait cessé de suivre

depuis Richelieu avait constitué à nos portes deux États divisés. Nous avions pour voisins une Allemagne morcelée, une Italie morcelée. L'idiotisme du second empire a constitué une Italie une et puissante. Le second empire n'a pas seulement corrompu la France à l'intérieur, il a détruit son influence à l'extérieur; la France a donné son sang et son argent pour se préparer des ennemis. Ce régime néfaste ne peut plus guère être attaqué sur ce point par la plupart des républicains; car presque tous ont applaudi à la politique extérieure de l'Empire. Ce sont eux qui ont inventé ce système ridicule des nationalités, qui n'a abouti jusqu'à présent qu'à créer partout le militarisme et le despotisme. Ce sont eux qui ont fait l'Italie par haine du Pape et l'Allemagne par haine de l'Autriche catholique. » L'aveu est précieux pour l'histoire de notre pays et de nos partis. Mais il est tardif, et le temps l'a rendu, hélas! presque inutile.

Evidemment, dès que notre armée aura forcé dans leurs montagnes les derniers retranchements des Khroumirs et qu'elle atteindra la ligne de Béja, la diplomatie commencera son œuvre, et ce ne sera ni à Tunis ni à Constantinople qu'on traitera, mais à Londres et à Rome, surtout à Berlin. L'Europe aura, ce semble, quelque loisir pour ces négociations. Les affaires d'Orient se règlent. Malgré ses premières protestations et bien que son courroux belliqueux ait éclaté avec une fureur d'autant plus superbe que la paix lui était plus sûrement imposée, la Grèce se résigne enfin : elle accepte les territoires que la Turquie lui cède, que l'Europe lui offre; encore quelques semaines, et tout sera décidé pour la prise de possession ; une commission internationale y présidera; vers l'automne, la Thessalie presque tout entière sera redevenue une province grecque. La Turquie se montre accommodante, et Dervish Pacha vient de comprimer énergiquement dans la basse Albanie une grande insurrection : on espère à Constantinople jouir désormais d'un peu de repos. En Autriche, Vienne se couvre de fleurs et oublie un instant les tracas de l'empire au doux bruit de ces fêtes qu'elle aime tant : l'héritier de sa vieille et chère dynastie, le prince Rodolphe, épouse la fille du roi des Belges. La Russie, attristée et plus assombrie que jamais, paraît comme paralysée par le nihilisme; la terreur règne de nouveau à la cour; Alexandre III se sent entouré des mêmes menaces que son père, et il reste incertain des réformes qu'il convient d'opérer; le gouvernement russe, soucieux du régime nouveau qu'il doit établir et des traités d'extradition qu'il doit conclure, désintéresse momentanément des affaires de l'Europe son ambition distraite et sa puissance affaiblie. M. de Bismarck demeure l'arbitre de notre continent, et son activité ne s'assoupit pas, quoique il feigne de ne rien faire ou rien dire. Pendant qu'il essaye de germaniser davantage l'Alsace-Lorraine, soit en expulsant du pays les compagnies d'assurances qui sont françaises, soit en obligeant par une loi les représentants de l'Alsace-Lorraine à ne plus se servir, dans les débats de la

Délégation, que de la langue allemande à laquelle presque tous sont étrangers, on raconte qu'il sourit avec autant de magnanimité que de bonhomie à notre expédition de Tunis; on assure même qu'il nous encourage à la conquête de la Tunisie. Une telle complaisance serait-elle vraiment gratuite? Que peut vouloir M. de Bismarck? Ou bien il veut maintenir sérieusement la paix sur les Vosges et sur le Rhin; et alors il enhardit la France à l'expédition de Tunis comme à une entreprise qui peut occuper notre patriotisme et le récréer : heureux si l'acquisition des vallées de la Medjerdah et du Mellègue nous console de la perte de l'Alsace-Lorraine, et si nous oublions parmi les minarets de Tunis les tutélaires murailles de Metz et la cathédrale de Strasbourg! Ou bien M. de Bismarck veut engager nos forces en Tunisie pour être libre de renouveler, sans la France comme sans la Russie, la question d'Orient; et alors, par un coup subit de sa brusque diplomatie, il pousserait l'Autriche vers Salonique, tandis que lui-même, quittant la capitale du royaume de Prusse, viendrait installer le gouvernement de l'Allemagne plus au centre, plus près du Rhin et du Danube, dans quelque petite cité ducale autour de laquelle s'étendrait un jour, comme autour d'un autre Berlin, l'empire gigantesque qu'il rêve : dans ce cas, il se pourrait que, grâce aux soins de M. de Bismarck, l'affaire de Tunis se compliquât assez pour retenir longtemps nos forces en Afrique. Ou bien encore, M. de Bismarck veut-il, par cette querelle de la Tunisie, isoler complètement la France, en la brouillant avec la jalouse Italie et en indisposant contre elle l'Angleterre déjà mécontente; puis, sûr de nous avoir aliéné nos voisins, sans compter la Turquie et la Grèce que notre politique a tour à tour blessées, M. de Bismarck provoquerait à une dernière lutte cette France, si habilement servie par le génie des Grévy et des Gambetta, des Farre et des Barthélemy Saint-Hilaire. Parmi les desseins mystérieux de M. de Bismarck, c'est à nos hommes d'État de démêler le vrai, le possible; et, à moins qu'ils n'aient la funeste naïveté de croire M. de Bismarck généreusement enclin à favoriser désormais la gloire de la France et la prospérité de la république, il y a là une responsabilité dont nous voudrions qu'ils sentissent mieux le poids; il y a là des périls dont leur prudence devrait s'inquiéter davantage.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

LA RACE FRANÇAISE

DANS L'AMÉRIQUE DU NORD

I. L'émigration européenne et le nouveau monde. — II. Les trois empires de l'Amérique du Nord. Les États-Unis, le Mexique et le Canada. — III. La situation de la race canadienne-française. — IV. Le caractère original de sa civilisation et sa force d'expansion. — V. L'émigration canadienne aux États-Unis. — VI. Un essai de protectionnisme au Canada. — VII. La colonisation du Nord par les Canadiens, la vie du défricheur. — VIII. Les sociétés de colonisation. — IX. Le rôle du clergé et des ordres religieux. — X. Le Far-West canadien. — XI. La volonté et l'instinct dans les migrations des peuples modernes.

I

Pendant que l'Europe épuise ses forces dans de lamentables luttes politiques et sociales, l'Amérique du Nord est le théâtre d'un immense mouvement qui emporte les hommes à l'occupation des territoires nouveaux et à la conquête de la richesse. Là, toutes les questions qui divisent si profondément les peuples du vieux monde sont reléguées au second plan ou plutôt elles sont réservées pour l'avenir.

A eux seuls les États-Unis ont, de 1820 à 1870, reçu plus de 7 millions et demi d'immigrants européens. De 1870 à 1880, ils en ont vu aborder sur leurs rivages 2 821 000. Arrêtée pendant quelques années à la suite de la grande crise industrielle de 1873, l'immigration a depuis deux ans repris avec une grande intensité. La seule année 1879-1880 aura apporté un nouveau contingent de 370 000 âmes au flot humain, qui traverse l'Atlantique pour venir peupler l'Amérique [1].

[1] Le nombre exact des immigrants arrivés aux États-Unis par les ports est de 347 747. Ce chiffre se décompose ainsi par pays d'origine des immigrants : Angleterre, 59 454; Irlande, 71 603; Allemagne, 84 038; Suède et Norwège, 59 181; Danemark, 6756; Autriche, 12 904; Hongrie, 4363; Italie, 12 327; Russie et Pologne, 7000; France, 4313; Pays-Bas, 3340;

Malgré les entraves administratives dont l'Allemagne et la Russie ont essayé, malgré la différence des langues et l'empire du sentiment national, ce mouvement s'accentue au fur et à mesure que les communications deviennent plus rapides et plus sûres. Il est encore appelé à se développer, car une partie considérable des populations de l'Europe semblent de plus en plus dominées par l'idée exprimée dans le vieil adage : *ubi bene ibi patria*, que l'on pourrait traduire « là où l'on trouve à vivre, là est la patrie ». Il s'arrêtera seulement lorsque les premiers avantages des pays nouveaux ayant cessé d'être aussi considérables, la condition du travailleur manuel sera ramenée en Amérique à peu près au même niveau qu'en Allemagne ou en Angleterre. Mais ce jour est encore éloigné. Il n'est pas non plus à croire que l'Afrique centrale offre des avantages supérieurs aux déshérités du vieux monde; surtout elle ne leur présentera pas ces facilités de *transplantation*, qui enlèvent actuellement à l'émigration en Amérique le caractère effrayant qu'elle pouvait avoir autrefois. Quant à l'Australie, ses surfaces cultivables ne lui permettent pas de détourner une partie considérable du courant qui va et ira encore longtemps peupler l'Amérique du Nord.

Presque toutes les nations européennes y contribuent. Après les Iles-Britanniques, la Suisse et l'Allemagne, les pays scandinaves lui apportent un contingent de plus en plus important. En dernier lieu, certaines provinces de l'Autriche, la Slavonie et la Bohême sont venues figurer dans ces tableaux pour des chiffres considérables. En 1880, on a constaté à Castle-Garden le débarquement de 4000 Slovènes venus de Hongrie. L'Italie, malgré le grand courant d'émigration établi sur l'Amérique du Sud, envoie encore un nombre notable de ses enfants à New-York. Il n'est pas, enfin, jusqu'à la Russie, si peu peuplée elle-même, qui n'ait vu les Mennonites fuir un empire où la nouvelle politique panslaviste ne leur permet plus de jouir des privilèges civils et militaires au prix desquels Catherine II les avait attirés.

Seule, notre France, frappée de stérilité par la révolution, reste presque complètement en dehors de ce mouvement. Elle n'est représentée aux États-Unis que par quelques ouvriers d'art, qui, gagnés à prix d'or, sont venus implanter çà et là nos industries nationales, et par certains groupes un peu plus compacts à New-York, à San-Francisco, à Chicago, mais qui se composent uniquement d'ouvriers appartenant à des professions spéciales. En raison de ce caractère, et aussi à cause de leurs manifestations politiques trop bruyantes,

Suisse, 6156; divers, 2142. Il y faut ajouter un certain nombre d'émigrants, qui ont passé par le Canada, et que les statistiques de ce pays portent à 25 000. L'immigration asiatique est évaluée à près de 6000 individus.

ils restent sans aucune influence sur la civilisation américaine. Seuls nos missionnaires et nos religieuses y font encore honorer le nom français, mais ce n'est pas d'une émigration de ce genre qu'on doit attendre une modification de notre situation économique [1].

L'Irlande, qui, à elle seule, a fourni à l'Amérique du Nord plus de 3 millions et demi d'immigrants, a trouvé dans cet exode un soulagement à la misère de ses familles qu'un sol trop surchargé et appauvri par le défaut de capital ne pouvait plus nourrir. L'Angleterre, dont la population féconde s'accroît si rapidement, compte de plus en plus sur l'émigration pour maintenir l'équilibre des subsistances; en même temps c'est par là qu'elle conserve des débouchés pour son industrie. L'Allemagne y a trouvé des avantages semblables. Quelques-unes de ses provinces trop peuplées ont été soulagées par l'émigration de leurs prolétaires; et, au bout d'un certain temps, un accroissement de relations commerciales tout à fait inattendu est venu largement compenser les difficultés causées dans certaines localités par la rareté de la main-d'œuvre agricole.

Jusqu'en 1873, l'émigration européenne se composait surtout de travailleurs dénués de toute ressource, que les hauts salaires des États-Unis attiraient, ou de mécontents politiques. A ces deux points de vue, elle a été extrêmement salutaire à l'Allemagne et à l'Angleterre. Le premier de ces pays a gagné trente ans de sécurité à l'expatriation des chefs les plus turbulents de la génération de 1848. Dans la Grande-Bretagne, les *Trades-Unions* sont la plus puissante agence d'émigration. Elles consacrent chaque année une partie notable de leurs fonds à envoyer dans le nouveau monde un certain nombre de leurs membres; ce sont généralement les plus capables, les plus énergiques, ceux qui en France deviendraient des propagateurs de socialisme [2]. Qu'on ne s'étonne donc pas de voir dans ce pays si politique les chefs du parti conservateur se montrer franchement favorables à ces institutions!

Mais aujourd'hui l'émigration tend à se recruter dans des classes au-dessus de celle des prolétaires. Les ouvriers qui n'apportent aux États-Unis que leurs bras trouvent une situation de fort peu supérieure à celle qu'ils ont en Europe, et l'on est maintenant étonné, dans les États de l'Ouest, des salaires *relativement* peu élevés des journaliers agricoles. Les États-Unis et le Canada ne repoussent pas encore cette catégorie d'émigrants, mais ils réservent toutes leurs sollicitations pour ceux qui, avec le travail, leur apportent quelques

[1] Il y a actuellement aux États-Unis plusieurs évêques et plus de 400 prêtres d'origine française.

[2] En 1874, la *Federal Union of agricultural labourers* a envoyé dans le Dominion du Canada, seulement, 1267 de ses membres.

capitaux. En effet, ce sont les fermiers et les petits propriétaires habitués au travail des champs qui ont actuellement dans le nouveau monde le plus bel avenir. Ils sont sûrs de devenir qui propriétaire moyen, qui grand propriétaire dans l'Ouest ; avec le même travail qu'en Europe, ils obtiennent des résultats beaucoup plus considérables.

La baisse du prix des céréales et de la viande, conséquence de la concurrence américaine, a été le signal d'un mouvement en ce sens, et l'on constate, soit en Allemagne, soit en Angleterre, le départ pour l'Amérique de beaucoup de fermiers et de petits propriétaires. Le mouvement est assez important pour qu'on puisse prévoir dans ces deux pays une baisse notable du taux de capitalisation donné précédemment aux terres par la concurrence des acheteurs.

Le capital a, de son côté, beaucoup plus de puissance productive dans les pays neufs, et l'abaissement du taux de l'intérêt de l'argent en Europe, causé par la perte des débouchés de plusieurs de nos industries, aidant, beaucoup de capitaux européens vont chercher au delà de l'Atlantique des placements au 5 et au 6 pour 100. La *Nation* du 28 octobre 1880 constatait que l'afflux d'or européen sur la place de New-York provenait, pour une grande part, des achats de valeurs américaines faits pour le compte de la France et de l'Angleterre.

Nous sommes donc en présence d'une redistribution des forces économiques du monde, et il faudrait remonter au cinquième et au sixième siècle pour retrouver des déplacements de populations et des formations nationales aussi considérables. Durant cette période que nous appelons improprement l'invasion des Barbares, mais que les Allemands désignent beaucoup mieux sous le nom de *Volkerwanderung*, le bruit des combats se mêle à l'action des mobiles économiques et des affinités sociales. Ces mobiles et ces affinités sont presques seuls en jeu de nos jours. Nous voudrions, dans cette étude, les montrer à l'œuvre sur un des points du nouveau continent.

Le phénomène saillant à première vue est la rapide multiplication des émigrants européens une fois fixés sur le sol américain. Jamais, depuis les premiers jours de l'humanité, on n'en a observé de pareilles. Les plaines du Far-West ou de la Californie sont cependant moins riches que ne l'étaient au seizième siècle le Pérou et le Mexique, mais les *settlers* modernes les abordent munis de tout l'outillage que la science a mis à la disposition de l'agriculture et des arts industriels. Ils y sont précédés par des voies ferrées construites par un gouvernement, qui fait de la mise en œuvre du capital collectif sa principale fonction. Grâce aux merveilleux appareil du crédit, le capital du vieux monde les suit et les soutient

dans leur lutte contre la nature; enfin, après le drame sanglant de la guerre de la Sécession, la paix a repris possession de cet heureux pays, qui ne connaît pas les armées permanentes, ce fléau plus destructeur que les batailles elles-mêmes. Grâce à l'immigration et à la fécondité des immigrants, les États-Unis qui, en 1870, avaient 39 millions d'habitants en ont aujourd'hui plus de cinquante.

Les Américains ne forment pas encore, cependant, un peuple homogène; et, au milieu du mouvement général qui entraîne les émigrants européens vers les territoires les plus fertiles et les occupations industrielles les plus lucratives, les affinités de races et de religions se font sentir visiblement sur leur groupement. Les Scandinaves s'établissent de préférence dans l'Iowa et le Wisconsin; les Allemands, dans les États de l'Ouest, au Texas et dans la Pensylvanie; les Canadiens, dans la Nouvelle-Angleterre, l'État de New-York, les Illinois, le Michigan. Les Irlandais sont si nombreux, qu'on les trouve dans toute l'Union; mais partout ils font corps et ils sont les plus portés à se soutenir mutuellement. Irlandais orangistes et Irlandais catholiques, Écossais et Anglais, Allemands et Canadiens, ont des sociétés nationales qui entretiennent, au milieu de leur nouvelle patrie, le souvenir de la patrie d'origine et leur servent de centre pour la défense de leurs intérêts. Les Américains laissent à ces sentiments *particularistes* toute liberté d'expression : c'est le meilleur moyen de ne pas froisser leurs nouveaux concitoyens, de leur faire aimer peu à peu le pays où ils jouissent d'une si grande indépendance personnelle. D'ailleurs, ces éléments nationaux divers se contre-balancent les uns les autres ; tandis que les Irlandais votent généralement avec les *démocrates*, les Allemands sont *républicains*. Dans les conflits si fréquents entre les patrons et les ouvriers, les Canadiens généralement ne font pas cause commune avec les Irlandais. Les Américains d'origine, qui sont devenus une minorité sur leur propre territoire, comptent d'ailleurs sur l'avenir, sur la prépondérance que leur donne la richesse, sur les écoles publiques, pour effacer au bout d'une ou deux générations ces différences originelles. Le résultat, jusqu'à présent, a justifié cette prévision. Les Allemands parlent bien la langue maternelle à leur foyer, mais

[1] Dans des leçons faites l'année dernière à l'Université catholique de Paris, nous avons fait remarquer que, dans les premiers siècles du moyen âge, les guildes avaient rempli un rôle semblable dans les pays où les invasions germaniques avaient mélangé les nationalités. En Italie, notamment, au huitième et au neuvième siècle, on trouve mentionnées des *Scolæ Anglorum, Frisonum, Græcorum, Saxonum, Francorum, Langobardorum*. (Voy. les nombreux textes rassemblés par Savigny, *Histoire du droit romain au moyen âge*, t. Ier, § 105.)

quand ils ont à traiter une affaire, ils doivent se servir de l'anglais; et leurs fils, élevés dans les *common schools*, rougiront du nom de *German;* interrogez-les, ils vous diront qu'ils sont *American*, tant est grand le prestige attaché à la prépondérance politique, à la supériorité de richesse.

En voyant cette rapide assimilation de masses considérables, on comprend la germanisation de certaines contrées de l'Europe peuplées de Romains en immense majorité dans la première partie du moyen âge, de l'Espagne par quelques bandes de Wisigoths, de la Neustrie par les Normands, du nord de l'Italie par les Lombards! Et encore les conquérants n'avaient pour eux que la supériorité politique et militaire, toutes les forces religieuses et intellectuelles étaient du côté des populations soumises.

Le résultat observé de nos jours dans le nouveau monde est d'autant plus remarquable, que les Américains proprement dits, ou au moins les Yankees, contribuent fort peu à renouveler la population. Beaucoup de leurs mariages restent stériles, tandis que les Allemands, les Irlandais, les Écossais, ont des familles fort nombreuses. Dans un avenir peu éloigné, si une profonde réforme religieuse ne vient pas guérir cette corruption intime, le sang des Américains aura disparu des États-Unis, mais ils n'en survivront pas moins comme type. Ce type reçoit cependant des modifications de ce mélange de races et de religions. La pensée américaine s'est singulièrement élargie depuis le temps où les traditions des *pilgrim fathers* présidaient uniquement à la formation intellectuelle des nouvelles générations. La vivacité irlandaise pénètre tous les jours davantage le caractère du peuple; mais ce sont surtout les influences du catholicisme qui pourront avoir l'effet le plus considérable. Voilà pourquoi nous suivons avec tant d'intérêt les projets de formation d'une grande université catholique, égale à celles d'Yale et de Cambridge, comme ces jeunes colonies catholiques de l'Ouest dont nous avons indiqué ici même les commencements et qui, depuis, ont merveilleusement prospéré. — Mais cette influence, en modifiant sous certains rapports le type américain, ne fera que renforcer sa vitalité. Qu'on ne s'y trompe pas, le peuple des États-Unis en devenant catholique n'en serait pas moins américain pour cela. Le christianisme (et nous entendons par là le catholicisme qui est la seule forme intégrale du christianisme), seul entre toutes les religions, s'adapte merveilleusement au génie propre de chaque peuple, tout en créant entre tous une puissante unité d'un ordre supérieur. Le panthéon grec avait fait des Hellènes de tous les peuples asiatiques; celui de Rome avait fait des Romains de tous les provinciaux soumis; l'islamisme a étendu son uniformité stérilisante

depuis le détroit de Gibraltar jusqu'aux extrémités de l'Asie; l'*épiscopalisme* fait partout sinon des Anglais du moins des tories; au contraire, dans le sein du catholicisme chaque peuple garde avec un redoublement d'énergie sa physionomie et son caractère distincts; et cette harmonisation si parfaite que lui seul réalise entre l'ordre naturel des sociétés humaines et les conditions de la vie surnaturelle prouve bien qu'il a pour fondateur le Créateur même de tout l'ordre des choses. Aux États-Unis, le clergé catholique, composé de prêtres irlandais, français et allemands, est essentiellement américain. Il aime l'essor de ce peuple jeune et la large liberté que lui assure le caractère national porté à la religion non moins que les institutions publiques. Quoique, par égard pour les besoins spirituels des peuples, il se prête à avoir des églises particulières pour les différentes nationalités, ce n'est de sa part qu'une mesure temporaire. Son organisation hiérarchique en diocèses et en provinces ecclésiastiques, ses réunions en conciles nationaux, en font, en définitive, un puissant élément d'unification au profit de la nationalité américaine.

II

Cette nationalité ayant pour expression la langue anglaise, qui tend à devenir la langue la plus usitée dans l'univers, comptera avant la fin du siècle 70 millions d'habitants établis entre l'Atlantique et les montagnes Rocheuses et formant un peuple compacte et homogène. Quant à la Californie et au groupe d'États qui s'étendent sur les bords du Pacifique, le mélange d'éléments espagnols très considérables et fort réfractaires à l'assimilation [1] des conditions climatériques et économiques très particulières, la séparation que, malgré les chemins de fer, les vastes espaces déserts des montagnes Rocheuses établiront toujours entre ces États et le reste de l'Union américaine, toutes ces causes y amèneront peut-être la formation d'une nationalité distincte : c'est là, du reste, un de ces problèmes d'avenir sur lequel il serait téméraire d'aventurer des conjectures. Actuellement, il y a à tenir compte de deux autres nationalités qui se partagent avec les Américains le nord du continent.

La race espagnole, fortement mélangée par le sang indien, est établie au Mexique dans des conditions telles. qu'elle ne sera jamais absorbée par ses puissants voisins. Si les États-Unis poursuivaient dans cette direction une politique d'annexion, comme le général Grant y pousse en ce moment avec le projet du canal du Nicaragua

[1] Le Mexique a une superficie d'environ 744 000 milles carrés et une population d'environ 9 millions d'habitants.

et ses appels obstinés au militarisme, ils introduiraient dans leur empire des éléments si hétérogènes que la dislocation en deviendrait inévitable. La religion, les institutions sociales, les mœurs des Espagnols du nouveau monde, en font un peuple remarquable, qui pourrait jouer encore un rôle important ; malheureusement, depuis la fin lamentable de la tentative généreuse de Maximilien, il a été replongé dans une barbarie révolutionnaire, où les forces nationales s'épuisent au lieu de s'élaborer comme dans notre moyen âge. Triste présage du sort qui attend peut-être les nations de l'Europe après l'abus qu'elles font de la civilisation !

Tout autre est l'empire qui s'étend au nord des États-Unis, sous le nom de *Dominion du Canada*, et qui, sous la suzeraineté nominale de l'Angleterre, forme une confédération de petits États, dotés chacun de la plus large autonomie. Son aire superficielle est presque égale en étendue [1], mais une grande partie de cet immense territoire est frappée de stérilité par le froid, en sorte qu'il ne pourra jamais être le siège que d'une nation de second ordre. Actuellement il ne doit guère compter plus de 4 millions et demi d'habitants, tandis que les États-Unis en ont 50 millions [2]. Mais les petites nations ont souvent eu, au point de vue économique et intellectuel, une action qui semble entrer dans le gouvernement providentiel du monde et qui est une des manifestations de la loi d'inégalité inscrite partout dans la nature.

L'importance du Dominion du Canada tient exclusivement aux nombreux éléments français, reste de nos anciennes colonies de l'Acadie et de la Nouvelle-France, qui en ont formé le noyau.

Laissant de côté la Colombie britannique, située sur les bords du Pacifique, et qui doit fatalement graviter dans l'orbite de San-Francisco, nous trouvons dans la confédération canadienne un seul Etat franchement anglais, la province d'Ontario, qui a été peuplée au début, en 1776, par des *loyalistes* américains [3], et sur laquelle le gouvernement britannique a, pendant trois quarts de siècle, concentré toutes ses faveurs. La richesse du sol et la supériorité du climat y ont attiré une émigration considérable, et cette province est aujourd'hui la plus riche et la plus peuplée du Dominion. En 1871, elle ne comptait pas moins de 1 620 851 habitants parlant presque

[1] L'aire du Dominion du Canada est de 3 528 000 milles carrés ; celle des États-Unis, en y comprenant l'Alaska, de 3 603 000.

[2] Le chiffre de la population du Canada que nous donnons est approximatif, le dernier recensement datant de 1871.

[3] M. Ch. Taché, dans ses admirables travaux intitulés : *Statistiques du Canada*, fixe à 40 000 le nombre des *loyalistes*, qui, pendant la durée de la guerre et les années qui suivirent la paix de 1783, se réfugièrent dans l'Amérique britannique. (T. III, *Introduction*, p. XIV.)

tous anglais, sauf 75 383 Canadiens établis sur les lisières de son territoire.

Or il se trouve précisément que cette province est celle où le parti qui désire l'annexion aux États-Unis est le plus nombreux. Les habitants d'Ontario apprécient sans doute la stabilité politique qu'ils doivent au principe monarchique placé au sommet de la constitution, l'excellent ordre judiciaire dû à une magistrature inamovible nommée par la couronne, la modération générale d'assemblées élues par les payant-taxes au lieu d'être élues par le suffrage universel, l'honnêteté d'hommes d'État qui se ruinent habituellement au lieu de s'enrichir comme les politiciens des États-Unis. Le protestantisme y conserve une organisation plus sérieuse et y garde plus de vérités chrétiennes qu'aux États-Unis ; les universités du pays appellent souvent à leurs chaires des hommes distingués de la mère patrie ; en un mot, tout en ayant au moins autant de liberté réelle que dans la grande république, la société y échappe aux inconvénients très vivement sentis en Amérique d'une démocratie sans contre-poids ; mais toutes ces considérations ne l'emportent pas sur les gênes que, chaque jour, les barrières de douane font éprouver aux habitants de cette province, qui forme au milieu des grands lacs une presqu'île entourée de trois côtés par les États-Unis. La communauté de langue et de manières aidant, ils sacrifieraient volontiers les *nuances* de leurs institutions pour les avantages incontestables que l'*union douanière* leur procurerait. Aussi est-ce sous ce couvert que le parti de l'annexion fait campagne ; l'union politique ne serait ensuite que l'affaire de peu d'années.

L'élément anglais est prépondérant aussi dans les provinces maritimes, c'est-à-dire le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'île du Prince-Édouard, et il est généralement plus sympathique à l'union avec l'Angleterre, car ces provinces sont dans la dépendance financière des grandes maisons de commerce de Londres, de Liverpool, de Jersey qui, par leurs agents, dominent complètement les législatures locales ; mais le sentiment populaire se retournerait vivement contre la souveraineté britannique, si une partie considérable des populations n'était d'origine française. Les descendants des malheureux Acadiens, que les Anglais, à l'instigation des Bostoniens, arrachèrent si cruellement à leurs foyers en 1755, sont peu à peu revenus sur les terres de leurs ancêtres. Dieu a béni leur fidélité religieuse et patriotique ; et pour nous en retenir au recensement déjà vieilli de 1871, ces trois provinces comptaient près de 100 000 Acadiens sur une population totale d'environ 700 000 habitants. Depuis lors, l'élément français s'y est notablement accru. L'importance qu'il a prise est attestée par la fondation de nombreuses écoles primaires et d'un

collège français, et par l'élection de plusieurs membres français dans les législatures locales. Un d'eux, l'honorable M. Landry, représente avec distinction les Acadiens dans le ministère de la province du nouveau Brunswick. De plus en plus, les Acadiens s'appuient sur les Français-Canadiens de la province de Québec, qui, là, forment l'immense majorité de la population, 929 000 sur 1 191 000, en 1871, et sont les maîtres incontestés du gouvernement local.

Avec les Acadiens des provinces maritimes, les essaims canadiens établis dans l'Ontario, les métis et les colons du Manitoba et du territoire du Nord-Ouest, l'élément canadien-français doit compter aujourd'hui dans le Dominion une population de 1 400 000 âmes, qui, sauf le Manitoba, est en quelque façon d'un *seul tenant* et qui forme réellement le *pivot de la confédération*. Cette expression, très usitée au Canada, se rapporte au règlement de la représentation des différentes provinces, qui doit toujours être en rapport avec celui de la province de Québec ; mais il exprime aussi très bien le rôle prépondérant des Canadiens-Français dans ce nouvel empire.

Un des hommes qui connaissent le mieux l'Amérique a raconté, dans ce recueil même, au prix de quels efforts patriotiques et surtout de quelle sagesse politique ces Français du nouveau monde étaient parvenus à faire respecter leur religion, leur langue et leurs lois françaises, leur nationalité, en un mot [1]. Ils y ont mis autant d'esprit de suite et de modération légale que de fermeté, montrant par là que ce tempérament extrême, radical et intransigeant, qui semble rendre les Français du dix-neuvième siècle incapables à la fois de l'autorité et de la liberté, n'est pas un trait caractéristique de notre race, mais seulement une maladie révolutionnaire et accidentelle. Donc, grâce à leur sagesse, les Canadiens-Français ont conquis, au milieu des éléments rivaux, une position qui, aujourd'hui, n'est plus discutée. Ils sont, nous venons de le montrer, les plus loyaux des sujets de la Reine et les plus attachés à l'union des colonies américaines à l'Angleterre. Un de leurs hommes d'État, sir Pascal Taché, a dit jadis que le dernier coup de canon tiré dans le nouveau monde pour la défense du pavillon anglais le serait par les Canadiens-Français. Depuis, les représentants de la couronne expriment en toute occasion leur confiance dans cette loyauté. Cette année même, le gouverneur général marquis de Lorne, gendre de la reine d'Angleterre, en venant prendre part à la grande fête du 24 juin, dans laquelle les Canadiens, suivant l'usage américain, affirment leur nationalité, s'exprimait en ces termes :

[1] Voy. dans le *Correspondant* des 10 et 25 avril 1877, *la France canadienne*, par M. J. Guérard.

Je viens au milieu de vous témoigner combien je respecte nos dignes compatriotes les Canadiens-Français, et combien je sais apprécier la bienfaisante influence exercée par cette noble et vaillante race sur notre jeune nationalité canadienne. Je suis ici pour montrer quelle haute estime je professe pour cette loyauté, dont vous n'avez cessé de donner des preuves envers Sa Majesté la reine, dont je suis le représentant.

Puis, rappelant avec beaucoup d'à-propos l'origine normande de la Grande Charte et des libertés anglaises, origine dont témoignent jusqu'à aujourd'hui les vieilles formules d'ouverture du Parlement et de sanction des lois usitées au palais de Westminster, il ajoutait :

En célébrant cette fête aujourd'hui, nous pouvons tous nous unir avec orgueil à ceux qui représentent d'une manière si imposante l'élément français, car c'est à votre race, messieurs, que nous devons les droits gagnés à Ruungmade et les usages qui distinguent les libres discussions de nos parlements [1].

[1] Dans ce discours *prononcé en français*, le marquis de Lorne faisait ressortir aussi avec beaucoup d'esprit la liberté constitutionnelle, plus grande en fait, dont on jouit au Canada, que dans la république américaine, où le président et les gouverneurs usent fréquemment de leur droit de *veto*. Les hommes d'État anglais ne combattent les tendances annexionnistes qu'en faisant appel au bon sens du peuple, témoin ce discours humoristique prononcé par le précédent gouverneur général, lord Dufferin, en 1877, dans un grand banquet, à Winnipeg, sur la frontière des États-Unis :

« Mais peut-être me demandera-t-on, comment puis-je, moi qui suis le gardien naturel et officiel de la vertu du Canada, accueillir avec satisfaction chez elle un penchant sentimental aussi dangereux vers sa séduisante voisine. Je repondrai à cela en faisant appel à ces matrones expérimentées, à toutes ces dames que je vois autour de moi. Elles vous diront que lorsqu'une jeune femme exprime sa franche admiration pour un homme, lorsqu'elle accueille sa venue avec un plaisir qu'elle ne peut contenir, qu'elle traverse l'appartement pour s'asseoir auprès de lui, qu'elle le presse de prendre part à une partie de plaisir, qu'elle le comble d'éloges auprès de ses amies, il n'y a pas la moindre crainte que le beau séducteur ait sournoisement surpris son cœur. (*Éclats de rire.*) Au contraire, c'est lorsqu'on n'en parle qu'avec malice et dédain, qu'il y a un danger réel à appréhender. Non ! Non ! le Canada aime et admire les États-Unis, mais de cette affection amicale, franche, qu'une jeune fille qui est tout cœur éprouve pour quelque gros effronté gamin de cousin, tout frais sorti de l'école, surabondant de goûts matériels et bon enfant. — Elle sait qu'il est le plus fort, qu'il a de meilleurs muscles qu'elle, qu'il a des sous plein son porte-monnaie, qu'il peut fumer force cigares et flâner de çà de là sur les places publiques avec plus d'ostentation que ne lui permettent les convenances de sa position. — Elle l'admire pour son embonpoint, sa force et sa prospérité ; elle l'aime entendre raconter comment il a poché les yeux des autres garçons du collège ; elle prévoit déjà qu'il aura du succès dans la vie, et elle en est fière ;

III

L'attachement des Canadiens pour l'Angleterre est un peu comme celui que l'on éprouve dans un mariage de raison. La France, qu'ils appellent *la vieille patrie*, a conservé leur cœur; et cette France, qu'ils aiment tant, ils l'idéalisent. Elle est toujours pour eux la France du dix-septième siècle, qui leur a donné Jacques Cartier, Champlain, Maisonneuve, Mgr de Montmorency-Laval, Montcalm et Lévis, ces héros chrétiens si courageux, si fiers et si purs; aujourd'hui encore, ils ne veulent la connaître que catholique et monarchique; et le vieux drapeau blanc, qui a flotté à Carillon, reste toujours pour eux le palladium national.

A cette France glorieuse, s'écriait récemment, à Montréal, dans une grande solennité nationale un des principaux hommes d'État du pays, M. Loranger, nous tenons par les liens de la descendance, par la puissance des traditions, par la religion du souvenir. Nous y tenons par Clovis, par Charlemagne, par saint Louis, par Philippe-Auguste, par les Croisés, par Henri IV, dont une douce illusion nous fait croire que nos pères suivirent les étendards aux plaines de Soissons, à Roncevaux, à Bouvines, à Ivry, où ils prirent pour signe de ralliement le panache blanc du Béarnais, que de Tunis à Paris ils accompagnèrent le cortège funèbre du saint roi mort sur la terre infidèle, et qu'ils étaient à Jérusalem le jour où ses murs assiégés tombèrent sous la vaillance de Godefroy de Bouillon et qu'avec lui ils délivrèrent le tombeau du Christ.

Mais les Canadiens ne se dissimulent pas que s'ils étaient restés unis à la France, ils ne jouiraient pas de la liberté que leur assure l'Angleterre et n'auraient pas gardé des institutions sociales et religieuses qui sont la raison d'être de leur nationalité. Chacune de nos révolutions, à commencer par celle de 1789, a porté le désordre dans nos colonies et y a frappé de mort ces germes de la civilisation, qui sont la religion, l'union des citoyens, la paix publique. Il est douloureux d'entendre ces amis si dévoués de notre pays, ces véritables frères, dire que l'Angleterre leur a mieux conservé ces biens précieux, et que « la Providence, quand elle a prévu que la mère patrie elle-même allait devenir la cause de leur perte, les a

elle l'aime et rit elle-même de l'amitié affectueuse, loyale, qu'il lui témoigne en même temps que de ses airs de protecteur; mais elle ne pense pas à un sentiment et à des relations plus intimes, et l'image du corpulent voisin ne vient pas un seul instant troubler ses méditations virginales. » (*Rires.*)

violemment arrachés de ses bras et que c'est quand ils pleuraient d'être orphelins qu'elle assurait leur salut [1] ».

Les mêmes raisons font redouter aux Canadiens l'annexion aux États-Unis que tant d'Anglais, descendant des loyalistes de 1776, appellent de leurs vœux. Ils se rendent fort bien compte qu'ils ne pourraient conserver, au milieu de la grande république, le caractère original de leur civilisation et les institutions qui font la valeur de leur race.

Dans le *Dominion*, la province de Québec constitue en fait un petit État autonome, qui, grâce à sa haute culture intellectuelle, joue dans le nouveau monde un rôle bien supérieur à celui que semblerait lui assigner le petit nombre de ses habitants. L'université de Laval, à Québec, et le séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal, sont de grandes écoles théologiques, où la meilleure partie du clergé des États-Unis vient chercher une formation qu'elle ne trouve pas chez elle et qui n'a de supérieure que celle de la Propagande à Rome [2]. Quelques efforts de plus suffiraient pour que les écoles de médecine de Montréal se missent à la hauteur des écoles de Paris, de Londres et de Leipzig, de façon à attirer les étudiants des États-Unis. Quant aux collèges secondaires, ils ont été fondés par un clergé remarquablement instruit, qui les dirige et les tient à un niveau égal au moins à nos meilleurs collèges français. Nous connaissons tel avocat distingué de New-York, qui est venu y chercher la haute éducation classique à laquelle il a dû sa supériorité. Les meilleures familles des États-Unis envoient leurs filles dans les couvents du Canada, pour les soustraire au goût du luxe et à la funeste précocité, qui sont les écueils de l'éducation américaine.

Le Canada envoie aussi ses religieuses dans toute l'Amérique. La Congrégation des Sœurs de Notre-Dame, fondée par la sœur Bourgeois, a aujourd'hui 72 missions et 123 écoles aux États-Unis. Les religieuses de la Providence, établies récemment par le vénérable évêque de Montréal, Mgr Bourget, envoient déjà leurs essaims en Californie, au Mexique et jusqu'au Chili. « L'humble école ouverte

[1] M. le juge Routhier, à l'ouverture du Congrès catholique de Québec, le 25 juin 1880. Ce discours, un des plus beaux monuments de la littérature française au Canada, a été reproduit par la *Revue trimestrielle,* numéro d'octobre 1880.

[2] Il faut cependant faire une exception pour le séminaire de Baltimore, établi par les Sulpiciens, au commencement de ce siècle; mais ce séminaire a été fondé par celui de Montréal, où il continue à se recruter en grande partie. Nous espérons que prochainement les messieurs de Saint-Sulpice fonderont un nouveau séminaire dans la province ecclésiastique de Boston. Ce sera un des faits les plus importants pour la consolidation du catholicisme aux États-Unis.

à Montréal, en 1657, dans une étable, dit un écrivain éminent, est devenu le point de départ d'un apostolat religieux, moral et littéraire, qui s'étend aujourd'hui sur une grande partie de l'Amérique [1]. »

Devant ces résultats déjà considérables, les Canadiens sont pleins d'espérances sur l'avenir réservé à leur race. Ils la voient appelée par Dieu à reprendre dans le monde la grande œuvre de la France d'autrefois, et plus spécialement à représenter dans l'Amérique la civilisation chrétienne telle que l'Église sait la créer quand elle peut exercer librement son influence sur les institutions des peuples. Sans doute, ce sont là de bien vastes espoirs; mais ils n'ont rien de chimérique, quand on jette un regard sur la protection toute providentielle qui a gardé cette petite nation et quand on considère la rapidité de son accroissement. Au taux qu'il garde depuis cent vingt ans, il devrait y avoir dans un siècle quarante millions de Canadiens-Français dans le nouveau monde...

D'ailleurs, il est bon qu'un peuple se hausse le courage. Au Canada, ces grandes pensées ne sont pas l'apanage d'une petite classe de lettrés. Dans les campagnes les plus reculées, devant des auditoires composés exclusivement de cultivateurs, un orateur n'a qu'à les évoquer et qu'à rappeler les grands souvenirs religieux du pays, pour faire vibrer les âmes et provoquer des sacrifices réels dans l'intérêt de la patrie.

Mais un pareil rôle n'est possible qu'autant que les Canadiens garderont dans la province de Québec, ou dans les nouvelles provinces fondées par eux, les institutions nationales qui ont conservé à notre ancienne colonie une physionomie toute spéciale.

Le français, qui est toujours resté l'idiome populaire, est en même temps la langue légale, et il devient de plus en plus le langage littéraire et scientifique. Or les idées qu'exprime une langue, les chefs-d'œuvre dont elle nourrit les intelligences, donnent aux esprits une valeur particulière; l'uniformité du langage, que le général Grant proclamait un jour comme une des espérances de l'avenir, serait un grand dommage pour le nouveau monde. L'affaiblissement de la pensée humaine, qui en serait la conséquence, compenserait et au delà les quelques avantages commerciaux qu'on en pourrait retirer.

Les lois civiles suivies au Canada sont toujours les vieilles lois françaises. La coutume de Paris [2] a été remplacée seulement en 1867 par un code, qui s'est heureusement inspiré, au point de vue de la forme, du code Napoléon, mais qui lui est supérieur sur bien des

[1] *L'Instruction publique au Canada, précis historique et statistique,* par M. Chauveau, ancien ministre à Québec, 1876, p. 140.

points. Les Canadiens ont emprunté aux Anglais la liberté de tester complète [1], d'excellents cadres légaux pour les associations de bien public ou corporations; comme eux, ils abandonnent à chaque confession religieuse tout ce qui touche à la célébration du mariage et à l'appréciation de sa validité; mais ils ont conservé dans son ensemble ce système juridique qui, remontant au droit romain et aux coutumes par Pothier, Domat et Dumoulin, est encore le nôtre, et qui diffère si profondément de la *common law* et du droit statuaire des Anglo-Saxons, auquel les Américains restent toujours attachés [2].

Mais le trait essentiel de la constitution du peuple canadien est la place qu'y tient l'Église catholique, l'union étroite qui y règne entre la religion et la vie nationale. On peut dire que le Canada est de toutes les nations contemporaines celle qui a su le mieux concilier les droits imprescriptibles de l'Église véritable avec les conditions faites à beaucoup de sociétés modernes, par la rupture de l'unité et par la diversité des croyances religieuses. Il y a réussi d'autant mieux que cette alliance de l'Eglise et de l'État repose non sur un texte écrit, qu'il serait peut-être bien difficile de rédiger, mais sur des droits acquis, sur une longue pratique et surtout sur le sentiment unanime du peuple. Cette partie de la constitution du Canada est *non écrite*, et c'est la meilleure et la plus stable.

L'Église catholique y jouit de la plénitude de sa liberté et des droits de propriété corporative. Le droit canonique y est reconnu, et elle continue à percevoir sur les fidèles une dîme fixée au vingtsixième des grains. Ces droits ont été inscrits par les Canadiens au prix de leur sang dans les capitulations de Québec et de Montréal; et malgré les tentatives oppressives des Anglais, pendant cinquante ans, ils ont fini, grâce à la fermeté du clergé et du peuple, par sortir de ces luttes triomphants et mieux fixés par la discussion même [3]. La confession anglicane, que la métropole avait essayé d'*établir* dans le pays, et qu'elle avait richement dotée, n'a jamais pu se créer une position semblable à celle qu'elle a en Angleterre; et, en 1854, elle a dû d'elle-même se réfugier dans la condition commune faite à toutes

[1] Dès 1803, les Canadiens-Français ont spontanément modifié la coutume de Paris dans ce sens, alors qu'en tout autre matière ils lui restaient fidèles.

[2] Voy. l'excellente *Histoire du droit canadien* par M. Testard de Montigny. (Montréal, 1869, 1 vol. in-8°.) La littérature juridique du Canada compte déjà un certain nombre d'œuvres remarquables. Nous citerons entre autres une *Étude sur les Chambres hautes*, par M. le sénateur Trudel; un *Commentaire du Code civil*, par le juge Loranger.

[3] Voy. l'excellent ouvrage intitulé : *Études historiques et légales sur la liberté religieuse au Canada*, par S. Pagnuelo, avocat (Montréal, 1872, in-8°), et le beau plaidoyer de M. Trudel, dans la fameuse cause Guibord, en 1870.

les sectes chrétiennes par une législation civile largement tolérante, tandis que l'Église catholique, grâce aux titres juridiques sur lesquels repose son indépendance, est, en un certain sens, une *Église établie*. Depuis longtemps déjà le gouvernement anglais la seconde loyalement sur les terrains mixtes, où elle a besoin de la législation civile, et accomplit ainsi, dans la limite comportée par les circonstances locales, les devoirs essentiels de l'État vis-à-vis de l'Église.

Cette position est d'autant plus remarquable, qu'elle se concilie avec des droits civils égaux, accordés à tous les cultes chrétiens, et avec une liberté de presse et d'association complète, « *autant qu'elle ne peut pas servir d'excuse à des actes d'une licence outrée*[1]. »

Si, en analysant juridiquement cette situation, on ne peut pas dire, que le catholicisme soit au Canada la *religion d'État*, il est bien incontestablement la *religion nationale*. Elle intervient dans tous les actes de la vie publique, et sa défense a été toujours placée au premier rang des intérêts nationaux.

Sans doute quelques hommes, dont l'intelligence a été pervertie au contact des sectes révolutionnaires de l'Europe, essayent avec une grande habileté d'introduire une pensée hostile à l'Église, dans les luttes parlementaires, qui partagent le pays entre les *conservateurs* et les *libéraux*. Ils exploitent à la fois certains restes du gallicanisme français et les préjugés protestants des juges anglais. Mais, grâce à la vigilance des évêques, ces tentatives antinationales ont eu jusqu'ici peu de succès et leurs auteurs, sont obligés, quand ils s'adressent au peuple, d'affecter un grand respect pour la religion. La droiture des habitants canadiens, comme jadis la majesté du grand roi, force ainsi le vice à rendre hommage à la vertu, au moins par son hypocrisie.

Nous avons indiqué plus haut le rôle rempli dans le nouveau monde, au milieu du mélange des races, par les sociétés nationales.

La société Saint-Jean-Baptiste, fondée, en 1841, par des pa-

[1] Ces expressions, tirées d'un acte de la législature canadienne en 1851, montrent les inconséquences auxquelles on ne peut échapper quand, par suite des circonstances, on est obligé de poser dans la législation civile le principe erroné en lui-même de l'égalité des religions fausses et de la seule religion vraie. Il faut noter cependant : 1° que cette liberté égale ne s'applique qu'aux cultes chrétiens et que le judaïsme en jouit seulement en vertu d'une loi spéciale ; 2° que le législateur a dû prendre certaines précautions spéciales en matière de mariage, vis-à-vis de sectes prétendues chrétiennes, qui autorisent une *licence outrée* (voy. Pagnuelo, *Liberté religieuse au Canada*, p. 257, 292 et *explication finale*) ; 3° que, malgré la liberté de la presse, « la loi commune a des dispositions pour réprimer les écrits contre Dieu, le christianisme et la morale, la constitution et le roi ». (Voy. *Catéchisme politique*, par Testard de Montigny, in-12. Montréal, 1878, p. 45.)

triotes dévoués, a été l'instrument prépondérant dans la lutte légale par laquelle les Canadiens ont conquis leur autonomie. Aujourd'hui encore, quoiqu'en lisant la constitution écrite on ne la voie mentionnée nulle part, elle est un des plus puissants organes de la vie du peuple. Répandue dans toutes les parties de l'Amérique où il y a des Canadiens, elle relie les émigrés à la patrie, elle prépare dans ses réunions l'opinion publique sur toutes les questions d'un intérêt majeur, et surtout elle refait constamment, par la largeur de son programme et la générosité des sentiments qu'elle développe, l'unité nationale, menacée parfois par les luttes ardentes des partis acharnés à la conquête des portefeuilles ministériels de Québec ou d'Ottawa.

Or la religion tient la première place dans le programme de la société Saint-Jean-Baptiste, comme dans toutes ses manifestations publiques. *Nos institutions, notre religion, notre langue et nos lois!* Voilà la devise autour de laquelle elle a lutté et cherche à rallier le peuple canadien. Ceux à qui il a été donné d'assister aux belles fêtes célébrées, le 24 juin 1880, à Québec, n'oublieront jamais le grandiose spectacle que présentaient les quinze mille délégués de tous les Canadiens et Acadiens de l'Amérique, agenouillés sur ces plaines d'Abraham, illustrées par le sang de Montcalm et la victoire de Lévis, au pied d'un autel, où le vénérable archevêque de Québec offrait le saint sacrifice pour le peuple entier. Puis, après ce grand acte de prière publique, un éloquent évêque célébrait les bienfaits de Dieu pour ce peuple fidèle, et l'alliance indissoluble que comme un nouvel Israël, il a contractée avec lui. Et pour couronner cette grande solennité, trois immenses acclamations en l'honneur de Léon XIII se faisaient entendre sur le signal donné par le président de la société Saint-Jean-Baptiste. C'est par là que, les Canadiens affirment leur nationalité en face de l'Angleterre et des États-Unis. De pareilles manifestations, sortant spontanément de l'âme du peuple, créent dans la nation une vie publique intense dont nous n'avons plus l'idée dans notre pays révolutionné!

Libre et honoré comme il l'est, le clergé canadien a pu consacrer son activité et ses ressources à toutes les œuvres de bien public. A la suite de la conquête, la plupart des familles riches avaient quitté le pays, n'y laissant que les cultivateurs; aujourd'hui encore, presque toute la richesse est aux mains des Anglais protestants. Le clergé seul a pu prendre l'initiative des progrès économiques, et le voyageur européen est tout surpris de voir dans les campagnes les curés occupés de sociétés agricoles, d'amélioration des cultures et de colonisation. Nous dirons dans un prochain article ce qu'ils ont fait pour cette œuvre, la plus importante au point de vue de la natio-

nalité; l'on ne sera pas surpris que cette initiative si féconde ait arraché à un rédacteur du *Journal des Débats*, à un économiste de la vieille école, un éloge complet et sans réserve de la mainmorte ecclésiastique [1] !

L'éducation publique à tous les degrés a été véritablement son œuvre, et c'est en cette matière surtout qu'on peut voir, au Canada, les heureux effets du concert de l'Église et des pouvoirs publics. Protestants et catholiques ont chacun leurs écoles primaires, ainsi que des écoles normales où se forment des instituteurs et institutrices laïques animés des sentiments les plus chrétiens [2]. La direction morale, base de l'éducation, appartient au clergé, tandis que le gouvernement provincial concentre ses efforts sur l'établissement des écoles dans les nouveaux territoires et sur la propagation de certaines connaissances usuelles [3]. Grâce à cette saine éducation et à une pratique très exacte des devoirs chrétiens, les Canadiens, qui sont au moins aussi instruits que les Écossais, les Allemands ou les Français contemporains, sont infiniment mieux élevés. Dans les campagnes, les habitants ont une dignité de manières, une générosité de sentiments, une ouverture d'esprit, auquel les femmes joignent une distinction naturelle, qui nous font comprendre ce qu'étaient à nos grandes époques nationales ces fiers ruraux de la vieille Europe catholique, qui se glorifiaient du nom de Francs, du titre de propriétaires allodiaux et se prétendaient tous gentilshommes. Ç'a été un très grand malheur pour l'Amérique que la destruction par la guerre et la démagogie noire de cette civilisation virginienne qui, selon l'ingénieuse théorie de Michel Chevalier, donnait aux États-Unis les avantages des peuples qui ont dans leur nationalité un double type. Quel nouveau malheur serait la disparition d'une civilisation si originale et qui tranche si heureusement avec la préoccupation exclusive du Yankee pour les intérêts matériels! et cependant ce serait presque inévitablement le résultat de l'annexion.

[1] M. de Molinari, *Lettres sur les États-Unis et le Canada*, p. 123; in-12, Hachette, 1876.

[2] Dans les grandes villes, les *Frères des Écoles chrétiennes*, venus de France, rendent de grands services et ont fondé, notamment à Montréal, des établissements très remarquables d'*enseignement professionnel secondaire*.

[3] Il y a quelques années, pour soustraire la direction de l'instruction publique aux fluctuations de la politique, on a supprimé le ministère de l'instruction et on en a transféré les attributions à un surintendant qui a les mêmes pouvoirs, mais est tout à fait étranger aux partis parlementaires. L'initiative de cette excellente mesure a été prise par le ministre de l'instruction publique lui-même, l'honorable M. de Boucherville. On ne pouvait se montrer plus digne d'un beau nom de la vieille France.

Plus relevée et plus délicate, cette civilisation a besoin d'être préservée par l'indépendance nationale de contacts trop violents.

Sans doute si l'annexion venait à se réaliser, les Canadiens devraient se rappeler comment après la conquête anglaise la Providence les a conduits par de douloureuses épreuves à des destinées plus hautes que celles que Champlain et Mgr de Laval rêvaient pour leur colonie.

Quelques Canadiens, portés à la confiance, envisagent déjà l'éventualité d'un démembrement de l'union américaine, et ils voient leur pays, devenant le centre d'une confédération des États de l'Atlantique, dans laquelle, grâce à eux et à leurs émigrants répandus dans toute la nouvelle Angleterre, les catholiques seraient en majorité! Mais ce démembrement et cette absorption future des États-Unis par le Canada sont rien moins que probables; trop d'intérêts économiques relient aujourd'hui New-York aux États de l'Ouest. Puis l'exemple de la Louisiane française, elle aussi, par la religion, l'origine et la langue, est là pour nous apprendre ce qu'il adviendrait du Canada après l'annexion.

Il ne serait plus qu'un quarante-cinquième État dans la grande république et, malgré les réserves inscrites au profit des droits des États dans la constitution, les institutions propres au pays seraient bien vite détruites. La position de son clergé, son excellent régime scolaire, seraient promptement emportés; le suffrage universel avec toutes ses pratiques désordonnées viendrait bouleverser l'équilibre des forces sociales; les capitalistes sans scrupule de New-York, que la différence de nationalité arrête encore assez efficacement, y apporteraient, en échange d'un essor incontestable donné aux exploitations métallurgiques et banquières, cet affaissement du niveau de la moralité publique que les Américains de bonne foi déplorent eux-mêmes.

Nul ne peut prévoir si le catholicisme arrivera à prendre possession de la nation américaine au milieu de l'immense faillite religieuse et morale à laquelle le protestantisme aboutit aux États-Unis; en attendant, n'est-il pas plus sûr de lui conserver cette oasis bénie que la renaissance chrétienne de la France au dix-septième siècle a créée, que tant de martyrs ont fécondée de leur sang et tant de saints illustrée de leurs vertus?

IV

Dans le nouveau monde plus que partout ailleurs, tout pays, toute race, qui ne grandit point du même pas que ses rivaux déchoit

fatalement. C'est ce que sentent parfaitement les Canadiens; de là, leurs efforts pour coloniser le nord du continent.

Les politiques d'Ottawa, placés au point de vue exclusif du progrès matériel de la confédération assez hétérogène qu'ils gouvernent, s'ingénient de leur côté à attirer sur les terres vacantes du Dominion, principalement sur le Manitoba et le territoire du Nord-Ouest, dont la fertilité dépasse même celle du Wyoming et du Dacotah, une partie du courant de l'émigration européenne. Dans ce but, le gouvernement du Dominion entretient des agents d'immigration en Irlande, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse et même en France: il leur offre d'excellentes conditions de passage sur les steamers de la grande ligne des MM. Allan; il les entoure à leur arrivée de mesures protectrices très bien entendues et met des terres à leur disposition à des prix purement nominaux. Toutes ces mesures ont réussi à amener un certain nombre d'immigrants.

D'après le dernier rapport du ministère de l'agriculture, le nombre des immigrants qui sont entrés au Canada avec l'intention de se fixer dans ce pays aurait été, dans les quinze années écoulées de 1866 à 1880, de 423 525. Après avoir atteint le chiffre maximum de 50 050 en 1873, il a un peu baissé les années suivantes sous l'influence de la crise, mais il a été encore de 27 076 en 1877 et de 29 807 en 1878, de 40 492 en 1879, de 38 505 en 1880[1].

Les Anglais et les Écossais forment près de la moitié de ces chiffres[2]. Les Irlandais n'y viennent que dans une proportion bien

[1] D'après le rapport du ministère de l'agriculture pour 1878, les 29 807 immigrants de cette année auraient apporté avec eux de l'argent et des effets, pour une valeur de 1 202 563 dollars. — Le chiffre total des émigrants arrivés dans les ports du Canada, pendant la période 1866 à 1875, est bien supérieur; mais un bon nombre ne font que transiter et se rendent directement aux États-Unis. On a dû en faire la déduction pour établir ces chiffres, qui ne sont que fort approximatifs. Il faut également remarquer qu'on y a compris les Canadiens établis aux États-Unis et qui se sont rapatriés. Leur nombre a été assez considérable, surtout pendant les années qui ont suivi la crise de 1878.

[2] L'émigration au Canada est, dans une certaine proportion, alimentée par les établissements de bienfaisance d'Angleterre, qui y envoient leurs jeunes orphelins et orphelines. Dans les cinq années, 1874 à 1878, le nombre de ces jeunes émigrants s'est élevé à 2650. L'initiative est venue des sociétés protestantes; mais les orphelinats catholiques commencent à entrer dans cette voie. Ils confient généralement leurs enfants à des familles canadiennes, dont les mœurs leur offrent toute garantie. Ces jeunes pupilles y sont en fait traités comme les enfants de la maison, et tout en gardant leurs noms gallois ou anglais, ils deviennent, au bout de peu d'années, de vrais Canadiens-Français. Un prêtre zélé, dans le cours de l'été dernier, a ainsi confié à des familles canadiennes plus de six cents orphelins recueillis dans les rues de Londres.

moindre, comme s'ils redoutaient de s'établir dans une dépendance coloniale de l'Angleterre. La prépondérance dont y jouit le catholicisme devrait cependant les y attirer.

Toutes les nationalités sont représentées dans ce tableau. Un groupe de Danois a fondé une colonie dans les hautes terres du Nouveau-Brunswick; quelques Tyroliens ont été s'établir dans la province de Québec; des Mennonites russes, au nombre de plus de sept mille, ont été accueillis avec une faveur toute particulière, car ces hommes à la taille colossale et aux sévères habitudes sont de riches fermiers qui apportent avec eux les capitaux indispensables pour tirer parti même des *prairies* les plus riches[1]. Pour satisfaire leurs scrupules religieux, le gouvernement canadien leur a accordé à perpétuité l'exemption de la milice; comme il n'a aucun projet belliqueux, la concession ne lui a pas paru onéreuse. Les Islandais se plaignaient du refroidissement de leur île; vite, le gouvernement canadien les a attirés au Manitoba, au nombre de quinze cents, et le gouverneur général comte Dufferin s'est empressé de leur faire une visite en grande pompe.

Malheureusement, tous ces émigrants amenés à grands frais ne sont pas restés au Canada. Les agents d'immigration, uniquement préoccupés de gagner leur prime, ont souvent envoyé des gens qui, sous aucun rapport, ne pouvaient s'adapter à leur nouvelle patrie : de pauvres Italiens que la rudesse du climat mettait à la mort, des échappés de la Commune parisienne que les habitudes religieuses du bon peuple canadien effarouchaient encore plus. Il n'y a que les cultivateurs du nord de l'Europe, des Irlandais, des Anglais, des Scandinaves, des Belges[2], des Lorrains, des montagnards des Alpes, qui puissent se faire à des hivers, dont la durée varie de quatre à cinq mois avec un froid moyen de 20 degrés. Quant aux ouvriers des manufactures, sauf des artisans choisis, quant aux commis, aux avocats surtout, on n'en a que faire. Les servantes de ferme sont bien plus demandées[3].

Mais le gouvernement d'Ottawa a eu d'autres mécomptes plus

[1] Indépendamment des sommes apportées par les émigrants, les relevés de douane ont constaté, en 1878, l'envoi fait par les Mennonites de Russie à leurs frères établis dans le Manitoba de 124 000 roubles, soit 100 000 dollars.

[2] Un petit groupe de cultivateurs belges établis dans la colonie de Namur, au nord-ouest de Montréal, avec des Alsaciens-Lorrains et Canadiens paraissent bien réussir.

[3] Le recensement de 1871 constatait 2099 Français établis au Canada, dont 1751 dans la province d'Ontario et seulement 723 dans celle de Québec. Après 1871, un certain courant d'émigration s'est établi entre la France et le Canada. Après avoir été de 2083 en 1873, il s'est abaissé successivement à 1827 en 1874, à 315 en 1875, à 100 en 1876, à 208 en 1877. Quoique bien

sensibles. Beaucoup d'immigrants se sont laissé tenter par les climats plus doux du Minnesota, du Dacotah, du Wyoming. Aucun sentiment de nationalité ni de foi commune ne les attachait au Dominion, et ils l'ont quitté après avoir fait le voyage aux dépens de son gouvernement. Tel a été notamment le cas d'un certain nombre d'Islandais, qui, à changer de climat, ont voulu avoir vraiment chaud et ont trouvé encore trop froid l'hiver de la province de Kewatine, dans le Nord-Ouest, où on les avait établis.

Devant de pareils faits, on a reproché justement au gouvernement fédéral de trop céder à des influences anglaises et protestantes qui veulent, avant tout, implanter des coreligionaires, tandis que la population canadienne-française fournit au pays des colons tout acclimatés. Leur nombre est plus que suffisant, comme le prouve l'expansion de cette race dans toutes les directions; ils ne demandent point de subvention au pouvoir, mais seulement de construire des chemins de fer et des routes, c'est-à-dire de faire son métier de gouvernement. Les salaires des agents d'immigration et les subventions qu'il paye pour attirer une immigration européenne si précaire y seraient bien mieux employés.

La Providence a visiblement réservé le nord du continent américain à ces fils vigoureux de l'Église et de la France; elle leur a donné la fécondité de la race, la vigueur du corps et surtout un esprit entreprenant tel, qu'aucune autre race n'en a jamais eu.

En voyant à leur foyer les familles canadiennes, qui descendent pour la plupart de nos paysans de Normandie, du Perche et de la Saintonge, on se rend compte du coup qu'a porté à notre vitalité nationale l'abandon de la loi divine enseignée par l'Église. Tandis que ces provinces jadis si peuplées voient leur population rapide-

restreint, il a eu cependant pour résultat d'augmenter notablement les importations et les exportations entre les deux pays.

Les Canadiens se plaignent justement que, tandis qu'ils reçoivent les marchandises françaises aux mêmes droits que les marchandises anglaises, nous leur appliquons le régime rigoureux de notre tarif général Une telle conduite est faite pour resserrer beaucoup nos débouchés dans ce pays.

Les indications données au texte montrent que le Canada offre peu de chances de réussite aux émigrants français de la classe agricole. Cependant il y aurait place pour quelques cultivateurs intelligents dans les exploitations rurales assez avancées des environs de Montréal. Des paysans, *pourvus d'un certain capital*, pourraient également acheter avec avantage des terres dans les parties les plus anciennement peuplées du pays, à des prix fort inférieurs à ceux de la terre en France. Avec leurs procédés de culture très supérieurs à la routine du pays, ils pourraient encore retirer de bons profits. Mais, dans aucun cas, nous ne croyons que, sous ce climat, ils réussissent comme défricheurs dans des terres nouvelles. Par contre, ceux de nos compatriotes, qui iraient établir des industries manufacturières avec des capitaux suffisants, ont devant eux de fort belles perspectives.

ment diminuer par la stérilité honteuse des mariages [1], les ménages canadiens ont en moyenne de dix à douze enfants, ce qui donne à l'âge adulte de six à huit hommes faits. Les familles de quatorze à dix-huit ne sont pas rares, et l'on a quelques exemples de couples arrivés à ce vingt-sixième enfant que, par un touchant usage, le curé est obligé de nourrir comme une charge de la dîme.

Aussi la population canadienne qui, en 1760, ne comptait guère que 60 000 âmes a, cent vingt ans après, de 1 800 000 à 2 millions de représentants dans le nouveau monde. M. Rameau, dans ses belles études sur le Canada et l'Acadie [2], M. Charles Taché, député-ministre de l'agriculture à Ottawa, dans ses magnifiques travaux statistiques, ont suivi ce mouvement de dix ans en dix ans, depuis le commencement de la colonisation, et ont prouvé que le taux d'accroissement des Canadiens avait été constamment supérieur à celui de toutes les autres races. M. Taché a pu établir, par la comparaison des naissances et des décès, que, de 1608 à 1871, les 20 000 Français qui étaient venus s'établir au Canada, augmentés de 100 000 émigrants catholiques, avaient non seulement porté la population catholique de la province de Québec à 1 019 850, mais encore avaient fourni 260 000 émigrants aux provinces voisines et aux États-Unis pendant cette période [3]. Nulle race n'a plus contribué proportionnellement à l'occupation du nouveau monde. Sa vitalité et sa force d'expansion sont infiniment supérieures à celle des Puritains de la Nouvelle-Angleterre, qui n'ont dû leurs succès qu'à un flot non interrompu d'émigrants et qui ont fini par être absorbés par eux.

Cette fécondité et la vigueur physique qui l'accompagne sont supérieures à celle que la race française a eu dans la mère patrie, même aux époques les plus prospères du moyen âge.

Quelques personnes y voient le résultat de l'infusion dans le sang des Canadiens-Français de celui des indigènes de la race rouge. Le croisement entre les Indiens et les blancs donne naissance à des sujets dont la stature dépasse celle de leurs parents des deux côtés, et qui sont doués d'une intelligence remarquable, qui, malheureu-

[1] Sur la décroissance de la population en Normandie, par suite de la stérilité systématique des mariages et le profond affaiblissement national qui s'ensuit, voyez le beau livre de M. Baudrillart, *la Normandie, passé et présent* (Hachette 1880), p. 123 et suiv. Voyez aussi, dans l'*Économiste français* du 14 août 1880, un article, où M. Loua compare, en France, deux populations fort différentes à ce point de vue, celle de la Normandie et celle de la Bretagne.

[2] *La France aux colonies*, 1 vol. in-8°, Paris, 1859. — *Une colonie féodale en Amérique*, 1 vol. in-12, Didier, 1877.

[3] *Les Statistiques du Canada*, 5 vol. grand in-8°, Ottawa, 1873 à 1879, t. V, p. 21.

sement, se dépense presque toujours dans les aventures d'une vie de chasse. Les *métis* sont un des exemples les plus frappants des bons effets du croisement, quand il se fait entre deux races bien douées ; leur vitalité contraste avec la rapide décroissance qui frappe depuis plusieurs siècles les tribus de peaux-rouges.

Dans le Manitoba, les *métis* canadiens, connus sous le nom de *Bois brûlés*, ont été dans les temps anciens les premiers colonisateurs. Sur les bords du Saint-Laurent, il y a eu un certain nombre d'alliances entre les habitants primitifs du pays et les premiers colons. Mais il est assez difficile d'être fixé sur le nombre et partant sur l'influence réelle de ces alliances : c'est au moins un grand sujet de controverse entre les érudits canadiens ; et l'esprit de système s'en mêlant, plus la controverse se prolonge, plus la solution du problème s'éloigne. Il est cependant incontestable que si les individus qui se livraient à la chasse et au commerce des pelleteries, les *coureurs de bois* comme on les appelait, se sont fréquemment alliés avec des sauvagesses, dans la province de Québec, autour des centres primitifs de colonisation, il y a des populations très compactes, dont on peut suivre exactement les généalogies, qui n'ont eu aucun mélange de sang. La théorie du croisement des races se trouve ainsi en défaut dans bien des cas pour expliquer l'accroissement de vigueur physique acquis par les Français du Nord. Il faut donc, et vraiment cela vaut mieux, en faire honneur à la supériorité morale des éléments qui ont fondé la colonie. Depuis Champlain jusqu'au dernier jour de la domination française, les gouvernants de la colonie se sont toujours préoccupés d'en exclure les individus d'une moralité douteuse. Pour fonder la Nouvelle-France, on cherchait des hommes qui voulussent, avant tout, travailler à la propagation du règne de Dieu et à l'accroissement de la grandeur française. Les ordres religieux se sont occupés tout spécialement du choix des premiers colons. La suite a répondu à ces commencements. Les vices qui épuisent les races ont été pendant longtemps inconnus sur cette terre bénie, une vigoureuse discipline morale a fortifié les familles pendant huit à dix générations [1] ; et cette sélection d'un nouvel ordre a créé ainsi une population d'élite pour laquelle les rigueurs du Nord sont comme une excitation nouvelle à l'activité physique et intellectuelle [2].

[1] Un littérateur plein de goût, qui a recueilli les *anciennes chansons canadiennes*, M. Ernest Gagnon, fait remarquer que les traits obscènes que l'on trouve souvent dans les vieilles chansons françaises, en ont été soigneusement retranchés par les premiers colons canadiens et ont été remplacés par de gais refrains irréprochables au point de vue moral.

[2] Le P. Charlevoix constatait ainsi, en 1720, la supériorité acquise par la

Les Acadiens participent largement à ces qualités, et leurs courageux pêcheurs vont peu à peu s'établir sur les côtes désolées du Labrador. La dépendance pécuniaire où ils sont des capitalistes anglais et jerseyens retarde leur progrès, mais ne peut empêcher cette lente occupation du Nord par l'élément français et catholique[1].

Quant aux Canadiens nés dans les campagnes qui bordent le Saint-Laurent depuis les Trois-Rivières jusqu'à la côte de Gaspé, ils ont l'avantage de trouver un climat plus doux à peu près partout où ils vont.

Quoique cette vallée soit située sur la même latitude que Paris, le courant arctique, qui descend du pôle le long des côtes du Labrador et pénètre par le détroit de Belle-Isle dans le golfe du Saint-Laurent, y refroidit singulièrement la température et lui vaut un climat analogue à celui de Pétersbourg. A Québec, la glace tient pendant cinq grands mois, et la neige atteint de 5 à 6 pieds de hauteur. Mais dès qu'on s'élève dans l'intérieur des terres au lac Saint-Jean, dans les vallées de Saint-Maurice et de l'Ottawa, surtout là où la configuration du sol préserve des vents du nord-est qui ont passé sur les champs de glace du Labrador, la température, sans devenir chaude, s'adoucit sensiblement. L'hiver n'est plus que de quatre mois!

Lorsqu'on a dépassé la longitude de la baie d'Hudson, les conditions climatériques changent, en sorte qu'à mesure que les Canadiens remontent vers le nord, ils trouvent un climat plus tempéré que dans leur pays natal. Dans l'immense espace qui s'étend entre la chaîne des montagnes Rocheuses, très rapprochée sur ce point du Pacifique, et une ligne idéale qui descend de la pointe nord du grand lac de l'Esclave jusqu'au nord des lacs Winnipeg et Nipigon, deux grands courants d'air chaud, l'un partant du golfe du Mexique, l'autre, du golfe de Californie, font sentir leur action bienfaisante. Les lignes isothermiques, *pendant la saison de la végétation*, de mars à octobre, au lieu de suivre les cercles de latitude, se relèvent au nord, à partir de la vallée du Mississipi, et transportent la

race au Canada : « Les Canadiens, c'est-à-dire les créoles du Canada, respirent en naissant un air de liberté qui les rend fort agréables dans le commerce de la vie, et nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre langue. Aussi faut-il avouer que les ajustements vont bien à nos créoles. Tout est ici de belle taille, et le plus beau sang du monde dans les deux sexes; l'esprit enjoué, les manières douces et polies, sont communes à tous; et la rusticité, soit dans le langage, soit dans les façons, n'est pas même connue dans les campagnes les plus écartées. »

[1] Voy. *le Labrador, notes et récits de voyage,* par l'abbé Ferland, in-12. Montréal.

zone fertile du Minnesota jusqu'au 60e parallèle dans la vallée de la rivière de la Paix. Les températures estivales moyennes de 60 et 65 degrés Fahrenheit, nécessaires à la culture des céréales telles qu'elles existent dans la Pensylvanie et le New-Jersey, se retrouvent ainsi dans le Nord-Ouest canadien. Sur la carte, ces lignes dessinent un triangle immense, comprenant près de 1 300 000 milles carrés; puis, dès qu'elles rencontrent les vents nord-est de la baie d'Hudson, elles redescendent brusquement pour aller traverser la vallée du Saint-Laurent, la première à la hauteur de la côte de Gaspé et de la Nouvelle-Écosse; la seconde au-dessous même de Québec. La quantité de neige qui tombe pendant l'hiver dans cette région ne dépasse pas 2 ou 3 pieds, et elle disparaît dès le commencement d'avril, de façon à ce que le cultivateur a six mois pour ensemencer et faire sa récolte. Ces conditions climatériques paraissent encore dures au lecteur, et surtout à l'émigrant européen; mais pour le Canadien, elles sont, par comparaison, d'une douceur très appréciée[1].

L'émigration est d'ailleurs pour lui une nécessité économique.

La vallée du Saint-Laurent est depuis longtemps complètement occupée et, malgré la richesse des terres, elle commence à avoir besoin de cultures reconstituantes; on ne peut plus y recueillir sans fumure d'abondantes récoltes, comme dans les premiers temps. Quand même on aura amélioré les procédés de culture, dans les limites que comporte la situation économique générale du nouveau monde, il ne faut pas s'attendre à y voir la population atteindre une densité égale à celle des vieux pays de l'Europe. Les terres appartiennent presque exclusivement aux cultivateurs, aux habitants, comme on les appelle. Leurs domaines ou *concessions*, selon le vieux nom emprunté au régime seigneurial, représentent de longs parallélogrammes, ayant un front de 2 à 3 arpents de longueur sur la côte du fleuve ou sur les chemins latéraux, qui séparent les concessions en plusieurs *rangs* étagés les uns au-dessus des autres. Ils ont de 30 à 50 arpents de long, ce qui fait une superficie de 60 à 20 hectares, dont une partie reste en bois. Ces domaines pourraient, chez nous, nourrir plusieurs familles; au Canada, ils ne peuvent en faire vivre qu'une, dans l'abondance il est vrai. Quand ils ont été divisés une fois, on ne peut pas songer à un nouveau partage. La culture, essentiellement extensive, repose sur les jachères, où l'on élève des chevaux, des bœufs et des moutons. La majorité des cultivateurs canadiens néglige complètement les

[1] *Notes by professor Macoun on the climate of Manitoba and the northwest territories*, 1879, — *Ottawa et le Nord-Ouest*, par Élie Tassé. Ottawa, 1880, p. 11.

fumures et ne prend aucun souci de la rotation des cultures. A force de demander sans interruption du blé aux mêmes terres, ils ont fini par les épuiser et abaisser considérablement la proportion du rendement. De là la misère qui envahit des campagnes jadis fort riches. C'est un tort de leur part, sans doute; et avec de meilleures méthodes de culture, les habitants pourraient évidemment tirer meilleur parti de leur sol : ils ont sous les yeux l'exemple d'Irlandais qui parviennent à vivre sur des terres qu'eux-mêmes ont abandonnées comme épuisées. Il ne faut cependant pas oublier que la substitution de la culture intensive aux anciens procédés agricoles dépend du prix de vente des denrées. Sauf aux environs de Montréal, qui offre aux cultures plus soignées un grand centre de consommation, la culture extensive sera pendant longtemps le seul régime agricole qui convienne au pays. Tant que le blé et les bestiaux ne se vendront pas plus cher, on ne peut pas demander aux habitants canadiens de faire à la terre des avances que la récolte ne leur rendrait pas. Tout ce qu'on peut leur recommander, c'est une meilleure utilisation des forces agricoles, des fumiers surtout, produits sur le domaine, et plus de soin apporté dans l'élevage du bétail.

Ils ont donc raison quand, instinctivement, ils se refusent à morceler ces domaines et usent de la liberté de tester selon le droit commun du pays, pour transmettre intégralement la terre paternelle à un de leurs fils et établir au loin leurs autres enfants. Supposez une de ces bonnes familles, qui ont huit enfants, quatre garçons et quatre filles : un fils se fait prêtre ou avocat; une fille, religieuse; un fils garde le domaine et aide le père à faire une petite dot en bestiaux ou en argent à trois de ses sœurs qui épousent des cultivateurs comme eux; deux fils restent encore disponibles pour l'émigration ou le travail des bois dans les hautes vallées des affluents du Saint-Laurent. Voilà ce qui se passe dans une famille aisée de cultivateurs propriétaires; mais, à côté d'eux, la plupart des paroisses comptent un grand nombre de familles propriétaires simplement d'un *emplacement* où elles ont élevé leur maison de bois. Ces familles vivent du transport des bois, en hiver, de la navigation, en été; ce sont là les seules industries du pays; les manufactures n'y sont pas développées. Les ressources d'établissement sont donc bornées. Quelques-uns des enfants trouvent à se placer comme domestiques, *engagés*, ainsi qu'on dit dans le pays, chez les habitants aisés; mais ceux-ci sont aussi fort pourvus d'enfants. Leurs filles tissent la laine et le chanvre, avec lesquels elles confectionnent les étoffes, rustiques d'aspect, mais d'excellente qualité, dont ils se revêtent. Très habiles à travailler le bois, ils

fabriquent eux-mêmes la plupart de leurs outils. S'agit-il de bâtir leur maison ou d'élever une grange, la forêt du domaine leur fournit les arbres nécessaires, et leurs voisins accourent en nombre pour *enlever* ce travail dans l'espace d'un jour; c'est à charge de revanche, bien entendu, et cette grosse journée, poursuivie au milieu des gaies chansons, se termine par un repas copieux, qui en fait une fête très recherchée. Dans ces conditions, les artisans des paroisses rurales ont peu à faire; et comme, d'autre part, la grande industrie manufacturière n'existe pas, les familles d'*emplaciers* fournissent avec leur fécondité des éléments très abondants à l'émigration.

Il ne faut pas trop se plaindre de ces conditions économiques; car en forçant le peuple canadien à se répandre au dehors, elles l'ont mis dans la nécessité d'occuper peu à peu, de 1760 à nos jours, une partie considérable de la province de Québec, de fonder même au dehors d'importants établissements. Dans le nouveau monde, une race qui se concentrerait dans un territoire trop étroit, perdrait toute influence; mais elle la perdrait également, si son expansion se faisait sans ordre et aboutissait à l'éparpillement.

Nous allons voir si la race canadienne, dans l'essor si remarquable que la fécondité de ses familles a rendu possible, a suffisamment obéi à cette double loi, et si une émigration qui indique une grande somme de courage et d'esprit d'entreprise n'a pas été malheureusement se perdre en grande partie sur la terre étrangère.

Claudio Jannet.

La suite prochainement.

DU DROIT DE GRACE[1]

V

Quels sont les principes qui doivent présider à l'exercice du pouvoir gracieux? « Quand faut-il punir? dirons-nous avec Montesquieu. Quand faut-il pardonner? C'est une chose qui se fait mieux sentir qu'elle ne peut se prescrire[2]. » Aussi ne tenterons-nous pas la réalisation d'une tâche impossible. Ce ne sont point des règles absolues que nous exposerons. Notre unique dessein est d'indiquer l'esprit qui doit diriger cette grande œuvre, de tracer les lignes principales et, en signalant les plus redoutables écueils, de ne pas détourner notre regard du but à atteindre.

Les lois criminelles de l'Europe présentaient autrefois les mêmes vices. La multiplicité des juridictions, les lenteurs et les abus d'une procédure secrète, compliquée, arbitraire, les atteintes portées sans règle à la liberté individuelle, les privilèges admis jusque dans la répression des méfaits et le mode d'exécution des peines, l'atrocité des supplices, tout soulevait les esprits d'élite contre un ordre de choses dont les ordonnances d'Alphonse X, de Charles-Quint, de François Ier, de Louis XIV, ont été la plus haute expression. L'inculpé n'était pas présumé innocent jusqu'à preuve contraire, mais traité en coupable : voulant obtenir la reine des preuves, à cette époque, *regina probationum*, l'aveu, on exigeait le serment du prévenu, comme pour le contraindre à s'immoler lui-même ou à parjurer le nom de Dieu ; si des interrogatoires captieux n'avaient pas suffi, le patient était soumis à la torture, afin de lui arracher la

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 mai 1881.
[2] *Esprit des lois,* l. VI, ch. XXI.

réponse qui devait l'associer à sa condamnation. L'instruction criminelle était un office de bourreau plutôt que de juge. Néanmoins, la question n'étant appliquée que lorsque la peine de mort était encourue, la perspective du châtiment suprême soutenait les courages dans les tourments ; de nombreux procès-verbaux de torture sont passés sous nos yeux, aux archives du Parlement de Toulouse : les aveux sont très rares. La vie, à l'heure de la plus poignante angoisse, renferme encore un tel attrait que l'accusé, fondant son salut sur sa résistance, expirait quelquefois sans déclarer sa culpabilité : héroïque protestation de la nature contre la barbarie de la législation [1] !

On commettait d'autres excès, auxquels il n'est permis de croire qu'en lisant les documents authentiques. On s'acharnait sur le cadavre des suppliciés, pour accroître l'intimidation, en vertu de la maxime : *male tractando mortuos, terremus viventes.* Jusqu'à la fin du quatorzième siècle, on s'égarait, s'il est possible, plus encore.

Méconnaissant à la fois, et la mission de la justice et le caractère de la peine, et les principes élémentaires de l'humanité, aussi bien que de la raison, poussant l'idée de vengeance jusqu'à la plus odieuse exagération, faussant les croyances religieuses pour les mettre au service de desseins impies, on croyait pouvoir s'avancer jusque dans les régions réservées à la justice divine pour lui ravir ses châtiments et en faire les instruments des sentences d'ici-bas. Il est aujourd'hui des êtres enflammés de la haine de la liberté et méprisant la conscience, qui refuseraient les consolations religieuses aux condamnés sur le point de subir la peine capitale. Puisse notre siècle n'être pas témoin de cette cruauté, comme l'a été le moyen âge ! C'était alors, non la négation de la vie future, mais une foi dévoyée, devenue atroce, qui privait l'agonie du patient de toute pieuse assistance ; tant il est vrai que les barbaries, qui diffèrent le plus dans leurs origines, se rencontrent dans leurs horribles conséquences !

Le dernier supplice ne paraissait point une expiation suffisante des méfaits qu'il servait à réprimer : on refusait aux coupables la confession sacramentelle, afin qu'ils fussent damnés, faute d'absolution, et que les châtiments qu'ils subissaient dans ce monde fussent continués, aggravés dans une autre vie. Cette interdiction nous paraît montrer, plus qu'aucun autre fait, dans quelles affreuses ténèbres étaient alors plongés le droit pénal et l'organisation des mesures répressives. L'exercice du pouvoir gracieux existait, en fait. Mais où trouver l'esprit supérieur qui doit le guider, la notion

[1] Voy. notre discours, à l'audience de la cour de Montpellier, le 3 novembre 1868, sur *la formation et l'état actuel des lois criminelles en Europe.*

de justice, la générosité, dont la grâce s'inspire, où découvrir un sentiment élevé dans cette perversion profonde des idées morales?

A l'Église revient l'honneur d'avoir longtemps et énergiquement lutté contre cet excès. Plusieurs papes, se constituant les défenseurs de la liberté des condamnés mourants, insistèrent avec force auprès des parlements et des princes, pour que la confession sacramentelle fût accordée aux patients, lorsqu'ils la demandaient. C'est là un fait remarquable à inscrire dans les annales de la papauté. Une constitution pontificale des premières années du quatorzième siècle mérite une mention spéciale.

« *Clemens V in Concilio Viennensi,*

« *Cum secundum statuta canonica ultimo deputandis supplicio negari (si petant) non debeat pœnitentiæ sacramentum, abusum damnabilem in quibusdam partibus contra hoc introductum aboleri omnino volentes, justitiarios omnes et dominos temporales ut ab hujusmodi desistant abusu hortamur in Domino et obsecramur per viscera misericordiæ Jesu Christi; locorum ordinariis nihilominus injungentes ut eos ad hoc cum primum commode poterunt diligenter monere et (si necesse fuerit) ecclesiastica censura compellere non omittant* [1]. »

Ce ferme langage, tenu par le Souverain Pontife aux juges, aux rois, aux seigneurs féodaux, cette condamnation d'un excès appelé « *abus damnable* », ce touchant appel à la justice, exprimé au nom de Dieu « *et par les entrailles mêmes de la miséricorde de Jésus-Christ* », cette menace des peines canoniques contre ceux qui violeraient la liberté des mourants n'amenèrent pas aussitôt l'abrogation d'une coutume barbare. La lutte fut longue : l'Eglise ne se lassa pas dans ses efforts.

Une circonstance décida du succès. Pierre de Craon, l'auteur de l'assassinat tenté sur Olivier de Clisson, après avoir obtenu sa grâce et sous l'impression, disent les chroniques du temps [2], de la crainte qu'il avait éprouvée d'être mis à mort sans absolution, sollicita Charles VI de faire cesser cet usage cruel. Le 12 février 1396, cédant enfin aux pressantes instances du Souverain Pontife, le roi rendit une ordonnance qui prescrivit d'offrir désormais la

[1] *Clémentines*, l. V, t. IX, c. I, *De pœnitentia et remissionibus.*

[2] Voy. Saint-Foix, *Essais historiques sur Paris.* Paris, 1778, t. III, p. 90. — M. V. Molinier, *Notice historique sur les fourches patibulaires de la ville de Toulouse.* Toulouse, 1868, p. 7. — « Le seigneur de Craon fit élever ensuite, près du gibet de Paris, une croix de pierre, à ses armes. C'estait au pied de cette croix que le confesseur devait recevoir la confession du criminel

confession aux condamnés à mort. En voici le texte, en sa partie principale :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, savoir faisons à tous présents et à venir qu'il a été observé de si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire qu'à ceulz qui ont esté condempnez, pour leurs démérites, à mourir, ne a point esté baillié ne administré le sacrement de confession ainçois qu'ilz aient esté exécutez et que comme il semble a plusieurs, selon notre foy crestienne et la constitution et ordonnance de nostre mère sainte Église, le dit sacrement de confession ne doit estre dénié ne empeschié à aucun qui le veuille requérir... et après ce que (énumération de personnes) nous ont par plusieurs foiz moult instamment supplié, admonesté et requis, que nous voulsissons abolir la dicte observance et ordener que d'oresénavant les dits condempnez eussent le dit sacrement de confession avant leur mort, nous (ici est fait mention du conseil assemblé et tenu, à cet effet) avons ordené et ordenons, par ces présentes, que d'oresénavant à toutes personnes qui, pour leurs démérites, seront condempnées à mourir, soit offert par les ministres de la justice par la quelle ilz seront détenuz et condempnez et leur soit baillié et administré le sacrement de confession, selon l'ordonnance de notre dicte mère sainte Église... et avant qu'ils se partent du lieu où ils seront détenuz, pour être menez au lieu où ils devront estre exécutez... [1]. »

Ainsi triompha l'action persévérante de l'Église qui, dès les premiers siècles de notre ère, s'était efforcée de chasser de la loi pénale le mobile de la vengeance [2]. Saint Augustin ne s'y appliquait-il pas,

condamné à mort. Il donna, de plus, un fonds aux Cordeliers, en les chargeant de cette œuvre de miséricorde. Cette fondation passa pour estre une partie de la pénitence secrète imposée au seigneur de Craon par son confesseur, en expiation de son crime. » (D. Félibien et D. Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*. Paris, 1725, t. II, p. 717.)

[1] Voy. *Recueil des ordonnances,* dit *du Louvre,* t. VIII, p. 122, Reg. A. du Parlement de Paris, folio 7, 24 recto; — *Livre vieil du Châtelet de Paris,* folio 6**, 17 recto. (*Ordinatio super sacramento confessionis dandæ et administrandæ condempnatis et judicatis ad mortem.*) — Voy. aussi Reinaldus, *Annal. eccles.*, t. XVI, an 1375, n° 28.

[2] L'action de l'Église s'est attaquée à tous les abus de l'ancienne justice criminelle et a, pour la plus large part, contribué à les faire disparaître. *Ordalies,* épreuves par le feu, par l'eau, par le cadavre, etc., condamnées, dès le huitième siècle, en dernier lieu, aux conciles de Latran, de 1215, et de Palencia, en 1322; — *serment purgatoire,* rejeté de la procédure ecclésiastique, plusieurs siècles avant qu'il ne fût aboli par la législation séculière; — *combat judiciaire,* repoussé, dès la mise en vigueur de cette pratique barbare, par l'éloquent archevêque de Vienne, saint Avit; dans une lettre célèbre, de saint Agobard, archevêque de Lyon; par le troisième concile de

lorsqu'il écrivait : « Juge chrétien, remplis le devoir d'un père tendre; dans ta colère contre le crime, souviens-toi d'être favorable à l'humanité; et, en punissant les attentats des pécheurs, *n'exerce pas la passion de la vengeance*[1]. » Aussi est-ce l'idée canonique de l'*expiation* qui, pénétrant jusqu'à la substance du droit criminel, en a peu à peu exclu cette inspiration païenne; en prenant place à côté des principes de la *réparation du dommage* et du *dol intentionnel*, empruntés l'un aux barbares, l'autre à la législation romaine, l'*expiation* a étendu son influence moralisatrice sur l'ensemble du système répressif.

Il appartenait à l'Église de régler, la première, dans des conditions mémorables, l'application de cette idée. L'inauguration d'un régime véritablement pénitentiaire est due au pape Clément XI, qui l'organisa, en 1703, à Rome, dans les prisons de Saint-Michel. Dans l'*Histoire de la civilisation en Europe*[2], M. Guizot constate cette priorité avec une autorité non suspecte : « Il est dans les institutions de l'Eglise, dit-il, un fait auquel, en général, on a accordé peu d'attention, c'est son système pénitentiaire, curieux à étudier aujourd'hui, comme étant presque complètement d'accord avec les idées de la philosophie moderne dans les principes et les applications du droit pénal. » Clément XI, frappé de l'efficacité des souffrances volontaires de la vie du cloître pour le perfectionnement des âmes, résolut d'imposer aux condamnés ce genre d'existence comme une expiation. Il ne vécut pas assez pour achever son œuvre; mais l'idée devait grandir, et, chose étrange, cette création d'un pontife romain devait être copiée, un jour, par les quakers de Pensylvanie, et devenir le type modèle que les philosophes, même irréligieux, s'accordent à proposer aux législateurs[3].

Valence, qui assimile le vainqueur à un meurtrier; par les papes Nicolas I[er] et Alexandre II; — *torture*, énergiquement combattue par les Souverains Pontifes, comme elle l'avait été par saint Augustin; — *preuve testimoniale*, en usage dans les *cours de chrétienté*, bien avant que la procédure séculière l'eût adoptée; — *droit d'appel*, organisé dans les tribunaux ecclésiastiques, alors qu'il était inconnu dans les autres juridictions... (Voy. Mémoire de M. d'Espinay, couronné par l'Académie de législation, à Toulouse, et relatif à *l'influence du droit canonique sur la législation*. — Voy. aussi le discours, sur le même sujet, de M. Armand Labroquère, avocat général, à Bastia, 1877.)

[1] Lettre au tribun Marcellin. — « La vengeance est une passion, dit Filangieri, et les lois en sont exemptes. » (*Op. cit.*, t. I, p. 419.)

[2] Sixième leçon.

[3] Nous avons constaté ailleurs (voy. notre discours sur *la formation et l'état actuel des lois criminelles, en Europe*. Montpellier, 1868, p. 5, 12 et s.) la part considérable qu'eurent, après d'autres penseurs, les philosophes du dix-huitième siècle dans la réforme du droit pénal; nous le constatons de

La peine tendit de plus en plus à présenter son vrai caractère ; *inflictive*, *exemplaire*, elle commença à être *réformatrice. Parum est coercere improbos pœna, nisi probos efficias disciplina*, belle devise résumée par celle-ci : *Pœna in emendationem constituitur.* Les efforts tentés en vue de l'amendement des condamnés ouvrirent à l'exercice du droit de grâce un nouvel horizon et transformèrent profondément l'œuvre pénale tout entière.

Il n'est rien, en effet, dans l'élaboration des travaux criminels qui ne s'en soit ressenti. Si l'âme du magistrat n'était fortifiée par les enseignements de toute sa vie, élevée par le but même vers lequel il tend, il suffirait de la douloureuse familiarité, de l'éloquence de la mort, résultat du crime, pour mieux affirmer à ses yeux l'austérité de la justice. Une voix qui s'éteint raconte les circonstances de l'attentat, et quand même l'inculpé assiste au lugubre dénouement, on est frappé du calme de celui qui s'en va. L'âme qui touche à une vie meilleure est enveloppée déjà de sérénité ; le souffle supérieur de la mansuétude lui dicte des paroles de paix ; c'est bien au lit de mort de la victime que l'on éprouve le plus de répulsion envers les mots de *vindicte publique*, si en désaccord avec l'esprit de l'institution du parquet. Le pardon que murmure le mourant convierait le magistrat, si ce n'était superflu, à remplir son œuvre sans amertume, sans passion, comme le devoir suprême que lui confie la société. Cette indulgente attitude, signe d'une assistance divine prêtée à la victime, peut être pour le coupable, sans énerver en rien l'action répressive, l'avant-coureur de la clémence d'en haut.

D'un autre côté, l'image de la souffrance la plus imméritée, subie patiemment, et de l'infinie miséricorde, n'est-elle point à jamais, conservons-en la confiance, placée dans tous nos prétoires au-dessus des sièges de la magistrature, comme pour donner au condamné,

nouveau, tout en désirant rappeler les judicieuses observations de l'éminent et regretté Saint-René Taillandier : « Sous les légèretés impies du siècle dernier, dit-il (*l'Histoire du droit du punir, Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1874), il y avait l'inspiration très profonde d'un christianisme inconscient. Par son ardent amour de l'humanité, le dix-huitième siècle a fait souvent des œuvres chrétiennes ; il les a faites, sans le vouloir, sans le savoir ; qu'importe ? Ce spectacle n'en est que plus instructif pour qui cherche avec impartialité la philosophie de l'histoire moderne. Que de fois, interrogeant, sans parti pris, cette grande crise du genre humain, nous sommes frappé de voir que les innovations les plus hardies, les réclamations les plus généreuses avaient leur principe dans l'Évangile ! Ces novateurs qui se moquaient du christianisme ne faisaient qu'en appliquer les doctrines, non pas certes au point de vue de la conscience individuelle, mais au point de vue de la vérité sociale. Dans toutes leurs erreurs, on retrouve l'ignorance et le mépris de la religion du Christ ; dans tout ce qu'ils ont fait de bien, on s'aperçoit qu'ils lui obéissent, à leur insu. »

dans chaque affaire, le conseil le plus élevé de résignation et lu montrer aussitôt, au-dessus des rigueurs légitimes de la justice humaine, la consolante espérance du pardon?

En purifiant, par sa bienfaisante action, le droit pénal des taches qui le souillaient, en répandant sur l'œuvre de la justice criminelle sa clarté sereine, la mansuétude a communiqué à la grâce le véritable esprit qui doit l'animer. La grâce ne saurait être guidée par la fantaisie, par l'arbitraire du pouvoir. Elle s'offre, tout d'abord, comme l'un des plus efficaces compléments des institutions pénitentiaires, comme une excitation permanente au relèvement et une enviable récompense pour les condamnés, en qui l'idée du bien n'a pas perdu tout attrait.

VI

La bonne conduite d'un condamné, la fidèle observation des règles de la discipline, — des regrets, jugés sincères, — l'assistance prêtée, dans des circonstances graves ou douloureuses, à un codétenu, — les services rendus à l'administration pénitentiaire [1], d'une manière assidue, dans les travaux de la vie quotidienne, ou, avec un dévouement plus méritoire encore, avec courage, au milieu d'un sinistre, en présence d'une inondation, d'un incendie, pendant une épidémie ou au cours d'une révolte, d'une violente insubordination, — bien d'autres motifs qui surgissent de l'inépuisable variété des faits, justifient des mesures gracieuses, soit totales, soit partielles. Les remises entières doivent être très rares; mais les réductions, même répétées, secondent par de sages adoucissements de la peine, les progrès de l'amélioration morale.

Cette amélioration doit être l'objet du contrôle le plus attentif, pour se mettre, autant que possible, en garde contre la duplicité, non moins redoutable que les instincts les plus rebelles. Mais il ne faut pas oublier que, s'il est des natures dissimulées ou *presque incurables*, il est des âmes pour lesquelles le mal a été comme une surprise et qui se sentent sincèrement stimulées à bien faire, au contact d'un cœur généreux. Quelle admirable préparation de l'œuvre de la grâce résulterait des relations fréquentes des condamnés avec des hommes bienveillants, désireux de concourir à leur relèvement! Pourquoi les détenus, au dix-neuvième siècle, sont-ils aussi délaissés? Après l'action religieuse, — la plus efficace de toutes, de l'avis des

[1] Voy. Carrara, *Op. cit.*, t. Ier, § 709, p. 387 et 388. — Putmann, *Miscellanea*, c. XVI et *Opusc. crim.*, op. 11. — Caldero, *Decisiones cathaloniæ*, decis. 68, p. 128. — Catalano, *Tractatus criminalis*, p. 232, n° 4, etc.

appréciateurs compétents, quels que soient leur nationalité et leur culte, — il n'en est pas qui puisse mieux favoriser le reclassement du condamné dans la société que l'influence exercée par des hommes honnêtes, venus du dehors pour concourir aux efforts inévitablement insuffisants du personnel administratif le mieux composé. C'est à une œuvre de bien, par excellence, à laquelle l'Évangile convie les dévouements, en ces termes, dont on se souvient hélas! trop peu : « *Venez, les bénis de mon Père; car j'étais* EN PRISON, *et vous êtes venus à moi.* »

Lorsque le magistrat, surtout, contracte l'habitude de visiter assidûment les détenus (nous n'entendons parler, bien entendu, que des condamnés, une réserve extrême s'imposant à tous envers les prévenus et accusés), c'est comme une révélation qui se produit, à ses yeux; il n'a plus à rechercher la preuve de leurs méfaits, à remplir une mission de rigueur; mais, après s'en être consciencieusement acquitté, il vient réveiller dans leur âme des sentiments que le crime est quelquefois impuissant à étouffer; il leur adresse les paroles qui apaisent et qui fortifient. Avec quelle puissance n'évoque-t-il pas alors d'émouvants souvenirs, les premières années de la vie, les jours bénis entre tous, les avis méconnus d'un bienfaiteur, le nom d'une mère, ce merveilleux talisman, auquel est dû souvent le retour au bien! Quel attrait n'offre pas un entretien avec cet homme déchu, qui peut se relever au contact d'un cœur ami! Il y a là une séduction si haute, que le philanthrope, le chrétien, le magistrat qui n'y cède point se refuse une consolation, une de ces joies pures et sévères, que le meilleur ne saurait dédaigner. On comprend que de belles âmes aient été et soient avides de ce commerce, dans lequel on a présente à l'esprit cette observation, à la fois effrayante et profonde, de saint Augustin : « *Il n'y a pas de crime commis par un homme qu'un homme quelconque ne puisse commettre, si la grâce de Dieu ne le soutient pas.* » Saint Paul ne dit-il point : « *Quis infirmatur, et ego non infirmor!* »

De ces salutaires rapports résulterait l'amendement de plusieurs qui retombent aujourd'hui, l'éclosion de sentiments dont la grâce récompenserait avec justice le retour.

Les conditions du régime pénitentiaire ont, au point de vue du droit de grâce, une importance considérable. Ce sont là deux ordres d'idées étroitement unis. Un système de répression défectueux vicie l'exercice du pouvoir gracieux, dont les bienfaits se répandent sur des êtres, nullement préparés à les recevoir, indignes d'en devenir l'objet. Une organisation sage, prévoyante, conçue dans son ensemble et dans toutes ses parties, de manière à procurer la moralisation des condamnés, les prédispose à recueillir de légitimes faveurs, en

accroît le prix à leurs yeux et fait vraiment du service des grâces une féconde institution. Ce sont là deux termes tellement liés l'un à l'autre qu'il sera impossible que l'exercice du pouvoir gracieux assure à la société les avantages qu'elle doit en attendre, tant que la réforme pénitentiaire, l'une des questions vitales de notre siècle, subira les lenteurs et les entraves que ne peut faire conjurer la sombre perspective des périls souvent dénoncés à l'attention publique.

Si le principe de la *libération conditionnelle*, dont MM. Bonneville de Marsangy et Charles Lucas ont, les premiers, exposé chez nous, dans des pages persuasives et sensées, l'application et l'utilité, était inauguré, les décisions gracieuses deviendraient moins nécessaires; sans prendre absolument la place de l'œuvre de clémence, sans suffire, d'une manière complète, à la suppléer, la *libération préparatoire* aurait pour résultat de réduire notablement le nombre des cas dans lesquels la grâce intervient. Permettre au détenu, lorsqu'il a donné des signes manifestes d'amendement, de sortir de prison avant l'expiration de la peine, — le préparer, par degrés, à ce bienfait, — le soutenir contre les tentations mauvaises, durant l'essai d'une vie régulière, par la menace de sa réintégration dans l'établissement pénitentiaire, s'il ne se montrait pas digne de la liberté, c'est une pensée élevée, aussi utile à la société qu'au condamné, et dont l'application ne compromettrait aucun intérêt. Rien n'est à objecter, au nom de l'idée de justice; car il faut souhaiter par-dessus tout l'amendement du coupable, et le but du châtiment est atteint, lorsque la répression paraît avoir procuré ce résultat. C'est un sujet d'études, de comparaisons, de développements importants[1]. Sans décrire le mécanisme du système que l'Irlande, notamment, a si bien mis en œuvre, sans entrer ici dans les considérations juridiques et pénitentiaires que comporte cette thèse, nous devions indiquer tout au moins l'influence profonde qu'exercerait sur le droit de grâce l'adoption de ce nouveau régime.

En l'état de notre législation et grâce à la loi du 5 juin 1875, — premier effort dans la voie des réformes indispensables, proposées par d'éminents esprits, — l'*emprisonnement individuel*, qui n'est ni la séquestration, ni le secret, mais la seule exclusion des relations mauvaises, est incontestablement le mode répressif le plus favorable à l'amélioration du condamné, par suite à l'exercice du pouvoir gracieux et à l'intérêt social. Sans action funeste sur l'intelli-

[1] Voy. le rapport sur la *libération conditionnelle des condamnés amendés*, par M. Bonneville de Marsangy, *Bulletin de la Société générale des prisons*, deuxième année, p. 555 et s.

gence et la santé, au témoignage des premiers aliénistes du monde et d'un ensemble d'administrateurs, de magistrats, d'hommes très autorisés, l'*emprisonnement individuel* est accompagné d'avantages précieux entre tous : travail accompli avec plus d'application et donnant lieu à des progrès plus rapides ; — impossibilité pour les détenus d'exercer, les uns sur les autres, aucune fâcheuse influence, et l'on sait que cette corruption mutuelle, objet de l'attention incessante des penseurs, constitue l'un des plus grands périls sociaux ; — moindre humiliation pour le condamné, qui n'aura pas été le compagnon de récidivistes et qui ne sera pas exposé à être offensé par leur familiarité, après la libération ; — dispositions meilleures pour recevoir des visites, des exhortations fréquentes ; — recueillement qui fait conserver les leçons, au lieu du bruit et des mauvais exemples qui en dissipent l'impression ; — méditation favorable aux sages résolutions, au repentir, au lieu des distractions malsaines, des paroles ou des gestes méprisables, des excitations funestes, des ententes ténébreuses qui, après avoir fait de l'emprisonnement en commun un temps d'énervement ou de dépravation, engendrent de nouveaux méfaits ; — possibilité de réduire la durée des peines, un court emprisonnement, dans ces conditions, étant préférable à une longue détention, avec l'inéluctable promiscuité de la parole, du signe ou du regard, sans parler de plus montrueuses souillures.

Indépendamment des recours que forment les détenus, l'administration dresse des listes de condamnés qu'elle propose à la clémence du chef de l'État. Depuis une ordonnance de Louis XVIII, du 6 février 1818, un travail considérable de grâces collectives est régulièrement préparé, chaque année. Les propositions administratives sont toujours motivées par l'un des arguments que nous avons indiqués plus haut, par la bonne conduite du condamné ou les services qu'il a rendus. La légitime importance que l'autorité pénitentiaire attache à ces titres est très appréciée ; mais ce point de vue, quelque sérieux qu'il soit, n'est pas le seul à considérer et ne peut suffire (sauf dans des cas rares, exceptionnels), à justifier quand même, en toutes circonstances, une mesure gracieuse. L'administration ne se préoccupe guère que de la situation du condamné par rapport à l'exécution de la peine ; le ministère de la justice a une tâche plus ample : passé, état de la famille, conduite en prison, principalement gravité du méfait et degré de l'expiation, eu égard au fait réprimé, telle est l'étude ardue, complexe, à laquelle il est indispensable de se livrer, l'encouragement ou la récompense à donner au détenu ne pouvant, si ce n'est pour des actes particulièrement notables de dévouement, faire abaisser la peine à un niveau sans proportion aucune avec la gravité de l'infraction.

C'est là une préoccupation qui ne doit jamais abandonner l'esprit dans le difficile exercice du pouvoir gracieux.

L'administration est, du reste, volontiers disposée à proposer les condamnés qui lui ont prêté un utile concours dans les travaux de la gestion pénitentiaire ; on comprend qu'il en soit tenu compte ; mais ce genre de service, utile au personnel administratif, constituant souvent une faveur, il convient de ne faire, pour cette cause, bénéficier les prisonniers de décisions gracieuses que dans une mesure restreinte. Car il importe, au plus haut degré, d'éviter que la familiarité des relations qui en résultent avec les préposés de l'administration devienne un motif de préférence; les dispositions sont encore plus favorables lorsque, par une exception le plus souvent nuisible au principe de l'égalité des peines, un condamné est maintenu dans un établissement où se subissent des châtiments moindres que la pénalité qu'il a encourue. Ce condamné étant alors seul, en général, de sa catégorie dans la prison, la bienveillance du gardien-chef lui étant acquise, en retour de quelques services dus à son intelligence ou à sa plume, il arrive que, dans un délai relativement très court, des propositions de grâce sont formulées en termes pressants ; la résistance des parquets n'en triomphe pas toujours, et des gens fréquemment peu dignes d'un intérêt réel obtiennent la remise d'une grande partie de leur peine, après avoir subi leur détention avec tous les adoucissements possibles.

Que les règlements ne reçoivent point de telles exceptions. Il importe d'établir, aux yeux de tous, qu'il n'y a pas de préférence dans l'œuvre de la répression : pendant que des individus qui ne sont pas plus coupables sont astreints au régime rigoureux des maisons centrales, il ne doit pas être toléré que des condamnés à plus d'un an d'emprisonnement soient maintenus dans les maisons de détention de leur arrondissement, où ils sont l'objet de prévenances et d'égards spéciaux. Lorsqu'une raison de santé sert de fondement à la demande, il y a moyen de la satisfaire, en plaçant le condamné dans une maison centrale située sous un climat approprié à son état, et, si l'altération physique s'aggrave, on peut, par une grâce, abréger la durée de la peine, ou même, s'il y a lieu, libérer le détenu, sans enfreindre des règles d'autant plus respectables que l'exécution des sentences réclame, en la forme autant qu'au fond, une *égalité absolue*, égalité trop méconnue dans tous les temps et sans laquelle il n'y a point de justice.

La grâce ne doit jamais récompenser la délation. La loi, il est vrai, renferme encore quelques dispositions favorables aux dénonciateurs : dispositions exceptionnelles, que nous n'avons pas à apprécier ici, mais qui, dans tous les cas, doivent être rigoureu-

sement restreintes et qui sont loin de révéler l'esprit général de la législation. Favoriser les délateurs dans les prisons, ce serait contribuer à pervertir l'âme des détenus, susciter la défiance, la dissimulation dans un milieu, où il faut combattre, au contraire, tous les mauvais instincts. En vain insisterait-on sur les services que peut en retirer, soit l'administration, soit la justice [1]. Une administration ferme, vigilante, dont la sollicitude ne connaît point la lassitude, doit pouvoir se passer d'un tel secours. Quant à l'instruction criminelle, elle vit de sagacité, de diligence, de méditation, surtout de loyauté. Arrière les surprises d'aucun genre. Mieux vaut ignorer la vérité et laisser le plus grand crime impuni, que de porter, du plus loin, atteinte à cette obligation d'honneur, sans laquelle il n'y a point de justice. Ce serait un blasphème d'oser dire que l'on ne peut, sans s'exposer à y manquer, s'avancer dans les informations. Il faut de la loyauté partout. Au ministère public d'inculquer ce dogme dans l'esprit de ses auxiliaires, de n'avoir rien tant à cœur que le scrupule des enquêtes. N'y aurait-il pas une cuisante douleur à s'appuyer, alors même que la démonstration serait décisive, sur une preuve suspecte de déloyauté? Aussi la grâce ne doit-elle, à nos yeux, être, en aucune circonstance, le prix de la délation d'un homme qui a épié un codétenu pour le trahir. La clémence a une source trop haute pour subir un tel abaissement.

D'un autre côté, proposer un condamné pour une grâce, à la suite d'instances faites en sa faveur et quand il n'est pas plus digne d'intérêt, qu'il est même moins méritant que d'autres non présentés, comme lui, ce serait induire le pouvoir gracieux à une perversion réelle de la tâche qui lui incombe.

L'administration pénitentiaire et la direction des grâces doivent être animées du même esprit. Ces deux services peuvent se prêter, dans des conditions excellentes, un mutuel secours. Le premier provoque, chez les uns, entretient, chez les autres, l'élan qui les ramène au bien; le second, éclairé par des témoignages impartiaux, encourage et récompense les efforts des êtres déchus qui s'appliquent à leur relèvement. Si nous possédions, en France, comme en Italie, une école, où serait formé le personnel administratif des

[1] « Quand même la sainteté des lois ne rejetterait pas un moyen fondé sur la plus lâche trahison; quand même la loi n'attesterait pas sa faiblesse et son impuissance, en implorant le secours d'un coupable; quand même l'expérience n'apprendrait pas que, dans ces circonstances, le plus pervers est celui qui, d'ordinaire, échappe à la sévérité des peines, la raison suffirait pour montrer au législateur qu'un tel remède doit produire un effet absolument contraire à celui qu'on en attend... » (Filangieri, *Op. cit.*, t. II, p. 194.)

établissements pénitentiaires, quelles utiles leçons pourraient être données sur cet important sujet!

L'étroite alliance qui unit l'organisation du régime répressif à l'exercice du pouvoir gracieux est, en effet, le premier point de vue qui s'offre à l'observation.

VII

Le droit de grâce étant un droit souverain, au sujet duquel la science peut donner des indications générales, mais qui n'est pas limité par la loi, c'est au pouvoir exécutif de vérifier et d'apprécier, dans chaque cas particulier, la convenance de son exercice.

Comment les plus hardies, les plus profondes prévisions pourraient-elles embrasser l'infinie variété des faits!

Que de circonstances, que d'événements imprévus, que de douleurs et parfois de secrètes blessures sont, à l'occasion surtout des peines correctionnelles, exposés à ce tribunal de la miséricorde, représenté par la direction des grâces! — Dommage immense causé à la famille du condamné par les suites de la sentence; — ruine peut-être d'une situation péniblement conquise; — vie jusque-là irréprochable, qui contraste avec l'indélicatesse de l'acte réprimé; — affliction, regrets sincères exprimés par le coupable; — réparation, et au delà, de la perte pécuniaire occasionnée par le délit; — satisfaction donnée par le jugement à la partie civile, dans une mesure de beaucoup supérieure au chiffre de l'amende infligée, en même temps; — indigence extrême qui va, pendant la détention du chef de la famille, devenir pour les siens le dénuement absolu; — vieillesse, constitution ébranlée, maladie grave du suppliant; mort imminente de son père, de sa femme, de l'un de ses enfants; — désespoir d'une mère, d'un fils, à la nouvelle du méfait commis, angoisse qui conduit au tombeau un être aimé, pendant que l'absent subit une peine; — constatation de circonstances atténuantes, ignorées des juges et qui, si elles avaient été connues d'eux, auraient déterminé une moindre répression; — condamnation déjà ancienne, tardivement exécutée et depuis laquelle l'auteur du délit s'est signalé par des actes méritoires; — instances de la victime elle-même, dans des conjonctures et en termes saisissants [1]; —

[1] Filangieri n'admet pas ce motif de grâce : « Le pardon de la partie offensée, dit-il (*Op. cit.*, t. II, p. 193), ne devrait procurer, dans aucun cas, l'impunité du coupable ou la diminution de la peine... L'objet de la loi est, non la vengeance, mais la correction et l'exemple. L'offensé peut renoncer à la réparation du dommage; il ne peut priver la société d'un exemple. »

en ce qui concerne quelques infractions spéciales, excuses rendues publiques, adressées par le coupable à l'offensé et qui réparent, souvent mieux que la peine, une invective, une injure; — nécessité reconnue d'adoucir les rigueurs, par exemple, de certaines lois fiscales, — d'habituer les justiciables, par des tempéraments, à l'application de nouvelles prescriptions d'un ordre secondaire, — qui essayerait d'énumérer, d'indiquer tous les motifs dont l'incessante diversité défie descriptions et résumés [1]?

Une part des observations que nous présentions, il y a six ans [2], au sujet de la mission du parquet, s'applique avec autant de force à l'œuvre des grâces. Ce poste d'examen et de méditation serait une place de choix pour le philosophe exclusivement préoccupé d'études psychologiques et morales. On ne saurait, nulle part, être en situation meilleure pour s'initier aux faits intérieurs de l'âme, à la science la plus instructive, celle de l'homme. Là sont soulevés, à chaque instant, les voiles qui recouvrent les sentiments les plus cachés.

L'observation est fondée, en principe : c'est incontestable. Mais, tout en estimant qu'il faut se montrer très circonspect, très réservé, à ce point de vue, et que ce motif est loin de pouvoir s'appliquer à tous les méfaits, il est des cas spéciaux dans lesquels il est permis d'en tenir compte avec mesure. Nous ne saurions assez le dire : l'exercice du droit de grâce ne comporte po nt de règle absolue.

[1] Une réforme législative, abaissant la peine au-dessous de celle que subit un condamné, justifie la réduction du châtiment dans les limites tracées par la nouvelle loi; — l'erreur juridique, manifeste, d'une sentence qui a appliqué un texte plus rigoureux, au lieu d'un autre n'autorisant qu'une pénalité moindre, lorsqu'elle est signalée après l'expiration de tous les délais d'opposition, d'appel ou de pourvoi en cassation, est très justement réparée par une mesure gracieuse; mais nous n'ajouterions pas, d'une manière absolue, à ces motifs le doute que l'examen du dossier ferait naître relativement à la culpabilité du condamné; nous n'écartons pas entièrement cette cause de grâce; nous reconnaissons l'importance qu'il convient d'y attacher, en présence des restrictions, d'ailleurs très sages, apportées à l'exercice du droit de *révision*. La grâce permet, quoique imparfaitement, d'y suppléer. Nous en connaissons de remarquables exemples. Nous n'avons pas énoncé ce motif, pour bien marquer que l'œuvre des grâces serait détournée de sa véritable mission, si, — en dehors de cas heureusement très rares d'erreurs de fait nettement démontrées, — elle cherchait à réviser les sentences répressives, à les infirmer, le cas échéant, comme le ferait un tribunal d'appel. Un service administratif, si consciencieux que soient ses efforts, n'a ni qualité ni compétence pour improuver les décisions judiciaires. Aussi, — quelques cas très peu nombreux évidemment exceptés, — la direction des grâces doit-elle s'abstenir d'entrer dans cette voie. — (Voy. Livingston, *System of penal law, sur le pouvoir gracieux.*)

[2] Voy. notre discours sur *la vraie mission du parquet*. Toulouse, 1874, p. 16.

Quel journal, quelle chronique pourrait donner l'idée de l'inépuisable variété des sujets d'examen! La laideur et la beauté morale y atteignent des degrés qui ne peuvent être dépassés.

Il est des circonstances où le cœur le plus ferme se sent pénétré d'une indéfinissable pitié. Voici, par exemple, une pauvre et digne femme, courbée sous le poids des années; elle a été mère de onze enfants; les coups répétés de la mort ont presque fait le vide autour d'elle; un seul a été conservé à sa tendresse. Ce fils est en prison, condamné pour un grave abus de confiance; il est père; veuf, il a vu grandir une fille, parvenue à l'âge de douze ans, et qui est la consolation de son aïeule. Un jour, toutes deux sont descendues ensemble de leur mansarde, située dans l'un des faubourgs de Paris, et sont allées visiter le détenu. La jeune fille n'avait jamais été introduite dans une prison; dès l'entrée, un saisissement s'empare d'elle; la vue de son père, en ce lieu, aggrave sa souffrance. Ramenée au logis, elle y succombe, le lendemain, au mal subit qui l'avait envahie. Et l'aïeule infortunée vient implorer la grâce du père...

N'est-ce pas le cas de redire, avec le poète :

Non homo, sed lupus est, quem non clementia tangit,
Qui non alterius miseranda sorte movetur[1].

Plus on avance dans la vie, plus on reconnaît que la bonté, la bonté avec discernement, est l'une des qualités maîtresses, devant laquelle s'effacent bien des mérites que l'on s'était longtemps habitué à considérer comme supérieurs; elle apparaît comme le fruit de l'expérience, de la méditation, le signe d'une notion élevée des hommes et des choses, parfois comme l'épanchement d'une nature droite qui, après s'être longtemps défiée de ses prédispositions, a fini par comprendre que rien n'est meilleur en elle qu'un élan du cœur. « Ce n'est, a dit Lacordaire, ni le génie, ni la gloire, ni l'amour qui mesurent l'élévation de l'âme, c'est la bonté. » Non, l'insensibilité ne fait pas les fortes âmes : il serait dépourvu de dignité morale, celui qui n'éprouverait aucune impression pénible, lorsqu'il doit être sévère; ce qui anoblit l'énergie, ce qui l'épure et lui imprime le sceau de la vraie grandeur, c'est le besoin de la mansuétude contenu par une inspiration non moins haute, la bienveillance vaincue par la justice, mieux encore la sensibilité exquise d'une belle âme qui, sans faiblesse, mais jamais sans souffrance, abdique ses propres

[1] Marcellus Palingenius Stellatus (Manzolli), *Zodiacus vitæ*. Amsterdam, 1628, liv. IX, *Sagittarius*, p. 235.

sentiments pour obéir au maître qu'elle s'est donné, au devoir fondé sur la loi de sa mission.

Ce combat, cette lutte intérieure est inévitable dans l'élaboration des grâces. Il n'est pas d'œuvre plus complexe, tant sont, en apparence, opposés les intérêts à concilier, — plus difficile, toute réglementation faisant défaut, — plus inexactement appréciée, les uns lui étant hostiles, quel que soit l'aspect envisagé, les autres, au contraire, lui croyant tout permis, l'acceptant sans réserve, même avec ses abus.

La clémence, ainsi que le dit Montesquieu [1], se distingue « de la faiblesse qui mène le prince au mépris et à l'impuissance même de punir ». Saint Augustin, dont le cœur a si profondément senti et exprimé la grandeur de la commisération, qui a écrit : *Plenitudo legis charitas* [2], n'a pas moins reconnu que la miséricorde peut, autant dans l'intérêt public que par rapport au condamné lui-même, confirmer le châtiment : *Sicut est aliquando misericordia puniens, ita et crudelitas parcens* [3]. Oui, on peut être miséricordieux en punissant, et cruel, bien que l'on pardonne, parce qu'un acte d'apparente clémence n'est vraiment une grâce digne de ce beau nom que lorsqu'il est dicté par une saine appréciation, par une étude réfléchie des motifs d'indulgence, rapprochés des nécessités de la répression.

Pour qui a une idée nette de l'esprit et du but du pouvoir gracieux, — et la pratique seule, lorsqu'elle permet un coup d'œil d'ensemble, en procure la notion complète, — grâce et faveur, dans le sens que l'on donne communément à ce dernier terme, ne sont pas synonymes. La grâce est, sans doute, une faveur, si l'on s'attache à la signification la plus haute de ce mot, puisqu'elle est un bienfait et qu'elle ne peut être exigée; mais elle ne doit pas être la faveur, résultat du bon plaisir, de l'arbitraire, une libéralité sans cause plausible, une satisfaction accordée à des instances, par l'unique motif d'être agréable à celui qui s'en est fait l'organe.

La préoccupation principale, constante, doit être de *ne pas nuire à la justice*. Si la grâce était incompatible avec cet intérêt supérieur, si elle ne pouvait se produire sans lui être contraire, combien seraient justifiées les objections de ceux qui la repoussent absolument ! Mais il n'en est point ainsi. Les décisions gracieuses, uniquement inspirées par le désir de plaire à une influence quelconque, blessent, offensent la justice; mais les mesures de clémence, résolues indépendamment de toute intervention et à la suite d'un examen

[1] *Esprit des lois*, liv. VI, ch. XXI.
[2] *Epist.* 82, n. 20.
[3] *Epist.* 153, n. 17.

profond, sage, impartial, donnent satisfaction à ce sentiment élevé, bien loin de le contrarier.

Les considérations politiques exercent une action sur l'exercice du droit de grâce : en principe et d'une manière générale, on ne peut le nier; cet ordre d'idées est précisément de l'essence de notre sujet [1], Mais, si l'on comprend que cette décision gracieuse en découle dans quelques cas, pour certains délits et par rapport à une situation générale qui commande l'acte de clémence, si tout esprit éclairé accepte cette conséquence, comment admettre que la grâce soit à la merci des hommes politiques, qu'elle puisse être accordée par l'unique raison qu'ils la réclament, qu'elle dégénère en moyen d'influence, mis à leur service pour aider à leur popularité et seconder le succès d'ardentes compétitions? Ce serait l'avilissement d'une institution si haute. Les coupables le plus en vue, ceux que la justice atteint avec le plus de difficulté, après de patients efforts, en dépit des plus violentes récriminations contre les magistrats, les condamnés, en un mot, dont le châtiment est le plus exemplaire, échapperaient à la répression. Un grand nombre de gens rattachés par les idées, surtout par l'intérêt, au parti politique dominant, les agents des candidatures électorales, les personnalités remuantes, ne seraient guère exposés à subir les condamnations correctionnelles les plus méritées ou les verraient commuées en peines illusoires. L'œuvre de la justice, consciencieusement élaborée, serait détruite, d'un trait de plume, au ministère, pour complaire à un notable du jour; le scandale de l'impunité ou d'une excessive faiblesse troublerait la vie du corps social; nous dirions avec Cicéron : *Benefacta male locata, malefacta arbitror* [2]. » Observation pleine de vérité; ce

« [1] A ceux qui persisteraient à n'y voir, dit M. Guizot (*De la peine de mort*, etc., p. 172 et s.), qu'une ressource offerte à la clémence envers des individus, et non un instrument de politique, un moyen de gouvernement général, Montesquieu a répondu pour moi : « C'est un grand ressort des gouvernements modérés que les lettres de grâce, dit-il; ce pouvoir que le prince a de pardonner, exécuté avec sagesse, peut avoir d'admirables effets... » En fait de crimes politiques, la grâce n'implique ni l'erreur des juges, ni même, au point de vue légal, la rigueur démesurée de leur arrêt. Elle ne compromet et n'ébranle, en aucune façon, leur autorité; elle révèle simplement l'intention où est le souverain de traiter avec douceur ceux-là même de ses sujets dont il peut se plaindre; intention toute morale ou politique qui n'a rien à démêler avec les lois, n'altère point leur crédit et s'adresse à un ordre de sentiments ou d'idées complètement étranger à celui où la justice légale se meut... »

[2] *De officiis*, lib. I. — *Perditas civitates, desperatis omnibus rebus, hos solere exitus exitiales habere, ut damnati in integrum restituantur, vincti solvantur, exules reducantur, res judicatæ rescindantur. Quæ cum accidunt, nemo est, quin intelligat ruere illam rempublicam.* (*Hin Verr.*, V, 6, 12.)

serait s'exposer à toutes les critiques de Beccaria, de Filangieri, à celles que Platon a développées dans son traité des *Lois*, aux griefs présentés avec force, à chacune des époques de l'histoire du droit.

VIII

Sauf en ce qui touche la peine capitale, le droit de grâce est, en fait, exercé dans les grandes nations par des délégués du chef de l'État, qui se borne à sanctionner leurs travaux. Cette mission appartient, en général, comme chez nous, au ministre de la justice; mais il ne peut la remplir lui-même, et il la confie à un haut fonctionnaire, qui ne peut, de son côté, s'en acquitter qu'avec le concours de collaborateurs.

Il est, en effet, au-dessus des forces d'un homme de concentrer, entre ses seules mains un si grand service. Le chef de l'État ne peut y consacrer qu'un temps absolument insuffisant; l'impossibilité existe aussi pour le garde des sceaux, et l'attribution au même fonctionnaire de la direction, à la fois, des affaires criminelles et des grâces, fait qu'il ne peut donner à la tâche spéciale que nous étudions toutes les heures qu'elle exigerait. Comment, sans l'assistance d'un personnel attentif et exercé, pourrait-on examiner les trente mille requêtes que reçoivent annuellement le président de la république et la chancellerie?

Cet accroissement abusif du nombre des recours augmente les difficultés de cette grande œuvre. Pour tout esprit impartial, n'est-il pas périlleux, quel que soit le mérite de ceux qui participent à l'élaboration, de voir, dans tant de causes, le travail judiciaire contrôlé administrativement, sans le temps, les moyens d'information, la connaissance personnelle et profonde des dossiers qui ont été pour les magistrats d'un si efficace secours? Quelle responsabilité pour le directeur qui, en fait, n'a que quelques minutes à donner à la plupart des requêtes!

Utilement aidé du suffrage des chefs de parquet, des présidents d'assises, de l'administration pénitentiaire, en possession de l'avis du chef de bureau, le directeur statue. Dans un grand nombre de cas, la solution est facile, tant la requête est téméraire, sans fondement, aux yeux de tous; mais dans beaucoup aussi, les hésitations sont permises : il faut une étude longue, approfondie; le directeur vit constamment dans les perplexités engendrées par les affaires graves qui se succèdent dans ses méditations.

Concilier la clémence avec les nécessités de la répression; s'inspirer de l'une, sans jamais se désintéresser de l'autre ; ne point nuire à la

justice, qu'une grâce imméritée peut atteindre dans son principe, comme dans le respect public, telle est l'incessante sollicitude qui domine l'œuvre des grâces; telle est aussi la règle à laquelle il importe de demeurer fidèle.

La justice préside aux décisions gracieuses; le point de vue n'est pas le même que dans les délibérations judiciaires; mais c'est toujours l'idée de justice, au lieu de l'aveugle omnipotence que l'on croit trop généralement y régner.

Le magistrat est lié par les termes précis de la loi; s'il reconnaît la culpabilité, aucune circonstance ne doit l'empêcher de la déclarer; il peut seulement, — aujourd'hui dans l'application de presque toutes les peines, — modérer largement la répression. Le pouvoir gracieux n'est subordonné aux dispositions d'aucun texte et peut se mouvoir en toute liberté; mais, à défaut de loi écrite, il trouve son frein, sa règle dans l'esprit de son institution, dans la recherche assidue du but qui lui est assigné, dans son essence même qui est d'être, non le contraire, mais le complément de la justice. Aussi, en l'absence de toute formule, de toutes limites destinées à l'enserrer, et malgré l'ampleur sans bornes, en apparence, de son exercice, le pouvoir gracieux, bien compris, bien appliqué, ne décide-t-il jamais un acte de clémence sans s'être assuré que, du côté de la justice, cette décision ne rencontre aucun obstacle moralement invincible, l'impunité absolue étant, au point de vue social, le pire de tous les maux. Une fois la grâce jugée possible, il faut se livrer à une nouvelle étude pour déterminer la mesure dans laquelle elle peut intervenir sans péril pour l'exemple, pour la correction du coupable et le respect de la chose jugée. Si la tâche du magistrat est ardue, celle de la distribution des grâces ne l'est pas pas moins : elle est plus difficile même, à cause de la facilité que laisserait aux abus l'absence de règlementation, si le pouvoir qui y procède perdait de vue le véritable caractère de sa mission.

Le repentir du condamné, exprimé par des témoignages sérieux, est la condition *sine qua non* à exiger; refus de reconnaître la faute, persévérance dans le mal, intention de demeurer rebelle à la loi, ce sont des dispositions entièrement incompatibles avec le principe de la grâce.

Les regrets du condamné constatés, il y a lieu de consulter tout d'abord son passé; s'il est récidiviste, on ne saurait aujourd'hui opposer une fin de non-recevoir péremptoire à la requête, comme sous la loi romaine : *Iterata delicta veniam non merentur*. Mais, bien que le méfait réitéré ne soit plus irrémissible, cette loi renferme un conseil profondément sage. Les repris de justice, ceux principalement qui ont encouru un certain nombre de condamnations

ne méritent de mesures gracieuses que dans des circonstances très rares[1].

N'accorder guère, d'un seul coup, des grâces complètes ; — modérer, avec une extrême circonspection, les peines légères que le juge a pu, grâce à l'article 463 du Code pénal, réduire avec beaucoup de mansuétude ; — récompenser volontiers, par des remises partielles, la bonne conduite, le zèle, le dévouement des détenus ; — pour les peines de longue durée, répéter, à des intervalles appréciés avec soin, ces mesures gracieuses qui encouragent et soutiennent le condamné, autant par l'espoir dont il est animé que par leur réalisation ; — dans les questions délicates, tout peser au plus intime de la conscience et se constituer, en soi-même, le juge impartial des arguments opposés ; — ne pas trop résister à des dispositions indulgentes envers les auteurs d'infractions qu'aucune autre n'a précédées, surtout si elles n'ont pas été préméditées, si elles paraissent être le résultat d'une surprise de la volonté promptement revenue au bien ; — ressentir quelquefois plus de pitié, à l'occasion d'un crime commis, sous l'impulsion d'un emportement, par un homme, à l'abri jusque-là de reproche, qu'au sujet d'un simple délit perpétré dans des conditions avilissantes ou par un être réfractaire à tout amendement ; — éprouver de la compassion pour le malheureux sans instruction, principalement sans éducation morale, pour celui qui n'a point connu un père, une mère, une famille, plutôt qu'à l'égard d'un homme, entré heureusement dans la vie et que les mauvaises passions ont perverti ; qui, haut placé, a violé de grands devoirs ou même profané la sainteté d'un caractère auguste ; —

[1] Des exemples démontrent qu'il est, sinon en droit, du moins en fait, des condamnés en faveur desquels toute mesure gracieuse est malheureusement rendue impossible. Nous citerons un cas notable. En 1862, un nommé Marie-Antoine-Scholastique Cr..., né à Toulouse, le 10 février 1812, encourait, sur nos réquisitions, devant le tribunal correctionnel de Foix, sa 57e condamnation. Deux ans après, un délinquant nous était amené au parquet de Saint-Gaudens; cet homme, de nous dire aussitôt : « Vous ne me reconnaissez pas, monsieur? Je suis Cr... — On ne peut vous oublier, répondîmes-nous; vous comparaîtrez donc, s'il y a lieu de vous poursuivre encore, une 58e fois, en police correctionnelle! — Oh! monsieur, reprit-il, j'ai subi quatre condamnations depuis le jugement que vous connaissez .. » Au mois de septembre 1878, nous eûmes la pensée de vérifier, au tribunal de Toulouse, l'état du casier judiciaire de cet homme; nous comptâmes les bulletins; il était arrivé à la 84e condamnation, et encore n'y avait-il trace d'aucun jugement depuis trois ans. La mort avait-elle mis fin à cette lamentable existence? Nous l'ignorons. Qu'elle est donc vaine l'action exercée par 84 peines d'emprisonnement de courte durée! Quelle idée un tel résultat et bien d'autres faits analogues en donnent-ils pas de l'inefficacité de notre régime pénitentiaire!

s'attacher, sans recherche excessive qui induirait en erreur, si elle n'était prudemment dirigée et contenue, à rendre moins choquant le contraste produit, quant à des faits simples, identiques, par l'énorme inégalité des peines émanées de tribunaux différents; — au moment où une personnalité quelconque recommande avec instance un individu pour qui de multiples interventions se produisent, songer aussi aux condamnés obscurs, maintes fois plus dignes d'intérêt et en faveur desquels nul ne vient élever la voix; — ne jamais examiner plus rapidement et avec une moindre bienveillance les requêtes de ceux-ci que les suppliques dont on ne se lasse point d'entretenir la direction; — se mettre en garde contre les influences que l'on se sentirait le plus disposé à écouter, pour ne rien accorder à la fantaisie, au préjugé, aux relations les plus estimables, les meilleures, à son désir propre, et réserver le trésor de la clémence à ceux qui, recommandés ou non, paraissent dignes d'en recevoir les bienfaits, — voilà le but vers lequel le distributeur des grâces doit tenir son regard constamment fixé.

Il faut, — surtout quand une personne amie sollicite une mesure que l'examen du dossier ne justifie pas, — se bien pénétrer qu'en cédant, on agirait contre la société, dont les intérêts doivent paraître d'autant plus sacrés qu'ils sont plus ignorés et plus délaissés. Heureux le directeur qui, en s'éloignant de ce redoutable service, peut se rendre le témoignage de n'avoir jamais rien concédé aux préoccupations étrangères à l'esprit supérieur de sa tâche.

S'il est, hélas! trop vrai que la justice humaine est faillible, combien cette faillibilité n'apparaît-elle pas plus menaçante encore dans la préparation des mesures de clémence! L'exercice du pouvoir gracieux n'étant ni guidé ni contenu par aucune règle écrite, la valeur de l'œuvre dépend presque exclusivement du mérite, de la bonté d'âme, du sentiment de justice, de la vertu, de la clarté de conscience de ceux qui y participent.

IX

Toutes les décisions gracieuses émanent du chef de l'État; à mesure qu'elles sont préparées, on en forme une liste que le garde des sceaux soumet à la sanction d'un décret.

En droit, toute grâce, comme chaque acte gouvernemental, doit être accompagnée du contre-seing d'un ministre. « Sous le régime (monarchique) constitutionnel, dit M. Guizot[1], et quand l'inviola-

[1] *De la peine de mort en matière politique*, op. cit., ch. x, p. 164 et s.

bilité du monarque se fonde sur la responsabilité des ministres, nul pouvoir de fait ne saurait lui appartenir, nul acte ne saurait émaner de lui que cette responsabilité n'en soit la compagne inséparable... Le roi, conseillé et inviolable en toutes choses, exerce le droit de grâce sous le contre-seing d'un ministre qui en revêt dès lors la responsabilité..... Ce droit n'est point situé en dehors de la sphère constitutionnelle..... C'est en avoir une trop petite idée que de le considérer comme uniquement destiné à faire éclater la bonté personnelle et bénir le nom du prince. Il peut produire cet effet, et c'est un de ses avantages; mais il se fonde sur des causes plus étendues et des intérêts plus généraux... Il est impossible que partout où se rencontre un pouvoir arbitraire, quelque nécessaire que soit sa présence, la responsabilité ne s'en saisisse soudain ; s'il en était autrement, le système entier serait démenti, c'est-à-dire menacé. Le droit de grâce ne saurait prétendre, en ceci, à aucun privilège... »

Dans son *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, Guichenon raconte qu'en 1534, François Ier envoya à Turin Guillaume Poyet, président du parlement de Paris, pour demander au duc Charles III les provinces qu'il prétendait lui appartenir comme héritier de Louise de Savoie, sa mère. Les demandes du roi étant discutées, Poyet, pour trancher la question, dit : « *Il n'en faut plus parler, le roi le veut ainsi.* » — « *Nous n'avons pas cette loi dans nos codes* », répondit aussitôt Jean-François Porporato, président du sénat de Piémont. Depuis 1789, la maxime : « *Si veut le roi, si veut la loi* », n'a plus été qu'un souvenir historique, et notre droit public a consacré le principe qu'impliquait cette noble réponse.

M. Guizot en a exactement fait l'application à l'usage du droit de grâce. Ses observations conservent toute leur force, — il est à peine besoin de le dire, — sous l'autorité de nos institutions actuelles[1].

Si, en droit, le chef de l'État ne peut décider une mesure gracieuse, sans l'adhésion du ministre responsable, en fait, — nous l'avons dit, — les limites mêmes du labeur humain ne permettent ni à l'un ni à l'autre de s'acquitter personnellement de l'ensemble de cette grande tâche.

Mais il est une catégorie de grâces que le chef de l'État n'a jamais délégué à personne la mission de décider. L'exécution de toutes les condamnations capitales, qu'elles donnent ou non lieu à des suppliques, étant subordonnée à son appréciation suprême, dès que la préparation du travail est achevée, exposés, conclusions et dossiers sont remis au premier représentant de l'autorité publique. C'est bien sa résolution personnelle qui décide tout.

[1] Des faits, des constatations pratiques permettraient d'exposer de remarquables conséquences de ce mécanisme gouvernemental.

« Le pouvoir de sauver les hommes de la mort, a écrit Sénèque, est un présent si excellent que les dieux ne l'ont communiqué qu'aux rois[1] ». Est-il un acte qui, plus que celui-là, affirme la souveraineté?

Il n'est pas d'œuvre qui suscite plus de sollicitudes, plus de trouble intime, non seulement chez le souverain, mais encore chez ceux dont l'avis prépare ses déterminations. Si le chef de l'État est hostile à la peine de mort, il ne peut se laisser absorber par cette opinion : son avis personnel ne saurait neutraliser l'autorité de la loi, devant laquelle toutes les volontés s'inclinent. En présence d'une législation qui maintient la peine capitale, le chef d'aucun peuple ne pourrait faire systématiquement prévaloir des vues contraires. Dans son examen, il doit se placer, quant à la légitimité de la peine, au point de vue de la loi elle-même ; car ce n'est pas la loi qu'il lui appartient, à aucun titre, de réviser, mais uniquement l'application spéciale qu'il y a lieu d'en faire dans tel cas déterminé.

Ainsi précisée, la tâche demeure immense. Énormité des crimes commis, trouble profond subi par la société, alarme des intérêts les plus chers, étude patiente de la magistrature, décision très réfléchie du jury, nécessité de l'exemple pour préserver la sécurité publique, combien il est vrai de dire que des motifs éminemment graves militent pour commander l'exécution de beaucoup de sentences capitales ! D'un autre côté, les efforts louables qui tendent à n'y recourir que lorsque cette solution, toujours douloureuse, paraît indispensable, la prédisposition naturelle qui fait rechercher alors les motifs d'atténuation et en accroître l'importance[2], l'élan de la pitié, luttent contre tous ces motifs et causent souvent une terrible perplexité. Ici se présentent, avec plus de force encore, toutes les difficultés que nous avons déjà signalées.

[1] « La clémence, dit Montesquieu (*Espr. des lois*), est la qualité distinctive des monarques. » — Par une singulière inversion de pensée, Claudien a écrit (*De IV Honorii consulatu*) :

Sola deos æquat clementia nobis.

[2] L'âge des suppliants, qui n'ont souvent que dix-huit, vingt, vingt-deux ans, excite la commisération. Malheureusement de *nombreux* condamnés à mort ne dépassent pas cet âge. La ruine, dans bien des familles, de l'autorité paternelle, — l'anéantissement, chez beaucoup, de l'idée religieuse, — les progrès de la démoralisation, de la cupidité, des excitations les plus viles, produisent cet effrayant résultat. Notre siècle ne mérite-t-il pas l'objurgation qu'Horace (*Odes*, I, xxxv, 34) adressait au sien, en ces vers éloquents :

Quid nos dura refugimus
Ætas ? Quid intactum nefasti
Liquimus? Undè manum juventus
Metu Deorum continuit? Quibus
Pepercit aris?

Une large part doit être faite à l'indulgence; mais il faut se garder de compromettre les nécessités de la justice. Quelque étendues que soient les grâces, elles doivent toujours conserver le caractère d'exception et ne pas ébranler l'autorité des sentences judiciaires, dont l'accomplissement ne peut cesser d'être la règle.

Œuvre ardue entre toutes, la plus douloureuse qui puisse être remplie, qui exige l'exclusion de tout préjugé, de tout parti pris, un équilibre, une maturité, une sagesse qu'il n'est peut-être pas donné à l'homme de posséder pleinement. Il ne faut tomber dans aucun excès, ni encourir l'appréciation du poète :

Illi robur et æs triplex
Circa pectus erat [1] ;

ni se laisser aller, au contraire, à une indulgence immodérée et s'exposer au reproche que le conseiller Lebret formulait ainsi, au seizième siècle : « Pardonner des crimes énormes, ce n'est pas vrayment clémence, mais une injustice manifeste. »

Comment trouver, à travers tant d'écueils, tant de périls, la vraie solution? S'il est permis d'exprimer son sentiment sur ce grave sujet, envisagé d'une manière générale, on doit s'imposer une circonspection, une réserve absolue, relativement à telle ou telle décision, qu'elle paraisse trop rigoureuse ou trop bienveillante. Montaigne le pensait avec raison : « Le plus aspre et difficile mestier du monde, à mon gré, c'est, dit-il, de faire dignement le roy. J'excuse plus leurs fauctes qu'on ne fait communément, en considération de l'horrible poids de leurs charges qui m'estonne; car il est difficile de garder mesure à une puissance si desmesurée [2]. » Cette judicieuse remarque s'applique spécialement au pouvoir gracieux.

Aussi sommes-nous surpris que les organes de la presse cherchent à influer sur telle ou telle décision particulière. Que la question générale de l'exercice du droit de grâce soit traitée, nous le comprenons ; le sujet est digne de l'attention des publicistes. Mais que l'on intervienne dans telle affaire déterminée, c'est ce qui nous paraît anormal. En cherchant fréquemment à s'immiscer dans la trame des instructions criminelles, la presse est loin de venir en aide à la justice; elle satisfait la curiosité publique, sans pouvoir l'éclairer exactement; elle provoque des appréciations qui sont ou dépourvues de fondement ou très expressément contredites par les informations. L'ordre, la sûreté des enquêtes judiciaires sont troublés par des récits dont l'objet n'est pas suffisamment connu des

[1] Horace, *Odes*, Ier, III.
[2] *Essais*, liv. III, ch. VII.

magistrats eux-mêmes, au moment où les journaux les publient, par des investigations que ne guident point la prudence, la circonspection du juge et qui, devançant quelquefois les siennes, en compromettent l'issue. L'instruction criminelle exige des qualités rarement réunies chez les officiers de justice et qui, à plus forte raison, ne peuvent guère se rencontrer ailleurs. Discuter les questions juridiques, proposer des réformes ou des améliorations, signaler une inaction répréhensible, des irrégularités, des violations de la loi, des abus, tel est le rôle élevé qui appartient à la presse, organe de l'opinion ; mais essayer de remplir, au risque de la compromettre, la mission de la magistrature, par des informations parallèles, latérales, en quelque sorte, nous ne saurions assez insister sur le dommage que la recherche de la vérité peut en éprouver.

Des inconvénients analogues sont à noter relativement à l'exercice du pouvoir gracieux. Que, dans quelques circonstances exceptionnelles, les journaux émettent le vœu d'une grâce, on ne saurait considérer cette initiative, cette intervention comme inadmissible. Mais agir, ainsi qu'on l'a vu, pour faire rejeter une supplique, pour demander une exécution capitale déterminée, c'est ce qui nous semble exorbitant. Il est, en province, telle affaire horrible sur laquelle ne porte pas l'action de la presse et où les condamnés bénéficient de mesures de clémence, tandis qu'à Paris, tel autre criminel, très coupable assurément, mais dont le forfait n'est pas plus odieux, est dénoncé à l'indignation publique, avec une énergie, une persistance si vives que le pouvoir lui-même peut en être impressionné, lorsqu'il ordonne l'exécution. Nous ne comprenons pas que le publiciste le plus estimable, le plus ferme, se croie autorisé à insister pour qu'un grand scélérat, si indigne qu'il soit de pitié, subisse la peine capitale. On n'assumerait pas cette responsabilité, serait-on très enclin à la sévérité, si l'on se rendait compte de la situation toujours complexe de la tâche imposée au pouvoir.

Au chef de l'État, aidé de ses collaborateurs, à s'acquitter de ce redoutable devoir, sans dureté, comme sans faiblesse, en ne séparant jamais, dans ses préoccupations, le sentiment de clémence des intérêts de la justice et de la société. C'est dans cet esprit que doivent être attentivement examinées et scrutées toutes les pièces du dossier [1]. Il peut arriver qu'au point de vue de la décision à

[1] On peut citer des souverains qui se sont livrés, avec un soin extrême, à cet examen, devoir sacré entre tous. Nous avons vu des procédures criminelles qui avaient gardé la trace de l'étude personnelle et circonstanciée qu'en avait faite le roi Louis-Philippe. Il ne se décidait qu'après les avoir lues, qu'après avoir noté lui-même les informations dont il était frappé. — Nous avions déjà écrit ces lignes, lorsqu'on a bien voulu nous apprendre

prendre, un trait de lumière jaillisse d'un document en apparence secondaire. Rien n'est à négliger.

L'attente de cette décision doit être, autant que possible, abrégée. « Condamner un homme à mort, dit très justement Filangieri [1], lui annoncer sa sentence et le laisser pendant longtemps dans cette affreuse situation, c'est lui faire endurer des supplices qu'il n'est pas possible d'exprimer... » Torture d'esprit plus cruelle que celle du corps! L'imagination n'est-elle pas le plus terrible des bourreaux? On s'indignait, au siècle dernier, que la coïncidence des fêtes religieuses prolongeât, pendant vingt jours quelquefois, les angoisses de la mort, aggravât, sous prétexte de ne pas troubler la majesté des cérémonies, la peine d'un malheureux [2]. De nos jours, le délai est plus long, et en dépit de la mansuétude qui a pénétré profondément la législation, il arrive qu'on laisse, deux, trois mois et plus, dans les tourments de l'incertitude et de la terreur, des condamnés à mort. L'exacte observation des garanties de contrôle et d'examen dues aux condamnés est incontestablement l'objet principal de la sollicitude du pouvoir. S'il était nécessaire, pour ce motif, de prolonger le délai, il faudrait s'y résigner. Mais l'expérience a démontré avec certitude qu'un intervalle de quarante jours (l'attente est déjà considérable), suffit à la Cour de cassation pour statuer sur le pourvoi, à la chancellerie pour préparer son avis, au chef de l'Etat pour se prononcer en pleine connaissance de cause. Il n'y a pas à perdre un instant dans l'élaboration administrative; il faut subordonner l'ensemble du service, le repos même de la nuit, tout, en un mot, à ce devoir de premier ordre et, sans nuire en rien à son parfait accomplissement, prévenir d'inutiles lenteurs, en se sentant stimulé par cette vérité qu'Ovide a si bien exprimée :

Morsque minus pœnæ, quam mora mortis habet.

que l'exactitude de notre constatation était confirmée par un témoin respectable et autorisé, entre tous.

[1] *Op. cit.*, t. Ier, liv. III, 6e partie, ch. XXIV, p. 420. — « La promptitude de l'exécution, ajoute Filangieri, est utile à la société, parce qu'elle lie très fortement dans l'esprit des hommes l'idée du crime à celle de la peine. En effet, plus il y a d'intervalle entre le crime et la peine, plus l'horreur pour le crime s'affaiblit, plus la pitié pour le coupable augmente. »

[2] Les législateurs romains, préoccupés de cette dure aggravation du châtiment suprême, avaient senti la nécessité de prescrire une prompte exécution. Un délai de trente jours était absolument exceptionnel. (Voy. l. I, *Cod., De custodia reorum*; l. 18 et 20, *Cod., De pœnis*; — voy. Obs. de Cujas sur ces lois.)

X

Comme toutes les institutions humaines, l'exercice du pouvoir gracieux peut être amélioré; ce n'est point par une réforme de la législation, puisque les lois sont muettes sur la mise en œuvre et qu'il est, d'ailleurs, impossible de tracer, à cet égard, une règlementation; le principe seul doit demeurer écrit dans les constitutions, et l'application en être confiée à la sagesse du plus haut représentant de l'autorité publique.

Aussi se méprendrait-on singulièrement sur notre dessein, si l'on nous prêtait l'intention d'avoir entendu indiquer des règles fixes, applicables à une institution qui défie tout plan, tout programme absolu. Celui-là seul tenterait cette entreprise téméraire, qui ne posséderait pas une idée exacte de l'infinie variété des exigences, des aspects du droit de grâce.

Mais puisqu'après avoir tout fait, avant le jugement, pour repousser l'arbitraire, c'est l'arbitraire, — la condamnation une fois prononcée, — qui prononce en dernier ressort, il est permis de s'interroger sur les moyens de prévenir ou de tempérer les inconvénients de cette nécessité, de cette subordination finale de la justice criminelle à une autorité affranchie de toute règle. « En fait de crimes privés, la grâce suppose l'erreur ou, du moins, l'excessive sévérité du jugement; elle peut avoir ainsi l'inconvénient d'ébranler l'autorité de la justice légale ou la confiance dans la sagesse des lois; trop multipliée, elle indiquerait, dans les tribunaux ou dans les codes, des vices à réformer; elle ferait de la clémence un nouveau degré de juridiction, un tribunal d'équité appelé à réviser souverainement tous les jugements criminels et n'offrant, ni dans l'instruction administrative qui précéderait les décisions ni dans leurs formes, aucune des garanties sagement exigées des tribunaux ordinaires [1]. » Plusieurs publicistes avaient formulé déjà, sous l'ancienne monarchie, avec une énergie plus grande encore, les légitimes doléances dont M. Guizot s'est fait l'organe. C'est l'ordre d'idées dans lequel nous avons présenté nos propres observations. Il serait déraisonnable de soumettre l'exercice du droit de grâce à des règles fixes; mais cette tâche, à cause de l'immense extension qu'elle a prise, ne pouvant être remplie dans son ensemble, ni par le chef de l'Etat, ni par un seul délégué de son pouvoir, il serait sage d'accroître les garanties destinées à en assurer

[1] M. Guizot, *De la peine de mort*, etc., ch. x, p. 172 et 173.

le plus régulier accomplissement. Ce serait un allègement agréable à tous ceux qui y participent.

Quelques améliorations pratiques pourraient être proposées dans cet important service. Nous ne développons pas nos vues sur ce point; car nous n'avons pas cru devoir toucher, dans la présente étude, au côté administratif, spécial, du sujet.

Mais il est un souhait dont la réalisation aurait une haute portée. L'œuvre des grâces gagnerait à être soumise à un conseil [1]. Ce ne serait pas une nouveauté. Lorsque le pouvoir gracieux fut rétabli, le 16 thermidor an X, l'article 86 du sénatus-consulte énonçait que le premier consul exercerait le droit de grâce, « après avoir entendu, dans un conseil privé, le grand juge, deux ministres, deux sénateurs, deux conseillers d'État et deux juges du tribunal de cassation ». — D'un autre côté, on lit dans l'article 55 de la constitution du 4 novembre 1848 : « Le président a le droit de faire grâce; mais il ne peut exercer ce droit qu'après avoir pris l'avis du Conseil d'État. »

Il y a quelque intérêt, nous semble-t-il, à rappeler ces précédents. De grands avantages résulteraient de la collaboration d'un conseil, où l'alliance d'éléments divers pourrait être réalisée. S'il était composé de personnes appartenant au même milieu, la sûreté des avis pourrait s'en ressentir. Mais si l'on réunissait, d'une part, des hommes politiques, dans la plus haute acception de ce mot, en les choisissant parmi les vétérans les plus respectés des assemblées publiques; — d'autre part, des magistrats ou d'anciens membres de nos compagnies judiciaires, ayant acquis, par les enseignements d'une longue carrière, une expérience consommée des affaires criminelles; — enfin des personnes étrangères, aussi bien à ces affaires qu'aux préoccupations gouvernementales, recommandables par l'intégrité, le caractère, la modération, la sagesse des vues, quels services ne retirerait-on pas de cette collaboration ! Un rapport serait présenté, tour à tour, par les membres du conseil, en présence du directeur des grâces, dont l'avis ne cesserait d'être d'un grand poids, et la délibération serait prise. Si l'on reconnaissait fermement la nécessité de soustraire les décisions gracieuses, relatives aux

[1] Actuellement les affaires capitales, seules, sont soumises à un conseil, le conseil d'administration de la chancellerie, composé des chefs de service de ce département ministériel. Abstraction faite de toute question de personne et du mérite individuel de ses membres, on peut se demander si, en général, les travaux qui ont rempli et occupent leur vie, les ont suffisamment préparés à la difficile mission d'émettre, dans un temps relativement très court, sur le rapport forcément sommaire du directeur des affaires criminelles et des grâces, l'avis de l'exécution ou d'une commutation de peine.

méfaits privés, à l'action prépondérante des influences politiques et à l'accaparement des partis, la formation d'un conseil serait le moyen le meilleur de faciliter l'exercice du pouvoir gracieux, sans dommage pour la justice et dans le sens le plus conforme aux idées que nous avons essayé d'exposer.

*
* *

Les principes les plus élevés du droit criminel projettent leur clarté sur l'étude de la grâce. La faute, le délit constitue non seulement une cause de dommage public et privé, mais aussi une maladie de l'âme. De même que le médecin cherche, par les remèdes qu'il prescrit, à guérir les infirmités du corps, de même, suivant l'admirable pensée de Platon, le juge, par l'application de la peine, tend à affranchir l'âme « de la maladie de l'injustice qui, si elle y séjournait, engendrerait une corruption secrète et deviendrait incurable ».

Combien il importerait que de fréquentes exhortations donnassent aux condamnés ce viril enseignement qui serait la meilleure préparation de l'œuvre des grâces. Beaucoup, — nous ne le savons que trop, — la plupart même, si on le veut, seraient incapables d'en saisir le sens profond ; ce serait, du moins, pour quelques-uns comme une révélation. Ils y puiseraient des forces nouvelles. L'apaisement se ferait dans leur cœur ; ils apprécieraient la gravité de la faute, le devoir rempli envers eux par la société, le mérite de l'expiation et s'affermiraient dans des desseins d'amendement. Un seul prisonnier, sur cent, recueillerait ce bienfait, que l'enseignement ne serait point perdu. Pour qui connaît le prix d'une seule âme, le bien qu'on lui procure est la récompense enviable de généreux efforts et le plus décisif des encouragements.

De quel esprit d'irritation les condamnés ne sont-ils pas, au contraire, animés contre la société qu'ils menacent d'un péril, chaque jour, croissant ! Des actes de violence font éclater, jusque dans les prétoires des juridictions criminelles, les sentiments haineux de ces hommes qui n'aperçoivent que le côté matériel, l'aspect douloureux de la correction et ne devinent pas sa vertu moralisatrice. On en est venu même à ne plus s'étonner de voir une grâce accueillie par des paroles de colère et de vengeance contre la société de qui elle émane. Combien nous sommes loin, hélas ! de la réalisation d'un idéal qui ne doit nous en être que plus cher !

Le glorieux fils de la Toscane, qu'un arrêt maudit par la postérité chassa des murs de Florence, composa dans les souffrances de l'exil le merveilleux poème qui a illustré à jamais son nom. Quand on

lit la *Divine Comédie*, expression sublime de ses pensées intimes, où la conscience publique parle si haut que les préoccupations privées se taisent complètement, on n'y découvre nulle trace de rancune personnelle. On constate la douleur que le Dante devait subir jusqu'à la mort, l'amer regret de la patrie absente, la plainte éloquente du citoyen arraché au toit de ses pères ; mais, au milieu de l'épanchement des plus mélancoliques ressouvenirs, pas une invective, ce n'est pas assez dire, pas un mot contre la sentence, contre les juges qui le condamnèrent...

Noble leçon donnée par le génie aux aveugles détracteurs de la justice !

C'est au sentiment si pur de la mansuétude, aux principes transcendants du droit pénal que la grâce emprunte ses règles supérieures. La main qui châtie peut devenir la main qui relève. Le Juge redoutable des consciences humaines est aussi appelé un Dieu de clémence : *Tu, Deus, suavis et verus es, patiens et in misericordia disponens omnia.*

L'expiation doit donc prendre fin, lorsque le résultat que la justice en attend s'est réalisé ; la peine peut être légitimement remise, quand, en vue, à la fois, de l'intérêt social et de la régénération du coupable, le pardon est jugé plus efficace que le châtiment. *Justitia et pax osculatæ sunt.*

Jules Lacointa.

LA QUESTION JUIVE

EN ALLEMAGNE[1]

IV

Un vaste feu de paille mérite pourtant qu'on y pense et qu'on apporte à l'éteindre les plus grandes précautions. D'abord ses vives lueurs répandent au loin l'alarme ou l'effroi, puis les flammèches qu'il lance peuvent causer plus d'un grand incendie.

L'Allemagne reste, en effet, profondément troublée du tumulte causé par la question juive. Rien n'est changé sans doute dans son état politique, mais les mécontents ne sont point satisfaits; ceux qu'on a menacés sont aigris; telle société jadis unie est profondément divisée, et le problème de la situation des Juifs au sein de l'empire est aussi peu résolu que le premier jour. C'est le propre de notre temps de poser des questions sans les résoudre. La France, hélas! n'a rien à envier sous ce rapport aux autres pays. Qu'est-ce que la révolution française si ce n'est un terrible point d'interrogation qui, après un siècle, attend encore sa réponse?

Le gouvernement allemand a laissé brûler les meules de paille, en se bornant à protéger les bâtiments voisins. Son attitude a été complètement expectante. Le vieil empereur s'est renfermé dans un majestueux silence. Le prince de Bismarck, tout en faisant condamner les excès de part et d'autre par les journaux qui reçoivent ses mots d'ordre, s'est scrupuleusement gardé de se compromettre en un tel débat. Au fond, comme les hobereaux prussiens desquels il tire son origine, il n'est pas tendre pour Israël. Il a même débuté dans sa carrière oratoire par un discours contre son émancipation complète. La chose vaut la peine d'être racontée.

On était en 1847, et le *Landtag* (la diète), créé par le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, se réunissait pour la première fois.

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 mai 1881.

Il se composait d'une *Chambre des seigneurs* de 70 membres, et d'une *Chambre des États* de 237 membres, où étaient représentées la chevalerie (*Ritterschaft*), les villes (*Stædte*), et les communes rurales (*Landgemeinden*). M. de Bismarck-Schœnhausen y figurait comme député de la *Ritterschaft* de la province de Brandebourg Parmi les questions agitées figurait celle de l'extension aux Juifs de tous les droits de citoyens prussiens[1]. La Chambre des seigneurs n'hésitait pas à leur refuser tout droit politique; mais les avis étaient partagés à la Chambre des États. M. de Bismarck y prit la parole et, dans un fort long discours, conclut pour la négative. « Je ne suis pas, dit-il, l'ennemi des Juifs. Je les aime même, en tant que personnes, suivant les cas. Je leur accorde volontiers tous les droits, *excepté celui d'exercer en un État chrétien une autorité quelconque*[2]. »

Depuis, les choses ont changé, et en reniant le parti des hobereaux (*Junkerpartei*), M. de Bismarck s'est dépouillé de son attachement pour les institutions du moyen âge. Ces volte-faces ne lui causent d'ailleurs ni ennui ni embarras. Il a toujours subordonné les moyens à la souveraineté du but; et, cet hiver encore, il exposait en plein *Reichstag*, avec une sorte de bonhomie, qu'il prenait ses alliés là où les nécessités du moment lui indiquaient de les choisir, et qu'il était absolument indifférent entre les divers partis qu'il appuyait ou délaissait tour à tour, pourvu seulement que la Prusse fût grande et son roi bien servi.

Aussi n'hésiterait-il pas à répéter encore sa phrase de 1847 : « qu'il aime les Juifs, *unter Umstænden, suivant les cas* ». Le cas qui doit se présenter le plus souvent est celui où le chancelier a besoin, pour les nécessités de sa politique, de l'argent ou de l'appui d'Israël. La presse viennoise, inféodée à la politique prussienne, est, en grande partie, rédigée par des écrivains juifs. Les journaux italiens, qui sont les instruments de cette même politique, sont aussi plus ou moins entre des mains juives. En Allemagne les Juifs lui ont rendu d'immenses services en appuyant énergiquement le mou-

[1] La réunion du *Landtag* est du 11 avril 1847. La discussion sur les Juifs eut lieu dans le mois de juin, et aboutit à la loi du 23 juillet 1847 qui, en confirmant aux Juifs l'égalité civile, leur refusa les droits politiques. Les Juifs les obtinrent peu après par la révolution de 1848; mais ces droits furent ensuite diversement limités dans les moments de réaction, et les Juifs ne les possèdent, en somme, dans toute leur plénitude que depuis 1869.

[2] « Ich bin kein Feind der Juden... Ich liebe sie sogar unter Umstænden. Ich gœnne ihnen auch alle Rechte, *nur nicht das in einem christlichen Staate ein obrigkeitliches Amt zu bekleiden.* » Voir le compte rendu fort curieux de cette séance dans la *Gazette générale du judaïsme* du 2 novembre 1880.

vement unitaire. De là l'extrême réserve de l'habile chancelier. Les exagérés des deux camps n'ont pu le faire parler. Un rabbin d'Erfurt, M. Caro, lui a adressé en faveur d'Israël une pétition étrange qui est allée, bien entendu, s'enfouir dans les cartons de la chancellerie[1]. Des sociétés patriotiques saxonnes, ayant donné fort avant dans le mouvement antisémitique, lui ont assez récemment envoyé des adresses. La réponse du prince-chancelier flatte habilement le chauvinisme teutonique; mais des Juifs il n'est pas question.

Un journal allemand classait dernièrement les six grandes puissances européennes, en nous attribuant libéralement le cinquième rang; ce qui est déjà fort équitable pour un publiciste berlinois. Sans discuter la classification, je la trouve incomplète. Il y a en Europe sept grandes puissances et non pas six : l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche, la Russie, la France, l'Italie... et la maison Rothschild. Croyez bien que pour le prince de Bismarck cette septième puissance est une de celles avec laquelle il aura soin de ne point se brouiller; et le prince de Bismarck a raison.

Tous les grands États européens passent à l'état de débiteurs perpétuels, je n'ose dire de débiteurs insolvables. Leur politique oscille fatalement de la liquidation du dernier emprunt à la négociation de l'emprunt futur. Le militarisme aggrave encore cette situation en donnant partout aux budgets de la guerre des proportions colossales. Il faut de l'argent. Et qu'on se rappelle le mot de Montesquieu que nous citions en tête de cette étude. « Partout où il faut de l'argent, il faudra des Juifs. »

Un seul grand personnage, dans les hautes sphères politiques, s'est nettement prononcé sur la question, c'est le prince impérial d'Allemagne. En acceptant publiquement une invitation à un concert donné dans une synagogue au profit d'œuvres israélites, il a tenu à protester contre les attaques du parti antisémitique. Dans une réunion de la commission nationale des secours à donner aux invalides, il s'est empressé de saisir la première occasion venue de se prononcer contre les professeurs qui patronnaient l'agitation antisémitique dans les universités. « Je ne conçois pas, a dit le prince, que des hommes haut placés par leur science et leur profession se fassent les fauteurs d'un mouvement également condamnable par son but et par ses excès. »

Au-dessous des puissants du jour se trouvait le parti national-libéral, dont quelques-uns des chefs les plus en vue, M. Lasker, M. Bamberger, sont Juifs. Ce parti a gardé le silence. Quelques-uns

[1] *Gazette générale du judaïsme*, nº du 14 septembre 1880.

de ces chefs, comme M. de Treitschke, ont même combattu aux premiers rangs de la ligue antisémitique. Divisé sur cette question, le parti a perdu une belle occasion d'affirmer la sincérité de son libéralisme, et a montré, une fois de plus, que fort souvent la croisade en faveur de la liberté n'est qu'une chasse au pouvoir, et qu'on veut au besoin refuser à autrui ce qu'on réclame bruyamment pour soi-même. C'est dans le groupe fort rationaliste de ce parti que, à défaut de la notion de l'État chrétien, on est allé invoquer l'autorité des noms populaires de la science allemande, et qu'on a argué de leur opinion sur les Juifs qu'on était dispensé de toute tolérance envers *ces Orientaux parlant allemand*[1].

Les morts offraient, dans ce cas, un avantage incontestable, celui de ne pouvoir rectifier ou expliquer leurs paroles.

On a donc exhumé une boutade de Fichte, le grand apôtre du mouvement national de 1813, l'auteur de ces *Discours à la nation allemande*, qui lui rendirent courage après les désastres d'Iéna et de Friedland. « Pour pouvoir donner aux Juifs les droits de citoyens, a dit Fichte, je ne vois qu'un moyen, c'est de leur couper en une nuit leurs têtes et de les remplacer par d'autres, dans lesquelles il n'y ait pas une seule idée juive. » L'idée de Fichte est tout à fait celle de M. le pasteur Stœcker, qui proclame que les Juifs sont une race *incorrigible et incurable*. Les libéraux allemands ont pieusement recueilli la sentence, bien qu'elle ne vînt pas de leur camp.

On a cité aussi, comme un oracle, un mot de Herder, dans ses *Pensées sur l'histoire de l'humanité*. « Jamais le Juif n'eut les vertus d'un patriote. Le peuple de Dieu est une plante parasite sur les rameaux des autres nations, une race d'usuriers rusés, répandue sur toute la terre, et qui, nulle part, ne soupire après une patrie. »

Enfin, parmi les coryphées les plus en vue de la science allemande actuelle, on avait la bonne fortune d'emprunter une sentence de condamnation au célèbre historien Mommsen. Rencontrant les Juifs à Rome, au temps de Jules César, il les juge ainsi :

« Le Juif n'avait pas, comme les peuples orientaux, reçu le don d'organisation politique. Il est généralement indifférent à la forme de l'Etat au sein duquel il vit; il se dépouille difficilement de son caractère national, mais il est toujours prêt à le cacher derrière le masque de n'importe quelle autre nationalité. Il semblait que le Juif fût créé pour cet empire romain formé avec les débris de cent peuples divers; mais le judaïsme y était, de tout temps, un ferment de décomposition. »

La citation n'a pas été du goût de M. Mommsen; il a vivement

[1] *Deutsch redende Orientalen* (de Treitschke, *Un mot sur notre judaïsme*).

réclamé contre cet abus de son nom fait dans plus d'une brochure antisémitique, et s'est joint à la protestation d'un grand nombre de professeurs d'universités qui ont condamné l'agitation qu'on cherchait à propager parmi leurs élèves. Il s'est attiré une assez aigre réplique de M. de Treitschke dans les *Annales prussiennes* [1], et la polémique de ces deux chefs de la faction nationale-libérale n'a fait que mettre mieux en lumière les profondes divisions que la question juive avait jetées dans tout le parti.

Les groupes politiques, comme les publicistes isolés, se sont donc sentis impuissants, quand il s'est agi de traduire en propositions précises et en dispositions législatives ce mécontentement général dont ils avaient prétendu être l'expression.

Le programme de M. Egon Waldegg, fort curieux à étudier, a le tort d'impliquer toute une immense réforme financière qui, atteignant les chrétiens aussi bien que les Juifs, ne répond nullement aux passions du moment. Une réforme économique n'est pas l'œuvre d'un jour, et les partis veulent la satisfaction immédiate de leurs rancunes antisémitiques. Son livre, dont la partie critique a fait grande impression, est demeuré sans effet quand il a voulu conclure.

Le rédacteur de la *Gazette patriotique*, M. Marr, nous ramène en plein moyen âge, toujours au nom de la liberté et du progrès. Il exclut les Juifs de toute fonction publique, les chasse de l'armée, impose à la colonie israélite un impôt militaire spécial, une sorte de remplacement militaire obligatoire, n'admet en justice le ministère de l'avocat juif que lorsque ses coreligionnaires sont en cause. Pour donner une idée de l'état intellectuel bizarre où la passion antisémitique peut conduire un homme d'ailleurs assez sensé, M. Marr veut interdire aux Juifs de traiter dans les journaux les questions qui concernent l'Allemagne. Or, d'après les lois qui régissent la presse allemande, la signature n'est nullement obligatoire. M. Marr a oublié tout simplement que, pour vérifier la provenance des articles, il faudrait établir une légion d'inquisiteurs d'État.

Désarroi, fantaisies, rêves bizarres, élucubrations insensées, tel est le bilan législatif de la fameuse ligue antisémitique. Avec de telles origines il fallait s'attendre à de minces résultats, quand une interpellation quelconque porterait le débat devant les Chambres. Tel a été en effet le sort de l'interpellation Hænel.

Plus sérieuse pour le fond et pour la forme que les vagues conceptions des individus, la fameuse pétition antisémitique, rédigée par les jurisconsultes du parti, vise quatre chefs un peu plus nettement déterminés :

[1] *Réplique* de M. de Treitschke (*Erwiderung an Herrn Th. Mommsen*) dans les *Annales prussiennes*, n° de décembre 1880.

1° Les mesures à prendre pour restreindre dans l'empire allemand l'immigration israélite constante qui multiplie si rapidement le nombre des Juifs;

2° L'exclusion des Juifs des fonctions comportant l'exercice d'une autorité quelconque, ou tout au moins la limitation de leur admission dans les fonctions judiciaires;

3° Le maintien du caractère chrétien dans les écoles populaires mixtes, lors même qu'elles seraient fréquentées par des enfants juifs;

4° Les mesures à prendre pour dresser et tenir toujours au courant une statistique sérieuse de la population juive.

L'interpellation présentée à la Chambre des députés de Prusse par M. Hænel était faite au nom du parti progressiste. Elle était conçue dans un sens favorable aux Juifs, et mettait le gouvernement en demeure de s'expliquer sur l'attitude qu'il entendait prendre en face de cette pétition qui faisait de tout un groupe de citoyens de l'empire une véritable catégorie de suspects.

L'occasion était belle pour le parti national-libéral d'enlever aux progressistes l'honneur de plaider la cause de la tolérance et de la liberté. Les séances du 20 et du 22 novembre 1880 n'ont fait que montrer son piteux désarroi. Dans ces débats tumultueux, confus, les nationaux-libéraux n'ont su que demander le renvoi ou la clôture. Dans la vraie discussion ils n'ont brillé que par leur abstention et leur silence.

Ce sont les hommes de la droite et du centre, et notamment le courageux député catholique M. Reichensperger, qui ont eu les honneurs du débat et qui ont dû, au nom de leur foi chrétienne, invoquer hautement la tolérance et réclamer la justice.

Le gouvernement, dans une réponse d'une brièveté calculée, s'est borné à se placer sur le terrain de la loi fédérale de 1869, qui assure à tous les sujets de l'Allemagne l'égalité de droits (*Die Gleichberechtigung*) et a demandé l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour a été voté.

La fameuse pétition a continué son odyssée. Elle touche enfin au port. Les journaux tout récents nous apprennent que, le 13 avril, elle a été remise au prince-chancelier [1]. Elle arrive un peu trop tard. Dix-huit mois de débats ont sinon calmé, au moins lassé les esprits. On se déteste plus que jamais entre Juifs et chrétiens; mais on éprouve, au moins momentanément, le besoin de se haïr en silence.

Les journaux nous apprennent encore que la pétition comprend

[1] La direction de la chancellerie s'est bornée à un simple *accusé de réception* (*eine Bescheinigung*). Voir les journaux allemands, et notamment la *Gazette générale du judaïsme* du 26 avril, et la *Gazette d'Augsbourg* du 3 mai 1881.

vingt-cinq volumes, qui font tous ensemble 14 000 feuillets et renferment 255 000 signatures. Les journaux antisémitiques ajoutent qu'il faudrait décupler ce nombre, si l'on ajoutait tous ceux que l'intimidation exercée par les Juifs ont empêché de signer, et attribuent assez bénévolement par ce calcul à leur pétition plus de deux millions d'adhérents.

Tout cela n'explique point, par exemple, comment en vertu du premier vœu exprimé par les pétitionnaires, il faudrait élever autour de l'empire allemand une nouvelle muraille de la Chine pour empêcher les Juifs d'y pénétrer. Y aura-t-il une nouvelle interpellation? On l'ignore. En tout cas, le gouvernement saura bien renvoyer encore la question aux calendes grecques. Les vingt-cinq volumes in-folio seront bien vite embarrassants et mis aux vieux papiers. Gageons qu'ils seront achetés par un industriel juif qui fera un excellent marché en revendant le principal à une usine de papeterie, et en réservant quelques feuillets de choix pour les collectionneurs.

Un seul point pourrait, à ce qu'il me semble, donner lieu à une interpellation nouvelle, parce qu'il est loin d'avoir été mis assez en lumière dans les débats de l'interpellation Hænel. S'il est vrai que le gouvernement prussien ait confié à des Juifs les deux cinquièmes des sièges de la magistrature, il n'a sans doute violé aucune loi, mais il a manqué de prudence et de véritable esprit politique. La première condition de l'administration de la justice est que le juge inspire une confiance complète à ses justiciables, et que la composition d'un tribunal ne heurte ni les croyances, ni les mœurs, ni même les préjugés de ses administrés. Nous avons en France un cas presque analogue dans les contrées du Midi, où d'ardentes rivalités séparent encore les catholiques et les protestants. Tous les pouvoirs qui se sont succédé en France, sans exception, ont toujours eu grand soin, dans la composition des divers tribunaux des ressorts des cours de Nîmes et de Montpellier, de maintenir, entre le nombre des magistrats protestants et celui des magistrats catholiques, une pondération équitable qui ne pût alarmer aucun des deux partis. C'est un équilibre semblable que le gouvernement prussien aurait volontairement laissé détruire au profit des Israélites. C'est donc un sujet légitime de réclamations. Mais là encore le débat peut tout au plus aboutir à un ordre du jour motivé, engageant le gouvernement à rétablir une proportion plus rationnelle dans la composition des tribunaux. Aucune disposition législative ne peut sortir d'un tel débat tant qu'on admet l'égalité de tous les citoyens. L'erreur n'est pas immédiatement réparable, et sur ce point, comme sur tous les autres, aucune solution précise ne saurait être atteinte.

Sur le terrain législatif tout semble donc présager une ère d'apai-

sement par suite de l'impossibilité d'aboutir. Il en est de même dans les autres sphères. Les journaux se lassent de revenir sur ce thème trop rebattu, et les feuilles juives elles-mêmes constatent que les réunions antisémitiques sont et moins répétées et moins suivies [1].

Quelques faits secondaires ont bien çà et là ravivé la querelle. L'incendie de la synagogue de Stettin, au mois de janvier 1881, suivant de près quelques conférences antisémitiques en Poméranie, a été attribué par les Juifs au fanatisme de leurs ennemis. Rien n'est venu confirmer cette imputation. Il est plus que probable que cet incendie est le fait d'un simple accident.

Une réunion de pasteurs protestants, tenue à Neuwied, au lendemain des dernières fêtes de Pâques, a donné encore le spectacle d'un de ces réquisitoires violents qui rappelle l'âpreté des premières luttes. Un pasteur de Cologne y a proclamé qu'entre le judaïsme et le christianisme il y avait incompatibilité absolue, et qu'il fallait, à tout prix, écarter les Juifs de tous les emplois publics. Mais ce ne sont là que des faits isolés et qui n'ont plus le retentissement qu'ils auraient trouvé après l'incident du mois de septembre 1879 [2].

Ce n'est en réalité que dans les sphères littéraires que le débat a recommencé sérieusement cette année, à propos du centenaire de Lessing; mais, avant d'examiner cet épilogue de la lutte, rendons la parole aux Juifs, et écoutons-les se défendre contre leurs accusateurs.

V

Les Juifs ont eu deux espèces de défenseurs : les journalistes qui, dans les feuilles inspirées ou soldées par des propriétaires juifs, ont jeté feu et flamme contre les écrivains antisémitiques; et les hommes, qui, au sein du judaïsme, en leur nom ou en celui de leurs coreligionnaires, ont répondu aux attaques ou réfuté les accusations.

Le premier groupe de défenseurs n'a eu ni sincérité, ni tenue, ni talent. Il s'est borné à relever par de plus gros mots les injures qu'on jetait à la face des Juifs. Il en est résulté une polémique digne de la halle, à laquelle il n'a manqué que des scènes de pugilat. Le gros des deux armées sémitique et antisémitique ne s'est appliqué

[1] *Gazette générale du judaïsme*, nº du 29 mars 1881.

[2] Ce qui a donné quelque importance et quelque retentissement aux propositions antisémitiques faites à la conférence pastorale tenue à Neuwied, c'est que les principales *thèses* ont été posées par un pasteur occupant un rang assez élevé dans la hiérarchie, M. le pasteur Rocholl, aumônier divisionnaire de l'armée prussienne en résidence à Cologne. (Voir *la Gazette générale du judaïsme*, nº du 3 mai 1881.)

qu'à apporter un commentaire nouveau à un mot cruel du *second Faust* de Gœthe : « En allemand, c'est mentir que d'être poli. »

Les scènes de pugilat n'ont pas même été tout à fait absentes de cette lutte. Il y en a eu une qui a fait un instant beaucoup de bruit. Le 8 novembre 1880, deux professeurs de Berlin, le docteur Fœrster et le docteur Jungfer, parlant dans un tramway du pasteur Stœcker, se prirent de querelle avec deux négociants juifs, MM. Levin et Kantorowicz. Des coups furent échangés au sortir de la voiture, et la police dut intervenir. Cette scène regrettable a fait, à cause de la position élevée des divers acteurs, grand scandale pendant quelques jours en Allemagne, et a même occupé les journaux à l'étranger. Après avoir comparé le récit de journaux opposés, mon impression est que si les voies de fait ont commencé du côté israélite, les professeurs protestants avaient été les provocateurs.

Mais tandis que tous ces tristes épisodes ne faisaient pas grand honneur « à la ville de l'intelligence », les voix juives les plus autorisées s'élevaient pour répondre aux attaques, et surtout pour repousser avec énergie l'accusation « d'être de simples étrangers campés en Allemagne ». C'est en effet le côté le plus faible qu'il est urgent de fortifier en toute place qu'on assiège, et un observateur impartial est bien obligé de reconnaître qu'en comparaison de leur nationalité juive, les nationalités particulières, déterminées chez les Juifs par le fait de leur résidence en telle ou telle contrée, sont bien quelque peu une simple affaire de surérogation. Seulement une circonstance toute spéciale rendait en Allemagne la défense très facile. Les Juifs ont, en effet, conquis une place immense dans cette littérature *nationale* dont les Allemands sont si fiers, et par laquelle ils prétendent, non sans raison, avoir conquis moralement leur unité *nationale* bien avant que les armes de la Prusse l'eussent matériellement reconstituée.

Le premier Juif qui ait marqué, au siècle dernier, dans le monde littéraire est ce digne et honnête Moïse Mendelssohn, sur lequel nous reviendrons bientôt. Mais à partir de notre siècle, ce ne sont plus des auteurs isolés, c'est une véritable pléïade.

En tête de tous les écrivains israélites se place, et par la date de sa naissance et par le privilège du génie, cet immortel Henri Heine, qui a pu dire avec une légitime fierté : « Quand on nomme les plus grands noms le mien est aussi prononcé [1] ». A ses côtés

[1] On peut objecter qu'Henri Heine a passé officiellement au luthéranisme, ou plutôt à la libre-pensée. On n'en est pas moins en droit de répéter cette phrase bien juste de M. Cherbuliez, « que les Allemands doivent à un Juif les plus beaux vers qui aient retenti dans leur langue depuis la mort de Goethe ».

un esprit inférieur à Heine, mais sagace et pénétrant, Bœrne, ouvrait aux Juifs les portes du journalisme allemand, et les introduisait dans cette région dont ils semblent aujourd'hui avoir fait la conquête. Dans le domaine de la pure littérature, où la vie allemande, où les mœurs de ces riantes campagnes de la Souabe et de la forêt Noire ont-elles trouvé un peintre plus délicat, plus véridique, plus éminemment national que dans les *Nouvelles* de Berthold Auerbach? Tout récemment encore le succès européen de son roman de *la Fille aux pieds nus*, traduit dans presque toutes les langues de l'Europe, n'a-t-il point prouvé à l'Allemagne que ses enfants juifs pouvaient contribuer à sa gloire? Le genre du roman ou de la nouvelle a, d'ailleurs, porté bonheur aux Juifs. Kompert, Bernstein, Franzos, Mosenthal, Sacher-Masosch, lui ont dû de nos jours une légitime et sérieuse réputation.

La poésie lyrique, cette muse toujours inspirée et féconde sur le sol allemand, ne compte-t-elle pas aussi toute une phalange d'Israélites parmi ses adeptes les plus heureux et les plus connus? « Esprits de troisième ordre, s'écrie dédaigneusement M. de Treitschke. » C'est possible. Mais le troisième rang est, dans une grande littérature, une place des plus honorables. Si Gœthe, Schiller, Henri Heine, sont au premier rang, Ludwig Uhland n'occuperait déjà que le second. Et M. de Treitschke pourrait-il citer les poètes protestants ou catholiques qui ont réussi à consoler l'Allemagne de la mort du grand poète souabe? Le troisième rang est donc, au moins pour le moment, l'échelon suprême où la pensée allemande paraisse s'élever. On dirait qu'elle compense, au dix-neuvième siècle, la disparition des grands génies par le nombre des *bons poètes*. C'est l'ère des esprits distingués qui glanent les épis oubliés et en composent, après tout, de fort belles gerbes. Or parmi ces esprits délicats, faciles, qui trouvent même çà et là leur heure d'inspiration exceptionnelle, et laisseront, pour faire vivre le reste de leurs œuvres, ces quelques pages qui méritent d'égaler la durée même de la langue dans laquelle elles ont été écrites, les écrivains juifs forment un groupe des plus importants. Moritz Hartmann, Ludwig Wihl, Œttinger, Philippson, Julius Rodenberg, David et Ludwig Kalisch[1], Max Langenschwarz, Léopold Feldmann, Mme Fanny

[1] L'un des deux Kalisch, M. Ludwig Kalisch, vient de publier un livre sur la France : *la Vie de Paris* (*Pariser Leben*), Mayence, 1880, 1 vol. in-8°. Nous tenons à constater que cette étude est infiniment plus impartiale que la plupart des livres semblables publiés en Allemagne. Le morceau principal du volume, intitulé *Français et Françaises*, fait même, d'une manière assez fine, justice des imputations qu'un teutonisme outré et gallophobe dirige souvent contre nous.

Lewald égalent bien la gloire des poètes les plus connus dans les rangs chrétiens. L'Autriche, comme l'empire, fournit son contingent à cette pléiade de poètes. Le Juif hongrois Karl Beck est le digne rival d'Anastasius Grün ou de Lenau, et dans un rang un peu inférieur, le Juif bohémien Lederer a su se faire un nom et dans la poésie et au théâtre.

L'art musical n'a pas été moins honoré que la littérature et la poésie par les succès des Juifs. Le grand nom de Félix Mendelssohn appartient à l'Europe entière par l'immense popularité de ses œuvres. Sur une sorte de frontière un peu vague, entre l'Allemagne et la France, se placent Meyerbeer, Halévy [1], et plus récemment encore Offenbach. Je déplore quelque peu que la nécessité d'entasser rapidement des noms sur une liste conduise ma plume à des accouplements aussi étranges, et associe l'auteur d'*Orphée aux Enfers* à celui de *Robert le Diable* et de *l'Africaine*. Mais les apologistes des Juifs me donnent l'exemple de ces associations hétéroclites. Ils dressent, un peu au hasard et sans se préoccuper des contrastes, la liste des noms allemands qui ont affirmé par le succès les qualités éminentes de la race juive. Et du reste, en ce cas, l'association se justifie. Meyerbeer est un honneur pour la Prusse d'où il est originaire. Quant à Offenbach, il a bien servi la Prusse en énervant la France, en propageant la frivolité qui a contribué à nos revers de 1870. Que les Allemands le réclament donc ! ils n'en ont que trop le droit. On peut citer encore, dans la musique sérieuse, les noms de Hiller et de Rubinstein. Il est assez curieux de constater que, sur les listes d'artistes dressées ainsi par la presse israélite, la peinture et la sculpture sont assez faiblement représentées [2].

Ces listes n'en sont pas moins fort imposantes, et puisque dans les polémiques de la question juive on a plus d'une fois cité le Shylock de Shakespeare, on peut bien dire, en changeant quelque peu la donnée du grand poète anglais, que si on retranchait les Juifs de la littérature allemande, on enlèverait à l'Allemagne moderne une partie de sa chair et de son sang.

Une autre littérature a joué aussi quelque rôle en ce violent débat : je veux parler de l'éloquence de la chaire. Les rabbins ont souvent, au cours de ces aigres polémiques, rappelé dans les syna-

[1] Halévy ne serait-il pas plutôt de la souche juive méridionale? Je n'ai pu le vérifier.

[2] Voir, par exemple, une de ces listes dans le *Journal littéraire juif* du 18 février 1880; liste d'ailleurs maladroite, en ce qu'elle maintient trop le caractère *international* du judaïsme, dans son zèle de citer partout des noms de Juifs illustres.

gogues les grands principes de la charité et de la tolérance. Leur langage, à en juger par les extraits donnés par les publications juives, a été absolument correct, digne, élevé. C'est l'accent de la philanthropie moderne relevé par un peu de mysticisme. C'est aussi quelquefois une excursion dans le domaine de l'histoire, un rappel, hélas! bien facile, des longues persécutions endurées par la race juive; mais ce souvenir y est évoqué généralement sans aigreur, et seulement pour inspirer au siècle présent le respect des droits qu'il proclame et qu'il paraissait si bien oublier dans cette lutte [1].

La Bible ne pouvait être passée sous silence en un tel procès; car elle a réglé la condition de l'étranger au sein d'Israël, et les Juifs pourraient réclamer en Allemagne, comme le disait spirituellement M. le rabbin Kroner de Brandebourg, les conditions que Dieu même aurait faites jadis aux ancêtres des Germains s'ils avaient vécu en Palestine. Les citations assez nombreuses qui ont été faites des prescriptions charitables de l'Écriture à l'égard des étrangers ne me semblent pas cependant très probantes dans le débat. L'étranger avait le droit d'habiter au milieu du peuple de Dieu; il devait être protégé comme les enfants mêmes d'Israël et dans sa personne et dans ses biens. « Tu ne maltraiteras point l'étranger, disait le saint Livre, car tu as été toi-même étranger en la terre d'Égypte [2]. » Mais nulle part la Bible ne parle de cette égalité politique qui faisait justement le sujet du débat. La domination, même la moindre parcelle d'autorité attribuée à l'étranger sur le Juif, était considérée comme le comble de l'abomination. Tout ce luxe de citations n'a donc été qu'une fausse manœuvre; car ce qui résulte de la Bible, c'est une situation analogue à celle qu'avaient les Juifs en Prusse avant 1847. C'est le droit d'habiter, c'est la possibilité de commercer et de s'enrichir,

[1] C'est dans la *Gazette générale du judaïsme* et dans le *Journal littéraire juif* qu'on peut se faire quelque idée de cette polémique toute religieuse, et qui contraste singulièrement avec les discussions aigres ou triviales des journaux. C'est un monde fort inconnu en dehors du judaïsme, et qu'il serait curieux d'étudier. Qui connaît, par exemple, en France le « Nestor de l'éloquence rabbinique allemande, » le grand rabbin de Vienne, M. Jellinek? Je signale là toute une *exploration* aux amateurs d'études religieuses.

Le clergé protestant a été fort divisé dans son attitude. Tandis qu'un grand nombre de pasteurs prêchaient la modération, les sectes piétistes se sont en général distinguées par leurs violences contre les Juifs et en chaire, et dans leurs écrits. Les pasteurs du camp libéral ont pour la plupart pris la défense des Juifs. (Voir, dans le *Journal littéraire juif* du 21 juillet 1880, l'intéressant compte rendu d'une brochure favorable aux Juifs, par M. Rost, pasteur à Alzey.)

[2] « Peregrino molestus non eris... quia et ipsi peregrini fuistis in terra Ægypti. » (*Exod.* XXIII, 9.) Voir dans la *Gazette générale du judaïsme* du 9 mars 1880, un curieux article intitulé : *Une loi de naturalisation chez les Juifs.*

mais c'est l'inexorable exclusion de toute fonction publique. C'était là précisément la vieille doctrine du gouvernement prussien. Frédéric II, en dépit de ses tendances philosophiques, favorable aux Juifs autant qu'ils contribuaient à la prospérité matérielle de ses États, les excluait non seulement de toute fonction publique, mais leur refusait même toute distinction honorifique. Il refusa sa sanction royale à l'élection de Moïse Mendelssohn à l'Académie de Berlin. Les Juifs actuels voudraient-ils revenir à la situation qui leur était faite en Prusse sous Frédéric II?

Ce qu'ils réclament au contraire, par la bouche de tous leurs publicistes, c'est leur place dans l'empire, au même titre que tous ses autres habitants. Citoyens égaux à tous les autres citoyens, en vertu de la loi de 1869, ils n'entendent point qu'on puisse mettre en doute leur patriotisme ni contester leurs droits. « Si tous les Juifs étaient comme vous! » disait un Allemand au grand écrivain israélite Auerbach, après un discours qui avait enthousiasmé l'assistance. « Oui, répliqua fièrement Auerbach, si tous les chrétiens étaient comme moi, les choses en iraient beaucoup mieux. »

Les fêtes annuelles qui célèbrent la victoire de Sedan ont été, en 1880, une occasion tout indiquée d'opposer de solennelles manifestations de patriotisme aux imputations du parti antisémitique. Parmi ces affirmations calculées de patriotisme germanique, il faut donner le premier rang à un toast au Rhin allemand, porté par le rabbin de Mayence, le docteur Fürst, au banquet patriotique du 2 septembre. « Lorsqu'on a saisi les armes il y a dix ans, s'écriait-il, pour défendre la patrie, chaque combattant n'a éprouvé qu'un seul sentiment, c'est qu'il était Allemand et qu'il devait faire son devoir. Protestant, catholique ou juif, chacun, au nom de sa propre croyance, s'est senti membre de la patrie commune et responsable de son salut. Il n'était alors question ni d'aigres disputes ni de haines. » Et rappelant que les descendants des réfugiés protestants français, accueillis en Allemagne depuis deux cents ans, étaient considérés, en dépit de leurs noms étrangers, comme d'excellents Allemands, le docteur Fürst réclamait pour ses coreligionnaires le même privilège, puisqu'ils payaient aussi à leur patrie d'adoption leur dette de sacrifice et de dévouement. L'assimilation était évidemment habile, et devait produire grand effet[1].

Aussi avec quelle hauteur les Juifs n'ont-ils pas repoussé comme un outrage la proposition de retourner en Palestine cultiver la terre jadis donnée à leurs ancêtres? On s'étonne que cette idée

[1] Voir la *Gazette de Mayence* du 3 septembre 1880, et la *Gazette générale du Judaïsme* du 21 septembre 1880.

ait pu germer dans des cerveaux tant soit peu équilibrés, quand on réfléchit à la situation que les Juifs se sont faite dans tout le monde chrétien[1]. Mais puisque les Allemands l'ont maintes fois jetée dans leur récente polémique, on a peu à les plaindre de s'être attiré de vigoureuses réponses. L'une des plus vives vient d'un Juit socialiste, M. Moïse Oppenheimer, fort engagé dans le parti le plus avancé, et qui adresse au pasteur Stœcker cette véhémente apostrophe :

« Vous faites du Juif un élément destructeur qu'on ne peut tolérer en un État chrétien; vous le tenez pour un étranger parasite qui doit émigrer vers le berceau de sa race. Mais ce sol allemand dont vous lui niez la possession, nos pères l'ont habité depuis plus de dix siècles; ils l'ont détrempé du sang de leurs martyrs que vos populaces fanatiques ont plus d'une fois égorgés; ils l'ont fécondé avec la cendre des hommes, des femmes et des enfants que vous avez brûlés sur vos bûchers ou en incendiant nos synagogues. Ce sol allemand, qui a tant de fois bu injustement le sang de nos pères, est sacré pour nous parce qu'il renferme les tombes de nos aïeux ; il est devenu pour nous une seconde patrie dont vous tentez en vain de nous arracher. Nous vous avons payé notre droit de cité par tous les grands hommes que nous avons donnés à la science et à l'art : nous l'avons payé avec les cadavres de nos fils et de nos frères, qui, sur tant de champs de bataille, sont tombés en défendant le drapeau de l'Allemagne[2]. »

M. Oppenheimer a raison à son point de vue. « Qu'appelle-t-on national » ? demande le professeur israélite M. Lazarus, en prenant cette question même pour titre de sa brochure[3]. C'est la communauté des souvenirs, des sacrifices, des aspirations et des souffrances. A tous ces titres, les Juifs allemands ont conquis leur place en Allemagne. En tout cas ce n'est pas aux libéraux à instituer une sorte d'inquisition pour découvrir ceux d'entre les Juifs dont les sentiments ne répondraient pas aux patriotiques accents de leurs apologistes.

[1] Cette idée de reconstituer une sorte d'État juif en Palestine a cependant été prise au sérieux, non pas en Allemagne, mais en Angleterre. Un clergyman anglican, le révérend Nugée, l'a proposée sérieusement comme moyen de conciliation; et un homme d'État anglais, sir Oliphant, rêve non moins sérieusement de fonder une colonie juive sur la terre de Gilead, à l'est du Jourdain, dans l'ancienne Pérée. Je doute que le projet réussisse. Les Juifs aimeront mieux trafiquer en Occident que de ressusciter la culture de l'olivier au delà du Jourdain. (Voir, à ce sujet, de curieux articles de journaux allemands : *Gazette de Cologne*, 17 mai 1880. — *Gazette générale du Judaïsme*, 1er juin 1880. — Et tout récemment encore, *Gazette d'Augsbourg*, supplément du 8 avril 1881.)

[2] Moïse Oppenheimer, *Lettre ouverte à M. Adolphe Stœcker*. Voir le *Journal littéraire juif* du 18 février 1880.

[3] *Was heisst National?*

VI

La querelle antisémitique n'a pas eu jusqu'ici grand écho en dehors de l'empire allemand. J'ai vu des Français s'étonner qu'elle n'ait pu davantage troubler l'empire d'Autriche où les Juifs ont une telle influence, et où leur ingérence toujours croissante excite chez les conservateurs un si vif mécontentement. On n'a pas réfléchi, en France, à deux ou trois circonstances capitales : d'abord les Juifs, à Vienne encore plus qu'à Berlin, détiennent la presse et pèsent ainsi sur l'opinion. En second lieu, ils ont été jusqu'ici et sont encore les auxiliaires du parti allemand en Autriche; il en résulte que précisément le parti centraliste, libre-penseur, hostile au caractère catholique et traditionnel de la monarchie autrichienne, que le parti qui correspond aux nationaux-libéraux de l'Allemagne, intimement ligué avec les Juifs, n'a pu permettre même à des individus isolés d'engager la guerre contre eux. Cet immense imbroglio des nationalités qui s'entrecroisent sur le sol de l'Autriche complique étrangement les moindres questions. L'agitation antisémitique ne s'est développée en réalité qu'en Hongrie, où un député magyar, M. Istoczy, s'est fait le promoteur du mouvement. Seulement là encore les Juifs sont détestés surtout comme auxiliaires de l'élément allemand qui a cherché à opprimer la nationalité hongroise. Cela a donné lieu, même en Allemagne, à des quiproquos amusants. Ainsi la grave revue de M. de Treitschke, *les Annales Prussiennes*, s'est apitoyée assez récemment sur la haine qu'on porte aux Allemands en Hongrie, sans songer qu'on confond là-bas dans une commune aversion et ses chers Teutons et les Juifs sur lesquels elle voudrait attirer à Berlin toutes les colères [1]. Au reste, le gouvernement hongrois, en prohibant quelques réunions antisémitiques, a singulièrement refroidi le zèle des agitateurs. Les ministres se sont nettement prononcés du haut de la tribune, et il est plus que probable que le calme sera bientôt rétabli, même dans les universités, où les étudiants ont semblé, au début, s'associer avec passion à cette guerre contre le judaïsme.

La France est, Dieu merci! restée spectatrice. Cependant je me permettrai de donner un conseil aux rédacteurs des journaux israélites : Que dans leur empressement à constater dans tout l'univers les succès de leurs coreligionnaires, ils fournissent moins à tous les peuples du monde les éléments de la *question juive*, le jour où il leur plaira de la soulever. Que n'ai-je point appris en lisant leurs journaux! Je sais : 1° qu'il y a 49 000 juifs en France; 2° qu'étant

[1] Voir, dans la livraison de janvier 1881 des *Annales prussiennes*, l'article intitulé : *la Chasse aux Allemands en Hongrie*. (*Die Deutschenhetze in Ungarn.*)

donné ce nombre relativement faible, la proportion des Juifs dans toutes les fonctions publiques est vraiment prodigieuse, surtout depuis 1871. Les Juifs font ainsi, par orgueil de race, à propos des autres pays, ce *raisonnement proportionnel* qui compare sans cesse au chiffre de la population le chiffre des fonctionnaires, des riches, ou des enfants recevant une éducation libérale. Ils exaltent leur race par le même procédé que les Allemands retournent contre eux pour les attaquer.

C'est ainsi que j'ai appris que sur les quatre-vingt-six préfets de la république, six sont Juifs [1]. C'est évidemment trop, dirait M. le pasteur Stœcker, *das ist zu viel*, quand on compare quarante-neuf mille juifs à trente-six millions de Français chrétiens :

Que deux conseils généraux de département, ceux de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône, ont élu des Israélites pour présidents ;

Que, dans l'instruction publique, trois inspecteurs généraux, tous nommés depuis 1871, appartiennent à la religion juive [2] ;

Que, dans l'armée, en l'espace de moins d'un an, on a nommé un général de division juif, M. Sée [3] ; un général de brigade juif, M. Abraham Lévy, directeur du génie à Toulon [4] ; un colonel d'infanterie juif, M. Moch, gendre du rabbin de Giessen en Hesse-Darmstadt, promu au 130e de ligne [5] ; que le même M. Moch a reçu l'année dernière du bey de Tunis une décoration de commandeur de je ne sais plus quel ordre musulman [6] ;

Que pour la fête nationale du 14 juillet dernier, vingt et un Juifs ont été promus dans la Légion d'honneur : deux au grade de commandeur, six au grade d'officier, treize au grade de chevalier [7] ;

Que la proportion des élèves Juifs augmente chaque année dans les grandes écoles du gouvernement, à l'École polytechnique, à l'École de Saint-Cyr, à l'École normale ;

Que la commune de Neuilly, aux dernières élections municipales, a élu quatre Juifs dans la liste radicale qui a triomphé au scrutin [8]... etc.

[1] MM. Cohn, Sée, Schnerb, Hendlé, Isaïe Levaillant et Lisbonne. M. Lisbonne, si je ne me trompe, n'est plus préfet aujourd'hui.

[2] M. Michel Bréal, de l'Institut, pour l'enseignement supérieur, MM. Manuel et Lévy, pour l'enseignement secondaire.

[3] *Gazette générale du Judaïsme*, no du 23 mars 1880.

[4] *Ibid.*, no du 4 janvier 1881.

[5] *Ibid.*, no du 6 avril 1880.

[6] *Ibid* , no du 7 septembre 1880.

[7] *Ibid.*, no du 3 août 1880. — La *Gazette générale* ajoute naïvement : « Ce nombre de 21 dépasse énormément le chiffre proportionnel (*Das numerische Verhæltniss*) des Juifs qui ne sont pas même 50 000 en France. »

[8] *Ibid.*, no du 15 février 1881.

On n'en finirait pas si l'on voulait enregistrer toute une série de détails qui prouvent surabondamment que les Israélites français n'ont nullement à se plaindre de la troisième république.

Que les Juifs n'en conçoivent aucune crainte. Leur grand historien allemand, M. Graetz, a constaté avec douleur que la race germanique a été d'autant moins généreuse pour les Juifs qu'elle avait été plus heureuse à la guerre, plus triomphante au dehors. La race française n'a jamais abusé de ses victoires pour maltraiter les Juifs, et aujourd'hui qu'elle a été humiliée, elle n'a pas la moindre envie de leur faire expier ses revers.

Les Juifs sont en faveur auprès du pouvoir actuel; ils ne sont évidemment point suspects d'être cléricaux : ils en profitent, c'est leur droit.

Dans le monde des affaires, où nous assistons à un débordement effréné de spéculations, les financiers juifs tirent profit, avec leur habileté ordinaire, de ce moment de vertige : c'est leur rôle.

En politique ils ne sont point, pour le moment, du côté des conservateurs : ils inclinent vers les puissants du jour. Pourquoi les conservateurs ont-ils, par leurs divisions et leurs fautes, laissé échapper le pouvoir de leurs mains?

Quand on veut avoir pour soi ceux qui suivent ordinairement la force et le succès, il faut être le plus fort soi-même. Et quand on ne l'est plus, il faut le redevenir à force d'habileté, d'énergie et de persévérance. Tout est là. Les Juifs n'ont pas le culte des malheureux et encore moins celui des maladroits. Que les conservateurs français se le tiennent pour dit.

Mais de tout cela il ne résulte nullement qu'on ait le droit de soulever chez nous une *question juive*. Une telle idée n'entre pas dans une tête française.

VII

Mais revenons de la politique à la littérature, puisqu'en Allemagne la question juive a tout récemment pris ce chemin.

Parmi les demi-dieux littéraires pour lesquels l'Allemagne professe un culte qui touche parfois au fétichisme, Lessing figure à l'un des premiers rangs. Il avait affranchi sa patrie du joug de l'imitation française. Son impitoyable critique avait disséqué nos grands écrivains, rabaissé leur gloire, prouvé aux Allemands qu'ils s'égaraient en les prenant pour modèles. Que de titres à la reconnaissance nationale, en un moment où l'abaissement politique de la France surexcite le patriotisme des Allemands! Il semblait que l'anniversaire séculaire de la mort de Lessing dût réconcilier tous

les partis dans une grande manifestation où le teutonisme le plus exalté aurait tenu ses grands jours.

Mais Lessing a été aussi et surtout un libre-penseur. N'osant attaquer en face le luthéranisme officiel, alors tout-puissant, il lui a fait une guerre de partisan en réhabilitant, sous divers prétextes, ou ses antagonistes ou ses victimes. De là les prédilections singulières de Lessing pour la race juive. Il n'a jamais manqué une occasion de la louer aux dépens des chrétiens.

Dès sa jeunesse il a publié, à Leipzig, une petite comédie, les *Juifs* : essai infime d'un talent qui cherche encore sa voie. Constatons seulement que les Juifs y ont le beau rôle.

Enfin, il a couronné sa carrière par son grand drame de *Nathan le Sage*, où, mettant en présence les trois religions juive, chrétienne et musulmane, il combine l'action, les effets de scène, de manière à donner à son héros juif, à Nathan, le plus grand et le plus noble caractère. L'islamisme et le christianisme servent de piédestal à ce Juif magnanime, dont la grandeur d'âme dépasse si fort toutes les imperfections des personnages qui l'entourent.

Aussi *Nathan le Sage* est, pour les Juifs allemands, une sorte de palladium littéraire. Toute critique est interdite : il faut tout admirer. Lessing, le sceptique Lessing, est leur héros d'adoption. Le centenaire de Lessing devenait ainsi une fête juive. Cela était d'autant plus naturel que Lessing, fort intimement mêlé à la société juive de son temps, avait été lié avec le premier écrivain juif qui se soit fait un nom en Allemagne, avec Moïse Mendelssohn. Sans doute Mendelssohn a survécu à Lessing : il n'est mort qu'en 1786. Mais il est mort en mettant la dernière main à un écrit destiné à défendre la mémoire de Lessing contre des accusations de Jacobi. Il s'est éteint subitement, sur un canapé, en face du buste de Lessing, pour lequel il venait d'écrire une apologie. La pléiade littéraire juive voulut donc réunir, dans une sorte de jubilé unique, Lessing et Moïse Mendelssohn. On a publié à ce sujet un fort joli petit volume [1], dans lequel, à propos de l'anniversaire séculaire de la représentation de *Nathan le Sage*, qui précédait d'un an seulement celui de la mort de Lessing, on réunissait ce qui avait été écrit de plus saillant sur les deux amis, en ajoutant tout ce que la littérature israélite contemporaine pouvait enfanter de plus remarquable à leur louange.

La mesure de l'éloge était quelque peu dépassée. Dès les premières lignes du volume, un sonnet de M. Fürst comparait Lessing et Mendelssohn aux Dioscures. Or ce titre de Dioscures est presque

[1] *Lessing-Mendelssohn Gedenkbuch*. Leipzig, 1879.

consacré, dans la littérature allemande, à Gœthe et à Schiller, au temps où une étroite amitié les unit, et où ils font à frais communs, contre leurs rivaux et leurs détracteurs, cette guerre de spirituelles et mordantes épigrammes qu'on appelle les *Xénies*. Il y avait donc quelque péril à évoquer un tel souvenir pour des héros évidemment inférieurs. La métaphore même de Dioscures prêtait à des allusions comiques. Castor et Pollux réveillent en nous le souvenir de la force, de la grâce et de la beauté. On sourit malgré soi en rapprochant des Dioscures le profil sec et anguleux de Lessing et le torse du pauvre Mendelssohn. Décidément cette race juive n'entend rien à l'art plastique, comme le lui reproche malignement Henri Heine, dans *Atta Troll*[1].

Les universités s'émurent. Lessing, qui eût été acclamé sans réserve il y trois ou quatre ans comme une sorte de divinité tutélaire, fut compromis par cette alliance sémitique. On protesta contre l'auteur de *Nathan le Sage* et on faillit entraîner l'œuvre tout entière du littérateur et du critique dans cette réprobation qui s'attachait au défenseur des Juifs. Une réaction formidable s'éleva contre Lessing. On le disséqua comme il avait disséqué lui-même nos grands écrivains. Une foule de lacunes furent signalées sans pitié, une foule de défauts mis au jour. Tout naturellement on dépassa le but. On brûlait l'idole qu'on avait trop adorée, mais sans même vouloir admettre qu'il y eût quelques métaux précieux dans la statue[2]. Il fallut que les maîtres les plus autorisés de la critique allemande intervinssent dans le débat, et rétablissent dans une juste mesure la part glorieuse de Lessing dans le développement de la littérature nationale[3].

Le centenaire du 15 février 1881 a donc été aussi orageux que possible, et la mémoire de Lessing en sort assez contestée. Quant à celle de Mendelssohn, elle reste pure incontestablement ; mais une sorte de légende de commisération se fait autour de son nom. Les littérateurs israélites ont voulu en faire un des maîtres de la

[1] Denn der Sinn für Stil, für strenge
Plastik der Bewegung, fehlt
Jener Race; sie verdürben
Den Geschmack des Publikums.
(*Atta Troll*, Kap. VI.)

[2] Voir surtout, à ce sujet, une violente brochure de M. Dühring, intitulée : *Lessing surfait et avocat des Juifs*. Nous sommes obligés, pour faire comprendre ce titre en français, d'en modifier un peu la forme allemande : *Die Ueberschætzung Lessing's und dessen Anwaltschaft für die Juden*. (Leipzig, 1881.)

[3] C'est ce qu'a fait, par exemple, un historien fort connu de la littérature allemande, M. Julian Schmidt, dans un article des *Annales prussiennes*, février 1881.

pensée allemande. On s'est plu, en revanche, à le reléguer au rang des écrivains inférieurs. Il ne méritait évidemment

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Pauvre Moïse Mendelssohn ! Je viens de relire tout ce que je possède de notes sur ses œuvres. Je suis tout pénétré d'estime pour sa philosophie honnête, modérée, spiritualiste, aussi incapable de nuire aux hommes que peu efficace pour les régénérer. Mais combien je préfère à toute sa philosophie la simple histoire de son mariage ! Il est vrai que le récit en est écrit de la main d'Auerbach. Puissé-je ne point trop le défigurer !

Moïse Mendelssohn était fort laid, malgré ses yeux expressifs et doux. Sa taille, contournée et rabougrie, était surtout défigurée à tout jamais par une bosse énorme. La fille d'un de ses coreligionnaires, riche négociant de Hambourg, Mlle Guggenheim, lut ses livres et s'éprit de l'auteur.

Guggenheim rencontra Mendelssohn aux bains de Pyrmont, lui fit promettre de venir le voir à Hambourg, et le présenta à sa fille.

L'entrevue fut embarrassante. Évidemment Mendelssohn était tout autre que l'enthousiaste jeune fille se l'était figuré. Aussi le lendemain, le futur beau-père, recevant en tête à tête Mendelssohn dans ses bureaux, balbutiait, à propos des singularités des jeunes filles, ces phrases vagues qui déguisent maladroitement une vérité désagréable.

Mendelssohn alla héroïquement droit au but. « C'est parce que je suis bossu, lui dit-il. Eh bien ! soit ! n'en parlons plus. Permettez-moi seulement de prendre congé de votre fille. »

La permission accordée, Mendelssohn alla rendre cette visite qui, dans sa pensée, devait être la dernière. La jeune fille travaillait près d'une fenêtre et n'osait lever les yeux de dessus son ouvrage. Mendelssohn n'osait la regarder. Un peu plus et l'on se quittait sans s'être même aperçu.

Tout à coup la jeune fille hasarda cette question étrange :

« Pensez-vous, monsieur, que les mariages soient écrits au ciel ?

— Sans aucun doute, répliqua Mendelssohn. Vous savez que, d'après la tradition du Talmud, quand on envoie une âme du haut du ciel, on proclame en même temps le nom de celle qui doit lui être unie sur la terre. Il en fut ainsi à ma naissance ; mais on me fit connaître en même temps que ma femme serait défigurée par une bosse formidable. Grand Dieu ! m'écriai-je alors, laisse à ma femme sa taille et sa beauté, et donne-moi la bosse qui lui ôterait ses charmes ».

La belle jeune fille était vaincue; elle leva les yeux sur Mendelssohn, se jeta à son cou, et le mariage fut conclu.

C'est de cette union, qui fut heureuse et bénie, que descendent les Mendelssohn de Berlin. Félix Mendelssohn-Bartholdy, l'illustre compositeur, est le petit-fils de Moïse. Les Mendelssohn, entourés de la considération universelle, dirigent aujourd'hui l'une des plus honorables maisons de banque de la capitale prussienne. M. le pasteur Stœcker y est peut-être allé encaisser des chèques pour venir en aide à ses œuvres socialistes et chrétiennes. J'y ai jadis porté moi-même une lettre de crédit. L'argent est d'une admirable impartialité. Il n'a pas le moindre préjugé de secte.

VIII

En résumé, ce qui sort en Allemagne amoindri de cette lutte, ce n'est pas le judaïsme, c'est le parti national-libéral qui, en tolérant ou en encourageant les ligues antisémitiques, a renié ses fameux principes d'égalité et de tolérance, et s'est brouillé avec des alliés nécessaires.

Les seuls adversaires conséquents du judaïsme ont été ceux qui, au nom de l'idée de l'État chrétien, ont réclamé pour eux l'égalité civile en leur interdisant les droits politiques.

De telles prétentions étaient absurdes dans le camp libéral. On y a tant répété que les questions de croyances ne doivent intervenir en rien dans les affaires de ce monde, que la religion est une chose absolument privée. De quel droit le libéralisme moderne va-t-il donc s'enquérir des origines de tel fonctionnaire ou de tel écrivain? De quel droit va-t-il lui demander dans quel temple il prie, ou à quel symbole croyaient ses ancêtres?

L'économie politique libérale a été la doctrine du *laissez-faire* et du *laissez-passer*. De quel droit réclame-t-elle contre les bénéfices énormes et la puissance financière des Juifs ?

Ils accumulent les capitaux. — Qui vous interdit de vous enrichir ?

Ils ont patronné des affaires véreuses. — Qui vous forçait à leur confier votre argent ?

Ils grandissent dans la société et dans l'État. — Qui vous empêche d'être aussi entreprenants, aussi actifs, aussi habiles ?

Ils pullulent, et nous diminuons. — C'est un incontestable désavantage. Mais si les mariages sont plus féconds chez les Juifs que chez les chrétiens, cela vient apparemment de ce qu'ils respectent mieux les lois de la famille. Ce n'est pas aux Juifs seuls, c'est à tout

l'univers que Dieu dit dans la sainte Écriture : *Crescite et multiplicamini.*

Le libéralisme allemand n'a donc eu contre les Juifs que de pitoyables arguments. Sans doute l'influence croissante des Juifs dans le monde mérite de préoccuper et les penseurs, et les économistes, et les hommes d'État. Mais le péril, si péril il y a, cessera le jour où la société moderne daignera reprendre son empreinte chrétienne. Ce jour-là, sans qu'il soit besoin de lois oppressives et de dispositions exceptionnelles, la majorité formidable de la population chrétienne remettra les Juifs à leur place naturelle, sans leur causer tort ou dommage. Ni la vraie religion ni la vraie liberté n'auront jamais peur des Juifs.

Qu'on me permette de résumer cette longue étude par une anecdote où tous ceux qui ont un peu voyagé dans l'Orient de l'Europe retrouveront, il me semble, quelques souvenirs personnels.

L'étranger qui visite ces villes de la vallée du Danube, où les races les plus différentes vivent entremêlées, conservant chacune sa langue et ses usages, est fatalement condamné à se servir d'un domestique de place. L'étranger ne parle ordinairement ni le magyar, ni le roumain, ni à plus forte raison les diverses variétés des dialectes slaves. Il lui faut un truchement dans cette Babel danubienne, et ce truchement est le plus souvent un Juif.

Le Juif vous a vu descendre de wagon à la gare; il a aidé à décharger vos bagages à l'hôtel. Il était là le lendemain avant votre réveil, épiant votre première apparition à la fenêtre, guettant vos premiers pas dans la rue. Il parle un allemand fort intelligible quoiqu'assez contestable, sait souvent l'italien, s'élève même parfois jusqu'à baragouiner quelques mots d'anglais ou de français. Il s'attache à vous, empressé, obséquieux, infatigable. Bientôt vous devenez sa chose; on dirait aussi que la ville s'est faite sienne, et que vous ne pouvez plus la toucher que par son intermédiaire. Cet état de dépendance vous irrite; on maugrée contre ce fâcheux compagnon. On se prend à envier le sort de Pierre Schlemihl qui avait eu l'heureuse chance de perdre son ombre, et qui avait l'impertinence de ne pas comprendre son bonheur. La situation se tend, les nerfs s'agacent, on congédie son importun.

Il se retire sans se plaindre et laisse l'étranger savourer les plaisirs de l'indépendance. Hélas! ce bonheur est de peu de durée. Bientôt pour une emplette, un renseignement, une course au dehors, on est empêtré, incompris. Un regret involontaire se fait jour. On murmure : « Ah! si mon Juif était là! »

A ce moment un léger bruit se fait entendre à quatre pas en arrière; on se retourne, c'est le Juif. Il est là, son bonnet à la main. Il a tout deviné, tout prévu; la difficulté est déjà résolue. Il a même le bon goût de ne point triompher de votre embarras. C'est à peine si un imperceptible sourire trahit le fond de sa pensée: « Je savais bien que vous me rappelleriez... »

Que faire? On se résigne à son Juif; on le garde jusqu'à ce qu'on parte; en se séparant on ajoute même une bonne étrenne au prix convenu.

L'Allemagne et surtout les gouvernements allemands feront comme le voyageur. On a toléré et on tolérera les Juifs, parce qu'il y aura des moments où l'on sera trop heureux d'implorer leur aide, et même de la bien payer.

Donc qu'Israël se rassure. Au surplus, je soupçonne qu'il n'a jamais éprouvé les terreurs dont les publications juives semblent si désireuses de nous donner les preuves.

Quand on sera las de crier, on finira bien par se taire. Toutes les *questions juives* présentes, passées et futures, aboutiront fatalement au titre si connu de la pièce de Shakespeare: *Much ado about nothing.* « Beaucoup de bruit pour rien. »

***.

LA VALLÉE DES AUNES

SCÈNES IRLANDAISES[1]

XI

Quatre jours s'étaient écoulés depuis l'éviction des tenanciers de Glenmore. Thurgood était l'objet de l'exécration générale; toute la presse d'Irlande s'était levée contre lui, et, quand il sortait de son habitation, il ne rencontrait que des visages hostiles. Des lettres anonymes lui étaient adressées, lettres pleines de menaces, qui eussent rempli de crainte un cœur moins ferme que le sien. Mais, toujours impassible et froid, il laissait passer le flot de l'indignation publique, se répétant qu'il avait rempli son devoir. En parlant de la sorte, il ne pensait pas seulement avoir soutenu avec énergie la cause de l'Angleterre, il était convaincu que l'Irlande ne pouvait être paisible et prospère si elle n'abdiquait des revendications inutiles, et, cessant de regarder comme des ennemis les étrangers implantés sur son sol, se soumettait aux conditions communes de toute propriété. Sous le patriotisme qui enivrait le peuple, il voyait germer les plus dangereuses tendances de la démagogie moderne. « Les Anglais, disait-il, sont les boucs émissaires de la haine contre le capital, il faut tenir haut et ferme le drapeau des inflexibles principes. » Ses tenanciers refusaient de payer leurs redevances à un Saxon, il avait dû briser cette résistance insensée. Il détestait pourtant la tâche qu'il se croyait appelé à remplir, les malheureux proscrits lui inspiraient une pitié profonde; il y avait parmi eux des femmes, des enfants, des vieillards. S'il n'eût senti qu'il lui était impossible de le faire, il eût inscrit son nom en tête de la souscription ouverte pour venir au secours des victimes de sa rigoureuse justice.

Une neige fine commençait à tomber, lorsque, le soir venu, Robert Thurgood se dirigea seul, à pied, vers le vallon des Aunes. Il traversa rapidement la montagne et se trouva, une heure avant la tombée de la nuit, au milieu du village silencieux et désert. Là, il s'arrêta. Ses yeux contemplèrent longtemps les murailles nues, les portes enfoncées, les toitures brisées de ces cabanes qui, naguère,

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 avril et 10 mai 1881.

regorgeaient de vie. Maintenant elles lui parurent le hideux squelette du bonheur que lui-même en avait chassé.

Il frissonna et continua sa route. Enfin, il arriva au presbytère. Que venait-il faire, lui, l'instrument d'une domination écrasante, dans la demeure de la paix et de la charité? L'entretien ne fut pas long; quelques minutes plus tard la porte s'ouvrait de nouveau, et Thurgood sortait, reconduit par le curé.

— Je n'ai le droit de refuser rien de ce qu'on donne au nom de Jésus-Christ, disait le prêtre.

— Monsieur le curé, gardez-moi le secret, demanda Thurgood.

Comme il s'engageait dans le sentier de la montagne, il lui sembla entendre, à quelque distance derrière lui, un craquement de branches sèches. Instinctivement il porta la main à son revolver. Depuis les menaces de mort qui lui avaient été faites, il en avait toujours un sur lui. Avant de pénétrer dans la gorge étroite et sombre, il prêta l'oreille. Un bruit de feuilles froissées, suivi d'un faible gémissement, lui arriva distinctement cette fois. Il rebroussa chemin et sonda d'un œil inquiet les rochers qui s'entassaient pêle-mêle le long du sentier. Le silence était redevenu profond. Thurgood allait reprendre sa route, quand il aperçut, adossée contre le tronc d'un arbre, une forme humaine à demi recouverte par la neige nouvellement tombée. Il s'approcha et reconnut Nuala O'Donnell! La jeune fille, engourdie par le froid, s'était presque évanouie. Thurgood s'agenouilla auprès d'elle et la contempla un instant avec une sorte de religieux respect, comme eût fait un catholique devant une madone.

— Miss O'Donnell!

Ses yeux s'ouvrirent faiblement; elle les promena autour d'elle sans paraître avoir conscience du lieu où elle se trouvait, puis ses paupières alourdies retombèrent.

Thurgood se souvint qu'il devait avoir dans une de ses poches un flacon de sherry. C'était une précaution à laquelle son valet de chambre manquait rarement. L'Anglais versa quelques gouttes dans une petite coupe d'argent qu'il porta aux lèvres de Nuala, tandis qu'il soutenait doucement sa tête pour la faire boire, comme une mère près de son enfant malade.

— Êtes-vous mieux, miss O'Donnell?

La chaude liqueur avait ranimé la jeune fille. La voix de Thurgood sembla faire passer dans tout son corps un choc électrique. Elle voulut se lever, mais elle retomba en poussant un faible cri.

— Grand Dieu! que vous est-il arrivé? s'écria Thurgood.

— J'étais venue voir Mora Clancy, qui est encore malade. Au moment où je mettais le pied sur ces pierres, elles ont glissé; une d'elles est tombée sur ma cheville.

— Vous avez pu vous dégager ? demanda-t-il avec un geste de terreur.

— Oui, mais il m'est impossible de me tenir debout.

Elle avait détourné la tête et parlait d'une voix tremblante, sans le regarder.

— Alors je vous porterai, dit-il du ton décisif qui lui était habituel.

Il se penchait vers elle pour la soulever, mais elle se retira comme si elle eût été mordue par un serpent.

— Laissez-moi ! dit-elle. Nous ne sommes pas loin de la cabane de Bernard Clancy, qu'il vienne ; en m'appuyant sur lui, je pourrai marcher.

— Il ne faut pas même penser à cela. Je vous le répète, laissez-moi vous porter, que pouvez-vous craindre ?

— Rien, en vérité, monsieur, dit-elle d'un ton où perçait le mépris. Mais aussitôt des larmes remplirent ses yeux et inondèrent son visage :

— O monsieur Thurgood, comment avez-vous pu commettre une telle action ?

Pour la première fois, devant ce regard chargé de douleur et de reproche, Thurgood sentit un doute s'éveiller au fond de sa conscience.

— Vous m'accusez, vous aussi, miss O'Donnell, dit-il d'une voix basse et lente. Ne savez-vous donc pas que j'étais contraint d'agir comme je l'ai fait ? Les habitants de Glenveih ne se sont pas contentés de refuser leurs redevances, de voler et de tuer mes troupeaux ; poussés par les plus perfides conseils, ils ont assassiné mon intendant, Duncan Cameron, et pour montrer qu'ils acceptent tous la responsabilité du crime, ils protègent le meurtrier de leur silence. Ils veulent m'obliger à quitter le pays. « L'Irlande, disent-ils, doit être purgée des Saxons. » Ce matin encore, une lettre est venue m'avertir ; si je n'abandonne Glenmore, une balle, semblable à celle qui a tué Duncan Cameron, est tenue en réserve pour moi-même. Ils ne me connaissent pas. Je me considérerais comme un lâche si, trahissant l'Angleterre et laissant l'Irlande s'engager sur une pente fatale, je cédais à ces menaces !

Était-ce là cet homme impassible dont rien ne pouvait ébranler le calme ? Sa voix vibrait d'émotion, une tristesse poignante était empreinte sur ses traits. Nuala baissa la tête. Des sentiments étranges, contradictoires, partageaient son cœur. Elle ne pouvait nier les accusations portées contre ses compatriotes ; elle souffrait de reconnaître leurs fautes, et néanmoins elle éprouvait au fond de son âme une sorte de soulagement.

— Mais pourquoi, dit-elle, n'avoir pas empêché les choses de s'en-

venimer à ce point? Si vous les aviez arrachés à la misère, au lieu de les y plonger, ils n'auraient pas eu contre vous tant de haine.

— J'ai voulu le faire, ils ont ri de mes efforts.

— Oui, reprit lentement Nuala, nous appartenons à deux races ennemies. Quel pouvoir au monde serait capable de les réconcilier?

— L'énergie qui châtie les coupables; la justice et l'amour du bien qui réparent les ruines.

Tout ce qu'il y avait en lui d'ardeur contenue, de volonté persévérante, de conviction profonde, se faisait jour dans ces courtes paroles. Il y eut un moment de silence. Robert Thurgood revint le premier au sentiment de la situation.

— Miss O'Donnell, dit-il en considérant les lèvres bleuies de la jeune fille, je vais envoyer Bernard Clancy à Glenmore chercher une voiture; mais, avant de vous quitter, laissez-moi mettre autour de vous ce vêtement.

Il ôta le chaud et moelleux ulster qui l'enveloppait. Nuala ne fit aucune résistance; elle sentait l'engourdissement du froid la gagner de nouveau. Avec des précautions infinies, Thurgood la couvrit de l'ulster, puis il se rendit en tout hâte à la cabane du paysan. Quelques mots apprirent à la malade l'accident de Nuala, et le service qu'on attendait de son mari.

— Ce serait trop long d'aller à Glenmore, dit-elle aussitôt. Nous avons ici un âne et une vieille carriole, il faut les préparer pour quérir la chère demoiselle.

L'un des enfants courut chercher Barney qui, toujours taciturne et farouche, mit néanmoins plus d'empressement que n'en attendait Thurgood à se conformer aux sollicitations de sa femme. Une botte de foin, une peau de mouton, complétèrent le rustique équipage où Nuala fut étendue, non sans de vives souffrances, car l'état de sa cheville et de son pied rendait les mouvements fort douloureux. Ce fut ainsi qu'on arriva au château, Thurgood marchant à côté de la charrette, dont il surveillait l'intérieur avec une inquiète sollicitude. Il ne put se résoudre à prendre congé que quand il eut, avec le secours de Brigitte, déposé la jeune fille sur un sofa, dans le cabinet de Garret O'Donnell.

Profitant d'une minute où la femme de charge, tout effarée, quittait la chambre pour aller chercher les objets nécessaires à un premier pansement, Thurgood se pencha vers Nuala :

— Miss O'Donnell, je comptais avoir demain l'honneur de me présenter chez vous.

Elle leva sur lui des yeux pleins de surprise.

— Pardonnez-moi si je semble indiscret. Vous devez épouser Fergus Lynch?

Elle tressaillit, et ses lèvres tremblèrent.

— C'est vrai.

— Peut-être trouverez-vous ma présomption fort grande. Un étranger, — il appuya tristement sur ce mot, — un étranger n'a aucun droit à s'immiscer dans des affaires de ce genre. Mais il m'a paru important de vous faire connaître quelques détails que sans doute vous ignorez.

Brigitte rentrait en ce moment.

— Me permettrez-vous de venir prendre de vos nouvelles? dit en s'inclinant Thurgood.

Nuala ne put répondre que par un signe d'assentiment.

XII

La cheville et le pied de la jeune fille avaient été sérieusement contusionnés et meurtris, mais il n'y avait pas de fracture, et le docteur Fennessy, après avoir examiné la malade, déclara que la guérison serait rapide. Fergus Lynch, averti de l'accident de sa fiancée, se trouvait présent; il ne passait guère de jour sans venir à Castle-Garret. Ce soir-là plus encore que de coutume, il put constater la réserve distraite avec laquelle il était accueilli; son front se plissa, et quoique sa voix ne perdît rien de son onctueuse douceur, son œil prit une expression qui eût donné fort à penser à Nuala, si elle l'eût remarqué; mais sa nature confiante admettait malaisément le doute. Elle éprouvait pour Fergus une gratitude sans bornes, elle avait trop de franchise pour feindre une affection qu'elle ne ressentait pas. L'idée de la visite annoncée par Robert Thurgood la troublait; son cœur simple et pur, peu habitué aux subtilités de la passion, ne pouvait s'empêcher de reconnaître le péril d'une telle entrevue. Elle avait déjà constaté avec effroi que ces entretiens et ces rencontres étaient désormais le grand intérêt de sa vie ; chaque parole en était gravée dans son souvenir, tout le reste lui semblait terne, froid et vide. Elle se haïssait elle-même de penser ainsi. Elle, une Irlandaise! Elle, la fiancée de Fergus Lynch! Mais, reprenait en dépit de sa volonté une voix intérieure, pourquoi n'admettrait-elle pas la droiture de Thurgood? Il s'était montré sévère, sa rigueur avait été implacable... Pourtant il fallait bien avouer que les habitants de Glenveih avaient attiré sur eux ces durs châtiments. Qui sait? continuait la même voix, il se fût adouci peut-être si quelqu'un avait soutenu devant lui la cause de ces malheureux? Et Nuala se rappelait sa délicate sollicitude de la veille, le trouble qu'il avait éprouvé devant ses reproches... « Je n'aurais pu dû consentir à le

recevoir », se disait-elle. Pourtant n'était-il pas nécessaire de savoir ce qu'il avait à lui apprendre?

L'arrivée de Thurgood mit fin à son irrésolution. Il avait repris sa calme aisance, et tandis que Brigitte, qui l'avait introduit avec une répugnance extrême, s'attardait à l'arrangement de quelques coussins sous la tête de Nuala, il dit à la jeune fille qu'il avait vu le docteur Fennessy, et se trouvait déjà rassuré au sujet des suites de l'accident.

— Alors que vient-il faire? grommela Brigitte. Et la vieille femme, obligée enfin de se retirer, ferma bruyamment la porte de la chambre. Elle avait l'expérience de la vie, la digne Brigitte, et elle se demandait pourquoi sa jeune maîtresse avait orné d'un bout de dentelle, précieux cadeau de miss Nancy, le col et les manches de sa robe fanée. Elle qui toujours était si fière de la beauté de Nuala, elle avait constaté avec un secret déplaisir que la jeune fille était ce jour-là plus jolie encore. Un châle rouge était jeté sur ses pieds, un ruban de même couleur ornait sa chevelure, et l'agitation intérieure qu'elle dominait avec peine donnait à sa figure, parfois un peu pâle, un éclat inaccoutumé.

— M. Lynch est venu aujourd'hui? demanda Thurgood.

Le rayon s'éteignit dans les yeux de Nuala, ses petites mains s'agitèrent nerveusement.

— Oui, répondit-elle; et j'aurais dû peut-être lui parler de votre visite. Il eût été convenable qu'il y fût présent.

— Cela me semble peu nécessaire. Miss O'Donnell, c'est une chose délicate et pénible de paraître vouloir vous influencer contre lui, mais je ne puis cependant garder le silence.

Ces paroles éveillèrent la fierté de Nuala.

— Je vous suis reconnaissante de cet intérêt, monsieur Thurgood. Épargnez-vous cependant toute attaque contre M. Lynch, mon devoir est de ne pas les entendre. Je l'ai librement accepté, choisi. J'honore son caractère, son désintéressement, il a rendu à ma famille de grands services.

— En êtes-vous sûre?

— Il a... Pourquoi vous le cacher? Je vois bien que vous connaissez notre détresse, dit-elle, tandis qu'en dépit de ses efforts, une larme perlait au bord de ses cils noirs; il a généreusement offert de rembourser une créance considérable que mon père devait payer dans six mois.

— Alors, vous vous êtes sacrifiée; vous avez consenti à épouser cet homme, pour empêcher la ruine de M. O'Donnell?

Les yeux de Nuala étincelèrent.

— Quand même je me sacrifierais, aurais-je la bassesse de le dire?

Cet élan d'indignation ne parut pas déplaire à Thurgood.

— Eh bien, dit-il, supposons que vous avez librement accepté, choisi M. Lynch, ainsi que vous venez de l'affirmer vous-même. Vous ne pouvez cependant nier que cette décision vous ait été inspirée par la gratitude.

— Les motifs de ma conduite me regardent seule.

— Pardonnez-moi ; c'est une affaire qui me concerne également.

Il plongea ses yeux dans ceux de Nuala et reprit :

— Je vous dis que vous n'aimez pas cet homme. Il vous a trompée comme un lâche pour arracher votre consentement.

— Grand Dieu ! serait-il possible ?

— Je suis le créancier de votre père, et jamais je n'ai réclamé un penny !

A cette révélation inattendue, Nuala, oubliant son pied meurtri, se leva droite sur son séant, les prunelles dilatées par la stupéfaction.

— Oui, reprit Thurgood, je suis le créancier de votre père. Quand Lynch s'est présenté l'autre jour pour m'offrir le remboursement de la dette, j'ai cru devoir prendre quelques informations, et j'ai découvert la vérité. Cet homme faisait un marché infâme. Il achetait votre main !

Nuala était retombée sur les oreillers, elle cachait son visage et pleurait.

— Ne parlez pas ainsi, s'écria-t-elle ; ne me méprisez pas !... Comment pouvais-je agir autrement ?

— Vous mépriser, pauvre enfant ! dit-il avec une admiration passionnée ; vous mépriser, parce que, dans votre dévouement sublime et votre pureté d'ange, vous avez été prise au piège que vous tendait un misérable ! Mais vous êtes éclairée maintenant, vous êtes sauvée !

Nuala rougit sous le regard de Thurgood. Une joie ineffable, immense, déborda de son cœur.

— Hier, je vous ai dû d'échapper à la mort ; que ne vous dois-je pas aujourd'hui ? dit-elle.

Puis tout à coup, se souvenant, elle reprit avec terreur :

— Mais je suis liée ; j'ai donné ma parole ; il saura bien m'obliger à la tenir !

— De quel droit ? Vous avez fait une promesse conditionnelle, la condition n'étant pas remplie, — et elle ne le sera pas, — vous êtes libre.

— Mon père a donné son consentement. Fergus Lynch a la lettre entre ses mains. S'il voulait me contraindre ?

Les sourcils de Thurgood se contractèrent.

— Nous verrons bien!... Miss O'Donnell, ne vous laissez pas effrayer. A défaut de votre père, miss Nancy peut vous défendre. Je vais chez elle.

— Oh merci!... Mais laissez-moi d'abord lui écrire.

— J'entends. Elle refuserait de me voir. J'attendrai.

Le jour même, Nuala prévenait sa tante de l'entrevue demandée par Thurgood. De son côté, Fergus Lynch recevait une lettre ainsi conçue :

« Venez demain matin à Castle-Garret. J'ai à vous faire une communication importante. » N. O'D.

Il considérait la fine écriture, comme s'il eût voulu lire, à travers le laconisme de cette courte phrase, la secrète pensée de Nuala. Tout à coup il froissa le papier; puis, avec un rire étrange :

« Ma charmante fiancée, murmura-t-il, ne déverse pas sur moi des trésors de tendresse. Voilà un autographe qui, lui du moins, n'a rien de compromettant. Patience. Elle me l'a dit elle-même sans savoir à quel point sa parole était vraie. Je la tiens en mon pouvoir ! »

Un client l'attendait, il reprit sa physionomie placide, et rentra dans l'étude.

Malgré le désir exprimé par Nuala, il ne put se rendre à Castle-Garret que vers le soir. Il trouva la jeune fille fort calme en apparence, mais le large cercle bleuâtre qu'il remarqua autour de ses yeux disait assez qu'elle avait souffert et pleuré. Il prit une petite main, à la peau sèche et brûlante, qui lui fut retirée aussitôt, en même temps que le regard de Nuala se détournait du sien.

— Qu'y a-t-il donc? s'écria-t-il en s'asseyant auprès d'elle.

— Il y a, dit-elle, et cette fois, elle fixa sur lui des yeux brillants de fièvre et d'indignation, il y a que vous m'avez trompée, monsieur, et que je ne suis plus votre dupe!

Au lieu de reculer devant cette accusation véhémente, Lynch s'approcha davantage, et posant sa main sur le bras de la jeune fille :

— Du calme, ma chère Nuala; expliquez-moi ce qui vous irrite.

Elle le repoussa d'un geste de mépris.

— Votre conscience doit vous le dire. Je vous défends de m'appeler Nuala! je retire la parole que je vous ai donnée, je ne serai jamais votre femme!

Lynch était devenu livide. La rage qu'il contenait à grand'peine fit explosion.

— Alors vous êtes prête à rembourser les hypothèques de Castle-Garret! dit-il avec un rire strident.

— Ce n'est pas vous qui avez le droit de l'exiger. Nous avons pour créancier M. Thurgood, et il ne refuse pas d'attendre. Vous avez menti pour m'obliger à ce mariage. Ne niez pas, je le sais...

Elle s'arrêta. L'expression du visage de Fergus était effrayante. Il avait levé son masque hypocrite, et il se tenait debout devant elle, pareil à une bête fauve à laquelle on veut arracher sa proie. Se penchant vers Nuala, il saisit ses poignets délicats dans une étreinte de fer.

— Ah ! dit-il, vous croyez m'échapper ainsi ! Je ne suis pas un homme qu'on bafoue. Vous serez ma femme, Nuala O'Donnell !

— Jamais !

Il eut un rire de démon, et plaçant son visage tout près du sien, de manière à la tenir épouvantée sous son regard :

— Vous ne vous rappelez pas, ma belle fiancée, ce chèque, tiré en votre nom, que vous avez reçu de moi ? Je puis vous perdre.

Il avait lâché ses mains et continuait de rire d'un air d'infernal triomphe. Nuala ne comprenait pas.

— Il est possible que vous ayez avancé l'argent, vous êtes notre attorney ; envoyez-en le compte à mon père.

— Vous vous faites illusion, ma belle. Ce chèque est signé de votre nom. C'est à vous, non à votre père, que l'argent... mon argent, à moi, Fergus Lynch, a été donné. Les revenus de Castle-Garret ! Mais M. O'Donnell s'occupait encore assez de ses affaires pour les toucher lui-même ! Ah ! ah ! vous voilà interdite, vous m'entendez maintenant ! Je n'ai qu'à faire connaître dans la ville nos petites transactions ; deux ou trois langues charitables se chargeront bien d'expliquer pourquoi je me suis montré si généreux envers une jolie fille, et vous serez couverte d'une honte en comparaison de laquelle la mort serait mille fois préférable !...

La lumière, — une horrible lumière, — se faisait dans l'esprit de Nuala. Elle poussa un cri et s'affaissa, défaillante, sur les coussins du divan. Elle avait fermé les yeux, une pâleur de marbre couvrait son visage. Un moment Fergus la crut évanouie.

— Que Dieu vous pardonne, dit-elle enfin, d'avoir ourdi une trame si odieuse pour perdre une jeune fille !

— Dieu ? que parlez-vous de Dieu ? Il y a longtemps que pour vous j'ai foulé aux pieds toute conscience. Vous trembleriez si vous saviez ce que j'ai fait pour obtenir votre amour. Mais aussi, Nuala O'Donnell, vous, si fière de votre rang, de votre naissance, je vais vous voir aujourd'hui m'implorer de vous prendre pour femme !

Une joie sauvage contractait sa figure livide. Nuala eut un mouvement d'horreur.

— Plutôt mourir !

— Non, vous vivrez, au contraire, pour sentir jour par jour, heure par heure, s'appesantir sur vous le poids de l'infamie ! Oh ! ce chèque est une arme puissante, et je m'en servirai.

— Pitié! pitié! de grâce!

— Vous n'avez qu'un moyen de salut. Demandez à devenir ma femme. Sans cela, vous serez demain la fable de la ville entière.

Elle vit qu'il disait vrai, qu'elle n'avait à espérer aucune compassion.

— Vivre avec une réputation flétrie est au-dessus de mon courage, répondit-elle avec un morne désespoir. Le nom des O'Donnell est toujours resté sans tache, je n'y imprimerai pas une souillure. L'existence que je mènerai avec vous, Fergus Lynch, sera l'expiation de ma faute, si c'en est une que de me vendre pour sauver mon honneur.

— Je savais bien que vous finiriez par entendre raison. Vous plaît-il maintenant que notre mariage ait lieu dans huit jours?

— Quand vous voudrez. Je ne tiens plus qu'à une chose : échapper à l'infamie.

Il prit sa main. Elle frissonna sous cette impure étreinte, mais elle ne fit aucun effort pour s'y soustraire. Une sorte de stupeur s'était emparée d'elle. Jamais, dans sa fierté virginale, elle n'avait cru possible que le soupçon même pût l'atteindre. Elle eût trouvé de l'énergie devant un danger matériel, la menace de cette odieuse calomnie la laissait sans force et presque sans pensée.

XIII

Pendant les heures qui suivirent la visite de Fergus Lynch, Nuala fut en proie à une fièvre ardente. Un instant, elle espéra qu'une maladie allait se déclarer. Oh! si la mort avait pu l'arracher à l'avenir horrible qui s'ouvrait devant elle. Mais non, elle sentait en elle, à travers ses angoisses, la puissante vitalité de la jeunesse; cette délivrance même lui serait refusée.

A qui recourir? Jamais elle n'avait compris d'une façon aussi amère sa solitude et son abandon. Son père était son protecteur naturel; mais il était loin, il était parti, la laissant en butte aux difficultés et aux périls sous le poids desquels sa vie s'effondrait. S'adresserait-elle à miss Nancy? Comment une femme qui, pour toute puissance, n'avait que sa bonté saurait-elle déjouer la machination infernale d'un homme rompu à toutes les subtilités de la procédure, fort de l'arme terrible que, sans le savoir, elle lui avait donnée, secondé par toute la malignité naturelle à une petite ville, toujours avide de nouvelles et friande de scandale? Restait Randal Mac Sorley. Moins que tout autre, il était propre à défendre la réputation d'une jeune fille. Certes, il ne mettrait pas en doute un instant l'innocence de Nuala; ce qu'il fallait craindre, c'était la fougue de

son indignation. Comme les chevaliers des anciens âges, il voudrait être le champion de sa cousine, et ne viserait à rien moins qu'à pourfendre le calomniateur. Or Nuala ne l'ignorait pas, l'honneur d'une femme est une plante délicate, le choc de ces bruyantes aventures lui est mortel. Oh! si elle avait osé demander conseil à Robert Thurgood! Avec son énergie et sa calme raison, il lui eût montré le chemin qu'elle devait suivre.

L'idée ne lui vint pas que Thurgood pourrait ajouter foi aux calomnies de Fergus. Par une intuition toute féminine, elle avait compris qu'il avait en elle une confiance sans bornes. Elle trouverait là une protection sûre, mais il lui était interdit même d'y songer. N'avait-il pas reconnu d'ailleurs que ce droit ne lui appartenait point? Il lui avait parlé de sa tante... Hélas! que pouvait-elle maintenant?

Mais à ceux qui sont sans appui, un recours du moins ne manque jamais. Nuala éleva sa pensée vers Dieu, et son esprit enfiévré recouvra un peu de repos. « Je suis faible et lâche, se dit-elle. La crainte d'être accusée d'une mauvaise action ne va-t-elle pas me pousser à en commettre une? Je n'aimais pas cet homme, j'avais au moins pour lui de l'estime; maintenant je le méprise, il m'inspire de l'horreur. Avec de pareils sentiments, dois-je songer à l'épouser? Ne profanerais-je pas un sacrement auguste? Ne serais-je pas coupable aux yeux de ma conscience? Dieu délivre ceux qui espèrent en lui; puisque je n'ai à me reprocher aucune faute, pourquoi ne mettrais-je pas ma confiance en son seul secours? »

Sa longue insomnie avait duré la nuit entière. La tardive aube de décembre blanchissait déjà sa fenêtre. Elle sonna Brigitte, qui s'effraya de lui voir le visage si défait.

— Donnez l'ordre qu'on attelle dans une heure, ma bonne Brigitte; il faut que j'aille chez ma tante Nancy.

La femme de charge stupéfaite objecta sa foulure; on voyait aisément que Nuala était malade, qu'elle avait une grosse fièvre; il y aurait imprudence à sortir. Elle serait obligée de s'arrêter en route, ou si elle arrivait au bout du chemin, elle ne pourrait revenir à Castle-Garret.

— Je compte demander à ma tante de me garder quelques jours, répondit Nuala.

Peu rassurée par cette perspective, Brigitte réussit à retarder jusque vers le milieu du jour le départ de sa maîtresse. Nuala eut grand'peine à gagner la voiture, mais elle était peu sensible à la douleur physique, la souffrance morale l'absorbait tout entière. Sa seule crainte était de rencontrer en chemin Fergus Lynch, elle ne respira qu'au moment où elle se vit arrivée à la porte du château.

Miss Nancy, qui avait entendu les roues crier sur le sable des

allées, accourait à sa rencontre. Elle considéra d'un œil attendri, quoique sans surprise, le visage bouleversé de sa nièce, puis elle la gronda de s'être mise en route.

— Nuala, mon enfant, pourquoi ne pas m'avoir prévenue que vous vouliez me voir? Je serais allée à Castle-Garret.

Tout en parlant, elle lui aidait à monter le perron. Le mouvement avait de nouveau gonflé le pied de Nuala; miss Nancy, qui était grande et robuste, dut presque porter sa nièce jusqu'au salon, où elle l'installa sur le divan. La jeune fille s'aperçut alors que sa tante n'était pas seule, Robert Thurgood venait de s'approcher d'elle.

Une vive rougeur monta au front de Nuala. Comment oserait-elle expliquer devant lui les honteuses manœuvres de Fergus Lynch? Mais, en même temps, une intime impression de confiance et d'espoir remplissait son âme; elle ne se sentait plus sans défense.

Miss Nancy entra aussitôt en matière.

— Ma chère enfant, M. Thurgood m'a tout appris. Je n'ai jamais eu pour Fergus Lynch qu'une sympathie médiocre, je ne le croyais pourtant pas capable d'une telle bassesse.

— Non, ma tante, M. Thurgood ne vous a pas tout dit.

Elle baissa ses longues paupières, dont les cils noirs virent franger sa joue.

— J'ai vu Fergus Lynch hier, continua-t-elle, tandis qu'un tremblement convulsif s'emparait d'elle à ce souvenir, il m'a menacée de... de me perdre, si je refuse de remplir ma promesse.

— De vous perdre? s'écria miss Nancy. Je voudrais bien savoir comment s'y prendrait le misérable!

D'un geste rapide, elle avait ôté ses lunettes pour mieux considérer Nuala; elle vit son trouble, sa rougeur, et s'approchant, elle l'entoura de ses bras comme pour la protéger.

— Quel moyen peut-il avoir d'exécuter sa menace? demanda Thurgood.

Après beaucoup d'hésitation, Nuala raconta le piège que lui avait tendu Fergus Lynch, et dans lequel son ignorance des affaires l'avait fait tomber. Pouvait-elle croire qu'il y eût un tel péril à lui donner sa signature?

Miss Nancy l'écoutait bouche béante, les yeux démesurément ouverts par une stupéfaction inexprimable.

— Ma pauvre enfant! ma pauvre enfant! Personne ne croira jamais une telle infamie!

Thurgood était resté calme; la légère contraction qui plissait le coin de ses lèvres laissait seule deviner ses sentiments intérieurs.

— Rassurez-vous, miss O'Donnell, cet homme ne pourra vous nuire. S'il est sage, il fera mieux de songer à lui-même.

— Que voulez-vous dire? demanda miss Nancy.

— Que le désir de délivrer miss O'Donnell de poursuites odieuses m'a mis sur la voie de découvertes auxquelles je ne m'attendais pas, mais dont il sera facile de se servir.

— Avant toutes choses, ne faudra-t-il pas retirer le reçu dont ce malheureux menace de faire un si odieux usage?

— Ne lui donnons pas encore l'alarme. Il vaut mieux qu'il garde sa sécurité un ou deux jours.

La tranquille assurance que respiraient ses paroles gagnait miss Nancy aussi bien que Nuala.

— J'aurais aimé, dit-elle, à lui jeter au visage l'argent dont il a cru salir ma nièce; mais vous avez plus que nous, monsieur Thurgood, l'expérience des affaires. Je souhaiterais seulement que le nom de Nuala ne fût pas prononcé. Je sais bien que cette calomnie est invraisemblable; pourtant il vaut mieux ne pas faire tant de bruit autour d'une jeune fille.

— Ne craignez rien. Grâce au ciel, nous ne vivons pas dans un monde où les honnêtes gens n'aient aucun moyen de se protéger.

Puis, se tournant vers Nuala :

— L'intimidation est l'arme la plus dangereuse dont les êtres de cette espèce puissent se servir. Vous l'avez détournée en venant ici. Quant à vous éclabousser de son immonde venin, ce n'était pas en son pouvoir. Les anges sont hors de l'atteinte des serpents, miss Nuala.

C'était la première fois qu'il l'appelait ainsi. Jamais la jeune fille n'avait entendu prononcer son nom avec cet accent dans lequel on sentait passer l'âme tout entière. Ses angoisses avaient disparu; un sentiment de sécurité d'une inexprimable douceur succédait à son effroi. Peu lui importait de savoir quel moyen Thurgood comptait employer pour réduire Fergus Lynch à l'impuissance; il lui avait dit de ne pas craindre, elle croyait à sa parole.

Miss Nancy, alarmée d'abord autant qu'indignée, se calmait peu à peu. L'idée de l'insulte faite à une nièce qu'elle chérissait l'avait mise hors d'elle. Mais elle ne pouvait se dissimuler qu'en cette délicate affaire, l'assistance de Thurgood lui était fort utile. Avec l'élan et la vivacité de son caractère, elle lui tendit la main :

— Monsieur, je m'étais promis de ne jamais vous recevoir; mais que d'autres blâment votre conduite, nous vous devons trop de reconnaissance pour vous juger. . . . .

. . . .

XIV

Vers la fin de cette même semaine, un homme de l'extérieur le plus correct débarquait à Londres, par le premier convoi du matin. Il déjeuna copieusement dans l'un des meilleurs hôtels, puis, traversant le Strand, il se dirigea vers Whitehall.

— Pourrais-je parler à votre officier? demanda-t-il à l'un des policemen de service.

On l'introduisit auprès de ce fonctionnaire, qui s'enquit poliment de l'objet de sa requête.

— Je suis un avoué du nord de l'Irlande, répondit l'étranger. Le but de mon voyage est de poursuivre un individu qui a commis des vols considérables au préjudice d'un de mes clients.

— Faites-moi connaître les détails de l'affaire, monsieur, dit l'officier de police.

— Pour le moment, tout ce que je désire, c'est de savoir quels sont les pays avec lesquels nous n'avons pas de traité d'extradition. Le fripon est habile et, très vraisemblablement, voudra se mettre à l'abri dans un endroit de ce genre.

L'officier de police alla prendre un gros livre et donna au respectable visiteur l'information qu'il désirait, mentionnant l'Espagne parmi les contrées où l'extradition n'existait pas.

Le soir même, un vaisseau en partance pour la côte espagnole emmenait l'étranger.

Vingt-quatre heures plus tard, l'officier de police recevait d'Irlande des instructions lui enjoignant d'arrêter Fergus Lynch, de Donnelstown, sous la double prévention de faux et de détournement. Le fonctionnaire poussa une exclamation de surprise. Le signalement qui lui était adressé n'était autre que celui de ce gentleman d'une irréprochable tenue, auquel lui-même avait fait connaître les pays où les malfaiteurs peuvent trouver un sûr asile.

Fergus Lynch était hors de la portée de la loi; par ses ruses, il avait su échapper au châtiment de ses crimes; mais il était démasqué à Donnelstown. Une fois sur le chemin des découvertes dont il avait parlé à miss Nancy, Thurgood était homme à les mener jusqu'au bout. Il avait donc appris que, depuis plus d'un an, l'honnête attorney s'était arrangé de façon à réunir entre ses mains des sommes considérables. La réputation dont il jouissait dans le district écartait de lui tout soupçon; ceux auxquels ses manières mielleuses inspiraient moins de sympathie n'auraient osé manifester un doute au sujet de l'honorabilité de son caractère, et beaucoup d'autres, entraînés par une confiance sans bornes, lui apportaient leurs fonds pour qu'il eût à les faire valoir. Quant au but de ses coupables

manœuvres, les révélations de Nuala le rendaient facile à comprendre. Il voulait racheter Castle-Garret, obtenir la main de la jeune fille, et, plus tard, si cet édifice de fraude et de mensonge menaçait de s'écrouler, il lui resterait encore la ressource de s'enfuir avec une somme qui pouvait être considérée comme une véritable fortune.

Ce qui montrait la progression suivie par les pensées de Fergus, c'est que, d'abord, les détournements avaient été peu nombreux ; la beauté de Nuala O'Donnell avait excité sa passion coupable, mais il ne visait alors que Castle-Garret. Puis il avait réfléchi qu'un jour ou l'autre, il courait risque d'être découvert ; il avait assez fait déjà pour ne plus éprouver de scrupule ; élargissant donc le champ de ses opérations, il avait réussi à devenir le détenteur d'un capital considérable, eu égard à la pauvreté du pays. Non moins prudent qu'avisé, il avait eu la précaution d'acheter le zèle d'un ou deux individus, tenant à la police par de secrètes attaches, et le jour même où Thurgood se rendait chez Richard Stevens pour convenir des mesures relatives à son arrestation, il avait été prévenu du péril qu'il courait. Lorsque les agents se présentèrent à sa demeure, il était parti depuis la veille.

Dire quelle fut la consternation de Donnelstown serait impossible. Fergus Lynch, l'honnête Fergus Lynch, le modèle des attorneys, la lumière et l'orgueil de la ville, accusé de fraude, poursuivi par la police ! C'était à n'y pas croire. Puis vinrent l'inquiétude et la colère. Beaucoup de familles voyaient leur fortune compromise. Des petits marchands, des ouvriers même avaient déposé chez Fergus leurs modestes épargnes. Quand on fut bien assuré qu'il avait fui, emportant toutes les valeurs dont il était parvenu à remplir la caisse de l'étude, la fureur des habitants éclata, passionnée, violente, tumultueuse. La foule entoura la maison en poussant des cris de mort ; les uns voulaient y mettre le feu, les autres ne parlaient de rien moins que de pendre le malheureux Terry Drake, resté seul au milieu de cet orage. Il fallut que miss Nancy, lui faisant un bouclier du respect qui l'entourait elle-même, le tirât des mains de la multitude ivre de rage, et lui donnât chez elle un refuge.

Pour accomplir cet acte de charité en même temps que de courage, miss Nancy avait laissé Nuala seule à Glencastle. La jeune fille s'était fait bien vite une douce habitude de rester avec sa tante, et ne parlait pas encore de retourner à Castle-Garret. Après les terribles secousses qu'elle avait subies, elle éprouvait un indicible besoin de se sentir entourée d'affection ; une sorte de langueur s'était emparée d'elle. Maintenant qu'elle était libre de toute crainte, il semblait qu'elle dût se reprendre à vivre ; les premiers jours qui avaient suivi sa délivrance, elle avait, en effet, senti quelque chose

des impressions du convalescent qui vient d'échapper aux terreurs de la mort. Puis une réaction s'était faite; ses nerfs, trop surexcités sans doute, lui retiraient leur force factice, aujourd'hui qu'elle n'avait plus besoin de soutenir contre l'infortune une lutte inégale. Enfoncée dans un fauteuil devant la fenêtre du parloir, elle contemplait les vallons pittoresques et les montagnes neigeuses, témoins de ses rencontres avec Thurgood. C'était là que s'était éveillée dans leurs deux âmes la sympathie à laquelle Nuala devait d'avoir échappé aux pièges de Fergus. Mais c'était là aussi, dans les replis de ces gorges profondes, que se dressaient les habitations désolées du village désert; Nuala pensait à ces choses, et le manteau de neige qui recouvrait les sommets arides lui faisait l'effet d'un linceul. Les habitants de Glenveih s'étaient rendus coupables, mais la rigueur de la répression n'avait fait qu'aigrir les esprits; Thurgood commençait à s'en convaincre en voyant les haines qu'il avait soulevées. Quant au système d'émigration proposé comme le moyen de remédier à tant de misères, un Anglais pouvait l'admettre; les Irlandais devaient comprendre qu'il livrait leur sol à l'envahissement.

Le pâle soleil de décembre luttait encore contre la brume du soir; le temps était doux pour la saison, et le pied de Nuala, bandé avec soin, ne l'obligeait plus maintenant à un repos absolu. Elle résolut de sortir pour échapper à la tristesse de ses pensées. La neige des journées précédentes avait fondu légèrement et laissait voir en quelques places la verte parure des pelouses; les arbres étaient diamantés par le givre; Nuala aimait à respirer la piquante brise des montagnes; enfant du pays, elle était accoutumée à ses froides caresses. Mais elle avait trop présumé de ses forces; elle était à peine arrivée au tiers de l'avenue de bouleaux, quand elle sentit à la cheville une douleur qui l'obligea à regarder autour d'elle où elle pourrait s'arrêter. Non loin de là, au fond d'une courte allée, se trouvait un banc protégé par une sorte de grotte artificielle, entourée d'un épais taillis duquel émergeaient de grands arbres. Ce fut vers ce banc qu'elle se dirigea. Au moment où elle venait de s'y asseoir, elle aperçut, traversant l'avenue principale, un homme de haute taille qui se dirigeait vers le château. Elle poussa un petit cri en le reconnaissant, c'était Robert Thurgood.

Si faible qu'eût été son exclamation, il l'avait entendue. Il s'approcha, et se tenant debout devant elle, tandis que sa grave physionomie s'éclairait d'une lueur qui ressemblait à un sourire :

— Je rapporte à miss Nancy le reçu qu'elle m'a chargé de retirer. Tout est en ordre maintenant.

— Comment vous remercier ? dit-elle, en attachant sur lui un si doux regard, que Thurgood se serait senti récompensé, eût-il

même fait les plus grands efforts et les plus pénibles sacrifices.

Elle se levait pour reprendre le chemin du château. Un bruit léger, pareil à celui d'un homme qui se glisse avec précaution au milieu d'un taillis, lui fit tourner la tête; une petite pierre, détachée de la grotte, vint rouler à ses pieds. Au même instant, un coup de feu partit, Robert Thurgood chancela, puis s'affaissa sur le sol; il avait reçu la décharge en pleine poitrine.

Avec un cri de terreur, de désespoir, Nuala s'agenouilla près du blessé, cherchant à le soutenir. Il rouvrit les yeux, et vit la douleur empreinte sur son visage. Alors les lèvres de Thurgood s'agitèrent faiblement, mais aucun son ne s'en échappa. Sa main pressa celle de la jeune fille; puis un filet de sang teignit le bord de sa bouche, il était mort.

Nuala, éperdue, appelait du secours. Un pas se fit entendre. Randal Mac Sorley, pâle, l'œil hagard, était devant elle, un revolver à la main.

— Randal! s'écria-t-elle avec un mouvement d'horreur, ce n'est pas vous qui avez commis un pareil crime!

Le visage décomposé de Randal devint livide, ses bras retombèrent inertes, il attacha sur sa cousine un regard de navrant reproche.

— Nuala! Nuala! Vous! avoir un pareil doute!

La détonation avait été entendue. De la route comme du château, accouraient plusieurs personnes; parmi elles, se trouvait l'inspecteur Richard Stevens. Il revenait de Donnelstown, et précédait de quelques minutes seulement miss Nancy et Terry Drake.

Richard Stevens embrassa d'un coup d'œil la scène qui s'offrait à lui : Robert Thurgood, inanimé, gisant sur le sol; Nuala, défaillante; Randal, l'œil sombre, les traits bouleversés; à ses pieds, le revolver qui s'était échappé de ses mains.

— Monsieur Mac Sorley, demanda l'inspecteur, pouvez-vous m'expliquer comment a été commis ce lâche attentat?

Randal le regarda un instant sans répondre, puis il dit d'une voix brève :

— Le voici. Je venais chez miss O'Neil, quand j'ai aperçu de loin un homme qui se glissait dans les taillis. J'ai voulu le suivre, pensant qu'il avait quelque mauvais dessein. Au moment où j'arrivais près de la grotte, je l'ai vu décharger le revolver et s'enfuir, jetant à terre son arme que j'ai ramassée.

— Vous avez reconnu cet homme!

— Oui.

— Son nom?

— Monsieur Stevens, je ne suis pas un dénonciateur.

Un murmure s'éleva parmi les personnes qui étaient arrivées

avec l'inspecteur. Les serviteurs du château témoignaient, au contraire, hautement leur approbation.

— Montrez-moi le revolver, dit Stevens.

Il se mit à le considérer avec attention, le tournant et le retournant en tous sens. C'était une arme riche et finement travaillée. Au milieu des ciselures se trouvaient des initiales. L'inspecteur les lut à haute voix :

R. M. S.

Un silence de mort suivit ces paroles. Randal fut le premier à le rompre.

— C'est vrai. Le revolver m'appartient. Depuis quelque temps, je l'avais perdu.

— Vos explications, monsieur, dit froidement Stevens, paraissent peu vraisemblables. Vous aurez à vous disculper devant la justice des charges qui pèsent sur vous.

Miss Nancy arrivait en ce moment. Le vieux Peter avait été au-devant d'elle pour la prévenir du tragique événement qui venait d'avoir lieu. Elle avait entendu les dernières paroles de Stevens. Courant à Randal, elle posa sa main sur l'épaule du jeune homme, et, se tournant vers ceux qui l'entouraient :

— Honte à vous, dit-elle, de ne pas défendre un innocent! Randal n'est pas plus coupable de ce crime que je ne le suis moi-même! Que ceux qui veulent prendre sa cause, s'avancent et le disent!

Randal étendit la main, et d'une voix lente :

— Non, miss Nancy, les apparences m'accusent, je le reconnais.

Puis, s'avançant vers l'inspecteur :

— Monsieur, je suis votre prisonnier.

Pendant ce temps, on avait donné à Robert Thurgood les premiers soins, mais on avait bien vite reconnu qu'ils étaient inutiles. Le docteur Fennessy, appelé en toute hâte, ne put que faire transporter le corps au château, après les constatations médicales.

De son côté, Richard Stevens avait envoyé quérir un détachement de police. Au moment où Randal était emmené par les agents, miss Nancy, qui ne l'avait pas quitté, le serra dans ses bras :

— Mon cher Randal, mon enfant, dit-elle, je ne vous croirais coupable que si vous m'en faisiez vous-même le serment. Dussé-je vendre Glencastle, je remuerai ciel et terre jusqu'à ce que j'aie prouvé votre innocence! . . . .

. . . .

La mort de Robert Thurgood causa dans tous le pays une commotion profonde. La grande majorité des Irlandais condamnaient et désavouaient le crime; mais une sourde effervescence régnait dans

les masses, et les propriétaires anglais se voyaient tous en péril. Ce fut donc en vain que miss Nancy déploya en faveur de Randal toute l'activité de son dévouement. Les juges sentaient bien qu'ils n'avaient pas sous les yeux le vrai coupable; il y avait, dans la défense du jeune homme, un accent de vérité, de franchise, qui imposait la conviction. Cependant le revolver était contre lui une charge accablante.

— Vous connaissez le meurtrier, nommez-le, dit le juge; expliquez comment l'arme s'est trouvée en sa possession.

— Je l'ignore. Quant à dénoncer un Irlandais, c'est une lâcheté dont je ne suis pas capable.

Rien ne put vaincre sa résistance. Livrer à la justice anglaise un compatriote est pour un Irlandais le comble de l'infamie. Ce stigmate de déshonneur le poursuit sa vie entière et imprime à son front une tache indélébile.

— En refusant de nous faire connaître l'assassin, vous acceptez la responsabilité de l'attentat, vous en êtes complice, dit sévèrement le juge.

— Je réprouve le crime, mais je ne livrerai pas le coupable, répliqua Randal avec fermeté. Du reste, ajouta-t-il en évitant de se tourner vers les assistants, de crainte que son regard parût désigner quelqu'un, l'homme qui a tiré sur M. Thurgood est ici; qu'il se nomme, s'il le veut... S'il veut se taire, qu'il ne craigne pas, je n'aurai pas la faiblesse de le trahir.

Il se fit dans l'assemblée un grand silence. Miss Nancy, le cœur palpitant, interrogeait du regard tous ceux qui se trouvaient dans la salle.

Mais personne ne se leva. Le jury fut appelé à rendre son verdict. Il déclara Randal complice du meurtre de Thurgood, en le recommandant toutefois à la clémence du tribunal.

— Encore une fois, Randal Mac Sorley, voulez-vous nommer l'assassin? demanda le président.

— Non! répondit le jeune homme.

Alors, devant l'assemblée frémissante, le jugement fut rendu. Il condamnait Randal à dix ans de travaux forcés.

— Un cri perçant retentit dans la salle.

— Mon enfant! mon cher enfant! s'écria miss Nancy en se précipitant vers Mac Sorley. . . . .

. . . .

Deux ans ont passé sur les événements que nous venons de décrire. Castle-Garret est aujourd'hui solitaire, car Nuala ni Garret O'Donnell ne sont retournés l'habiter. Le vieux gentilhomme est mort à Nice de l'affection qui depuis longtemps causait à sa fille de

si vives inquiétudes. Nuala n'a pu se rendre auprès de lui pour l'assister au moment suprême; elle n'a pas non plus accompagné miss Nancy à Dublin, lors du jugement de Randal. Le soir même du jour où Thurgood expirait sous ses yeux, une fièvre dangereuse l'avait saisie, et, durant de longues semaines, sa vie était restée en péril. Un effrayant délire lui représentait des scènes de sang et de meurtre ; le nom de Thurgood, mêlé à ceux de Duncan Cameron et de Fergus Lynch, revenait sans cesse sur ses lèvres. Enfin, sa jeunesse, jointe aux tendres soins de sa tante, avait triomphé du mal. Le terrible hiver de la famine la trouva debout, aidant miss Nancy à multiplier les ressources d'une infatigable charité. Son âme de chrétienne avait compris qu'à ceux auxquels la Providence refuse le bonheur, il reste les consolations austères du devoir. Nul n'a le droit de regarder la vie comme un fardeau, quand il peut faire un peu de bien. Ceux qui habitent le district de Glenveih peuvent maintenant voir une jeune fille, en vêtements de deuil, visitant, avec miss Nancy, les cabanes des pauvres tenanciers, et partageant leurs bénédictions. C'est Nuala O'Donnell.

Randal n'a pas subi la peine à laquelle il s'était soumis. Comme on a pu le pressentir, le meurtrier de Thurgood n'était autre que Bernard Clancy, le farouche tenancier de la Vallée des Aunes. Chargé par un comité secret, auquel il était affilié depuis longtemps, de frapper le « Saxon de Glenmore », il avait accompli son sanglant mandat; puis, voyant que Mac Sorley n'était pas condamné à la peine capitale, il avait quitté le pays. Mais, compromis dans une autre affaire, il avait été saisi par la justice, et ses aveux avaient démontré, d'une façon qui ne laissait aucun doute, l'innocence de Randal. C'était lui qui avait dérobé le revolver ; pendant plusieurs jours, il s'était attaché aux pas de Thurgood, et avait guetté, avec une infernale persévérance, le moment d'accomplir son œuvre sinistre.

Le retour de Randal fut un véritable triomphe. Le peuple de Donnelstown voulut lui faire une ovation ; il s'y refusa. « En voyant Thurgood frappé à mort, dit-il à miss Nancy, j'ai compris que la violence de mes articles avait pu égarer le patriotisme d'hommes ignorants; la presse a une redoutable puissance, ceux qui l'oublient sont coupables, c'est pour cela que je me suis laissé condamner. »

Mais, bien qu'il déclinât tout honneur, il n'en était pas moins devenu l'idole de la foule. Des élections eurent lieu peu après; le choix unanime des Irlandais se porta sur lui. Nommé à une majorité imposante, il siège aujourd'hui à la Chambre des communes.

Pierre du Quesnoy.

UN NOUVEAU ROYAUME

(ROUMANIE[1])

On compte dans la principauté cent soixante-treize couvents d'hommes et de femmes de fondation très ancienne. Dans le district de Suciava, voisin de celui de Botosiani, il y en a plusieurs qui jouissent d'une grande célébrité. Pour m'y rendre, il me faut redescendre la vallée du Siret jusqu'à Pascani, où l'on trouve toujours des carrioles pour faire ces excursions. En quelques heures, on franchit la colline qui sépare le Siret de la Moldova, large rivière qui descend des montagnes de Bucovine. La Moldova reçoit un nombre infini de petits ruisseaux qui creusent leurs lits au travers des contreforts des Carpathes. C'est au fond de ces gorges que sont enfouis les monastères. A peine a-t-on dépassé la petite ville de Nemtiu, qu'on aperçoit sur le flanc d'un rocher dénudé les grands murs d'une ancienne forteresse, qui a été, dit-on, construite, au commencement du treizième siècle, par les chevaliers teutoniques appelés par le roi de Hongrie, André II, pour protéger le royaume contre les Tatars Cumans, et qui a servi depuis de base d'opérations pour la défense du territoire moldave, soit contre les Turcs, soit contre les Polonais. Le long de la route, est une jolie chapelle en bois, surmontée de trois tourelles recouvertes de planchettes en sapin, découpées en forme d'écailles et qui s'arrondissent suivant les renflements capricieux des coupoles. Cette gracieuse construction, entourée de palanques, escortée d'une petite hutte de bois qui lui sert de campanile, est la chapelle du petit village de *Venatori*, dont le nom consacre le souvenir de la défense héroïque des dix-neuf chasseurs des montagnes qui, derrière les murs de la forteresse voisine, arrêtèrent pendant plusieurs jours l'armée de Sobieski. Encore quelques kilomètres à parcourir à travers de hautes futaies, et tout à coup apparaissent d'immenses constructions encadrées de grands murs blancs, et surmontées de tours et de clochetons : c'est

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 avril 1881.

le monastère de Nemtiu, le plus important de la Moldavie. Les vastes dépendances qui l'entourent en font presque une ville. On voit de tous côtés, échelonnés sur les coteaux et à demi cachés par les arbres, de jolis cottages où habitent les moines.

La charrette me déposa à 100 mètres du couvent, à la porte d'une petite maison en rez-de-chaussée, destinée aux étrangers (*arhondaric*). Un frère en robe de bure, coiffé d'un haut cylindre de feutre noir (*skofi*), m'installa dans une chambre garnie de longs divans, et s'empressa de me servir du jambon, du fromage, des confitures... Je n'avais pas terminé ce copieux repas, que je vis venir à moi un jeune étudiant roumain, parlant bien le français, et qui m'offrit de me faire visiter le couvent.

En face de l'entrée est une immense rotonde, percée d'arcades et recouverte d'un dôme aux profils bulbeux, qui abrite une vaste piscine. C'est sous cette coupole que les six cents moines qui peuplent le monastère viennent se ranger le jour de la Saint-Jean pour la bénédiction de l'eau. Pour pénétrer dans le couvent, nous passons sous une grosse tour carrée, où sont les cloches (*clopolnita*); de chaque côté du porche sont assis de vieux moines, les uns avec le bonnet noir évasé dans le haut (*poteapic*), coiffure réservée aux prêtres, les autres portant une épaisse calotte de laine. Ils sont blottis les uns contre les autres, se chauffant au soleil, la tête enfoncée dans les épaules et la figure à demi cachée par une barbe inculte. Ces *caloyers* (bons vieillards) tournent machinalement entre leurs doigts les grains de leurs chapelets; sans ce mouvement on pourrait les croire momifiés. Il paraît que leur vie intellectuelle n'est guère plus active. Ils se recrutent tous parmi les paysans et passent leur vie à labourer un coin de champ ou à cultiver leur jardin. Pendant leur noviciat, on ne leur apprend que juste ce qu'il faut pour figurer dans les cérémonies religieuses et psalmodier quelques formules. Le reste du temps est employé au service des cuisines, à l'entretien du bâtiment ou bien à la confection des vêtements pour les religieux.

La cour où nous entrons a la forme d'un long quadrilatère; elle est garnie de deux étages de galeries, et le milieu est occupé par la grande église du monastère. Un moine nous conduit à la sacristie, ouvre de hautes armoires d'où il sort des encensoirs en argent repoussé, des reliquaires ciselés et des vases sacrés ornés de pierreries, il découvre ensuite avec orgueil toute une collection d'ornements en velours, de tentures en vieux damas, de chasubles en brocart. Nous traversons l'église; elle est silencieuse et obscure, et j'ai beau chercher, je ne distingue nulle part de religieux en prière. En dehors des heures d'offices, le lieu saint est toujours

désert. Nous allons dans la salle de réunion, nous visitons quelques cellules. Tout est vide, dénudé, délabré.

Le synode de l'Église roumaine se compose de deux archevêques métropolitains et de seize évêques. Les évêques ne peuvent être choisis que parmi les moines. Il en est ainsi, parce que les moines étant tenus au célibat, on ne court pas le risque de voir les revenus des dotations du clergé détournés au profit des familles des prélats; on n'aurait pas la même garantie avec les prêtres séculiers qui sont presque tous mariés. Mais, par contre, les représentants du clergé dans le sénat devant avoir le rang d'évêque, les hommes qui ont à défendre les intérêts religieux, quelque austères et vénérables qu'ils puissent être, n'ont pas la connaissance des exigences de la vie sociale, et ne se font pas une idée exacte du rôle que le clergé doit jouer dans un pays où tout est à réformer.

A leur origine, les couvents n'étaient pas seulement des lieux de retraite, ils étaient surtout des établissements de bienfaisance. Les immenses revenus dont ils disposaient avaient des affectations déterminées : entretien d'hôpitaux, d'asiles d'aliénés, de typographies pour livres d'église. On leur avait aussi imposé la charge de constituer des dots pour les filles des boyards devenus pauvres. Les voyageurs et les paysans qui descendaient des montagnes pour travailler dans la plaine devaient y être reçus gratuitement. Ces établissements répondaient, en outre, à une nécessité politique. Les populations, sans cesse exposées aux invasions des Turcs, des Tartares, des Hongrois, des Polonais, des Russes, se sauvaient à l'approche de l'ennemi et allaient se cacher dans les forêts inaccessibles des Carpathes. Elles trouvaient au fond des gorges ces vastes monastères, où elles apportaient tous les objets précieux et attendaient que la tourmente fût passée. Plus tard, quand le pays fut livré au clergé grec et tomba sous la domination despotique des princes phanariotes, on ne nomma plus comme supérieurs (*igoumènes*) que des moines grecs choisis dans les couvents de Turquie. Les œuvres charitables que les monastères roumains avaient mission de remplir étant négligées, les nouveaux supérieurs prélevaient la plus grande partie des revenus pour les couvents de terre sainte, du mont Sinaï et surtout du mont Athos. Pendant tout le commencement de ce siècle, les Roumains firent entendre les plus vives réclamations; mais les Russes, protecteurs des saints lieux, avaient garde de faire cesser ces abus. On estimait à 9 millions environ les sommes provenant des couvents et qui étaient prélevées chaque année pour les monastères étrangers. Pendant les années qui ont suivi la guerre de Crimée, il s'est élevé de longs débats sur ce point. D'une part, le gouvernement roumain cherchait à enlever au clergé

grec l'administration de ces établissements; d'autre part, les religieux grecs prétendaient que les chrysobules, qui *dédiaient* les monastères roumains à divers couvents grecs situés à l'étranger, ne les constituaient pas simples administrateurs bénéficiaires, mais en faisaient de véritables propriétaires. La sécularisation des biens des couvents dédiés, qui eut lieu en 1862, a remis entre les mains de l'État la plus grande partie de ces domaines. Depuis 1864, le recrutement des ordres religieux est devenu très difficile. Ceux qui ont terminé les études de degré supérieur dans les séminaires peuvent seuls se faire moines à tout âge, les autres n'ont le droit d'entrer dans les ordres qu'à l'âge de soixante ans ou s'ils sont infirmes. C'est donc à bref délai l'extinction des ordres religieux.

Nous nous dirigions vers l'asile d'aliénés qui dépend du couvent, quand un religieux s'approcha de nous. Malgré sa barbe hérissée, son teint hâlé et son épaisse robe de bure, je fus frappé de son air de distinction, de la vivacité et de la pénétration de son regard. Il pouvait avoir une quarantaine d'années. Mon compagnon échangea quelques mots avec lui, puis il me présenta. C'était l'économe qui, prévenu de mon désir d'aller au couvent de femmes d'Agapia, venait m'offrir une voiture pour le lendemain. « Vous savez, me dit mon cicerone, que pour les fonctions d'économe, qui sont les plus importantes dans les monastères, on choisit toujours le sujet le plus distingué. Nous irons le voir dans un moment; allons d'abord chez le supérieur. » Le supérieur habite un petit chalet fait de troncs de sapins posés horizontalement et recouvert de batardeaux; je le trouvai très affairé; il était en train de faire étayer sa maison. Il nous tendit sa main à baiser, pendant qu'il maintenait de l'autre l'échelle sur laquelle était monté le charpentier. Le moment n'était pas propice à un entretien, nous nous rendîmes chez l'économe, où nous fûmes reçus avec un peu plus de cérémonial. Le moine prit plaisir à nous montrer sa maisonnette : quatre petites pièces, donnant sur un balcon qui forme galerie extérieure. Il nous introduisit ensuite dans sa cellule, et je le questionnai sur les origines du couvent. — A la fin du quatorzième siècle, ce monastère n'était qu'un simple ermitage; cent ans plus tard, Étienne le Grand construisit sur cet emplacement un vaste monastère qui, deux siècles après, fut détruit par les Polonais. Je ne pus rien obtenir de plus que ce qui se trouve dans les différents guides. Quand il apprit que j'arrivais de Bulgarie, le moine intervertit les rôles et s'informa avec une insistance marquée de l'état de cette nouvelle principauté; puis, ouvrant le tiroir de sa table, il en sortit une carte de Kiepert pour suivre les explications que je lui donnais; cette carte était surchargée de notes qui prouvaient qu'il l'avait longuement étudiée.

Le lendemain il me conduisit sur une colline d'où l'on peut embrasser d'un coup d'œil tout le panorama du monastère, et exprima le plaisir qu'il aurait si je faisais un croquis du couvent pour le rapporter en France. Un gros frère qui passait par là voulut figurer dans le paysage, et me pria d'écrire son nom sur mon album, — Stefan Pusnicu. — Il espérait sans doute passer ainsi à la postérité. Il n'en fallut pas davantage pour lier amitié, et au moment où l'économe, qui m'avait reconduit jusqu'à la voiture, me donnait en signe d'adieu une double accolade, le frère Stefan accourut, un grand parapluie rouge sous le bras, et me dit avec une mine réjouie : « Nous nous embrasserons en chemin, car je vais profiter de l'occasion pour faire une promenade jusqu'à Agapia », et il sauta lestement auprès du cocher. Au lieu d'aller directement à Agapia, l'étudiant roumain et le moine me firent faire un grand détour pour visiter le petit couvent de Secu, où vivent cinquante religieux. Cette maison est perdue dans la région la plus solitaire, et les montagnes qui l'entourent ont un aspect sauvage. La disposition des bâtiments est la même que celle du monastère que nous venons de quitter, mais il y a des pans de murs qui menacent ruine, les cellules ne sont pas habitables, et les religieux qui errent dans la grande cour ont l'air de fantômes. Il y a pourtant dans la sacristie quelques vases sacrés et des saintes images que les moines voulurent nous montrer sans omettre une seule pièce. Nous fîmes ensuite visite à un igoumène, dont le chalet, situé à quelques pas du couvent, est confortable et même meublé avec une certaine recherche. Je fus reçu par un vieillard de haute stature, dont la longue barbe d'une blancheur éclatante, soigneusement brossée, s'étalait sur sa poitrine et touchait presque sa ceinture. Bien qu'il fût à peu près centenaire, il marchait droit et d'un pas alerte. Il me fit asseoir près de lui, me demanda ce qui se passait en France, me parla de la situation malheureuse faite à son pays par les derniers événements, s'informa auprès du jeune Roumain qui m'avait accompagné des nouvelles de plusieurs de ses compatriotes, et termina par une exhortation sur le mariage... En nous quittant, il nous dit que depuis quatre-vingts ans il vivait de pain de maïs et de légumes, et qu'en retour, Dieu lui avait donné une santé qui n'avait jamais subi la moindre atteinte.

Au lieu de prendre le chemin d'Agapia, le moine nous faisait pénétrer plus avant dans la montagne. Nous étions en pleine forêt depuis longtemps déjà. Il voulait me montrer un autre ermitage plus solitaire encore. J'obtins non sans peine de rebrousser chemin. Il fallut repasser par Nemtiu et pénétrer dans une autre gorge étroite. De chaque côté, le rocher se dresse en des escarpements qui servent d'assises à d'épaisses forêts de sapins. A mesure qu'on avance, la

gorge se rétrécit et l'eau bouillonne avec plus de fracas dans le fond du ravin. On a peine à croire qu'il y ait place dans cet antre pour une vie humaine. Depuis un moment le moine avait perdu sa gaieté; il avait plié son grand parasol rouge, enfoncé son bonnet et se serrait dans son froc tout en frissonnant. Le couvent d'Agapia montra enfin ses longs murs percés de mille fenêtres. Ces grands bâtiments, blanchis à la chaux et adossés aux montagnes, dessinent durement leurs contours sur les sombres masses de verdure qui les tapissent. Les croupes boisées tombent en pentes roides et enveloppent si étroitement le monastère, que le soleil ne peut y pénétrer qu'en plein midi. Aux abords du couvent, la route est bordée de jardins et de cottages destinés aux religieuses qui ont des ressources personnelles et désirent vivre en dehors de la communauté.

On entre au couvent d'Agapia, comme à celui de Nemtiu, par un large porche surmonté d'une haute tour. Au milieu de la cour est la chapelle. Des galeries de bois s'étagent le long des bâtiments et donnent accès aux cellules. Deux sœurs converses sont venues nous recevoir. Elles ont sur la tête un bandeau noir et portent une épaisse robe de laine marron et une ceinture de cordes. Ces grandes femmes pâles et amaigries ont le regard atone, et semblent minées par l'ascétisme le plus rigoureux. Mon jeune compagnon fait valoir sa parenté avec une des religieuses, et on nous donne la meilleure des chambres réservées aux étrangers. Au réfectoire, je retrouvai le moine déjà installé auprès d'un Polonais, conducteur des ponts et chaussées, venu pour faire le levé d'un plan dans les environs et qui avait dû élire domicile au couvent. Du riz, des légumes, du fromage, c'était tout le menu du jour, mais en revanche la table était couverte de coupes de cristal contenant des confitures de toutes sortes. Les religieuses nous promirent de la viande pour le lendemain, car on ne s'attendait pas à notre arrivée.

Notre chambre donnait sur la galerie qui dessert les cellules des religieuses et, sans quitter notre balcon, nous pouvions suivre tout ce qui se faisait à l'intérieur du couvent. Mon compagnon me proposa de me présenter à l'une des abbesses. Grande fut ma surprise de la trouver entourée de trois jeunes nonnes accroupies autour d'elle, à la manière des femmes turques, et fumant des cigarettes qu'elles avaient soin de rouler elles-mêmes. Ces dames causaient avec entrain et me firent exprimer leur regret de ne point savoir le français. L'une d'elles nous accompagna pour nous montrer le monastère. Elle me dit qu'il y avait quatre cents religieuses dans la seule maison d'Agapia, que les plus jeunes occupaient le bâtiment que nous visitions, tandis que les plus âgées habitaient une solitude plus enfoncée dans la montagne, où, malgré la température rigou-

reuse et les jeûnes continus, elles parvenaient toutes à un âge avancé. Elle me conduisit aussi à l'appartement réservé au prince Charles, qui vient chaque année rendre visite à la grande supérieure que tout le monde, en Roumanie, entoure d'une profonde vénération.

Les couvents de femmes sont nombreux dans la principauté. A quelques kilomètres d'Agapia, à Varati, il y a un autre monastère où l'on compte près de huit cents religieuses. Plusieurs autres maisons sont échelonnées tout le long des Carpathes. On estime à deux mille deux cent soixante-dix le nombre des religieuses en Roumanie. Ces monastères de femmes ont la même origine que les couvents d'hommes, ils servaient d'abri aux populations pendant les guerres qui désolèrent le pays. Sous les princes phanariotes, ces maisons servaient aussi de refuge aux jeunes filles que les familles riches sacrifiaient à de prétendues nécessités sociales. Les phanariotes et les gens de leur suite, venus en Valachie et en Moldavie pour s'y enrichir, cherchaient, par des mariages avec les filles des boyards, à s'emparer de leurs immenses fortunes territoriales ; de leur côté, les boyards, désireux de s'assurer les faveurs de ces despotes, se prêtaient à ces alliances, dotaient richement la jeune fille préférée et reléguaient les autres dans les couvents, pour qu'elles ne ternissent pas, par leur pauvreté, l'éclat de la famille. Une loi de 1864 a mis un terme à ces abus. Les femmes ne peuvent plus se faire religieuses avant l'âge de cinquante ans, à moins qu'elles soient indigentes ou infirmes. Depuis que les biens du clergé ont été sécularisés, les couvents ne possèdent plus que des domaines peu importants, dont les revenus suffisent juste à leur entretien. Aussi les religieuses ne sont-elles pas insensibles aux aumônes qu'on peut leur faire. Les étrangers qui passent ont toujours un moyen de reconnaître discrètement l'hospitalité qu'ils reçoivent, soit en achetant des tapisseries, des chaînes de montre en cheveux nattés, et d'autres ouvrages faits par les sœurs, soit en prenant les billets de loterie qu'elles offrent. Quel peut être l'emploi du temps dans ces retraites? Les religieuses n'ont ici ni enfants à instruire ni malades à soigner, et même, dans ces dernières années, il n'y avait pas en Roumanie une seule religieuse faisant dans les hôpitaux fonction de sœur de Charité. Il ne leur reste donc que la vie contemplative. Mais cette vie mystique, toute de prière et d'extase, exige des vocations robustes, un sens spécial de la piété, et ne se comprend guère sans une contrainte qui anéantisse toutes les révoltes de la volonté et laisse à l'âme une pleine expansion vers un idéal divin. Si la religion catholique parvient à dompter les caractères et les natures par une discipline austère et inflexible, rien dans la religion grecque ne paraît propre à exercer le même ascendant...

Elle se plie, au contraire, à toutes les exigences sociales, et sa morale permet même certaines transactions. Ainsi sur un des points les plus importants de la discipline ecclésiastique, le célibat, on a vu plus haut que le mariage, défendu aux moines, est permis aux prêtres. Ces couvents sans cloîtres et cette vie où le principal assujettissement consiste à se rendre à la chapelle plusieurs fois par jour, fait que cet établissement ressemble bien plus à une maison de retraite pour les dames pieuses qu'à un couvent de Clarisses ou de Carmélites.

Je fus tiré de mes réflexions par un bruit singulier qui se faisait dans la cour. Depuis un moment une religieuse que je voyais de mon balcon, debout à la porte de la chapelle, frappait avec un marteau et par petits coups secs et précipités sur une longue latte en bois qu'elle tenait à la main. C'était le signal de l'office du soir. Les vitraux des étroites fenêtres de l'abside s'étaient éclairés de vives lueurs, les portes des cellules s'ouvraient une à une, et de tous côtés, enveloppées dans leur grand voile noir, les religieuses traversaient la cour comme des ombres qui glissent et entraient dans la chapelle. En même temps arrivaient du dehors des vieux courbés par l'âge, des bancals et des manchots, tous les pauvres vivant des aumônes du couvent. Je les suivis; l'office était déjà commencé, et les religieuses debout se détachaient en grandes silhouettes noires sur l'immense clarté que projette l'iconostase, haut lambris doré qui, dans les églises de rite grec, se dresse à l'entrée du chœur et cache complètement l'autel. Cette devanture à plusieurs étages, où s'encadrent mille figures de saints, resplendit à la lueur des gerbes de lumières que portent des chandeliers en éventail et des lustres en couronne. Au centre de la chapelle, sous la coupole, sont posés sur des châssis des tableaux représentant le Christ, saint Michel, patron du couvent, la Vierge à la face et aux mains noires. Ces images, chargées de bracelets, de colliers d'or et d'argent rehaussés de pierreries, sont exposées à la vénération des fidèles. Avant d'aller prendre sa place dans les stalles, chacun s'approche de ces figures, se signe, les baise respectueusement et se signe encore, en joignant les doigts et en portant la main de l'épaule droite à l'épaule gauche, suivant l'usage adopté dans l'Église grecque.

J'ai été conduit par une des religieuses jusqu'à l'iconostase et placé dans une stalle à côté des sœurs qui chantaient l'office. Il y avait là des femmes jeunes encore, mais dont le visage amaigri trahissait les souffrances de jeûnes prolongés. Elles étaient divisées en deux chœurs, se tenaient debout devant un lutrin et psalmodiaient sans accompagnement d'instrument des psaumes et des récitatifs interminables. Ces chants n'ont rien du ton plaintif et soupirant qui

produit une impression si étrange, quand on entre dans une chapelle de religieuses en France. C'est un concert de clameurs aiguës et parfois discordantes qui fatiguent par l'absence de modulations. — Les chants sont un instant interrompus par l'arrivée des deux officiants. Ces aumôniers ont une prestance magnifique. Tous deux sont de haute taille et portent de grandes barbes et de longs cheveux rejetés en arrière et retombant sur les épaules en boucles abondantes. L'un est jeune et vigoureux, sa figure rouge et pleine fait un singulier contraste avec la maigreur des pauvres nonnes. Il ouvre un grand missel, posé sur un pupitre, et lit plusieurs oraisons d'une voix forte et vibrante. — L'autre officiant est un vieillard. Quand il souleva le voile de soie tendu devant la petite porte de l'iconostase et qu'il apparut dans un éblouissement de lumière avec sa chape d'or, tenant dans ses mains un gros encensoir d'argent, on eût dit qu'une des grandes figures représentant le Père éternel s'était détachée de la muraille pour venir bénir l'assistance. Le culte grec consiste tout entier dans les chants et les cérémonies. Les popes ne font ni sermons, ni homélies, ni méditations. Tout est pour les yeux et, au sortir de ces offices, chacun ne peut emporter que ses propres pensées avec l'impression d'un splendide spectacle.

Nous devions partir le lendemain, et le moine de Nemtiu devait me conduire à l'autre couvent de femmes, à Varati. Dès l'aube je commençai à avoir des inquiétudes pour mes projets. De légers nuages glissaient le long des crêtes et se déchiraient aux pointes des grands sapins qui les couronnent. Le brouillard descendait en rampant à travers les massifs de chênes et nous dérobait la vue des cimes. La pluie se mit bientôt à tomber, c'était un véritable déluge. L'eau ruisselait partout et s'étendait dans la cour en larges flaques. Rien ne saurait dépeindre la tristesse de ce lieu dès que l'humidité et le froid y pénètrent.

Mon compagnon et le frère Stefan commencèrent à regretter d'avoir entrepris cette excursion. Je n'eus pas de peine à deviner, à leur conciliabule, qu'ils étaient résolus à m'abandonner et à retourner seuls à Nemtiu avec leur carriole. Sans véhicule, je me voyais contraint de rester l'hôte du couvent; mais le conducteur des ponts, le Polonais que j'avais rencontré la veille, repartant pour Piatra, le chef-lieu du district voisin, m'offrit sur son haquet une place que je m'empressai d'accepter.

Pour aller d'Agapia à Piatra, il nous fallut cinq heures. De tous côtés on n'aperçoit sur les montagnes que des forêts immenses qui étagent leurs masses sombres jusqu'aux plus hautes cimes. Je fus surpris de trouver, dans une région aussi sauvage, qui avoisine la frontière et où il n'y a aucun mouvement commercial, des ponts de

bois solidement établis sur les torrents, des routes bien entretenues où, avec un seul cheval d'attelage, on peut faire 10 à 12 kilomètres par heure. Les travaux d'endiguement sont faits avec le même soin. Pour empêcher les érosions des torrents, on a établi à tous les coudes des levées formées de claies épaisses garnies intérieurement de lits de pierres et de fascines. Les culées des ponts, les prairies à l'approche des villages, les accotements des routes sont protégés par des ouvrages du même genre; on voit que ces travaux ont été entrepris de longue date et conduits avec méthode. L'honneur en revient à l'ancien préfet, le colonel Rosnavanu, qui, depuis 1864, a imprimé une direction énergique et persévérante aux travaux des ponts et chaussées dans le district de Nemtiu. Il ne dépend que des administrateurs des autres districts d'obtenir les mêmes résultats. Le conducteur des ponts me donne le détail des prix. — Le mètre courant de digue revient à 20 francs. La principale dépense consiste en pieux. Il en faut trois par mètre courant : ils ont 3 mètres sur 15 centimètres et coûtent chacun 4 fr. 50. Les pierres sont prises dans le torrent. La main-d'œuvre revient à 0 fr. 37, par mètre courant. Le reste représente le coût des fascines. Les ponts sont faits à l'entreprise. Les culées sont en chêne ; le tablier, en sapin. Ils reviennent à 9000 francs pour 150 mètres. L'entretien des routes se fait à peu de frais. Le mètre cube de pierres vaut 1 ducat, et l'entretien annuel d'un kilomètre peut être évalué à 100 ducats. — Ces travaux sont faits par des cantonniers dont la solde mensuelle est de 25 francs. Les quatre conducteurs du district reçoivent par mois 20 ducats et un supplément de 5 ducats pour frais de voiture. Au dire des ingénieurs, les paysans sont réfractaires aux prestations et font un mauvais travail. Le préfet du district est, au contraire, satisfait du régime des prestations et en attribue les mérites aux bonnes traditions de son prédécesseur.....

Nous étions arrivés à une maison isolée dans la campagne, où plusieurs charrettes étaient arrêtées. Le Polonais interrompit ses explications pour y faire une grande halte, et m'introduisit dans un corps de logis formé de trois pièces basses qui servent de cabaret. Dans une petite cage en planches était assis un vieux Juif en gilet noir, boutonné jusqu'au cou et coiffé d'une calotte de velours. Il y avait devant lui une collection de bouteilles et de carafons de liqueurs, et derrière, des cases de gros sel, de sucre pilé, de cannelle, de graines, d'allumettes, de chandelles, d'olives, de pruneaux, une épicerie complète. Dans la salle voisine, un tzigane, qui ressemblait plus à un gorille qu'à un homme, sautillait avec mille contorsions et faisait en même temps grincer les deux cordes qui restaient à son violon. Accoudés sur la table, cinq ou six paysans en tenue de dimanche, veste

de peau toute neuve et chapeau de feutre noir à larges bords, buvaient, chantaient et criaient à tue-tête. Ils devaient être là depuis le matin. Ils avaient déjà l'œil injecté de sang, la lèvre tombante et leurs grands cheveux bruns étaient ramenés en désordre sur leur visage. Le Juif pouvait les voir à travers les barreaux de son comptoir et leur envoyait par sa fille des verres d'eau-de-vie à mesure qu'ils en vidaient. J'observai cet homme. Il suivait d'un œil inquiet l'orgie de ses victimes et feuilletait le registre où chacun de ces malheureux avait son compte ouvert. Un peintre roumain oserait-il jamais traiter un tel sujet? Ce sont pourtant, là, les paysans qui ont enlevé à la baïonnette les redoutes de Plevna. Ce n'est pas à Bucarest, dans cette ville où tout est luxe et plaisir, ni même en lisant les débats du parlement, qu'on peut juger de l'avenir du peuple roumain. Il faut suivre les paysans dans les mille bouges où la même scène se passe. *Caveant consules*[1]!

Nous approchons de Piatra. A mesure que nous avançons dans la vallée de la Bistrica, la chaîne de montagnes semble se nouer derrière nous et nous enfermer dans un immense cirque. Piatra en occupe le centre; elle compte vingt mille habitants. Dans la partie haute de la ville s'élève la tour de l'église, construite sous Étienne le Grand, en 1468. Vue de là, Piatra, avec ses maisons basses entourées de jardins, fait l'effet d'un grand parc. Ici encore des massifs d'acacias, comme dans toute la Roumanie. Cette verdure légère et déjà jaunissante atténue l'éclat des toitures de fer-blanc qui brillent au soleil. A quelques lieues plus haut, la rivière n'est encore qu'un torrent; mais, en arrivant dans la ville, elle a déjà les allures d'un grand fleuve. En la voyant glisser le long d'une haute colline qui se dresse majestueuse et riante sous d'épais fourrés, je me crus un moment à la Malmaison, en face de la Jonchère et de Marly. Plus haut, des forêts toujours plus épaisses tendent jusqu'au ciel leurs sombres rideaux et s'élèvent par une succession d'arrière-plans jusqu'au

[1] Malgré l'apaisement qui paraît s'être produit depuis que la question israélite a été résolue par la révision de l'article 7 de la constitution, nous persistons à croire que les procédés des Juifs, surtout à l'égard des paysans, constituent un danger permanent pour la paix intérieure du royaume. Une loi sur les cabarets est urgente, car il viendra un moment où le parti jui sera si fort, que le gouvernement lui-même aura de la peine à obtenir du parlement les mesures préventives qu'impose l'ordre public.

Ce serait aussi se faire de graves illusions que de croire l'alliance israélite satisfaite par la naturalisation d'un millier de Juifs. Les Juifs ont déjà l'argent, bientôt ils auront la terre, plus tard ils auront le nombre dans plusieurs districts, et si les Roumains n'y prennent garde, maintenant que la porte est entre-bâillée, les 270 000 Juifs de Roumanie auront avant peu obtenu les droits civiques.

mont Pion, dont la crête tourmentée marque la frontière hongroise.

Je rencontrai un Roumain, qui se mit à ma disposition. C'était un des ingénieurs du district, qui a fait ses études en Hollande, où il a pu étudier sur place les travaux d'endiguement qu'il a si souvent l'occasion d'exécuter ici. Il me conduisit sur les bords de la Bistrica. La rivière est couverte de longs radeaux qui descendent jusqu'à Bacau, où le Siret est navigable. Les bois suivent ensuite ce fleuve jusqu'à Galatz. Le courant de la Bistrica est si violent, qu'aucune levée de terre n'aurait pu protéger la ville; mais on a réussi à le contenir par des digues perpendiculaires à la rive, qui écartent l'axe hydraulique et le dirigent vers le bord opposé. Le courant ainsi dérivé creuse plus profondément son lit, et la terre, en s'attachant peu à peu aux moustaches des fascines, consolide la berge du côté de la ville. Nous allons ensuite au cimetière, où s'élèvent des monuments funéraires de date récente ayant un certain caractère monumental, et qu'on s'étonne de trouver dans cette petite ville. Ayant à parcourir pendant quelques jours encore cette région, loin des voies ferrées et des grands chemins, j'étais en peine de trouver une bonne carte routière. La Roumanie est très arriérée sous ce rapport. Les cartes d'état-major, dressées par les Autrichiens pendant qu'ils occupaient la principauté, lors de la guerre de Crimée, sont insuffisantes et pleines d'inexactitudes. L'ingénieur en chef m'autorisa à prendre le calque de la carte des environs de Piatra, dressée pour le service des ponts et chaussées. En attendant la rectification de la carte de l'état-major, le gouvernement trouverait des éléments d'une carte très satisfaisante par la réunion des travaux des ingénieurs de chaque district.

Dans le district voisin sont les célèbres mines de sel d'Ocna. Mais il faut faire un grand détour par Bacau, qui est un centre commercial important. Une large route en ligne droite permet de gagner cette ville en quelques heures. Pour aller de là à Ocna, je ne trouvai qu'à grand'peine et vers la fin de la journée une voiture à un prix raisonnable. Au moment de partir, je fus abordé par un jeune homme qui me demanda de l'emmener à Ocna. C'était un étudiant de l'université de Jassy, qui allait passer ses vacances dans sa famille, aux bains de Slanik. Son premier soin fut de tirer de sa valise son revolver. « Il est tard, me dit-il, nous n'arriverons qu'au milieu de la nuit, les routes sont désertes, cette précaution n'est pas de trop. » — Il commença par me montrer les caricatures du *Scrânciobulu* (la Balançoire) et du *Gimpele* (la Guêpe), où les ministres se trouvaient aux prises avec les Juifs; ce furent encore les mêmes doléances. Il était nuit close et nous n'étions qu'aux deux tiers de la route. La chaussée était resserrée entre deux talus qui laissaient entre eux à peine la place de la voiture. Nous faisions de tels sou-

bresauts qu'à chaque tournant nous pensions verser. Bientôt l'obscurité ne permit plus de distinguer la trace du chemin, et les chevaux étaient lancés à toutes brides. Mon voisin échangeait de temps en temps avec le cocher des mots dont je ne pouvais saisir le sens. « Êtes-vous bien sûr que nous suivons le bon chemin ? » lui dis-je. Il ne me répondit pas. Nous étions en plein champ, les roues s'enfonçaient dans les ornières et les chevaux avaient de la terre à mi-jambes. Tout à coup nous entendons un bruit confus de cris lointains. Mon compagnon porte vivement la main à son revolver, fait arrêter les chevaux et prête l'oreille. Les voix se rapprochent, et aux vêtements de toile blanche nous distinguons un groupe d'une dizaine d'hommes. Ils s'avancèrent de notre côté et les explications échangées, mon compagnon, tout rassuré, me dit : « — Eh bien ! nous avons de la chance. Je croyais avoir affaire à des maraudeurs et ce sont de braves gens qui viennent au contraire de nous rendre un fameux service. 20 mètres plus loin, nous étions culbutés dans le torrent d'une hauteur de 60 pieds. Ce sont des ouvriers mineurs, des Hongrois, qui retournent à Ocna. Le gué est 100 mètres plus haut, ils vont nous l'indiquer. » — Il était minuit quand nous arrivions à Ocna, et il fallut frapper à coups redoublés à la porte de l'auberge pour nous faire ouvrir.

Auprès de la mine de sel qui fait la prospérité de cette région se sont bâtis les deux gros villages d'Ocna et de Trotouch, qui forment une agglomération de dix mille habitants. Aux abords du puits, des files de centaines de charrettes attelées de bœufs attendent leur chargement. Chaque conducteur se fait livrer jusqu'à 1000 kilos de sel qu'il conduit à une station de chemin de fer, à Adjud ou à Bacau. Au bureau de l'administration, je trouve l'ingénieur qui me propose de descendre dans la mine. Ce que j'accepte avec empressement.

A 200 mètres est l'orifice du puits, abrité par une grande bâtisse qui contient la machine à vapeur. L'accès n'en est pas commode. Le sol s'est effondré par suite de l'infiltration des eaux, et nous côtoyons des crevasses qui sont de véritables gouffres. La croûte de sel brillantée qui craque sous nos pieds fait l'effet d'une couche de neige durcie.

Nous nous installons dans la cage, la machine dévide ses câbles de fer, et nous commençons à descendre. Le puits traverse d'abord un banc de terre argileuse qui surplombe les gisements de sel. Après avoir filé une trentaine de mètres, la cage s'arrête, l'ingénieur fait flamber une botte de paille, et une vive clarté permet tout à coup de juger de l'immensité de l'excavation.

Les parois du puits de descente ont disparu ; et notre cage, engagée entre quatre tringles de fer gauchies et branlantes, a l'air de

pendre du plafond d'une coupole gigantesque qui s'élargit dans les ténèbres. Tout autour de nous, nous avons la sensation du vide noir, pendant qu'en bas, à 70 mètres au-dessous de notre nacelle, les lanternes des mineurs, qui piquent le fond de l'abîme de centaines de points lumineux, et le crépitement sec des coups de marteaux indiquent une foule activement occupée.

La facilité d'exploitation fait que cette montagne de sel a été touillée depuis des siècles sans plan ni méthode. Les paysans se faisaient descendre par une corde tenue par des camarades, et creusaient peu à peu dans le sel de grandes chambres en forme d'entonnoir renversé. Quand on était arrivé à 80 ou 100 mètres de profondeur, la difficulté de correspondre avec le dehors faisait abandonner l'exploitation. On recommençait à percer un nouveau puits à peu de distance, et quand les excavations se rejoignaient, des masses entières n'ayant plus de soutien s'effondraient. On trouve aux environs d'Ocna, sur 2 ou 3 kilomètres, d'anciennes exploitations abandonnées. De nouveaux éboulements se produisent continuellement et ébranlent même les parties en cours d'exploitation. Pour protéger le bâtiment où est installée la machine à vapeur et consolider le sol, on est en train de pratiquer des puits de 120 mètres de profondeur et d'y enfoncer des charpentes formées d'épais madriers. A l'intérieur, on a entrepris des travaux analogues de consolidation. Il y a quelques mois, pendant la nuit, une des parois, formée d'une masse de sel de 10 mètres d'épaisseur, s'est abattue. Si l'accident se fût produit le jour, c'était la mort de centaines d'ouvriers. On élève là, en ce moment, un mur de soutènement en bois. Des sapins de plus de 10 mètres de haut servent aux estacades et forment une forêt souterraine. Les travaux sont conduits de manière à reprendre toutes les parties dont les anciennes exploitations n'ont pas rendu l'attaque impossible. Quatre grands cônes abandonnés sont creusés jusqu'à 120 mètres de profondeur. De grandes galeries de 50 mètres de large, et qui auront 30 mètres de haut, sont poussées dans la roche tant qu'on trouve le sel en masse compacte. Le long des parois, à mi-hauteur courent des sortes de tribunes avec piliers, et l'on songe à ces temples énormes que les Indiens taillaient dans le roc vif. Chaque ouvrier s'éclaire avec une bougie, et ces lumières, qui paraissent et disparaissent, font l'effet de vers luisants. L'ingénieur me conduit dans une galerie plus étroite, où on commence à attaquer la roche. Les mineurs y sont munis de lampes Davy, depuis que, dernièrement, une explosion de feu grisou a tué trois hommes et en a blessé une dizaine. L'exploitation se fait par gradins renversés. On taille le fond de la galerie en marches d'escalier de

40 centimètres de hauteur et en détachant successivement chaque marche par blocs de 2 à 3 mètres de long. jusqu'à ce qu'on ait obtenu un nouvel escalier sous le premier. Pour détacher les marches, on les isole avec des rangées de trous, où l'on enfonce à grands coups de marteaux (*ciocanu*) des coins de bois. On connaît que la rupture est produite quand le coup de marteau devient sourd. La cassure de la roche est brillante, et le bloc a l'aspect de granit noir. Un ouvrier arrive ainsi à enlever dans sa journée de 7 à 800 kilogrammes de sel. Les ouvriers les plus forts préfèrent travailler seuls et font jusqu'à 2000 kilogrammes par jour. Payés à raison de 21 centimes les 100 kilogrammes, ils peuvent gagner 4 francs. En outre, ils sont dispensés de la contribution personnelle, et l'État, qui est propriétaire de tous les terrains environnants, donne à chaque famille de 2 à 3 arpents. Sur huit cents mineurs, cinq cents sont Szeklers, venus de Transylvanie et installés à Ocna et à Trotouch, les autres sont Roumains. Le travail est moins rude qu'on pourrait le croire. L'ingénieur me montre plusieurs ouvriers qui sont là depuis plus de cinquante ans et paraissent vigoureux. Hongrois ou Roumains, ils sont tous pères de famille et ont en moyenne cinq enfants.

Les mines de sel constituent une des principales richesses de la Roumanie. Outre celles d'Ocna, dont la production annuelle est de 14 à 16 millions de kilogrammes, il en existe de plus importantes à Slanik, à Doftana et à Voltcha. En 1873, 83 millions de kilogrammes ont été extraits des mines de la Roumanie. On en a exporté 30 millions en Turquie, en Serbie et en Russie. A Ocna, les 100 kilogrammes de sel ne reviennent à l'État qu'à 26 centimes et sont vendus 8 francs sur le carreau de la mine. Mais pour lutter contre la concurrence des mines de Transylvanie, on est obligé d'abaisser à 4 fr. 50 le prix du sel destiné à l'exportation. En 1873, les mines de sel ont donné à l'État un bénéfice de 2 555 401 francs ; l'année précédente le bénéfice avait été de 5 millions.

Ces résultats sont pourtant bien au-dessous de ce qu'ils pourraient être. On constate une fois de plus l'impuissance où se trouve l'État de faire prospérer une entreprise industrielle. Les propositions pour les travaux d'amélioration et de protection sont examinées par l'administration des finances, qui se contente de bénéfices déjà considérables et est toujours craintive à l'endroit des dépenses productives. Il résulte d'études d'ingénieurs que cette industrie qui, pour les quatre mines principales, n'a donné en moyenne au gouvernement, depuis quatorze ans, que 3 200 000 francs de bénéfices annuels, pourrait, entre les mains de concessionnaires, et grâce à une direction économique et au développement de l'exportation,

assurer au gouvernement une rente annuelle de 4 millions et laisser encore aux exploitants un bénéfice net de 3 millions.

A 30 kilomètres d'Ocna sont les sources alcalines de Slanik, qui jouissent d'une grande réputation. Il faut d'abord traverser à gué la rivière de Trotusu. C'est un passage long et dangereux, à cause des bas-fonds qui changent après chaque crue. Le paysan qui menait la charrette, une fois engagé au milieu du torrent, ne savait plus où passer; il dut héler une femme qui lavait du linge sur l'autre bord, et nous suivîmes la direction qu'elle nous indiqua. — Nous pénétrons ensuite dans une gorge étroite. Des quartiers de rochers, retenus par quelques racines, menacent de tomber sur nos têtes. Quel chemin! Quand ce n'est pas le roc lui-même qui barre le passage, c'est un champ de maïs entouré d'une clôture. On traverse alors le torrent pour reprendre l'autre berge. Tous les 300 mètres, il faut ainsi repasser le ruisseau. Les convois de chariots qui viennent des scieries, apportant de longues pièces de bois, barrent le chemin et obligent à suivre, à leur allure. Les cahutes des paysans sont rares et échelonnées à grands intervalles. Sur le pas des portes, les femmes, les quenouilles enfoncées dans leurs ceintures, nous regardent passer. Ces montagnardes ont une certaine coquetterie dans leur mise. Leurs chemises sont de nuance crème et d'un tissu très fin. Chez toutes ces femmes la pose est gracieuse, ce qui ajoute à leur élégance native. Des enfants en chemise courent par bandes derrière la voiture, secouant au vent leurs grosses chevelures blondes, et nous tendant des petits bouquets de fleurs des champs.

D'où nous sommes, les crêtes des Carpathes qui forment la frontière de Hongrie nous font l'effet d'être à quelques kilomètres. En trois heures nous sommes à Slanik. Cette station thermale est à une altitude de 1000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle est au bord d'un torrent qui alimente une importante scierie. Un casino et des chalets, disposés en demi-cercle autour d'une grande pelouse, forment un établissement complet. Les eaux de Slanik appartiennent à une société de bienfaisance, dite *Épitropia* de Saint-Spiridion, qui entretient des hôpitaux dans neuf villes. C'est un bureau de secours, doté de fondations importantes et administré par des tuteurs. Le médecin des eaux me fait visiter les différentes sources. Quoique prenant naissance dans le même rocher, elles sortent toutes avec une composition différente et sont chargées de bicarbonate de soude, de chlorure de sodium, de fer ou d'iode. Le cur-salon et les nouvelles constructions feront bientôt de Slanik une des plus belles stations de la Roumanie. L'affluence des baigneurs est considérable. On a peine à trouver des chambres. Le médecin me dit que jusqu'alors il n'était pas venu de Juifs dans le pays, mais qu'au début

de la nouvelle saison plusieurs ont essayé de louer d'avance toutes les maisons. Il y fit la plus grande opposition. Aussitôt les Juifs de crier à la persécution et de menacer le médecin d'en appeler à l'Alliance.

En jetant les yeux sur une carte ethnographique, on remarquera, au milieu de la région habitée par les Roumains, sur le versant occidental des Carpathes, une race complètement distincte et encore peu connue. Les Sicules ou Szeklers sont plus de quatre cent mille et occupent toute la partie de la Transylvanie qui confine à la Moldavie. Le type mongoloïde et le langage de ce petit peuple ont longtemps fait croire qu'il descendait d'une des nombreuses tribus venues à la suite des armées d'Attila ; mais il paraît maintenant établi que les Szeklers sont des colons magyars envoyés, à la fin du onzième siècle, pour garder les frontières. Cette opinion est d'autant plus vraisemblable, que les Hongrois les ont toujours appelés *Székelyek* (prononcez : Cé-kei-ek), c'est-à-dire *confinaires*. De leur côté, ces derniers ont toujours considéré les Hongrois comme des frères, leur ont servi de rempart contre les invasions et ont même embrassé leur cause avec ardeur pendant l'insurrection de 1849.

Ce pays étant rarement visité, j'ai pris le parti d'entrer par là en Transylvanie. Mais un massif montagneux, dont les crêtes s'enchevêtrent, se nouent et s'avancent en forme de coin entre la Moldavie et la Valachie, le sépare d'Ocna. Les chaînes et leurs contreforts se dressent en roches abruptes et cachent dans leurs replis des forêts impénétrables. C'est à cette région que se rapportent la plupart des chants nationaux de la Roumanie et les légendes populaires qui, en célébrant les combats des brigands hongrois et des bergers moldaves, ont conservé le souvenir des anciennes luttes de races. Il y a bien quelques passages à travers ces montagnes, mais ce sont de longs défilés ravinés par les torrents. On n'y rencontre guère que les montagnards qui viennent faire les moissons dans la vallée du Siret. Le mouvement commercial entre la Transylvanie et la principauté se fait surtout par le chemin de fer de Kronstadt à Bucarest, qui traverse la chaîne plus au sud. Mais, pour rejoindre cette ligne, il faut faire un long détour, tandis que la passe d'Ojtoz (*Oitosi szoros*), qui est la plus rapprochée d'Ocna, conduit au cœur du pays des Szeklers. Ce défilé jouit d'une grande célébrité. Il a livré passage à toutes les armées d'invasion. Au treizième siècle, les Mongols le franchissent ; au dix-huitième, ce sont les Turcs. En 1849, le général Bem le défend avec ses hussards contre les Russes accourus au secours de l'Autriche ; et quelques semaines après, il s'engage lui-même dans la passe et pousse jusqu'à Ocna, pour soulever les Moldaves en faveur de l'insurrection hongroise.

Je viens de recevoir de Budapest le conseil de ne pas m'aventurer seul dans cette région déserte où, sans savoir la langue du pays, je serais à la merci du premier malfaiteur venu. Mais, à Ocna, on m'assure que je ne courrai aucun risque. D'ailleurs, la frontière n'est pas loin, et il y a là un poste de douaniers. L'aubergiste met la main sur un voiturier qui promet qu'avec trois chevaux il arrivera en une journée à Kézdi Vásárhely, et le second jour à Kronstadt (*Brassò*). Il ne demande que 7 ducats pour ce voyage. — Je vis avec un véritable plaisir sortir de la remise une grande calèche, aux coussins bien rembourrés. Depuis plusieurs mois que je voyageais en charrette, je n'étais plus habitué à un pareil luxe. Mon cocher ne parle que le roumain et n'a jamais fait la route, aussi part-il avec inquiétude. Il me demande s'il trouvera à s'approvisionner d'avoine en chemin, si on le laissera passer à la frontière sans passeport..... Je crois même que le récit d'histoires fantastiques lui fait redouter la rencontre de brigands, car il ne veut pas faire le voyage seul et emmène un camarade pour lui prêter main-forte.

A sept heures du matin, nous quittons Ocna. On traverse d'abord un long plateau; les champs de maïs, de blé, de chanvre se succèdent pendant plusieurs lieues. Nous ne trouvons sur le chemin qu'une procession, c'est un village entier, bannière en tête, allant à un pèlerinage voisin. La route presque horizontale devient plus pittoresque à mesure qu'on avance dans la gorge. Elle court le long d'un torrent, tantôt sur une rive, tantôt sur l'autre, et le franchit sur de beaux ponts à treillage. De quelque côté qu'on se tourne, les montagnes se dressent couronnées de forêts. Nous marchions depuis quatre heures, quand le cocher s'arrêta auprès d'une maison que je pris d'abord pour les bâtiments d'une ferme. Les employés de la douane roumaine sortirent et vinrent demander mon passeport. Ils y apposèrent un visa moyennant un droit de 84 bani.

A 300 mètres de là nous trouvons un petit pont de bois jeté sur un ruisseau desséché. D'un côté un soldat monte la garde; il porte la blouse de toile blanche et est coiffé d'un large bonnet noir en laine tissée, orné d'une plume de dindon : c'est un paysan de la milice roumaine (*dorobantz*), un de ces montagnards qui viennent chaque mois faire sept jours de service; de l'autre côté du pont est une longue perche qui bascule sur un poteau et peut en se rabattant servir de barrière. Elle est peinte comme un long mirliton en rouge, bleu et vert, les couleurs nationales de la Hongrie. Un *honvéd* (défenseur de la patrie), bien pris dans sa veste bleue, et serré dans un pantalon de même couleur, se tient là en faction. Il nous fait signe d'arrêter et nous indique la porte de la douane hongroise. Un grand

cartel de tôle est au-dessus de la porte; les quatre fleuves de la Hongrie y sont représentés ainsi que les trois montagnes de Pannonie, Tatra, Fatra et Matra, surmontées de la croix double. La couronne de saint Étienne, avec sa croix tordue, surmonte l'écusson. Les employés ouvrent mes valises et demandent nos passeports. Mon cocher, n'ayant rien à produire, se voit refuser l'entrée du territoire; à force d'instances, il obtient un permis de quarante-huit heures, le temps strictement nécessaire pour aller jusqu'à Kronstadt et revenir. Un officier vise ma feuille sans réclamer de taxe et m'indique sur la grande carte de Hongrie, qui est tendue dans son bureau, les villages par où je dois passer. Cette carte à grande échelle permet de voir que la frontière ne suit pas la ligne de partage des eaux, comme cela a lieu le plus souvent quand une chaîne sert de limite à deux pays. Tout le long des Carpathes, le territoire hongrois s'étend sur une partie du versant oriental, de sorte que les Hongrois sont maîtres des crêtes, des défilés, et tiennent même la tête de toutes les petites vallées qui descendent vers la mer Noire. Il paraît que c'est le résultat d'empiètements successifs faits par les Hongrois dans les temps de troubles, où le gouvernement des principautés ne pouvait exercer une surveillance active sur toutes les frontières. Depuis Ocna, la route n'a pas cessé d'être horizontale, et je n'ai aperçu ni défenses dans le fond de la vallée, ni forts sur les hauteurs. La Moldavie paraît ouverte de ce côté. Une simple promenade militaire arriverait en un jour jusqu'aux bords du Siret.

Nous repartons de Granitz Ojtoz à deux heures, et nous traversons un gros bourg. La route peut avoir 30 mètres de large. Toutes les maisons sont séparées de la chaussée par un fossé recouvert de planches et présentent leurs pignons bien alignés et percés d'une ou deux petites fenêtres carrées. Toutes les façades sont blanchies à la chaux et les soubassements sont peints en bleu ou en rouge. Les toits élevés s'abaissent en pentes roides et débordent sur les façades, en projetant de grandes lignes d'ombre. Entre chaque habitation est une cour encadrée par la grange et l'écurie. Tous les villages de Hongrie sont bâtis sur le même type. Les maisons sont toutes en bordure, de sorte que le plus petit hameau occupe toujours quelques centaines de mètres.

La route devient plus accidentée. Tantôt elle surplombe le ravin à une grande hauteur; elle est alors garnie de fortes barrières. Tantôt elle s'abaisse jusqu'au talweg et contourne les moindres rochers. Dans un de ces étranglements, le roc s'avance comme un promontoire et resserre étroitement le lit du torrent. Le génie militaire a profité de cette défense naturelle pour faire une petite redoute qui ferme la Hongrie de ce côté.

La terreur qu'inspire encore la passe d'Ojtoz est le fait des légendes populaires, car aucun chemin de montagne n'est plus praticable. La route est bien entretenue et jalonnée de poteaux indicateurs. Les cantonniers, le rateau à la main, sont de distance en distance occupés à charger la chaussée de lits de cailloux. Une grande croix de bois, ornée d'un Christ peint sur une plaque de tôle découpée, marque chaque sentier qui conduit à la forêt. A chaque relai, des maisons solidement bâties offrent un abri, et on y trouve toujours une boîte aux lettres suspendue à la porte de la buvette. Il n'y a rien, dans cette nature, de sauvage ni de sévère. Les masses profondes de sapins laissent des échappées sur des prairies verdoyantes où paissent par centaines de grandes vaches blanches à longues cornes. L'eau tombe en cascatelles de toutes les hauteurs, et on entend ronfler les roues des scieries qui sont posées dans les moindres creux.

On ne commence à monter qu'à partir du petit village d'Ojtoz, qui donne son nom à la passe; mais la rampe est si douce qu'on peut la gravir au trot. Les arbres ont disparu, et le dos de la montagne, couvert de maigres taillis et de bruyères séchées, s'arrondit sous une teinte rougeâtre. La route serpente en lacets serrés, et, en moins d'une heure, on atteint le sommet du col. De là, le regard glisse avec volupté sur les plaines riantes de la Transylvanie et va heurter la chaîne des Carpathes, qui pousse des deux côtés ses grandes masses noires et barre au loin l'horizon. Nous sommes en face de la partie la plus riche du pays des Székelyek, le Harom Szék. La Limagne, vue des monts du Forez, peut donner l'impression du merveilleux panorama qui se déroule devant nous. C'est une mer immense d'épis jaunes qui frissonnent à la moindre brise et se nuancent de tons argentés. A travers la vapeur bleuâtre qui s'élève du sol à mesure que le soleil descend et s'apprête à disparaître derrière les crêtes, je distingue un nombre infini de points brillants entourés d'un cercle de verdure : ce sont tous les petits villages échelonnés le long des routes. Une pente roide, sur laquelle nous glissons, nous amène en droite ligne au milieu de la plaine. Pas un pied de terre qui ne porte sa gerbe d'épis. Les blés sont si hauts qu'ils tombent sans qu'on puisse apercevoir les moissonneurs qui les fauchent, et le village de Bereczk, dont nous approchons, ne s'annonce que par le sommet de son clocher.

Bereczk aligne de chaque côté de la route ses maisons aux grands toits de bois. Tous les faîtages sont ornés à leurs extrémités de petites croix. C'est le signe distinctif des demeures de familles orthodoxes ou catholiques. Les maisons luthériennes ne portent pas ces emblèmes. Les batardeaux des toitures avancent sur les pignons et sont soutenus par d'élégantes colonnettes en

bois. Chaque maison a ainsi sur le devant une sorte de loggia, où on accède par un perron. L'entrée de la cave est au-dessous et donne sur la rue. Une bordure de hautes palanques court d'une maison à l'autre et sert de clôture à la cour. Ces barrières sont percées de petites portes d'un effet très pittoresque. Les panneaux, formés d'un épais grillage de bois, ornés de chanfreins, ressemblent à ces riches moucharabys dont les Orientaux garnissent leurs fenêtres. Les montants s'arrondissent en plein cintre et supportent des colombiers qui ont la forme de longues châsses. On remarque dans ce travail un emploi judicieux de la matière, et les combinaisons des assemblages rappellent ces ouvrages compliqués qu'au temps des maîtrises les menuisiers faisaient comme spécimens de leur habileté.

Il y a là un joli point de vue. Une longue perspective de toitures de formes variées, coupée par de hauts peupliers, fuit dans la direction de la vieille église dont la tour carrée semble coiffée d'une grosse cloche. Au centre de la place est un puits avec son arbre horizontal et sa roue latérale. Les paysannes y viennent tour à tour et s'en vont en saluant la croix du village, qui est abritée sous un petit capuchon en bois. Pendant que mes chevaux soufflent, je prends cette vue en quelques traits. Trois gendarmes s'approchent bientôt d'un air inoffensif et me regardent faire le croquis; quand j'ai fini, le brigadier me prend par le bras et me conduit au poste. Là il feuillette mon album. Heureusement, je n'ai ni plan ni dessin de fortification. Il me demande alors mes papiers. Je développe avec le calme d'un homme sûr d'être en règle le passeport dont j'avais eu soin de me munir au quai des Orfèvres, à mon départ de Paris, et qui était constellé des timbres de toutes les puissances de l'Europe centrale. Je n'obtins ma liberté qu'en leur montrant le visa de l'officier d'Ojtoz. Sans attendre une autre enquête, je m'empresse de remonter en voiture. A la sortie du village, je retrouvai mes trois gendarmes arrêtés à la porte d'une buvette. Ils me firent signe d'arrêter et appelèrent le cabaretier pour déchiffrer mon passeport. Ce brave homme vit de suite que j'étais en règle. « Il ne faut pas leur en vouloir, me dit-il, ils ont des ordres très sévères, surtout aux frontières. Ils vous laissent partir à regret, parce qu'ils sont convaincus que vous êtes un espion allemand qui se fait passer pour Français, et ici on n'aime pas les Allemands. »

Édouard Marbeau.

LE SALON DE 1881[1]

III

A toutes les époques et dans tous les genres, en peinture comme en sculpture, aussi bien qu'en gravure, les artistes français ont excellé dans le portrait. Ce qui distingue particulièrement notre école, on l'a dit souvent, ce qui fait son originalité et son mérite, c'est l'amour du vrai et du simple, c'est l'attention que portent nos artistes à la physionomie qu'ils cherchent à rendre avec fidélité et souvent avec sobriété. Bien entendu, je ne parle pas de ceux qui sacrifient le côté essentiel du portrait à l'effet pittoresque, à l'éclat de l'ensemble, mais de ceux qui « se bornent, — comme l'a dit, je crois, Théophile Gautier, — à rendre naturellement et sans efforts la nature même dans ce qu'elle offre de plus saisissant, de plus variable, et par conséquent de plus difficile à exprimer : le mouvement, le jeu et le caractère de la physionomie. »

Le public dans nos expositions s'intéresse assez particulièrement aux portraits, mais ce n'est point, je le suppose, en raison de la supériorité que déploient nos artistes. On trouverait plutôt l'explication de cette faveur dans ces quelques lignes extraites de l'introduction du remarquable travail de feu Ambroise-Firmin Didot sur les *graveurs de portraits* :

« Nulle autre manifestation de l'art, dit-il, ne tient peut-être une aussi grande place dans la vie sociale. Qui ne sait le rôle que joue dans les relations intimes, une image qui reproduit les traits de ceux qu'on aime, de ceux que l'on a aimés? Quand la terre s'est refermée sur eux, ne jouissent-ils pas d'une seconde existence auprès des vivants? » Et il ajoutait : « Dans la vie publique l'homme, poussé par la curiosité inhérente à sa nature toujours en éveil, toujours inquiète de remonter de l'effet à la cause, s'est de tout temps montré avide de pouvoir contempler, soit la physionomie réelle, soit la personnification empruntée à l'art, de ceux qui ont eu

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 mai 1881.

le bonheur ou le malheur d'attirer l'attention universelle. Un grand homme ou un grand criminel surgit; on veut le voir, pour surprendre sur ses traits les rapports du physique au moral, et constater de quelles formes extérieures il a plu à la nature de le revêtir. Et ce n'est pas à tort, car, comme il est vrai que le plus souvent la physionomie est le reflet fidèle de l'homme intérieur, on se plaît à interroger les portraits de ceux qui, à quelque titre que ce soit, ont joui ou jouissent de la célébrité? »

Ce sentiment de curiosité est sans doute pour beaucoup dans l'intérêt qu'on porte aux portraits et la raison du succès dont ils sont l'objet dans nos expositions. Un portrait fait plus, quelquefois, pour la réputation d'un maître qu'une œuvre laborieusement conçue et d'une exécution magistrale. Ainsi, par exemple, c'est surtout comme dessinateur et peintre de l'humanité de son temps, que M. Léon Bonnat a conquis une popularité qu'il avait méritée par des œuvres d'un ordre élevé comme le *Saint Vincent de Paul prenant la place d'un galérien*, exposé il y a une quinzaine d'années et que l'on a revu avec grand intérêt il y a trois ans, à l'exposition universelle de 1878. Ce sont les portraits de MM. Thiers, Victor Hugo, Jules Grévy, celui de Mme Pasca qui ont contribué à le placer au premier rang, à rendre son nom universel et pour l'immense majorité du public, M. Bonnat n'est que le peintre officiel des célébrités contemporaines; si ce n'est la critique et un certain nombre d'amateurs, le reste de son œuvre est ignoré ou ne compte point. Plus tard, l'histoire rectifiera peut-être ce jugement et replacera au premier rang ce qui n'est aujourd'hui qu'au second; pour ma part, je ne serai pas le dernier à dire que ce n'est que justice, malgré la supériorité incontestable que déploie M. Bonnat dans ses portraits. Dans les deux qu'il expose cette année, il y en a un qui est superbe et que je considère comme le meilleur de tous ses portraits, c'est celui de son ancien maître : Léon Cogniet, l'auteur du *Tintoret peignant sa fille morte*. Jamais M. Bonnat n'a rendu la ressemblance physique avec plus de relief et de prestige, et, en même temps, jamais peut-être, il ne s'est attaché à reproduire avec plus de simplicité, de naturel et de vérité, le caractère individuel, interne, moral, ainsi que l'expression habituelle de son modèle. Il n'y a qu'un maître pour élever ainsi un portrait jusqu'à l'art.

Je n'ai jamais compris la façon dont on procède au classement des œuvres envoyées au Salon par un même artiste. Au lieu de les réunir, on les éparpille dans des salles différentes et quelquefois très éloignées. C'est ce qui arrive encore cette année à M. Baudry qui, en même temps que son beau plafond de la *Glorification de la Loi*, expose un *portrait de M. Louis de Montebello*. En plaçant les

deux tableaux à côté l'un de l'autre, le public aurait pu ainsi apprécier la variété du talent de l'artiste. J'ai dit ce que valait le plafond, le portrait est exquis. L'œuvre est simple, naturelle, distinguée, d'une grande délicatesse de coloration qu'il serait très certainement très intéressant de voir à côté d'une grande page décorative, œuvre de style, d'un caractère plein de noblesse et de grandeur. Un artiste n'a qu'à gagner au rapprochement de ses ouvrages qui permet d'apprécier son talent sous des aspects variés. Il est déjà ridicule de limiter à deux le nombre des œuvres qu'un artiste peut envoyer au Salon, mais il est plus absurde de les isoler; il y a vingt ans, il n'y avait pas de chiffre limité; on envoyait huit, dix, quinze toiles et on ne les dispersait pas dans toutes les salles. Il serait bon de revenir à ce système. Qu'on choisisse les cinquante ou soixante peintres qui ont réellement un talent personnel et original et qu'on les laisse libres d'exposer autant d'œuvres qu'il leur plaira, afin qu'on puisse étudier et juger leur talent sous toutes ses faces. On aura ainsi une exposition d'art intéressante, et non un bazar.

C'est une expérience que j'ai eu l'occasion de faire tout récemment. Dans une exposition précédant une vente à l'hôtel de la rue Drouot, il y avait une quinzaine de tableaux de Vollon : natures mortes, paysages, figures de proportions et de caractères différents. Rien n'était plus intéressant et plus de nature à faire apprécier la variété et la grandeur du talent de l'artiste; c'était une révélation pour bon nombre de gens qui ne connaissaient de Vollon que ses chaudrons, ses armures ou ses poissons.

Je sais bien la réponse toute prête qu'on fera à ces observations : si l'on accepte toutes les œuvres envoyées par un artiste de talent, la place fera défaut pour recevoir les autres. Quel mal y aurait-il donc à ne pas admettre toutes les médiocrités et toutes les banalités qui s'étalent sur les murs de l'Exposition? Ce n'est pas que c'est sale, comme dit l'Auvergnat, mais ça tient de la place, une place qui serait mieux employée si elle était occupée par des œuvres de mérite.

Cela viendra, sans aucun doute. Quand on aura expérimenté une fois encore l'essai d'une Exposition libre comme celle de cette année, les artistes feront comme les aquarellistes, ils se grouperont vingt, trente ou quarante pour organiser des expositions de choix, où chaque genre sera représenté par des œuvres maîtresses de caractères différents et en nombre suffisant, pour qu'un artiste puisse donner la mesure et l'étendue de son talent.

Il y a peu d'artistes qui ne soient de cet avis. Ce qui se passe en est une preuve.

M. Élie Delaunay expose deux portraits ; deux notes différentes :

un portrait de femme, d'un bel arrangement et d'un grand style; un portrait d'homme, très vivant et très moderne.

De même, M. Carolus Duran a envoyé comme contraste un portrait de femme et un portrait d'enfant; le premier, enlevé crânement selon son habitude; le second, morceau de fantaisie qu'il désigne sur le livret sous le titre de : *Un futur doge* (enfant vénitien, seizième siècle), était un prétexte pour peindre une étoffe rouge splendidement brochée d'or; c'est un morceau d'une puissance de coloration extraordinaire.

Les portraits de M. Paul Dubois, le sculpteur, figurent toujours en première ligne parmi les meilleurs; ils ne sont jamais tapageurs, ne vous arrêtent point brutalement au passage, mais vous prennent doucement, vous charment et vous séduisent en même temps qu ils attestent le talent supérieur et la puissante individualité de l'artiste.

M. F. Humbert, dont les grandes compositions ont souvent soulevé des critiques, et auquel on a reproché quelquefois le trop grand caractère de modernité de ses personnages, — ce dont je ne saurais pour ma part le blâmer outre mesure, — a exposé cette année deux portraits excellents et qui sont fort remarqués. Le sentiment moderne de l'artiste, dont on a voulu lui faire un défaut, est ici une qualité supérieure, et ses portraits de femme, distingués, élégants, d'un goût parfait, sont bien Français et bien Parisiens.

Mlle Nélie Jacquemard, que les portraits de MM. Dufaure, Duruy, Canrobert ont, il y a quelques années, placée au premier rang des portraitistes, a envoyé deux toiles dans lesquelles on retrouve les qualités qui l'ont mise en évidence; le portrait de M. Ancel, le sénateur, particulièrement, est excellent.

Une description de tous les portraits qui méritent d'être mentionnés serait fastidieuse et ressemblerait à un catalogue de commissaire-priseur; le lecteur n'attache point d'importance à ce qu'on lui apprenne si une figure est tournée à droite ou à gauche, vue de profil, de face ou de trois quarts, je me contenterai donc de signaler en un mot les pages les plus remarquées : les portraits de M. Machard, ceux de M. Fantin Latour, d'une réalité saisissante et d'un faire toujours bien personnel; celui de Mlle R..., par M. Valadon, rendant avec une grande simplicité, ce qu'il y a de plus difficile dans la nature, le caractère de la physionomie; les deux portraits de M. Vely, distingués, d'une belle facture, d'une coloration délicate; le portrait d'Aurélien Scholl, par M. Paul Robert; celui de Mme X..., par Mlle Ehrmann; les portraits du colonel H... et de M. E. D..., par M. Wencker, qui font oublier son malheureux envoi du dernier salon : *Saül consultant la Pythonisse;* un joli portrait du jeune Philippe Hervé, par M. Jules Quesnet; ceux de M. Krug; le portrait

du docteur Fauvel, par M. Yvon ; ceux de M[lle] Berthe Delorme, de M. Gabriel Ferrier; un portrait de femme, de M. Jules Goupil; les portraits de MM. Jenoudet, Giacomotti, Laporte, B. de Monvel, Pierre Dupuis, Léon Tanzi; le portrait de M. G..., par M. Gervex; enfin, quelques œuvres d'artistes étrangers : deux charmantes figures de M. A. Sargent, un Américain, élève de M. Carolus Duran, qui s'est signalé déjà, il y a un an ou deux, par un bon portrait de son professeur ; puis, un portrait de fumeur regardant des estampes, par M. Chaze, un Américain également. L'artiste aurait pu donner moins d'importance à la chaise derrière laquelle disparaît son personnage; mais la tête est fine, d'un ton délicat, bien modelée et bien expressive; enfin, un Suédois, M. E. Josephson, a envoyé un portrait de M. W... qui se distingue par des qualités très personnelles de facture et mérite d'être regardé; à coup sûr, ce n'est point banal.

Je passe sous silence les excentricités. A quoi bon faire une réclame à ceux qui n'envoient des choses burlesques que pour provoquer un peu de tapage, quand, comme je le fais, on s'abstient, faute d'espace, de signaler un certain nombre de morceaux estimables, et qui n'ont que le défaut de ne point présenter un caractère assez personnel et assez original. Il y a dans l'ensemble des très nombreux portraits exposés une moyenne de talent déployé qui est fort remarquable et dénote des études très consciencieuses; c'est souvent à regret qu'on se borne à ne parler que des œuvres qui s'élèvent jusqu'à l'art.

C'est du reste le regret qu'on éprouve presque constamment quand on passe en revue tous les genres et qu'on constate une production énorme, un niveau moyen assez élevé, mais qui n'est dépassé que par des exceptions assez rares, les seules dont la critique ait intérêt à s'occuper quand elle se place exclusivement au point de vue de l'art.

IV

Depuis cinquante ans, le paysage est traité en France avec une telle supériorité incontestable, que des critiques ont cru pouvoir écrire que là était seulement la supériorité de l'École française à notre époque. J'ai déjà protesté contre cette allégation. Dans la grande peinture dite historique, David, Prudhon, Gros, Géricault, Ingres, Delacroix, pour ne parler que des morts, n'ont été égalés, encore moins surpassés à l'étranger depuis le commencement du siècle; tandis que nos paysagistes, si grande soit leur supériorité, n'ont point été sans rivaux; Constable, Gainsboroug, Turner, par exemple, supportent très bien la comparaison ; c'est la même poétique, et le même sentiment intime et profond de la réalité.

Depuis un demi-siècle, l'école du paysage a brillé d'un éclat tout particulier, et, bien que les maîtres les plus illustres, qui avaient contribué depuis 1830 à lui imprimer un mouvement exceptionnel, aient disparu, elle jette encore de brillantes clartés sur nos expositions annuelles. Les Corot, les Rousseau, les Daubigny, les Diaz, les Millet, sont partis ; il ne reste plus des vaillants qui se jetèrent dans la mêlée à la première heure, que Cabat et Jules Dupré, qui se sont désintéressés de la lutte, mais ils ont laissé des élèves et des continuateurs qui maintiennent leurs traditions. En 1878, à l'Exposition universelle, c'était encore et toujours l'école française du paysage qui comptait, en Europe, le plus d'artistes vaillants. Les maîtres illustres ont passé laissant une nombreuse lignée qui s'est engagée dans la voie ouverte par eux, marchant résolument sur leurs traces, imitant les exemples qu'ils ont donné, en demandant à l'étude de la nature les enseignements qu'elle prodigue si libéralement à tous ceux qui l'aiment.

« Imiter quelqu'un, disait Corot à ses élèves, c'est le moyen d'être constamment le second. »

« N'imitez que moi, » disent les professeurs de l'école académique, qui se figurent être les premiers ; c'est en effet le moyen qu'on reste toujours au-dessous d'eux. Les membres de l'Institut qui défendent avec tant d'acharnement ce qu'ils appellent les traditions, le poncif de David, m'ont toujours fait l'effet de ces pères économes qui font user leurs vieilles culottes à leurs enfants, et maudissent ceux qui, par hasard, tendent à en avoir des neuves.

Dans le paysage comme dans les autres genres, ceux qui ont des droits incontestables au titre de maître, sont certainement assez rares, ceux qui se distinguent par un accent personnel, sont en plus grand nombre, enfin on pourrait citer à foison, des artistes qui produisent des œuvres estimables ne pêchant que par un manque d'originalité et devant lesquelles on ne trouve qu'un mot à dire : « C'est bien. »

Cependant, en examinant de près et avec attention, si l'on se reporte à quinze ans en arrière, si l'on compare l'ensemble de la production à cette époque, et ce qui se produit aujourd'hui, on est bien forcé de reconnaître une tendance regrettable qui consiste à se contenter beaucoup trop de l'à peu près ou, pour nous servir du mot à la mode, de l'impression. C'est un moyen facile d'esquiver les difficultés que de se contenter de l'à peu près.

Le caractère général de l'art français, c'est la mesure. La réaction de 1830 était dirigée contre ceux qui mettaient trop ; la tendance depuis quelque temps, ce qu'on peut constater facilement en examinant avec attention l'ensemble des œuvres exposées, c'est de

ne plus mettre assez, quelquefois même de ne plus rien mettre du tout : on ne dessine plus, on se contente d'une tache. Rousseau, Millet, Daubigny, Corot — les maîtres — avaient la probité du dessin pour nous servir du mot de Ingres, non pas ce dessin de demoiselle, qui consiste à se noyer dans les détails d'une feuille ou d'un brin d'herbe, mais ce dessin large, ample, caractéristique et par grande masse qui permet, si rapide qu'ait été une étude, si prestement qu'elle ait été enlevée, de reconnaître l'essence d'un groupe d'arbre ou d'une futaie; ce n'est quelquefois qu'une indication, mais elle est précise et sincère.

C'est à regret que l'on constate qu'on dessine moins et que l'on a une tendance à ne plus peindre ; la brosse devient un instrument inutile, on se sert de tout pour étendre hâtivement de la couleur, du couteau, du pouce, de la paume : par ces procédés, dont on acquiert rapidement la pratique, on produit un effet, on rend une impression, mais on n'a point fait une œuvre. Se contenter de cet à peu près, en disant : « Ça y est ! », c'est une illusion : cela n'y est pas.

Les œuvres qui obtiennent le plus de succès, les plus importantes sont celles d'artistes qui ne se contentent point de l'à peu près, de l'impression, de la tache, les œuvres de science et de conscience, prises sur nature, sincères et vraies : *la Mer basse à Saint-Waast la Hougue* et *le vieux Villerville*, de M. Guillemet ; *la Lande de Kerrenic*, de M. Camille Bernier; *les Landes à Carnac* et *le Moulin de Gouillandeur*, par M. Damoye ; *la Cueillette des pois à Anvers*, par M. C. Beauverie; *la Crue de la Corbionne*, de M. Lavielle ; *Prairies inondées dans la vallée d'Auge*, par M. Karl Daubigny ; *la Vallée du Loing*, par M. Harpignies ; *l'Étang boisé*, de M. Hanoteau ; *Prairies inondées en Hollande*, par M. Pelouze ; *Villerville* et *les Marais de Criquebœuf*, par M. E. Yon ; *le Bois de Saint-Martin*, de M. Busson ; *le Coteau Jurassien*, de M. Pointelin ; *l'Hiver dans les bois de Cernay*, par M. Rapin ; *les Gorges du Chaix*, par M. Jean Desbrosses ; *les Bords de l'Oise*, par M. Castan ; enfin, des vues de Paris intéressantes de MM. Luigi Loir et Matifas.

Tous les noms que je viens de citer sont ceux d'artistes qui ont pris rang et dont la réputation est consacrée par des succès ; parmi les noms nouveaux qui s'imposent, je citerai celui de M. Demont que, déjà, deux salons ont mis en évidence; c'est un talent sincère, fin et distingué dont les deux envois, *Bras de mer à marée basse* et *les Landes du Finistère*, sont très remarqués. Une œuvre très intéressante aussi à mentionner, c'est : *les Terrains du Lazaret à Marseille*, par M. Casile, dont je trouve pour la première fois le nom sur le livret; c'est un début heureux et qui promet.

Il y a un certain nombre de marines au Salon, et les meilleures

que l'on puisse mentionner sont : *le Bateau de pêche à Dieppe*, de M. A. Flameng; *la Barque à Goddébi*, de M. Maurice Courant; *l'Escaut à Anvers* et *l'Escaut à Flessingue*, de M. Clays, c'est-à-dire des œuvres d'artistes déjà connus.

Parmi les peintres d'animaux, je ne vois pas de noms nouveaux à signaler, et les seules œuvres intéressantes sont signées par des artistes dont le talent est incontesté, MM. Van Marck, de Vuillefroy et Vaysson.

V

Un genre très à la mode, c'est la nature morte. Il a été quelquefois, j'aime à le reconnaître, traité d'une façon remarquable et il compte des « petits maîtres » bien plus grands que tous les forts en thèmes de l'École. Au siècle dernier, après Watteau, je ne vois pas un maître qui puisse rivaliser avec Chardin ; je ne connais pas d'artiste plus naturel, plus sincère, plus vrai et plus français que lui, et ses petites toiles méritent avec plus de raison d'être qualifiées de chefs-d'œuvre, que toutes les grandes machines, dites historiques, mises au jour à son époque.

De nos jours, quelques artistes ont traité ce genre avec une très grande habileté et y ont déployé des qualités très personnelles et très originales; cependant, quand on a parcouru quelques heures l'Exposition, on n'est pas éloigné de trouver qu'il y a trop de nature morte.

Il y aura bientôt autant et plus de peintres de chaudrons et de potirons qu'il y a de peintres de portraits et de paysagistes, et, chaque Salon, il y en a au moins un pour lequel on s'enthousiasme et auquel on fait des succès comme jamais, au dix-huitième siècle, on n'en a fait à Chardin, comme jamais, depuis trente ans, on n'en a fait ni à Philippe Rousseau ni à Vollon. Le public gobe les poissons, les huîtres, les moules et les crevettes qu'on lui offre et fait des succès faciles à des artistes que les jurés bombardent de médailles et auxquels, pour un peu, si on les laissait faire, ils décerneraient des croix, des cordons et des plaques : ce sont souvent feux de paille, qui s'éteignent vite, mais qui nous valent le nombre toujours grandissant de simili-Chardin et de pseudo-Vollon. Nous avons vu le triomphe de M. Bergeret dont on ne parle plus guère ; nous avons eu, il y a deux ans, celui de M. Delanoy devant lequel déjà on passe avec indifférence; cette année on s'emballe pour un jeune artiste, M. Martin, qui a une facilité étonnante et une très grande habileté de faire, je ne le conteste pas, mais qui, pour moi, a un défaut capital, c'est de manquer d'originalité et de personnalité;

si remarquable que puisse être son tableau, c'est du Vollon et non point du Martin. L'*Intérieur oriental* est un bon tableau, sans doute, mais, quand on passe devant, on est tenté de le saluer comme une ancienne connaissance.

En art, il n'y a de supérieur que ce qui est original; toute œuvre qui ne porte point sa marque et son signe, est œuvre de seconde main. Tout artiste — petit ou grand — qui ne peut dire comme Musset :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre :

ne m'intéresse que médiocrement; les succès qu'il obtient sont affaires de mode, tandis que l'avenir n'est réservé qu'à ceux qui se distinguent par une note particulière et personnelle.

Il y a un artiste dont le talent ne m'est pas sympathique assurément, qui ne me charme ni ne me séduit, c'est M. Blaise Desgoffe; mais au moins, c'est quelqu'un; il est lui et point un autre. On peut critiquer son œuvre, mais il n'est point permis de méconnaître sa personnalité.

Au milieu de la foule de tableaux de nature morte qui encombrent le Salon, quelques-uns obtiennent un succès réel parmi les amateurs : *les Huîtres*, de M. Philippe Rousseau, un maître, celui-là, dont on peut dire ce que Diderot disait de Chardin : il est naturel, il est vrai, il est sincère; *Au marché de la Madeleine* et *le Réveillon*, de M. Eugène Claude, qui n'a peut-être jamais mieux fait que cette année; *la Truite sauce verte*, de M. Monginot; *un Coin de serre*, de M. Jeannin; *Fruits secs* et *la Desserte*, de Mlle Annie Ayrton, d'une grande sincérité et d'une délicatesse extrême de couleur. Toutes ces œuvres, au moins, se distinguent par un accent personnel qui ne permet aucune confusion; elles pourraient se passer de signature, sans crainte d'attribuer à César ce qui appartient à Pompée.

VI

Si l'on ne sacrifiait pas toujours un peu à la mode, dans un compte rendu des expositions annuelles, c'est à la sculpture qu'on donnerait le pas, et non à la peinture; la sculpture a tous les droits pour marcher en première ligne. Je ne parle pas seulement de l'ordre chronologique qui en ferait une loi, puisque les premiers artistes qui cherchèrent à reproduire la figure humaine prirent de la terre et en modelèrent l'image; mais dans l'histoire particulière de l'art français, la sculpture précéda la peinture; il est

incontestable qu'il y a eu en France des sculpteurs avant d'avoir des peintres, et, à l'époque de la Renaissance, nous avions une école indigène qui ne devait rien à personne, et surtout à l'Italie, et qui comptait des maîtres comme Jean Juste, Jean Cousin, Jean Goujon et Germain Pilon, qui ne relevaient que d'eux-mêmes.

Sans doute, elle a subi comme la peinture, des influences étrangères déplorables; encore aujourd'hui, il y a toute une génération d'artistes — les classiques — qui descendent en ligne directe de l'Italie; mais, chose remarquable, en tout temps, l'école indigène de sculpture a eu des représentants qui continuaient ses traditions; au siècle dernier, on comptait des sculpteurs de race, des artistes chaleureux et énergiques, comme Houdon et Caffieri.

Depuis le commencement du siècle, malgré l'École et l'Institut, il n'y a pas d'interruption et les maîtres comme Rude, David d'Angers, Barye, Carpeaux, ne relèvaient que la grande école française et n'imitaient personne.

C'est donc par la sculpture, où l'on compte plus de représentants de la véritable tradition nationale que dans la peinture, c'est donc par la sculpture que nous devrions commencer une étude sur le Salon; mais il faut bien un peu tenir compte du goût public, et le public s'intéresse plus à la peinture, qui a des moyens multiples d'attirer l'attention; c'est une enjoleuse qui éblouit, et par la magie de la couleur fait souvent passer légèrement sur la pauvreté de la composition et du dessin.

La sculpture n'a pas de ces séductions; sa majesté en impose toujours un peu à ceux qui ne sont pas doués d'un sixième sens, qui est le sens artistique; les beautés de la sculpture échappent à la foule, ce qui restreint son public. Et puis la peinture a des fantaisies défendues à la sculpture, qui ne saurait être familière et dont l'idéal est la beauté. Il n'y a pas en statuaire, en France au moins, d'école anecdotique ou réaliste, comme il y en a en peinture; elle n'admet ni les ivrognes de Téniers et de Van Ostade, ni les pouilleux de Murillo, ni les bonshommes de M. Meissonier, ni les sujets pornographiques de M. Gérôme, ni les canotiers de M. Manet. La sculpture exige plus de correction, plus de goût, plus de style, c'est-à-dire les qualités qui échappent à une foule qui se laisse facilement empoigner par les caprices de la couleur, les fantaisies de l'esprit, et encore plus souvent par la bouffonnerie et le grotesque. La sculpture compte peu de caricaturistes, tandis qu'ils sont nombreux dans l'art du dessin.

Ce qui peut-être aussi a contribué à éloigner le public de la sculpture, c'est qu'elle a moins que la peinture participé au grand mouvement de réaction qui s'est produit en 1830. Encore aujour-

d'hui en majorité, elle tient pour ce qu'on appelle les saines traditions, c'est-à-dire pour les conventions de l'école officielle; pour la centième ou la millième fois, un grand nombre de méchants praticiens d'académie, refont des dieux ou des déesses, des Grecs et des Romains, pastiches de l'antique, qui ont le privilège de causer aux amateurs un mortel ennui et contribuent à les éloigner des Expositions de sculpture, toujours moins visitées que les Salons de peinture.

Certainement toutes les œuvres sorties depuis cinquante ans des ateliers de l'école officielle ne sont pas dénuées de qualités, mais cela est vu et appris, cela manque de verve, d'inspiration et de vie; c'est uniforme, immobile, sans vigueur et sans force. Les classiques appellent cela le style et la perfection ; pour moi, je préfère ce qu'ils appellent les défauts de l'école romantique, la vie, le mouvement, l'énergie, la vérité, qui sont bien plus conformes à l'esprit national, aux saines et fortes traditions de la vieille École française, celle des Jean Juste et des Germain Pilon dans le passé, des Rude, des David d'Angers, et des Carpeaux dans le présent.

Du reste, si le mouvement a été lent et tardif, l'impulsion est donnée, et les sculpteurs qui, aujourd'hui, ont le privilège de passionner le public des amateurs véritables, ainsi que les artistes, sont justement ceux qui s'écartent le plus du programme de l'École ; ce sont ceux dont les œuvres se rapprochent le plus de la nature, les œuvres vivantes, nerveuses, souples, étudiées sur le vif; les œuvres modernes de sentiments et de formes.

En ces dernières années toutes les œuvres qui ont obtenu l'adhésion générale et provoqué l'admiration du public, sont entachées de ce sentiment de modernité, de vie et de mouvement qui répugne si fort à la coterie académique; MM. Paul Dubois, Chapu, Mercie, Delaplanche, Falguières, de Saint-Marceaux, les plus en évidence aujourd'hui et les plus populaires, sont justement ceux qui s'écartent le plus des traditions classiques pour se rapprocher des maîtres que l'on a discutés, conspués et injuriés pendant leur vie ; comme eux ils cherchent la vérité et l'expression et affirment leur personnalité.

Le Salon de sculpture, cette année, n'offre point d'œuvres exceptionnelles qui s'imposent, comme cela s'est produit en ces derniers temps. Pour les statuaires, les expositions sont trop rapprochées et une périodicité trop grande leur porte préjudice; on n'improvise pas une statue comme un tableau ; mais, si nous n'avons pas à signaler un de ces morceaux exceptionnels qui attirent l'attention universelle, on rencontre à l'exposition nombre de marbres bien travaillés, ainsi que de savantes études d'après nature, qui méritent d'être appréciées.

Les œuvres les plus importantes ne sont que des redites en marbre d'ouvrages déjà exposées en plâtre précédemment : les sculpteurs ont cette grâce de pouvoir ainsi replacer sous les yeux du public, quand elles ont revêtu leur forme définitive, des œuvres qui auraient pu lui échapper : *le Paradis perdu*, de M. J. Gautherin; *la Mort d'Alceste*, de M. A. Allar; *Céphale et Procris*, de M. Damé; *Femme jouant avec son enfant*, de M. Hugues; *Eros*, de M. Coutan; *Jochabed*, de M. Trupheme; *Jeune mère consolant son enfant*, de M. Guglielmo; *Mignon*, de M. Aizelin; *le Pilleur de mer*, de M. Ogé; *Bernard Palissy*, de M. Barrias, ont été soumis déjà une fois à l'appréciation de la critique et du public. Toutes ces œuvres de valeur, et qui avaient été remarquées, n'ont rien perdu à leur transformation; nous pouvons nous borner à les mentionner seulement.

Parmi les ouvrages qui paraissent pour la première fois, il n'y en a guère qui ne mériterait point d'être cité. Je l'ai dit déjà, je crois, et je puis le répéter, les Salons de sculpture ne renferment jamais autant de choses médiocres et banales que les Salons de peinture; les œuvres mêmes qui pourraient prêter le plus le flanc à la critique possèdent encore des qualités qui les recommandent, tandis qu'en peinture, beaucoup trop de tableaux ne sont remarquables que par une absence complète des qualités qui doivent recommander une œuvre d'art.

Au nombre des morceaux les plus remarqués et les plus dignes d'être cités figurent en première ligne un groupe d'un caractère élevé, d'un sentiment profond, *le Christianisme*, de M. Gustave Doré, qui définitivement est aussi grand sculpteur que dessinateur incomparable; puis un groupe très important et d'un grand caractère : *la Défense de Paris en* 1870, par M. Barrias; puis *le Soir* et *le Matin*, deux élégantes figures, de M. Marquet de Vasselot; *la Lutte de Jacob avec l'ange*, de M. Gérard; *le Dénicheur d'aiglons* de M. J. Osbach; *la Nymphe Echo*, de M. Gaudez; *Luxure et pudeur*, de M. Gobebski; *Salambô*, de M. Idrac; *la Charmeuse de pigeons*, de M. A. Perrey; *Persée*, de M. Martin; *un Charmeur*, de M. Pierre; *Portrait du sculpteur Rude*, de M. L. Schrœder, statue d'un des élèves du vieux maître qui en a rendu admirablement le caractère et la physionomie.

Il y a une statue qui mérite une mention spéciale; elle est l'œuvre d'un tout jeune homme, un débutant que le livret désigne comme un élève de l'École et qui, certainement, n'a guère profité de ses enseignements, car son œuvre n'est nullement classique et se distingue au contraire par un grand sentiment de mouvement et de vie, c'est un *François Villon*, par M. Etcheto. C'est un début des

plus intéressants et qui mérite d'être chaleureusement encouragé.

Il y a encore au Salon, un inconnu très digne d'intérêt, c'est l'auteur de quatre bustes qui sont de nature à obtenir — ou je me tromperais fort — un très grand succès auprès des véritables amateurs : M. M. Carriès est jeune aussi; c'est un caractère et un tempérament, c'est quelqu'un. Les quatre têtes qu'il expose sous les titres de : *l'Aveugle*, *le Deshérité*, *Portraits de Charles Ier*, *Tête d'étude*, doivent faire bondir ceux qui admirent le poncif de l'École, mais ceux qui aiment les œuvres humaines, ressenties, vécues, les amoureux de la chair, de la vie, de la force et de la vérité, ne sauraient rester indifférents devant ces morceaux de sculpture profondément originaux et personnels. Je sais que, pour ma part, je ne traverse pas le jardin du palais de l'Industrie, sans faire un détour pour aller revoir cette œuvre qui m'attire et me retient comme tout ce qui est sincère et vivant.

Les bustes sont plus nombreux que les statues; comme le portrait pour le peintre, le buste est pour le statuaire le plus clair de son revenu ; c'est le buste qui lui permet de faire quelquefois une statue qu'il ne pourra vendre qu'à l'État, aujourd'hui qu'il n'y a plus de grands hôtels ou de grands palais à décorer. Et ni l'État ni les villes ne payent généreusement les œuvres d'art. Sans les bustes qu'il exécute, plus d'un artiste parmi les plus renommés ne gagnerait pas bon an, mal an, plus qu'un manœuvre. Il faut vraiment que les statuaires aient un amour profond de leur art, pour ne pas se jeter entièrement dans l'industrie. Aussi les habiles ne font guère que des portraits.

Quelques œuvres se distinguent par une science anatomique et physiognomique du visage très intéressante à observer : la tête est certainement la partie souveraine de l'homme, la plus difficile à interpréter pour un artiste, c'est faire œuvre de maîtrise que d'animer un morceau de marbre, donner la vie à une poignée de glaise.

Quelques artistes des plus en relief : MM. Paul Dubois, Mercié, Guillaume, de Saint-Marceaux, n'exposent point cette année ; M. Chapu expose deux bustes : celui de M. Duc, membre de l'Institut et un médaillon de Mlle Juliette Massenet; M. Falquière a également deux bustes; M. Crauck, les portraits de MM. Jules Barbier et Michel Perret; M. E. Chatrousse, un portrait en terre cuite; M. Doublemard, un portrait peu ressemblant de Cham, M. E. Leroux, un beau buste d'un trappiste; Mme Léon Bertaux, deux bustes, très remarqués, l'un en marbre, très sincère et très vrai de Mme Belloc; l'autre, en plâtre, de Sophie Arnould, pour l'Académie de musique, une œuvre charmante et gracieuse, spirituellement arrangée dans le goût du dix-huitième siècle ; M. Osbach, un

excellent buste en marbre de Mme la vicomtesse de Mongommery ; M. Z. Astruc, le portrait de Manet ; enfin, pour terminer, je citerai une œuvre très originale et très vivante, un buste de nègre en terre cuite peinte, d'un artiste étranger, M. Strasser.

VII

Dans toutes les expositions, les organisateurs montrent une sorte de mépris et relèguent, comme choses peu intéressantes, tout ce qui n'est point peinture à l'huile ; je me souviens, et je l'ai relevé dans son temps, la façon légère et dédaigneuse dont le rédacteur du Catalogue de l'Exposition universelle présentait les dessins et aquarelles admis en petit nombre, du reste, au Champ de Mars. « La plupart, disait-il, des artistes, dont les œuvres figurent dans cette section (peintures diverses et dessins) exposent déjà leurs œuvres les plus importantes dans la section des peintures à l'huile. Le dessin, l'aquarelle, le pastel, sont pour eux des façons diverses de s'exprimer, qu'ils emploient presque tous, suivant l'occasion, tour à tour. »

Ces diverses façons de s'exprimer sont cependant des plus intéressantes à étudier pour quiconque veut bien connaître un artiste. M. Vitet, dans ses *Études sur l'histoire de l'art*, a dit avec beaucoup de raison : « On ne connaît pas un peintre, même un peintre coloriste, quand on n'a vu que ses tableaux ; il faut connaître ses dessins. C'est là qu'on entre avec lui en un commerce intime et vraiment instructif. Dans le domaine de l'art, les dessins sont les causeries du coin du feu, les tête-à-tête avec leurs confidences et leur laisser-aller. Là seulement on apprend à saisir le premier mot, le tour naturel et instructif de la pensée pittoresque, à distinguer par quel chemin elle s'élève à la forme et à l'effet. »

Assurément, les dessins apprennent toujours quelque chose de nouveau et de particulier qu'on ne savait pas sur un artiste, fût-il des plus connus et des plus renommés. Il n'y pas à chercher pour trouver un exemple : M. J.-P. Laurens, dont les œuvres peintes sont des plus populaires, expose quatre dessins pour une édition d'Augustin Thierry. Je ne connais pas de plus délicat régal que la vue de ces pages saisissantes, chaudes, lumineuses, qui révèlent plus peut-être que sa peinture le tempérament, le caractère, l'originalité et la personnalité de l'auteur du *Pape Formose* et de *l'Interdit*.

Il en est de même pour M. Lhermitte; grandes sont les sympathies que l'on a pour son œuvre peinte, mais elles grandissent encore

en présence de ses dessins d'une couleur admirable, d'une facture libre et souple et d'un caractère si personnel.

M. Paul Flandrin gagne à montrer ses dessins d'après nature, qui sont d'un grand style, d'un beau caractère et que j'estime, pour ma part, plus haut que ses tableaux.

Cette année, l'exposition est moins brillante et les abstentions sont très nombreuses et très regrettables; il n'y a rien de MM. Bida, Gustave Doré, M. Butin, par exemple. Les dessinateurs se lasseraient-ils d'être perdus au milieu d'une foule innombrable de banalités dont la vue fatigue les visiteurs et les éloigne avec raison? Chercher une œuvre de mérite dans toute cette collection de barbouillages, c'est chercher une épingle dans une botte de foin.

Pour éviter cette confusion, les aquarellistes ont renoncé aux expositions annuelles; ils se sont groupés pour organiser des expositions particulières où ne figurent que des œuvres de premier ordre, et ils ont obtenu ainsi de véritables succès. Ce n'est point au Salon qu'il faut juger l'ensemble de l'école d'aquarelles, chercher les points de comparaison avec les aquarellistes anglais; cependant il y a quelques œuvres remarquables qui gagneraient à être isolées de toutes les nullités que le jury a cru bon de recevoir. Il y a des aquarelles d'Harpignies, un des maîtres les plus originaux, d'Eugène Ciceri, de MM. Porcher, Dainville, Caïn; il y a aussi une tête superbe, *la Mère Morieu*, de M. Georges Haquette, enlevée de verve, avec une souplesse et une ampleur remarquables; enfin, il y a d'excellentes aquarelles, d'une facture habile et franche, d'un Italien, M. Tito Lessi.

La miniature et les miniaturistes s'en vont; c'est un genre qui disparaît et je ne vois rien d'intéressant à signaler.

Les peintures céramistes, au contraire, foisonnent et couvrent les murs, mais, à une exception près, — les superbes plaques de faïence de M. Quost, — je n'ai rien remarqué dépassant les limites de l'art industriel proprement dit.

VIII

On pourrait facilement consacrer une étude spéciale à la gravure, et particulièrement à la gravure à l'eau-forte délaissée pendant plus d'un demi-siècle et remise en honneur depuis une vingtaine d'années par quelques artistes d'un talent réel. Le petit cénacle est devenu légion; autour des Maxime Lalanne, des Braquemond, des Flameng, des Hédouin, des Appian, — les aquafortistes de la première heure — sont venus en grand nombre, ayant chacun leur caractère et leur

personnalité, MM. Beauverie, Adeline, Nicolle, Courty, Boutry, A. Boulard, Brunet-Debaisnes, Champollion, Carbonnier, Chauvel, Lecouteux, Gaucherel, Rajon ; de tous ces artistes, il y a des pages, dont les belles épreuves sont déjà recherchées des amateurs, qui sont destinées un jour à atteindre dans les ventes des prix aussi élevés que certaines planches des artistes du siècle dernier.

La gravure au burin est, en général, moins intéressante que l'eau-forte ; il y a certainement une rare habileté de métier, mais les grandes œuvres de style deviennent de plus en plus rares.

J'ai eu une surprise cette année ; un genre très délaissé depuis une quinzaine d'années, la lithographie, me paraît en voie de renaissance ; je crois qu'on peut en attribuer l'honneur à la maison Lemercier, la plus ancienne et la plus célèbre des imprimeries lithographiques ; elle a édité en ces derniers temps quelques planches qui méritent de prendre place dans les cartons des collectionneurs les plus difficiles ; parmi les plus remarquables, j'ai noté particulièrement : *une Mélodie de Schumann et Manfred*, par M. Fantin Latour ; *Portrait d'Eugène Delacroix*, par M. Jules Letoula ; *la Mort de Léonard de Vinci*, par M. A Mouilleron ; *le Christ endormi* d'après Delacroix, par M. A. Sirouy ; *le Roucas blanc*, par M. Thornley ; enfin un paysage d'après M. C. Bernier, par M. Émile Vernier.

IX

Une section de l'Exposition que le public néglige complètement et dont la critique ne s'occupe guère, c'est la section d'architecture. En dehors des hommes spéciaux, les œuvres exposées représentent des espèces de rébus dont la foule cherche en vain le mot ; il faut avoir appris à lire un plan pour y reconnaître quelque chose et surtout s'y intéresser.

Et puis, il faut bien l'avouer, le dix-neuvième siècle jusqu'à ce jour n'a point encore d'art particulier, original, caractérisé comme l'art des siècles de Henri II, de Louis IV, de Louis XV et de Louis XVI. Je crois qu'il faut surtout s'en prendre à l'enseignement de l'École qui n'admet que l'art de Rome et d'Athènes ; les classiques n'ont point assez d'injures pour ce qu'ils nomment le désordre du moyen âge et de la Renaissance, c'est-à-dire pour l'art indigène, national, pour l'art français, si puissant, si original et si varié, pour cet art que Viollet-le-Duc a tenté, pendant quarante ans, de remettre en honneur, dont il a écrit l'histoire et fixé les règles.

Les œuvres les plus intéressantes de l'exposition d'architecture sont précisément celles qui se rapportent à l'art français, et l'on ne

saurait trop encourager les jeunes architectes qui, au lieu de recommencer les perpétuels projets de restauration du Colysée ou de l'Acropole, étudient nos monuments historiques. Point n'est besoin d'être architecte, il suffit d'être curieux, pour s'intéresser aux projets et études exposés par MM. Deperthes : *Études comparatives de chevets d'églises champenoises aux diverses époques du moyen âge;* — E. Camut : *Hôtel Cujas, à Bourges*, état actuel et projet de restauration; — E. Malençon : *Relevé du manoir Ango, à Varengeville-sur-Mer;* — H. Rapine : *Château de Puyguilhem* (Périgord); — A. Vaudoyer : *Château de Mesnières-en-Braye;* — J. Viennois : *Palais de justice de Dijon*, travaux de restauration; enfin, M. Huguelin : *Restauration du château de Saint-Maclou.*

Des études du plus grand intérêt et des plus curieuses parmi celles qui figurent au Salon, ce sont les études qui se rapportent à l'art étranger et particulièrement à celui de l'extrême Orient; par exemple, les *Études sur l'architecture japonaise*, par M. A. Guérineau, ainsi que *la Monographie de l'architecture dans le Mâghreb* (Algérie), par M. Vaurabourg qui a été chargé d'une mission par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Si nos Salons annuels étaient choisis, si les jurys ne recevaient que les trois ou quatre cents toiles véritablement bonnes, le public, mieux disposé et moins fatigué, s'intéresserait certainement à des œuvres de l'importance de celles que je viens de citer. Nous-mêmes, nous pourrions faire une place plus large à ces travaux si dignes d'intérêt, et, au lieu d'une simple et sèche mention, leur consacrer une étude plus développée.

Ce vœu que je forme en terminant, j'ai bien peur, hélas! qu'il ne se réalise pas encore de sitôt.

Émile Cardon.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

L'expédition en Tunisie, au point de vue de la chronique. Ce qu'y ont gagné notre science géographique et notre vocabulaire pittoresque. Cherchez le Khroumir. Le Khroumir plus visible sur nos champs de foire que dans son pays. Réunion annuelle des Sociétés savantes. — Expositions et ventes artistiques. Le *Christ dans le prétoire*, de M. Munkaczy. Le cercle des arts libéraux. Les *Fables* de la Fontaine, illustrées à l'aquarelle. Les amoureux des Fables et leurs folies. Ventes du cabinet Hartmann et de la collection Beurnonville. Le château de Montal. — Le début de la morte saison aux théâtres : Vaudeville, Opéra-Comique, Opéra populaire du Château-d'Eau. *Mme de Maintenon*, par M. Coppée. Le *Monde où l'on s'ennuie*, par M. Pailleron. Parenthèses. — Les morts : Ravel, Adam Salomon, M. Baze, etc. Émile de Girardin.

I

Depuis six semaines, les connaissances géographiques de la France se sont allongées d'un certain nombre de kilomètres sur la côte septentrionale de l'Afrique et d'une douzaine de noms, tels que la Calle, Tabarka, Kef, Bizerte, El-Ayoum, Roum-el-Souk et le marabout de Sidi-Abdallah-Ben-Djemel. Aviez-vous, jusqu'à présent, ouï parler de Tabarka et du marabout de Sidi (le reste comme ci-dessus) ? Or le marabout a été populaire durant vingt-quatre heures sur le boulevard; quelques personnes heureusement douées ont même retenu son nom pendant deux jours : il sera sans doute rayé de toutes les mémoires et enseveli dans le plus profond oubli, au moment où paraîtront ces lignes, mais au moment où je les écris, le marabout de Sidi-Abdallah-Ben-Djemel a failli, comme feu M. Ricard, devenir célèbre. Il n'a manqué à cette forte position, pour le devenir tout à fait, « l'espace d'un matin », que d'être occupé par les six à dix mille indigènes qui s'y étaient retranchés, dit-on, ou même simplement par une cinquantaine de Khroumirs, et de se défendre cinq minutes seulement. Mais on n'y a trouvé qu'un gardien effaré, qui n'a pas défendu la porte du sanctuaire comme les portiers des capucins ont défendu la leur, et les dépêches ne nous disent pas si, dans ce nouveau siège de Frigolet, moins laborieux que l'autre, on lui a appliqué les décrets du 29 mars.

Oh! les Khroumirs! Pour le coup, voilà un nom qui est définitivement entré dans le bagage de nos connaissances et qui, suivant toute probabilité, n'en sortira plus. Ce bizarre assemblage de syllabes s'est emparé de notre imagination et de notre mémoire avec une puissance d'obsession extraordinaire; il s'y est incrusté; il y est, il y restera. Qui jamais nous eût dit qu'un jour viendrait où la France entière se passionnerait pour, ou plutôt contre les Khroumirs, comme jadis contre les Cosaques, contre les Autrichiens, contre les Allemands? Qui jamais surtout eût prédit aux Khroumirs qu'au mois d'avril et de mai 1881, de Perpignan à Dunkerque, il ne serait plus question que d'eux, que leur nom retentirait de la Madeleine à la Bastille, sur toute la ligne des boulevards, à l'heure de l'absinthe; qu'on discuterait sur leur costume, qu'on se disputerait sur leurs mœurs, qu'on engagerait des paris sur l'orthographe de leurs noms; qu'ils mettraient en mouvement, non seulement trente mille soldats français, en disloquant dans onze corps d'armée trente et un régiments d'infanterie, mais tout un immense bataillon de *reporters* et de chroniqueurs; bref, qu'ils feraient concurrence à M. Zola, et qu'on parlerait autant des Khroumirs que de M[lle] Sarah Bernhardt, et des Ouchtetas plus que du Salon.

Le Khroumir a passé dans la langue courante. Il est devenu un nom commun, une épithète, un sobriquet, une injure. Les gamins qui se battent au sortir de l'école et les cochers qui s'accrochent au passage se qualifient réciproquement de Khroumirs, ce qui redouble leur colère et l'exalte jusqu'à la fureur. Dernièrement, en chemin de fer, un jeune soldat, traité de Khroumir par un rustre, a perdu la tête, absolument comme s'il eût été traité de Prussien, et a vengé à coups de couteau ce sanglant outrage. *Le khroumir* a remplacé *le javanais* dans la langue verte du boulevard. A la grande foire de la barrière du Trône, les Khroumirs ont fait prime; on les vendait en pain d'épice; on les abattait à coups de boules, à coups de balles et à la carabine; on les montrait dans les panoramas, on les exhibait entre le veau à deux têtes et la femme colosse; et, dans l'intervalle des représentations, ces Khroumirs des Batignolles venaient sur les tréteaux de la parade rouler des yeux, grincer des dents et donner des preuves d'anthropophagie, en dévorant avec férocité des carottes crues. Par là le pseudo-Khroumir était, sans le savoir, la satire du vrai, dont les instincts farouches et belliqueux, la vaillance indomptable, la résolution de résister désespérément, annoncés d'avance par toutes les voix de la renommée, se sont évanouis si bien, qu'ils ont réduit la campagne à n'être qu'une battue, et donné aux longs préparatifs, au laborieux effort fait pour leur écrasement, l'apparence d'un élan gigantesque pour enfoncer une porte ouverte.

Si bien que, devant cet ennemi non seulement insaisissable, mais invisible, les vaudevillistes de la politique ont renouvelé la vieille plaisanterie qui avait déjà servi du temps où l'on poursuivait Abd-el-Kader, sans jamais l'atteindre : « Il n'y a pas de Khroumirs. Les Ouchtetas sont un mythe inventé par les bureaux du ministère de la guerre. »

Il faut avouer qu'elle prête beaucoup au vaudeville, du moins qu'elle y prêtait beaucoup avant le traité imposé au bey de Tunis, cette étrange campagne, où un tel déploiement de forces n'aboutit, au point de vue militaire, qu'à une sorte de promenade, à un supplément des grandes manœuvres d'automne ; où il n'est question que d'un journal qui s'appelle le *Mostakel*, des révélations de Zaïn-Zaïn et des méfaits du consul Maccio ; où, après les interminables délais de la formation des corps et de l'entrée en territoire ennemi, l'extrême prudence des Khroumirs et les pluies quotidiennes semblent s'être donné la mot pour prolonger notre attente jusqu'aux limites les plus invraisemblables ; où, pendant de longues semaines, les bulletins militaires pouvaient se résumer ainsi : « Temps affreux, terrains profondément détrempés, mouvement encore impossible. Nous n'avons pas aperçu l'ennemi. M. Roustan s'est rendu au Bardo et a entretenu le bey, qui persiste à protester de son amour pour la France et contre l'entrée des troupes françaises ; » où les *reporters* à la suite de l'armée doivent consacrer leur correspondance à la description du paysage et aux tableaux de la vie des camps ; où, enfin, nous n'avons eu jusqu'au 19 mai qu'une douzaine d'hommes tués, sans parler du général Ritter, frappé en face de l'ennemi, mais par un coup de sang, à moins que ce ne soit par un coup de soleil.

Si l'expédition contre les Khroumirs eût été décidée un mois plus tôt, nous eussions certainement vu au Salon quelque toile d'un peintre militaire expéditif, représentant un épisode plus ou moins authentique de l'entrée en campagne ; et si la réunion annuelle des sociétés savantes se fût ouverte quinze jours plus tard, nous y aurions probablement entendu la lecture d'une notice historique, géographique, ethnologique sur les diverses tribus des Khroumirs et sur leur pays. A défaut de cet intérêt d'actualité, la réunion annuelle de la Sorbonne a présenté l'intérêt d'un genre moins vif, mais plus élevé, que lui assurent les communications d'un grand nombre de ses membres. Ces assises périodiques, où s'assemblent de tous les points de la France, pendant les vacances de Pâques, de modestes et vaillants défricheurs du domaine de la science et de l'érudition, — professeurs, qui s'y rendent toujours en grand nombre, avocats, magistrats, ingénieurs, médecins, membres du clergé, — à qui elles fournissent un moyen de se produire, en

même temps que de se connaître et de se grouper, sont, à coup sûr, l'une des créations les plus heureuses de M. Duruy. Le grand maître de l'Université actuel a cru devoir, cette année, introduire dans la création de son prédécesseur quelques modifications qui paraissent n'avoir d'autre but que d'affirmer son autorité personnelle : il faut bien déranger les règlements et changer ce qui est, ne fût-ce que pour occuper l'activité de son esprit, pour ne pas se laisser oublier, pour montrer qu'on fait toujours et partout quelque chose, pour fournir à ses successeurs enfin, et peut-être à soi-même, l'occasion d'un nouveau progrès, en revenant plus tard à l'ancien état.

II

Le printemps a toujours été la saison par excellence des expositions et des ventes artistiques : en hiver, il fait trop froid et trop obscur; en été, il fait trop chaud, et d'ailleurs, suivant l'expression consacrée, il n'y a plus *personne* à Paris. Le Salon n'a pas seulement ses préfaces, comme celles dont nous avons parlé dans notre dernière causerie, il a aussi ses succursales, si je puis ainsi dire.

Tout d'abord il faut compléter sa visite à l'exposition des beaux-arts en allant rue La Rochefoucald, dans les salons de M. Sedelmeyer, voir le grand tableau de M. Munkaczy : *le Christ dans le prétoire*. On sait que, dans leur nouveau règlement, les artistes ont décidé de n'accorder aucun délai, sous quelque prétexte ou quelque raison que ce fût, pour la réception des ouvrages au Salon. Ils ont tenu parole, et après s'être montrés inflexibles pour M. Gustave Doré, qu'un deuil cruel de famille avait mis en retard de vingt-quatre heures, ils ont opposé la même consigne inexorable à M. Munkaczy, sans se laisser toucher ni par ses prières, ni par son talent et le lustre qu'il eût donné à l'exposition, ni par l'amende de 50 000 fr. qu'il offrait de payer pour racheter son exclusion. Ils se sont même obstinément refusé à toutes les combinaisons proposées par lui pour exposer son tableau, sinon dans les galeries du Salon, du moins dans une salle quelconque du Palais des Champs-Elysées. Après de tels exemples, dont la rigueur était peut-être nécessaire pour couper court à des abus invétérés et montrer que la justice est égale pour tous, personne ne peut plus se croire en droit d'attendre une exception en sa faveur.

M. Munkaczy est un Hongrois. Resté orphelin à cinq ans, il dut entrer comme apprenti dans une boutique de menuiserie; c'est là que la muse de l'art vint le chercher. Son talent, rude, énergique et parfois trivial, a gardé quelque chose de ces origines populaires : il

pourra être un Caravage ou un Ribéra, il ne sera jamais un Raphaël. M. Munkaczy a débuté chez nous au Salon de 1870, nous nous rappelons avec quel succès. Il révélait, du premier coup, une personnalité originale et vigoureuse, qui ne se rattachait directement à aucune école. Il avait alors à peine vingt-six ans. Il n'en a pas trente-sept aujourd'hui, et l'on peut affirmer sans crainte qu'il est arrivé à la plus haute et à la plus complète expression de son talent.

Éclairé par un jour éclatant qui laisse le reste de la salle dans l'obscurité, ce vaste tableau du *Christ au prétoire* produit un effet saisissant. Il s'empare d'abord du regard, avec une puissance irrésistible, par une coloration d'une harmonie savante et superbe jusqu'en ses rudesses. Dans ses effets les plus heurtés il a je ne sais quelle grâce savoureuse et sauvage. Le pinceau de M. Munkaczy, qui préfère à la beauté classique l'accent et le caractère, qui ne redoute même pas la laideur, s'est donné pleine carrière dans tous les types de la foule hurlante qu'un soldat romain contient avec sa lance derrière le Christ, des personnages assis autour de Pilate, des vieillards qui discutent et ergotent dans le fond du prétoire. Ce sont des Juifs de la Galicie qu'il a pris pour modèles, et il les a revêtus de toutes les variétés du costume arabe, se délectant, comme l'eût pu faire un Rembrandt ou un Véronèse, à peindre ces turbans, ces larges ceintures, ces longues robes bleues, jaunes, vertes ou blanches. Il est fâcheux que, dans cette page par tant de côtés magistrale, la figure principale, celle du Christ, soit précisément la plus défectueuse. Le Jésus de M. Munkaczy est un Hongrois souffreteux et maladif, qui n'a rien de commun avec le plus beau des enfants des hommes. Il manque à ce talent vigoureux un rayon d'idéal : le seul qu'on voie luire dans son tableau sort des yeux compatissants d'une jeune mère qui, son enfant aux bras, regarde avec tristesse Celui qui a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants. »

Après les cercles de la rue Volney et de la place Vendôme, le cercle des arts libéraux, rue Vivienne, a fait aussi son exposition, non moins digne d'intérêt que les précédentes. J'ai salué, dans ce petit salon, des toiles de MM. Cabanel, Carolus Duran, Ribot, Gustave Doré, Robert Fleury, Émile Lévy, Chavet, Fichel, Hébert, Chaplin, Alfred Stevens, Vollon, Heilbuth et dix autres non moins connus. M. Renoir, jadis la gloire des *impressionnistes*, y exposait deux *Jeunes filles* peintes avec une grâce qui n'a plus rien d'intransigeant. L'inévitable Mlle Sarah Bernhardt, — qui vient de débarquer au Havre, au milieu des transports d'une foule idolâtre, mais qui, des rives du Meschacébé, père des fleuves, trouvait encore moyen de nous occuper de sa personne, de son talent, de ses

ouvrages et de ses caprices, comme si elle n'eût point quitté les bords de la Seine, — avait envoyé une allégorie de marbre : *la Cigale*, où elle a pu faire sa personnification physique, sans craindre qu'on y voie sa personnification morale, depuis qu'elle s'est si bien *pourvue* pendant l'été. Un peintre qui a déserté les Salons, M. Roybet, y figurait avec une *Chanson à boire*, d'une invention médiocre, mais d'une éclatante richesse de coloris, d'une exécution ferme, piquante et savoureuse.

A peine fermée, l'exposition des aquarellistes s'est rouverte sous une autre forme. Un riche amateur de Marseille a eu l'idée de commander, à un grand nombre d'artistes choisis parmi les plus renommés, une longue série d'illustrations à l'aquarelle sur chaque fable de la Fontaine. Nous assistons véritablement à une résurrection complète de cet art charmant, si longtemps délaissé chez nous, et qu'on semblait avoir abandonné aux femmes. Avec Horace, la Fontaine est peut-être, de tous les poètes qui ont jamais existé, celui qui a le plus d'amis et qui est le plus capable d'inspirer de pareilles fantaisies. Faute de pouvoir le traduire, on ne se lasse pas de l'éditer avec luxe et de l'illustrer avec amour. En quinze ans de critique, j'ai reçu une douzaine de nouvelles éditions de *Fables*, dont six richement illustrées : celle de Gustave Doré, publiée par Hachette ; celle d'Eugène Lambert, publiée par Hetzel ; celle des *Douze peintres*, publiée par Jouaust; celle de M. V. Foulquier, publiée par Mame; celle de M. Delierre, en cours de publication chez Quantin ; et une nouvelle édition des illustrations jadis célèbres de Grandville. J'en oublie peut-être. Nous avons vu, dans les anciens salons, des séries de tableaux commandés par un amoureux des *Fables*. Un homme dont le nom restera inscrit dans les annales de la *curiosité*, M. Feuillet de Conches, a fait imprimer pour lui seul un exemplaire illustré de grandes compositions isolées et, sur les marges, de sépias, de dessins à la plume, d'aquarelles, de gouaches, demandés à des artistes de tous les pays du monde. Quel prix atteindra cet exemplaire unique si jamais il passe en vente ? Je suis étonné seulement qu'un *curieux* aussi raffiné, d'ailleurs assez riche pour satisfaire son caprice, à un livre imprimé n'ait pas préféré un beau manuscrit comme celui de la *Guirlande de Julie*, calligraphié par les plus habiles successeurs de Jarry. Avec la typographie on n'est jamais tout à fait sûr d'être seul à posséder un chef-d'œuvre.

L'exposition renferme deux cents aquarelles, signées des noms de Vibert, P. Baudry, Gérôme, Toudouze, Duez, J. Stevens, Baron, les deux Leloir, Delaunay, Bastien Lepage, Pille, de Nittis, Morot, Eugène Lambert, Gustave Moreau, Albert Jacquemart et d'autres encore, que nous allons nommer. On peut y voir bien

des variantes du même sujet, traité par différents artistes, et ces variantes fournissent les points de comparaison les plus intéressants. Chacun d'eux a choisi les apologues qui rentraient le mieux dans la nature et la spécialité de son talent, et beaucoup se sont appliqués à faire œuvre personnelle plutôt qu'œuvre d'illustrateurs : leurs aquarelles ne sont pas de simples commentaires de la Fontaine ; elles constituent de petits tableaux indépendants. Le fabuliste leur a fourni simplement le clou pour y accrocher le tableau, et parfois la fable disparaît sous cette glose pittoresque, qui ne se borne pas à s'inscrire en marge du livre, et qui tantôt s'empare du titre pour le remplir à sa manière, sans trop se préoccuper du texte, tantôt s'attache à un détail comme s'il était le sujet lui-même et donne libre carrière à sa fantaisie. Pour eux, les fables sont encore plus un prétexte qu'un thème. A envisager ces deux cents aquarelles comme *illustration*, elles offriraient donc matière à d'assez graves réserves, car on n'y trouve ni l'unité d'inspiration et de style, ni l'appropriation toujours exacte et, si je puis ainsi dire, la subordination nécessaire. Prenons-les tout simplement pour une galerie de l'intérêt le plus rare et de la plus attrayante saveur.

M. Eugène Lami tient son rang sans faiblir dans cette brillante mêlée. Jamais M. Eug. Lambert n'a peint des chats plus séduisants, plus futés, plus *félins* que celui qui fait le mort pour guetter « la gent trotte-menu ». *L'Ours et les deux compagnons*, de M. Berne-Bellecour ; *la Cigale et la Fourmi*, de M. Gervex sont deux spirituelles et amusantes compositions qui eussent probablement étonné la Fontaine, comme celles de M. Worms ; *l'Ivrogne et sa femme*, de M. Ribot ; *la Jeune veuve*, de Mme Lemaire ; *le Rat retiré du monde*, de M. Albert Maignan ; *l'Amour et la Folie*, *la Chatte métamorphosée en femme*, *les Compagnons d'Ulysse*, de M. Ed. de Beaumont, qui donne au fabuliste une physionomie toute boulevardière, et l'illustre comme Grévin pourrait faire d'une opérette de MM. Ludovic Halévy et Offenbach. Il se reconnaîtrait mieux dans la *Perrette* de M. L. Leloir, qui a bien de l'esprit aussi, qui en a eu assez pour ne pas chercher à en avoir plus ni autrement que la Fontaine ; dans les animaux de M. Ph. Rousseau et les oiseaux charmants de M. Giacomelli. M. Paul Baudry a exécuté une réduction de *la Fortune et l'Enfant*, qui fut son début au Salon et dans la gloire, — œuvre dont la grâce délicate, un peu maniérée, rappelle le Parmesan et le Corrège. Avec *le Bassa et le Marchand*, M. Gérôme a fait un tableau d'une perfection achevée, qui, par la fermeté du dessin, la précision du rendu, le choix des types et des costumes, vaut sa meilleure toile. Quels beaux paysages ont exécuté MM. Gustave Doré et Français ! Le public goûterait mieux les vingt aquarelles de

M. Jacquemart, d'un ton si juste et d'un sentiment si vrai, si la plupart n'étaient trop restées à l'état d'ébauches. J'allais oublier M. Heilbuth, et c'eût été dommage, car *le Pêcheur et le poisson*, *le Savetier et le Financier*, ont la verve fine, la délicatesse d'exécution auxquelles il nous a habitués ; et M. Toudouze, qui, avec son *Mal marié* et ses *Deux médecins*, fait songer à Molière plus qu'à la Fontaine. Mais il est impossible de les nommer tous, et il faut finir sur le nom de M. Gustave Moreau, dont les vingt-cinq aquarelles : *la Souris métamorphosée en fille*, *le Lion amoureux*, etc., sont, par le soin ingénieux de la composition, par la préoccupation de l'idée, par la recherche d'un style rare et élevé, par une exécution précieuse, les perles de cette exposition : le mot est d'autant plus à sa place qu'elles ressemblent vraiment à des bijoux. M. Gustave Moreau est un artiste de l'essence la plus pure, la plus raffinée, la plus noble. Il ne lui manque, pour conquérir toute sa puissance sur le public, que de rompre avec le Sphinx ; comme *l'OEdipe*, qui fut son œuvre de début en 1857, il semble toujours avoir le tourment de l'inconnu et se poser une énigme à lui-même. Mais qui l'eût cru capable de manier avec tant d'aisance et de souplesse le pinceau de l'aquarelliste ?

Quelques jours avant l'ouverture de cette exposition avait eu lieu la vente du cabinet Hartmann. Seize tableaux et cinq dessins, rien de plus, — tous d'Eug. Delacroix, Th. Rousseau et Millet. Ils ont produit tout près de 800 000 francs. Le plus chèrement vendu a été encore un Millet : *le Greffeur*, acheté 133 000 francs par un marchand de tableaux, qui a sans aucun doute l'espoir, peut-être réalisé déjà, de le revendre 160 000. Quand la mode s'attache à un peintre, surtout à un peintre longtemps contesté ; quand à ses entraînements naturels elle joint la force d'une réaction, légitime en principe, son essor ne connaît plus de bornes, et elle échappe à toute discussion. L'État l'a subie lui-même, puisqu'il a, dit-on, acquis *le Marais dans les landes*, de Th. Rousseau, pour 129 000 fr. Je me demande seulement comment une telle somme a pu être consacrée à un seul ouvrage par le Louvre, qui n'a pour ses acquisitions qu'une allocation annuelle de 150 000 francs à partager avec les musées de Versailles et de Saint-Germain, — chiffre d'une insuffisance presque dérisoire au prix qu'atteignent aujourd'hui les tableaux, qui le met dans l'impuissance de lutter contre les opulents habitués de la salle des Ventes, et qui, dans nombre de cas, ne suffirait point à un achat unique.

La vente du cabinet Hartmann a été suivie de tout près par celle de la riche collection Beurnonville. M. le baron de Beurnonville est, depuis vingt ans, l'un des clients les plus assidus et les plus sérieux

de l'hôtel Drouot. Tous les commissaires-priseurs le saluent avec une considération distinguée; les experts s'inclinent devant son savoir; les crieurs guettent toujours ses enchères du coin de l'œil. La galerie qu'il avait formée était l'une des plus nombreuses et des mieux choisies de Paris. Pourquoi s'en sépare-t-il? Nous n'en savons rien, et cela ne nous regarde pas. Déjà l'an dernier, M. de Beurnonville avait fait vendre la partie moderne de sa collection, qui produisit 600 000 francs. La partie ancienne était de beaucoup plus importante. L'exposition de ces sept cent vingt-quatre tableaux dans les salles de la maison Goupil formait tout un musée qu'une foule considérable est venue visiter pendant trois jours. Les écoles les plus diverses s'y trouvaient représentées, mais surtout l'école française du dix-huitième siècle, par les Fragonard, les Watteau, les Pater, les Lancret et tous les peintres des fêtes galantes, les Greuze, les Prudhon, les Chardin, les Boucher, — et les écoles flamandes et hollandaises. Pour les maîtres primitifs, l'école allemande venait compléter ses voisines; Cranach, Stephan et Wilhem de Cologne formaient, avec Lucas de Leyde, les Van Eyck, les Rogier Van der Weyden, les Memling, les Metzys, et même avec notre vieux Clouet, un ensemble à peine moins remarquable que le reste, et témoignaient des goûts éclectiques du collectionneur. Toutefois ses préférences étaient ailleurs. J'ai rarement vu surtout un plus riche assemblage de petits flamands et de hollandais. C'est par douzaines et par vingtaines que se comptaient dans sa collection les David Teniers, les Terburg, les Metzu, les Jean Steen, les Ruysdael, presque tous d'une qualité rare : il possédait en particulier l'une des plus belles cascades de ce dernier maître, qui a atteint un prix fort élevé, comme *la Partie de cartes* de Teniers, quoique les cascades de l'un ne soient pas plus rares que les parties de cartes de l'autre. Il avait deux Hobbema, tous deux classiques, si je puis ainsi dire, dans l'œuvre d'ailleurs assez restreinte de ce maître bizarre, qui n'est entré dans la gloire et n'a conquis la cote à la Bourse de l'hôtel Drouot que depuis un quart de siècle : *le Moulin à eau* et *l'Entrée de forêt*. Les sept vacations de la vente Beurnonville ont produit un total de près de 2 500 000 francs.

Mais la vente artistique de l'espèce la plus rare a été certainement celle des sculptures du château de Montal. Un château que son propriétaire, faute d'en pouvoir entreprendre la restauration, démonte lui-même pièce à pièce et dont il fait transporter les morceaux à Paris, pour les mettre en vente, c'est une chose qui ne se voit pas tous les jours, ni même tous les ans, et qui ne s'était peut-être pas vue depuis les tristes exploits de la bande noire. Le château de Montal, bâti, à la fin du quinzième et au commencement du

seizième siècle, par Jeanne de Balzac d'Entragues, femme d'Amalric de Montal, est l'un des plus beaux spécimens de l'art français de la Renaissance. Les morceaux, d'abord exposés pendant plusieurs semaines, puis vendus dans un grand atelier du boulevard Clichy, comprenaient des débris de tous les genres : bustes, statues, médaillons, ornements, arabesques et rinceaux avec des oiseaux fantastiques, des griffons, des chimères, des fleurs idéales; frises et bas-reliefs; même une cheminée sculptée avec une élégance et une finesse exquises, un véritable joyau détaché de son écrin.

III

Le théâtre est entré dans sa morte saison. Quelques jours encore, et plusieurs vont fermer leurs portes : la Gaîté a dû le faire dès le 15 mai, car, nous l'avions prévu et prédit, la reprise de *Lucrèce Borgia*, comme celle de tous les drames de M. Victor Hugo, n'a eu qu'un éclat momentané, et le succès a décliné rapidement dès la quatrième ou cinquième représentation. D'autres ont déjà commencé leur défilé annuel des pièces d'été. Ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante, s'écriait Figaro. Et ce qui ne mérite pas d'être joué au mois de mars, on le joue au mois de juin ou de juillet.

Le Vaudeville avait devancé la date habituelle avec *le Drame de la gare de l'Ouest*, farce vulgaire au gros sel, de M. Armand Durantin, jouée après une jolie et délicate berquinade de Mme J. Barbier : *la Petite Sœur*, qui fera un aimable lever de rideau. Cette parade manquée a disparu de l'affiche assez vite pour nous épargner l'ennui d'en parler plus au long. Le théâtre Cluny a devancé également la date en jouant *la Bigote*, de deux auteurs qui ont cru que l'anticléricalisme pouvait leur tenir lieu de talent, et auxquels le public a prouvé qu'ils se trompaient, en les sifflant comme de simples bedeaux.

L'Opéra-Comique a fait une reprise excellente de la *Flûte enchantée*, avec Mme Miolan-Carvalho, qui a gardé tout son style et tout son goût, et Mlle Bilbaut-Vauchelet, qui fait des merveilles de vocalisation dans le rôle difficile de la Reine de la nuit. Le ténor Furst est en grands progrès ; le baryton Fugère joue Papageno avec beaucoup d'intelligence et de verve. Mme Patti a terminé ses représentations. En revanche, un entrepreneur dramatique a ouvert dans la grande halle du Château-d'Eau un Opéra populaire dénué de toute subvention, avec une troupe formée d'éléments peu connus et pris de tous les côtés. On devine aisément avec quelle méfiance naturelle la critique avait répondu à l'appel de l'*impresario*. Elle s'attendait à une représentation de sous-préfecture. Or il s'est trouvé que la

troupe était bonne dans son ensemble et qu'elle comprenait un jeune ténor doué d'une voix hors ligne, encore passablement inculte, mais qui promet un instrument d'un très beau timbre et d'une sonorité superbe, comme le grand Opéra n'en a point eu depuis longtemps. M. Henri Prévost est un ancien armurier-damasquineur, qui a chanté en province et qui sort d'un café-concert appelé *la Scala*. Dans la scène finale du troisième acte, il a décoché avec aisance plusieurs *ut* de poitrine qui ont excité l'enthousiasme de la salle et l'ont fait rappeler avec frénésie. Du coup, l'Opéra populaire a doublé ses prix, ce qui fait qu'il n'est plus populaire du tout, les jours du moins où chante M. H. Prévost.

Nous n'avons à signaler que deux grandes pièces nouvelles, mais toutes deux d'une importance égale, quoique d'une nature très diverse : *Mme de Maintenon*, par M. François Coppée, à l'Odéon, et *le Monde où l'on s'ennuie*, de M. Pailleron, à la Comédie-Française.

Mme de Maintenon est une pièce en vers, comprenant cinq actes et un prologue, qui touche à la tragédie par le sujet et le ton général, qui s'en éloigne par la liberté de l'allure, le mélange de quelques scènes intimes et des hardiesses du drame moderne jointes çà et là aux familiarités de la comédie ; enfin, par le peu de compte qu'elle tient des vieilles unités de temps et de lieu, que les plus classiques eux-mêmes ne se croient pas tenus de respecter aujourd'hui. C'est une tragédie comme on en peut faire après la double révolution romantique et réaliste. Le prologue se passe chez Scarron, au mois d'août 1660, deux mois à peine avant la mort du cul-de-jatte que Françoise d'Aubigné a préféré au couvent. Mme Scarron repousse avec dignité les agressions galantes des grands seigneurs qui fréquentent le logis du bouffon à la mode. Elle est triste pourtant, triste d'une condition qui la livre, sans autre défense que celle de son inflexible honneur, aux tentatives de ces courtisans contre lesquelles son impotent et cynique époux ne la défend pas, et qui la condamne à vivre au milieu de cette fange. Ardemment aimée d'un jeune gentilhomme huguenot, Antoine de Méran, un ami d'enfance, qui laisse échapper devant elle, en paroles enflammées et amères, le secret de sa passion, elle-même sent pour lui un amour profond et pur, qu'elle lui avoue simplement, en ajoutant qu'ils doivent désormais, tant que Scarron vivra, renoncer à se voir : « Partez, lui dit-elle, mais pour revenir. J'attendrai. » Exalté par ces paroles, Antoine annonce son départ pour l'Amérique, où il va chercher une fortune qu'il mettra à ses pieds ; mais il lui demande un gage, et elle lui tend le psautier de son aïeul, sur lequel elle écrit : Au revoir !

Du prologue au premier acte, il s'est écoulé un espace de vingt-

cinq ans. Nous retrouvons la veuve Scarron à Versailles, gouvernante des enfants légitimés et marquise de Maintenon. Sa fortune a déjà pris ce développement prodigieux qui étonne encore l'histoire; mais M. Coppée a supprimé l'explication de l'énigme, qui pouvait cependant fournir à elle seule la matière d'un drame. Son sujet n'est pas là. Il saute du point de départ au point d'arrivée par une enjambée plus longue que celle des bottes de sept lieues. Mme de Maintenon, en pleine possession de la faveur de Louis XIV, est en butte à la haine de Louvois, qui ne veut voir en elle qu'une aventurière et, pour empêcher que le roi ne se déshonore en l'épousant, met sa police en quête de quelque pièce compromettante contre elle. Ce n'était pas un personnage aimable que Louvois, mais le poète l'a vraiment fait plus dur et plus odieux qu'il ne le fut en réalité. Au moment où il désespère, la fortune semble le servir à souhait, en lui fournissant un double moyen. Samuel de Méran, le jeune frère de l'Antoine du prologue, revient d'Amérique, rapportant le psautier sur lequel celui-ci en mourant a écrit le mot *Adieu.* En le voyant entrer chez la marquise et en entendant son nom, Louvois se rappelle l'amour d'Antoine et de Françoise d'Aubigné; il se dit que ce jeune homme doit être un bâtard, et il parvient à le persuader au roi, par la concordance des dates, dans une scène où il joue son va-tout. D'autre part, le vieux comte d'Aubusson, parent de la marquise et père d'une jeune fille qu'elle garde auprès d'elle en s'efforçant de la convertir, a été surpris lorsqu'il revenait à Paris pour y tremper dans une conspiration huguenote, provoquée par la révocation de l'Édit de Nantes. Samuel lui-même, soupçonné de trahison par ses coreligionnaires, à cause de ses rapports avec Mme de Maintenon, se laisse entraîner dans le complot, quoiqu'il le désapprouve. Louvois est informé de tout; il tend ses filets, et Samuel est saisi en flagrant délit avec les autres conjurés.

Mme de Maintenon a fait face à tous les périls et su déjouer tous les pièges. Mais, en apprenant inopinément devant le roi, dans une scène préparée par le ministre, que Samuel a été conduit à la Bastille et qu'il va mourir avec ses compagnons, elle ne peut retenir un cri d'angoisse, car elle aime ce jeune homme en souvenir de son frère. « C'est bien sa mère, » dit Louvois à l'oreille de Louis XIV. Restée seule avec le roi, elle sollicite sa grâce avec une ardeur émue qui l'affermit dans ses soupçons. Ses protestations même ne font que les redoubler. Il l'accable de paroles amères, en lui montrant le psautier que Louvois a remis entre ses mains. Cependant les serments de la marquise finissent par l'ébranler. Vaincu par ses instances, il signe la grâce de Samuel, mais ce n'est que pour la soumettre à une dernière et plus terrible épreuve : « Vous êtes libre

de la lui porter, dit-il. Mais si vous le faites, c'est qu'il est votre fils ; autrement, quelle raison auriez-vous de tant vous intéresser à la vie d'un criminel d'État ? Alors ne reparaissez plus devant mes yeux. Mais si vous le laissez mourir, il me sera prouvé qu'on vous calomniait, et je vous attendrai à la chapelle pour vous donner ma main. »

L'idée est fort dramatique, bien que peu digne de Louis XIV, il me semble. Mme de Maintenon hésite une seconde, mais ce mouvement instinctif devant l'écroulement subit de son rêve lui fait horreur. Elle vole à la Bastille, accompagnée de Mlle d'Aubusson, que Samuel aime. Celui-ci rejette une grâce qui le déshonore ; la marquise le conjure avec éloquence : plus son ambition lui suggère qu'elle peut s'arrêter maintenant et qu'elle a fait tout ce que l'honneur lui demandait, plus elle se croit tenue d'insister avec une irrésistible ardeur. Mlle d'Aubusson se joint à elle, et Samuel va céder. Mais les huguenots passent, marchant à la mort : la présence de Mme de Maintenon, leur ennemie, réveille en eux les vieux soupçons mal éteints ; ils l'appellent traître et infâme. Samuel n'y peut résister : il s'arrache aux bras de la marquise et rejoint ses amis, sans même jeter un adieu à celle qu'il aime, — par un oubli cruel qu'il ne faut imputer sans doute qu'au poète. Mme de Maintenon sera reine, sans avoir acheté cet honneur suprême au prix de l'honneur !

« Malheur sur le *grand* roi ! malheur ! » s'écrie en passant devant elle le baron de Croix Saint-Paul que l'on conduit à l'échafaud. Elle répond en levant la main au ciel : « Dieu seul est grand ! » Cette parole termine la pièce. C'est celle de Massillon devant le cercueil de Louis XIV. Il est fâcheux qu'elle ne soit pas mieux amenée ici et plus complètement en situation. M. Coppée s'est appliqué çà et là à intercaler dans son ouvrage, comme dans une mosaïque, quelques mots historiques ou légendaires, par exemple le mot si connu sur la manière économique dont Mme Scarron savait remplacer le rôti par une anecdote, et celui de Puget sur le marbre qui tremblait devant lui. On compreud qu'il ait été séduit par l'idée de fermer son drame sur la phrase de Massillon. Mais ce qui en fait le sublime, c'est la circonstance où elle a été prononcée, le contraste entre ce mot de *grand* et les dépouilles mortelles d'un roi que les hommes avaient traité en dieu et que Dieu venait de traiter en homme. Il pouvait résumer admirablement l'œuvre si le rôle principal y eût été rempli par Louis XIV et s'il fût sorti de la situation, comme un avertissement, comme une menace, comme un rappel à l'infirmité humaine ; ici, il produit l'effet d'un *centon* un peu puéril, car il est trop évidemment amené par un procédé artificiel.

Somme toute, *Mme de Maintenon* est un noble effort et un beau

drame. La pièce est bien construite; l'intrigue en est conduite avec art, et l'intérêt progresse jusqu'au dénouement. Il renferme quelques situations fortes, particulièrement la dernière, qui est saisissante. Il y a comme un lointain reflet de Corneille dans cette lutte, ou plutôt dans cette victoire, — car le poète a assez estimé Mme de Maintenon pour ne pas vouloir qu'il y eût même de lutte, — du devoir contre l'ambition et l'orgueil. Je ne veux pas examiner si l'intérêt porté par Mme de Maintenon à ce jeune homme — qui, après tout, ne lui est rien, qu'elle ne connaissait pas et qu'elle ne peut aimer que par ricochet, — si cet intérêt qu'elle pousse jusqu'à lui sacrifier sa fortune, sa grandeur, le rêve de sa vie, est suffisamment justifié. On pourrait le contester sans doute. Mais il est facile de comprendre qu'une âme délicate et noble se croie d'autant plus engagée qu'elle est moins tenue par une obligation matérielle, si je puis ainsi dire, et Mme de Maintenon n'en est que plus grande dans ce dévouement qui coûte à son ambition légitime, qu'elle accomplit par un effort voisin de l'héroïsme, mais fondé pourtant sur le seul sentiment de l'honnête et le seul entraînement de la pitié. Il y a là une nuance très conforme au caractère de Mme de Maintenon, que le poète a rendue avec justesse et avec justice, sans aucune emphase.

Ce dont il faut le louer surtout, c'est de s'être élevé au-dessus du préjugé vulgaire, dont il était plus difficile que partout ailleurs de se garer dans un drame, pour peindre *sine ira et studio* la véritable Maintenon dans ses traits essentiels et caractéristiques. Il y a déjà là une preuve de supériorité. Cette équité relative pour une femme qui n'a jamais eu les sympathies des poètes, ni des romanciers, car il n'y a en elle ni poésie ni roman, bien qu'elle en ait été entourée toute sa vie; pour une femme qu'il est difficile de connaître à fond, mais à laquelle, en dépit des accusations suspectes et des insinuations perfides, on n'est pas en droit de refuser son estime, même en lui marchandant sa sympathie, a porté bonheur à M. Coppée. Il a su, avec une dextérité littéraire égale à son impartialité, nous la montrer dans le mélange et l'équilibre des traits qui constituent sa physionomie : avec sa prudence, sa finesse, son habileté, son ambition même, mais aussi la solidité de son bon sens et de son irréprochable honnêteté. Certes, la justice n'est pas complète, et Mme de Maintenon mériterait mieux : on sent bien que M. Coppée n'a lui-même aucune sympathie pour elle, et que dans ce grand débat des huguenots avec la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, son cœur penche pour les premiers; mais, s'il n'a pas fait tout ce qu'on pouvait demander à l'histoire, il a fait tout ce qu'on pouvait attendre du drame. Et la tâche n'était pas facile. La physionomie de

Mme de Maintenon et sa carrière, si je puis employer ce mot, forment la plus étrange antithèse. Il est impossible d'avoir eu une vie plus *romanesque* avec un caractère qui le fût moins. Elle a été l'incarnation même de la Raison, et pourtant son existence ressemble à un conte de fées. Rien n'est plus dramatique que ses épreuves, ses aventures et les péripéties par où elle a passé ; rien ne l'est moins que cette réserve qui ressemble à de la froideur, cet esprit de suite, cette tenue qu'on ne prend jamais en défaut, cette diplomatie dont elle s'enveloppe, cette physionomie calme et noble, grave et avant tout judicieuse, qui a trouvé son cadre de grandeur et d'ennui dans le Versailles de Louis XIV vieilli.

En cette excellente pièce, le deuxième acte surtout, qui met en scène la réunion secrète des huguenots dans les catacombes, près la porte d'Enfer (les catacombes existaient-elles en 1685?) a particulièrement ému et remué la salle par l'accent et le souffle patriotiques qui inspirent les protestations indignées de Samuel contre les projets d'alliance de ses coreligionnaires avec l'ennemi de la France, Guillaume d'Orange. Tout en se rattachant par un lien direct au reste du drame, cet acte se détache comme un épisode vivant et vibrant. Le style est généralement d'un tissu très ferme, d'une belle et large allure, qui se soutient du prologue à la dernière scène; aussi *Mme de Maintenon* peut-elle affronter sans crainte l'épreuve de la lecture. Le vers, qui sonne comme une fanfare dans les explosions dramatiques, se plie avec souplesse aux allures de la conversation ; je n'y voudrais noter de l'ongle, d'une manière générale, qu'un penchant, moins prononcé que dans beaucoup d'autres pièces de M. Coppée, mais trop visible encore, à briser et à désarticuler le rhythme en certains moments jusqu'à côtoyer la prose. J'en citerai seulement deux exemples :

Jure alors, ô ma bien-aimée. — Oui, je le jure.

Malgré l'artifice du trait d'union, l'hémistiche tombe véritablement ici au milieu d'un mot. A plusieurs reprises aussi, M. Coppée le fait tomber sur une syllabe muette :

Ah! l'on pourra pour le ravoir, dans les faubourgs...

De même, avec toute sa recherche de la rime riche, il ne craint point, par une contradiction véritable, de faire rimer souvent une syllabe brève avec une longue : *mots* et *maux; huguenots* et *créneaux*.

La pièce est médiocrement jouée. Citons pourtant Mlle Fargueil dans Mme de Maintenon, M. Chelles dans Samuel et Antoine de Méran. Mlle Fargueil a débuté il y aura tantôt un demi-siècle ; elle

a encore de beaux restes de premier rôle dramatique. M. Chelles est jeune ; il joue avec chaleur, avec vérité, avec conviction ; il a sa physionomie à lui ; il fera son chemin. L'auteur n'a pas toujours suffisamment gardé à Louis XIV cette dignité sereine que rien ne pouvait troubler ; mais M. Lacressonnière semble avoir pris à tâche de lui donner dans certaines scènes, par la monotone et fatigante surabondance du geste, la physionomie d'un roi de mélodrame.

Pour obtenir un succès égal à son mérite, aussi durable qu'il fut éclatant le premier soir, il eût fallu à *Mme de Maintenon* les acteurs du Théâtre-Français. Mais le Théâtre-Français est très occupé : *la Princesse de Bagdad*, qui n'a pas encore entièrement épuisé la curiosité publique, et qui a trouvé moyen de rendre son bruyant échec aussi fructueux qu'une victoire, se partage la scène avec la pièce nouvelle de M. Pailleron : *le Monde où l'on s'ennuie*, qui va tenir l'affiche pendant bien des mois, et avec de nombreuses reprises destinées à varier le spectacle des abonnés hebdomadaires. La Comédie-Française, tout entière à sa prospérité inouïe et ne reculant devant aucun moyen de faire pondre chaque jour quelques louis de plus à sa poule aux œufs d'or, devient peu à peu inaccessible aux auteurs, en dehors de la demi-douzaine de noms toujours sûrs de faire recette ou ancrés dans la maison : Augier, Dumas, Feuillet, Pailleron, Sardou ; au plus grand nombre des critiques, qu'on ne convoque plus aux reprises ni aux débuts, dont on recule le service de seconde jusqu'à la quatrième, parce que la deuxième et la troisième sont réservées maintenant aux abonnés du mardi et du jeudi, qui remplissent la salle entière. Il serait digne de la maison de Molière de se souvenir qu'elle est avant tout une grande institution dramatique et littéraire et de traiter avec plus de considération la critique, même celle qui, ne sonnant pas le coup de cloche dès le lendemain dans une feuille quotidienne, ne saurait se vanter d'avoir une influence sur la recette et doit se contenter de juger l'œuvre d'art pour le public, non pour le caissier.

L'action du *Monde où l'on s'amuse* pourrait se résumer en cinq ou six lignes. Elle repose uniquement sur un billet surpris et mal interprété, sur une méprise réciproque, un double quiproquo amoureux. Ce léger *imbroglio* est d'ailleurs mené avec infiniment d'esprit, d'adresse et de verve, et prestement dénoué au dernier acte, dans une série de scènes charmantes où s'entrecroisent et s'embrouillent, avec le fil principal de l'intrigue, deux ou trois fils accessoires qui semblent former tout d'abord un écheveau inextricable, mais où, grâce à la dextérité de l'auteur, la complication ne nuit en rien à la clarté. La jalousie que chacun des deux jeunes gens éprouve en lisant l'un après l'autre le mystérieux billet du rendez-vous, que

Suzanne croit écrit par Roger, tandis que Roger le croit adressé à Suzanne, finit par les éclairer sur leur amour, qu'ils ne soupçonnaient pas. Roger, un érudit de vingt-cinq ans, qui ne s'est occupé jusqu'à présent que des *tumuli* de l'Asie occidentale, découvre alors qu'il y a autre chose au monde que l'archéologie, et son cœur s'éveille avec des transports et des fureurs qui ne se sentent en rien des monuments funéraires. Suzanne, la pupille de Roger, qu'elle croyait aimer en tuteur et en père, reçoit, elle aussi, le choc de l'*étincelle*, et la gamine indisciplinée, turbulente, mal élevée, se change en jeune fille. Les délicatesses et les pudeurs dont elle n'avait pas l'idée lui viennent tout à coup dès qu'elle a entendu l'aveu de son amour : « Allons-nous-en, » dit-elle toute tremblante à Roger, que jusqu'alors elle taquinait, elle caressait, elle embrassait à pleine bouche, qu'elle était venue pour surprendre dans la serre avec une hardiesse voisine de l'effronterie.

Si la pièce de M. Edouard Pailleron n'était que cela, eh bien ce serait encore une fort jolie pièce, grâce à la sauce exquise prodiguée autour de ce petit morceau de poisson. Mais elle ne pourrait s'intituler *le Monde où l'on s'ennuie*, attendu qu'on ne s'ennuie jamais dans le monde où l'on s'aime, alors même que les amoureux se disputent et croient se haïr, et ce serait une variante de l'*Etincelle*, une *Étincelle* en partie double. Le vrai sujet et l'intérêt principal de la comédie sont ailleurs. C'est quelque chose comme les *Précieuses ridicules* et les *Femmes savantes* dans un cadre moderne, avec toutes les différences qu'entraîne la transformation des idées et des goûts, des habitudes et des modes. Vous y reconnaîtrez Bélise et Philaminte, Catos et Madelon ; mais leur jargon a changé, et aussi Vadius et Trissotin, cultivant toujours l'ithos et le pathos, mais, au lieu d'un sonnet à la princesse Uranie, faisant des dissertations sur les Brahmanas et sur le concept de l'amour psychique.

La scène se passe dans le château de la comtesse de Céran, qui tient l'un des plus renommés et des plus puissants salons du monde où l'on s'ennuie. M. Paul Raymond, sous-préfet de la république, tout frais marié, arrive avec sa jeune femme pour y passer quelques jours de villégiature fastidieuse, mais intéressée, dans l'intention formelle d'en sortir préfet. Car voici encore une nuance caractéristique qui sépare les pédants de M. Pailleron des pédants de Molière : c'est que ces derniers sont désintéressés ; leur goût est déplorable, mais il est sincère, tandis que chez les pédants de M. Pailleron, il sert de passeport à une ambition insatiable, à une avidité de distinctions, de décorations et de places que rien ne peut assouvir. On ne s'y ennuie pas gratis ; on y cultive l'ennui comme un art

lucratif ; on le supporte pour arriver ; on l'impose soi-même, afin de profiter de l'influence qu'il assure chez ce peuple gai « qui a pour l'ennui une horreur poussée jusqu'à la vénération. »

En attendant la comtesse, Paul Raymond fait la leçon à sa femme et lui trace le portrait des habitants et des habitués de la maison : l'exposition se trouve ainsi naturellement faite :... naturellement, je ne sais trop, car on pourrait trouver qu'il a attendu bien tard pour instruire sa femme, mais très spirituellement du moins. La galerie est amusante et comme, au fond, la peinture et la mise en scène de ces originaux sont toute la pièce, laissez-moi vous les présenter à mon tour.

D'abord les habitants du château. D'un côté, Mme de Céran, une forte tête, la maîtresse du salon politico-littéraire où l'on mène de front l'érudition, la critique, la philosophie, la poésie et les affaires, où l'on défait et refait les cabinets entre une tragédie et un cours de métaphysique sentimentale ; son fils Roger, qu'elle a poussé dans les *tumuli* et qui revient d'une mission scientifique, et miss Lucy Watson, une jeune Anglaise pratique, à lunettes, qui cause du moi et du non-moi, lit Darwin et cite Schopenhauer, amie de la maison, où elle devait passer quinze jours et où elle est installée depuis deux ans. De l'autre, une tante à succession, la duchesse de Réville, douairière aimable, restée sous ses cheveux blancs plus jeune que sa nièce, d'un bon sens mordant et vif, un peu hurluberlu et fort salée en ses propos, comme une grande dame du dix-huitième siècle, — oh ! très salée, vraiment plus que ne l'exigeait le contraste et que ne le comportait la vraisemblance ; puis la fille de son fils, une enfant naturelle, Suzanne de Villiers, qui, encouragée par sa grand'mère, se meut à travers ce salon gourmé avec des grâces de jeune chien sauvage dans une boutique de porcelaine.

Maintenant les habitués. D'abord les amies de Philaminte, en particulier Mme de Loudan, une Bélise spirituelle et impétueuse, une précieuse aux allures viriles, une gaillarde évaporée qui raffine, marivaude, platonise, parle des fatalités du corps et du refuge psychique des pures extases, avec les gestes, la voix, les manières d'une petite folle. Le Trissotin de ce salon, c'est l'incomparable Bellac, professeur de philosophie pour dames, « un de ces abbés galants d'École normale » toujours prêts à disserter, avec un pédantisme exotique, sur l'envolement de deux âmes accouplées dans l'infini bleu de l'idéal ; que la mode a furieusement adoptés et qui excitent dans leur auditoire féminin une admiration où le son de la voix et la beauté de la main entre pour autant que la suavité du style et pour beaucoup plus que leur doctrine. Il ne peut dire une phrase sans que le cercle entier se pâme : « Ah ! ah ! charmant ! exquis !

délicieux ! quelle fête pour l'esprit ! — J'ai pleuré, Monsieur, lui dit une baronne qu'on lui présente après son cours. — Ah ! « l'au delà », ma chère, « l'au delà » ! » se récrient toutes ces dames dès sa première phrase, comme Bélise et Philamnite sur le *quoi qu'on die*.

Ici ouvrons une parenthèse. Le malheur de ces comédies prises dans le vif de l'actualité et qui mettent en scène des types et des ridicules évidemment contemporains, est de provoquer la curiosité maligne de ceux qui font métier de deviner les énigmes, de lever les masques, de trouver des personnalités partout. De même qu'on s'était hâté de mettre un nom reel sur le visage de la comtesse de Céran, en ne voulant voir que les analogies, sans tenir aucun compte de toutes les dissemblances, de même on n'a pas manqué de nommer, et tout haut, l'éminent académicien que des esprits trop perspicaces ont reconnu sous les traits de Bellac, parce qu'il y a entre eux ce point commun que tous deux sont des professeurs de philosophie à la mode et dont les dames même recherchent les leçons. M. Pailleron a protesté vivement contre l'intention qu'on lui prêtait [1] ; nous devons l'en croire. — Nous abstenant donc de rechercher s'il n'a pas commis quelque imprudence qui ait pu donner le change à la malignité et à la badauderie, reconnaissons avec lui, en thèse générale, qu'un auteur comique ou satirique a le droit d'emprunter un trait à un homme sans être soupçonné d'avoir voulu composer un portrait, et de prendre un fait comme le point de départ d'une série d'autres faits qu'il est libre de développer dans le sens logique de sa comédie. C'est une question de tact, de mesure et de bonne foi. Nous ne ferons pas à M. Pailleron l'injure de penser qu'il a prétendu personnifier sous les traits de ce bellâtre, cuistre et fat, un écrivain et un philosophe dont l'enseignement rappelle, par son éclat comme par l'extraordinaire empressement du public, les plus grands jours de la Sorbonne ; qui a l'honneur d'avoir ramené, par seize années d'un travail et d'un effort continus, la popularité aux idées spiritualistes dans la jeunesse des écoles et qu'il serait par trop absurde de rendre victime de son succès, parce qu'il sait exposer les idées les plus abstraites, sans en rien sacrifier, avec la clarté, l'élégance et la chaleur qui peuvent les rendre accessibles à tous.

Au second et au troisième plan, dans cette comédie qui compte jusqu'à vingt personnages, s'agitent des figures subalternes, mais toujours amusantes et prises sur le vif. Il suffira de citer Saint-Réault, l'orientaliste, qui exploite la mémoire de son illustre père

[1] Voy. la courte préface de sa pièce. (Calmann-Lévy, in-8°).

avec une piété plus habile encore que touchante dans ses discours sur les Védas et la doctrine bouddhique; puis le poète des Millets, un jeune de soixante ans, à l'air fatal et abruti, qui va colportant dans les salons une tragédie de *Philippe-Auguste*, terminée depuis quinze ans et refusée depuis quatorze et demi, dans laquelle, de l'aveu unanime, il y a un joli vers. Il faut entendre le brave et infortuné général qui a été convoqué par Mme de Céran à la lecture de cette tragédie : « Ah! ah! Philippe-Auguste! très beau sujet! sujet militaire!... Oh! oui, la tragédie! Horace! Cinna! Il en faut... Certainement... Il faut une tragédie pour le peuple. Et c'est en vers, sans doute?... Et en plusieurs actes probablement?... Tant mieux, tant mieux... Il faut encourager cela. Cinq actes! Allons!... Allons!... »

On n'a pas plus de verve comique que l'auteur. C'est un pétillement de mots et de traits qui partent de toutes parts; c'est un mouvement joyeux, plein de vie, de belle humeur et de verte allure. M. Pailleron a aussi le don scénique au plus haut point. La lecture de la tragédie dans la salle voisine, dont la porte laisse échapper des lambeaux pompeux d'alexandrins, chaque fois qu'elle s'entr'ouvre pour livrer passage à une évadée qui se plaint de la migraine; le chant que fait entendre la serrure de la serre à l'entrée de chaque nouveau personnage ou de chaque nouveau couple, qui met en déroute le couple précédent; les chassez-croisés de ces couples qui se rassemblent, se fuient, se joignent sans le savoir, s'épient les uns les autres, sont guettés eux-mêmes par la vieille duchesse et Mme de Céran, d'une part l'amour de Roger et de Suzanne, qui naît d'une scène de reproches et de dispute; de l'autre, l'amour de Bellac et de miss Watson qui échoue au moment décisif dans une discussion passionnée sur les *processus* différents, mais congénères, de l'amour physiologique et de l'amour psychologique, les découvertes, les réflexions, les commentaires, des spectateurs invisibles de cette comédie en partie double ou triple, enfin tous les détails si complexes, mais si dextrement réglés, de cet acte étourdissant qui rappelle les grands marronniers du *Mariage de Figaro*, comme le dit un des personnages lui-même, — qui s'en est même probablement inspiré, mais qui le rappelle d'une façon originale et le dépasse peut-être, ce sont là autant de trouvailles ingénieuses et piquantes.

Dans la peinture des caractères, l'auteur laisse voir une tendance à l'exagération que justifie souvent l'optique de la scène, mais où la comédie frise parfois la charge. Nous avons déjà dit que la duchesse a des licences de langage véritablement trop gauloises. Jeanne, la petite masque, qui se récrie d'abord contre la tenue sévère dont son mari lui fait une loi dans ce château du pédantisme ennuyeux, mais

qui se met au pas sans effort, en fine mouche qu'elle est, qui cite du Joubert et du Tocqueville qu'elle improvise, et sait changer en une sonate de Beethoven les morceaux de la *Fille Angot*, dès qu'un domestique entre, tient à se dédommager *dans les coins* et apporte dans l'expression impérieuse et répétée de ce désir, ainsi que dans ses réflexions d'Agnès émancipée, une singulière ardeur d'ingénuité à rebours. Quant à Suzanne, n'est-elle vraiment pas plus enfant terrible, plus *gamine* que nature? Dans sa comédie de dépit amoureux sans le savoir, lorsqu'elle se jette à la tête de Bellac, comme elle se jetait tout à l'heure sur les genoux et entre les bras de Roger, elle a des effronteries poussées à outrance, qu'accentue encore le jeu de M[lle] Samary, d'une drôlerie irrésistible, mais qui glisse aisément aux inflexions de voix, aux mines, aux attitudes inquiétantes. Et Roger? Sa mère est-elle vraiment si coupable et mérite-t-elle d'être accusée, par cette mauvaise langue de duchesse, d'avoir élevé son fils comme un *pion* parce qu'elle le pousse aux missions scientifiques et à l'Institut? Je ne vois pas très bien, n'en déplaise à l'étonnante duchesse, qui trouve honteux qu'il ne consacre pas plutôt sa jeunesse à faire les bêtises traditionnelles, ce qu'il peut y avoir de déshonorant à s'occuper d'archéologie au lieu de baccarat, de chevaux et de filles. Qui veut trop prouver ne prouve rien. J'ai connu des gens qui s'occupaient de *tumuli* et n'en avaient pas moins, à coup sûr, tout autant d'esprit et de cœur que la belle jeunesse adonnée aux bêtises dont parle avec un soupir de regret cette duchesse de la Régence. En vérité M. Pailleron me donnerait envie, malgré sa verve éblouissante, de prendre contre lui la défense du monde où l'on s'ennuie. Et notez que je l'aurais lui-même pour collaborateur, car il a tracé jadis d'une plume tout aussi satirique, le tableau du *Monde où l'on s'amuse*. Il fustige l'un et il se moque de l'autre. Il faut pourtant qu'une porte soit ouverte ou fermée.

D'ailleurs, on ne s'ennuie guère dans le monde qu'il nous peint, pas même en entendant Bellac, pas même en entendant Saint-Réault, et je doute qu'on s'amuse autant dans le monde où l'on s'amuse. Il est vrai qu'il ne nous a donné que la péroraison du discours sur les Védas et qu'il a relégué la tragédie à la cantonade. C'est égal : son titre n'est pas suffisamment justifié. L'auteur et le lecteur sont libres de prendre cette critique pour un éloge. Avoir peint le monde où l'on s'ennuie avec une fidélité criante même en son hyperbole, et de cette peinture exacte avoir su tirer le tableau le plus varié, le plus piquant, le plus mouvementé, le plus amusant du monde, c'est un tour de force analogue à celui qui ferait du feu avec de la glace, et une antithèse qui mérite de servir de modèle.

Après l'auteur, l'excellente troupe de la Comédie-Française y est

bien pour quelque chose aussi, et même pour beaucoup. Jamais elle n'a joué une pièce avec un ensemble plus parfait, depuis les premiers rôles, tenus par M. Got, M. Delaunay, M. Coquelin, M[lles] Samary et Reichemberg, M[me] Madeleine Brohan, jusqu'aux rôles secondaires comme ceux du général et du poète, auxquels MM. Martel et Leloir ont donné une physionomie inoubliable.

VI

Un acteur peu connu du monde où l'on s'ennuie, très goûté du monde où l'on s'amuse, Pierre-Alfred Ravel, a eu la malheureuse chance de mourir le même jour que M. Émile de Girardin, ce qui l'a frustré en partie des notices nécrologiques qu'il était en droit d'espérer. Les chroniqueurs étaient tous aux funérailles du fondateur de *la Presse*. S'il faut s'en rapporter à Vapereau, qui d'ailleurs ne garantit rien, Ravel n'aurait eu que soixante-six ans : la dernière fois que nous avons vu jouer ce petit vieux, qui ne paraissait plus que de loin en loin sur les scènes parisiennes, nous lui en aurions donné plus de soixante-dix. Avec Sainville et Grassot, il formait ce triumvirat bouffon du Palais-Royal qui a désopilé tant d'hommes parvenus aujourd'hui au cap mélancolique de la cinquantième année : sans avoir l'originalité burlesque de ses deux compagnons, il s'en distinguait et l'emportait sur eux par plus de finesse et de naturel, comme par une verve remuante qui fit de lui le type accompli de l'*étourneau* dans la comédie de ce nom. De ces grotesques du vieux théâtre des Labiche, des Marc Michel, des Duvert et Lauzanne, qui parfois, comme leurs auteurs, élevaient la farce jusqu'à la comédie, il n'en reste que deux du second plan : le plus ancien de tous, Lhéritier, qui n'a pas quitté depuis 1831 ses tréteaux du Palais-Royal où il s'étudiait encore, il y a quelques mois, à rendre plus drôle que jamais sa grimace de ganache septuagénaire, et Hyacinthe, qui date simplement de l'abdication de Fontainebleau et qui préludait chez Comte, sous le ministère de M. de Villèle, aux brillants succès qu'il doit surtout à l'extravagante dimension de son nez et de ses mains. La triste chose que des bouffons en cheveux blancs !

Le sculpteur Adam Salomon a été victime, à sa mort, de la même coïncidence fâcheuse que l'acteur Ravel. On lui doit bien des bustes et des médaillons, anciens ou contemporains, depuis Copernic et Amyot jusqu'à M[me] de Girardin, Scribe, Halévy, Lamartine et d'autres, où il a su unir la ressemblance au mérite d'une exécution artistique. Rappelons aussi son beau bas-relief de Charlotte Corday

et les monuments funéraires dont il semblait s'être fait, après ses médaillons, une seconde spécialité.

La personnalité de M. Baze, comme celles de l'amiral la Roncière le Noury et même de M. Duvergier de Hauranne, dont nous apprenons la mort au dernier moment, ne rentre que fort indirectement dans notre cadre. Il appartiendrait à un historien des Chambres françaises de faire revivre la figure énergique, active, irascible de ce Méridional, gardien vigilant des prérogatives parlementaires, qui fut le questeur incarné, le questeur inamovible, le questeur perpétuel de nos assemblées et qui est mort à plus de quatre-vingts ans questeur honoraire, après avoir, tant qu'il put se tenir debout, dirigé avec une probité sévère, une omnipotence jalouse, une vigilance inexorable, les services administratifs de la Chambre ou du Sénat, et avoir engagé des luttes homériques contre sa vieille ennemie la presse. Si son compatriote Jasmin n'était mort avant lui, quel chef-d'œuvre il eût pu faire en chantant sur sa lyre d'Agen, qui était celle d'un grand poète et d'un vrai Gascon, l'humeur guerroyante, la pétulance juvénile et les mémorables exploits du vaillant questeur, dont la carrière eut en, 1851, ses jours héroïques ! A défaut de Jasmin, est-ce qu'un poète fraternel, un félibre, — non pas sans doute Mistral ou Roumanille, mais Roumieux par exemple, — ne pourrait chanter la vie parlementaire de *Moussu* Baze ?

Sur la tombe d'Ém. de Girardin, il faudrait graver ces mots : *Hic tandem quiescit*. Il se repose enfin, le lutteur infatigable, le polémiste toujours sur la brèche, le travailleur opiniâtre qui avait pu célébrer depuis plusieurs années déjà ses noces d'or avec la presse ; l'homme qui remua tant d'idées, agita tant de questions, donna et reçu tant de coups ; qui a créé dix journaux, depuis la *Mode*, le *Voleur*, le *Journal des connaissances utiles*, le *Musée des familles*, jusqu'à la *Presse*, qui en a ressuscité cinq ou six, depuis la *Liberté* et le *Petit journal* jusqu'à la *France*, sans parler de grandes publications comme le *Panthéon littéraire* et d'innombrables brochures. Ém. de Girardin doit avoir écrit de quoi faire en alinéas le tour de la France. Il y a plus de vingt ans qu'il avait rassemblé en douze gros volumes ses principaux articles, sous le titre : *Questions de mon temps*. Il avait touché à tout, même au roman, même au théâtre : tout récemment encore, il publiait l'*Egale de l'homme*, sous forme de lettre à l'auteur de la *Question du divorce*, M. Alexandre Dumas, et il est mort travaillant avec un jeune écrivain à une pièce nouvelle, le *Supplice d'un père*, dont il rêvait de faire le pendant du *Supplice d'une femme*. De plus M. de Girardin était homme d'affaires et il était député, mais député muet. Le représentant du neuvième arrondissement de Paris n'avait pas plus affronté la tribune que le

représentant de Bourganeuf, car ce journaliste, qui portait dans l'improvisation quotidienne de la plume une fécondité intarissable et une terrible faconde, n'était ni un orateur, ni même un brillant causeur.

Qui dira toutes les entreprises auxquelles M. de Girardin a été mêlé, toutes celles qu'il lança, toutes celles qu'il mena de front? Et il mettait son amour-propre à n'avoir pas de secrétaire : dans le tourbillon d'une vie dont mille affaires se disputaient chaque minute, il trouvait moyen de répondre de sa main à toutes les lettres et de recevoir toutes les visites : « L'empire du monde est aux flegmatiques », disait Saint-Just. M. de Girardin avait refait cet axiome à son usage. « Paris, disait-il, est à ceux qui se lèvent à cinq heures du matin ». Il lui fallait une force de volonté indomptable et un corps de bronze pour persévérer dans ces habitudes spartiates avec l'existence qu'il menait et dont les relations du monde, les dîners, les spectacles, prenaient aussi leur part. M. de Girardin était un Parisien et il ne manquait aucun des rendez-vous qui attirent les Parisiens. On le voyait aux courses : on se montrait, à toutes les grandes premières représentations, cette figure à la mèche et au lorgnon légendaires, universellement connue depuis plus de quarante ans. Il était à la première de *Mme de Maintenon*. Il a senti le coup avant-coureur de la mort à une première du Gymnase. Sa journée d'écrivain était finie à l'heure où tant d'autres commencent, et dès lors il appartenait tout entier aux relations et aux affaires.

Au fond, M. de Girardin fut toujours et surtout un homme d'affaires. Avant la création de la *Presse*, il avait déjà déployé en ce genre de rares aptitudes. Ses premiers recueils périodiques obtinrent rapidement la vogue. Le *Journal des Connaissances utiles* atteignit en quelques mois le chiffre de cent vingt mille abonnés; *l'Almanach de France* se vendit tout d'abord à un million d'exemplaires. Il n'avait pas attendu l'année 1836, qui est la grande date de sa vie, pour créer la presse à bon marché, car le *Journal des Connaissances utiles* coûtait 4 francs, et le *Journal des Instituteurs primaires*, 30 sous par an. De bonne heure il avait compris ce principe d'affaires, essentiellement démocratique et dont il provoqua sans relâche l'application au système télégraphique et postal : abaisser le gain dans le détail à ses dernières limites, pour l'élever dans l'ensemble à des proportions jusqu'alors inconnues. Lorsqu'il révolutionna le journalisme quotidien en fondant la *Presse* à 40 francs, il agissait en homme d'affaires beaucoup plus qu'en homme politique, et c'est comme affaire, par le développement de l'annonce et la large exploitation de la matière abonnable, que cet esprit toujours plein d'initiative et de hardiesse, le plus irréconciliable ennemi de la rou-

tine qui fut jamais, avait envisagé la révolution qu'il accomplissait et qui a contribué à l'abaissement du journalisme autant qu'à l'extentension de sa puissance et à son fourmillement prodigieux. S'il s'y entoura aussitôt d'écrivains remarquables, c'est dans l'unique intérêt de l'affaire. Marié à une femme d'un esprit charmant, poète aimable, élégante et gracieuse, quelquefois sentimentale, énergique au besoin, qu'on avait même prise un moment pour la Muse de la patrie; entouré pour collaborateurs d'hommes tels que Théophile Gautier, Méry, Gozlan, Frédéric Soulié, Alexandre Dumas, en réalité il ne s'intéressait pas à la littérature, il ne l'aimait pas : elle ne fut jamais pour lui qu'un auxiliaire subalterne, dont il employait le concours en la méprisant un peu et qu'il en vint à congédier à peu près complètement dans les journaux de la fin de sa vie. Ses drames sont écrits en style de Bourse; ses articles sont découpés, comme à l'emporte-pièce, en alinéas qui ressemblent à des lignes géométriques. Son style sans phrases, sans digression, tout en nerfs, bref, sec, clair, va droit au but. Sans doute, il tenait à la propagande de ses idées, mais elles se modelaient toutes sur la tournure particulière de cette intelligence positive, lucide et tranchante.

Non seulement en politique, mais en philosophie et en morale, les idées d'Emile de Girardin étaient celles d'un homme d'affaires aventureux, tout au plus celles d'un économiste radical, qui réduit chaque théorie à une question de chiffres, et procède toujours par axiomes scientifiques. A ce point de vue, rien de plus significatif que son audacieux système de l'Assurance sociale destinée à remplacer la notion de la justice, la distinction même du bien et du mal, distinction arbitraire (c'est lui qui parle), puisqu'elle a varié selon les temps et varie encore selon les lieux. Le système social de M. de Girardin prétend se passer de tout fondement de droit. Il n'y a pas de droit; le droit n'est qu'un mot; le seul qui existe en réalité est le droit du plus fort, comme le seul *criterium* des choses est le succès légitimé par la durée. Qu'on fasse donc reposer désormais la société, non plus sur cette base chimérique, mais sur l'idée de réciprocité, sur une Assurance universelle où tout serait réduit à des risques prévus, à des probabilités déterminées mathématiquement, et dans laquelle le respect de la vie ou de la propriété d'autrui serait fondé sur un calcul, au lieu de l'être sur un sentiment. Il faut suivre en tous ses détails, dans la partie de ses *Questions du jour* qui porte pour titre *Questions philosophiques*, l'exposé de cette théorie et lui voir bâtir sa machine pièce à pièce, rouage par rouage. La netteté de son esprit, son caractère positif et pratique, se retrouvent jusque dans les utopies dont il ne s'est pas fait faute, et les paradoxes souvent énormes qu'il a semés par

milliers. Il leur donnait toujours des formules d'une rigueur mathématique; il ne se contentait pas de les exposer, il bâtissait, surtout s'il était provoqué par la discussion, des plans entiers qui, par la rigoureuse précision des détails, pouvaient jusqu'à un certain point, faire illusion. Il fallait arrêter à ses prémisses ce dialecticien retors et cassant, si l'on ne voulait être broyé dans les rouages d'acier de son argumentation.

C'est dans ses paradoxes et dans ses sophismes qu'Émile de Girardin se montrait le plus affirmatif, le plus catégorique et le plus impérieux, comme c'est lorsqu'il avait le plus évidemment tort, lorsqu'on le prenait en flagrant délit d'inconséquence et de contradiction, qu'il répliquait du verbe le plus haut et le plus triomphant, inépuisable en ressources, faisant feu de tous les côtés à la fois, accablant l'ennemi, l'étourdissant, l'écrasant sous les décharges saccadées de sa mitrailleuse chargée d'axiomes, de maximes, de comparaisons saisissantes, d'antithèses aux arêtes tranchées, de rapprochements ingénieux, de citations imprévues trouvant, selon les occurrences, des arguments pour ou contre toutes les opinions dans l'immense dossier sur les hommes et les choses qu'il tenait sans cesse à jour et dans l'arsenal inépuisable de ses propres écrits. Il savait tout se rappeler, comme il savait tout oublier au besoin pour s'absorber dans son idée du moment, sans s'embarrasser des nuances, non plus que de ce qu'il avait pu dire autrefois sur le même sujet. Sa grande prétention était de tout simplifier. Qui sait si nous n'aurons pas un jour son unité de collège, comme nous avons son unité postale? Mais, pour mieux simplifier, il n'hésitait pas à détruire. De même, son dédain pour les phrases toutes faites, pour les mots dont on se paye et les vérités de convention s'étendait trop souvent jusqu'aux évidences du sens commun. Comme l'a dit en termes excellents M. Caro dans ses *Problèmes de morale sociale*, cette fournaise ardente dévorait les principes avec les préjugés, les sentiments les plus sacrés avec les sentimentalités niaises, les théories les mieux établies avec les lieux communs, et après l'incendie, il ne restait qu'un peu de cendres.

Personne n'a été plus haï, plus impopulaire à certains moments que M. Em. de Girardin. On ferait toute une bibliothèque de ce qui a été écrit contre lui. Mais personne n'a su comme lui ressaisir la foule réfractaire par la seule puissance de sa plume. Discrédité, décrié, attaqué dans son nom, dans sa famille, dans son honneur, il ne se déconcertait pas, ne perdait jamais courage, faisait face à tout et à tous jusqu'à ce qu'il eût repris le dessus. Il s'est battu quatre fois; la dernière fois, il eut le malheur de tuer son adversaire, et cet adversaire était Armand Carrel, l'ornement du parti

républicain en France. Cette catastrophe, qui lui fit déposer pour toujours l'épée du duelliste, amassa contre lui plus de haines et de colères encore. Cependant il est mort républicain comme Carrel, et ami de ceux qui professent un culte pour sa mémoire. Tour à tour conservateur et révolutionnaire, orléaniste et antiorléaniste, bonapartiste et antibonapartiste, il a servi et combattu tous les partis, perdu, reconquis et reperdu la faveur de chacun d'eux. Il n'en est pas un qui puisse faire complètement son éloge ou le renier complètement, qui n'ait à mêler à ses critiques le souvenir plus ou moins lointain de quelque service rendu, à tempérer ses éloges de fortes et nombreuses réserves. Tous pourraient dire de lui ce que Corneille disait de Richelieu :

Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal;
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

Adversaire redoutable, mais ami inquiétant et peu sûr, il laissait toujours pressentir une bruyante défection dans son alliance et permettait d'espérer un retour dans son hostilité. Il est juste toutefois de reconnaître que s'il a sans cesse tourné, en homme qui ne croyait qu'au succès, au fait accompli et au droit de la force, c'est du moins autour d'un axe fixe, et qu'aux derniers jours de sa vie on l'a trouvé fidèle, sur les points principaux, aux idées *libérales* qu'il professa toujours, en affectant de regarder comme une question indifférente la forme du gouvernement. Certes, nous sommes en droit de lui reprocher bien des actes et des écrits. Pour ne point sortir de sa carrière de journaliste et de sa vieillesse, comment oublier sa campagne imprudente et téméraire en faveur du plébiscite et de la guerre, sa campagne injuste et violente contre le cabinet du 16 mai, poursuivie l'une et l'autre sans ménagements comme sans mesure, car il poussait toujours l'attaque ou la défense à l'extrême. Comment concevoir aussi que, nommé sénateur par l'empire à l'agonie et après avoir reçu, pendant la maladie mortelle de son jeune enfant, les plus touchants témoignages d'affection de l'impératrice et du petit prince, il ait assez peu respecté ces souvenirs pour avoir le triste courage d'écrire son article de l'*Expiation*, quand celui-ci tomba sous les zagaies des Zoulous? Ingratitude? non. Tout au plus indépendance du cœur, égale à son indépendance d'esprit. Le fait caractérise la nature morale de M. de Girardin et son affranchissement de tout *préjugé*. Mais il a racheté en partie ces erreurs et bien d'autres par des campagnes plus récentes et plus honorables, en faveur du général Cissey en butte à un déchaînement sauvage et de l'inamovibilité de la magistrature; contre l'article 7 et l'exécu-

tion des décrets du 29 mars. Il lui fallut du courage pour se dégager à ce point des passions du parti où il était alors engagé, plus peut-être qu'il ne lui en avait fallu en 1848, pour braver la foule qui était venue briser ses presses. Ce genre de courage ne lui manqua jamais, car ce fut un irrégulier, un isolé, un franc-tireur, qui avait le coup d'œil, la décision prompte et l'audace d'un capitaine de *condottieres*, mais qui se battait à sa guise, quelquefois contre ceux dont il était l'allié, ne marchait point à la suite ni dans le rang, ne se gênait point pour critiquer les mouvements qui lui déplaisaient et, même en prêtant son concours, ne s'enrôlait jamais. Cet individualiste, pour parler le jargon barbare de nos jours, ne procédait d'aucune école, et n'en a formé aucune ; il pouvait tout au plus former autour de lui un groupe, quitte à le déformer et à le reformer sans cesse, car ses collaborateurs avaient beaucoup à faire pour le suivre dans ses évolutions. Dans les campagnes qui ont honoré la fin de sa vie, ne cherchez pas l'accent d'un défenseur du droit qu'indigne l'abus de la force. M. de Girardin n'avait rien de chevaleresque, et il lui a manqué, même en ses meilleurs jours, ce je ne sais quoi d'achevé que donne au talent l'éloquence d'un cœur vibrant et d'un esprit généreux qui se révoltent devant les iniquités du succès. Il n'y faut voir qu'un témoignage de son bon sens, de sa sincérité et de sa clairvoyance, quand il n'était pas égaré par quelque sophisme ou quelque question d'intérêt personnel.

Le sentiment ne tenait aucune place en sa vie. Une seule fois, dans son premier écrit, — l'autobiographie semi-romanesque qu'il a intitulée *Emile*, — il se laissa aller au douloureux épanchement d'un jeune homme jeté dans la vie sans protection et que sa naissance irrégulière semblait exclure de la société. Ce fut son unique accès de faiblesse. Après avoir déchargé d'un seul coup tout ce qu'il avait de sensibilité en lui, il essuya résolument ses larmes, donna congé aux rêveries, et prenant d'autorité le nom qu'on lui refusait, s'élança dans « la lutte pour la vie, après s'être allégé de tout vain scrupule, comme d'un bagage embarrassant. »

« C'est de la cervelle que vous avez là, » disait Mme de Tencin à Fontenelle en lui mettant la main sur le cœur. Le mot semblait fait pour Ém. de Girardin. Il est une excuse en même temps qu'une explication. Comme circonstances atténuantes de la sécheresse et de l'âpreté qu'on lui reprocha souvent, il faut équitablement lui tenir compte des circonstances particulières de sa naissance et de son éducation. L'âme se bronze vite dans les combats comme ceux qu'il dut livrer. Elle ne garde point le duvet de la pêche et la candeur de l'agneau dans une existence ouverte par les plus rudes épreuves, déshéritée des douces influences de la famille, livrée

tout entière au feu des spéculations, des affaires et des batailles. On peut dire de lui qu'il n'eut ni jeunesse ni vieillesse. Mûri de bonne heure par l'abandon, la solitude et le besoin de se faire sa place, jusqu'au dernier moment, à force de volonté, il se tint debout. Il y a quelques mois encore, sa verdeur, ou du moins son apparence de verdeur accusait vingt ans de moins que son âge. Malgré la fatigue des traits, la physionomie froide, impassible, dure, les lèvres droites et minces, la tenue correcte et soignée pouvaient tromper un œil même perspicace. La mort l'a abattu et démoli tout à coup, et ce cerveau puissant n'a pu être obstrué par l'agonie, pendant laquelle il s'observait et s'analysait encore.

Que restera-t-il de tant d'écrits, de tant d'efforts et de tant de bruit ? Peu de chose, si même il en reste rien. L'œuvre du journaliste est une graine emportée par le vent ; heureux si cette graine n'est pas toujours tombée sur le roc ! Vers la fin de sa vie, M. de Girardin sembla pris d'un découragement amer devant la disproportion d'un si prodigieux travail avec un si petit résultat, et il soutint, avec l'emportement à froid et le radicalisme absolu qu'il portait dans toutes ses thèses, l'impuissance complète de la presse. Ce n'était pas seulement un démenti donné à toute sa vie ; c'était encore une contradiction formelle avec de vieilles opinions fréquemment répétées : « Il n'est pas, lit-on dans les *Questions du jour*, un abus, si invétéré qu'il soit, qui puisse résister aux coups du raisonnement et à la clarté de l'évidence… Garantissez-moi l'inviolabilité du droit de raisonner, et je vous garantis non seulement la conquête de tous les droits, mais encore la destruction de tous les risques. » Il écrivait dans son journal, le 14 mai 1839, en combattant la liberté de la presse, — car il a combattu la liberté de la presse : « Nous ne croyons pas qu'une société, quelle qu'on la suppose, pût résister à la dent corrosive de la presse. Nous ne craignons pas d'avancer une forfanterie en affirmant qu'il ne nous faudrait pas dix ans, avec un bon journal, pour avoir raison de la république la mieux conditionnée. » Il était donc impossible de pousser l'inconséquence plus loin. Si l'homme qui, plus que personne, avait usé et abusé de la presse, qui fut le plus grand ouvrier en journalisme qu'on ait jamais vu, en était venu à soutenir une thèse qui rabaissait son rôle à celui d'un saltimbanque faisant la parade pour amuser le public au bruit de ses paroles, c'était par un sentiment secret de la stérile agitation qui avait empli sa vie, peut-être aussi par le désir instinctif d'excuser ses variations en leur enlevant toute importance, enfin parce que cet homme pratique ne pouvait s'empêcher de mépriser un instrument qui ne l'avait conduit à rien, pas même à être ministre comme M. de Marcère, comme M. Lepère,

comme M. Constans et M. Cazot, ce qui, en effet, peut passer pour fort humiliant.

Dans son découragement il avait annoncé l'intention de prendre sa retraite. Mais, après une fausse sortie, il rentra presque aussitôt, comme un grand acteur qui ne peut se résoudre à quitter ses planches. Il n'aura rien relâché jusqu'au bout de l'activité prodigieuse qui fut un des phénomènes de l'époque. Ce Warwick du journalisme, qui a fait (ou défait) tant de souverains, sans avoir *pu* se faire souverain lui-même, est mort au milieu des épreuves de son journal. Il n'a pas eu entre le tumulte de la vie et le silence de la tombe cet intervalle que le sage tient à se ménager. La religion avait certainement occupé bien peu de place dans l'existence et dans la pensée du peu mystique publiciste. Pourrait-on citer un seul de ses innombrables articles qui touche à ce sujet? Mais son indifférence n'allait pas jusqu'à l'hostilité, et quoique la plupart de ses théories fussent empreintes du positivisme le plus complet; quoique beaucoup d'entre elles, comme son système de l'Assurance sociale, semblassent aboutir directement au plus pur matérialisme, cependant il s'était tenu toujours à l'écart du furieux courant anticlérical et athée qui emporte depuis dix ans le parti républicain, et lui qui a attaqué tant de choses, il ne s'est jamais attaqué à la religion catholique. Par là il a mérité de ne point mourir sans les secours de l'Église, qui ont consolé ses derniers moments. Et une fois encore le mot d'Arnauld me revient en mémoire devant cette tombe où tant de bruit vient de s'abîmer en tant de silence : « Nous nous reposerons pendant l'éternité », disait ce grand lutteur. — *Requiescat!*

Victor FOURNEL.

REVUE CRITIQUE

I. *Le maréchal Fabert,* par le commandant Bourelly. 1 vol. — II. *Le maréchal d'Humières et le gouvernement de Compiègne,* par M. de Magnienville. 1 vol. — III. *Louise de la Vallière et la jeunesse de Louis XIV,* par M. Lair. 1 vol. — IV. *Souvenirs de Mme de Caylus,* nouvelle édition, par E. Raunié. 1 vol. — V. *Sainte Catherine de Gênes,* par Mgr Fliche. 1 vol. — VI. *France, Algérie et colonies,* par Onésime Reclus. 1 vol.

I

Le dix-septième siècle est toujours la grande attraction historique d'aujourd'hui. Contraste étrange : jamais cette monarchique époque n'a excité plus d'intérêt qu'en ce temps de république. Nous en avons pour preuve les nombreuses études dont elle est l'objet. Il ne se passe de mois que nous n'en signalions quelques-unes, et nous ne nous flattons pas de n'en point laisser échapper. En ce moment, nous en avons sous les yeux quatre ou cinq récentes, toutes considérables par l'importance des personnages et des faits qui en font le sujet et la gravité des recherches qu'elles accusent.

Le premier de ces ouvrages, à les prendre dans l'ordre des événements auxquels ils se rapportent, est la vie du maréchal Fabert, dont M. le commandant Bourelly vient de publier le second volume[1]. Nous avons déjà parlé (n° du 25 mai 1880) de la première partie de ce travail et montré quel jour intéressant et nouveau il jetait sur la vie d'un homme dont tout le monde parle, mais dont on ne sait rien, en somme, sinon qu'il fut le premier soldat d'origine roturière qui, sous l'ancienne monarchie, parvint au grade de maréchal de France. La seconde partie n'est pas, en fait de révélations historiques, inférieure à

[1] *Le maréchal Fabert* (1599-1662), étude historique, d'après des lettres et des pièces inédites, par le commandant J. Bourelly, in-8° avec portrait. Librairie académique de Didier.

la première; elle ajoute à cette noble figure de Fabert des traits importants qui y manquaient ou que ses portraits n'avaient pas suffisamment jusqu'ici mis en évidence.

L'auteur, après nous avoir fait connaître les origines bourgeoises de Fabert, son instinctive et invincible vocation militaire, son élévation graduelle mais continue dans les rangs de l'armée, son intelligente bravoure, l'importance et la loyauté de ses services, l'avait laissé, à la fin de son premier volume, investi par Mazarin de la grave et délicate charge de gouverneur de la principauté de Sedan, récemment livrée au roi de France par le duc de Bouillon, qui avait racheté, à ce prix, sa grâce et sa liberté, mais dont la conservation était extrêmement difficile. Fabert déploya, dans cette position, des talents d'administrateur qu'on ne lui savait pas. Grâce aux réformes qu'il introduisit là dans l'assiette et la perception des impôts, le pays atteignit rapidement une prospérité que faisait ressortir davantage, chaque jour, la misère dont souffraient les provinces voisines, cette misère effroyable, inouïe, qui suscita le génie charitable de saint Vincent de Paul. A côté de l'homme de guerre, il y avait, dans Fabert, un économiste éminent plein d'idées neuves et saines. Ce fut, dit M. Bourelly, le précurseur incontestable de Vauban dans la voie des réformes financières qui s'opérèrent en France à la fin du dix-septième siècle. Il devance de cinquante ans, en théorie et en pratique, les vues originales et fécondes exposées dans *la Dîme royale*. Le résumé que fait M. Bourelly de ses idées sur le régime des impôts est du plus grand intérêt. « Ce qu'il importe d'y considérer, dit-il, c'est le but visé par Fabert, et surtout les principes qu'il cherche à faire prévaloir. Il ne s'agit pas ici de combinaisons et d'expédients destinés à faire sortir le plus d'argent possible de la bourse du peuple et à enrichir l'État en ruinant les contribuables, mais d'un système d'impôts raisonné où les intérêts du Trésor s'identifient avec ceux des individus. Jusque-là l'inégalité devant l'impôt était la règle : Fabert ne l'admet que comme l'exception. Jusque-là les classes pauvres, les moins propres à supporter les charges publiques, avaient été, pour ainsi dire, les seules sur lesquelles on les ait fait peser; il propose qu'elles n'y participent plus que dans la mesure de leurs ressources. »

Mais ce n'est pas seulement dans ces questions de finance et d'administration que Fabert aurait devancé Vauban, ce serait aussi dans la science obsidionale, où ce dernier fit, on le sait, une révolution. Ce point est moins établi peut-être. Quoi qu'il en soit, il est certain que Vauban vit Fabert à l'œuvre au moins une fois. Ce fut, en 1655, devant Stenay, qu'attaquait Fabert. Le chevalier de Cherville, qui commandait l'artillerie, avait amené, pour le seconder, un jeune officier du régiment de Bourgogne, faisant fonction d'ingénieur sans en avoir le titre, et dont il

parlait avec éloge. Le jeune officier était pauvre : « Je ne lui ai donné que peu d'argent pour s'accommoder de quelques habits, écrivait Cherville à Mazarin, mais il lui manque encore beaucoup de choses et je supplie Votre Éminence de lui faire donner les 200 livres qu'Elle m'a ordonné de lui promettre. » Le jeune homme dont il s'agit s'appelait Vauban. « Il nous plaît, dit M. Bourelly, de rencontrer ce nom à côté de celui de Fabert, de trouver ces deux braves soldats réunis sous les remparts d'une forteresse où ils combattaient sous les yeux de leur roi, l'un au début d'une carrière remplie de brillantes promesses, l'autre ayant déjà parcouru glorieusement la plus grande partie de la sienne. » C'est un tableau souvent présenté par le grand siècle que ces fruits poussant plein de sève à côté des fruits mûrs.

Mazarin paya-t-il à Vauban les 200 livres qu'il lui avait fait promettre? Il est permis d'en douter, quand on voit, dans M. Bourrelly, les misérables subterfuges auxquels il recourut jusqu'à la fin pour éviter de rembourser à Fabert les avances qu'il avait faites pour l'entretien de ses troupes mal payées par l'État et dont il ne se déchargea pas, comme faisaient tant d'autres, sur le pauvre peuple.

Désintéressement, fidélité, humanité, bravoure, génie administratif et militaire, à quoi il convient de joindre la sollicitude intelligente des intérêts religieux si profondément émus de son temps : tout se réunit pour faire du maréchal Fabert un homme antique, un homme complet, comme Rome, dans ses beaux jours, passe pour en avoir eu plusieurs. Ce sont là de ces figures particulièrement bonnes à remettre en lumière en ce temps-ci, et il faut applaudir à l'Académie française d'avoir couronné le travail qui nous l'a rendue, pour la première fois, dans toute sa grandeur.

II

Dans son livre sur le maréchal Fabert, c'est l'homme que M. Bourelly a eu principalement en vue et dont il s'est proposé de faire, à l'aide de documents nouveaux, un portrait plus complet que ceux qu'on en avait tracé jusqu'ici. Il n'en est pas ainsi du travail que M. de Magnienville vient de publier sous ce titre : *Le maréchal d'Humières et le gouvernement de Compiègne* (1648-1694) [1]. Le brillant officier général, « le plus aimable et le plus aimé des courtisans », comme l'appelle Mme de Sévigné, n'en est pas le véritable sujet : tout au plus en est-il l'occasion — nous dirions volontiers le prétexte. Il n'a dans le livre qu'un chapitre assez court, qui n'apprend rien de bien nouveau sur lui. Parmi les nombreuses charges dont le maréchal était revêtu,

[1] 1 vol. in-8°, avec portraits et plans. Eug. Plon, édit.

on comptait celle de gouverneur de Compiègne, ville de guerre alors et résidence royale, où ses aïeux avaient commandé avant lui et où il leur avait succédé à l'âge de vingt ans. Cette position ne suffisait pas à son ambitieuse activité. Au lieu, dit M. de Magnienville, d'attendre la fortune derrière les remparts d'une place éloignée de la cour, il alla au-devant d'elle et la poursuivit sur tous les terrains où il espéra la rencontrer. Ce n'est pas dans cette brillante carrière, à ces combats, à ces sièges où il fut généralement si heureux, que l'auteur a entendu nous le montrer, mais dans son gouvernement de Compiègne où il revenait de temps en temps. Et encore, à dire vrai, c'est moins de lui qu'il s'occupe que de la petite ville qu'il gouvernait. L'ouvrage n'est pas toutefois sans intérêt et d'une importance purement locale. Il fournit, sur le régime très peu connu des villes placées sous la juridiction militaire, des documents précieux pour l'histoire municipale au temps de Louis XIV. C'est à ce titre que nous le signalons.

III

Les deux livres dont nous venons de parler retiennent le lecteur loin de la cour. En voici un qui l'y ramène et l'y jette en plein, à son plus beau moment, au temps des amours, des fêtes et des victoires du roi. La duchesse de la Vallière en est le sujet [1]. Cet ouvrage est le premier où cette femme sympathique ait été mise dans tout son jour et qui la fasse bien comprendre. On ne l'avait pas vue jusqu'ici d'assez près, et elle était restée, chez ses biographes, trop isolée du milieu où elle vécut. Son nouvel historien l'a rétablie dans son entourage immédiat, qui aide singulièrement à nous l'expliquer. Ce n'est pas seulement Louise de la Baume le Blanc, la duchesse de la Vallière, sœur Louise de la Miséricorde, qu'il nous met sous les yeux; c'est, avec elle, la petite cour de Blois d'abord, celle du Luxembourg ensuite, puis celle du Louvre, de Saint-Germain et de Versailles, qu'il fait revivre, à l'aide d'une fine et pénétrante étude des mémoires et correspondances du temps, et dont il nous dévoile les intérêts et les manèges. La restitution de ce monde perdu est complète. On y suit cette première victime des royales amours de Louis le Grand, comme dans un vrai drame. N'en est-ce pas un, en effet, que le tableau de cette vie de femme qui se déroule d'un bout à l'autre dans l'unité d'une passion égarée, mais si élevée, si exempte d'égoïsme, si amèrement déçue et si saintement expiée qu'elle désarme les sévérités les plus légitimes; car, comme

[1] *Louise de la Vallière et la jeunesse de Louis XIV*, d'après des documents inédits, par J. Lair, ancien élève de l'École des chartes. 1 vol. in-8° avec portraits. Eug. Plon, éditeur.

dit Mme de Caylus, la Vallière aima le roi, et non la royauté. Et comment ne pas aimer ce roi, le plus beau, le plus noble, le plus glorieux que l'imagination pût rêver! On voit donc la chute se préparer, s'accomplir et s'expier — tout un drame : trois actes saisissants dont bien des scènes s'offrent ici sous un jour nouveau, le prélude notamment, c'est-à-dire le séjour à la cour de Blois, où Louise de la Baume le Blanc fut introduite, presque encore adolescente, et placée auprès d'une princesse d'autant plus incapable de veiller sur elle qu'elle ne s'occupait pas même de ses propres filles. Quelle singulière personne, en effet, c'était que Marguerite de Lorraine, la seconde femme du frère de Louis XIII, « femme vertueuse, dit M. Lair, épouse froide, belle-mère susceptible d'une belle-fille insupportable, et mère en propre de trois filles charmantes dont elle s'occupait très peu. Elle ne songeait qu'à prier Dieu, et coupait ses prières par de fréquents repas pour remédier à ses vapeurs, ce qui les augmentait. Elle ne voyait ses filles qu'un quart d'heure le soir et autant le matin, et ne leur disait rien, sinon : Tenez-vous droites, levez la tête ».

Il y a aussi bien des détails peu connus jusqu'ici dans le tableau de la cour de Louis XIV, pendant les premières années qui suivirent son mariage, et jamais les traits n'en avaient été aussi complètement rassemblés et présentés aussi habilement qu'ils le sont dans l'ouvrage de M. Lair. A cette succession de fêtes, auxquelles était mêlée Louise de la Baume le Blanc, entrée dans le service d'honneur de Madame (Henriette d'Angleterre), on comprend ses enivrements, on s'explique les défaillances de cette vertu que tout autour d'elle on avait proclamée d'abord exemplaire, et dont elle avait conçu une fierté dont Dieu la punit — c'est elle-même qui le dit — en la laissant tomber si profondément. Elle n'avait eu personne pour la soutenir; et celle qui aurait dû la protéger, sa mère, fut peut-être la première à fermer les yeux sur ses faiblesses.

A côté de cette mère qu'on peut légitimement soupçonner d'avoir manqué à son premier devoir, on aime à voir celle de Louis XIV, remplissant avec une haute et ferme sagesse, dans la mesure que permettait la politique, le rôle que lui imposaient la nature et la religion. Il faut applaudir à l'auteur de ne l'avoir point laissée dans l'ombre, où l'histoire la relègue un peu trop après la mort de Mazarin. Digne dans ses rapports avec son fils, Anne d'Autriche est touchante dans ses relations avec sa bru, l'infortunée Marie-Thérèse, dont jusqu'à son dernier jour, elle essuya les larmes, et qu'elle aida à dévorer ses humiliations et ses chagrins.

Malgré une sympathie avouée pour la duchesse de la Vallière, M. de Lair reconnaît que si elle n'exploita point à son profit ou au profit des siens l'empire qu'elle eut durant quelques années sur le roi, elle

s'en glorifia du moins pendant un certain temps devant la cour, et se laissa aller aux façons que prit plus tard la favorite insolente qui lui succéda. Surexcitée par cet instant d'oubli, la jalousie des ennemis de la duchesse ne connut plus de bornes et recourut à des moyens de vengeance qui rappellent les plus odieux temps de l'empire romain. Ici se place le sombre épisode des poisons de la Voisin, la Locuste du dix-septième siècle, et les incantations sacrilèges de ses affreux acolytes, que M. Lair raconte avec des détails qu'on croirait romanesques et qui ne sont qu'historiques.

Quelque compassion qu'on éprouve pour la duchesse de la Vallière, et si touché qu'on soit par son repentir, il est une chose qu'en général on lui pardonne difficilement : c'est d'être restée à la cour après son abandon, et d'avoir subi les hauteurs insultantes de la femme qui lui avait enlevé le cœur du roi. Son nouvel historien n'y voit rien qui ne 'honore; c'est la sollicitude pour le sort de ses enfants et son invincible affection pour le roi qui, selon lui, la retient et lui fait subir une situation dont on est humilié pour elle. Ses lenteurs à entrer au couvent, dont riait Mme de Sévigné, n'ont rien non plus que de très digne, selon M. Lair : il ne convenait pas à la noble femme que cette résolution eût l'air d'un acte de désespoir ou de dépit. En un mot, sans lui rien enlever de ses grâces touchantes, ce nouveau portrait de Louise de la Vallière, peint dans des conditions meilleures que les précédents et avec un plus riche pinceau, l'élève, la grandit et, à l'intérêt qu'elle a toujours inspiré, ajoute aujourd'hui l'admiration.

IV

Nous doutons qu'il en fût autant de celui de la marquise de Maintenon, si M. Lair l'entreprenait. Il se montre, en effet, mal disposé envers elle et garde à son égard des préventions dont, mieux qu'un autre, il devrait savoir qu'il a été fait justice, et dont le public même est revenu. C'est ce qu'atteste le succès que vient d'obtenir au théâtre la pièce de M. Coppée, conçue dans le véritable sentiment de l'histoire. Il ne nous appartient pas de parler autrement ici de cette œuvre, qui ressort à un juge plus compétent. Mais le nom de Mme de Maintenon appelle notre attention sur celui de sa nièce, Mme de Caylus, dont les charmants *Souvenirs* viennent d'être réimprimés avec un appareil d'érudition qui n'est pas sans valeur spéciale assurément, mais qui contraste un peu avec leur légèreté de forme et de fond[1]. Notes, commentaire, glossaire, c'est bien gros et bien grave pour un opuscule fort piquant,

[1] *Souvenirs et correspondance de Mme de Caylus*, 1re édition complète, par Émile Raunié. 1 vol. Paris, 1881, G. Charpentier.

sans doute, mais d'une valeur très relative en histoire. L'idée que, dans la longue notice qu'il lui consacre en tête du volume, le savant éditeur cherche à donner du caractère de la personne, n'est pas faite pour ajouter beaucoup à l'autorité de ses témoignages; il n'y aurait jamais eu, à l'en croire, rien de bien sérieux chez elle. Le motif de cette édition est la découverte de quelques lettres de Mme de Caylus à l'aîné de ses fils; mais ce motif n'est guère qu'un prétexte, car ces lettres sont sans intérêt. L'ouvrage n'avait pas besoin de toutes ces additions pour être un bijou littéraire : les bijoux peuvent se passer d'encadrements.

V

L'Italie, dans les deux derniers siècles du moyen âge, a donné à l'Église trois illustres saintes du nom de Catherine : sainte Catherine de Sienne, sainte Catherine de Bologne, sainte Catherine de Gênes. La première a joué un grand rôle dans les affaires de la religion et du monde, en prenant l'initiative du rappel des papes à Rome et en travaillant à ce grand événement avec plus d'efficacité que personne; la seconde se distingua par l'éminence de sa piété et l'habile gouvernement de l'ordre à la tête duquel elle avait été placée; la troisième est au premier rang des mystiques. Elles ont de commun d'avoir écrit toutes les trois avec distinction sur les matières de spiritualité. Il y a quelques années, Mme de Flavigny a donné au public une *Vie de sainte Catherine de Sienne*, d'un très haut intérêt dont nous avons parlé ici. Nous ne sachions pas que sainte Catherine de Bologne ait été, dans ces derniers temps, l'objet d'aucun travail. Il n'en est pas ainsi de sainte Catherine de Gênes; déjà, il y a une vingtaine d'années, M. Théodore de Bussière nous avait fait connaître, par une élégante traduction précédée d'une courte biographie, ses suaves dialogues de piété. Aujourd'hui, un prélat de la maison du pape, Mgr Fliche, que les liens du sang rattachent à la famille de la sainte, nous introduit, par une histoire puisée aux sources primitives, dans l'intime et céleste fond de sa vie [1].

Cette vie est tout à part; elle n'appartient presque pas à la terre. De bonne heure, Catherine Fieschi reçut le don des contemplations absorbantes, des ravissements et des extases religieuses qui l'isolaient du monde et lui donnèrent de réelles visions du ciel. Son existence fut une anticipation de celle qui est réservée aux saints par delà le tombeau. Mais ce n'était pas par l'esprit seulement qu'elle avait la puissance de

[1] *Sainte Catherine de Gênes, sa vie et son esprit*, par Mgr Paul Fliche, chanoine de Troyes et prélat domestique du Saint-Père, 1 vol. in-12, Sauton, éditeur.

s'abstraire des conditions générales de l'existence humaine; elle s'en affranchissait presque physiquement, deux fois l'année, aux jeûnes du Carême et de l'Avent, durant lesquels elle se bornait, pour tout aliment, à un verre d'eau salée par jour. Que la physiologie s'évertue, si elle veut, à expliquer le fait autrement que par un miracle : le fait est incontestablement établi, ainsi que tous ceux de la vie de cette femme privilégiée du Ciel qui lui ont mérité l'honneur d'être placée par l'Église au nombre des saints.

Ce n'est pas tant à raconter les merveilles que Dieu se plut à opérer dans sainte Catherine de Gênes, qu'à montrer comment elle y répondit et comment s'accomplit sa transformation surnaturelle, que s'est attaché — nous ne dirons pas son historien, mais son révélateur. C'est là ce qui fait le caractère particulier du livre de Mgr Fliche. L'auteur a moins écrit pour raconter que pour édifier. Les lecteurs auxquels il adresse particulièrement ce tableau de la vie intérieure de la glorieuse fille des Fieschi sont, nous dit-il lui-même, « ceux qui veulent s'avancer sur ses traces dans les voies élevées de Dieu, dont il est écrit : C'est là le chemin des hommes qui ont été vraiment délivrés ». Nous croyons, à l'intérêt que nous y avons pris, que de moins parfaits en rechercheront aussi la lecture.

VI

Les événements qui se passent dans notre coloine d'Alger donnent de l'intérêt à plusieurs pages d'un volume publié, il y a quelque temps, sous ce titre : *France, Algérie et colonies*, par M. Onésime Reclus[1], et qu'il y aurait injustice à ranger parmi les livres à images où ses nombreuses illustrations tendent à le classer. Il est, en lui-même, très bien fait, et accuse une rare puissance de condensation; tout ce que la partie de l'œuvre colossale de M. Élisée Reclus, relative à la géographie physique de la France, contient de plus remarquable y est présenté sous une forme vive, sobre, pittoresque, un peu cherchée peut-être, mais qui est bien à sa place. Toutefois ce n'est là que le moindre mérite de cette publication destinée aux masses; ce qui la recommande aussi ailleurs, c'est le patriotisme vibrant qui en anime toutes les pages — non ce patriotisme vulgaire, bruyant, aveugle et infécond, justement ridiculisé du nom de chauvinisme, mais cet amour éclairé du pays, qui ne s'alimente pas de haine envers l'étranger, ne s'abuse pas sur ce qu'il vaut et sent ce qui lui manque autant que ce qu'il vaut. Cette conscience clairvoyante de soi-même, premier résultat d'une notion plus exacte des autres, et qui exclut à la fois fanfaronnade et

[1] 1 vol. in-12. Librairie Hachette.

pusillanimité, voilà ce que M. Onésime Reclus cherche à faire éclore dans l'esprit des générations qui viennent et en vue desquelles il écrit. Aussi, tout en constatant avec orgueil ce qui nous reste encore de force, de grandeur, d'empire après nos revers, ne dissimule-t-il pas les sujets d'inquiétude qui naissent des nombreux symptômes d'affaiblissement qu'une loyale étude de notre état présent révèle. Et d'abord la stagnation, sinon la décroissance de la population, décroissance que l'auteur attribue justement à ce que nous appelons du nom de progrès, à l'égalité, au bien-être dont nous nous glorifions le plus. Qu'est-ce qui fait et assure la grandeur d'un peuple? se demande M. Onésime Reclus. Un idéal national ou religieux, des mœurs simples, des familles fécondes, répond-il. Or est-ce là ce que nous trouvons en France aujourd'hui? Tout cela, nous l'avions, on ne saurait le contester, avant 89. M. Onésime Reclus n'est pas un clérical ; rien, dans son livre du moins, ne prouve même qu'il soit chrétien. L'œuvre de 89 est cependant pour lui sans prestige; il s'en moque en beaucoup de points et se permet des doutes sur sa durée. Un empire entre autres que nous avions conquis, il y a deux siècles, va se perdant, celui de notre langue, que d'autres, dit-il, sont en train de supplanter dans le monde : l'anglais, le russe et l'espagnol. Quant à l'extension matérielle — ne nous faisons pas d'illusion sur ce point — elle nous est interdite du côté du Rhin. Un seul grand horizon s'ouvre désormais pour nous, c'est vers la Méditerranée, jadis centre de la civilisation, et destiné à le redevenir, et qui sera à nous le jour où nous aurons poussé nos conquêtes plus avant et avec un peu de suite sur le sol africain. C'est la dernière chance qui nous reste de garder, d'agrandir même la place que nous occupons encore parmi les nations civilisées : chance certaine, mais à la condition pour nous, dit M. O. Reclus, de revenir aux trois choses qui font un peuple grand : un idéal, des mœurs simples, des familles fécondes.

P. Douhaire.

QUINZAINE POLITIQUE

24 mai 1881.

Il y a des périodes où les événements surviennent comme par tourbillons et où ils passent avec une telle rapidité qu'ils sont déjà trop loin quand on veut en considérer la succession : la curiosité publique n'a plus de regard que pour le dernier. Hier, on ne songeait qu'à l'assaut terrible qui se préparait, dans les montagnes des Kroumirs, contre le marabout fameux de Sidi-Abdallah-ben-Djemel ; puis, on apprend que les Kroumirs se sont dérobés on ne sait où, comme certains personnages fabuleux de nos féeries ; et voici qu'arrivent coup sur coup des nouvelles extraordinaires : c'est le général Bréard qui, à l'insu de tout le monde et même des correspondants des journaux, vient de Bizerte camper sous les murs du Bardo ; c'est le bey de Tunis qui, en cinq heures, au milieu de ses femmes épouvantées et de ses mignons hagards, signe un traité qui le dépossède, sinon de son titre, du moins de sa souveraineté ; c'est la Turquie qui menace d'envoyer ses vaisseaux au port de la Goulette et qui s'évertue à ameuter contre la France les puissances signataires du traité de Berlin ; c'est l'Italie irritée qui en appelle vainement à l'Allemagne, à l'Europe, contre la république française, et qui, laissant tomber encore une fois le trop caduc ministère de M. Cairoli, ne sait plus comment reconstituer son gouvernement ; enfin, c'est l'Angleterre qui gronde, qui harcèle de ses questions ses ministres et qui reçoit du *Blue Book* les révélations les plus indiscrètes dont sa mauvaise humeur dût pacifiquement se contenter. A l'intérieur, même série d'incidents inattendus et de surprises théâtrales, qui se précipitent et s'accumulent en quelques journées. Hier, c'était, au Sénat, un acte de faiblesse scandaleuse, et, à la Chambre, un acte d'injustice criante : dans l'un, la majorité supprimait cet équitable bénéfice de la non-rétroactivité qu'elle avait accordé naguère, sur la proposition de M. Bérenger, à la loi qui abolit les lettres d'obédience; dans l'autre, la majorité retirait aux

séminaristes la dispense du service militaire et elle l'octroyait aux instituteurs. A peine, parmi les émotions qu'excitaient les dépêches de l'extérieur, ces deux actes du Sénat et de la Chambre étaient-ils remarqués. Vingt-quatre heures on était attentif aux débats où, d'un côté, M. le prince de Léon, et, de l'autre, M. de Kerdrel avaient demandé au gouvernement un compte si juste et si patriotique du favoritisme avec lequel il ose maintenir en activité M. le général Farre, cet émérite désorganisateur de notre défense nationale, tandis qu'il met à la retraite M. le général Bourbaki, ce glorieux soldat de l'Afrique et de la Crimée, ce vaillant et généreux capitaine de Gravelote et d'Héricourt. Déjà, on ne faisait que raconter ces troubles de Marseille où la même autorité qui avait enfoncé si énergiquement les portes des couvents et qui expulsait d'une main si ferme les religieux condamnés par les décrets, laissait se promener dans les rues les héroïnes et les héros de la Commune, avec le drapeau rouge, et insulter par cette tourbe sinistre des amis du nihilisme la demeure et les armoiries du consul russe. Mais bientôt on ne parlait plus que du rapport emphatique où M. Boysset, dissertant sur les avantages et les vices comparés des deux scrutins, démontrait l'excellence de celui d'arrondissement; on fixait fiévreusement la date de la discussion, et, le 19 mai, en moins d'une après-midi, M. Gambetta, réduisant en poussière le rapport de M. Boysset et domptant ou plutôt abaissant jusqu'à terre la majorité, triomphait de M. Jules Grévy devant les ministres muets du président de la république : un vote servile rétablissait le scrutin de liste. Et maintenant il n'est plus bruit que des élections qui vont s'accomplir avec ce mode de votation...., à moins que le Sénat, s'illustrant par une vertu plus que romaine, ne refuse son suffrage à la loi de M. Gambetta!

De tous ces faits, ou inachevés ou déjà presque oubliés, deux ont une telle importance historique et une portée si grave, qu'il faut les compter, dès ce moment, parmi les événements de cette époque qui auront le plus influé sur les destinées de la France et de la république. Le traité que la France a signé, à Tunis, le 12 mai, peut commencer, dans nos affaires étrangères, une phase nouvelle, une phase d'embarras et de dangers qui est pleine d'inconnu pour notre intérêt national. La loi du scrutin de liste inaugurera, vraisemblablement, une dictature de M. Gambetta, qui ne pourra plus rester longtemps occulte et qui le contraindra bientôt à régner et à gouverner lui-même : dictature dont on ne peut deviner encore tous les desseins mystérieux, mais dont la fortune contient en soi, ce nous semble, le sort même et tout l'avenir de cette république. Le traité de Tunis nous crée, en Afrique, des obligations que la France,

assurément, a le droit de croire légitimes et avantageuses, mais qui peuvent lui devenir coûteuses et pénibles, dans les conditions où le traité de Francfort a laissé sa puissance affaiblie. Le bey garde son titre; il n'est plus désormais que le vassal de la France, et notre « résident » l'aura sous sa tutelle autant que sous sa surveillance : les traités antérieurs de la Tunisie et de l'Europe seront respectés; mais dorénavant le bey ne pourra plus « conclure aucun acte ayant un caractère international » sans le consentement de la France, et c'est la France qui représentera la Tunisie à l'étranger. Notre armée occupera « les points qu'elle jugera nécessaires » et cette occupation durera jusqu'au jour où « l'administration locale » sera « en état de garantir le maintien de l'ordre ». Enfin, la France réorganisera les finances de la Tunisie, et elle imposera aux tribus insoumises une contribution de guerre dont le bey sera « responsable ». M. Barthélemy Saint-Hilaire a beau jurer par Aristote et M. Jules Ferry a beau affirmer sur son ton d'avocat que la France n'a voulu et ne veut encore en Tunisie ni « conquête ni annexion » : ce régime nouveau, c'est un protectorat; le nom seul en manque, dans le traité; toutes les conditions y sont. Diplomatiquement, financièrement, la Tunisie sera entre les mains de la France. Militairement, elle sera sous la domination de nos armes : s'il faut attendre que le bey, avec ses soldats déguenillés et plus habiles à tricoter qu'à manœuvrer, ait assuré l'ordre au Kief, à Beja, dans le pays des Kroumirs, à Tabarkha, à Ghardimaou, à Mateur, à Bizerte, nos troupes auront plus d'une saison, plus d'une année même, à y stationner; de Beja et de Mateur, même de Bizerte, elles commanderont Tunis. Déjà, le général Bréard, qui s'était éloigné, a dû revenir à Djedeïda, dans le voisinage du Bardo. Les mots ne sauraient donc leurrer personne : conquête, annexion, occupation, peu importe qu'on ait la délicatesse diplomatique de substituer à ces expressions des termes plus vagues : c'est la possession de la Tunisie que ce traité procure à la France, et, cette possession provisoire et partielle, le temps, avec ses nécessités successives, la rendra définitive et la complètera, qu'on le veuille ou non. Quelle sera la fidélité de ce bey qui a déjà protesté contre ce coup de force? Quelle sera celle de son héritier? Quelle paix durable peut-on espérer des tribus perfides et fugaces autant que turbulentes et fanatiques, qui ont leurs tentes, soit sur nos frontières algériennes et sur le territoire des Kroumirs, soit au-delà du Kief et dans les pays circonvoisins, jusqu'aux plaines sablonneuses de la Tripolitaine? Les querelles et les révoltes ne sont-elles pas perpétuelles? Où s'arrêtera-t-on, dans la poursuite des tribus qu'on devra châtier? Enfin, quels tracas, quels procès, quelles brouilles et peut-

être quelles hostilités ne pourra pas susciter à la France l'honneur de gérer les affaires étrangères de la Tunisie? Et combien de millions faudra-t-il que la France, qui n'a pas achevé d'ensemencer l'Algérie, dépense et prodigue dans la Tunisie, pour tirer de cette expédition et de ce protectorat quelque bénéfice positif? Voilà des doutes et des questions qui compliqueront les soucis de notre politique extérieure, et peut-être sa liberté en sera-t-elle plus d'une fois gênée. La diplomatie de M. Barthélemy Saint-Hilaire ne mérite guère notre confiance et elle honore peu la république : ou il a été peu prudent et peu ferme, en prenant des engagements que personne n'avait à lui demander, ou il a été peu loyal en trahissant ses promesses; et puis, rien n'est moins français que la fierté de ce ministre républicain de nos affaires étrangères, qui, se faisant le correspondant bavard et indiscret d'un journal allemand, écrit d'une plume si légère et d'un cœur si humble au directeur de la *Deutsche Revue* : « Nous n'avons qu'à nous louer de l'attitude de l'Allemagne dans cette question importante, et je me plais à manifester la reconnaissance que nous devons au gouvernement allemand et aux organes importants de votre presse : c'est là un acte de justice. » Il est vrai que, par bonheur, les difficultés diplomatiques, qui pouvaient exercer l'inégal génie de M. Barthélemy Saint-Hilaire, ont été moindres qu'on n'aurait pu le craindre. L'Allemagne a refusé, et l'Autriche aussi, de protester contre le traité de Tunis et de soumettre à l'arbitrage d'un congrès le litige de la Turquie et de la France, comme l'Italie, dans un accès de sa haineuse colère, l'avait aussitôt proposé. Les réclamations de la Turquie n'ont pas ému l'Europe. L'Angleterre, retenue par un scrupule et par un calcul à la fois, a laissé à son mécontentement le loisir de s'exhaler et de se calmer : elle a trop de constance et même de décence dans sa diplomatie pour renier les dépêches de lord Salisbury; et puis, elle a un traité de commerce à négocier envers la France. Il ne reste que l'Italie, dont la fureur ne s'apaisera pas : tous ses partis, à gauche comme à droite, rivalisent d'inimitié contre nous; Garibaldi lui-même, ce vieil amoureux de la république française, veut qu'on équipe la flotte et qu'on assemble cinquante mille hommes en Sicile et en Sardaigne pour aller, dès le premier signal, sauvegarder contre la France « l'indépendance de la Tunisie »; et les démocrates que M. Gambetta se flattait le plus d'avoir pour amis de son gouvernement, prophétisent qu'avant « cinquante ans » leur Rome se sera vengée de notre Carthage; mais l'Italie se trouve impuissante aujourd'hui, et si M. Sella s'est retiré devant la double impossibilité de dissoudre la Chambre ou de former un ministère, comme M. Cai-

roli s'était retiré devant la double impossibilité de conserver le pouvoir ou de déclarer la guerre à la France, ce trouble de ses affaires intérieures retarde ou paralyse la fureur de l'Italie. Donc, pour le moment, le traité de Tunis ne cause à la France aucun embarras périlleux.

Mais, dans l'avenir, nous épargnera-t-on les ennuis, et la France pourra-t-elle surmonter ou éviter tous les dangers que ce protectorat de la Tunisie pourrait occasionner? Quelle revanche médite déjà cette Italie ingrate qui se vante de pouvoir, tôt ou tard, exciter et aider « les monarchies du continent » qui voudraient terrasser la république française devenue odieuse à l'Europe? Quelle compensation se ménage M. de Bismarck? La France est isolée en Europe; l'Italie brûle du désir de coopérer avec n'importe qui, surtout avec l'Allemagne, à la ruine de la France; de plus, la France sera obligée d'entretenir en Tunisie un corps d'armée presque complet, soit pour y raffermir son occupation, soit pour l'amplifier. Ces satisfactions immédiates et sûres dont M. de Bismarck jouit tranquillement aujourd'hui, s'en contentera-t-il? c'est un problème qui nous inquiète plus que M. Barthélemy Saint-Hilaire, ce semble. Quoi qu'il arrive, le traité de Tunis est ratifié : la Chambre s'est hâtée de le sanctionner après quelques critiques de M. Clémenceau et de M. Delafosse. Plus tard, nous pourrons nous demander s'il est vrai que des spéculations effrénées aient dirigé cette expédition et si l'épreuve de notre système militaire a été bonne ou non, dans cet essai restreint de nos armes. En ce moment, nous ne voulons que souhaiter à notre patrie, dans l'exécution de ce traité de Tunis, la prospérité dont elle a tant besoin. Nous ne voulons que goûter purement le plaisir patriotique de voir le drapeau de la France en ces mêmes lieux où saint Louis vint mourir chrétiennement, où ses fils et ses chevaliers gagnèrent une victoire si héroïque, où un traité dicté par Henri IV au sultan prescrivit l'affranchissement des esclaves, où saint Vincent de Paul souffrit avec sa charité sublime pour Dieu et pour l'humanité, et où, en 1770, une flotte de Louis XV apprit aux villes bombardées de Bizerte, de Soussah et de Monastyr le respect dû au pavillon du roi. La Tunisie est sous la loi de France; son sol est riche et sa population presque aussi nombreuse que celle de l'Algérie; ses ports s'ouvrent sur l'un des grands passages de la Méditerranée; par sa situation même, elle défend l'Algérie sur le côté le plus vulnérable de notre colonie et à l'endroit le plus convoité par l'étranger. Ce sont des avantages fort appréciables, bien que trop médiocres pour nous consoler jamais d'avoir perdu l'Alsace-Lorraine. Mais, rappelons-le, il y a là deux tentations auxquelles la France et la république devront ré-

sister. Pour la France, c'est d'étendre en Tunisie son occupation et de courir, dans le désert, à des conquêtes plus ou moins pacifiques, comme si elle avait à y détourner et à y gaspiller son activité nationale : qu'elle ne perde pas son temps et ses ressources à réaliser ce rêve de M. Gambetta qui veut établir autour de l'Algérie toute une ceinture de royaumes arabes, tributaires de la France et qui seraient les auxiliaires, les sentinelles de notre armée algérienne. Pour la république ou plutôt pour M. Gambetta, la tentation, ce sera d'imiter, dans telle ou telle entreprise européenne, les procédés de cette opération africaine : cette guerre qui se fait sans déclaration et sans ultimatum, cette campagne commencée sous un prétexte et qui atteint un but dissimulé, cette expédition qui s'accomplit presque à l'insu et sans le concours du Parlement, Dieu nous garde que ce soient pour la hardiesse de M. Gambetta des précédents et des exemples dont il se serve ailleurs que sur les frontières de l'Algérie, pour engager l'honneur de la France avant qu'elle ait seulement pu délibérer !

Si le Sénat ne s'y oppose pas, le scrutin de liste, rétabli par la Chambre, fournira certainement à M. Gambetta, nous le répétons, une puissance nouvelle; et c'était là toute la question. On peut s'étonner que les conservateurs n'aient pas tous reconnu que, dans ce débat, l'intérêt suprême, c'était de décider, non pas si un mode de votation valait mieux que l'autre, en principe, mais si, oui ou non, on seconderait l'ambition despotique de M. Gambetta ou si on lui barrerait le passage; et, quand on songe que, sur les soixante conservateurs qui ont voté dans le sens de M. Gambetta, il suffisait de quatre ou cinq pour que cet échec lui fût infligé, on ne peut pas n'en pas avoir un regret douloureux. Est-ce donc à de si fatales méprises, à de si funestes oublis que servent les leçons politiques de ces dernières années?... Nous n'avons pas besoin de rappeler les plaidoyers qu'on a si souvent prononcés pour ou contre la loi électorale qui vient d'être abrogée par la Chambre : tout le monde connaît les arguments qu'on s'est opposés des deux côtés; les discours prononcés le 17 mai par M. Bardoux, M. Roger et M. Gambetta, n'en contiennent pas un nouveau. Ah! le débat du 19 mai n'a rien qui soit mémorable par la dialectique et l'éloquence des orateurs; mais, pour l'histoire de cette république, c'est une grande scène, ou, si l'on veut, c'est un grand acte : M. Gambetta a exercé là un tout autre pouvoir que celui de sa parole, il a exercé avec une audace dédaigneuse, avec une franchise presque cynique, sa dictature du lendemain. Quel mépris il a témoigné à cette majorité qu'il veut congédier et à laquelle il vient arracher un dernier hommage, un dernier gage d'obéissance! Ces députés, il le leur dit en face,

ces députés ne sont pas des législateurs libres ni désintéressés : leur arrondissement n'est pour chacun qu'un marché où ils font avec leurs électeurs un véritable maquignonnage, ceux-ci de leurs votes, ceux-là de leurs faveurs; et la Chambre, le cabinet des ministres, le palais de l'Elysée ne sont pour ces quémandeurs, chargés par leurs commettants de pétitions arrogantes ou de basses prières, que des lieux de courtisanerie et de mendicité. Ils livrent et livreront la France aux « Turcarets » assez riches pour acheter les suffrages d'une circonscription. Ils ont beau se déclarer républicains, ils sont impuissants; leur cœur timoré, leur esprit étroit condamnent la république à l'inertie; avec eux, elle n'ose et ne peut opérer aucune réforme; avec eux elle devient « un régime détestable. » Il faut donc que le scrutin de liste permette à la république de se débarrasser de ces législateurs égoïstes et impotents; ce sera pour elle « l'émancipation ». Dédaigneux, superbe, implacable, M. Gambetta flagelle ainsi cette majorité qui l'a fait ce qu'il est depuis 1877. Mais personne ne lui répondra, personne n'étant assez courageux pour s'exposer à son courroux omnipotent. M. Boysset lui-même demeure silencieux, à l'égal d'un simple ministre. On vote rapidement, lâchement, secrètement. Huit voix pour consentir à la discussion de la loi. Continuera-t-on la discussion? Oui, et il y a maintenant quarante-deux députés qui le réclament, à visage découvert. Le scrutin de liste sera-t-il institué? Oui, et c'est par soixante-cinq voix qu'on le décrète. Ainsi M. Gambetta n'a eu qu'à descendre de sa chaise curule; il a parlé, il a triomphé. Et, à peine sa victoire assurée, les mêmes intérêts qui avaient peur de sa loi tout à l'heure se sont rués avec amour vers sa personne. C'est dans ce mutisme et ce transport de servilité que cette Chambre a fini moralement son existence. M. Gambetta est dorénavant le maître absolu de la république; il pourra bientôt saisir le pouvoir, sous la forme qu'il lui plaira; cette majorité était à ses genoux; celle dont il sera le grand électeur, dans quelques mois, sera sous ses pieds. De son côté, M. Jules Grévy, qui avait engagé son autorité personnelle dans cette lutte, y est vaincu, presque aux yeux de toute la France; il perd tout prestige et toute force; sa présidence est à la discrétion de M. Gambetta. Quant à nous, conservateurs, nous voyons détruire la dernière des garanties que nous avions forgées pour prémunir et défendre le suffrage universel contre les violences du radicalisme qui l'entraîne; et nous assistons au spectacle d'un nouvel effondrement de la gauche : le gouvernement de la république s'abaisse d'un degré encore; le pouvoir échoit au groupe de l'Union républicaine. L'an prochain, M. Gambetta, sera dans toute la gloire de sa dictature jacobine : le vote plébiscitaire qu'à l'en croire, il souhaite uniquement pour la

république, il en aura tout le bénéfice; sa domination paraîtra légale, du moins sa souveraineté sera légitime. Il lui sera loisible de tout réformer, comme il l'annonce : magistrature, armée, marine, finances, administration. Au préalable, il aura écrasé l'opposition conservatrice, cette minorité de 180 conservateurs dont « l'effectif » lui semble trop fort et trop « redoutable » : il n'aime pas les contradicteurs! Nous connaissons donc le sort que M. Gambetta nous destine, à nous et à nos institutions, à nos croyances. Comment résisterons-nous? Quel effort pouvons-nous tenter? Quel sera notre programme? Faut-il dissoudre notre union religieuse et sociale, pour former une union politique, au risque de nous diviser et de nous combattre nous-mêmes? C'est, parmi nos amis, parmi les catholiques et les monarchistes, l'inquiétude générale; et, autant qu'il nous est permis par leur confiance, nous voulons répondre à chacune de de ces questions.

Le 8 mai, Léon XIII, recevant les pèlerins français, leur a dit : « Il faut que tous les catholiques s'unissent étroitement dans la défense courageuse des intérêts suprêmes de la religion et de la société... La vérité, la religion, la vertu chrétienne sont des biens qui forment le patrimoine commun de tous les fidèles. Ces biens doivent être précieux et chers à tous. Mis en sûreté, ils seront utiles à toutes les grandes et nobles causes; dissipés et perdus, ils en rendront la défense difficile et en compromettront le succès ». Loin de nous la pensée de tourner au profit d'un parti un discours du chef de l'Eglise et de profaner à l'usage de nos querelles politiques ces vérités sereines qui sont faites pour instruire et pour pacifier les âmes, non seulement en France, mais dans toute la chrétienté! Toutefois, si ces paroles de Léon XIII ne sont pas un ordre saint et souverain dont un parti puisse se prévaloir contre un autre, elles sont un conseil sacré par sa sagesse et par sa majesté, un avis que tous les partis qui s'honorent d'être catholiques peuvent et doivent méditer. Oui, ces « intérêts suprêmes » que Léon XIII nous exhorte à défendre tous ensemble, ces « biens » qui composent notre « patrimoine commun », sont les premiers que nous ayons à sauvegarder; et la différence qu'il y a entre eux et ceux qui sont propres à un parti, c'est la différence qu'il y a entre les besoins permanents de l'humanité et ses goûts variables ou artificiels, entre ses principes immortels et ses opinions changeantes ou ses décisions temporaires; c'est la différence qu'il y a entre les nécessités religieuses ou sociales de l'homme et ses exigences politiques. Les biens et les intérêts politiques des partis ne sont pas le fond de la vie même; ils ne sont que la forme du pouvoir qui règle, surveille, protège, dans l'existence de la nation, l'existence de l'indi-

vidu. Vos lois, vos constitutions, que vous modifiez de siècle en siècle et de latitude en latitude, m'accordent ou me confèrent des droits qui, selon l'empire des partis, font plus ou moins de moi un citoyen libre, puissant, responsable, en plaçant plus ou moins l'État sous mon contrôle et le gouvernement sous ma direction; et, ces droits, les partis se les disputent avec acharnement, dans les révolutions incessantes des monarchies et des républiques. Certes, je ne dédaigne aucun de ces droits : ils m'assurent des biens et me garantissent des intérêts que, selon mon âge et ma profession, selon mes aspirations et mes facultés, j'estime plus ou moins essentiels. Mais, quel que soit le parti qui règne et sous quelque nom qu'il gouverne, je connais, moi disciple de la civilisation chrétienne, moi enfant de la société moderne, je connais des biens et des intérêts supérieurs, qui sont éternellement indispensables à l'homme et que je ne veux pas livrer aux dominations passagères de vos gouvernements et de vos partis : ce sont les droits qui constituent, aussi bien sous un régime politique que sous un autre, les libertés religieuses et sociales de l'individu comme de la nation; c'est le droit de prier aux autels que ma conscience préfère; le droit de posséder, à mon foyer, un asile inviolable; le droit de vivre, dans mon domicile, selon ma convenance, au gré de mes doctrines et de mes traditions; le droit de garder ma propriété aux mêmes titres que tout le monde, sous les auspices d'une légalité non moins tutélaire pour moi que pour mon voisin; le droit de ne subir aucun coup de la police que selon l'ordre de la justice et de n'être jugé par aucun autre tribunal que par celui de la magistrature ordinaire; enfin, le droit d'élever mes fils dans l'école qui me paraît la meilleure et le droit d'enseigner moi-même, selon les conditions requises de tous mes compatriotes. Voilà les droits que je revendique pour moi et pour tout homme, sous la république ou sous la monarchie; et, si j'aime mieux la monarchie que la république, c'est précisément parce que l'une me paraît plus capable que l'autre de respecter ou de faire respecter en moi toutes ces libertés. Je ne les subordonne pas à la nature du gouvernement : car, dans le gouvernement, je ne sacrifie pas la fonction à l'appareil; je me sers des gouvernements et je ne les sers que pour avoir la jouissance même de ces droits, qui sont mes intérêts primordiaux et mes biens les plus familiers. Je combats le gouvernement qui me les confisque, et, dans mon péril, dans ma détresse, je m'unis contre ce gouvernement à quiconque, parmi tous les partis, veut sauver avec moi ce « patrimoine commun » de tous les hommes qui se sentent un cœur et une intelligence.

Eh bien! Ces droits suprêmes sans lesquels le chrétien ou le citoyen ne peut vivre avec honneur ou avec sécurité, ces libertés

religieuses et sociales qui sont des besoins plus profonds ou plus généraux encore que les libertés politiques, on nous les conteste, on nous les retire, depuis deux ans; et des hommes, qui ne croient pas tous à l'excellence du même gouvernement, mais qui croient tous à la vérité et à la nécessité de ces principes, se sont unis pour les défendre : M. Dufaure et M. Jules Simon avec M. le duc de Broglie et M. Buffet; M. Chesnelong et M. Lucien Brun avec M. Bocher et M. le duc d'Audiffret-Pasquier, M. de Parieu et M. Oscar de la Vallée; M. de Laboulaye et M. Vacherot, M. Albert Duruy et M. le pasteur Bersier avec M. de Falloux et M. Depeyre, M. Ernoul et M. de Mun; et, de même, M. Lamy et M. Ribot avec M. le baron Reille et M. de Mackau. Cette alliance ne s'est pas formée par un accord préalable; elle s'est faite d'elle-même, au milieu du danger, sans traité public et sans pacte secret. Chaque parti a gardé sa foi politique; mais chacun aussi, voulant garder par-dessus tout la foi religieuse ou sociale de tous, est venu, dans cette lutte, assister les autres, sans regarder aux bannières que les partis portaient la veille. Or, cette alliance, faut-il la rompre, pendant les élections? Faut-il forcer les conservateurs et les catholiques, qui se sont ainsi alliés contre l'ennemi commun de leurs principes, à se diviser en autant de camps politiques qu'ils comptent de souvenirs différents dans le passé ou de vœux contraires dans l'avenir? En un mot, à ce programme libéral de nos droits religieux et sociaux substituera-t-on un programme politique qui sera celui d'un seul parti et qui demandera aux candidats et aux électeurs la proclamation d'un autre gouvernement? Ceux qui l'ont proposé hier, ne s'en seraient certes pas avisés, ni le jour où, soit dans le Sénat, soit à la Chambre, on discutait l'article 7, ni le jour où les décrets du 29 mars furent exécutés; on n'aurait pas trouvé alors un conservateur, un catholique, pour dire, après un des discours de M. de Laboulaye et de M. Lamy : « Ces hommes qui, tout républicains qu'ils sont, se séparent si courageusement de leur parti pour s'associer à nous dans la défense de nos libertés les plus vitales, nous nous séparerons d'eux et de leurs amis, lors des prochaines élections; nous leur refuserons nos prochains votes, malgré tous leurs témoignages de bonne volonté, malgré tous les services qu'ils ont rendus libéralement à nos moyens, s'ils ne nous apportent pas un certificat de pur royalisme. « Ce langage n'eût semblé ni sensé, ni juste. Il ne serait pas plus sage actuellement qu'alors. Et pourquoi? Parce que le danger n'a pas cessé. D'une part, la dictature de celui qui a prononcé la harangue de Romans, dicté les décrets du 29 mars et ourdi les actes les plus arbitraires, les plus violents, les plus perfides, des Ferry, des Constans, des Cazot, s'enfle d'un nouvel orgueil et menace

d'être plus despotique et plus audacieuse que jamais. D'autre part, rien n'annonce que les élections fourniront aux conservateurs, ou divisés ou réunis, une force miraculeuse pour réfréner ou abattre cette dictature dont la puissance s'exerce précisément, avec une sorte d'art particulier, contre celles de nos libertés qui sont le plus spécialement religieuses. Non, mille fois non, ce n'est pas l'heure de briser notre union. Et, vraiment, le spectacle en serait étrange! Se voir persécutés et, au lieu de rester unis, se frapper d'ostracisme; se sentir opprimés, et, au lieu de se liguer, se débander et s'isoler; être un parti religieux et social qui peut quelque chose et se réduire à l'état d'un parti politique qui ne pourra rien; quitter des alliés dont on attend encore des secours, et ruiner la défense de deux causes supérieures à toutes les autres, parce qu'on n'en a pas une troisième à défendre : ce serait plus qu'illogique; ce serait déraisonnable. Et puis, ce serait un faux calcul. Non seulement, entre vaincus, l'intolérance, l'exclusivisme, la discorde n'ont jamais facilité aucun genre de victoire; mais l'union religieuse et sociale, en rapprochant les hommes et en confondant peu à peu les causes, prépare, dans les périls et les nécessités qu'on traverse, l'union politique elle-même. M. Chesnelong, qui naguère, dans sa conférence de Lyon, invitait à maintenir leur alliance « les catholiques de toutes les opinions » et tous ceux mêmes, qui, sans être catholiques, défendent, au nom du droit ou de la philosophie, la liberté religieuse, les libertés de la conscience et de l'enseignement, s'écriait éloquemment à Paris, samedi soir, dans l'assemblée générale des catholiques : « En combattant ensemble, nous avons appris à nous connaître et à nous respecter; nous nous sommes unis pour la résistance et le sacrifice; c'est la grande union catholique, gardons-la. » C'est en même temps la grande union conservatrice et libérale, la seule qui soit sûre aujourd'hui et qui puisse demain disposer à l'union monarchique les partis qu'elle groupe et associe. Voilà, politiquement même, l'espoir et la consolation. Quant à la crainte, M. Chesnelong n'a pas été un homme d'État moins sagace qu'un orateur sincère et chaleureux, en l'exprimant en ces mots : « Si ce qu'à Dieu ne plaise, cette union se brisait, ce serait pour la cause religieuse un affaiblissement, et la France, Messieurs, est ainsi faite, elle est tellement pétrie de sang chrétien, que l'affaiblissement de la cause religieuse y met toujours en souffrance et en péril toutes les grandes et nobles causes. » Cette union n'est donc pas seulement une obligation généreuse; c'est un devoir...

Nous ne nous abusons pas sur la valeur des mots, sur le pouvoir des devises. Non, évidemment, l'union d'un parti religieux et social, qui n'a en commun ni le nom ni le programme d'un gouvernement,

n'a pas la même force que l'unité d'un parti politique, qui, tout en se déclarant capable de défendre aussi bien la religion et la société, peut offrir à l'imagination des électeurs le programme d'un gouvernement connu et en jeter le nom, net et sonore, aux oreilles de la foule. Plût à Dieu que nous eussions le choix et que nous pussions nous unir, conservateurs et libéraux de tous les partis, non seulement pour protéger la religion et la société contre la république, mais pour les préserver par la monarchie ! Jamais nous n'avons eu, à l'extérieur comme à l'intérieur, plus de raisons de croire que la monarchie est pour la France le plus nécessaire des gouvernements et le plus salutaire, le plus apte à lui donner ces vertus de l'ordre et de la discipline qui manquent seules à son génie pour rétablir sa force nationale et reconquérir sa vieille gloire. Par malheur, les souhaits et les regrets ne sont pas, dans la politique, la seule mesure de la conduite. Il ne s'agit pas de savoir ce que nous voudrions, mais ce que nous pouvons : car la politique ne doit que ce qu'elle peut ; et c'est surtout dans l'état d'un peuple désuni, troublé, souffrant, irritable, comme l'est, hélas ! la France, que le chimérique est coupable. Si on peut faire maintenant la monarchie qu'on n'a pas faite jadis, on doit le faire, et nous sommes prêts ; on n'a qu'à parler. Mais comment la fera-t-on ? Est-ce avec certaine magie toute-puissante dont on ne se serait pas servi alors ? Ou bien est-ce avec ce moyen purement humain et même vulgaire qu'on appelle le suffrage universel ? Si c'est par les élections qu'on veut procéder, il est clair qu'il faut présenter la monarchie aux électeurs avec un programme qui unisse tout le parti monarchique, c'est-à-dire avec un seul et même programme. Car les monarchistes auront-ils deux drapeaux, quand il n'y a qu'un roi ? Offriront-ils à la France, deux genres de Charte, quand il n'y a qu'une royauté ? Ce serait aussi ridicule que vain, on ne l'ignore pas. Il faut donc, au préalable, régler les difficultés de 1873. Que si ces difficultés subsistent, la même impossibilité durera, d'autant plus irrémédiable qu'en 1873 elle a réduit à l'impuissance une majorité qui était maîtresse du pouvoir, tandis qu'en 1881 c'est une minorité plus qu'affaiblie qui aurait à tenter avec ses précaires ressources ce grand effort. A moins qu'on opère d'avance cette union de tous les monarchistes sous un seul drapeau et avec un seul programme, l'essai serait inutile : les électeurs n'écouteraient pas les candidats discordants d'une double espèce de monarchie ; le bon sens le plus simple ordonnerait donc de ne pas poser la question. Car, qu'on méprise ou non le suffrage universel, ses votes ont un prix et ses élections ne sont pas un jeu. Quel que soit, en effet, le caractère du suffrage universel, il est parfois dangereux de soulever et de révolter contre soi la puissance qu'il a réellement

ou qu'on feint de lui reconnaître. Il y a dans ses manifestations quelque chose de sérieux et d'effectif dont on ne peut pas se passer : c'est la volonté de la France, c'est l'acquiescement de la nation. On ne consulte le suffrage universel que pour obtenir ce consentement ; on lui demande un plébiscite pour la monarchie, et non pas contre elle ; c'est une proclamation qu'on désire, ce n'est pas une condamnation ! Et surtout il importe de ne pas provoquer contre la monarchie une condamnation qui paraîtrait méprisante. Livrer cette grande cause de la monarchie aux hasards d'un vote qui, fatalement, deviendrait dérisoire ; jeter cette espérance dernière de la France comme une proie à la moquerie d'une élection plus que malheureuse ; ballotter entre quelques milliers de bulletins le nom du petit-fils d'Henri IV et de Louis XIV ; donner à la république cette joie d'un triomphe où elle bafouerait la royauté elle-même, non, non. Ce serait une témérité qui, sans rien sauvegarder, pourrait tout humilier, et mieux vaudrait s'abstenir en gardant du moins intacte au fond de nos cœurs la fierté de notre histoire, à défaut de la fortune...

Quand on est vraiment un politique et qu'on interroge le suffrage universel, il est bon d'avoir quelque peu d'esprit positif ; car le le suffrage universel, même quand il paraît enclin à se laisser séduire et capter, a toujours son positivisme, lui. Ne soyons donc, dans ces élections, ni dupes des mots, ni dupes des apparences. Défions-nous des mots, c'est-à-dire des images fausses et des comparaisons inexactes. Une élection, quoi qu'en disent certaines personnes, n'est pas une bataille où l'on soit libre de mourir comme de vaincre. Dans une bataille, un petit nombre d'hommes valeureux, qui ne veulent plus reculer, se font tuer héroïquement autour d'un drapeau : ils n'ont pas sauvé leur pays, ils ont du moins honoré son nom ; la patrie les pleure et la postérité les admire. Les partis ne sont jamais obligés de s'engager et de tout aventurer, leur cause et leur avenir, dans une élection où leur impuissance ne sauvera même pas leur honneur. On ne compromet pas l'idée d'un grand gouvernement dans la mêlée d'une élection comme dans une de ces charges superbes qui s'appellent Crécy, Azincourt, Reichshoffen ou Loigny. Les partis ont d'autres devoirs parce qu'ils ont d'autres intérêts. Ce qui est chevaleresque, à la guerre, peut, dans la politique, paraître une sottise ou même un crime... Défions-nous aussi des apparences. Il faut avoir du courage contre ses illusions ; il faut considérer les choses dans leur réalité, si l'on veut pour le moins n'en pas aggraver la défaveur. La France, enivrée par la république, se montre-t-elle prête actuellement à rétablir la monarchie? Son expérience est-elle complète? La foule est-elle dégoûtée de sa dernière idole, M. Gambetta? Les intérêts

de la masse crient-ils contre la république? Le peuple s'est-il enfin éclairé? Rien n'est plus douteux. A plus forte raison, faut-il douter que les royalistes, s'ils brisent l'union des conservateurs et des catholiques, puissent à eux seuls ce qui serait déjà plus que difficile, dans les circonstances présentes, à tous les monarchistes réunis. Reconnaissons-le aujourd'hui comme on l'a dû reconnaître en 1875 et en 1877 : nous n'avons encore assez corrigé ni nos propres erreurs ni celles de l'opinion publique, nous n'avons encore su ranger assez étroitement derrière la monarchie ni tous les conservateurs ni la multitude inconsciente ou inconstante du suffrage universel, pour pouvoir dignement et sûrement poser cette question. Voyons, avec une simplicité honnête et virile, ce que la nécessité veut et ce que permet l'opportunité. Mais surtout ne pensons pas que, pour mieux lier l'union des monarchistes, on doive, dans un tel inconnu, délier d'abord l'union des conservateurs. Si nous ne pouvons pas, électoralement, proclamer la monarchie, soyons modestes : tâchons d'assurer davantage l'ordre et la paix sous cette république; réservons tous nos moyens, si peu puissants qu'ils soient, de défendre, avec le secours des autres partis, toutes les libertés qui sont pour nos âmes l'air qu'elles ont besoin de respirer sous tous les gouvernements; n'écartons de nous aucun des catholiques, républicains ou bonapartistes aussi bien que monarchistes, qui veulent préserver avec nous le « patrimoine commun » de nos principes sociaux et religieux. Ceux-là auraient devant Dieu, devant la France, une responsabilité bien lourde, qui auraient compromis par une folie inutile la dernière force capable de recueillir un jour les destinées fatiguées de la France, nous voulons dire la monarchie; et si, en lui nuisant, leur faute était préjudiciable aussi à la société dont ils auraient, malgré eux, affaibli la défense, cette responsabilité serait écrasante. Avant de se décider, que ceux-là se souviennent seulement, en 1881, dans l'élection de la Chambre, du mal qu'une erreur de ce genre fit au parti conservateur dans l'élection du Sénat, en 1875 !

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE D'UN HOMME D'ÉTAT

AU SEIZIÈME SIÈCLE

HENRI DE MESMES

SEIGNEUR DE ROISSY ET DE MALASSISE

D'APRÈS SES MÉMOIRES

1532-1596

Un de nos grands écrivains du siècle dernier a dit : « Le style c'est l'homme[1] » ; on peut ajouter : l'homme c'est l'histoire. Pour pénétrer les causes des faits dont l'enchaînement forme la suite de nos annales, il importe, en effet, de nous livrer à une étude approfondie du caractère et des tendances des personnages qui ont pris part aux affaires publiques de leur temps. L'histoire n'est point une science exacte, soumise à des lois dont l'expérience vient démontrer l'invariable fixité ; ses phases ne sont que la conséquence directe des passions humaines ; c'est l'homme lui-même qu'il faut connaître pour apprécier les événements avec équité. Le rôle de juge, qui nous est assigné dans ce procès solennel de l'histoire, entraîne toutefois de rigoureuses obligations : les preuves sont difficiles à établir, les prévenus sont absents, les avocats sont muets. Réunissons donc, avec un soin scrupuleux, tous les éléments qui peuvent concourir non seulement à former, mais encore à éclairer notre opinion. Nous devons, sinon l'indulgence, au moins l'impartialité, à ces vieux lutteurs qui ont foulé avant nous le sol de la patrie. Ils ont vécu, pensé, agi et combattu suivant le temps qui les a vus naître, suivant le degré de lumières qui leur a été départi. Avant de prononcer l'arrêt

[1] Buffon, *Discours de réception à l'Académie française.*

qui absout ou qui condamne, l'examen approfondi du dossier de l'accusé s'impose au magistrat intègre. Pour juger une époque, consultons, comme lui, toutes les pièces de conviction, ne négligeons aucun témoignage, et n'oublions jamais que si nos sentences se rendent par défaut, elles ne sont cependant pas sans appel.

Mais où rencontrer la pensée de ceux même qui ont laissé de grands noms dans l'histoire ? Où saisir ce fil conducteur qui, en nous guidant au travers du dédale des événements, nous permettra de saisir le mobile de certains actes demeurés de véritables énigmes ?

Parmi les documents qui éclairent l'étude du passé, nous n'hésiterions point à placer au premier rang les autobiographies, si ceux dont elles émanent avaient voulu, avaient osé tout dire. Malheureusement, nous sommes souvent forcés d'expliquer leur silence, de compléter leurs lacunes et de lire entre les lignes tracées par des témoins oculaires trop voisins de la vérité pour la dépouiller de ses derniers voiles.

Dans le nombre assez restreint des Mémoires que nous possédons sur le seizième siècle, en dehors des classiques auxquels chacun s'empresse de recourir, nous ne saurions consulter qu'avec une défiante réserve certaines œuvres évidemment inspirées par les passions politiques. Au lieu de nous venir en aide dans nos recherches, de tels auxiliaires ne serviraient, en effet, qu'à nous égarer. Les caractères impartiaux ont toujours été rares ; les écrits empreints de sagesse et de modération ne le sont pas moins.

Henri de Mesmes, seigneur de Roissy et de Malassise, a laissé sur sa vie des Mémoires [1] qui nous ont paru réunir, à ce point de vue,

[1] Le manuscrit des Mémoires de M. de Mesmes est conservé à la Bibliothèque nationale (F. fr., n° 729), où l'on trouve également deux copies de cet ouvrage : l'une, *F. Duchesne, n°* 57 ; l'autre, *F. fr., n°* 18617, sous ce titre : « *La vie de M. de Roissy, Henry de Mesmes, ex bibliotheca Coisliniana, olim Segueriana, quam illustr. Henricus du Camboust Dux de Coislin, Par Franciæ, Episcopus Metensis, etc., monasterio S. Germani a Pratis legavit.* MDCCXXXII. » — Une troisième copie des Mémoires, signalée par le P. Lelong comme faisant partie de la collection *Dupuy, n°* 48, ne se trouve point à la Bibliothèque. Rollin, à qui le président de Mesmes avait communiqué le manuscrit de son aïeul, en donna, dans son *Traité des Études* (t. Ier, ch. II, art. 1er), un fragment, relatif au régime scolaire auquel Henri de Mesmes fut soumis au collège de Bourgogne et à l'université de Toulouse. En 1773, une revue périodique, bien oubliée aujourd'hui, et qui s'intitulait : « *Le Conservateur, ou Recueil de morceaux rares et d'ouvrages anciens et modernes élagués, traduits et refaits, en tout ou partie,* » prétendit publier les Mémoires de M. de Mesmes. Mais, sous prétexte d'accommoder au goût du jour le style concis, énergique et coloré de ce magistrat-diplomate du seizième siècle, une plume aussi dénuée de légèreté que de délicatesse n'a pas craint de faire disparaître tout le charme et tout l'intérêt de l'œuvre originale en lui substituant une pâle contrefaçon. Divers auteurs, et notamment l'histo-

des qualités inestimables. L'auteur, détaché de toute pensée d'orgueil ou d'ambition, retrace avec simplicité les actes de sa carrière publique et de sa vie privée. La plus haute faveur n'a jamais altéré son jugement sain et sûr ; sa constance dans la disgrâce, sa résignation dans les épreuves, témoignent d'une élévation de sentiments qui donne à sa parole une incontestable autorité. C'est tout à la fois le journal d'un magistrat, d'un diplomate et d'un lettré, qui ne prit la plume, il y a trois siècles, que pour léguer à son fils le fruit de son expérience. Dans cet ouvrage, la forme n'est pas moins digne de remarque que le fond. A une époque où la diffusion et la prolixité peuvent être justement reprochées aux écrivains les plus célèbres, le style de M. de Mesmes offre autant d'énergie que de concision. On y reconnaît l'esprit fin et solide de l'homme politique dont l'éloquence, d'après Scévole de Sainte-Marthe, surpassait celle de tous les orateurs de son temps, et que Le Laboureur a qualifié de « *très grand, habile et subtil personnage d'Estat.* »

La première pensée de Henri de Mesmes, en commençant l'histoire de sa vie, est l'expression d'un regret auquel nous ne pouvons que nous associer. « Pourquoi, dit-il, chacun n'écrit-il plus ses Mémoires? Pourquoi la coutume touchante et salutaire des *Livres de famille* est-elle tombée en désuétude, à Paris, dès le seizième siècle?

La voix de ces morts vénérés qui prodiguaient à leurs descendants des conseils et des consolations, était un secours puissant pour ranimer les cœurs brisés, pour relever les courages abattus par les luttes de la vie. L'émulation suscitée par l'exemple des vertus et des hauts faits des aïeux, perpétuait les traditions d'honneur et de loyauté dans les familles; l'histoire trouvait, en outre, dans ces vieux titres, régulièrement transmis d'une génération à l'autre, une source de précieux renseignements que rien ne saurait remplacer. Selon M. de Mesmes, il faut attribuer le silence généralement observé par ses contemporains, à deux causes principales : l'ignorance de la noblesse, qui méprisait alors trop souvent les lettres, et l'indifférence de la bourgeoisie, qui croyait inutile de conserver à la postérité le souvenir d'existences modestes et paisibles dont aucune action d'éclat n'avait illustré le cours. « Un temps fut, dit-il, où les hommes de valeur escrivoient volontiers leur vie, ou de ceux qu'ils avoient aimés. C'estoit au moins quelques remarques des belles actions et, après eux, enseignements pour bien faire. Maintenant, ce n'est plus

rien Jean Le Laboureur, dans ses *Additions aux Mémoires de Castelnau,* ont reproduit quelques passages de la *Vie de Henri de Mesmes,* mais jamais le texte exact et intégral de cette curieuse autobiographie n'avait été présenté au public.

la mode en France ; *ceux qui ont les armes n'usent guère de plumes qu'à leurs chapeaux,* et ceux de robbe longue n'ont pas moyen de se recommander par faits mémorables. Que sauroit suivre de grand un homme seul, ne commandant qu'à peine en sa famille, sans mains, sinon pour oster son bonnet, sans langue, si ce n'est pour flatter, et, en fin de compte, dont on peut dire, pour tout éloge funèbre : « *C'est dommage; c'estoit un bon serviteur.* » Certes, mieux vaudroit avoir esté bon maistre de soy-mesme. Je n'ay donc pas l'intention de chroniquer mes gestes (ny ma profession ne les a produits dignes de grande histoire) ; *seulement ai-je remis par ordre ces petits Mémoires, afin qu'en ramentevant le passé, je me représente parfois les grâces que Dieu m'a faictes et ressente plaisir des maux dont il m'a préservé; puis, après moy, que vous, mon fils, par la lecture de ma vie, vous ayez un exemple domestique pour craindre Dieu, suivre la vertu et mépriser la fortune.* »

Après avoir ainsi tracé le but qu'il se propose d'atteindre, M. de Mesmes croit devoir entrer, au sujet de sa famille, dans quelques détails qui ne sont pas sans intérêt. « Un ancien chevalier escossois de Berwich[1], dit-il, nommé *de Mammes*[2], dès l'an 1200, vint prendre terre en Guyenne, espousa en Marsan une demoiselle du pays, et y planta[3] nostre race. J'en ai veu les tittres, et sont encore les armes en la chapelle de mes ancestres, au Mont-de-Marsan, pareilles à celles de nos parents de Berwich, à présent limite d'Angleterre et d'Escosse, où le gouverneur du pays et de la ville portoit nostre nom et armes[4], en l'année où j'en fis la recherche, 1567, et y avoit lors beaucoup de noblesse de cette maison. »

Les de Mesmes étaient, dès le treizième siècle, en possession d'importantes situations auprès des rois de France et des rois de Navarre. « Le président de Mesmes, écrit sous Louis XIV le savant

[1] Berwick.

[2] « On a coustume, dit Ménage, d'appeler en latin *Memmius* ceux de la famille de Mesmes; Turnèbe, Lambin et Passerat ne les ont jamais autrement nommés. Je croirais plustost néanmoins que, comme *Mesmin* vient de *Maximinus,* aussi de Mesmes vient de *Maximus,* et souscrirois, en cela, volontiers au distique adressé à M. le premier président d'aujourd'huy, fils de l'illustre président Jean-Jacques de Mesmes :

Joanni Antonio Maximo non Memmio maxime nomen
Implesti nomen maximus ipse tuum.

(V. *Menagiana,* t. III, p. 339.)

[3] Implanta.

[4] Les de Mesmes portaient : écartelé au 1er d'or au croissant de sable, au 2 et 3 d'or, à deux lions léopardés de gueules, armés et lampassés d'azur, qui est de Bigorre; au 4 d'or, à la pointe ondée d'azur surmontée d'une étoile de sable, qui est Lassuis. »

historien Jean Le Laboureur[1], conserve une précieuse marque du mérite de ce nom (de Mesmes) en un riche psautier de vélin en miniature qui, jadis, appartint à saint Louis, et où l'on voit escrit qu'il l'avoit donné, sur la fin de ses jours, à messire Guillaume de Mesmes, son premier chapellain; c'est la qualité qu'il luy donne et que prenoient, en ce temps-là, ceux qu'on appelle aujourd'hui *aumosniers*. Le psautier, chèrement gardé en la bibliothèque des roys d'Angleterre, est enfin retombé, par révolution de temps, en la maison de Mesmes, pour servir d'ornement à sa bibliothèque et de monument à sa grandeur et à son antiquité. »

Le Laboureur pense que les de Mesmes sont originaires de Gascogne, et qu'une branche de leur famille quitta cette province à une époque inconnue, pour aller se fixer en Écosse, où elle continua de résider.

« Le nom d'*Amaneu*, dit-il, que M. de Mesmes donne à ce premier de sa maison vivant l'an 1200, qu'il estime estre venu d'Escosse et duquel il dict, dans le discours de sa vie, qu'il avait veu les titres, est un nom gascon et non escossois, assez commun en la famille d'Albret et autres de mesme pays. » Quoi qu'il en soit, au seizième siècle, les ancêtres du diplomate étaient seigneurs de Mesmes, en l'évêché de Bazas, et de Caixchen, au diocèse d'Aire. Son père, Jean-Jacques de Mesmes, était fils de Georges, chevalier, seigneur de Caixchen, et de Marguerite de Canna, fille de Bertrand de Canna et de Jehanne de Beaumont. Né en 1490 et forcé, à cause de la faiblesse de sa santé, de renoncer à la carrière des armes dans laquelle s'étaient illustrés ses aïeux, Jean-Jacques se voua à l'étude des belles-lettres et de la jurisprudence. « Mon père, dit Henri de Mesmes, à sa naissance, n'avoit que sept moys, et, pour ce qu'il ne promettoit pas grande force, il fut dédié aux lettres, estant fort délié[2] en sa jeunesse. Mais il en fut d'autant plus soigneux de se préserver et a survescu ses dix frères, qui sont tous morts aux guerres. Il se rendit, dès ses premiers ans, fort célèbre ès lectures[3] du droict, durant quinze ou vingt ans, collègue et compagnon de Philippus Decius et d'Andreas Alciatus, desquels j'ay veu maints témoignages de l'honneur qu'ils luy faisoient. Mais, au lieu de continuer cette profession, fut requis, par la royne Catherine de Navarre, de venir en France pour assister ses affaires et accompagner le roy Henri de Navarre, son fils, qui fut le commencement d'une autre forme de vie. »

[1] *Additions aux Mémoires de Castelnau*, par Jean Le Laboureur, t. II, p. 109, 3 vol. in-4°. Bruxelles 1731.

[2] Faible, délicat.

[3] On appelait alors *lectures* les cours publics.

Catherine de Foix avait apporté en dot le royaume de Navarre à Jean d'Albret; mais, par suite de la mauvaise administration de ce prince, Ferdinand le Catholique s'était emparé, en 1512, de la partie du territoire navarrois, située au delà des Pyrénées. Louis XII, obligé de conserver des relations amicales avec la cour d'Espagne, en raison de l'état de ses propres affaires, n'avait pu s'opposer à cette agression. Lors de son avènement, Charles-Quint s'étant montré désireux de renouveler avec François Ier l'alliance qui unissait les deux couronnes, envoya en France des ambassadeurs chargés de conduire les négociations.

Jean d'Albret venait de mourir, mais Catherine de Foix invita Jean-Jacques de Mesmes à soutenir les droits de la maison de Navarre, en revendiquant les possessions usurpées par l'Espagne. M. de Mesmes déploya tant de talents dans l'accomplissement de cette mission, que François Ier résolut de l'attacher au service de la France et de lui confier la direction du parquet le plus important du royaume. « Le roy, dit Henri de Mesmes, lassé de feu Ruzé, son advocat au Parlement de Paris, manda mon père, lors fraîchement venu à Paris, pour luy donner cet office ; lequel, aussy rudement que sévèrement, luy contesta qu'il ne feroit pas bien de dépouiller son officier sans crime, et qu'il ne pourroit, luy vivant, aultrement vacquer. » — « Mais c'est mon advocat (dit le roi) ; chacun prend celuy qui luy plaist ; serai-je de pire condition que le moindre de mes subjects ? » — « C'est, dit Jean-Jacques de Mesmes, l'advocat du roy et de la couronne, non subject à vos passions, mais à son debvoir. J'aimeroys mieux *gratter la terre aux dents* que d'accepter l'office d'un homme vivant! » — « Le roy excusa cette liberté de parler et la loua, et changea de calcul. De sorte que, trois jours après, l'advocat Ruzé se vint mettre à genoux devant mon père en son estude[1], l'appelant son père et son sauveur après Dieu. » — « Je n'ay, dit-il, rien faict pour vous ; ne m'en remerciez point, car j'ay faict à ma conscience et non à vostre satisfaction. » — « Certes, c'estoient bonnes gens du temps passé. Ne l'un ne l'autre ne fit à la mode de ce temps (ci) et chacun d'eux fit naïfvement, en homme de bien. *Pleust à Dieu que ce bon exemple eust esté gardé depuis à tous !* »

Loin de déplaire au roi, ce refus lui inspira beaucoup d'estime pour M. de Mesmes, qui fut successivement nommé lieutenant civil au Châtelet et maître des requêtes au conseil d'Etat. En 1530, Jean-Jacques avait épousé Nicole Hennequin, fille du doyen des conseillers au parlement. Le Dauphin (depuis Henri II) voulut être parrain de leur fils aîné, dont les Mémoires font l'objet de ce travail.

[1] Dans son cabinet; les officiers ministériels ont seuls, de nos jours, conservé cette appellation.

« Je nacquis à Paris, écrit Henri de Mesmes, le mardi, trentième jour de janvier 1532, à trois heures du matin, qui estoit le commencement de l'année 1532, au compte romain[1] que nous tenons à présent. Mes premiers ans passèrent sous la garde de ma mère, l'une des meilleures femmes et des meilleures mères de son temps. Puis mon père me donna pour précepteur J. Maludan, Limosin, disciple de Dorat[2], homme sçavant, choisy pour sa vie innocente, et d'âge convenable à conduire ma jeunesse, jusques à temps que je me sceusse gouverner moy-mesme, comme il fist; car il advança tellement ses estudes par veilles et travaulx incroyables, qu'il alla toujours aussy avant devant moy, comme il estoit requis pour m'enseigner, et ne sortit de sa charge que lorsque j'entray en office. Avec luy et mon puisné Jean-Jacques de Mesmes, je fus mis au collège de Bourgogne dès l'an 1542, en la troisième classe ; puis je fis un an, peu moins, de la première. Mon père disoit qu'en cette nourriture de collège, il avoit eu deux regards : l'un à la conservation de la jeunesse gaie et innocente, l'autre à la scolastique, pour nous faire oublier les mignardises de la maison et comme pour dégorger en eau courante. »

Le collège de Bourgogne, où Henri de Mesmes venait d'entrer à l'âge de onze ans, avait été fondé par la reine Jeanne, veuve de Philippe V le Long. Dans son testament, daté du 13 février 1329,

[1] Jusqu'en 1582, la chrétienté avait fait usage du *calendrier Julien*, établi par Jules César, 46 ans avant J.-C. D'après ce système, l'année civile n'était que de 365 jours, tandis que l'année solaire est, en réalité, de 365 j. 5 h. 48 m. 45 s. Pour compenser cette fraction retranchée, évaluée à 6 heures par année, on joignait, tous les quatre ans, un jour complémentaire à l'année courante. Mais ces prétendues 6 heures n'étant que 5 h. 48 m. 45 s., il en résulta que, en 1582, l'année civile se trouva de 10 jours plus longue que l'année solaire. Afin de résoudre la difficulté, le pape Grégoire XIII, sur les conseils de l'astronome Louis Lilio, supprima ces dix journées; il fut décidé qu'à l'avenir, trois des années séculaires qui, d'après le calendrier Julien, devaient être bissextiles, seraient communes, et qu'on n'ajouterait qu'un jour supplémentaire à la quatrième. Les puissances catholiques acceptèrent immédiatement le calendrier *Grégorien*, mais les Etats protestants restèrent longtemps encore soumis à l'ancienne chronologie, qui prit le nom de *vieux style*. Le monde chrétien a presque universellement adopté la réforme de Grégoire XIII; la Russie et la Grèce ont seules refusé d'y adhérer.

[2] Jean Dorat, en latin *Auratus*, poète français, originaire du Limousin, fut précepteur d'Antoine, fils du célèbre diplomate Lazare de Baïf. Après avoir servi trois ans dans l'armée commandée par le Dauphin (depuis Henri II), il devint principal du collège de Coqueret, puis, en 1560, professeur de langue grecque au Collège Royal. Il mourut à Paris, le 1er novembre 1588, âgé de plus de quatre-vingts ans. On lui doit de nombreux poèmes français, latins et grecs, ainsi que plusieurs ouvrages d'archéologie et de philologie; il passait pour le meilleur critique de son temps.

cette princesse ordonnait de vendre l'hôtel de Nesle et d'en affecter le prix à l'établissement d'une école, où vingt boursiers bourguignons séculiers ou réguliers recevraient une éducation complète et gratuite. La reine ajoutait à cette donation une rente de 200 livres, qui serait prélevée sur les revenus du sceau de la prévôté de Paris. Conformément aux intentions de la fondatrice, l'évêque d'Autun, Pierre Bertrand, le chanoine Thomas de Savoie et le fameux théologien Nicolas de Lyra, exécuteurs testamentaires de Jeanne de Bourgogne, employèrent le produit de la vente du séjour princier qu'elle avait désigné [1] à l'achat d'un immeuble situé rue des Cordeliers, en face du « grand couvent » des religieux de cet ordre, et y installèrent le Collège Royal, dont le pape Jean XXII approuva les statuts en 1334. Le chancelier de l'Église de Paris et le Père gardien des Cordeliers furent déclarés supérieurs perpétuels de cette maison, qui resta longtemps l'un des centres les plus justement renommés de l'Université de Paris [2].

De Mesmes ne demeura que dix-huit mois au collège de Bourgogne, mais le résultat produit, chez cet enfant de treize ans, par l'austère et laborieux régime scolaire auquel les étudiants étaient alors soumis, surpassa toutes les espérances qu'on avait pu concevoir. « Je trouve, dit-il, que ces dix-huit mois de collège me firent assez de bien. J'appris à répéter, disputer et haranguer au public, pris connaissance d'honnestes enfants, dont aulcuns vivent aujourd'huy, appris la vie frugale de la scolarité et à régler mes heures; tellement que, sortant de là, je récitay en public quelques oraisons [3] latines et grecques de ma composition, présentay plusieurs vers latins et deux mille vers grecs faits selon l'aage, et récitay Homère par cœur d'un bout à l'autre. »

Les succès d'Henri de Mesmes lui ménagèrent l'accueil le plus flatteur auprès des savants dont son père aimait à s'entourer : « J'estois bien veu, dit-il, par les premiers hommes du temps, et mon précepteur me menoit quelquefois chez Lazarus Baifius [4], Tus-

[1] L'hôtel de Nesle fut vendu à Jean, duc de Berry, qui le possédait encore en 1412.

[2] Voy. Du Boulay, *Hist. Univ. Paris.* t. V, p. 217, 350, 906; le P. Dubreul (*Théâtre des Antiquitez de Paris*), liv. II, p. 547, qui se trompe en donnant pour époux, à Jeanne de Bourgogne, Philippe VI de Valois au lieu de Philippe V le Long, et en faisant mourir cette princesse en 1331 au lieu de 1329; Crevier, *Histoire de l'Université de Paris,* t. II, p. 278; t, III, p. 343; t. V, p. 243; Jaillot, *Recherches sur Paris,* quartier Saint-Benoît, p. 177 et suivantes, etc., etc.

[3] Discours.

[4] Lazare de Baïf, né en Anjou vers le commencement du seizième siècle, fut successivement conseiller de François Ier, maître des requêtes et ambas-

sanus [1], Strazzellius, Castellanus [2] et Danesius [3], avec honneur et progrès ès lettres. »

Lorsque de Mesmes eut atteint sa quatorzième année, son père résolut de l'envoyer ainsi que son frère à l'université de Toulouse, afin qu'ils pussent s'y livrer aux études juridiques et prendre leurs grades en droit civil et en droit canon. Ils étaient accompagnés de leur oncle paternel, M. de Gude, « vieil gentilhomme tout blanc qui avoit longtemps voyagé par le monde », et d'un domestique bourguignon nommé Hugues Raymond, « qui depuis, dit Henri de Mesmes, m'a servy tant qu'il a vescu, et est mort de vieillesse avec moy, ne m'ayant jamais voulu laisser, encore que je luy eusse donné quelque bien. » Les règlements scolaires alors imposés aux jeunes gens qui suivaient les cours de la Faculté de droit de Toulouse

sadeur de France à Venise et en Allemagne. On lui doit les plus remarquables travaux d'archéologie et notamment les traités : *De re vestiaria, De re navali, De vasculis.* Lazare de Baïf cultivait également la poésie; il traduisit l'*Électre* de Sophocle et plusieurs *Vies* de Plutarque. Il était père d'Antoine de Baïf, l'un des poètes les plus célèbres de la pléïade.

[1] Jacques Toussaint, en latin *Tussanus,* helléniste, né à Troyes vers la fin du quinzième siècle, était l'un des plus savants disciples de Guillaume Budé. Il resta longtemps correcteur dans l'imprimerie de Badius, qui lui confia l'éducation de ses enfants; ses talents lui firent décerner une chaire de grec au Collège Royal en 1532. On cite parmi ses élèves : Morel, Turnèbe et Henri Estienne; Érasme le tenait en haute estime. Toussaint, a laissé un dictionnaire grec et latin; il publia les *Lettres* de Budé et prit part à la grammaire de Th. Gaza. On lui doit, en outre, plusieurs traités de controverse philosophique et théologique.

[2] Duchâtel, en latin *Castellanus,* originaire d'Arc-en-Barrois, professait le le grec et le latin dès l'âge de seize ans. Après avoir rempli à Bâle les fonctions de correcteur d'imprimerie, il entra dans les ordres et visita l'Italie, la Grèce et l'Orient. A son retour, et sur la recommandation du cardinal du Bellay, François Ier le nomma son lecteur ordinaire, l'éleva aux sièges épiscopaux de Tulle, de Mâcon, d'Orléans, et lui conféra la charge de grand aumônier de France. Tous les contemporains s'accordent à vanter l'élévation et la mesure de son esprit.

[3] Pierre Danès, en latin *Danesius,* naquit à Paris, en 1497. Il s'était acquis une telle réputation d'érudition que, lors de la fondation du Collège de France, François Ier le choisit entre tous pour occuper la chaire de langue grecque. Après avoir professé cinq ans, il entra dans la carrière ecclésiastique et suivit à Venise Georges de Selve, qui venait d'être appelé à représenter la France auprès de la république sérénissime. Rentré à Paris, Danès prit part au procès de condamnation de Ramus, et se rendit au concile de Trente, en qualité d'ambassadeur, avec MM. d'Urfé et de Ligneris; il devint ensuite précepteur du Dauphin, fils de Henri II, et obtint l'évêché de Lavaur. Danès, qui mourut à Paris, le 23 avril 1579, a laissé divers ouvrages littéraires et théologiques, au nombre desquels nous citerons des éditions de Pline, de Justin, de Florus et de Rufus, ainsi que des commentaires estimés d'Aristote et de Plutarque.

étaient encore plus rudes que ceux du collège de Bourgogne. Laissons le futur diplomate nous décrire lui-même comment se formaient alors ces hommes d'État, dont les aptitudes si diverses sont aujourd'hui l'objet de notre admiration.

« Nous fusmes, dit-il, trois ans auditeurs, en plus estroicte vie et pénibles travaux que ceux de maintenant ne voudroient supporter. Nous estions debout à quatre heures, et, ayant prié Dieu, allions à cinq heures aux estudes, nos gros livres soubs le bras, nos escritoires et nos chandeliers à la main. Nous oyions toutes les lectures jusques à dix heures sonnées sans intermission ; puis venions disner, après avoir en haste conféré demie heure ce qu'avions escrit des lectures. Après disner nous lisions, par forme de jeu, Sophoclès ou Aristophanus ou Euripidès et quelquefois de Démosthénès, Cicero, Virgilius, Horatius. A une heure aux estudes; à cinq au logis, à répéter et voir dans les livres les *lieux allégués* [1] jusqu'à six. Puis nous soupions, et lisions en grec ou en latin. Les fêtes, à la grand'-messe et vespres. Au reste du jour, un peu de musique et de promenoir. Quelquefois nous allions disner chez nos amys paternels, qui nous invitoient plus souvent qu'on ne nous y vouloit mener. Le reste du jour, aux livres ; et avions ordinaires avec nous Hadrianus Turnebus, Dionysius Lambinus [2], Honoratus Castellanus, depuis médecin du roy, Simon Thomas, lors très sçavant médecin, aussi nous voyions souvent Petrus Bunellus [3] et son Vidus Faber [4]. Au bout des deux ans et demy, nous leumes en public demy an à l'eschole des Institutes, puis nous eusmes nos heures pour lire aux grandes escholes et leumes les autres trois ans entiers, durant lesquels nous fréquentions aux festes les disputes publiques. Et je n'en laissois guère passer sans quelque essay de mes débiles forces. En fin de six ans, nous tînmes conclusions publiques par deux fois : la première une après-disnée avec cathédrans, la deuxième, trois jours entiers et seuls avec une grande célébrité, encore que mon aage me deffendît d'y apporter autant de suffisance que de confidence. En ce mesme temps lisoient à Thoulouse MM. Carras et Du Ferrier [5], aussy

[1] Les endroits cités, au cours, par le professeur.

[2] Denis Lambin, en latin *Lambinus*, savant professeur de grec au Collège Royal, né à Montreuil-sur-Mer, en 1516, et mort à Paris, en 1572. On croit qu'il fut au nombre des victimes de la Saint-Barthélemy : Lambin a donné des éditions célèbres d'Horace, de Lucrèce, de Cornelius Nepos, de Plaute, de Ciceron et de Démosthènes.

[3] Pierre Bunel, qui a laissé des lettres latines estimées.

[4] Guy Fabre.

[5] Arnauld Du Ferrier, né à Toulouse vers 1508, professa le droit dans cette ville et compta parmi ses élèves l'illustre Cujas, qui déclarait lui devoir toute sa science. Nommé d'abord conseiller aux parlements de Toulouse, de Bre-

Perrery et Fernandy et, des jeunes, du Bourg et Pibrac[1], après, moy. M. de Foix, qui m'avoit oüy avec le mareschal de Joyeuse, lors evesque d'Aletz, prit mon heure; il leut quelque temps. Et voilà les premières compagnies d'estudes entre Foix, Pibrac et moy, comme elles ont depuis continué aux estats et aux affaires de la France. Après cela, et nos degrés pris de docteurs ès droict civil et canon, nous prîmes le chemin pour retourner à la maison; passâmes à Avignon pour voir Æmilius Ferratus, qui lors lisoit avec plus d'apparat et de réputation que lecteur de son temps. Nous le saluâmes

tagne et de Paris. Du Ferrier fut ensuite appelé à représenter la France, au concile de Trente, et enfin à Venise, où il résida de 1563 à 1567, et de 1570 à 1582. La lettre qu'il écrivit de ce dernier poste à Catherine de Médicis, le 16 septembre 1572, pour protester contre le massacre de la Saint-Barthélemy, doit être considérée comme un des plus glorieux titres d'honneur de la diplomatie française. Disgracié, en 1582, par Henri III qui, contrairement à ses conseils, crut pouvoir dompter la Ligue en s'y associant, ce grand diplomate se retira à la cour de Henri de Navarre. Ses dernières années s'écoulèrent auprès de ce prince qui lui prodigua des témoignages d'une filiale affection. Arnauld Du Ferrier mourut au mois d'octobre 1585, du chagrin que lui causa la reprise de la guerre civile. (Voy. *Un Ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III*, par M. E. Fremy, grand in-8°. Paris 1880, chez Ernest Leroux.)

[1] Guy Du Faur de Pibrac, né à Toulouse, en 1529, conseiller au parlement de cette ville, devint ensuite ambassadeur au concile de Trente, avec Arnauld Du Ferrier, avocat général au parlement de Paris, en 1565, et conseiller d'État en 1570. Le duc d'Anjou l'emmena en Pologne et le nomma chancelier de ce royaume. Pibrac, qui était doué d'une éloquence remarquable et d'une rare habileté diplomatique, rendit de nombreux services à ce prince; il ne put, toutefois, empêcher la proclamation de l'interrègne, lorsque Henri de Valois eut secrètement quitté la Pologne pour rentrer en France. Revenu à Paris, Pibrac obtint successivement les charges de président à mortier et de chancelier de la reine Marguerite. Parmi les divers ouvrages qu'il a laissés, ses *quatrains* sont restés le plus célèbre; il avait eu la coupable faiblesse de consentir à publier, en 1573, une apologie de la Saint-Barthélemy intitulée : « *Ornatissimi cujusdam viri de rebus Gallicis ad Stanislaum Elvidium epistola.* » Pibrac mourut à Paris, le 27 mai 1584, et fut inhumé dans l'église des Grands Augustins.

[2] Paul de Foix, comte de Carmain, l'un des esprits les plus cultivés et les plus élevés de son temps, prit part aux négociations du traité de Troyes, et représenta la France, en qualité d'ambassadeur, en Écosse, en Angleterre, à Venise et à Rome. Les langues grecque, latine et italienne lui étaient également familières; il professait une admiration sans bornes pour la philosophie d'Aristote : « Je n'ajouteray rien, dit J.-A. de Thou dans ses Mémoires, du souverain amour de Paul de Foix pour la vertu, de son zèle pour l'Estat et pour le bien public, de son aversion pour le vice et pour les séditieux, de l'élévation de son génie, de ses soins, de sa candeur et de sa foi inviolable pour ses amis. Toutes ces qualités étaient tellement réunies en ce grand homme, elles y estoient joinctes à tant de noblesse, qu'on ne pouvoit s'empescher de l'aymer et de l'admirer. »

le soir de l'arrivée et il luy sembla bon que je leusse en son lieu lendemain matin, jour de saint François, ce que je fis, prenant la loy où il estoit demeuré le jour précédent. Il y assista luy-mesme avec toute l'escolle et témoigna à mon père, par lettres latines de sa main, qu'il n'y avoit pas prins déplaisir. Le même fut en passant à Orléans, le tout en l'assistance de tous leurs docteurs et de l'auditoire entier, car à Poictiers nous trouvâmes que l'eschole vacquoit. Nous fûmes à Paris le 7 novembre 1550. Lendemain, je disputay publiquement ès escolles de droit en grande compagnie (presque tout le parlement), et trois jours après, je prins les points pour débattre une régence en droict canon et répétai ou lus publiquement un an, ou environ. »

Lors de son retour de l'université de Toulouse, Henri de Mesmes n'avait pas vingt ans; il joignait cependant au titre de docteur en droit civil et canon une culture d'esprit peu commune, et une renommée d'éloquence qui ne tarda point à lui assigner un rang fort distingué parmi les orateurs du palais. Son père le présenta au roi; ce prince le fit d'abord attacher à la personne du cardinal Bertrandi, garde des sceaux, et le nomma bientôt après conseiller à la Cour des aides. Henri de Mesmes ne siégea que deux fois dans cette compagnie; il fut, en effet, admis au grand conseil avec dispense d'âge et sans examen, « aulcuns du conseil, dit-il, ayant témoigné de mes disputes et lectures à Thoulouse, où ils avoient assisté, par diverses rencontres ». Deux ans plus tard, en 1553, Henri II, déclarant « qu'il avoit suffisant rapport des estudes » du jeune conseiller, l'appela à la survivance de la charge de maître des requêtes dont son père était titulaire. L'année suivante, Henri de Mesmes se trouvait en Limousin, où l'appelait un procès criminel intenté au gouverneur de cette province, lorsque mourut sa mère, à laquelle il avait toujours porté une tendre et respectueuse affection. « Elle alla à Dieu, dit-il, le dimanche 14 janvier 1554, ayant esté vingt-trois ans et deux moys en mariage, duquel elle avoit eu six enfants masles et trois filles, dont cinq masles et trois femelles vivoient après son trespas. Femme certes de rare vertu et pudeur, qui parloit aussy proprement en sa langue qu'autre que j'aye veue. Mon père, qui avoit accoustumé le mariage et l'estude, voulut, quelque temps après, essayer s'il trouveroit pareil repos et semblable conduite de sa maison en une autre femme et en prist une qu'il connoissoit chaste; mais ce fut tout. Ce mariage fut célébré le jeudi 12 septembre 1555. »

Henri de Mesmes exerçait depuis quatre années environ les fonctions de maître des requêtes [1], lorsqu'il fut appelé à remplir une

[1] Bien que M. de Mesmes n'eût officiellement obtenu que la survivance de la charge de son père, « le roy, dit-il, qui me faisoit cet honneur de me

mission qui allait lui fournir l'occasion de déployer des qualités d'esprit bien différentes de celles dont il avait jusqu'alors fait preuve. Il était, en effet, dans sa destinée de devenir tour à tour jurisconsulte, guerrier et diplomate, et de montrer, dans chacune de ces conditions, une incontestable supériorité.

La république de Sienne, qui devait le maintien de son autonomie à la protection de nos rois, était restée un centre tout français au cœur de la péninsule italique. En 1554, le célèbre Blaise de Montluc et Pierre Strozzi, chef de la faction républicaine vaincue à Florence par les Médicis, avaient pris eux-mêmes le commandement de l'armée franco-siennoise. Côme, premier duc de Toscane, affectant de considérer cet état de choses comme une menace pour sa propre sécurité, sollicita Charles-Quint de lui fournir les subsides et les renforts nécessaires pour attaquer les Siennois.

L'empereur accueillit avec empressement ces ouvertures, et Medichino, marquis de Marignan, entra en campagne à la tête d'un corps de 25 000 hommes. Strozzi remporta d'abord quelques avantages, mais la défaite de Marciano le mit dans l'impossibilité de couvrir Sienne qui, investie par les confédérés, dut se rendre après une héroïque résistance. Contrairement aux clauses expresses de la capitulation, la république fut livrée par Charles-Quint à son fils Philippe, qui lui imposa un gouverneur espagnol. La plupart des habitants de la ville préférèrent s'exiler plutôt que de sanctionner par leur adhésion un pareil abus de la force contre le droit ; ils se retirèrent à Montalcino où ils établirent le siège de leur gouvernement. Dès que les réfugiés siennois eurent adopté les mesures nécessaires à la sécurité de l'État qu'ils avaient reconstitué, les questions d'administration intérieure devinrent l'objet de leur plus active sollicitude. Désireux de confier à un Français la principale magistrature de leur cité, ils s'adressèrent à Henri II, en le priant de désigner lui-même un jurisconsulte éclairé qui serait investi par eux du titre de podestat. Le choix du souverain se porta sur Henri de Mesmes, dont le savoir et le mérite lui semblèrent répondre entièrement aux vues de ses alliés.

M. de Mesmes quitta Paris vers le mois de novembre 1556 ; ses instructions lui prescrivaient de se rendre d'abord à Rome auprès du pape, dont la situation était alors des plus critiques. Quelques mois auparavant, le Souverain Pontife avait demandé compte à Charles-Quint et à son fils des encouragements accordés par eux aux Co-

gouster et favoriser mon advancement, avoit commandé que je le servisse près de sa personne en l'estat de maistre des requestes, comme je faisois ; dont j'ay la dépesche signée Bourdin. »

lonna, vassaux rebelles du Saint-Siège. Sur le refus de Philippe II d'expliquer les motifs de sa conduite, Paul IV avait révoqué les bulles qui lui conféraient le droit de s'approprier une partie des revenus du clergé de son royaume et avait fait arrêter les ambassadeurs espagnols. A cette nouvelle, le duc d'Albe, gouverneur de Naples, s'était mis en marche avec des forces imposantes et était venu camper aux environs de Tivoli. Le pape comptait sur l'intervention de la France pour l'aider à soutenir la lutte. Henri II avait, en effet, conclu avec lui, dès 1553, un traité d'alliance offensive dans le but d'expulser les Impériaux de la péninsule. Après de longues hésitations, ce prince, poussé par les Guises qui, en qualité d'héritiers de la maison d'Anjou, se flattaient d'obtenir l'investiture du royaume de Naples, s'était enfin décidé à exécuter ses engagements. M. de Mesmes avait été invité à porter au Saint-Père l'assurance de la prochaine arrivée d'un corps d'armée commandé par François de Guise et destiné à soutenir les intérêts de la papauté. Il conduisit cette négociation avec tant de prudence et de sagacité, que le gouvernement français lui fit proposer de rester à Rome en qualité d'ambassadeur pour y remplacer M. de Selve. De Mesmes ne se sentait pas encore assez d'expérience pour assumer une aussi lourde responsabilité. A cette défiance de soi-même qui n'est jamais le partage des esprits médiocres, venaient se joindre d'autres raisons de nature à le confirmer dans l'intention où il était de décliner ces offres brillantes. « J'estois fils de famille [1], dit-il, et ne fus conseillé me charger de Légation de si grosse despense. »

Après avoir refusé une ambassade à vingt-quatre ans, M. de Mesmes atteignit le but de son voyage et prit possession de la charge de podestat. Les relations qu'il se trouvait obligé d'entretenir avec Blaise de Montluc, gouverneur de Montalcino, constituaient un des plus sérieux embarras de la situation. L'humeur ombrageuse et farouche de ce capitaine était devenue proverbiale. « M. de Roissy, dit Le Laboureur, eut à maintenir l'honneur et l'autorité de sa commission de Sienne, non seulement avec une nation déliée et difficile, mais *avec un gouverneur ingouvernable*, le sieur de Montluc, qui ne vouloit pas, en son temps, qu'aucune réputation prist racine que fort loin de son ombre. »

Henri de Mesmes, grâce à l'esprit de douceur et de conciliation auquel ses contemporains ont rendu de si éclatants hommages, parvint d'abord à atténuer la rudesse du gouverneur. Forcé de quitter Montalcino pour rejoindre le duc de Guise, qui était entré en Italie avec douze mille fantassins, Montluc se déclare heureux de laisser

[1] C'est-à-dire qu'il n'avait point encore de patrimoine.

dans la place un homme d'un mérite éprouvé qui saurait, en cas d'attaque ou de revers, ranimer le courage des habitants. « Je faisois estat, dit-il, que, luy estant dans la ville, si je mourois, ayderoit fort les citoyens afin de ne perdre cœur, attendant celuy que M. de Guise y envoyeroit, car il (M. de Mesmes) est homme d'entendement et persuasif [1]. » De graves événements vinrent bientôt fournir à M. de Mesmes l'occasion de montrer combien il était digne de la confiance que Montluc avait placée en lui. Les Impériaux ayant voulu profiter de l'absence du gouverneur pour reprendre l'offensive, il organisa un camp retranché en vue de protéger la ville contre toute surprise, et d'assurer le maintien de ses relations avec l'extérieur. Sous son commandement plusieurs sorties heureuses furent opérées, et diverses forteresses, dont le feu menaçait les convois de vivres et de munitions destinés aux habitants de Montalcino, furent reprises par les Siennois.

Le succès de cette campagne suscita à Henri de Mesmes de nombreux et puissants ennemis. « Mon aage et ma grande charge, dit-il, ne pouvoient estre sans envie; l'on m'en fit aussy bonne part que d'honneur et de pouvoir. » Montluc ne pardonna jamais au jeune magistrat de s'être montré aussi habile stratégiste qu'un vieux général; revenant sur le jugement favorable qu'il avait naguère porté, il ne recula pas devant la calomnie pour chercher à déconsidérer celui qu'il envisageait, dès lors, comme un redoutable adversaire. « M. de Guise, écrit-il dans ses Mémoires, avoit envoyé M. de Malassise, qui est aujourd'huy seigneur de Roissy, pour estre surintendant des finances. Je luy donnay un cheval turc : si j'en avois maintenant un semblable, je ne le donnerois pour 500 escus. Il me rendit fort mal ce plaisir et l'amitié que je lui portoys, car il fit tant qu'il me mist en la mauvaise grâce de M. de Guise... Pour lors je n'avois rien descouvert des menées dudict seigneur de Malassise, qui pourchassoit que M. de Guise m'appelast auprès de luy et qu'il baillast ma charge à M. de la Molle, car il avoit opinion qu'eux deux ensemble manieroient mieux les affaires que moy, et à leur proffit. Je ne veulx point icy mettre les raisons, pour ce qu'on pourroit dire que c'est pour l'inimitié qu'il me porte, et moy, par conséquent, à luy, *qui suis mal endurant*, et qui porterois volontiers en ma devise, si je n'en avois une aultre, ce qu'un de la maison de Candalle portoit : « Qui m'aymera, je l'aimeray. » Montluc croit plus sûr de taire ici la véritable cause de ce ressentiment implacable, et il condamne son rival sans fournir les preuves des faits odieux qu'il articule contre

[1] *Mémoires* de Blaise de Montluc, *Ancienne collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France,* t. XXIV, p. 27.

lui. Des esprits aussi judicieux qu'impartiaux ont pris soin de venger la mémoire de M. de Mesmes de ces lâches imputations. « Malgré l'animosité avec laquelle M. de Montluc poursuit M. de Roissy, écrit l'auteur des *Observations* sur les Mémoires du capitaine gascon, il est prouvé par l'histoire que ce magistrat fut recommandable par l'étendue de ses connaissances littéraires et par son habileté dans les négociations... Il paroît que *son premier crime aux yeux de Montluc fut de s'estre signalé dans plusieurs expéditions militaires... De là naquit la haine qu'il conçut contre luy.* »

M. de Mesmes remplit pendant quatorze mois les fonctions de podestat[1]. Lors de l'expiration de ce délai, suivant l'usage établi dans l'État de Sienne, les procédures dont il avait pris l'initiative et les arrêts qu'il avait rendus furent soumis à une commission de syndics[2] chargée d'en apprécier la validité. Le résultat de cette enquête fut des plus flatteurs pour de Mesmes qui reçut de nombreux témoignages de la gratitude des Siennois.

« Après l'examen de toutes mes actions, jugements et procédures, dit-il, fut donnée, par les commissaires, sentence d'absolution, de l'advis de tous, selon la forme de leurs statuts et, depuis, *tesmoignage de bien servy* par toute la république, dont je rapportay en France les lettres au roy Henry, mon bon maistre, affin qu'il connust que je n'avois pas failli en ma charge, ni luy en son élection[3]. »

Les forces du duc d'Albe, supérieures en nombre à celles de l'armée française, avaient forcé François de Guise d'abandonner Civitella après trente-six jours de siège. Faute de ressources pour continuer la conquête du royaume de Naples, il était rentré dans les Etats pontificaux et se bornait à protéger Rome contre les entreprises des Colonna et des Espagnols, lorsqu'il reçut la nouvelle du désastre de Saint-Quentin. Henri II le rappelait en toute hâte, ainsi que Montluc et Strozzi, avec les troupes dont le commandement leur avait été confié. Le prince, renonçant à la campagne d'Italie, ne songeait plus qu'à sauvegarder l'intégrité de ses États. Guise prit

[1] Voy. la « *Descrizzione e verificazione di tutte l'intrate e vendite cose de la Republica* (*Senese*) *come anco delle communità de le terre del Dominio Senese sotto la protezzione del Re christianissimo.* » (Bibl. Nat. anc. F. nº 7057, F. de Mesmes, nº 444.) Ce manuscrit, signé par Henri de Mesmes, contient le relevé des recettes et des dépenses de plusieurs villes enclavées dans les possessions de la république de Sienne.

[2] Henri II avait eu la pensée d'adopter ce système en France pour les juges *annaux* (annuels) de province, et « de les faire *syndiquer* à la mode d'Italie ». Chargé par le roi d'en « faire un essay » pendant son séjour à Sienne, de Mesmes dissuada ce prince d'appliquer le *syndicat* à la magistrature française, et ce projet fut abandonné.

[3] En son choix.

aussitôt congé de Paul IV, s'embarqua pour Marseille et se rendit immédiatement auprès du roi, qui le nomma lieutenant général en chef. Dès qu'il eut réorganisé l'armée à l'aide de renforts étrangers, il résolut de frapper l'imagination découragée des Français par une victoire assez éclatante pour leur faire oublier leurs revers. La prise de Calais eut dans le pays un immense retentissement. L'Anglais, qui s'était fait l'auxiliaire des haines de Philippe II, était définitivement expulsé du royaume. Les états, réunis à Paris, votèrent une contribution extraordinaire de 3 millions d'écus d'or pour subvenir aux dépenses de la guerre. Bientôt Metz, Thionville, Newport, Bergues et Saint-Winox se virent forcées de capituler. Ces brillants avantages semblaient l'indice d'un revirement complet dans la fortune des armes. Malheureusement, l'échec subi par M. de Thermes, à Graveline, vint menacer de compromettre de nouveau la situation. C'est alors que, sur les instances du pape et de la duchesse douairière de Lorraine, Henri II et Philippe II consentirent à ouvrir des pourparlers. Après de laborieuses négociations qui se prolongèrent pendant plus de cinq mois, la paix fut signée à Cateau-Cambrésis, le 3 avril 1559.

Le roi recouvrait Calais, le Vermandois et les Trois-Évêchés; mais il perdait sans retour ses possessions d'Italie, sauf Villanova, Pignerol et Chivas; la main de sa fille était promise à Philippe II; celle de sa sœur, au duc de Savoie. La paix était chèrement achetée. « Ceulx qui aimoient la France en pleuroient », s'écrie Brantôme, et regrettaient ces belles provinces italiennes, acquises au prix de l'effusion de tant de sang français.

Pour célébrer à la fois la conclusion du traité et les fiançailles des deux princesses, la ville de Paris organisa des fêtes magnifiques. On connaît l'issue fatale du carrousel de l'hôtel des Tournelles, où Henri II tomba mortellement blessé par la lance de Gabriel de Montgommery. Henri de Mesmes, qui était rentré en France au moment où venaient de s'engager les pourparlers préliminaires du traité de Cateau-Cambrésis, fut témoin oculaire de l'évènement. « Je suivis le roy, dit-il, en Champagne et en Picardie et en cette grosse armée d'Amiens, et ne le laissay guères, durant la guerre ny en la resjouissance de la paix depuis accordée, où *je le vis frapper d'un coup dont il mourut* et le repos de la France avec luy. »

La mort d'un prince qui lui avait donné tant de marques de bienveillance et d'amitié jeta M. de Mesmes dans un profond découragement. L'avènement de François II plaçait au premier rang le duc de Guise et son frère le cardinal de Lorraine, oncles de la jeune reine Marie Stuart. Les relations cordiales qu'Henri de Mesmes avait toujours entretenues avec le vainqueur de Calais et de Metz

eussent été pour lui un gage assuré de la faveur du roi, mais l'agitation et les déplacements continuels auxquels se trouvait soumis l'entourage du souverain étaient entièrement contraires aux goûts comme aux habitudes de M. de Mesmes. Le désir de jouir enfin d'un repos qu'il plaçait au-dessus de tous les biens de la fortune, le décida à abandonner la cour pour vivre désormais dans la retraite, en se bornant à remplir ses fonctions de magistrat. « Lors, dit-il, pour ce que j'avois faict grand fondement de mes services en ce bon roy (Henri II), et que le changement du règne ne me promettoit que nouveaux mouvements, je me disposay, après sa mort, à moins voyager et moins courtiser [1] *et trouvay qu'il valoit mieux me tenir à mes livres et à mon office.* »

Rendu à la vie privée, Henri de Mesmes nous retrace successivement les joies et les épreuves de son foyer domestique. Il avait épousé, le 5 mars 1552, n'étant encore âgé que de vingt et un an, sa cousine Jeanne Hennequin [2], fille d'Oudart Hennequin de Boinville, conseiller maître à la chambre des comptes du parlement de Paris. De cette union étaient issus Renée, venue au monde le

[1] Fréquenter la cour.

[2] Jean Passerat composa diverses pièces de vers, françaises et latines, pour Mme de Mesmes de Roissy et pour ses enfants; nous en citerons ici quelques-unes :

I

ÉTRENNES A MADAME DE ROISSY :

L'an recommence sa carrière,
Vous aussi vos dévotions :
Quelle sera vostre prière,
Seul remède aux afflictions?
Prier pour la paix, c'est offense,
Au moins on nous l'a deffendu...
Sans outrepasser la deffense,
Le contraire soit entendu!
Madame, priez pour la guerre;
Il ne faut que de nom changer :
Qu'elle aille loin de cette terre,
Et retourne chez l'étranger.

II

ÉTRENNES A MADAME DE ROISSY :

Au nouvel an, si je salue
Vostre vertu, partout connue,
C'est à moy beaucoup entreprins.
Mais le devoir me le commande,
Et la vertu rien ne demande
Que l'honneur seul, qui est son prix.
Vous serez donc assez contente
De ce peu que je vous présente,

30 juin 1557, et Jean-Jacques, né un an après la mort de Henri II. « Il pleust à Dieu, écrit Henri de Mesmes, pour alléger tant de douleurs que je recevois coup à coup, de me donner dans l'an un enfant, qui estes vous, mon fils, qui naquistes le 27e juillet 1560 entre cinq et six heures du soir, et beaucoup plus près de six que de cinq, et fustes baptisé à Sainct-Merry[1], et par mon père, vostre aïeul, nommé de son nom Jean-Jacques. Il disoit que mon grand-père, vostre ayeul, nommé de son nom, s'estant, après les guerres et longues fatigues de ce monde, voué à Sainct-Jacques-en-Galice, et laissant grosse sa

Car je connois vostre bonté.
Quoi qu'il en soyt, m'en voilà quitte :
Petit don petit homme acquitte,
S'il part de bonne volonté.

Passerat avait composé les vers latins et français suivants sur des portraits qui représentaient la famille de Henri de Mesmes :

I

IN EFFIGIEM HENRICI MEMMII UXORIS ET LIBERORUM :

Egregium est pictoris opus : latet unica culpa :
Pro binis, pinxit quatuor effigies.
Sat pinxisse fuit gemina sub imagine natos :
Natorum effigie pictus uterque parens.
Quod si, ut corporibus tabulis adoleverit ætas,
Filius ipse pater, filia mater erit.

II

A MADAME DE ROISSY, SUR LES TABLEAUX ET LES PORTRAITS DE SES ENFANTS :

J'admire ce tableau où sont, du corps humain,
Les membres bien tirés, et les traits du visage :
Mais, combien qu'un bon maistre ayt icy mis la main,
Ce que plus on y loüe est vostre propre ouvrage.

I

Le poète fit ces deux épitaphes pour celle dont il avait célébré les grâces et les vertus :

Jana Hennequina condor isto marmore
Bona et pudica, si licet verum loqui,
Sed scis, Viator, non licere hoc mortuis.
Fati silere mortuos leges jubent.

II

Jana Hennequina moribus vixi integris
Et nota cunctis et probata civibus.
Sed plura de me non, Viator, audies :
Pudor morsque mî imperant silentium.

(*Kalendæ Januariæ.*)

[1] L'hôtel de Mesmes était situé rue de Jouy.

femme qui n'estoit plus jeune, nommée de Canna, ancienne maison de Guyenne, ordonna que l'enfant qui naistroit en son absence eust le nom de Jacques avec celuy de son parrain. Dont est venu qu'en nostre maison, tous ont eu deux noms *fors que moy, pour ce que mon parrain estoit roy*[1], *et que son nom ne se debvoit accompagner d'autre moindre.* »

Renée de Mesmes mourut avant d'avoir achevé sa cinquième année. Cette perte causa à son père un chagrin qu'il déclare avoir été la plus cruelle épreuve de son existence. « Vous ne fustes pas longtemps puisné, dit-il, en s'adressant à Jean-Jacques, car Renée, ma fille, alla à Dieu deux ans après, qui fut le 30e jour d'avril 1562. Ce fust d'un abcès au cerveau pour quelque cheute à la renverse dont la tête avoit reçu le coup; de quoy je ne sceus rien qu'après sa mort. Ainsy, elle n'a vescu que quatre ans, neuf moys, deux jours et vingt-deux heures et demie. Et souvent je prie Dieu qu'il me donne, à ma fin, autant de dévotion et de constance, selon mon sexe et mon aage, que j'en vis en la tendre enfance de cette pauvre innocente. *Je puis dire aussy qu'en ma vie entière je n'ay reçeu une plus pure et solide affliction que celle-là!* Mais c'est ainsy que Dieu dispose : nous sommes tous sous ses pieds et il nous prend, vieux et jeunes, quand il luy plaist. »

La lueur de ce coup de foudre, qui atteint le père dans ses plus chères affections, permet d'entrevoir un moment le secret de cette vie intérieure du seizième siècle, au sujet de laquelle nous possédons si peu de renseignements authentiques. L'expression poignante, mais résignée de la douleur de M. de Mesmes, témoigne d'une foi ardente et sincère, jointe à la plus exquise sensibilité ; on conçoit sans peine les garanties précieuses qu'un semblable caractère apporte à l'appui de ses affirmations. Il n'est point sans intérêt pour l'étude morale d'une époque qui nous apparaît voilée de tant de souillures, de voir un homme d'État de la valeur de Henri de Mesmes verser ces larmes brûlantes sur la tombe de son premier-né. Cet épisode intime prouve combien le défaut de lumières doit nous rendre circonspects dans nos jugements. Nous ne connaissons, en effet, le passé que par les exposés officiels dont les contemporains nous ont transmis le récit ; leurs impressions personnelles, qu'ils ont presque constamment dissimulées, auraient eu parfois pour la postérité plus de prix que les faits généraux dont ils ont conservé le souvenir. Ce qu'il importe de reconstituer aujourd'hui, c'est l'histoire vécue et sentie, celle enfin qui n'a point été composée en vue de nous séduire et de nous influencer.

[1] On se souvient que Henri de Mesmes était filleul de Henri II.

Appelé par l'exercice de sa charge à entretenir un commerce assidu avec Michel de L'Hospital, M. de Mesmes conçut bientôt pour lui autant d'attachement que d'admiration [1]. « En ce temps-là, dit-il, florissait en France le chancelier de L'Hospital, homme de grandes lettres et qui traictoit de la justice du royaume avec beaucoup de louanges. Au regard de la police et religion, on en parloit diversement. J'étois maistre des requestes et mon debvoir m'obligeoit de me tenir près de luy ; souvent il me faisoit tenir la chancellerie en son lieu, dedans sa salle [2] et sceller en plein sceau quand il perdoit son sang et ne pouvoit seoir [3]. Puis je luy rapportois les difficultés qui me sembloient dignes de luy et attendois, pour ce faire, qu'il sentoit quelque allègement. Lors, il se résolvoit, en peu de temps, sur tout ce que j'avois remis à luy. Bien souvent il entroit en discours avec moy des lettres et plus souvent de l'Estat, avec autant de sagesse que d'éloquence Nestorienne, car je l'appelois ainsy, (Nestor), que *je confesse avoir autant appris en son escolle, après celle de mon père, qu'en autre où j'aye esté de mes jours*. Et, entre mes papiers, parmi les lettres des grands hommes de nostre siècle, dont je garde bonne quantité, j'ay quelque nombre d'epistres latines qu'il m'envoyoit. Or il ne dura pas toujours et sentit en luy-mesme les poinctes de l'envie ; et ont Olivier [4] et luy, tous deux les plus capables qu'on ayt encores veu en tel estat, esté ostés pour faire place à d'autres qui ne leur ont pas succédé en tout. »

En 1564, pendant le séjour du roi à Lyon, on découvrit, en faisant des fouilles, une médaille d'argent à l'effigie d'Aristote dont les traits présentaient une grande ressemblance avec ceux de Michel de L'Hospital. Henri de Mesmes acheta la médaille et l'offrit au chancelier. Cet incident fit grand bruit dans le monde de la cour et des lettres. Les poètes latins les plus à la mode organisèrent entre eux un véritable tournoi d'éloges et de flatteries [5] ; ils prétendirent que,

[1] Voy. les vers latins composés par Jean Passerat, au nom de Henri de Mesmes, et adressés au chancelier de L'Hospital, en diverses occasions. (Voy. Joannis Passeratii, etc.. *Kalendæ Januariæ et varia quædam poematia. Lutetiæ, apud viduam Mamerti Patissonii, typographi Regii*, in-12, 1603.)

[2] Dans son cabinet de travail.

[3] S'asseoir.

[4] François Olivier, né à Paris, en 1497, fut nommé chancelier de France par François Ier, en 1545. Il fit preuve de modération et d'équité dans ces hautes fonctions, et mourut le 30 mars 1560, du chagrin que lui causèrent les exécutions d'Amboise.

[5] Les résultats de ce concours sont consignés dans les volumes manuscrits nos 8138 f. 57 et 8139 *fonds latin* de la Bibliothèque nationale. Parmi les poètes qui y ont pris part, nous citerons Nicolas Perrot, son frère Perrot de Mézières, Mondoré, Du Faur, Théodore de Bèze, Turnèbe, Lambin, Duchesne, Dorat, Vergèce, Sibilet, Forcadel, Govea, etc.

par une sorte de métempsycose, l'esprit du célèbre philosophe antique s'était incarné dans celui de L'Hospital. Nicolas Perrot, conseiller au parlement de Paris, écrivait, en cette occasion, à son collègue Henri de Mesmes :

« *Donasti libros donasti carmina, Memmi,*
Vivum etiam nobis reddis Aristotelem;
Nunc mitto ingratos pro grato munere versus :
Supprime ut indignos; hoc quoque munus erit. »

« Le chancelier, dit de Thou, ne ressembloit pas seulement à Aristote de visage, comme on peut juger par les portraits de l'un et de l'autre qui se rencontrent partout, mais encore à Solon, à Lycurgue, à Charondas et à Platon, ces législateurs immortels, par son âme, ses mœurs, son érudition et son grand sens. » La modestie de Michel de L'Hospital lui défendait, toutefois, d'accepter un semblable tribut de louanges. « On prétend, écrivait-il, que j'ai non-seulement les traits, mais encore le génie du philosophe de Stagyre, c'est une licence que prennent les poètes de proclamer comme des vérités leurs fantaisies et leurs caprices. Mais qui me connaît à fond ne retrouve en moi d'Aristote que les tempes blanchies et la tête chauve. »

Neuf années passèrent rapidement pour Henri de Mesmes, remplies par les devoirs que lui créaient ses fonctions et par les travaux littéraires auxquels il consacrait ses loisirs. Pendant ce temps, la situation intérieure du royaume s'était sensiblement aggravée. Les réformés dont les forces, accrues par des renforts allemands, grossissaient de jour en jour, avaient fait de la Rochelle le centre de leurs opérations militaires. L'entourage de Charles IX se montrait animé de sentiments fort contradictoires sur les moyens à adopter pour conjurer le péril. Les uns pensaient que le gouvernement devait affecter ses dernières ressources à la répression de l'insurrection ; les autres croyaient qu'il était plus sage de chercher à conclure avec les protestants un accord sérieux et durable. Le chancelier de L'Hospital, désireux de faire prévaloir des idées de concorde et d'apaisement, avait soumis au roi son « *Discours des raisons et persuasions de la paix;* » il suppliait le prince d'épargner la vie de ses sujets et « de ne pas laisser corrompre sa naturelle bonté » par ces courtisans cupides qu'il ne craignait pas d'appeler « des pestes sanguinaires. » Catherine de Médicis comprit enfin la nécessité d'entourer son fils de conseillers intègres et expérimentés. Le sentiment d'inquiétude auquel cette princesse était alors en proie la poussa à tenter une démarche dont son histoire offre peu d'exemples.

Un jour, une litière portant la livrée royale s'arrêta dans la rue

de Jouy, devant la lourde porte de l'hôtel de Mesmes : une femme vêtue de noir, la tête couverte d'un épais voile de crêpe, en descendit et franchit lentement le seuil, suivie d'un prélat portant les insignes de la pourpre romaine. Henri de Mesmes, qui vint aussitôt recevoir ces hôtes inattendus, reconnut en eux la reine mère et le cardinal de Lorraine. Cette princesse lui annonça que le roi, se souvenant de l'affection paternelle qu'Henri II lui avait toujours témoignée, avait formé le projet de l'appeler à entrer dans ses conseils. Mais, au grand étonnement de Catherine, qui n'épargnait ni les instances ni les promesses pour le persuader, M. de Mesmes déclina le vœu dont elle daignait elle-même lui porter l'expression. La grave responsabilité des affaires politiques lui inspirait, disait-il, un invincible éloignement. La reine mère, le voyant déterminé à persister dans cette résolution, se borna à le prier de l'accompagner, pour quelques heures, au château de Saint-Maur-les-Fossés; elle se flattait de vaincre sa résistance, lorsqu'elle l'aurait enlevé à cette demeure de famille où tout retraçait le calme et le bonheur domestique. Ce désir était un ordre auquel Henri de Mesmes ne pouvait se dispenser d'obéir; il monta dans la litière royale et passa la journée entière à Saint-Maur. Catherine ne manqua pas d'y aborder de nouveau avec lui la question à laquelle elle attachait tant d'importance, mais elle apporta, cette fois, dans la discussion un ton d'autorité fort différent des raisons d'attachement et d'amitié qu'elle avait précédemment invoquées. « Elle me tança, dit M. de Mesmes, de mon trop excessif repos et continuelle vacation d'affaires pour l'estude des lettres, *qu'il estoit temps de secourir sa patrie et qu'il ne seoit pas à un bon citoyen d'estre si à son ayse enfermé dans son jardin pendant la tempeste d'un orage public.* » — « Je me deffendis comme je pus au dépourveu, ajoute-t-il, et sans avoir prémédité cette venue, mais *je fus tant battu jusques presque à la nuict close, que le soir, de retour à Paris, je n'estois pas moy-mesme et n'avois plus ma liberté entière.* » Le sentiment du devoir l'emporta chez M. de Mesmes sur la répugnance qu'il éprouvait à rentrer dans la vie politique. Il se soumit; nommé d'abord ambassadeur de France auprès de la diète de Spire, il fut ensuite chargé de diverses négociations très délicates entre la cour et les réformés [1].

[1] Ces missions diplomatiques, qui n'étaient point sans péril, inspirèrent à Passerat les vers suivants :

IN LEGATIONEM MEMMII.

Ter conjuratos igitur legatus ad hostes
Visis Santonici littora curva maris?
Nec metuis tanto (Superi hoc prohibete!) tumultu
Ne sanctum violent impia tela caput.

Au mois de septembre 1569, de Mesmes qui avait suivi Charles IX et Catherine au Plessis-lez-Tours, fut mandé en toute hâte auprès de son père, dont la santé gravement atteinte ne laissait plus d'espoir de guérison. « La royne mère, écrit-il, *pleura* de cette nouvelle et dict à un autre qu'à moy que, depuis quelques jours, elle l'avoit nommé et faict retenir chancelier de France [1]. Mais il alloit ailleurs, et luy falloit faire un plus long voyage. Par quoy, m'estant soudain rendu près de luy, il déclara mourir content puisqu'il m'avoit à sa fin, m'ordonna sa dernière volonté (et à moy seul de tous les siens), puis trespassa le 19e de septembre 1569 [2]; et entroit en l'aage de quatre-vingts ans. Je diray, pour un sommaire du cours de ses ans, qu'il n'avoit jamais achepté ny demandé d'office. Il avoit rendu, de son gré, celuy de lieutenant civil et sur une promesse d'un plus grand; il s'estoit contenté cependant de celuy de maistre des requestes. Il avoit, à trois diverses fois en sa vie, gardé les sceaux de France, faisant l'estat de chancelier sans provision de l'office [1], et j'en ay encores les coffres, pour marque de cet honneur. Il a laissé, en ses papiers, les lettres de trois offices de premier président à Thoulouse, Bourdeaux et Rouen, qu'il refusa l'un après l'autre, et ne receut qu'à force l'honneur de l'estat du conseil privé, qui n'estoit pas vulgaire alors. Mais, sur ce qu'il remontroit sa vieillesse et impuissance, le roy Charles répliqua : « C'est ce qui me faict vous « prier d'en estre, pour éviter le blasme que ce me seroit si vous « mouriez sans en estre. » — « Ayant porté en terre le corps de mon père, ajoute Henry de Mesmes, et rendu les derniers offices que mon

Lingua tibi est, Memmi, flectendis mentibus apta :
Cecropiumque tuo nectar ab ore fluit :
Nectar, quod placide si duras stillet in aures
Inviti e manibus militis arma cadant :
Sed non bacchantes Œagri filius olim
Materna Odrysias leniit arte nurus.
Difficile est dictis gladios retudisse furentes.
Nam raucæ excutiunt verba diserta tubæ.
Rex tamen ire jubet : quando parere necesse est
Excipiat jussum lætius omen iter.
Corvus avis Phœbi, Phœbi precor adsit ab ortu :
Longaque Mercurio sit via tuta duce.
(*Kalendæ Januariæ.*)

[1] Lors de la disgrâce de L'Hospital (octobre 1568), l'évêque d'Orléans, Jean de Morvilliers, avait consenti à remplir provisoirement les fonctions de chancelier, sans toutefois accepter le titre officiel de cette charge.

[2] Jean Passerat composa pour lui cette épitaphe :

Isto sub ære cujus ossa condita
Quæris, Viator? Memmii Henrici pater
Situs hic quiescit. Sic nisi est notus satis
Aliis legenda hæc linque; nescis litteras.
(*Kalendæ Januariæ*).

debvoir et ma religion et piété me commandoient, j'allay trouver le roy à Angers, qui, le lendemain, me fit faire serment de conseiller en son privé conseil, pour ce qu'à cause des guerres, il y estoit entré nombre de chevaliers et grands seigneurs et quatre ou cinq hommes de robbe longue peu de jours auparavant. Par ce règlement fut ordonné six seulement pour le conseil ordinaire des affaires du roy et de ses finances et pour entrer le matin aux affaires d'Estat. Je fus l'un de ces six. Les autres estoient Morvilliers [1], Lansac [2], Pellevé [3], Limoges et Birague [4], de façon que, depuis ce temps-là, le conseil des finances estoit seulement desdicts Sgrs de Morvilliers, Limoges et moy. Les autres estoient absents et n'y avoit autre intendants que Marillac. Cela a bien remué [5] depuis et, comme les affaires des finances furent plus malades : plus de médecins, moins de remèdes. »

La paix conclue avec les protestants à Longjumeau, le 23 mars 1568, par les soins de Michel de L'Hospital, n'avait été, en réalité, qu'une suspension d'armes; la disgrâce du chancelier devint le prélude des plus graves événements. Un édit, enregistré au parlement de Paris le 28 septembre suivant, suspendit l'exercice du culte réformé; les huguenots devaient opter entre l'abjuration ou le bannissement. La guerre reprit avec un acharnement extrême dans les provinces de l'Ouest dont Condé et Coligny avaient entrepris la conquête ; l'Angoumois, la Saintonge, le Poitou, tombèrent succes-

[1] Jean de Morvilliers naquit à Blois, le 1er décembre 1506, entra dans les ordres, fut nommé ambassadeur à Venise, obtint ensuite l'évêché d'Orléans en 1552, et se démit bientôt de ses fonctions épiscopales pour des raisons de santé. A la mort du chancelier Olivier, il refusa les sceaux et contribua à les faire donner à Michel de L'Hospital. Lors de la disgrâce de ce grand homme, il se vit contraint de lui succéder. On a de lui une réponse au discours de Coligny au sujet de la nécessité de déclarer la guerre à l'Espagne, des mémoires et des instructions diplomatiques. Morvilliers remit les sceaux au roi en 1571 et mourut dans la retraite le 23 octobre 1577.

[2] M. de Lansac, conseiller et chambellan du roi, nommé ambassadeur à Rome en 1561 et au concile de Trente en 1562.

[3] Nicolas, cardinal de Pellevé, archevêque de Reims, se montra l'un des plus ardents partisans de la Ligue et mourut en apprenant la nouvelle de l'entrée de Henri IV dans Paris.

[4] René de Birague ou plutôt *Birago*, né à Milan en 1507, devint conseiller au parlement de Paris sous le règne de François Ier, puis surintendant de la justice. Charles IX le créa garde des sceaux en 1570 et chancelier de France en 1572. Après la mort de sa femme, Valentine Balbiani, il reçut le chapeau de cardinal et mourut en 1583. On voit encore, au Louvre (salles de la Renaissance), les mausolées élevés au chancelier et à la chancelière de Birague, dans l'église de Sainte-Catherine-du-val-des-Escoliers ; leurs statues funéraires sont sculptées par Germain Pilon.

[5] Changé.

sivement en leur pouvoir. Les victoires de Jarnac et de Montcontour, remportées par Tavannes et par le duc d'Anjou, semblèrent d'abord entraver les succès des réformés; mais, sous l'énergique commandement de La Noue et de l'amiral, ils réparèrent bientôt leurs pertes et reprirent l'offensive. Charles IX et Catherine, inquiets sur l'issue du sanglant conflit qui divisait le pays, jugèrent le moment opportun pour engager des pourparlers avec les révoltés. Les chefs de l'armée confédérée paraissaient d'ailleurs incliner eux-mêmes vers la conciliation. « Ils parloient de paix, dit M. de Mesmes; *le roy y voulut entendre et me choisit, avec M. de Biron, pour les aller trouver et traitter.* » Après diverses entrevues, à la Rochelle, avec Jeanne d'Albret, et en Auvergne, avec les princes de Navarre et de Condé, les deux plénipotentiaires revinrent au château de Saint-Germain, accompagnés de délégués huguenots munis de pleins pouvoirs pour négocier.

« Si dirai-je, pour mon regard[1], ajoute M. de Mesmes, que je rapportay au roy deux choses dont il eust contentement : l'instruction qu'il m'avoit baillée secrètement et à part, escrite de sa main, avec si bon mesnage[2] que je n'avois pas encore tout accordé ce qu'il m'avoit permis, et la paix ou la guerre à son choix, sans que rien dépendist plus que de sa seule volonté, c'est-à-dire toutes choses en leur entier, et ne sceut onc tirer de moy autre (chose) sinon : « C'est « un coup de maistre; je vous mets à mesme; voulez, ce qu'il vous « plaira il sera faict, car l'un ou l'autre est préparé avec tous moyens « possibles. — Il le trouva bon ainsy et opta la paix. »

Le traité de Saint-Germain, qui fut l'œuvre capitale de la carrière de Henri de Mesmes, consacrait les plus importantes concessions. La liberté de conscience était proclamée. Les protestants, admis à célébrer leur culte dans les principaux centres de la réforme, pouvaient aspirer à toutes les charges de l'État. Les décisions judiciaires rendues contre eux « pour le regard de la religion », se trouvaient abrogées de plein droit; les places de la Rochelle, de Cognac, de Montauban et de la Charité leur étaient cédées pour deux ans, à titre de garanties.

« L'édict de la paix, écrit Pierre de l'Estoile, fut publié à Paris, le 11e d'aoust 1570, et dans la Rochelle, le 26e, en la place du Chasteau, devant le logis où estoit la royne de Navarre aux fenestres, estant avec elle Madame la princesse sa fille et leurs damoiselles. Et aussi y estoient M. de la Rochefoucauld, M. des Roches, premier escuyer du roy, et plusieurs autres grands seigneurs et gentils-

[1] En ce qui me concerne.
[2] Avec des conditions si favorables.

hommes. Les deux trompettes du roy sonnèrent par trois fois ; puis le roy d'armes *Dauphiné*, accompagné des roys d'armes *Anjou* et *Bourgogne*, lut et publia l'édict de pacification. Ce faict, la royne de Navarre fit faire la prière par Du Nort, ministre de l'Église de la Rochelle, et à la fin des prières toutes les artilleries de la Rochelle tirèrent. »

Malgré les gages d'apaisement que les stipulations de Saint-Germain apportaient au pays, le traité ne fut approuvé que par les partisans de la modération et de la sagesse dont le groupe d'élite, à toutes les époques de l'histoire, s'est toujours trouvé victime de l'aveugle majorité des factions. Les réformés irréconciliables blâmèrent leurs chefs de s'être prêtés à une entente avec la cour, et le parti espagnol ne pardonna point au roi cette transaction avec des rebelles. L'œuvre laborieuse des négociateurs fut donc bientôt non seulement discutée, mais calomniée. Les ambitieux, trompés dans leurs espérances et dans leurs convoitises, cherchèrent à provoquer un sentiment de défiance sur les résultats de l'acte diplomatique qui venait de mettre fin à la guerre civile. Les beaux esprits du temps lancèrent contre le traité un mot sanglant qui fit fureur; l'infirmité de M. de Biron et le nom de la terre de Malassise, alors porté par Henri de Mesmes, leur fournirent le trait de cette épigramme politique restée célèbre. « On disoit la paix *boîteuse* ou *mal assise,* écrit de Mesmes, et je n'en ay point veu, depuis vingt-cinq ans, qui ayt guères duré. Ainsy advient-il des guerres civilles, mesme pour relligion, et nous y sommes encores... Il est vray que la Saint-Barthélemy la rompit au bout de deux ans, et est bien vray aussy ce qu'on dict que les grands empires ne sont jamais longuement en repos. *Quoi que ce soit, je puis bien jurer y avoir procédé sincèrement et dire que je deslivray, pour ma part, à cette fois, la France d'une très sanglante et très périlleuse guerre; dont j'espère que les gens de bien me sçauront toujours gré.* »

L'histoire doit enregistrer précieusement cette déclaration solennelle empreinte du caractère de la plus parfaite loyauté, et qui est

[1] Voy. *Scævolæ Sammarthani lucubrationum pars altera, qua continentur Gallorum doctrina illustrium qui nostra patrumque memoria floruerunt, elogia. Henricus Memmius,* p. 209. In-12 *Augustoriti Pictonum,* 1606. Jean Passerat fit les vers suivants sur la paix qu'on allait conclure :

Verrons-nous donc la paix fleurir en cette terre ?
Ma foi, je crois que non, ou qui dure longtemps;
Car, si on faict la paix, j'y vois des malcontens
Et par les malcontens recommence la guerre.

(Voy. aussi dans les *Kalendæ Januariæ* la pièce latine intitulée : *In Memmii et Bironii pacificationem.*)

d'ailleurs confirmée par le témoignage de Sainte-Marthe : « *L'éloquence de M. de Mesmes*, dit-il, *qui n'a jamais été égalée, sut rallier à l'amour de la concorde les esprits des François égarés par des troubles si prolongés.* » Si l'odieux massacre du 24 août 1572 vint bientôt détruire les effets de l'acte réparateur par lequel le diplomate avait tenté de mettre un frein aux divisions intestines du pays, ce triste résultat ne doit point frustrer sa mémoire de la reconnaissance et du respect de tous ceux qui ont quelque souci de l'honneur national. La paix de Saint-Germain reste donc le plus beau titre de gloire de Henri de Mesmes.

Le roi se montra d'autant plus reconnaissant envers le diplomate, qu'il n'avait conservé aucune illusion sur le défaut d'intelligence et de moralité de la plupart de ses courtisans. « Je me deffie de tous ces gens-ci, disait-il à Coligny ; l'ambition de Tavannes m'est suspecte, Vieilleville n'aime que le bon vin, Cossé est trop avare, Montmorency ne se soucie que de chasse et volerie, le comte de Retz est *Espagnol*, les autres seigneurs de ma cour ne sont que des bestes, et mes secrétaires d'Estat, pour ne rien celer de ce que j'en pense, ne me sont pas fidèles. »

Peu de temps après la Saint-Barthélemy, le jeune souverain, désireux de donner à M. de Mesmes une nouvelle preuve de confiance, le nomma, sans le consulter, chancelier du roi et de la reine de Navarre. Charles IX, qui n'ajoutait point une foi entière aux assurances de dévouement de Henri de Bourbon, avait cru nécessaire de remettre l'administration de la fortune de ce prince entre les mains d'un homme d'un mérite et d'une honnêteté éprouvés. De Mesmes eût souhaité de pouvoir décliner une aussi périlleuse responsabilité, mais le roi ne consentit point à revenir sur sa décision. « Il me força, écrit Henri de Mesmes, de prendre la charge du roy et de la royne de Navarre, ainsi que le contient le brevet du forcé commandement qu'il m'en fit, qui contient mes longs refus et contestations ; et le roy déclara qu'il le vouloit et me le commanda absolument, et que c'estoit pour mettre peine de les retenir toujours en son obéissance. »

Les finances de la maison de Navarre se trouvaient alors fort obérées. Il était impossible au chancelier de porter remède à cet état de choses sans risquer d'exciter le mécontentement du prince, maintenu dans une ignorance complète du désordre de ses affaires par un entourage intéressé à le tromper ; les revenus ne dépassaient point 120 000 livres, et les dépenses s'élevaient au moins au double de cette somme. M. de Mesmes, après avoir vainement tenté de rétablir l'équilibre du budget de Henri de Navarre et vendu une partie de ses propres biens pour apaiser l'exigence des

créanciers, se vit obligé de renoncer à la tâche ingrate que le roi lui avait imposée.

Charles IX était mort le 30 mai 1574; son frère qui avait quitté secrètement la Pologne, rentrait en France, après avoir visité une partie de la péninsule italique. M. de Mesmes se transporta à Lyon, pour aller saluer le nouveau souverain qui l'accueillit avec beaucoup de sympathie et lui donna un témoignage spécial de sa bienveillance en s'arrêtant une journée au château de Roissy [1]. « *Je viens*, lui dit le roi, *vous querir jusques en vostre maison.* »

On peut aisément apprécier l'importance de la situation acquise par M. de Mesmes ainsi que le respect commandé par son caractère, en voyant tour à tour Catherine de Médicis et Henri III faire auprès de lui tant d'instances pour assurer à leur gouvernement le concours de ses lumières et de son autorité. Le roi ayant reconstitué le conseil d'État sur de nouvelles bases, l'investit d'un des principaux offices de la compagnie et lui confia le soin de faire observer le règlement qui venait d'être établi. L'expérience consommée de M. de Mesmes en matière de jurisprudence, le désignait particulièrement pour remplir ces hautes fonctions administratives. Henri III, toutefois, avait résolu de l'attacher à un service spécial auprès de sa personne.

Dans le courant de l'année 1581, de Mesmes qui avait accompagné la cour à Blois, fut mandé un jour par le roi. Ce prince, après lui avoir exprimé sa reconnaissance pour le zèle et la capacité qu'il apportait dans l'exercice de sa charge, lui annonça l'intention de l'employer désormais « en ses privées affaires. » « Je demanday au roy, dit Henri de Mesmes auquel nous laissons ici la parole, si ce n'estoit pas assez de le servir en son conseil d'Estat avec charges ordinaires qu'il me donneroit, n'estimant pas avoir assez de suffisance pour, avec cela, luy rendre encore autres services assidus et particuliers et me deffendre de l'envie que j'avois toujours en visage en le servant. » — « Il respondit qu'il se sentoit luy-mesme bien souvent travaillé des mauvaises volontés, mais qu'il me donneroit le moyen d'en bien venir à bout et que, le servant ainsi, je bâtissois une trop grande fortune pour en craindre les événements. Après qu'il se fust

[1] Roissy, *Rossiacum,* bourg du département de Seine-et-Oise assez voisin de Pontoise, devait son nom, dit Piganiol de la Force, à « un antique château flanqué de tours rondes à l'antique et entouré d'un parc de cent arpents, qui a appartenu à la maison de Mesmes. » (*Description historique de Paris et de ses environs*, par Piganiol de la Force, 10 vol. in-12, t. IX, p. 343.) En 1703, Claude de Mesmes, comte d'Avaux, fit démolir le vieux manoir, qui fut reconstruit sur de nouveaux plans; ce domaine sortit de la famille de ses anciens propriétaires en 1713.

ouvert à moy des affaires qu'il avoit à cœur, je luy dis : « Souvenez-vous que *vous me faictes faire le saut périlleux;* mais cela ne m'empeschera pas de vous servir avec toute fidélité. » — « Il trouva ce mot de *saut périlleux*, un peu nouveau, car, le luy ayant répété trois jours après, il répliqua soudain : « Vous me l'avez déjà dict ; pourquoy « dictes vous cela? — Pour ce, dis-je, que desja on escoute quels commandements je reçois ici de vous et quels peuvent être les sujets de si estroictes conférences. Aussy on en pensera avoir descouvert quelque chose ; si on ne peut s'opposer à vos volontés, pour le moins on ne m'espargnera pas, et peut estre serez vous aussi peu soigneux de me conserver que j'auray esté (soigneux) de bien servir. » Lors, il luy pleust de me faire *grands serments* de sa constance et déterminée protection et amitié qu'il me promettoit, *avec plus d'assurance qu'il n'en faut pour persuader un plus grand philosophe que moy*, et adjousta deux fois ce mot « *qu'il n'auroit jamais* « *un pain où je n'eusse pas la moitié.* » — Que pouvois-je sinon luy obéir. Et, certes, il n'y avoit en moy ny ambition ny autre cupidité. *Ce sont, ce dict-on, les fléaux des grands esprits* : *aussy je me resjouis que le mien n'est pas grand.* »

Depuis que Catherine de Médicis était venue chercher Henri de Mesmes dans son hôtel de la rue de Jouy, treize années s'étaient écoulées, pendant lesquelles il avait acquis une connaissance trop profonde des intrigues de cour pour ne point redouter de se voir engagé dans des liens aussi peu compatibles avec ses habitudes d'indépendance. Mais le roi, qui sortait rarement d'une froide et hautaine réserve, avait fait le *serment* de partager avec lui *son dernier morceau de pain.* Si l'on songe au prestige alors exercé par la personne du souverain, on comprendra facilement l'effet que devait produire une marque de sympathie aussi exceptionnelle. M. de Mesmes avait cédé jadis aux représentations de la reine mère. La seconde défaite dont il nous fait spirituellement le récit, n'eut pour cause que les instances affectueuses de Henri III. Il consentit une fois encore à sacrifier son repos au bon plaisir de ce prince qui devait si mal récompenser sa fidélité. Loin de conserver d'ailleurs aucune illusion sur le sort qui l'attendait tôt ou tard, de Mesmes tient à montrer au roi qu'il connaît le prix de ce qu'il abandonne et la vanité de ce qui lui est offert. Henri de Mesmes avait l'âme trop haute [1] et trop sincère, pour imiter ces parvenus qui, dès qu'un hasard heureux leur

[1] « M. de Roissy, fait observer Pierre de l'Estoile, encore qu'il fust tenu pour habile homme et des plus doctes de sa robe, néantmoins estoit connu pour un des plus superbes qui fust à la cour. » (*Mémoires pour servir à l'Histoire de France,* Cologne, 2 vol. in-12 1719, p. 136.)

livre le pouvoir, croient trouver dans leurs seules lumières un préservatif assuré contre les revirements de la fortune ; il se plaît, au contraire, à dire et à répéter à Henri III qu'il lui fait faire *le saut périlleux*.

« Tant y a, écrit-il, que me voilà, de ce jour, asservy à une incroyable peine, mais encore avec plus d'affection que de subjection. Je puis dire sans mentir que *les conseils et les volontés se prenoient sans moy:* on se servoit seulement de mon advis à l'exécution. Dieu soyt loüé, je tirois, à mon pouvoir, les choses résolues *au pied de la raison*, et certes je y trouvois le roy fort enclin. » On voit que de Mesmes remplissait auprès du prince des fonctions analogues à celle de secrétaire et de conseiller intime. Il décline toute responsabilité dans les décisions adoptées ; son rôle se borne à en tirer le meilleur parti possible au point de vue du bon sens et de l'équité.

« Le roi voulut, en outre, ajoute de Mesmes, que j'eusse charge de la maison de la Royne, ce qu'on appelle chancelier, ou celles qui ont des terres. L'office de conseiller au parlement que vous, mon fils, tenez, me fut lors baillé pour 2500 escus de prest, avec don du reste ; puis on m'assigna de ce prest. Il m'a fallu depuis bailler pareille somme pour en avoir rente. *Vous croirez*, ajoute de Mesmes, *comme de moy à vous, qu'en toute cette vie je ne souhaitois autre bien que la maison;* et, de cette faulse félicité que les autres vont recherchant, je n'ay jamais gousté plus grand faict que le mépris d'icelle. Je discourois en moy mesme combien la bonne grâce d'un si grand prince apporte avec soy de faveur et de *tremeur*[1], et me sembloit que c'estoit bien proprement parler quand les employs de tels roys s'appellent les grandes *charges*. Et, comme *aucuns ayant le roy pour eux n'ont peur de rien, moy j'avois peur de tout*, mais l'ordinaire compagnie de la grande fortune m'estoit la plus grande crainte. »

Cette page est, à notre avis, l'une des plus remarquables des Mémoires de Henri de Mesmes. Le magistrat avait alors atteint l'apogée de sa carrière politique ; sa situation privilégiée faisait beaucoup de jaloux : « *Plusieurs*, dit-il, *mettoient peine de m'avoir pour amy.* » Toutefois, malgré cette brillante fortune, il se prend encore à regretter les jours heureux et tranquilles où le bonheur domestique était le seul but de ses préoccupations : rien ne lui peut faire oublier que sa place est vide au milieu des siens. Le séjour de la cour est devenu pour lui un intolérable exil ; il est atteint de la nostalgie du foyer. « *En toute cette vie*, dit-il, *je ne souhaitois que la maison!* »

Cet aveu qui échappe à M. de Mesmes est intéressant à signaler ;

[1] Crainte, frayeur.

il démontre que les caractères les plus fortement trempés ne sont pas toujours unis aux âmes les moins tendres, et qu'il n'est point de période si vicieuse, si troublée qu'elle paraisse, qui ne nous puisse offrir quelques-uns de ces élans spontanés permettant d'établir une étude comparée entre les tendances de l'esprit public et l'expression du sentiment particulier d'un contemporain. Malheureusement, la plupart des historiens, aveuglés par un sentiment d'orgueil, se sont bien gardés de nous révéler ce côté trop humain des choses qui leur a semblé contraire à la dignité de leur temps. M. de Mesmes sut se prémunir contre une faiblesse commune à beaucoup d'hommes supérieurs : il a dédaigné de prendre une attitude héroïque en vue de laisser de lui un portrait plus grand que nature. N'écrivant que pour son fils, il aurait cru trahir sa confiance en ne se peignant pas tel qu'il était. Henri de Mesmes n'a jamais songé que le manuscrit où il avait retracé l'histoire des vicissitudes de son existence pût quitter un jour les rayons de la bibliothèque de famille. C'est à cette conviction que nous devons, sans doute, le charme intime et familier de ces pages pour ainsi dire palpitantes de la vie d'autrefois.

Un courtisan assuré de l'approbation du souverain se croit tout permis. M. de Mesmes, au contraire, craignait toujours que la faveur dont il jouissait ne vînt à obscurcir en lui la notion du juste et de l'injuste. « S'il eust eu moins de qualités, écrit Le Laboureur, ou bien s'il eust tesmoigné moins d'attachement au service du roy, c'est-à-dire à ce service qui ne regarde que la gloire du maistre et le bien de ses sujets, il auroit eu moins d'ennemis. Mais sa vertu estoit suspecte, dans le dessein qu'on avoit de brouiller de telle sorte les affaires de ce prince qu'on pût disposer de sa succession, et on ne vouloit auprès de luy que des personnes qui songeassent plustost à proffiter qu'à mettre remède au désordre du gouvernement. »

Nous avons vu M. de Mesmes prédire sa propre disgrâce à Henri III, au moment même où ce prince le comblait de témoignages d'estime. « Quand on faict ce qu'on doibt, disait-il, il faut attendre des roys ce qui leur plaist. » Il ne fut donc nullement surpris du coup qui l'atteignit au bout de quelques mois. Nous nous garderons bien de substituer une analyse au curieux résumé que de Mesmes a tracé de son entretien avec le roi, le 17 janvier 1582. On sent qu'on assiste ici à une de ces scènes d'histoire vraie dont il nous est trop rarement permis d'être témoins.

Dès que Henri III vit entrer M. de Mesmes dans son cabinet, il lui déclara « qu'il n'avoit pas contentement de ce que ses affaires privées n'alloient pas comme il désiroit ». — « Je luy dis soudain,

écrit le diplomate : Vous a-t-on dict, Sire, que j'en aye gasté quelque chose? Y a-t-il plainte de moy devant Vostre Majesté? Dictes-le moy s'il vous plaist, car je vous esclairciray avant partir de cette posture où je suis (il s'était agenouillé aux pieds du prince); et si, après ma deffense, vous me trouvez coupable, je ne vivray plus une heure après. J'ay trop de cœur et de fidélité pour vivre une heure après vous avoir offensé par ma faute. » — Il me dict : « Devinez de cela ce que vous pourrez, je ne vous en diray jamais rien; mais il y a quelques nuicts que je ne dors point. — Je vois bien, dis-je, que vous trouverez bon que je me retire en ma maison. — Oui, reprit Henri III, vous ferez bien de ne venir icy, en mon cabinet, ny chez ma femme; quant au conseil, il y a assez d'icy en septembre pour vostre quartier. » — « Lors je vis bien, dit M. de Mesmes, que c'estoit une chose concertée et que la partie en estoit faicte; par quoy, je mis un genouil en terre et luy dis : « Sire, je vous supplie, en l'humilité que peut un très humble subject, *rendez moy la justice que doibt un bon roy*. Si je n'ay point faict de mal, je ne doibs estre condamné; si j'en ay faict, c'est trop peu. Dictes-moy de quoy on m'accuse; non seulement je me justifieray, tout maintenant, ains vous prouveray soudain la faulseté et mensonge de l'accusateur. — Rien pour cela; ains seulement : Je ne vous diray autre chose. Levez-vous et vous en allez quand il vous plaira. » — Ce colloque, ajoute de Mesmes, fut un peu plus long, mais c'est la substance, et tant modéré qu'en la mauvaise impression je connaissois que son bon naturel et mon innocence combattoient contre ce qu'on luy avoit faict promettre; et eust esté malaysé de discerner si avec plus de regret je le laissois où il me perdoit. » — L'habile diplomate, qui connaissait parfaitement le caractère du roi, se servit de ce sentiment de regret qu'il avait réussi à exciter en lui pour arriver à découvrir l'auteur de sa disgrâce. Quelques courtisans jaloux l'avaient-ils calomnié? « *Si ce n'estoit que serviteurs*, reprit Henri III, *je ne me mouverois pas.* »

Ce mot fut un trait de lumière pour Henri de Mesmes, il venait d'avoir quelques jours auparavant une entrevue avec Catherine de Médicis, jalouse de tous ceux qui possédaient quelque autorité sur son fils : cette princesse devait l'avoir desservi auprès du roi. « C'est donc la royne vostre mère! » s'écria de Mesmes. Henri III se trahit aussitôt : « Devinez ce que vous luy avez peu dire. » — « Je luy dis soudain mon propos entre elle et moy, tout bon et à l'advantage d'eux deux; il respondit : « N'y a-t-il que cela? » — « Je dis : « Non, sur ma vie. — Allons, reprit le roi, je luy diray devant vous et le maintiendray. Soudain je me levay et dis : Adieu, Sire. — Adieu M. de Roissy... Jamais homme n'a

eu de moy tant de privautés et jamais n'en aura. — Je n'en ay, dis-je, pas abusé et vous ay gardé fidélité. »

C'est ainsi que Henri III se sépara de ce conseiller plus honnête homme que zélé courtisan. « Pour lors, dit-il, je n'en sceus pas davantage, et m'en croyez : il n'y a ici personne pour me faire jurer. »

M. de Mesmes recueillit quelque temps après des informations plus sûres et plus complètes sur les causes du discrédit dont il avait été si soudainement frappé. Son pressentiment ne l'avait pas trompé : c'était bien Catherine de Médicis qui l'avait perdu dans l'esprit de Henri III. « En fin de l'année 1588, dit-il, j'ay esté si heureux que d'apprendre d'un de mes amis ce qu'il avoit appris de plus haut et bien certainement, sur l'histoire de la rupture du roy et de moy, de laquelle Dieu sçait que jamais je n'avois peu apprendre les occasions ny de luy ny d'autre. Et ce m'a esté singulier contentement de le sçavoir, pour ce que j'apprends tant mieux par là que c'a esté sans ma faute, et sans aucun soupçon contre moy de négligence ou d'infidélité. Aussy aurois-je plus cher d'estre mort un an devant que d'estre tombé en telles fautes. »

La reine mère n'avait jamais pardonné à M. de Mesmes la part qu'il avait prise à la rédaction des articles du contrat de mariage du duc de Joyeuse avec la princesse Marguerite de Vaudemont, sœur de la reine. Elle n'avait voulu voir qu'un acte d'hostilité contre son crédit dans ce fait, simple conséquence des fonctions de Henri de Mesmes. Catherine, saisissant la première occasion qui s'offrit pour satisfaire sa vengeance, déclara à son fils que le bruit des dissentiments qui s'élevaient entre eux commençait à devenir public ; elle ajoutait que M. de Mesmes lui avait offert sa médiation pour négocier un accord dont il se vantait d'avance de pouvoir assurer le succès. Henri III avait aussitôt rapporté ce propos perfide à ses favoris. Le duc d'Épernon lui avait conseillé de congédier sans délai M. de Mesmes qui, disait-il, cherchait « à tenir le pied à plus d'un estrieu[1] ; » Joyeuse, de son côté, s'était bien gardé d'exprimer une opinion contraire, « pour ce qu'il faisait gloire d'estre bien avec le roy et tendre droict là, sans regarder à costé ny mère ny femme[2]. » Ainsi que l'avait prévu Catherine, le diplomate fut condamné sans être même admis à présenter sa justification.

Lorsqu'il eut quitté le roi, Henri de Mesmes alla prendre congé de la reine Louise de Vaudemont, qui ne put s'empêcher de verser des larmes, « *pour ce qu'elle se sentoit perdre un fidèle serviteur;* »

[1] Etrier.

[2] Sans chercher à faire sa cour à Catherine de Médicis et à la reine Louise.

puis il rentra chez lui, dégagé de tous les liens qui l'attachaient à la cour : « Me voilà, dit-il, hors du *Livre de vie* [1]. »

D'odieuses calomnies poursuivirent Henri de Mesmes jusque dans sa retraite. L'heure de la disgrâce d'un homme de bien est en même temps l'heure de la revanche pour les âmes basses et viles qui n'ont pu noircir sa vertu dans l'éclat de la prospérité. De Mesmes dédaigna de réfuter les dénonciations d'adversaires qu'il ne jugeait dignes que de pitié ; il crut devoir, toutefois, opposer un démenti formel aux imputations dirigées contre lui par la reine mère, et qui lui semblaient de nature à atteindre sa réputation d'*honnête homme*, c'est-à-dire d'homme de goût et de bonne compagnie. « Je ne fus jamais si jeune et si malappris de me vanter de sçavoir mieux appointer une mère et un fils que le debvoir de la charité de l'une et de l'obéissance de l'autre... Il me souvient, ajoute-t-il, qu'il y a seize ans que la royne mère, revenant de la messe, accompagnée de toute la cour, jetta Monsieur dans une chambre et nous y fist entrer, le mareschal de Biron et moy, seuls, et garder la porte par une dame à qui estoit la chambre. Soudain, elle se mit à tancer Monsieur, et nous appelloit tous deux à tesmoings et aydes à son courroux. Nous ouysmes, *sans plus*, mais nul n'ouvrist la bouche pour parler *ny bougea ou l'œil ou la teste ou l'espaule pour donner une seule signifiance de sa pensée*, ains

[1] Cette expression singulière est empruntée à un idiome spécial inventé par Catherine de Médicis pour tourner en ridicule la phraséologie mystique des ministres de la religion réformée, et qu'elle désignait sous le nom de *langage de Canaan*. Pendant que cette princesse, ainsi que nous l'apprend Brantôme, passoit son temps « à besongner après ses ouvrages de soye, où elle estoit tant parfaicte qu'il estoit possible », les courtisans et les filles d'honneur s'efforçaient d'enrichir cette langue mystique de nouvelles locutions, que la reine mère qualifioit, selon d'Aubigné, de « *locutions consistoriales,* » comme « *d'approuver le conseil de Gamaliel,* » dire : « *les pieds sont beaux de ceux qui portent la paix,* » appeler le roy « *l'oinct du Seigneur* » et « *l'ymage du Dieu vivant,* » avec plusieurs sentences de l'epistre de sainct Pierre en faveur des Dominations, s'escrier souvent : « *Dieu soit juge entre vous et nous,* » et : « *J'atteste l'Éternel devant Dieu et les anges.* » « Tout ce stylle, qu'ils appeloient, entre les dames, le *langage de Canaan,* s'estudioit, au soir, au coucher de la royne, et non sans rire, la bouffonne Atrie, présidant à cette leçon. » Dans son poème des *Tragiques,* d'Aubigné fait encore allusion à ce jeu d'esprit :

« En vain vous déployez harangue sur harangue,
Si vous ne prononcez *de Canaan la langue*,
En vain vous commandez, et restez esbahis
Que, désobéissant, vous n'estes obéis. »

Voy. les *Tragiques,* par T. A. d'Aubigny. Edition Janet, l. II, *Princes,* p. 79.

[2] Le duc d'Anjou, depuis Henri III.

restâmes comme statües, indifférentes et immobiles et du tout neutres. Je n'estoys ny changé depuis ny assoty[1] pour apporter moins de prudence et de circonspection entre le roy et elle, et je le croys, s'il luy plaist, s'il ne m'a pas conseillé plus d'une foys de la voir plus souvent lorsque je luy estois *intrinsèque*[2], et moy : « C'est assez, Sire, de la voir, par moys, de deux ou trois jours l'un, s'il vous plaist, luy montrant que je ne pensois devoir lors faire autre cour qu'à luy... Tant y a, dit-il, qu'en tout cela il ne peut (y) avoir rien du mien. Il n'est pas tousjours au pouvoir des gens de bien plaire à ceux pour qui, souvent, ils desplaisent à beaucoup, et quelquefois à eux-mesmes... »

« Le jugement du roy que je viens de dire, fust ainsy donné le 17 janvier 1582, jour depuis vrayement fatal et infortuné pour la France, comme il parut en Anvers au période de son an courant[3]. Jà ne me tiens-je pour tel que mes playes soyent pour saigner jusques au bout de l'an, ny que les aspects des astres doivent régler leurs retours sur les accidents de mes influences, jaçoit qu'on ayt quelquefois veu ramener aux hommes, dans semblables termes, les effects de la main de Dieu. Mais je dis, avec les sages, que la fortune est commune à tous ceulx qui mangent du fruict de la terre; et quoique le renvoy[4] sur mon mal ne soit que rengrègement[5] d'amertume, si m'est-ce certaine reconnoissance de ce grand œil qui tout voit que, *l'an révolu, et au mesme jour et heure et au moment de de ma briefve sentence, plus puissants que moy furent condemnés et punis, à leur tour, sans estre ouys en leurs deffenses*, couvrant d'une longue et publique ruyne les masures entr'ouvertes de ma petite cahuette. »

En effet, le jour anniversaire de la disgrâce de M. de Mesmes, le duc d'Anjou subit à Anvers, une déroute complète qui le força d'abandonner le territoire des Flandres et lui fit perdre la souveraineté des Pays-Bas. Ainsi que le rapporte l'historien Pierre Mathieu, une grande part de responsabilité incombe à Catherine de Médicis dans cet inexcusable coup d'Etat appelé par les contemporains « la folie d'Anvers ». François de Valois s'étant plaint, à diverses reprises, de ne plus recevoir de subsides de la cour de France, la reine mère, écrit Mathieu, lui manda, peu de temps avant l'événement, « qu'il ne debvoit attendre aucun secours d'elle ny du roy; qu'il estoit comme l'oiseau sur la branche et sortiroit de ce pays

[1] Privé de sens commun.
[2] Voué exclusivement à son service.
[3] Anniversaire.
[4] Retour.
[5] Accroissement.

avec autant de regret que l'archiduc Mathias y avoit receu de honte et de desplaisir... Quand ils auront tiré de vous le verd et le sec, ajoutait la reine mère, ils vous feront de mesme, et vous chasseront, pauvre, déshonoré et nécessiteux. *Que si vous aviez cinq ou six bonnes villes entre les mains qui vous feussent bien asseurées, et par lesquelles le passage feust ouvert pour aller et venir là où vous estes, je croy que le roy mon fils pourroit entendre à vous donner secours, pour le désir qu'il a de veoir votre fortune establie; autrement, n'espérez pas, sur un fondement incertain, pouvoir tirer secours de luy* [1]. »

Ce récit confirme pleinement les allusions discrètes de Henri de Mesmes. Catherine fut donc directement frappée par l'échec de la tentative aussi déloyale qu'impolitique, qu'elle avait poussé son fils à entreprendre en pleine paix, au mépris de toutes les conventions, et qui coûta la vie à quinze cents Français. Après avoir signé, à Dendermonde, le 26 mars 1583, un traité qui consacrait sa déchéance, François de Valois revint mourir en France, abreuvé d'humiliations et de remords.

En abandonnant la vie publique, Henri de Mesmes éprouva l'impression d'un véritable soulagement. Fort de son innocence, heureux d'avoir recouvré sa liberté, dégagé enfin de toute préoccupation personnelle, il ne se montrait affligé que de la triste situation de la France. « Me voilà, dit-il, une heure après chez moy, franc des labeurs accoutumés, franc de passion, content d'avoir mon ordinaire souhaict, qui estoit d'une vacation et repos pour la fin de mes jours, sinon avec les bonnes grâces que je y désirois, au moins avec mon innocence certaine et congrue, comme j'estime, par tous les gens de bien. Je voyois approcher la ruyne de ce royaume ; je la sentois desjà sur nos testes ; je disois : Ce qui m'est advenu, adviendra bientost à plusieurs ; mon désastre présent devancera de peu de mois ou, pour le plus, de peu d'années le désastre public. *De plus grands maux se préparent, de plus tristes accidents nous menacent, nous pressent, nous talonnent, nous commandent ou de retenir nos pleurs ou de les garder pour eux.* »

L'état du pays inspirait les plus funestes prévisions à tous les bons esprits. Le pouvoir ne se manifestait plus que par des abus et par des exactions. Les honnêtes gens, partout persécutés avec un acharnement extrême, étaient dénoncés, dépouillés des offices qu'ils occupaient, et remplacés par d'avides subalternes dont la convoitise avait su capter les bonnes grâces des favoris du jour. Ceux-ci disposaient à leur gré de toutes les charges qu'ils vendaient au plus

[1] *Histoire de France* de Pierre Mathieu.

offrant : « Il fallait, dit Davila lui-même, non seulement les courtiser et les servir quelquefois au delà de leur condition, mais souvent mesme les gagner à force d'argent. » L'expérience et l'intégrité étaient devenues des causes d'exclusion et de disgrâce. Les fonctionnaires, privés de toute initiative, n'étaient plus que des instruments passifs et inconscients, tour à tour sacrifiés à des successeurs plus complaisants et plus serviles.

Henri de Mesmes ne pouvait donc que se féliciter des circonstances qui l'éloignaient d'un milieu aussi indigne de lui.

« Après avoir remercié Dieu, dit-il, adverty ma femme, receu et honoré des compliments de plusieurs seigneurs de mes amys, *je me résolus d'embrasser gayement cette vie privée, mais non plus oisive*, me plonger profondément dans les estudes de bonnes lettres et libéralles disciplines auxquelles je me sens plus né que nourry, m'envelopper dans ces belles munitions de l'âme, couvrir mon esprit des galions de la raison et constance, affin que la douleur ne peult entrer dedans moy au deffaut du harnois. Voilà comme j'ai vescu depuis. »

La retraite de M. de Mesmes, comme celle de tout homme de sens et de cœur, devait être consacrée à l'étude et à la méditation. Il avait alors environ cinquante ans. Après avoir, pendant près de trente années, dépensé tout ce qui lui avait été donné de forces et de talents au service d'autrui, il allait enfin pouvoir appliquer ces dons précieux à des travaux dont rien ne viendrait plus troubler le paisible cours. Ainsi que la plupart des esprits vraiment supérieurs, Jean-Jacques de Mesmes professait un véritable culte pour les beaux-arts. Il avait rassemblé avec un soin jaloux non seulement des livres, mais de nombreux objets précieux par leur valeur ou par leur antiquité. Henri de Mesmes, qui partageait ces goûts délicats, accrut encore les collections que son père avait formées. Il fit rechercher en Italie et en Belgique les éditions rares et les manuscrits grecs, latins, arabes, coptes ou arméniens qui pouvaient s'y rencontrer, et forma ainsi une bibliothèque qui, de l'aveu de Passerat [1],

[1] V. les vers de Passerat intitulés : « *In bibliothecam Henrici Mesmii* » dans ses *Kalendæ Januariæ*, Paris, in-8°, 1597. Jean Passerat, né à Troyes le 18 octobre 1534, fit ses classes au collège du cardinal Le Moine et s'y lia intimement avec Muret et Ronsard. Il étudia le droit à Bourges, où professait alors Cujas et revint à Paris en 1569. Henri de Mesmes qui appréciait le mérite de Passerat, lui offrit chez lui une hospitalité dont il devait jouir jusqu'à sa mort. Pendant son séjour à l'hôtel de Mesmes, Passerat fit un cours de droit sur le titre *de verborum significatione* des Pandectes ; à la mort de Ramus, il obtint la chaire d'éloquence au Collège Royal. Passerat était, en outre, l'un des poètes français et latins les plus goûtés de son temps, et c'est à lui qu'on doit attribuer la plupart des vers qui se trouvent

de Turnèbe, de Marsile, de Fauchet, de Sainte-Marthe [1], devint bientôt l'une des plus célèbres du monde entier [2]. Après la mort de Louis Chaduc, conseiller au présidial de Riom, il acquit le cabinet de ce magistrat qui possédait des médailles d'un inestimable prix. De Mesmes retrouva, avec une véritable joie, ces trésors dont il avait été trop longtemps privé. Il s'empressa d'appeler de nouveau auprès de lui les hommes d'élite qui formaient son entourage habi-

dans la *Satyre Ménippée.* Il mourut en 1602 et fut enterré dans l'église des Dominicains de la rue Saint-Jacques. Le fils de Henri de Mesmes, Jean-Jacques, qui avait été l'élève de Passerat, lui fit ériger en 1603 un mausolée où sa reconnaissance envers son maître était consacrée par cette inscription : « *Johannes Jacobus Memmius Err. F. J. Jac. nepos, supp. libell. in Reg. Magist. discipul. præcept. kariss. monum. de suo faciendum curavit.* » On grava sur la tombe du poète les vers suivants qu'il avait pris soin de composer lui-même :

Hic situs in parva Janus Passertius urna
Ausonii Doctor regius eloquii.
Discipuli memores, tumulo date serta Magistri,
Ut vario florum munere vernet humus.
Hoc culta officio mea molliter ossa quiescent
Sint modo carminibus non onerata malis.
Veni, abii : sic vos venitis, abibitis omnes.

[1] V. *Scævolæ Sammarthani lucubrationum pars altera qua continentur Gallorum doctrina illustrium, qui nostra patrumque memoria floruerunt, elogia.* In-12 Augustoriti Pictonum, 1606. *Henricus Memmius*, p. 209.

[2] Henri de Mesmes ne se considérait que comme le dépositaire des merveilles typographiques qu'il possédait. La libéralité avec laquelle il les communiquait aux savants est affirmée avec autant de gratitude que d'autorité par Denis Lambin, dans la préface des *Commentaires sur Cicéron* qu'il dédia à de Mesmes ; il ajoute qu'il lui doit la meilleure partie de son ouvrage : « *Tu vero, quam habes omni librorum et calamo descriptorum et typis impressorum genere instructissimam ac refertissimam impensoque emtam bibliothecam, eam ita omnibus nostri ordinis hominibus patefacis, ut non tibi sed omnibus comparasse videaris. Ex ea, enim, antiquissima et fidelissima depromta exemplaria cum iis libenter ac jucunde communicas, quos exploratum habes et posse et velle fructus inde decerptos reip. impertire. Neque vero veteres solum tuas membranas ad communem omnium et publicam utilitatem confers, sed etiam auctoritate et gratia tua, quibus in primis flores, assequeris, ut si qui fortè antiqua aliqua habeant exemplaria quorum similia alia habeas, aut etiam non habeas, ipsi ultrò aut certe ad te admoniti et rogati, ad te deferant, ut vel iis utare pro tuis, vel eorum testimonio tuorum fides confirmetur... Ciceronem autem nostrum; hoc est tuum et meum : tuum quia primum te auctore et impulsore, deinde te adjutore et libros optimos ad rem conficiendam suppeditante, in hanc voluntatem curamque incubui; meum quia assiduitate, diligentia, perseverantia, labore, opera et fortasse etiam aliquo in his litteris usu ac judicio, rem susceptam ac receptam ad exitum perduxi... Hoc igitur totum, quantum quantum est, qualecumque est, Memmi, ex animo tibi, ut debeo, dono; quod abs te profectum est quodque tuo beneficio hic renovatus et veluti positis novus exuviis consecutus est Latinorum præstantissimus orator idemque philosophus : id tibi, bona fide, reddo.* » (*Commentaires sur Cicéron* de Denis Lambin, Paris, Rouille, 2 vol, in-4° 1566, p. 1.)

tuel et prit lui-même part à leurs travaux. Les manuscrits qu'il a laissés fournissent l'irréfutable preuve de son active collaboration [1]. « M. de Roissy n'estoit pas seulement l'un des plus sçavants, dit Jean Le Laboureur, mais il estoit l'amour et les délices des sçavants de son temps, parce qu'il les chérissoit et qu'il les favorisoit de tout son crédit et plus encore parce qu'il contribuoit, de sa rare érudition, de ses conseils, à la perfection de leurs ouvrages. »

Henri de Mesmes trouva dans le sentiment de sa liberté reconquise, de pures et vives jouissances que les honneurs de la cour ne lui avaient jamais fait goûter. Les jalousies et les vengeances dont

[1] Nous croyons devoir exposer ici l'index des principaux opuscules et fragments de Henri de Mesmes que nous avons trouvés à la Bibliothèque nationale au nombre des manuscrits de l'ancien *Fonds de Mesmes*.

1° Notes géographiques sur quelques lieux contestés des *Commentaires* de César avec plan et carte.

2° De l'oraison de Xénophon sur les louanges d'Agésilas (*autographe*).

3° Traduction de divers passages de Plutarque sur les éclipses de lune et de soleil (*autographe*).

4° Manuscrit autographe des Mémoires.

5° Fragments.

6° Discours sur la mort de M. le président de Marsan.

7° Discours pieux en latin (*autographes*).

(V. F. fr., n° 729.) On a encore de Henri de Mesmes un essai de traduction et de réfutation du discours sur la servitude volontaire d'Éstienne de la Boëtie qui commence par ces vers :

D'avoir plusieurs seigneurs, aucun bien je n'y voy;
Qu'un, sans plus, soyt le maistre et qu'un seul soit le roy.

Henri de Mesmes cultivait les Muses avec succès ; les pièces suivantes de Passerat font allusion à ses talents poétiques :

I

IN LAUROS H. MEMMII FRIGORE MORTUAS :

Laurus, amor Phœbi et faciem mutata puellæ,
Et etiam Phœbi Memmius alter amor :
Nec tamen absurdum, quod Memmii nuper in hortis
Aruit indigno Laurus adusta gelu.
Quid faceret Phœbus? Sic ipse hoc tempore friget
Auxilio, ut nequeat frondibus esse suis.

(*Kalendæ Januariæ.*)

II

IN HENRICUM MEMMIUM :

Olim Alcmena mirata est duos Amphitryones
Ignorans cupidi callida furta Jovis.
Lesbia cum Musis Sappho comes addita, fertur
Mnemosine natas enumerasse decem.
Te quoque, cum, Phœbo junctum, Latona videret,
Obstupuit, Phœbos visa videre duos.

(Ibid.)

il n'avait naguère que trop de sujet de redouter les conséquences ne pouvaient plus l'atteindre; les craintes et les scrupules qui l'assiégeaient s'étaient évanouis. Il remerciait la Providence d'avoir brisé des chaînes dont il lui eût été impossible de se dégager lui-même. « En ce nouveau repos, dit-il, libre d'envie et de passion, *franc de tout labeur, fors de celuy que j'employe à la culture de mon jardin et de mon esprit*, Dieu m'a faict beaucoup de grâces que je tiens plus chères et plus prétieuses que l'agitation continuelle des flots de la cour, en ses mœurs tant corrompues, tant *maritimes* [1], où souvent on pérille [2], tousjours on tremble. Premièrement, il m'a donné tant de résolution et de fermeté de cœur que, non seulement je mesprise et dédaigne cette inconstante et muable fortune qui guette et heurte nos volontés les meilleures et le plus souvent et le plus rudement, furiant sans discrétion, et tant plus à redouter quand plus elle se présente à nostre gré, mais encores je n'ay senty une seule poincte de ses assauts. Je ne me suis ny esmeu de son partement d'avec moy, ny empesché pour la rappeler, fesant estat que, *si j'ay perdu des moyens qui sembloient avoir de l'advantage et ornement beaucoup, j'en ay acquis qui, à la vérité, ont plus d'honneur et plus d'allégement.* »

Loin de se poser en censeur intolérant et atrabilaire, M. de Mesmes, qui n'aurait eu pourtant que trop de raisons pour mépriser ou pour haïr ses contemporains, prit la sage résolution de suivre « *gayement* » la voie qui lui était désormais tracée. Il ne voulut conserver au fond du cœur aucun souvenir amer ou douloureux du passé. Les plus cruelles souffrances physiques ne parvinrent pas à altérer sa sérénité. Atteint d'une ophthalmie qui le priva en partie de la vue, il ne proféra jamais ni une plainte ni un murmure. M. de Mesmes nous a confié le secret de cette force d'âme qui fit l'admiration de ses contemporains [3]. Son courage trouvait sa source dans

[1] Soumises à autant de fluctuations que les eaux de la mer.

[2] On court des périls.

[3] Passerat a célébré les vertus d'Henri de Mesmes dans les vers suivants :

De Mesmes je voudrois estre aussi bien disant
Que ceux de qui le chef de lauriers s'environne :
Méritant de porter une telle couronne
J'irois, de tes vertus, la gloire éternisant.
Mais ma Muse est trop pauvre et n'a, pour le présent,
Avec son bon vouloir, qui à toi s'abandonne,
Qu'un bonjour en papier : prends ce qu'elle te donne
Et ne t'ébahis pas d'un si maigre présent;
Car le dieu qui jadis enflammoit le courage
D'Homère et de Virgile à faire un haut ouvrage
Et ces beaux vers dorés qui resteront toujours,
Ne se voyant repu que de vaines caresses

des principes bien supérieurs à ceux qui inspirèrent le fameux défi du stoïque Caton. « Je me maintins, dit-il, en une constance si obstinée qu'on n'a jamais veu, en six moys de douleurs, ny une larme de moy ny ouy un seul gémissement; non pour me bander si avant que celuy qui disoit : « *Tu ne sçaurois faire, maladie, que je confesse que tu sois douleur* », mais résolu, par la grâce de Dieu et par mes estudes, que ce ne seroit la raison, à nous qui sommes mortels, si nous ne pouvions souffrir rien de mortel en nos corps ou en nos fortunes. Voilà le premier point en quoy *je reconnois que Dieu a bény ma vie privée et repos caché*, c'est en ce qui touche mon âme et mon esprit et toute l'habitude de ma personne. Encore m'a-t-il voulu rendre content en ce qui est le plus près de moy, qui estes vous, mon fils, à qui j'ay veu, en peu d'années, advenir trois contentements de prospérités mondaines les plus désirables, selon les souhaits des hommes. L'un est vostre réception en parlement en l'office de conseiller en iceluy, qui fust dès le moys d'aoust 1583, avec honneur, encores que ce fust en aage qui vous eust peu excuser. L'autre, vostre heureux mariage, au mesme jour de l'an révolu, avec une demoiselle d'honneur, de bon lieu et de force et santé autant que l'eussions peu désirer. Le tiers [1], une belle lignée, dont elle vous a accreu et fortiffié, de deux beaux garçons en mars 1586 et en juin 1587, puis une fille en octobre 1588, auxquels Dieu veuille donner les grâces de ressembler à leurs père et mère et bisaïeuls. »

L'énumération de toutes ces joies de famille nous montre combien les préoccupations de M. de Mesmes étaient devenues étrangères à toute ambition politique. Sous l'influence bienfaisante de cette vie paisible, l'ancien podestat de Sienne, l'ami du chancelier de L'Hospital, le négociateur du traité de Saint-Germain, s'était transformé en patriarche. Détournant ses yeux des choses du monde, il ne s'attachait plus qu'à donner aux siens le mémorable exemple d'une vieillesse vouée aux pures jouissances du travail et sanctifiée par l'exercice de toutes les vertus. Henri de Mesmes accepte les épreuves de la vie en philosophe, en chrétien, et c'est par des actions de grâces qu'il termine ses Mémoires. « Dieu, dit-il, nous a préservés contre la rude et mauvaise fortune; elle nous a ravallés [2], mais c'estoit elle qui nous avoit haussés : encore ne nous a-t-elle pas jettés à val,

D'eau bénite de cour et de vuides promesses,
Est devenu lui-même un donneur de bonjours.

(*Almanach des Muses*, t. VIII, p. 36.)

[1] Le troisième.
[2] Abaissés.

ains a soutenu nostre cheute des malins [1] qui nous renversoient. Elle nous a posés en terre, sur pieds, doucement, comme pour empescher que le coup de la cheute ne nous froissast. Je partiray [2] ce mauvais accident avec beaucoup de gens : et, puisqu'il y en a tant qui y partagent avec moy, ma part du gasteau en sera tant plus petite. Ce seroit à moy trop de répréhension de ne sçavoir les jeux de la variable fortune, et autant d'imprudence à ne les sçavoir supporter. Les fols en partent saouls, les sages sont toujours saouls d'y vivre; elle n'attend pas de remplir nos appétits : elle assouvit, quand il luy plaist, le sien. »

Cependant la guerre civile sévissait avec plus de violence que jamais. Le faible monarque qui avait méconnu la fidélité des plus désintéressés de ses conseillers fut réduit à fuir la capitale insurgée; la déchéance de Henri de Valois ayant été proclamée, la maison de Lorraine se vit investie du pouvoir qu'elle avait depuis longtemps convoité. Un jour, pendant le siège de Paris, un projectile lancé par une main inconnue vint faire explosion dans la chambre à coucher de M. de Mesmes, qui fut blessé par plusieurs éclats [3]. Les fureurs des factions n'épargnèrent donc même point les murailles sombres de ce vieil hôtel où l'existence d'un sage s'achevait dans l'isolement et dans l'oubli. L'ardent patriotisme qui avait toujours animé Henri de Mesmes lui faisait ressentir très vivement les cruelles épreuves réservées à son pays; la mort de ceux qu'il avait aimés lui causait presque un sentiment d'envie; il ne souhaitait plus que d'aller les rejoindre pour échapper au douloureux spectacle de tant de cala-

[1] Des méchants.

[2] Je partagerai.

[3] Passerat a consigné dans les vers suivants le souvenir de l'intrépidité de son protecteur :

IN PILAM ÆNEAM QUÆ, PERRUPTO UTROQUE CUBICULO HENRICI MEMMII EUM QUOQUE DISTRINXIT, CUM LUTETIA OBSIDERETUR :

Tormenti increpuit nuper cum terror aheni
Immanique Lares contremuere pila.
Perstrinxitque sinus et pectora summa sedentis
Fulminei nubes pulverulenta mali
Quis tibi non timuit, nisi tu, discrimine tanto?
Aonii pallor venit in ora chori.
E digitis Phœbi recidit lyra curva remissis :
Delapsa est trepida Palladis hasta manu.
Quam pene Elysias, Memmi, modo vidimus umbras
Cumque tua absumpta est nostra salute salus?
Insidias cæcæ laqueosque et retia sortis
I, spera humanum posse cavere genus :
Ut terræ effugias, vastique pericula ponti
Aerias carpunt ferrea fata vias.

(*Kalendæ Januariæ.*

mités. « Ce grand citoyen, écrit Scévole de Sainte-Marthe, *si jaloux de l'honneur du nom français, fut mortellement atteint par les malheurs de sa patrie.* » Il n'eut pas le temps de jouir des bienfaits du règne de ce prince justement populaire, dont l'épée victorieuse rendit à la France pacifiée le rang qui lui était dû dans le concert européen. Le 1er août 1596, Henri de Mesmes, âgé de soixante-quatre ans, quitta sans regrets et sans angoisses l'existence qu'il avait supportée sans faiblir[1]. Le but qu'il s'était tracé en écrivant

[1] Passerat composa l'épitaphe suivante pour Henri de Mesmes :

I

Memmius hic situs est, veteris gloria gentis,
Deliciæ Phœbi Pieridumque decus.
Si quid opus titulis, summos ascendit honores.
Cultum erat eximiis artibus ingenium,
Non veræ virtutis egens : maturus et ævi
Unam ac bissenas vidit Olympiadas.
Non obiit qui sic obiit : manet atque manebit
Fama, usque Aonio concelebranda choro.
Jure ergo ante omnes tellus hæc sacra superbit
Quod tanti cineres contegit una viri.

II

Memmius Henricus jacet hic : si cetera nescis
Quid legis hæc? nota est littera nulla tibi.
(*Kalendæ Januariæ.*)

Voy. également *Scævolæ Sammarthani lucubrationum pars altera qua continentur Gallorum doctrina illustrium qui nostra patrumque memoria floruerunt, elogia. Henricus Memmius*, p. 209, in-12. Augustoriti Pictonum, 1606. Henri de Mesmes laissa une fille, Judith de Mesmes, et un fils, Jean-Jacques, le disciple de Jean Passerat, qui devint conseiller au parlement, maître des requêtes, doyen du Conseil d'Estat et père d'Henri II de Mesmes, de Jean-Antoine, seigneur d'Irval et de Claude, comte d'Avaux. Mlle de Mesmes épousa M. de Barillon de Mancy, conseiller au parlement; leurs fils, MM. de Barillon et de Morangis, suivirent également la carrière de la robe. C'est à Judith de Mesmes alors enfant, que Jean Passerat dédia ces vers :

I

ÉTRENNES A JUDITH DE MESMES, SUR UNE ROSE DE SOYE :

Au milieu de l'hiver fascheux et mal plaisant,
Je vous offre une rose, agréable présent,
Et le devez aymer comme semblable chose.
Vous n'estes qu'un bouton : un jour vous serez rose.

II

A JUDITH DE MESMES, AGÉE DE SIX ANS :

Plus de vers vous méritez
Veu les grâces et beautés
Que le Ciel vous a données :
Mais blasmer ne m'en devez,

l'histoire de sa vie fut rempli au delà de ce qu'il avait pu désirer. Les diplomates, les savants, les jurisconsultes que la maison de Mesmes a donnés à la France ont prouvé par leurs actes qu'ils n'étaient point indignes de celui qui avait porté si haut l'honneur de leur nom. Ils ont pénétré le véritable sens de ces belles paroles de leur aïeul que nous répéterons ici : « Seulement ai-je remis par ordre *ces petits Mémoires*, afin qu'en ramentevant le passé, je me représente parfois les grâces que Dieu m'a faictes et les maulx dont il m'a préservé, puis après moy, *que vous, mon fils, par la lecture de ma vie, vous ayez un exemple domestique pour craindre Dieu, suivre la vertu et mespriser la fortune.* »

Après la mort d'Henri Ier de Mesmes, les précieuses collections qu'il s'était plu à former avec tant de sollicitude, passèrent entre les mains de son fils Jean-Jacques II, qui, à son tour, les transmit à Henri II de Mesmes, l'un des magistrats les plus instruits de son temps. Tallemant des Réaux déclare qu'il était « l'homme de la robe qui avoit le plus bel esprit et qui escrivoit le mieux en françois. » « Si vous jetez les yeux sur luy, dit le père Jacob, il esblouit les plus sçavants : si vous contemplez son intégrité, sa vie est une perle sans tache; si vous pesez sa dignité, il est des premiers du plus auguste parlement du monde. Or donc, toutes ces qualités, avec l'affection qu'il a pour les livres, le rendent amateur des sciences et des lettres, et ainsy il a faict sa bibliothèque l'une des plus accomplies de Paris. »

Henri II de Mesmes consacra une partie très importante de ses revenus à accroître les richesses que ses ancêtres lui avaient léguées, et fit rechercher à grands frais des manuscrits grecs et orientaux jusque dans les pays les plus éloignés. Le célèbre Naudé, chargé par le président du soin et de la garde de ses livres [1], affirme qu'il entretint dans ce but un commerce épistolaire assez suivi avec un orfèvre français établi à la cour du Grand-Mogol [2]. Après Henri II de Mesmes, la bibliothèque échut à son frère Jean-Antoine, également président au parlement, et décédé, en 1673, à soixante-quinze ans; puis au fils de celui-ci, Jean-Jacques III, investi des mêmes fonctions de son père, et mort le 9 juillet 1688, et enfin à Claude, comte d'Avaux, le grand négociateur des traités de Munster et d'Osnabrück. Ce diplomate prit l'initiative de la dis-

Ains dire que vous avez
Autant de vers que d'années.

[1] Gabriel Naudé composa pour Henri de Mesmes l'*Advis pour dresser une bibliothèque*.

[2] « Les missives de cet artisan, ajoute Gabriel Naudé, estoient de coton rouge et enfermées dans de longs estuys faicts avec des roseaux. »

persion des divers éléments de cette bibliothèque, alors regardée comme sans rivale. En 1706, la plupart des livres imprimés qui la composaient furent mis en vente. On en trouve l'énumération à la suite du catalogue des volumes de la collection d'Émeric Bigot, conseiller au parlement de Rouen, qui parut sous le titre de *Bibliotheca Bigotiana*, chez Jean Baudot, à Paris. Ainsi que le remarque fort justement, Prosper Marchand [1], on pourrait appliquer le *fronti nulla fides* du poète à cet opuscule menteur qui aurait dû être intitulé : « *Bibliotheca Bigotiana imo et Memmiana.* »

« Mais ce fut, ajoute Marchand, ce qu'on affecta de cacher avec tant de soin qu'on ne se fit aucun scrupule de gâter la reliure de tous ces livres où se trouvèrent les armes de MM. de Mesmes [2], en en faisant enlever, avec un fer taillé exprès, le morceau de cuir qu'elles occupoient. Cette précaution fut néanmoins inutile, car l'empreinte de ces armes paraissait encore assez sur le carton de quelques-uns de ces livres pour découvrir ce vain mystère, et tout Paris se mocqua de cette mauvaise finesse. Un des principaux ornements de cette belle bibliothèque estoit un magnifique recueil d'auteurs classiques, tous d'édition d'Alde Manuce, la pluspart imprimés sur vélin, ornés de très belles miniatures et lettres peintes, et enrichis de cette reliure si révérée des sçavants de France à cause de l'inscription : « *Johannis Grollerii et amicorum.* » Malheureusement cela tomba entre les mains d'un gredin de notaire, qui n'achetoit des livres que pour en tapisser un cabinet, et qui, absolument incapable de connoistre le mérite de ceux-là, les fit impitoyablement dépouiller de ces vêtements précieux et respectables pour les revêtir de reliures modernes, plus brillantes à son gré ; attentat véritablement digne de l'indignation des honnêtes gens, et qui méritoit incontestablement mieux la berne et les estrivières que celui de ce vieillard du Boccalin, qui s'amusoit à lire des chansons et des madrigaux avec des lunettes. »

Quelques années après la mort du comte d'Avaux, ses deux filles, la duchesse de Lorges et la marquise d'Ambré, vendirent à la bibliothèque du roi six cents manuscrits provenant de la succession de leur père. L'abbé Sallier fut chargé par M. de Chauvelin, alors garde des sceaux, de classer ces précieux documents. Les deux cent vingt-neuf volumes contenant la collection de négociations de M. d'Avaux, furent placés au dépôt des archives du département des affaires étrangères. L'ensemble des pièces qui avaient trait à la jurisprudence et aux belles-lettres, demeura définitivement acquis à la

[1] *Histoire de l'Imprimerie*, par Prosper Marchand, in-4°. La Haye, 1740, t. Ier, p. 95.
[2] V. p. 202, note 4.

bibliothèque royale et forma un fonds spécial sous le nom de ses anciens possesseurs. Tel fut le sort de ce monument d'érudition, de science et de goût, qu'une dynastie d'hommes supérieurs avait mis près de deux siècles à élever.

Henri de Mesmes fut inhumé aux Grands-Augustins de Paris, dans la chapelle funéraire de sa famille. L'église de ce monastère, achevée sous le règne de Charles V et détruite à la fin du siècle dernier, avait été décorée par Germain Pilon, et renfermait les mausolées d'un grand nombre de personnages célèbres [1], parmi lesquels nous ne citerons que Philippe de Commynes, Guy Du Faur de Pibrac et Remy Belleau. Jean-Jacques II de Mesmes composa l'épitaphe suivante, qu'il fit graver sur la tombe de son père :

Deo Optimo Maximo.

Memoriæ, quieti perpetuæ Henrici Memmii, clarissimi viri, ab interioribus aulæ consiliis Navarræique Regis et Reginæ Cancellarii, inter arma civilia pro regni salute Legationibus fideliter obitis, de patria benemeriti concordiæque auctoris et vindicis, litterarum patroni, eximiis moribus, artibus instructi, ingenio, judicio, eloquentia prestantissimi : cujus nomen utriusque linguæ doctissimorum hominum scriptis celeberrimum, a nemine tamen satis pro dignitate laudatum : hunc pietatis ergo titulum Johannes Jacobus Memmius, libellorum supplicum in Regia magister, patri incomparabili filius mærens posuit. Vixit annos LXV. Obiit kalendis sextilibus, anno a Virginis partu, M. D. XCVI.

Auctorem pacis, te pax æterna sequatur! « O toi qui procuras à ta patrie les bienfaits de la paix, jouis, à ton tour, d'un repos éternel ! »

C'est assurément la plus belle oraison funèbre qu'un diplomate puisse souhaiter.

M. de Mesmes, nous l'avons vu, a composé ses Mémoires pour son fils ; mais chacun de nous ne les pourrait-il pas croire écrits pour lui ? Unis à travers les âges par une sorte de parenté morale, les honnêtes gens sont, en effet, jusqu'à un certain point, solidaires les uns des autres. Le seizième siècle n'est pas, hélas ! la dernière période troublée de notre histoire. Chaque temps a ses heures de

[1] On peut voir encore au Louvre, dans les salles affectées au musée des sculptures de la Renaissance, quelques-uns des bas-reliefs de Germain Pilon qui décoraient la chaire de l'église des Grands-Augustins, ainsi que les effigies funéraires de Philippe de Commynes, de sa femme et de leur fille, la comtesse de Penthièvre. Les tombes des membres de la famille de Mesmes ont disparu : elles se trouvent, peut-être, dans ces magasins de Saint-Denis ou de Versailles qui contiennent encore de si précieux monuments de l'histoire du vieux Paris, soustraits, on ne sait dans quel but, aux recherches et à l'étude des travailleurs.

crise et de tourmente, où les âmes animées d'un commun amour du bien éprouvent le besoin d'être soutenues par un de ces fortifiants exemples qui, ainsi que le dit Henri de Mesmes, les excite « à craindre Dieu, à suivre la vertu et à mespriser la fortune. »

C'est donc aussi, sans le vouloir, pour la postérité que M. de Mesmes a parlé. Sa philosophie charitable et débonnaire, sa foi simple et douce, portent en elles plus d'un enseignement précieux. Le bon sens et la tolérance sont de tous les temps, mais les actes de leurs représentants restent parfois ensevelis dans ces ombres du passé où dorment tant de grandes mémoires jusqu'à l'heure de la justice ou de la réparation. La gloire ne fut que trop souvent l'apanage exclusif de ces génies sans frein et sans mesure, qui n'ont établi leur domination que sur la ruine de leurs contemporains et sur l'asservissement de leur patrie.

Ces lauriers trempés dans le sang et dans les larmes ont fait horreur à Henri de Mesmes. En cherchant à réparer les maux que la guerre civile avait causés, il sut conquérir une renommée à la fois plus chrétienne et plus durable. « Je ne sçaurois mieux finir l'histoire de cette cruelle et sanglante guerre, écrit Jean Le Laboureur, que par la louange de M. de Malassise, qui aida à la terminer; et c'est un devoir d'autant plus grand, dans le temps où j'escris, que je puis asseurer à celuy qui rendra le mesme office à la France, plus d'éloges et plus de gloire qu'aucun prince de nostre siècle n'en sçauroit acquérir par les plus illustres conquestes. On est tousjours en droit de douter si les plus grands capitaines ne sont point aussitost nés pour la ruyne que pour le bien de leur patrie, et si l'on ne doit pas imputer à leur ambition tout ce qu'ils feignent d'avoir entrepris pour sa défense. Mais on ne se peut tromper de croire et de publier que ceux qui procurent la paix sont de véritables héros que Dieu a faict naistre pour le salut du public, et qu'il a mis en eux toutes les qualités nécessaires pour un si grand bien. C'est un employ dont l'heureux succès est à préférer à tous les titres qu'on peut remporter dans la profession des armes, et dont la mémoire doit estre plus précieuse que toutes les dignités de la guerre. »

Plus le monde vieillira et plus il inclinera à partager cette opinion que le progrès est dans la concorde et dans la paix. Un hasard heureux nous a mis sur la trace d'un de ces esprits loyaux et sincères qui n'ont aimé que le vrai et pratiqué que le bien. Ne refusons pas à Henri de Mesmes le tribut que lui doit notre reconnaissant souvenir; saluons en lui l'un des plus dignes soutiens de ces chères et saintes traditions d'honneur qui, dans la suite des âges, ont fait la grandeur et la consolation de la patrie.

Édouard Fremy.

LA RACE FRANÇAISE

DANS L'AMÉRIQUE DU NORD [1]

V. L'émigration canadienne aux États-Unis. — VI. Un essai de protectionisme au Canada. — VII. La colonisation du Nord par les Canadiens, la vie du défricheur. — VIII. Les Sociétés de colonisation. — IX. Le rôle du clergé et des Ordres religieux. — X. Le Far-West canadien. — XI. La volonté et l'instinct dans les migrations des peuples modernes.

Avant même que la vallée du Saint-Laurent fût complètement peuplée, les Canadiens, en raison de la fécondité de leurs familles, fournissaient un nombre considérable de jeunes gens, qui se lançaient en avant et allaient partout se faire les pionniers de la civilisation. Nous les étudierons bientôt sur les bords de l'Ottawa et jusque dans le Nord-Ouest où, par leurs alliances avec les Peaux-Rouges, ils ont formé une population de métis, qui a préparé les voies à la colonisation régulière du Manitoba : ce que l'on sait moins, c'est que ce sont eux qui ont ouvert le *Far-West* aux Américains. On ne saurait trop le redire aux Français, oublieux de leurs gloires nationales, ce sont nos ancêtres du dix-septième siècle, les Joliet, les Marquette — un Jésuite — les Cavelier de la Salle, qui ont découvert le cours du Mississipi; ce sont nos missionnaires qui, au milieu des sauvages, ont fondé les premiers postes à l'abri desquels les *settlers* ont fait leurs défrichements; ce sont nos soldats qui ont élevé les forts de Frontenac, aujourd'hui Kingston, de Vincennes, de Saint-Louis, la future métropole de l'Ouest; ce sont encore deux Français, le sieur de la Vérendrye et le P. Arnaud, qui ont découvert les montagnes Rocheuses et frayé le chemin où nos coureurs de bois se sont bien vite engagés. Dès le commencement du dix-huitième siècle, presque toutes les peuplades des Peaux-Rouges avaient été converties par les Récollets et les Jésuites; ces derniers même avaient fondé, en 1720, un collège au milieu des prairies des Illi-

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 mai 1881.

nois : Notre-Dame de Cascaquias. La science, devenue plus équitable, rend maintenant justice au génie colonisateur des anciens Français ; ce n'est plus seulement M. Rameau, c'est un historien américain, un Bostonien, le descendant de ces ennemis acharnés des Canadiens, M. Parkman, qui proclame leur supériorité à ce point de vue sur les Puritains de la Nouvelle-Angleterre [1].

Les Canadiens de nos jours ont dignement continué cette action civilisatrice de la vieille France. Il faut lire, dans les charmants récits de M. Joseph Tassé, les biographies de ces *Canadiens de l'Ouest*, qui, hardis pionniers, ont suivi les traces des anciens chasseurs, ont jeté les fondements de Chicago, de Saint-Paul, de Milwaukie, de Dubuque, de Galveston au Texas. Ce n'est pas là une petite gloire, et ils méritaient bien un pareil historien. Ce sont eux qui ont franchi les montagnes Rocheuses et formé le noyau des premiers établissements de l'Orégon, de Van Couver et de la Colombie britannique. Ils ont ouvert à la civilisation américaine ces pays qui étaient encore, il y a quarante ans, un mystérieux inconnu ; mieux que cela, ce sont eux qui y ont formé les premières paroisses catholiques, appelé les premiers évêques, reprenant ainsi la mission providentielle remplie à la fin du siècle dernier par les malheureux Acadiens dans la Nouvelle-Angleterre [2].

Leurs établissements ont été constamment renforcés par un courant d'émigration, qui ne s'est jamais arrêté. Les villes à moitié française de Détroit et de Sault-Sainte-Marie indiquaient la route du Grand-Ouest à tous les jeunes gens qui se trouvaient trop à l'étroit dans la vallée du Saint-Laurent.

Des groupes canadiens se sont ainsi formés dans tout le Far-West.

L'État de l'Illinois, dit M. Joseph Tassé, compte une population française compacte, établie principalement à Chicago et dans les localités environnantes. Il y a environ vingt mille Canadiens dans le Minnesota et autant dans le Michigan. Dans le premier de ces États, ils sont agglomérés en grande partie à Saint-Paul, à la chute Saint-Antoine, au Petit-Canada, au Lac-qui-parle et à l'Aile-du-Corbeau. Le seul comté de Monroe au Michigan, renferme au moins huit mille Canadiens... La population française du Wisconsin est non moins nombreuse que celle de ces deux États, mais elle est beaucoup plus éparse, ce qui peut faire craindre son absorption à certains endroits.

On trouve encore des milliers de Canadiens dans l'Ohio, l'Iowa, le

[1] Voy. ses ouvrages *The French pioneer, the old regime in Canada.*

[2] Voy. l'article de M. de Bonnechose dans *le Correspondant* du 15 décembre 1880.

Dacotah, le Colorado, le territoire de Washington, le Kansas, le Missouri, l'Arrizona, et jusqu'au Nouveau-Mexique. Bon nombre sont aussi dispersés en Californie... Somme toute, nous ne croyons pas faire erreur en estimant à environ deux cent mille âmes la population franco-canadienne répandue dans les États américains occidentaux [1].

Dans ces États, les Canadiens se livrent surtout à l'exploitation et au travail des bois, qui est leur industrie nationale par excellence. Bon nombre sont devenus propriétaires, et l'on en retrouve jusque dans les colonies catholiques de l'évêque de Saint-Paul. La plupart, grâce aux missionnaires français, qui les ont cherchés dans les profondeurs de l'Ouest, puis grâce aux prêtres Canadiens qui sont venus organiser des paroisses, ont conservé la religion et la langue de leurs pères. Mais quand ils sont trop dispersés, ils perdent l'usage du français. Sans doute, le voyageur est charmé, de trouver, au milieu des Illinois, de petites villes comme Bourbonnais, qui sont des centres canadiens pleins de vie, d'y voir un collège de frères de Saint-Viateur et une colonie des sœurs de la Congrégation de Montréal. Mais ces petites oasis doivent fatalement finir par se fondre dans la population américaine. Au commencement, les Canadiens, qui étaient les plus anciens habitants, jouaient un rôle fort important dans la formation politique de ces nouveaux États et occupaient de nombreux sièges dans les assemblées législatives. Mais leur importance relative va toujours en diminuant, et ils ne comptent plus que pour bien peu de chose au milieu des vingt millions d'âmes, qui composent la population des Etats de l'Ouest, d'après le dernier recensement. Leurs colonies sont d'ailleurs dispersées et fort éloignées de la province de Québec, avec laquelle elles ne peuvent avoir que des communications intermittentes; leur absorption n'est qu'une affaire de temps, malgré les renforts constants que leur apporte l'émigration. Naturalisés citoyens américains, ils prennent une part active à la vie politique du pays. Le bien-être dont ils jouissent, la facilité qu'ils ont à devenir propriétaires, ne font qu'activer ce résultat.

Une autre branche de l'émigration canadienne non moins importante s'est fixée dans l'État de New-York et dans la Nouvelle-Angleterre. Elle date de l'insurrection de 1837, après laquelle un certain nombre de jeunes gens compromis par Papineau durent chercher un refuge aux États-Unis [2]. Puis, au fur et à mesure que l'industrie

[1] *Les Canadiens de l'Ouest*, Introduction, t. Ier, p. 16 et suiv.

[2] Pour être exact il faut constater que quelques familles françaises s'étaient établies dès le milieu du XVIIIe siècle dans le nord des États actuels de New-York et de Vermont. Mais leurs descendants auraient été

manufacturière s'y développa, l'appât des salaires élevés qu'elle offrait, a peu à peu attiré les fils de famille, à qui pesait la discipline domestique, tous ceux qui préféraient la vie urbaine à l'exploitation des bois pendant l'hiver, et enfin la catégorie très nombreuse des pauvres habitants, qui s'endettent et sont obligés de vendre la terre paternelle.

Le recensement de 1870 constatait la présence de soixante-dix-neuf mille Canadiens dans l'État de New-York, de soixante-dix mille dans le Massachussetts. Depuis lors l'émigration n'a pas cessé. Les meilleures autorités évaluent à environ *cinq cent cinquante mille* le nombre des Canadiens et de leurs descendants, qui sont fixés aux États-Unis. Sur ce nombre près de trois cent mille sont concentrés dans les sept États de New-York et de la Nouvelle-Angleterre, et forment ainsi une fraction considérable relativement de la population [1].

Une émigration aussi nombreuse est, on le comprend, une grande cause d'affaiblissement pour le Canada. Ces cinq à six cent mille âmes, établis sur les terres du *Dominion*, auraient augmenté d'un cinquième sa population totale et doublé la force de l'élément français, qui serait aujourd'hui absolument prépondérant dans la confédération.

Mais cette pénétration de la race française dans les États-Unis est aussi fort importante dans un autre sens pour la grande république. Etant donnée sa fécondité supérieure et la disparition graduelle de l'élément purement yankee, on peut envisager le jour

complètement *américanisés*, s'ils n'avaient pas été rejoints par l'émigration canadienne contemporaine.

[1] Nous empruntons ce chiffre à un article de l'*American Catholic quarterly review* d'octobre 1879. C'est à peu près l'évaluation à laquelle arrive M. Ferdinand Gagnon, qui a fait une étude spéciale de cette question. A la Convention de Québec, un orateur a cru pouvoir le réduire à 250 000 en se fondant sur les calculs de M. Taché, que nous avons cités plus haut. Ces calculs nous donnent uniquement le chiffre des Canadiens qui ont émigré depuis un siècle. Or ici, il s'agit d'établir le chiffre des Canadiens et de *leurs descendants* fixés aux États-Unis. Les *census* américains ne peuvent pas nous aider à résoudre cette question, car à la différence de ceux du Canada, ils ne constatent pas *la nationalité*; ils se bornent à relever les individus nés à l'*étranger* par contrée d'origine et les natifs nés de parents étrangers, mais sans constater la nationalité de ceux-ci. Nous sommes d'autant plus portés à accepter le chiffre de l'*American Catholic quarterly*, que dans le seul État du Massachussetts, le *census* de 1875 a relevé 86 022 personnes nées au Canada, sans compter leurs enfants nés aux *États-Unis*. On comprend, du reste, que les évaluations de la population canadienne aux États-Unis varient suivant qu'on y comprend seulement ceux qui ont conservé la langue française ou tous les descendants des émigrés et des premiers colons de l'Ouest.

où New-York et la Nouvelle-Angleterre se partageront entre les deux grands peuples catholiques, les Canadiens et les Irlandais [1].

Ce serait là une réalisation inattendue des grandes pensées de Champlain, de Mgr de Laval, et des orateurs catholiques que nous entendions, le 24 juin dernier, aux fêtes de Québec. L'on comprend que les perspectives d'un pareil résultat animent singulièrement les esprits enthousiastes.

Il est donc intéressant de se rendre compte de l'état moral et social de cette population canadienne, surtout de celle des États de la Nouvelle-Angleterre, la seule assez compacte pour pouvoir peser réellement sur les destinées de la république américaine.

Les émigrants canadiens appartiennent exclusivement, nous l'avons dit, à la classe la plus pauvre ; ils viennent aux États-Unis, sans ressources aucunes, pour trouver dans les manufactures ce travail qui n'exige ni outils ni connaissances techniques, et que leur patrie ne leur offre pas. Jusqu'à ces derniers temps, ils avaient tous au début l'esprit de retour et l'espérance, après avoir amassé un pécule, de revenir sur les bords du fleuve cher à leur enfance. Quelques-uns ont réalisé ce rêve; et dans la plupart des villages canadiens on trouve de ces favorisés de la fortune, jouissant vivement du bonheur d'avoir reconquis la terre natale. Mais ils sont le petit nombre.

La condition des ouvriers des manufactures dans les États de l'Est n'a rien de très avantageux. Le salaire y est livré à toutes les oscillations de l'offre et de la demande. Assez élevé quand l'industrie est prospère, comme en ce moment, il tombe fort bas et manque tout à fait dans les périodes de dépression; l'on n'a pas encore

[1] Le sixième rapport du bureau des statistiques du travail du Massachussetts a traduit d'une façon mathématique la supériorité des familles canadiennes et irlandaises sur les familles américaines. Les premières comptent en moyenne 5,59 et 5,80 membres, tandis que les familles américaines n'en ont que 4,33. Les Allemands occupent une position intermédiaire avec le chiffre de 5,50. Un autre document porte le nombre moyen d'enfants nés vivants des mères irlandaises à 5,03, des canadiennes à 4,78, des allemandes à 4,23, des femmes du Massachussetts à 3,52. L'écart serait encore plus marqué, si on avait exclu des familles américaines celles qui sont composées d'Irlandais ou de Canadiens catholiques nés aux États-Unis.

Le résultat est qu'en 1874, sur le chiffre total des naissances du Massachussetts, on comptait seulement 38,89 pour 100 naissances de parents américains contre 48,43 naissances de parents d'origine étrangère, et 12,68 pour 100 naissances de parents dont l'un est étranger. Ces chiffres montrent que dans un temps donné la population de cet État sera complètement renouvelée par les Irlandais, les Canadiens et les Allemands.

perdu le souvenir des quatre années de misère, qui ont suivi la grande crise de 1873.

En prenant les salaires moyens des ouvriers, tels qu'ils existaient dans l'été de 1880 (ils oscillaient alors entre 7 fr. 50 et 10 fr. par jour), l'ouvrier de la Nouvelle-Angleterre a sans doute de quoi se nourrir largement et se vêtir *modestement*. Mais les loyers sont exorbitants et le moindre *superflu* est très coûteux [1]. Or la façon dont un budget ouvrier s'équilibre varie infiniment selon les familles. Celles qui ont de nombreux enfants, et c'est le cas des Canadiens, n'arrivent que bien juste à joindre le commencement à la fin de l'année. D'ailleurs, les Canadiens, habitués à l'abondance de la vie rurale dans leur pays généreux, et portés comme leurs ancêtres à la *braverie*, sont loin d'avoir les sévères habitudes d'économie que les Allemands et les Irlandais, les premiers surtout, ont la sagesse de conserver dans le nouveau monde. Quoique assez sobres, ils ont rarement la vertu de prendre le *pledge* des sociétés de tempérance. Aussi, la plupart des émigrants Canadiens végètent tristement et élèvent péniblement leurs enfants, sans jamais arriver à amasser le pécule qui les affranchirait. Très peu, *dans cette partie des Etats-Unis*, achètent une terre : ceux qui réussissent le mieux deviennent petits marchands.

La vie des manufactures, avec sa régularité monotone et son travail épuisant, fait bientôt perdre sa gaieté et sa vivacité d'esprit naturelles au fils de l'*habitant* des belles paroisses du Saint-Laurent. Il reste d'ailleurs un étranger pendant longtemps et est regardé par les Américains, à cause de son origine et de sa langue, comme une population inférieure : la différence de langage le place même encore au-dessous de l'Irlandais. Dans les fabriques, on lui impose souvent un nom anglais. Un Lapierre devient un *Stone;* un Blanc, un *White;* un Lenoir, un *Black*.

Les *Trades-Unions* composées d'ouvriers allemands ou irlandais et plus ou moins imbues de l'esprit socialiste leur déclarent la guerre. Au moi de mars 1881, la *Chicago Trade and Labor Union* a adopté une résolution rédigée dans des termes insultants contre l'*importation* des artisans Canadiens-Français ! Des appréciations fort malveillantes pour eux se sont à la même époque produites dans un document émané du chef du bureau des statistiques du travail du Massachussetts.

Dans ces conditions, bon nombre de Canadiens ont oublié leur patrie, et les écoles communes faisant leur œuvre, ils se sont fondus

[1] Qu'on nous permette de renvoyer aux articles que nous avons publiés dans *le Correspondant* des 10 et 25 octobre et 10 novembre 1879, sur la condition des ouvriers des manufactures aux États-Unis.

dans la grande alluvion américaine. Malheureusement en perdant leur nationalité, ils perdent souvent aussi leur foi religieuse. Elevés par un clergé qui les traite avec une grande douceur, au milieu d'institutions toutes imprégnées de catholicisme, ils n'ont pas la puissance de résistance, à laquelle des siècles de persécution ont façonné l'Irlandais. Quand ils n'ont pas de prêtres de leur langue, la corruption morale, qui déborde dans le milieu protestant, fait peu à peu tomber leur foi dans une douloureuse léthargie, et à la seconde génération ils sont perdus pour le catholicisme.

Voilà la triste histoire de bien des familles émigrées; heureusement, depuis quinze ans, ces dangers ont été fort atténués par la création de paroisses canadiennes. Quelques prêtres zélés, vers 1860, commencèrent à aller rechercher les émigrés. Ils trouvèrent heureusement appui chez les missionnaires français, que l'on rencontre partout aux États-Unis. Ceux-ci reconnurent bien vite la nécessité absolue de constituer des *congrégations* nationales pour les Canadiens; ils surent la faire comprendre aux évêques américains, qui croyaient d'abord pouvoir les réunir dans les mêmes paroisses avec les Irlandais. La différence de langage et aussi la lamentable antipathie, qui existe entre les deux races, en faisaient une impossibilité. Mgr de Gœsbriand, évêque de Burlington dans le Vermont, a eu un rôle considérable dans cette grande œuvre, et avec lui Mgr Druon, vicaire général forain à Saint-Albans. Ce vénérable prêtre, d'un esprit remarquablement ouvert à toutes les nécessités de la vie moderne, eut, en 1868, l'idée de publier un petit journal, *le Protecteur canadien*, destiné à grouper les émigrés. Le bien fait par cette feuille de format fort modeste a été immense; partout elle a été réveiller la foi et le sentiment national chez ces pauvres dispersés. Nous connaissons un homme éminent, fils d'un émigré de 1837, né à Buffalo, et qui, élevé dans les *common schools*, ignorait la langue maternelle. Brillant officier pendant la guerre de la Sécession, il était devenu, comme tant d'autres, exclusivement Américain. Un jour, la Providence fit tomber entre ses mains un numéro du journal de Mgr Druon. A cette vue, je ne sais quel merveilleux instinct de la patrie perdue se réveilla dans son âme; comme Daniel au milieu de Babylone, il voulut redevenir Français; il apprit la langue de ses parents, et il est maintenant l'un des premiers écrivains catholiques des États-Unis et l'honneur de sa nationalité.

Aujourd'hui dans toutes les localités où les Canadiens sont en nombre, on trouve une paroisse dirigée par un prêtre, venu du séminaire de Montréal ou de celui de Québec. Il faut se reporter à ce qui se passe en Orient pour comprendre la haute mission que

remplit le curé canadien aux États-Unis. Il a la charge des intérêts temporels presque autant que des spirituels : c'est lui qui bâtit l'église, qui fonde des écoles catholiques et des hôpitaux, en prenant sur sa tête des responsabilités financières énormes; parfois il obtient des manufacturiers quelques mesures indispensables pour la dignité et la moralité des ouvriers; et l'on voit l'orgueil du capital, nulle part plus grande qu'aux États-Unis, s'incliner devant l'influence morale d'un prêtre. C'est encore le curé qui donne la vie à la société de Saint-Jean-Baptiste, au petit cercle littéraire qui groupe les émigrés, leur sert de société de secours mutuels, les aide à se défendre contre les autres races et conserve un peu de vie intellectuelle dans la lourde atmosphère de la vie manufacturière [1]. Plus encore que dans la mère patrie, s'il est possible, il est l'homme de la nationalité comme de la religion.

Au curé vient se joindre le médecin, mais à un rang social bien inférieur. Avec le goût tout français qui règne chez les Canadiens pour les carrières libérales, leurs cinq écoles de médecine créent chaque année plus de docteurs que la population ne fournit de malades. Les États-Unis offrent un débouché tout trouvé à ces jeunes gens en quête de clients. Nous n'affirmerions pas que leur diplôme vaille celui de l'école de Paris, mais l'excellente éducation qu'ils reçoivent à l'université de Laval ou à l'hôtel-Dieu de Montréal, en fait généralement des guides sûrs pour les familles et ils contribuent notablement à maintenir les bonnes mœurs chez les émigrés.

Le troisième personnage du groupe canadien est le journaliste. La presse canadienne française s'est fort multipliée dans les États

[1] Quelques articles du règlement de la société Saint-Jean-Baptiste de Fall-River, ville manufacturière de 25 000 âmes dans le Massachussetts, donneront une idée des besoins auxquels répondent ces sociétés :

Art. 1er. — Le but de cette association est de consacrer d'une manière solennelle et permanente l'union des Canadiens de Fall-River, et de rassembler pour cela sous le même drapeau tous les Canadiens-Français catholiques romains de cette ville, pour chômer ensemble leur fête nationale, le 24 juin, et de cimenter cette union de fraternité, par le moyen d'une légère contribution qui formera un fonds destiné aux dépenses annuelles.

Art. 3. — Pour devenir membre de cette association, il faut : 1° que l'aspirant ait au moins quinze ans révolus; 2° qu'il soit catholique romain; 3° qu'il soit Canadien-Français ou considéré comme tel; 4° jouissant d'une bonne réputation; 5° professant la sobriété; 5° n'appartenant à aucune société défendue par l'Église.

Art. 19. — Tout membre doit employer son confrère de préférence à toute autre personne dans son métier, commerce ou profession, ou lui aider de toute autre manière.

[2] On compte actuellement dix journaux canadiens français aux États-Unis, dont sept dans les États de l'Est.

de l'Est comme dans ceux de l'Ouest. Généralement elle n'a qu'une publicité hebdomadaire, mais quelques journaux sont arrivés à paraître deux fois ; tel est notamment le *Travailleur* de Worcester dans le Massachussetts, auquel le talent de son éditeur, M. Ferdinand Gagnon, assurerait un rang honorable dans tous les pays.

Heureux peuple dont les curés, les journalistes et les médecins marchent ainsi la main dans la main !

Grâce à tous ces efforts et à la grande union qui a régné jusqu'à présent chez les Canadiens émigrés, ils sont arrivés à prendre une certaine cohésion dans la Nouvelle-Angleterre. Leurs sociétés de Saint-Jean Baptiste tiennent chaque année une convention nationale dans une ville choisie à tour de rôle parmi les centres les plus importants [1].

Objet pendant longtemps d'un dur ostracisme, n'ayant aucune part à la direction des affaires locales ni aucun contrôle sur les écoles publiques, là même où ils formaient une fraction notable de la population, les Canadiens ont peu à peu relevé la tête. A l'instigation de leurs curés, ils se sont en grand nombre fait naturaliser citoyens américains pour pouvoir se défendre par le bulletin de vote. Sur certains points, où ils forment la majorité, ils sont arrivés à faire nommer quelques-uns des leurs à des emplois locaux. Au mois de novembre, l'un d'eux a été élu membre de la législature locale du Vermont, et un autre de celle du Connecticut. C'est là un fait nouveau, hautement célébré par leurs journaux, mais auquel il ne faut pas attacher trop d'importance.

Les Américains, qui les méprisaient jusque-là et ne voyaient en eux que des ouvriers au rabais bons à opposer aux Irlandais, ont compris leur importance électorale. Depuis la dernière campagne présidentielle, ils leur prodiguent les flatteries et se disputent leurs voix par les procédés habiles dont ils ont le secret. Partout l'on a

[1] On peut juger de leur utilité par le programme des questions soumises à la prochaine convention, qui doit se réunir le 24 juin 1881 à Lewiston dans le Maine :

« La naturalisation, l'établissement d'écoles françaises et catholiques, les devoirs de la presse vis-à-vis du peuple et les devoirs du peuple vis-à-vis de la presse, le meilleur remède à apporter au mal de l'émigration, quelle doit être la conduite des Canadiens dans les luttes politiques, le luxe et l'économie, les conséquences des grèves et les moyens de les prévenir, les moyens les plus pratiques d'assurer un salaire raisonnable à l'ouvrier, l'établissement d'un système de recensement dans tous les centres canadiens, de l'opportunité d'envoyer des délégués aux conventions générales des Canadiens des États-Unis, enfin, vient la principale question, celle de voir aux moyens de conserver notre foi parmi tant de nations plus ou moins hostiles à notre religion. »

vu se former des *clubs* canadiens *républicains* et des *clubs démocrates*. A notre avis, il est fâcheux de voir les Canadiens se diviser ainsi pour des questions qui leur sont étrangères et qu'ils ne comprennent même pas. Un éloquent prélat, grand ami des Irlandais, Mgr Spalding, a écrit récemment que rien n'était plus démoralisateur pour eux que le droit de suffrage. Quand ils ne se jettent pas tête baissée dans quelque rixe les jours de vote après s'être enivrés, ils font comme les grands personnages politiques, ils vendent leurs voix à celui des agents des deux partis qui les paye le plus cher. N'en a-t-il pas été de même dans la dernière campagne présidentielle pour les Canadiens qui se sont fait naturaliser....? Ce que nous redoutons surtout, c'est le développement parmi eux de politiciens de bas étage, qui se mettent aux gages des partis et trafiquent des votes de leurs compatriotes, en créant des organisations politiques en antagonisme les unes avec les autres. La position des émigrés pourrait en être fort affaiblie.

Deux tendances, résultant de la nature des choses, se font jour parmi les hommes qui les dirigent. Les uns ont toujours les yeux tournés vers la province de Québec et prêchent énergiquement le rapatriement ; ils secondent, par leur intelligente propagande dans la presse et les sociétés locales, les efforts faits par le gouvernement canadien pour provoquer le retour au pays natal. Ces efforts ont eu un certain succès. En 1873, le nombre des rapatriements, officiellement constatés par une déclaration d'établissement, s'est élevé à 8971 ; en 1874, à 14 110 ; en 1875, à 8139 ; en 1876, à 11 134. Nous n'avons pas les chiffres de 1877 ; mais, pour l'année 1878, les rapports des divers agents d'émigration entretenus par le gouvernement sur la frontière des États-Unis indiquent un courant de retours analogue à celui des années précédentes. Il s'est surtout accentué, en dernier lieu, parmi les petits fermiers et ouvriers agricoles établis dans les États de l'Ouest. Ils sont mieux préparés physiquement à aller fonder de nouvelles paroisses dans le Manitoba, et plus sensibles aux avantages moraux du groupement sur la terre canadienne.

Les ouvriers manufacturiers des États de l'Est ont plus de peine à retourner au travail agricole. Aussi, depuis deux ans, la reprise des affaires et le relèvement des salaires qui en a été la conséquence ont diminué les rapatriements, tandis que l'émigration continue dans des proportions considérables [1].

[1] Depuis l'année dernière, le gouvernement d'Ottawa a supprimé les agences de rapatriement qu'il entretenait aux États-Unis. C'est une mesure fâcheuse surtout comme effet moral. Il faut en effet lutter de toutes les manières contre les manœuvres des *embaucheurs* que les manufacturiers américains envoient dans les provinces canadiennes, pour recruter des

Dans cette situation, beaucoup de membres du clergé tournent surtout leurs regards vers l'avenir et s'appliquent à développer la cohésion de l'élément canadien aux États-Unis, et pour cela le pousse à se plier de plus en plus aux conditions nécessaires pour pouvoir prendre part avec avantage à ce *combat pour la vie*, qui caractérise la rivalité des races dans le nouveau monde.

Il faut bien le reconnaître, quelque importance qu'ait pour le Canada le rapatriement annuel de quelque dix mille émigrés, la masse restera aux États-Unis. C'est pour eux une nouvelle patrie, et ils sont un important facteur de son avenir. Déjà même les Canadiens des États-Unis diffèrent sensiblement de ceux de la province de Québec, et tendent à former un rameau distinct de la race. La langue anglaise et les habitudes américaines les pénètrent peu à peu. Quelques-uns commencent à prendre le *snobisme* du *spreade eagle American* et à plaindre hautement leurs frères du Canada de ne pas vivre en république et de ne pas jouir du suffrage universel ! Quelque jour peut-être ils provoqueront aux États-Unis un mouvement d'opinion en faveur de l'annexion qui sera irrésistible. Dieu veuille que nous ne voyions pas se réaliser la prévision de M. de Lamothe, d'après qui le premier coup de feu dirigé contre le drapeau britannique risque de partir de l'arme d'un Canadien naturalisé Yankee [1] !

Mais il faut bien se garder d'illusions en ce sens-là et s'imaginer, comme quelques Canadiens enthousiastes, qu'ils finiront par *franciser* la Nouvelle-Angleterre. Ce n'est pas une émigration composée exclusivement d'ouvriers qui peut imposer son génie national à la puissante civilisation américaine. Leurs enfants peuvent devenir les plus nombreux dans quelques États, s'ils évitent la contagion des mœurs américaines, mais à la troisième génération, si ce n'est à la seconde, ils ne parleront plus qu'anglais et seront purement Américains. Ils seraient d'ailleurs submergés par les Irlandais bien plus nombreux qu'eux-mêmes dans cette région, et à qui la connaissance de l'anglais donne une grande avance [2].

Tout ce qu'on peut espérer, c'est de conserver au catholicisme ces arrière-petits-fils de la vieille France. Le groupement national, les sociétés de Saint-Jean-Baptiste, la conservation de la langue, jouent

ouvriers à bas prix avec lesquels ils luttent contre les *Trades-Unions*, composées en majorité d'Irlandais. Ces embaucheurs font un grand mal, et sont la cause de la perte de bien des malheureux entraînés par des promesses décevantes. Le gouvernement canadien devra prendre contre eux des mesures préventives énergiques analogues à celles qui existent dans les législations allemande et française.

[1] *Cinq mois chez les Français d'Amérique*, in-12, Hachette, 1869, p. 183.

[2] Le *census* du Massachussetts a constaté dans cet État, en 1875, 234 555 Irlandais contre 86 026 Canadiens.

pour cela un rôle transitoire très efficace. Ce qui est plus important encore, c'est d'assurer des prêtres de leur langue à tous les groupes canadiens dispersés sur un territoire si étendu. Beaucoup en sont encore privés et se laissent entraîner à ce paganisme humanitaire, qui caractérise de plus en plus la situation religieuse des États-Unis. Le Canada, obligé, avant tout, de pourvoir de prêtres les nouveaux établissements dont nous allons parler, ne peut y suffire, et c'est encore vers la France que les catholiques du nouveau monde se tournent pour demander des missionnaires, des sœurs de Charité, des frères des écoles chrétiennes!

VI

L'énorme déperdition de forces que l'émigration cause au Canada préoccupe de plus en plus les hommes politiques. Dans la Convention nationale de Québec, du 24 juin 1880, ils ont été unanimes à en reconnaître les causes. L'éloquent et populaire évêque de Trois-Rivières, Mgr Laflèche, a exprimé le sentiment général, en signalant au premier rang le défaut d'économie du peuple, le luxe des femmes, la légèreté avec laquelle les *habitants* des campagnes s'endettent, et il a élevé la voix au nom de la religion pour retenir sur le sol national ceux qui risquent d'aller perdre leur âme sur la terre étrangère.

Dans cet ordre d'idées, les classes riches du Canada auraient à donner l'impulsion; on pourrait leur recommander les exemples des Bostoniens, se conjurant, en 1774, pour substituer aux marchandises britanniques les produits des industries domestiques, et ceux de la *Société patriotique* suédoise, fondée, dès 1767, pour défendre et féconder les ateliers de travail qui pouvaient être réservés à l'activité salutaire de la famille[1].

Le gouvernement lui-même a essayé de remédier à l'attraction des gros salaires donnés dans les manufactures américaines, en *développant l'industrie nationale.* On reconnaît là, la formule du protectionnisme, et, en effet, à la suite des élections de 1877, qui ont ramené au pouvoir sir John Macdonald et le parti *conservateur*, les Chambres fédérales ont renoncé à l'ancienne politique libre-échangiste du *Dominion.* Un sentiment populaire très énergique s'est prononcé en ce sens. Il a été provoqué par la dureté du régime douanier adopté par les États-Unis à l'encontre du Canada, par l'insolence avec laquelle les Américains ont refusé de proroger le

[1] Voy. M. Le Play, *les Ouvriers européens,* t. III, 2e édit., p. 43.

traité de commerce qui existait jadis entre les deux pays, et repoussé la proposition d'un traité basé sur la réciprocité. Le Canada est donc entré dans la voie des représailles douanières contre son puissant voisin; l'expérience décidera d'ici à quelques années de la sagesse de cette politique, et nous avons dit déjà la vive résistance qu'elle soulève dans la province d'Ontario. L'on peut cependant remarquer que le Canada, pays essentiellement agricole, se trouve dans les conditions, où tous les maîtres de la science, depuis Adam Smith et J.-B. Say jusqu'à Stuart Mill, ont reconnu que certains droits de douane pouvaient *temporairement* produire un effet utile. Ils stimulent, en effet, l'établissement des manufactures, là où il n'y a pas d'autres causes d'infériorité que de n'avoir pas commencé les premiers.

S'il faut en croire le promoteur du nouveau tarif, sir Mac Donald, une circonstance particulière, propre à la situation du pays vis-à-vis des Etats-Unis, en ferait une nécessité : « Les coalitions et les *rings* des manufacturiers américains, a-t-il dit, ont complètement empêché l'établissement de manufactures au Canada, en vendant temporairement au-dessous du prix de revient pour les ruiner, et il en aurait toujours été ainsi, si le Canada n'avait pas déjoué cette manœuvre par l'établissement d'un nouveau tarif plus élevé. »

Quoi qu'il en soit, on voit s'élever un certain nombre de manufactures à l'abri des droits protecteurs; elles distribuent de beaux dividendes à leurs actionnaires et offrent ainsi de l'occupation aux ouvriers[1]. Dans un pays où l'on ne peut pas encore compter sur l'initiative industrielle pour créer au travail les champs d'emploi les mieux appropriés et où la population est si portée à l'expatriation, il y a là un avantage incontestable. L'intérêt politique est évidemment supérieur aux inconvénients qu'entraîne toujours une répartition artificielle des forces économiques.

Mais ce que l'on demande surtout au gouvernement fédéral, c'est un appui énergique donné à la colonisation des territoires nouveaux du *Dominion* par les Canadiens eux-mêmes.

Des courants de colonisation très importants se sont établis spontanément parmi la population canadienne-française, d'abord malgré la pression contraire de l'administration anglaise, puis sans encouragement aucun, tant est puissante la force d'expansion de cette race.

[1] Des capitalistes français organisent en ce moment de grandes sucreries. Un établissement financier de Paris vient également de fonder une institution de Crédit foncier, qui va donner un grand essor à l'agriculture et a déjà notablement fait baisser le taux de l'intérêt. Le Canada, nous aimons à le répéter, offre un terrain excellent aux entreprises industrielles françaises.

Aujourd'hui les hommes dévoués qui dirigent ce mouvement et que nous allons voir à l'œuvre lui demandent seulement de créer des chemins de fer et d'ouvrir des voies de communication. Ils se chargent du reste, avec les seules forces que la religion et le patriotisme mettent dans leurs mains.

VII

Le premier point sur lequel la colonisation canadienne a donné la mesure de sa puissance a été une partie de la province de Québec, située entre la vallée du Richelieu et la frontière américaine, qu'on appelle les cantons de l'Est. A l'époque de la conquête, cette région était encore déserte, et les Anglais y établirent des colons venus de la Grande-Bretagne. Mais peu à peu les Canadiens ont fait des défrichements dans les vastes forêts qui les couvraient, et aujourd'hui ils ont en grande partie supplanté la population étrangère. Un livre, fort populaire, a personnifié cette conquête du sol, dans l'histoire de *Jean Rivard, le défricheur*. On y voit un jeune homme courageux quitter une des paroisses de la vallée du Saint-Laurent, où la ferme paternelle ne peut plus nourrir la famille devenue trop nombreuse. N'ayant pour tout capital qu'une hache, une pioche, et juste ce qu'il faut de provisions pour vivre pendant deux ans, il s'enfonce dans la forêt à un jour de marche du plus proche village. Là il abat les géants de la forêt et les brûle ; entre leurs souches enfumées il sème du blé d'Inde et quelques pommes de terre. Il *fait* ainsi dix arpents de terre la première année ; s'il peut en faire autant la seconde, il a conquis son domaine et il est en voie de devenir un riche propriétaire. Désormais il aura du bétail, il échangera sa hutte de troncs d'arbres contre une bonne maison en planches, et peu à peu, avec la vente de l'excédant des produits de ses vingt arpents, il entreprendra facilement le défrichement du reste de son domaine et y établira une nouvelle famille avec toute confiance dans l'avenir. Quelques industries agricoles, la fabrication de la potasse avec les cendres des arbres abattus, la fabrication du sucre avec la sève qui découle des érables, ailleurs la ceuillette des airelles ou bleuets que l'on expédie en caisse dans tous les États américains, ces industries accessoires, disons-nous, aident singulièrement notre défricheur à constituer le capital sans lequel il ne peut *faire* sa terre. Parfois de cruels accidents, viennent jeter une ombre de deuil sur ce champ de bataille d'un nouveau genre. Un pauvre défricheur, qui n'a pas assez de provisions ou qui s'est trop aventuré dans les bois avec

sa jeune famille, périt de faim pendant l'hiver faute de communication; d'autres, moins courageux que notre héros, se découragent devant la rudesse du travail des deux premières années ou sous les piqûres des moustiques que recèle la forêt vierge; mais ces accidents sont rares et ces défaillances sont loin d'être générales. Puis une fois que la voie a été frayée par un défricheur courageux, de nouveaux colons viennent se fixer dans son voisinage; le groupement rend la tâche moins pénible pour les nouveaux venus; bientôt un prêtre s'établit au milieu d'eux, une modeste chapelle de mission est élevée, le gouvernement crée un chemin de communication et un bureau de poste. Cette petite agglomération demande ensuite à être érigée en paroisse ecclésiastique. L'évêque, à la demande des habitants, la crée canoniquement et la délimite; la législature n'a plus ensuite qu'à l'*incorporer*, c'est-à-dire à en faire une paroisse civile administrée d'un maire et sept conseillers municipaux [1].

Voilà en raccourci l'histoire du peuplement des terres vacantes de la province de Québec, et particulièrement des cantons de l'Est. En minorité encore dans cette région en 1859, les Canadiens y formaient la majorité en 1871; ils avaient enserré de tous côtés les anciens groupes anglais; ils les avaient même complètement pénétrés sur bien des points et *francisés*.

Le recensement prochain révélera encore mieux ces progrès, car non seulement les Anglais n'ont pas la même fécondité, mais encore ils leur cèdent peu à peu la place. Dès qu'ils voient des Canadiens devenir les maîtres du gouvernement local, ils se dégoûtent du pays et vendent leurs terres pour aller plus à l'ouest dans l'Ontario, aux Etats-Unis ou dans le Manitoba. C'est ainsi que des localités complètement anglaises, il y a vingt ans, sont aujourd'hui presque exclusivement françaises; partout la nationalité canadienne recule ses limites. Sa victoire pacifique s'est affirmée par l'érection à Sheerbrooke d'un évêché catholique, grâce auquel cette ville au nom anglais devient le centre d'institutions religieuses et d'éducation, qui assurent dans cette région la suprématie à la culture française.

A l'autre extrémité de la province, dans le diocèse de Rimouski, un mouvement analogue de colonisation se poursuit le long des rivières de Saint-Jean de Tapique et de Matapedia. Là aussi les Canadiens rencontrent des Écossais et des Anglais; mais ils les

[1] Remarquez que l'action du clergé dans les érections de paroisses précède toujours l'action du pouvoir civil. Dans le diocèse de Québec, un prêtre distingué, Mgr Cazeaux, a, pendant cinquante ans, présidé à cette organisation religieuse et à cette délimitation du territoire, sur lesquelles les circonscriptions civiles se sont modelées.

enserrent peu à peu dans leurs défrichements. Ils pénètrent même dans le nouveau Brunswick et vont tendre la main aux populations acadiennes; ils relient ainsi cette race énergique, mais si longtemps déprimée, au foyer vivifiant de la province de Québec. C'est là ce qui donne une importance exceptionnelle à la colonisation dans cette direction. L'ouverture du chemin de fer intercolonial, qui fait communiquer le *Dominion* entier avec Halifax, son seul port libre pendant l'hiver, et la découverte de riches gisements minéraux, ont augmenté beaucoup l'avenir économique de cette région trop longtemps négligée [1].

Jusqu'en 1854 la colonisation s'est faite sur beaucoup de points sous l'impulsion des seigneurs et grâce à un régime qui rappelait celui du moyen âge. Une grande partie du pays avait été partagée par le gouvernement français entre des seigneuries fort étendues, et les Anglais avaient continué ce système [2]. Les seigneurs étaient obligés par leurs titres à peupler leur seigneurie et à en concéder les terres en censives. Ils y étaient surtout engagés par leur intérêt, car c'était le seul moyen d'augmenter leurs revenus en rendant

[1] On a remarqué que les populations de pêcheurs de la Gaspésie ne pouvaient se décider à aller cultiver les terres dans l'intérieur et à perdre la mer de vue. La pêche exerce sur eux une attraction semblable à celle de la chasse, et ils préfèrent supporter la pénible dépendance où ils sont des compagnies anglaises et jerseynnes. La colonisation de ces districts est due principalement à des cultivateurs venus des environs de Québec.

[2] Les droits seigneuriaux au Canada consistaient uniquement dans les cens (équivalent de l'intérêt non exigible d'un prix de vente), dans la banalité des moulins à farine, dans les droits de lods et de vente, sanctionnés par une faculté de retrait en cas de vente par le censitaire, dans des droits de pêche et des droits sur les forêts, tant qu'elles n'étaient pas concédées à des défricheurs. Les censitaires n'étaient soumis à aucun service personnel; quelquefois seulement ils avaient *à leur volonté* le droit de faire des journées de travail au lieu de payer le cens en argent. Les seigneurs n'avaient aucun droit de justice. Comme compensation des droits pécuniaires ci-dessus énumérés, ils étaient obligés de concéder leurs terres, moyennant des cens très bas, dont le taux était fixé par le titre de concession; ils ne pouvaient vendre les terres non défrichées, ce qui coupait court à la spéculation sur les terres, ce fléau des nouvelles colonies. Ce régime, établi au Canada dès le commencement du dix-septième siècle, nous indique quelles étaient alors les idées de la royauté sur le régime foncier du pays. En fait, c'est à peu près à ces droits que se réduisait dès lors en France ce qu'on a appelé très improprement eu égard à l'époque, *le régime féodal*; mais il était surchargé d'une foule de droits dérivant du passé, très peu lucratifs pour les seigneurs, quoique parfois fort vexatoires pour les paysans. Si l'on eût procédé sous le règne de Louis XIV à une révision du régime territorial de la mère patrie, qui l'eût réduit à celui qu'on établissait dans le Canada, un bien immense eût été réalisé, et le *prétexte* de la Révolution eût été supprimé.

lucratives les banalités établies à leur profit et en accroissant le rendement des droits de lods perçus en cas de vente des concessions de leurs censitaires. Leur intérêt était étroitement lié à l'accroissement de la population et à la prospérité de leurs colons. Non seulement les seigneurs, au lieu d'un prix de vente payé en une fois, n'exigeaient qu'une redevance fort modique de 2 à 4 sous par arpent, qui ne pouvait jamais être augmentée, mais encore pour attirer les colons ils leur faisaient des avances de bestiaux, chose si importante pour les défricheurs et que la législation la plus libérale sur les terres publiques n'a pu remplacer. Ils les soutenaient en cas de détresse et remplissaient en un mot tous les devoirs du patronage [1].

Ce régime territorial convenait parfaitement aux conditions économiques d'une époque, où les paysans avaient encore moins d'épargnes en argent disponibles qu'aujourd'hui. Sa supériorité a été reconnue par des hommes d'État canadiens considérables, le jurisconsulte Andrew Stuart, M. Drummond; elle a été démontrée scientifiquement par M. Rameau, dans son beau livre une *Colonie féodale au nouveau monde*. Cependant il a été aboli en 1854, moyennant des indemnités données aux seigneurs et dans des conditions d'équité, qui montrent combien les procédés violents de 1789 étaient inutiles [2]. Les raisons qui ont rendu cette mesure nécessaire

[1] Voy. dans *les Anciens Canadiens*, par M. de Gaspé (2 vol. in-12. Montréal, 1876), de charmantes descriptions de ces habitudes de patronage et des relations pleines de bienveillance qui en découlaient. Il faut cependant noter que souvent les seigneurs anglais, établis dans le pays après la conquête, ne se faisaient pas faute, au mépris de la loi seigneuriale, de refuser des concessions pour spéculer sur la plus-value des terrains ou ne les concédaient qu'à des rentes assez élevées.

[2] Les droits de banalité, ceux de lods et de ventes, les droits sur les cours d'eau ont été rachetés par l'État, comme affectant le public d'une façon générale. Quant aux cens, les censitaires ont la faculté de les racheter moyennant le payement d'un capital correspondant, calculé sur le pied du 6 pour 100. Aujourd'hui encore, vingt-cinq ans après la réforme, très peu de tenanciers ont usé de cette faculté, et les cens continuent à être perçus comme jadis. Les droits de mutation, en cas de vente et de succession, perçus au profit de l'État, n'existant pas au Canada, l'abolition des lods et ventes a été pour les cultivateurs canadiens un bienfait réel, au lieu d'être purement apparente comme elle l'a été en France. Les anciens seigneurs ont acquis, ce qui est fort important, le droit de disposer librement de celles de leurs terres, qui n'avaient pas été encore concédées comme d'un franc-alleu ordinaire. Le droit d'aînesse tel qu'il était établi par la coutume de Paris, et qui était appliqué à la transmission des seigneuries, a été aboli. Cette abolition, jointe à l'emploi peu judicieux que beaucoup d'anciens seigneurs ont fait du capital de leur indemnité, a diminué considérablement la position de ces familles.

se sont produites dans les villes et les parties du pays les plus peuplées; là, les banalités et les droits sur les cours d'eau gênaient considérablement l'essor de l'industrie; les droits de lods et de vente, perçus sur des valeurs accrues uniquement par le mouvement de la population, ne se justifiaient plus par l'action du seigneur sur le progrès rural. Mais dans les campagnes encore peu peuplées, le régime des concessions en censives était si populaire, qu'en 1849 un rapport officiel constatait que la colonisation était entravée dans la région du Saguenay, entre autres causes par « la répugnance qu'ont les colons en général et les cultivateurs à tenir leur terre en franc-alleu *roturier* (*free and common soccage*), au lieu de les tenir sous le régime seigneurial ». Dans cette région, en effet, toutes les terres appartenaient à la Couronne.

La colonisation du Saguenay, qui vient d'être mentionnée, comme celle de l'Ottawa et du Nord-Ouest, date à peine de 1849 et présente deux caractères forts différents du défrichement des cantons de l'Est que nous venons de décrire.

Cette colonisation s'est produite sous un régime de vente des terres publiques par la Couronne à un prix en argent fort bas, régime semblable en substance à celui des États-Unis; puis elle n'a pas été absolument spontanée; elle a été le résultat d'efforts considérables faits pour diriger de ce côté l'expansion de la population. Dans cette grande œuvre, le rôle prépondérant a appartenu au clergé, qui, on le voit surtout dans ces territoires nouveaux, est la grande force sociale du pays.

La région du Saguenay et du lac Saint-Jean [1] embrasse un vaste espace, qui s'étend environ depuis le 47e degré 30′ de latitude nord jusque près du 51e. Elle comprend d'abord un massif de montagnes escarpées qui viennent border à pic la rive nord du Saint-Laurent, et au milieu desquelles une colossale fissure donne passage à un fleuve aux eaux profondes, le Saguenay, qui sert de déversoir aux eaux de l'immense région située entre les montagnes du Labrador et le bassin de la baie d'Hudson. C'est à peine si dans le bassin proprement dit du Saguenay, on peut compter 200 000 acres de terres labourables. Tout le reste est montagnes et forêts, et pendant longtemps fut considéré comme impénétrable.

Le roi de France s'était réservé le territoire du Saguenay, à cause de ses excellentes places de pêche et de chasse, réputées alors les meilleures de l'Amérique du Nord. Il le donnait à ferme tout entier

[1] Ces pages étaient déjà écrites quand nous avons reçu un volume intitulé *le Saguenay et la vallée du lac Saint-Jean*, par Arthur Buies (Québec, 1880, 1 vol. in-12). Ce pays si intéressant et l'histoire de sa colonisation y sont décrits avec autant d'exactitude que de charme.

et faisait renouveler chaque bail au bout de vingt et un ans. Le premier bail qui paraît avoir été fait date de 1658.

Après la cession du Canada à l'Angleterre, le territoire du Saguenay continua d'être affermé à une compagnie qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et qui avait le droit exclusif de couper les bois d'œuvres, pins et sapins, moyennant une redevance de 10 cents par billot de 12 pieds.

La colonisation devant avoir pour effet de détruire la production forestière, les concessionnaires du bail étaient intéressés à exclure les étrangers le plus possible et à tenir secrètes les ressources du pays, autant pour maintenir leur monopole que pour empêcher toute compétition chaque fois qu'il s'agissait de renouveler le bail. C'est pour cette raison que jusque vers 1820, on connaissait fort peu de chose relativement à cette partie du pays.

Cependant à 57 milles de l'embouchure du Saguenay, les montagnes s'abaissent, la chaîne des Laurentides est franchie, et l'on entre dans un immense plateau composé en grande partie de terres calcaires éminemment propres à la culture des céréales, et au milieu desquelles s'étend, à 300 pieds seulement au-dessus du niveau de la mer, le lac Saint-Jean (le Peaguagomi ou Lac aux eaux plates, comme l'appelaient les Montagnais dans leur langue expressive). Six rivières, dont cinq ont un long développement, lui apportent leurs eaux. Il couvre une superficie d'environ 500 milles carrés. Anciennement il était plus vaste et une grande partie de ses rivages sont de riches alluvions. Là, près de 4 millions d'acres de terre labourable attendent le colon, et, comme nous l'avons dit, les conditions climatériques sont beaucoup plus douces qu'aux environs de Québec.

Ce pays fut peu à peu connu par les récits des ouvriers que les fermiers des forêts employaient dans leurs chantiers à bois. C'est un des traits les plus curieux des mœurs canadiennes que la vie des jeunes gens qui, au nombre de plusieurs milliers, vont passer l'hiver à abattre les bois d'œuvre dans les hautes vallées, loin de toute civilisation. De graves désordres s'y sont souvent produits, mais ce genre de travail a contribué notablement à développer l'énergie, l'esprit de ressources qui font des Canadiens les plus hardis colonisateurs du monde. Quelques ouvriers des chantiers, qui avaient défriché un lopin de terre de ci et de là autour du lac Saint-Jean firent peu à peu connaître dans les vieilles paroisses la fécondité de ce sol.

Ce furent les Pères Oblats qui donnèrent le branle à la colonisation. Chargés des missions des sauvages Montagnais, ils furent profondément émus du délaissement religieux des ouvriers des chantiers et des abus de toute sorte qui régnaient dans ces régions écartées.

Pour y remédier, le P. Honnorat, né à Aix en Provence en 1799, et l'un des premiers compagnons du fondateur de sa congrégation, Mgr de Mazenod, entreprit lui-même l'organisation de chantiers, où il établit une organisation chrétienne du travail. Il fit défricher des terres, construisit des moulins et des scieries, et créa, en 1844, sur le versant des montagnes, la paroisse du Grand-Brûlé, qui relie aujourd'hui les établissements du lac Saint-Jean à la vallée inférieure du Saguenay. Au point de vue financier, ces entreprises n'ont certes pas été lucratives, mais sa mémoire est restée en bénédiction comme celle de l'initiateur de la colonisation.

Un puissant mouvement s'ensuivit bientôt. En 1847, on commençait à se préoccuper de l'émigration aux États-Unis. La chambre législative fit une enquête, et reconnut la nécessité d'un puissant effort pour pousser le surplus de la population des anciennes paroisses à s'établir sur les terres de la province. Dans un rapport officiel, M. Ch. Taché signalait énergiquement le devoir du gouvernement de faire cadastrer promptement les terres publiques, d'ouvrir des chemins et de seconder les associations de colons, qui commençaient à se former sous la direction de prêtres zélés.

A la distance où se trouvaient alors ces terres de tous les centres d'habitations, en l'absence absolue de chemins, des colons isolés ne pouvaient pas se hasarder dans la forêt. Il fallait la puissance de l'association, l'organisation en groupes et l'aide d'un certain capital pour rendre la vie possible. Plusieurs curés des paroisses du Sud, où la population se trouvait à l'étroit, furent les promoteurs, les directeurs infatigables et désintéressés de ces associations. Un ancien missionnaire, M. Boucher, curé de Saint-Ambroise, tenta, le premier avec ses paroissiens des établissements le long de la *Belle rivière*, et forma le premier noyau de la riche paroisse de Saint-Jérôme, sur les bords du lac Saint-Jean, qui compte aujourd'hui dix-huit cents habitants.

Presque en même temps le curé de Saint-Paschal, M. Hébert, s'arrachait à la vie paisible de son presbytère pour organiser, dans huit paroisses de son voisinage, une véritable société coopérative de défrichement, dont il y a quelque intérêt à relater les statuts.

Le fonds social se composait d'un capital formé d'un nombre indéterminé d'actions à 50 dollars chacune. Aucun actionnaire n'en pouvait avoir plus de 3. Chaque action représentait un lot de 100 acres. Les actions se payaient en dix versements, ce qui faisait 5 dollars tous les six mois. *L'association acceptait le travail des actionnaires pauvres en payement de leurs actions.*

Au bout de cinq ans l'association devait être dissoute et les lots tirés

au sort. Chaque actionnaire devenait alors possesseur d'un lot de 100 acres, plus ou moins défrichés, avec une petite maison, si les moyens de l'association le permettaient. Elle pouvait cependant réserver la récolte de la sixième année pour achever les travaux; de même, elle pouvait abandonner au gouvernement chaque lot endetté de 12 dollars, afin d'acquitter l'achat du fonds.

Cette combinaison permettait aux prolétaires de créer eux-mêmes le capital et la terre, qui plus tard les nourriraient. En même temps elle offrait de grandes facilités aux pères de famille aisés, qui pouvaient ainsi faire préparer un lot de terre pour y établir plus tard leurs fils. Cette combinaison est très usitée aujourd'hui, et c'est celle qui donne les meilleurs résultats. Dans chacune des huit paroisses, les actionnaires nommèrent un délégué. Le curé Hébert en était naturellement et c'est sur lui que toute la charge de la direction retomba. Après avoir obtenu du gouvernement la concession pour la société de deux townships, au prix de 20 cents (1 franc) l'acre et à la charge de construire les chemins, il se mit au printemps à la tête des explorateurs.

Arrivés à Chicoutimi le 1er juin, dit une relation du temps, ils s'acheminaient dès le lendemain, munis de bons guides, vers le lac Saint-Jean, explorant soigneusement le pays après s'être divisés en plusieurs bandes, qui se réunissaient à des endroits convenus. Ils purent examiner de cette façon une bonne partie des terres de Labarre, de Caron et de Métabetchouane, et le 9, ils étaient de retour à Chicoutimi, « contents et satisfaits », suivant les expressions de leur rapport, convaincus qu'entre les townships de Labarre et de Métabetchouane s'étendait un terrain supérieur, pouvant recevoir au delà de trois mille colons.

Le rapport de cette exploration fixa définitivement le choix du bureau d'administration sur le township Labarre. Aussi, M. le curé Hébert s'y rendait-il au mois d'août suivant avec quarante-quatre hommes. Le 21 de ce mois, le premier arbre était abattu au lac Wikwi, qui tient au lac Kenogami par un étroit canal. Le bon curé planta à cet endroit une grande croix de bois; et plus tard quand on fit l'arpentage du territoire c'est là même que la limite du township vint à tomber! Puis, M. Hébert alla planter sa tente à l'autre bout du lac Kenogamishish, à l'emplacement actuel du village d'Hébertville.

La première année, les travaux ne durèrent que deux mois; on fit un abatis de 200 arpents prêt à être brûlé le printemps suivant, et l'on ouvrit un chemin d'hiver de 5 milles de longueur sur la rive droite de la rivière Chicoutimi.

La deuxième année, M. Hébert revenait, au printemps, avec une troupe

pourvue de tout l'attirail nécessaire à un grand chantier : chevaux, vaches, provisions, planches, madriers. A leur arrivée au portage des Roches, sur le lac Kenogami, il restait aux pionniers 16 milles à faire pour atteindre la première limite du township Labarre. Outre plusieurs rivières et ruisseaux à traverser, le terrain partout couvert de bois et brisé par des rochers, des vallées et des marais, offrait des difficultés presque insurmontables. Le transport sur le lac était bien le plus facile, mais on n'avait que deux petites barges d'une douzaine de pieds de long. La nécessité fit trouver le moyen de se tirer d'embarras. On construisit sur-le-champ un radeau de 40 pieds de long sur 20 de large : au milieu on plaça les provisions et les animaux, et quarante hommes se placèrent sur les bords du radeau pour ramer; soixante voiles furent tendues et l'on s'avança lentement après avoir récité les litanies de la Vierge. Deux barges disposées à l'avant et poussées par huit hommes accélérèrent la marche. Vingt-quatre heures après on arrivait à l'autre bout du lac. C'était le 25 mai. Les travaux commencèrent aussitôt et durèrent cinq mois. Cent vingt-cinq hommes y furent employés; ils firent un nouvel abatis de 400 arpents prêt à être brûlé l'année suivante, un chemin long de 20 arpents entre les lacs Kenogami et Kenogamishish, et un autre chemin de 50 arpents sur les bords du Kenogamishish; deux granges furent construites, le chemin de la Grande-Baie au Grand-Brûlé réparé et raccourci; enfin, tous les préparatifs furent faits pour que l'on pût semer au printemps du grain et des pommes de terre.

L'année 1851 vit les premiers colons qui aient passé un hiver au Saguenay; ils étaient au nombre de quatorze. Ils avaient, durant l'hiver, battu le grain et coupé trois cent cinquante billots de pin pour les constructions qu'ils auraient à faire l'été suivant. Dès le printemps, soixante-quinze autres colons vinrent les aider à faire un abatis de 500 arpents, à semer 200 minots de grain et 60 minots de pommes de terre, à améliorer les anciens chemins, à construire trois maisons de 20 pieds sur 18, trois granges de 20 pieds sur 42, cinq hangars et deux camps d'hiver. En même temps on élevait à la chute de la rivière des Aulnaies, endroit précis où devait se bâtir un jour le village d'Hébertville, une scierie pour travailler sur place tout le bois de charpente, et un moulin à farine qui allait permettre aux colons de ne plus être obligés de se rendre à Chicoutimi pour faire moudre leur grain. Voilà quels furent les commencements modestes et pénibles de la colonisation du township Labarre. L'association avait retiré de ses actionnaires une somme de 11446 dollars, avec lesquels elle avait fait faire tous les travaux [1].

[1] *Le Saguenay en* 1851, *histoire du passé, du présent et de l'avenir probable du haut Saguenay, au point de vue de la colonisation*, in-12. Québec, 1852.

A ce moment-là, le curé Hébert retourna à ses paroissiens qu'il n'a jamais plus voulu quitter.

Nous prononcions tout à l'heure, à propos de cette association, le nom de société coopérative. Tous les traits s'y retrouvent, mais il est en plus un élément qui a trop souvent fait défaut à ces formes nouvelles de l'association, c'est le dévouement du chef. M. Hébert a été le seul à ne retirer aucun profit de la belle œuvre qu'il a entreprise. Tous ses colons sont aujourd'hui à l'aise, et tel pauvre *emplacier* de Saint-Paschal possède actuellement dans son séjour un domaine valant 10 000 dollars. Malgré son désintéressement, il n'a pu empêcher la reconnaissance publique de donner son nom à la belle paroisse d'Hébertville, qui compte actuellement plus de trois mille habitants; dans un récent voyage que ce digne prêtre a fait avec nous dans cette région, il a fallu toutes les précautions de sa modestie pour se dérober à la réception triomphale que ses anciens défricheurs lui préparaient.

A partir de ce moment, le Saguenay était définitivement ouvert. Les colons isolés pouvaient s'aventurer sur les bords du lac Saint-Jean, sûrs de trouver du secours sur leurs derrières. Bon nombre d'habitants du Grand-Brûlé ont abandonné leurs terres de médiocre qualité, pour s'emparer des terres plus riches des bords du lac, avant que le gouvernement n'en élevât le prix. Des sociétés de colonisation se sont formées aussi à Québec pour profiter des nouvelles richesses territoriales, qui avaient été ouvertes par les courageux pionniers dont nous venons de dire l'histoire. Toute une ligne de paroisses occupe les rives sud et ouest du lac Saint-Jean; et cette région du Saguenay, déserte encore il y a trente ans, compte trente mille habitants. Le gouvernement provincial seconde ce mouvement en faisant explorer et cadastrer les terres publiques dans toutes les directions. C'est là un service fort important, qui exige, de la part des arpenteurs souvent autant de dévouement et d'intelligence que de connaissances techniques; grâce à leur activité, des cantons complètement cadastrés et découpés en sections attendent partout les défricheurs. Ceux-ci donnent à ces cantons les noms des hommes d'État du pays, parfois ceux d'arpenteurs courageux, comme Normandin, puis aussi des noms rappelant les gloires et les meilleures espérances de la vieille patrie, comme l'Alma et Saint-Louis de Chambord.

La fécondité des Canadiens semble encore s'accroître sur ce sol vierge, qui fournit des récoltes magnifiques pendant une longue suite d'années et, une fois les premières difficultés surmontées, assure une vie fort large à leurs familles. La terre est vendue dans cette région par l'agent de la Couronne à tout colon sur le pied de 20 cents

(1 franc) l'acre (37 ares); mais un même individu ne peut acheter qu'un lot comprenant 100 acres, soit 37 hectares, plus un autre lot pour sa femme et autant pour ses enfants au-dessus de dix-huit ans. Un maximum est cependant fixé à 620 acres soit à peu près 129 hectares [1]. On veut par là éviter l'accaparement du sol par les spéculateurs; mais rien n'empêche d'acheter des terres des particuliers en quantité illimitée. Ces ventes sont assez fréquentes, et les colons, qui ont un petit capital, trouvent avantage à acquérir des terres en partie défrichées. Leur valeur est uniquement celle des travaux effectués, et la fameuse théorie de Bastiat, qui ne voit dans la valeur des terres que le prix du travail incorporé, trouve là au moins une application complète [2].

Au fur et à mesure que les défrichements s'étendent, les moustiques, terreur des premiers colons, disparaissent; les gelées de printemps, si dangereuses pour les récoltes, produisent de moins en moins avec l'assèchement du sous-sol. La situation des colons serait très heureuse s'ils pouvaient facilement vendre leurs produits; malheureusement les routes sont encore rares et mauvaises; plus du tiers de la valeur des produits est absorbé par les frais de transport.

[1] Dans les cantons plus rapprochés des centres d'habitation, le prix des terres est porté à 30, 40, et même 60 cents par acre. Les prix sont payables en cinq annuités avec intérêt de 6 pour 100. L'acheteur est de plus obligé, sous peine de résolution de la vente, d'occuper ou de faire occuper sa terre d'une façon continue pendant deux ans, de défricher en quatre ans 10 acres au moins par 100 acres achetés, et de construire une maison habitable d'au moins 16 pieds sur 20. Ce n'est qu'à partir de ce moment qu'un titre définitif lui est accordé et qu'il peut vendre sans l'autorisation de l'agent des terres. Une juste latitude est laissée en fait pour l'application de ces règles aux agents locaux des terres de la Couronne, et toutes les fois qu'il n'y a pas une spéculation de mauvaise foi, ils donnent aux colons tout le temps nécessaire pour leur défrichement. Une certaine quantité de terres le long des chemins de colonisation est octroyée *gratuitement* à des conditions semblables, mais avec l'obligation en plus d'entretenir les chemins riverains. Ces concessions sont faites en but de favoriser le groupement de la population sur certains points; l'obligation de défricher et de bâtir une maison est alors rigoureusement exigée. Enfin, la loi, s'occupant du cas assez fréquent où des colons ont commencé à défricher sans titre (squatters), leur permet d'acheter ces terres quand ils veulent, au prix ordinaire, augmenté d'un loyer fixé pour chaque année d'occupation à 2 dollars par 100 acres. Si la terre est vendue à un tiers par l'agent de la Couronne, l'acquéreur doit leur tenir compte des travaux qu'ils ont effectués. Les terres concédées aux colons ne peuvent être grevées d'hypothèques ni vendues judiciairement pour aucune dette antérieure à la concession qui leur en a été faite.

[2] En 1880, on a vendu, à l'extrémité nord du lac Saint-Jean, huit arpents de terre complètement défrichés 150 dollars, soit 760 francs, tandis qu'à côté le gouvernement vend la même contenance pour 9 francs.

Le commerce régulier fait défaut, et quand on vend on n'est jamais sûr d'être payé. Ce sont là les inconvénients inhérents à toute société en voie de formation ; il dépend du gouvernement canadien de les faire disparaître, en reliant le lac Saint-Jean à Québec par un chemin de fer. Il peut sans crainte s'endetter pour des œuvres de ce genre ; avec la hardiesse qu'ont eue les colonies australiennes ; elles finiront par le payer largement de ses charges grâce à l'accroissement de la population et de la richesse générale.

Mais la destruction des forêts appelle une action énergique du gouvernement. Un mal considérable a déjà été fait par des colons qui, pour s'éviter la peine d'abattre le bois, allument des feux devant lesquels des espaces immenses sont consumés en quelques jours. On ne trouve plus un seul arbre sur la rive ouest de ce lac Saint-Jean, qu'ombrageaient il y a vingt ans de magnifiques forêts d'érables, de pins, d'ormes, de sapins. Le bois abonde encore sur l'autre rive ; mais si l'on laisse les colons suivre leurs procédés imprudents, avant vingt ans, cette région sera privée des avantages de toute sorte que fournit la forêt, du bois de chauffage et de construction, des mille industries accessoires qu'alimentent ses produits. Cette abondance des productions spontanées du sol, dont chacun jouit gratuitement, est en somme la source du bien-être supérieur des populations du Canada, malgré leur rude climat. Les gaspiller ainsi est une folie insigne.

Le mal est général dans toute la province de Québec, et déjà l'on constate une notable diminution dans la production des gros pins rouges si recherchés pour les constructions navales. Les pièces de bois cubant 300 pieds, qu'on trouvait en abondance il y a trente ans, sont devenues fort rares. Quand le sol est peu profond, la végétation forestière est à tout jamais perdue ; et là même où la puissance productive du sol n'est pas détruite, on a constaté qu'après la destruction d'une forêt de pins ou de bois durs, il ne pousse plus que des espèces inférieures. C'est là, du reste, un fait bien connu de tous les forestiers. Il faut donc en revenir aux sages règlements de l'intendant Talon, qui défendaient les feux, et à qui l'on doit la bonne économie forestière des environs de Québec et de Trois-Rivières. Il faudrait aussi, croyons-nous, constituer en réserves sur différents points, des massifs forestiers, qui, avec le temps, seraient pour la province une source considérable de richesses [1].

Les colons canadiens ont apporté au Saguenay la division des terres en longs parallélogrammes usitée dans les anciennes conces-

[1] Voyez, dans *le Rapport du comité permanent de l'immigration et de la colonisation*, Ottawa, 1880, la remarquable déposition de M. S. Thayne.

sions, au lieu de la division en carrés pratiquée aux États-Unis et au Manitoba. Elle a l'inconvénient de placer les bâtiments d'exploitation à l'extrémité du domaine, mais les habitations sont moins distantes les unes des autres et pour le Canadien, éminemment sociable, c'est là un avantage supérieur à tous les autres. On saisit sur le vif, dans ces rudiments de société l'importance qu'a le rapprochement des hommes : l'isolement, c'est la mort; le voisinage, c'est presque la richesse. Une scierie mue par une chute d'eau, un moulin à farine, acquièrent dans ces pays nouveaux une importance exceptionnelle comme centre de groupement.

Mais l'église et le presbytère, voilà les grands foyers d'attraction ! Le Canadien ne veut pas s'exposer à être malade sans avoir le secours du prêtre qui, dans les paroisses du lac Saint-Jean, est à la fois médecin des corps et médecin des âmes. Pour suppléer à la dîme qui n'est pas encore abondante, le gouvernement accorde gratuitement au presbytère un lot de terre de 50 acres. Souvent les colons le doublent spontanément et le défrichent par leur travail commun, de façon à constituer une ressource précieuse plus tard pour le culte. Les terres du curé sont exemptes de toute contribution aux taxes scolaires et paroissiales. Ces privilèges lui sont accordés de grand cœur, car le clergé se montre là plus que partout ailleurs à la hauteur de la grande position que lui fait la foi du peuple. Il y a trois ans, un évêché a été fondé à Chicoutimi, petite ville de dix-huit cents habitants, élevée au point où commence la navigation du Saguenay, et où l'on recueille les bois amenés en flottant à bûche perdue sur toutes les rivières en amont. Les évêques de ces petits centres de la colonisation canadienne, comme Chicoutimi, Sheerbocke Rimouski, donnent une idée de ce qu'étaient les pasteurs de l'Église primitive. Ils n'ont d'autre ressource que la dîme de la cure de la ville épiscopale ; leur vie est celle du missionnaire ; tout est à créer, séminaires, collèges, écoles, églises; et presque sans ressources ils créent toutes ces choses. Ils attirent au pied de leur modeste demeure, l'industrie et le commerce; ils donnent l'impulsion à tous les progrès matériels, sans sortir de leur saint ministère : comme les abeilles font la ruche, eux aussi créent la civilisation autour de la cathédrale qu'ils élèvent au prix de labeurs dont Dieu seul a le secret [1].

[1] Les Ursulines de Québec, continuant les traditions de leur fondatrice, viennent de fonder sur les bords du lac Saint-Jean un couvent où elles s'occuperont des petites filles des Montagnais et donneront aux enfants des colons l'éducation supérieure qu'elles dispensent avec tant de succès aux meilleures familles de la capitale provinciale.

VIII

Les Pères Oblats, que nous avons vu au commencement de la colonisation du Saguenay, ont cédé la place au clergé séculier, et n'ont conservé que la mission des sauvages Montagnais. On voit encore, sur les eaux du lac Saint-Jean et des rivières environnantes, quelques familles, restes des puissantes tribus jadis maîtresses du pays, courir sur leurs légers canots d'écorce à la recherche d'un gibier qui disparaît devant la hache et les feux du colon. Malgré les sages règlements du gouvernement canadien et le dévouement de l'agent local des affaires indiennes, ces fils de la forêt ne peuvent se plier aux soins de la culture, ni même à ceux de l'élève du bétail. Ils remontent peu à peu vers le Nord et diminuent chaque année en nombre; mais au moins ils sont entourés des consolations de la religion, et les cantiques harmonieux, appris de leur missionnaire, qu'ils répètent à sa voix dans leurs courses sur le lac, transportent doucement leurs âmes innocentes dans un monde meilleur et plus beau.

Ce missionnaire, si dévoué à ses chers sauvages, est aussi un patriote canadien zélé et est devenu le grand promoteur de la colonisation sur les rivages nord et ouest du lac Saint-Jean, qui sont encore inhabités. Le P. Lacasse obéit, à la fois, à la belle devise de sa congrégation (*Pauperes evangelizantur*) et à un sentiment très juste des besoins des populations canadiennes, en prêchant à ses compatriotes les avantages de la vie agricole, de la colonisation au Nord, et en les détournant de cette émigration aux États-Unis, où tant d'entre eux perdent leur foi avec leur nationalité. Fils de cultivateur lui-même, il a au plus haut degré le génie populaire, et il a récemment fait un petit livre tout plein de saveur locale, intitulé : *Une mine produisant l'or et l'argent, découverte et mise en réserve pour les cultivateurs seuls, par leur ami le P. Zacharie Lacasse, missionnaire des sauvages.* L'Académie française ne couronnerait peut-être pas ce volume, mais la faveur des *habitants* dans leurs veillées d'hiver lui a valu sept éditions en un an? Toute la vie du peuple des campagnes y est dépeinte avec ses légers défauts comme avec ses grandes qualités; et comme contraste la misère des villes est décrite en tableaux d'une stricte réalité. Tous les grands souvenirs nationaux sont évoqués; et la conclusion, c'est qu'il faut occuper le sol pour conserver la nationalité! Avec sa parfaite connaissance des faits, le P. Lacasse a conçu un plan de colonisation qui remédierait à l'absence de capital, ce grand obstacle à la bonne volonté des défricheurs. Avec 2 dollars on peut aller aux États-

Unis, et au débarqué du train s'embaucher dans une manufacture; il en faut 200 pour *faire* la terre que le gouvernement vend à un prix purement nominal. Le P. Lacasse demande à un certain nombre de personnes aisées de se constituer les *protecteurs* d'un nombre égal de colons. On achètera un lot au nom du protecteur, un autre au nom du colon. Le protecteur fournira à celui-ci pendant les trois premières années sa nourriture et les outils ; il lui donnera une vache et un cheval. Le colon l'en payera, en défrichant peu à peu la moitié de sa terre ; au bout des quatre ans le colon sera pleinement libéré, et il aura pu, grâce aux avances du protecteur, défricher une partie de sa propre terre. Le protecteur aura de son côté fait une bonne affaire ; car, moyennant une avance qui ne doit pas dépasser 250 à 300 dollars, il aura une terre en état de culture qu'il pourra vendre facilement ou faire cultiver en métayage, selon l'usage du pays. N'oublions pas, en effet, que dans cet espace de temps la population du petit groupe aura augmenté, et, par conséquent, la valeur des terres. Le P. Lacasse prend toutes ses mesures pour cela ; il entremêlera les lots des colons et des protecteurs afin d'éviter la dispersion des forces ; il fait aussi appel à la générosité d'une société de colonisation, qui prendra dans l'affaire le côté de *la bonne œuvre* et fera élever l'église et le presbytère. Au gouvernement, il ne demande rien, si ce n'est de faire des chemins ; vraiment ce n'est pas être trop exigeant.

Ce plan est conforme à toutes les données de la science, et il vaut bien celui qui fit jadis la renommée de Wakefield [1]. Il a reçu l'assentiment le plus complet de la Convention nationale canadienne, réunie à Québec, le 24 juin dernier. De son côté le vénérable archevêque de cette ville, de concert avec les évêques de la province, a chargé le P. Lacasse de promouvoir l'œuvre de la colonisation et « de prêcher contre le luxe et l'intempérance, les deux plus grands obstacles de la prospérité de la patrie ». Un des journaux les plus autorisés du pays s'exprimait ainsi à cette occasion :

La nomination du P. Lacasse, comme apôtre de la colonisation dans l'archidiocèse de Québec, est tout un événement. Il y a quelques jours nous disions que le clergé seul pouvait se mettre à la tête d'un mouve-

[1] Nous avons trouvé dans les cartulaires de Brioude, de Mâcon et de Saint-André une série de contrats du onzième siècle, passés exactement dans les mêmes conditions entre les abbayes et les paysans libres du voisinage pour la mise en culture des terres de ces abbayes. Au bout de cinq ans l'abbaye et le colon partageaient les défrichements. Les mêmes conditions économiques amènent partout les mêmes combinaisons. Le plan du P. Lacasse a donc, sans qu'il s'en doute, les garanties d'une expérience considérable faite, il y a des siècles dans la mère patrie.

ment populaire en faveur de cette grande œuvre, que de lui seul nous attendions le salut sous ce rapport, et qu'il saurait bien, comme toujours, se montrer à la hauteur des circonstances difficiles que traverse notre nationalité...

Ce jeune Oblat appartient à une congrégation qui a déjà fait beaucoup pour l'œuvre de la colonisation. C'est à elle que nous devons, par exemple l'établissement du vaste diocèse d'Ottawa et de maintes institutions, à la fois religieuses et patriotiques, qui n'ont pas peu contribué à consolider notre race dans cette importante partie du pays. Les premiers, par exemple, les Oblats se sont aventurés dans la région du Témiscaming et du Madawaska, les premiers ils sont allés planter leurs tentes à Notre-Dame du Désert, en haut de la Gâtineau, à 100 milles de l'Outaouais, où ils ont formé le noyau d'un établissement prospère. Bref pas une congrégation ne s'est autant identifiée, dans ces derniers temps, avec la vie du colon, avec ses rudes labeurs et ses misères, faisant marcher de pair la grande cause de la religion et de la patrie.

A l'imitation de la Société de colonisation fondée jadis par le curé Hébert, des sociétés semblables ont été créées dans ces dernières années par de riches négociants et des hommes politiques de Montréal et de Québec, autant pour s'assurer une part des richesses de ce pays neuf que pour donner l'essor à la colonisation individuelle. Tel est le caractère de la Société de colonisation du canton Normandin, composée de cinquante actionnaires. Le gouvernement leur a concédé en bloc 20 000 acres, en leur donnant le privilège de prendre chacun quatre lots, soit 400 acres, tandis que les colons ordinaires ne peuvent en obtenir que 100 par tête; mais la Société établit entre ses membres le prix des lots à un prix légèrement supérieur à celui du gouvernement, elle le fait payer dans un délai plus rapide et emploie ses ressources à créer des chemins, à élever des moulins à farine et des scieries; elle a de plus obtenu une nouvelle concession dans le voisinage de la sienne qu'elle rétrocède par petits lots à des cultivateurs.

En entremêlant ainsi des sociétés de capitalistes aux défricheurs isolés, suivant un plan d'ensemble, qui empêche l'accaparement des terres, le gouvernement de la province de Québec utilise toutes les forces sociales du pays pour le grand but à atteindre. L'entrée en scène de l'*élément capitaliste* dans la colonisation est d'ailleurs la meilleure preuve pratique du riche avenir qui attend ce pays.

N'y aurait-il pas là aussi une place utile pour les capitaux européens, qui ont de plus en plus de peine à trouver des emplois rémunérateurs et surtout à l'abri des Communes de l'avenir? Les catholiques ne pourraient-ils pas faire une bonne affaire et servir la

cause de la religion, en secondant par leurs apports l'œuvre si judicieusement conçue du P. Lacasse?

Nous nous bornons à poser la question, mais non sans remarquer que les protestants anglais ne craignent pas d'entrer dans cette voie; et en ce moment même une société de colonisation anglaise emploie *cinq millions* de francs à établir des protestants dans les cantons de l'Est au cœur de la province de Québec, et cette somme est complètement à la disposition d'un ministre qui dirige toute l'œuvre!

IX

Le clergé a dans son organisation hiérarchique une puissance de direction, qu'il met au service de la cause nationale par excellence. Ainsi la colonisation du lac Saint-Jean est l'œuvre propre du diocèse de Québec; celle de la Gaspésie, de celui de Rimouski; celle des cantons de l'Est, des diocèses de Saint-Hyacinthe et de Sherbrooke. Quant à l'évêché de Trois-Rivières, il dirige ses populations au nord du Saint-Laurent, sur la vallée du Saint-Maurice. Enfin le siège si important de Montréal envoie ses colons sur le vaste bassin de l'Ottawa, qui offre un champ plus vaste encore à l'avenir de la race. C'est de cette dernière région que nous allons parler.

Les établissements se forment tout naturellement le long des grandes rivières et dans les plaines d'alluvion, mais il est plus difficile de peupler les hautes terres. Là encore nous rencontrons l'action persévérante d'un prêtre, M. Labelle, curé de Saint-Jérôme, dans le comté de Terrebone, qui depuis vingt ans s'efforce d'attirer la colonisation dans les vallées du Saint-Maurice, de la Gatineau et du cours supérieur de l'Ottawa. Ces vallées, qui coupent le plateau des Laurentides et forment le prolongement de la province de Québec au sud-ouest, sont situées pour la plupart au-dessous de la latitude de Québec et ne dépassent pas une altitude de 600 pieds au-dessus du niveau de la mer. Aussi elles jouissent d'une température plus douce que la vallée du Saint-Laurent. Leurs terres granitiques sont coupées par de riches gisements de phosphate de chaux, qu'on exploite actuellement avec grand profit pour l'exportation en Europe, mais qui auront dans l'avenir un emploi bien plus lucratif sur place. L'abondance des pâturages en montagne en fera surtout un pays d'élevage, et naturellement les fermes devront y avoir une plus grande étendue que dans les terres à céréales.

M. Labelle a su faire de sa paroisse le point d'appui de la colonisation dans cette direction. Comme toujours, il a fallu commencer par des routes et des chemins de fer. A force d'agir sur l'opinion et

de presser les hommes du gouvernement, il a obtenu, en 1873, la construction d'un premier tronçon du chemin de fer du Nord, qui va de Montréal à Saint-Jérôme.

La fondation de vingt paroisses a suivi l'ouverture de ce chemin, et journellement des familles de colons vont s'établir au nord. De son presbytère, M. Labelle dirige des explorations géologiques; les riches gisements qu'il découvre sont autant d'arguments pour pousser le gouvernement provincial à ouvrir des chemins. Faisant appel à l'obole du plus humble fidèle comme à la générosité des riches, il vient de créer, avec le concours de l'évêque, une société de colonisation du diocèse de Montréal, placée sous le patronage de saint Isidore le Laboureur. Elle emploie les cotisations de ses adhérents à fonder des églises, qui doivent attirer les colons, et à ouvrir des chemins entre les paroisses [1].

Le gouvernement provincial, reconnaissant les avantages de cette organisation, a, par un acte récent, offert à chaque société diocésaine un canton entier, où la société sera maîtresse de coloniser comme elle l'entend pendant trois ans. Chaque dixième lot concédé doit appartenir à la société. Enfin le gouvernement s'engage à donner le tiers de l'argent recueilli par la société, pour l'employer dans son canton en ponts et en routes. Comme les choses vont facilement là où l'Église et l'État joignent cordialement leur action pour le bien commun [2] !

Les ordres religieux ont leur grand rôle dans cette œuvre nationale. M. Labelle a obtenu la fondation d'un excellent collège à Saint-Jérôme, par la congrégation française de Sainte-Croix, à qui l'Amérique doit déjà la grande université de Notre-Dame, dans l'Indiana. Les cultivateurs canadiens tiennent beaucoup à pouvoir

[1] M. Labelle trouve parmi ses confrères de nombreux imitateurs. Au mois de septembre dernier, M. Carufel, curé de Mont-Carmel, dans le diocèse des Trois-Rivières, et son vicaire, sont partis avec 80 colons pour fonder une paroisse nouvelle sur les bords de la rivière Meskimac, qui occupe une position intermédiaire entre les colonies du lac Saint-Jean et celles de la rivière Gatineau.

[2] Nos religieux expulsés sont accueillis avec la double sympathie due à leur qualité de Français et de confesseurs de la foi. Les Trappistes de Bellefontaine ont reçu en don des Sulpiciens de Montréal une terre de 1000 acres située dans le comté des Deux-Montagnes, près du confluent de l'Ottawa et du Saint-Laurent. Sur l'initiative d'un intelligent député, M. L. Beaubieu, le parlement provincial vient de leur conférer la personnalité civile et de leur faire un prêt de 10 000 dollars remboursables en dix ans. Cette proposition a été votée par tous les partis; car tous comprennent les avantages que le pays doit retirer au double point de vue agricole et moral de l'établissement de ces vénérables religieux. On espère obtenir d'eux l'année prochaine une nouvelle fondation au lac Saint-Jean.

envoyer leurs fils dans un de ces collèges où la pension est peu coûteuse et où l'éducation est très relevée. Ils ont ainsi la possibilité d'en faire des prêtres, des avocats, des médecins, ce qui est le rêve de tous les pères de famille. N'est-ce pas là l'esprit français ? Heureusement, un grand nombre des élèves de ces collèges restent fidèles à la vie rurale : ils n'en sortent pas déclassés, et ils apportent dans les campagnes cette culture intellectuelle délicate, qui fait la supériorité du peuple canadien sur ses voisins américains et anglais.

M. Labelle s'adresse aussi aux Jésuites; il a obtenu d'eux qu'ils prêchassent la colonisation dans toutes leurs missions, et il les a amenés à former un établissement sur les bords du lac Nominingue, situé dans une magnifique plaine de 60 milles carrés, très propre à l'agriculture. Les colons viendront d'eux-mêmes autour de la résidence, comme jadis les cultivateurs du moyen âge accouraient à l'entour des grandes abbayes bénédictines. L'impulsion donnée à l'opinion par cette initiative est telle, que le principal journal de Montréal, *la Minerve*, vient d'organiser parmi ses amis une société aux actions de 30 dollars, dans le but de fonder une colonie à côté de l'établissement à peine ouvert des Jésuites. C'est une manière fort intelligente pour la presse canadienne de rivaliser avec les retentissantes initiatives de voyages et d'explorations prises par *le New-York Herald*. Avec le centre de population du lac Nominingue, les Jésuites donneront la main, à l'est, aux Oblats, et à l'ouest, aux missions que leurs Pères ont dans le nord de la province d'Ontario. Une série d'établissements religieux groupera ainsi les Canadiens sur les plateaux du nord et, un jour ou l'autre, leur permettra de donner la main à leurs frères du Manitoba.

Sur cette route ils rencontrent les établissements formés par des pionniers de leur race sur le nord de la rivière Ottawa. La province de Québec a dans cette direction une étendue considérable, et où une nouvelle province française pourra se constituer dans l'avenir. Cent mille acres de terre et huit mille colons s'y sont établis depuis quatre ans. Dans cette même direction et en marchant toujours vers l'ouest, les Canadiens ont déjà pénétré dans la province d'Ontario.

Dès l'époque française, un certain nombre de postes, premiers noyaux des établissements futurs, existaient dans ce vaste territoire. Ces petits groupes semblaient devoir être absorbés par l'énorme population anglaise et irlandaise qui a occupé cette province. Loin de là, ils se sont développés par leur fécondité propre, accrus par l'émigration au point qu'en 1871, il y avait 75 000 Canadiens-Français dans l'Ontario, représentant le 4,65 pour 100 de la population totale, tandis qu'en 1851, ils n'étaient que 26 000, formant seule-

ment le 2,77 pour 100. Le recensement en cours d'exécution constatera encore de nouveaux progrès; car au fur et à mesure que les *farmers* anglais d'Ontario vendent leurs terres au Manitoba, des familles canadiennes viennent prendre leur place et forment partout de petits groupes. On en comptait récemment deux cents à Toronto même. La petite ville d'Ottawa, que les Anglais avaient choisi pour être la capitale du *Dominion*, devient tous les jours de plus en plus française, grâce à l'évêché catholique et à une université pleine d'avenir établie par les Pères Oblats. Sur deux députés, Ottawa envoie un membre français au parlement fédéral. Les deux comtés voisins de Prescott et de Russel ont aussi une majorité française.

Au-dessus de la capitale, les établissements canadiens s'échelonnent tout le long de la rivière Ottawa, et ils s'étendront avant longtemps jusqu'à la baie Georgienne et de là l'ancienne colonie du Sault-Sainte-Marie. Depuis quelques années les Canadiens-Français se rendent en assez grand nombre dans cette direction; ils y trouvent des missionnaires appartenant à la Compagnie de Jésus et un vicaire apostolique français d'origine, Mgr Jamot.

Cette région, du reste, ne tardera pas à avoir une grande importance. Elle va être traversée par le transcontinental canadien, qui reliera le Pacifique à l'Atlantique, d'ici à dix ans. Un contrat pour sa construction a été passé avec un syndicat de capitalistes canadiens, français et anglais, et ratifié, au mois de novembre 1880, par le Parlement fédéral[1]. La première section construite sera celle qui relie le lac Nipissing sur les frontières des provinces de Québec et d'Ontario au lac Supérieur; c'est un avantage considérable pour le Canada français.

« Allez à l'Ouest, jeunes gens », répétait sans cesse le fameux Greeley, aux Américains, depuis 1860; et le grand développement du Far-West, auquel nous assistons, est dû en partie à ses efforts comme publiciste. « Allez au Nord, Canadiens-Français et catholiques », dit le P. Labelle, avec la clairvoyance de l'homme poli-

[1] Le gouvernement canadien, après quelques essais de construction et d'exploitation de tronçons de chemins de fer, a dû, pour cette ligne si étendue, traiter avec une compagnie à qui il en concède la propriété perpétuelle. Ses subventions consistent en sommes d'argent, mais surtout en une concession de 25 millions d'acres de terres à prendre des deux côtés de la voie jusqu'à une profondeur de 24 milles, et comprenant les sections de 640 acres portant les numéros impairs. Les numéros pairs restent la propriété de la Couronne. Il a été fait un grand usage de ces subventions en terres publiques aux États-Unis. Elles ont l'avantage d'intéresser pécuniairement les compagnies à la colonisation, et font sa place à la spéculation, tout en réservant encore des terres en quantité suffisante, mêlées à celles des compagnies, pour les défricheurs isolés.

tique et le zèle de l'apôtre. De ce côté-là, au moins, ils sont sûrs de ne pas être tournés : là, ils pourront développer une civilisation pleinement catholique et exercer leur influence sur le reste de la confédération. C'est en même temps le véritable intérêt de l'Angleterre. L'annexion ne sera plus à craindre le jour où le *Dominion* aura son centre de gravité et sa grande ligne de communication sur les plateaux qui unissent la vallée du Saint-Laurent au Manitoba, au lieu de l'avoir dans cette presqu'île d'Ontario, entourée de toutes parts par les États-Unis. Ce nouvel empire britannique sera fort, lorsque l'élément canadien-français y comptera trois millions d'habitants, ce qui serait possible dans vingt ans si l'émigration aux États-Unis était arrêtée.

X

L'attention publique a été trop souvent appelée dans ces derniers temps sur les prodigieuses ressources agricoles qu'offrent le Manitoba et l'immense région du Nord-Ouest, pour que nous nous étendions longuement sur son importance. Là, au lieu de trouver un sol couvert de bois comme au Canada, le colon est généralement en pleine prairie ; au lieu d'avoir à lutter pendant trois et quatre ans contre la végétation forestière, il peut semer dès son arrivée et récolter au bout de quelques mois. Dans plusieurs vallées il y a des massifs forestiers qui remédient à la pénurie du bois et donnent, sous ce rapport, une supériorité marquée au Nord-Ouest canadien sur le Far-West américain. Enfin, le long de la rivière Saskatchewan, on exploite d'importants gisements de houille, qui permettent à cette région de se suffire complètement à elle-même. Mettons de côté les exagérations des publications officielles destinées à attirer les immigrants, faisons la part très large aux terres glaciales du Nord et de l'Est ainsi qu'à la zone contiguë aux États-Unis, où l'absence d'eaux courantes et la rareté des pluies rend l'agriculture impossible, il reste encore dans le territoire du Nord-Ouest près de 50 millions d'hectares, l'étendue de la France, susceptibles de culture ! Ce sont là les évaluations les plus modérées, dues à un homme qui connaît admirablement le pays, Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface.

Si l'on réfléchit, dit M. de Lamothe, dans son spirituel récit de voyage, que ces 50 millions d'hectares cultivables sont adossés à près de 85 millions d'hectares de forêts ; qu'ils avoisinent, en outre, 15 millions d'hectares de terres impropres à la culture, mais éminemment favorables à l'élevage en grand du bétail ; qu'ils ont devant eux une

superficie égale à près de six fois la France, 300 millions d'hectares de territoires de chasse, où des facilités de communication parviendront peut-être à créer une certaine activité industrielle par la découverte et l'exploitation de divers minerais que recèlent les roches primordiales du terrain Laurentien! on ne trouvera pas exagérée la fixation du chiffre de population que peut faire vivre la région du Nord-Ouest britannique, à cinquante millions d'habitants à peu près, — au prorata des portions centrale et méridionale de la Russie d'Europe, située à peu près sous la même latitude et dans les mêmes conditions de climat et de production[1].

La partie la plus fertile et la mieux pourvue de cours d'eau et de lacs de cet immense territoire en a été détachée en 1870, pour former une nouvelle province sous le nom de Manitoba. Elle ne comprenait originairement que 14 340 milles carrés de superficie, formant un rectangle parfait; mais pendant l'été de 1880, le parlement fédéral lui a annexé une partie importante du territoire du Nord-Ouest, déjà assez peuplée.

C'est à bon droit que les émigrants et les capitaux de l'Europe se portent vers cette région. De grands propriétaires anglais se hâtent d'y acheter des terrains considérables pour compenser la dépréciation inévitable qui atteint la propriété foncière dans l'Europe occidentale. Cette sage prévoyance assurera le maintien de ces grandes fortunes, qui sont la force de l'empire britannique. En même temps un certain nombre de petits propriétaires anglais et irlandais vendent leurs domaines; beaucoup de fermiers, surtout, réalisent leurs capitaux, pour venir s'établir plus largement avec leurs familles sur ces terres, où l'espace ne leur manquera pas et où leur travail est assuré d'une rémunération bien plus large. Le même mouvement commence à se produire en Allemagne.

En 1879, on évalue à 30 000 le nombre des émigrants de toute nationalité qui ont été s'établir au Manitoba. Sa capitale, Winipeg, qui n'était qu'un hameau en 1870, est une ville de 10 000 âmes aujourd'hui. 6782 personnes ont acheté au bureau fédéral 1 154 072 acres de terres : l'année dernière, on avait vendu ou concédé seulement 682 541 acres. Ces terres sont vendues par le gouvernement à raison de 1 dollar à 5 dollars l'acre jusqu'à un *maximum* d'une section de 640 acres (256 hectares), selon que les terres sont situées plus ou moins loin du tracé de chemin de fer. Mais, en outre, des octrois gratuits de 160 acres, moyennant un droit fixe d'inscription

[1] *Cinq mois chez les Français d'Amérique, voyage au Canada et à la rivière Rouge du Nord.* Hachette, 1879.

de 10 dollars, sont faits aux colons qui s'engagent à s'y établir et à défricher. Au bout de trois ans leur titre devient définitif et ils ont droit, à *titre de préemption*, d'acheter un lot de terre contigu de même étendue au prix de 1 dollar à 2 dollars et demi. De plus, ils ont droit à acheter un lot de terre boisé de 20 acres dans le voisinage, à raison de 1 dollar l'acre [1]. La moitié des terres comprises dans les chiffres ci-dessus ont été concédées dans ces conditions libérales [2]. Ajoutez à cela que ces *homesteads*, ou biens de familles comme on les appelle, sont, jusqu'à concurrence d'une valeur de 2000 dollars, (10 000 francs) et de 86 acres de terre, absolument insaisissables pour toute dette antérieure ou postérieure. La femme y acquiert un droit d'usufruit après la mort de son mari, et celui-ci ne peut plus l'aliéner sans son consentement. Ces dispositions protectrices de la petite propriété existent également aux États-Unis. « La libre Amérique, avons-nous dit ailleurs, quand elle veut enraciner sur son sol des familles qui y fassent souche et qui s'y enracinent, revient tout naturellement à ces procédés qu'une science superficielle a beaucoup trop sommairement condamnés, mais auxquels les meilleures races dans l'ancien régime européen ont dû leur prospérité. »

N'oublions pas que ce pays si plein d'avenir a été ouvert à la civilisation par les Français-Canadiens. Dès le dix-septième siècle, nos coureurs de bois avaient pénétré dans ces immenses régions, et ils ont donné naissance, par leurs alliances avec les Peaux-Rouges à une magnifique race de métis, Français de langage, catholiques de cœur, admirablement appropriés à cette nature, mais trop adonnés à la vie

[1] Pour encourager la culture des arbres forestiers, le gouvernement accorde au colon, en sus de son *homestead* et de son droit de préemption, le privilège de s'inscrire pour une autre contenance de 160 acres, dont il aura la pleine propriété au bout de six ans, et après y avoir fait des plantations d'arbres sur une étendue de 32 acres durant les quatre premières années.

[2] En outre des terres concédées par le gouvernement, beaucoup de terres à moitié défrichées sont vendues par des transactions privées. Au Manitoba, comme dans toutes les nouvelles colonisations, les premiers défricheurs, soit pour réaliser un bénéfice, soit par un goût secret pour le désert, vendent souvent leurs terres et vont fonder plus loin un autre établissement. Au contraire, les nouveaux arrivants qui arrivent munis d'un certain capital, ont tout intérêt à acheter une terre déjà faite en partie. Les personnes qui ont le plus de chances de réussir sont celles qui peuvent disposer d'un capital de environ 800 dollars (4000 francs). C'est le cas de beaucoup de petits fermiers anglais et allemands, qui avec un capital de cette valeur deviennent promptement de riches propriétaires au Manitoba. Néanmoins les cultivateurs qui n'ont que leurs bras peuvent, en se plaçant pendant quelques années comme garçons de ferme, se mettre eux aussi à même d'acheter un *homestead*. Leurs salaires varient de 25 à 30 dollars (125 à 150 francs) par mois.

d'aventures de la chasse et de la pêche. Un de nos collaborateurs a raconté comment, lorsque la compagnie de la baie d'Hudson céda son empire au *Dominion*, et que l'on procèda à l'érection du Manitoba en province, les métis canadiens prétendirent se constituer en république indépendante, mais échouèrent autant à cause de leur défaut d'organisation que de la supériorité des forces envoyées contre eux [1].

La vie des prairies continue à exercer son attraction irrésistible sur eux. A mesure que les colons se multiplient au Manitoba, beaucoup de métis vont chercher la liberté dans les vastes espaces du Nord-Ouest, qui n'est pas encore organisé en province; ils y forment, d'après les évaluations les plus autorisées, les sept huitièmes de la population. Ils sont un élément précieux pour la nationalité canadienne-française, lorsque la civilisation viendra les rejoindre, ce qui est seulement une affaire de temps. Pour ne pas être organisées en États réguliers, ces populations sont loin d'être dans un état d'anarchie. La loi de la famille et la loi de l'Église suffisent à leurs besoins sociaux. Ici encore l'organisation religieuse a précédé l'organisation civile. Depuis longtemps les Oblats évangélisent cette région et y ont fondé une province ecclésiastique, qui s'étend jusqu'au pôle et comprend deux évêchés et deux vicariats apostoliques. Tous ces sièges sont occupés par des membres de cette congrégation. L'un d'eux, Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, est le véritable fondateur de la province. Appartenant à une famille qui a donné au Canada plusieurs hommes d'État, il s'est depuis longtemps appliqué à attirer ses compatriotes sur ce territoire plein d'avenir, et où il importe tant que l'élément français s'implante solidement [2].

En 1871, sur douze mille habitants recensés, près de six mille étaient d'origine française. Depuis lors l'immigration a augmenté considérablement la population, surtout au profit des éléments anglais et allemands. Néanmoins le Manitoba envoie encore au parlement d'Ottawa trois représentants français sur six membres. Les Canadiens ont également une part importante dans le gouvernement local, et le lieutenant gouverneur actuel, l'honorable M. Cauchon, appartient à leur nationalité. Ils ont maintenu le français comme

[1] Voy. *le Correspondant* du 25 avril 1877, article de M. Guérard.

[2] On lit dans *la Minerve* (de Montréal) du 15 octobre 1880 : « La mission de Saint-Albert prend de jour en jour plus d'importance. La contrée est colonisée sur un espace de 12 à 14 milles le long de la rivière tant en deçà qu'au delà de la mission. On a lieu de croire qu'il sera récolté l'an prochain 50 000 minots de grains. La mission a une école, un orphelinat où des frères convers apprennent aux enfants tous les métiers, ceux de ferblantier, de cordonnier, de forgeron, de charron. On y pratique aussi l'agriculture, l'horticulture et l'élevage en grand, d'après les meilleurs systèmes. »

langue légale au même titre que l'anglais; le système scolaire est calqué sur celui de la province de Québec, c'est-à-dire que l'enseignement est essentiellement confessionnel; catholiques et protestants ont chacun la direction exclusive de leurs écoles[1]. Un collège, fondé à Saint-Boniface, par Mgr Taché, sur le modèle de ceux du Canada, donne aux jeunes gens la haute éducation classique.

La prépondérance des éléments étrangers ne sera, il faut l'espérer, que passagère. Nous avons vu comment les Canadiens, partout où ils sont fixés, l'emportent peu à peu par leur fécondité sur les autres races. Puis il faut compter sur l'émigration de la province de Québec; si les milliers de jeunes gens qui quittent chaque année les bords du Saint-Laurent pour aller sur la terre étrangère, si une partie seulement des Canadiens des États-Unis, lassés de la triste vie qu'ils ont dans les manufactures de la Nouvelle-Angleterre, se rapatriaient, avant vingt ans on compterait un million de Canadiens de plus, et le Manitoba serait une seconde province française. Un certain mouvement s'est produit en ce sens, grâce à la propagande intelligente de la presse et au zèle de quelques apôtres dévoués. Au premier rang se place encore un Père Oblat, le P. Lacombe, à qui ses missions dans le Nord-Ouest et de remarquables travaux scientifiques sur les langues sauvages ont valu une très grande popularité.

Lui aussi fait appel aux sentiments les plus élevés de la nature humaine pour diriger les jeunes gens vers la vie agricole. Il leur parle de l'assurance de devenir propriétaire, de l'espoir d'élever sur son domaine une famille, de travailler pour soi et non pour des maîtres étrangers, de la dignité de la vie du fermier indépendant, toutes choses qui valent bien quelques années de travail un peu rude au commencement. Avec l'esprit pratique que l'administration des intérêts religieux développe chez les membres du clergé, le P. Lacombe insiste surtout sur la nécessité pour les Canadiens qui quittent les États-Unis de s'organiser par groupes, afin de diminuer les frais de transport et d'amener les bestiaux et les instruments aratoires nécessaires à leur établissement dans la prairie.

C'est également par groupes, par paroisses, que s'établissent au Manitoba les familles venues de la province de Québec. C'est, du reste, là, le caractère général de la colonisation de ce pays. Elle diffère en cela de l'occupation du Far-West américain, qui, jusqu'à ces dix dernières années, a eu lieu comme au hasard avec un mélange complet de races et de religion.

[1] Un système semblable a été établi dans la constitution provisoire donnée au Nord-Ouest quand il a été organisé en territoire, en 1876.

Le gouvernement canadien établit dans la nouvelle province autant que possible des colonies homogènes. Ces affinités sont une source de succès pour les nouveaux établissements; elles leur assurent du premier coup les avantages d'une société anciennement organisée et empêchent le regret de la vieille patrie de devenir trop poignant. C'est ainsi qu'une réserve spéciale sur la rivière du Rat a été mise à part pour les Mennonites qui, à la fin de 1878, y avaient déjà fondé quarante-six villages. Un autre établissement, sur la *Rivière aux Gratens*, paraît appelé à la même prospérité. Ils conservent là leur organisation politique et religieuse si particulière : ils ne sont pas soumis aux lois du *Dominion* et n'ont d'autres autorités que leurs anciens. Les avances que le gouvernement leur a faites pour leur passage et leurs frais d'installation sont régulièrement remboursées par annuités. Un groupe norwégien est établi aux Grandes-Fourches. Les Islandais, arrivés au nombre d'environ dix-sept cents, ont fondé un établissement dans le Manitoba qu'ils ont appelé Gimli ou *le Paradis!* Malgré ce beau titre, un certain nombre ont suivi l'exemple de leurs frères de Kewatine et ont été aux États-Unis. Cependant la majorité reste fidèle à l'hospitalité canadienne et paraît devoir faire rapidement souche dans le pays [1].

Les succès obtenus par ces procédés conduiront de plus en plus à leur généralisation, et des projets d'établissements de colonies spéciales de Wurtembergeois, de Highlanders d'Ecosse, d'Irlandais, sont en préparation.

XI

On se demandera peut-être s'il est possible de diriger ainsi les courants d'émigration des peuples, si toutes les colonisations sérieuses ne sont pas essentiellement spontanées. A cela voici comment répond l'éminent évêque de Peoria, Mgr Spalding, à propos des colonies catholiques de l'Amérique, et sa réponse s'applique encore mieux à la colonisation canadienne du Nord :

Nous vivons à une époque où l'évolution inconsciente des sociétés fait place promptement à un développement réfléchi. Toute différente était la situation à l'époque où l'Église présidait à la formation des peuples qui ont constitué le monde moderne. Alors la langue, la littérature, les écoles, les formes de gouvernement et les nationalités

[1] Dans l'année 1878, la colonie islandaise de Gimli a eu 100 naissances et seulement 30 décès; le nombre des mariages a été de 40. Ces chiffres donnent une idée de la rapidité avec laquelle des groupes de colons, composé d'adultes dans la force de l'âge, s'accroissent dans un territoire neuf.

étaient créées par des forces et des agents qui semblaient travailler sans un propos délibéré ou au moins sans soupçonner la fin à laquelle ils tendaient... Par exemple une université du moyen âge était la fille des siècles et l'œuvre de nombreux esprits, qui, sans paraître avoir cette intention, travaillaient en harmonie les uns avec les autres, de même que les formes architecturales les plus opposées et les plus dissemblables conspiraient pour créér l'unité et la perfection de la cathédrale gothique. Les personnes qui sont sous l'impression de cette idée soutiennent souvent que si nous devons avoir une université catholique dans les États-Unis, elle sera fondée par quelque lent travail semblable à celui d'où sont sorties les grandes écoles du moyen âge. Mais ceux-là ne savent pas lire les signes du temps. Je ne veux rien dire contre la force et la durée des institutions qui doivent leur existence à une évolution inconsciente. Je constate seulement que ce n'est pas de cette façon que de notre temps elles arrivent à l'existence. La tendance de la civilisation est d'accroître la conscience de soi-même soit dans les individus, soit dans le corps social. Le raisonnement, sous une forme ou l'autre, est devenu le mobile et l'agent de leur développement. Les hommes forment toutes sortes de théories et s'associent pour les réaliser... Le développement des ressources naturelles d'un pays est poursuivi systématiquement par son gouvernement : d'immenses associations privées se forment pour exploiter les mines, construire des chemins de fer, élever des manufactures, fonder des colonies, et élever de nouveaux empires... Aucune chose ne va plus d'elle-même; mais elle est développée dans un but déterminé par des hommes qui ont conscience de ce qu'ils font [1].

L'instinct populaire et la volonté arrêtée de ceux à qui une puissance de direction est donnée sur les masses, voilà les deux forces qui doivent se combiner. Sans doute il y a des nécessités économiques contre lesquelles aucun pouvoir humain ne saurait réagir; mais leur action peut être dirigée, et dans ce grand mouvement des peuples modernes vers de nouvelles demeures, la nationalité et la religion sont de puissants aimants. Ils peuvent grouper encore les hommes et refaire peu à peu ces liens sociaux, cette vie organique, que les émigrants semblaient avoir laissés derrière eux dans les vieux pays d'Europe. L'émigration européenne s'est produite jusqu'à présent d'une façon presque exclusivement instinctive, et un secret dessein providentiel se cachait comme toujours dans ces mouvements désordonnés en apparence. Aujourd'hui l'heure où les forces intelligentes doivent entrer en scène semble être arrivée. De toutes ces forces

[1] *The religious mission of the irish people.* New-York, 1880, p. 132.

la plus puissante est l'Église catholique, et elle donne sous ce rapport, on vient de le voir, la preuve d'une vitalité, d'une puissance d'adoption aux nécessités des temps nouveaux, dont assurément ne se seraient jamais doutés les *philosophes* et les *économistes* du siècle dernier. Alors que toutes les forces qui faisaient la vie des anciennes sociétés semblent s'épuiser et disparaissent, elle seule reste féconde[1].

Nous venons de voir ce qu'elle fait dans l'Amérique anglaise au profit de la nationalité canadienne-française. Quelque jour nous espérons pouvoir ici même raconter ce que, sous sa direction, la race irlandaise accomplit en Australie et en Amérique. Nous verrons quelle importance ce peuple, persécuté dans son île natale et que dix fois on a pu croire détruit sans retour, est appelé à prendre, dans la distribution générale des forces du monde, à l'ouverture, bientôt prochaine, du vingtième siècle.

Claudio Jannet.

[1] Les économistes allemands réunis en congrès à Berlin au mois d'octobre 1880, au nombre de 250, se sont beaucoup occupés de l'émigration. Leur conclusion a été que les gouvernements ne devaient plus s'occuper de fonder des colonies et ne devaient plus prétendre diriger l'émigration. Il y a un peu de vrai et beaucoup de faux dans cette thèse. En tout cas, ces représentants de l'économie libérale ne paraissent pas se douter des forces sociales, qui dirigent et doivent de plus en plus diriger ces grands mouvements des peuples modernes.

LE CHRISTIANISME ET COUSIN

Les lettres posthumes de Prosper Mérimée remettent en question une foule d'événements, grands ou petits, vulgaires ou tragiques, sur lesquels l'oubli commençait à se faire et qu'il est bon d'examiner à nouveau. C'est le propre de certaines communications épistolaires de révéler les motifs mystérieux qui occasionnèrent telle ou telle action. Dans la grande trame des événements humains, nous ne voyons pas toujours le fil qui relie les faits entre eux; il y a des vides considérables entre ce qui se passe aujourd'hui et ce qui se passera demain, et nous n'apercevons pas, de prime abord, comment une chose se rattache à une autre, lorsque soudain un récit de vie intime vient tout éclaircir et tout relier. — Aussi un intérêt passionné nous porte vers les Mémoires et les lettres, et le succès des Lettres posthumes de Prosper Mérimée à M. Panizzi s'explique facilement.

Entre autres choses intéressantes, Prosper Mérimée nous parle des derniers instants de Victor Cousin, et bien entendu, il affirme que Cousin était acquis à la libre-pensée. Est-ce vrai? Vers la fin de sa vie, le chef de l'éclectisme appartenait-il à la libre-pensée ou à la foi chrétienne? Nous avons entre les mains des documents qui sont une révélation et d'après lesquels Cousin était certainement redevenu chrétien. Malheureusement la mort l'a frappé avec une telle rapidité qu'il n'a pas eu le temps de se reconnaître.

Voici les documents en question. C'est un témoin qui parle.

« Je me trouvais, il y a trois semaines, aux Eaux-Bonnes, où les médecins m'avaient envoyé pour ma santé. Un concours de circonstances m'amena à faire la connaissance de M. Cousin, alors présent aux Eaux-Bonnes, et quelques relations s'établirent entre nous, assez intimes pour qu'il nous ait été facile d'aborder plusieurs fois des questions religieuses et de les traiter fort sérieusement de part et d'autre. Je fus d'abord étonné d'entendre M. Cousin professer sur des points fondamentaux du christianisme les sentiments d'une adhésion presque irréprochable; mais ce qui acheva de me sur-

prendre, ce fut de voir ces mêmes sentiments soutenus sans aucune gêne par M. Cousin devant d'autres personnes, non ecclésiastiques, dont l'une, M. de L***, ancien ambassadeur de France, en Orient, et d'autres qu'il me serait facile de nommer. — Frappé du mouvement religieux que ces conversations m'avaient révélé dans cette âme, j'écrivis chaque jour, en rentrant chez moi, le résumé de ses paroles, et lorsque notre départ mutuel nous eut séparés, je montrai à quelques personnes, autant que la discrétion me le put permettre, ces résumés de conversations si intéressants. »

Voici maintenant ces résumés de conversation qui nous donnent la pensée de M. Cousin sur plusieurs des problèmes religieux dont notre génération est tourmentée.

1° Y a-t-il une révélation, et la révélation est-elle nécessaire?

2° Y a-t-il un ordre surnaturel à côté de l'ordre naturel?

3° Qu'est-ce que la personne de Jésus-Christ?

Comment la belle intelligence de Cousin abordait-elle et résolvait-elle ces questions? — Écoutez :

« Nous parlâmes de révélation. M. Cousin me dit : « Sa nécessité éclate à chaque pas; voyez ces hommes (à ce moment passaient devant nous trois pauvres montagnards) ont-ils le temps de sonder les plis et replis des questions philosophiques? En auraient-ils d'ailleurs la force intellectuelle? Non. Dès lors quel moyen pour eux d'atteindre la vérité? Il leur faut Jésus-Christ. » Je dis alors : « Je crois, monsieur, qu'il nous le faut autant à chacun de nous, car, devant les vérités éternelles, notre âme n'est guère plus puissante, livrée à ses seules forces, que l'âme de ces pauvres gens. » M. Cousin m'a répondu : « Eh! sans doute, monsieur, c'est ainsi que je l'entends. Eh! mon Dieu, quand je vous montre ces pauvres montagnards, c'est l'*homme* que je vous montre, et l'homme c'est nous. Un peu plus ou un peu moins de *barbouillage* n'y fait rien. » Je lui dis : « Nous avons souvent regretté, monsieur, de voir ces idées absentes de vos ouvrages et surtout des ouvrages de vos disciples. » M. Cousin m'a répondu : « D'abord, Monsieur, mes disciples m'ont quitté sur ce point, j'ai bien le droit d'en faire autant; par conséquent je ne réponds que pour moi. Je réponds ensuite qu'on a tort de m'opposer toujours mes premiers écrits. Quel est l'homme qui ne change pas en vieillissant? Pour moi, monsieur, je marche tous les jours : oui, je marche, ou plutôt, si vous voulez (faisant allusion à une montée rapide que nous gravissions dans ce moment, et avec un sourire), comme je suis vieux, je me traîne. »

Les paroles de Cousin sur l'ordre surnaturel ne sont pas moins chrétiennes que celles que nous venons de citer sur la nécessité d'une révélation.

« Nous parlâmes de l'existence d'un ordre naturel et d'un ordre surnaturel. Je dis à M. Cousin : « Ce qui nous afflige souvent dans vos écrits et surtout dans les écrits de vos disciples, c'est la négation implicite qu'un secours surnaturel soit nécessaire à l'homme pour atteindre ses destinées éternelles. » M. Cousin m'a répondu : « Je suis aussi loin que personne de nier l'existence d'un ordre surnaturel : je soutiens même que je ne l'ai jamais niée. J'en donne pour preuve que j'ai constamment distingué l'ordre naturel de l'ordre surnaturel ; or on n'établit de distinction entre deux termes qu'à la condition de reconnaître l'existence de ces deux termes. Établir cette distinction, ce n'est pas là faire une œuvre rationaliste. Le vrai rationalisme consiste au contraire à confondre les deux ordres et à vouloir expliquer les faits de l'ordre surnaturel par des raisons tirées de l'ordre naturel. Le malheur des principaux philosophes catholiques du commencement de ce siècle fut de ne pas établir ces principes avec assez de précision. De là, tant de confusions, tant d'incertitudes, et ces attaques contre la raison qui ont été jusqu'à ébranler les fondements de la foi. Combien, au contraire, n'est-elle pas admirable la sagesse de l'Église qui a plutôt abandonné ses amis imprudents que la saine tradition philosophique. Admirable netteté, force et clarté des quatre articles émanés dernièrement de Rome ; ils n'ont pas fait encore assez d'impression sur nous, surtout sur le clergé. »

Enfin, voici les magnifiques paroles de Cousin sur la personne auguste de Jésus-Christ.

« Un autre jour nous parlions de Jésus-Christ, M. Cousin me dit : « Si j'avais à faire maintenant un cours public, je voudrais ne traiter que d'un seul sujet : de Jésus-Christ. Je voudrais montrer comment le sentiment de Jésus-Christ est le seul, qui, aujourd'hui, puisse relever les âmes. Il faudrait faire comprendre ce que peut le sentiment de Jésus-Christ pour élever le magistrat, le soldat, l'écrivain, le marchand. Il faudrait (mais il n'y a qu'un saint qui pût entreprendre cette œuvre), il faudrait faire pour les gens du monde ce que l'auteur de l'*Imitation* a fait pour des moines : faire pour eux une Imitation de Jésus-Christ. Encore une fois, la main d'un saint est seule capable d'une telle entreprise, mais je regrette que ce saint ne se soit pas rencontré, qu'un saint François de Sales, par exemple, ne l'ait pas accomplie. — Beaucoup d'hommes ont la *lettre* de Jésus-Christ, mais trop peu en ont le *sentiment*, c'est-à-dire ce qui ne reste pas dans l'esprit, mais passe de l'esprit au cœur, du cœur dans la vie de chaque jour. Quelques-uns parmi nous l'avaient : par exemple, notre pauvre Ozanam, mélange de douceur et de force... Oui, tout est là, le sentiment de Jésus-

Christ! » Je lui dis : « — Je suis sûr, monsieur, d'après ce que vous me dites, que la vie d'une sœur de Charité est pour vous une des meilleures démonstrations de la divinité de Jésus-Christ. » Il m'a répondu : « Oui. Quand je vois un crucifix dans les mains d'une sœur de Charité, je dis : Voilà mon Dieu! » Il revenait à ses précédentes pensées et me disait : « Le sentiment de Jésus-Christ, voilà l'important; auprès de lui la *lettre* est bien peu de chose. » Je lui dis : « Il me semble cependant, monsieur, que la *lettre* est d'une importance fondamentale, ne serait-ce que pour autoriser le sentiment et lui servir de base, car que sera le sentiment de Jésus-Christ sans la foi explicite et formelle à Jésus-Christ? » Il m'a répondu : « Vous ne m'avez pas compris. Je suis loin de faire peu de cas de la *lettre*, prise en ce sens. Vous croyez peut-être que les formules exactes consacrées par l'Église sur Jésus-Christ ont peu d'importance à mes yeux! Mais alors, que fais-je donc, monsieur, quand, soir et matin, je les récite à ma prière? et quand, chaque dimanche, je les récite à la messe, que fais-je donc, si je ne les crois pas. »

Tels étaient les sentiments de M. Cousin à la fin de sa longue et glorieuse carrière. Après avoir parcouru la labyrinthe de la philosophie, doublement fatigué et des écarts absurdes du panthéisme allemand et des tristes impuissances du rationalisme, il avait dû, comme tant d'autres, revenir s'asseoir sur les bancs de l'école évangélique et prêter l'oreille aux enseignements de Jésus. Il avait été ramené là et par la force logique de sa raison et par sa nature d'artiste. Son esprit naturellement incliné vers le vrai, le beau et le bien avait toujours respecté la révélation chrétienne; mais au déclin de la vie, alors que les besoins de l'humanité et l'impuissance de la philosophie lui parurent plus évidents, M. Cousin fit taire ses hésitations trop prolongées; et au moment de sa mort, quoi qu'en dise Prosper Mérimée, son intelligence et son cœur appartenaient à la religion de l'Évangile plutôt qu'à la libre-pensée.

P. Reynaud.

L'ENVERS D'UNE DOT

I

. . . . . La première entrevue eut lieu dans un confortable salon parisien, que d'épaisses tentures défendaient du bruit de la tempête, déchaînée ce soir-là au dehors.

La rue, toute neuve et peu fréquentée, même en plein jour, était un sombre désert. Les échafaudages des maisons en construction reflétaient leurs ombres gigantesques dans de véritables nappes d'eau, les lueurs du gaz vacillaient, ternes et rougeâtres, et les ardoises se brisaient avec un bruit sec sur le pavé, tandis que les sifflements aigus du vent se faisaient entendre comme en pleine campagne.

La maîtresse du logis, pelotonnée dans un moelleux fauteuil devant un brillant feu de bois, semblait à peine se douter que le temps fût si épouvantable et, en tout cas, ne s'en inquiétait guère. Plongée dans une douce somnolence, causée par la bienfaisante chaleur qui régnait autour d'elle, et peut-être aussi par la revue semi-scientifique qu'elle avait essayé de lire et qui reposait sur ses genoux, elle entr'ouvrait de temps en temps les yeux pour songer, dans une vague rêverie, à la réussite de la grande affaire qu'elle avait entreprise, et qu'allait peut-être décider son dîner de ce soir.

Ce n'était point le premier mariage auquel elle prêtait sa main adroite et son expérience mondaine. Beaucoup de femmes, oisives comme elle (elle était veuve, sans enfants, et près d'atteindre sa quarantième année), aiment à marier les gens de leur connaissance, soit entre eux, soit à d'autres qu'elles ne connaissent pas du tout.

Le succès avait fréquemment couronné ses savantes combinaisons; mais l'affaire d'aujourd'hui présentait certaines difficultés qui piquaient son savoir-faire et excitaient son obstination féminine.

Naturellement, le futur arriva le premier, et la jeune fille se fit attendre.

Il avait eu, cependant, grand'peine à trouver un fiacre. Par un temps aussi horrible, un fiacre libre est chose rare dans les rues de Paris, et les cochers mêmes qui s'arrêtaient à son appel impatient

trouvaient des prétextes irréfutables pour éviter une course dans ce quartier de l'Europe, alors peu bâti.

L'intervention officieuse d'un sergent de ville eut pourtant raison de cette mauvaise volonté, et, tout transi, mâchonnant avec rage un cigare médiocre, sacrifiant héroïquement un mouchoir pour essuyer le bout souillé de ses étroites bottines, Hervé de Ploëmeur s'enfonça dans le coin de la voiture, et essaya de se représenter la jeune fille qu'il allait voir pour la première fois et peut-être épouser dans quelques semaines.

Sept heures sonnaient lorsqu'il franchit le seuil du petit hôtel où allait se décider son sort. Il tendit son pardessus à un domestique, et jeta sur une des glaces du vestibule un regard non dépourvu d'une certaine complaisance.

Pourquoi ne le dirais-je pas? Hervé de Ploëmeur était extrêmement satisfait de sa personne, et peut-être n'avait-il pas tout à fait tort. Il était très grand, élancé, et cependant vigoureux; ses traits étaient fins et distingués; une moustache blonde, soigneusement cirée, et quelque chose de fier et de *crâne* dans l'œil bleu foncé révélaient le militaire en dépit de l'insignifiant frac noir, et surtout... — oh! c'est de cela qu'il tirait le plus vanité!... — il avait, avec sa grande taille, un pied étroit et cambré, et une main de femme...

Le domestique l'annonça d'une voix sonore. On est à son aise n'importe où, quand on entre précédé d'un si vieux nom, — un nom respecté dans sa province lointaine, et qui, à Paris, prend je ne sais quelle saveur originale... j'allais dire exotique...

Mais le nom et l'entrée d'Hervé ne devaient pas, ce soir-là, produire tout l'effet accoutumé, puisque Mme Auvran était absolument seule dans le salon.

Le front du jeune homme se rembrunit, et il fut accueilli par un discret éclat de rire.

— C'est cela!... Vous êtes désappointé parce que vous ne trouvez que moi... Rassurez-vous, vous ne serez pas, je l'espère, condamné à un tête-à-tête trop prolongé.

— Ce dont je n'aurais cependant garde de me plaindre, madame...

— Bah! laissons de côté toutes les jolies fadeurs que nous pourrions nous dire. Savez-vous que nous avons ce soir des affaires sérieuses!... J'ai vu tantôt Mme d'Ambreville, et elle m'a affirmé qu'elle m'amènera sa nièce. Nous ne dînerons qu'à sept heures et demie, c'est ce qui vous explique ma solitude.

— Le temps est épouvantable, dit Hervé, s'enfonçant dans un bon fauteuil, et regardant avec complaisance le brillant échafaudage de bûches embrasées.

— Vraiment?... Peu m'importe, ces dames viendront. Ce qui m'inquiète bien autrement, c'est la partie du président. J'ai eu une quantité de refus, ce qui est un vrai guignon, car je tremble de voir notre petit complot découvert par Éliane, ce qui gâterait tout... J'ai chargé sa tante de lui expliquer que nous devions d'abord être nombreux, afin qu'elle ne s'effarouche pas en vous trouvant seul ici. Mais son oncle! Qu'en ferons-nous sans un partner?... Je compte à moitié sur M. Dorange; cependant on n'est sûr de rien avec ses rhumatismes... Quel mal stupide et gênant!... Voyons, à la rigueur, pouvez-vous jouer aux échecs?

— Pas d'échecs ce soir, je vous prie, dit Hervé en riant.

— Comment vous faites des jeux de mots? C'est affreusement démodé! Sérieusement, vous sentiriez-vous de force à faire une partie, rien qu'une, avec M. d'Ambreville, pour l'empêcher d'être grognon et de demander sa voiture à dix heures?

— Oui, si ma future est très-laide; non, si elle me plaît, répondit-il d'un ton de plaisanterie.

Mme Auvran fit une petite moue.

— Mon cher capitaine, nous sommes des gens positifs, et avant que ce mariage s'arrange, il faut nous entendre une bonne fois... Je vous ai dit qu'Éliane n'est pas... belle.

— Mais il y a bien des nuances dans la beauté.

— Je vous ai laissé entendre qu'elle est de la nuance la moins favorisée...

— Dites-moi qu'elle est franchement laide...

— Peut-être...

— Et franchement riche, ajouta le jeune homme avec un petit rire sec sous le scepticisme duquel on aurait pu démêler un peu d'amertume. Je ne vous ai pas dissimulé que, dans la position difficile où je me trouve, je suis obligé de faire un mariage d'argent,

— Oui, oui, votre colonel, mon cher cousin, m'a parlé de vos folies. Les chevaux, les paris, c'est là un gros écueil que vous n'avez pas su éviter.

— Et ces goûts-là, hélas! entraînent dans un milieu où l'exemple est fatal, et où l'argent s'engouffre... Or je n'ai aucune *espérance* à donner en pâture à mes créanciers, reprit-il, secouant la tête. La pauvre vieille femme qui m'a élevé a tout juste de quoi vivre, et mourrait de chagrin, je pense, si elle apprenait que j'ai dissipé, et au-delà, le maigre patrimoine qu'elle a pris tant de peine à faire valoir... Je me souviendrai toujours des dernières vacances passées près d'elle... Comme elle pleurait en me quittant! Moi, cependant, j'étais joyeux d'aller rejoindre mon régiment, fier de mon épaulette... J'entassais projets sur projets, rêves sur rêves... S'il n'avait tenu

qu'à moi, la guerre eût éclaté le lendemain pour me donner le baptême du feu, et en même temps je songeais à me marier au plus vite, à amener à ma vieille tante une nièce idéale, la bonté et la beauté personnifiées... Ce à quoi je pensais le moins, alors, c'était à l'argent... Il n'y a que six ans de cela... Est-ce possible!...

Les yeux d'Hervé étaient fixés mélancoliquement sur le feu, tandis qu'il parlait ainsi, évoquant ses souvenirs pour lui-même plutôt que pour la femme mondaine qui l'écoutait.

— Bah! dit celle-ci d'une voix un peu moqueuse, vous ne connaissiez pas le rôle de ce *vil* métal dans le siècle où nous sommes, Tous les hommes rêvent ainsi à vingt ans, et n'en sont pas plus malheureux lorsqu'ils ont fait un mariage raisonnable... Mme d'Ambreville dit grand bien de sa nièce; il paraît qu'elle est fort bonne, et quoiqu'elle se montre très froide et très réservée, elle est intelligente, instruite — une gloire de pensionnat... Le président l'aime beaucoup; mais l'impatience qu'ils ont de la marier est très naturelle : leurs deux filles sortiront du couvent l'année prochaine, et comme elles n'ont qu'une dot extrêmement modeste, la présence sous leur toit de la riche cousine ferait tort à leur établissement... Ah! voici M. Dorange! s'écria-t-elle, s'interrompant tout à coup en voyant la porte s'ouvrir. Cher monsieur, que vous êtes donc aimable!

Et, tout en avançant elle-même un fauteuil au vieillard souffreteux, mais d'aspect intelligent et distingué qui venait d'entrer, elle murmura, se tournant vers Hervé :

— Tout est sauvé... La partie du président est assurée, et vous aurez tout le temps de faire votre cour!

II

C'était une des habitudes de Mme d'Ambreville d'être en retard, et elle n'y avait point dérogé cette fois, bien que les trotteurs de sa nièce eussent franchi en peu de minutes le trajet, cependant assez long, qui séparait sa demeure de celle de son amie.

Elle entra avec quelque fracas, affecta de ne remarquer la présence de M. de Ploëmeur qu'autant que la plus stricte politesse l'exigeait, et commença aussitôt avec Mme Auvran une conversation des plus animées.

Mlle Darny répondit plus froidement à l'accueil empressé de la maîtresse de la maison. Elle tendit la main au vieil ami de son oncle, regarda à peine Hervé, et s'approcha de la cheminée, réservée et silencieuse, tandis que le jeune homme la contemplait avec un battement de cœur qu'il eût eu peine à expliquer... Était-ce l'émotion, le regret, le remords?...

Oui, elle était laide... Grande et maigre, sans que la souplesse de la taille vînt dissimuler ce double excès ; elle avait des traits accentués, exagérés, un profil anguleux, un teint brun, sans fraîcheur, des sourcils trop rapprochés, des cheveux noirs au reflet dur, et des yeux qui eussent été beaux sans leur regard glacial et défiant... Tout cet ensemble manquait surtout de grâce et de jeunesse. On se heurtait à une raideur de maintien et de manières qui la veillissait de plusieurs années. Une femme d'esprit n'a-t-elle pas dit avec une mélancolique vérité qu' « une femme laide n'a jamais été jeune?... »

Mme d'Ambreville et Mme Auvran approchaient de la quarantaine; cependant leur automne était plus séduisant que ce printemps sans fraîcheur.

Elle était laide, et elle le savait. Cela servait à la préserver des prétentions que le monde ridiculise surtout quand elles s'allient au défaut de beauté; mais aussi cela lui ôtait la jeunesse, c'est-à-dire la confiance un peu imprudente dont la naïveté nous séduit et nous émeut. Elle n'avait jamais vu « sa bienvenue au jour » lui « rire dans tous les yeux », et s'était de bonne heure efforcée de passer inaperçue, — défiante, presque agressive contre ceux dont une expérience précoce et amère lui avait appris à suspecter les attentions.

Laide, riche et sans mère... Peut-être, entourée de tendresse, eût-elle acquis une certaine grâce, ce charme, au moins, qui rayonne sur le visage des enfants très aimés et très heureux, et qui est le reflet de l'épanouissement d'un cœur. Mais elle n'avait pas connu les bonheurs du foyer, et la douce main d'une mère n'avait jamais essuyé les larmes enfantines que lui avait coûtées sa disgrâce.

Elle avait toujours su qu'elle n'était pas jolie. Ses plus lointains souvenirs lui retraçaient des piqûres douloureuses, des réflexions cruelles, des chuchotements surpris par son oreille avide, des sobriquets infligés par ses compagnes de pension. Ses maîtresses avaient eu pitié d'elle sans toutefois se sentir attirées par cette nature un peu farouche; d'ailleurs, dans la maison où elle était placée, les institutrices étaient souvent changées, et il eût fallu connaître longtemps la pauvre petite avant de l'aimer.

Les parents qui la reçurent quand elle eut atteint sa dix-huitième année, lui firent entendre qu'elle était de trop à leur foyer, et qu'elle devait se marier au plus vite.

Elle avait un cœur très tendre, et ne demandait pas mieux que d'avoir une famille à elle, des enfants aux yeux desquels sa tendresse lui tiendrait lieu de beauté, et qui l'aimeraient sans souci de sa figure.

Mais le mari!

Cependant elle avait entendu dire qu'on peut aimer une femme laide, et elle avait, pour s'en servir comme d'un contre-poids, cultivé à un degré peu ordinaire une intelligence naturellement large et élevée.

Hélas ! la généreuse confiance qu'elle avait d'être choisie pour son esprit et son cœur reçut promptement un coup mortel. Son notaire ayant été prié par M. d'Ambreville de lui chercher un mari, il ne se passa pas de mois qu'on ne lui communiquât plusieurs demandes en mariage. C'était l'essaim de jeunes avocats sans causes ou de substituts sans fortune que recevait le président, c'étaient des industriels brûlant de jeter dans leurs affaires une dot d'un million, c'étaient des gens qu'elle avait vus une fois, et d'autres qu'elle n'avait pas vus du tout...

Eliane fut à la fois blessée dans son cœur et dans sa dignité. Et l'on était de plus en plus pressé de se débarrasser d'elle. Pourquoi, elle n'en savait rien, étant incapable de pénétrer la prévoyance paternelle dont Mme Auvran avait révélé le secret à M. de Ploëmeur, et ne songeant pas, d'ailleurs, que sa dot pût faire si grand tort à la fraîche beauté de ses cousines. Ce qu'elle comprit, c'est que son affection sincère ne pouvait lui assurer droit de cité dans sa propre famille; et, incapable de se résigner à épouser le premier aventurier épris de son million, elle se mit, l'amertume dans l'âme, à attendre sa majorité pour fuir le toit inhospitalier qui l'abritait, et pour mener, loin d'un monde avide et vénal, l'existence solitaire d'une vieille fille.

On annonça le dîner, et Hervé offrit naturellement le bras à Eliane. Il s'assit près d'elle, mais, tout d'abord, ne parla guère.

Il est peu d'hommes assez vils pour se lancer sans honte, sans remords, dans une affaire comme celle qui amenait le jeune capitaine chez Mme Auvran.

Il n'avait pas été élevé dans le culte de l'argent. Celle qui lui avait tenu lieu de mère était une pauvre fille à demi infirme, privée de beauté, de fortune et de bonheur ; mais elle avait jeté dans son âme des germes de désintéressement et de générosité. Il se rappelait ses leçons en face de cette jeune fille qu'il songeait à épouser uniquement parce qu'elle était riche, et dont la réserve glacée le repoussait encore plus que la laideur.

Chose bizarre, les manières soudain réservées de son voisin disposèrent Éliane en sa faveur. Ce n'était donc point un prétendant?

Mme Auvran employa tout son art féminin à rompre la glace, et eut une inspiration quasi sublime.

— Je crois vraiment, Éliane, dit-elle en riant, que votre voisin est en proie à l'une de ces atteintes de nostalgie auxquelles on

prétend ses compatriotes sujets... La tempête de ce soir lui rappelle peut-être l'aimable climat de ses côtes sauvages... N'avez-vous pas fait vous-même en Bretagne une excursion dont vous êtes revenue enchantée ?...

Les regards d'Éliane et d'Hervé se rencontrèrent avec une imperceptible expression de sympathie.

S'il est une province ayant conservé, au sein du plus pur patriotisme, une nationalité distincte, un amour du sol qui touche d'un côté à l'enthousiasme et de l'autre aux larmes, c'est à coup sûr la Bretagne.

Hervé avait gardé pour sa terre natale cette espèce de culte qui résiste dans les cœurs bretons à tous les assauts comme à toutes les distractions de la vie, et Éliane avait rapporté de son voyage d'automne une impression pleine de charme.

Ils causèrent et s'animèrent, oubliant à demi ce qui les entourait. Comme elle nommait, dans un souvenir de mélancolique admiration, le vieux château à demi ruiné de Kersauré-Ploëmeur, la voix d'Hervé vibra d'orgueil tandis qu'il répétait avec une affectation de modestie :

— Les poètes et les touristes l'admirent encore; mais les gens du pays secouent la tête en voyant s'écrouler une à une les vieilles pierres qui ne se relèveront sans doute jamais... Vous venez de remuer mes souvenirs les plus intimes : Kersauré est le vieux domaine de ma famille.

Éliane le regarda avec une sympathie qui enleva pour un instant à ses yeux leur expression de froide réserve. Elle aimait les vieilles races et les antiques traditions.

Hervé se plut à lui redire les légendes du château, et aussi sa glorieuse histoire : — il avait subi un siège au temps de du Guesclin. La jeune fille croyait rêver en entendant ces récits pleins de verve, où se trouvaient mélangées des fables poétiques et de grands souvenirs, — les fées de la bruyère et la dame de Ploëmeur qui, montée sur le donjon, excitait les assiégés un jour de combat, — les rondes mystérieuses des poulpiquets et les chasses célèbres dans la forêt aujourd'hui disparue, — les trésors des korrigans changés en feuilles mortes, et l'incendie qui ruina une partie des nobles murailles dont le possesseur d'alors se battait en Vendée...

Hervé parla longtemps, flatté de l'intérêt que témoignait la jeune fille; puis celle-ci, revenant au point de départ de leur conversation, lui demanda s'il croyait aussi, lui, à ce mal mystérieux de la nostalgie, et s'il était vrai que, sur une terre française, un Breton en pût mourir.

Hervé sourit en secouant la tête.

— J'ai vu, de ce mal inexplicable, un exemple tout récent, dit-il. Un soldat, arrivé depuis quelques jours à mon régiment, est tombé en langueur. Il n'avait point de maladie, mais une tristesse incurable, une fièvre lente, une lassitude de la vie que ne pouvaient guérir les toniques du major... On en parla au mess comme d'un cas pathologique curieux; le docteur craignait qu'il ne mourût promptement... Le lendemain, j'allai le voir; c'était un grand garçon dont le visage hâlé avait pris des tons livides, et qui, étendu sur son oreiller, le regard atone, les membres inertes, semblait vraiment frappé... Je l'appelai par son nom, et lui demandai en langue bretonne de quel village il était... Vous avez entendu ce rude dialecte?... Il sembla cependant à mon pauvre conscrit une musique angélique... Il se souleva, galvanisé, poussant, dans une espèce de rugissement, un sanglot de bonheur, et lui, qui gardait depuis de longs jours un silence farouche, se mit à parler avec une volubilité inattendue... Je connaissais les gens de son manoir, j'étais entré un jour dans la ferme de son père, et il avait déniché des oiseaux sur les créneaux de Kersauré... Je retournai le voir; deux jours après, il était guéri : j'étais pour lui quelque chose du pays perdu... Il est devenu mon ordonnance, et nous parlons breton ensemble, ajouta en riant l'élégant capitaine.

Les yeux d'Éliane étaient humides, et elle pensait, avec l'enthousiasme qu'éveillait chez elle toute action généreuse, tout sentiment délicat, que ce jeune homme était bon...

Le dîner était terminé, et elle sourit à demi lorsque Hervé lui offrit de nouveau son bras pour la reconduire au salon.

— Éliane, comme vous seriez aimable de nous donner du café! dit Mme Auvran, se pelotonnant à sa place favorite, près du brillant feu de bois.

La jeune fille se dirigea vers la table sur laquelle était déposé le plateau, et, se retournant à demi, sourit de nouveau au jeune capitaine.

— Voulez-vous m'aider? dit-elle d'une voix dont, à son insu, les inflexions étaient plus douces qu'à l'ordinaire.

Elle se disait qu'il différait des hommes qu'elle avait vus jusque-là. En dépit de la fréquentation assidue des salons, et sans que cela nuisît à la distinction naturelle de sa personne, il y avait en effet chez lui une originalité incontestable, une sorte de cachet dont l'empreinte subsistait sous les manières et les paroles de convention.

Un peu plus tard, il chanta. Il avait une belle voix de baryton, qui manquait un peu de flexibilité, mais qui était extrêmement pénétrante, et Eliane mit tous ses soins à l'accompagner.

Comme on se séparait, vers minuit, Mme d'Ambreville se pencha à l'oreille de son amie.

— Elle est gagnée, murmura-t-elle, à la condition, toutefois, qu'il ne se déclare pas trop vite.

Les convives de Mme Auvran se dirent adieu dans le vestibule. Deux modestes fiacres attendaient Hervé et M. Dorange ; mais une voiture élégante, choisie par M. d'Ambreville pour sa nièce (et dont sa femme usait largement), s'avança sous la petite marquise, et Hervé eut comme un éblouissement en apercevant le cocher emmitouflé dans ses fourrures, les chevaux ardents qui piaffaient avec impatience, tout ce qui, en un mot, était pour lui synonyme de la vie élégante.

L'allure tranquille de son fiacre et le froid humide de la nuit le ramenèrent à la réalité.

— Elle semble intelligente, pensa-t-il, mais je ne l'aurais point choisie, et la seule pensée que je l'épouserais pour de l'argent me la ferait presque haïr... comme un remords... Dois-je m'abaisser à ce point ? Est-il jamais permis de se vendre ?....

Le lendemain, il retourna chez Mme Auvran, et lui demanda quand il pourrait de nouveau rencontrer Mlle Darny.

III

Peu de jours après, l'occasion désirée se présenta.

Une vente de charité avait lieu dans les salons d'un ministère, et Mlle Darny avait été invitée à présider un comptoir.

Vers quatre heures, la vente offrait un coup d'œil animé et vraiment charmant avec ses longues tables couvertes d'objets les plus divers et les plus éclatants. Les lustres versaient une lumière étincelante sur les fleurs délicates dont on venait de renouveler l'approvisionnement, sur les cristaux d'étagère, les livres à riche reliure, les jolis bijoux de fantaisie, les maroquins variés, les foulards chatoyants.

Quelques femmes sérieuses vendaient des tricots grossiers, destinés aux pauvres ; mais ces objets éminemment utiles étaient si laids et nuisaient tellement à l'ensemble, qu'on les avait relégués dans un coin obscur, ce dont ne se plaignaient point les vendeuses âgées, que fatiguait légèrement le déploiement de frais indispensable en pareille occurrence.

Une foule très élégante encombrait les salons ; ce n'étaient partout que joyeuses causeries, rires harmonieux, étalage d'esprit excité un peu par la vanité, beaucoup plus, peut-être, par le désir sincère de faire de bonnes recettes pour les pauvres.

Les vendeuses de fleurs et de cigares triomphaient. Naturelle-

ment, on ne rendait point de monnaie, et les louis échangés contre un camélia, un bouton de rose, un minuscule bouquet de violettes ou un régalia, pleuvaient dans les caisses, représentées par des coupes élégantes ou de jolis coffrets.

Une jeune fille un peu lancée obtint un succès fou en confectionnant elle-même des cigarettes détestables, dont un vieux garçon, magnifique et original, paya d'un billet de 500 francs un des pires échantillons.

Une jeune femme, assise à un comptoir de pâtisserie, déclara qu'elle ajoutait à son commerce un *débit* de vin de Champagne, et réalisa des bénéfices imprévus.

Des enfants vêtus de soie et de velours se mêlaient à ce joli brouhaha, offrant de leurs petites voix insinuantes des bouquets et des bonbons, et des dames audacieuses mettaient en loterie, à 10 francs le billet, des bourses affreuses, tricotées par la princesse de N..., et des échantillons de potichomanie, œuvre de la jeune marquise de L...

Les vendeuses, naturellement, portaient des toilettes exquises, et l'œil était tout d'abord attiré par ce chatoiement de soie et de dentelle, seyant si bien aux jolis visages qui ressortaient vivement sur les tentures aux tons chauds, ruisselant de lumière.

Éliane Darny se tenait derrière un comptoir d'aspect assez terne, sur lequel étaient disposés de vilains ouvrages de fantaisie, offerts par les amies des vendeuses, des mouchoirs de poche pour les gens pratiques qui prétendaient retenir quelque chose de leur charité, des livres ennuyeux donnés par leurs auteurs, qui fondaient secrètement sur la vente un espoir de réclame.

Rien, là, qui attirât le regard, et encore moins la jeune fille que son étalage.

On lui confiait d'ordinaire ces objets peu séduisants, d'abord parce qu'elle ne savait pas faire l'article, puis parce qu'elle avait pour habitude, lorsqu'elle avait peu vendu, d'acheter son *fonds*, et d'apporter ainsi à la caisse générale un contingent tout à fait respectable.

Sa toilette ne manquait pas d'une certaine richesse, mais elle était sombre, d'un aspect simple, et ceux qui ne la connaissaient pas l'appelaient toujours *madame*, erreur qui peut amuser une très jeune et jolie fille, mais qui ne saurait flatter une personne portant plus que son âge et ne l'ignorant pas.

Comme elle était plongée dans une sorte de rêverie, trouvant les heures longues, et soupirant après le calme et la solitude de son logis, la voix agréable de Mme Auvran résonna à son oreille.

— Eh bien, Éliane, avez-vous beaucoup vendu?

La jeune fille sourit en jetant un coup d'œil sur son étalage.

— Vous voyez que non, dit-elle. Il y a tant de figures charmantes

dont on aime à voir le sourire ! D'ailleurs, le comptoir de ma tante fait tort au mien.

— Pourquoi avez-vous choisi toutes ces horreurs ?

— Je ne les ai pas choisies, mais seulement acceptées.

— Allons, je vais vous amener des acheteurs... Je suis venue ici pour voir si les hommes de ma connaissance qui m'avaient promis d'être généreux ont tenu leur parole... J'ai conduit à votre tante mon cousin de Fargy... Vous savez, ce grand colonel de dragons ? Et comme il m'a amené cet hiver un bataillon de danseurs, je leur ai fait adresser des lettres... Je compte particulièrement sur le jeune capitaine avec qui vous avez dîné l'autre soir chez moi... Il n'est pas riche... La cape et l'épée, c'est, je pense, tout son avoir avec quelques maigres champs de sarrasin dans son pays breton ; mais mon cousin assure qu'il tient l'argent en superbe mépris, comme un noble chevalier qu'il est... En un mot, il est un peu prodigue.. Oh ! mais il faut que je l'appelle ! Le voilà qui entre là-bas, et cette petite Jeanne se prépare à lui offrir une cigarette roulée du bout de ses doigts roses, ce qui le ruinerait d'un coup... Capitaine !... Monsieur de Ploëmeur !... Venez donc de ce côté, vous y trouverez des marchandes de votre connaissance !

Hervé, qui sortait d'une conférence militaire, n'avait pas eu le temps d'ôter son uniforme, et Eliane trouva qu'il était encore mieux sous le costume élégant des officiers de dragons.

Il prit la main que lui tendait Mme Auvran, et s'inclina avec grâce devant la jeune fille.

— Nous prétendons, dit la première en riant, vous soustraire aux séductions des marchandes voisines ; ainsi ne regardez ni les fleurs, ni les cigares qui coûtent un prix fou ; détournez vos yeux des épingles de cravate et du comptoir où mousse le vin de Champagne... Il faut borner vos fantaisies à notre boutique, que délaissent trop de gens futiles.

Éliane sourit à son tour.

— Malgré tout le désir que j'éprouve de remplir ma caisse, dit-elle, je dois reconnaître que mon assortiment ne convient guère aux messieurs.

— Comment donc, ma chère ! Quand ce ne seraient que ces mouchoirs de poche !... Nous avons tous les chiffres, monsieur, et notre choix est du dernier genre... Préférez-vous les raies rouges ou les raies bleues ? C'est grand teint, et absolument garanti... Vous en choisirai-je quatre assortis ?

Éliane et Hervé se mirent à rire, et Mme Auvran, passant derrière le comptoir, jeta sur une chaise son riche manteau orné de fourrures, et se déganta vivement.

— Avez-vous du papier, Éliane?... Vous m'avez demandé quatre mouchoirs, n'est-ce pas, capitaine?

— Tout ce que vous voudrez, madame.

— Nous les vendons 10 francs pièce, ce qui est vraiment pour rien, ourlés qu'ils sont par les plus belles mains de France... Voici les H... Avec ce talisman, vous serez invincible dans les combats.

Hervé prit son porte-monnaie, qui contenait tout son avoir. Il avait touché sa solde le matin même, — un peu plus de 300 francs. Il déplia avec insouciance un billet de 100 francs.

— Prenez garde! dit Éliane, déguisant sous un sourire l'espèce d'angoisse qu'elle éprouvait à la pensée que ce jeune fou sans fortune allait payer d'un mois de gêne une générosité exagérée. Les statuts de la vente défendent de rendre de la monnaie, et malgré le but louable de l'œuvre, je ne voudrais pas vendre si cher des mouchoirs qui valent bien 2 francs la pièce, ajouta-t-elle d'un ton de plaisanterie.

— Bah! fit Mme Auvran, quand on entre ici, on est résigné à être quelque peu rançonné, et vous êtes tout simplement une détestable vendeuse, ma chère! Soyez tranquille, d'ailleurs, on est aussi honnête que vous, et je ne voudrais pas que la réputation d'usurière jetât de la défaveur sur l'établissement... Nous prendrons donc ce joli billet bleu, qui garnira convenablement le fond de notre caisse, mais nous offrirons à M. de Ploërmeur un autre objet à son choix par-dessus le marché.

— Les mouchoirs me suffisent, madame, et je n'entendais nullement demander de la monnaie... Je suis trop heureux de faire passer mon aumône par vos mains, dit le jeune homme, glissant dans sa poche le petit paquet enveloppé dans du papier rose.

— Pas du tout! Il faut choisir... Que dites-vous de ce porte-cartes en satin brodé?... Préférez-vous la bourse en perles blanches?... Ou ce flacon dans une gaîne de velours?

— Tout cela est charmant, mais ce sont des bibelots absolument féminins. Laissez-moi mes mouchoirs, et le plaisir de les avoir payés pour les pauvres.

— Mais vous avez peut-être une parente à laquelle un bibelot parisien ferait quelque plaisir? dit Éliane. Je vous en prie, veuillez en prendre un.

Le regard d'Hervé eut une expression passagère d'attendrissement.

— J'ai, en effet, une vieille parente qui m'est très chère, mademoiselle, dit-il doucement. Mais elle est âgée, fort simple dans ses habitudes, et peu au courant de tous ces raffinements de la mode... Vous savez que la vie est austère en Bretagne, et ma tante, vieille et pauvre, ajouta-t-il avec un mouvement de dignité involontaire,

ne saurait pas même faire usage de ces charmantes inutilités.

Mme Auvray, qui regardait Éliane, trouva que son œil brillait d'un éclat inaccoutumé. Cet éclat était tout simplement produit par une larme.

— J'ai des objets qui peuvent convenir à votre parente, dit-elle avec une douceur timide.

Elle se retourna, et prit dans un coin un élégant petit châle tricôté, en laine noire et blanche, tout orné de houppettes de soie.

— C'est vous qui avez fait ce chef-d'œuvre, n'est-il pas vrai, Éliane?... Bravo, capitaine, vous avez conclu un bon marché! Pour votre peine, vous allez rester près de nous et appeler au besoin les chalands... D'abord, j'attends quelques-uns de vos camarades et je compte sur vous...

— Pour vous servir d'enseigne, acheva-t-il gaîment.

La pensée de sa tante, seule créature qu'il aimât sincèrement au milieu de ses préoccupations égoïstes, l'avait bien disposé en faveur d'Éliane. Elle, encouragée, montra un petit coin de son esprit.

Comme on allait se disperser, Hervé plia gauchement le joli tricot.

— Je vais l'envoyer dès ce soir en Bretagne, dit-il. Seriez-vous assez bonne, mademoiselle, pour me donner un peu de papier et un ruban quelconque?...

— Laissez-moi faire ce paquet, dit-elle en souriant, je m'y entends mieux que vous...

Elle chercha un petit carton, y plaça le châle soigneusement enveloppé de papier de soie, et l'assujettit par un cordon.

Hervé remarqua qu'elle avait des mains aristocratiques, longues et fines, — un peu maigres seulement, — dont la blancheur ressortait sous les bagues en turquoises et en perles.

— Dois-je mettre l'adresse? dit-elle, tendant à demi une plume à Hervé.

— Si vous étiez assez bonne pour prendre vous-même cette peine, je dirais à ma tante combien sont aimables et gracieuses les *vendeuses* de Paris.

Eliane trempa dans un petit encrier de cristal la plume qu'elle tenait, et interrogea du regard le jeune capitaine.

— Veuillez écrire : Mlle Joscelynde de Kerguénoc'h, à Locoat (Finistère).

Il la remercia encore, et tandis qu'il s'éloignait, emportant le gracieux ouvrage d'Éliane, celle-ci répétait dans sa pensée ce nom antique et original, et évoquait je ne sais quelle vision d'une femme en cheveux blancs, douce, austère et maternelle, digne dans sa pauvreté fière, et prête à accueillir avec toutes les tendresses d'un cœur de femme la nièce, la fille qu'Hervé lui amènerait un jour.

IV

Toutes les femmes de la maison de Kerguénoc'h avaient porté le nom de Joscelynde, comme les fils aînés recevaient, de temps immémorial, celui d'Hervé.

Mais il y avait longtemps que le dernier Hervé de la famille dormait sous la pierre grossièrement armoriée du petit cimetière de Locoat, et le nom de Kuerguénoc'h était tombé en quenouille : Joscelynde était restée seule pour porter le fardeau glorieux et garder le souvenir mélancolique d'un passé qui ne devait point revivre en des générations nouvelles.

Les Kerguénoc'h avaient été célèbres pour la beauté de leur race. Il y avait dans un coin de l'église une pierre tombale mutilée sur laquelle on voyait encore la statue couchée d'un Kerguénoc'h, haut de six pieds. Les vieilles chroniques parlaient de la beauté de cinq sœurs, demoiselles de Kerguénoc'h, dont l'une épousa le neveu d'un duc de Bretagne, et une autre un baron français dans les veines duquel coulait du sang royal. Lors de la révolution, un seigneur de Kerguénoc'h périt en Vendée avec trois de ses fils, fameux dans l'armée royaliste pour leur force herculéene et leurs merveilleux visages, tandis que leur unique sœur, qui avait inspiré une violente passion à l'un des membres du tribunal révolutionnaire, payait de sa vie, sur l'échafaud, son refus de mettre sa main dans la main d'un bourreau.

La mère d'Hervé avait eu, pendant sa courte vie, une réputation d'idéale beauté.

Mais celle qui restait seule aujourd'hui, la dernière des Kerguénoc'h, n'avait jamais eu ni jeunesse ni beauté ; c'était une pauvre créature à demi contrefaite, prédication vivante du néant de toutes choses, humble, disgraciée et pauvre...

En Bretagne, toutefois, il n'y a de familles déchues que celles qui ont forfait à l'honneur ou qui se sont laissées aller à des penchants dégradants. C'est bien là que règne ce noble dicton : pauvreté n'est pas vice. La société la plus élevée, la plus riche, ne rejette point de son sein les vieilles races qu'ont abattues les malheurs du temps ou les caprices de la fortune ; elle recueille ces épaves, honore la misère dignement portée, et s'allie souvent à des familles qui, faute d'argent, ont infusé dans leur sang le sang robuste et pur des cultivateurs du pays. Le nom, un nom respecté et sans tache est le palladium de ces maisons tombées et couvre leur pauvreté d'un manteau d'honneur. Et je le dis à la gloire de l'aristocratie bretonne, elle n'a besoin, elle, ni des fêtes, ni des plaisirs,

ni de l'influence, ni de l'argent de ceux qui lui ont une fois appartenu : elle relève les plus malheureux par ses plus délicats égards, et revendique les plus humbles pour les placer au-dessus des parvenus qui les méprisent.

Quand Joscelynde naquit, ses parents n'avaient point perdu l'espoir de mettre des fils au monde, et de relever par des alliances leur fortune écroulée.

Elle était si faible, si rachitique, qu'on hésita à lui donner ce nom de tradition; et quand on osa enfin fonder quelque espoir sur cette frêle vie, on comprit que la pauvrette mentirait à la réputation de beauté féminine de la famille, et qu'elle n'aurait jamais qu'une taille contournée et une santé chancelante.

Cependant elle eut des frères, géants robustes que la mort balaya de ce monde, l'un dans un naufrage, l'autre dans une partie de chasse, et une sœur, la mère d'Hervé, pleine de sève et de charme, qui paya de sa vie la naissance de son enfant.

Son jeune mari la suivit de près dans la tombe, et Mlle Joscelynde resta la dernière de la famille, et la seule qui dût s'occuper du petit orphelin.

Elle le fit avec toute la chaleur de cœur que n'avaient refroidie ni sa pauvreté, ni ses souffrances, ni la mélancolique pensée qu'elle était la dernière de sa race, et qu'en elle s'éteindrait le vieux nom qui avait été célèbre dans son pays.

Pour épargner le peu que possédait son neveu, elle dépensa avec une généreuse insouciance son pauvre avoir. Elle sollicita vainement pour lui une bourse à Saint-Cyr; mais, à ce moment, ses amis venaient de se mettre en campagne, et ils lui obtinrent un bureau de tabac que l'on venait de créer à Locoat.

Ce secours arrivait à temps, elle avait tout donné. Elle calcula que le prix de la location du bureau ne lui suffirait même pas pour vivre, et, ne pouvant se décider à vendre sa vieille maison, — un petit hôtel délabré qui était depuis des siècles dans sa famille et qu'elle voulait laisser à Hervé, — elle se résolut à exploiter elle-même son bureau de tabac et à s'improviser marchande.

Elle rangea donc les pots de porcelaine, les boîtes de cigares et la modeste tableterie dans ce qui avait été le salon de l'hôtel; sur une planchette, clouée à l'un des volets, furent tracés ces mots :

Butun mad [1]

TABAC ET CIGARES

Puis elle s'installa héroïquement derrière un comptoir grossier,

[1] En langue bretonne, bon tabac.

le cœur serré, mais se disant qu'elle pourrait payer la pension de son neveu sans entamer son petit capital.

Aucun préjugé aristocratique ne s'éleva contre elle ; on continua à lui témoigner un affectueux respect, les calèches démodées des châtelains du voisinage s'arrêtèrent comme de coutume devant son vieil hôtel ; et, rassurée sur les conséquences de son audacieuse résolution, elle se mit à rêver pour Hervé un avenir brillant, ne songeant pas à elle, vivant tout entière dans l'abnégation et l'amour que lui inspirait le cher étourdi.

Celui-ci ne connut jamais bien au juste les sacrifices qu'il avait coûtés : Mlle Joscelynde était de ces âmes d'élite qui se prodiguent comme par instinct, sans songer qu'on doive ou même qu'on puisse leur en savoir gré. Le défaut de l'éducation qu'avait reçue Hervé avait été d'ailleurs de l'endormir dans la tendresse trop vigilante d'une autre, et, malgré la générosité naturelle de son caractère, un certain égoïsme, développé par un excès d'amour, l'empêcha de deviner les privations que s'imposait sa tante, et surtout d'apprécier la résolution vraiment héroïque qui avait fait une marchande d'une fille de la noblesse.

Toutefois, il n'oublia jamais les soins dont il avait été l'objet, ni le dévouement maternel qui l'avait toujours suivi. Si les entraînements de la jeunesse et d'un milieu trop riche lui firent commettre des folies, il garda toujours, en dépit des fumées et des vanités du monde, le cachet qu'avait imprimé en son âme cette âme droite et tendre, un cachet de noblesse, un instinct de loyauté, et aussi une générosité latente, mais réelle, qui, déblayée des sentiments factices et intéressés du monde, pouvait un jour, sous une impulsion élevée, le purifier et le renouveler.

. . . .

Le facteur passait de grand matin chez Mlle de Kerguénoc'h ; mais, rentrée de la messe de six heures, et correctement habillée de sa robe noire et de la pèlerine qui dissimulait sa pauvre taille difforme, elle tricotait derrière son comptoir aux premières clartés du jour tardif.

— Une lettre de Paris et un paquet pour vous, mademoiselle Joscelynde.

Elle mit ses lunettes, retourna le paquet dans tous les sens, et secoua la tête, tandis que le facteur examinait des pipes d'un sou.

— Je ne connais pas cette écriture-là, dit-elle, déposant le paquet et prenant la lettre. Et cependant il est pour moi, mon nom est écrit bien lisiblement... Mais la lettre est de mon neveu ! ajouta-t-elle d'un accent plein de joie. Il y a trois jours que je l'attendais... Est-ce que vous avez besoin d'une pipe, Yvon ? Choisissez-en

une parmi les plus belles, et acceptez-la pour le plaisir que vous m'avez apporté, mon brave...

— Merci, mademoiselle Joscelynde... C'est une chose bien connue dans la ville que les Kerguénoc'h ont toujours été généreux... Riches ou pauvres, peu ou beaucoup, ils ont toujours aimé à donner... A bientôt, mademoiselle Joscelynde...

L'arrivée d'un paquet était chose inaccoutumée chez la vieille fille. Cependant elle oublia l'impression de curiosité passagère qu'elle avait d'abord ressentie pour ouvrir la lettre d'Hervé. Ce ne fut qu'après l'avoir lue deux ou trois fois (elle était affectueuse, mais courte ; il y avait un tel abîme entre Paris et Locoat, et aussi entre les folies d'Hervé et la raison de sa tante !), ce ne fut donc qu'après deux ou trois lectures qu'elle défit soigneusement la ficelle du carton et déplia sur le comptoir l'élégant lainage.

Il lui parut si joli, si riche, et si chaud aussi, qu'elle sentit le besoin d'épancher son naïf plaisir.

— Anne-Marie ! dit-elle, élevant la voix.

Une porte intérieure s'ouvrit, et une jeune et robuste paysanne parut aussitôt.

— Regarde donc, ma fille, dit Mlle Joscelynde, ce que m'envoie mon neveu ! Un châle qui est vraiment trop beau pour moi, mais que je porterai le dimanche en souvenir de mon cher enfant... N'est-ce pas bien à lui d'avoir pensé à moi ? Il l'a acheté dans un endroit où de belles dames vendent, à ce qu'il paraît, mille jolies choses pour les pauvres. Il y eût trouvé, j'imagine, quelque objet à son usage ; mais non, il a songé à sa vieille tante ! Et la demoiselle qui l'a tricoté a eu la complaisance de l'emballer et de mettre elle-même mon adresse... Hervé parle quelquefois de moi à ses riches connaissances, vois-tu !... Et quelle jolie écriture !... Mme de Saint-Gal conviendra maintenant que les femmes de Paris savent travailler comme les autres... Quelle finesse ! Le joli point et la belle laine !...

La jeune servante s'extasiait devant le tricot, qu'elle osait à peine toucher de ses gros doigts rouges.

— Essayez-le un peu, mademoiselle... Tenez, laissez-moi vous le mettre comme c'est la mode aujourd'hui, enveloppant la tête et les épaules.

Mlle Joscelynde sourit, sortit de son comptoir, et se plaça devant une glace dont l'étain faisait défaut par endroits, et qui était encadrée dans la boiserie de chêne.

La jeune fille plaça avec soin le tricot sur la tête et les épaules de sa maîtresse, disposant les plis avec une sorte de coquetterie, et se reculant pour mieux juger de l'effet de cette parure.

Mlle Joscelynde se leva sur la pointe des pieds, et sa pâle figure flétrie, embellie, toutefois par le plus doux des sourires et par le regard intelligent de ses yeux pleins de bonté, vint se refléter dans la glace... Le tricot floconneux s'harmonisait avec les bandeaux argentés, et relevait la simplicité presque monastique du bonnet de mousseline tuyauté et de la pèlerine noire.

— Il faut serrer cette jolie chose jusqu'à dimanche, dit Mlle de Kerguénoc'h. Mon neveu m'annonce encore une bonne nouvelle, ma chère... Il pense venir me voir le mois prochain... Je crois, ajouta-t-elle finement (elle n'avait guère de secrets pour cette jeune fille intelligente et fidèle dont la famille servait la sienne depuis des générations), je crois qu'il y a quelque anguille sous roche...

Anne-Marie sourit à son tour.

— Il pense à se marier, bien sûr, mademoiselle ! Il trouvait la plus jeune des demoiselles de Kerdéniel si jolie, à son dernier voyage !... Savez-vous qu'on les mariait dans la ville?

Mlle Joscelynde sourit doucement et, toute à ses rêves, se mit à envelopper avec un soin presque pieux le châle légèrement parfumé qu'avaient tricoté les doigts fins d'Eliane Darny.

V

Les jours s'écoulèrent, paisibles et monotones pour la vieille tante qui ne pensait qu'à son neveu, pleins d'une agitation mêlée de bonheur et d'angoisse pour la jeune fille dont Hervé occupait aussi le cœur.

Il ne se déclarait pas. Et je dois le dire à sa louange, il ne songeait point, en cela, à obéir aux inspirations prudentes de la femme mondaine qui le conseillait. Non, il n'avait pas de ligne de conduite définie, il n'était pas de ceux qui savent feindre et ruser pour parvenir à leur but ; s'il pouvait faire une folie et même une mauvaise action, il était du moins incapable de la préparer froidement. En un mot, s'il attendait, ce n'était pas pour dissiper les défiances et conquérir l'affection d'Eliane : il était en proie à des hésitations poignantes, partagé entre la répugnance que lui inspirait un mariage d'argent et le désir de sortir par une porte dorée des embarras où l'avaient jeté ses dissipations imprudentes. Sans en rien dire à Mlle Joscelynde, il avait hypothéqué la petite ferme qu'elle lui avait conservée au prix de tant de sacrifices, mais c'était une ressource infime en face des dettes qu'il avait accumulées.

La dot d'Éliane réparait toutes ces brèches et lui assurait la vie confortable et élégante qu'il avait appris à évaluer si haut. Mais tous ses sentiments de droiture se révoltaient à la pensée de payer par

les mains d'une jeune fille confiante les folies de son passé, et de vendre son avenir pour une chose aussi vulgaire que l'or.

Il voulut mettre un terme à ses hésitations en essayant sincèrement d'aimer Éliane. Après tout, les mariages les plus heureux ne sont pas toujours ceux dans lesquels domine un sentiment aussi éphémère que l'amour romanesque; mais encore éprouvait-il le besoin de cette douce sympathie, de cet accord qui se fait pressentir entre les intelligences et les cœurs.

Pendant sept ou huit jours de suite, il cherchait à la voir, la rejoignait au bois, s'informait de l'heure de ses visites à Mme Auvran, se faisait présenter dans les maisons qu'elle fréquentait.

Mais, hélas! on ne commande pas à la sympathie, et la pauvre Éliane ne pouvait inspirer à première vue ni de l'amour ni même de l'intérêt.

A cette nature, d'ailleurs riche en toutes choses, car, ainsi que la plupart des jeunes filles, elle n'avait point donné sa mesure, ni sondé les profondeurs de son cœur et de son esprit, à cette nature il avait manqué deux choses : d'abord, une atmosphère de tendresse et d'indulgence où elle se fût dilatée; puis, à défaut de cette tendresse, une résignation courageuse, inspirée par un principe assez élevé, assez divin pour préserver de l'amertume la sève refoulée dans son âme.

On ne lui avait pas communiqué cette hauteur de vues, inspiré ce sentiment religieux solide qui donne à chaque chose sa véritable valeur, et qui offre des compensations et des consolations pour les lacunes qui se trouvent dans le lot de chaque créature humaine. Elle avait des aspirations vives, mal définies, qui, n'étant pas dirigées vers les hauteurs sereines, s'égarèrent dans le domaine borné des joies terrestres; mais ces joies, un sentiment presque exagéré de sa laideur lui faisait presque désespérer de les obtenir.

Une telle défiance, connue de bonne heure, amena le défaut d'abandon, qui est peut-être le plus rebutant chez l'enfance. Éliane ignora les grâces dont un sourire joyeux pare tout visage, les rayonnements que donne au regard une confiance naïve. Elle resta gauche, s'habitua à garder le silence, ne sut pas même faire usage des dons acquis par la réflexion et l'étude; aussi ses souffrances d'amour-propre, la solitude morale où elle vivait, et le manque absolu d'épanchement déposèrent en elle un levain d'aigreur et d'impatience, quelque chose d'absolu, d'entier, de profondément susceptible et irritable.

Elle dépensait instinctivement pour Hervé le plus d'amabilité qu'elle pouvait montrer. Mais cela même trahissait l'effort : elle était encore gauche dans ce premier et involontaire épanouissement

d'elle-même. Il eût fallu un rayon de vraie sympathie et une longue habitude d'affection, pour dissiper les nuages qui s'étaient amassés dans cette âme fermée.

Hervé était trop inexpérimenté, trop primesautier pour comprendre une telle nature et pour l'éveiller à la jeunesse. Il se sentait parfois irrité contre elle, et une clairvoyance impitoyable lui faisait découvrir à la fois chacune de ses disgrâces physiques, chacun de ses travers d'esprit.

Il restait alors plusieurs jours sans la voir, formant le projet héroïque d'aller faire des économies en province, et de ne pas contraindre son cœur à une union dont l'argent était le seul mobile.

Un jour, après une de ces disparitions qui lui valaient d'aigres reproches de la part de Mme Auvran, il rencontra au bois Mme d'Ambreville et sa nièce. L'air était très vif, et bien qu'un soleil brillant resplendît au ciel, il n'avait pu fondre la couche légère de glace étendue sur le sol, mais en avait rendu, en revanche, la surface encore plus glissante.

Le coupé de Mme d'Ambreville suivait la file de voitures qui s'avançait lentement, et Hervé, qui passait dans l'allée réservée aux cavaliers, sans bien savoir s'il cherchait ou non ces dames, vit s'encadrer à l'une des portières un visage brun, dont le regard mélancolique, en rencontrant le sien, s'anima tout à coup, tandis que ce visage sans fraîcheur empruntait à une rougeur soudaine un éclat passager.

Il se sentit flatté, et, tournant tout à coup la tête de son cheval, s'avança près de la portière d'où Éliane s'était vivement retirée.

Ils échangèrent quelques paroles banales, et il continua à se tenir près de la voiture. Quelque impossible que fût toute conversation suivie, Éliane éprouvait une joie inconnue jusque-là à voir cette figure ouverte et distinguée, si bien douée de la beauté qu'elle n'avait pas. Chaque remarque insignifiante du jeune homme lui semblait d'un intérêt nouveau, et, dans la disposition heureuse où elle se trouvait, le bois, avec ses taillis éclaircis, ses arbres dépouillés et ses lacs à demi glacés, lui paraissait plus ravissant qu'avec sa plus fraîche parure de printemps ou sa robe d'automne la plus riche et la plus empourprée.

Tout à coup, comme Hervé s'était éloigné pour faire trotter son cheval, des clameurs partirent des voitures voisines. Éliane se pencha à la portière. Plusieurs personnes descendaient précipitamment, et ce rassemblement soudain s'étant un instant écarté, la jeune fille reconnut sur le sol glacé le cheval noir d'Hervé, tout haletant, mais immobile, qu'on essayait de relever.

— Où est-il?...

Ce cri lui échappa sans qu'elle en eût conscience, sans qu'elle songeât à la foule qui grossissait déjà. Un sentiment d'angoisse indicible lui révéla soudain l'impression qu'Hervé avait faite sur son cœur, et, ouvrant la portière par un mouvement instinctif, elle sauta à terre et se mêla au groupe.

La première personne qu'elle aperçut fut Hervé lui-même, qui examinait son cheval avec inquiétude, et passait sa main sur le cou de l'animal tremblant.

Comme le jeune officier relevait la tête, les sourcils contractés, il vit, à son tour, la figure pâle et bouleversée d'Éliane.

— Vous n'êtes pas blessé? demanda-t-elle d'une voix si pleine d'anxiété qu'il fut touché et s'avança immédiatement pour lui offrir le bras.

— Non, je n'ai eu aucun mal, mais ma jument s'est gravement blessée en tombant, ce qui me cause un vrai chagrin... Combien vous êtes bonne de vous être ainsi inquiétée à mon sujet!... Laissez-moi vous reconduire à madame votre tante, qui est descendue de voiture et ne peut arriver jusqu'à vous...

— N'avez-vous aucun mal? s'écria Mme d'Ambreville. Quelle émotion nous avons éprouvée! Mais vous m'avez fait peur, Eliane, en vous approchant si près de ce cheval couché... Vous seriez bien aimable, monsieur, si, comme je l'espère, vous ne vous ressentez pas de cet accident, de venir vous-même nous donner de vos nouvelles... M. d'Ambreville ne sort presque jamais le soir, et le jeudi surtout, vous seriez assuré de nous rencontrer.

Hervé s'inclina en murmurant un remerciement, et ayant ramené ces dames à leur voiture, il ferma la portière avec une certaine hâte, impatient qu'il était de retourner vers son cheval.

Le lendemain, dans la journée, il déposa sa carte chez le président d'Ambreville, en demandant des nouvelles de ces dames. On lui répondit que Mlle Darny était atteinte d'une petite fièvre nerveuse et gardait la chambre depuis le matin.

Cette nouvelle l'émut, et il se rendit aussitôt chez Mme Auvran.

— Venez-vous me charger de la demande en mariage? s'écria-t-elle en l'apercevant. Après ce qui s'est passé hier, il n'y a plus, j'espère, d'hésitation?... J'ai vu aujourd'hui trois personnes de la connaissance de Mme d'Ambreville, qui venaient me demander si vous êtes fiancé à sa nièce... Vous vous êtes fait aimer de cette enfant, capitaine, et votre devoir de galant homme est de ne pas tarder davantage à faire une démarche décisive.

Elle savait, de sa main habile et légère, faire vibrer dans ce cœur un peu faible, et, somme toute, inexpérimenté, des cordes bien différentes. Elle appuya sur le sentiment qu'il avait inspiré, ce

qui flatte toujours un amour-propre masculin, lui parla de ses dettes, de sa position difficile, et, enfin, évoqua le souvenir de la la vieille tante sur laquelle rejailliraient quelques flots du pactole...

Hervé, très-pâle, se leva brusquement.

— En effet, je me suis avancé... J'ai pu donner lieu de croire à cette jeune fille...

Il s'arrêta un instant, et reprit d'une voix raffermie :

— Voulez-vous, madame, vous charger de solliciter pour moi la main de Mlle Darny?

Il essuya quelques gouttes de sueur qui perlaient sur ses tempes, et sa voix redevint un peu tremblante lorsqu'il ajouta :

— Je serai un bon mari pour elle... Mais jamais...

Encore une interruption...

—... Jamais, dans ma famille, on ne s'était marié pour de l'argent.

— Les temps sont changés, que voulez-vous? Cela ne vous empêchera pas, comme vous le disiez fort bien, d'être un bon mari pour Éliane... Son bonheur à elle est, je n'en doute pas, attaché à cette union... A bientôt, capitaine... Je vais, à l'instant, porter votre message... Je crois que vous pourrez attendre bien tranquillement le résultat de ma démarche...

Hervé, s'il faut le dire, ne doutait guère, en effet, de la réponse d'Éliane. Cependant il fut inquiet et fiévreux le reste de la journée. Il erra dans les rues comme une âme en peine, dîna seul dans un restaurant éloigné, et rentra aussitôt chez lui.

Sa main tremblait lorsque, deux heures plus tard, le valet de chambre de Mme Auvran lui remit une petite enveloppe, ornée d'un chiffre des plus compliqués.

Il lut ces lignes, brèves et triomphantes :

« Mon cher capitaine, vous êtes agréé. Le président vous attendra demain à cinq heures dans son cabinet pour parler d'affaires, et Mme d'Ambreville vous prie de dîner le même jour chez elle.

« L. AUVRAN. »

« *P. S.* Éliane est radieuse. »

Hervé resta un instant immobile, puis ses traits réfléchirent une joie un peu fiévreuse et un orgueil soudain. Il n'avait pas été épargné par la contagion du siècle, et il allait être riche.

VI

Malgré l'espèce d'anxiété qu'éprouvait Éliane, la journée du lendemain lui parut le plus doux, le plus enchanteur des rêves. Cette

âme isolée se remplissait soudain d'une joie paisible, délicieuse, à la pensée de l'amour qu'elle croyait avoir inspiré.

Elle avait une confiance entière dans la loyauté d'Hervé. Pourquoi? Qu'avait-il fait de plus pour la persuader de son désintéressement que ceux qu'elle avait repoussé avec mépris? Ce qu'il avait fait? Rien, assurément; il ne l'avait pas vue plus de dix fois, il ne possédait aucune fortune, et M. d'Ambreville, dans son austère probité, n'avait pas caché à sa nièce qu'il avait des dettes.

Mais elle l'aimait, et cela disait tout... Il avait fait parler le premier ces voix ineffables et souvent trompeuses, hélas! qui célèbrent dans un jeune cœur des espoirs radieux et des joies sans mélange; il avait éveillé en elle ce besoin de dévouement, cet instinct d'abnégation qui est à lui seul une douceur et peut-être la meilleure partie du bonheur des femmes... Elle l'aimait, et ce qu'on aime, ne le pare-t-on pas de ce qu'on a de plus pur dans ses illusions? Comment eût-elle pu seulement flétrir d'un soupçon ce descendant d'une race chevaleresque? Comment eût-elle donné des pieds d'argile à son idole, prêté un sentiment bas à son idéal?

Elle s'étonnait bien un peu d'avoir conquis l'affection d'un être si brillant, et son bonheur était mélangé de je ne sais quel sentiment d'humilité qui la rendait plus dévouée et plus reconnaissante.

Elle, être aimée! Et par lui!

Ah! elle relevait instinctivement la tête! Que lui importait la beauté, maintenant, s'il la chérisssait telle qu'elle était? Et ne se trouvait-elle pas mille fois plus heureuse que beaucoup de femmes belles et adulées? Elle n'avait jamais souhaité les hommages ni les succès mondains; les joies domestiques lui allaient être données, sa laideur n'avait pas été, comme elle le craignait, une barrière entre elle et son bonheur... Que pouvait-elle désirer de plus?...

Elle se représenta cent fois dans le cours de cette journée, à la fois interminable et lumineuse, le moment de leurs fiançailles, cherchant à deviner quel langage nouveau et charmant allait lui parler Hervé...

Mais les choses n'arrivent jamais telles que nous les avions rêvées; et les fiançailles d'Hervé et d'Éliane se passèrent le plus simplement du monde.

A cinq heures, le timbre de la porte d'entrée fit tressaillir la jeune fille; Hervé fut introduit dans le cabinet de M. d'Ambreville.

Elle comptait les minutes... Elle en compta beaucoup... Il était six heures et demie quand elle entendit les portes se rouvrir, puis, la voix de son oncle dire d'un ton satisfait :

— Entrez, mon cher capitaine, ces dames vous attendent...

Un nuage couvrit les yeux d'Éliane. Elle put à peine distinguer les paroles un peu cherchées où sa tante esseyait de mettre quelque émotion.

— Nous sommes heureux de vous confier le bonheur d'une nièce que nous aimons comme une fille... Éliane a des qualités charmantes... Elle nous laissera un grand vide...

Hervé s'inclina, puis s'avança vers la jeune fille et prit sa main... Elle tremblait, cette pauvre main froide, bien qu'elle s'abandonnât avec confiance.

Hervé fut touché. Une seconde auparavant, il l'avait trouvée peu séduisante dans la robe bleu pâle choisie par sa tante qui, ainsi que la plupart des femmes, jugeait des toilettes d'une manière absolue, et préférait une couleur à la mode, à l'harmonie qu'elle devait offrir avec le teint de celle qui la portait....

Il tira de sa poche un petit écrin et l'ouvrit. Eliane vit un anneau d'or dont le chaton était formé d'un seul brillant très pur. Elle ôta d'un geste rapide ses bagues de jeune fille, et tendit de nouveau sa main.

Hervé y passa l'anneau et la retint un instant dans la sienne.

— C'est le gage de la promesse que vous avez bien voulu me faire, et aussi le gage de ma promesse, à moi...

Il s'arrêta, hésitant, trop loyal pour feindre une affection dont était séparé par un abîme l'intérêt mêlé de pitié qu'il éprouvait en ce moment pour sa tremblante fiancée.

— J'ai confiance en vous...

Ce fut toute la réponse d'Éliane. Elle émut Hervé, et cependant qu'il était loin de la comprendre! Qu'il était loin de sonder les profondeurs de ce cœur silencieux, les flots d'amertume longtemps amassés qui s'évaporaient à ce rayon de soleil soudain, les défiances qui se dissipaient brusquement pour faire place à cette chose si douce, si sereine, si joyeuse, *la confiance!*

Il régnait entre eux une espèce d'embarras. Eliane reprit la parole la première, en lui demandant s'il avait écrit à sa tante.

— Non, pas encore... Tout cela s'est décidé si soudainement! Hier matin, encore, je n'osais parler...

— Voulez-vous me permettre de lui écrire aussi? Je sens que je l'aimerai tant!

Hervé, pour toute réponse, baisa la main effilée sur laquelle brillait la bague de fiançailles. Il se sentait embarrassé, presque honteux, en face d'une affection si évidente, et il se disait, non sans dépit, qu'il n'avait jamais été silencieux et gauche à ce point.

L'arrivée de Mme Auvran le soulagea d'un grand poids.

— Eh bien, l'on est heureux, ici? s'écria-t-elle, entrant vive-

ment, et s'avançant vers Éliane. A tout seigneur, tout honneur; il faut que j'embrasse d'abord la chère fiancée... Et ce bonheur-là est un peu mon ouvrage, savez-vous? Ce sournois de capitaine n'aurait jamais, je crois, osé se déclarer sans moi... Quoi! Vous avez déjà cette bague symbolique et charmante!.. Charmante, en effet... Un seul diamant, c'est le dernier genre... Fort bien monté... Voilà le premier diamant que vous portez, Éliane; bientôt, vos parures nous éclipseront toutes...

A ce moment, on annonça le dîner; et, les convives étant en si petit nombre, Hervé se trouva dispensé de tout aparté avec sa fiancée.

Mme Auvran se lança naturellement dans les projets de tout genre, ébaucha pour les époux vingt itinéraires de voyages, et disserta longuement sur les usages nouveaux que la mode introduisait dans le cérémonial d'un mariage. Chacune de ces paroles était en quelque sorte une allusion à la riche dot dont la pensée éblouissait toujours Hervé; il lui était agréable d'entendre énumérer tant de plans luxueux et charmants, qui rappelaient implicitement la nouvelle situation que lui ferait son mariage. Eliane soupirait tout bas. Elle aurait bien voulu causer avec son fiancé; toutes ces questions secondaires de voyages, de toilettes, d'ameublement, la laissaient insensible. Elle ne mangeait guère, mais elle s'isolait un peu de ce joli bavardage, et rêvait, les yeux fixés sur la bague dont les feux semblaient luire à son regard comme l'aurore radieuse de sa nouvelle vie.

Après le dîner, Mme Auvran accapara les fiancés, se doutant bien qu'Hervé n'aspirait nullement aux douceurs du tête-à-tête dans un coin du salon, et lorsqu'elle partit, il dut, naturellement, lui offrir de la reconduire.

M. et Mme d'Ambreville déclarèrent de concert que leur futur neveu était charmant. Peut-être la mère prévoyante, qui s'occupait avec un soin un peu prématuré du mariage de ses deux pensionnaires, eut-elle comme un mouvement de regret en pensant que ce beau capitaine échappait à ses filets matrimoniaux. Mais il était pauvre et ses filles guère riches, donc il n'y fallait pas songer. Le père, lui, ne regretta rien. C'était là un charmant parti pour sa nièce, mais quel prodigue, et comme il s'entendrait à dépenser les confortables revenus d'Éliane!..

Sur ces réflexions, faites in petto, on souhaita le bonsoir à la fiancée qui, d'ailleurs, avide de solitude, congédia sa femme de chambre, et s'enferma pour écrire à Mlle de Kerguénoc'h.

Son professeur de littérature eût éprouvé, s'il l'avait vue ce soir-là, une surprise mélangée de mortification. On citait ses lettres,

en pension, comme des modèles de style, et ses compagnes s'amusaient souvent à parier qu'elle écrirait avec la même facilité sur vingt sujets différents, et aux personnages imaginaires les plus divers. Cependant, elle fit plusieurs brouillons, couvrit de ratures plusieurs feuillets, et, au bout d'une heure seulement, finit par écrire, sous l'inspiration de son cœur, une lettre qu'elle ne relut point, mais où elle laissait voir toute sa naïve admiration, toute sa sympathie pour son brillant fiancé, et aussi l'espoir touchant qu'elle avait de trouver une mère, une *vraie* mère dans celle qui avait tant aimé Hervé.

Une mère! Ceux qui ont été privés de cette tendresse ineffable et merveilleuse, ceux qui n'ont connu cet amour que par les rêves pleins d'angoisse de leur cœur altéré, ceux-là comprendront surtout ce besoin de jeune fille, cette soif d'un sentiment filial et d'un appui maternel au milieu même d'une joie qui semblerait devoir suffire à elle seule. C'est que le cœur humain est merveilleusement organisé pour les diverses affections que lui permet et lui réserve une Providence miséricordieuse; c'est que, dans les âmes bien équilibrées, rien n'est exclusif; au contraire, un sentiment nouveau semble prêter plus de force aux autres et les dilater...

O mères, vous soupirez toutes en songeant au moment où vous confierez à un autre cette jeune vie que vous avez entourée de tant de soins... Cet étranger, cet inconnu d'hier, vous ressentez pour lui je ne sais quelle affection mêlée de jalousie; vous l'aimez, puisqu'il aime votre enfant, et vous le redoutez cependant comme un rival... Ah! si vous avez été vraiment mères, vraiment guides, vraiment amies, ne craignez pas, non, ne craignez même pas cet enivrement où vous croyez être oubliées... Vous avez laissé une trace indélébile dans la vie de votre enfant; il y a dans son cœur des cordes que vous seules pouvez faire vibrer, une place que nul ne peut remplir, — non, pas même ce jeune époux pour lequel, selon la loi de Dieu, la fille quitte son père et sa mère. Il y a des peines que vous seules pourrez soulager, une confiance qui ne vous fera jamais défaut, des joies, — ces joies maternelles, qui ne trouveront qu'en vous un écho digne d'elles... Et si le mari est sage et bon, il aimera davantage sa jeune femme pour le souvenir passionné qu'elle garde de la maison paternelle, il s'appuiera avec plus de confiance sur le cœur fidèle qui, s'ouvrant à un amour nouveau, ne rejette pas les affections anciennes, mais se dilate pour donner à toutes une meilleure part de lui-même...

Et c'est ce sentiment qui s'agitait dans le cœur d'Éliane. Elle pleurait en songeant à sa mère, qu'elle n'avait pas connue, et dans ses nouvelles espérances, dans ce lot, qui lui semblait si riche, elle

allait chercher, toute palpitante, le cœur d'une vieille fille qu'elle voulait aimer comme une mère.

Il était tard lorsqu'elle acheva sa lettre, et elle sentit un frisson soudain. Le feu s'était éteint sans qu'elle s'en aperçût, et sa lampe ne répandait plus qu'une lumière fumeuse. La pluie tombait, monotone, derrière les persiennes, et le vent gémissait dans l'âtre sans chaleur.

Elle fut prise d'une tristesse involontaire et d'une sensation de solitude qui lui étreignit le cœur. Toute grelotante, elle se hâta de se mettre au lit et ferma les yeux... Mais le sommeil ne vint que longtemps après, malgré la fatigue qu'elle ressentait.

— Pourquoi suis-je triste? pensait-elle. N'ai-je point lieu d'être heureuse? Ne l'étais-je pas il y a une heure? Pourquoi cette note mélancolique dans le bonheur?

Quelques larmes jaillirent de ses yeux, et cette goutte d'amertume dans la plus grande joie qu'elle eût goûtée agita son âme... Il n'y avait donc pas de bonheur complet? Ou bien son cœur n'était-il pas fait pour les joies sans mélange?...

Eliane avait lu beaucoup de philosophes au creux langage et de moralistes aux maximes dorées. Elle n'avait pas, dans son aspiration ardente vers les horizons humains, appliqué son esprit et son cœur à cette grande vérité, que le bonheur n'est pas de ce monde, que notre but doit être plus élevé, et que les déceptions attendent l'âme qui concentre ici-bas tous ses rêves, tous ses besoins, toutes ses affections...

Le lendemain matin, elle fut réveillée par les pétillements joyeux du feu qu'on venait d'allumer, et le pas léger de sa femme de chambre apportant la tasse de chocolat. Elle se souleva sur ses oreillers, et vit le soleil d'hiver, brillant, bien que sans chaleur, pénétrer par les interstices des persiennes. Tout était bien changé depuis cette nuit mélancolique, et le cœur de la jeune fille avait aussi retrouvé la joie...

Tout à coup elle sentit un parfum d'oranger et de lilas... Sur sa table, dans un cornet de vieux Japon, s'étalait le plus superbe bouquet blanc qu'eussent produit les serres de Nice pour les heureuses fiancées. Elle le respira avec délices, une larme de bonheur tomba sur les fleurs d'une fraîcheur idéale, et elle en prit une, — un brin de jasmin, pour l'enfermer dans un médaillon, souvenir parfumé de son premier bouquet de fiançailles.

M. Maryan.

La suite prochainement.

EXPOSITIONS

DES AQUARELLISTES A LA RUE LAFITTE ; — DE M. DE NITTIS AU CERCLE DE L'UNION ARTISTIQUE ; — DE M. DE KNŸFF ET DES DESSINS DU *PUNCH* DANS LES GALERIES DU JOURNAL *L'ART;* — EXPOSITION POSTHUME DE COURBET AU THÉATRE DE LA GAITÉ.

I

Il ne faut pas chercher dans l'exposition des aquarellistes la traduction ou l'illustration des *Fables* de la Fontaine, mais une très intéressante manifestation du talent de nos aquarellistes, à propos des *Fables* de la Fontaine et d'une fantaisie d'amateur. M. Antony Roux, de Marseille, a eu l'idée d'établir entre eux une sorte de concours, car il a plus d'une fois appelé les tempéraments les plus variés à s'exercer sur le même thème. Entreprise toute pareille à celle que fit, vers 1867, un magistrat de Paris, M. de Boissieu, le père du charmant et regrettable écrivain de *la Gazette de France*. Il y employa MM. Gérôme, Pils, E. Lamy, Brion, Boulanger, etc., comme M. Roux y a convié MM. Baudry, Moreau, Delaunay, Heilbuth, Jacquemart, Mme Lemaire, MM. de Nittis, Français, Rousseau, Harpignies, et autres artistes de savoir et d'expérience.

Nul temps ne serait, d'ailleurs, moins propre que le nôtre à transcrire en peinture la bonhomie, le bon sens ironique, la pointe gauloise du fabuliste. Tout cela se perd de plus en plus dans une nation ouverte en proportion de son expansion, envahie par le monde entier, ne sachant plus défendre les frontières de son esprit.

Il serait curieux de revenir sur les différentes tentatives qu'ont faites nos contemporains pour illustrer la Fontaine, mais ce n'est pas le but de cette étude qui est un pur essai de critique sur des œuvres et des hommes réunis fortuitement dans une exposition. Il faut savoir gré à M. Roux d'avoir montré au public de Paris toutes

ses richesses avant de les emporter dans sa ville natale. Grâce à lui, nous rencontrons à la rue Laffitte un groupe remarquable d'artistes, exerçant leurs facultés dans un mode que notre époque a poussé très loin, et où elle déploie, pour le moment, plus de talent et montre plus de nouveautés que dans la peinture à l'huile, surmenée, fatiguée et désorientée.

Le premier que j'aborde dans le groupe est M. Gustave Moreau. Son exposition est la plus nombreuse et la plus suggestive; l'homme est très attractif.

Quand on cherche parmi les contemporains, dans les lettres ou la poésie, un phénomène intellectuel analogue à celui que nous allons étudier dans la peinture en la personne de M. Moreau, le nom de Michelet vient naturellement à l'esprit. Sans la moindre idée de parallèle à établir entre la vie, la qualité ou la durée des œuvres, on sent ces deux natures rapprochées par un caractère commun : l'un et l'autre, ils sont moins un homme qu'une imagination. Mais Michelet, même dans ses aberrations, a eu et aura, outre une rare culture spéciale, le support naturel de l'histoire. Il ne pourra s'écarter, s'égarer, dans le domaine historique du moins, au delà d'une certaine distance de l'histoire; comme un oiseau attaché au fait par la patte, il y reviendra toujours. Qu'il imagine trop, qu'il se glisse avec une parfaite bonne foi et se coule trop lui-même dans la peau de ses héros, avec ses illusions, ses colères, ses nerfs, l'acte inexorable est là pour redresser à la fin l'historien. En tout cas, il avertit le lecteur. Le rôle de l'imagination dans l'histoire, si nécessaire pour animer le récit et les personnages, ne peut donc avoir des inconvénients absolus. Cette faculté précieuse peut être dangereuse pour l'historien. Elle est rarement mortelle.

Mais son emploi dans les beaux-arts n'est plus le même que dans l'histoire ou les lettres, entendues au sens le plus large. Ici l'usage en est direct. L'imagination est l'instrument des peintres et des sculpteurs. Ils pensent les faits, les idées en formes et en figures, en représentations palpables, saisissables d'un coup d'œil, absolument comme les musiciens les pensent en sons. Eux aussi, ils ont bien, il est vrai, leur nœud à la patte, le réel, la nature, et leur loi capitale de vérité formulée d'un mot par le génie de Pascal : — « Il faut que le beau soit pris du vrai. » — Mais leur faculté maîtresse est tellement surexcitée par un exercice permanent, qu'ils sont bien plus exposés que les historiens et les poètes à rompre le fil protecteur. Quoi d'étonnant, s'ils s'envolent loin des réalités, dans les espaces nommés justement imaginaires, où la plus folle et la plus ambitieuse des reines est bien sûre de régner par-dessus l'éther, puisqu'elle crée elle-même ses empires, au fur et à mesure de son vol.

Que devient-on, dans les arts du dessin, le fil rompu? On devient fou; un poète pur en peinture; quelque chose comme un M. Chasles, qui danserait les propositions d'Euclide; un musicien qui, tenant une palette de champ, la raclerait divinement avec un archet. Je vais donc parler de M. Moreau, comme d'un fou, mais d'un fou sacré; à la manière des Orientaux, qui les vénèrent, les tenant pour des êtres supérieurs, conduits par une force surnaturelle.

Qu'on me permette de transcrire ce que je disais de l'exposition de M. Moreau, en 1867 :

« On n'a pas oublié l'effet produit au Salon de 1864 par *l'Œdipe et le Sphinx*... Le mot favori de l'esthétique actuelle, la passion, vola de bouche en bouche; on crut voir surgir un homme. On était à coup sûr tombé sur un poète.

« *Œdipe et le Sphinx* est bien une vision, une évocation, un drame conçu spontanément, par conséquent vivant et frappant. L'impression est soudaine, la conception élevée. Ce beau jeune homme debout, recevant en pleine poitrine une créature ailée, bizarre et frémissante, qui jaillit des profondeurs de l'Éther, et supportant avec une mâle possession de lui-même, une gravité dominatrice, le contact deux fois terrible d'une bête fauve et d'une femme, ouvre la porte à un monde de pensées. L'invention a une puissance qui se traduit par des affluences symboliques à la fois antiques et modernes. Moderne par la passion, l'expression reste, d'ailleurs, antique par le caractère sculptural des lignes. Vraiment, il y avait de quoi réfléchir. Cette manière de présenter un mythe hellénique, si différente de ce que nous connaissons, faisait comprendre combien on peut rester neuf dans un vieux sujet, moderne dans un sujet grec, et intéresser les Français de 1867 à une fable antique par le prestige et l'ardeur admirable de l'imagination... Une multitude de choses fines ressenties à un degré peu commun nourrissait, d'ailleurs, l'intérêt de ces commentaires. Je le répète, il y avait là le jet d'une grande *imagination de peintre*, abondance de sensation et de vérité poétique.

« C'est, avant tout, par ce côté que l'impression eut de la force. Les qualités techniques qui eussent assuré sa durée ne se révélaient pas chez l'artiste avec le même bonheur... Pour les connaisseurs, l'enthousiasme eut là sa limite. Par une véritable explosion idéale, aidée de combinaisons artistiques ingénieuses, M. Moreau avait obtenu auprès d'eux un succès qui se traduisait ainsi : « C'est un grand poète; sera-ce un maître? »

On l'attendait à d'autres œuvres. Le *Jeune homme et la Mort*, la *Jeune fille de Thrace recueillant la tête et la lyre d'Orphée*, ont-ils complété, agrandi ou diminué M. Moreau?

« Le *Jeune homme et la Mort* est encore une incantation, un poème : même inspiration, même éloignement naturel de toute vulgarité, même passion fougueuse et subtile... cette image frappante et touchante des vies destinées à être fauchées avant l'heure est empreinte du charme mélancolique que Lucrèce avait indiqué, dans sa grande manière, par la belle interrogation : *Quare mors immatura vagatur ?* — et qu'on a si souvent chanté de nos jours. Mais la Grèce, dans la pureté de ses notions plastiques, eût peut-être réservé l'impression des nuances que poursuit M. Moreau à la poésie. Le *Jeune homme et la Mort* eût fourni la matière d'une courte pièce de vers ou élégie, dans l'*Anthologie*. Après ce tableau, l'*Orphée* trahit déjà la fatigue. L'œil et la volonté du peintre vacillent également : personnage et paysage, rien n'a plus sa solidité ou sa construction naturelle : l'imagination déborde. Or, comme les combinaisons et les systèmes personnels s'épuisent, et qu'il n'y a d'inépuisable que la nature, c'est vers elle qu'on souhaite de voir ce poète éminent se retourner avec courage pour se retremper dans ses forces vives. » Les géants, qui étaient plus grands et plus puissants que nous, ne renouvelaient leur vigueur qu'en touchant la terre.

Par une chance inespérée, j'ai revu aujourd'hui même, avec une véritable émotion, le *Jeune homme et la Mort* exposé à la rue de la Paix. Cet adolescent pâle comme la Mort, qui se couronne de ses propres mains, est une superbe invention. La figure est très belle ; très beaux sont le torse et les bras ; l'ajustement, original ; l'effet, saisissant. Pour trouver les symptômes de faiblesse et la déviation probable du talent du peintre, il a fallu s'attacher à des détails d'anatomie et à je ne sais quel vague naissant dans les deux figures accessoires. Je m'imagine que ma perspicacité eût été en défaut, si j'avais rencontré le tableau de M. Moreau dans des Salons comme celui de cette année, comme ceux auxquels nous nous habituons peu à peu. Son œuvre, surfaite par la médiocrité de l'entourage, m'eût fait illusion ; et, pour le dire en passant, rien n'était plus propre à me confirmer dans mon point de vue, et dans la conviction que j'ai exprimée au début de mon étude sur l'exposition des Champs-Élysées, dans *la Gazette des Beaux-Arts*, à savoir, que l'on ne peut se faire une idée de la valeur réelle d'une toile qu'en ayant dans l'esprit comme point de comparaison, non pas les productions contemporaines sur lesquelles le jugement est incertain, mais les œuvres des maîtres dont le mérite n'est plus à débattre.

Avais-je tort de conseiller au poète le retour vers la nature et les notions simples ? Après quinze ans écoulés, où en est aujourd'hui l'auteur de l'*OEdipe ?* Sa puissance imaginative, toujours en éveil, s'est accrue démesurément ; elle ne recule plus devant aucune

invention, devant aucune obscurité. Je ne sais quel sentiment de la vie universelle obsède le peintre; c'est un possédé, une victime. On entend des plaintes dans sa peinture, comme si son pinceau écrasait sur la toile une poussière invisible d'insectes d'or, de rubis et d'azur, vivante et saignante. Les symbolismes de toutes les religions sont dépassés; chaque atome a une voix, les êtres et les choses se pénètrent; M. Moreau surprend les avatars en train, il les conduit et semble ressentir dans ses fibres les délices et la douleur d'une création ou d'une transformation permanente. On craindrait de lui faire une piqûre en touchant au moindre détail de ses tableaux, tant il est entré de sa fine personne, amoureusement, fémininement dans chaque chose.

Mais sa puissance figurative, qu'est-elle devenue? Imaginant directement, littéralement, à la différence des autres hommes, par un privilège de naissance, les peintres ne leur doivent-ils pas de les impressionner en proportion, et de rendre, pour le commun des mortels, leurs images de la nature plus claires et plus frappantes que la nature elle-même? Il n'y a plus de saisissable dans ces tableaux que la conception poétique. Le reste, l'élément principal en peinture, la forme et la couleur, est à l'état de rêve. Il serait inutile d'insister. L'imagination de peintre qui inventa l'*Œdipe* s'est fondue, s'est écoulée dans une pure imagination de poète. L'*Orphée* est clair, déduit, palpable comme une page de Condillac à côté des fables et des poésies que nous avons sous les yeux.

On se donne l'air de Brid'Oison à crier la fo-or-me à ces fils de la muse, à ces divins hallucinés. Mais la forme, dans les arts du dessin, c'est le fonds, et l'on est bien obligé de demander de la peinture à des peintres.

Et cependant, suivons sympathiquement cette foule sympathique qui, malade elle-même, aime M. Moreau, comme on aime les poitrinaires, le ressent avec des nerfs pareillement affectés, et se presse autour de ses *Fables* de la Fontaine.

Le frontispice est une véritable hallucination à la Michelet, une espèce de personnification générale et bizarre de la Fable, comme pourrait être, sous la plume de l'historien, une conception générale de l'Histoire. Nous voilà bien avertis, le peintre ne se met pas à la suite, mais à la place du bon la Fontaine; comment retrouverions-nous, dans son *Jupiter et les Tonnerres*, l'écho de ce joli vers :

Tout père frappe à côté.

Dans la fable *Contre ceux qui ont le goût difficile*, la grâce de ceux-ci :

Le mensonge et les vers de tout temps sont amis

. . . .

Les délicats sont malheureux,
Rien ne saurait les satisfaire.

Enfin, la malice de ceux-là, dans la *Discorde :*

L'auberge enfin de l'Hyménée
Lui fut pour prison assignée.

Mais combien de choses ressenties et rendues finement, combien de recherches élevées ou curieuses; quelle intensité de sentiment, quel élan au-dessus du banal!

La meilleure des aquarelles dans la série, comme illustration et comme tableau, me paraît être *le Conseil tenu par les Rats*, très soutenu de ton, bien sonnant, plein d'unité, d'une belle vraisemblance de coloris. Je souligne aussi *le Lion amoureux*, le beau lion, espèce de bronze antique, dans la fable du *Lion et du Moucheron. Le Singe* et *le Thésauriseur* se rapprochent des précédentes par un effet rembranesque, mais le procédé et le hasard des frottis de couleur sans eau ont trop de part dans le résultat obtenu.

Le Paysan du Danube, *Phœbus et Borée*, donnent lieu de remarquer que les récits et fables antiques soutiennent généralement, éclaircissent et, par conséquent, élèvent le talent de M. Moreau, comme les fables indiennes (*le Songe d'un habitant du Mogol, les Deux amis*), le compromettent. L'Inde étant intellectuellement son berceau, il n'a pas besoin d'être exalté par ces retours au pays natal. Son *Paysan du Danube*, adossé à un fût dorique, couronné de la louve de bronze, dont l'artiste a caressé la patine verte en gourmet, espèce de saint Jean prophétique, est une belle invention, je dirais grande, sans le précieux du faire. Il m'a rappelé, par le geste et toute l'attitude, Gabriel de Belcastel, vaticinant à la tribune de l'Assemblée nationale.

Jupiter et les Tonnerres, *Contre ceux qui ont le goût difficile*, *le Singe et le Dauphin*, *les Deux Aventuriers et le Talisman*, *Démocrite et les Abdéritains, le Songe d'un habitant du Mogol*, *les Deux amis*, *la Mort et le Bûcheron*, etc., appartiennent à une nature et à une coloration exaspérées. — Que nous sommes loin de Millet, et comme un bon vrai paysan nous referait de toute cette quintessence! — Ce sont des visions semblables à celles que provoquent l'opium et le hatchich et qui n'ont presque plus rien à démêler avec ce que le sang-froid du dix-huitième siècle appelait simplement : le beau physique, objet de la vue.

En voyant *la Cigale et la Fourmi*, je songeais involontairement

à une jeune femme, laquelle n'a jamais appris à dessiner et qui arrive, quand elle griffonne, au même résultat que M. Moreau dans cette aquarelle. Un moment j'ai cru que l'œuvre était d'elle, qui ne sait rien. De telle sorte que, par l'abus des recherches subtiles, de la quintessence, un artiste délicat, expérimenté, consciencieux, ami des formes élégantes, l'auteur du *Sphinx*, de *la Tête d'Orphée*, me laissait sur l'impression d'une femmelette bien douée, mais sans culture artistique.

Au point de vue de la couleur, quand on résume l'impression générale des fables de M. Moreau, il est fort remarquable que, si chacune d'elles fourmille d'excès et d'invraisemblances de coloris, prises en masse, elles se tiennent parfaitement et manifestent une association d'idées et d'harmonies, mystérieuse comme les lois qui président à la conversation des fous, mais parfaitement liée dans l'âme du peintre. La fée ou loi colorante des papillons, des fleurs, des pierres précieuses, de l'irisation des verres et des métaux, la fée qui a inventé l'émail conduit cet œil et dirige cette main.

Voilà où l'on en vient, quand on se met en contradiction avec le génie de son pays, la clarté — la clarté, qui était aussi une vertu grecque — avec le génie de la peinture, le beau pris du vrai. Comme on voudrait couler dans ce songeur, qui a de l'imagination et de l'invention pour dix, un maître ouvrier peintre! Et quel dommage, quand on a comme lui la noble ambition d'être, dans son temps, l'un des coureurs qui se passent de l'un à l'autre les lampes de la vie, *vitaï lampada tradunt*, et de les tenir élevées au-dessus des chaudrons et des casseroles, du paysage, du menu genre, et des malpropretés, de tout ce qui tend, en un mot, à diminuer notre école et à abaisser le niveau du goût; quel dommage, de ne pas avoir une de ces puissantes facultés techniques et le savoir qui donnent l'empire! On ne peut redresser et relever les peintres de morceaux, les réalistes, lesquels ont parfois de très solides qualités, qu'à la condition de tenir à la terre ferme des beaux-arts par une isthme de roche, de fer ou de diamant. La torche de M. Moreau n'est point, je le crains bien, une lumière, mais un de ces follets phosphorescents et trompeurs propres à égarer les voyageurs dans les marais et les récifs des vieilles légendes.

La critique n'est plus disposée à accepter les théories courantes dans la littérature sur le génie de l'incomplet particulier à notre temps. Ne confondons pas : incomplet, à part, sept à huit grands hommes, qui ne l'est pas dans l'histoire des arts du dessin? Mais les peintres à qui l'on voudrait comparer M. Moreau avaient une qualité intrinsèque de premier ordre. Cela suffit pour leur assurer l'avenir. Quand on essaye, au contraire, de se porter en avant de quelque

vingt années, en un temps ou nos faiblesses cesseront d'être une doctrine, nos paradoxes des articles de foi, que pourra dire un critique en santé et en bon sens, recherchant les mâles parmi nos contemporains, de l'œuvre de M. Moreau? N'est-il pas à craindre qu'il ne trie le *Sphinx*, *le Jeune homme et la Mort*, *la Tête d'Orphée*, *les Chevaux de Diomède* ou quelque autre toile que ma mémoire ne me présente pas en ce moment ; et qu'il ne renvoie le reste à cette fameuse foire de Nullepart, inventée par Rabelais, dont je parlais l'autre jour à propos de M. Hébert, foire où se trouveront à vendre à la fois tant de tableaux d'artistes français, habitants de frontières, gens suspendus entre deux mondes, hybrides ambitieux et malheureux, compromis par le manque de sérénité d'une époque qui amalgame tout, et qui ne les aura guère aimés que pour leurs défauts.

Mais non, je ne laisserai pas dans les limbes cette exquise nature d'homme que je ne connais pas, mais que je vois penser et sentir ; il y aurait injustice à ne pas le distinguer du demi monde poètico-pictural. Ne serait-il pas un émailleur, un céramiste éminent, originaire du pays Persique, antérieur aux substantiels développements de la vision artistique et de la science des peintres et sculpteurs de la Renaissance, empêché de naître en son temps par quelque fée contraire ; repêché par la fée marraine, doté à nouveau et lancé dans notre courant moderne avec son âme d'autrefois ?

Un autre plus jeune peintre, qui était très bien parti en 1865, avec son beau tableau de la *Communion des Apôtres*, mais que la *Peste de Rome*, très énergique exquisse, a trop incliné vers le noir, M. Delaunay, est aussi fort bien représenté à l'exposition des aquarellistes, par de ravissantes inventions. *Les Deux pigeons*, *Daphnis et Alcimadure*, cette déclaration d'amour à Mme de la Mésangère, qui nous montre les vieux amoureux du dix-septième siècle, plus ardents, plus délicats ou plus fiers que les jeunes d'aujourd'hui, et qui me rappelle le Corneille de la *Psyché* et des stances à la Marquise [1] ; *le Vieillard et ses Enfants; la Mort et le Malheureux*, font valoir cet artiste distingué et cultivé, nourri des bonnes traditions, sincère, cherchant dans sa veine, et suffisamment varié. Lorsque tant d'hommes autour de nous montent sur des échasses, sans nécessité aucune, grandissant des sujets faits pour être peints en petit, on est heureux de rencontrer un peintre qu'une naturelle recherche de la grandeur et du style poursuit jusque dans les illustrations

[1] Les stances de Corneille : *Marquise, si mon visage*, ont été adressées à la Du Parc, femme de Berthelot, dit Du Parc, dit Gros-René; Du Parc et sa femme étaient comédiens de la troupe de Molière. La Du Parc avait été baptisée sous le nom de *Marquise* (forme féminine de *Marc*). Voy. M. Levallois, *Corneille inconnu*.

des *Fables* de la Fontaine, et qui voit grand habituellement. Je recommande aux connaisseurs ses élégantes figures du *Mercure* et de la *Fortune*, et toute la généreuse préoccupation de l'artiste dans la série qui lui a été dévolue. Avec plus de souplesse, en les dépouillant de certaines sécheresses au bout des objets, de certaines exagérations d'accent, qui trahissent le caprice de la main, laquelle est une servante bien apprise qui ne doit jamais élever la voix devant le public, on ferait de ces aquarelles des œuvres parfaites.

M. Baudry s'est distrait un moment de ses grandes peintures murales, en envoyant une copie de *la Fortune et l'Enfant*, dont l'original est au Luxembourg. Elle est traitée plutôt dans le sentiment d'une reproduction de peinture à l'huile, comme en exécutent les artistes pour faire graver leurs tableaux, qu'en véritable aquarelle. J'ai dit ailleurs qu'elle appartient à cette époque de la vie du peintre où il était encore possédé par l'*Amour sacré* et l'*Amour profane* du Titien. C'est une illustration française qui relève de cette grande inspiration italienne.

De Mme Lemaire, je n'ai vu que *la Jeune veuve*. Avec ses facultés de coloriste et l'éclat de son talent, Mme Lemaire devait choisir le moment du veuvage où la veuve, suivant la charmante expression de saint François de Sales, se remontrant dans le triomphe de ses habillements, « met une enseigne sur sa porte ». L'artiste nous la représente devant son miroir :

L'autre mois on l'emploie à changer, tous les jours,
Quelque chose à l'habit, au linge, à la coiffure.

Le limpide brillant de l'aquarelle éclate dans le vêtement; la facture est souple, ferme et virile. Le ton seul des chairs me semble manquer de distinction. Il y avait là une nuance à indiquer qui est dans la Fontaine, et qui devait tenter une femme. Il fallait trouver ce teint des veuves auxquelles le deuil vient de servir de parure, une parure dont l'effet est parfois irrésistible sur les jeunes amoureux en particulier.

M. Bastien Lepage n'y a pas mis plus de malice. *Le Gland et la Citrouille* ne l'ont point induit aux ingénieuses recherches de M. Moreau. Il nous montre simplement un bon jardinier qui brouette une énorme citrouille, sans qu'il y ait moyen de voir trace des réflexions de Garo, dans son attitude. La Fontaine n'a rien à voir dans le jardin de M. Bastien Lepage, qui a fait une étude d'après nature, avec son talent ordinaire de reproducteur attentif et exact de la réalité. Décidément, il voit mince : en changeant de procédé, il ne s'est pas laissé tenter par ces belles coulées de l'aquarelle,

si favorables à la largeur du faire. Son pinceau garde toujours quelque chose de la pointe du graveur ou du crayon du dessinateur. A côté des Moreau, il séduit un moment par le contraste; près des Delaunay, des Heilbuth, il paraît banal, et terne près des Jacquemart, des Rousseau, des Pasini. De ce dernier je ne recommanderai du reste que *l'Hirondelle et l'Araignée*, prétexte à beau paysage oriental et à minarets, où la splendeur et le sérieux du soleil, dans le vrai pays du soleil, sont rendus magistralement. De M. Rousseau, il ne faut retenir que *le Rat retiré du monde* et un *Bouquet de fleurs*, dignes de son bon temps et où se retrouvent ses solides qualités de praticien sûr de lui-même.

M. Machard ne met au service de la Fontaine que du joli, mais un peu fade; auquel ce Gaulois se fût laissé prendre, faibles comme nous sommes tous à la tentation, mais en regrettant le nerf et l'élégance plus substantielle de sa propre race. M. Gabriel Ferrier, dans *la Vieille et les deux Servantes*, montre bien plus de talent que dans son grand tableau du Salon. Dans la *Femme qui se noie*, de M. Jacquet, l'un des trois spectateurs est le portrait de M. Roux. *Le Loup et les Bergers*, de M. Berchère, *Un Fou et un Sage*, de M. Rafaëlli, conservent les qualités d'éclat ou de finesse habituelles à ces deux aquarellistes.

M. Worms est un habile homme, mais commun, sans mystère aucun de sentiment ni d'exécution. Les Français sont, par nature, sévères aux gens qui ne leur laissent rien à deviner. M. de Nittis est inégal, bien moins habile à rendre son impression par l'aquarelle que par la peinture à l'huile ou le pastel. Une seule de ces aquarelles, *les Poissons et le Berger qui joue de la flûte*, donne la vraie mesure de son talent. Annette toute rose et toute nue, plongée dans l'eau jusqu'à mi-jambe, donne consciencieusement à dévorer aux rayons lumineux le plus large des dos. Ils rejaillissent en tout sens sur les clartés de l'air et du fleuve, et l'on a bien une de ses sensations que M. de Nittis excelle à rendre : la sensation de la profusion de la lumière en un paysage où elle est comme multipliée par un ciel double, le vrai ciel et le ciel reflété dans les eaux.

Il ne faudrait pas, d'ailleurs, demander à M. Gérôme ce qu'il pense du dessin dans *les Poissons et le Berger*. Sa fable, à lui, par exemple, *le Bassa et le Marchand*, est dessinée par l'œil aigu que l'on sait. Le peintre suit une forme et la cerne comme pas un, avec l'instinct d'un homme qui est artiste jusqu'au bout des ongles, et avec la certitude que donne une longue expérience. Mais son exécution est celle d'un miniaturiste plus que d'un aquarelliste proprement dit. Chaque chose a sa valeur : en étant exclusif, de combien de jouissances ne se prive-t-on pas?

Deux paysagistes déjà très mûrs font bonne figure dans la collection. M. Français était en train de se noyer dans l'étang et les eaux dormantes de l'éclectisme, quand la mort du vieux Corot a ranimé sa voix, fort éloquente, ma foi, un certain jour, et renouvelé son talent. Il y a là de lui une très originale gouache qui rappelle son meilleur temps. M. Harpignies me fait toujours la même impression : c'est un paysagiste dont on voudrait voir toutes les œuvres traduites en tapisserie de haute lice. Ses fables, comme ses aquarelles du Salon, sont des *Arrazzi*. Ce n'est pas la souplesse et la palpitation omnivivante de Corot, de Rousseau ou de leurs élèves, mais c'est un grand côté de la peinture, et de la nature, qui vit toujours, mais qui n'a pas toujours l'air de vivre.

Comme illustration de livre, *les Animaux malades de la peste*, de M. Morot, est la meilleure parmi ces aquarelles. On peut suivre, le volume à la main, les discours et l'attitude des bêtes. Elles sont très artistement groupées dans un paysage âpre, qui reproduit probablement l'un des aspects des contrées rocheuses où M. Morot plaçait, l'an dernier, son épisode du *bon Samaritain*. Il y a beaucoup d'air et d'harmonie. Les animaux sont caractérisés chacun dans son espèce, avec la finesse d'observation que les artistes de notre temps exercent sur les bêtes, souvent mieux que sur les hommes. Il y a un cadavre de cigogne qui ferait pleurer, et dans les pattes du lion, un renard malin qui fait penser à M. Thiers. L'esprit ne gâte rien quand il est marié religieusement avec la peinture et que celle-ci porte les culottes dans le ménage. L'âne destiné au sacrifice a l'honnête naïveté et la confiance des éternels modérés dans les crises violentes. S'il n'est que mangé sans être cuit vivant, par ce temps d'incendies, ce sera beaucoup. On sent dans les mâchoires des fauves, les paresseux tiraillements qui annoncent le réveil de l'appétit, malgré la fièvre. Pauvre modéré, pauvre centre-gauche, illusion à longues oreilles, respecté par la peste, tu seras dévoré par tes pairs, dépecé, distribué entre eux et, encore, pas égalitairement, ce qui aurait été pour toi une dernière consolation.

J'ai gardé, non sans dessein, pour la bonne bouche, MM. Heilbuth et Jacquemart, qui me paraissent, comme aquarellistes, supérieurs à leurs confrères. M. Heilbuth, en particulier, a un mérite bien rare aujourd'hui : il ne s'arrête pas à l'esquisse ; il ne craint pas de déflorer son impression en la poursuivant jusqu'à l'expression complète et définitive ; il fait des tableaux achevés. Qu'on ne s'y trompe pas, il y a là un grand signe de force. Les audaces apparentes de tous les virtuoses qui s'arrêtent sur une tâche bien appliquée ne sont que des fanfaronnades de poltrons. L'artiste qui est sûr de lui-même

sacrifie la satisfaction passagère de l'œil, que lui donne son esquisse ou le hasard de la pratique, pour arriver plus loin dans le rendu et se rapprocher de la nature et du beau. Il voit mieux, il veut plus fortement que le virtuose, il est plus viril. Mettez ensemble ces deux hommes d'organisation pareille, et vous verrez lequel ira le plus loin. L'impressionniste emporte plus vite une médaille; revoyez-le deux ou trois ans après, vous ne le reconnaissez plus; il choit dans l'extravagance ou s'aplatit dans le poncif. L'autre marche doucement, mais sûrement, mais fortement. Et quand l'Institut ouvrira ses portes à l'aquarelle, ce qui serait justice puisque l'aquarelle est florissante et touche au pinacle en 1881, c'est parmi ceux-ci, parmi les vrais hommes, les talents mûrs, qu'il viendra se recruter.

Il y a une perle, comme valeur, dans la série de M. Heilbuth. Elle s'appelle, je ne sais pourquoi, *la Goutte et l'Araignée.* Elle est tout à fait de la famille de Corot et m'a rappelé une autre perle de l'exposition posthume de ce dernier, *les Maisons à toit rose avec un ciel gris, posées dans la vapeur d'un étang.* Est-il rien de plus doux à l'œil, de plus calme, de plus agreste, que *le Pêcheur et le petit Poisson?* Dans *le Cormoran, le Héron, le Lièvre et les Grenouilles,* la transparence de l'air et de l'eau, l'unité de l'impression, sont rendues avec le même bonheur, mais je ne trouve pas le même charme. Ces dernières aquarelles ont de plus, d'ailleurs, de très fines et précises études d'animaux.

Nous arrivons, avec MM. Jacquemart et Heilbuth, au triomphe de l'aquarelle; l'impression du soleil de Nice et la transpositon des valeurs dans toute la lumière du littoral méditerranéen est rendue magistralement dans les aquarelles de l'un, comme la douce et brumeuse lumière du Nord dans celles de l'autre. Ici, l'atmosphère assourdit comme une ouate de vapeurs la réfraction des rayons lumineux; là, d'atome à atome, réflexions, diffusions, réfractions des mêmes rayons se multiplient en tous sens, font vivre et palpiter l'air. Chaque molécule est un centre, chaque objet est une source de lumière. Cet éclat et cette force de diffusions qui se poursuit jusque dans les plans les plus éloignés du spectateur, en déclinant progressivement, est la joie des yeux dans le Midi. Ce n'est pas par la température, souvent capricieuse, variable, âcre, c'est par la lumière que nous l'emportons sur le Nord. Nos clairs de lune font pâlir les jours d'hiver de Paris. Dès qu'on arrive seulement à Bordeaux, la voûte azurée a l'air de s'étendre. Qu'est-ce à Toulon, à Nice, au golfe Juan, où l'on distingue, à travers 60 kilomètres d'atmosphère, la structure et les accidents du terrain, mieux qu'à Paris la flèche de la Sainte-Chapelle ou les tours Notre-Dame, du Pont-Royal?

Ce n'est pas une, c'est toutes les aquarelles de M. Jacquemart

qu'il faudrait citer et analyser l'une après l'autre. Je le ferais volontiers devant les œuvres : à la plume et de loin, ce travail de description, qui tient tant de place dans les salons et revues critiques, est sans intérêt pour les artistes, et fait perdre de vue au public l'importance réelle des choses, le sens de la langue plastique et la vraie portée des questions. *Le Mulet se vantant de sa généalogie* est un prodige de précision et d'éclat solaires, le dessin en est d'une fermeté remarquable. On en peut dire tout autant du *Trésor et des deux Hommes*, *de l'Ane et ses Maîtres* et à peu près de toute la série.

Il a été un temps où l'aquarelle a menacé, avec Decamps, de perdre ses franchises et ses qualités spéciales en s'alourdissant par un mariage, par une mésalliance, tantôt avec la peinture à l'huile, tantôt avec le grattoir, les procédés de maçonnage, tout un armement et une stratégie compliquée autant que nouvelle. L'arme blanche de l'aquarelliste, ce gentilhomme de la peinture, c'est un pinceau fin et souple comme une lame de Tolède, trempée dans un verre d'eau pure.

Quand l'aquarelle était redevenue elle-même, elle a failli ensuite s'insensibiliser, s'abaisser et se réduire au rendu et à l'abus des accessoires, des tapis, des cuirasses, de l'arsenal du bric-à-brac. Fortuny surtout et Regnault l'entraînait dans cette voie où il avait sauté d'un seul bond jusqu'à la limite du réalisme coloriste, dans ses tableaux de tentures qu'esclaves, favorites ou sultans embarrassaient et tachaient inutilement, comme dans ses belles études de l'*Alhambra*. Il n'y a plus heureusement que M. Clairin et M. Benjamin Constant qui soient attardés sur ces chemins.

En retouchant la terre, l'alerte muse de l'aquarelle a repris un élan, un nerf, une vie, une jeunesse dont les témoignages sont sous nos yeux. C'est ici et bien plus qu'au Salon que l'on retrouve les vrais héritiers de la grande génération de paysagistes, qui sera l'honneur de ces trente dernières années, et qui a tant réjoui la terre natale, si longtemps méconnue, cette fois si amoureusement comprise, aimée et chantée par une légion de peintres et de poètes.

II

L'exposition des pastels de M. de Nittis, de grandeur naturelle, est un éclat ou explosion de japonisme en plein Paris, en pleine peinture parisienne. Nulle occasion plus intéressante ne pouvait m'être offerte d'étudier, de constater les résultats de l'influence japonaise sur nos artistes, les points de vue dont elle a enrichi notre école, les dangers qu'elle comporte, la complicité de ses tendances

avec l'un des travers du génie français et le tort qu'elle nous a fait.

Il faut convenir que le mariage de M. de Nittis, un vrai Parisien, d'où qu'il soit venu, avec la muse japonaise, a produit de beaux enfants, pleins de vie et d'allure, séduisants et qui font sur les spectateurs une impression très frappante. Sera-t-elle durable? c'est autre chose. Mais, trêve de questions moroses, et jouissons tout d'abord du talent, comme il convient de le faire, chaque fois qu'un artiste nous apporte du neuf. Le réalisme ou la réalité du rendu et du premier aspect des choses a rarement été poussé à ce degré. L'emploi du pastel, bien supérieur sous ce rapport à la peinture à l'huile, est pour quelque chose dans ce résultat; n'importe, c'est déjà une grande preuve de tact artistique que d'user, dans l'intérêt de la vérité, des ressources propres au procédé dont on se sert. La variété des effets est ravissante. Toute impression devient un tableau pour l'œil du peintre. Rien ne l'embarrasse; le plein soleil, la pluie qui menace ou qui tombe, l'éclat des vitrages d'une verandah, la tapageuse transparence de l'or vert ou jaune dans le feuillage pénétré de rayons, le plein midi, le soir, toutes les variétés d'intérieur, depuis le cabinet du savant jusqu'au boudoir où s'étalent les soies chatoyantes et les merveilles du goût décoratif d'un riche mobilier japonais, la loge de théâtre, la lumière du lustre avec les apothéoses des décors pour fond, il n'y a pas de difficultés pour lui. Vraie féerie que cette suite de pastels : et il est rare qu'un artiste puisse servir à des yeux délicats tant de spectacles en une fois et des joies aussi savoureuses. On a, quelques instants, la sensation d'une vie colorée très abondante et cependant très fine; c'est un déjeuner de gourmet.

Très habitué depuis quarante ans à déguster de la peinture, j'en ai vite pris ma part. Je cède ma place au banquet, au public d'élite qui chuchote autour de chaque cadre par groupes serrés, je me retire dans un coin obscur d'où je peux voir encore de loin les charmants pastels, et je note les réflexions suivantes :

Des galbes et des taches, c'est tout l'art japonais, du moins, tout ce que j'en veux retenir pour le moment, laissant de côté le génie décoratif dans l'ameublement et les objets usuels, le goût exquis dans l'infiniment petit, une originalité et une fantaisie dans l'ornementation qu'on pourrait définir, par opposition à l'inspiration symétrique de l'Occident et même de l'arabesque orientale, le « désordre à l'état de grâce »; et, dans le dessin des animaux, des merveilles d'exécution dues à des artistes inconnus, sortes de « Janet des bêtes », aussi fins, aussi délicats, aussi pénétrants dans le portrait des animaux que le peintre des Valois, dans le portrait des rois, des grands seigneurs et des princesses.

Un galbe, une tache, qu'est-ce dans la peinture, dans le langage

des formes? Par analogie avec le langage articulé ou parlé, une tache est une syllabe ou un son, un galbe est un mot; souvent chez les animaliers et peintres de fleurs japonais, c'est le mot propre; ce qui est énorme, et permet, à la rigueur, de s'exprimer, de parler dans la langue des formes. Des taches et des galbes, sans relief, sans modelé, sans transitions rhythmiques de lignes ou de couleurs, un dialecte réduit à des syllabes et à des substantifs, sans verbe, sans conjonction, sans qualificatifs, suffisent, en réalité, à dire mille choses indécises à l'imagination et à l'œil, à parler à notre sens esthétique, à parler beauté. Mais la faculté d'expression et la portée de ce langage sont limitées. Galbe et tache ne sont pas une phrase construite, encore moins un discours, c'est-à-dire les choses que nous relions dans un livre ou que nous enfermons dans un cadre. Leur limite, le génie décoratif du japonais l'a fixée, en n'appliquant le système qu'à l'ornementation. Ce que galbes et taches peuvent dire se résume, en effet, dans une sensation et un plaisir décoratifs. Voilà ce qu'il eût fallu comprendre, en évitant avec soin de transporter dans les tableaux de tout genre le mode spécial japonais. Parfait pour la décoration, il ne suffit plus aux développements de l'éloquence que d'autres grands langages plastiques complets et mûrs ont manifestés dans les autres civilisations et dans les autres parties du monde.

Mais le point de vue des Japonais était trop séduisant pour les Français contemporains, trop en rapport avec leur structure mentale et imaginative appliquée aux beaux-arts, pour que l'artiste pût ici garder la mesure. Que faut-il à un Français, à un Français d'aujourd'hui surtout, à l'œil prompt, à l'esprit de premier jet, à l'imagination primesautière? des chocs et des tocs; plus de tableaux; des études, des notes intéressantes. S'il y avait un peuple au monde qui dût être enivré par l'art japonais, c'était bien le peuple français tel que l'ont fait tant de ruptures d'équilibre dans l'ancien type national. J'aurai d'autres occasions de marquer l'aggravation de nervosité due à cette fréquentation dangereuse. A propos de M. de Nittis, il est plus à sa place de songer aux services qu'elle nous a rendus, en rompant un peu les vieux moules, en amenant, chez les jeunes talents, la révision des anciennes formules qu'il est bon d'éprouver de temps en temps pour retremper le vrai et le débarrasser des scories d'école. Il sort, un jour ou l'autre, quelque chose de ces tentatives, la preuve en est sous nos yeux. Elles sont le droit, elles sont la prérogative de la jeunesse qui n'est jamais plus aimable et souvent mieux inspirée que quand elle veut expérimenter le nouveau avec une enfantine pointe d'insurrection contre les jougs et les règles. Le moment où l'on arrive à découvrir que « la loi est une lumière »,

suivant l'expression de Bossuet, arrive toujours assez tôt pour les organisations bien trempées.

Ainsi que je le disais en commençant, l'artiste a tiré tout le parti possible du pastel pour son usage et pour son but. L'emploi du pastel et des tons tout faits aide considérablement la rapidité de la perception ; il évite les pertes de temps, les tâtonnements où se perd la fraîcheur de l'impression fugitive de la couleur. C'est le procédé rapide par excellence, et s'il se défendait mieux contre le temps il n'en faudrait vraiment pas chercher d'autre. Après le parti qu'il a tiré du pastel comme coloriste, ce qui frappe le plus chez M. de Nittis, c'est l'impromptu de l'inspiration, sa facilité de peintre habile à saisir les valeurs, à tirer un tableau de tout, et à éviter au spectateur jusqu'à l'idée de composition, mot affreux qui semble la négation même de la spontanéité et de la vie dans la peinture. En second lieu, il est de belle race coloriste ; les plus heureux mariages lui sont familiers ; les tons exquis lui viennent naturellement sous la main ; on dirait qu'il les a tous cueillis sur des ailes de papillon. Enfin, il a une habileté rare pour rendre, comme le faisait M. Stevens dans la peinture à l'huile, l'épiderme et la matière des objets par des prodiges d'exécution et un sentiment inouï du grain des choses. Le velours, la soie, la laine, la peau, la laque, la paille des chaises, la pulpe des fleurs, la vapeur des nuages qui crèvent, rien n'étonne cet œil et cette main hardie.

Je n'ai pas l'habitude de chercher des figues sur un cerisier, et je crois qu'il n'y a autre chose à conseiller à un artiste que d'étudier son aptitude et de *travailler de génie*, comme on disait au dix-huitième siècle. Je suis bien obligé cependant, après avoir joui des ouvrages de M. de Nittis, comme il vient de le voir, de me demander s'il y a des réalités sous le velours et la fleur de ces épidermes, sous l'éclat de ces étoffes. Il serait inutile d'insister. L'artiste qui paraissait, dans les toutes petites dimensions de ses personnages, capable de serrer une forme, de préciser le mouvement et la construction, est ici manifestement insuffisant. Du premier coup, il est allé, dans la grandeur naturelle et le pastel, au bout de ce que peut donner sa faculté pittoresque et colorique ; il ne peut pas durer sur de simples variations de thème, s'il ne se corse en dessin.

L'exemple de l'*esquisse volontaire*, de l'*impressionisme*, puisque la chose a fait créer le nom, nous est venu de Goya. Seulement, Goya avait en propre un sentiment du côté fantastique des apparences, qui était chez lui génial, et qui s'appliquait ou se mêlait sans effort aux réalités. Le fantastique s'accommode tout à fait de l'aspect d'une esquisse, et l'eau-forte s'y prête admirablement. Mais,

quand il plaît à Goya, dans ces esquisses, de serrer une forme, on voit apparaître d'étranges facultés de dessinateur. Tel taureau de ses *Corridas* n'a pas d'égal dans les bronzes les plus fameux, pour le nerf et la concordance du mouvement. Enfin, il a peint des morceaux très forts, et qui sont d'un maître : *le Portrait d'un conventionnel en habit rouge*, *la Bordelaise*, etc., etc. En un mot, il a montré, surajoutées à son tempérament, une science et une culture remarquables. Chez M. de Nittis, je vois bien des dons féeriques, mais la solidité de la culture qui consacre la durée, pas encore. C'est toujours la question du tempérament, de l'organisation et de l'éducation. Faut-il craindre d'oblitérer par la culture la qualité de vision d'un coloriste ou d'un dessinateur? La culture n'amollit que les faibles. Goya lui-même, ce collatéral de Vélasquez, eût été son fils adoptif, son propre fils, s'il avait eu comme lui la forte discipline qu'il rapporta d'Italie.

On remarquera que je n'ai pas prononcé une seule fois le mot de *modernité*, si fort à la mode. Je ne crois pas que Baudelaire ait eu raison de l'inventer; il n'est besoin de mots nouveaux que pour exprimer des choses nouvelles. Or, quand on a passé une demi-heure à retourner dans sa main des statuettes de Tanagra, la pensée vous vient aussitôt qu'il n'y a pas, en 1881, à Paris, une Parisienne plus moderne que telle petite personne drapée en terre cuite, laquelle, telle qu'elle est, ferait une fière figure dans nos salons et traînerait à sa suite sur nos promenades un peuple d'adorateurs. Cette image, qui nous ravit, charmera après nous le dilettantisme et le goût des générations, de telle sorte qu'elle sera moderne jusqu'à la fin. Ah ! c'est que sous le charme de l'impression et du goût, il y a la discipline et la méthode suréminentes des artistes grecs, le rhythme, la charpente et le dessin, le support nécessaire de toute la personne humaine et des ornements dont elle se pare.

III

Pour achever cette tournée dans les expositions en dehors du Salon, il nous reste à visiter les galeries du journal *l'Art*, où l'on peut voir en ce moment une suite très considérable de dessins originaux du *Punch* et une vingtaine de toiles de M. de Knyff.

Les essais de ce paysagiste sont intéressants. Les petits cadres en particulier, études d'animaux et de paysage, méritent d'appeler l'attention. *Le Saule renversé* (23) est une pochade toute rayonnante de lumière blanche qui rappelle Jules Dupré. Dans les grands tableaux, on sent encore l'inexpérience de l'artiste. Il a le don de

comprendre et de rendre la lumière ; qu'il se défie des empâtements, c'est un mode usé, et qu'il s'attache de plus en plus à conquérir la souplesse et la légèreté dans le faire, le sentiment de la construction générale du site et de l'équilibre des masses dans ses grands paysages.

L'exposition des dessins du *Punch* comprend deux séries de dessins à la plume. L'une, de beaucoup la plus nombreuse, est de M. Du Mourier, qui est probablement un Français établi à Londres, l'autre est de M. Keene. Si l'on voulait à toute force établir un concours entre les deux, on serait forcé de convenir que ce dernier gagne le Derby de plusieurs tours de piste. En réalité, devant ce pur-sang de caricaturiste, l'autre, alerte bidet, faisant preuve du bon sens qui est héréditaire dans sa race, a tiré au renard dès le départ et n'a pas couru. Il a le don de saisir les ridicules et de les exagérer, c'est un très aimable farceur, un amateur, un homme du monde qui observe toujours, produit vite et griffonne agréablement ; un auxiliaire précieux, en un mot, pour un journal à images. M. Keene est un grand artiste ; c'est un tempérament de dessinateur et de caricaturiste de la plus rare qualité. Depuis Daumier, je n'en connais pas de pareil, et il est tout à fait digne d'un examen attentif.

Après le grand succès des peintres anglais, en 1855, le déchet de leur exposition, en 1867, m'inspirait les réflexions suivantes : « Il y a à saisir, dans le Salon britannique, un fait très utile à signaler ; c'est l'institution d'une lutte tranchante contre la tradition des beaux-arts suivie d'une défaite radicale. On ne peut pas plus se passer, en peinture, des découvertes des Grecs, des Italiens, des Flamands, des Hollandais, des Allemands, des Français et des Espagnols, qu'on ne peut, en chimie, se passer des découvertes de Lavoisier... La passion anglo-saxonne d'attaquer directement la nature, sans précepteurs, sans intermédiaires, présupposerait, dans les beaux-arts, un génie plastique que la race n'a pas. Elle prend l'excentricité pour l'originalité. L'excentricité est un excès de subjectivité qui rompt tout lien, toute sympathie entre l'artiste et le public. L'originalité, au contraire, consiste à découvrir en soi et à manifester mieux que personne une manière nouvelle d'envisager les choses en rapport intime avec le sens général des humains, en philosophie, en littérature, en esthétique, etc... ; à attirer, par conséquent, davantage, à agrandir le champ de la sympathie. Elle résulte d'un mariage de subjectivité et d'objectivité absolument assorti et accompli en des conditions exceptionnelles dans le même homme. Un grand artiste national particularise l'élément ou les éléments par lesquels sa nation marque son caractère dominant, sa physionomie dans le monde, et lui conquiert des millions d'amis. Ainsi de Véro-

nèse et de Titien pour Venise, de Michel-Ange pour Florence, de Raphaël pour Rome, de Poussin pour la France, de Rubens pour Anvers, de Rembrandt pour Amsterdam, de Corrège pour Parme, de Vélasquez pour l'Espagne, etc... Ils n'ont plus de national que le nom; la sympathie les a faits vôtres, miens, universels, dans la parenté et la possession d'un titre commun, la grandeur humaine. »

M. Keene est-il un excentrique ou un artiste original? Reste-t-il un pur Anglais? Est-il digne d'entrer dans le cortège des universels, à son rang et à sa place? Je n'hésite pas à affirmer qu'il est dans la tradition de l'art général et de la caricature, tradition vieille comme le monde, puisque nous en retrouvons des traces charmantes dans l'art le plus *styliste* du monde, dans l'art égyptien.

Je voudrais, pour le lecteur, bien définir sa manière. Jamais une telle spontanéité dans la mise en scène : le dessinateur saisit du premier coup d'œil la place des personnages, le rapport de leurs proportions, la concordance des lignes et des mouvements qui doit les unir l'un à l'autre, l'accord de toutes les arabesques de son tableau, si courtes, si distantes l'une de l'autre, si étrangères l'une à l'autre qu'elles paraissent pour un œil insensible à ce balancement harmonique, qui nous berce, nous autres peintres, comme une musique. Dans ces familières ébauches, il a l'ordre à l'état de grâce, comme Poussin dans ses grandes pages célèbres, où l'œil, le sens, et l'intelligence trouvent également à se satisfaire. Comme tout se tient dans l'art, et quelle merveille que le nom de Poussin vienne naturellement et soit à sa place dans une étude sur M. Keene! C'est que l'or, qu'il serve à couler la statue de Minerve ou à dessiner une *Grecque* sur la bordure d'un manteau, une arabesque sur un mur, c'est toujours de l'or.

Il y a dans la série un numéro 368 auquel, je donnerais, si j'en étais l'heureux propriétaire, une place de choix en face de mon bureau de travail. Il représente un bout de siège de voiture coupé par le cadre, deux bustes de cochers, le bout de l'oreille des deux chevaux, au second plan, le mur d'un parc, un monsieur qui sonne à une grille, un monsieur et une dame qui passent. Si vous voulez comprendre ce qu'un homme bien organisé peut faire de ces riens décousus, comment il les retient et les relie ensemble, et les proportionne comme un livre conçu et rédigé au dix-septième siècle, allez voir mon numéro 368. On n'aurait pas besoin de l'image, si l'on pouvait avec des mots rendre ce mystère et ces émotions esthétiques.

Quand il a fixé la scène, l'objet ou le personnage par quelques traits caractéristiques, le dessinateur anglais indique largement les masses d'ombre avec une entente de l'effet égale à son sentiment harmonique de la ligne.

Son tempérament de caricaturiste, c'est-à-dire de percepteur du caractère distinctif et excessif des apparences est tout aussi remarquable. Il ne rit jamais, en véritable Anglais, mais comme il fait rire en dedans, du vrai rire dû aux formes grotesques! La légende n'y est pour rien (je ne sais pas un mot d'anglais), l'expression zygomatique de la figure, pas davantage; ces braves gens causent, vont, viennent; rarement ils ont l'air de s'amuser; mais que leur paletot est plissé comiquement! quel chapeau cocasse! Ce paysan tout rond, tout court, qui cause près d'une charette à habitacle pour surveiller les parcs de moutons durant la nuit, avec une fermière, est-il assez drôle? L'artiste a tout le sérieux des grands comiques et aussi leur force comique. Rien que par la manière de fermer le poing en causant, dans le n° 278, le peintre indique suffisamment que nous sommes dans le pays des boxeurs. Le moindre détail dans ses compositions est significatif. Qu'on regarde les numéros 289, 290, 388, 311, etc... A quoi bon choisir? nous sommes en face d'un dessinateur de caractère et de constitution solide. Tous les détails sont significatifs.

J'ai nommé Daumier : M. Keene est plus familier; il ne tend jamais à l'espèce de grandeur dont notre caricaturiste a quelquefois donné l'impression dans quelques dessins d'opposition politique qui n'ont rien de comique. Daumier a la ligne plus ample, plus ostensiblement concordante et suivie; son arabesque est en général ininterrompue; la manière aisée et grasse du crayon lithographique l'aide et le porte d'ailleurs à la soutenir et à la lier par la matérialité du procédé et de l'effet. M. Keene est l'harmoniste de la ligne brisée, ce qui prouve chez lui un sentiment encore plus intense de l'ordre. Il y a entre les deux hommes, sous ce rapport, la différence qu'on noterait entre deux musiciens, dont l'un aurait besoin de battre la mesure, dont l'autre immobile et recueilli la sentirait peut-être mieux sans l'indiquer.

IV

Comme j'achevais d'écrire ces lignes, les journaux ont annoncé une exposition posthume des principales œuvres de Courbet, au foyer de la *Gaîté*. Paris est incomparable pour le renouvellement et les surprises de la curiosité. J'ai dit, en 1867, tout ce que j'avais à dire sur Courbet. Mais un long jeûne aiguisant mon appétit, j'accours à une révision de mes impressions anciennes sur un peintre de grand talent.

Les insanités et la platitude de l'artiste, dans ses écœurantes aventures de 1870, ne m'influenceront pas. Je l'ai vu, devant les

conseils de guerre, à Versailles, humilié, au point d'abaisser la nature humaine. L'homme est moins que rien dans Courbet, et ce phénomène n'est pas nouveau dans l'histoire de la peinture, mais c'est le maître peintre seul que je vais examiner à nouveau.

On retrouve d'abord, à la *Gaîté*, la monumentale caricature du *Retour des curés de la conférence*, qui fit scandale dans son temps. Je laisse de côté, — et il y a du mérite, car, grâce à Dieu, j'ai été habitué par une aïeule chrétienne à me découvrir même devant les prêtres que nous ne connaissions pas, « parce qu'il fallait saluer le caractère », — je laisse de côté la grossièreté de la conception. La brute coloriste, qui est dans l'homme peintre, n'a jamais mieux fait. Les personnes étrangères à la peinture ne peuvent pas savoir ce qu'a de tyrannique la sensation de la couleur. J'en parle à mes lecteurs par expérience. Tout récemment, dans un canton du bas Languedoc, assez semblable à l'Attique et aux environs d'Argos, durant un enterrement qui réveillait en moi les plus poignantes émotions et les plus ardents sentiments de reconnaissance pour la miséricorde de Dieu, malgré le plus violent effort de volonté, je n'ai pu, devant une tombe béante, m'arracher à la contemplation d'un ciel splendide. Il faut donc savoir dédoubler les hommes. Il n'y a de critique impartiale, pénétrante et large qu'à cette condition.

Ce qu'il y a de supérieur en Courbet, le coloriste, l'animalier, le paysagiste et le paysan, se retrouve dans ce tableau. Solidité et qualité du ton, perspective, enveloppe aériennes, instinctive pondération des masses, tout y est. Le sauvage s'est enivré de couleur comme un satyre de vin nouveau. Mais voici l'animalier de premier ordre : l'âne seul est un chef-d'œuvre. Pour le paysan, le Gros-Jean qui quitte sa bêche pour éclater de rire, et qui soutient les ressauts de sa bedaine, c'est Courbet lui-même, avec toutes les idées de l'espèce sur le prêtre.

Quel désarroi, cependant, dans la peinture mince, si cette grasse débauche de pinceau coloriste entrait subitement au salon de 1881 !

La Sieste dans la saison des foins est un pur paysage à la Troyon, un paysage de sensation ; la fraîcheur physique, la clarté de l'air, l'éclat vivant des choses, sont admirablement rendus. Toutes les variétés de verts neufs au printemps, quand les feuilles n'ont pas encore été fatiguées par le vent et le soleil, sont alliées, dans leur plus grande richesse, à des robes étincelantes de bœufs au poil nouveau. Les animaux sont encore ici extrêmement remarquables ; moins que l'âne cependant, à cause du dessin. Les têtes des bœufs sont un peu trop grosses, ce qui enlève à l'espèce sa vraie

proportion, le caractère vrai de sa puissance spécifique et fait paraître les bêtes petites.

Restent trois œuvres capitales : *le Combat de cerfs*, *l'Hallali du cerf sur un terrain de neige* et *l'Atelier du peintre*.

On peut voir, dans les deux premiers, le magnifique résumé de toutes les études de Courbet sur les animaux et le paysage. Remarque importante : cet homme qui abaisse habituellement la nature humaine, résume et élève volontiers le type des animaux. Si l'on adoptait la croyance aux incarnations et aux migrations successives du brahmanisme, on pourrait se figurer l'artiste en familiarité intime avec l'âme mystérieuse des bêtes, tant il rend bien, dans l'appropriation et l'énergie de leurs mouvements, dans l'expression inquiétante de leurs regards, le génie de la vie animale. A en juger même par quelques réussites qui sont des exceptions dans son œuvre, il est évident qu'il a été par moments, à la limite extrême de la zone, prêt à enjamber une bonne fois le cercle supérieur, bien qu'il semble, en général, avoir anticipé chaque fois qu'il a voulu surmonter « l'animal humain », et il a rarement dépassé, quant à l'homme, le niveau où Cyrano de Bergerac reléguait le comédien Montfleury, quand il lui écrivait : « Vous avez l'âme si grosse, qu'elle servirait bien de corps à un esprit un peu délié. »

Le cavalier de *l'Hallali* est un des rares exemples des succès obtenus par le peintre dans la représentation de l'homme, mais c'est un succès complet. Les beaux portraits équestres de Van Dyck ne sont pas plus beaux ; le cheval du *Hussard de* 1812, de Géricault, a plus de précision, il n'est pas d'une aussi belle couleur.

C'est une joie presque inépuisable pour la curiosité d'un coloriste que l'analyse de cette toile. L'effet de la dominante ou du blanc régnant sur la gamme universelle est saisi avec une intuition supérieure. Le blanc cristallin de la neige, les blancs des chiens, du cheval, sont accusés par leur plus différentiel, dans une même enveloppe lumineuse, avec une aisance sans pareille. C'est le mérite de cet œil clairvoyant qui pénètre la nature des tons, les nomme chacun par sa qualité et établit par eux ses plans dans une pâte transparente, regardant comme inutilités ou tricheries les glacis et autres moyens accessoires à l'usage de la peinture à l'huile.

Le ciel est plus foncé que la terre, caractère commun des effets de neige. Tamisé, noyé dans une lumière diffuse, un soleil pâle se devine et ne se voit pas. On a la sensation même de la neige, ou si l'on veut, la *symphonie de la neige*, écrite cette fois avec des notes, des tons, des gammes, à la place des fantômes estompés de Banville. Pour retrouver cette limpidité d'atmosphère, en vérité, ne faudrait-il pas remonter jusqu'à Venise ?

Le geste du piqueur qui fouette les chiens est d'ailleurs saisi hardiment au *summum* de son énergie, comme le mouvement du cheval qui se cabre.

Pour faire à ces louanges une restriction de quelque importance, il faut s'éloigner et considérer l'ensemble. Il manque alors, dans tout le côté gauche, un contre-poids d'ombre aux tons sombres du cerf et du piqueur, rétablissant l'équilibre et la solidité d'une scène qui se passe sur la terre. Je sais bien que Courbet a prétendu résister aux lois et les a niées; il n'est fort cependant que lorsque, la rectitude de son instinct redressant son ignorance ou le désordre de ses idées, il évite de les transgresser. C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à le juger par cette loi de contre-poids et d'équilibre à laquelle tout œil bien constitué adhère naturellement. A supposer qu'un tableau ne soit que la nature doublée du peintre, qui la passe à son creuset, est-ce encore un morceau de nature circonscrit dans un cadre. De cette concentration naît la règle d'équilibre. Et, comme les lois conformes à l'ordre naturel des choses donnent à chacun plus de force qu'elles ne lui prennent de liberté, de son application résulte, par compensation, l'accroissement de l'effet. Avec du sombre à gauche, le tableau ne serait pas moins neuf, et les chiens n'auraient pas l'air de chasser, pour le compte de Fingal, dans les nuages.

Mais voici, dans la rigoureuse acception du mot, un chef-d'œuvre. Ici, toute analyse est impuissante; il faut aller voir et admirer.

En comparant, en 1867, le *Combat de cerfs* de Courbet à celui de M. Martinus Kuytenbrower, aux cerfs de Mlle Rosa Bonheur, aux chasses de M. Jadin, je disais : Ceux-ci ne remuent en nous nulle autre fibre que celle qu'ont touchée avant eux Oudry, Desportes, Schneyders. Dans le *Combat de cerfs*, la tête du cerf mourant fait passer dans l'air comme une flèche le nom du Titien. On voit la différence des niveaux. Il n'y a ni genres ni barrière, quand le *spiritus principalis* entraîne certaines organisations.

Le paysage a la grandeur des futaies, les eaux sont belles et coulent doucement; et sous cette grandiose et impassible nature, l'ardeur d'un combat à outrance remplit l'air d'un cri désespéré.

Cette tête du cerf mourant interdit à tout jamais aux admirateurs de Courbet de nier, comme il le faisait lui-même, le style et la tradition. La réalité, qu'a-t-elle donc perdu à cette interprétation à l'italienne? Conception, expression, exécution, ce jour-là, l'heureux peintre a tout reçu de la muse généreuse qui dote, même les rebelles quand ils sont de forte race.

J'indiquais, en finissant, que la toile avait sa place marquée au Luxembourg. Aujourd'hui, il faut dire : au Louvre. Mais qu'on

m'entende bien, dans le grand Louvre, dans le Salon carré de la peinture française, laquelle n'a rien produit de supérieur ou même d'égal dans cet ordre. Il y aurait dam pour notre école, lacune dans l'histoire de ses grands paysagistes et de ses animaliers, si l'on ne saisissait pas cette occasion.

Le caractère évident, en effet, de cette peinture de révolutionnaire, après vingt ans écoulés, c'est son grand air classique et sa manifeste parenté avec les coloristes de Venise, d'Espagne et des Flandres. L'enveloppe de la masse, dans *l'Atelier* du peintre, rappelle à la fois Velasquez et Véronèse. Il n'y a plus, d'ailleurs, il ne peut plus y avoir, d'après ce que nous avons remarqué plus haut, dans les grands tableaux d'hommes, que des morceaux, mais ce sont des morceaux succulents. Le groupe central, comprenant le peintre, la figure nue du modèle et l'énorme nourrice accroupie dans l'ombre du chevalet, peut être mis à côté de ce que nous ont laissé de plus étonnant les anciens coloristes. Dans *l'Enterrement d'Ornans*, les *pleureuses*, et plus encore peut-être les *porteurs*, rappellent les triomphes du pinceau espagnol. Le portrait du jeune homme aux grandes mains est plus italien. C'est encore un beau morceau de peinture, aussi bien que le portrait de Courbet, grossi et rougi par l'âge.

Révolutionnaire, ce paysan avisé n'affecta de l'être d'abord que par calcul, sachant ce que rapporte l'étiquette dans un pays qui ne passe pas *l'indemnité Pritchard* à un gouvernement honnête et régulier, mais qui supporte tout et se laisse piétiner par un gouvernement de trentième ordre, pourvu qu'il soit révolutionnaire ; et chez un peuple qui n'admet pas que les fils de roi succèdent à leur père, mais où l'institution monarchique durerait encore, si un monarque et des parlements spirituels avaient eu la pensée d'établir qu'à l'avenir, ce ne serait plus le fils légitime, mais le bâtard du roi et, au besoin, le domestique du roi, le *Ruy Blas*, qui deviendrait le gouvernement. Le roi est mort. Vive son bâtard! Vive Ruy Blas! cette nouveauté révolutionnaire aurait fait fortune. Courbet fut la dupe de son plan, en politique, jusqu'à devenir communard et *déboulonneur*. L'homme était vil et méprisable. Mais, avec ses airs de protestant, le peintre monta toujours vers la tradition. De *l'Enterrement d'Ornans* à *l'Atelier*, à *l'Hallali*, au *Combat de Cerfs*, il y a mille lieues de distance, sur le grand chemin de la belle peinture et du temple d'Apollon.

Il est à remarquer que ses tableaux ont beaucoup gagné en vieillissant. Il n'en pouvait être autrement après ce que nous avons dit de ses procédés. Sa pâte est absolument saine, et sa patine se diamantera de plus en plus. Seul, l'*Atelier* a souffert matériellement :

la toile est immense et a dû courir des hasards dans ses pérégrinations et sa fuite devant les revendications et les huissiers de l'État. Les craquelures, d'ailleurs, n'empêchent pas que les tons ne se soient affinés, cristallisés, et n'aient développé leur charmante transparence.

En résumé, Courbet est tout pareil à tel peintre du seizième siècle en Italie, qui était socialement un sauvage, mais qui est resté un maître peintre, et qu'on ne supprimerait pas, dans la série des artistes de son pays, sans appauvrir et le pays et l'école.

Le Jeune homme et la Mort, l'exposition posthume des tableaux du peintre d'Ornans, voilà des résurrections qui ne laissent pas que d'être instructives pour les jeunes peintres. Je les convie à aller voir ces peintures, qui datent à peine de vingt ans, au sortir du Salon, et je les livre à leurs réflexions.

J. Buisson.

LE MARIAGE DU CAPITAINE

NOUVELLE

Je fis d'une manière assez bizarre connaissance avec le capitaine Kergolau de Kergolay, du 1er cuirassiers. Il était en garnison à C., ma ville natale, où je reviens de temps en temps revoir mes parents, mes amis et la tranquille et antique cité, à laquelle m'attachent tant de liens.

A l'un de mes voyages, mon frère me dit : « Si le cœur t'en dit, nous irons voir le capitaine Kergolau de Kergolay ; c'est un charmant homme ; tu l'aimeras, j'en suis sûr. »

J'acceptai, et, dans le courant de l'après-midi, nous allâmes frapper à la porte du capitaine, qui occupait alors, tout contre les remparts, une maison à un étage, au milieu d'un jardin.

Nous sommes introduits dans une vaste chambre à coucher, toutes fenêtres ouvertes au soleil et aux parfums du jardin. Le capitaine nous reçoit, vêtu d'une légère veste flottante, en flanelle, et tenant d'une main l'une de ses grandes bottes de cheval, de l'autre un pinceau, à l'aide duquel il vernit sa botte.

Un peu étonné de cette occupation pour un homme de son rang, pour un officier de son grade, je le salue, après lui avoir été présenté par mon frère : « Soyez le bienvenu, me dit-il, comme l'est depuis longtemps votre frère ; » et souriant, il ouvre ses bras, toujoursoccupés comme je les ai vus en entrant ; il ajoute, en hochant doucement la tête : « Cela vaut mieux que d'aller au café. »

La leçon me suffit ; j'avais compris. Plus tard, en parcourant avec lui le jardin, que j'avais traversé en venant, je trouvai les traces du travail auquel se livrait le capitaine, semant, bêchant, sarclant, plantant, écussonnant, greffant; se livrant, en un mot, à tous les soins que demande l'entretien d'un jardin. On y sentait la main d'un habile et d'un aimant. Le parfum de ses fleurs, la beauté de ses fruits, lui étaient une joie ; décidément C. m'offrait un sage et un amant de la nature.

Sous cette enveloppe douce, tendre, presque féminine, se cachait une fermeté, une bravoure, bien connues de tout le régiment.

A Reischhoffen, lors de la fameuse charge, son ordre de bataille l'avait mis au premier rang, ayant son colonel pour serre-file.

Un boulet de canon vient, dès le début, frapper au front le colonel; de son bras gauche, il l'empoigne à la taille, et, botte à botte, continue avec lui la course du régiment. On arrive aux lignes prussiennes, dans un ouragan de feu et de projectiles, on les traverse, on revient au grand galop et l'on regagne sa position. Tout ce temps, la tête du colonel ballottait au hasard, éclaboussant et couvrant de sang le capitaine, dont le rôle était réduit à tenir son chef sur son cheval.

Sans mettre pied à terre, sans s'arrêter, il pique des deux et continue avec son lugubre fardeau jusqu'à la ville voisine, où la veuve, inconsciente de son malheur, attend son mari et espère l'issue de la bataille.

Il arrive, franchit la barrière de la maison, met pied à terre, prend dans ses bras le corps encore chaud, le porte sur son lit :

— Les Prussiens l'ont tué, dit-il, mais ils ne l'ont pas pris !

La veuve, le regardant de ses yeux pleins de larmes :

— Mais vous êtes blessé ! dit-elle.

— Et vous, pauvre âme, ne l'êtes-vous pas? répond-il.

Et sans bruit, il tombe évanoui à ses pieds.

Ces larmes, ce sang répandu, réunirent ces nobles cœurs, faits pour se comprendre; et la veuve prit pour conseiller, pour ami, celui qui lui avait assuré, au prix de son sang, le triste privilège de revoir le corps de son mari.

Elle avait une fille, qui entrait dans sa dixième année, quand elle devint aussi l'unique héritière du colonel. L'enfant sut faire une place dans son cœur en faveur de celui qu'elle appelait son grand ami.

Une autre place était occupée dans ce cœur, après celle qu'y tenaient sa mère et son grand ami, par son institutrice.

Bien jeune encore, Esther Maugin avait quitté la maison paternelle pour se vouer au travail, ingrat en général, mais heureux parfois, de former et d'orner le cœur et l'esprit des enfants d'autrui. Sa bonne étoile l'avait fait entrer dans la famille du colonel, galant homme avant tout, qui lui avait fait dans son intérieur la place honorable qui lui convenait. Nulle apparence de domesticité ! Esther était la sœur aînée de son élève, et son autorité était reconnue de tous.

D'heureux dons de la nature, développés par de sérieuses études, la rendaient parfaitement apte à la tâche qu'elle avait entreprise.

L'enfant, dirigée avec bonté, avec amour, faisait de rapides progrès; son intelligence et son cœur se développaient en même temps; elle promettait de faire honneur au nom qu'elle portait, et à celle qui s'était dévouée à son éducation.

Dans ce milieu choisi, Esther menait une vie heureuse, bien que la catastrophe, qui avait fait de son élève une orpheline, ne pût s'oublier jamais. Une de ses distractions préférées c'était la causerie avec le capitaine, qui, guéri de ses blessures, était devenu l'hôte habituel de la maison, sous le toit de laquelle vivait Esther.

Cette intimité, étroite et sainte, qui faisait le bonheur de trois personnes, ne fut pas sans exciter, dans cette excellente petite ville de C., quelques envieux, quelques jaloux; et, un beau matin, à moins que ce ne soit un beau soir, le journal de C. contint un article où il était question d'Hercule filant aux pieds d'Omphale — de Renaud dans les jardins d'Armide — et trait plus méchant, de Télémaque, dédaignant Calypso pour une de ses suivantes.

Le capitaine lut la chose sans s'émouvoir; un sourire se dessina sur ses lèvres : « Touché, dit-il, j'en ai dans l'aile; mais ce n'est qu'un coup de fouet, marchons! »

Et sa première visite, en grande tenue, ma foi! Casque en tête, la croix d'honneur sur la poitrine, sa bonne épée au côté, fut pour la colonelle.

Il alla droit à elle, et lui tenant la main entre les siennes :

— Suis-je un homme d'honneur? Me confieriez-vous le bonheur de votre fille, si elle était d'âge à se marier?

— Vous êtes brave et loyal comme votre épée; et je n'hésiterais pas à vous confier le bonheur de ma fille, si vous l'aimiez et qu'elle fût d'âge à se marier.

— Eh bien! j'aime Mlle Esther, presque votre fille; et je vous demande sa main.

— Regardez-la, mon cher ami, et voyez dans ses yeux sa réponse, que je vous confirme, quant à moi.

— Alors, bénissez-nous, madame, dit gravement le capitaine, serrant sa fiancée dans ses bras, et s'inclinant avec elle devant la colonelle, qui étendit sur eux ses mains tremblantes, en prononçant au fond du cœur une fervente prière à Dieu pour le remercier de la joie qu'elle ressentait et pour appeler sa bénédiction sur les deux êtres dévoués prosternés devant elle.

De là, le capitaine se rendit au bureau du journal de C. Il fut introduit chez le rédacteur en chef, auquel il adressa ce petit discours : « Qu'avez-vous voulu en écrivant votre abominable article? Insulter et flétrir deux femmes, l'honneur d'un officier, les livrer en pâture aux risées d'idiots et de méchants d'une petite ville? Vous

faites, là, monsieur, un joli métier, dont je ne vous félicite pas. Je suis venu vous prévenir que, dans une heure, mes témoins seront ici, pour s'entendre avec les vôtres. »

Ainsi fut fait, et le duel fut fixé au lendemain matin.

La maison insultée ne sut rien ; le vengeur sut se taire. Il dîna avec sa fiancée, fut gai, calme, et partit vers dix heures en fredonnant : « En mon bon droit j'ai confiance ! »

Sur le terrain, son adversaire s'avança vers lui et lui dit : « Votre colère était généreuse ; j'aurais mérité un autre châtiment ; je vous remercie de me permettre de croiser le fer avec vous, d'égal à égal. »

On se salua et les épées s'engagèrent. Au bout de quelques passes, le journaliste laissa tomber son épée, il avait la main transpercée jusqu'au poignet.

— Vous êtes puni par où vous avez péché, lui dit en lui tendant la main le capitaine, qui se tournant vers les témoins :

Messieurs, je vous remercie de votre assistance, et je vous invite à mon mariage avec Mlle Esther Maugin, de ce jour en un mois. Quant à vous, dit-il au blessé, vous avez été la cause efficiente de mon bonheur ; vous serez mon premier témoin. Et montrant son épée, il ajouta : *Ense et calamo !*

C'est ainsi que se continua la dynastie des Kergolau de Kergolay.

A. Vaillant.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES FRANÇAIS[1]

La Société des anciens textes français date de 1875. Depuis lors, elle a fait beaucoup d'utile besogne et ne demande qu'à en faire plus encore, pour peu qu'on lui vienne en aide. Son but c'est de faire mieux connaître la vieille France; elle veut que l'Allemagne ne soit plus le pays d'Europe où il s'imprime le plus de monuments de notre langue et de notre littérature d'autrefois; elle veut faire revivre le simple langage, les rêves héroïques, les joyeux rires, les vieilles mœurs de nos pères; elle a besoin de l'appui de tous ceux qui comprennent l'imporance de la tradition, de tous ceux qui savent que la piété envers les aïeux est le plus fort ciment d'une nation, de tous ceux qui sont jaloux du rang intellectuel et scientifique de notre pays entre les autres peuples, de tous ceux qui aiment, dans tous les siècles de son histoire, cette *France douce*, pour laquelle on savait déjà si bien mourir à Roncevaux, et ce *bel françois*, que Chrestien de Troyes, sous Louis le Jeune, avait si bien mis en œuvre, qu'on croyait alors qu'il n'avait rien laissé à glaner après lui et qu'on ne pourrait jamais bien écrire qu'en l'imitant.

Le champ à exploiter est immense, ce n'est rien de moins que toute la littérature de la France, depuis ses plus anciens monuments jusqu'à la Renaissance. Les vingt volumes qu'elle a mis au jour, et que nous allons passer rapidement en revue, attestent à la fois l'activité de la Société, la variété qu'elle sait apporter dans ses publications, et la compétence des éditeurs qu'elle a su choisir.

[1] Paris, F. Didot. Trois ou quatre volumes cartonnés par an, et un Bulletin. Prix de la souscription annuelle : 25 francs par an pour les exemplaires en papier ordinaire; 50 francs pour les exemplaires en papier whatmann. Les volumes se vendent aussi séparément.

On sait que notre langue est, entre toutes les langues romanes, la première dont on possède des documents, soit qu'ailleurs les premiers essais de la langue vulgaire aient été perdus, soit qu'on ait eu chez nous, plutôt que dans les autres pays latins, l'idée de composer et d'écrire en roman. Les philologues les plus autorisés de notre temps se sont exercés sur les serments de 842, sur le chant de sainte Eulalie, sur le fragment de Valenciennes, sur les poèmes de Clermont-Ferrand. Par suite d'efforts successifs, entre lesquels il faut nommer avec honneur ceux de F. Diez, l'illustre auteur de la *Grammaire des langues romanes*, la lumière s'est faite sur bien des passages qui avaient arrêté ou trompé les premiers éditeurs. Le moment était donc venu de réunir en un seul corps ces premiers monuments de notre langue, en y joignant les commentaires que comporte l'état présent des études romanes. M. Gaston Paris était naturellement désigné pour cette tâche, à laquelle l'ont si bien préparé ses travaux antérieurs et particulièrement son édition des poèmes de Clermont-Ferrand, les deux plus longs morceaux que contient le recueil des plus anciens monuments de la langue française.

Quand des documents sont uniques à tous égards, chacun d'eux étant conservé dans un seul manuscrit et présentant des caractères linguistiques tout à fait spéciaux, l'interprétation a besoin, plus qu'en aucun autre cas, d'un texte absolument sûr. Il faut qu'il ne subsiste aucun doute sur les leçons. C'est pour donner à son édition une base parfaitement solide que l'éditeur l'a fait précéder d'un *album photographique des plus anciens monuments de la langue française*[1]. Le commentaire de ces textes, dont le haut intérêt est garanti par la critique et l'érudition de M. Gaston Paris, est annoncé comme devant paraître prochainement.

L'épopée a été, avec la poésie ecclésiastique, mais en de bien plus vastes proportions, la forme sous laquelle s'est d'abord manifestée notre ancienne poésie. Les chansons de geste ont été, à l'origine, des récits historiques, ou du moins passaient pour tels. Mais peu à peu, à mesure que l'usage s'introduisait d'écrire l'histoire en prose romane, la chanson de geste devint de plus en plus un récit fabuleux, une œuvre d'imagination. Pendant la longue période de son existence qui, de la chanson de Roland à celle de Bertrand du Guesclin, embrasse environ trois siècles, elle nous a laissé de nombreuses preuves de sa vitalité; et bien qu'aucune partie de notre ancienne littérature n'ait donné lieu à autant de travaux, depuis l'époque où M. Paulin Paris mettait au jour *Berte au grand pié* et *Garin le Lorrain*, il reste encore dans cette

[1] Album grand in-folio, contenant neuf planches en héliogravure, exécutées, d'après les originaux, par Dujardin (1875).

direction bien des découvertes à faire, bien des textes à éditer ou à rééditer.

De ce nombre est la *Chanson d'Aiol* [1], que la Société a publiée par les soins de MM. Jacques Normand et Gaston Raynaud, anciens élèves de l'École des chartes. Ce poème, dont on ne connaît plus qu'un seul manuscrit, a eu autrefois un succès attesté par les imitations dont il a été l'objet dans les Pays-Bas et en Italie. L'édition, faite avec soin, a été récompensée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui lui a décerné, en 1879, le prix Delalande-Guérineau.

La *Chanson d'Élie de Saint-Gilles* est le complément naturel de celle d'*Aiol*. Les éditeurs d'*Aiol* ont montré que ce poème se compose de deux parties fort différentes d'allures et surtout de forme, puisque la première est en vers décasyllabiques, tandis que la seconde est en alexandrins. Ils ont établi que la seconde partie avait pris cette forme à la suite d'un remaniement exécuté vers le commencement du treizième siècle. Le remanieur aurait laissé intacte, ou à peu près, la première partie du poème et refait la seconde. M. Gaston Raynaud, dans son édition d'*Elie de Saint-Gilles*, a démontré que tel qu'il nous est parvenu, copié à la suite d'*Aiol*, dans le seul manuscrit que nous possédons de ces deux poèmes, l'*Elie de Saint-Gilles* est aussi le remaniement d'une chanson plus ancienne, et que l'auteur de ce remaniement est celui-là même qui a refait la seconde partie d'*Aiol*. Une circonstance heureuse donne une valeur particulière à cette édition d'*Elie de Saint-Gilles*. Il existe de ce poème une imitation islandaise, l'*Elissaga*, qui est assez fidèle pour permettre en divers passages de compléter le poème français, dont l'unique manuscrit est assez incorrect et omet de temps à autre quelques vers. Grâce à la collaboration d'un érudit allemand qui a publié récemment une analyse de l'*Elissaga*, M. Kölbing, l'éditeur a pu joindre à l'*Elie de Saint-Gilles* la traduction française de cette *Saga*.

Au temps où les chansons de geste passaient encore pour de l'histoire, naissait le roman d'aventure qui se complaît à développer des récits imaginaires, et s'adresse moins aux peuples qu'aux classes élevées, s'appliquant à décrire les scènes ou guerrières ou merveilleuses qui avaient le plus de chance de plaire à une société dont les principales occupations étaient la guerre et l'amour. Ce genre, qui est très riche et a déjà fourni une matière abondante, et en général facile, aux éditeurs de notre temps, est représenté aussi dans les publications de la Société. C'est d'abord le poème de *Brun de la Montaigne*, publié par M. Paul Meyer [2], sorte de récit d'aventures coulé dans la forme

[1] Un volume in-8°, 1877.
[2] Un vol. in-8°, 1875.

des chansons de geste, et composé au quatorzième siècle. Il est à croire que ce poème, unique en ce genre et d'autant plus curieux, a été écrit dans le nord de la France, où plus tard qu'ailleurs s'est conservé l'usage de la tirade monorime. C'est ensuite le roman de *Guillaume de Palerne*, édité par M. H. Michelant[1]. Ce roman, composé à la fin du douzième siècle et traduit en anglais en 1350, appartient au genre byzantin, plus encore par la nature du sujet et par la façon dont il est traité, que par la présence, au nombre des personnages, d'un empereur de Constantinople. L'auteur affirme, en terminant, avoir fait son roman d'après un original latin. On peut l'en croire. Mais eût-il tiré sa fable de sa propre imagination, qu'elle n'en porterait pas moins la marque de l'influence byzantine. Comment cette influence s'est-elle fait sentir? C'est là un point capital dans notre histoire littéraire, sur lequel les recherches sont encore à peine commencées. Il est probable que cette influence s'est produite par diverses voies. Il est possible que des romans grecs aient pénétré en Occident, d'abord en Italie, pendant les premiers siècles du moyen âge. Ainsi nous sont arrivées, par exemple, l'une des rédactions de la légende d'Alexandre le Grand (l'*Historia de prœliis*) et l'histoire de Barlaam et Josaphat. Il se peut encore qu'au temps des croisades, des jongleurs français — et à cet égard nous ne sommes pas réduits à de simples suppositions — aient entendu des récits populaires et les aient imités. Enfin il y a, en ce qui concerne *Guillaume de Palerne*, une hypothèse naguère émise par M. G. Paris, et d'après laquelle le séjour des Normands en Sicile, à une époque où des populations très diverses, et particulièrement des Grecs byzantins, étaient établies sur le sol de cette île, a pu faciliter à des récits étrangers l'accès de la littérature française.

Vers l'époque où une partie encore bien peu connue de la littérature byzantine fournissait à nos romanciers de nouvelles inspirations, au temps où les croisades mettaient l'Occident en communication fréquente avec l'Orient, un livre singulier, venu de l'Inde, mais ayant bien changé sur la route, pénétrait dans le monde roman sous deux ou trois formes différentes et par des voies qu'on n'a pu encore reconnaître avec exactitude. C'était le célèbre roman des *Sept Sages*. Les versions orientales de ces récits jadis fameux ont été l'objet de travaux remarquables, et, grâce surtout à M. Benfey et à M. Comparetti, on en peut connaître l'enchaînement. Mais nous sommes moins avancés pour les rédactions occidentales, quoique de ce côté non plus les travaux n'aient pas fait défaut, depuis Loiseleur-Deslongchamps jusqu'à M. Mussafia. Les rédactions françaises, notamment, bien qu'en partie

[1] Un vol. in-8°, 1876.

publiées, attendent encore le travail de la critique. Le volume publié par M. G. Paris, sous ce titre : *les Sept Sages de Rome*[1], contient deux rédactions de ce curieux recueil de contes. La première est la mise en prose du poème des *Sept Sages*, publié il y a quarante ans par M. Keller. Le texte de ce poème est mauvais par plusieurs causes, dont l'une est que l'éditeur n'a eu à sa disposition qu'un manuscrit assez médiocre. Depuis, on en a retrouvé un second, qui a le défaut de n'être qu'un fragment. La rédaction en prose mise au jour par M. G. Paris, outre qu'elle est d'une lecture facile et attrayante, sera utilement consultée pour une nouvelle édition du texte en vers.

Le même volume contient une autre rédaction des *Sept Sages*. Celle-là n'a plus rien de commun avec le poème. C'est une traduction faite au quinzième siècle de l'*Historia septem sapientum*. La traduction et son original latin ont été imprimés à la fin du quinzième siècle, mais les exemplaires en sont infiniment rares. Il eût été peu utile de réimprimer l'une et l'autre : la traduction, qui est fort exacte, tiendra suffisamment lieu du texte latin. L'édition est précédée d'une préface étendue et substantielle où sont, pour la première fois, étudiées et classées toutes les rédactions françaises des *Sept Sages*.

C'est encore à M. Gaston Paris qu'on doit la publication des *Chansons françaises du quinzième siècle*[2]. Ce recueil, qui fournit un échantillon de la poésie lyrique française des derniers temps du moyen âge et qui présente à côté de quelques pièces recherchées de forme et d'idées, bon nombre de chansons d'un caractère vraiment populaire, a eu tant de succès que l'édition en est aujourd'hui presque épuisée.

Une poésie plus savante, plus artistique, est celle d'Eustache Deschamps, qui par certains côtés peut être rangée au nombre des poètes lyriques, car ses virelais sont des meilleurs que le quatorzième siècle ait produits. Toutefois, comme les poètes à la mode de son époque, il composait plutôt pour être lu que pour être chanté. Par une chance heureuse, un manuscrit nous est parvenu qui paraît contenir ses poésies complètes. C'est à ce manuscrit que Crapelet et Tarbé ont emprunté les extraits qu'ils ont publiés d'Eustache Deschamps ; mais ces éditions partielles, insuffisantes de bien des manières au temps où elles parurent, le sont encore bien plus maintenant. Aussi l'édition qu'a entreprise M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire[3], est-elle une édition des *Œuvres complètes de Deschamps*. De ce poète, en effet, rien n'est à rejeter. Par l'élégance de la diction, il vaut Guillaume de Machaut ; par la variété des sujets, par la vivacité de l'esprit, il laisse

[1] 1 vol. in-8°. 1876.
[2] Un vol. in-8°, 1875.
[3] 2 vol. in-8°, 1878 et 1880. L'édition paraît devoir former huit à dix volumes.

bien loin derrière lui tous ses contemporains. Enfin les allusions nombreuses qu'il fait aux événements de son temps, méritent d'attirer l'attention des historiens du quatorzième siècle.

Le drame religieux, né du développement donné à certaines parties des offices, est commun à toutes les nations romanes. Mais chez aucun il n'a obtenu l'extension à laquelle il est parvenu chez nous. Dès le treizième siècle, nous avons, dans le célèbre mystère des vierges sages et des vierges folles (qui est en français ou en poitevin, plutôt qu'en limousin, comme on l'a cru longtemps), une première esquisse de ces drames qui s'enfleront peu à peu jusqu'à devenir des poèmes de plus de cinquante mille vers dont la représentation exigeait plusieurs journées. Pour donner à ses lecteurs un échantillon du théâtre religieux de nos ancêtres, la Société n'a pas voulu choisir parmi les longs mystères du quinzième siècle. Il existe à la Bibliothèque nationale (fonds français 819 et 820) deux volumes écrits à la fin du quatorzième siècle et contenant quarante mystères ayant pour objet des *Miracles de Nostre-Dame*. MM. G. Paris et U. Robert ont entrepris la publication de cette collection [1] qui peut être dite absolument unique, car non seulement aucune des pièces qui la composent ne se retrouve ailleurs, mais la forme de ces mystères et leur brièveté les distinguent nettement des drames religieux de l'époque qui a précédé et de celle qui a suivi.

La prose n'est pas moins représentée que la poésie dans la publication de la Société des anciens textes. Nous avons déjà parlé du *Roman des Sept Sages*, citons encore le *Saint voyage à Jérusalem*, du seigneur d'Anglure, édité MM. Bonnardot et Longnon [2]. C'est un de ces récits qui, intéressant à la fois l'histoire et les lettres, peuvent plaire à de nombreux lecteurs. La circonstance qu'il appartient à une époque peu reculée du moyen âge ne le rend pas moins digne d'attention, si on considère que l'étude de nos vieux auteurs, poussée depuis quelques années avec tant d'ardeur en France, en Allemagne et en Italie, s'est principalement portée vers la période la plus ancienne de notre littérature, de sorte qu'il reste probablement plus de découvertes à faire pour le quatorzième siècle et le quinzième que pour les temps antérieurs. La notice sur Ogier VIII, seigneur d'Anglure, que M. Longnon a rédigée pour cette édition est une étude biographique complète, qui satisfera les plus difficiles.

La *Chronique du Mont-Saint-Michel*, signalée au siècle dernier par La Porte du Theil, utilisée il y a une douzaine d'années par M. L. Delisle, dans son histoire de Saint-Sauveur-le-Vicomte, est l'œuvre

[1] 4 vol. in-8°, 1876 à 1879. L'édition formera sept volumes.
[2] Un vol. in-8°, 1878.

successive de plusieurs moines du Mont-Saint-Michel qui ont raconté sommairement les faits de l'histoire générale, et avec plus de détails ceux de l'histoire de Normandie, depuis 1343 jusqu'à 1468. C'est une composition en forme d'annales qui ne peut prétendre à aucun mérite littéraire, mais qui, pour les vingt dernières années de la période qu'elle embrasse, est très riche en notions nouvelles. L'importance de la publication qu'en a faite M. Luce consiste moins dans la *Chronique* elle-même, que dans les accessoires qu'il y a joints. Nous ne voulons pas parler seulement du commentaire, qui est conforme à ce qu'on doit attendre du savant éditeur de Froissart, mais de nombreuses pièces inédites qui, tout en servant d'éclaircissement et de complément à la *Chronique*, jettent des lumières toutes nouvelles sur l'occupation de la Normandie par les Anglais au quinzième siècle.

Le quinzième siècle encore, mais pris en une de ses époques florissantes, et envisagé plutôt au point de vue de l'économie politique qu'à celui de l'histoire proprement dite, a fourni la matière du *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre* [1], dont l'édition, commencée par L. Pannier, jeune érudit trop tôt enlevé à la science du moyen âge, a été terminée et publiée par M. P. Meyer. C'est un bien curieux opuscule du temps de Charles VII, dont l'unique édition, imprimée à Rouen, dans les dernières années du quinzième siècle, est devenue rare à ce point qu'on n'en connaît que quatre exemplaires. Nous en avons ici un texte critique établi d'après les manuscrits et l'ancienne édition, accompagné de variantes et des commentaires nombreux qu'exige le sujet. Le *Débat*, pour n'être point de Charles d'Orléans, comme l'a pensé un critique anglais de notre temps, n'en est pas moins l'œuvre d'un homme intelligent et connaissant bien et son pays et l'Angleterre, probablement d'un héraut d'armes, bien placé pour observer. C'est après une discussion généralement bien conduite, et où il est fait preuve d'un grand esprit d'observation, que le héraut de France ayant conclu à la supériorité de sa patrie, obtient gain de cause de dame Prudence, juge du différend. La composition de cet intéressant ouvrage paraît se placer vers 1456. Moins d'un siècle plus tard (exactement en 1550), paraissait à Londres une réfutation en règle du *Débat des Hérauts*. L'auteur, John Coke, nom peu connu dans la littérature anglaise, mais sur lequel M. P. Meyer a rassemblé quelques renseignements tirés des Archives de Londres, était *clerk*, — comme qui dirait greffier, — de ce qu'on appelait l'*estaple* de Westminster, à la fois entrepôt de marchandises et tribunal de commerce. L'opuscule de Coke, dont l'unique édition est fort rare, a conservé la forme du débat, et a même adopté le titre de l'œuvre française : *The Debate between the Heraldy*

[1] Un vol. in-8°, 1877.

of France and England. Il n'a malheureusement hérité ni de l'originalité ni du talent d'écrivain de son devancier. Ayant à son service plus de citations que de bonnes raisons, il accable le héraut français sous le poids d'une érudition plus lourde que solide, se plaisant à désigner les Français sous le nom de *Hongrois*, sous prétexte que, d'après Grégoire de Tours, les Francs sont originaires de la Pannonie, assurant que dans l'avenir on les appellera, non plus *Frenchmen*, mais *frantique men !* L'opuscule de Coke était le complément naturel du *Débat* français. M. P. Meyer l'a réimprimé avec un commentaire très détaillé dans lequel sont vérifiées et, autant que possible, ramenées à leur source originaire toutes les assertions de l'auteur anglais.

La littérature de la France n'est pas toute écrite en français. Les œuvres des troubadours appartiennent, aussi bien que celles des trouvères, à notre commun patrimoine. La Société des anciens textes leur accorde, parmi ses publications, une place jusqu'ici modeste, mais qui pourra s'agrandir par la suite. Elle vient de mettre au jour la chanson provençale de *Daurel* et *Béton*, dont l'existence n'était connue jusqu'à ce jour que par une allusion obscure faite par un troubadour des premières années du treizième siècle. Cette chanson de geste est jusqu'à présent le seul spécimen incontestable de cette épopée provençale toujours cherchée et toujours fugitive. Elle est tirée d'un manuscrit acquis naguère par M. A.-F. Didot et mis obligeamment à la disposition de la Société par M. Alfred Didot. M. P. Meyer a eu soin d'y joindre une analyse très développée et d'un glossaire aussi complet que possible, afin que l'édition ne soit pas un livre inutile entre les mains de ceux même des membres de la Société qui n'ont pas fait du provençal une étude spéciale.

Outre ces nombreuses publications, il en est une autre, due à la générosité du trésorier de la Société, M. le baron James de Rothschild : le *Mystère du Viel Testament*. Ce long et curieux ouvrage ne paraît pas s'être conservé à l'état manuscrit, et on n'en connaît que trois ou quatre exemplaires imprimés. Cette nouvelle édition, qu'accompagnent un commentaire et un glossaire, ne comprendra pas moins de six ou sept volumes, dont deux ont déjà paru. Ces volumes sont offerts en pur don à tous les membres de la Société, en dehors des publications régulières et forment en quelque sorte le commencement d'une série indépendante, d'une *extra series*, imitée de certaines Sociétés anglaises.

Les conditions nouvelles de l'art dramatique, telles qu'elles se manifestent au quinzième siècle et au seizième, ont été étudiées par M. de Rothschild, dans l'introduction du premier volume du *Mystère du Vieil Testament*, mystère qui, du reste, se prêtait mieux que bien d'autres à des recherches variées et intéressantes. On y voit que cette mise en action des principaux récits de l'Ancien Testament n'est pas

l'œuvre d'une main unique; il s'y trouve des inconséquences, des défauts d'accord soigneusement relevés par l'éditeur, qui donnent à l'œuvre, prise dans son ensemble, l'apparence d'une suite de drames isolés qu'on aurait ajustés tant bien que mal les uns au bout des autres. Mais on ne saurait, sans faire à la conjecture une part démesurée, reconstituer dans leurs limites originales ces compositions originairement indépendantes et maintenant réunies sous le titre collectif de *Mystère du Vieil Testament.* Puis une opération inverse a eu lieu, et celle-là, nous pouvons l'observer avec précision. Ce vaste mystère, joué plusieurs fois en son entier, dans la première moitié du quinzième siècle, ne se pouvait guère représenter en moins de vingt-cinq journées. Aussi en a-t-on extrait, en vue de représentations plus restreintes, des épisodes qui forment, chacun par soi, de petits mystères : le *Sacrifice d'Abraham*, la *Vendition de Joseph*, l'*Histoire de sainte Suzanne*. On conçoit combien est ici nécessaire un examen minutieux des textes, si on ne veut s'exposer à prendre pour autant de compositions indépendantes les unes des autres de simples réimpressions partielles d'une œuvre antérieure. Puis, à côté de ces épisodes imprimés à part, se rencontrent des remaniements qui, pour n'être pas de pures copies, n'offrent cependant guère d'originalité : tel est le *Meurtre commis par le maudit Caïn*, du curé Th. Lecoq, simple imitation de la partie correspondante du *Mystère du Vieil Testament.* Toutes les questions que soulèvent les divers textes qui se groupent autour du mystère principal, ont été étudiées par l'éditeur avec le soin le plus méritoire, mais d'autres encore s'imposaient à son attention. La connaissance des sources de toute œuvre, soit historique, soit littéraire, est l'une des fins que la critique moderne se propose le plus volontiers. Grâce à cette connaissance, nous parvenons à nous former une idée nette de la valeur de toute composition, y distinguant ce qui est le résultat de l'imagination ou de la réflexion de l'auteur d'avec les éléments empruntés à des œuvres antérieures. La recherche des sources est particulièrement nécessaire dans l'étude des mystères qui sont plutôt œuvre d'arrangement que de création, qui ont pour but de mettre en scène des récits empruntés à la tradition chrétienne, et où l'invention, par conséquent, n'occupe jamais la plus grande place. Les sources des mystères ne sont pas toujours aisées à déterminer. Beaucoup des écrits qui formaient la tradition chrétienne au moyen âge sont depuis longtemps oubliés : rejetés par les théologiens et les historiens, ils n'ont pas encore suffisamment attiré l'attention des personnes vouées aux recherches littéraires, de sorte qu'il est souvent difficile de dire où a été pris tel épisode qui, certainement, n'a pas été inventé au quinzième siècle. M. de Rothschild a retrouvé dans le *Mystère du Vieil Testament* la trace de légendes d'origine talmudique qui sont entrées, on ne sait trop comment ni quand, dans la tradition

chrétienne pour en être rejetées vers la fin du moyen âge. Les volumes suivants du mystère fourniront au savant éditeur l'occasion d'étudier mainte autre légende, et de nous donner des éclaircissements dont pourra profiter l'histoire des légendes pieuses au moyen âge.

Bien d'autres éditions encore ont été mises sous presse ou sont annoncées pour un temps prochain : *la Mort d'Aimeri de Narbonne*, *la Vie de saint Gille*, *l'Evangile de Nichodème*, *le Recueil général des forces*, *Doon de La Roche*, le roman d'*Yden*, etc., etc. Nous n'entrerons pas dans le détail de tous ces ouvrages ; aussi bien les pages précédentes sont-elles suffisantes pour montrer à tous ceux qui s'occupent de langue et de littérature françaises l'intérêt et le profit qu'ils sauront trouver dans les publications de la *Société des anciens textes français*.

Louis JOUBERT.

MÉLANGES

FRÉDÉRIC OZANAM ET AUGUSTIN COCHIN

Deux études remarquables, l'une sur Frédéric Ozanam [1], l'autre sur Augustin Cochin [2], nous arrivent en même temps. Nous les signalons avec empressement, parce qu'elles témoignent qu'on n'est pas aussi loin, qu'il y aurait lieu de le craindre, de tout ce que ces deux noms représentent. Oui, la vie, les idées, les œuvres de ces deux hommes excitent encore aujourd'hui la sympathie et l'admiration, et cela, non seulement chez nous, mais à l'étranger; non seulement chez les catholiques, mais chez les protestants eux-mêmes. C'est en effet à l'étranger, à Genève, qu'a paru l'une de ces études, celle d'Ozanam, et la femme éminente qui en est l'auteur, fait hautement profession de protestantisme. A la vérité, le protestantisme de Mme Humbert n'est pas celui du vieux temps de la Réforme: le fanatisme étroit, haineux et violent de Calvin, a sans doute encore ses représentants dans la ville où fut brûlé Servet et où naturellement il a fait alliance contre les catholiques avec l'athéisme cosmopolite de nos jours; mais de ce résidu d'un autre âge, s'est détaché, sous l'impulsion d'instincts supérieurs, un groupe que l'étude et les relations avec le dehors a éclairé et qui, s'il ne brise pas encore la légère cloison qui le sépare du catholicisme, le comprend au moins, le goûte et a le courage de l'avouer.

C'est à cette fraction honorable de la société genevoise qu'appartient Mme Humbert. Son étude sur la vie d'Ozanam n'est pas son début; nous connaissons d'elle un autre écrit ayant pour titre : *les Chrétiens de Rome au quatrième siècle*, et en tête duquel on lit : « Dans un siècle comme le nôtre, où les choses visibles accaparent tant d'âmes, il devient plus nécessaire que jamais de tourner ses pensées vers ce qui est éternel et invisible; faire part du bien qu'on croit avoir

[1] *Frédéric Ozanam,* d'après sa correspondance. Etude biographique, par Mme Edouard Humbert, in-12. Genève, librairie Desrogis, 1880. Paris, Sandoz et Fichsbacher.

[2] *Etude sur la Vie et les Œuvres d'Augustin Cochin,* par Léon Leroux. Paris, Jules Gervais, éditeur.

trouvé, afin de ne pas en jouir seul, voilà ce qui peut servir d'excuse à ce petit essai. »

C'est dans le même but qu'a été publié ce second écrit de Mme Humbert.

Ayant « trouvé » Ozanam — « une nature d'élite, un de ces hommes supérieurs et sympathiques, vers qui l'on se sent attiré comme vers un ami et un maître, » — elle a cru devoir le faire connaître à ses coreligionnaires, persuadée qu'ils regretteront, comme elle, « que la rencontre avec lui n'ait pas eu lieu sur la terre. »

Mme Humbert, — rendons-lui cette justice, — n'a pas, pour le présenter dans son monde, ôté à Ozanam le trait qui le caractérise essentiellement : c'est bien d'un catholique réel, orthodoxe, qu'elle entend se faire l'introductrice. Ce catholique a bien, il est vrai, selon elle, des crédulités religieuses incompréhensibles chez un tel esprit; mais il est, d'ailleurs, si grand par le cœur et si noble par le sentiment et l'idée, qu'on ne saurait se défendre de l'admirer et de l'aimer. Où il faut le voir de préférence toutefois, c'est dans sa correspondance, « œuvre d'un homme sincère avec lui-même et devenue l'histoire de son âme, » dit Mme Humbert. C'est là, en effet, qu'il se montre sous son aspect le plus attrayant, là qu'on le voit partagé entre les affections de la famille et de l'amitié, le souci des œuvres de charité à la création desquelles il a concouru, et les études qu'il aime par goût ou que ses fonctions lui imposent, l'œil fixé vers un idéal qu'il se désole de ne pouvoir atteindre, mais humblement résigné aux conditions de vie que la nature ou les circonstances lui ont faites. De ses écrits, Mme Humbert n'en dit qu'un mot, sans doute parce qu'Ozanam, ne s'y élève pas, comme elle l'eût désiré, « à cette hauteur où, dans le christianisme, peuvent se rencontrer, au-dessus de leurs divergences, des croyants de communions différentes qui, d'accord sur les dogmes fondamentaux, aiment mieux s'appuyer sur ce qui les unit que sur ce qui les divise. » Quelque haute estime qu'elle professe pour son caractère et son talent, elle ne peut se consoler que « cet esprit très noble ait manqué de souplesse et se soit montré peu enclin à faire la part des différences de croyances, d'éducation et de tempérament, et que, sous l'empire absolu de son sentiment religieux, il y ait fait tout converger et n'ait été captivé que par ce qui s'y rapporte. »

N'est-ce pas déplorer, tout simplement, qu'il ait été catholique? Mais, s'il ne l'avait pas été, aurait-il droit à ce que l'on dise de lui, comme le fait Mme Humbert à la fin de l'étude qu'elle lui a consacrée : « Ce sont, après tout, les hommes de sa trempe qui exercent la plus durable influence et laissent leur marque dans les âmes. »

Mme Humbert qui ne craint pas de faire connaissance avec les catho-

liques et sait leur rendre justice, au moins, dans la mesure où elle les comprend, a-t-elle ouï parler de M. Augustin Cochin, dont une étude biographique vient aussi, comme nous l'avons dit plus haut, de rappeler la mémoire? Elle l'eût aimé également. Contemporain d'Ozanam, M. Cochin eut avec lui plus d'un rapport. C'était également un catholique d'action et d'étude, non qu'il se soit livré aux spéculations de la philosophie ou aux recherches de l'histoire; mais il médita les questions économiques et les problèmes sociaux, et les ouvrages qu'il publia sur ces matières lui valurent les éloges unanimes de la presse et les honneurs de l'Institut. Cependant sa véritable supériorité n'était pas dans son esprit, quoiqu'il l'eût élevé, étendu et brillant; elle était dans son cœur. Le bien à faire, le mal à prévenir, le soulagement à procurer, voilà qu'elle fut sa première, sa plus constante préoccupation. Il y était inventif, ingénieux; il y portait les admirables talents administratifs dont la nature et l'éducation l'avaient pourvu; il ne craignait pas, comme quelques-uns, d'y appliquer les progrès accomplis en dehors de la donnée chrétienne. Mais il trouvait que, dans cet ordre d'efforts, l'inspiration humaine était insuffisante et que, pour donner de bons, d'heureux fruits, la bienfaisance devait reposer sur la religion. « Sans le christianisme, écrivait-il avec une admirable prévision de ce qui arrive aujourd'hui, sans le christianisme, plus indispensable à mesure que l'homme devient plus libre, les sociétés modernes, les démocraties partiraient de la justice pour aboutir à l'injustice, de la liberté pour aboutir à l'oppression; elles ne seraient que la grossière compétition des plus forts et le continuel délaissement des petits et des vaincus de la vie. »

A cet égard, comme à tous les autres, nous n'avons rien à apprendre aux lecteurs de ce recueil, à la direction et à la rédaction desquels M. Cochin a participé pendant plus de quinze ans et c'est moins à eux qu'au public proprement dit et surtout aux hommes qui sont entrés dans l'âge viril, depuis sa mort, que nous recommandons l'étude que vient de lui consacrer M. Léon Roux. Ce travail est complet, quoiqu'un peu court, et généralement bien renseigné. Après quelques pages curieuses sur l'origine toute parisienne d'Augustin Cochin, ses traditions de famille et son éducation faites au milieu de la fermentation pleine de promesses fort déçues, hélas! qui travailla la société française de 1830 à 1848, l'auteur nous le montre prenant son rang de combat dans la vie active à un âge où la plupart ne songent encore qu'à y chercher le plaisir, s'initiant rapidement aux luttes engagées, et s'y distinguant dans des conférences privées et des écrits de plus en plus étendus et de plus en plus remarquables. Après le vulgarisateur, le polémiste, le promoteur d'œuvres charitables, c'est l'économiste, l'administrateur hors ligne, le patriote dévoué que nous présente

M. Roux dans des pages trop peu nombreuses à notre gré, surtout quand elles approchent de la catastrophe de 1870, dont on peut dire à la lettre que M. Cochin fut lui-même victime, car la souffrance qu'il éprouva des revers et des humiliations de la France ne contribua pas moins que les fatigues du siège de Paris où il paya de sa personne dans plusieurs combats, à l'épuisement de sa frêle constitution. M. Léon Roux a raconté avec des détails touchants la vie de ce grand chrétien pendant ce drame terrible dont la mort qui l'attendait à quelque temps de là lui permit pourtant de voir la fin.

Il y a toutefois de ces jours maudits un épisode qu'il n'a pas connu et qui ne fut pas le moins douloureux au cœur de M. Cochin. Dès la levée du blocus, et avant que les communards eussent pris possession de la ville, il avait été parlé de lui, dans leurs conciliabules, en termes malveillants et sinistres. M. Cochin, qui l'apprit, n'en voulut pas d'abord tenir compte. Mais deux jours après le triomphe de l'insurrection, sachant qu'il était désigné pour otage, il prit le parti de se retirer secrètement à sa campagne de Plessis-Chenet, près de Corbeil. C'est de là qu'il nous adressa le billet suivant, daté du 29 mars, et qui nous fut remis par un homme de confiance :

« Cher monsieur,

« Je suis renfermé ici par l'avis deux fois réitéré d'un mandat d'amener. J'étais inutile, je suis suspect et réduit à gémir sur mon pays dans ma maison pillée, où je n'ai pas même un lit à vous offrir. Cela étant, je ne puis pas aller vous aider pour *le Correspondant*, comme je le voudrais. J'approuve le retard et je le crois nécessaire jusqu'au 25 avril...

« Quels sombres jours ! — C'est bien mon pauvre Henri de Lespée, le cousin germain de ma belle-sœur, qu'ils ont tué, le meilleur et le plus brave cœur. Il laisse une jeune femme et trois petits enfants.

« A vous de cœur,

« A. C. »

On le voit, ni les malheurs de la patrie ni les siens ne l'avaient découragé ; il était, lui aussi, « un brave cœur ». Il espérait et il avait hâte de voir reprendre la lutte, sur le terrain de la presse, comme ailleurs. De là sa sollicitude pour *le Correspondant* dont il voulait bien ajourner la réapparition jusqu'au 25 avril, mais pas plus loin. Le siège de Paris, par l'armée de Versailles, en décida autrement, et quand nos publications recommencèrent, M. Cochin était préfet de Versailles. Laissons ici parler M. Léon Roux :

« A peine la guerre était-elle finie que le chef de l'État qui, vingt ans auparavant, avait vu Cochin à l'œuvre dans la préparation de la loi sur l'enseignement secondaire, et qui connaissait toute sa valeur, s'em-

pressa de lui demander son concours pour panser les blessures encore saignantes du pays. Cinq mois de siège, cinq mois d'anxiété pour les siens, avaient profondément ébranlé sa santé. Le repos lui était nécessaire; mais il ne crut pas devoir refuser au président de la république cette nouvelle preuve de dévouement. Sa haute intelligence, sa science des affaires, son rare talent de parole en auraient fait un ministre de premier ordre. Il voulut bien accepter les fonctions de préfet de Seine-et-Oise; ce ne fut malheureusement pas pour longtemps.

Il se mit immédiatement au travail, et il déploya une si grande activité, qu'il s'attira les reproches de ses amis. On tremblait pour sa santé; on craignait une catastrophe. Mais à ceux qui lui conseillaient de reporter sur le lendemain une partie du fardeau de la journée, il répondait simplement : « Les souffrances n'ont pas le temps d'attendre. » Et cependant personne n'avait moins d'illusions que lui sur le rapide déclin de ses forces. Il a jeté sur le papier, et l'on a retrouvé plus tard, ces mots d'une concision snblime, qui nous apprennent comment on peut envisager la mort sans crainte, quand on comprend si bien comment il faut employer la vie : « Avant deux ans je serai mort; c'est pourquoi j'agirai. » Cochin est tout entier dans ces paroles, dignes de celles qu'il prononçait souvent : « Il ne faut pas se présenter devant Dieu les mains vides. »

P. Douhaire.

UN ÉRUDIT DU COMMENCEMENT DU XIXe SIÈCLE

Nous ne connaissons pas assez la période de transition qui rattache notre siècle au dix-huitième. Les terribles luttes de la révolution française et le bruit des guerres de la république et de l'empire nous font illusion, et il nous semble qu'en ces temps si agités, les lettres n'aient point eu d'histoire. La biographie de quelques-uns des hommes qui ont marqué en ce temps dans le domaine des lettres ou de l'érudition, suffirait à dissiper cette erreur ; mais leurs noms, familiers jadis à la génération qui avait pu les connaître, sont de ceux qui demeurent dans une sorte de demi-jour. Une grande popularité ne les a pas consacrés, et cependant on les retrouve avec plaisir et profit. Il en est des travaux de ces savants modestes et dévoués comme de ces monuments qu'une fouille intelligente met au jour. Sans doute ils n'ont point les proportions d'un vaste édifice, mais ils révèlent le goût de l'artiste qui les a élevés ; les inscriptions qui les couvrent éclaircissent plus d'un point resté obscur ou ignoré; grâce à eux, on peut reconstruire quelque chose du passé, et parfois évoquer une noble figure. Telle est, en effet, la jouissance qu'on éprouve à la lecture des *Mélanges* de François

Thurot, membre de l'Institut et ancien professeur à la Sorbonne et au Collège de France [1].

C'est la pieuse main d'une fille dévouée qui a réuni ces fragments, épars dans divers journaux ou dans les revues du temps. Toute la partie critique de la publication, le choix des morceaux, les éclaircissements indispensables, les notes qui expliquent ou rectifient certaines théories alors admises, sont dus au neveu de l'auteur, M. Charles Thurot, qui continue, à l'Institut, la tradition d'un nom si justement honoré, et forme à l'École normale nos jeunes générations de philologues. Si nul n'ignore ce que l'éminent professeur fait pour l'enseignement et la science, il convient d'ajouter ce volume à la liste si nombreuse des services qu'il a rendus. En évoquant le souvenir d'une des illustrations de sa famille, il a fait œuvre d'intérêt général; et, malgré la demi-publicité qu'une sorte de réserve discrète destine à ce recueil, ce livre sera précieux à consulter pour quiconque voudra connaître l'histoire intellectuelle des trente premières années de ce siècle.

François Thurot ne fut pas seulement un érudit ou un philologue; ce fut un critique délicat, un lettré dans le sens le plus élevé de ce mot et, de plus, un professeur de philosophie distingué, sinon un philosophe. Les hommes qui, après l'effondrement de toutes les institutions d'enseignement qui existaient sous l'ancien régime, consacrèrent tout ce qu'ils avaient d'intelligence et de dévouement à combler les immenses lacunes de notre éducation nationale, durent faire preuve des aptitudes les plus diverses. Sous prétexte de tout réformer, on avait tout détruit; donc tout était à reconstruire. Il ne pouvait être question de s'enfermer rigoureusement dans telle ou telle spécialité. Il fallait aller au plus pressé et répondre, à force de zèle, aux exigences de la tâche qu'imposaient les circonstances.

Les méthodes de l'ancienne Université préparaient d'ailleurs les hommes à ce rôle difficile. La forte éducation littéraire qui formait la base de cet enseignement n'était pas, comme aujourd'hui, parsemée, je n'ose dire encombrée de notions techniques et de connaissances dites positives. Elle ouvrait simplement et largement l'esprit; et l'esprit, une fois formé, s'adonnait, suivant les besoins, à telle ou telle étude spéciale. C'était pour lui l'occasion de faire, sur un point donné, la preuve de la force dont il était redevable à cette culture générale où les lettres, les *humanités*, comme on disait alors, tenaient la plus grande place. Les érudits de ce temps étaient moins versés que nous ne le sommes dans la filiation des langues et les lois de transformation des racines. Ce qu'ils cherchaient, en restituant un texte, c'était à faire

[1] *Mélanges de feu François Thurot,* professeur au Collège royal de France, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. (Tirés à 200 exemplaires non mis dans le commerce. Paris. Didot. 1 vol. grand in-8°. 1880.)

revivre la beauté de la forme. Ils font l'effet de chercheurs intelligents qui, en déblayant une belle fresque, n'ont d'autre souci que d'en faire revivre les couleurs et d'indiquer au spectateur le point où il doit se placer pour mieux jouir du spectacle. De nos jours nous voulons décomposer chimiquement chaque couleur, et nous étudions si bien pourquoi le rouge ou le bleu ont telle nuance, que nous oublions de regarder l'ensemble du tableau. La tâche de l'érudition française est d'unir les qualités des deux écoles et, en formant des philologues aussi savants que ceux de l'Allemagne, de conserver la tradition des philologues lettrés, des hommes de goût, qui ont été l'honneur des premières générations de l'Université. A ce point de vue, François Thurot peut servir de modèle. Ami du savant Coray, infatigable promoteur de la restauration des études grecques en France, sachant signaler avec indépendance à ses contemporains la supériorité alors incontestable des grands travaux philologiques de l'Allemagne et de l'Angleterre, il n'en reste pas moins fidèle à la véritable tradition littéraire de l'ancienne Université, et pour rien au monde il n'eût admis que la science dispensât de la clarté du style et de l'élégance de la forme.

En philosophie, le rôle de François Thurot n'est ni moins intéressant ni moins curieux. Nourri des principes de la philosophie de Locke et de Condillac, admis dans ce salon d'Auteuil où les derniers débris de l'école philosophique du dix-huitième siècle se réunissaient autour de la veuve d'Helvétius, il se rattachait à ce groupe de penseurs, et par la puissance des habitudes intellectuelles, et par le culte des souvenirs. Les cruelles dissensions de la fin du siècle n'avaient que trop mis en lumière la nécessité de fortes doctrines morales; et, à défaut de cette grande leçon de l'expérience, François Thurot eût trouvé dans son cœur les enseignements dont sa génération avait si grand besoin. Il corrigeait donc instinctivement ce que les principes sensualistes de cette école avaient de défectueux et, avec une sorte de naïveté, s'indignait qu'on trouvât dangereux chez autrui ce qui, chez lui, n'altérait ni l'élévation du sentiment ni la noble et austère dignité de son existence. De là entre l'école spiritualiste, inaugurée par la brillante éloquence de Victor Cousin, et l'école tout expérimentale dont il continuait la tradition, toute une série de malentendus, toute une guerre sourde, dont l'histoire est assez piquante et éclaire quelquefois d'un jour assez inattendu les origines de l'éclectisme. Ce n'est pas la partie la moins curieuse de ces fragments.

François Thurot eut une foi politique et, chose rare aujourd'hui, la fermeté de ses convictions ne dégénéra jamais chez lui en tentation de prendre une part active aux affaires publiques. C'était un homme de 1789, qui avait souffert des mécomptes que les passions humaines

infligèrent aux nobles aspirations d'alors, mais qui avait conservé et sa foi dans le progrès, et même un assez grand nombre des généreuses illusions qui avaient fait battre son cœur de jeune homme. Renfermé dans ses fonctions de professeur, il avait vu le Directoire, sans participer à la corruption de ce temps honteux; il avait subi l'Empire sans être ébloui de sa gloire, subi aussi la Restauration en libéral de ce temps-là, bien plus préoccupé de la crainte chimérique d'empêcher un retour à l'ancien régime, que pénétré de la nécessité de réparer tant de ruines. Il regardait d'un œil assez sceptique l'œuvre du gouvernement de 1830, lorsque l'épidémie de choléra, qui sévit sur Paris, l'enleva en 1832[1]. Il a mené la vie simple, calme et fière d'un sage, exempt de toute ambition, peu satisfait du monde qu'il traverse et uniquement guidé par la notion du devoir.

De si grands caractères ont été, plus qu'ils ne pouvaient se le figurer eux-mêmes, les victimes de l'esprit philosophique du dix-huitième siècle. Non seulement entre eux et l'école spiritualiste, mais surtout entre eux et les doctrines chrétiennes, il y a eu un immense malentendu. Chrétiens par leurs vertus, par la dignité de toute leur vie, ils n'ont pas su rapporter toujours à sa source véritable cette régénération morale à laquelle ils ont cependant si noblement travaillé. Leur cœur était chrétien et leur esprit irrésolu, quand il n'était pas incrédule. Singulier divorce que la Providence a maintes fois réparé par des réconciliations inattendues, mais dont ces nobles âmes ont souffert, mais dont nous souffrons encore! L'histoire morale de notre temps se laisse donc entrevoir dans ce livre, à côté de son histoire intellectuelle. C'est dire combien ce volume est attachant, malgré ses prétentions si modestes, et combien on doit remercier ceux à qui nous le devons. Une vie pure, désintéressée, laborieuse, consacrée au culte de la science, embellie par les plus nobles sentiments, est un grand et beau spectacle. Si l'on ne partage point toutes les convictions de l'homme intègre qui revit ainsi sous nos yeux, on sent croître à chaque page l'estime qu'on a pour lui. On étudiait avec curiosité l'œuvre d'un érudit, et l'on trouve un homme. Chose plus rare qu'on ne le croit communément!

***.

[1] François Thurot était né à Issoudun, en 1768; il n'était donc âgé que de soixante-quatre ans.

LES VIGNES VIERGES

Poésies par Mme la baronne Fernand DE LA TOMBELLE [1].

Vers à vers, brindille à brindille,
Ce bouquet, ce livre ingénu,

veut être touché d'une main délicate, si suave en est la senteur parfumée, si intime la grâce naïve, et si douce l'émotion contenue. Ce sont là vraiment des vers de jeune fille, où se reflète, avec son adorable candeur, l'âme dont la fraîcheur native ne s'est point ternie encore au souffle de la vie et qui n'a blessé ses ailes à aucune flamme décevante. Aussi quand le poète nous convie à entr'ouvrir

Ce livre où *son* passé repose,

on éprouve autant d'hésitation qu'à soulever le voile du berceau où sommeille, au milieu de ses rêves dorés, un enfant blond et rose que le moindre bruit pourrait troubler. Tout y respire en effet la jeunesse et son charme inimitable : ardeurs insouciantes et rires joyeux, aspirations vagues d'un cœur avide de tendresse, premières larmes si amères mais si vite essuyées! Çà et là un critique morose relèvera, s'il le veut, quelque vers trop facile, quelque négligence paresseuse; qu'importe, si l'expression de la pensée reste toujours élégante et délicate.

Rien d'ailleurs n'est apprêté, et tout familier est le sentiment de ces petits tableaux qu'on n'ose guère détacher de leur cadre. Faut-il errer dans la forêt pour écouter *Ce que disent les bois* à celui qui pleure? Doit-on, en écartant *l'Illusion* pour pressentir les déceptions, compter les *Trois bonheurs*, l'amour ardent qui d'un an fait un jour, la haine qui suit la trahison, l'insensibilité enfin qui arrive quand les ouragans de la jeunesse ont lassé le cœur agité. Que dire des *Parfums d'autrefois :*

On respire un parfum aux lieux où fut la rose;
L'écho prolonge encor le chant du rossignol;
Et de l'amour partout où s'arrêta son vol,
Il nous est resté quelque chose.
. . . .
. . . .
Car l'amour laisse à l'âme un parfum de bonté;
Car l'amour laisse au front une pure auréole,
Car l'amour laisse aux traits d'où la splendeur s'envole,
Une inénarrable beauté.

Souvent ceux qui liront ces vers reviendront sur les mêmes pièces : *Jeunesse*, où le cœur qui sent avec remords s'évanouir l'amour d'autre-

[1] Paris, Dentu, 1881. 1 vol. in-18.

fois, maudit ses traîtres vingt ans; *Vivre ensemble*, où le poète moins désolé que le chantre de la *Nuit de Décembre*, s'écrie :

La solitude est le tombeau.
Ici-bas, quand on est ensemble,
Le bonheur vous semble plus beau,
Moins triste la douleur vous semble.
La solitude est le tombeau.

C'est aussi *Raymond de Guérande*, légende d'Armorique pleine de foi, de merveilleux et de passion; ou bien *Noël*, touchante idylle où près de l'âtre éteint et de la mère en pleurs, l'enfant du pauvre reçoit du ciel en présent de Noël un petit oiseau tout épeuré. Citons encore parmi les sonnets *Moments d'orage* :

Triste d'être un tombeau pour tant de trépassés,
La mer s'enfle parfois, et ses vagues mugissent,
Dans leur emportement ses flots bruyants bondissent,
Dédaignant les chemins que Dieu leur a tracés.

Triste de contenir tant de maux amassés,
Mon cœur parfois se gonfle et ses fibres frémissent.
Et, libres de tout frein, mes douleurs se trahissent,
Et la révolte éclate en mes sens oppressés !

Puis la tempête cesse, et, dans la mer immense,
A peine quelque flot de distance en distance,
Se lamente en venant se briser sur les bords.

A peine un battement plus profond, d'heure en heure,
Révèle que mon être encore tressaille et pleure...
Mon cœur et l'Océan sont calmés au dehors.

C'est à vrai dire la note dominante, le thème qui dans cette mélodie se reconnaît à travers les variations capricieuses. On retrouve cette même souffrance cachée de l'amour méconnu dans *Souvenir*, dans *Soleil d'avril*, dans le *Cri d'indignation*, dans *Anges et fées*, et surtout dans *Fanfreluche*. N'est-ce pas, en effet, la première douleur qu'à l'entrée de la vie la jeune fille comprend autour d'elle? Ici la peinture en est vivante, émue et sincère. On croirait voir une de ces pauvres fleurs qui, trop vite entr'ouvertes aux rayons du soleil de printemps, sont surprises par les gelées d'avril et se penchent flétries sur leur tige. Elisabeth n'est plus la rieuse enfant qu'on appelait Fanfreluche; son cœur n'a jamais battu que pour Robert, qui toujours ne voit en elle que la petite folle d'autrefois. Consumée par son amour, elle sort mourante du couvent à la veille du mariage de son bien-aimé.

...Et la pâle novice
Est seule avec Robert.
Un étrange caprice

Du sort a tout à coup sur ce visage éteint
Ranimé la splendeur des roses de son teint,
Sa bouche a pu sourire, et soudain sa prunelle
A retrouvé l'éclat qui la rendait si belle.

« Allons! — lui dit Robert — quelle folie encor
D'avoir mis ce grand voile! Oui certe, il vous sied fort,
Mais il ne vous rend pas plus grave et plus sévère;
Non, sous cette ombre-là, je vois comme naguère
Des yeux pleins de malice, et sur mes lèvres vient
Un nom dont je ne sais si quelqu'un se souvient. »
— ...Elle s'est soulevée, et, toute palpitante,
Lui demande : « Lequel? » avec sa voix ardente.
Il répond en souriant et tout comme autrefois,
« Fanfreluche... »
Une larme a coulé sur ses doigts.
Il relève aussitôt sa paupière abaissée :
Elisabeth est là, blanche, inerte et glacée.

Quand il comprend enfin ce qu'il a sous les yeux,
Petite Fanfreluche est un ange des cieux.

Comment ne pas regretter que Mme de la Tombelle ait ouvert son écrin d'une main trop discrète? Plus d'un bijou, croyons-nous, y est resté caché. Espérons qu'une autre fois, elle sera moins avare. Les premières faveurs de la muse lui seront un encouragement, et femme elle achèvera ce que, jeune fille, elle a si bien commencé. Au milieu des épreuves inévitables de la vie mieux encore que parmi les émotions passagères de la jeunesse, elle saura toucher et charmer par le tableau toujours vrai des joies et des douleurs que ressentent si vivement les âmes poétiques.

A. Delaire.

TROIS SERMONS EUCHARISTIQUES

Prononcés au Carmel de la rue d'Enfer
Par le P. Largent, de l'Oratoire, docteur en théologie [1].

Les fortes études théologiques s'allient d'ordinaire assez mal avec les grâces du style et l'art d'écrire. Ils sont peu nombreux ceux-là dont la pensée, nourrie de la substance doctrinale, trouve l'expression achevée qui durera. Aussi, c'est une joie grande de rencontrer unies ces qualités qui semblent trop souvent s'exclure : le P. Largent, dans le petit volume que j'annonce, peut se féliciter d'un si rare succès. Il

[1] In-18, 93 pages. Paris, chez Sauton.

n'y a que trois sermons, c'est court, mais c'est exquis. Prêchant au Carmel, dans le saint temps de Noël, le triduum de l'adoration, le P. Largent a rattaché le thème de ses discours eucharistiques au mystère plus particulier que l'Église vénère, les 25, 26 et 27 décembre; de là, cette sorte de trilogie si heureusement intitulé : *l'Eucharistie et la Crèche; l'Eucharistie et le Martyre; l'Eucharistie et l'Enseignement.* J'aime cette parole distinguée, faite de poésie et d'art, où les nuances de l'idée se reflètent dans les délicatesses du style ; où l'image éclate, vive, mais toujours harmonieuse. Elle est bien de notre temps : et pourtant, elle apporte comme un lointain écho de la pure langue du dix-septième siècle. Ne croirait-on pas lire, dans ces quelques lignes, un fragment de Massillon? « L'amour (de Jésus pour nous) est nécessairement exempt des méprises et des erreurs qui d'ordinaire désenchantent si vite nos affections terrestres et en dessèchent la fleur. Qu'aimons-nous lorsque nous aimons nos semblables d'un amour purement humain?... Souvent nous aimons moins ce que nos yeux voient que ce que notre âme a rêvé ; nous aimons l'idéal que nous portons en nous, et qui nous a paru se fixer sur le front d'une créature humaine; nous aimons des générosités, des délicatesses dont nous dotons complaisamment sa nature indigente; enfin, nous aimons un fantôme que nous avons créé nous-mêmes, et qui s'évanouira peut-être sans retour à la lumière que projetteront bientôt d'indéniables réalités. Voilà ce que d'ordinaire on aime quand on aime d'un amour humain; voilà pourquoi les affections humaines sont si mobiles et si caduques. Le cœur se reprend parce qu'il s'était donné à tort; et il porte ailleurs un besoin d'admiration et d'amour qui ailleurs encore sera déçu. » Par cet extrait on verra quelle est la *manière* du P. Largent; avec quelle analyse fine il étudie le cœur de l'homme, et, avec quel respect de forme pure et châtiée, il traite ces graves sujets, qui sont l'éternel enseignement et l'unique souci de l'âme ici-bas.

Paul LALLEMAND.

REVUE DES SCIENCES

Physique : Nouvelles découvertes de M. Bell : le photophone sans électricité. — Transmission directe de la parole sans téléphone par un rayon de lumière. — Tous les corps de la nature peuvent reproduire les sons articulés. — Les solides, les liquides et les gaz parlent. — Expériences de l'Académie de Washington. — Les rayons sonores. — Sélection entre les différentes radiations. — Chaque corps est sensible seulement à certains rayons. — La couleur et la faculté de reproduire les sons. — Transformation des vibrations lumineuses en vibrations sonores. — Une nouvelle méthode d'analyse. — L'oreille peut suppléer à l'œil. — La spectrophonie. — Physiologie : Expériences de M. Pasteur sur la rage. — Siège du mal. — Inoculation avec la matière du cerveau. — Hygiène publique : Les puisards. — Rapport au Conseil d'hygiène. — Culture nouvelle. Le vieux-neuf : les arbres fruitiers en pots pour desserts. — Cerisiers, abricotiers de 50 centimètres de hauteur. — Optique : apparition fantastique.

M. Graham Bell, l'inventeur du téléphone et du photophone, vient de nous adresser d'Amérique un mémoire important qui mérite d'être analysé dans ses lignes principales. Ce n'est pas que les faits annoncés puissent conduire à quelque application immédiate; mais qui sait? les conséquences pratiques surgissent tout à coup, au moment où l'on y songe le moins, de découvertes spéculatives, et, d'ailleurs, nous n'avons pas à signaler seulement ici les applications de la science.

Nous avons fait connaître, à la fin de l'année dernière, le principe du photophone. Nous avons dit qu'une substance chimique jusqu'ici restée sans emploi, le sélénium, jouissait de cette propriété curieuse de devenir conductrice de l'électricité quand elle était « baignée par de la lumière ». De là l'invention du photophone. On parle devant un petit miroir très mince sur lequel tombe un faisceau lumineux, dirigé par une glace sur la station d'arrivée. Là, le faisceau est réfléchi sur un morceau de sélénium en relation avec une pile électrique d'une part, et de l'autre avec un téléphone. Les vibrations de la voix déforment le miroir mince et font varier l'intensité des rayons réfléchis sur le sélénium. Cette substance, ne laissant passer le courant électrique qu'en raison de l'intensité de la lumière qui le frappe, produit des variations de courant. Ce sont ces variations de courant, en rapport avec les vibrations de la voix, que le téléphone à son tour traduit à l'oreille en reproduisant les sons articulés. Tel est en quelques mots le photophone.

L'appareil, comme on le voit, nécessite l'emploi de l'électricité. M. Bell est parvenu à supprimer tout auxiliaire. Il peut aujourd'hui

transmettre la parole à l'aide d'un rayon de lumière, sans pile électrique, sans sélénium, sans téléphone !

Tous les corps de la nature sont susceptibles sous l'influence de la lumière de parler, c'est-à-dire de reproduire les vibrations si complexes de la voix articulée. Le nouveau photophone sans électricité est rudimentaire.

On parle toujours devant un miroir mince, dont les courbures variables sous l'influence de la voix modifient constamment l'intensité de la lumière transmise. A la station d'arrivée, le rayon est reçu sur un corps quelconque, mais préférablement sur du noir de fumée. Ce noir de fumée est déposé sur une gaze tendue contre un cornet acoustique. On approche l'oreille du cornet et l'on entend la phrase prononcée au point de départ, avec une extrême netteté et sans aucun timbre nasillard. Ainsi, il suffit qu'une personne parle devant un miroir et projette la lumière sur un écran quelconque pour que cet écran parle à son tour.

Les expériences entreprises par M. Bell et son collaborateur, M. Tainter, n'ont pas été faites jusqu'ici au delà de 40 mètres; évidemment, on pourra aller plus loin, sans cependant qu'on puisse immédiatement affirmer que la lumière portera le son à des distances considérables.

Comment se produisent les sons dans le photophone sans électricité? Rappelons, à ce sujet, un fait signalé par M. Bell, dans ses recherches de 1880. Lorsqu'on fait rapidement tourner devant une source lumineuse un disque percé de fentes sur sa circonférence, on interrompt périodiquement le passage du faisceau lumineux et l'on obtient ainsi des émissions successives de lumière. Vient-on à disposer sur le trajet du faisceau un écran obscur, on constate que la substance rend un son. Ainsi, une feuille de caoutchouc résonne sous le choc des émissions successives du rayon sans cesse éclipsé et transmis. Il en est de même pour tous les corps, gutta, papier, bois, mica, verre, soie, laine, coton, or, argent, etc. Dès l'année dernière, on savait donc que les rayons lumineux intermittents engendraient des sons dans les corps qu'ils venaient frapper. Ce sujet a été très étudié depuis par MM. Tyndall, en Angleterre, et Mercadier, en France. Mais on ignorait complètement que les vibrations si complexes qui forment les sons articulés pourraient aussi être transportées par la lumière et se répercuter sur une substance quelconque. M. Bell vient de prouver qu'il en est effectivement ainsi.

On pouvait le prévoir, car du moment où les vibrations transmises au miroir se répercutaient assez complètement sur le sélénium pour que celui-ci à son tour fît parler un téléphone, il devait aller de soi qu'un corps quelconque serait sensibilisé par la lumière au point de reproduire toutes les vibrations. On a, en tous cas, mis en relief un

bien joli exemple de transmission de force vive. Les vibrations de la voix déforment le miroir. Ces déformations font varier : la qualité du rayon et le corps récepteur influencé plus ou moins répète tous les sons transmis avec une fidélité merveilleuse. « Les variations lumineuses engendrent les variations sonores. »

C'est le 21 avril 1881 que M. Bell a communiqué ces faits intéressants à l'Académie nationale des arts et des sciences de Washington. Le mémoire fut reçu le 8 mai à Paris. Le lundi 9, à la séance de l'Académie, M. Mercadier annonçait que depuis plusieurs semaines il était parvenu à faire *parler* tous les corps. Mêmes résultats que ceux de M. Bell, même appareil, à très peu près, que celui de M. Bell. Le physicien américain a évidemment la priorité sur le physicien français ; mais on ne saurait disconvenir qu'une partie de l'honneur de la découverte rejaillira bien justement sur M. Mercadier, qui aura couronné ainsi, avec éclat, des recherches minutieuses poursuivies depuis près de huit mois [1].

Tous les corps de la nature sont susceptibles d'articuler des sons, de reproduire la parole, quand ils sont excités par des rayons dont l'intermittence est elle-même réglée par les vibrations de la voix. Les sons les plus forts sont produits par les substances qui se présentent dans un état très divisé, spongieux ou poreux et par celles qui possèdent la *couleur la plus foncée*. On comprendra dans un instant le rôle étonnant de prime à bord de la couleur. C'est pour cette raison que M. Bell et, de son côté, indépendamment, M. Mercadier, ont adopté comme substance réceptrice le noir de fumée. Les liquides donnent des sons très faibles. Les vapeurs et les gaz engendrent au contraire, ainsi que l'avait déjà montré M. Tyndall, des sons intenses. Ainsi la vapeur d'eau, le gaz d'éclairage, l'éther sulfurique, la vapeur d'alcool, l'ammoniac, le bromure d'éthyle, la vapeur de mercure, émettent des sons très distincts. La vapeur d'iode et le bioxyde d'azote sont les plus sonores.

J'abrège et j'arrive au second point nouveau et très important de la communication de M. Bell à l'Académie de Washington. Les rayons du soleil sont très multiples; comme on sait, il y en a qui agissent spécialement sur l'organe de la vue, d'autres qui sont principalement les véhicules de la chaleur; d'autres, comme ceux qu'on utilise en photographie, qui par la rapidité de leurs vibrations exercent des actions mécaniques, par conséquent chimiques. Lorsqu'on fait passer un faisceau lumineux à travers un prisme, comme les rayons différents se réfractent irrégulièrement en traversant le verre, on peut les séparer, les disperser et, en les recevant sur un écran, obtenir une bande colorée que l'on appelle le *spectre*. Les teintes se succèdent ainsi :

[1] M. Mercadier a trouvé ces jours-ci que l'on pouvait substituer, dans ses expériences, les lumières électrique ou oxydrique à la lumière solaire.

violet, indigo, bleu vert, jaune, orange, rouge. Les rayons violets ont des vibrations très énergiques qui décomposent certains corps soumis à leur action ; les rayons rouges sont surtout les vibrations de la chaleur, les jaunes sont les plus éclairants. Lesquels de tous ces rayons agissent principalement pour reproduire les sons? La question a été longtemps débattue. Elle a été très bien résolue par M. Bell. Tous les rayons sont actifs. Tout dépend de la substance employée. Chaque substance opère une sorte de sélection parmi les rayons et prend ceux qui lui conviennent.

Ceux qui lui conviennent sont précisément ceux qu'elle ne renvoie pas, ceux qu'elle ne réfléchit pas ou qu'elle ne laisse pas passer; ceux, en un mot, qu'elle n'absorbe pas... Bref, un corps est excité uniquement par les seuls rayons qu'il ne refuse pas d'absorber. Les vibrations mettent la substance en mouvement; les vibrations lumineuses absorbées se transforment en vibrations sonores.

Insistons un peu sur ce point nouveau et original. Nous voyons les corps avec des teintes différentes. La couleur d'un corps n'a rien d'absolu ; elle résulte tout bonnement de la nature des rayons réfléchis par ce corps. Chaque corps fait son choix; il absorbe certains rayons, comme nous venons de le rappeler; il renvoie les autres.

Hé bien, ce sont les rayons expulsés qui nous donnent la sensation de couleur propre à chaque corps. Une substance est noire, quand elle absorbe tous les rayons et ne nous en renvoie aucun; elle est blanche, quand elle n'en absorbe pas ou presque pas, et nous renvoie en proportions égales toutes les radiations solaires. Un corps rouge est celui qui réfléchit principalement les rayons rouges, un corps jaune réfléchit en plus grande proportion les rayons jaunes. Mais la couleur peut varier avec la lumière. Ainsi, un corps vert à la lumière du jour devient bleu à la lumière de la lampe; la teinte est verte le jour, parce que le corps ne réfléchit guères que du bleu et du jaune dont le mélange fait du vert; mais il devient bleu à la lumière de l'huile, parce que celle-ci renferme peu de rayons jaunes; le bleu domine naturellement.

Si l'on place devant le spectre une étoffe rouge, par exemple, on constatera non sans étonnement que lorsque l'étoffe sera placée dans la bande verte, elle apparaîtra noire. C'est qu'elle absorbe entièrement les rayons verts; elle ne réfléchira donc aucun rayon et elle produira sur l'œil l'impression d'un corps noir.

M. Graham Bell a constaté que ce sont précisément les rayons absorbés, ceux qui par conséquent ne donnent pas au corps sa couleur qui sont les rayons actifs, ceux qui excitent les vibrations sonores. Ainsi les corps noirs, le noir de fumée, absorbent toutes les radiations; donc toutes les radiations, tous les rayons constitutifs de la lumière solaire sont actifs sur le noir de fumée. Si l'on remplace le noir de fumée par

de la laine rouge, tout change. La plus grande partie des autres rayons étant absorbés, c'est évidemment partout excepté dans le rouge que le corps devient sonore. Si on le promène le long d'un spectre, on observe que dans le rouge, le corps devient silencieux; dans le vert, il parle très fort. Avec de la soie verte, le maximum d'effet se remarque au contraire dans la bande rouge. Chaque corps promené ainsi dans le spectre devient sonore ou silencieux selon sa constitution.

On peut pour tous les corps déterminer ainsi dans le spectre les bandes pour lesquelles la substance rend des sons et celles pour lesquelles elle reste silencieuse. MM. Bell et Tainter sont partis de cette observation capitale pour fonder un nouveau genre d'analyse par le son, qui fera le pendant à la méthode d'analyse par la lumière bien connue aujourd'hui sous le nom d'*analyse spectrale*.

Avec le spectroscope, on examine les lignes produites dans la lumière d'une flamme au sein de laquelle est placé le corps qu'il s'agit de reconnaître. Le groupement des raies est caractéristique de chaque corps; c'est sa signature. En voyant le groupement, le chimiste n'a plus qu'à se prononcer : telles raies, tel corps. De même, avec le spectrophone, l'oreille permet de savoir quelles sont dans le spectre les bandes de silence et les bandes de son : telles bandes sonores, tel corps. L'analyse par le son sera désormais un auxiliaire précieux de l'analyse par la lumière.

Elle sera d'autant plus précieuse que notre œil est incapable de percevoir toutes les radiations lumineuses. Au delà du violet, au delà du rouge, il existe certainement des rayons qui passent inaperçus à l'œil et qui cependant agissent sur nos instruments et sur certaines substances. C'est dans ce cas et pour explorer la partie qui reste insensible pour la vue que la nouvelle méthode présentera de la valeur.

Exemple : le noir de fumée promené dans le spectre donne des sons partout, mais ils sont d'autant plus intenses que l'on avance du violet au rouge; au delà du rouge, dans une partie où l'œil ne distingue plus rien, le son s'entend encore; puis brusquement il s'éteint. Une plaque mince d'ébonite ne donne aucun son dans toute la partie visible du spectre; puis elle parle dans la partie ultra-rouge, dans la région qui échappe à l'œil. Par conséquent, quand on aura des doutes sur la nature d'une substance, il suffira de la soumettre à l'examen spectro-phonique. De la nature de ses bandes de son, on déduira la nature même du corps; l'oreille deviendra ainsi quelquefois un complément nécessaire de l'organe si fin et si bien doué de la vue.

Quant au spectrophone en lui-même, quelques lignes suffiront pour en faire saisir la disposition. C'est un spectroscope, c'est-à-dire une petite lunette terminée devant l'objectif par un prisme. On en supprime l'oculaire et on place au foyer de la lunette la substance à essayer, reliée

par un tube en caoutchouc à un cornet acoustique. La lumière projetée sur l'instrument en passant par le prisme amènera à volonté toutes les teintes du spectre sur le corps à examiner. On pourra donc reconnaître les bandes sonores et les bandes silencieuses, et on déduira la nature du corps.

La spectrophonie constitue une méthode vraiment ingénieuse et neuve, qui complète utilement la spectroscopie. Nous nous demandions si les faits surtout théoriques, découverts par MM. Bell, Tainter et Mercadier, conduiraient à quelques applications, la réponse est venue d'elle-même, elles seront évidemment assez restreintes; mais enfin dès le début elles s'accusent déjà, et il serait imprudent de nier le rôle qu'elles pourraient jouer à l'avenir. Dans tous les cas, l'originalité de la découverte légitime amplement les détails peut-être un peu ardus dans lesquels nous avons dû entrer. Nous n'avions pas le droit de passer sous silence des faits curieux qui enrichissent encore le domaine déjà si large de la physique moderne.

M. L. Pasteur vient de signaler à l'Académie des sciences, en son nom et en celui de ses collaborateurs, MM. Chamberland, Roux et Thuilier, une découverte physiologique importante; elle concerne la rage.

La rage est une maladie dont malheureusement on ne connaît que trop les effets terribles, mais la cause de l'affection, son origine est restée absolument ignorée. Tout ce que l'on supposait, c'est que le système nerveux central et le bulbe qui joint la moelle au cerveau et au cervelet étaient particulièrement intéressés et actifs dans le développement du mal. Cette opinion du moins a été formulée, il y a deux ans, sous forme spéculative, par M. le docteur Duboué. La maladie est nerveuse au premier chef, l'inoculation directe du sang d'un sujet rabique reste effectivement sans résultat.

Le virus rabique existe dans la bave, mais d'où vient-il? Où est-il élaboré? Un expérimentateur habile, M. Galtier, n'avait pu constater l'existence du virus rabique chez le chien enragé que dans les glandes linguales et sur la muqueuse bucco-pharyngienne et pas au delà. Il avait inoculé, sans succès, le produit obtenu en exprimant la substance cérébrale, celle du cervelet, celle de la moelle allongée des chiens enragés.

MM. Pasteur et ses collaborateurs viennent au contraire de réussir pleinement et de communiquer la rage avec sa durée d'inoculation normale en inoculant le bulbe rachidien.

On peut déjà en conclure formellement que le siège du virus rabique n'est pas seulement dans la salive; le cerveau le contient, et on l'y trouve revêtu d'une virulence au moins égale à celle qu'il produit dans la salive des enragés.

C'est une découverte considérable qui pourra bien amener des conséquences importantes pour le traitement d'une maladie considérée jusqu'ici avec raison comme absolument mortelle.

M. Lalanne, de l'Institut, l'éminent directeur de l'École des ponts et chaussées, vient de faire un rapport au Conseil d'hygiène publique et de salubrité sur les inconvénients que peuvent présenter les puisards.

On entend par « puisard » une excavation plus ou moins profonde, souvent emplie de gros cailloux, moellons, etc., dans laquelle viennent se déverser les eaux sales d'une maison, d'une rue, d'une fabrique, etc. Il va sans dire que l'excavation doit être faite dans un sol absorbant. On se débarrasse ainsi d'eaux nuisibles, quand on n'a pas à proximité d'égout ou de conduites susceptibles de porter les liquides au loin. Les puisards peuvent avoir de graves inconvénients. Le Conseil d'hygiène a chargé M. Lalanne d'examiner la question.

« La pratique des puisards, dit M. Lalanne, est fort ancienne et usitée dans beaucoup de contrées différentes. Si le terrain sur lequel on se trouve est, sur une épaisseur notable, léger, sablonneux, par conséquent perméable; ou s'il recouvre un fond de roc fendillé, présentant des interstices entre les tranches ou feuillets, dont la masse se compose, on n'a pas grand travail à faire pour se débarrasser, à travers ce terrain, des eaux surabondantes, quelle que soit leur nature. Le puisard est à la superficie même, et tout au plus pratique-t-on, pour en faciliter le fonctionnement, un encuvement peu profond. Dans le cas d'une affluence extraordinaire, ou d'un liquide trop chargé de matières en suspension pour que l'absorption n'exige pas un temps notable, on creuse plus profondément, et pour maintenir les parois de la fouille cylindrique que l'on exécute ordinairement, sans enlever à ces parois ni au fond leur perméabilité, on remplit la fouille de blocs de pierres jetés en tas, et dans les interstices desquelles les liquides continuent à couler, tant que les vides ne sont pas obstrués par les matières insolubles. — Des curages exécutés périodiquement et de fond en comble sont nécessaires pour rétablir le bon fonctionnement du puits. »

C'est pour ces raisons que M. Lalanne a soumis au Conseil les conclusions suivantes, qui seront sans doute approuvées par le Comité consultatif d'hygiène :

1° *a*. Les puisards ou puits absorbants ne devront être tolérés que dans des cas exceptionnels, tels que celui où les usines, complètement isolées, sont à de très grandes distances des habitations; tels encore que celui où, à raison des conditions d'établissement de ces puits ou puisards, les eaux à évacuer sont conduites directement par une colonne étanche à des couches perméables tout à fait distinctes et bien sépa-

rées, par des terrains imperméables, de celles qui renferment des nappes aquifères auxquelles sont empruntées les eaux servant à l'usage domestique dans la localité.

b. Une clause spéciale sera toujours inscrite dans les autorisations, pour réserver expressément à l'Administration le droit de supprimer des puisards tolérés, si des inconvénients réels et non prévus d'abord venaient à être reconnus *a posteriori.*

c. Les Conseils d'hygiène et de salubrité et les autorités locales seront également invités à examiner toujours d'une manière spéciale les faits d'amoncellement sur le sol ou d'enfouissement de résidus solides ou boueux, afin de s'assurer que ces résidus sont à l'abri de l'action des eaux, soit superficielles, soit souterraines.

2° *En ce qui concerne les industries non classées et les propriétés de toute nature*, qu'un règlement d'administration publique soumette à une déclaration préalable, soit la création et l'emploi de puits et puisards absorbants, soit l'amoncellement sur le sol ou l'enfouissement de matières susceptibles de donner lieu à des infiltrations, et réserve expressément la faculté d'interdiction, laquelle ne devra être prononcée qu'après l'accomplissement de formalités d'enquêtes déterminées, comprenant l'avis des Conseils d'hygiène et de salubrité locaux, et sauf les recours qui seront spécifiés.

Qui l'aurait cru? On commence à cultiver en pot sur grande échelle les arbres fruitiers; et les pommiers, les abricotiers, les cerisiers, poussent à merveille dans ces petits jardins lilliputiens. En Angleterre, on sert à table des pêchers, des cerisiers, dont les fruits se trouvent à la hauteur des lèvres; il suffit d'ouvrir la bouche pour cueillir et savourer ces fruits excellents. On a des arbres fruitiers de 50 centimètres, de 1 mètre de hauteur; au lieu de servir le fruit, on sert l'arbre lui-même.

« Ces charmants petits arbres, dit M. Rivers, qui est le principal promoteur de ce genre de culture, sont destinés à occuper la première place dans nos desserts. Comment osera-t-on maintenant servir sur des plats des pêches, des cerises, des brugnons, quand on pourra les prendre sur l'arbre lui-même? L'arbre est si petit, bien que chargé de fruits! On pourra placer près de chaque convive un pêcher, un abricotier, à peine haut de 25 à 30 centimètres, et portant en moyenne de trois à cinq fruits. »

Nous devons à la vérité de dire que le système préconisé par M. Rivers remonte à la fin du siècle dernier. On a en effet cultivé déjà en France des arbres fruitiers en pots; il semble que les difficultés de culture y aient fait renoncer à cette époque. Mais on sait bien que ce qui ne réussissait pas il y a cent ans, peut parfaitement réussir

aujourd'hui, les conditions d'exploitation sont d'ailleurs absolument changées.

Quant au secret des arbres fruitiers nains, il est facile à révéler. Il suffit de planter en pot un jeune arbre fruitier, et de le débarrasser de ses grosses racines; c'est par le chevelu que se fait la nourriture, et dans un pot même réduit il y a assez de terre pour fournir au développement du petit arbre. La taille de la racine hâte la fructification et augmente la fertilité et la précocité de l'arbre.

M. Ingram, jardinier en chef de la reine d'Angleterre, a obtenu jusqu'à six grappes de raisin sur des vignes cultivées en pot et âgées à peine de dix-huit mois. Nous nous contentions jusqu'ici dans nos soupers parisiens de servir des ceps nains avec leurs belles grappes dorées. Nous pourrons être plus exigeants, et réclamer les arbres avec leurs fruits, et récolter au dessert et sur place des abricots, des cerises, des pêches!... Toujours le progrès!

Terminons par une expérience d'optique qui aura ses partisans. Elle est fondée sur la persistance de l'impression lumineuse. Quand nous avons regardé une image un certain temps, elle s'est si bien dessinée sur la rétine que si nous portons nos yeux ailleurs sur une surface blanche, nous voyons encore le même dessin, mais négatif, c'est-à-dire que le noir devient blanc, et le blanc devient noir; de même, nous voyons un objet coloré non plus avec sa couleur propre, mais avec sa couleur complémentaire.

Sur une feuille de papier blanc, barbouillez un grand cercle noir; fixez-le une demi-minute et portez vos regards au plafond. Vous apercevez un cercle lumineux. Dessinez de même un diablotin en noir et enfermez l'image entre quatre traits formant cadre. Le diablotin apparaîtra en noir et l'encadrement en blanc. On peut varier beaucoup ces effets singuliers.

Si, au lieu de dessiner en noir, on observe des images coloriées, l'image consécutive, vue sur une surface blanche, sur le plafond, sur un mur, se montrera avec des couleurs très douces et très jolies. Trois simples pains à cacheter, de teintes diverses, disposés en triangle, apparaissent avec leurs couleurs complémentaires, et d'autant plus gros que le mur est plus éloigné. Par exemple, un seul pain à cacheter rouge, collé sur un carré de papier blanc, donnera un cercle d'un beau *vert*, et le papier paraîtra lui-même légèrement pourpre. Réciproquement, un pain à cacheter *vert* se montrera en *rouge*, et le papier sur lequel il est collé se teindra en vert clair. L'expérience est simple et à la portée de tout le monde.

Henri de Parville.

QUINZAINE POLITIQUE

9 juin 1881.

Il n'est pas invraisemblable que la postérité ait à lire dans les mémoires de quelque curieux, aujourd'hui occupé secrètement à observer cette société démocratique et républicaine : « Nous avons eu toute une période d'ovations populaires. On a fêté avec idolâtrie deux comédiennes qui passaient, Mlle Sarah Bernhardt, au Havre, Mme Judic, à Marseille; puis, un homme d'État que certains appellent un grand comédien, M. Gambetta, à Cahors; et l'on n'a pu savoir qui des trois avait été accueilli de la foule avec le plus d'amour et de délire. » Rien n'aura été plus vrai. Il y avait longtemps que la foule n'avait montré une plus frénétique admiration pour une comédienne ou pour un tribun, que, dans les rues de Cahors, pour M. Gambetta : la France, après tant de sévères leçons de la fortune, a décidément encore beaucoup de tendresse crédule et de fol enthousiasme à prodiguer à ceux qui captent ses suffrages! Le voyage de M. Gambetta à Cahors, c'est une marche triomphale. Depuis Napoléon III, personne, à en croire les historiographes de M. Gambetta, n'avait traversé, parmi tant d'acclamations du peuple et des fonctionnaires, une ville ou une région : ni M. Thiers ou M. Rochefort, ni M. le maréchal de Mac-Mahon ou M. Jules Grévy, n'ont entendu tant de vivats ou n'ont reçu d'un air plus superbe les hommages d'une multitude plus éperdûment courtisanesque. M. Gambetta revient comme un demi-dieu dans sa cité natale, dans ces mêmes murs d'où, en 1871, il se hâtait de s'enfuir, exécré, pour Saint-Sébastien. Un cortège de sénateurs, de députés, de préfets, de conseillers, d'officiers et de journalistes l'accompagne. Ce ne sont que manifestations pompeuses : arcs de triomphe et guirlandes; sérénades et aubades; fusées et feux d'artifice; banquets et réceptions; harangues et apologies. « Votre dictature est celle du génie, de la raison et de l'éloquence », lui dit un ancien camarade, M. Belhomme. « Tous les jours, s'écrie un collégien qui le complimente, on nous cite en

exemple la brillante carrière de l'enfant de Cahors, du grand citoyen. » Et, les maires, et les magistrats, et les recteurs, et les généraux, et les vignerons, et les commis-voyageurs, et les ouvriers des mines glorifient le « grand homme » ; et M. Foucher de Careil, dans un transport de joie dithyrambique, répète trois fois : « Honneur à M. Gambetta ! » Quant à lui, il a les façons royales d'un souverain, et il semble qu'il en ait entre ses mains tous les attributs : il apporte des décorations; il répand les promesses; il reçoit par milliers les placets; il donne des audiences; il écoute les fonctionnaires et les délégués des municipalités, et il leur répond avec une brièveté bienveillante, dans l'attitude familière d'un maître : « Les intérêts sur lesquels vous avez appelé mon attention... je ne manquerai pas de les étudier. » Et chacun sent ou proclame, avec une fanatique confiance, que Léon Gambetta est en effet l'homme omnipotent de Paris comme de Cahors, de la république comme de la Chambre, de la France comme du ministère... Ce n'est plus l'étudiant débraillé du café Procope; ni l'aventurier fiévreux et présomptueux qui jouait, à Tours et à Bordeaux, avec la vie de la France; ni le député turbulent et cynique de l'Assemblée nationale; ce n'est plus le démocrate méprisant qui tonnait contre les prétoriens et qui dénonçait le clinquant fastueux de la popularité impériale. Il connaît son métier de prétendant, il s'est exercé à son rôle de dictateur; et il a beaucoup appris : il commence à savoir l'étiquette et les grâces. Plus de secrets pour lui dans la profession, républicaine ou non, de chef de l'État : s'habiller, se gourmer, saluer, montrer au peuple un visage souriant, distinguer les gens, pérorer d'un mot, farder sa modestie et s'accommoder de l'apparat, prêter l'oreille aux flatteries, supporter les flagorneurs et les solliciteurs : aucun de ces talents ne lui est désormais étranger. Il ne manque plus à son éducation qu'un art pour parfaire en lui la science du prince césarien : c'est de visiter les églises; c'est de venir majestueusement, parmi l'encens et les cierges, sous le porche des cathédrales, assurer Dieu de sa bonne volonté, le Concordat de son respect et le clergé « national » de sa protection...

Tandis que M. Gambetta se promène, éblouissant, à Cahors, et que M. Grévy gît, obscur et content, à l'Élysée, les philosophes du temps ont pu méditer, de nouveau, sur les caprices de la multitude et la servilité de nos fonctionnaires; ils ont pu comparer, parmi ces adulations rivales et qui sont toujours les mêmes, la popularité de M. Gambetta et celle de Napoléon III. Mais, évidemment, les politiques et les historiens de la république, ceux qui vantaient surtout les vertus viriles et libérales qu'elle devait inculquer à la France, n'auront pu assister à ce spectacle sans désillusion et sans mélancolie. Le

voilà donc régnant encore, sous la république comme sous l'empire, après 1871 comme avant 1870, ce goût de la France, non seulement pour les hommes « providentiels » et les génies tutélaires, mais pour les dictateurs ! Considérez tout ce qui émeut, séduit, exalte le populaire, sur les pas de M. Gambetta ; analysez dans le cœur du peuple tout ce qui compose cette idolâtrie versatile : c'est l'amour du grand ou du grandiose, sans distinction du charlatanesque; c'est la confiance naïve et paresseuse d'une nation qui ne sait pas se gouverner elle-même, qui veut être dirigée et qui abandonne généreusement sa fortune à un maître ; c'est ce besoin instinctif que semble avoir l'esprit français de personnifier en quelqu'un et de résumer, non dans un mot, mais dans un nom, ses doctrines et ses croyances; enfin, c'est ce plaisir social d'une race profondément égalitaire qui salue dans le tribun parvenu l'exemple et le type du mérite parti du plus bas et arrivé au plus haut. Mais, à quelque tendance et à quelque habitude que la France doive ce goût, il n'en est pas moins sûr, dorénavant, en dépit des docteurs de la république, que l'austère simplicité du régime républicain, la jalousie honnête de son libéralisme démocratique sont impuissants, en France, contre cette passion de la foule : car M. Gambetta a beau demander à la foule, avec un feint désintéressement, de crier seulement : « vive la République ! » elle commence et finit toujours par crier : « vive Gambetta ! » On ne contestera donc pas qu'un peuple, si naturellement enclin à incarner sa destinée dans un homme, soit aussi fait pour la monarchie que pour la république, sinon davantage ; et, de plus, il faudra reconnaître quand les hommes ont assez de force ou d'audace pour gouverner personnellement la France, elle abdique à leurs pieds tous ses droits et toutes ses fiertés, elle leur cède et leur obéit avec une docilité qui devient aisément la servitude. Disons toute la vérité : la république, si parlementaire qu'elle paraisse, est plus favorable qu'une monarchie constitutionnelle à ce genre d'adoration et de servilité. Et pourquoi ? C'est parce que, pour choisir un homme et s'en créer une idole, elle a des moyens plus puissants et plus prompts ; elle a, pour le porter et le hausser, des pavois plus faciles et plus larges ; et elle l'élève jusqu'au degré de grandeur qu'il lui plaît. Dans la monarchie, il y a une place héréditaire qui sert de borne, un rang traditionnel qui sert de terme à toutes les ambitions ; il y a une autorité fondamentale et séculaire qui limite d'elle-même toutes les dictatures prêtes à surgir de la popularité et devant laquelle ces dictatures remuantes et passagères disparaissent ou se contiennent. La république offre à ces ambitions un espace sans obstacle, où elles peuvent se succéder rapidement; elle a autant de dictatures qu'il lui convient : les courtisans de la populace deviennent vite les dic-

tateurs du peuple, et ils sont plus que des rois, qu'elle intronise à son gré l'un après l'autre, en quelques années, en quelques jours; ce sont des Césars qui, parce qu'ils lui ont tout promis et qu'elle leur demande tout, sont autant de souverains absolus tout le temps qu'ils gardent sa faveur fugitive...

Si, dans son voyage, M. Gambetta a voulu fournir à l'opinion publique cet instructif sujet de réflexions; s'il a voulu, avec ses gestes et son langage impérieux, avec l'appareil pompeux et usurpé de sa toute-puissance, prouver à la France qu'il était capable de régner et qu'il n'avait plus qu'à le vouloir pour s'investir d'une dictature, remercions-le : le bénéfice moral de ce voyage, c'est, pense-t-il, d'avoir consacré dans l'ovation de Cahors, par une sorte de plébiscite d'acclamation, l'empire qu'il exerce à la Chambre et sur le gouvernement; c'est plutôt, pensons-nous au contraire, d'avoir excité la défiance ou soulevé le dégoût, chez beaucoup de gens qui n'avaient encore ni vu en plein soleil son insolente tyrannie ni mesuré l'abaissement de ce piédestal populaire sur lequel il se dresse. On a pu, pendant quelques journées, s'ébahir de son prestige ou admirer le pouvoir qui, sans titre, inclinait tant de fronts sur son passage; son crédit a pu paraître augmenter; et l'Europe elle-même, que les Dangeau plus que complaisants de l'*Agence Havas* informaient de tous ses mouvements et de ses moindres propos, a pu croire qu'il avait inauguré son règne. Mais le jugement définitif, c'est qu'il a déployé trop d'orgueil; c'est que ce président de la Chambre qui, en face du président de la république, affecte, sans souci ni scrupule, une souveraineté si hardie et si impertinente, est un factieux ou un despote, qui prépare à la France la domination la plus abusive et peut-être la plus déréglée. En vain M. Gambetta a-t-il prononcé des discours qui voulaient rassurer et M. Grévy avec lequel il affirme n'avoir aucun « antagonisme secret », et la magistrature dont l'inamovibilité serait maintenue en raison de « l'esprit républicain » qui la pénètre, et les classes rurales dont on diminuerait les lourds impôts, et la France dont on ne dépenserait l'argent et le sang dans aucune guerre sans « la volonté du peuple », et même l'Allemagne qu'à Cherbourg, naguère, il avait fait tressaillir au mot de revanche comme à un coup de trompette. Personne n'a plus foi dans la parole de M. Gambetta : ses actes sont si divers, ses intrigues si compliquées, ses ruses si multiples, ses allures si changeantes, son hypocrisie si habile, son éloquence si trompeuse! Et déjà de toutes ces déclarations il ne reste qu'un bruit lointain et vain. Les discours de M. Gambetta n'ont eu de netteté, à Cahors, ni pour les conservateurs ni pour les radicaux; sa politique n'en est pas plus précise. Quant à son apothéose militaire, M. Gambetta

aura beau dire : « La Défense nationale, si longtemps calomniée, reprend son droit et son rang dans la justice des hommes. Elle les reprendra bien plus dans la justice de l'histoire ». C'est une erreur. Quand M. Gambetta a été condamné, en 1871, par la France, par M. Thiers, par l'Assemblée nationale, non, l'anathème n'était pas inique : ce n'est pas pour avoir subi des défaites, mais pour avoir aggravé par ses fautes les désastres, que M. Gambetta était alors maudit de notre patriotisme ; ce n'est pas pour avoir voulu prolonger la résistance jusqu'à Coulmiers, mais pour avoir voulu épuiser l'impuissance jusqu'au delà du Mans ; ce n'est pas pour avoir essayé de sauver l'honneur, mais pour avoir ajouté à l'infortune l'incapacité furieuse et folle qui perd tout et détruit tout, l'honneur comme la vie ; ce n'est pas pour avoir appelé à de dernières batailles les dernières forces de la France, mais pour les avoir conduites avec une ignorante et cruelle témérité aux dernières hontes. Trois semaines, la France applaudit, quand M. Gambetta parut et lui prêcha la lutte à outrance; elle le remercia de n'avoir pas désespéré de la patrie; elle lui prodigua son dévouement et ses biens. Puis, quand elle le vit plus jaloux du salut de la république que de la patrie, quand elle fut témoin de ses excès et de sa brutale ineptie, quand elle n'aperçut plus en lui qu'un avocat téméraire et un déclamateur hagard dont les ordres insensés tyrannisaient les généraux et dont les erreurs anéantissaient les armées, quand elle eut reçu au Mans et à Saint-Quentin les derniers coups et qu'elle sentit qu'il allait, avec un acharnement implacable, la livrer mourante à un dernier sévice et à un dernier outrage du vainqueur, elle s'indigna, elle se révolta ; et, dussent s'en scandaliser les généraux oublieux qui flattent aujourd'hui M. Gambetta tout-puissant, non-seulement la sentence de la France a été juste alors, mais « l'histoire » ne la changera pas.

Quand, enflé de tant d'hommages et enivré d'orgueil, il est rentré dans sa bonne ville de Paris, M. Gambetta n'a certes pas rencontré des augures favorables à sa « grande idée. » Les deux victoires, l'une parlementaire, l'autre électorale, dont on a voulu lui faire honneur, ne sauraient compter comme des gloires dont il eût beaucoup à se réjouir, comme des promesses qui dussent flatter son cœur. Que le vœu de M. Barodet, qui voulait réviser la Constitution, n'ait pas été exaucé par la Chambre, tout le monde le prévoyait : c'était un souhait inopportun et prématuré, comme M. Gambetta le disait à Cahors. Toutefois le principe que M. Barodet a voulu hâtivement appliquer est absolument vrai : la république cesse d'être un gouvernement perfectible au gré de la souveraineté populaire, si elle n'est pas libre de modifier en tout temps et de toute manière sa Constitution provisoire; et tôt ou tard, ce principe, M. Gambetta

l'appliquera lui-même, ou les radicaux l'appliqueront malgré lui. Au surplus, la majorité qui a voté avec M. Barodet a été considérable. Que si, d'autre part, le IXe arrondissement de Paris a élu, le 29 mai, M. Anatole de la Forge, ce héros plus ou moins tragique de Saint-Quentin et cet emphatique historien des « serviteurs de la démocratie », M. Gambetta n'en saurait tirer vanité comme d'un avantage personnel : les électeurs n'avaient-ils pas effrayé par leur accueil le tout-puissant et hautain favori de M. Gambetta, M. Ranc? Et puis, le candidat des conservateurs, M. Édouard Hervé, luttait contre l'impossible dans cet arrondissement qui avait été la cité d'adoption électorale de M. Thiers, de M. Grévy, de M. Émile de Girardin. Si quelqu'un pouvait mériter les suffrages de Paris, même des suffrages républicains, c'était bien M. Édouard Hervé, ce journaliste indépendant et loyal, cet orateur ingénieux et clair, cet écrivain si ferme et si simple, ce politique habile qui excelle à saisir le nœud des questions et à trouver les formules nettes; personne n'a été plus fidèle et plus courageux dans la défense de la cause monarchique, et ses professions de foi, pendant cette période, ont été des chefs-d'œuvre de justesse et de dextérité. Malheureusement, il aurait fallu plus qu'un prodige pour changer en ce moment l'esprit de cette circonscription : félicitons-nous du moins que M. Édouard Hervé ait groupé autour de sa candidature tous les catholiques et tous les conservateurs, les royalistes qui voudraient relever le drapeau blanc comme les monarchistes qui veulent garder le drapeau tricolore; cette union de ses électeurs n'est pas un moins bon exemple que l'initiative et l'activité avec lesquelles M. Édouard Hervé s'est jeté dans cette bataille. Mais, tandis que les amis de M. Gambetta vantaient sa fortune en attribuant à son influence ces votes de la Chambre et du IXe arrondissement, le Sénat opposait à sa loi du scrutin de liste une résistance inattendue. Le Sénat s'était ému de la vanité étalée par M. Gambetta dans son voyage triomphal de Cahors; il avait été choqué de ce ton et de ces airs de dictateur. Il craignait plus que jamais que le scrutin de liste ne fût pour le césarisme de M. Gambetta un instrument plébiscitaire. Il se plaignait que le chiffre des députés fût si amplifié et que désormais l'équilibre fût rompu, au profit de la Chambre, dans le partage des pouvoirs constitutionnels qu'il exerce avec elle dans le Congrès. Enfin, une partie de sa majorité républicaine avait épousé l'opinion de M. Grévy et elle croyait servir l'intérêt du président de la république. M. Grévy, à la vérité, restait placide et même muet; mais, dans les couloirs du Sénat, M. Wilson, le général Grévy et deux ou trois ministres s'agitaient suffisamment et parlaient pour lui. Sous l'empire de ces sentiments, le Sénat a choisi des commissaires

hostiles à la loi du scrutin de liste, et M. Waddington en a proposé le rejet dans un rapport qui conclut ainsi : « Nous le repoussons à cause de ses défauts intrinsèques, mais surtout à cause du coup mortel qu'il porterait au fonctionnement régulier de nos lois constitutionnelles. Nous vous avons montré que, malgré les déclamations passionnées que nous lisons tous les jours, la question reste entière; qu'il s'agit, non pas de créer un conflit, mais de maintenir le contrat auquel la Chambre aussi bien que le Sénat, doit son existence. Nous avons la ferme conviction que le Sénat ne se résignera pas à un amoindrissement moral qui serait le prélude de sa chute; il le fera d'autant moins que la disparition du Sénat deviendrait bientôt un danger pour la république elle-même. » Le Sénat doit délibérer aujourd'hui sur cette loi. Aura-t-il persisté dans son avis? M. Gambetta aura-t-il réussi, par ses moyens occultes et avec la gracieuse assistance de M. Léon Say, à intimider ou à corrompre quelques-uns des sénateurs républicains qui se déclaraient résolus à repousser la loi? Et, si M. Gambetta subit cet échec personnel, se vengera-t-il et comment? c'est un problème pour la solution duquel tout élément nous manque, à l'heure où nous traçons ces lignes...

L'histoire de ces deux dernières semaines aura comme illustré d'une lumière nouvelle la politique d'irréligion qui est le vrai programme de la gauche, son seul genre de foi et l'unique principe de tous ses actes. Nous ne parlons pas de la sauvage fureur avec laquelle une tourbe de communards s'est ruée, au cimetière du Père Lachaise, sur la tombe de M. Thiers qu'elle a frappée à coups de pierres et qu'elle a couverte de boue : le respect des morts n'a plus défendu cette tombe contre la vengeance des amnistiés que le respect du Dieu aux pieds duquel dorment les morts dans l'éternité. Nous ne parlons pas non plus du fanatisme barbare avec lequel les sectaires du positivisme, les apôtres de la franc-maçonnerie, sont venus faire un si scandaleux tapage autour du cercueil de M. Littré, baptisé à la dernière heure, et insulter à la douleur des pauvres femmes qu'il avait tant aimées, qui l'avaient soigné avec une tendresse si pieuse et que le signe de la croix marqué sur son front agonisant avait un instant consolées : comme elle est outrageante et burlesque en même temps l'intolérance de ces matérialistes et de ces athées, devant ces cadavres mêmes où ils nient qu'une âme ait vécu et que le regard et le souffle d'un Dieu aient jamais pénétré! Nous ne voulons que rappeler des scènes parlementaires, ces séances de la Chambre et du Sénat où la haine de la religion a si violemment éclaté dans les hardis et véhéments discours des Paul Bert, des Madier de Montjau, des Tolain, et même dans le langage équivoque d'un ministre, M. Constans,

et jusque dans son silence. Rien, non rien, ni les leçons du passé, ni les traditions de la France, ni les devoirs des gouvernants, ni les vœux des populations, ni le Concordat, ni l'Évangile, ni même la philosophie de Voltaire et de Diderot, rien ne tempère cette rage d'irréligion : il semblerait que ces radicaux n'aient voulu faire la république et n'aient à se servir de son gouvernement que pour détruire le catholicisme en France, pour abolir peu à peu le culte de l'immense majorité des Français. Qu'est devenue pour eux cette égalité même qui fut toujours, dans leur devise démocratique, le mot le plus cher à leur républicanisme? Non contents de la loi proposée par M. Labuze pour diminuer le recrutement du clergé, ils avaient obtenu de la Chambre une loi qui exemptait du service militaire les instituteurs et qui l'imposait aux séminaristes; et telle était, dans cette loi inique, l'évidence de leur dessein de nuire à l'exercice réel de la religion, que M. Jules Ferry lui-même s'est vu obligé de reconnaître qu'une pareille loi serait jugée « comme une déclaration de guerre au catholicisme ». Contraint à cet acte de résistance par une prudence qu'il avoue être purement électorale, c'est seulement avec l'assistance de la droite que M. Jules Ferry a triomphé des cent quatre vingt-un républicains qui voulaient cette « déclaration de guerre » : encore a-t-il fallu qu'il capitulât à demi, en acceptant l'obligation de soumettre au service militaire les séminaristes et les instituteurs, sans exception et pendant une année. D'autre part, que devient pour ces ennemis implacables du christianisme l'humanité elle-même? que devient cette philanthropie dont il se targuaient si superbement jadis? Malgré les protestations mêmes des médecins les plus illustres, et, parmi eux, des médecins les plus républicains ou les moins chrétiens, le directeur de l'Assistance publique, M. Quentin, ce familier de M. Gambetta et ce protégé de M. Constans, a expulsé des hospices des Petits Ménages et de Larochefoucauld les religieuses qui y soignaient les malades; prochainement il expulsera de l'Hôtel-Dieu les sœurs Augustines; et, quand M. Lambert Sainte-Croix, dans un discours si éloquent, et M. Buffet, d'une voix si vibrante, tous deux avec des raisons si vraies et de si pathétiques souvenirs, ont demandé compte à M. Constans de ces actes d'ingratitude et de persécution, M. Constans s'est récusé : il s'est retranché derrière son prétendu droit et son prétendu devoir de « ne pas intervenir » dans les actes de son subordonné; il a dénié devant le Sénat sa responsabilité ministérielle! Mais, pour la faiblesse même de ce Sénat si longanime, l'excès dépassait trop la mesure : M. Lambert Sainte-Croix a réuni cent trente-cinq sénateurs contre cent trois, pour infliger un blâme au directeur de l'Assistance publique et au ministre de l'intérieur :

blâme, hélas ! platonique et qui, à une époque où le régime parlementaire ne serait pas comme aujourd'hui une fiction presque dérisoire, aurait eu certainement une sanction immédiate. Que devient enfin pour ces radicaux la liberté de conscience qu'ils invoquaient autrefois comme la plus sacrée des libertés ? Le débat où le Sénat discute depuis plusieurs jours la loi nouvelle de l'enseignement obligatoire et laïque attestera combien ils méprisent, oublient et violent cette liberté, quand l'obligation d'instruire l'enfant peut, entre leurs mains, devenir un moyen de l'instruire sans religion dans une école d'où sera proscrite l'idée même de Dieu. Ce débat, dans lequel M. de Fourtou, M. Chesnelong, M. Jouin et M. Paris ont été déjà entendus, contradictoirement avec MM. Ribière, Corbon et Tolain, finira cette semaine, et nous attendrons qu'il soit achevé, pour résumer ou apprécier les arguments qu'on aura produits dans cette grande discussion. Mais on sait déjà l'aveu éhonté de M. Tolain : l'obligation scolaire pour obliger l'enfant à l'indifférence religieuse ; la « laïcité » pour interdire l'école à l'enseignement religieux ; l'enseignement défendu au « congréganiste » ; la loi forgée pour déraciner de la famille et de la société le catholicisme ! M. Tolain a confessé que telle était l'arrière-pensée ou plutôt l'intention formelle de ceux qui présentent cette loi au Sénat. Nous pouvons donc le répéter : tout, pendant cette période, tout a démontré aux gens de bonne foi, dans le Parlement et dans le pays, que la république était, pour ses plus purs partisans, un despotique gouvernement, non seulement d'impiété licencieuse, mais d'irréligion impitoyable. Par quel miracle pensent-ils qu'un pareil gouvernement puisse durer ? L'expérience le dira.

Au dehors, les événements auront été moins graves que dans cette période du mois passé où les surprises et les accidents se multiplièrent soudain comme pour des catastrophes. Le traité de Tunis a été approuvé par le Sénat et par la Chambre. M. de Gontaut-Biron a judicieusement indiqué au Sénat tout ce qu'il y avait eu d'irrégulier et d'arbitraire dans la conduite de ce gouvernement républicain qui a préparé, dirigé, achevé une telle expédition, presque à l'insu du Parlement : procédé incorrect et qui est un exemple dangereux. A la Chambre, M. Delafosse et M. Clémenceau ont fait du traité de Tunis une critique analogue à celle de M. de Gontaut-Biron. Mais, par une sagesse toute patriotique, la minorité a cru bon de ne pas refuser sa sanction au traité. Plus tard, quand la paix régnera sur nos frontières algériennes et quand nos troupes pourront, en partie, quitter le territoire de la Tunisie, il conviendra de demander au général Farre les comptes de son ministère, et une discussion libre, un débat complet, seront alors utiles à tous

nos intérêts militaires et financiers. L'armée du général Forgemol continue de parcourir, de vallée en vallée, le pays des Kroumirs; tour à tour les tribus se soumettent; point de combats, mais des assassinats; point de lutte de Tabarkha au Kef, de Mateur et de Béja à Bizerte et à Ghardimaou, mais point de sécurité réelle; il faudra vraisemblablement prolonger l'occupation ; or, c'est l'un des pires désavantages que cette demi-conquête de la Tunisie pût avoir pour la France : car, dans l'état précaire où le traité de Francfort a mis notre patrie, il serait imprudent d'immobiliser et ainsi d'annihiler, au delà de la Méditerranée, un de nos dix-huit corps d'armée, surtout un corps d'armée que le général Farre a formé en disloquant tant de brigades et de divisions. Par malheur, tandis que la Tunisie se pacifie, l'Algérie est en proie à une insurrection que, depuis deux mois, on n'a pu comprimer et qui devient même plus hardie, plus inquiétante. Bou Amena et ses contingents, sûrs des vastes refuges que leur offre le Sahara et encouragés par les secours que leur fournissent les belliqueuses tribus du Maroc, ont bravé, devant Géryville, le drapeau de la France, et, bien que cette ville qu'ils avaient d'abord presque bloquée n'ait plus à les craindre, ils évoluent encore librement autour de ses murs, ils ont même étendu leurs courses dans toute cette région. Des quatre colonnes qui ont été envoyées contre les rebelles, celle du colonel Innocenti a été arrêtée; ses goums ont été mis en déroute, à Moulak, le 19 mai. Tout à coup on apprend, le 5 juin, que Bou Amena, passant du sud au nord, s'est avancé entre Géryville et Frendah, qu'il a coupé la ligne télégraphique sur cette route et massacré le surveillant de cette section, le brigadier Bringard, avec vingt-cinq de ses compagnons. Bou Amena, deux mois après avoir levé son étendart, se promène donc victorieusement dans toute cette partie de la province d'Oran. Pourquoi cette impunité? Les armes de la France sont-elles impuissantes dans ces parages? A qui imputer les retards de la répression? Sur qui retombe la responsabilité de ces échecs? Autant de questions auxquelles l'Algérie répond en demandant qu'on rappelle en France l'ignare commandant en chef qui la gouverne, cet avocat infatué qui régente nos généraux africains de Bizerte à Constantine et d'Alger à Oran, M. Albert Grévy, le majestueux et incapable successeur du général Chanzy.

En Italie, le roi a pu enfin, après une vingtaine de jours d'efforts infructueux, reconstituer un ministère que de nouveau M. Depretis présidera : c'est un ministère composé par trois ou quatre des groupes qui se disputent le sceptre de la majorité, à gauche. M. Depretis détournera-t-il de la politique étrangère l'activité de ce Parlement brouillon et de ce peuple ambitieux? Et la loi électorale,

les réformes financières, suffiront-elles à occuper, à Rome, l'opinion publique? C'est peu probable. Le Parlement, avec ses convoitises ministérielles, et la foule, avec ses convoitises nationales, ne tarderont pas sans doute à remettre en péril la faible autorité de M. Depretis. L'Italie est en ce moment une seconde Grèce... Quoi qu'il en soit, cet interrègne du gouvernement italien lui a laissé le temps de s'abstenir en Tunisie, et la fureur du peuple, comme la colère du Parlement, s'est un peu calmée. Peut-être l'Italie a-t-elle pressenti et prévu qu'une querelle, qui provoquerait une guerre entre elle et la France, lui serait dangereuse à elle seulement, dans la situation actuelle de l'Europe; car, qui sait si M. de Bismarck, jugeant que l'Allemagne aurait plus de bénéfice à permettre aux deux nations latines de s'entre-déchirer et de s'affaiblir, n'accorderait pas à la république française la même liberté dans une campagne d'Italie que dans l'expédition de Tunisie, pour la plus grande « reconnaissance » de M. Barthélemy Saint-Hilaire?... A l'autre extrémité de l'Europe, en Russie, un changement brusque et qui semble profond s'est opéré dans le gouvernement. Après avoir, par un manifeste solennel, annoncé à ses sujets qu'il voulait maintenir et garder intacte l'autocratie traditionnelle des tzars, Alexandre III s'est séparé de ceux de ses ministres qui avaient le renom d'être les plus libéraux et qui avaient même conçu l'idée d'une constitution, le comte Loris Mélikoff, le général Miliutine et M. Abaza. Le général Ignatieff, l'ancien ambassadeur d'Alexandre II à Constantinople, le diplomate si peu digne de foi qui alluma la dernière guerre d'Orient, remplace le comte Loris Mélikoff dans sa dictature temporaire. A l'extérieur, le général Ignatieff représente le parti du « panslavisme »; sa politique menacera l'Autriche autant que la Tur quie. A l'intérieur, il est l'un des chefs de ce même parti panslaviste qui veut rétablir le pouvoir aristocratique dans l'antique intégrité de son absolutisme, tel qu'il régnait au temps des « tzars blancs » de la Moscovie. En attendant qu'il puisse vaquer à l'exécution de ses grands desseins, le général Ignatieff aura à réprimer un mal terrible, le mal révolutionnaire que le parti nihiliste fait à la Russie. Alexandre III a fui le palais d'Hiver : les nihilistes le menacent et le poursuivent dans l'asile où il s'est enfermé; leurs complots ont recommencé. Ils exploitent la misère douloureuse des paysans; ils prêchent l'indiscipline à l'armée. Peut-être, pour animer la bestialité de la foule, pour lui donner le goût du sang et l'entraîner à la tuerie et au pillage dans une Jacquerie prochaine, est-ce leur parti qui a secrètement excité le peuple russe à ces persécutions horribles, à ces actes abominables de dévastation et de carnage, dont les Juifs sont en ce moment les victimes sur presque tout le territoire de la Russie

méridionale. Quel contraste entre cet état de la Russie et celui de l'Autriche, entre les jours vécus par l'une et par l'autre de leurs deux dynasties! Quand l'empereur François-Joseph a célébré, au mois de mai, les noces de son fils, l'archiduc Rodolphe, avec la fille du roi des Belges, la princesse Stéphanie, l'Autriche entière a fêté cet heureux mariage. Quels témoignages d'affection, de dévouement, de respect cordial, dans la population qui se pressait à Vienne! Pendant plusieurs heures, l'empereur reste au milieu de la foule bruyante qui l'entoure librement et amicalement, dans le Prater; sa voiture ne peut plus avancer; à ses côtés, pas un soldat, pas un agent de police : ce n'est, autour de lui et des siens, qu'une longue acclamation de tendresse populaire; et rien n'est plus sincère, plus juste, on le sent, que la lettre par laquelle l'empereur remercie de ces hommages zélés et fidèles « toute la grande famille du peuple de son empire », en désirant que ses remerciements « pénètrent jusque dans la plus pauvre chaumière et jusqu'aux limites les plus éloignées de son royaume ». *Felix Austria!* L'Autriche a une dynastie qui s'est montrée si aimable et si bienfaisante à ses peuples, une dynastie qui s'est rendue si nécessaire à leur union, que les infortunes mêmes d'un Solferino et d'un Sadowa ont presque accru leur attachement dynastique. La monarchie seule allie les uns aux autres ces peuples qui sont de vingt races et qui ont vingt langues diverses : elle est la garantie tutélaire de leur nationalité; leur amour de la dynastie est pour eux l'amour même de la patrie, ou plutôt c'est la monarchie qui fait tout le patriotisme de l'Autriche, et l'histoire a peu de preuves plus éloquentes pour attester cette vérité jadis connue de la vieille France, à savoir que la monarchie excelle à créer et à perpétuer une nationalité.

Auguste Boucher.

P. S. — A la dernière heure, nous apprenons que le Sénat a rejeté la loi du scrutin de liste, et, par conséquent, a maintenu le scrutin d'arrondissement, par 148 voix contre 114, soit par 34 voix de majorité.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

LE PÈRE LACORDAIRE

A SORÈZE

« La gloire du P. Lacordaire ne fait que débuter, a écrit M. de Montalembert; dans un siècle tout au plus, elle atteindra son apogée. »

La vérité de cette parole s'affirme davantage, à mesure que les années s'écoulent. Les intelligences réfléchies se montrent de plus en plus avides de connaître les œuvres, de scruter la vie de l'illustre fils de saint Dominique; on tente même de le faire revivre pour l'interroger sur les événements auxquels nous assistons et que sa pénétration avait entrevus. Quelque enthousiasme qu'il ait excité, de son vivant, quels que soient les hommages dont sa mémoire est, chaque jour, l'objet, l'auréole qui couronne ce grand nom deviendra plus brillante encore. Quand les contemporains du P. Lacordaire, quand les témoins de son existence auront disparu, il grandira dans l'admiration de leurs descendants; d'autres générations tressailleront, à la lecture de ses œuvres et en contemplant une vie où la sainteté resplendit plus que le génie.

Bien qu'on ait cessé d'être sous la fascination du regard de l'aigle, on peut néanmoins ressentir d'enivrantes jouissances, en lisant et relisant, certain de ne se lasser jamais, les pages que nous a léguées le prince de l'éloquence sacrée, au dix-neuvième siècle : *Vie de saint Dominique*, *Lettre sur le Saint-Siège*, *Mémoire pour la restauration en France de l'ordre des Frères prêcheurs*, *Oraison funèbre du Sage de la grande armée*, *Panégyrique du bienheureux Fourier*, *Conférences de Paris* et de *Toulouse*, *Vie de sainte Marie-Madeleine*, *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne*, principaux trésors d'un glorieux héritage, comment les apprécier dignement, après d'éminents écrivains, surtout après l'hommage de Montalembert, panégyriste qui approchait de la taille du héros ! Aurait-on l'élévation de la pensée, la grâce et la vigueur du style, les plus nobles ardeurs de l'âme, la science des choses de

Dieu, ce ne serait pas trop pour parler de celui qui s'est révélé coloriste jusqu'à l'idéal, poète jusqu'au lyrisme, orateur consumé par la passion du bien et — omettrions-nous de le dire, — théologien d'une valeur que tous n'ont pas aperçue, parce qu'il était parvenu à la dissimuler sous d'inénarrables formes.

On est, à tort, disposé à regarder comme ne se rencontrant guère, à la fois, s'excluant même, la solidité du fond et un brillant langage. De là proviennent les jugements erronés portés sur Lacordaire par ceux qui ne pouvaient pas ne pas voir la forme, mais qui ne pénétraient pas le fond. Un homme d'étude n'a pas un langage orné; on dit souvent, s'il y a quelque peu matière, que c'est un penseur qui dédaigne l'enveloppe extérieure; si, au contraire, le style est châtié, ciselé, en quelque sorte, on se persuade aisément que l'auteur s'est attaché, par un attrait exclusif, à la forme, aux dépens du fond, alors que, par déférence pour sa pensée, il aura cherché à la couvrir d'un manteau digne d'elle. Le fond renferme certainement une valeur substantielle; mais privées de la forme qui leur conviendrait, les œuvres du plus vigoureux esprit ne sont que l'apanage d'un petit nombre. Les puissantes intelligences que l'histoire nous montre auprès de Périclès, d'Auguste, de Léon X, de Louis XIV, n'ont-elles pas été, ne demeurent-elles point les maîtresses respectées du goût littéraire? Pour convaincre des générations, il faut plaire avant d'inculquer les principes, il faut entraîner, et l'on ne peut plaire et entraîner que par le charme d'une parole qui séduit avant d'instruire.

Le P. Lacordaire le comprit; ce sera son éternel honneur. Reconnaissant la difficulté d'attirer l'esprit volage du siècle, il enseigna la doctrine de l'Eglise dans une langue, jusqu'à lui inconnue. Il brisa le moule habituel pour lui substituer une forme plus capable de ramener ses auditeurs à la vérité. Il fut original dans l'expression et l'exposition de ses idées, parce qu'il savait les hommes de son temps inconstants, curieux et à peu près étrangers aux études théologiques. Enfant du dix-neuvième siècle, il en connaissait toutes les faiblesses; aussi, devenu l'un des plus fervents défenseurs des idées chrétiennes, fit-il servir ces faiblesses mêmes au réveil et au triomphe de la foi.

Le monde crut au changement. Lacordaire ambitionna le salut des âmes jusqu'à s'exposer, sans la craindre, à cette fausse appréciation. Concession héroïque, sacrifice douloureux au cœur de l'apôtre qui, pour remettre en honneur les lois de l'humilité, de la chasteté, de la charité, était conduit à faire de sentiments, loyalement développés, mais d'un ordre différent, un moyen d'attraction, au risque de laisser l'opinion s'égarer sur son compte! Beaucoup accoururent vers la chaire du Dominicain, croyant découvrir en lui

l'erreur, et c'est à la faveur de cette injuste recherche qu'il parvint à leur faire toucher la vérité. Dévoué, du fond de l'âme, à la doctrine de Jésus-Christ, on le vit, fidèle, au moment où il paraissait ne plus l'être, remonter vers la lumière, en gravissant les pentes escarpées de l'abîme, où l'aurait précipité l'ascendant dominateur d'un second Tertullien, si elle ne s'était fait entendre la voix autorisée entre toutes, qui ne manqua jamais de rétablir ou de fortifier la paix dans son âme [1]. Lacordaire avait résolu de parler à tous ses contemporains; il avait dû, par conséquent, tendre à les conquérir, et tel qui venait l'écouter, admirateur de sa phrase, indifférent à sa doctrine, dédaigneux même, était, après ses discours, vaincu, au plus secret de lui-même, par ce triomphateur. Ainsi ce tacticien consommé avait ménagé la victoire. On se pressait pour prêter l'oreille aux accords harmonieux de la plus éloquente voix qui eût retenti sous les voûtes de Notre-Dame; mais qu'il était difficile de s'éloigner, en demeurant l'adversaire des doctrines dont on admirait le tableau!

Le P. Lacordaire fit de la sorte accepter les vérités qu'on ne connaissait pas, qu'on avait oubliées ou que l'on repoussait. Quel hommage doit être rendu à la forme, puisque, sans elle, le fond serait resté caché et que la radieuse intelligence dont la flamme éclairera longtemps encore l'horizon aurait peut-être, à défaut de ce précieux auxiliaire, sans être inférieure à elle-même, à peine fixé l'attention de notre âge irréfléchi! Un trop riche vêtement peut-il, d'ailleurs, être donné à la parole de Jésus-Christ? Cette parole ne l'emportera-t-elle pas toujours en beauté? On ne peut être profond, comme l'a été Lacordaire, sans atteindre très haut par l'expression. Lorsqu'un esprit supérieur est surabondamment imbu d'une pensée, ne monte-t-il pas du cœur aux lèvres un souffle assez puissant pour la rendre? Le Père a été « orateur inspiré entre tous, poète entre les plus poètes, artiste entre les plus artistes », après s'être nourri d'une moelle qui l'emporte sur la moelle de lion sucée par Mirabeau au donjon de Vincennes, autant que le livre de l'Évangile sur les écrits des plus fameux génies de l'humanité. Bossuet a une majesté et une ampleur supérieures; mais l'Aigle de Notre-Dame, avec autant de pénétration que l'Aigle de Meaux, a par instants déchiré le voile derrière lequel se cache pour nous l'inconnu. Sa pensée a franchi le siècle présent. Longtemps ce formidable esprit défiera les élans à venir de la pensée.

[1] Quel courage et quel déchirement, au lendemain de l'apparition des *Paroles d'un croyant,* dans les *Considérations* du P. Lacordaire *sur le système philosophique de M. de Lamennais!*

Ce n'est point des grandes années de l'orateur dominicain que nous nous proposons de parler, mais seulement de la dernière période de sa vie.

En 1851, il s'était séparé de l'église Notre-Dame de Paris et de son fidèle auditoire, en faisant entendre ces mélancoliques accents :

Je ne puis me défendre de vous parler comme si je vous adressais des adieux... J'éprouve en moi deux sentiments contraires, l'un de joie, d'avoir achevé avec vous une œuvre utile au salut de plusieurs et de l'avoir achevée dans un siècle que l'on a surnommé le siècle des avortements; l'autre de tristesse, en songeant qu'une œuvre ne s'achève pas par un homme, sans qu'il y laisse la plus belle partie de soi-même, les prémices de sa force et la fleur de ses ans.

Je suis parvenu à ce milieu du chemin de la vie, là où l'homme se dépouille des derniers rayons de sa jeunesse et descend par une pente rapide aux rivages de l'impuissance et de l'oubli. Je ne demande pas mieux que d'y descendre, puisque c'est le sort que l'équitable Providence nous a fait; mais, du moins, à ce point de partage des choses, d'où je puis voir encore une fois les temps qui vont finir, vous ne m'envierez pas la douceur d'y jeter un regard et d'évoquer devant vous, qui fûtes les compagnons de ma route, quelques-uns des souvenirs qui me rendent si chers et cette métropole et vous.

C'est ici, quand mon âme se fut rouverte à la lumière de Dieu, que le pardon descendit sur mes fautes, et j'entrevois l'autel où, sur mes lèvres fortifiées par l'âge et purifiées par le repentir, je reçus pour la seconde fois le Dieu qui m'avait visité à l'aurore première de mon adolescence. C'est ici que, couché sur le pavé du temple, je m'élevai par degrés jusqu'à l'onction du sacerdoce, et qu'après de longs détours où je cherchais le secret de ma prédestination, il me fut révélé dans cette chaire que, depuis dix-sept ans, vous avez entourée de silence et d'honneur. C'est ici qu'au retour d'un exil volontaire, je rapportai l'habit religieux qu'un demi-siècle de proscription avait chassé de Paris, et que le présentant à une assemblée formidable par le nombre et la diversité des personnes, il obtint le triomphe d'un unanime respect. C'est ici qu'au lendemain d'une révolution, lorsque vos places étaient encore couvertes des débris du trône et des images de la guerre, vous pûtes écouter de ma bouche la parole qui survit à toutes les ruines, saluée de vos applaudissements... Enfin, c'est ici qu'ont pris naissance toutes les affections qui ont consolé ma vie, et qu'homme solitaire, inconnu des grands, éloigné des partis, étranger aux lieux où se presse la foule et se nouent les relations, j'ai rencontré les âmes qui m'ont aimé.

O murs de Notre-Dame, voûtes sacrées qui avez reporté ma parole

à tant d'intelligences privées de Dieu, autels qui m'avez béni, je ne me sépare pas de vous, je ne fais que dire ce que vous avez été pour un homme, et m'épanche moi-même, au souvenir de vos bienfaits, comme les enfants d'Israël, présents ou en exil, célébraient la mémoire de Sion...

Le P. Lacordaire ne devait plus reparaître dans la chaire qu'il saluait de ces éloquentes paroles [1].

Un sermon qu'il prononça dans l'église Saint-Roch, le 10 février 1853 [2], ayant suscité le mécontentement du pouvoir, il pressentit les entraves que sa parole rencontrerait désormais à Paris, et il résolut de s'éloigner. C'est vers Toulouse qu'il se dirigea, vers Toulouse, le berceau de son ordre.

L'année précédente, il avait déjà visité l'antique cité, qui, placée « au centre de trois nations (la France, l'Espagne, l'Italie), entre les Pyrénées et les Alpes, presqu'à égale distance de Madrid, de Rome et de Paris, garde en dépôt comme le plus pur et le plus éclatant symbole de la foi, le corps de saint Thomas d'Aquin [3] ». Le 18 juillet 1852, l'insigne basilique Saint-Sernin avait possédé l'illustre orateur; il était venu dans l'église d'Urbain II, dans le sanctuaire de toutes les grandeurs, de toutes les légendes poétiques

[1] Le Père demeura profondément dévoué à l'œuvre des Conférences de Notre-Dame. Quelques années après, il écrivait à Mgr Morlot, pour lui soumettre ses idées sur l'organisation de ces conférences. Il exprimait le souhait qu'un exposé succinct, mais complet, de la doctrine catholique pût être fait, *en trois ou quatre ans*, afin que les jeunes gens qui passent ordinairement ce temps à Paris, pour leurs études, pussent suivre jusqu'à son terme un cours de religion. Il fondait de grandes espérances sur cet enseignement confié aux plus éminents orateurs de la chaire.

[2] Le sujet du sermon fut *l'obligation de la virilité chrétienne dans la vie publique et privée*. Le Père avait choisi pour texte : *Esto vir*. Ce fut son dernier discours, à Paris, dans l'église même qui avait entendu, vingt ans avant, sa première prédication. Ce sermon n'a jamais été imprimé; nous l'avons lu, manuscrit. Cet homme, si humble devant Dieu et si fier devant les grandeurs humaines, avait dit : « Il ne faut pas une armée pour arrêter ici ma parole; il ne faut qu'un soldat. Mais Dieu m'a donné pour défendre ma parole et la vérité qui est en elle quelque chose qui peut résister à l'empire du monde... » Ailleurs il a écrit : « Vous ne ferez pas tomber les étoiles et vous ne ferez pas taire la parole de Dieu. »

[3] *Panégyrique de saint Thomas d'Aquin*. Paris, 1852, p. 42. — En 1368, le corps de ce grand docteur (moins un bras et quelques autres fragments) fut transporté à Toulouse, par ordre du pape Urbain V. Une chapelle spéciale de l'église des Jacobins (chapelle, longtemps, hélas ! affectée, dans notre siècle, au soin des chevaux d'artillerie malades) avait reçu ces restes précieux. En 1790, avec une solennité dont l'éclat, à cette date, peut être un sujet d'étonnement, le corps de saint Thomas fut transféré dans la chapelle du Saint-Esprit, de l'église Saint-Sernin.

et guerrières du Midi, au jour de la translation du chef de saint Thomas à l'intérieur des cryptes, honorer la mémoire de son plus glorieux ancêtre, en exposant, en même temps que le panégyrique de l'*Ange de l'école*, les splendeurs de la science divine. Nous eûmes, la première fois, dans cette solennité, le bonheur de l'entendre. Parvenu presqu'au terme de son magnifique discours, il s'était écrié :

... Mes entrailles s'émeuvent, car ce tombeau si longtemps attendu, ce tombeau envié de tout un siècle, ces restes que se sont disputés des villes fameuses et les nations elles-mêmes, les voici présents. Je les vois, je les touche, j'y applique mes lèvres enivrées du parfum qui s'en échappe et qui ne s'est point épuisé au feu de tant de vénération! O reliques sacrées dont j'avais tant désiré l'approche, c'est bien vous, je vous reconnais à ces voûtes qui tressaillent de m'entendre vous louer, à ces solennités dont vous êtes l'objet, aux joies et aux certitudes intérieures que vous donnez de vous! Mais comment est-ce toi, Toulouse, qui possèdes ce trésor? qui t'a choisie? qu'avais-tu fait? Je sais ton nom célèbre par l'antiquité et par les lettres ; mais d'autres pouvaient t'égaler, sinon te surpasser, à ces deux titres. Thomas n'était point ton fils; il n'était pas né dans tes murs, au pied de ces belles collines, d'où ton regard embrasse à la fois la cime des Pyrénées et ces vastes plaines que ton fleuve remplit de ses flots. C'était l'Italie, la mère des hommes et des saints, qui lui avait donné le jour ; c'était l'Allemagne et la vieille cité d'Agrippine qui avaient nourri son intelligence des premières leçons de l'école; c'était Paris qui avait, avant tout autre, écouté sa voix et l'avait nommé docteur. Bologne aussi, Rome et Naples, l'avaient appelé et admiré. Mais toi, Toulouse, qu'avais-tu fait? Que te devait l'aigle et l'ange de la doctrine, pour que sa tombe devînt ton héritage et que ton nom fût éternellement uni au sien dans la mémoire et la bénédiction des siècles? Ah ! il faut que je te le dise, non pour flatter ton orgueil national, mais pour répondre à ton cœur; non pour m'attirer ta reconnaissance, mais pour te témoigner celle que tout fils de saint Dominique et tout frère de saint Thomas te doit à jamais [1].

Quel admirable développement ne donna-t-il pas à sa pensée!

Durant son court séjour à Toulouse, il avait désiré connaître la première église, dont les Frères Prêcheurs furent mis en possession, lorsqu'ils quittèrent la maison où, dans cette ville, saint Dominique les avait réunis avant même la bulle d'Honorius III, du 22 décembre 1216, qui avait confirmé l'institution de leur ordre. A la

[1] *Panégyrique*, p. 38.

solennité de Noël de l'année 1230, ils avaient été introduits dans l'église des Jacobins, qui est, comme la basilique Saint-Sernin, l'une des gloires artistiques de la France, l'une des plus nobles créations de l'art chrétien au moyen âge. La visite de cette église attrista profondément le P. Lacordaire.

Où retentirent les chants divins, on n'entendait plus que des cris rauques et le hennissement des chevaux. Le sanctuaire, le chœur, la nef, étaient transformés en écuries. Les mosaïques des dalles étaient brisées; d'admirables colonnes, sciées. Deux étages successifs servant de chambres et de magasins dérobaient à la vue la beauté des voûtes. Les vitraux coloriés qui laissaient pénétrer une douce lumière, les morceaux découpés en trèfles, en festons, au sommet des fenêtres, les peintures murales qui ornaient les côtés des contreforts extérieurs, tout avait disparu. Mais, comme ces fleurs d'hiver qui percent à travers les frimas, les peintures enfoncées sous le plâtre et le mortier soulevaient, par intervalles, la couche de maçonnerie qui les recouvrait, et laissaient voir leurs couleurs encore vives et brillantes [1].

C'est là qu'ont vécu, plus de six siècles, les fils de saint Dominique, résidence célèbre dont la vue séduisit et navra le restaurateur moderne de leur ordre, en France.

Le lendemain du triomphe oratoire de Saint-Sernin, le P. Lacordaire était venu s'asseoir au foyer tant aimé des conférences de Saint-Vincent de Paul; c'était le jour même consacré à la fête de l'apôtre de la charité. L'auditoire dont il connaissait la sympathie lui suggéra les plus brillantes inspirations. Il compara la loi d'amour apportée par le Christ à la loi de justice des temps anciens et en développa les applications pratiques. L'éminent homme de bien, l'esprit d'élite [2] qui salua, dans ce milieu ami, la présence du saint religieux, a exprimé, en ces termes, les impressions que nous emportâmes tous de cette séance :

« On comprend combien notre modeste demeure fut trop étroite pour l'affluence des hommes distingués qui voulurent contempler de près le visage du pauvre moine rayonnant d'éloquence et de sainteté, et respirer à longs traits le souffle embrasé de sa parole. Mais ce qu'on ne comprend pas, c'est la puissance inexprimable de cette voix qui va

[1] *L'église des Jacobins et les Facultés*, par M. Félix Lacointa. Toulouse, 1854, p. 10-12. — Le magnifique monument n'est plus une caserne : d'intelligents travaux de restauration, en effaçant les souillures et faisant briller les beautés, ont, conformément aux vœux les plus chers, rendu cette grande et noble église à la religion et aux arts.

[2] M. Firmin Boutan.

retentir jusqu'au fond des entrailles, de cet œil dont la flamme perçante brûle les cœurs, de ce geste vibrant qui tour à tour écrase ou soulève jusqu'aux nues. Pensées profondes, aperçus philosophiques et chrétiens, allusions historiques, dévorante ironie, images radieuses, » tout provoqua « un enthousiasme que rien ne saurait peindre, une émotion qui ébranla toutes les âmes ».

La journée du 19 juillet 1852 est demeurée vivante dans les annales et les souvenirs des conférences de Toulouse.

Il a tant aimé ces charitables associations le généreux Dominicain qui, quatre ans après, devait consacrer de si belles pages à celui qu'il a appelé l'Agricola chrétien, au vertueux Ozanam, « l'un des *huit*, rappelle-t-il, à qui nous sommes redevables, après Dieu, de leur fondation. O sainte fécondité des œuvres divines! Société de Saint-Vincent de Paul que nos yeux ont vue naître, dans Paris, de quelques jeunes gens exposés à tous les prestiges de leur siècle et à tous les périls de leur âge, non, vous ne périrez jamais dans notre mémoire, et jamais, non plus, n'y périra l'espérance que vous nous avez donnée des bénédictions de Dieu [1] ! »

Cédant aux instances du vénérable archevêque de Toulouse, Mgr Mioland, le P. Lacordaire reprit, en 1854, dans l'église métropolitaine Saint-Étienne, ses conférences interrompues. En six discours, il traita de la vie, à tous les degrés, — de la vie, en général, — de la vie morale, — de la vie surnaturelle, — de l'influence de celle-ci sur la vie privée et la vie publique. Avec quel succès ! Nous éprouvons encore le frémissement que sa parole communiquait à un immense auditoire. Nul n'échappait à son ascendant; il subjuguait les âmes et les forçait à s'incliner devant Dieu.

C'est au moment où il allait prononcer l'une de ces conférences que le Père apprit la mort de M. de Lamennais. Il dut exercer un grand empire sur lui-même pour se donner la force de parler sous l'impression de cette nouvelle; ceux qui l'entendirent, ce jour-là, ne retrouvèrent pas la même verve, la même éloquence : la douleur l'étreignait !

Une *Académie de législation*, la première peut-être qui ait été fondée en Europe, en vue de l'étude exclusive du droit, fut inaugurée, le 1er mai 1851, à l'instigation d'un savant jurisconsulte, sous les auspices du nom de Cujas, à Toulouse, dans la ville qu'un érudit du seizième siècle appelait *le siège vénérable, le domicile du droit civil*, « *illam venerabilem quasi sedem et domicilium juris civilis* ». Dès ses commencements, la nouvelle compagnie

[1] *Frédéric Ozanam*, par le P. Lacordaire. Paris, 1856, p. 31.

obtint la sympathique adhésion des notabilités de la science dans le monde entier. Le 4 janvier 1854, elle conféra au R. P. Lacordaire, « ancien avocat, provincial des Frères Prêcheurs, » le titre d'associé libre. Le 18, le Père se rendit à la séance de l'Académie. La réunion était présidée par notre digne maître, M. le professeur Delpech, penseur profond, le théologien, le casuiste de notre législation civile.

Le titre d'associé libre qui vous est décerné, dit-il au R. P. Lacordaire, est un hommage spontané de l'Académie. Il honore ceux qui le donnent autant que celui qui le reçoit.

L'Académie ne pouvait oublier que, dès le début de votre carrière publique, vous avez siégé au barreau comme défenseur de la liberté d'enseignement, si heureusement conquise après tant d'efforts infructueux. Mais un motif plus élevé encore a déterminé le vœu unanime qui vous appelle au milieu de nous.

L'Académie a voulu honorer en vous le noble emploi du génie. Le génie, don gratuit de Dieu, que d'autres ont prostitué aux vaines et fausses spéculations de l'orgueil, vous l'avez consacré à la gloire de son auteur.

Cet hommage témoigne hautement de nos sympathies pour les vérités morales dont vous êtes l'organe providentiel et qui sont, à nos yeux, les vrais fondements de la justice. Il formera un lien de plus entre vous et la cité de Toulouse, qui a tressailli de joie, à votre apparition dans ses murs.

L'Académie n'exige de vous rien qui puisse troubler l'austérité de votre règle, ni le calme de votre vie solitaire. Elle sera au comble de ses vœux, si vous daignez quelquefois descendre des hauteurs où s'alimente votre piété, pour illustrer nos travaux par quelques rayons de vos célestes illuminations.

Le R. P. Lacordaire répondit :

Messieurs,

Si je ne considérais que ma personne dans le choix par lequel vous m'avez appelé à siéger dans une assemblée de jurisconsultes, j'éprouverais à vous remercier une sorte d'embarras, tant mes titres à cet honneur ont peu de réalité. J'ai, il est vrai, consacré quelques années de ma jeunesse à l'étude du droit, et des circonstances singulières m'ont permis de défendre devant la haute magistrature de l'ancienne pairie une liberté précieuse que la loi a prise plus tard sous sa souveraine protection. En d'autres occasions encore, il m'est arrivé de faire servir à des causes justes les souvenirs de ma première éducation civile. Mais, en votre présence, ces rares bonnes fortunes de

ma vie ne me causent aucune illusion et me laissent désarmé devant la faveur de vos suffrages.

Aussi, pour me réjouir en pleine sûreté de la place que vous m'avez ouverte à côté de vous, ai-je besoin de détourner mes regards de moi-même, et de voir, au lieu de moi, la religion s'asseyant à vos conseils. C'est elle que vous honorez, c'est elle qui vous remercie.

Dans nos temps divisés, l'unique espérance de l'avenir est la réconciliation sincère de tous les rangs, de tous les services, de tous les devoirs. Il n'existe plus de classes proprement dites parmi nous, tant les vicissitudes politiques ont broyé et mêlé les hommes ; mais il existe encore des rangs, des services et des devoirs divers ; ce sont eux qui, en se rapprochant dans une estime mutuelle et par le sentiment de leur nécessité, formeront, un jour, la pierre solide où se reposera le genre humain. Longtemps, dans notre pays, la religion a été exclue de l'hospitalité des cœurs et reléguée loin du concile des choses nécessaires à la vie publique ; on la regardait comme une étrangère importune plutôt qu'une portion sacrée des droits et des offices de la patrie. Aujourd'hui, cette erreur commence à s'évanouir ; la France comprend qu'elle a besoin de tous les dévouements, de toutes les certitudes, de toutes les fidélités, et que rien n'est de trop, ici-bas, de ce que Dieu a fait pour les hommes. Vous donnez, messieurs, en me faisant asseoir parmi vous, un exemple élevé de cette réconciliation qui contient l'avenir, et je me reproche, en considérant ce point de vue, de si mal vous remercier de tant d'honneur ; mais l'esprit, pour s'exprimer avec empire, a besoin d'être libre, et rien ne lui ôte plus sa liberté qu'une vive gratitude.

Hélas ! quel serait aujourd'hui le langage du grand orateur !

Le P. Lacordaire remercia bien mieux encore l'Académie par l'ample synthèse qu'il exposa devant elle, le 2 juillet suivant, par son discours si connu sur *la loi de l'histoire*.

Mais Toulouse ne devait pas conserver cet hôte illustre. Quelques jours avant ce discours, le dernier qu'il ait prononcé dans cette ville, l'assemblée générale des actionnaires de l'école de Sorèze, par une délibération du 27 juin, lui avait confié la direction de cet établissement.

Soudain il disparut. . . . .
. . . .
Quelques-uns murmuraient tout bas le nom d'exil.
Les vastes nefs pleurant son grand verbe d'apôtre,
Tristes, presque sans voix, se disaient l'une à l'autre :
« Où donc est-il ? où donc est-il ?

« Resplendissant et pur, au zénith du génie,
« L'astre peut-il ravir sa lumière bénie,
« Quand il a plus de feux encore qu'à son levant ? »
Il avait fui pourtant ! En emportant la flamme,
La foudre, les éclairs qui frappaient Notre-Dame,
Il s'était, dans la tombe, enseveli vivant !

L'aigle des anciens temps, le posant sur son aile,
Avait pris aux cités où la gloire est mortelle,
Ce nouvel Athanase et ce nouvel Amos ;
Et pour le rapprocher de l'apôtre-poète,
Il l'avait apporté dans la calme retraite
De Sorèze, libre Pathmos [1] !

C'est là qu'il a vécu sept années. A la fin d'une étude que le *Correspondant* a récemment publiée [2], nous avons consacré quelques lignes à la mémoire du vénéré Père. Notre hommage, tout insuffisant et imparfait qu'il était, nous a valu des instances dont nous sommes surpris autant qu'honoré. Nous avons été prié d'écrire ce que nous savons sur le séjour du P. Lacordaire, à Sorèze. Nous avions hésité à satisfaire ce désir, d'excellentes notices, de beaux livres en ayant déjà parlé et des renseignements ayant été bien volontiers fournis par nous à plusieurs auteurs. Mais l'appel qui nous est fait s'adressant à nos souvenirs personnels, à notre filiale admiration, nous avons cru devoir nous oublier nous-même : écartant tout dessein d'étude générale, d'appréciation d'ensemble, nous allons essayer, avec la circonspection, la réserve inhérente à cette tâche [3], de faire revivre, à notre tour, par de véri-

[1] *Dernière pensée du P. Lacordaire*, par M. Edm. Py. Toulouse, 1862, p. 6.

[2] Voy. le *Plan d'études des bénédictins de Sorèze, dès* 1759 ; *le Correspondant, nouvelle série*, t. LXXXVe, p. 1039 et suiv. — Nous aurions à dire ici quelle était l'École à laquelle le P. Lacordaire venait s'unir. L'ayant déjà exposé dans le travail que nous rappelons, nous croyons devoir nous y référer, sans autres développements.

[3] On a souvent attribué au P. Lacordaire des pensées qu'il n'a jamais eues, des paroles qu'il n'a jamais dites. Nous nous sommes attaché à n'insérer que le récit de faits dont nous avons été nous-même le témoin, que des paroles entendues par nous et notées *immédiatement après*. Nous n'avons fait exception (avec indication des sources) que pour quelques citations empruntées à des écrits estimés, et les communications d'une seule personne, de l'un des meilleurs amis du Père, ami particulièrement sûr. Tout ce dont l'exactitude est certaine pourrait être publié dans cette vie d'une pureté idéale, dans cette vie de saint. Néanmoins le Père a été mêlé à des événements qui n'intéressent pas sa seule existence. Nous croyons n'avoir manqué, sur aucun point, à la réserve, à la discrétion qui s'imposent.

diques récits, par les seuls développements permis à un modeste chroniqueur, la figure sereine, les derniers jours du moine inspiré qui a laissé les âmes chrétiennes si avides de connaître toutes les beautés de sa vie.

I

Le directeur de l'École de Sorèze, M. l'abbé Bareille, avait, depuis deux ans, exprimé le désir de se retirer pour s'adonner plus complètement à des travaux religieux et historiques. Avant même la délibération de l'assemblée générale des actionnaires, le P. Lacordaire avait fait une première visite à l'École : il y était arrivé dans la soirée du vendredi, 23 juin 1854, et avait assisté, le dimanche suivant, à la cérémonie de la première communion. A l'issue des vêpres, il avait pris la parole; le sujet de son discours avait été : *le respect et l'amour dus aux parents et aux maîtres*, aux premiers, desquels on tient la vie; aux seconds, qui donnent une seconde vie, non moins précieuse, sans laquelle l'existence serait sans fruit, la vie intellectuelle et morale. Son éloquence produisit l'impression qu'elle a partout fait naître. Le Père charma les familles, les maîtres, les élèves par sa grâce, sa bonté. En peu de jours, il avait conquis tous les cœurs.

Aussi lorsque, le 7 août, il vint prendre possession de l'École, fut-il heureux de se retrouver dans un milieu vraiment sympathique. Dès son arrivée, il fut harangué, dans la salle des Arts, par l'un des élèves de la division des *collets rouges* [1]. Très ému, le Père s'abandonna à un suave épanchement. Le lendemain, il présida lui-même la distribution des prix, après avoir assisté à tous les exercices qui accompagnent, à Sorèze, cette solennité scolaire. Quoique absorbé, depuis deux jours, par des visites incessantes, il triompha de sa fatigue et développa sur *l'éducation*, au milieu d'une nombreuse assemblée, les plus remarquables aperçus [2].

Au moment de quitter Toulouse, on l'avait entendu douter de lui-même et répéter souvent, en parlant de l'œuvre qu'il allait entreprendre : « C'est une bien grande tâche; je ne sais si je réussirai. »

Une voix qui nous est chère avait, en ces termes [3], salué son départ :

[1] Les élèves ont toujours été, à Sorèze, répartis en trois divisions : celles des *collets rouges* (les plus grands), des *collets bleus*, des *collets jaunes*, auxquelles s'ajoute, depuis peu d'années, la section des *collets verts* (pour les tout jeunes enfants).

[2] *Visites à l'École de Sorèze*, par M. P. Dardé. Carcassonne, 1858, p. 12 et suiv.

[3] *L'École de Sorèze et les PP. Dominicains*, par M. Félix Lacointa. Toulouse, 1854, p. 11 et suiv.

La tâche est grande, c'est vrai, mon Père ; mais elle n'est pas au-dessus de vos forces. Avec l'aide de Dieu, vous la mènerez à bonne fin. Vous êtes arrivé aux cimes les plus hautes de la renommée. Votre personne est une des plus éclairées de toutes celles que le monde regarde. Quand on saura que vous dirigez l'école de Sorèze, — et la nouvelle s'en est déjà répandue au loin, — la jeunesse accourra de toutes parts. Jamais elle n'a entendu une voix qui lui fût plus sympathique que la vôtre. Les souvenirs que vous avez laissés au collège Henri IV, à Stanislas, au couvent de la Visitation, dans les salons du Cercle catholique, dans les conférences de Saint-Vincent de Paul, à Metz, devant les jeunes hommes des Écoles militaires, ne sont pas effacés. D'ailleurs, vous l'aimez, la jeunesse. « Elle est mon fait, disiez-vous, un jour. Toutes les fois que j'ai eu à lui parler dans nos chapelles de collège, j'y ai produit quelque bien. » Vous continuerez, à Sorèze, l'œuvre qui vous plaît. Sous l'action de votre parole, se développeront de jeunes âmes que vous aurez façonnées. Au charme de vos instructions, vous verrez les penchants vicieux se corriger, les caractères rebelles s'assouplir, les bons se fortifier dans la voie du bien. Ah ! s'il vous plaisait, un jour, de leur expliquer Virgile et Platon ! Jamais ces génies n'auraient eu un tel interprète ! N'êtes-vous pas aussi grand poète que Lamartine, aussi grand philosophe que Fénelon ? Vous ne retrouverez point, à Sorèze, la campagne romaine du cloître de la Minerve, du couvent de la Quercia et de celui de Sainte-Sabine que vous avez successivement habités pendant votre noviciat, cette campagne âpre qui s'*épanouit*, dites-vous, *comme un large nid d'aigle*, et dont M. de Chateaubriand compare l'aspect à la désolation de Tyr et de Babylone... Mais les lieux arides, les cimes escarpées, n'ont pas pour vous un attrait si absolu que vous n'aimiez aussi à reposer vos yeux sur des sites riants et doux. Sorèze vous les offrira. En vous promenant sous les beaux ombrages qui ont abrité les R. P. Bénédictins, en foulant les sentiers de la montagne que leurs pieds ont foulés, vous achèverez, à vos heures de recueillement, le beau livre que vous rêvez depuis tant d'années et dont vous avez laissé des feuillets épars dans toutes nos provinces, à Paris, à Nancy, à Strasbourg, à Lyon, à Grenoble, en dernier lieu, à Toulouse. « Ce livre est l'affaire d'une vie, disiez-vous dans les épanchements de l'amitié ; peut-être serai-je interrompu ; mais j'y reviendrai toujours comme au point central, comme au foyer de ma vie. » Vous le compléterez, à Sorèze. Depuis Claude de Vic, le collaborateur de dom Vaissette à l'*Histoire générale du Languedoc*, l'École n'a pas manqué d'illustrations. Ce ne sera pas pour elle une gloire médiocre d'avoir servi de retraite au plus grand orateur de la chaire chrétienne, au dix-neuvième siècle. Vous donnerez à cette maison une impulsion nouvelle ; vous lui communiquerez un peu de

ce souffle de vie qui déborde en vous; vous en ferez, comme par le passé, le sanctuaire des sciences et des lettres.

Le P. Lacordaire nous fit sentir, quelques jours après, à Sorèze, en termes touchants, l'impression qu'avaient produite sur lui ces paroles parties d'un cœur vraiment dévoué. Dans cette même circonstance (une chronique autorise la mention des moindres détails), nous lui offrîmes la thèse de licence en droit que nous venions de soutenir; nous le voyons encore jetant les yeux sur ce modeste travail, évoquant avec une grâce charmante ses souvenirs juridiques, se questionnant lui-même, devant nous, sur la *rei vindicatio*, l'*actio in rem*, l'*actio in personam*...

Sorèze s'empara du Père, qui subit aussitôt la fascination à laquelle nul n'a résisté. Il visita attentivement l'antique abbaye, devenue son domaine, décida d'utiles améliorations matérielles, perfectionna de son mieux l'aménagement intérieur, ne négligea, en un mot, dès le commencement des vacances scolaires, aucun des soins de l'administration [1].

Les sites pittoresques des environs l'attirèrent bien vite. Lors de sa première visite, le 26 juin, il avait eu hâte d'aller admirer le bassin de Saint-Ferréol; le nom de ce grand réceptacle, placé à la naissance du canal du Midi, est inséparable de l'histoire des travaux gigantesques par lesquels fut réalisée, il y a deux siècles, la jonction de l'Océan et de la Méditerranée. Le Père gravit les sommets qui dominent Sorèze et contempla le vaste horizon que l'œil embrasse de ces hauteurs.

Il est une montagne aux flancs sombres et verts;
Ses pics sont dénudés, mais ses vallons couverts
De châtaigniers, frères des chênes :
On dirait, en voyant ses sommets recourbés,
Des casques de Titan du haut du ciel tombés
Sur ce Pélion des Cévennes.

Des antres sont béants sur ses volcans éteints;
Des vents du sud, chargés du bruit des flots latins,
Sans cesse labourent sa crête,
Et l'arbre par les pieds au sol noir attaché

[1] « Notre collège est bien beau, écrivait-il; je m'y plais infiniment. J'en ai déjà ranimé la vieillesse par des réparations bien placées. Je me réjouis d'y recevoir les élèves qui doivent y rentrer. Je suis comme un père de famille qui embellit la demeure de ses enfants et qui attend avec impatience l'heure de les en faire jouir. »

Vers le Nord tend les bras, suppliant et penché,
Sous cette fréquente tempête.

Sur ses plateaux abrupts l'homme imprima sa main;
Face à face on y lit, dans un même chemin,
Et sa grandeur et ses épreuves;
Ici, Montfort laissa ces débris de manoirs;
Là, Riquet a creusé ses vastes réservoirs,
Plus féconds que l'urne des fleuves.

. . . .

Qu'un autre aille admirer les grèves de l'Armor,
Les monts Pyrénéens où résonne le cor
Du paladin de Charlemagne,
Le superbe mont Blanc, le Cantal sourcilleux,
Cette acropole chère à nos premiers aïeux,
Moi, je t'aime, ô Noire montagne!

J'aime à gravir tes flancs sillonnés de ruisseaux,
A suivre ta rigole errant sous des berceaux
Dressés au bord de tes abîmes;
J'aime, lorsque l'automne, avec ses doux soleils,
Sur tes rochers bronzés répand ses tons vermeils,
A respirer l'air de tes cimes!

Que de fois j'ai béni, dans ma route égaré,
Du bois noir de l'*Aiguille* aux sources du Thoré,
De Saint-Amans aux champs du Causse,
Les fils de tes hameaux d'un drap sombre couverts,
Pauvres, hospitaliers comme les Higlanders
Sur les bruyères de l'Écosse.

O montagne, salut! sur tes plus hauts granits,
Perdu comme un atome entre deux infinis,
Debout entre deux mers lointaines,
Ivre de ton arome et fouetté par l'air vif,
Je demeure immobile et recueille, pensif,
Les clameurs qui montent des plaines.

. . . .

Sur les châteaux détruits où Montfort est passé,
J'entends se réveiller les ombres du passé
Pleurant leur sanglante agonie;
J'entends se lamenter Riquet sur ces sommets,

En voyant la vapeur effacer pour jamais
L'œuvre immense de son génie [1]...

. . . .

Quel honneur pour Sorèze d'être devenu l'asile d'élection de Lacordaire, d'un tel admirateur de la vraie beauté [2]!

II

Nous eûmes la joie de nous trouver près de lui, au moment où il prenait possession de l'École, par une étude attentive qui ne laissait à l'écart aucun objet digne d'examen. Nous pûmes, — nous le rappelions, il y a quelques mois, — jouir du charme de son commerce. L'homme privé, l'ami si bienveillant, « avait en lui nous ne savons quoi de simple, de doux, de prévenant, qui nous attirait et nous faisait préférer au spectacle même du génie celui de la bonté [3] ».

Deux sentiments supérieurs l'avaient entraîné vers Sorèze : un indicible détachement des choses du monde et l'amour profond de la jeunesse. Ses entretiens, comme ses écrits, révélaient cette double aspiration.

On s'étonnait de le voir prendre ce parti. « Etre si haut, disait-on, et descendre si bas! » C'était bien peu comprendre la dignité de l'enseignement et les nobles instincts de la nature humaine. Pour se consoler de la disgrâce des cours, Fénelon, retiré dans son archevêché de Cambrai, ne faisait-il pas le catéchisme aux petits enfants?

[1] *Les deux tombeaux de la montagne Noire*, par M. Edmond Py, *Revue de Toulouse et du midi de la France*, t. XXIV, p. 381 et suiv.

[2] Nous citons textuellement des vers très anciens, dont nous ne pouvons désigner l'auteur et qui renferment sur Sorèze une appréciation que les siècles ont ratifiée :

Soricum laudes cantemus, Musæ callentes.
Omnibus anteit ejus ager, nisi flatu venti
Rigidi australis lædantur fructus autumni.
Ibi magnus abbas præsidet religiosis :
Cevenni montes vallant ejus mœnia ;
Fruges ibi formosæ, lymphæ nive candidiores ;
Nomen dat urbi Soror amnis agros irrigans.
Ibi planatur alba vitis, nigra relicta.
Urbs antiqua gaudet, rege Pippino fundata,
Maneat in ævum urbs lanifica felix.

Il est permis, pour l'appliquer mieux encore à Lacordaire qu'à l'abbé de l'ancien couvent, de répéter ce vers :

Ibi magnus abbas *præsidet religiosis.*

[3] *Panégyrique du B. Fourier.*

Dérogeaient-ils le chancelier Gerson, — le recteur de l'université de Paris, Rollin, lorsqu'ils adressaient des instructions religieuses aux enfants du peuple? Le génie de l'éloquence descendit, à Sorèze, sans crainte de s'abaisser, aux moindres détails de l'administration scolaire et ne parut jamais plus grand que lorsqu'il se fit petit; on ne descend point, on s'élève en s'acquittant avec honneur des obligations les plus humbles. Mais il sied bien à des hommes qui n'ont jamais compris la vie que comme un calcul mesquin d'intérêts et d'amour-propre, qui trébuchent à toutes les pierres du chemin, de juger celui qui, par des épreuves souveraines, était devenu un colosse de volonté. Il l'a déclaré lui-même : « Les âmes généreuses franchissent sans peine tous les intervalles; *elles aspirent à descendre*, comme l'a dit le poète, non par lassitude, mais par un goût de la véritable élévation qui ne se trouve que dans le sacrifice. La solitude est la demeure naturelle de toutes les poésies : c'est elle qui inspire les poètes, qui crée les artistes, qui anime le génie sous toutes ses formes et sous tous ses noms. La muse antique habitait les sommets déserts du Pinde; elle conduisait Homère aveugle, le long des rivages nus de l'Ionie, et celle qui chantait en Juda les mystères lointains du Christ, se plaisait aux grottes sacrées du Carmel [1]. »

Les défaillances dont il avait été le témoin avaient offensé sa grande âme. Les concessions, les abaissements arrachés à la convoitise ou à la faiblesse, tout ce qui lui révélait, avec les instincts des natures viles ou médiocres, la préférence accordée aux biens qui passent sur ceux qui ne passent pas, lui avaient fait une inguérissable blessure. « Le silence, a-t-il dit, est, après la parole, la seconde puissance du monde. Se taire et souffrir sont des armes moins éclatantes que la parole; mais elles ont été trempées dans l'éternité. » Il était plus que jamais séduit par la contemplation des choses d'en haut, rien, « ni naissance, ni fortune, ni talent, ni génie, n'étant, à ses yeux, au-dessus d'un cœur détaché ». Ainsi, d'ailleurs, qu'il l'a fait remarquer, « à mesure qu'on vieillit, la nature descend, l'âme monte, et l'on sent la beauté de ce mot de Vauvenargues : « Tôt ou « tard on ne jouit que des âmes. »

Parvenu au plus haut degré d'élévation vers Dieu, il n'était rat-

[1] *Panég. de saint Thomas d'Aquin*, p. 34. — « Cicéron, retiré à Tusculum, loin de la tribune aux harangues et écrivant les paisibles pages de sa philosophie, m'a toujours paru, écrivait-il de Sorèze à Mme Swetchine, le 30 septembre 1856, une belle figure de l'antiquité. Or, nous chrétiens, nous avons dans la solitude ce que Cicéron n'y avait pas, cette forme et cette possession du bien, qui est dans l'âme détrompée et unie à Dieu. Vous ne sauriez croire combien je rends grâce à Dieu de m'avoir donné le goût de la retraite. »

taché à la vie que par l'idée du devoir. C'est le devoir qui l'appela à Sorèze et qui l'y retint. Il avait consacré à la jeunesse les prémices de son apostolat; il fut heureux de la retrouver. Le culte des âmes, des jeunes âmes surtout, lui était apparu « comme le sommet des choses et le goût des sages. — Qui touchera le cœur d'un homme, s'est-il écrié, si l'âme d'un enfant ne le touche pas? » Il réalisait le vœu qu'il a si fermement exprimé : « Étudier jusqu'à trente ans, enseigner jusqu'à cinquante et gouverner ensuite. » Mais rien ne lui semblait plus difficile que l'éducation. Aussi se voua-t-il complètement à cette jeunesse tant aimée. « L'humilité étant la forme même de l'amour, la passion de l'être vraiment grand qui veut se faire petit pour se mieux donner », il se fit tout à tous et se donna sans réserve à sa chère Ecole. Quel degré de générosité exprime cette parole : « S'il fallait dresser des autels à quelque chose d'humain, je préférerais adorer la poussière du cœur que la poussière du génie. » Lacordaire est tout entier dans cet élan. Les moindres faits de sa vie l'établissent jusqu'à l'évidence [1].

Le développement des qualités morales lui paraissait être avec raison l'objet principal de la sollicitude d'un directeur. « Malheur, a-t-il dit, à l'empire qui ne sait plus élever ses enfants! Malheur à l'empire qui confond l'enseignement avec l'éducation, qui croit que le bien jaillit de la science et de la littérature, quelles qu'elles soient, et qu'aligner des mots qui se pondèrent, c'est préparer l'âme de l'homme et du citoyen! » Il n'était pas de préoccupation supérieure dans la pensée du P. Lacordaire [2].

L'organisation scolaire de Sorèze fixa aussitôt son attention. Dans presque tous les collèges, l'étude des arts d'agrément n'était pas encore suffisamment cultivée; à Sorèze, où l'on ne néglige rien de ce qui peut former l'homme et satisfaire, en lui, le sentiment du beau, on tient, — nous l'avons exposé naguère, — cette branche de l'éducation en grand honneur. Dans les autres établissements, elle est facultative; elle côtoie les études sérieuses, sans se mêler à leur courant; à Sorèze, elle est obligatoire; elle a sa place et ses heures marquées dans le plan de l'École et dans la division du temps. On sait tirer des armes, monter à cheval, dessiner, nager, danser, faire de la musique, mieux que dans la plupart des collèges.

C'est la partie extérieure du programme pédagogique. Mais derrière ces exercices qui tiennent si peu de place dans le travail de la journée et répandent tant de charme sur la vie de l'écolier, derrière

[1] Voy. le remarquable discours prononcé, à Sorèze, le 24 novembre 1880, par Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise; le *Correspondant*, t. CXXII, nouvelle série, t. LXXXVI, p. 1-20.

[2] Voy. *son programme d'éducation*, du 8 août 1854.

ce spectacle des yeux, il y avait autre chose; il y avait un admirable plan d'études. Ce plan s'offrait au Père, comme le trait principal qui distinguait l'École de Sorèze entre toutes les autres maisons d'éducation.

On a prétendu que ce plan était trop vaste : c'est une erreur. Le cadre de l'enseignement n'était pas plus grand que dans les lycées. Seulement, la distribution des études était différente.

Les lettres grecques et latines, la langue, la littérature française surtout, les langues modernes, l'histoire, la géographie, les mathématiques, voilà ce qu'on enseignait à Sorèze, comme ailleurs. Mais les organisateurs de ce plan, suivi depuis cent ans, avaient résolu le problème qui est encore à résoudre dans le plus grand nombre d'établissements : la suppression de l'ennui dans l'instruction de la jeunesse [1]. Ces hommes d'expérience qui savaient qu'il est difficile de fixer longtemps l'attention des enfants et qu'en définitive, on ne fait bien que ce que l'on fait avec plaisir, avaient réduit à une heure la durée de chaque cours. Une classe de deux heures est lourde pour le maître, comme pour l'élève; une classe d'une heure, suivie de cinq minutes de repos, ne donne prise ni à la fatigue ni à l'ennui. Une classe de latin d'une heure et une classe de grec de même durée, mais sous des maîtres différents, produisent plus de fruits que si elles sont faites par le même maître et sans désemparer. On arrive encore à des résultats meilleurs, si les deux classes sont entrecoupées par un cours d'histoire ou de mathématiques, ou mieux encore par une demi-heure d'arts d'agrément.

La simultanéité des études scientifiques et littéraires offrait à l'élève les moyens de consulter, de bonne heure, l'aptitude particulière à son esprit. Cette simultanéité existait, de la base au sommet du système; car, en regard de chaque classe de latinité, correspondait, du commencement au terme des études, une classe graduée de mathématiques, d'histoire, de géographie, de littérature grecque, de littérature française.

Comment s'expliquerait-on la faveur dont l'École de Sorèze a joui,

[1] Voy. l'article de M. Félix Lacointa, *Revue de Toulouse*, t. V, p. 102 et suiv. — Toulouse a possédé, comme inspecteur d'Académie, un universitaire de grand mérite, M. Roger, qui avait été censeur des études au lycée Saint-Louis et directeur des conférences pour la préparation à l'agrégation de grammaire. M. Roger avait consacré plusieurs jours à inspecter l'école de Sorèze. On tenait beaucoup à avoir son opinion sur cet établissement. Aussi, à son retour, les questions lui venaient de tous côtés : « Eh bien! que dites-vous de Sorèze? Que pensez-vous de son plan d'études? » M. Roger paraissait embarrassé et hésitait à répondre. A la fin, cédant aux instances : « Vous me demandez mon opinion, dit-il, la voici : à Sorèze, on récrée les enfants en les instruisant, et nous, nous les ennuyons. »

dès le milieu du dernier siècle, en France, en Espagne, en Amérique, si elle n'avait pas réussi à former, par son plan d'études, des sujets distingués dans toutes les branches d'instruction? On n'est pas longtemps dupe. Or il y a eu, dans l'École, des noms qui, durant quatre-vingts ans, n'ont pas eu d'interruption. Les fils auraient-ils succédé à leurs pères, les générations aux générations, si ce système n'avait été qu'une déception?

Cette grave question s'imposa, la première, aux méditations du P. Lacordaire. Il conserva l'étroite alliance qui avait toujours existé entre les sciences, les lettres, d'une part, et, de l'autre, les arts d'agrément. Tous les bienfaits de l'ancien plan scolaire à cet égard furent assurés à ses élèves, qui se livrèrent, comme leurs aînés, aux exercices militaires inaugurés, à Sorèze, sous la direction des Pères Bénédictins [1]. Mais le faisceau de l'enseignement classique fut constitué, comme il l'est dans les lycées, et les lignes maîtresses du système que nous venons de rappeler s'effacèrent. Telle fut la modification profonde que subit l'ancien plan d'études : c'est l'un des actes les plus considérables de l'administration du P. Lacordaire. Sans développer davantage cet ordre d'idées, nous avons dû l'indiquer. Sincère, avant tout, nous exprimons le vif regret que nous causa cette importante décision, souvent discutée depuis. Nous craignons que l'établissement n'y ait perdu une part de l'attrait, du prestige que le plan célèbre des Pères Bénédictins avait valus au vieux Sorèze.

Ce n'est pas que le P. Lacordaire ait été indifférent au passé de l'École. Ce serait le reproche le plus injuste. Il a montré, de toutes manières, le culte que lui inspirèrent des annales dont nul ne fut plus fier. Nous aimions à lui en parler, à lui dire tout ce que nous avions appris, dès le plus bas âge [2]. Nous avons eu l'inestimable fortune de

[1] « L'exercice militaire était une des principales traditions de Sorèze. Le vieux capitaine qui commandait cet exercice, raconte M. Foisset, se plaignait du peu de volonté qu'y mettaient les élèves. Le Père écrivit au sergent-major que, si le mauvais vouloir persistait, l'arsenal, inutile désormais, serait mis en vente. Aussitôt une députation d'élèves vint le supplier de conserver à l'École ses armes, en prenant l'engagement de mieux s'en servir. A cette condition, la menace fut retirée. Quelque temps après, le vieux capitaine porta plainte de nouveau. Le Père se montra sévère : « Vous m'avez donné votre parole, dit-il aux élèves, vous devez la tenir. « Dorénavant, vous n'obtiendrez l'exercice de la natation qu'autant qu'on sera « content de l'exercice militaire. » Cet avertissement fut efficace. — C'était sous la forme de lettres au sergent-major que le Père communiquait ses désirs, ses éloges, ses blâmes. Ces lettres étaient des ordres du jour modèles. »

[2] On sait combien d'hommes éminents ont été élevés dans ses murs. On sait aussi quels visiteurs furent, malgré l'éloignement, attirés vers l'École

nous trouver, à Sorèze, notamment à la fin de l'été, pendant les sept années que le P. Lacordaire y a vécu. Dès le commencement des vacances, avec une fidélité qui n'a jamais été en défaut, nous accourions auprès d'une respectable octogénaire, d'une aïeule bien-aimée. Ses journées s'écoulaient en la compagnie d'une sœur plus âgée qu'elle. Le Père se plaisait à les visiter, à interroger leurs souvenirs, à se faire raconter les épisodes notables d'époques lointaines. Dans un langage plein d'abandon, elles lui révélaient des circonstances qui paraissaient l'intéresser vivement, sur lesquelles il insistait, cherchant à obtenir des éclaircissements plus complets qu'on avait le regret de ne pouvoir toujours lui fournir. Combien il était doux, prévenant, affable! Quel charme nous éprouvions, en assistant à ces touchants entretiens! Souvenir béni que nous évoquons souvent, en réunissant par la pensée les trois personnes vénérables qui dorment, depuis longtemps, sous le sol de notre cher Sorèze, leur dernier sommeil!

III

Il est deux qualités éminentes que beaucoup n'ont pu discerner, que l'on a même niées chez le P. Lacordaire, et qu'il possédait cependant à un très haut degré, la simplicité et la persévérance.

La simplicité, ce que nous venons de rappeler en est une preuve. Il a fait plus encore : il avait appris de nous, dès son arrivée à Sorèze, que notre grand'tante, dont il se plaisait à interroger les souvenirs sur l'École, en était venue à ne plus quitter sa demeure. Pendant toute la durée de son séjour, le Père, de sa propre initiative, se présentait, aux époques solennelles, pour recevoir sa confession, et, « désireux, nous écrivait-il, de consoler et de fortifier sa vieillesse »,

par sa réputation *d'établissement hors ligne, « de modèle colossal parmi les écoles de France* (rapport des inspecteurs généraux) » : le comte de Provence (depuis Louis XVIII), l'empereur Joseph II, la reine Hortense, le duc d'Angoulême, le duc de Richelieu, le maréchal Soult, lord Brougham, un nombre considérable d'autres personnages de notre pays ou de l'étranger. On venait y étudier le secret d'une rare prospérité. — Nous avons entendu raconter que le roi Louis-Philippe avait eu, un instant, la pensée de confier à l'École son plus jeune fils, le duc de Montpensier. Quelque temps après 1830, le commandant de la garde nationale de Sorèze, qui avait reçu un drapeau des mains du roi, dînait aux Tuileries. Après le repas, le roi prit le jeune duc par la main et s'approchant du commandant : « Regarde bien ce monsieur, dit-il à son fils; il est d'une ville, où il y a une très célèbre école. J'ai connu beaucoup d'anciens élèves de Sorèze; c'étaient tous des hommes distingués. Ne serais-tu pas bien aise d'y aller? » — Un prince de Carignan y fut élevé, vers 1798; le pavillon qu'il y a occupé est quelquefois encore appelé *le pavillon de Carignan.*

lui portait lui-même le pain de vie. — Ne sait-on pas que lorsque l'orateur de Notre-Dame s'absentait momentanément de Paris, il recommandait particulièrement à l'un des Pères Dominicains, une revendeuse, très avancée en âge, à laquelle il accordait sa paternelle direction : « Elle vient le samedi, à quatre heures; soyez exact de votre côté, disait-il; si elle ne venait pas, vous vous informeriez de l'état de sa santé. » — A Sorèze, sur le chemin de la vallée de la Mandre, il aimait à aborder de pauvres gens courbés sous des fagots rapportés de la forêt voisine et faisant, sous ce fardeau, une courte halte; il s'enquérait de leur situation, de celle de leur famille et les réconfortait par de douces paroles, gravées à jamais dans leur reconnaissante mémoire[1]. — Il était simple, celui dont le monde a accusé l'amour-propre, quand il refusait de laisser prendre son portrait, ce qui explique l'inexactitude de beaucoup des gravures qui le représentent. Il reste cependant de lui une image spécialement fidèle. Le Père ne se serait pas laissé vaincre : on avait tenté vainement de l'y décider. Il s'était, un matin, rendu auprès de l'artiste, et au moment où il déclarait qu'il lui était impossible de demeurer immobile, surtout à cause de l'état de sa vue, l'amour divin triompha des obstacles que les instances de l'amitié n'avaient pu surmonter. On était dans une dépendance du parc de l'École, derrière les murs de l'église paroissiale; la sonnette qui annonçait l'élévation se fit entendre; il se tut alors, joignit les mains, resta en extase, s'associant au mystère qui s'accomplissait non loin de lui, et pendant ce temps, le photographe, si admirablement servi par les circonstances, réalisait son œuvre dans des conditions inespérées.

Le Père cherchait à s'instruire sur les plus petites choses; il n'était rien dont il ne voulût se rendre compte. Il demandait aux ouvriers des explications dont il les remerciait, comme d'un service. Aussi entendait-on des artisans dire avec bonheur : « Le Père m'a demandé telle indication, je la lui ai donnée. » Dans ses conversations habituelles se révélait cette disposition de son esprit. Il préférait interroger que répondre; il procédait par questions qui devenaient parfois, on le comprend, gênantes pour l'interlocuteur; il ne recevait pas indifféremment l'explication qu'il avait provoquée; il se la répétait, l'approfondissait, l'éclairait d'une lumière nouvelle. Nous avons entendu le Père dire qu'il n'était pas d'homme de la conversation duquel on ne pût tirer quelque profit.

[1] Lorsqu'il rencontrait, en effet, sur les sentiers de la montagne, une pauvre femme fléchissant sous le faix : « Que vaut votre fagot, bonne femme? lui disait-il. — Dix sous, mon Père. » Il la quittait, lui en remettant quatre fois la valeur, après avoir ajouté, du ton le plus bienveillant : « Eh bien, ma brave femme, portez-le à l'École. »

Il lui arrivait, rencontrant, à Sorèze, l'un de ses modestes protégés, de continuer avec lui, de son initiative propre (il avait tellement la mémoire du cœur), un entretien entamé bien des jours auparavant. Il parlait à chacun le langage qui lui convenait. Sa douce familiarité lui avait gagné d'unanimes sympathies. Jamais il ne prononça une parole, il ne laissa supposer un sentiment qui pût froisser personne; il donnait ses ordres aux ouvriers, aux serviteurs, sur un ton dont l'exquise convenance les charmait.

Oui, tout était, à la fois, simple et grand en Lacordaire. Il était noble dans sa personne, dans sa démarche; il communiquait un charme particulier aux actions les plus ordinaires. En même temps, quel abandon dans ses affectueux rapports! On a souvent écrit : « Il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre. » On n'aurait pu le dire du P. Lacordaire, lorsque la maladie en exigea un à ses côtés. Il était grand et simple en toutes choses. Ceux-là seuls qui l'ont imparfaitement connu émettront un avis différent; nous en appelons au suffrage des témoins intimes de sa vie.

Ne se trompe-t-on pas aussi, quand on croit qu'il a manqué d'esprit de suite, de constance, d'unité [1]? Depuis le jour où il entra

[1] M. Guizot, dans son discours, lors de la réception du R. P. Lacordaire à l'Académie française, a éloquemment réfuté ce grief sans fondement, quand il a dit : « Vous avez compris et suivi les préceptes de votre divin Maître; vous n'avez pas cessé de croire à la France et de travailler comme d'espérer pour elle, en devenant un sévère chrétien. Vous avez fait, en même temps, envers elle acte de forte et entière indépendance. Quand vous avez pris l'habit que vous portez, vous n'ignoriez certainement pas quels préjugés, quelles méfiances, quelles passions vous rencontreriez sur votre chemin. Vous n'avez point frémi et fléchi devant ces perspectives de la défaveur populaire; vous avez obéi à votre foi et compté sur votre avenir. Bien des gens ont cru alors voir en vous une de ces âmes, à la fois ardentes et faibles, dominées par leur imagination, incapables d'une conduite mesurée et prévoyante et qui s'abandonnent à tous leurs entraînements. Vous avez été appelé à justifier ou à démentir ces conjectures, deux fois : la première dans l'Église, la seconde dans l'État. Vous avez eu à résoudre la question de savoir si vous étiez capable de résister, après vous êtes livré et de vous arrêter sur votre propre pente. En 1831, quand vous étiez l'un des rédacteurs de l'*Avenir*, — en 1848, quand, après la révolution de Février, vous passâtes dans les rangs de l'Assemblée constituante, vous avez été mis à cette redoutable épreuve. Dans l'un et l'autre cas, les idées et les espérances démocratiques vous avaient charmé et entraîné; dans l'un et l'autre, vous avez reconnu le péril et vous vous êtes arrêté devant la limite. A Rome, malgré les exemples et les séductions d'une illustre amitié, vous avez pressenti la voix du chef de l'Église, et vous vous êtes soumis; à Paris, vous vous êtes senti déplacé au milieu des emportements populaires, et vous vous êtes retiré. A deux reprises et dans deux circonstances graves, vous avez prouvé que l'intelligence des points d'arrêt nécessaires ne vous manquait pas plus que l'ardeur des premières impulsions; vous avez fait les

au séminaire de Saint-Sulpice jusqu'à sa mort, le P. Lacordaire n'eut qu'une ambition, le salut des âmes. C'est cette ambition qui fit de lui l'un des fils de saint Dominique ; c'est dans ce but qu'on le vit restaurer leur ordre en France, monter dans les chaires de nos cathédrales, s'incliner vers les cœurs tourmentés par la recherche de la vérité, se consacrer à l'éducation de la jeunesse. Si discutés qu'ils puissent être, tels autres actes de sa vie publique ne peuvent être attribués à une inspiration différente. A travers la diversité des moyens, comment ne pas reconnaître l'unité du but? Il l'a dit : « Celui-là seul est appelé au sacerdoce, qui sent dans son cœur le prix et la beauté des âmes. » N'a-t-il pas réalisé le modèle achevé du prêtre, tel qu'il l'a présenté dans son admirable panégyrique du B. Fourier? C'est qu'il était plus qu'un grand orateur, plus qu'un grand écrivain; Lacordaire était un saint.

Intelligence, l'une des plus éclairées de son temps, apôtre libéral et tolérant entre tous, il n'était vraiment sévère que pour lui; il recherchait les macérations excessives dont le secret doublait le prix à ses yeux et qui ont peut-être abrégé sa vie. Aucune étroite manière de voir, aucune allure, aucun indice, même éloigné, ne laissaient supposer l'âpreté du régime qu'il subissait. Il paraissait heureux de prendre place quelquefois aux festins du monde et laissait croire qu'il s'y plaisait, afin de mieux déguiser la soif ardente qui consumait son âme, avide de souffrir pour Dieu. — Un jour, le Père, assistant à un dîner avait accepté des mets rares, exquis; un intime en ayant fait la remarque, il répondit avec une grâce charmante : « Si j'avais refusé, on m'aurait regardé comme un saint. » — Nous ne reproduirons pas le récit des châtiments qu'il s'imposait [1]. Au lendemain de sa mort, ému de ce que nous avions appris, de la bouche la plus véridique, nous écrivions : « On sait combien il aimait ses élèves; mais on ne sait pas combien il souffrait de leurs écarts. Qui racontera ce que son amour le porta, sous le regard de Dieu, à réaliser à leur intention? Il y a là des prodiges de sainteté, de mystérieuses et héroïques conventions de l'amour que nous nous abstiendrons de divulguer. » Il eût été difficile de pénétrer ce secret; « car il mêlait à l'austérité surhumaine de sa vie une incomparable

deux actes d'indépendance les plus difficiles; vous avez résisté à vos plus chers amis et à vos plus intimes penchants. »

Le Père ne pouvait mieux affirmer l'unité de ses vues, de ses convictions, de sa vie entière.

[1] *Le R. P. Lacordaire, sa vie intime et religieuse*, par le R. P. Chocarne, 3e édition. Paris, 1867, p. 73 et suiv. — « Toute la mystique du P. Lacordaire se réduisait à un principe bien simple; souffrir, souffrir par justice, pour expier; souffrir par amour, pour prouver. »

grâce, et l'on n'eût jamais deviné à son sourire le supplice continu qu'il s'infligeait; son corps, vaincu par la pénitence, laissait l'âme maîtresse, et celle-ci, arrivant à ses lèvres et à ses yeux sans rencontrer d'obstacles, y brillait comme un astre pur dans un ciel serein[1] ».

Élévation de la pensée, exquise bonté, dévouement sans borne, beauté d'une âme sans tache, tous les dons de Dieu étaient réunis en Lacordaire pour former un instituteur, un maître tel, que le père le plus exigeant, que la plus tendre des mères, ne sauraient en rêver un pareil. Combien auraient consenti à redevenir enfants et ambitionné pour eux-mêmes une si enviable éducation !

IV

Au mois d'octobre 1854, le Père assista à la première rentrée scolaire. Elle fut ce que la renommée du restaurateur de l'ordre de saint Dominique avait aussitôt fait pressentir.

On le vit se multiplier de toutes manières, se plier avec un touchant empressement aux différentes obligations de sa nouvelle charge. Réception des parents, — rapports incessants avec les maîtres, — souci de l'organisation générale, comme des moindres détails, — vigilance constante qui lui faisait parcourir fréquemment les classes, les salles de travail, les cours spacieuses réservées aux récréations, — recherche continue de l'amélioration, du perfectionnement, — dès le premier jour, il ne négligea aucun des côtés de sa tâche. « On se le rappelle surveillant de ses yeux la marche des études, la tenue des classes, l'ordre et la propreté de la maison, rayonnant sur mille points, à la même heure. Qui n'eût dit un Rollin, plié à toutes les exigences du plus minutieux des ministères? Tout était dans ses mains, direction religieuse, morale, disciplinaire, administrative, financière ; pas un détail ne lui échappait ; pas un mouvement ne lui restait étranger : tout aboutissait à sa porte, comme au seuil où reposait le principe premier, pour ne pas dire unique de tout l'ordre intérieur dans l'établissement[1]. » On s'étonnait qu'une intelligence habituée à vivre sur les sommets, à s'alimenter aux inépuisables sources de la plus haute éloquence, pût s'assouplir aux travaux, aux préoccupations restreintes, en apparence, d'une maison d'enseignement. Mais les hommes supérieurs

[1] *Panégyrique du B. Fourier.*

[2] Voy. Discours du P. Mourey, le 4 août 1862. Toulouse, 1862, p. 7 ; et circulaire aux familles et aux actionnaires, du 15 janvier 1858.

peuvent descendre aux moindres objets de la vie pratique, sans cesser de donner satisfaction aux sublimes élans de l'âme. Une nature médiocre, infatuée d'elle-même, croirait déchoir en se consacrant à des labeurs obscurs, dont l'utilité ne rachète pas à ses yeux la modestie; on voit, au contraire, des âmes vivifiées par des aspirations que rien ne trahit au dehors, par un souffle puissant, par un essor constant vers l'idéal, âmes nées éloquentes, comprimer cet essor, se maîtriser au point que, soit en paroles, soit en actes, elles parviennent à remplir une tâche, dans l'accomplissement de laquelle un témoin, même attentif, s'il n'a pas le secret de la grandeur qui se voile, de l'élan qui se contient, ne peut discerner l'empire du devoir sur la volonté.

Ainsi s'inclina le P. Lacordaire; il put du moins se révéler souvent tout entier, en donnant un libre cours à d'ineffables épanchements.

Il les réserva presque exclusivement à l'École. Son départ de Toulouse avait suscité bien des regrets. La jeunesse des Facultés dont il avait excité les généreux instincts, qui s'était éprise du Père jusqu'à l'enthousiasme, chercha à le ramener dans la chaire de la métropole; une adresse, conçue en termes pressants, lui parvint, au mois de mars 1855; toutes les instances furent vaines; il ne put se résigner à rien distraire du temps désormais voué, à peu près sans partage, aux enfants qui l'entouraient; il écrivit à M. Delpech, au savant professeur de la Faculté de droit, la lettre suivante :

Monsieur,

Deux cents jeunes gens des Facultés de l'Académie de Toulouse m'ont fait l'honneur de m'inviter à reprendre le cours des conférences que je donnais il y a un an. Comme aucun d'eux n'a signé d'une manière distincte des autres, j'éprouve quelque peine à leur transmettre ma réponse; mais le souvenir de vos bontés pour moi me persuade que vous ne me refuserez pas d'être mon interprète auprès d'eux. La plupart sont vos élèves; ils vous voient presque chaque jour, et il vous sera facile de leur transmettre ma communication.

Ce n'est pas la première fois que je suis l'objet de démonstrations semblables à celle dont vient de m'honorer la jeunesse de Toulouse; mais celle-ci m'est plus sensible, parce qu'étant plus vieux, je m'en vais naturellement à l'oubli. Je voudrais donc bien, monsieur, tenter de nouveau mes forces et correspondre à l'empressement qui m'est montré. Jamais le soupir des âmes ne m'a trouvé sans émotion et sans le désir du dévouement. Mais, vous le savez, l'homme n'est pas assez vaste pour suffire à plusieurs grands devoirs. La Providence, après m'avoir permis de rétablir, en France, l'ordre des Frères Prê-

cheurs, m'a conduit, presque malgré moi, à rattacher sur ce vieux tronc une branche destinée à l'enseignement littéraire et scientifique. L'école de Sorèze m'a été offerte; je l'ai acceptée; j'y suis; j'y dirige un noviciat, en même temps qu'un collège; jugez s'il me reste un jour et une heure pour les consacrer aux travaux de l'apostolat public. J'ai trop connu pendant vingt ans le poids de la parole pour m'y exposer, déjà flétri, sans être sûr de mes forces et de mon temps.

Veuillez donc, monsieur, dire à vos élèves que j'ai reçu leur lettre et que j'en suis touché, mais que la destinée, comme auraient dit les anciens, ne permet plus à mon âme d'ébranler la leur. Dieu m'impose des devoirs obscurs; il faut que je les aime et que j'oublie le passé. Mais cet oubli n'emporte pas la ruine de mon affection pour la jeunesse; je la retrouve ici et je la vois de loin sur les bancs où elle m'écoutait autrefois, où elle veut bien me regretter et où Dieu lui suscitera des maîtres plus dignes que moi de lui donner des leçons.

La correspondance du P. Lacordaire, objet de plusieurs publications successives, prouve, en effet, que, s'il était résolu à réserver tout son zèle à sa nouvelle œuvre, il « n'oubliait pas le passé », spécialement les jeunes hommes que sa parole avait attirés vers Dieu[1].

[1] Voy. les *lettres* réunies par M. l'abbé Perreyve et *la correspondance avec Mme Swetchine*, publiée, en 1864, par M. le comte de Falloux, etc.

Depuis son entrée à l'école de Sorèze, le Père ne prononça qu'un seul discours, à Toulouse, lors de la bénédiction de la chapelle du couvent des Dominicains, au mois de mai 1855. Nous en citerons un fragment inédit : « ... Dieu est-il encore parmi nous? s'écria-t-il. Il n'y a plus de prophètes inspirés pour nous transmettre sa parole; les évangélistes et les apôtres ont écrit sur le dernier feuillet : *finis*; c'est la fin. Nous aurions beau interroger le ciel; le ciel est d'airain. Mais Dieu a parlé pendant quatre mille ans, et sa parole est écrite dans le premier de tous les livres, qui a été nommé le *livre par excellence*, la *Bible*. Vous pouvez le consulter, à tous les instants, et vous nourrir ainsi de la parole divine. Ouvrez-le; lisez ce qu'a dit le Fils de Dieu dans les diverses circonstances de sa vie mortelle; lisez le Sermon sur la montagne, et si vous ne savez pas reconnaître la voix de Dieu dans ces mots : *Heureux les pauvres, heureux ceux qui pleurent*, alors même qu'un ange descendrait du ciel pour vous parler, vous n'obéiriez pas à sa voix...

Si vous désirez obtenir la guérison de votre âme, allez vous jeter aux pieds de Jésus-Christ, comme Madeleine, et quelque déshonoré que vous soyez aux yeux des hommes, il vous rendra votre honneur; vous pouvez vous coucher amoureusement sur sa poitrine, comme le disciple bien-aimé; il vous révélera ses secrets les plus intimes; pour les comprendre, il n'est pas nécessaire que vous ayez une intelligence supérieure; il vous suffit d'être chrétien. Vous pouvez, comme les saintes femmes, envelopper son corps dans des linges précieux et le couvrir de parfums. Cet autel est son sépulcre; en travaillant à son ornement, vous rendez à Dieu le même honneur que lui rendaient les saintes femmes qui ensevelirent sa dépouille mortelle.

« Êtes-vous tourmenté par le doute? Souffrez-vous de l'incrédulité?

Si nous devons nous abstenir de reproduire de belles lettres écrites de Sorèze et déjà publiées, nous en citerons volontiers quelques autres inédites.

Le 15 août 1854, il écrivait à l'un de ses plus chers et plus fidèles auditeurs de Notre-Dame, qui lui annonçait son prochain mariage.

Monsieur et cher enfant,

Je vous écris de Sorèze, où votre lettre du 6 août est venue me trouver. J'ai bien regretté d'être absent, lorsque, passant à Toulouse, vous êtes entré dans notre petite maison de la rue Vélane, pour m'y chercher. Rentré le lendemain, j'espérais une seconde visite qui n'a pu avoir lieu, parce que, sans doute, vous étiez parti. Peut-être ne vous reverrai-je plus tel que je vous ai vu, libre, tenté de vous donner à Dieu et faisant effort pour l'aimer uniquement. Vous allez vous marier; c'est une grande charge dans un âge aussi jeune que le vôtre. Je n'aime pas voir les jeunes gens se marier de si bonne heure. C'est trop tôt s'imposer des devoirs virils... Chaque chose a son temps; chaque âge, ses peines, sa beauté propre... Enfin, si telle est votre résolution, que Dieu la bénisse et qu'il vous donne une compagne digne d'un chrétien et capable de faire votre bonheur. Je le désire bien vivement.

Il ne me semble pas possible de vous rencontrer, lors de mon prochain voyage à Oullins, près de Lyon; car ma route naturelle est par Castres, Saint-Pons et Béziers. Le 31 août, à cinq heures du soir, je quitterai Castres, et le lendemain matin, à cinq heures, la diligence s'arrêtera quelques instants à Béziers. Si vous êtes assez près pour vous trouver là, je serai bien aise de vous embrasser. Mais ne vous

Mettez votre main dans son côté; ne craignez rien; avancez profondément, et vous recevrez le don de la foi, dans lequel la raison a sa part, mais qui est surtout une grâce de Dieu.

« Dieu est donc toujours parmi nous; il est là dans ce tabernacle où vous pouvez lui demander la guérison des infirmités de votre corps et de votre âme. En lui élevant un temple, vous avez fait un lieu où l'on parle à Dieu, où on le voit, où on le touche, où se guérissent toutes les blessures. Vous qui avez versé votre aumône pour la construction de ce temple, vous y retournerez plus tard avec bonheur. Vous qui êtes heureux maintenant, vous y reviendrez, quand le malheur vous aura frappé, et vous trouverez une consolation dans le souvenir de ce jour, surtout dans la parole intime de ce Dieu, à qui vous avez fait un asile. Vous qui êtes malheureux, vous y reviendrez lorsque vous aurez reconquis le bonheur; vous sanctifierez votre joie, et quand le monde s'écroulant laissera voir les fondements de cet édifice, on y retrouvera l'obole cachée que chacun de vous y a jetée, l'obole du riche et celle du pauvre, l'obole du jeune homme, l'obole de la mère, l'obole du magistrat, du militaire, l'obole de tous ceux qui se sont unis au Dieu qui habite avec nous. »

dérangez pas pour me donner ce plaisir, si vous êtes tant soit peu éloigné.

Je vous recommande l'École de Sorèze où me voici confiné heureusement, enseignant et conduisant la jeunesse, comme aux années militantes de ma vie, mais sous une forme nouvelle, obscure et plus précieuse, par conséquent, devant Dieu.

Gardez-moi, je vous prie, quelque souvenir et soyez assuré du mien qui vous sera toujours affectueux.

Peu de jours avant le mariage, dont parle la lettre précédente, le Père écrivait encore :

Sorèze, le 23 octobre 1854.

Mon cher ami,

J'ai eu, comme vous, l'espérance de vous voir, en revenant de la Bourgogne; mais je ramenais avec moi cinq postulants du tiers ordre, et je n'ai cru possible ni de me séparer d'eux ni de vous présenter tout ce monde. C'est ce qui a été cause que je n'ai pas réalisé la promesse que je vous avais faite dans la sincérité de mon âme. Aujourd'hui je suis retenu à Sorèze par une rentrée qui m'impose des devoirs continus. Mais, si nombreux qu'ils soient, j'ai le cœur toujours libre et je m'unirai à vous, par lui, le 26 de ce mois. C'est à sept heures du matin que je célèbre la messe, tous les jours. Elle vous appartient; puisse-t-elle contribuer à appeler sur vous et sur votre compagne les bénédictions de Dieu. N'oubliez pas dans cette nouvelle position les grâces que Dieu vous a faites, la foi qu'il vous a donnée, les sentiments qu'il vous a inspirés. Vous êtes bien jeune pour contracter un lien qui renferme tant de graves obligations; mais, si vous êtes fidèle à votre attrait pour Dieu et que vous n'éteigniez pas sa lumière, vous recevrez sa force pour suffire aux périls et aux devoirs qui s'ouvrent devant vous.

Vous me dites que vous allez vous établir à Toulouse pour y faire votre stage. J'en suis ravi. Vous n'oublierez pas que Sorèze est à quelques lieues de votre nouveau séjour. Vous y recevrez un accueil qui, je l'espère, vous y attirera; et peut-être, un jour, cette école élèvera-t-elle vos enfants dans la foi et les vertus de leur père.

Je vous embrasse pour ce cher jour de votre mariage et vous bénis, autant qu'il est possible à mon caractère de prêtre et à mon dévouement d'ami.

Expression délicate d'une paternelle bonté!

Dans les lettres qui précèdent, il est plusieurs fois parlé du tiers ordre, du noviciat : « Les exigences de l'ancien statut et les néces-

sités du temps, tout avait convié la famille de saint Dominique à retrouver, de son côté, les voies de l'enseignement. Mais, s'il est bon de se confier en Dieu, il est bon aussi de l'attendre, et le P. Lacordaire, quoique frappé, dès longtemps, de l'opportunité de cette mesure, n'en avait point jusqu'en 1852 constaté l'indication. Il arriva alors que plusieurs jeunes gens s'adressèrent à lui, demandant une direction monastique pour l'enseignement. Le P. Lacordaire y ayant vu le signe de la Providence, n'avait plus hésité. Le nom de *tiers ordre* ne doit pas faire confondre cette fondation avec celles des temps antérieurs, destinées à faire participer les gens du monde aux vertus et aux mérites d'un institut monastique. La création dont il s'agit constitue une ordre véritable ayant sa vie propre, son noviciat et impliquant les trois vœux ; c'est un rejeton spécialement consacré à l'enseignement, échappé à la vieille souche de la famille dominicaine. La règle du grand ordre sert de base au nouveau, avec les adaptations nécessaires et les tempéraments qu'exigent les fatigues régulières du professorat, celle notamment de la parole publique quotidienne. Il est superflu d'ajouter que les liens les plus étroits unissent les deux branches et que les relations les plus intimes, établies entre elles, assurent la perpétuité de cette union[1]. »

Le P. Lacordaire devint, à Sorèze, le vicaire général du tiers ordre et se voua à ses nouvelles fonctions. Le 21 novembre 1854, il célébra l'installation des tertiaires à l'École, par un discours et par la bénédiction d'un cèdre qui fut planté dans le parc. C'est dans les rangs du tiers ordre que se forma le R. P. Captier, l'éminent prieur d'Arcueil, qui devait, quelques années plus tard, tomber, avec plusieurs de ses frères, sous des coups homicides, et léguer à sa famille monastique l'exemple, le souvenir d'une rare vertu.

Avec le concours des membres du tiers ordre, le P. Lacordaire dirigea le collège ; mais, on le sait, tout le personnel n'était pas composé de religieux. Fidèle aux traditions des Bénédictins, le vicaire général conserva, à côté des Pères chargés de l'administration intérieure et de la surveillance, un ensemble de professeurs laïques. C'était la continuation de l'antique alliance des deux éléments, associés à la même œuvre, dès la restauration de la vieille école par dom Fougeras, qui avait si heureusement résolu, au milieu du dernier siècle, le problème qu'enveniment, de nos jours, l'ignorance et la passion.

Le P. Lacordaire communiqua quelque chose de sa grandeur à

[1] *Revue de Belgique*. — Voy. *la Vie du R. P. Lacordaire*, par M. Foisset. Paris, 1870, t. II, p. 244 et suiv.

l'enseignement. Soit qu'il présidât des examens, soit qu'il formulât un éloge ou un reproche, on admirait son tact, sa dignité, le ton, à la fois doux et ferme, de sa parole. Chaque jour apportait à ceux qui l'entouraient comme une révélation. Il y avait tant de ressources dans cette intelligence privilégiée, dans cet homme de Dieu, se dépensant, sans ménager ses forces, au service de la jeunesse.

Quelques créations qu'il marqua de son cachet occupent une place importante dans son œuvre scolaire.

Il inaugura un double tableau, le *tableau d'honneur* et le *tableau des paresseux;* il récompensait et châtiait par la publicité le mérite et l'incurie [1]. — Il forma un *Athénée* de dix-huit membres, réunion littéraire qu'il présidait une fois par semaine et qui se recrutait parmi les élèves des classes supérieures, inscrits au tableau d'honneur; à l'*Athénée* se développaient, avec l'habitude de la parole, de la discussion, les qualités du style; on y était admis par le suffrage de ses pairs [2]. — Il fonda une section composée de douze ou quinze élèves choisis par lui-même, tous empruntés à l'*Athénée* et qui, outre l'accès des salons et du parc de l'École, avaient l'enviable privilège de partager les repas du Père et de passer en sa compagnie les heures de loisir. L'admission à l'*Athénée* récompensait les succès de l'intelligence; l'entrée dans cette dernière section, appelée l'*Institut*, attestait, à la fois, le mérite littéraire et la valeur morale, dont le Père ne cessait d'indiquer l'étroite union comme le but des efforts de ses élèves. Avec quelle énergie ne faisait-il pas ressortir, en toutes circonstances, la supériorité de la vertu, sans laquelle aucune distinction n'a de prix.

Tels furent ses moyens d'émulation pour exciter la jeunesse à l'étude et au bien. Pour couronner cette ingénieuse hiérarchie de récompenses, le Père désignait, à la fin de chaque année scolaire,

[1] Dès son arrivée à Sorèze, le Père supprima la punition, dite du *cachot*.

[2] « La question à l'ordre du jour était discutée dans deux rapports écrits, l'un pour l'affirmative, l'autre dans le sens contraire. Le débat s'engageait, et le Père y prenait part, quelquefois avec un entraînement oratoire qui donnait, a écrit M. Foisset, l'idée de ses plus beaux moments dans la chaire de Notre-Dame; mais il n'imposait nullement son avis. Un jour, la majorité des *Athéniens* se prononça contre l'opinion qu'il avait soutenue; il n'en parut en rien blessé; il traitait les membres de l'Athénée comme des hommes. » Ces exercices avaient remplacé les représentations théâtrales, usitées depuis un siècle à Sorèze, et que le Père supprima. Il lui arrivait de lire, dans ces réunions littéraires, une scène de Corneille ou de Racine. La lecture faite par le Père avait un tel succès, saisissait tellement ses jeunes auditeurs, qu'ils apercevaient dans les œuvres de ces grands poètes des beautés jusque-là voilées à leurs yeux. — Quel agrément il donnait aux heures de loisir que les élèves de l'Institut passaient en sa compagnie! Son entrain, sa verve, ses récits, les captivaient au plus haut degré.

parmi les élèves de l'Institut, celui qui paraissait le plus méritant et le nommait *élève d'honneur*. Ce titre donnait au jeune Sorézien, objet de ce choix, le droit, son éducation terminée, de venir assister aux fêtes de l'Ecole, d'y recevoir une cordiale hospitalité, de retrouver sa place à la table du directeur. Pouvait-il rien y avoir de plus digne d'envie pour ceux qui avaient subi l'austère et magique attrait qu'inspirait le grand homme?

L'action exercée par le P. Lacordaire sur ses élèves était incessante. Le moyen le plus efficace était « la confidence. Il avait appris de Dieu même à franchir les abîmes pour converser familièrement avec les enfants des hommes; vous entendez nos élèves dire, a écrit le R. P. Mourey [1], qu'ils étaient *ses intimes*. En effet, s'il y a des maîtres qui ne cessent pas de s'appartenir, lui restait ouvert à tout le monde; s'il y a des pères peut-être qui n'ont jamais pris dans leurs mains la tête de leur fils, approché son oreille de leurs lèvres, versé dans son cœur, avec la confiance et la tendresse, le besoin de s'ouvrir, de se donner, à son tour, lui mettait son industrie et ses délices à descendre au fond des âmes, à les toucher, à les pétrir pour les former à l'image de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — On frappait;.. c'était un élève : l'œil du Père s'illuminait, à son insu; nous savions tous qu'il fallait céder la place. L'enfant s'agenouillait; le Père lui demandait s'il était bon, quelles étaient ses pensées, levait devant ses yeux, d'une main grave et pure, les premiers voiles de la vie, élevait par l'échange de ses pensées les pensées du jeune homme et ne le laissait pas aller sans la promesse, au moins, d'un effort vers le bien jusqu'au retour. C'était dans notre École une lampe ardente où les jeunes cœurs venaient s'éclairer, s'allumer, à toute heure. Rien ne primait, à ses yeux, ce droit des élèves sur sa personne; j'ai vu mille fois la gloire et l'amitié faire, pour ainsi dire, antichambre, tandis qu'il posait, à chaque mot, la plume qui écrivait *Ozanam* pour être tout entier à un enfant. Que dis-je? Il mettait le bonheur dans ce commerce des âmes ».

V

C'est aussi avec une singulière autorité que le Père prenait la parole dans les réunions, soit religieuses, soit scolaires.

C'eût été une belle étude que celle qui eût résumé son enseignement de sept années, à la chapelle, où il s'adressait à ses élèves, jamais de la chaire, mais de sa stalle ou du premier degré de l'autel.

[1] *Discours de* 1862, déjà cité, p. 8 et 9.

Nous l'y avons entendu fréquemment, faisant revivre pour la jeunesse l'éclat d'une voix rendue peut-être plus puissante par les inspirations de la retraite qu'il s'était imposée.

Nous ne cesserons de regretter que la sténographie n'ait pas conservé à l'Église et aux lettres françaises ses discours de Sorèze, qui formeraient plusieurs volumes. Il n'a été, nous osons l'affirmer, nulle part supérieur. A tous ses dons s'ajoutait une onction particulière, un indicible charme. « Il y a des paroles mortes, a dit Lacordaire, et des paroles vivantes, des paroles qui tombent à terre comme une flèche sans vigueur et d'autres qui tombent dans l'esprit comme une flamme qui dévore... L'éloquence est l'âme même; l'éloquence est l'âme rompant toutes les digues de la chair, quittant le sein qui la porte et se jetant, à corps perdu, dans l'âme d'autrui... » Quelle parole humaine a été plus dévorante que la sienne? Quelle âme a pénétré plus profondément dans celle de ses admirateurs?

Ce qui dominait sa vie entière, sa parole, ses plus hautes aspirations, c'était l'amour de Dieu. Oui, ce qui frappait en lui, plus que l'élan de la pensée, plus que le génie, c'était la foi. Il a cru comme saint Paul et aimé Dieu comme sainte Thérèse. C'est chez le P. Lacordaire le trait qui surpasse tout autre.

« Un seul homme, a-t-il écrit, a rendu tous les siècles tributaires envers lui d'un amour qui ne s'éteint pas : roi des intelligences, Jésus-Christ est encore le roi des cœurs... Il a créé sur la terre la beauté de la pauvreté et du malheur... Il a vaincu le monde, et jamais l'orgueil ne le lui pardonnera... »

Dans sa conférence de Notre-Dame sur la vie intime de Jésus-Christ, la trente-neuvième, on lit cette invocation [1] : « Seigneur Jésus, depuis dix ans que je parle de votre Eglise à cet auditoire, c'est, au fond, toujours de vous que j'ai parlé. Mais enfin aujourd'hui, plus directement, j'arrive à vous-même, à cette divine figure qui est chaque jour l'objet de ma contemplation, à vos pieds sacrés que j'ai baisés tant de fois, à vos mains aimables qui m'ont si souvent béni, à votre chef couronné de gloire et d'épines, à cette vie dont j'ai respiré le parfum, dès ma naissance, que mon adolescence a méconnue, que ma jeunesse a reconquise, que mon âge mûr adore et annonce à toute créature. O père! ô maître! ô ami! ô Jésus! secondez-moi plus que jamais, puisque étant plus proche de vous, il convient qu'on s'en aperçoive et que je tire de ma bouche des paroles qui se sentent de cet admirable voisinage. »

[1] Dès le lendemain de la mort du Père, dans les pages que nous écrivîmes, en décembre 1861, nous citions cette invocation et un passage de ses *Lettres sur la vie chrétienne,* comme les paroles qui ont le plus fortement peut-être exprimé sa foi.

Un jour, le Père nous disait, à la fin de l'une de ces conversations, durant lesquelles il paraissait transfiguré : « J'aime Dieu ; aussi l'idée de l'enfer ne me vient-elle jamais à l'esprit ; car l'enfer est la négation de l'amour ; je l'aime, je l'aime passionnément, non il ne me séparera pas de lui. » C'est la foi, une foi inaltérable qui lui donnait cette espérance. Dans un autre entretien, il ajoutait, au sujet du purgatoire : « Les tourments de ce lieu d'expiation ne m'effrayent point, parce que je pourrai y aimer mon Dieu, et que là où est l'amour, la douleur est vaincue. »

Le vendredi saint de l'année 1855, à sept heures du soir, nous l'entendîmes, dans la chapelle de l'École, prêcher, sur la Passion, un sermon marqué au coin de l'originalité de sa pensée. Après avoir creusé l'abîme qui sépare la mort volontaire, mais sans déshonneur, de Caton, de la mort volontaire et ignominieuse de Jésus-Christ, il établit un rapprochement entre les groupes qui assistèrent à l'agonie du Rédempteur et les groupes composant la société moderne. Qu'il fut sublime ce malade de l'amour divin racontant les douleurs de son Dieu mourant par un excès d'amour ! Vers la fin du discours, le Père, demeuré calme au milieu des ardeurs de la pensée, ne put se contenir ; dans un élan d'identification avec le Crucifié, il poussa un cri déchirant que durent entendre même les pierres du temple. C'était le cri de la victime expirante, répété par l'une des plus éloquentes voix de l'humanité.

Nous n'avons jamais conversé avec le Père ou assisté à l'un de ses discours, sans recueillir aussitôt ses paroles, sans les consigner avec soin. Le sermon dont nous venons de parler, tout imprégné du sentiment qui caractérise plus qu'aucun autre la personnalité du Père, produisit sur nous une telle impression que notre mémoire essaya de le reconstituer, le soir même. Nous ne nous refusons pas à divulguer ce travail jusqu'à ce jour inédit. Tout ce qu'il renferme de beau appartient bien au Père ; tout ce que la forme peut présenter de défectueux doit nous être attribué [1]. Nous n'aurions pas envers une gloire qui nous tient tant à cœur la témérité de laisser supposer que l'illustre dominicain est l'auteur de ce texte, écrit de mémoire, sans le secours d'aucune note. Sous cette très expresse réserve, nous reproduisons le seul sermon du P. Lacordaire sur la *Passion*, connu de nous. Le voici :

Nous sommes réunis, messieurs, pour faire mémoire de l'événement le plus étrange, le plus incompréhensible qu'il nous soit donné de con-

[1] La même observation s'applique, sans exception, à toutes les paroles, à tous les entretiens que nous citons, d'après nos souvenirs.

templer; cet événement, centre de tous les temps, est le terme de l'antiquité, l'aurore du monde nouveau. L'homme, déchu par le péché, subissait un châtiment terrible en réparation de la faute de ses premiers ancêtres : il devait être relevé des conséquences de cette condamnation.

Dieu, unissant en un même faisceau les rigueurs de la justice éternelle et les bienfaits d'une miséricorde infinie, conserva le châtiment, mais l'annula, pour ainsi dire, par le plus auguste des sacrifices.

L'homme a péché; quelle sera l'expiation? Sera-ce sa pénitence? Sera-ce sa mort?

Le sang de l'homme était impuissant à laver une telle tache; l'antiquité, inquiète pendant quatre mille ans, certaine de la venue d'un Sauveur, n'avait jamais compris quel il devait être.

L'homme avait été chassé du paradis terrestre et condamné à manger le pain, à la sueur de son front; mais il était sorti de la bouche de Dieu même une de ces paroles qui sont la consolation des peuples et qui suscitent dans leur cœur une immuable espérance. Le serpent avait trompé la femme, qui, à son tour, avait séduit l'homme; ministre de ce crime, la femme fut destinée par Dieu à le réparer; le démon séducteur sera, un jour, écrasé par une femme, et cette femme sera la mère du Sauveur.

Ce n'était là qu'une promesse, sans commentaire; prêtant l'oreille aux prédictions des prophètes, ces échos humains de la voix divine, nous ne croyons relever que contradictions et incohérences.

David de s'écrier : « Le Sauveur sera roi; il dominera sur toute la terre; il domptera les volontés; il écrasera la tête des superbes; il élèvera les petits et les humbles... »

Isaïe a vu ce Sauveur; quel est-il? Un lépreux; les hommes le repoussent; il ne trouve pas une couche pour reposer ses membres nus et amaigris. Quelles divergences! Et au-dessus des prophéties, l'idée que les anciens se faisaient de Dieu, maître immortel de la foudre, juge invisible qui ne leur inspira que de la terreur, jamais de l'amour.

Telle fut, pendant quarante siècles, l'attente du Messie chez les nations : le maître du monde est un Dieu terrible, plutôt vengeur du crime que rémunérateur de la vertu; le Sauveur attendu est à la fois lépreux et roi, esclave et dominateur; comme le grand événement dont nous faisons aujourd'hui la pieuse commémoration est extraordinaire, messieurs, puisqu'il confirme pleinement les prophéties jusque dans leurs contradictions apparentes, et que, seul, il divulgue les secrets des antiques prédictions.

Le sacrifice réparateur du péché s'accomplit, en ce moment. Quelle est la victime? La victime, c'est Dieu, qui s'appelle lui-même le Fils de Dieu, en même temps que le Fils de l'homme. Qu'un tel mystère est

impénétrable ! Comment, vous, messieurs, nourrissant peut-être, en ce moment, dans vos cœurs, de frivoles pensées d'orgueil, de sensualité, d'irréligion, comment pouvez-vous obliger le Fils de Dieu à descendre sur la terre pour laver vos péchés de son propre sang!... Cependant mon esprit s'éclaire; je crois comprendre : c'est que le péché est, à la fois, un homicide et un déicide, et que l'attentat à la majesté divine ne peut avoir pour réparateur que Dieu lui-même.

Le péché est un *homicide*, parce qu'il consume, à la fois, la vie de l'âme et la vie du corps, parce qu'il corrompt l'existence morale comme un poison en contact avec nos organes. Tout rapide que soit parfois le péché, ombre fugitive et déjà oubliée, il fait à l'âme une blessure qui ne passe pas avec lui. Vous seriez bien surpris, en remontant le cours de vos générations d'aïeux, de constater en eux les mêmes vices physiques et moraux qui vous affligent ; vous comprendriez alors combien le péché est chose grave, et qu'une faiblesse de votre corps ou de votre âme est, non seulement un attentat à votre personne, mais une faute qui rejaillira sur votre postérité, et, dans plus d'un siècle, souillera le sang et la pensée de vos arrière-neveux.

Le péché est un *déicide*, car Dieu est la perfection infinie, et toute atteinte à cette perfection, si elle ne détruit pas Dieu, comme l'homme, Dieu étant indestructible, blesse l'ordre divin de la justice et de la vérité éternelles.

On a vu des hommes passer sur cette terre comme des tempêtes : nos pères ont courbé le front sous le joug oppresseur des Néron, des Caligula, des Tamerlan; ces princes infâmes, incapables d'aucune action de bien, donnèrent un libre cours à leurs passions, afin que, si la postérité ne devait pas se rappeler leurs noms pour les bénir, elle en conservât cependant un profond souvenir et qu'elle répétât longtemps : « Ces hommes furent grands (le mal a aussi son horrible grandeur) ; ils ont été les oppresseurs de nos ancêtres et l'effroi du monde. » Ces princes ont commis plus que des péchés, parce que nul frein n'était là pour les contenir : bien d'autres nourrissent peut-être dans leur cœur d'aussi noirs desseins et ne devront qu'à l'impuissance de leurs moyens d'action de n'être pas souillés du mépris de leurs enfants.

Puisque le péché entraîne si loin, ne vous apparaît-il pas à la fois comme un homicide et un déicide ? Vous riez peut-être au-dedans de vous; vous ne me croyez pas, lorsque je dis que le péché est un homicide; vous me croyez bien moins encore lorsque je vous annonce qu'il est un déicide. Mais Dieu est venu le déclarer au monde; il est venu, il est mort, il est mort aujourd'hui..., il y a quelques heures..., et quand l'univers entier ne le croirait pas, je le croirais ; que me fait le ricanement de la terre, quand j'affirme, de concert avec le ciel, quand je suis l'écho d'un Dieu crucifié qui a parlé ?

Un tel sacrifice offre, d'un côté, un terme d'expiation, de l'autre, un terme d'amour.

Un terme d'expiation, et à ce point de vue, il n'est rien de plus terrifiant que ce grand fait, un Dieu qui meurt sur la croix pour laver les péchés passés, présents et à venir, le péché que l'on pourrait éviter par un acte un peu ferme de volonté ! Puisque nos fautes ont appelé, à vrai dire, Dieu sur la terre et l'ont impitoyablement crucifié, empressons-nous de profiter d'un aussi mémorable événement et de nous régénérer dans ce baptême insigne du sang d'un Dieu. Sur nous repose le poids de son agonie et de sa mort ; côté effrayant de cette adorable passion, considération qui suffirait à faire blanchir les cheveux de l'homme, s'il était véritablement capable de s'en pénétrer et d'en apprécier toute la portée.

La mort de Jésus-Christ n'a pas seulement un terme d'expiation ; elle a aussi un terme d'amour ; comme une statue mutilée sort de la terre où les siècles l'avaient enfouie, ainsi l'âme, dégradée par le péché, est apparue aux regards de son père : c'était un marbre déshonoré, mais qui respirait encore la vie et auquel l'artiste suprême, le Père souverainement bon, a voulu rendre sa première beauté. Il a accompli ce miracle, en s'incarnant dans le sein d'une vierge.

Sa justice était satisfaite ; mais sa miséricorde ne l'était point : après avoir été juste, il a épanché sur nous son amour infini.

Si la première considération nous consternait, si elle épouvantait nos âmes, combien la seconde est remplie de douceur ! Combien elle répand dans nos cœurs un baume suave !

Le christianisme est une religion divine ; seul, il sait concilier les exigences de la justice et les inspirations de l'amour ; que ses principes sont consolants, puisqu'il est parvenu à nous faire chérir une vérité que l'antiquité et ses plus grands génies avaient à peine entrevue.

Quel triomphe révèle cet auguste sacrifice ! La mort, continuel objet de l'effroi de l'humanité, avait été déjà vaincue, il est vrai ; des hommes illustres de la Grèce et de Rome l'avaient terrassée ; mais quelle était la mort qu'ils avaient vaincue ? Le glaive, non le gibet, en était l'instrument ; la mort dont ils avaient triomphé, c'était, si l'on peut s'exprimer ainsi, la mort glorieuse ; l'ignominie dans la mort, partage de l'esclave, ne souillait pas l'homme libre. Dans Athènes, dans Rome, on savait mourir sans défaillance ; témoins, Socrate, précurseur du monde nouveau, Caton d'Utique, dont l'antiquité vénérait la mémoire ; mais la mort ainsi acceptée n'était pas accompagnée des stigmates du déshonneur. Il est des châtiments qui, infligés à un enfant, le font pleurer, sans mettre le désespoir dans son cœur et qui, appliqués à l'homme mûr, impriment à sa pudeur et à tout son être une honte qui lui semble ineffaçable : le fouet donné à un enfant est une arme de l'amour

paternel, et l'exercice de cet amour n'a jamais déshonoré l'enfant, parce qu'il sent, sous les coups, la bonté de la main qui le frappe ; le fouet appliqué à l'homme est un cruel tourment, parce que, de châtiment bénin, il devient honteuse punition et qu'il a pour source le dédain. Le consul romain ne s'avançait pas sur le Forum, sans être escorté de licteurs qui portaient, en même temps, la hache, instrument de mort, et la verge, instrument de déshonneur, la hache pour l'enfant criminel de Rome, la verge pour l'esclave. Jamais l'antiquité ne viola de telles règles, et lorsque le prince de l'éloquence, debout dans le sénat, écrasait du poids de sa parole le cupide Verrès, que trouva-t-il de plus terrible à lui reprocher, quoi, si ce n'est la flagellation d'un citoyen romain, battu de verges, malgré ce cri lamentable sorti de sa poitrine oppressée : *Quid, quid? civis sum Romanus ego!...*

C'est donc la mort glorieuse que les anciens avaient vaincue. Lorsque Jésus-Christ parut, on n'avait jamais ouï dire qu'un homme eût supporté avec héroïsme un supplice ignominieux. Je cherche dans les annales de l'histoire et je ne peux y découvrir l'exemple d'un tel supplice supporté noblement. La mort ignominieuse ne pouvait avoir pour dominateur que Dieu. Jésus-Christ a su en triompher et nous a légué, avec son dernier soupir, le germe d'une éternelle vie. Ce triomphe divin fut tellement complet, que l'instrument du supplice, jusque-là abhorré, devint l'étendard de l'humanité et le protecteur des empires. Mais est-ce assez ? Non, nous devons examiner les détails de la Passion, sans en omettre aucun, quelque petits qu'ils soient, si tant est que l'on puisse appeler petit ce que Dieu a souffert...

Le P. Lacordaire déroula le récit de l'Évangile.

Insultes, crachats, mépris, manteau d'écarlate, couronne d'épines, flagellation, rien ne fut épargné dans les apprêts de la mort de Jésus-Christ !

Nous le voyons monter au Calvaire, rendre l'âme sur la croix. Quels sont les spectateurs de ce grand drame ? Le Fils de l'homme vient de mourir ; en martyrisant tous ses membres, on a voulu lui infliger comme une multiple mort ; il vient de mourir, et devant lui se trouvent trois groupes.

A droite, la Vierge mère, saint Jean et quelques femmes pieuses : *Stabant juxta crucem, dùm pendebat Christus. Stabant*, ils étaient debout ; ils ne baissaient pas le front, abattus par la douleur ; *stabant*, ils étaient debout ; — ils contemplaient le spectacle, dont l'accomplissement était la satisfaction des promesses d'un Dieu et des plus anciennes prophéties, le fondement d'un ordre nouveau, d'une nouvelle vie ; *stabant*, ils étaient

debout ; — les générations chrétiennes que ce groupe figurait devaient être dignement représentées, à cette heure solennelle : ce Juif mourant était le restaurateur de la société, le prince des siècles à venir ; témoin d'un pareil spectacle, ce groupe pieux avait l'intelligence des événements futurs et, représentant de la postérité, il témoignait par son maintien de la confiance du monde, de sa reconnaissance et de son amour ; *stabant*, ils étaient debout.

Venait ensuite le groupe des pharisiens : c'étaient les sceptiques, les impies, ceux qui insultaient le Crucifié, en disant : Toi qui te dis le fils de Dieu et qui te vantes de reconstituer le temple en trois jours, échappe à la mort et arrache-toi à ce supplice.

Derrière eux, se trouvaient les passants, les gens indifférents, ceux que l'œuvre du salut ne peut arrêter, que la douleur du Fils de l'homme ne peut attendrir ; ils passaient :.. l'événement était trop petit pour les arrêter un instant, pour interrompre le cours de leur vie...

Enfin, de l'autre côté de la croix, on remarquait un homme à cheval cet homme aussi était debout, mais du côté opposé aux fidèles ; *stabat ex adverso*. C'était le centurion romain chargé de veiller à l'exécution du crime, mais qui devait être l'image de ceux qui, après avoir été les ennemis du Christ, en deviennent les disciples ; il était le représentant de Tibère et des idées romaines.

J'aperçois ce guerrier à cheval ; il contemple le Dieu martyr ; il vient de Rome, du siège de l'empire et de la domination universelle ; il a vu le Forum, les légions romaines, l'empereur, la tribune ; il connaît la grandeur de l'empire, et ce Juif qui meurt sous ses yeux lui semble plus grand que le Forum et que les légions romaines, plus illustre que l'empereur, plus imposant que la tribune, plus puissant que l'empire tout entier ; lorsqu'il entend le Crucifié pousser le cri suprême, il porte la main à sa poitrine, d'où n'est jamais sortie que la parole du commandement, et dans un élan sublime, il s'écrie : « Cet homme était véritablement le Fils de Dieu... *Vere Filius Dei erat iste.* »

Fixez votre regard, messieurs, sur cette figure : moins noble que celle des fidèles, combien elle l'emporte sur celle des pharisiens et des passants ! L'Église, frappée elle-même de cette expression de visage, de cette conversion subite, nous a conservé le nom du centurion Longin et l'a placé à côté de nos autels. Considérons attentivement ce représentant d'une intéressante classe de la société moderne.

Vous tous qui m'écoutez, à quelque période de la vie que vous soyez parvenus, frères, amis, étrangers (si l'on peut appeler de ce nom les membres d'une même famille), chrétiens, en un mot, je vous convie au pied de la croix. — Êtes-vous du groupe des fidèles, j'en suis moi-même ; nous y resterons ensemble : je prends votre main, recevez la mienne. Demeurons unis dans une si douce extase ; soyons les inébranlables

soldats du Christ, et que la commémoration d'un événement aussi extraordinaire retrempe notre courage et fortifie nos espérances.

Si vous vous rangez du côté du centurion, je vous félicite encore ; marchez sur ses pas ; imitez-le ; qu'une conversion sincère éclaire vos actions et déchire le voile qui vous cache le visage divin du Crucifié.

Si vous appartenez au groupe des pharisiens, je vous plains amèrement ; si vous êtes avec les passants, je pleure sur votre sort ; je vous conjure de l'améliorer ; répandez sur vous quelques gouttes du sang divin ; adressez de ferventes prières au réparateur des fautes de ce monde. Soutenus par sa toute-puissance, régénérés par la vertu de sa Passion, nous ne distinguerons plus le groupe des fidèles de celui des pharisiens, le centurion romain du groupe des passants ; nous ne formerons qu'un seul groupe ; nous serons tous les membres d'une seule famille, la famille des enfants de Dieu, des soldats du Christ, des défenseurs de la foi ; nous nous préparerons dignement à monter ensemble au Capitole de l'éternelle vérité.

Jules Lacointa.

La suite prochainement.

INFLUENCE SUR LA LITTÉRATURE

DES IDÉES ET DU LANGAGE

DE LA MÉDECINE

I

Le dernier ouvrage de M. Caro [1] contient un chapitre intéressant sur la *sensibilité* au dix-huitième siècle, à propos de J. J. Rousseau. Trouvant, après et avec Saint-Marc Girardin, cette disposition, qualité ou défaut, très développée chez J. J. Rousseau, il la définit ainsi : « La sensibilité n'est pas, comme on le croit communément, la tendresse de l'âme; elle tient beaucoup des sens. La jeunesse et l'ardeur des sens y sont pour beaucoup; aussi les gens sensibles à trente ans sont, en général, durs et égoïstes à soixante. De plus, la sensibilité est ouvrière de mensonges; elle trompe l'homme sur lui-même; elle lui fait croire qu'il a la force des bons sentiments dont il a l'émotion [2]. »

Cette définition est un peu vague, comme tout ce qui touche à la question des rapports du physique et du moral de l'homme. En réalité, Rousseau n'avait pas seulement de la sensibilité; il possédait aussi la tendresse de l'âme, ce qui est, au sens propre, le sentiment. Dans son portrait, Saint-Marc Girardin a un peu chargé et noirci les couleurs. Cette nature de Rousseau était si complexe, si mêlée de bien et de mal, d'influences combinées et contraires, de manque d'éducation et de principes, avec une organisation maladive, dans un milieu et une société méprisante où le succès était la récompense de l'audace jointe au talent, qu'il a été et qu'il sera facile toujours de voir en lui deux hommes différents : l'un bon, l'autre mauvais et misérable; le premier suivant ses instincts natu-

[1] *La Fin du dix-huitième siècle,* études et portraits. Paris, chez Hachette, 1880.

[2] T. I, p. 63.

rellement droits et bienveillants, l'autre excessif en tout, presque dans le bien, surtout dans ses inimitiés que développait et nourrissait un amour-propre jaloux, joint à la timidité et à l'ignorance des choses du monde.

Mais on ne veut pas ici parler de Rousseau. Son caractère, son talent, son influence puissante et durable sont une énigme sur laquelle on peut disserter longtemps encore. Ce que nous voulons retenir des pages de M. Caro, c'est l'intervention en bien ou en mal, en mal plutôt, de la *sensibilité* qui, tout à coup, apparaît à cette date et avec l'écrivain de Genève, dans la littérature française.

Au dix-septième siècle on parle surtout du sentiment ; on connaît moins la sensibilité, qui, suivant la juste remarque de M. Caro, diffère de la tendresse de l'âme, en ce qu'elle « tient beaucoup des sens ». Pourquoi en est-il ainsi? Cela tient à ce que, dans le grand siècle, le spiritualisme et l'âme dominaient tout, le style comme la pensée. On soupçonnait peu ou à peine le rôle du corps, nonobstant quelques chapitres de Malebranche, éteints presque aussitôt que mêlés à sa *Recherche de la vérité*. Plus tard, quand le spiritualisme pur eut perdu de sa domination, sous les ébranlements de Locke, de Hobbes, surtout après l'éclosion du *Système des sensations* de Condillac [1], on commença de compter avec l'action du corps sur l'esprit. Chacun de nos cinq sens étant une fenêtre ouverte, par où notre esprit prend connaissance du monde extérieur, ce qui constitue la sensation, la philosophie proclama cet axiome : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu*, axiome que l'on a redressé plus tard, en y ajoutant : *Nihil, nisi intellectus ipse*. Mais on ignorait, par une physiologie claire et précise, le vrai domaine de la sensibilité générale, qui est plus étendue que la sensation, et apporte au *sensorium* des impressions puisées partout, au moyen des nerfs disséminés dans les organes profonds, dans les viscères de la vie végétative : sensibilité confuse et latente dans les cas de fonctionnement régulier, mais qui éclate et envahit la machine entière, soit dans la maladie, soit par l'usage exagéré des organes. C'est cette réunion des nerfs spéciaux des sens, avec ceux de la sensibilité générale, en grande partie soustraits à l'empire de la volonté qui embrasse le royaume entier dont les agents sont les *nerfs*.

Cela, aujourd'hui, est su, connu de tout le monde. On ne le savait pas bien avant le milieu du dix-huitième siècle. Si l'on connaissait à peu près les nerfs, on ignorait la richesse de leur distribution, de leur dissémination par tout le corps. On assistait à leurs manifestations en ignorant la cause des effets produits.

[1] *Traité des systèmes*, 1749 ; *Traité des sensations*, 1754.

Le premier de tous, le célèbre médecin Haller a démontré l'existence et l'étendue de la sensibilité par des expériences innombrables sur les animaux, entre les années 1747 et 1759. S'il paraît surprenant que l'on n'ait pas su, avant cette date, que les nerfs ont la faculté de sentir ou de faire sentir, fait qui est pour nous, à présent, si simple et si naturel, c'est que l'on oublie les difficultés qu'ont eu à surmonter toutes les sciences, particulièrement la physiologie. Seulement depuis Haller, l'on a la notion nette des propriétés des tissus; et la sensibilité est la propriété du tissu nerveux. Ce même savant a aussi démontré l'existence d'une autre propriété voisine, l'*irritabilité*, qui appartient aux muscles, c'est-à-dire au tissu musculaire, et leur est tellement inhérente qu'elle persiste quelques instants après la mort de l'ensemble. Le cœur d'une grenouille, détaché et retiré de la poitrine, bat encore longtemps après; les chairs d'une jambe que le chirurgien vient d'ôter à un malade, se contractent dès qu'on les touche; et l'on fait revenir des mouvements, des grimaces et de la physionomie sur le visage d'un décapité, quand on injecte du sang dans les artères de sa tête ou qu'on y fait passer un courant électrique.

La physiologie était si peu avancée avant Haller, qu'il fut obligé de déterminer, d'une manière exacte, quelles sont les parties de notre corps qui sont sensibles, lesquelles ne le sont pas. Il passe en revue tous les organes, les chairs, les tendons, les os, le cerveau, le cœur, etc., et démontre expérimentalement que toute partie pourvue de nerfs est sensible, que les nerfs seuls sont les agents et le moyen de la sensibilité. Ses expériences innombrables eurent un retentissement énorme. Exécutées à Berne, son pays natal, où il s'était retiré après dix-sept ans de professorat à Gœttingue, elles furent connues, discutées, vérifiées en Hollande, en Allemagne, en France [1]. Leurs résultats, à peu d'exceptions près, ont mérité d'être conservés et font loi. Parmi les exceptions on doit placer l'organe utérin qui, d'après Haller, serait très sensible, et qui réellement, avec une grande sensibilité sympathique de réaction, et, comme on le dit à présent, *réflexe*, possède peu de sensibilité physique.

Sur son chemin, le grand physiologiste rencontra de la Mettrie, qu'il accuse de se dire l'inventeur de l'irritabilité et d'en avoir fait la base de son traité de *l'Homme machine*. « Je sais, dit Haller, par des voies sûres, qu'il tenait tout ce qu'il pouvait savoir sur le sujet d'un jeune Suisse qui, sans être médecin et sans m'avoir jamais connu, avait lu mes ouvrages et vu les expériences d'Albinus. C'est là-dessus que M. de la Mettrie a fondé son système impie, que mes

[1] Une édition française, traduite du latin, par Tissot, fut publiée à Lausanne et à Paris, 1756, en 4 parties in-12.

expériences même servent à réfuter. En effet, puisque l'irritabilité persiste après la mort, qu'elle a lieu dans les parties séparées du corps, soustraites à l'empire de l'âme, il paraît qu'elle n'a rien de commun avec cette âme, et qu'elle en est absolument différente ; qu'en un mot, l'irritabilité ne dépend point de l'âme, et que par conséquent l'âme n'est point l'irritabilité [1]. »

La découverte de la sensibilité physiologique et sa localisation dans les nerfs eurent une influence considérable. Elles mirent la chose et le mot à la mode en médecine dans le monde et en littérature, laquelle quand elle ne précède pas les mœurs, s'empresse de les suivre. Le médecin Tronchin, (de Genève), célébré par Voltaire, recherché des grandes dames de la cour de France[2] ; le docteur Tissot (de Lausanne), qui a écrit avec esprit sur les maladies des hommes de lettres[3]; le docteur Pomme, dans son ouvrage sur les maladies nerveuses et les *vapeurs*[4], vulgarisèrent les faits et la notion de la sensibilité.

En tenant compte des dates, il est facile de faire remarquer que c'est précisément en ces années, de 1749 à 1770, que Rousseau composa et publia ses écrits. Et il est bon de rappeler aussi que la Suisse a été le berceau des idées nouvelles, sur la sensibilité et les choses sensibles. Le mouvement une fois donné persista et se prolongea jusqu'à la fin du siècle. Toutefois, ce n'est pas le mot même de sensibilité qui est resté le plus en usage; il a été ordinairement remplacé par l'adjectif *sensible*. Ce dernier mot fut d'un emploi général et se montra partout avec une fréquence telle, que quand on lit les

[1] Ce de la Mettrie, qui fut médecin, né à Saint-Malo, en 1709, eut une vie aventureuse. Obligé de quitter Paris pour des querelles, et après arrêt du Parlement condamnant l'un de ses livres à être brûlé (1745), il se réfugia à Leyde, où il publia *l'Homme machine*, puis une *Histoire naturelle de l'âme*. Poursuivi, comme en France, pour son athéisme, il ne savait où fuir quand Frédéric II le recueillit à Berlin, lui accorda une pension, le fit son lecteur, presque son commensal avec un autre Français, de Maupertuis. C'est à Berlin qu'il fit paraître sa *Vénus métaphysique* ou *Essai sur l'origine de l'âme humaine*, en 1751. Il mourut, cette année même, d'indigestion, après un repas chez lord Tyrconnel, envoyé du royaume d'Angleterre à Berlin. Le grand Frédéric, qui l'avait fait membre de son *académie des sciences*, rédigea sur lui un éloge qui fut lu devant l'Académie.

[2] On sait que c'est à l'occasion d'un voyage que Mme d'Épinay devait faire à Genève, pour consulter Tronchin, qu'éclata la querelle entre Diderot et Rousseau. Ce dernier, qui était l'hôte de Mme d'Épinay, à l'*Hermitage*, avait promis de l'accompagner dans son voyage, mais retira sa parole. (Voy. *Confessions*, et autres documents.)

[3] *De Valetudine litterarum*. Lausanne, 1765. Et un essai sur *les Maladies des gens du monde*. (*Ibid.*)

[4] Lyon, 1760 ; et Paris, 1763.

romanciers et les moralistes du temps, il fait naître un malaise mêlé de lassitude. On l'associa très souvent à ceux de vertu, honnêteté; et l'on déclara que ce qu'il représente est un don naturel, attendu que la nature est la source de tous les biens. L'homme, lorsqu'il est sorti de ses mains, était bon, pur; s'il est devenu méchant et corrompu, la faute en est à la civilisation. Les anthropologistes, aujourd'hui, disent justement le contraire.

On attend sans doute que nous citions des exemples de l'emploi des mots que nous signalons ici. En voici quelques-uns, que nous croyons inutile de rendre nombreux. Chaque lecteur pourra en ajouter, avec ses souvenirs.

Dans une description de la pastorale d'*Estelle*, Florian dit : « ... où, enfin, un peuple spirituel et *sensible*, laborieux et enjoué, échappe au besoin du travail et au vice par la gaieté ». Écoutez le grave et savant d'Alembert. M. de Mora, qui avait été l'amant de Mlle de l'Espinasse, est mort. Mme Necker crut devoir, à cette occasion, écrire une lettre de condoléance à d'Alembert, qui, on le sait, avait recueilli Mlle de l'Espinasse, à sa sortie de chez Mme du Deffand, et qu'il aima jusqu'à la fin. Notre géomètre lui répond : « ... Je regrette, pour moi, l'homme (M. de Mora) qui avait l'âme la plus *sensible*, la plus vertueuse, la plus élevée. » Et deux ans plus tard, Mlle de l'Espinasse étant morte, Mme Necker lui écrit de nouveau pour le plaindre. Il répond « ... quand j'aurai rempli ce devoir douloureux, mais sacré pour moi (d'exécuter les dernières volontés de son amie), je ne sentirai plus que l'abandon et le vide, et je ne pourrai supporter l'existence que par l'intérêt que voudront bien y prendre quelques âmes honnêtes et *sensibles;* la vôtre, madame, est de ce nombre, ainsi que celle de M. Necker [1] ». La marquise du Deffand, qui a été dans le genre épistolaire une Mme de Sévigné du dix-huitième siècle, écrit à Crawford : « ... Vous avez de l'esprit comme un ange, le cœur excellent, l'âme *sensible*... [2] » Ailleurs, parlant de son ami Horace Walpole, elle dit : « Je conserve ses lettres, je vous en ferai lire quelques-unes, et vous jugerez si l'on peut avoir plus d'esprit, une âme plus élevée et un cœur plus *sensible* [3]. » Et la duchesse de Choiseul, s'adressant, de Chanteloup où elle est exilée, à son amie, imite son langage : « ... qu'elle est tendre cette lettre (que j'ai reçue de vous hier), que votre cœur est *sensible* et que votre sensibilité me touche [4]... »

[1] *Le Salon de Mme Necker*, par M. Othenin d'Haussonville.

[2] Correspondance complète de Mme du Deffand, publiée par le marquis de Saint-Aulaire. Paris. 1866. Lettre du 13 février 1767.

[3] Lettre du 20 janvier 1771.

[4] Lettre du 21 janvier 1771.

Voici un dernier exemple de cette manière de parler. Lorsque Necker faisait la cour à Suzanne Curchod, qui allait devenir la mère de Mme de Staël, il écrit : «... Celui qui acquiert une femme vertueuse, aimable et *sensible*, ne fait-il pas une bonne affaire, qu'il soit assis ou non sur des sacs d'écus? » Cela est charmant. Lui était riche, Suzanne était pauvre. Il dissimule, avec bonhomie et gaieté, la générosité de son cœur sous l'égoïste langage du financier. On pourrait dire que tous deux firent une bonne affaire, puisqu'ils vécurent jusqu'à la fin dans une intime et profonde affection, unis par de généreuses et hautes pensées.

La mode et même l'usage du mot ont cessé avec le siècle. La sensibilité a été remplacée par les *nerfs*, par l'*état nerveux*, qui sont la source de la sensibilité, par le mot *nervosisme*, mot peu employé, il est vrai, mais qui en comprend d'autres plus en usage : hystérie, hystériforme, hystérique, hystéricisme. Ces derniers se glissent dans les romans pour peindre une société où la femme nerveuse est devenue, non le type de la femme vraie, car, grâces à Dieu, il y a encore d'honnêtes et paisibles mères de famille, mais de la femme à sensation, à passion. La sensation est fille de la sensibilité et, comme le dit M. Caro, « elle tient beaucoup des sens ». De sorte qu'en définitive ce mot, si simple au premier abord, *sentir*, qui désigne un acte où intervient l'union de notre esprit avec les organes des sens, a donné lieu à *sentiment* qui est réservé pour l'âme, et à tout le reste de ces appellations dérivées, où se mêlent les excès, les troubles, les divagations, même les perversions des organes.

Le siècle qui nous a précédés a abusé de la sensibilité, du mot sensible, en les employant au moral. De notre temps, ces mêmes mots sont d'un usage plus réservé; mais tout ce qui est compris dans le cercle de la *sensibilité maladive*, dans les affections nerveuses, a fait irruption dans la littérature et en remplit les pages. Ces maladies, assez peu connues autrefois, étaient décrites sous le nom de *vapeurs;* et les marquises ou les duchesses que traitait Trouchin ne savaient pas d'autre nom à leurs misères. Aujourd'hui, le public, les écrivains surtout, n'ignorent ni les causes organiques, ni la source, ni les effets multiples, variés, protéiformes des affections nerveuses. Pour les hommes, c'est le cerveau avec les nuances infinies de la maladie mentale; pour les femmes, c'est un autre organe qui, de sa situation profonde, réagit et rayonne sur l'ensemble [1], accomplissant tantôt ce qui est utile et assure le bonheur avec la perpétuité de la famille, tantôt produisant des troubles

[1] Par un aphorisme, on peut dire : *Mulier est quod est propter* ὑστέρα.

presque sans nom, surtout sans nombre. Si donc, au sens propre et simple, la littérature semble avoir délaissé ce qui est sensible en dehors du sentiment moral, elle recherche, elle use et elle abuse de toutes les suites anormales et malheureuses de la sensibilité. Et si l'on voulait marquer la différence qui existe à ce point de vue, pour le lecteur assidu, entre les écrivains antérieurs et ceux de nos jours, on devrait dire, peut-être, que si les premiers lassent et ennuient avec leur mot sensible, les seconds agacent et exaspèrent par l'excès de leurs expressions.

II

Passons à un autre mot.

En écrivant à Mme de Grignan, sur la mort de Turenne, Mme de Sévigné dit : « M. de Turenne reçut le coup à travers le corps. Vous pouvez penser s'il tomba et s'il mourut. Cependant le reste des *esprits* fit qu'il se traîna la longueur d'un pas et que même il serra la main par convulsion. »

Dans *Bajazet*, Racine fait dire à la princesse Atalide :

> J'ai senti défaillir ma force et mes *esprits ;*
> Ses femmes m'entouraient quand je les ai repris [1].

Et ailleurs, la même dit encore :

> Et je puis sans mourir en souffrir la pensée,
> Moi qui n'ai pu, tantôt, de la mort menacée
> Retenir mes *esprits* prompts à m'abandonner [2].

On trouve dans la *Mérope* de Voltaire :

MÉROPE

Je me meurs !

ISÉMNIE

Dieux puissants !

NARBAS, A ISÉMNIE

Rappelez *vos esprits*[3].

Molière fait dire à Zélie, dans l'*Étourdi :*

[1] Acte V, scène I.
[2] Acte V, sc. XII.
[3] Acte III, sc. IV.

D'abord il m'a surpris,
Mais n'appréhende plus, je reprends *mes esprits* [1].

Les prosateurs emploient la même expression. Fléchier a dit : « Permettez, messieurs, que je reprenne *mes esprits.* » Et dans le P. Bouhours, il y a cette phrase caractéristique, citée par Furetière : « Un homme reprend ses *esprits*, quand, par quelque surprise ou accident, les *esprits* qui font agir la raison sont émus et troublés. A la mort, on ramasse tout ce qui reste d'*esprits* et de forces, pour exprimer ce qu'on sait. »

Et encore ceci, dans Furetière : « L'Étude continue, elle fait une grande dépense d'*esprits*. La nature a donné le sommeil aux animaux, pour réparer les *esprits* épuisés par le travail. »

Pour clore cette liste d'exemples que l'on pourrait étendre à l'infini, en les empruntant aux meilleurs écrivains du temps, en vers ou en prose, on veut citer encore Voltaire qui savait un peu de tout et, si souvent, mêlait la plaisanterie à un peu de vérité. « Si on vous coupe la tête, dit-il, il n'y a pas apparence que vous puissiez résoudre un problème de géométrie : cependant votre glande pinéale, votre corps calleux, dans lesquels vous logez votre âme, subsistent longtemps sans altération ; votre tête coupée est si pleine d'*esprits animaux*, que souvent elle bondit après avoir été séparée de son tronc[2]. »

Remarquez que nos premières citations sont du dix-septième siècle, époque si grande et que remplit presque, du fond de sa solitude de Hollande, René Descartes. Il est à croire que c'est lui qui a inspiré à tout le monde cette expression : les *esprits*, mes *esprits*. Ces esprits ne sont pas l'intelligence, le *mens* ou l'*animus*, mais représentent le souffle, la force vitale, l'action des nerfs, cette chose que l'on ne voit pas, mais que l'on veut, et qui fait dire, quand on se voit mourir : Je perds mes esprits, mes esprits s'en vont... ; tandis que d'un homme qui perd la tête ou la raison, on dit qu'il perd l'esprit, au singulier.

Où Descartes a-t-il pris cette idée, cette notion qu'il a comme imposée ? Sans aucun doute, il l'a empruntée à la physiologie de son temps, qu'il a étudiée toute sa vie et avec une sorte de passion. A cette époque, et depuis des siècles déjà, l'on croyait qu'une âme est nécessaire pour faire vivre et gouverner le corps des animaux et celui de l'homme. Et, bien que l'on prît soin de déclarer qu'il y avait une distance entre cette âme du corps et l'âme raisonnable, en désignant la première sous le nom d'*âme sensitive* ou *des bêtes* (*anima*

[1] Act. IV, sc. III.
[2] *Dict. philosoph.*, au mot *Sensation.*

sensitiva vel brutorum), on fut conduit à penser, à cause de sa qualité d'âme, qu'elle avait trop de dignité pour avoir un commerce direct avec les organes. On imagina des agents inférieurs à l'âme, mais plus déliés que la matière du corps, qui devaient être ses ministres, distribuant et faisant exécuter partout les ordres de l'âme sensitive et, au besoin même, de l'âme raisonnable. Ces agents, que l'on nomma les *esprits* (il y en avait de trois sortes : *vitaux*, *naturels*, *animaux*), étaient des particules invisibles, ténues, déliées, mobiles, pouvant passer à travers les cribles, les pores, les filières, pour aller répandre partout les ordres de l'âme. Entre ces esprits, ceux dits *animaux* étaient les plus nobles. Ils étaient fabriqués dans le cerveau. Et au nº 10 de son *Traité des passions*, Descartes indique leur formation. Du cerveau, ils se répandaient dans le corps entier, conduits par les nerfs. En anéantissant l'âme sensitive, dont le fantôme était arrivé jusqu'à lui, avec le bagage de la scolastique, Descartes, qui avait conservé les esprits, leur accorda une importance extrême et expliqua par eux la totalité des actions cérébrales et nerveuses. Dans son *Traité des passions de l'âme* [1], on peut voir quel rôle il attribue à ces esprits, auxquels l'âme intelligente donne le mouvement et la direction. Cette âme, dit-il, « a son siège principal dans la petite *glande pinéale*, qui est située au centre du cerveau » ; et c'est de là que se servant des deux bandelettes qu'envoie cette glande sur les bords du troisième ventricule, « à la manière d'un cocher qui tient ses guides », elle dirige les esprits dans toute la machine.

Que l'on réfléchisse à l'action puissante de Descartes sur la seconde moitié du dix-septième siècle. Son *Discours de la méthode* [2] contient déjà toute sa doctrine, et il y parle de la formation des esprits, qui sont, dit-il, « comme une flamme très vive et très pure [3]. » Ses *Méditations métaphysiques* suivirent bientôt [4]; puis vint le *Traité des passions*, qui devait frapper et saisir les gens du monde avec tout le public. Il n'est donc pas surprenant qu'une vieille théorie médicale, ensevelie en des livres inconnus, ait été rajeunie par la forme pénétrante et presque géométrique qu'a su lui donner Descartes, et se soit répandue dans la littérature et partout. D'ailleurs, elle avait

[1] *Des passions de l'âme, et par occasion de toute la nature de l'homme.* Traité composé pour la princesse Élisabeth, et imprimé en français à Amsterdam, en 1649. La princesse Élisabeth, petite-fille de Jacques Ier d'Angleterre, et fille de Frédéric le Palatin, qui fut un instant roi de Bohême, mourut abbesse de Hertford en Westphalie.

[2] Paru à Leyde, en 1637.

[3] Ve partie.

[4] Traduites en français, par le duc de Luynes, 1649.

l'avantage d'expliquer aisément des choses, comme il y en a tant, dont on parle sans les comprendre. Lisez ce que Mme de Sévigné écrit, de Vichy où elle s'est rendue pour prendre les eaux, en 1676. Elle reçoit une douche chaude et en décrit les effets. « Représentez-vous un jet d'eau contre quelqu'une de vos pauvres parties, toute la plus bouillante que vous puissiez imaginer, on met d'abord l'alarme partout, pour mettre en mouvement *tous les esprits*, et puis on s'attache aux jointures qui ont été affligées; mais quand on vient à la nuque, au cou, c'est une sorte de feu et de surprise qui ne se peut comprendre [1]. » Et encore : « Après la douche, on se repose sur un lit... Quand on entre dans ce lit, il est vrai qu'on n'en peut plus : la tête et le corps sont en mouvement, *tous les esprits* en campagne, des battements partout [2]... »

Cette action si utile, surtout si complaisante des esprits, quoique fausse, avait suggéré beaucoup de travaux, où chacun mettait de sa science et, ce qui est plus facile à trouver, de son esprit. Le docteur Pacchioni [3], pour mieux se rendre compte du jeu des esprits formés dans le cerveau, crut trouver dans la membrane *dure-mère*, placée sous le crâne, des muscles chargés de comprimer les esprits, et même de petites glandes qui les formeraient. Il ne manquait donc plus rien; la nature se pliait à tout, et rien ne résistait à l'invention des savants médecins.

Il arriva cependant que ces ministres indispensables entre l'âme et le corps eurent une éclipse. Stahl, qui voulut tout attribuer à l'âme pensante, les malmena avec raison, puisqu'ils étaient faux; et ainsi, dès le commencement du dix-huitième siècle, ils eurent de la peine à se maintenir, et se préparèrent, ce qui arrive à des idées et à des choses, à se transformer, à changer même de nom.

Ce fut encore Haller qui opéra le changement, en considérant, dans sa *Grande physiologie* [4], le *liquide nerveux* comme l'équivalent des esprits animaux. C'était un progrès considérable, d'ailleurs, avec les idées générales du temps, l'intervention des causes occultes pâlissait et allait tomber en oubli; un liquide transparent et délicat, parcourant les nerfs, suffisait à toute explication. On admit qu'il y avait dans les nerfs des courants, les uns provenant du cerveau, (centrifuges), les autres y aboutissant (centripètes), et que dans des tubes ou conduits passait un liquide ou un fluide analogue au fluide électrique, car on arriva aussi à cette comparaison ; et même après les découvertes de Volta et de Galvani, on crut un instant que le

[1] Vichy, 28 mai 1676.
[2] *Ibid.*, 1er juin 1676.
[3] Mort à Rome, en 1726, bien après Descartes, qui mourut en 1650.
[4] Publiée et revue de 1726 à 1770. Haller mourut en 1777.

fluide nerveux et ceux de l'électricité étaient identiques. De nouveau, on expliqua tout ainsi. Les courants, par leur accumulation en certains points, par leurs troubles, chez la femme surtout, donnaient lieu à des crises, à des spasmes, à des sortes de tempêtes, dont la sphère et l'intensité étaient sans bornes. Avec eux on composa les tempéraments nerveux, avec leur prédominance on forma les femmes nerveuses, dont le groupe mobile commence avec la chlorose, pour se diversifier en excès les plus violents, tantôt du corps, tantôt de l'esprit, et dont l'extension s'accroît chaque jour, dans un monde d'où toute hygiène est absente, dans une société où les excitations de la vie physique et de la vie morale se concentrent en désirs, en satisfactions ou privations, soit mentales, soit, ce qui est pis encore, factices. Cela n'est-il pas le tableau que présentent les civilisations vieillies et raffinées, tableau varié à l'infini, riche quelquefois par la puissance de ses manifestations complexes, triste souvent.

A mesure que ces notions sur les choses nerveuses s'établissaient, les esprits animaux disparaissaient du langage, aussi bien que de la médecine. On ne les trouve plus aujourd'hui que dans l'histoire du passé. Mais la trace de l'histoire mérite nos respects. L'homme aime à revoir les chemins qu'il a suivis pour arriver où il tend toujours, à la vérité. Les idées changent et se succèdent, peut-être plus à la surface que dans le fond, car on en revoit l'empreinte dans les transformations nouvelles. Ces courants d'un fluide ou d'un liquide, qui ont dépossédé les anciens esprits, ne sont déjà plus ce qu'ils étaient. La science générale tend à supprimer tous les fluides. Le calorique, l'électricité peut-être, ne seraient que le mouvement, la vibration des molécules de l'éther. Et, à l'imitation de la physique générale, la physiologie essaye de dire que ce qui se passe dans les nerfs et dans le cerveau consiste en des vibrations de cellules, en des *mouvements vibratoires*. Il semble que Descartes ne répugnerait pas, s'il était parmi nous, à cette croyance et à ce langage. Tout en se servant des esprits animaux, il avait la certitude et il affirmait que toute l'action nerveuse, même celle du cerveau, *est une physique*.

Et les dictionnaires que sont-ils devenus? Peut-on les consulter? Celui de Furetière, revu par Basnage [1], si ample, si magistral, écrit sous l'empire des idées régnantes de Descartes, retrace toute la théorie des esprits animaux, vitaux, etc., et cite de nombreux extraits empruntés aux écrivains de son temps. Le *Dictionnaire de l'Académie* [2] contient un paragraphe sur *esprits* et des exemples : « Les

[1] 3 tomes in-folio, 1704.
[2] 2 tomes in-4, dédiés au roi par les académiciens. Édition de 1778.

esprits se perdent avec le sang. Les nerfs sont le véhicule des esprits animaux. La peur glace les esprits. Il fut longtemps, après sa chute et sa blessure, à reprendre ses esprits. »

Nous n'avons pu consulter toutes les éditions qui ont suivi. Mais la sixième [1] de l'Académie française ne mentionne pas même le mot, ce qui montre combien il est devenu hors d'usage, au dix-neuvième siècle. Le *Supplément* à cette édition [2] en fait mention et cite un extrait de Mme de Sévigné. Dans la récente et dernière édition [3], le mot *esprits* reparaît avec des détails étendus, des citations nombreuses. Mais il est manifeste que cette rédaction a été faite sous l'inspiration de M. Littré, ou avec son dictionnaire [4]. Ce dernier écrivain, soit à cause de ses connaissances en médecine, soit par suite de son plan qui embrasse l'histoire des mots avec la formation de la langue, donne, à l'imitation de Furetière, mais plus que lui, sur l'emploi du mot *esprits* de nombreux exemples, dont nous avons profité en composant ce petit travail.

III

Les travaux du physiologiste Cl. Bernard ont aussi eu un retentissement énorme et ont jeté un tel éclat au dehors, qu'ils ont ouvert à leur auteur les portes de l'Académie française, difficiles à ouvrir pour les savants. Grâce à lui, à son importance hors ligne, la physiologie est devenue à la mode. Elle s'est étendue, a envahi ou veut envahir presque tout. La philosophie métaphysique ancienne a été secouée dans son sommeil, inquiétée; la psychologie, qui, au temps de Jouffroy, de Cousin et même de M. Barthélemy Saint-Hilaire [5], dédaignait sa voisine (la physiologie), s'est mise à sa suite et s'est faite sa servante, à ce point qu'en Angleterre et en Allemagne elle est devenue presque entièrement la physiologie du cerveau.

Ce mouvement était commencé et existait en France, lorsque Ch. Darwin est intervenu (1859) avec son étude attentive et ingénieuse de certaines lois de l'organisation, entrevues seulement avant lui; puis il a avancé graduellement des conceptions dont ses disciples se sont emparés, en les rendant plus hardies, plus compréhensibles; et, à la fin, le tout a abouti à affirmer que la nature est

[1] Parue en 1836. — 6e édition du *Dictionnaire de l'Académie française.*
[2] Paru en 1843.
[3] Parue en 1878.
[4] Paru en 1863.
[5] Voy. la préface à sa trad. du *Traité de l'âme,* d'Aristote. Paris, 1846, chez Ladrange.

tout, que l'homme en est une partie, un produit, qui s'est developpé avec le temps, par évolution, du bas en haut de l'échelle zoologique. A côté et en face de ceux qui croyaient que dans l'homme il y a un esprit, qui fait son être moral et sa personne, est venue se placer une armée nouvelle et nombreuse, qui déclare que dans l'homme il n'y a pas autre chose que la vie, et que la vie étant un effet de la nature, tout se réduit pour nous à une question de zoologie et, par suite, à une question d'histoire naturelle. Donc tout est dans le *naturalisme* : voilà le mot créé.

Les savants, et Cl. Bernard était de ce nombre au premier rang, exécutent, pour faire leurs découvertes, des expériences, pratiquent l'expérimentation. Lorsqu'ils ont recueilli des résultats, des faits isolés, ils les mettent à part pour les comparer et parvenir à formuler ensuite des lois. Leur travail consiste donc à expérimenter, à grouper les documents et à faire sortir de ceux-ci les conséquences qu'ils renferment.

Il est à croire que sans les travaux de Bernard et de Darwin, il n'y aurait pas eu d'éclosion des littérateurs et des peintres naturalistes. Ils s'appelleraient *réalistes*. Mais la tendance des idées les a entraînés et jetés, inconsciemment peut-être, dans le grand courant de l'histoire naturelle. Comme ils prétendent suivre les procédés usités dans les sciences, ils disent que leurs produits, c'est-à-dire leurs livres, sont des résultats scientifiques; que ce qu'ils font est de la science : pour un peu, ils ajouteraient de la *science positive* ou *positiviste*, de telle sorte que si cela se généralisait, les gens de lettres disparaîtraient pour laisser à leur place des savants qui, pour toute science, auraient leur fantaisie.

Heureusement, le rôle des hommes de lettres n'est pas celui-là. Sans aucun doute, ils doivent vouloir tendre vers la vérité, aussi bien que le font les savants, mais la vérité qu'ils poursuivent est en eux-mêmes, dans leur esprit, dans leur âme, qui en est à la fois et l'objet et le sujet. Car si l'homme n'était point ce qu'il est, il n'y aurait pas eu de littérature, pas plus que de civilisation. C'est lui, en réalité, qui est le créateur de ces deux grandes choses, qui sont sorties tout entières de son esprit et de son sein. Au contraire, la nature existe par elle-même. Supposez que l'homme ne soit pas venu, les lois naturelles seraient ce qu'elles sont, et notre rôle vis-à-vis d'elles, n'ayant pas été de les faire naître, n'est pas non plus de les modifier; nous ne pouvons que les étudier et nous en servir. De là, il résulte que la nature est plus immuable et plus grande que nous. Elle est comme la destinée antique, et nous sommes le sphinx, concentrant nos efforts pour la comprendre et soulever les voiles qui l'enveloppent. Les travaux des savants ont plus de portée que

ceux des littérateurs ; on s'en aperçoit aujourd'hui aux clartés qu'ils répandent dans les esprits, aux troubles, parfois aux angoisses qu'ils mettent dans les âmes et jusque dans les consciences.

Cependant, si la littérature a un domaine plus restreint que celui de la science, la sphère où elle se meut est encore immense comme l'est la nature humaine, qui semble s'agrandir et devenir plus profonde à mesure qu'on la creuse davantage, à mesure que l'on embrasse l'âme et l'esprit tout entiers, avec leurs satisfactions et leurs peines, leurs joies et leurs misères, leurs doutes, leurs espérances et leur effroi de parvenir ou de n'arriver pas au bonheur en ce monde ou plus tard. Or, pour sentir et comprendre les nuances infinies de la pensée qui médite, ou de l'âme qui est émue, à quoi bon vouloir imiter un langage employé pour décrire la nature externe? Ce que l'homme de lettres doit être avant tout, c'est un artiste. Son but, son moyen, c'est l'art. Le choix de ses pensées, leur ordonnance, son style, prose ou vers, tout doit être une œuvre d'art. S'il n'est pas artiste, il est un scribe, un enregistreur, qui écrit comme on laboure, avec la main ; mais il n'aborde pas le terrain vrai de la littérature. Et l'art dont il a besoin, il le trouve dans l'inspiration, dans un souffle qui vient de son âme et de son esprit.

Le rôle du savant n'est pas le même, il peut n'être pas artiste. L'art est hors de lui, et placé dans la nature, où le Créateur l'a répandu à pleines mains, avec une immense poésie. Il y a des milliers de savants qui ne font qu'enregistrer, classer, qui amassent des matériaux avec une patience utile et louable. Leur labeur n'est pas perdu. Et après que toutes ces recherches ont été entassées, mesurées, estimées à leur valeur, certains hommes, qui eux-mêmes ont creusé les sillons du travail, voyant de haut et de loin, aperçoivent et formulent des lois, ces lois si grandes de la nature, qui nous remplissent d'étonnement et d'admiration. Qu'y a-t-il de plus admirable que la loi de Newton ? De plus grand que ce trépied, fait de trois organes, sur lequel Bichat a assis les rouages de notre vie : le cœur, les poumons, le cerveau? De plus merveilleux que l'analyse de l'air, par Lavoisier, montrant la souveraine nécessité de l'oxygène, pour rendre l'air respirable à tout ce qui est vivant? Et les découvertes infinies de Bernard, et les lois édifiées par Darwin, si fécondes, si compréhensives, qu'elles vont jusqu'à nous effrayer dans leur fin ! De tels hommes qui sont des savants, sont devenus des artistes. Pour atteindre à cette hauteur, s'approcher à ce point de la nature, la comprendre et la saisir sous les voiles qui la recouvrent, il leur a fallu, au milieu de leur travail assidu, sentir le souffle sacré de la poésie des choses, souffle qui est au fond d'une âme illuminée par un grand esprit ; et la nature, en les

élevant et les associant à son art, les récompense de leur amour et de leur culte.

On voit si nous faisons la nature grande. D'autres la font plus grande encore. Nous croyons qu'il y a au-dessus d'elle Dieu, qui l'a créée et lui a donné des lois qui la régissent. Nous croyons que le Créateur a placé entre elle et lui l'homme. Des savants, aujourd'hui si nombreux qu'ils composent une armée, se refusent à dire qu'il y a un Créateur, dont l'intervention a été nécessaire à l'origine, et dont l'action persiste pour et dans le gouvernement du monde. Ils supposent que la nature se suffit à elle-même. Ils pensent et vont jusqu'à affirmer que l'homme tout entier est une partie de la nature, une fraction du monde organisé, un membre, le plus élevé et le plus tard venu, du règne animal; que son esprit et son âme, aussi bien que son corps, sont l'épanouissement de la vie et le dernier terme d'une évolution, qui s'est déroulée depuis les plus infimes degrés de l'organisation jusqu'en haut de l'échelle zoologique dont il est le faîte.

Pour nous, une telle doctrine est fausse, dépasse la science et n'est pas appuyée sur elle. Aucune science ne défend de croire à la création par un Être suprême, ne défend de croire à l'existence et à l'indépendance de l'esprit humain. Aucune science ne s'oppose à ces deux croyances, que notre raison établit et affirme. La nature ne peut se concevoir sans une création, sans une direction intelligente, placée au-dessus et en dehors d'elle. Et les animaux, même les plus élevés, sont dans le monde sans l'apercevoir, sans le connaître. L'homme seul connaît ce qui l'entoure, s'interroge et recherche les causes. Seul, il a la science et la conscience. Il veut comprendre le monde et se connaître soi-même. Par le seul effort de sa pensée, il découvre que Dieu existe, attendu qu'il est nécessaire, que son esprit à lui-même est indépendant de ses organes, quoique associé à eux. Conséquemment, il y a trois existences : le monde tel qu'il est; une cause supérieure qui l'a créé; et l'homme, qui ayant ses pieds dans la nature, laquelle il étudie avec la science, s'élève au-dessus d'elle par sa conscience, et atteint jusqu'à Dieu, qu'il s'efforce de comprendre, dont il désire s'approcher et que, pour cela même, il honore d'un culte.

Dr DEBROU.

CINQUANTE ANS D'INSTRUCTION
ET DE MORALE LAÏQUES
1762-1808[1]

INVASION DES COLLÈGES PAR LES IDÉES NOUVELLES. — IMPORTANCE QUE L'OPINION EN 1789 ATTACHE A L'ÉTUDE DE LA MORALE.

I

Avant d'exposer les vœux de 89 et les lois de la révolution relatifs à l'éducation religieuse de l'enfance, il importe de se demander quelle action la polémique des philosophes avait ici exercée sur l'opinion. L'enseignement de l'Université, nous l'avons vu, était demeuré fidèle aux anciennes traditions; mais en dehors d'elle, n'y avait-il pas un changement profond dans les esprits. Elle-même avait-elle pu complètement se défendre contre l'engouement contagieux qui portait la nation vers les idées nouvelles. Les murs de ses collèges protégeaient-ils suffisamment ses élèves contre les échos du dehors? Plusieurs de ses professeurs n'étaient-ils pas profondément atteints, sinon dans leurs habitudes, du moins dans leurs convictions? En un mot, n'y avait-il pas sur le point particulier qui nous occupe une révolution dans les mœurs qui préparait, comme toujours, qui pouvait faire pressentir à bref délai une révolution dans les lois?

Que l'opinion au dix-huitième siècle abandonnât le christianisme, nul ne l'ignore; mais que les générations nouvelles échappassent ainsi à l'Église, malgré l'éducation religieuse qu'elles avaient reçue dans les collèges, voilà un fait plus étonnant, un fait dont il est utile et opportun de rechercher la cause. Les Français du dix-huitième siècle eurent à peu près les mêmes maîtres, furent élevés dans les mêmes principes que ceux du dix-septième. Or, tandis que les uns se pressent au pied de la chaire de Bossuet et acclament Louis le Grand, les autres applaudissent Voltaire, se font les disciples de Rousseau, préparent et accomplissent la révolution. Il y avait donc,

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 mars, 10 avril, 10 mai 1881.

à cette dernière époque, entre l'éducation de l'enfant et les idées de l'homme, une contradiction que n'avait pas connue l'âge précédent.

Cette anomalie avait frappé les esprits observateurs. Certains écrivains voyant le jeune homme oublier, en quittant le collège, renier même, la religion dans laquelle il avait été élevé, en rejetaient la faute sur le collège lui-même. Dès 1751, nous voyons l'*Encyclopédie* affirmer que l'élève sort des maisons d'éducation « souvent avec une corruption de mœurs dont l'altération de sa santé est la moindre suite, quelquefois avec des principes d'une dévotion mal entendue, mais plus ordinairement avec une connaissance de la religion si superficielle, qu'elle succombe à la première conversation impie ou à la première lecture dangereuse [1] ». Cette sollicitude de l'*Encyclopédie* pour les intérêts de la foi, le vœu qu'elle émet d'une étude plus approfondie de la religion dans les écoles, pourraient nous paraître suspects, si nous ne trouvions pas le même désir exprimé par des écrivains plus sincèrement catholiques. « Toute l'érudition acquise » par les jeunes gens « dans les congrégations et dans les retraites succombe sous la moindre objection spécieuse d'un incrédule, disait la Chalotais. Tout est confondu dans leur tête avec de petites idées de dévotion, dont ils ont honte et qu'ils viennent à mépriser [2]. » Comment écarter ce malheur? Comment prémunir l'étudiant contre les dangers qui l'attendent dans le monde? Comment sauvegarder les intérêts de la religion? Guyton de Morveau, après avoir constaté à son tour que « les anciens régents », malgré leur zèle, « réussissaient mal à la faire connaître, à la faire aimer et à la faire respecter », reproche aux collèges de chercher plutôt à former « des cénobites que des chrétiens, de surcharger la religion que l'on y prêche de mille règles impraticables dans le monde [3] ».

Si la jeunesse française abandonnait les pratiques religieuses, au sortir du collège, c'est donc, nous disent la Chalotais, Guyton de Morveau, le président Rolland, l'écrivain même de l'*Encyclopédie*, que la religion y était à la fois mal enseignée et surchargée de pratiques. Il pouvait y avoir une part de vérité dans ce grief. Les grands corps sont toujours un peu esclaves de la tradition, un peu lents à se retourner, et peut-être l'université de Paris, malgré son zèle pour la cause de Dieu, ne prit-elle pas assez de soin de prémunir ses élèves contre les dangers qui attendaient leur foi dans la société.

Mais, hâtons-nous de le dire, la vraie cause du mal était dans cette société même. Un monde corrompu et incrédule se chargeait de combattre et de faire oublier les enseignements du collège. Ce fait

[1] *Encyclopédie,* au mot *Collège.*
[2] La Chalotais, *Essai d'éducation nationale,* p. 134.
[3] Guyton de Morveau, *Mémoire sur l'instruction publique,* p. 30-32, 227.

avait frappé Montesquieu, dès 1748. « Aujourd'hui, dit-il dans l'*Esprit des lois*, nous recevons trois éducations différentes : celle de nos pères, celle de nos maîtres, celle du monde. Ce qu'on nous dit dans la dernière renverse toutes les idées des premières. Cela vient en quelque partie du contraste qu'il y a parmi nous entre les engagements de la religion et ceux du monde[1]. » Lorsque ce dualisme existe, lorsque le jeune homme, au sortir de l'école, voit attaquer autour de lui les croyances auxquelles il avait donné la foi de sa jeunesse, il est bien à craindre que ses convictions ne périclitent et ne sombrent dans le commun scepticisme. « Ce n'est point, a dit encore Montesquieu, dans les maisons publiques où l'on instruit l'enfance que l'on reçoit... la principale éducation, c'est lorsqu'on entre dans le monde que l'éducation en quelque sorte commence[2]? » Qui ne sait, en effet, qu'en particulier la formation du chrétien est encore incomplète, lorsque l'élève arrive au terme de l'enseignement secondaire. Une grande épreuve l'attend dans le monde. Il passe de la retraite, où il a allumé et abrité sa foi, à la vie au grand jour, où il aura à défendre ses convictions contre mille influences ennemies, contre le scepticisme des esprits et la dépravation des cœurs.

Aux époques de foi, l'épreuve est moins redoutable, parce que les hommes pensent comme les enfants, parce que le monde respecte ce que le collège a appris à connaître et à aimer. Quelle différence sous ce rapport entre le dix-septième et le dix-huitième siècle. « A l'aube du dix-septième siècle, a dit M. de Falloux, saint François de Sales et saint Vincent de Paul hantaient la cour avec le cardinal de Bérulle et M. Olier. Peu après, sous Louis XIV, le jeune homme sortant du collège voyait la grandeur partout ; son regard passait de Bossuet à Fénelon, de Pascal à Malebranche, de Condé à Catinat... Le théâtre lui-même, le théâtre de *Polyeucte* et de *Saint-Genest*, du *Misanthrope* et d'*Athalie* était une grande école[3]. » Au dix-huitième, tout change. Pendant que l'impiété, le libertinage se répandent, l'Église de France semble avoir perdu le secret de la sainteté et du génie. Dubois occupe le siège de Fénelon ; à la royauté de Bossuet, a succédé celle de Voltaire. L'opinion, cette force nouvelle, qui, née à l'aurore du siècle, devait grandir avec lui et enfanter la révolution, l'opinion nous abandonne. Productions scientifiques et littéraires, écrits sérieux et volages, feuilles à la main, chansons, propos de salon, cancans de la cour et de la ville, coteries académiques, tout ce qui, à cette époque, forme et dirige l'esprit public, se tourne contre l'Église. Tous les échos du siècle répètent le nom des philosophes qui l'amu-

[1] Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. IV, ch. IV.
[2] *Ibid.*, l. IV, c. II.
[3] *L'Unité nationale*, par le comte de Falloux, p. 51-52.

sent ou qui l'entraînent ; ils ont la popularité, la vogue, ils sont les dispensateurs de la renommée. Qui défendra le jeune homme sortant du collège contre tant de fascinations, tant d'ennemis de sa foi ?

Ces croyances, entourées naguère par l'*alma mater* d'une si tendre sollicitude, maintenant démodées, conspuées, méprisées, résisteront-elles aux attaques d'un monde corrompu et railleur ? Aujourd'hui, du moins, à cette heure où le parti conservateur met la défense de la religion en tête de son programme, où le parti républicain lui-même n'ose pas l'attaquer de front, beaucoup de jeunes gens trouvent dans leur propre famille, dans les rangs de leurs coreligionnaires politiques, une protection pour leur foi. Rien de semblable au dix-huitième siècle. A cette époque, les classes dirigeantes, loin d'élever un mur de défense autour de la religion battue en brèche par les philosophes, s'amusent des attaques dirigées contre elle, applaudissent aux coups bien portés, marchent gaiement à l'assaut des institutions anciennes, de la royauté et de l'Église. Comment s'étonner dès lors qu'une foi, encore mal affermie dans le cœur du jeune homme, succombât dans le monde à la double contagion du rire et de l'exemple [1]. La Chalotais, Guyton de Morveau, nous montraient naguère la jeunesse perdant les croyances et les mœurs au sortir du collège. Chose étrange, les philosophes après avoir préparé cette double ruine reprochent à l'Université de ne pas savoir préserver ses élèves. Il faut que Rigoley de Juvigny vienne repousser ces attaques et dégager ici la responsabilité des collèges. Il avoue que la corruption, l'incrédulité, l'insubordination se répandent partout : « Mais est-ce à vous, philosophes, à vous en applaudir ? s'écrie-t-il, vous êtes les seuls coupables. *Avant de corrompre les enfants, n'avez-vous pas corrompu les pères ?* Devenus vos sectateurs, ils ont professé votre doctrine. Ils en ont ouvertement parlé le langage en présence de leur famille attentive à les écouter. C'est ainsi que le poison se glisse dans le cœur. » Aux yeux de cet auteur, la famille qu'il accuse d'avoir exercé à cette époque une mauvaise influence sur le jeune homme sortant du collège avait déjà commencé par gâter l'enfant. « La jeunesse, dit-il, est quelquefois corrompue dès le berceau. » On n'a pas veillé sur elle, on ne l'a pas défendue contre le contact du dehors : « Est-il étonnant que l'enfance soit vicieuse, même avant qu'elle sache ce qu'est le vice. » Voilà donc la grande cause qui, au dix-huitième siècle, détruit les effets de l'éducation religieuse. Le jeune homme voit sa

[1] Guyton de Morveau, *opus cit.*, p. 30, 32, dit des élèves : « Le spectacle du monde qu'ils ne perdent jamais de vue les ramène toujours, malgré eux, à l'argument de l'exemple... La dépravation des mœurs du siècle achève de perdre leur foi. »

foi mise à l'épreuve dans sa propre famille et surtout au milieu d'une société « corrompue, au point qu'elle affecte de mépriser les vertus fondamentales de la religion, qu'elle les regarde comme des fables absurdes et qu'elle cherche à les couvrir de ridicule [1] ».

II

Ici la situation était encore plus grave. L'incrédulité n'attendait pas que le jeune homme fût sorti du collège pour s'emparer de son âme, elle allait le visiter jusque dans le sanctuaire qui devait abriter sa foi. Les Mémoires de l'abbé Morellet nous en fournissent tout d'abord un bien curieux exemple. Vers le milieu du siècle, Morellet se trouvait dans la maison de Sorbonne [2], avec Loménie de Brienne, futur cardinal et premier ministre, l'abbé de Boisgelin, futur archevêque d'Aix, et Turgot, qui y étudia la théologie pendant deux ans, de 1748 à 1750. Turgot, qui, en sa qualité de prieur, alla haranguer l'assemblée du clergé de France et prononça un discours devant les évêques venus à la Sorbonne pour l'entendre, « savait déjà par cœur, nous dit Morellet, la plupart des pièces fugitives de Voltaire et beaucoup de morceaux de ses poèmes et de ses tragédies ». L'abbé de Brienne, sans fortune mais plein d'ambition, traçait déjà, entre deux soutenances de thèses, le plan du château de Brienne qui devait coûter 2 millions et la direction des routes qui devaient y conduire. Songeant déjà à devenir ministre, il étudiait « la théologie comme un Hibernois pour être évêque et les Mémoires du cardinal de Retz pour être homme d'État ». Morellet, laborieux, pauvre, ambitieux, s'accrochait à la fortune de ces brillants abbés appelés par leur naissance au plus grand avenir. « Je dévorais les livres, dit-il; Locke, Bayle, Leclerc, Voltaire, Buffon, Massillon, me délassaient de Tournely, de Morin, de Marsham, de Clarke, de Leibnitz, de Spinosa, etc. Comme plusieurs de mes confrères apportaient dans ces études la même ardeur que moi, nos discussions étaient de nouveaux et puissants moyens d'instruction. »

Singulier éclectisme, et comme la vieille Sorbonne devait être

[1] Rigoley de Juvigny, *De la décadence des lettres et des mœurs*, p. 474, 482, et 483.

[2] Les bâtiments de la Sorbonne comprenaient trente-six appartements pour les trente-six plus anciens docteurs résidant à Paris. On distinguait en Sorbonne la *maison* et la *société* : ceux de la *maison* (*hospites*) y étaient logés pendant un certain temps, mais n'étaient point admis dans les assemblées; ceux de la *maison* et *société* (*socii*) y avaient voix délibérative et le droit de demeurer dans la maison à perpétuité. La première place était celle de *proviseur;* la seconde, celle de *prieur,* choisi tous les ans parmi les bacheliers courant la licence. (Voy. *La France ecclésiastique*, 1768, p. 349-350.)

étonnée de voir Locke, Bayle, Voltaire venir disputer dans ses murs la place aux théologiens! De quel œil les trente-six plus anciens docteurs, cette tradition vivante du passé, logeant dans la même maison que cette jeunesse étourdie et aventureuse, devaient-ils voir d'aussi téméraires innovations, d'aussi dangereuses libertés? Il est ici question sans doute de l'abbé Morellet, de l'abbé de Brienne, qui ne furent jamais des modèles de vie ecclésiastique; de Turgot, qui quitta la soutane pour ne pas porter, disait-il, un masque toute sa vie; mais ce récit n'en est pas moins un curieux témoignage de l'esprit nouveau qui commençait à envahir jusqu'aux maisons en apparence les plus impénétrables. On ne prend de la théologie que ce qui est nécessaire pour obtenir la licence. L'attention se porte ailleurs, et les sciences nouvelles attirent irrésistiblement les jeunes hôtes de la maison de Sorbonne. « Pendant notre licence, dit Morellet, Turgot, l'abbé de Brienne et moi, avions approfondi la grande question de la tolérance civile des opinions religieuses », question qui agitait vivement l'opinion par suite des démêlés du clergé avec les protestants et les jansénistes. Turgot, l'abbé de Brienne, écrivirent sur ce sujet, et Morellet envoya des articles à l'*Encyclopédie*. Ces études littéraires, politiques et sociales, étaient pour eux une agréable diversion au programme officiel de la licence, et « leur raison, dit Morellet, répudiait peu à peu les sottises théologiques. »

On le voit, l'incrédulité fait irruption jusque dans la Sorbonne. L'abbé de Prades a trouvé moyen de soutenir dans ce sanctuaire de l'orthodoxie une thèse qui contenait plus d'une hérésie philosophique. Paris s'en amuse pendant plus de deux mois. Tout en faisant sa théologie, Morellet rend visite à d'Alembert, rencontre Diderot chez l'abbé de Prades, va le voir à l'Estrapade, où il est rejoint par l'abbé d'Argenteuil qui, après avoir obtenu le *premier lieu* en licence, vient là pour prêcher et convertir Diderot : curieuse époque, étrange camaraderie de jeunes théologiens et de philosophes. Ces amitiés singulières démontrent peut-être le progrès des idées de tolérance, mais elles accusent, à coup sûr, l'affaiblissement de la foi chez ceux qui étaient chargés de la défendre. Une cruelle ironie semblait destiner la maison de Sorbonne à donner l'hospitalité à des étudiants qui ne devaient pas étonner le monde par leur orthodoxie. Nous venons d'y voir Turgot, Brienne et Morellet. Talleyrand, croyons-nous, y passa quelque temps; et un homme qu'on se représente difficilement en soutane, le grand orateur de la Gironde, Vergniaud[1], y étudia à son tour, au sortir du collège du Plessis, la philosophie et la théologie.

[1] « Sa première éducation se fit dans la maison paternelle par les soins

Ce n'était pas seulement dans la maison de Sorbonne, dans ce milieu élevé, où tous les bruits du dehors venaient frapper l'oreille d'une jeunesse éclairée, élégante, ambitieuse, appelée par sa naissance même ou par ses talents aux suprêmes honneurs de l'Église, que les idées nouvelles agitaient les têtes et battaient en brèche tout ce qui rappelait le passé. Nous trouvons le séminaire de Saint-Sulpice, malgré ses grandes traditions de vertu et les saints exemples de ses directeurs, en proie à la même fermentation. Cet établissement comptait parmi ses élèves les premiers noms de France. Les fils de famille en franchissant le seuil de cette retraite avaient quelque peine à laisser à la porte les habitudes de luxe et de mollesse qu'ils avaient déjà contractées dans le monde. Le relâchement général dont la Régence avait donné le signal avait eu son contre-coup sur la jeunesse ecclésiastique. Dès 1726, Rollin parlait du *torrent d'impiété et de libertinage* qui se répandait partout. Le ministère du cardinal Fleury parut calmer la secousse, mais il n'arrêta pas le mouvement. Dans les cinquante premières années du siècle, il se produisit dans les idées, dans les mœurs, une révolution dont on n'a pas peut-être fait suffisamment ressortir l'étendue et la puissance.

Nous montrions tout à l'heure la philosophie faisant irruption dans la maison de Sorbonne. A la même époque, Saint-Sulpice avait à se défendre contre l'affaiblissement et la décadence de la discipline. Dès 1725, on avait vu dans ce séminaire des symptômes d'un relâchement qui alla grandissant sous la direction de M. Cousturier (1731-1770). On y signalait, en 1743, l'année même de la mort du cardinal Fleury, une certaine légèreté dans les conversations, une certaine recherche de mondanité dans les habits, la coiffure et tout l'extérieur. On se plaignait de la longueur de l'oraison, des formules trop mystiques de la prière du soir. On ne récitait plus le chapelet. On apportait « à la lecture spirituelle des livres tout à fait étrangers à la piété ». On dut, en 1759, réduire à une demi-heure l'oraison du matin. Le mal empirait toujours. Les œuvres de Rousseau et des autres philosophes continuaient à pénétrer dans le séminaire, au point qu'un jour, sous le gouvernement de M. Bourachot (1770-1777), un séminariste crut devoir pousser à ce sujet un cri d'alarme dans une conférence spirituelle. Ces lectures, qui n'étaient guère de nature à affermir la foi, indiquaient un secret penchant

d'un prêtre nommé Roby, ami de son père et qui avait fait partie de la corporation des Jésuites du collège de Limoges. Vergniaud, en sortant du collège du Plessis, entra au séminaire de la Sorbonne et consacra plusieurs années à l'étude de la philosophie et de la théologie. » (*Notice sur Vergniaud*, par M. François Alluaud, p. 2-3, citée par M. E. Biré dans le *Correspondant* du 10 décembre dernier.)

vers l'incrédulité [1]. Plusieurs de ces jeunes gens venaient à Saint-Sulpice moins pour s'y former aux devoirs de leur état que pour y prendre les ordres nécessaires à quiconque voulait être pourvu d'abbayes ou d'évêché. En véritables fils de grands seigneurs ils se livraient dès le séminaire à de folles dépenses et faisaient des emprunts qu'ils ne pouvaient pas payer. Le luxe des habits, l'usage de la frisure, étaient portés à un excès d'élégance et de recherche qu'on eût à peine toléré dans le monde. On devine aisément ce que pouvaient être le silence, le recueillement, la piété au milieu de ces préoccupations mondaines. Où trouver le temps d'étudier la théologie, l'Écriture sainte, lorsqu'il fallait livrer sa tête au perruquier durant des heures entières.

Ces abus appelaient un prompt remède. Les élèves, devinant un réformateur dans l'abbé Émery, nommé, en 1782, supérieur général de Saint-Sulpice, le tinrent d'abord en défiance et le mirent en quarantaine. Leur pressentiment était justifié. L'abbé Émery voulut rétablir la discipline à Saint-Sulpice, comme il l'avait déjà fait à Angers. La principale difficulté venait des habitudes mondaines qui menaçaient de s'acclimater au séminaire. Il fallut avant tout faire le siège en règle des perruques. A la lecture spirituelle, le supérieur général argumenta, pendant trois séances consécutives, contre les édifices à triple étage que les jeunes frisés, *ecclesiastici comati*, élevaient sur leur tête à grand renfort d'épingles. Il dut motiver fortement son discours, comme s'il s'était agi d'une thèse théologique. Il invoqua l'Écriture sainte, les Pères, l'autorité de Bossuet [2], et conclut avec Cajétan, en envoyant *ad tonsorem* les trop luxuriantes chevelures. A cette mesure, révolte du perruquier qui perdait du coup 8000 livres de rente, révolte bien plus grave de toutes les têtes découronnées; les mécontents tentèrent de mettre le feu à la maison. Cependant, grâce à l'énergie de M. Émery, grâce à quelques conversions éclatantes, comme celle de l'abbé de Retz, l'ordre et la régularité rentrèrent au séminaire [3]. De terribles

[1] Il faut bien cependant se garder ici de rien exagérer, puisque, parmi les évêques qui pendant la révolution restèrent si fermement attachés à la foi, cinquante avaient été élevés à Saint-Sulpice, sous M. Cousturier (1731-1770).

[2] « C'est ainsi, dit Bossuet, que le monde prodigue les heures, c'est ainsi qu'il se joue du temps. Il le prodigue jusqu'aux cheveux, c'est-à-dire à la chose la moins nécessaire, à la chose la plus inutile. La nature, qui ménage tout, jette les cheveux sur la tête avec négligence, comme un ornement superflu. Ce que la nature regarde comme superflu, la curiosité en fait une affaire; elle devient inventive et ingénieuse pour se faire une étude d'une bagatelle et un emploi d'un amusement. » (*Sermon pour une vêture.*)

[3] Voy. *Vie de M. Émery*. 2 vol. in-8, t. I, p. 76-78, 155-174.

dangers attendaient cette maison durant la révolution. M. Emery surmonta toutes les difficultés avec une fermeté, un bonheur, qui lui ont valu le titre de second fondateur de Saint-Sulpice. Grâce à lui, cette communauté, qui avait su se garder, au dix-septième et au dix-huitième siècle, contre les pièges du jansénisme, qui a su, dans le nôtre, allier la modération à la plus sévère orthodoxie, a pu continuer à apporter dans l'œuvre admirable de la formation du clergé de France ces traditions de vertu, de science et de sagesse qui lui ont mérité la reconnaissance de l'Église.

On comprend que le séminaire de Saint-Sulpice, placé dans la capitale, peuplé de jeunes gens sortant du monde, ne put absolument défendre ses élèves contre les préoccupations et les idées du dehors. Malheureusement les mêmes faits se produisaient en province. Une curiosité inquiète et malsaine introduisait jusque dans les séminaires les livres des philosophes. A mesure qu'on approche de la révolution, cet engouement devient plus contagieux. On surprend, au séminaire de Toul, un diacre lisant le livre *De l'Esprit* à l'église même, pendant la procession. En 1788, les élèves se livrent à une véritable insurrection, et il faut les renvoyer chez eux, parce que deux fois de suite ils ont mis le feu à la maison. Les séminaristes de Saint-Dié sont presque tous déistes et épicuriens. L'évêque, Mgr de la Galaizière, élève de cet abbé Morellet qui nous racontait naguère sa vie à la Sorbonne, leur permettait, leur conseillait presque la frisure, la poudre et toutes sortes de frivolités, indulgence naturelle de la part d'un prélat qui, le jour de son installation à Saint-Dié, fit danser la ville jusqu'à six heures du matin. Le séminaire de Nancy était plus édifiant. Il fallut bien cependant renvoyer un séminariste qui donnait l'hospitalité dans sa malle aux œuvres complètes de Jean-Jacques Rousseau [1]. Tristes symptômes de la décadence de la foi : il devient presque impossible de fermer aux livres de Voltaire et de Rousseau l'entrée des séminaires et des collèges. Les élèves se passent leurs œuvres de main en main ; « à peine savent-ils lire, qu'ils citent déjà par cœur tous les écrits corrupteurs dont ils entendent sans cesse faire l'éloge [2] ».

Il est facile de comprendre que l'élève ait de la peine à se défendre, au dix-huitième siècle, même dans le collège, contre l'action du dehors. L'éducation qu'il y reçoit est sévère. Il est astreint à toutes les pratiques religieuses des temps anciens. Extérieurement, rien n'est changé dans la discipline ; il assiste à la messe, au catéchisme ; mais son esprit est ailleurs. Cette foi dont on lui expose les

[1] Voy. *L'ancien régime dans la province de Lorraine,* par l'abbé Mathieu, 1879, in-8°, p. 335-336.

[2] Rigoley de Juvigny, *op. cit.*, p. 483.

enseignements, dont on lui démontre la vérité, il n'ignore pas qu'elle est attaquée au dehors par Voltaire et par Rousseau, aux applaudissements de tout un siècle. Tandis que ses maîtres un peu jansénistes ne savent pas lui rendre la religion aimable, il connaît ce que le monde lui réserve de divertissements et de plaisirs. Tout dans son éducation semble le rattacher au passé, et lui voit ses contemporains tournés vers l'avenir. La fièvre qui agite l'âme de la nation et fait battre tous les cœurs s'accroît chez lui de tous les enthousiasmes, de toutes les ardeurs de la jeunesse. Comment rester fidèle à ces croyances de collège qu'une armée d'assaillants attaque par la passion, le talent, le sarcasme, le rire; qu'aucune bouche éloquente, qu'aucune plume vengeresse ne sait plus protéger et défendre. A l'école même, grâce à la complicité d'un camarade, peut-être d'un professeur, il a pu cacher parmi ses classiques tel livre de Voltaire ou de Rousseau, d'Helvétius ou de d'Holbach. Arrivé dans les hautes classes, il prend ces airs de libre-penseur que se donnent aujourd'hui les grands élèves de nos lycées [1]. Est-il étonnant qu'une fois entré dans le monde, il se hâte d'abandonner la pratique d'une religion démodée, humiliée, condamnée peut-être à être ensevelie à bref délai dans les ruines du vieux monde.

La révolution sociale vient ici décupler l'élan de la révolution philosophique. La politique fait irruption dans les collèges et tourne toutes les têtes. Chaque événement important fait tressaillir une jeunesse ardente, impatiente, attentive à tous les bruits du dehors. En 1789, quand toute la France court aux urnes, professeurs et élèves de la Flèche écrivent sur le piédestal du buste de Louis XVI : *Nobis alter Henricus* [2]. Quelques temps après, les élèves des collèges de Paris accueillent avec transport la prise de la Bastille [3] et

[1] L'abbé Mathieu, dans son remarquable ouvrage (*ibid.*, p. 341), dit des élèves des collèges de Lorraine : « Ils vivaient par la pensée dans le monde nouveau que la philosophie leur avait ouvert, se partageant entre les maîtres dont ils dévoraient les écrits et les tendances diverses du siècle. Les plus sérieux méditaient l'*Esprit des lois* ou le *Contrat social*, les rêveurs tendres s'égaraient avec l'abbé Bexon dans les bosquets de Clarens, les natures vulgaires s'en tenaient à Helvétius ou au baron d'Holbach. Beaucoup alliaient les contraires, des théories généreuses à des négations désolantes, des attitudes de stoïciens à des habitudes sensuelles, et discouraient de Brutus et Caton, en rimant de petits vers pour le *Journal de Nancy*; tous enfin appelaient de leurs vœux la chute de la superstition, l'ère de la raison, de la justice et de la sensibilité, et la régénération de l'espèce humaine par la philosophie. » Que d'élèves auraient pu dire avec Robespierre : « J'ai été dès le collège un assez mauvais catholique. » (Discours des Jacobins, 21 novembre 1793.)

[2] Jules Clere, *Histoire du collège de la Flèche*, p. 232-233.

[3] Quicherat, *Histoire du collège de Sainte-Barbe*, t. II, p. 382-384.

se portent en masse au Champ de Mars pour la fête de la Fédération. Mais que parlons-nous d'élèves en 1790? Les acteurs même du drame révolutionnaire, les hommes qui en ce moment dirigent et précipitent le mouvement ont presque tous été élevés par les congrégations religieuses ou le clergé séculier. Camille Desmoulins, Robespierre, ont étudié à Louis-le-Grand; Vergniaud a eu un Jésuite pour premier précepteur et a été le condisciple de Danton, au collège du Plessis. Guadet a été élève du collège de Guyenne, à Bordeaux. Saint Just a été élevé à Noyon par les Oratoriens. Des maisons d'éducation de Lorraine sont sortis Merlin de Thionville, François de Neufchâteau, l'abbé Louis de Toul, Salle de Vezelise, etc. On pourrait passer ainsi en revue tous les hommes qui jouèrent un rôle pendant la révolution. Élevés presque tous par le clergé séculier ou régulier, ils s'étaient laissés emporter au sortir du collège, et quelquefois, nous l'avons vu, dès le collège même, par le double courant philosophique et libéral qui précipitait la France vers un avenir inconnu.

III

Ce qu'il y a de plus grave, c'est que quelques professeurs n'étaient pas moins atteints par la contagion que les élèves. Dans la maison de Sorbonne, c'était un maître de quartier de Sainte-Barbe, l'abbé Bon, qui avait inspiré à Turgot son enthousiasme pour Voltaire et Jean-Jacques Rousseau [1]. Nous sommes en 1750; le mal encore à son début va prendre avec le cours du siècle des proportions inquiétantes. Lorsque les Jésuites abandonnèrent les collèges qu'ils tenaient en France, il fallut improviser à la hâte un personnel enseignant considérable, et dont tous les membres ne pouvaient pas être également à la hauteur de leur nouvelle mission. Les congrégations déjà chargées de l'éducation de la jeunesse, en particulier les Oratoriens, les Doctrinaires, les Bénédictins, se virent forcés, par la pénurie de sujets, d'appeler dans leurs nouveaux établissements des professeurs laïques qui n'offraient pas toujours des garanties suffisantes. Ajoutez à ces causes de décadence le mal du siècle, je veux dire cet esprit d'innovation, ce besoin d'émancipation et d'indépendance, ce vent de scepticisme qui soufflait sur les âmes, et vous serez moins étonné de voir quelques disciples de Voltaire et de Rousseau assis sur les chaires de collège. Ils étaient un certain nombre à la veille de la révolution. Dans le collège de Saint-Claude, à Toul, l'évêque avait accueilli et chargé

[1] *Mémoires* de Morellet.

de la classe de rhétorique un jeune homme pauvre, mais d'un talent plein d'espérance, François de Neufchâteau. Ce personnage, que nous verrons plus tard, sous le Directoire, organiser la morale républicaine et les fêtes nationales, introduisait au collège les livres des philosophes. Il fallut le mettre à la porte ainsi que l'abbé Bexon. On cria à l'intolérance ; on prétendit qu'ils étaient chassés pour avoir imité l'orthographe de Voltaire. Il paraît bien, cependant, que François de Neufchâteau n'avait pas seulement commis des fautes d'orthographe grammaticale. Quant à l'abbé Bexon, réfugié à Paris, devenu chantre de la Sainte-Chapelle, collaborateur de Buffon, Mme Rolland nous le montre dînant un jour à côté d'elle, et dans leur « enthousiasme commun pour le bon Jean-Jacques », faisant d'imagination « un petit voyage à Clarens ». Les Jésuites avaient été remplacés dans la plupart des collèges de Lorraine par les chanoines réguliers du R. P. Fourier. Tous les membres de cette congrégation ne paraissaient pas animés de convictions bien solides. En 1780, dans la distribution solennelle des prix à l'université de Nancy, en présence des vicaires généraux, du vice-chancelier de l'Université, des membres du parlement, de toutes les autorités publiques, le régent de rhétorique ne craint pas de déclarer « que les graves riens qui occupaient les Pères des conciles de Nicée et d'Ephèse n'exercent plus les génies d'aujourd'hui [1] ». Ces graves riens n'étaient pas autre chose que la divinité de Jésus-Christ, défendue contre Arius. En parcourant les différents collèges du royaume, on rencontrerait presque partout quelques partisans des idées nouvelles, en particulier, parmi les professeurs laïques dont la pénurie de sujets avait forcé le clergé et les congrégations à accepter le concours. Dans le collège de Chaumont, tenu par les Doctrinaires, nous trouvons, comme professeur de quatrième, Manuel, et comme professeur de philosophie, ce même Jacob Dupont, qui, plus tard député d'Indre-et-Loire, devait être le premier à proclamer l'athéisme en pleine Convention. A la Flèche, Jean Pechmeja, professeur d'éloquence, est le collaborateur de l'abbé Raynal pour l'*Histoire philosophique des deux Indes* [2].

Ne nous étonnons pas qu'un certain nombre de professeurs se soient laissé entraîner par le courant philosophique et libéral qui emportait la nation. Appelés par la nature même de leurs fonctions à une plus grande culture intellectuelle, ils suivaient avec un intérêt passionné le mouvement des esprits et dévoraient les productions de la littérature et de la science que chaque jour voyait

[1] Abbé Mathieu, *ibid.*, p. 336-337.
[2] J. Clere, *ibid.*, p. 194-195.

éclore. Vivant dès lors avec leur siècle, respirant cette atmosphère de négation et de scepticisme dans laquelle grandissaient les générations nouvelles, ils étaient moins défendus que le clergé des paroisses contre la contagion de l'incrédulité. Quelle tentation, lorsque tous les échos du siècle répétaient les noms des philosophes, de se porter, eux aussi, là où se récoltaient les honneurs, le succès, la popularité. Nous savons par quelles acclamations Paris accueillit Voltaire, en 1778. Ce qu'on connaît moins, c'est l'action que ce roi littéraire du siècle exerça sur l'imagination de la jeunesse, sur tous ceux qui aspiraient à la célébrité, à la gloire. Qu'on lise, par exemple, les *Mémoires de Marmontel* [1]. Marmontel, élevé par les Jésuites de Mauriac, raconte avec charme les jours heureux qu'il passa dans ce collège. Il veut se faire prêtre et même jésuite. C'est l'appel de Dieu, mais il hésite. Le nom de Voltaire, répété par tous les échos de la renommée, vient frapper chaque jour son oreille. Il a du talent, de l'ambition; s'il écrivait au suprême dispensateur de la gloire. « On sait, dit-il, avec quelle bonté Voltaire accueillait les jeunes gens qui s'annonçaient avec quelque talent pour la poésie. » Marmontel est à Paris, portant soutane, professeur de philosophie dans un collège, jeune encore et interrogeant l'avenir. Une pièce de poésie envoyée aux Jeux Floraux n'obtient qu'un accessit. Sa vanité littéraire est blessée; il en appelle à Voltaire, il entre avec lui en correspondance, et celui qui naguère voulait se faire Jésuite sera désormais un des nombreux satellites du patriarche de Ferney.

Il ne faudrait pas croire que ce soit là un exemple isolé. La contagion gagnait de proche en proche, et les maisons les plus saintes, les plus inaccessibles en apparence, ne défendaient pas leurs professeurs contre la fascination du siècle. A Paris, Christophe de Beaumont n'avait épargné ni les soins ni l'argent pour que Sainte-Barbe fût avant tout une école cléricale; ses successeurs n'en eurent pas moins à lutter contre un irrésistible courant de sécularisation. D'année en année on vit diminuer le nombre de ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique. En 1788, on ne comptait que douze théologiens dans les divisions supérieures. Pour une partie des maîtres surveillant les classes d'humanités, la soutane n'était plus qu'un uniforme dont on était tenté de rougir. C'étaient des laïques décidés à rester tels. Au lieu d'étudier la théologie, ils se préparaient à l'agrégation; et le temps qu'ils consentaient à passer à Sainte-Barbe n'était qu'un moyen de payer leur dette pour l'instruction qu'ils y avaient reçue [2].

A mesure qu'on approche de la révolution, l'agitation qui gagne

[1] *Mémoires d'un père pour servir d'instruction à ses enfants*, 1804, 4 vol. in-8°.
[2] Quicherat, *Histoire du collège de Sainte-Barbe*, t. II, p. 382-384.

la nation de proche en proche pénètre dans les collèges. Certains professeurs étrangers au monde, plongés dans leur retraite, gardent encore le calme qui convient aux paisibles études. A la Flèche, Villars, Ducasse, la Sablonière, s'amusent à rimailler. Ce dernier célèbre dans un poème latin une souris blanche empaillée par le P. Noblo, et ce poème a l'honneur d'être traduit en français par d'Azincourt. Aimables instituteurs, bons vieillards, grands enfants qui n'entendent pas gronder l'orage sur leur tête. En 1787, ils chantent, comme au bon temps, Pomone et Vertumne, le vin de Pomard, le retour de Flore, l'immortalité des souris blanches, tandis que va paraître la Melpomène du drame révolutionnaire. Mais peu de professeurs, il faut le dire, restent ainsi étrangers au mouvement des choses humaines. A la Flèche même, pendant que la Sablonière chante la souris blanche, Sequelas fait un poème sur la liberté de la presse, et Jean Pechmeja compose *Télèphe*. Ce livre, paru en 1784, est curieux à consulter, non parce qu'il reflète les tendances du temps vers les études économiques et politiques, mais parce qu'il laisse échapper des accents mélancoliques qu'on ne s'attendrait pas à rencontrer à cette époque [1]. On avait remarqué, à Saint-Sulpice, vers 1777, « dans plusieurs jeunes gens un air morne et rêveur qui contrastait singulièrement avec cet air de paix et de gaieté » qu'on voit d'ordinaire au séminaire. Les directeurs demandèrent à l'abbé de Bonneval, vrai modèle de sagesse et de piété, quelle pouvait être la cause de cette situation morale. Il répondit « sans hésiter que c'était là un des résultats de la lecture des ouvrages de Rousseau et d'autres incrédules [2] ». L'abbé de Bonneval voulait parler sans doute de ces accès de tristesse naturels à des jeunes gens qui ne savaient pas élever leur vie et leur foi à la hauteur de leur vocation ; mais n'y a-t-il pas eu, quelques années avant la révolution, les premiers symptômes de je ne sais quelle maladie rêveuse à laquelle le sentimentalisme de Rousseau aurait donné naissance. Pechmeja, qui nous fait entendre dans *Télèphe* plus d'une vibration déchirante, qui nous montre plus d'une corde brisée, serait-il un ancêtre de René, de Werther, de tous les malades de notre siècle.

S'il faut voir là les symptômes d'un mal réel, les progrès en furent arrêtés par les préoccupations politiques de la nation. Il n'y a guère place pour les rêveries mélancoliques à ces époques d'entraînement, d'enthousiasme, d'aspiration ardente vers la réforme de toutes les institutions sociales. Les professeurs entrent dans le mouvement et

[1] Voy. J. Clere, *ibid.*, 194, 195, 232.
[2] *Vie de M. Émery*, t. I. p. 158.

souvent l'encouragent. A la Flèche, se trouve, comme professeur de littérature, l'abbé Jacquemart qui, à la Constituante, sera dans son ordre un ardent promoteur des idées libérales. Ce collège compte d'autres régents qui donneront tête baissée dans les idées révolutionnaires. A Sorèze, dom Ferlus médite sur la réforme de l'enseignement et prépare son *Plan d'éducation nationale.* L'Oratoire s'agite. Cette congrégation donnera à la révolution Fouché, Daunou, Lebon. La maison de l'Oratoire de Montmorency est en particulier le chef-lieu de l'opposition formée contre les anciennes règles de la congrégation, auxquelles les jeunes religieux voulaient en substituer de plus libérales.

Les faits qui précèdent nous montrent qu'au double point de vue religieux et politique la révolution pénétrait dans les collèges, dans les rangs des professeurs et des élèves, comme dans les autres classes de la nation. Le jeune homme, au sortir des établissements d'instruction secondaire, subissait l'influence du milieu social, influence qui le plus souvent modifie, qui quelquefois détruit les impressions premières. Si cette observation avait besoin d'être appuyée par de nouveaux exemples, un simple coup d'œil jeté sur l'éducation des femmes à cette époque lui fournirait ici une confirmation éclatante. Au dix-huitième siècle, toutes les filles furent élevées par des religieuses, comme presque tous les garçons l'étaient par des religieux ou des prêtres. A côté de Fontevrault, qui recevait les enfants de France ; de Panthemont, ce couvent princier de la rue de Grenelle, où se pressaient les altesses et les rejetons de la première noblesse ; de la Présentation, qui voyait aussi passer dans ses murs les plus grandes familles, on trouvait à Paris et en province des abbayes et des couvents qui avaient mission d'élever les filles de la noblesse, de la bourgeoisie et même du peuple. Dans ces maisons, la règle de Saint-Cyr resta sans modification importante la base de l'éducation durant tout le cours du siècle. C'est dire que la religion y occupait toujours la première place. Pourquoi des enfants élevées si chrétiennement furent-elles plus tard des femmes si peu chrétiennes? C'est qu'ici encore la société se chargeait de détruire l'œuvre du couvent. La femme en entrant dans le monde trouvait dans les mœurs, les habitudes, la mode, une conspiration contre sa vertu. Ces défenses que notre société, aussi corrompue soit-elle, élève encore autour du mariage, cette espèce d'interdit qui frappe une épouse infidèle à ses devoirs, ces portes qui se ferment, cette quasi-excommunication du vrai monde, cette peur du qu'en dira-t-on, sont pour la femme de nos jours autant de secours contre la tentation, autant de protections pour sa faiblesse. Mais ce qui est aujourd'hui pour son honneur une sauvegarde relative se retournait contre elle

au dix-huitième siècle. Étrange époque où les lois encore chrétiennes étaient en contradiction absolue avec les mœurs; où la bienséance, la pudeur, la fidélité aux devoirs du mariage, passaient pour ridicules; où il était de mode non seulement de contracter, mais encore d'afficher des liaisons coupables. La jeune fille, la femme plongée dans une société qui a jeté à terre toute barrière, perdu tout respect, donné aux sens toute satisfaction, au vice toute franchise, ne tardent pas à perdre, au milieu de ces entraînements, de ces plaisirs, tout souvenir de leur première éducation, comme tout sentiment de leur devoir. On voit alors défiler, dans les Mémoires du temps, ces femmes qui s'amusent, badinent, lisent *la Pucelle*, rient des bons coups portés à la religion par Voltaire, cherchent enfin à s'étourdir dans les fêtes pour tromper l'incurable ennui qui les dévore. En abandonnant l'Église, elles prennent les philosophes pour directeurs. Il y a ce que M. de Lescure appelle le couvent de Fontenelle, le couvent de Rousseau, le couvent de Voltaire, etc. On les voit se presser aux cours de physique, de chimie, d'histoire naturelle et même de médecine. Mais ces études ne peuvent remplir leur cœur. « Ces débauchées d'esprit », comme les appelle Walpole, éprouvent le besoin de combler le vide immense que la perte de la foi a creusé dans leur âme. Aussi lorsqu'elles entendent Rousseau leur tenir le langage de la passion, leur parler de Dieu, de l'amour, avec des accents qui ont quelque chose de religieux, elles dévorent ses livres, passent en masse à son école; et pendant quarante ans on les voit affecter la sentimentalité du philosophe, allaiter leurs enfants d'après son ordre, vivre à la campagne pour y chercher la nature, ne parler que d'humanité et se jeter tête baissée dans les œuvres de *bienfaisance* pour donner libre cours aux élans de leur âme *sensible*.

IV

Cet état des esprits, tel que nous venons de le faire connaître, pouvait faire pressentir de profonds changements dans l'éducation religieuse de la jeunesse. Les violentes attaques des philosophes contre le christianisme avaient eu un retentissement universel. En battant en brèche la foi dans l'âme de la nation, les incrédules avaient réussi à porter le trouble dans les maisons d'instruction. Les murs de l'école ne défendaient plus ni professeurs ni élèves contre la contagion des idées nouvelles, et le plus souvent les croyances puisées au collège et au couvent succombaient dans la société. Cette révolution dans l'opinion était un premier pas vers la laïcisation de l'enseignement.

Les philosophes avaient obtenu un autre résultat. A force de

vanter la morale dans leurs écrits, à force de la présenter comme la première des connaissances, comme la seule science nécessaire, ils avaient tourné de ce côté l'attention de la nation, comme celle des pédagogues; cent bouches répétèrent à l'envi le mot de Duclos : De la morale, de la morale. C'est pour former à la morale l'enfance et la jeunesse qu'une multitude d'écrivains, depuis Rousseau jusqu'à la révolution française, publièrent sur l'éducation des ouvrages dont le titre même [1] indique cette constante préoccupation. L'Académie française encourageait ce mouvement. Partout, dit un auteur contemporain, on réclame un « catéchisme de morale, comme si l'Évangile et le catéchisme que l'Église enseigne aux fidèles ne contenaient pas la morale la plus sublime... On en a fait même le sujet d'un prix académique. Trois fois déjà les concurrents se sont présentés, et trois fois la couronne leur a été refusée [2] ». Lorsqu'on voit l'Académie prendre une telle initiative, de nombreux écrivains se lever pour remporter la victoire, une nuée d'auteurs ne parler que de morale dans leurs livres sur l'enseignement public, on ne peut s'étonner que les cahiers de 89 soient à leur tour unanimes à réclamer pour cette science la plus large place dans l'éducation de la jeunesse.

« Qu'on rédige et *qu'on mette au nombre des livres classiques*, dit le tiers de Riom, ceux qui contiendront les principes élémentaires de la *morale* et de la constitution fondamentale du royaume; qu'ils soient lus dans toutes les églises et paroisses des campagnes. » Le même vœu est émis par le tiers de Lyon. Le tiers de Forcalquier demande à son tour *un catéchisme résumé de morale* et de politique. Enfin, dans le programme d'instruction rédigé par le tiers de Bordeaux, nous trouvons « la religion, *la morale*, les belles-lettres, les langues, les sciences, l'histoire, le droit des gens et le droit naturel [3] ». Tels sont les vœux du tiers état, de la noblesse et aussi du premier ordre qui demande, avec le clergé de Caen, « des ouvrages élémentaires *sur la morale* et sur le droit public de France [4] ».

[1] Comparet, *De l'éducation morale des enfants*, 1770, in-8°. — Formey, *Traité d'éducation morale*, 1773, in-12, 304 pages. — Anonyme, *l'Élève de la raison et de la religion ou Traité d'éducation physique, morale et didactique*, 1773, 4 vol. in-12. — Bury (de), *Essai historique et moral sur l'éducation française*, 1777, in-12, 506 pages. — Riballier, *l'Éducation physique et morale des femmes*, 1779, in-12, 494 pages. — Bérenger, *la Morale en action*, 1783. — Riballier, *De l'éducation physique et morale des enfants*, 1785. — P. Corbin, *Traité d'éducation civile, morale et religieuse*, 1787 et 1788, etc.

[2] Rigoley de Juvigny, *op. cit.*, 1787, p. 494.

[3] V. Gaullieur, *Histoire du collège de Guyenne*.

[4] *Archives parlementaires*, t. II, p. 486.

Ces différents témoignages prouvent quelle large place 89 voulait faire à l'étude de la morale. On était unanime sur le but à poursuivre, on l'était beaucoup moins sur les moyens de l'atteindre. On voulait de la morale, mais quelle morale. Il faut s'attendre à retrouver ici cette confusion d'idées, cette absence de principes que nous avons rencontrées naguère sur ce point dans les théories des philosophes. Athées, matérialistes, *sensibilistes*, universitaires, scolastiques, chacun apporte ses idées ou ses vues. Les ennemis de l'Église cherchaient avant tout, dit Grégoire « à isoler la morale de toute instruction religieuse ». Depuis longtemps Shaftesbury leur avait donné l'exemple dans ses *Recherches sur la vertu*, ouvrage qui fut traduit de l'anglais par Diderot. Condorcet, dans ses *Avis d'un père à sa fille âgée de cinq ans*, lui parlait de bienfaisance, de conscience, de remords; mais pas un mot de religion, de vie future. Le sort, la nature, y tiennent la place de Dieu. Volney composait à son tour un catéchisme où la morale était confondue avec le soin de la conservation matérielle, où toutes les vertus chrétiennes, comme la foi et l'espérance, étaient qualifiées de *vertus de dupes au profit des fripons*. En 1789, le *Catéchisme du genre humain*, par Boisset, tout en affirmant Dieu et la vie future, prêchait la communauté des biens et des femmes [1]. La majorité des écrivains n'était pas acquise, il est vrai, à de pareilles négations, ne professait pas une pareille hostilité contre le christianisme. « Le nombre des philosophes, disait un contemporain, n'est pas à beaucoup près assez considérable pour contre-balancer la quantité de ceux qui sont restés fermes dans la véritable religion [2]. » Les principes n'en étaient pas moins profondément ébranlés et les idées sur les véritables conditions de la morale, troublées, obscurcies par la polémique irréligieuse du siècle. Il faut lire les ouvrages parus à cette époque, pour se rendre compte de la confusion que les théories des philosophes avaient jetée dans les esprits [3].

[1] Grégoire, *Histoire des sectes religieuses*, 1828, in-8°, t. Ier, p. 22-23.

[2] Bury (de), *op. cit.*, p. 39-40.

[3] Plusieurs écrivains, comme de Bury dans l'ouvrage cité plus haut, se contentaient de piller le *de Officiis* de Cicéron dans l'exposition des vertus morales. Lorsqu'ils se mettaient en frais d'invention, ils proposaient des réformes assez plaisantes. Philipon de la Madelaine, dans ses *Vues patriotiques sur l'éducation du peuple*, ch. XV (1783), veut l'instruire par les proverbes qu'il appelle la philosophie du peuple. La maxime : *Dieu donne la robe selon le temps* prouvera au peuple la Providence; *Tout ce qui brille n'est pas or* sera une leçon contre l'envie; *A trompeur, trompeur et demi* sera un préservatif contre la ruse; *Dis-moi qui tu fréquentes et je te dirai qui tu es* le détournera des mauvaises compagnies. L'auteur croit qu'en commentant les deux maximes : *Comme on fait son lit, on se couche; Tant vaut l'homme, tant vaut la terre,* on « créerait des bras au cultivateur », on « ramènerait

Dans un livre publié, en 1785, par un futur girondin qui devait trouver la mort dans la révolution, Dufriche-Valazé, on trouve des affirmations comme celles-ci : « La morale est une science plus ou moins épineuse, suivant que l'art d'être heureux est plus ou moins facile. — La justice n'est qu'un milieu entre la vertu et le crime. Triste vérité pour les âmes élevées qui ont le sentiment et l'espoir du mieux, vérité cependant nécessaire à dire puisqu'elle nous ramène à la vraie connaissance de nous-mêmes. » Du reste, pas un mot de Dieu dans ce livre adressé par un père à son fils. Pour toute sanction de la morale, pour toute récompense de la vertu, « l'estime publique, l'exemption des peines qui accompagnent le vice, les jouissances intérieures qu'elle nous procure dans l'estime de nous-mêmes » ; voilà les grands mobiles par lesquels Dufriche-Valazé croyait porter l'enfance à la pratique du bien. Son fils pouvait-il résister à l'impulsion toute-puissante de pareils motifs ? Pouvait-il n'être pas touché de maximes comme celles-ci : « Aie la noble assurance et l'aimable facilité de la vertu » ; sois « bienfaisant et généreux ». Style du temps, phrases pompeuses et vides, déclamations vagues auxquelles ne pouvait manquer la tirade classique sur la sensibilité. Valazé cherche à prémunir son fils contre les passions coupables, mais en vrai disciple de Rousseau et de son siècle, après avoir célébré dans de longues pages les charmes de l'amitié, il laisse échapper cette invocation à l'amour : « Amour, tyran doux et absolu des cœurs, sentiment nécessaire, honnête, impérieux, je te rends l'hommage qu'on te dispute en vain [1]. » Comment faire à Valazé un crime de cette apostrophe? Nos pères étaient si sensibles à la veille de la révolution. Parcourez tous les ouvrages d'enseignement et de morale publiés à cette époque, il n'est question que d'attendrir, de *sensibiliser* la jeunesse, de lui faire verser des torrents de larmes sur les misères du genre humain.

Exercez surtout les enfants « aux vertus sociales », dit un *plan d'éducation nationale*, publié en 1789, ouvrez leur âme « à tous les sentiments de l'humanité et de la bienfaisance », cultivez le désintéressement, la générosité, « la tendre compassion ». Qu'un trésorier nommé par eux recueille et répande les aumônes. Rien de plus louable, rien de plus noble que ce désir d'exciter de bonne heure dans le cœur de l'enfant un sentiment de sympathie et de charité pour les malheureux et les pauvres. Ici, ce qui est étrange,

cette abondance que nous attendons encore, dit-il, malgré tous nos beaux livres sur l'agriculture. »

[1] Dufriche-Valazé, *A mon fils*, 1785, p. 25, 58, 83, 85, 88. Valazé si sensible en 1785, fut, sous la Convention, l'auteur de l'infâme *Rapport sur les crimes du ci-devant roi.*

ce qui touche au ridicule, c'est la façon théâtrale dont on veut éveiller dans son âme cette *tendre compassion*. Il s'agit pour l'instituteur de mener ses élèves dans ces prisons ténébreuses où la liberté gémit sous le poids des fers ; de les conduire sous le chaume du pauvre pour qu'ils goûtent un pain détrempé dans les larmes de la douleur; de parcourir tous les asiles de la misère, toutes les demeures lamentables des crimes, des malheurs, des infirmités. Lorsque les professeurs ont accompli ce grand précepte, formulé, on le voit, dans le langage du temps, notre moraliste les apostrophe en ces termes : « Maîtres, si aux accents plaintifs de la douleur qui sollicite quelque consolation et de la détresse qui demande du pain, les entrailles de vos élèves sont émues, si leurs yeux se remplissent de larmes, *embrassez* ces chers enfants, vous préparez des hommes à la patrie. Si quelqu'un assistait à ce spectacle d'un œil sec, malheur à la société, c'est un monstre que vous lui élevez. Que sa dureté soit pour lui un opprobre aux yeux de ses égaux. Qu'on le craigne, qu'on le fuie comme un méchant. » Pour éviter de rencontrer une pareille insensibilité dans le cœur des élèves, qu'on ouvre de bonne heure leur âme aux impressions généreuses. Le principal, les maîtres, sont-ils malades, leur arrive-t-il quelque chose d'heureux ou de malheureux, quatre écoliers députés par leurs condisciples vont leur témoigner la sympathie de tout le collège. Si un élève est dans le même cas, il reçoit à son tour une députation chargée de lui exprimer gravement dans un pathétique discours la sensibilité de ses camarades [1].

On voit quel rôle jouait la sensibilité à la Jean-Jacques dans la morale pédagogique du temps. Malheureusement, il y avait dans ce mot plus qu'une concession faite à la mode. Si on mettait trop souvent la sensibilité à l'origine de nos devoirs, c'est qu'à la suite de Locke, de Condillac, on avait mis trop souvent la sensation à l'origine de nos connaissances, et on n'est pas peu étonné de voir à cette époque la philosophie sensualiste faire invasion jusque dans les collèges de l'Université.

On connaît les clameurs que souleva la thèse soutenue à la Sorbonne par l'abbé de Prades, en 1741. Ce disciple de Locke avait prétendu « que toutes nos connaissances pullulent des sensations, comme les branches du tronc [2] ». Dans la polémique soulevée à ce sujet, on fit remarquer que la même proposition avait été soutenue en Sorbonne un mois auparavant par un autre bachelier, ce même abbé de Brienne, dont nous parlait naguère Morellet. Ces faits

[1] *Plan d'éducation nationale*, 1789, p. 387-390.

[2] « Ex sensationibus, ceu rami ex trunco, omnes hominum cogitationes pullulant. »

prouvent le progrès des idées de Locke et de Condillac dans les collèges de Paris. Descartes, qui avait eu tant de peine à supplanter Aristote dans les écoles, voyait à son tour son crédit diminuer de jour en jour. En 1784, l'abbé Hauchecorne, professeur de philosophie au collège Mazarin, dans un livre qui porte néanmoins en tête le portrait de l'auteur du *Discours sur la méthode*, repousse les idées innées, sans se ranger cependant, d'une façon formelle, au système de Locke [1]. En comparant cet ouvrage avec un Compendium [2], publié en 1770, et qui servait de manuel aux candidats au baccalauréat et à la maîtrise ès arts, on peut se rendre compte du terrain perdu par la philosophie cartésienne dans l'espace de quinze ans. Plusieurs professeurs allaient plus loin que l'abbé Hauchecorne. Son collègue, à Mazarin, Me Guyard, admettait le système de Locke, en y mêlant quelques idées empruntées à Leibnitz. Au collège du Cardinal-Lemoine, Me Lange se déclarait disciple de Condillac, et enseignait hardiment que la sensation est l'origine de toutes nos connaissances [3]. Cette doctrine, alors répandue dans la littérature, avait envahi jusqu'aux collèges de l'Oratoire [4]. Évidemment l'université de Paris se laissait entraîner. Des plaintes ne pouvaient manquer de s'élever contre la direction que certains professeurs donnaient aux études philosophiques. Le rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques* poussa un cri d'alarme. « C'est un bruit public, depuis quelque temps, dit-il, en 1784, et on ne cesse de le répéter partout, que l'enseignement de la philosophie dans l'université de Paris est fort corrompu, qu'au lieu de prémunir les jeunes gens contre ce débordement d'opinions irréligieuses qui menace le christianisme d'une entière subversion dans le royaume, plusieurs professeurs de cette école autrefois si célèbre, semblent avoir formé le complot de seconder une si funeste révolution par les mauvais principes qu'ils inspirent à la jeunesse [5]. »

Tout en faisant ici la part de la mauvaise humeur du journaliste janséniste, on est bien obligé de reconnaître que l'Université cédait

[1] « Ideæ innatæ Cartesii nullo modo probantur argumento et nunc ab omnibus derelictæ jacent. Opinio Lockii suas habet difficultates et non ab omnibus propugnatur. » (*Abrégé latin de philosophie avec une introduction et des notes françaises,* par l'abbé Hauchecorne, 1784, in-12.)

[2] *Compendium institutionum philosophiæ,* auctore D. Caron, 1770, 2 vol. in-8°.

[3] Ce professeur fit soutenir par un élève cette thèse renouvelée de Bayle, que « l'athéisme est préférable au polythéisme. »

[4] Voy. *Exercices publics de MM. les écoliers du collège royal des prêtres de l'Oratoire de Tours,* etc. Tours, 1781, in-4°.

[5] Voy. *les Nouvelles ecclésiastiques,* 1784, p 62 et seq. 109, 169 et seq. 93. Voy. aussi Ch. Jourdain. *Histoire de l'Université de Paris,* p. 463.

çà et là à un entraînement dangereux. Certains professeurs des collèges de Paris obéissaient non seulement à l'opinion publique, dans ses préférences pour la morale, mais ils subissaient encore l'ascendant des idées sensualistes qui devaient régner en philosophie pendant un demi-siècle. Gardons-nous cependant de rien exagérer. Ce serait une erreur de croire que ces maîtres étaient acquis au matérialisme ; tout en admettant certains principes de Locke et de Condillac, ils restaient fidèles au spiritualisme, défendaient, avec l'université de Paris, l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme. Sur tous ces points la philosophie de l'abbé Hauchecorne est parfaitement orthodoxe, et sa morale s'inspire évidemment des théologiens scolastiques.

Un livre publié, à la veille même de la révolution, par un professeur du collège de la Marche, nous a conservé en quelque sorte le programme du cours de philosophie et de morale suivi à cette époque dans l'université de Paris. Nous apprenons par cet auteur qu'on exposait aux élèves la nature de l'âme et ses facultés, son immatérialité, sa liberté et son immortalité. On discutait le problème de l'origine des idées, celui de l'union de l'âme avec le corps. Toutes ces questions étaient « approfondies soigneusement ». A cette étude succédait le cours de morale, divisé en deux parties. Dans la première, on exposait les principes de la morale. Après avoir prouvé qu'il existe une loi naturelle, on réfutait les erreurs de Hobbes, d'Helvétius, de Mandeville, etc. On cherchait en Dieu même et dans la nature de l'homme « la source d'où dérive la bonté morale de nos actions ». La seconde partie traitait des devoirs envers Dieu, envers les autres et envers soi-même[1].

Il n'y avait rien à reprendre à un tel programme dont l'orthodoxie philosophique devait satisfaire jusqu'au rédacteur janséniste des *Nouvelles ecclésiastiques*. Mais l'opinion ne se contentait plus de ce cours officiel, professé au collège dans un latin plus ou moins scolastique. Nous avons vu que les cahiers de 89 demandaient des livres élémentaires, des catéchismes de morale rédigés en français. Un éminent doctrinaire, qui fut longtemps professeur au collège de la Flèche, puis précepteur du premier Dauphin, le P. Corbin, avait d'avance répondu à ce vœu, en publiant son *Traité d'éducation civile, morale et religieuse*[2]. Ce livre n'est au fond qu'un traité de morale. L'auteur a même pris soin de donner le titre de *Catéchisme de morale*, aux quarante-sept premières pages qui sont le résumé de son travail. Si le P. Corbin a entrepris cet ouvrage, c'est,

[1] *Exposition raisonnée des principes de l'Université relativement à l'éducation*, par l'abbé Gosse, 1788, in-8°, p. 68.

[2] 1788, in-12. La première édition fut publiée en 1787.

dit-il, que « ce traité de morale, moins utile dans les siècles vertueux, mais que nos mœurs rendent nécessaire, manquait à l'éducation des collèges. J'ai souvent entendu des hommes, occupés au bien public et faits pour y veiller, désirer ce traité et en presser l'exécution. » Le P. Corbin pensait comme son siècle qu'au moment où la morale chrétienne était battue en brèche avec le christianisme lui-même, il fallait enseigner à la jeunesse la morale naturelle. On est frappé en lisant cet auteur de sa foi à l'efficacité comme science de cette morale naturelle. Il semble croire que l'intelligence entraîne toujours l'adhésion de la volonté et qu'il suffit presque de connaître ses devoirs pour les pratiquer. Après avoir donné à ses élèves l'habitude de réfléchir sur l'origine et la fin de l'homme, après leur avoir montré « le rapport essentiel des règles des mœurs » avec notre nature, les lois « qui naissent du besoin de l'ordre et qui assurent le bonheur de la société », il se propose de faire sortir la pratique de la vertu de ces notions abstraites du devoir. « Nous avons besoin, dit-il, d'apprendre à avoir une conscience droite et pure et des remords dont rien n'émousse la pointe; mais *ces avantages ne sont-ils pas le fruit de la connaissance des règles qui prévient la naissance des vices.* » Sans doute, le P. Corbin a bien garde d'oublier Dieu. Il se plaît à rappeler que la religion « est l'âme de notre vie », qu'elle « supplée à la faiblesse de la raison, donne une vraie force à tous les motifs qui nous attachent aux lois par une sanction puissante ». Il n'en est pas moins curieux de voir un Père de la Doctrine chrétienne, dans un livre sur l'éducation, prêter tant d'efficacité à la simple connaissance des règles, attacher tant d'importance à l'analyse des vertus et des vices, croire enfin assurer la formation morale de ses élèves en mettant entre leurs mains un vrai traité de psychologie. Rollin, en admirant, dans ce livre, la clarté des définitions, l'abondance des développements, l'élégance de la forme, y aurait en vain cherché cette inspiration religieuse qui anime d'un bout à l'autre le *Traité des études.* Rollin fait dériver l'éducation morale de l'élève de son éducation religieuse; aux vertus de l'homme, il donne pour principe les vertus du chrétien. Le P. Corbin consacre de longs développements à l'analyse des vertus morales et ne fait intervenir Dieu qu'à la fin de son livre. Aussi, sans demander à cet auteur autre chose que ce qu'il a voulu nous donner[1], nous n'en sommes

[1] Le P. Corbin avait voulu faire avant tout un *traité de morale.* Dans l'analyse détaillée qu'il présente des facultés physiques et intellectuelles de l'homme, il est facile de reconnaître l'influence de Condillac. Presque à la même époque, Thomas Reid publiait les ouvrages qui ont fait sa gloire. L'ouvrage du P. Corbin est divisé en trois livres : 1° *l'Homme considéré dans ses facultés*; 2° *de l'Homme en société*; 3° *l'Homme considéré par rapport à*

pas moins obligés de reconnaître, en comparant le *Traité d'éducation civile, morale et religieuse* avec le *Traité des études*, que le P. Corbin accorde, en 1789, à la morale l'importance que, en 1726, Rollin donnait à la religion.

Ces faits nous prouvent qu'en 1789 l'étude de la morale rencontrait auprès de l'opinion publique la même faveur que l'étude de la constitution. Combien d'écrivains pouvaient s'écrier avec Valazé[1] : « Je ne résiste point au penchant qui me porte vers la morale. » Nombre d'auteurs avaient devancé les vœux des trois ordres, en publiant sur cette matière des ouvrages plus ou moins étendus. Dans les programmes qui vont faire une si large part à l'enseignement moral et civique, y aura-t-il place pour la religion? Cette religion, déjà ébranlée dans les esprits, menacée dans les collèges par la fièvre de changement qui agite professeurs et élèves, cette antique reine de l'éducation qui voit maintenant son empire disputé par deux sciences nouvelles, gardera-t-elle un rang honorable dans les nouveaux plans d'instruction publique? Ici encore, les cahiers de 89 vont nous fournir la réponse.

L'abbé Augustin SICARD,
Vicaire à Saint-Philippe du Roule.

La suite prochainement.

Dieu. L'auteur avant de livrer son livre à la publicité, l'avait mis depuis longtemps entre les mains des élèves de la Flèche sous la forme de petits cahiers séparés.

[1] *Op. cit.*, p. 55.

chaussettes de fil à l'aiguille, préludant ainsi à l'industrie des tricots qui est aujourd'hui leur ressource et leur honneur.

C'est souvent pour ses dévotions que Mme de Sévigné vient passer quelques heures à Vitré. Il y a d'abord la station jubilaire : « Nous fûmes hier, jour de Saint-Jean, à Vitré, gagner ou tâcher de gagner le jubilé : il y avait une grande procession où je ne fus pas : le temps m'eût manqué [1]. » Elle écrit aussi de Vitré, le 16 août : « Nous fîmes hier de grandes dévotions [2]. » Et le 25 décembre, « ce fut un grand plaisir pour moi d'aller à la messe : il y avait longtemps que je n'avais senti tant de joie d'être catholique... j'allai aux vêpres ; enfin je sentis la sainte opiniâtreté du martyre [3] ». Ces dévotions se faisaient dans quelqu'une des églises qui ne manquaient pas à Vitré.

On y trouvait, en effet, à cette époque, un monastère bénédictin, dont les cloîtres sont aujourd'hui affectés aux services de la sous-préfecture, du tribunal et de la mairie. La riche bibliothèque, devenue le patrimoine de la cité, a été, de nos jours, conservée et accrue par les soins intelligents d'un illustre bibliophile breton, M. de la Borderie; elle vient de trouver une digne hospitalité dans les salles restaurées du vieux château.

Les Augustins habitaient le quartier encore appelé le bourg aux Moines. Leur monastère avait été fondé, à la fin du quartorzième siècle, par Guy XII, baron de Laval-Vitré, qui avait épousé la veuve de du Guesclin. Dévastée par les protestants, en 1692, cette maison religieuse était relevée dès le commencement du dix-septième siècle. Ces moines sont en constants rapports avec la châtelaine des Rochers.

Le monastère des Dominicains occupait le vaste terrain qu'a entamé la ligne ferrée à sa sortie de Vitré et qu'on appelle encore, d'après leur nom populaire, le clos des Jacobins.

Le couvent des Récollets, dans le faubourg de Nantes, avait été fondé sous Louis XIII, en vertu de lettres patentes du roi Henri, son père, datées de Fontainebleau (juin 1609). Ces religieux viennent saluer Mme de Sévigné, dès qu'elle arrive aux Rochers [4].

Des communautés de femmes complétaient, à Vitré, cet ensemble monastique.

Les Ursulines s'établirent aussi dans la ville, à la fin du dix-septième siècle, pour l'éducation des enfants pauvres. Elles ont depuis lors si charitablement continué leur tâche, que cette ville de dix mille habitants, où les pauvres abondent, n'a point eu, depuis deux cents ans, à se préoccuper de l'instruction primaire pour les filles. Sans qu'aucun édifice scolaire, aucun traitement d'institutrices,

[1] T. X, p. 310. — [2] T. II, p. 66. — [3] T. IV, p. 185. — [4] T. VII, p. 46.

aucune subvention directe ou indirecte, aient jamais figuré au budget municipal, la gratuité n'a pas cessé d'être assurée aux trois ou quatre cents petites écolières de la classe indigente. Mme de Sévigné assista aux débuts de cet utile établissement qui prit d'abord et conserva pendant quarante ans, comme prieure, la pieuse et capable Hélène de Gennes, fille d'un secrétaire de la reine Anne. Lavardin, évêques de Rennes, que nous trouverons lié avec sa spirituelle diocésaine des Rochers, encouragea l'œuvre naissante des Ursulines et disait hautement de leur intelligente prieure, « qu'à dix lieues à la ronde, il ne connaissait pas de tête mieux organisée ». Ces religieuses n'occupaient pas alors leur monastère actuel, mais bien les bâtiments affectés depuis au collège diocésain.

Non contente de ces deux communautés de femmes et de celle des Bénédictines, la marquise en souhaite une quatrième : « Plût à Dieu que j'eusse à Vitré mes pauvres filles de Sainte-Marie [1] », les Visitandines !

Quant aux protestants, leur culte s'exerçait alors, sinon publiquement, au moins ouvertement. Le prêche était en dehors des murailles dans des terrains que traverse aujourd'hui la rue des Fouteaux, c'est-à-dire des hêtres. Mme de Sévigné, qui entend ces huguenots en passant devant leur porte, remarque qu'ils « chantaient des oreilles [2] ». Cette expression, empruntée à Rabelais, et qui signifie : à demi-voix, établit que les protestants de Vitré, malgré la présence d'une princesse de leur religion, étaient tenus de se conformer à l'ordonnance de 1659, leur interdisant le chant des psaumes sur un ton élevé qui pût être entendu du dehors.

Le château de Vitré, dont les donjons déchiquetés et le monumental portail sont encore aujourd'hui l'admiration des artistes, était dès lors inhabité.

La vieille demeure des la Trémouille, si fièrement juchée sur son rocher de schiste noir, ne prend vie et splendeur qu'à l'époque des états provinciaux, ou quand le duc Belgique-Hollande de la Trémouille, récemment promu dans les cordons bleus, vient s'y reposer des fatigues de la guerre et de la cour : « Il fut reçu à grand bruit à cause de sa chevalerie; c'est une des occasions où l'on redouble les honneurs, et même les redevances, selon le droit de certaines terres [3]. » Dans tous ces galas exceptionnels, on trouve les agencements intérieurs assez mal commodes : « Pour les pyramides de fruits, il faut faire hausser les portes : nos pères ne prévoyaient pas ces sortes de machines, puisque même ils ne comprenaient pas qu'il fallait qu'une porte fût plus haute qu'eux. Une pyramide veut

[1] T. VII, p. 60. — [2] T. IV, p. 184. — [3] T. X, p. 50.

entrer, une de ces pyramides qui font qu'on est obligé de s'écrire d'un bout de la table à l'autre... Cette pyramide donc, avec vingt ou trente porcelaines, fut si parfaitement renversée à la porte, que le bruit qu'elle causa fit taire les violons, les hautbois et les trompettes [1]. » L'intendant du château était, en ce temps-là, Olivier du Bourdieu, dont les descendants se trouvent encore à Vitré.

La ville, à ces mêmes époques exceptionnelles, est très animée; les plaisirs y abondent : « On mange à deux tables dans le même lieu, la bonne chère est excessive, on remporte les plats de rôtis tout entiers [2]. » — « J'y vins lundi au soir, Mme de Chaulnes me donna à souper, avec la comédie du *Tartufe*, point trop mal jouée [3]. » — « Hier je fus encore à la comédie, c'était *Andromaque*, qui me fit pleurer plus de six larmes : c'est assez pour une troupe de campagne. Le soir on soupa, et puis le bal [4]. » — « Je meurs de faim, au milieu de toutes ces viandes, et je proposais l'autre jour à Poménars d'envoyer accommoder un gigot de mouton à la Tour de Sévigné, pour minuit, en revenant de chez Mme de Chaulnes [5]. » — « Il y avait dimanche un bal qui fut joli, il y avait des danseurs et des danseuses qui nous ravissaient [6]. » — « Lundi, M. d'Harrouïs donna un dîner à M. et à Mme de Chaulnes, à tous les magistrats et commissaires : j'y étais, l'abbé y vint : ce fut le plus beau repas que j'aie vu depuis que je suis au monde [7]. » — « Des comédiens de campagne ont joué parfaitement bien le *Médecin malgré lui*, à Vitré : on en pensa pâmer de rire [8]. »

En dehors même de ces périodes, « où il semblait que tous les pavés de Vitré fussent métamorphosés en gentilshommes [9] », les réunions sont assez fréquentes dans la ville. « Mon fils a réussi dans un bal de Vitré [10]. » — « Il y eut encore dimanche un bal à Vitré [11]. » Non seulement, on danse, mais on mange solidement. « De grandes collations de viandes qui mettent au désespoir, à cause des conséquences [12]. » — « L'Étoile de la mangerie s'est mise dans ce pays malgré moi, je m'en suis plainte à vous, car nous mangeons si sérieusement et si fort, comme du temps de nos pères, que l'on ne sent pas l'ennui de la dépense [13]. » Voici, par exemple, une excellente table, « chez une fort jolie femme de Vitré, qui m'avait priée [14] ». — « C'était à une petite maison de campagne, et ce fut le plus beau et le plus grand repas que j'aie vu depuis longtemps. Toutes les bonnes viandes et les beaux fruits de Rennes y étaient en abondance ; les tourterelles et les cailles grasses, les perdreaux, les pêches

[1] T. II, p. 50. — [2] T. II, p. 50. — [3] T. II, p. 61. — [4] Id. — [6] T. II, p. 66. — [5] T. II, p. 72. — [7] T. II, p. 81. — [8] T. II, p. 102. — [9] T. II, p. 57. — [10] T. I, p. 461. — [11] T. I, p. 468. — [12] T. VII. p. 136. — [13] T. VII, p. 167. — [14] T. VII, p. 167.

et les poires, comme à Rambouillet. Nous fûmes surprises, et nous comprîmes qu'il n'est question que d'avoir de l'argent, chose dont nous étions déjà toutes persuadées, la princesse et moi. »

Nous regrettons de ne pas connaître le nom de la fastueuse Vitréenne, dont les menus sont présentés comme si attrayants. La tradition d'hospitalité qu'elle a dû laisser à ses descendants ne nous aiderait pas d'ailleurs à retrouver sa trace. Car ces traditions se répètent, dans toute la contrée, si larges et si générales, qu'elles ne sauraient caractériser spécialement une famille ou une maison. Il est fâcheux de ne pas connaître toutes ces personnes de la ville, que le voisinage mettait en rapport avec Mme de Sévigné, lesquelles avaient, paraît-il, l'esprit et le bon esprit d'accepter sans amertume la situation plus relevée de la marquise, ainsi que les honneurs exceptionnels dont elle était l'objet : « Ce sont sans cesse des distinctions, peut-être peu sensibles pour nous, mais qui me font admirer la bonté des dames de ce pays-ci : je ne m'en accommoderais pas, comme elles, avec toute ma civilité et toute ma douceur. » Beaucoup venaient dîner aux Rochers le dimanche, et s'en retournaient souper en ville à six heures [1]. Il s'agit sans doute de ces familles de hauts bourgeois de la ville, tels que les Hardy, les Frain, les Séré, les Lemoyne, les Le Clavier, les Bonnieu, que distinguait une honorabilité héréditaire, qu'avait enrichies le commerce d'outre-mer, et que nous voyons, dès cette époque et depuis, se rattacher à la noblesse bretonne, par des alliances dans la robe et l'épée, avec les familles de Montalembert, Hay de Tizé, de Landal, de Farcy, de Piré, de Robien, de Kérembourg, de Montboucher, de Legge, de Courte, de Villegontier.

XIV

RENNES

Mme de Sévigné visite assez fréquemment la capitale provinciale, où l'appellent les hautes amitiés dont elle nous a déjà entretenus, telles que celle du gouverneur de Bretagne et des divers personnages officiels, préposés, sous ses ordres, à l'administration générale. Toute la haute société lui fait, d'ailleurs, grand accueil. « J'avais à repousser, à répliquer, à me défendre, moi seule contre cent autres ; je vous dis que je ne m'étais jamais trouvée à telle fête [2]. »

Aussi sa vie, à Rennes, est-elle fort agitée : « Dîner, souper chez M. et Mme de Chaulnes ; avoir fait mille visites de devoirs ; aller, venir, complimenter, s'épuiser, devenir tout aliénée comme une dame d'honneur. L'on m'honore trop. Je suis extrêmement affamée

[1] T. VII. p. 54. — [2] T. VII. p. 187.

de jeûne et de silence. Je n'ai pas beaucoup d'esprit, mais il me semble que je dépense ici ce que j'en ai en pièces de quatre sous, que je jette et que je dissipe à tort et à travers ; et cela ne laisse pas de me ruiner [1]. »

Le fils du duc de Lavieuville, surintendant des finances, sous Louis XIII et sous la régence, fut évêque de Rennes jusqu'en 1676.

Mme de Sévigné apprécie les qualités de son évêque. Elle le reçoit souvent aux Rochers ; elle le retient même longtemps par ses causeries. « M. de Rennes a passé ici comme un éclair ; il y soupa ; nous causâmes fort tout le soir sur le sujet de Mme de Lavardin. Je ne sais point retenir les gens, il disparut à trois heures du matin [2]. »

En 1680, député par les états pour présenter au roi le cahier de cette assemblée, l'évêque de Rennes descend à Paris chez la marquise, qui lui donne la chambre de sa fille. « M. de Rennes vous garde votre appartement, et nous donnera pourtant tout le temps d'y faire travailler. Vous ne m'avez aucune obligation de cette société; ce n'en est point une. C'est un homme admirable; il ne pèse rien, non plus que ses gens; sa conversation est légère. On le voit peu; il trotte assez et ne hait pas d'être dans sa chambre; on le souhaite. Il ne ressemble pas à feu M. du Mans. Enfin, il est tel que si on souhaitait quelqu'un qui ne fût pas vous, ce serait un autre comme celui-là. Il m'a priée déjà plusieurs fois de vous faire bien des compliments, et de vous dire que, quelque joie qu'il ait d'être ici, il m'aime trop pour n'avoir pas beaucoup d'envie de vous quitter la place [3]. » M. de Lavardin signa au contrat de mariage du jeune marquis de Sévigné.

Le marquis de Coëtlogon, gouverneur de Rennes, à cette époque, est l'aïeul d'un fonctionnaire du même nom qui a administré, au commencement de ce siècle, le pays de Vitré, et, plus tard, tout le département d'Ille-et-Vilaine. Ses rapports avec Mme de Sévigné sont assez tendus, parce que son neveu fut le concurrent heureux du marquis de Sévigné pour la députation de 1689. Aussi quand, après les troubles de Bretagne, l'opinion attribue aux soins de ce haut magistrat la pacification de Rennes, le retour du parlement, le présent de cette ville au roi, Mme de Sévigné s'écrie : « Il n'y fait rien du tout, car les volontés vont toutes seules; mais comme il est gouverneur de Rennes, il a un air de s'empresser [4]. » Elle s'indigne « de la part que M. de Coëtlogon paraît avoir à tout cela, comme gouverneur de cette ville où l'on tient les états [5]. »

Le marquis de Coëtlogon appartenait à une vieille famille bretonne; son père avait été, comme lui, gouverneur de Rennes. Son

[1] T. VII, p. 178. — [2] T. VII, p. 152. — [3] T. VI, p. 433. — [4] T. X, p. 12. — [5] Id.

train était des plus importants : « Tout parle pour lui ; il fait une dépense enragée [1] », et sa table est citée [2].

La marquise Péronnelle de Coëtlogon parle en bons termes de Mme de Sévigné, qui ne veut pas d'ailleurs la regarder comme une ennemie [3] : « Je dis à Pommereuil avec plaisir que j'aurais vu Mme de Coëtlogon, si son mari m'avait visitée ; il m'approuve [4]. »

Il arrive à cette dame une invraisemblable aventure : « Elle prit tant de chocolat, étant grosse, l'année passée, qu'elle accoucha d'un petit garçon noir comme un diable, qui mourut [5]. »

La marquise descend à Rennes, chez une amie, à l'hôtel Marbeuf.

La marquise de Marbeuf, veuve d'un président à mortier au parlement de Bretagne est toute dévouée à la châtelaine des Rochers : « C'est une femme qui m'aime et qui, en vérité, a de bonnes qualités et un cœur noble et sincère [6]. » — « J'ai encore ici la bonne Marbeuf qui m'est d'une consolation incroyable [7]. » — « Nous avons présentement Mme de Marbeuf qui est bonne à tout : elle est commode et complaisante [8]. » — « C'est la meilleure amie du monde [9]. » — « Nous nous trouvons fort bien d'elle ; elle, fort bien de nous [10]. »

La marquise ne veut pas que le malin Coulanges inflige un surnom à cette amie : « Il est enragé après cette pauvre Guverdan ; c'est une furie et c'est une injustice dont il rendra compte à Dieu ; car cette pauvre famille dit mille biens de lui ; et, tout bien compté et bien rabattu, il n'y a personne en Bretagne qui ait un si bon cœur et de si nobles sentiments [11]. » — « C'est une très bonne et généreuse femme, qui sait aimer [12]. »

Devenue veuve, Mme de Marbeuf veut habiter quelque temps Paris. « Elle avait un peu commencé du temps de son mari ; et elle ne se contraint plus présentement : elle va louer une maison pour cent ans, et baise très humblement les mains à la pauvre Bretagne [13]. » Mme de Sévigné songe à la loger avec une amie. « La Marbeuf démêle ses affaires pour s'aller établir à Paris. J'avais pensé que Mlle de Méry ferait très bien de louer une maison avec elle ; c'est une femme très raisonnable, qui veut mettre 7 ou 800 francs à une maison ; elles pourront, ensemble, en avoir une de 11 à 1200 livres ; elle a un bon carrosse, elle ne serait nullement incommode ; et on n'aurait de société avec elle qu'autant qu'on le voudrait ; elle serait ravie de me plaire, et d'être dans un lieu où elle me pourrait voir ; car c'est une passion, qui pourtant ne la rend point incommode [14]. »

[1] T. X, p. 40. — [2] T. X, p. 86. — [3] T. IV, p. 107. — [4] T. X, p. 281. — [5] T. II, p. 149. — [6] T. IV, p. 79. — [7] T. IV, p. 269. — [8] T. IV, p. 261. — [9] T. VII, p. 277. — [10] T. VII, p. 280. — [11] T. VIII, p. 9. — [12] T. X, p. 110. — [13] T. IV, p. 154. — [14] T. IV, p. 113. —

Elle conserve toutefois à Rennes son principal établissement. « Elle a fait ajuster et meubler sa maison si proprement ; et tout cela d'un si bon air, qu'elle mérite toutes sortes de louanges [1]. »

C'est dans cet hôtel si bien restauré, actuellement appelé hôtel de Karadeuc, en haut du contour de la Motte, qu'elle offre à Mme de Sévigné une hospitalité très empressée, « une belle chambre meublée d'un beau velours rouge cramoisi, ornée comme à Paris, un bon lit, où j'ai dormi admirablement [2] ». — « Elle est si transportée de m'avoir, elle me marque tant d'empressement et tant d'amitié que j'en suis tout embarrassée [3]. » — « Elle me fait passer ici de fort agréables jours : bonne compagnie ; de la musique [4]. »

En acceptant une si chaleureuse hospitalité, Mme de Sévigné risquait de blesser ses amis de Chaulnes, qui étaient en froid avec Mme de Marbeuf.

« Mais il faut souffrir ce petit chagrin. J'irai toujours mon chemin ; je ne suis mal avec personne [5]. » — « Ne croyez pas, ma fille, que je me sois brouillée avec M. et Mme de Chaulnes, pour loger chez Mme de Marbeuf. Je leur en parlai : ils le voulurent fort bien [6]. »

Elle reconnaît tant d'affection en réconciliant les deux maisons : « J'ai si bien fait que je l'ai remise comme elle doit être avec M. et Mme de Chaulnes, c'est-à-dire allant les voir. Ils ont même oublié le passé pour l'amour de moi, et l'ont priée à manger [7]. »

Si simple aux Rochers, la châtelaine gardait pour Rennes ses toilettes élégantes : « Je vous prie de consulter Mme de Chaulnes pour l'habit d'été qu'il me faut pour l'aller voir à Rennes... J'ai un habit de taffetas brun piqué, avec des campanes d'argent, un peu relevées aux manches et au bas de la jupe ; mais je crois que ce n'est plus la mode ; et il ne faut pas se jouer à être ridicule à Rennes, où tout est magnifique [8]. » Quand les robes manquent, on met à profit de secourables circonstances : « Vous apprenez la mort de notre pauvre cousine, Mme de Rarai... J'ai porté un petit deuil à Rennes. Je n'avais point de bel habit de couleur ; et ce petit deuil, qui m'a été d'une commodité non pareille, a fait voir à toute la Bretagne mon bon naturel [9]. »

Tous les jours Mme de Sévigné accompagne Mme de Chaulnes au *salut* sans priser spécialement « l'éloquence des prédicateurs [10] ». Et elle suit Mme de Marbeuf « au cours [11] », qui est sans doute la promenade plantée de vieux arbres, appelée aujourd'hui le Mail.

La chère est fort grande dans cette ville ; c'est, d'abord, à l'occasion des états provinciaux. « Je n'ose vous parler des magnificences

[1] T. VII, p. 175. — [2] T. IX, p. 338. — [3] T. VIII, p. 71. — [4] T. III, p. 81. — [5] T. IX, p. 336. — [6] T. IX, p. 362. — [7] Id. — [8] T. VIII, p. 91. — [9] T. VII, p. 200. — [10] T. X, p. 260. — [11] T. VIII, p. 81.

de Rennes, de peur de vous donner une indigestion, car ce sont des festins. Le même jour, dîner chez M. de la Trémouille, souper chez le premier président; dîner chez M. de Pommereuil, souper chez M. de Rennes; dîner chez M. de Coëtlogon, souper chez M. de Saint-Malo; ainsi tous les jours : comment vous en portez-vous? Il y a vingt tables de cette force [1]. »

Même en dehors de ces époques exceptionnelles qui rassemblent toute la Bretagne, on mange encore, à Rennes, très grandement : « Nous soupâmes tous hier chez M. de Rennes; ce sont des festins : c'est ici le pays de la bonne chère et de la bonne viande bien piquée, comme le pays du beurre de la Prévalaye [2]. » Ailleurs, « nous retrouvâmes le même arrangement, avec une grande quantité de lumières et deux grandes tables servies également de seize couverts chacune; c'est tous les soirs la même chose [3] ». — « Je suis assurée que je vous manderai le plus grand dîner, le plus grand souper, et toujours la même chose [4]. »

On trouve là, d'ailleurs d'autres plaisirs que la table : « Du Mesnil a fait venir l'opéra d'*Athys* à Rennes; il n'est pas en si grand volume, mais il est fort joli [5]. » On y danse aussi beaucoup. Parmi les nombreux devoirs qui occupent à Rennes les heures de la marquise, elle mentionne « mille visites de couvent [6] ». La capitale de la Bretagne donnait, en effet, asile à beaucoup de familles religieuses, parmi lesquelles se distinguait l'abbaye bénédictine de Saint-Georges. Madeleine de Marillac s'était retirée dans cette grande communauté de Rennes, après avoir perdu son mari le marquis de la Fayette, fils de la célèbre romancière du dix-septième siècle, qui fut l'intime amie de Mme de Sévigné. Cette jeune femme, que nous voyons, à l'époque de son mariage, entourée d'honneurs et de richesses, « dans une salle parée de fleurs de lis et de bâtons de maréchal, avec beaucoup de miroirs, de chandeliers, de plaques et de cristaux, avec beaucoup de domestiques, de valets de chambre et de livrées [7] », se montra digne des grands exemples que lui avait laissés son oncle le chancelier Michel de Marillac, pieux et charmant auteur de la plus suave traduction, faite jusqu'à ce jour, de *l'Imitation de Jésus-Christ*. Elle se donna toute à Dieu. Sous le règne de cette riche abbesse, les bâtiments claustraux furent magnifiquement reconstruits. Leur monumentale ordonnance domine encore aujourd'hui le cours de la Vilaine, dans la traversée de Rennes. Leur usage sans doute a été modifié; mais l'Administration de la guerre à laquelle nos révolutions les ont dévolus, a respecté la crosse et l'écusson dont Madeleine de la Fayette avait marqué son œuvre. De plus, les crampons de fer

[1] T. X, p. 86. — [2] T. IX, p. 351. — [3] T. VII, p. 175. — [4] T. VII, p. 175. — [5] T. X, p. 60. — [6] T. VII, p. 170. — [7] T. X, p. 159.

qui maintiennent ces masses de granit sont apparents; ils figurent des caractères gigantesques qui forment sur la longue façade l'illustre nom de la restauratrice. Aussi obligeante que magnifique, l'abbesse de Saint-Georges prêta 10 000 francs à la vieille amie de sa mère : nous trouvons cette dette dans un compte dressé par M. de Sévigné lui-même.

Dans le voisinage de Rennes est située l'une des propriétés de la marquise, le manoir de Sévigné. Ce vieux berceau de la famille a, dès cette époque, perdu toute son importance. La terre, nous apprend M. de Sévigné, ne se compose plus que de moulins avec quelques métairies et quelques fiefs. Il l'estime 18 000 livres. Tout minimes que soient ces intérêts, la sage propriétaire les recommande au gouverneur, lors des occupations militaires en Bretagne : « Je suis sûre des ménagements qu'il a pour Sévigné, qui est aux portes de Rennes [1]. » Mais cette propriété est sujette à d'autres détériorations, car M. de Sévigné écrit : « Si M. de Grignan croit parler juste en m'appelant M. de Sévigné, il pourrait bien se tromper; car il a fait, depuis hier, un si terrible débordement des eaux que je crois qu'il a emporté ce qui reste de cette terre; ainsi je ne suis plus que M. des Rochers [2]. » Cette terre fut, ainsi que celle de Lestomeur, vendue par M. de Simiane, l'héritier du marquis de Sévigné; elle fut achetée par M. de Légonet.

XV

LE PARLEMENT

L'élément prépondérant à Rennes est le Parlement. Cette compagnie souveraine occupe dans la ville et dans la province la place la plus importante. La capitale bretonne est essentiellement une ville de haute judicature.

Le « palais du Parlement est le plus beau de France [3] ».

Les magistrats tiennent le haut du pavé; c'est en leur honneur « que les prédicateurs s'y évertuent », et les jeunes Bretonnes ne rêvent point de plus belle union que dans une famille de magistrature. « Elle a refusé des présidents à mortier; c'est tout dire [4] ! »

Le Parlement est-il exilé de Rennes? On entend « les pleurs et les cris de Rennes, en voyant sortir son cher Parlement [5] ». Revient-il, « toute la ville est dans les cris et les feux de joie [6] ».

Bien plus, dans une circonstance où la cour avait exilé à Vannes ce fier Parlement, « afin de le faire consentir, pour se racheter, qu'on

[1] T. IV, p. 87. — [2] T. IX, p. 570. — [3] T. X, p. 49. — [4] T. X, p. 14. — [5] T. IV, p. 73. — [6] T. X, p. 220.

bâtit une citadelle à Rennes, et où cette noble compagnie voulut obéir fièrement et partit plus vite qu'on ne voulait [1] », nous voyons la ville de Rennes offrir 500 000 francs pour rentrer en possession du Parlement [2], qui fut réintégré après avoir, de son côté, versé 500 000 francs [3].

M. d'Argouges, père de l'évêque de Vannes, fut longtemps premier président du parlement de Bretagne; la châtelaine le reçut aux Rochers.

Son successeur fut le *comte de Pontchartrain.* « Il mit, dit Saint-Simon, le Parlement et la justice sur un pied tout différent qu'il n'avait été, fit toutes les fonctions d'intendant dans une province qui n'en souffrait point encore, mit tout en bon ordre et se fit aimer partout. Il y eut de grands démêlés d'affaire avec le duc de Chaulnes, qui était adoré en Bretagne, et qui n'était pas accoutumé qu'autre que lui et les états, dont il était le maître, se mêlassent de rien dans ce pays. »

Cet homme éminent quitta la Bretagne, en 1687, comme contrôleur des finances et chancelier de France. Sa bienveillance pour la famille de Sévigné ne se démentit pas à Paris, malgré la liaison intime de la marquise avec la duchesse de Chaulnes qu'il n'aimait point.

« Je ne suis point du tout mal avec M. et Mme de Pontchartrain; je les ai vus depuis que vous êtes partie; je leur ai écrit à tous deux; le mari m'a déjà répondu et à mon fils très agréablement. Je n'ai rien du tout de marqué à leur égard, car ce n'est pas un crime d'être amie de nos gouverneurs. »

Ce fut même au crédit de Pontchartrain, devenu ministre, que M. de Sévigné dut plus tard d'obtenir le poste de lieutenant de roi à Nantes, poste qui lui était disputé par un autre gentilhomme breton, M. de Guémadeuc.

Le ministre fit même ajouter aux émoluments de cette charge 2000 francs par an pour le logement.

M. de Pontchartrain fut remplacé, à Rennes, par « M. de la Falluère », dont « tout le monde est content au dernier point [4] ». — « M. de Chaulnes me dit, l'autre jour : — Madame, vous devriez venir avec nous, à Vannes, voir le premier président. Il vous fait des civilités depuis que vous êtes dans la province, c'est une espèce de devoir à une femme de qualité [5]. » La marquise se décida à faire cette lointaine visite : « M. de la Falluère me fit des honnêtetés au delà de tout ce que je puis dire. Il me regardait et ne me parlait

[1] T. IV, p. 117. — [2] T. IX, p. 492. — [3] Id. — [4] T. X, p. 10. — [5] T. IX, p. 428.

qu'avec des exclamations : — Quoi ! c'est là Mme de Sévigné ! Quoi ! c'est elle-même [1] » !

Nous voyons aussi le premier président aux Rochers : « Nous eûmes lundi M. de la Falluère, et sa femme, et sa fille et son fils : ils soupèrent et couchèrent ici ; ils furent contents de nos allées [2]. »

Le procureur général au parlement de Bretagne, « M. de la Bédoyère », épouse une des demoiselles de Murinais, charmantes amies de Mme de Sévigné.

L'avocat général « de Montigny » est frère de l'évêque de Léon. La marquise l'assista dans la dernière maladie de ce prélat : « Il me parut inconsolable ; je lui offris de venir pleurer en liberté dans mes bois ; il me dit qu'il était trop affligé pour chercher cette consolation [3]. »

« M. de Méneuf », président au parlement de Bretagne, est débiteur de Mme de Sévigné, à laquelle il avait acheté une terre (probablement une partie de la seigneurie de Sévigné). « Nous travaillons à finir une sotte affaire avec un président, pour recevoir le reste du payement d'une terre : ce qui nous arrête présentement [4]. »

Le débiteur, se fondant sur l'absence de titres qu'on devait lui livrer et qui établissaient le droit de haute justice sur cette terre, demanda, par-devant la chambre des enquêtes au parlement de Rennes, que le contrat fût résilié ou qu'on lui fît remise de 6 000 livres sur le prix convenu. Mais les titres égarés furent enfin retrouvés entre les mains du régisseur Vaillant qui gardait ce « papier sans que la vertu lui en fût connue [5] ». La marquise les présente aussitôt, ce qui détruit les prétentions de l'acheteur : « Méneuf fut au désespoir que nous lui ayons donné une haute justice, parce qu'il n'a plus de prétexte pour ne pas achever de me payer. Il avait compté sur une remise de 5 ou 6 000 francs, qui s'évanouit par ce papier ; j'attends la fin de cette petite affaire. C'est un plaisir de voir les convulsions de la mauvaise foi qui ne sait plus où se prendre et qui est abandonnée de tous ses prétextes [6]. »

L'affaire s'arrange ensuite : « Mon président se dispose à me donner de l'argent [7]. » M. de Méneuf vient même aux Rochers avec son beau-fils, dont le ramage et le plumage sont très disparates : « Un président m'est venu voir, avec qui j'ai une affaire que je vais essayer de finir pour avancer mon retour autant que je le puis. Le président avait avec lui un fils de sa femme qui a vingt ans et que je trouvai, sans exception, la plus agréable et la plus jolie figure que j'aie jamais vue. J'allais dire que je l'avais vu à cinq ou six ans, et que j'admirais, comme M. de Montbazon, qu'on pût croître en si

[1] T. IX, p. 435. — [2] T. IX, p. 481. — [3] T. II, p. 123. — [4] T. IV, p. 135. — [5] T. IV, p. 164. — [6] T. IV, p. 164. — [7] T. IV, p. 197.

peu de temps : sur cela, il sort une voix terrible de ce joli visage, qui nous plante au nez, d'un air ridicule, que mauvaise herbe croît toujours! Voilà qui fut fait : je lui trouvai des cornes. S'il m'eût donné un coup de massue sur la tête il ne m'aurait pas plus affligée; je jurai de ne plus me fier aux physionomies [1]. »

« Le comte de Bréhant de Mauron », également président au parlement de Bretagne, avait marié son fils à Mlle de la Coste, et sa fille à M. de Sévigné. La châtelaine avait même été en rapport avec lui avant ce dernier mariage, car M. de Bréhant de Mauron avait une sœur dans le voisinage des Rochers, Mme Hay des Nétumières de Tizé. *Le bon Président* parut quelquefois regretter que, dans les questions d'intérêt, son gendre fût sacrifié à Mme de Grignan par la trop partiale marquise. Toutefois nous le trouvons en amitié avec Mme de Sévigné : « J'ai reçu votre dernière lettre, mon cher président; elle est aimable comme tout ce que vous m'écrivez... Adieu, mon bon président, mon fils vous fera part de ma lettre; j'embrasse votre tourterelle [2]. »

M. « de Méjusseaume », doyen des conseillers au parlement de Bretagne, est un ami de Mme de Sévigné, qui parle de ses bons rapports avec lui, avec sa femme, avec ses enfants, et apprécie d'autant plus leur affection, que cette famille parlementaire était proche alliée de la famille de Coëtlogon, peu aimée aux Rochers.

« Le comte de Montmoron », parent des Sévigné, est conseiller-doyen au parlement de Rennes. La marquise parle affectueusement de ce cousin breton.

Il entretient avec sa cousine un commerce intelligent et littéraire. « M. de Montmoron a été ici deux ou trois jours pour des affaires : il a bien de l'esprit; il m'a dit de ses vers; il sait et goûte toutes les bonnes choses. Nous relûmes la mort de Clorinde [3]. »

Ce conseiller se pique même de philosophie. « M. de Montmoron arriva, vous savez qu'il a bien de l'esprit; le P. Damaie, qui n'est qu'à 20 lieues d'ici; mon fils qui, comme vous savez encore, dispute en perfection; les lettres de Corbinelli; les voilà quatre. Et moi, je suis le but de tous leurs discours; ils me divertissent au dernier point. M. de Montmoron sait votre philosophie et la conteste sur tout. Mon fils soutenait Descartes, le Damaie le soutenait aussi, et les lettres s'y joignaient. Mais ce n'est pas trop de trois contre Montmoron. Il disait que nous ne pouvions avoir d'idées que de ce qui avait passé par nos sens. Mon fils disait que nous pensions indépendamment de nos sens; par exemple, nous pensons que nous pensons. Voilà, grossièrement, le sujet de l'histoire. Cela se passa

[1] T. IV, p. 122. — [2] T. IX, p. 151. — [3] T. IV, p. 124.

fort bien et fort agréablement; ils me réjouissaient beaucoup [1]. »

Madame de Sévigné fait de son oncle un éloge plus enviable encore : « M. de Montmoron mourut, il y a quatre jours, chez lui, d'une violente apoplexie, en six heures. C'est une belle âme devant Dieu ! »

Le conseiller « Du Guesclin [2] », descendant de l'illustre guerrier, est mentionné par la marquise comme ayant marié très précipitamment son fils. Ce jeune homme se nommait Bertrand, comme le grand aïeul; il était seigneur de la Roberie et capitaine de dragons au régiment de Bretagne. Il épousa Renée de Cranhac, et la chose se fit, comme on va le voir, très expéditivement. « Quand M. de Chaulnes eut réglé les articles, il dit : Faisons le contrat. On y consentit. Et puis il dit : Mais qui nous empêche de les marier demain? Chacun dit : Mais des habits? mais une toilette? mais du linge? Il se moque de ces sottises. M. de Rennes donna la dispense de deux bans. Le lendemain, il était dimanche, on en jeta un le matin, ils furent mariés à midi, l'après-midi la petite fille dansa comme un ange; le lendemain, c'était Mme Du Guesclin, ayant épargné 20 000 francs de frais de noces. Toutes les deux familles ont été ravies de cette épargne [3]. »

Une autre famille de Parlement, la famille « Descartes », occupe beaucoup Mme de Sévigné, parce qu'elle tient de fort près au grand philosophe. Elle comprend, en première ligne, le frère aîné de l'écrivain, qui succède à son père dans la charge de conseiller de grand'chambre au Parlement de Bretagne. Il est, dit un rapport adressé à Colbert, « assez accommodé, fort bon juge, et quoiqu'il ne soit pas extraordinairement savant, il a pourtant de grandes lumières et est des plus forts de sa compagnie ». Deux autres Descartes siègent au même Parlement, l'un comme conseiller à la Tournelle, « qui a de l'honneur et de la probité, d'un caractère sévère et ennemi des passe-droits »; l'autre, comme conseiller aux enquêtes; « il aime ses fonctions et y est fortement appliqué ».

Les enfants de ces magistrats composent une nombreuse famille. « Il vint deux petites-nièces de votre père Descartes. Il y avait une autre vraie nièce. Je vis aussi deux neveux; mais le plus plaisant, c'est un Jésuite, bridé entre les menaces de la société et son inclination naturelle pour la mémoire de son oncle, de sorte que le pauvre Père mange toujours des poids chauds, comme disait M. de la Rochefoucauld; il n'osait prononcer une seule parole distincte [4]. »

Tous sont « honnêtes et fort aimables [5] ». — « Les petites-nièces sont très jolies femmes [6]. » — « Je suis si prévenue en leur faveur,

[1] T. VII, p. 241. — [2] T. IX, p. 370. — [3] Id. — [4] T. VII, p. 187. — [5] T. IX, p. 440. — [6] T. IX, p. 424.

qu'il me semblait qu'elles dansaient le passe-pied tout autrement que les autres; elles ont bien de l'esprit dans les yeux. L'une ressemble à Mme de Saint-Géran comme deux gouttes d'eau; l'autre est une fort belle brune[1]. »

Mais la propre nièce de Descartes, qui se nomme Catherine, est la préférée aux Rochers : « Elle a de l'esprit comme lui! Celle-là sait quasi aussi bien que vous sa philosophie[2] » — « Je ris quelquefois de l'amitié que j'ai pour Mlle Descartes; je me tourne naturellement de son côté; j'ai toujours des affaires à elle; il me semble qu'elle vous est de quelque chose, du côté paternel de M. Descartes; et dès là, je tiens un petit morceau de ma chère fille[3]. » — « J'aime passionnément Mlle Descartes; elle vous adore[4]. »

Cette personne, « à qui Mme de Chaulnes donne une pension[5] », — « fait très bien les vers[6] ». — « Voilà une manière d'impromptu qu'elle fit l'autre jour; mandez-moi ce que vous en pensez; pour moi, il me plaît fort, il est naturel et point commun[7]. » Mais, ce qui est plus remarquable, « elle est savante, comme son oncle et comme vous [8] ». Elle cultive et apprécie les théories de son oncle : « M. de Soissons attaque vivement M. Descartes; Mlle Descartes en est fort indignée, après les compliments infinis qu'elle a reçus de lui, à Paris, sur les éloges dus à son oncle, et à l'immortalité de son nom[9] ! » Elle entre même en correspondance philosophique avec Mme de Grignan[10].

Une autre petite Bretonne de cette famille parlementaire s'occupe moins des systèmes et un peu de certain lieutenant général. C'est « une petite Mme de la M. C., petite-fille de votre père Descartes. Elle a bien de l'esprit, et m'a toute la mine de croire que le feu est chaud, et qu'elle peut brûler et être brûlée[11] ».

La haute cour de justice, dont Mme de Sévigné vient d'énumérer les principaux membres, vit, à cette époque, à sa barre un personnage assez bizarre dont nous entretient la marquise :

« Le *marquis de Pomenars* » est, aux Rochers, le boute-en-train de Mme de Sévigné, qu'amusent ses saillies et ses aventures.

On a dit de ce gentilhomme breton qu'il avait eu procès pour fausse monnaie, et que, s'étant justifié, il avait payé en fausses espèces les épices de son arrêt. Comme M. de Montmerqué, nous avons peine à croire qu'il faille prendre au sérieux ces grosses accusations, dont la marquise ne parle qu'en les exagérant à plaisir, sur un ton enjoué, et qui n'eussent pas permis au coupable d'entre-

[1] T. VII, p. 187. — [2] T. VI, p. 167. — [3] T. IX, p. 350. — [4] T. IX, p. 347. — [5] T. VII, p. 280. — [6] T. VI, p. 167. — [7] T. IX, p. 347. — [8] T. VII, p. 280. — [9] T. IX, p. 374. — [10] T. IX, p. 381. — [11] T. X, p. 2.

tenir, avec la noblesse du pays, avec le gouverneur même, d'aussi affectueux rapports.

C'est la gaieté qui le caractérise : « La gaieté de Pomenars était si extrême qu'il aurait réjoui la tristesse même[1]. » — « Je n'ai jamais vu un homme si fou que Pomenars; sa gaieté augmente en même temps que ses affaires criminelles; s'il lui en vient encore une, il mourra de joie[2]. »

La principale de ces affaires criminelles est l'enlèvement de Mlle de Bouillé, fille du comte de Créance. « Pomenars ne fait que de sortir de ma chambre; nous avons parlé assez sérieusement de ses affaires qui ne sont jamais de moins que de sa tête. Le comte de Créance veut, à toute force, qu'il ait le cou coupé : Pomenars ne veut pas, voilà le procès[3]. » — « Pomenars est divin : il n'y a point d'homme à qui je souhaite plus volontiers deux têtes; jamais la sienne n'ira jusqu'au bout[4]. » — « Pomenars vous mande que sa hardiesse est encore augmentée; qu'il ne peut jamais être pendu puisqu'il ne l'a point été[5]. » — « Pomenars est toujours accablé de procès criminels qu'il ne va jamais moins que de sa vie. Il sollicitait, l'autre jour, à Rennes, avec une grande barbe; quelqu'un lui demanda pourquoi il ne se faisait point raser : Moi, dit-il, je serais bien fou de prendre de la peine après ma tête, sans savoir à qui elle doit être. Le roi me la dispute; quand on saura à qui elle doit demeurer, si c'est à moi, j'en aurai soin[6]. »

Ce condamné paye étrangement d'audace : « Il est si hardi et si effronté que, tous les jours du monde, il fait quitter la place au premier président dont il est l'ennemi, aussi bien qu'au procureur général[7]. » — « L'autre jour, il trouva une grande assemblée de peuple, il demanda ce que c'était : C'est, lui dit-on, que l'on pend, en effigie, un gentilhomme qui avait enlevé la fille de M. le comte de Créance. Cet homme-là, sire, c'était lui-même! Il s'approcha, il trouva que le peintre l'avait mal habillé; il s'en plaignit, il alla souper et coucher chez le juge qui l'avait condamné. Le lendemain, il vint ici, se pâmant de rire; il en partit cependant de grand matin dès le jour d'après[8]. » Il se produit même intrépidement à Paris, où nous le trouvons à une matinée littéraire, donnée par Corneille, chez M. le duc de la Rochefoucauld : « Pomenars était au-dessus, avec les laquais, son nez dans son manteau, parce que le comte de Créance le veut faire pendre, quelque résistance qu'il y fasse[9]. »

Le marquis de Pomenars ne fut nullement exécuté. Après plusieurs années, nous voyons ce gai compagnon supporter de bonne grâce

[1] T. II, p. 36. — [2] T. II, p. 38. — [3] T. II, p. 41. — [4] T. II, p. 63. — [5] T. II, p. 91. — [6] T. I, p. 465. — [7] T. II, p. 72. — [8] T. VI, p. 298. — [9] T. IV, p. 52.

une terrible opération. « Ce pauvre Pomenars fut taillé avant-hier, et souffrit cette opération avec un courage héroïque. Mme de Chaulnes m'a donné l'exemple de l'aller voir[1]. » — « La pierre est grosse comme un petit œuf : il caquette comme une accouchée ; il a plus de joie qu'il n'a eu de douleur. Pour accomplir la prophétie de M. de Maillé, qui disait un jour à Pomenars qu'il ne mourrait jamais sans confession, il a été, avant l'opération, à confesse au grand Bourdaloue. Ah ! c'était une belle confession que celle-là ! Il y fut quatre heures. Je lui ai demandé s'il avait tout dit : il m'a juré que oui, et qu'il ne pesait pas un grain ; car il a tout dit, et vous savez qu'il n'est question que de cela ; il n'a point langui du tout après l'absolution ; la chose s'est fort bien passée. Il y avait huit ou dix ans qu'il ne s'était confessé, et c'était le mieux. Il me parla de vous, et ne pouvait se taire, tant il est gaillard ! »

XVI

HAUTE BRETAGNE

Mme de Sévigné est appelée quelquefois à Nantes par le soin de terres qu'elle possède dans le voisinage. « On m'y a régalé en reine[2]. » — « J'arrivai ici à neuf heures du soir, au pied de ce grand château que vous connaissez, au même endroit par où se sauva notre cardinal de Retz : on entendit une petite barque ; on demande qui va là ? J'avais ma réponse toute prête ; et, en même temps, je vois sortir par la petite porte M. de Lavardin, avec cinq ou six flambeaux de poing devant lui, accompagné de plusieurs nobles, qui vient me donner la main, et me reçoit parfaitement bien. Je suis assurée que, du milieu de la rivière, cette scène était admirable ; elle donna une grande idée de moi à mes bateliers : je soupai fort bien[3]. » Le ciel de Nantes ne lui est pas favorable : « Autrefois, dans ma jeunesse, l'air de Nantes, un peu mêlé de celui de la mer, me perdait tout mon teint[4] » ; mais elle admire « cette ville si bien située[5] ». Elle aime les prés de Mauves que baigne la Loire, près du cours Saint-Pierre : « J'ai pris congé de la belle prairie[6] » ; elle considère surtout, avec un souvenir ému, ces murs qui servirent de prison à l'aventureux prélat qu'elle aime si tendrement : « Je ne puis jamais passer au pied d'une certaine tour, que ne me souvienne de ce pauvre cardinal et de sa funeste mort[7]. »

D'ailleurs, « la vie est ici à bon marché[8] ». Et l'on vit largement :

[1] T. II, p. 613. — [2] T. II, p. 227. — [3] T. IV, p. 14. — [4] T. II, p. 85. — [5] T. VII, p. 11. — [6] T. VII, p. 42. — [7] T. VII, p. 11. — [8] T. VII, p. 19.

« Ils m'ont donné un si magnifique repas en maigre, à cause des Rogations, que le moindre poisson paraissait la signora balena [1]. »

Mme de Sévigné n'est pas d'ailleurs sans trouver à Nantes quelques relations : « Les madames m'y font mille honnêtetés [2]. » Elle est très choyée au couvent de la Visitation. « Ma consolation c'est d'être à mes filles de Sainte-Marie [3]. » — « J'irai demain écrire dans cette maison ; j'y dînerai dimanche : encore une fois, c'est ma consolation [4]. » — « J'ai eu le plaisir de passer une partie de mes après-dînées avec mes pauvres filles de Sainte-Marie [5]. »

Les Visitandines fêtaient spécialement cette sympathique visiteuse qu'elles considéraient comme « les reliques vivantes [6] » de sa sainte grand'mère. De plus, Mlle de Sévigné avait été pensionnaire chez les filles spirituelles de sainte Chantal. « Nos sœurs de Sainte-Marie sont aimables : elles ont conservé une idée de vous dont elles me font leur cour... Elles élèvent fort bien les petites filles ; elles ne leur apprennent point à mentir ni à dissimuler leurs sentiments ; point de coquecigrues, ni d'idolâtrie ; enfin je les aime [7]. »

Le lieutenant du roi, gouverneur des ville et château de Nantes, est le marquis de Molac de Rosmadec. — « Il est accablé par M. de Lavardin comme M. de Lavardin est accablé par M. de Chaulnes [8]. »

Nous le voyons aux Rochers et à Nantes, où il reçoit Mme de Sévigné avec la plus haute distinction.

Mme de Grignan juge avec peu d'indulgence le physique de ce personnage ; il ne faut pas ajouter une foi entière à ses appréciations ; d'abord, parce que la belle gouvernante de Provence est, en général, assez mal disposée pour la Bretagne ; et, en second lieu, parce que, dans la circonstance dont elle va parler, le marquis de Molac se trouvait en compétition avec M. de Grignan. Il s'agit d'une promotion de cordons bleus, qui était annoncée ou prévue, et qui attirait à Versailles de nombreux candidats : M. de Molac, écrit-elle à sa mère, « arrive pour demander cette faveur : il joint à une grimace naturelle une convulsion si affreuse que l'on ne peut pas le regarder sans frayeur ou sans rire ; je ne sais comment ces gens-là croient que leur présence peut être utile. Pour moi, je craindrais que leur présence ne changeât les bonnes intentions qu'on pourrait avoir en leur absence ».

Le fils du marquis de Molac, Sébastien, épousa Mlle de Roussille. La mariée, à laquelle « le roi donne la valeur de plus de 400 000 francs [9] », est la sœur de la célèbre Fontanges.

Le suppléant du marquis de Molac est M. de Morvaux, qui eut,

[1] T. VII, p. 42. — [2] T. VII, p. 16. — [3] Id. — [4] T. VII, p. 17. — [5] T. VII, p. 32. — [6] T. IV, p, 374. — [7] T. VII, p. 17. — [8] T. II, p. 87. — [9] T. VII, p. 57.

en 1695, des démêlés de préséance avec M. de Sévigné, alors lieutenant du roi pour la ville et comté de Nantes.

Il y a aussi à Nantes « une espèce d'intendant, qui ne l'est point pourtant [1] ». Il s'agit de M. de Nointel, qui est de la « vraie maison des Béchameil [2] ». Il est député pour l'inventaire et la vérification des titres de la chambre des comptes de Nantes. Sa femme « est fille de Mme de Bretonvilliers; elle a dix-sept ans. Elle fait la belle et croit que c'est mon devoir de l'aller voir; je n'ai pas bien compris pourquoi, et en attendant qu'elle me montre par où, je m'en vais aux Rochers [3] ». Cette difficulté de préséance se tranche bientôt : « M. de Nointel me vint voir samedi en arrivant... cette civilité m'obligea d'aller le lendemain chez sa femme; elle me rendit ma visite dès le soir, et aujourd'hui ils m'ont donné un magnifique repas [4]. »

Le premier président de la cour des comptes de Bretagne, qui siégeait à Nantes, est aussi un ami de la marquise : « Il faut que je vous conte ce que c'est que ce premier président, vous croyez que c'est une barbe sale et un vieux fleuve, comme votre Ragusse : point du tout; c'est un jeune homme de vingt-sept ans, neveu de M. d'Harrouïs, un petit de la Brunelaye, fort joli, qui a été élevé avec le petit de Seilleraye, que j'ai vu mille fois, sans jamais imaginer que ce pût être un magistrat. Cependant il l'est devenu par son crédit, et moyennant 40 000 francs il a acheté toute l'expérience nécessaire pour être à la tête d'une compagnie souveraine, qui est la chambre des comptes de Nantes. Il a, de plus, épousé une fille que je connais fort, que j'ai vue tous les jours pendant cinq semaines aux états de Vitré, de sorte que ce premier président et cette première présidente sont pour moi un jeune petit garçon que je ne puis respecter, et une jeune petite demoiselle que je ne puis honorer. Ils sont revenus pour moi de la campagne où ils étaient. Ils ne me quittent point [5]. »

Leur petite cousine amuse fort Mme de Sévigné : « J'ai trouvé tout d'un coup qu'elle a bien de l'esprit, et une envie immodérée d'apprendre ce qui peut servir à être une personne honnête, éclairée... Tout cela est caché sous un beau visage, fort régulier, sous une modestie extrême, sous une timidité naturelle, sous une jeunesse de dix-sept ans. Il y aurait bien des gens qui s'offriraient à lui donner de l'esprit à la façon que dit la Fontaine; mais elle paraît n'en point vouloir de celui-là [6]. »

Dans le voisinage de Nantes, Mme de Sévigné visite la Silleraye, qui appartenait à M. d'Harrouïs : « Celui-ci manda, de Paris, il y a

[1] T. VII, p. 33. — [2] Id. — [3] Id. — [4] T. VII, p. 42. — [5] T. VII. p. 45. — [6] T. VII, p. 30.

quatre ans, à un architecte de Nantes, qu'il le priait de lui bâtir une maison, dont il lui envoya le dessin, qui est très beau et très grand. C'est un grand corps de logis de 30 toises de face, deux ailes, deux pavillons. Mais comme il n'y a pas été trois fois pendant tout cet ouvrage, tout cela est mal exécuté ; notre abbé est au désespoir, M. d'Harrouïs ne fait qu'en rire. Il nous y mena hier au soir[1]. »

C'est aussi dans les environs de Nantes que la marquise possède le domaine de Buron, en la paroisse de Vigneu. M. de Sévigné écrit que cette terre, bien bâtie pour un vieux château, vaut, par main de fermier, 3800 francs de rente ; elle a rapporté jusqu'à 4400 et vaut 100 000 livres. Il contribua lui-même grandement à la réduction qu'il signale dans les revenus : sa mère écrit de Nantes : « Je fus hier au Buron, j'en revins le soir ; je pensais pleurer en voyant la dégradation de cette terre, il y avait les plus vieux bois du monde : mon fils, dans son dernier voyage, y a fait donner les derniers coups de cognée. Il a encore voulu vendre un petit bouquet qui faisait une assez grande beauté ; tout cela est pitoyable... Ma fille, il faut que vous essuyez tout ceci. Toutes ces dryades affligées que je vis hier ; tous ces vieux sylvains qui ne savent plus où se retirer ; tous ces anciens corbeaux, établis depuis deux cents ans dans l'horreur de ces bois ; ces chouettes qui, dans cette obscurité, annonçaient, par leurs funestes cris, le malheur de tous les hommes, tout cela me fit hier des plaintes qui me touchèrent sensiblement le cœur. Et que sait-on même si plusieurs de ces vieux chênes n'ont point parlé, comme celui où était Clorinde ? Ce lieu était un *luogo d'incanto*, s'il en fut jamais ; j'en revins donc toute triste. Le souper que me donna le premier président et sa femme ne fut point capable de me réjouir[2]. »

D'obligeants Nantais, M. de Trévaly et l'abbé de Bruc, donnent quelque surveillance aux intérêts de Mme de Sévigné, dans cette contrée. Mais, malgré leurs soins, un premier fermier, M. de la Bigotaye, mourut débiteur de la marquise. On dut saisir l'héritage de son fils et héritier qui possédait quelque bien.

La ferme est prise ensuite par M. de la Jarrie, qui cultive fort mal et ne paye point. « Je n'ai pas encore touché ces 6000 francs de Nantes : dès qu'il y a quelque chose à finir, cela ne va pas si vite[3]. » — « Je suis dans l'embarras d'achever un grand compte de dix-neuf années, que mon fils n'avait fait qu'ébaucher. On me veut faire passer des lettres que j'ai écrites, pour des quittances ; c'est une pitié de voir les subtilités où 10 000 francs de reste jettent un mauvais payeur... Tout ce qui me fâche, c'est de faire du mal ; mais

[1] T. IV, p. 2. — [2] T. VII. p. 40. — [3] T. VII, p. 78.

quand je joue à noyer, et que je me demande lequel je noie, de M. de la Jarrie ou de moi, je dis sans balancer que c'est M. de la Jarrie; et cela me donne du courage[1]. » — « Je veux faire payer ceux qui me doivent, afin de payer ceux à qui je dois : cette pensée me console de tous mes ennuis. » — « Mes affaires de Nantes vont pitoyablement; tout s'est tourné en chicanes, en saisies, dont on se défend vingt ans durant[2]. » — « Je ne toucherai jamais rien des 1000 pistoles qu'il me doit[3]. » En effet, M. Pasgérant, gendre et caution de la Jarrie, paraît aussi insolvable que lui.

On se sépare enfin de la Jarrie. Il est remplacé par M. d'Hérigoyen, qui s'installe à l'essai, avec bail d'une année seulement : « J'ai un grand compte à faire avec le nouveau fermier [4]. » Celui-ci est « un gros monsieur qui a part dans les fermes [5] ». Il vient aux Rochers : « Nous avons été deux jours à compter avec notre monsieur le fermier ; il est fort honnête homme ; mais, comme celui qui l'a précédé a ruiné notre terre, ce ne sont que réparations et abîmes ; il y a deux ans que le revenu est employé à remettre tout en état. Ce sont d'étranges mécomptes; mais soyez-en consolée, ma fille, comme moi ; cela ira mieux à l'avenir [6]. »

Ce nouveau venu inspire, en effet, grande confiance : la marquise le défend énergiquement contre les prétentions de M. de la Jarrie, qui voulait établir un banc dans l'église de Vigneu, en regard du banc seigneurial occupé par le fermier du Buron.

Enfin, lorsque M. d'Hérigoyen se décourage et, après son court essai d'un an, veut abandonner cette terre, M. de Sévigné cherche à le retenir.

Il persista dans sa résolution. Son successeur est aussi un gros personnage : « Il est marié, le bon Branjou ; il m'écrit sur ce sujet une fort jolie lettre. Mandez-moi si ce mariage est aussi bon qu'il me le dit. C'est une parenté de tout le parlement et de M. d'Harrouïs. Expliquez-moi cela, mon enfant [7]. »

A Saint-Malo, la marquise connaît le gouverneur, le sous-gouverneur et l'évêque.

Le marquis Malo « de Coëtquen », comte de Combourg et gouverneur de Saint-Malo, est un Breton de vieille souche. Son père avait exercé les mêmes fonctions; sa mère portait, à la cour, des robes « de cent mille écus [8] ». Elle captiva le grand Turenne « dont elle n'est pas digne [9] », et lui donna pour successeur le chevalier de Lorraine [10].

[1] T. VII, p. 18. — [2] T. IX, p. 396. — [3] T. X, p. 104. — [4] T. IX, p. 383. — [5] T. X, p. 95 — [6] T. X, p. 104. — [7] T. XI, p. 146. — [8] T. III, p. 173. — [9] T. III, p. 478. — [10] T. III, p. 479.

Nous voyons le fils en rapport avec le marquis de Sévigné, qui le visite à Saint-Malo. Puis une de ses propriétés est située dans le pays de Vitré[1]. « J'ai eu ici deux fois M. de Coëtquen, à trois jours l'un de l'autre; il allait affermer une terre à 3 lieues d'ici; et, pour la hausser de 50 francs, il a dépensé 100 pistoles dans son voyage; il m'a fort demandé de vos nouvelles[2]. »

Ce personnage avait, paraît-il, mauvais caractère. Nous l'avons vu prendre, aux États de 1679, le rôle d'accusateur vis-à-vis du trésorier d'Harrouïs. C'était un acte d'ingratitude, « car il a mille obligations à M. d'Harrouïs[3] ». Aussi, Mme de Sévigné, qui a dit de l'ingratitude : « C'est ma bête d'aversion; de bonne foi, je ne la puis souffrir, et je la poursuis en quelque lieu que je la trouve[4] », enregistre avec plaisir qu'à la suite de sa dénonciation, M. de Coëtquen « a reçu une lettre de Mme de Rohan[5] », sa belle-mère, « qui lui mande de venir à Paris, parce que M. de Chaulnes a ordre de lui défendre d'être aux états; de sorte qu'il est disparu la veille de l'arrivée du gouverneur ».

Plus tard, le gouverneur de Saint-Malo adresse à la cour des rapports désobligeants contre le duc de Chaulnes lui-même : « Vous savez bien que M. de Coëtquen est arrivé à Paris en même temps que M. de Chaulnes; leur haine et les mémoires qu'a donnés Coëtquen feraient une fort belle scène, si le roi les voulait entendre tous deux[6]. » — « On vous a mandé comme était M. de Coëtquen avec M. de Chaulnes; il était avec lui ouvertement aux épées et aux couteaux ; il avait présenté au roi des mémoires contre la conduite de M. de Chaulnes, depuis qu'il est gouverneur de cette province[7]. » Le gouverneur de Bretagne se vengea, au retour, en infligeant à son ennemi une mortification cruelle. « M. de Coëtquen revient de la cour pour se rendre à son gouvernement, par ordre du roi. Il arrive à Rennes, va voir M. de Pommereuil, et passe, depuis huit heures du matin qu'il est à Rennes, jusqu'à neuf heures du soir, sans aller chez M. de Chaulnes. Il n'avait pas même dessein d'y aller, comme il le dit à M. de Coëtlogon, et se faisait un honneur de braver M. de Chaulnes dans sa ville capitale. A neuf heures du soir, comme il était à son hôtellerie et n'avait plus qu'à se coucher, il entend arriver un carrosse, et voit monter dans sa chambre un homme avec un bâton d'exempt : c'était le capitaine des gardes de M. de Chaulnes, qui le pria, de la part de son maître, de venir jusqu'à l'évêché; c'est où demeure M. de Chaulnes. M. de Coëtquen descend, et voit vingt-quatre gardes autour du carrosse, qui le

[1] T. I, p. 468. — [2] T. I, p. 482. — [3] T. III, p. 133. — [4] T. X, p. 41. — [5] T. III, p. 133. — [6] T. IV, p. 297. — [7] T. IV, p. 233.

mènent sans bruit et en fort bon ordre à l'évêché. Il entre dans l'antichambre de M. de Chaulnes, et y demeure un demi-quart d'heure avec des gens qui avaient ordre de l'y arrêter. M. de Chaulnes paraît enfin, et lui dit : Monsieur, je vous ai envoyé quérir pour vous ordonner de faire payer les francs-fiefs dans votre gouvernement. Je sais, ajouta-t-il, ce que vous avez dit au roi ; mais il le fallait prouver. Et tout de suite, il lui tourna le dos et rentra dans son cabinet. Le Coëtquen demeura fort déconcerté ; et, tout enragé, regagna son hôtellerie [1]. »

Le suppléant de M. de Coëtquen, à Saint-Malo, « M. de Sainte-Marie », est une conquête de Mme de Sévigné : « Sainte-Marie, mon vieux ami, m'est venu voir. Il m'a dit qu'il vous avait écrit pour une sollicitation ; je vous conjure qu'il soit content de vous. C'est un homme qui se mettrait en pièces pour moi. Tout le monde l'aime en ce pays ; il est la consolation de tous les exilés, de tous les prisonniers de Saint-Malo ; en un mot, un petit Artagnan, qui est fidèle au roi et humain à ceux qu'il est obligé de garder. Il a mille bonnes qualités ; il dit que c'est moi qui les lui ai données. Vous vous souvenez comme je l'ai converti, en lui donnant ma foi et ma parole que notre religion était meilleure que celle de Calvin. »

Mme de Sévigné connaît Dol. De cette ville aux Rochers, la route ne se fait pas toujours sans encombre. « Votre mère vous a conté son voyage de Dol, qui a été très heureux, hors qu'elle a versé deux fois dans un étang [2] » (vraisemblablement celui de Malnoë) « et moi, avec elle ; mais comme je sais parfaitement bien nager, je l'ai tirée d'affaire, sans nul accident, et même sans qu'elle ait été mouillée... Ainsi de cette chute ne craignez ni jambe affligée ni rhume quelconque ».

L'évêque de cette ville est Mathieu Thoreau, peu résident, paraît-il, car Mme de Sévigné défie la mort de l'attraper dans son diocèse. Il a pour successeur François de Chamillard, frère du contrôleur général des finances [3].

La châtelaine visite dans cette région le mont Saint-Michel, « ce mont si orgueilleux que vous avez vu si fier, et qui vous a vue si belle [4] ». Cette merveille est, on le sait, un rocher grandiose et solitaire, qui émerge des flots et des sables, au milieu de la baie de Pontorson et qui sert de piédestal à une vaste basilique. Les constructions d'une magnifique abbaye, suspendues aux flancs abrupts de la montagne, forment autour de cette église aérienne une couronne de granit, ou plutôt de délicates et merveilleuses dentelles.

[1] T. IV, p. 233. — [2] T. VIII, p. 150. — [3] T. IX, p. 336. — [4] T. IX, p. 336.

Nul n'a contemplé ce magnifique ouvrage de l'art et de la nature sans partager l'émotion de l'illustre voyageuse : « Nous avons été longtemps sur le rivage, et toujours à voir ce mont[1]. » Un magistrat, qui visita le mont Saint-Michel dix jours après la marquise, céda à la poétique inspiration que produisent souvent ces beaux lieux, et adressa à Mme de Sévigné ces vers un peu emphatiques :

Vous l'avez vu, madame, et savez si je mens :
Vous avez triomphé de la roche superbe,
Vos beaux pieds l'ont foulée ainsi qu'on foule l'herbe,
Elle fléchit pour vous son invincible orgueil;
Et sentant sur sa croupe une charge si belle,
Elle vous caressa par un muet accueil ;
Puis, de votre départ, voyant l'heure cruelle,
Dans ses concavités, elle en pleura de deuil,
Elle ne le dit pas ; et je le dis pour elle.

L. DE LA BRIÈRE.

La suite prochainement.

[1] T. XI, p. 336.

L'ENVERS D'UNE DOT[1]

VII

M[lle] Joscelynde ajuste ses lunettes d'une main toute tremblante de joie, et décachette une lettre de son neveu. Peut-être lui annonce-t-il son arrivée...

Un parfum léger s'échappe de l'enveloppe, et, avec la missive d'Hervé, un petit feuillet élégant, signé d'un nom qui lui est inconnu, tombe sur le massif comptoir de chêne.

Le cœur de M[lle] Joscelynde se met à battre, et elle prend la lettre de son neveu, qui a rempli quatre pages de son écriture lâchée et irrégulière.

« Paris, 20 février 1869.

« Ma bonne et chère tante,

« Me pardonneras-tu de n'avoir pu t'écrire plus tôt, de ne pas t'avoir consultée, de venir, sans que rien t'y ait préparée, presque sans que j'y veuille croire moi-même, t'annoncer... *que je me marie?...*

« Je te sais si bonne que je ne veux pas perdre mon papier en excuses. Tu ne saurais m'en vouloir, même en essayant bien...

« J'ai été, chère tante, entraîné par les circonstances, poussé par une amie sincère, et je me trouve fiancé, alors que, il y a cinq jours encore, je songeais sérieusement à aller en Afrique.

« J'épouse M[lle] Éliane Darny. Elle a vingt ans, est orpheline, et possède plus d'un million. Elle a reçu une éducation achevée dans un pensionnat en renom, et habite chez le frère de sa mère, le président d'Ambreville (avec apostrophe, s'il te plaît, chère tante aristocrate!). Elle a chargé son oncle de faire préparer un projet de contrat, qui montre la sympathie que ton humble neveu a été assez heureux pour lui inspirer.

« Tu vois que ce mariage est fort beau. M[lle] Darny, me dit-on de toutes parts, est bonne et intelligente. Je voudrais pouvoir ajouter

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 juin 1881.

qu'elle est jolie, mais ce serait un gros mensonge, hélas! C'est la seule ombre au tableau ; mais, enfin, toi qui es douée d'une haute philosophie, tu trouveras l'ombre bien faible...

« O ma chère, ma bonne tante, tu n'es pas oubliée, je te l'assure, dans mes projets de toutes sortes! Tu auras ta part de ce luxe nouveau, de ce bien-être; tu nous laisseras te gâter, ne fût-ce que pour tes pauvres!...

« Croirais-tu qu'au milieu de mes brillantes perspectives, et dans les courses que j'ai déjà faites chez les joailliers, les tapissiers, les marchands de tableaux, mon cœur bat d'une joie presque puérile à la pensée des réformes que je veux introduire dans ton vieil hôtel? Je veux des cadres neufs, d'un style sévère, aux portraits enfumés dont tu me contais patiemment l'histoire, je veux qu'on recouvre d'une riche étoffe ancienne les beaux fauteuils sculptés, sur les sièges desquels je n'ai jamais connu que la trame... Je te veux belle aussi, toi, chère vieille tante... Je t'offrirai ta toilette de noce, — celle que tu revêtiras pour me conduire à l'autel... Car c'est à toi à tenir ce jour-là la place de ma mère, cette place que tu as fidèlement occupée près de mon berceau d'enfant maussade, près de ma table d'écolier indiscipliné... Tu as été à la peine, tu dois être à la joie...

« Mlle Darny t'écrit par ce courrier. Elle t'aime déjà; elle, non plus, n'a plus de mère; mais elle n'a pas eu le bonheur de rencontrer une affection comme la tienne.

« A bientôt, ma bonne tante. J'ai tant à faire que je ne puis, aujourd'hui moins que jamais, écrire des volumes. Si le voyage de Paris t'effraye, toi qui, je crois, n'a jamais mis le pied dans ces machines qu'on appelle des wagons, j'irai te chercher et nous ferons un voyage d'écoliers... Oui, l'école buissonnière! Je te montrerai sur la route Rennes et son palais de justice, où ton grand-père a siégé en robe rouge; le Mans, Chartres et sa cathédrale... Et je te mènerai ici à un hôtel où tu croiras retrouver ta province... Tu seras comme chez toi au Bon-Lafontaine ou à l'hôtel des Missions...

« Je t'embrasse sur les deux joues, sous ton bonnet dont je crois sentir encore les tuyaux raides sur mes joues d'enfant... Fais aérer dès maintenant la chambre rouge, et dis-moi quand tu veux que je t'enlève.

« Ton neveu et fils,

« Hervé de Ploemeur. »

Les larmes de Mlle Joscelynde coulaient pressées, pendant cette lecture... Les premières avaient été des larmes de chagrin, de désappointement. Depuis deux ans déjà, elle étudiait avec un soin anxieux toutes les jeunes filles de la ville et des environs, et il en

était, parmi elles, qu'elle eût voulu voir porter le vieux nom de son neveu...

Une Bretonne, rejeton d'une ancienne famille, élevée à l'ombre du clocher, pieuse et active, sage et gaie, c'était là, naturellement, son idéal pour Hervé... Et voilà qu'il épousait une inconnue (Mlle Joscelynde ne pouvait s'empêcher de soupirer en pensant qu'elle s'appelait Darny tout court), une jeune fille dont il ne songeait pas à pénétrer les sentiments intimes, de l'intelligence et de la bonté même de laquelle, il l'avouait, il ne parlait que par ouï-dire!

Et ce n'était pas un de ces entraînements un peu imprudents, mais excusables chez la jeunesse, qui l'avait décidé : il annonçait son mariage sans enthousiasme, regrettant que sa fiancée ne fût pas belle, et s'étendant surtout sur le chapitre de la dot... Lui, Hervé, que sa tante avait cru élever dans le respect de tout ce qui est grand, et dans le mépris de cet argent, qui fait commettre tant de bassesses!

Puis... Mlle Joscelynde n'était pas susceptible... Oh! non! Mais elle, presque la mère d'Hervé, elle qui avait tant veillé sur lui, tant prié sur son berceau, être traitée comme une étrangère, — point consultée, point même avertie avant que la décision eût été prise! Son pauvre cœur aimant se gonflait; elle était donc rejetée bien loin, inutile dans le conseil, et son affection n'était donc plus pour Hervé qu'un souvenir?...

Mais elle continua sa lecture, et ces pensées un peu amères furent oubliées; même, ses larmes devinrent des larmes de joie... Oh! si, il l'aimait toujours! Il avait pensé à lui faire une part dans son luxe nouveau! Cette pensée-là était le plus cher cadeau qu'il pût lui faire; certes, elle n'accepterait rien; ne s'était-elle pas suffi jusqu'alors, avec l'aide de Dieu? Mais elle se souviendrait toute sa vie qu'il avait voulu lui donner un peu de sa richesse... Et ne voulait-il pas aussi l'avoir près de lui, elle, la pauvre fille infirme, elle, à son bras, dans cette foule parisienne?

Ici, un sanglot souleva la poitrine de Mlle Joscelynde. Un tel souvenir eût été de la joie pour toute sa vie. Le conduire à l'autel, s'agenouiller près de lui, prier pour son bonheur dans cette église où il se marierait, c'était une pensée si enivrante, qu'elle la bannit bien vite, de peur de se laisser tenter.

Non, elle n'ira pas, vieille, infirme, pauvre et timide comme elle l'est, se mêler à ce monde élégant, à ces femmes riches et jolies. La fiancée ne la verrait-elle pas avec un secret ennui, apparaître dans sa toilette surannée? Hervé, lui-même, n'aurait-il pas honte d'elle? Ne souffrirait-il pas, si son oreille surprenait une parole moqueuse à l'adresse de sa vieille tante?

Non, encore une fois, elle n'ira pas; mais béni soit-il pour sa

généreuse pensée, béni soit-il pour son désir affectueux et sincère!

Elle prit ensuite la lettre d'Éliane, et éprouva un embarras mêlé de reconnaissance.

— Comme elle est aimable! se dit-elle. Quelle jolie et agréable lettre! Que puis-je lui répondre, moi, pauvre provinciale sauvage?

Cette provinciale timide écrivait cependant à merveille, peut-être parce qu'elle n'avait pas tout à fait conscience de sa valeur, et ses compatriotes la considéraient comme une Sévigné au petit pied. Ses lettres avaient je ne sais quelle couleur un peu antique, puisée dans la société habituelle des auteurs du dix-septième siècle, que Mlle Joscelynde lisait en tricotant ou en confectionnant des cornets, s'excusant avec une sincère humilité de ne pas comprendre les auteurs modernes. Hervé collectionnait ses épîtres, dans lesquelles, à de petits faits spirituellement narrés, se mêlaient des pensées fines, des aperçus élevés, des conseils tendres et lumineux, tout cela paré d'un charme de simplicité inimitable.

Mais la pauvre fille se sentit paralysée par la lettre presque exaltée d'Éliane. Elle avait jadis souffert de l'extérieur dont elle était affligée, et elle secoua la tête en disant :

— Elle sera désappointée en me voyant.

Cette pensée glaça l'encre et figea l'esprit au bout de sa plume.

Après beaucoup de peine et de recherches, elle écrivit deux petites pages pleines de promesses d'affection, mais sans la moindre parenté avec ses missives ordinaires.

Cependant, Éliane lut sa lettre avec joie, et pensa avec un attendrissement toujours croissant au moment où elle connaîtrait cette parente nouvelle.

Le présent de noces de Mlle de Kerguénoc'h accompagnait la lettre; il consistait en divers objets de vieille argenterie armoriée que Mme d'Ambreville trouva démodés, que Mme Auvran, qui était un peu collectionneuse, déclara ravissants, et sur lesquels s'égarèrent les rêveries non dépourvues d'orgueil de la future Mme de Ploëmeur.

VIII

Peut-être le lecteur aura-t-il suspecté le désir qu'exprimait Hervé de voir sa tante à Paris, lors de son mariage. Cependant, ce désir était sincère. Le jeune capitaine était sensible à l'opinion du monde, un peu léger d'allures; mais il y avait en lui un fonds bien différent de l'apparence, et cette fidélité, cette ténacité des souvenirs et des affections d'enfance qui sont peut-être un des traits caractéristiques de la race bretonne.

Il s'était tellement accoutumé à vénérer sa tante, qu'il n'avait

jamais rien vu en elle qui lui parût prêter au ridicule, et cette beauté de l'âme qu'il avait si bien appris à connaître chez Mlle de Kergué-noc'h, rayonnait pour lui jusque sur ses traits. Ainsi, d'une part, l'affection, de l'autre, l'habitude, lui dissimulaient jusqu'à un certain point les défauts physiques de sa tante; il n'avait jamais songé à avertir Éliane qu'elle était laide, pas même qu'elle était infirme, et, alors que la laideur de sa fiancée lui infligeait une blessure d'amour-propre presque sans cesse renouvelée, alors qu'il ne songeait qu'avec ennui à la faire connaître à ses amis, il eût été presque fier et attendri de conduire, dans l'église remplie d'une foule élégante, la pauvre Mlle Joscelynde, dans sa toilette antique.

Le refus de celle-ci lui causa donc une peine sincère, et il ne s'y résigna pas tout d'abord. Quand, après beaucoup d'insistance, il fut convaincu que sa tante ne viendrait pas, il songea à lui faire une courte visite et partit gaiement un beau soir de février, tandis qu'Éliane, toute rêveuse et attristée de cette absence de trois jours, prêtait une oreille distraite aux débats de sa tante et de Mme Auvran, cherchant de concert pour cette dernière, à qui revenait la tâche de conduire Hervé à l'autel, une toilette savante, assez riche et assez sérieuse pour la circonstance qui la mettait ainsi en évidence, et assez jeune, en même temps, pour que nul ne lui fît l'injure de la prendre pour la mère du marié.

Hervé tomba comme une bombe dans la tranquille maison de Mlle Joscelynde.

Un peu avant midi, comme elle écartait le rideau de mousseline de sa fenêtre pour voir passer la diligence qui faisait le service de la station voisine, la petite sonnette de la porte résonna, tout affolée, et le pas sonore d'Hervé fit craquer le plancher de chêne un peu vermoulu.

Il enjamba le comptoir comme l'eût fait un collégien, et vint étouffer à demi sa tante sous ses caresses.

Elle ne pouvait en croire ses yeux et pleurait de joie en le regardant, tout en passant machinalement sa main tremblante dans les tuyaux de son bonnet, froissé par les brusques étreintes du jeune homme.

— Comment, tu es venu me voir !... Que tu es bon, mon enfant !... Dans cette saison, et si près de ton mariage!... Tu dois être glacé... Y a-t-il seulement un bon feu?

Et elle se pencha vers l'énorme cheminée au milieu de laquelle brûlait un petit feu soigneusement et économiquement arrangé.

— Le feu, c'est mon affaire, dit Hervé, ouvrant un coffre en bois sculpté, et en tirant deux ou trois bûches qu'il jeta pêle-mêle dans le foyer. Où est le temps où l'on brûlait des arbres entiers dans ces

cheminées-là, ma tante?... Sais-tu, à ce propos, que nous voulons relever Ploëmeur?

— Rebâtir Ploëmeur!... Ah! je serais trop heureuse d'y reposer ma tête une fois avant de mourir! Mais c'est une bien grave affaire, mon enfant; les toitures du nord se sont effondrées la semaine dernière, et la tourelle de droite menace ruine... Laisse-moi donner des ordres pour le dîner. Tu dois mourir de faim, mon pauvre Hervé, et voilà l'*Angelus* qui sonne.

— Non, chère tante, c'est moi qui vais parler à Anne-Marie; je veux être ton amphitryon...

Elle souriait de bonheur et d'admiration en le regardant traverser de son pas vif la grande chambre transformée en boutique, et en entendant son bonjour affable à la servante.

— Hervé! s'écria-t-elle tout à coup, prêtant l'oreille, qu'est-ce que tu commandes donc là? Un pâté, c'est bien suffisant; tu fais des folies..., et quant au vin, il y a encore quelques bouteilles bien vieilles dans ma cave.

Mais il ne l'écouta pas, et il revint s'asseoir près du feu, tandis qu'Anne-Marie, tout affairée, courait à l'hôtel voisin.

— Ainsi, méchante tante, tu refuses de connaître Paris? Je suis venu voir si l'on peut te fléchir ou t'enlever.

— Oh! mon cher enfant, je serais là-bas dépaysée, presque malheureuse! Songe combien je vis solitaire! Peut-être, après tout, ai-je à me reprocher quelque vilain sentiment de vanité et d'amour-propre; je redoute d'être trouvée ridicule... Je t'assure, Hervé, que tu me ferais de la peine en insistant davantage.

— De l'amour-propre, de la vanité!... Je voudrais bien trouver un défaut dans le cœur de cristal de tante Joscelynde! Enfin, je ne veux pas te rendre malheureuse, et je ne te parlerai plus de ce terrible voyage avant le moment où, ayant un chez moi, je pourrai t'offrir une chambre aussi solitaire qu'une cellule... Je viendrai te chercher cet été.

— Tu ne viendras pas plus tôt? Quoi! Hervé, ne verrai-je pas bientôt ta femme?

— Bah! Eliane éprouverait un désappointement, si je cédais à son désir et la conduisais en Bretagne avant que notre rude pays aie remis sa parure de chênes sur son corps de granit. Je veux lui montrer Ploëmeur sous son aspect le plus favorable, et Locoat sous son jour le moins triste... Car elle n'est pas gaie, ma tante, la bourgade que vous gratifiez du nom de ville, et où les rues offrent quelque analogie avec un pâturage!... Nous commencerons donc par nous installer... D'ailleurs, je n'espère pas avoir de congé avant trois mois...

— Alors, je me résigne à attendre... Hervé, mon enfant, parle-moi de toi... Tu es heureux?...

— Naturellement. Ce mariage réunit tout ce que l'on peut désirer.

— Ta fiancée est bonne et sérieuse?

— Elle est grave, plutôt un peu triste... Quant à la bonté, toutes les femmes sont bonnes, et je la vois, je pense, sous son meilleur jour.

— Ainsi, elle répond à ce que tu avais rêvé?

Hervé se mit à rire, mais d'un rire un peu contraint qui résonna comme une note fausse dans le cœur délicat de sa tante.

— Ce que j'avais rêvé! Qui peut dire, chère tante romanesque, de quels rêves est capable un homme de vingt-cinq ans? Mais ces rêves-là, vois-tu, sont tout à fait différents de la réalité... La vie, et surtout la vie parisienne, ne se mène point dans une chaumière, même avec de beaux yeux et un cœur aimant... Il est sage, n'est-il pas vrai, de faire la part de la raison, et de ne pas attacher son avenir à une figure attrayante?

— Oh! oui, et je ne prétendais pas dire le contraire... Mais, mon cher enfant, il est quelquefois raisonnable de ne pas écouter la raison toute seule... ou plutôt, la raison, la prudence ne consistent pas uniquement à s'assurer des moyens d'existence, encore moins du luxe. Il est une sympathie sérieuse, fondée sur l'accord des esprits, des goûts, des sentiments, qui me semble indispensable au bonheur et à la paix de toute union... C'est à cette sympathie que je faisais allusion lorsque je te demandais si tu étais heureux...

Hervé prit le tisonnier, remua fièvreusement les bûches, fit jaillir une pluie d'étincelles, et releva enfin son visage, subitement rougi.

— Tu veux lire dans ma pensée comme lorsque j'étais enfant? dit-il brusquement. Eh bien! soit, je n'ai rien à cacher à ces yeux si indulgents qui ont pleuré sur mes folies et souri à mes sentiments juvéniles et généreux... Je connais trop peu Mlle Darny pour avoir eu le temps de l'aimer; j'espère que cela viendra... Non un amour tel qu'en peignent les romans, mais une affection sérieuse et vraie... Je veux être un bon mari!

Mlle Joscelynde ne répondit pas tout de suite. Le rayon de soleil apporté par la présence de son neveu lui semblait subitement assombri, et sa gorge était serrée.

— L'amour tel que le décrivent les romans, dit-elle enfin, s'efforçant de parler avec calme, n'est point nécessaire au bonheur d'un ménage. Ton père et ta mère s'aimaient d'une affection sérieuse, comme tu le dis; mais cette affection avait sa douceur, son charme, son sourire, sa poésie, en un mot. Ce sentiment viendra si, en effet, tu es un bon mari, si tu sais t'attacher à ton intérieur et rendre ta

femme heureuse... Puisque tu l'as choisie, c'est que tu lui crois des qualités de cœur et d'intelligence, ajouta-t-elle avec une inquiétude mal déguisée.

— Oui, oui, répondit-il en l'embrassant, non sans apporter une nouvelle perturbation dans la garniture du bonnet. Tu verras quel ménage modèle nous ferons! Et, vraiment, elle m'aime beaucoup, reprit-il avec un peu de fatuité.

Mlle Joscelynde sourit. Était-il étonnant qu'on aimât ce beau et noble garçon?

Elle oublia le souci qui l'avait un moment agitée pendant le délicieux petit repas qu'elle fit avec son neveu dans la salle à manger, lambrissée de chêne et tapissée de dressoirs anciens, grossièrement sculptés.

Hervé avait des ravissements d'enfant en retrouvant toutes les traces de sa première jeunesse, en reconnaissant tous les objets familiers de la vieille maison. Il voulut boire dans sa timbale de bébé, bossuée par une petite main colère; il partagea son dîner avec le grand chien presque aveugle qui était venu se coucher sous sa chaise, et évoqua mille souvenirs puérils qui, néanmoins, trouvaient un écho dans la mémoire et le cœur de Mlle Joscelynde.

Celle-ci eut encore la joie, laissant Anne-Marie installée à sa place, de conduire son neveu chez leurs nombreux amis. A Locoat, elle était connue et aimée; sa vieille robe de mérinos brun ne faisait point sourire, non plus que son énorme chapeau de taffetas noir, et elle pouvait jouir, sans arrière-pensée, du bonheur de s'appuyer sur le bras du superbe capitaine.

Hervé l'accompagna partout où elle voulut le mener, et fut partout charmant.

Mais, hélas! les peines suivent les joies comme leur ombre inséparable, et Mlle Joscelynde eut encore un chagrin à subir avant la fin de la journée.

Comme elle causait gaiement avec son neveu, retirés tous deux dans la chambre à coucher où elle avait fait placer les portraits de famille et une partie du mobilier de son salon, il imagina, pour la distraire, de lui énumérer les splendeurs de la corbeille de noces d'Éliane.

D'abord, elle écouta, étonnée, presque éblouie, puis elle devint sérieuse tandis qu'il décrivait d'un ton léger les cachemires, les dentelles, les deux parures, au choix desquels Mme Auvran avait bien voulu apporter son goût exquis.

— Mais, dit-elle enfin, mais, mon enfant, tout cela coûte beaucoup d'argent?...

— Oh! énormément, répondit-il avec un sourire. Une petite for-

tune avec laquelle on vivrait confortablement dans une campagne comme celle-ci...

— Est-ce que... je ne puis croire... Tu as donc vendu ta petite ferme, un bien qui est depuis six cents ans dans la famille!...

Il se mit à rire, mais c'était pour dissimuler un embarras soudain.

— La ferme!... Mais elle n'y suffirait pas, pauvre chère tante!

Ce fut au tour de Mlle de Kerguénoc'h de rougir... Oui, son pâle visage s'empourpra, moitié de crainte, moitié de honte!

— Comment cela se fait-il, alors, Hervé? demanda-t-elle avec angoisse.

— Eh bien! répondit-il d'un ton qu'il s'efforçait de rendre léger, eh bien! chère tante, la dot d'Éliane peut supporter ce petit accroc!

Mlle de Kerguénoc'h garda le silence. Elle pouvait s'affliger, s'indigner même; mais elle était trop douce et trop timide pour éclater en paroles amères... Seulement Hervé vit la grande ride creusée sur son front devenir plus profonde, et son visage reprendre sa pâleur tandis qu'elle levait sur lui des yeux pleins de chagrin.

Il rapprocha vivement sa chaise et lui prit les mains.

— J'en conviens, chère tante, ce n'est guère beau... Que veux-tu! C'est une des conséquences d'un mariage de raison... Tous les hommes dans ma situation font de même... Dans le monde où vit Mlle Darny, il faut une corbeille... Je n'ai pas de fortune; où prendrais-je de quoi la payer?

— Le... le sait-elle?

Hervé rougit de nouveau.

— Naturellement, je n'ai pas traité cette question. Mais comment ne le saurait-elle pas? Je n'ai pas caché ma pauvreté... Il y a, dans ces cas-là, un accord tacite; elle est trop femme du monde pour m'en dire un seul mot... D'ailleurs, je serai chargé de l'administration de cette fortune, et tout s'arrangera de soi-même...

Il s'arrêta. Il avait parlé vite, comme pour s'étourdir; mais, dans ce milieu paisible, toutes les traditions d'honneur et de délicatesse, toute la sincérité et la générosité de sa nature reprenaient le dessus.

Il cacha un instant son visage dans ses mains, et reprit d'une voix basse et altérée :

— Eh bien! oui, il y a, dans ce monde où je vis, des choses haïssables, des choses qui me répugnent... Je fais comme les autres, et je ne me demande pas toujours si les autres font mal. Je n'ai pas, je te l'affirme, contracté de vices; mais j'ai fait des folies, je suis devenu prodigue, et je sens que le niveau moral a baissé... Je suis moins digne que jadis de ta tendresse, chère tante...

Elle pleurait sans pouvoir s'en défendre, comme pleurent les mères lorsqu'elles découvrent que les chères âmes de leur fils ont

été meurtries ou blessées dans le combat de la vie, puis elle lui parla simplement de ces grandes choses qui remuaient jadis son cœur d'enfant.

Et quand il la quitta, ce soir-là, en appuyant longuement ses lèvres sur son front attristé, elle murmura de cette voix si douce qui faisait accepter un conseil et même un reproche comme une caresse :

— Hervé, tu devras doublement du bonheur à ta fiancée, car tu lui as fait une grande injure..., tu l'as choisie pour sa dot...

IX

Au vif désespoir de Mme d'Ambreville, le mariage d'Éliane devait avoir lieu à Saint-Séverin.

Saint-Séverin est sans contredit une église fort belle, dont plusieurs parties sont d'une grande antiquité, que chérissent les artistes et les archéologues, et où le chrétien aime à retrouver, comme dans toutes les anciennes églises, ce long parfum de prière, ces traces mystérieuses du recueillement et des soupirs de plusieurs siècles de foi, cet écho pieux des générations croyantes, qui parent nos cathédrales gothiques d'une superbe et divine poésie : la poésie chrétienne.

Mais Saint-Séverin avait, aux yeux de Mme d'Ambreville, peu accessible d'ailleurs à la poésie de la religion et même à celle de l'art, l'inconvénient très grave d'être enseveli au milieu d'un amas de ruelles et de masures, ce qui, à son point de vue, compliquait extrêmement le défilé des voitures.

— Un mariage à Saint-Séverin, disait-elle d'un ton désolé, ne fait aucun effet !

Vous comprenez qu'un mariage qui ne fait aucun effet est une chose à peu près manquée. Hélas ! qu'elle eût désiré une église à l'accès facile, au noble perron, autour de laquelle se rangent les équipages aux chevaux ardents !

Elle était tout simplement consternée.

Éliane, bercée dans les plus douces illusions, ne se préoccupait point de tels détails. Toujours un peu timide, un peu farouche, elle ne songeait à voir, dans la réserve d'Hervé, ni froideur ni indifférence. Elle lui prêtait le reflet de sa propre affection, et croyait loyalement à son amour.

Le bonheur dilatait son cœur et le portait aux pensées religieuses, qui, cependant, n'avaient jamais eu dans sa vie une part dominante.

Elle allait volontiers prier dans cette vieille église qu'elle aimait,

en pensant que son mariage y serait consacré, et elle se trouvait bien sous ses voûtes élancées dans le recueillement desquelles, il faut l'avouer, ses rêves brillants et doux interrompaient parfois des élans qui jaillissaient de son imagination plutôt que du fond de son âme.

Le jour de son mariage, fixé à la fin de février, était proche, lorsqu'elle se fit conduire à Saint-Séverin, un peu par dévotion, un peu dans le but de fuir la maison de sa tante, envahie par les ouvriers de tout genre qui (toujours aux frais de la future) étaient en train de la transformer.

Comme elle était agenouillée dans la chapelle de Notre-Dame d'Espérance, un pas familier lui fit tourner la tête, et son visage se couvrit de rougeur en apercevant Hervé qui visitait l'église. Elle s'imagina d'abord qu'il était guidé par le même motif qu'elle-même, et désireux de voir le lieu où allait être fixé son avenir ; mais elle éprouva un léger désappointement lorsqu'il lui dit à voix basse que sa tante lui demandait une description détaillée de l'église où il serait marié, et qu'il voulait la satisfaire.

Elle se leva et fit avec lui le tour de l'édifice. Hervé avait des instincts artistiques et délicats, mais point de connaissances spéciales, et, tout en rougissant de savoir quelque chose de plus que lui, elle lui donna quelques détails rapides sur les différentes dates de l'église, les restes du maître-autel exécuté sur les dessins de Charles Lebrun, le buffet d'orgue datant du siècle dernier.

L'après-midi était peu avancée, l'église était solitaire, un gai soleil d'hiver répandait la lumière par la double rangée de fenêtres ogivales, et la nef gardait quelque chose de recueilli qui impressionna le jeune capitaine et lui rappela ses gothiques églises bretonnes.

Ils visitèrent les chapelles, peintes à fresque par Flandrin, Gérôme, Leloir, Schnetz, Hesse, Biennoury, Signol, et illuminées en ce moment par de brillants rayons de soleil.

Dans la chapelle de Saint-Pierre, il y avait un artiste, un homme déjà âgé, ridé, pâle et frêle, dont le regard intelligent, bien que fatigué, se levait fréquemment sur le *Saint Pierre pleurant son péché*, tandis que son crayon essayait de retracer la frappante peinture de Biennoury, — ce front chargé de douleur et de remords, ces larmes coulant, brûlantes sur les joues où elles devaient laisser à jamais leur sillon, ce repentir, enfin, si plein de tendresse de celui que le Maître honora d'un choix sublime en faisant de lui le chef de son Église.

Hervé, au milieu de sa vie mondaine, n'avait pas tout à fait oublié les récits divins que la douce parole de sa tante mettait à la portée

de son intelligence enfantine. Quand les voix folles faisaient silence, les cordes anciennes et sacrées pouvaient vibrer encore, et il était capable d'admirer une œuvre d'art, non seulement pour elle-même, pour son style sobre, sérieux et élevé, mais aussi pour son inspiration, pour l'impression qu'elle produisait, pour la représentation vivante du texte divin. Oui, cette œuvre était bien conçue... Là, le coupable pleure sa faute et nous apprend à vivifier, à féconder le remords, — plus loin il reçoit à genoux les clefs du royaume des cieux, — en face, enfin, transfiguré et formant une opposition frappante, il paye, dans la prison, à son divin Maître, un tribut d'amour et de souffrance.

Éliane, elle, connaissait ces peintures, et son regard s'attachait sur l'artiste assis dans la chapelle. Elle était bon juge, et trouva l'esquisse heureuse. Cependant, il n'avait pas dû prospérer, et son talent, s'il en avait, ne lui avait point donné la sécurité de la vieillesse. Un rayon de soleil plaquait sa lumière indiscrète sur l'habit râpé et blanchâtre qu'il portait sans doute depuis longtemps, et il y avait une muette et douloureuse histoire racontée par ces traits émaciés, cette chevelure blanche et rare, le léger tremblement de cette tête. Il n'avait pas réussi... La fortune l'avait-elle trahi, ou avait-il trahi la fortune? Était-ce un malheureux ou un prodigue, un paresseux ou un timide?...

Éliane ne se le demanda point. Elle était heureuse, sa joie ne songeait qu'à se répandre au dehors, tandis que lui était arrivé à l'heure où l'insuccès est doublement cruel...

Cédant à un mouvement presque irréfléchi, Éliane posa légèrement sa main gantée sur l'épaule de l'artiste.

Il tourna la tête, leva sur elle des yeux tristes, pleins d'honnêteté et de douceur.

— Voulez-vous avoir la bonté de me laisser vous parler un moment hors de l'église?...

Il la suivit, étonné.

— J'aime tant cette tête de saint Pierre!... Elle est si belle! reprit-elle d'une voix un peu timide. Je serais bien heureuse de l'avoir... en souvenir de la visite que j'ai faite aujourd'hui à Saint-Séverin, ajouta-t-elle en jetant un regard involontaire sur Hervé, qui l'avait accompagnée et qui écoutait, surpris.

Le vieillard le regarda aussi, et sembla hésiter.

— Peut-être me suis-je trompée, dit Éliane, rougissant. J'ai cédé à une impulsion irraisonnée... Suis-je indiscrète?

— Oh! madame, je vous donnerais bien volontiers cette tête... Mais vous vous méprenez, je ne suis pas un artiste... ou du moins, je n'ai pas de nom, je cultive, dans les rares loisirs que me laisse

un travail vulgaire, l'art qui n'a pu me nourrir aux jours de ma jeunesse et de ma force...

— Cependant, cette esquisse est belle et intelligente. Vous voudrez bien la dessiner pour moi ?...

Il s'inclina, si surpris, si ému, qu'il ne pouvait parler.

— Et nous nous entendrons pour en fixer la valeur, ajouta-t-elle en rougissant. Voici mon adresse... Vous demanderez Mlle Darny, ou, si vous tardez un peu, ajouta-t-elle, rougissant davantage, Mme de Ploëmeur...

Le vieillard jeta un coup d'œil sur Hervé, et salua la jeune fille.

— Que Dieu vous rende heureuse, mademoiselle !...

Et il regagna de son pas tremblant, l'intérieur de l'église.

Éliane resta un instant immobile, n'osant regarder Hervé. Elle craignait soudain qu'il n'eût trouvé étrange ou affectée la démarche irréfléchie qu'elle venait de faire.

Mais le visage du jeune capitaine n'exprimait ni blâme ni raillerie ; il avait assez de noblesse d'âme pour comprendre une action de ce genre. Comme la voiture s'avançait, il retint un moment dans ses mains la main qu'elle lui tendait.

— Vous êtes bonne, murmura-t-il d'un ton sincèrement ému. J'aimerai à me souvenir qu'une joie par vous donnée à un pauvre être se lie à notre rencontre d'aujourd'hui.

Pauvre Éliane ! Ce fut, dans tout le temps que durèrent ses fiançailles, le seul moment où une ombre de charme et d'émotion rapprocha le cœur d'Hervé du sien. Elle le sentit instinctivement et, ce jour-là, son âme fut en fête.

X

Le mariage eut lieu par une journée de mars, entremêlée de soleil et de giboulées.

Mme Auvran, renversant toutes ses habitudes, se leva de grand matin, et réussit, malgré les longueurs d'une toilette compliquée, à monter en voiture à dix heures, afin de voir « comment l'on habillait cette pauvre fille ».

Elle arriva comme un ouragan chez Mme d'Ambreville, qui mettait la dernière main à la toilette de ses filles, deux boutons de rose, assez timides encore, assez peu conscientes de leur grâce, assez pensionnaires, en un mot, pour ne rien ravir aux charmes un peu mûrs de leur mère.

Elles étaient dans tout le ravissement naïf de leurs fonctions de demoiselles d'honneur, et ne pouvaient se lasser d'admirer la toi-

lette bleue offerte par leur cousine, et le premier bijou, le bracelet qu'Éliane avait attaché la veille à leur poignet.

— Je vois qu'on n'a pas besoin de moi ici, dit en souriant Mme Auvran. Où sont le noir uniforme et les cheveux lissés du couvent ?... Tous mes compliments ; vous êtes charmantes, et votre mère ne l'est pas moins... Ma chère, cette robe est des mieux réussies !... Comment me trouvez-vous en douairière ? ajouta-t-elle, repoussant du pied la longue queue de sa robe havane, et montrant son agréable visage sous la touffe de plumes et le flot de dentelles qu'elle appelait un chapeau.

— Aussi peu douairière que possible, c'est-à-dire plus jeune et plus ravissante que jamais, répliqua Mme d'Ambreville, d'humeur charmante ce matin-là, car elle était à la fois fière de ses filles, et enchantée de constater que le voisinage de ces fraîches beautés ne faisait point encore pâlir son astre.

— Et Éliane ?

— Éliane est à sa toilette, naturellement... Je l'ai à peine vue ce matin, j'ai eu tant d'ordres à donner !... Blanche, attache-moi ce bracelet... Lucie, passe-moi la poudre... Et vous, Jenny, ajouta-t-elle, se tournant vers sa femme de chambre, laissez tout cela, vous rangerez après, et allez voir si Mlle Éliane sera bientôt prête... Je passerai chez elle tout à l'heure...

— J'y vais moi-même, dit vivement Mme Auvran. Elle n'a pas toujours le goût sûr, et je veux que tout soit irréprochable aujourd'hui.

— Maman, puis-je aller chez Éliane ? demanda la plus jeune des sœurs. J'aimerais à l'aider un peu...

— Elle n'a pas besoin de toi, la couturière a envoyé une jeune fille, et elle a Mariette... Nous irons ensemble tout à l'heure...

Mme Auvran sortit de la chambre, traversa le salon, où M. d'Ambreville, très solennel, entretenait, non sans quelque ennui, un des témoins, arrivé trop tôt.

Elle lui adressa un petit signe et un sourire.

— Délicieuses, vos pensionnaires !... Après le succès qui les attend, vous serez obligé de hâter leur entrée dans le monde... Vos amis ne les laisseront point retourner au couvent...

Tout en parlant, elle arrivait près de la porte d'Éliane, et elle frappa deux petits coups pressés.

La femme de chambre entre-bâilla la porte :

— Ah ! c'est vous, madame !... Oh ! vous pouvez entrer !

— Eh bien, dit Mme Auvran, laissant retomber la portière, où en est cette toilette ?

Éliane, qui était debout devant la glace, se retourna et essaya de sourire.

— Ne bougez pas, de grâce! s'écria d'un ton suppliant la jeune fille envoyée par la couturière, qui, en ce moment, arrangeait les plis de la robe de satin.

Mme Auvran serra la main d'Éliane, tourna autour d'elle, examina d'un œil connaisseur l'étoffe, les plis amples de la jupe, les dentelles qui ornaient le corsage, puis son regard remonta jusqu'au visage maigre et accentué dont la carnation pâle et brune ressortait encore plus fâcheusement dans ces tissus d'un blanc impitoyable.

Ce blanc n'allait point à Éliane; il n'accusait pas seulement chez elle le défaut de fraîcheur, mais encore la raideur de la taille.

Mme Auvran vit, à ses paupières rougies, qu'elle avait pleuré.

— Votre toilette est charmante, Éliane, dit-elle, posant son missel sur la table encombrée d'épingles et de bouts de rubans.

— N'est-ce pas, madame? dit la jeune couturière, qui, ayant terminé sa tâche, se redressait et examinait la robe avec complaisance. Il y a longtemps qu'il n'était sorti de nos ateliers quelque chose d'aussi riche, une toilette aussi soignée.

— Je suis seulement fâchée de ne pas la mieux faire ressortir, murmura Éliane avec un sourire forcé.

Mme Auvran feignit de ne pas l'entendre, et continua son inspection.

— Je vous remercie beaucoup, mademoiselle, ajouta doucement la jeune fille, s'adressant à la couturière.

Et, prenant sur la table un porte-monnaie d'ivoire, elle en tira une pièce d'or et la lui glissa dans la main.

— Merci mille fois, mademoiselle... Je vais aller à l'église pour voir votre entrée... Je fais des vœux bien sincères pour le bonheur de mademoiselle...

Comme elle se retirait, on frappa à la porte, et la femme de chambre alla ouvrir.

— C'est le coiffeur qui demande s'il peut poser le voile de mademoiselle...

Éliane s'assit sans rien dire, les yeux fixés sur la glace avec un peu d'inquiétude, tandis que l'artiste, chiffonnant d'une main exercée le tulle vaporeux, en essayait l'effet, et posait la guirlande...

— Voilà qui est fait... C'est l'arrangement le plus nouveau... La fille de la duchesse de N... portait ainsi sa couronne de fleurs d'oranger la semaine dernière... Ces dames assistaient peut-être au mariage?... Une magnifique cérémonie... Tout le Paris aristocratique... J'ai l'honneur de vous saluer, mesdames...

Mme Auvran, qui n'avait rien dit, resta seule avec Éliane, et celle-ci tourna vers elle un regard interrogateur, — un regard si triste, si humble, si découragé, que le cœur de la femme mondaine s'attendrit.

— Éliane, mon enfant, cet homme vous a horriblement fagotée... Voulez-vous vous fier à moi, bien que je ne sois pas un artiste capillaire, ou garder la coiffure de Mlle de N... qui vous ressemble comme moi au Grand Turc?

— Oh! faites ce que vous voudrez, pourvu que je sois moins laide! s'écria la jeune fille avec une véritable angoisse.

Mme Auvran se déganta d'un geste rapide, enleva prestement les épingles, releva légèrement les bandeaux d'Éliane, puis ôta la guirlande de fleurs d'oranger, qui lui seyait mal.

— Ces fleurs posées en traîne sur le chignon... Cela ne se fait guère en ce moment, mais cela vous va mieux que le diadème... Et le voile ainsi... Baissez un peu la tête... Cette épingle ne vous fait point de mal?... Voilà qui vous va infiniment mieux, dût votre coiffeur m'en vouloir à mort... Dites-moi, Éliane, pourquoi avez-vous les yeux rouges?

— Vous le demandez!... Quand on aime, on voudrait plaire...

— Et pensez-vous qu'on ne plaise que par son visage? N'exagérez donc rien, ma chère, et n'allez point vous faire tort à vous-même. Une femme distinguée, et vous l'êtes, n'est jamais laide... Allons, séchez ces yeux... Vous supposez bien que des paupières enflammées n'embellissent personne!... Vous ne pleuriez pas, hier, ni les jours précédents, et cependant vous aviez le même désir de plaire à M. de Ploëmeur!

— Mais je pouvais m'habiller d'étoffes sombres s'harmonisant avec mon teint, tandis qu'aujourd'hui...

— Éliane, vous n'êtes pas assez frivole pour rougir ainsi vos yeux sans un motif sérieux... Dites-moi la vérité... Avez-vous eu quelque démêlé avec votre tante ou quelque querelle avec votre fiancé?

La main qui arrangeait la parure virginale d'Éliane était si caressante — et si habile aussi, que la pauvre fille ne put résister à la douceur d'un épanchement, bien rare chez elle.

— J'ai revêtu seule cette toilette à laquelle une mère ou celle qui en tient lieu donne d'ordinaire ses soins... Ma tante n'est pas encore entrée dans ma chambre, aucune de mes cousines ne m'a offert, comme à une sœur, d'attacher ce bouquet, et si vous n'étiez venue, avec votre grâce ordinaire, m'aider et me rendre moins laide, des étrangères auraient seules donné à ma parure leurs soins rétribués...

Le cœur de Mme Auvran s'émut tout à fait. Cette fille sans mère conquérait tout d'un coup ses sympathies, et elle songea qu'elle aussi aurait pu avoir un enfant... Il y avait des larmes dans les souvenirs intimes de cette femme mondaine et légère, — une plaie secrète au fond de ce cœur, bien que la douleur eût été depuis longtemps endormie ou étourdie par les distractions et le tourbillon du monde...

Mme Auvran avait été mère une seule fois. Une frêle petite fille était apparue une heure à ses regards ravis, et lui avait été aussitôt enlevée... Elle avait pleuré des larmes brûlantes; mais cette courte apparition ne lui avait point laissé le vide déchirant d'habitudes rompues, ni les souvenirs passionnés de joies ardentes et d'inquiétudes qui lient une mère à l'enfant qu'elle élève. Veuve, peu après, d'un mari indifférent, elle demanda au monde, qu'elle adorait, de remplir sa vie, et sut se distraire et se faire aimer en gardant intacte sa réputation.

C'était là l'existence idéale d'une mondaine; mais l'automne venait, les illusions s'effeuillaient, et la petite voix qu'elle n'avait jamais cessé d'entendre, la voix du cher petit ange envolé, l'attirant vers quelque chose de meilleur, devenait parfois plus pressante; le souvenir de son enfant, plus fréquent et plus vif, mettait par instants une note grave dans sa vie...

— Éliane, dit-elle tout à coup d'une voix un peu étrange, si Dieu ne m'avait éprouvée, j'aurais une fille presque de votre âge...

Éliane tressaillit d'étonnement. Quoi ! cette femme avait pu connaître les joies de la maternité, les perdre, et reprendre ainsi à la vie!

— Si elle avait vécu, continua Mme Auvran, avec un soupir comprimé, mon existence n'aurait pas été si inutile... Elle n'a fait que passer près de moi... Vous n'avez plus de mère, je n'ai plus de fille... Mon cœur peut vous comprendre, mon enfant, en souvenir de la petite tombe sur laquelle la femme qui vous parle a peut-être passé les seules heures sérieuses de sa vie, les seules dont elle retrouvera un jour la trace... Allez, c'est quelque chose d'avoir été mère, fût-ce un seul jour, et, adulée et isolée comme je l'ai été dans ma jeunesse, ce souvenir m'a peut-être gardée de bien des folies...

Éliane lui tendit la main avec une soudaine émotion.

— Voyez, il y a deux femmes en moi, dit Mme Auvran avec un sourire mélancolique; celle qui a préparé votre mariage n'est pas la même que celle qui vous offre aujourd'hui une affection sincère et, au besoin, un conseil loyal... Embrassez-moi, mon enfant, et dites-vous que c'est la main d'une amie qui a attaché ce bouquet à votre corsage...

Éliane, d'un geste spontané, partagea en deux le merveilleux bouquet d'oranger, et, tendant à Mme Auvran une des touffes délicates :

— Alors, dit-elle, placez ceci pour moi sur la petite tombe de l'enfant que vous avez pleurée...

Mme Auvran ne put répondre. Elle tendit les bras et pressa Éliane sur sa poitrine.

Quand elle se retourna précipitamment pour cacher son émotion,

une petite tache humide mouillait le corsage de satin... Et le cœur de la jeune fille battit d'une sorte d'émoi sous cette tache fugitive : c'était une larme de mère...

. . . .

Les voitures roulent à grand fracas, l'orgue résonne joyeusement, une multitude de lumières étincellent comme des étoiles au bout de la longue nef remplie d'une foule élégante, et aussi des humbles curieux du quartier. Les hallebardes des suisses frappent les dalles sonores, et chacun se tourne vers le porche ouvert, surtout les jeunes officiers qui, le lorgnon dans l'œil, sont impatients de connaître le choix du plus brillant d'entre eux...

Le président est solennel, bien que sa nièce, qui s'appuie à son bras, le dépasse de la tête... Elle s'avance, presque éperdue, brûlant de se trouver à sa place, de ne plus marcher, de ne plus être le point de mire de cette foule, de ne plus montrer son visage sans harmonie à ces yeux curieux et moqueurs... Il y a un voile devant son regard, un bourdonnement à ses oreilles, et cependant elle voit l'église remplie, et perçoit tous les bruits, depuis le froufrou soyeux de sa robe jusqu'aux paroles prononcées à demi-voix sur son passage...

— Elle n'est point belle, la mariée...

— Une ravissante toilette, mais qui aurait plus de grâce sur le mannequin...

— Le marié est bien joli garçon...

— Il aurait mieux fait d'épouser une des demoiselles d'honneur... Comme elles sont charmantes !...

— Un couple bien mal assorti...

Les femmes du peuple qui échangent ainsi leurs impressions ne se doutent pas de la blessure qu'elles font... Éliane arrive enfin à son prie-Dieu et s'y agenouille, comprimant ses larmes, sentant son visage empourpré, et épuisant l'humiliation dont elle s'exagère encore l'amertume.

Elle reprit un peu de courage, pourtant, pendant l'allocution du prêtre... On l'invitait à aimer, à respecter son époux, à être pour lui attentive et soumise... Oh ! le devoir semble parfois facile et doux comme le bonheur lui-même !... Et combien elle trouva la religion tendre et miséricordieuse lorsque le prêtre, s'adressant à Hervé, fit appel à sa loyale affection pour le cœur qui s'attachait à lui, pour la vie qu'il allait jurer de protéger, pour la faiblesse qu'il promettait de soutenir ! Ses pensées s'élevèrent jusqu'à cet idéal de l'amour chrétien ; elle entrevit, peut-être pour la première fois, le but sublime de ce pèlerinage fait en commun vers une patrie éternelle, et le rôle de deux êtres qui doivent se perfectionner mutuellement et se rendre plus facile la marche dans la route du bien.

Sa voix tremblait de joie et de respect en prononçant le mot qui la liait à jamais, son cœur se fendit de bonheur et d'émotion. Et elle oublia la foule curieuse ou malveillante, les mélodies suaves et joyeuses de l'orgue bercèrent son cœur sans le distraire, et, tout en restant consciente de la présence d'Hervé, elle pria du fond de son âme, comme elle ne l'avait jamais fait...

La messe était terminée; l'orgue entonna la marche nuptiale de Mendelsohnn, avec ses élans de joie, à la fois grave et pénétrante, et Hervé fit un pas vers Éliane pour lui offrir le bras. Avec quel sentiment de fierté elle s'y appuya! Il lui semblait qu'auprès de lui elle pourrait braver le monde entier...

Une haie s'était formée sur le passage du cortège se dirigeant vers la sacristie. Au moment où Éliane y entrait, une femme, montée sur sa chaise pour mieux voir, se pencha vers sa voisine :

— La mariée est bien laide... Faut-il qu'elle soit riche!...

Eliane sentit ce mot comme un coup de poignard. Respirant à peine, elle leva les yeux sur son mari... Hélas! lui aussi avait entendu, car il était tout à coup devenu très pâle, et, les lèvres serrées, il suivait d'un regard amer la femme qui venait de faire inconsciemment une telle blessure...

C'était un coup mortel porté à la confiance d'Éliane, et le dard, le dard empoisonné de l'inquiétude, du doute, resta dans la plaie...

Elle crut lire cette réflexion cruelle : *Faut-il qu'elle soit riche!* dans les regards de tous ceux que lui présentait Hervé, et tandis qu'elle essayait de leur sourire, elle se sentait devenir plus gauche, plus raide, plus disgracieuse que jamais... Pourtant, elle reprit courage devant les manières empressées de son mari. Pouvait-elle accuser de vénalité celui qu'elle aimait tant?

Néanmoins, l'inquiétude était entrée dans son cœur, comme une de ces pointes aiguës qui font sentir à tout instant leur aiguillon...

XI

Sénèque a écrit un mot extrêmement profond parce qu'il est extrêmement vrai : « Rien n'est grand que ce qui est calme. »

Les personnes très jeunes peuvent s'en étonner ; en effet, pour la plupart d'entre elles, le calme semble l'apanage de la maturité, le résultat d'une certaine expérience, voire même d'une certaine lassitude d'esprit. Il leur paraît, à coup sûr, incompatible avec l'ardeur et l'enthousiasme. L'ivresse doit, selon elle, accompagner toutes les joies; le désespoir, toutes les grandes douleurs; l'exaltation, tous les grands sentiments.

L'expérience les instruit vite, cependant, et même avant l'âge.

Elles apprennent promptement, lorsqu'elles franchissent le seuil décisif de l'existence et commencent, pour ainsi dire, à vivre pour leur compte, que ce qui doit durer, ce qui doit imprimer une trace dans la vie, ce qui doit lui donner une impulsion énergique, doit aussi être calme. Ce qui trouble, ce qui agite, atteint l'imagination, mais ne va point à l'âme. Toute haute pensée, tout sentiment profond, toute douleur vraie, toute joie durable, toute affection sincère, s'ils possèdent un cachet de grandeur, laisseront aux facultés dont ils s'emparent leur puissance et leur harmonie. Ce ne sont point les ondes agitées et tumultueuses des torrents, qui ont le plus de profondeur, mais les eaux du lac serein et tranquille.

Car le calme n'est point l'impassibilité, encore moins l'insensibilité. Il s'allie avec un noble enthousiasme et une vive tendresse. Mais il est l'ordre, l'harmonie, la pleine possession de soi-même dans la confiance et la sérénité.

Pendant la lune de miel, Éliane crut, et surtout essaya de croire, que son bonheur était le plus grand qu'elle pût goûter.

Cependant ce bonheur ne lui laissa point cette impression de paix profonde, de sécurité, de *calme*, en un mot, qui doit caractériser aussi les grands bonheurs. Elle chercha continuellement, bien qu'à son insu, à se persuader que son mari lui rendait tendresse pour tendresse, et s'efforça de vaincre sa timidité et de montrer son esprit et son cœur sous leur meilleure parure.

Elle n'y réussit point.

Plus tard, quand elle repassa dans sa mémoire ces semaines de bonheur agité, de joies troublées, qui avaient été pourtant le miel de sa coupe, elle fut prise de pitié pour elle-même en se rappelant cette âpre recherche d'affection, cette opiniâtreté à poursuivre chaque attention légère ou insouciante comme la marque d'un amour qu'elle n'inspirait point, et elle comprit aussi pourquoi, en dépit de son désir de plaire, elle restait gauche, timide, incapable d'épancher ce qu'il y avait de bon et de beau en elle : — son cœur et son esprit se repliaient instinctivement devant la froide indifférence qui l'entourait.

Les plantes et les âmes ne fleurissent point sans soleil. Pour qu'une nature concentrée dans une longue habitude de défiance se livre et s'épanouisse, il faut la longue habitude d'une atmosphère affectueuse et bienveillante.

Si Hervé avait aimé sa femme, ou si, avide de bonheur domestique, il eût sincèrement cherché les paisibles jouissances d'une douce intimité, il eût, certes, trouvé en elle de quoi compenser et même faire oublier ce qui, après tout, était peu de chose. Dans cette solitude à deux, dans la vie saine et pure du foyer domestique, il eût

appris à connaître cette âme fermée, il eût vaincu cette disposition un peu farouche, compris ce besoin d'épanchement, provoqué ces confidences qui n'avaient jamais trouvé d'oreille amie, et, devant la tendresse dont il était l'objet, devant cette tendresse montrée sans crainte, il eût, lui aussi, senti s'éveiller une loyale affection pour sa femme.

Mais il ne songea pas à tout cela. En se mariant pour de l'argent, il avait implicitement renoncé aux félicités domestiques, et il voulait jouir jusqu'à l'ivresse de ce qu'il avait pour ainsi dire acheté au prix de sa conscience.

Depuis qu'il était laissé à lui-même, il n'avait jamais connu que la gêne, — la gêne avec des goûts recherchés et dans un milieu où l'on dépensait beaucoup. Presque ignorant encore de la valeur de l'argent et plus ignorant encore de ce que coûte à Paris une installation confortable, il s'imagina que le million de sa femme allait couvrir toutes ses folies et suffire à tous ses caprices.

Mme d'Ambreville les avait guidés dans le choix d'un appartement, mais ils ne demandèrent aucun conseil lorsqu'il s'agit d'acheter leur mobilier. Hervé aimait les belles choses, et Éliane acquiesçait, les yeux fermés, à tous les désirs de son mari. Rien ne lui semblait trop recherché, surtout pour le fumoir qu'il s'arrangeait avec un plaisir presque enfantin : bronzes et tableaux, vieilles tapisseries et tentures d'Orient, rien n'y fut épargné. On transforma l'entre-sol de la rue de Verneuil en un nid ravissant, qui fit froncer les sourcils au président d'Ambreville, et rendit sa femme amère et jalouse.

— Vous dépensez deux années de revenu pour ce mobilier qu'il faudra faire voyager de garnison en garnison, dit Mme d'Ambreville à sa nièce, d'un ton un peu sévère.

— Mais c'est pour toute la vie, dit-elle en souriant, et nous n'en serons pas beaucoup plus pauvres.

Il y avait, dans la cour de l'hôtel où était situé leur appartement, une remise à louer dont l'écriteau rendait Hervé songeur.

Un beau matin, il acheta un gentil petit coupé, qu'un grand trotteur fringant amena sous les fenêtres de sa femme.

— Ma chère, vous me pardonnerez de ne vous avoir point consultée, c'est pour vous faire une surprise.

Elle se pencha, regarda le coupé doublé de satin vert et le grand cheval alezan qui faisait jaillir des étincelles du pavé de la cour.

— C'est bien aimable à vous, Hervé, dit-elle avec un sourire un peu contraint. Mais n'est-ce pas bien coûteux ?

— Bah !... 600 francs par mois... Et mon ordonnance conduit à ravir !

Naturellement, le mari et la femme avaient tout d'abord songé à faire faire au vieux château de Ploëmeur quelques réparations

urgentes, et un architecte y avait été envoyé, avec l'ordre d'agir sans précipitation, sans prodigalité, de restaurer seulement la partie habitable des ruines.

Mais l'architecte, qui, bien que fortement recommandé à Hervé par un ami commun, n'avait point de quoi occuper ses journées sur le pavé de Paris, se prit de passion pour cette vieille construction bizarre, irrégulière, et cependant majestueuse et poétique, et se jura à lui-même que la restauration de Ploëmeur lui ferait une réputation, au moins en Bretagne parmi les propriétaires de ruines.

Cependant, Hervé brûlait de jouir de sa nouvelle situation; il reparut à son club, plus brillant que jamais.

Et un soir, — un peu avant la fin du grand bonheur d'Éliane, Mme Auvran entra chez Mme de Ploëmeur, et la trouva seule, inactive, les mains croisées sur ses genoux, le regard vaguement fixé devant elle.

— Seule, Éliane? Où donc est votre mari, ma chère?

La jeune femme tressaillit légèrement, et passa rapidement ses doigts fins sur ses cils, comme si elle avait à faire disparaître la trace accusatrice d'une larme.

— Mon mari? dit-elle, s'efforçant de sourire, mais il est à son cercle.

— Il va rentrer, je suppose?

— Oh!... pas encore.

Mme Auvran garda quelques instants le silence, puis rapprocha sa chaise.

— C'est gentil, ici, ma chère... Ce petit salon bleu est tout à fait intime... Il a dû vous coûter un prix fou... comme toute votre installation, d'ailleurs. Savez-vous que votre oncle est très mécontent?

— Et pourquoi donc? demanda Éliane, relevant la tête.

— Mais vous avez fait des prodigalités! M. de Ploëmeur n'avait pas caché au président qu'il avait quelques dettes; ajoutez-y la dépense de votre corbeille, cette installation coûteuse, et le pied sur lequel votre mari prétend vivre... Votre fortune est écornée, ma chère, et à Paris, plus qu'ailleurs, il est indispensable de mettre de l'ordre dans l'élégance et surtout dans le luxe.

— Qu'importe à mon oncle? Mon mari a maintenant la gestion de mes affaires, j'ai toute confiance en lui, et je me repose aveuglément sur son jugement.

— Hum!... C'est fort bien d'être soumise, mais le rôle d'une femme intelligente est parfois d'enrayer certaines folies... N'en parlons plus, toutefois, cela ne me regarde point... Sortez-vous beaucoup?

— Non, pas encore... Hervé compte recevoir ses amis l'hiver pro-

chain ; maintenant la saison est trop avancée. D'ailleurs, dès que mon mari pourra obtenir un congé, nous partirons pour la Bretagne.

— Est-ce que vous aimez la solitude, Éliane?

— Moi?... Mais je ne suis pas seule... plus que les autres femmes, je pense!

— Eh bien, vous et les autres femmes avez tort de laisser ainsi vos maris prendre des habitudes en dehors de la maison, et fréquenter des cercles dont vous êtes exclues.

— C'est la vie adoptée dans un certain milieu... Mon oncle va au cercle.

— Sans doute, le cercle est passé dans nos habitudes. Mais si une femme est obligée de le subir, elle ne doit pas l'accepter, encore moins l'approuver.

— Ainsi, dit Éliane avec un faible sourire, vous venez me prêcher la révolte, et me conseiller de me mettre en travers des goûts de mon mari?

— Non, je viens vous prémunir contre un écueil réel. Je suis une femme quelque peu égoïste, Éliane, et, d'ordinaire, je laisse fort bien les gens arranger leur vie, et être, à leur guise, heureux ou malheureux... Mais je vous ai un peu mariée, je me suis attachée à vous, et je crois que je suis tenue de me mêler de votre bonheur... Ne confondez donc pas la passivité avec la soumission; prenez hardiment votre rôle, ne soyez point timide, sachez vous montrer ce que vous êtes, et luttez, avec grâce, mais avec fermeté, contre toute influence étrangère tendant à se placer entre vous et votre mari, que cette influence vienne des gens ou des choses.

Éliane la regarda avec anxiété.

— Usez d'adresse, reprit Mme Auvran, et considérez secrètement que chaque heure prise par vous dans la vie de votre mari est une conquête, — la conquête d'un droit. Ne le heurtez point, mais ne restez pas à l'écart, il se désaccoutumerait de vous.

La jeune femme resta quelques secondes silencieuse, puis reprit d'un ton d'angoisse :

— Il est très bon, très aimable, et a pour moi mille attentions charmantes.

— Sans doute... Attachez-le à vous, gagnez sa confiance, insinuez-vous dans son cœur, et habituez-le à ne sortir sans vous que le moins possible...

Mme Auvran se leva, regarda la pendule, et reprit son éventail, qu'elle avait posé sur la table.

— Je vais à un concert, et ne puis rester davantage... Vous ne m'avez pas fait compliment sur ma toilette, Éliane...

Elle entr'ouvrit en souriant son élégante sortie de bal, pour mon-

trer sa robe de faille mauve, et rabattit à demi la pointe de dentelle posée sur sa tête.

— Venez dîner demain avec moi, ajouta-t-elle. Ce sera une soirée arrachée à votre ennemi naturel, le club... Au revoir, ma chère... Souvenez-vous de mon conseil : votre mari est jeune, il aime le monde, sortez beaucoup avec lui...

Mme Auvran était sincère et se croyait sage. Cependant, son conseil était dangereux. C'était dans l'intimité du foyer, dans une solitude agréable, variée par des relations amicales et sans gêne qu'Éliane pouvait être elle-même, et laisser s'épanouir ses qualités. Sortir, même ensemble, ne rapproche pas les âmes ; elles s'unissent dans la vie sérieuse, dans la vie du devoir.

Elle médita pourtant ces paroles de son amie, et le lendemain, à déjeuner, elle exprima timidement le désir de faire une promenade avec son mari.

— J'avais projeté d'aller au Tattersall avant le dîner... Mais si vous voulez sortir, ma chère, je suis à vos ordres...

Ces mots étaient dits d'un air contraint : le premier mouvement d'Éliane fut de s'effacer, le second de se conformer au conseil de Mme Auvran.

— Si vous voulez bien me sacrifier vos projets, répondit-elle timidement, je serai bien heureuse et bien reconnaissante...

Il s'inclina, sans rien dire, et ils sortirent ensemble.

Hélas ! le tête-à-tête était embarrassant. Éliane éprouvait une joie inquiète, et s'efforçait de trouver un sujet de conversation auquel s'intéressât son mari. Mais, si intelligente qu'elle fût, elle conservait près de lui quelque chose de gauche, de réservé, de presque craintif, qui empêchait Hervé d'apprécier ses qualités réelles. Lui, qui eût voulu rejoindre ses amis au Bois, et discuter les mérites d'un certain nombre de chevaux anglais dont on lui avait annoncé l'arrivée au Tattersall, s'ennuyait, et essayait sans y réussir d'être aimable.

La pauvre Eliane dut s'avouer en soupirant qu'elle avait contrarié son mari.

Comme ils rentraient, silencieux, le valet de chambre avertit son maître que le colonel l'avait fait demander.

Il laissa échapper un geste de mauvaise humeur, et tout en murmurant contre les exigences croissantes et les caprices des chefs (depuis quelque temps, il se plaignait sans cesse des obligations de son métier), il alla revêtir son uniforme.

Une heure après, il rentra chez lui, le visage empourpré, et écarta d'un geste brusque la portière du petit salon où se tenait sa femme.

— Un changement de garnison, dit-il d'une voix sèche, et le

front chargé d'une sorte de colère. Il est dit que je ne pourrai jouir de rien... Une petite ville du Midi, perdue dans la montagne, sans ressources, sans société, où nous mourrons d'ennui tous deux... Une vraie disgrâce!

Son accent tremblait de contrariété, et son pied battait impatiemment le tapis.

Éliane, plus intimidée que jamais, ne sut que répondre.

— Si j'avais quelque fortune, reprit-il, les dents serrées, je donnerais ma démission, plutôt que de m'ensevelir, pour longtemps peut-être, loin de tout ce que j'aime!

Elle éprouva un grand serrement de cœur... Tenait-elle donc si peu de place dans sa vie? Ah! avec lui, elle eût été trop heureuse de vivre aux extrémités du monde!

— Si vous aviez quelque fortune! répéta-t-elle, ne songeant qu'à apaiser le désappointement du jeune capitaine. Eh! n'en avons-nous point?

— Vous en avez, Éliane; mais il n'est pas, à mon sens, digne d'un homme de mon âge de vivre du bien de sa femme.

Elle sourit à demi : elle était si heureuse quand elle lui entendait exprimer des sentiments délicats et désintéressés!

— Je voudrais... oh! oui, je voudrais qu'entre nous il n'y eût pas de distinctions de ce genre, dit-elle, joignant les mains par un geste instinctif. Ce qui est à moi n'est-il pas à vous? Mon cher Hervé, si vous souhaitez de quitter le service, faites ce qui vous plaît, suivez vos désirs...

Il prit sa main.

— Vous aussi, ma chère, vous regretteriez de quitter Paris, je le sais bien... Je sais bien que nous sommes trop jeunes pour nous ensevelir au fond d'une province... N'agissons pas à la légère, et mûrissons ce projet... Mais si cet exil vous répugne, je reprendrai ma liberté, et nous partagerons notre temps entre Paris et mon vieux château.

Il développa ainsi quelques plans qu'elle écouta, ravie de son ton d'affectueuse condescendance, et le lendemain, sans plus de réflexions, sans prendre conseil, sans regrets pour cette carrière dans laquelle il servait son pays et pouvait satisfaire une juste ambition, il envoya sa démission, pleinement approuvé par sa femme.

M. Maryan.

La suite prochainement.

LES OUVRIERS

DE

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

I

Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur ont, en réalité, fondé l'histoire de Bretagne. Ce serait une longue étude qu'il faudrait écrire sur ces vaillants et infatigables savants ; nous allons essayer d'en tracer un chapitre, à l'aide d'un livre excellent que M. Arthur de la Borderie vient de publier sous ce titre : *Correspondance historique des Bénédictins bretons* [1].

Dans le grand travail des Bénédictins sur la Bretagne, un nom occupe, aux yeux de nos contemporains, une place prépondérante : celui de dom Morice. Il y a là comme une usurpation et une sorte de plagiat. Dom Morice, avec ses cinq volumes sur sept qui composent dans son ensemble l'œuvre bénédictine, cache, pour ainsi dire, aux yeux de la postérité, le premier et véritable historien antérieur de quarante ans : dom Lobineau. Dom Morice n'a été qu'un éditeur ; et, quand il parle pour son compte, « au point de vue de la méthode, de la critique et du style, son *Histoire*, dernière en date, n'en reste pas moins dernière en mérite [2] ».

Le véritable initiateur, celui qui eut la première idée du travail à entreprendre, qui organisa les recherches et présida à la mise en œuvre des documents accumulés, ce fut dom Maur Audren de Kerdrel. Nous reviendrons plus loin sur cette figure trop effacée jusqu'ici, tirée de l'ombre par le savant directeur de la Bibliothèque nationale, M. Léopold Delisle, mise aujourd'hui en plein relief par la publication de M. de la Borderie.

C'est en 1685 que dom Maur Audren semble avoir conçu, pour la pre-

[1] In-8°. Paris, 1880, chez Champion, quai Malaquais, 15.
[2] *Correspondance historique des Bénédictins bretons. Introduction*, p. III.

mière fois, le projet d'édifier à la gloire de l'Armorique une nouvelle histoire, plus exacte et plus considérable que toutes les précédentes [1]. Colbert, au témoignage de dom Raguideau, y avait déjà songé : il « avait entrepris de choisir les plus habiles de chaque province du royaume pour faire chacun l'histoire de son pays, avec toute l'exactitude possible [2] ».

Dom Audren voulait élever, pour sa part, un vaste monument. Mais l'architecte, en rêvant ce plan grandiose, se heurtait à une première difficulté ; il était comme au bout du monde, non pas

> Près d'un certain canton de la basse Bretagne,
> Appelé Quimper-Corentin,

mais plus loin encore, à Landevennec, au fond de la rade de Brest. Comment mener à bien, de cette abbaye perdue, une aussi colossale entreprise?

Nommé prieur de Redon, en 1687, rapproché ainsi de Rennes, de Nantes, et par là même de Paris, dom Audren vit disparaître ce premier obstacle tiré de son isolement : son projet devint réalisable. Encouragé par l'évêque de Quimper, puis par un vote des États de Bretagne (Rennes, 11 novembre 1689), il réunit autour de lui quatre Bénédictins — dom Rougier, dom Briant, dom Le Gallois, dom Veissière — et l'immense labeur fut partagé entre ces religieux, si modestement, mais si justement qualifiés par leur chef du nom d'*Ouvriers de l'Histoire de Bretagne*.

Quelle fut l'aridité de leurs recherches en un temps où aucune des facilités de travail dont nous jouissons aujourd'hui n'était même soupçonnée, on se l'imagine sans peine. Ils dépouillèrent toutes les archives publiques et privées de la province et les principaux dépôts de la France ; ils déchiffrèrent et copièrent toutes les pièces qui leur parurent avoir une valeur historique ; ils dressèrent des tables généalogiques, des listes d'évêques, d'abbés, de gouverneurs ; et les cinquante volumes in-folio laissés par eux, maintenant déposés aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, ne donnent encore qu'une faible idée de l'incommensurable besogne résumée dans cette vaste collection.

Pendant sept années, les cinq religieux travaillèrent ainsi, sans

[1] Il existait dès lors trois grandes histoires de Bretagne : la première et peut-être la meilleure, composée au quinzième siècle, par Pierre Le Baud, imprimée seulement en 1638 ; la seconde, celle d'Alain Bouchart, qui eut cinq éditions publiées en 1514, 1518, 1531, 1532, 1541, toutes imprimées en gothique; enfin, l'*Histoire de Bretagne*, de Bertrand d'Argentré, parue en 1582, réimprimée avec des additions et des changements plus ou moins considérables en 1588, 1618, 1668.

[2] *Correspondance historique des Bénédictins bretons*, p. 272.

ménager les voyages, les veilles, les fatigues de toute sorte. Au bout de ce temps, c'est-à-dire après une somme totale de trente-cinq ans de recherches (travail qui aurait dévoré toute la vie d'un homme), ils n'avaient rempli encore que la moitié de leur tâche, ils avaient simplement préparé ou plutôt réuni les matériaux.

Qui allait être chargé de bâtir?

Dom Audren paraissait le rédacteur indiqué de l'*Histoire de Bretagne*; car, « de sa nature, cette portion de l'œuvre devait être conçue et exécutée par un seul homme, auquel il appartenait de dégager la doctrine incluse dans cette masse de matériaux, c'est-à-dire la série claire et nette des annales bretonnes, en un mot, de tailler dans ce bloc la grande, la vraie, la glorieuse figure de la Bretagne [1] ». Les occupations de la supériorité, pour parler comme Lobineau, empêchèrent dom Audren d'entreprendre cette tâche. Dom Le Gallois en fut chargé d'abord; il commença à coordonner les faits, mais sa mort, au Mont-Saint-Michel (5 novembre 1695), arrêta très prématurément ses travaux. Quelques mois après, dom Audren confia la composition de l'*Histoire de Bretagne* à un jeune religieux qui avait été substitué à dom Veissière après la fuite et l'apostasie de ce dernier.

Guy-Alexis Lobineau était né à Rennes, d'une vieille famille de robe, en 1666. Il avait l'esprit critique et frondeur de la basoche, prompt à saisir et à clairement exprimer, dégagé et alerte; il aimait la vérité, comme ses ancêtres, pendant la Ligue, avaient aimé le roi, c'est-à-dire, avant tout, *la religion sauve*. C'était une intelligence nette et vive, ayant par là même précisément ce qu'il fallait pour faire jaillir la lumière des montagnes de documents entassés par ses collaborateurs et classés méthodiquement par dom Briant.

Quelque temps il hésita avant d'entreprendre la rédaction de cette histoire: « L'honneur de la province qui lui avoit donné le jour et ce qu'il devoit au R. P. Audren qui l'avoit élevé dans la vie religieuse [2] », le déterminèrent enfin à assumer le fardeau glorieux qui lui était proposé.

En 1703, il avait fini. Comme le travail préparatoire, la mise en œuvre avait duré sept années. L'ouvrage comprenait deux gros volumes in-folio, un de texte et un de preuves. Dom Morice n'a fait, justement, que publier la suite des preuves, c'est-à-dire des documents historiques accumulés par les premiers *ouvriers;* encore n'a-t-il pas tout édité. Le reste sera prochainement mis au jour par la *Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne*. On s'adressa aux États pour obtenir le remboursement des frais occasionnés par le long travail des recherches; Lobineau leur présenta un mémoire de cette dépense,

[1] *Correspondance historique des Bénédictins bretons,* p. XIV.
[2] *Ibid.*, p. 103.

mémoire très modéré, même très incomplet. La somme totale s'élevait à moins de 5000 livres, dont 1000 déjà payées. En même temps on demandait aux états de subvenir aux frais d'impression, comme ils en avaient pris l'engagement moral, et d'ouvrir pour cet objet un crédit de 16 000 livres.

II

Il s'est formé, sur les prétendus déboires et malheurs, sur la mort même de l'historien, une tradition erronée, que M. de la Borderie appelle *la légende de Lobineau*. Ce Bénédictin, si exact, si positif dans sa critique, si ennemi des légendes (à prendre ce mot dans le sens de fable), saura gré assurément à l'éditeur de sa correspondance d'avoir ruiné celle-ci. Voici donc la vérité tout unie, toute simple et plus curieuse que la fable : les documents qui viennent d'être publiés la mettent dans tout son jour.

Le gouvernement royal, en vue d'accroître plus aisément les subsides que la Bretagne lui fournissait chaque année, tendait sans cesse à contester, à réduire les franchises et les libertés bretonnes, sans cesse au contraire revendiquées, proclamées par les états de la province.

Lobineau, dans son *Histoire*, remettait en pleine lumière l'antique gloire, la longue autonomie, l'indépendance et la libre annexion à la France d'une nation particulièrement fière du souvenir de ses princes et jalouse de ses franchises ; par amour pur de la vérité, sans aucune arrière-pensée politique, il fournissait ainsi des armes puissantes aux champions des libertés de la Bretagne. Comment le gouvernement de Louis XIV, si susceptible à cet égard, comment celui du régent, qui se montra si sévère, eussent-ils pu être favorables à la publication de cet ouvrage?

D'autre part, la puissante maison de Rohan, qui se prétendait issue de Conan Mériadec, le Pharamond de l'Armorique, et qui, plus tard, fit écrire par dom Morice, aux frais des états, une nouvelle *Histoire de Bretagne*, uniquement pour établir cette origine, les Rohan voyaient dom Lobineau, armé de la critique bénédictine, supprimer péremptoirement Conan Mériadec, son trône, sa personne, sa dynastie, et par là même renverser toutes leurs prétentions à cette royale origine. Comment, de ce côté encore, notre historien n'eût-il pas soulevé contre lui des haines formidables? Aussi l'a-t-on représenté comme poursuivi à la fois, pendant toute sa vie, par l'autorité royale et par la maison de Rohan, comme mort à la peine (en juin 1727) sous le coup de cette double persécution dans un véritable exil; on a même dit dans un *in-pace* [1].

[1] G. Lejean, *la Bretagne, son histoire et ses historiens*. Nantes, 1850, in-8°.

Nous allons voir ce qu'il en est.

Les premières difficultés devaient surgir lors de la demande des 20 000 livres, faite aux états de Bretagne dans leur session de Rennes, de 1703. Les finances de la province étaient obérées, l'avenir même engagé : prétexte tout naturel pour refuser le crédit nécessaire à la publication de l'*Histoire de Bretagne*. L'opposition contre l'œuvre bénédictine pouvait ainsi se produire sous la forme la plus correcte, sans invoquer la raison d'État. Or qu'arriva-t-il? On vit les commissaires du gouvernement soutenir avec énergie devant les états la demande de crédit. Le roi leur en avait donné l'ordre dans ses *Instructions* formelles, datées de Fontainebleau, 2 octobre 1703. De l'opposition royale, donc, pas de traces : au contraire.

Du côté des Rohan, il est vrai, les choses allèrent autrement; ils combattirent tant qu'ils purent la demande de crédit. Mais, malgré leur résistance, on obtint le vote. Lobineau, dans une lettre à un de ses amis, datée de novembre 1703, a fait de cette scène parlementaire un curieux petit tableau que voici :

« La lettre que j'ay escrite aux estats de Bretagne [1] fit une très favorable impression sur toute l'assemblée, où elle fut lüe publiquement par le syndic des estats, qui lut ensuite un autre mémoire plus détaillé de la dépense passée et future, puis fit entendre que le roi donnoit son entière approbation à l'ouvrage et approuvoit tout ce que les estats feroient en cette rencontre. Cela dit, chacun des trois ordres se retira à part. Le clergé et le tiers estat, sans hésiter, ordonnèrent les 20 000 livres. La noblesse, au contraire, ne vouloit rien donner du tout. Un vieux gouverneur, mon patron particulier, plus fin que les autres, leur dit : Messieurs, cela est honteux de ne rien donner; au moins faut-il rembourser les frais du passé. Son avis fut appuyé de mes autres amis, et il fut enfin réglé qu'on donneroit 1000 escus, et rien plus.

« Ce qu'il y a de fin dans ce petit tour de main, c'est que, quand un des trois corps ne donne rien, les deux autres ne peuvent rien donner; mais, un donnant, les deux autres peuvent augmenter le don *ad libitum*.

« Cela estant fait et les chambres rassemblées, la noblesse se mit à crier : *Rien! Rien!* Surtout un certain Pouldu [2] crioit : *Cela est honteux de donner 20 000 livres à des moines qui sont si riches, pendant que tant de pauvres gentilshommes meurent de faim!* Mon vieux patron respondit :

[1] Lettre imprimée, où il expose le dessein et le plan de son *Histoire de Bretagne*.

[2] « C'était un Rohan d'une branche cadette, fort inférieure en biens aux branches de Soubise et de Guéméné, mais en orgueil leur égale. » (Note de M. de la Borderie.)

Messieurs, il n'est plus temps de dire *rien*, puisque nous venons de dire *mille escus*. M. le duc de Rohan [1] et l'évesque de Vannes qui avoient l'affaire à cœur [2], aussy bien que le président du tiers estat, dirent qu'il avoit raison, et l'avis des 20 000 livres fut suivi. On en fit le rapport aux commissaires du roy, qui approuvèrent la délibération. Cette petite affaire ne laissa pas d'occuper les estats depuis neuf heures du matin jusques à deux heures après midy. »

La scène est piquante et bien contée.

Dom Lobineau n'était encore qu'au début. De nouvelles difficultés surgirent à Paris, qui paraissaient plus sérieuses. Nous les connaissons par les notes du P. Léonard de Sainte-Catherine, longtemps ignorées, aujourd'hui encore, malheureusement, dispersées de côté et d'autre. Ce P. Léonard, prieur du couvent des Petits-Pères, avait la bonne habitude de noter chaque jour tout ce qu'il apprenait d'intéressant. Sous la date de mai 1704, il rapporte que Mme de Rohan-Soubise s'était mis en tête d'obtenir, soit le retrait du privilège d'impression accordé à l'*Histoire* de Lobineau, soit le rétablissement par Lobineau du trône de Conan Mériadec. Mme de Soubise n'était pas Rohan pour rien. L'origine, la nature, la puissance de son crédit à la cour, sont connues par les Mémoires du duc de Saint-Simon; et quand on voit, au château de Josselin, le portrait de cette altière princesse, on incline à croire que le duc — si méchant qu'il soit — n'a rien dit d'invraisemblable.

L'abbé de Soubise, fils de cette dame, alors évêque de Strasbourg et futur cardinal de Rohan (le premier de cette maison), se fit présenter Lobineau; pour gagner l'ennemi de Conan Mériadec, il déploya toutes les séductions de son esprit et de ses manières. Même dans l'ordre historique et littéraire (son plus récent biographe, M. René Kerviler l'a prouvé), ce prince-évêque était de force à tenir tête au moine; il avait le jugement trop bon pour ne pas reconnaître pleinement, au bout de quelques entrevues, la justesse de l'opinion de dom Lobineau. Mais s'il consentait de bonne grâce à reconnaître, en particulier, le néant du chimérique Conan Mériadec et de toute sa dynastie, en public, pour l'honneur de sa maison, il se croyait obligé de soutenir l'opinion contraire, et même de tenir bon. Il tint bon, en effet, le P. Léonard nous l'apprend. Après de longues négociations, comme ultimatum, il offrit à Lobineau ce compromis : dans le corps de la nouvelle *Histoire de Bretagne*, Conan continuerait d'être nié, rejeté, supprimé; mais, à la fin du volume, l'auteur donnerait place, dans l'appendice, à un gros

[1] Rohan-Chabot.

[2] « Les Rohan-Chabot, dont était le duc, n'entrèrent point dans la petite guerre odieuse et ridicule, déclarée à Lobineau par les Soubise, les Guéméné et les Pouldu. » (Note de M. de la Borderie.)

mémoire, où l'on mettrait en bataille tous les arguments possibles pour rétablir sur son trône ce prince fabuleux; le prélat tenait dans son bureau le mémoire tout prêt. Sans cela, point de privilège d'impression pour l'*Histoire de Bretagne*; le chancelier l'avait promis à Mme de Soubise.

De toutes parts on engageait Lobineau à céder; dom Mabillon et dom Ruinart l'y poussaient, ses supérieurs et ses amis insistaient : vrai Breton, il résistait.

Donc, d'un côté, la maison de Rohan, Mme de Soubise, derrière Mme de Soubise, le roi; de l'autre, un petit moine, n'ayant pour lui que sa conscience et la vérité de l'histoire. Qui l'emportera? Pour l'honneur du roi, ce fut le moine. Lobineau ne changea rien à son histoire, n'inséra pas le mémoire du prince-évêque, et il eut son privilège.

Y a-t-il là persécution de la part du pouvoir?

III

Quant à la maison de Rohan, il faut distinguer : les Rohan-Chabot soutenaient Lobineau ou, du moins, ne lui étaient pas hostiles; les Rohan-Soubise ou Rohan-Rohan firent à lui et à son œuvre une guerre constante, ardente, acharnée. Nous sommes portés à croire que leur opposition fut plus nuisible au contempteur de Conan que M. de la Borderie ne paraît le supposer. Battus en 1703, ils ne le furent pas toujours, et nous saisissons leur influence dans tous les obstacles que le Bénédictin trouva depuis lors à chaque pas.

Ainsi, aux états de 1705, tenus à Vitré, on refusa, le 23 novembre, de payer aux ouvriers de l'*Histoire de Bretagne* le reste des 20 000 livres votées en 1703 et dont un tiers seulement leur avait été versé : les Rohan-Soubise triomphaient. Mais les commissaires royaux intervinrent; loin d'appuyer la résistance des Soubise, ils soutinrent hautement le parti de Lobineau. En invoquant les ordres formels du roi, ils firent annuler la délibération restrictive qu'on vient de rappeler, et ils en obtinrent une autre, le 27 novembre 1705, par laquelle le reste des 20 000 livres fut rendu payable en une seule annuité. C'était, pour cette fois encore, victoire complète.

L'impression de l'ouvrage continua jusqu'en 1707. Dom Audren avait obtenu que dom Lobineau fût admis à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, où il avait toute facilité pour réviser son travail, corriger les épreuves, prendre conseil des savants qui l'entouraient et répondre aux deux censeurs, l'un connu, l'autre anonyme, que le chancelier et ses supérieurs lui avaient donnés : l'abbé Renaudot et dom Liron.

Les Rohan-Rohan ne se découragèrent pas. Aux états de 1707, ils protestèrent contre la suppression de Conan Mériadec et, pour la sauvegarde de leurs droits prétendus, demandèrent acte de leur protestation. Cette satisfaction leur fut donnée; nous voyons là une marque du terrain qu'ils commençaient à gagner. Le prince de Soubise en prit texte pour écrire à son intendant, M. Jallet, cette lettre curieuse :

« Le 4 novembre 1707.

« Je ne veux pas, monsieur, vous retarder la joye de vous aprendre que nos protestations sont enregistrées aux Estats et ont esté receües et accompagnées de l'applaudissement universel de tous les trois Ordres, avec toutes les demonstrations de respect, de grandeur et de bienséance que nous pouvions souhaiter. Je vous feray savoir les actes et les lettres de MM. le mareschal de Chateaurenault, l'Intendant, le Sindicq, et le porteur des dites protestations, qui vous feront voir que le nom de Rohan ne sera point avily par un moine, qui décide bien legèrement sur des matieres que l'antiquité rend tres respectables, aussy bien que la tradition, et la notorieté de toute la province depuis bien des siècles.

« J'ay ramassé toutes les cartes généalogiques que j'ay; je voudrois bien les confronter avec celles que vous pouvez avoir. Vous me feriés un sensible plaisir de me les faire voir au plus tost et à Mme de Soubise, et particulièrement celle que vous m'aviés prestée de l'ancien temps de nos roys que l'on veut détruire [1]. C'estoit la carte que M. Gaignar pretendoit suivre et prouver dans son *Histoire de Bretaigne* qu'il avoit projetée, et il m'a dit plusieurs fois qu'elle estoit presque achevée et qu'il n'avoit plus besoin que de fort peu de temps pour la mettre en estat de paroistre, et dans un ordre qui donneroit beaucoup d'esclat à la maison. Mais, bien malheureusement pour nous, Mme la princesse de Guémené occupa les dernières années de sa vie à faire des terriers, qu'un autre que luy auroit bien peu faire, dans un temps où nous aurions peu profiter du travail qui l'avoit occupé le plus agréablement une partie de sa vie. Je suis tout à vous.

« Le prince de Soubise. »

« Il faut advertir M. et Mme de Guémené, M. et Mme de Montbason, qu'il ne fault point parler ny doner au publicq nos protestations, pour ne pas atirer, dans le troisiesme volume qu'on doit imprimer, de nouvelles preuves qu'il fault esviter par les superieurs de ce moine, à qui on fera cognoistre sa temerité et de plus facheuses suites si, au lieu

[1] Conan Mériadec et sa fabuleuse dynastie.

de racomoder ce qu'il a tasché de gaster, il ne travailloit plus tost à le racomoder, de crainte de trouver en son chemin à qui parler [1]. »

Comme le fait avec raison remarquer l'éditeur de cette correspondance, « le prince de Soubise était si fort en colère, qu'il en oubliait de parler français [2] ». Mais il était peut-être encore plus enflé de sa réussite que troublé par sa colère ; il ressort clairement pour nous de cette épître que la maison de Rohan avait craint de voir rejeter par les états ses protestations. L'acte qui lui en avait été décerné était donc à ses yeux un vrai succès.

Dans la délibération du 29 octobre 1707, nous voyons nous-mêmes autre chose qu'une formalité banale ou même un triomphe stérile. Les Rohan, il est vrai, très peu rassurés sur la bonté de leur cause (le curieux post-scriptum cité tout à l'heure le prouve), craignant toujours un retour offensif de l'ennemi, n'avaient pas lieu d'être bien fiers de leur demi-victoire, d'autant que, quelques jours plus tard (le 2 décembre 1707), les états de Bretagne votèrent des remerciements à Lobineau et le nommèrent historiographe de la province, avec une pension viagère de 300 livres.

Oui, mais, en réalité, cette pension si minime n'était qu'un moyen poli d'éluder d'autres réclamations trop fondées, et de payer, comme on dit, en monnaie de singe. En même temps, on exigeait de Lobineau cinq cents exemplaires gratuits de son *Histoire*, reliés aux armes de Bretagne; on en réclamait ensuite vingt autres pour les officiers des états; on refusait, deux ans après, de compter comme reçus une partie de ceux qu'il avait distribués, d'accord avec l'abbé de Caumartin, mandataire des états ; on ne l'indemnisait même pas des frais de transport... Enfin, on lésinait ; on reprenait d'une main autant et plus qu'on avait donné de l'autre. En vain Lobineau écrivait-il aux représentants de la province pour leur remontrer que, par suite de leurs exigences croissantes et de l'inexécution des promesses qu'il avait reçues, il restait devoir à son imprimeur plus de 3500 livres, qu'il était sous le coup d'une saisie; victime, en un mot, de son zèle pour la gloire de la Bretagne.

A ces plaintes trop légitimes on ne répondait rien. A ces embarras vraiment cruels on n'apportait aucun remède. On ne retirait aucune exigence, on ne lui allouait nulle indemnité. Avec ce titre d'historiographe et cette pension dérisoire, on semblait se croire quitte. Tout cela n'est ni naturel, ni équitable, ni très honorable pour les états ; mais en tout cela nous ne voyons qu'un évident parti pris ; la main des Soubise s'y montre clairement. Ce sont eux qui ont dû faire voter ces mesures ; ce sont eux qui, « par crainte de nouvelles preuves », ont fait

[1] *Correspondance historique des Bénédictins bretons*, p. 132.
[2] *Ibid.*, p. xxv.

ajourner, en 1707, la publication du troisième volume demandée par Lobineau, et l'ont fait définitivement rejeter en 1709 ; ce sont eux encore qui ont réussi, plus tard, à interrompre le payement de la mince pension votée d'historiographe en 1707.

Les menaces du prince de Soubise ne pouvaient manquer de porter leurs fruits. Si la maison de Rohan, bridée par la protection dont le pouvoir royal couvrait Lobineau, n'a pas fait plus de mal à l'adversaire de Conan Mériadec, si elle n'a pu le persécuter ouvertement, elle l'a du moins poursuivi, gêné dans son entreprise ; elle l'a empêché d'achever son œuvre ; elle a trouvé moyen de mettre à sa charge une grande partie des frais ; elle a ainsi paralysé son activité ; elle l'a abreuvé d'ennuis et découragé. N'est-ce donc rien ? Ne trouvons-nous pas, dans la correspondance même du moine, maintes traces de ces déboires? Vers la fin de sa vie, il y faisait souvent allusion ; il écrivait notamment à Mellier, maire de Nantes, le 17 janvier 1725 :

« Je suis dans la résolution de me retirer en quelque coin de Bretagne et y planter des choux... Peut-être l'ouvrage de la terre me sera-t-il moins ingrat que tous ceux dont j'ai enrichi le public, dont je n'ai retiré que méconnaissance, lassitude, épuisement et vieillesse. Du moins, si je me charge encore de quelque nouveau griffonnage, ferai-je si bien mes conditions que je ne serais plus la dupe de mon bon cœur. J'aurai pour principe : *tant payé, tant travaillé.* Si l'on me redit le vieux proverbe qu'*un moine n'a besoin de rien*, j'y répondrai qu'il n'a pas besoin non plus de se charger d'autre travail que de celui que comporte son office de moine moinant de moinerie [1]... »

Quoi qu'il en soit, en 1707 l'*Histoire de Bretagne* était publiée, incomplètement, puisqu'une grande partie des preuves restait en portefeuille, mais enfin elle l'était.

En 1709, la distribution des cinq cents exemplaires terminée, les obligations de l'historien remplies, Lobineau aura beau se plaindre des 3000 livres de frais qu'on laisse à sa charge et qui sont la conséquence des conditions imposées de surcroît, il le fera sans succès. Et il pourra écrire aux états, non sans une nuance d'amertume, mais avec une légitime fierté :

« Il ne me reste, après des travaux continuels de seize ans et plus, outre la qualité de vostre historiographe, soutenue d'une pension que je regarde plutost comme une marque d'honneur que comme un secours suffisant pour remplir les devoirs de la qualité que vous m'avez donnée ; il ne me reste, dis-je, que la satisfaction d'avoir honoré ma patrie et excité les autres provinces, par le succès de mon travail, à tenter quelque chose de semblable. Il sera difficile qu'elles réussis-

[1] *Correspondance historique des Bénédictins bretons,* p. 220.

sent à se donner une si belle *Histoire*, et ce n'est pas pour m'encenser moi-même que je parle de la sorte ; c'est uniquement parce qu'il n'y a aucun État particulier qui ait eu une si longue suite de souverains que cette province, ni qui se soit distingué si longtemps et avec tant de gloire [1]. »

IV

Comme si ce n'était pas assez, pour Lobineau, d'être en butte au ressentiment tenace et aux vaniteuses rancunes de la puissante maison de Rohan, voici qu'un autre adversaire, un véritable ennemi, ardent et perfide, entre en lice contre lui. Lobineau nous a tracé de main de maître le portrait de ce nouvel antagoniste :

« C'est le R. P. René Aubert, religieux de l'ordre des Prémontrés, ci-devant capucin, plus connu dans le monde, où il vit depuis longtemps sans l'habit de sa religion, sous les qualitez d'abbé, de docteur en droit canon, et d'académicien pensionnaire dans la Société royale qui a pour objet de ses travaux les inscriptions et les belles-lettres. A quoi il ajoute assez souvent la qualité de *pauvre gentilhomme*, quand il est question d'exciter les puissances à donner quelque surcroît aux pensions qu'il a déjà entassées jusqu'à faire un total (9000 livres de rente et plus), qui empêcheroit tout autre que lui de se dire *pauvre gentilhomme* [2]. »

L'abbé de Vertot [3], — c'est de lui qu'il s'agit, — n'était pas le premier venu ; il avait publié, avec un succès considérable, les *Révolutions romaines* et les *Révolutions de Suède*. Il préparait son *Histoire de Malte* dont on disait beaucoup de bien, connue encore aujourd'hui par ce fameux *siège*, d'où nous est venu un proverbe qui donne la mesure exacte de la critique et de la conscience de l'auteur.

En 1710, la « querelle commence par le livre de Vertot, intitulé : *Traité historique de la mouvance de Bretagne*. L'année suivante, un autre Normand, l'abbé des Thuilleries, vient au secours de Vertot avec un volume de *Dissertations sur la mouvance de Bretagne par rapport au droit des ducs de Normandie*. En 1712, Lobineau met en poudre le fatras des deux Normands, dans sa *Réponse au Traité de la mouvance de Bretagne*, publiée sous le nom d'*Un ami du P. Lobineau*. Vertot, ne trouvant rien à répondre, imagine de dénoncer son adversaire comme coupable de lèse-majesté, pour avoir manqué de respect... à des rois de la dynastie carlovingienne ! Si bizarre que cela semble, il est certain qu'il

[1] *Correspondance historique des Bénédictins bretons,* p. 149.
[2] *Ibid.*, p. 183.
[3] Son nom patronymique était Aubert.

adressa, contre le moine breton, deux dénonciations en forme au chancelier qui, comme elles le méritaient, les jeta au panier.

« Vertot ne fut pas découragé par cet insuccès. Sept ans plus tard, après les malheureux troubles de Bretagne terminés, le 26 mars 1720, par le supplice de quatre gentilshommes bretons sur la place du Bouffai de Nantes, l'abbé normand renouvela son honnête manœuvre. Dans un factum en deux tomes, intitulé *Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules et de leur dépendance de la couronne de France*, il affirme, il répète à chaque instant que la sédition bretonne de 1720 est une conséquence logique des propositions soutenues sur la question de la mouvance par les historiens de Bretagne, spécialement par Lobineau... La conclusion naturelle et nécessaire, c'est que Lobineau est aussi coupable que les gentilshommes décollés au Bouffai de Nantes, et même un peu plus, puisqu'il est la cause de leur révolte. Vertot tourne et retourne cette idée charitable tout le long de ses deux volumes [1]. »

L'accusation était grave. En se défendant, il était imprudent peut-être d'attirer plus longtemps l'attention sur ces faits. Lobineau avait préparé une réplique. On l'a retrouvée, elle est incomplète. S'il ne l'a ni terminée ni publiée, c'est sans nul doute par ordre de ses supérieurs, qui avaient d'ailleurs exprimé leur sentiment en exilant de Paris au Mans l'un des alliés de Vertot, dom Liron, « une petite beste », dit Lobineau : ajoutons « une méchante bête ».

Dom Liron, par suite d'une mission de confiance dont l'avaient chargé ses supérieurs, avait eu entre les mains — à l'insu de Lobineau — les épreuves de l'*Histoire de Bretagne* avant la publication. Il en avait extrait certaines assertions relatives aux origines du christianisme en Armorique, il s'était empressé de les réfuter dans un lourd factum intitulé *Apologie des Armoricains*. L'*Histoire de Bretagne* à peine publiée, il avait publié son factum, sans même prendre la peine de vérifier le texte définitif de Lobineau. Celui-ci, au dernier moment, avait profondément modifié les assertions combattues par dom Liron ; les attaques de ce dernier tombaient dès lors complètement à faux, encore bien qu'elles fussent fondées sur un passage cité par lui textuellement, formellement attribué à Lobineau, mais dont on ne trouvait plus trace dans l'*Histoire de Bretagne*. Lobineau — c'était son droit — releva vertement ce procédé, étourderie sans excuse et aussi abus de confiance, qui fit exiler Liron au Mans.

Vertot et Des Thuilleries inventèrent alors sur ce sujet, pour blanchir leur allié, une histoire complètement fausse, où l'auteur de l'*Histoire de Bretagne* jouait un rôle odieux. Dans sa *Réplique à Vertot*, que M. de

[1] *Correspondance historique des Bénédictins bretons*, p. XXV-XXVII.

la Borderie publie pour la première fois, Lobineau démolit absolument cet effronté mensonge, remet chacun à sa place, déploie une érudition magistrale, une verve admirable de polémiste, un talent achevé.

Ce qu'il y a en tout ceci de plus remarquable, c'est l'attitude du pouvoir. Vertot en fut, jusqu'au bout, pour ses frais de dénonciation. Bien plus, aux états de 1718, non par mégarde, croyons-nous, mais encore par une intrigue des Rohan, la pension de Lobineau, comme historiographe de la province, n'avait pas été votée. Il en résultait pour lui l'impossibilité de résider à Paris. Aux états de 1720, sur l'initiative de l'évêque de Nantes, sur l'intervention du maréchal d'Estrées, commandant pour le roi en Bretagne, les arrérages en retard furent payés et le service de la pension assuré jusqu'en 1722.

Le pouvoir royal continuait donc à couvrir Lobineau; mais il ne fallait rien moins, on le voit, pour le sauver de la malveillance des Rohan.

Revenu à Saint-Germain des Prés, Lobineau publia, en 1724, les *Vies des Saints de Bretagne*, en usant largement du travail préparé par dom Le Gallois. L'ouvrage était dédié aux états de Bretagne. Les états se bornèrent, pour tout remerciement, à voter un secours, un vrai *secours*, de 300 livres aux éditeurs : de l'auteur, pas un mot.

En 1725, il termina l'*Histoire de Paris*, que la mort de dom Félibien avait laissé inachevée.

Mais il était fatigué, il sentait approcher le terme d'une laborieuse vie.

Quant au prétendu exil qui aurait précédé sa mort, qui peut-être même, dit-on, l'aurait hâtée, c'est une pure fable. Ses lettres prouvent que, las de travailler pour autrui, il voulait se retirer dans une des abbayes que son ordre possédait en Bretagne. Sa lettre à Mellier, que nous avons citée plus haut, le dit formellement. Un an après, le 1er décembre 1726, il écrit à M. Simon, de Beauvais, « que l'état de sa santé l'oblige à quitter l'ouvrage de Paris, même pour se retirer dans sa province[1] ». Quel asile plus calme, plus riant, pouvait-il souhaiter que l'abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer ?

Six mois plus tard, le 3 juin 1727, il meurt très naturellement, sans l'intervention d'aucun *in-pace*, des fatigues d'une vie entière consacrée à la science et des maux trop réels qu'indiquent ses lettres.

Cette correspondance, si concluante à cet égard, n'est pas celle d'un persécuté, tant s'en faut. Elle nous montre le grave historien sous un nouveau jour. Dans une lettre à Mabillon, nous le voyons faire ses preuves d'*archéologue*, au sens actuel du mot, restituer au treizième siècle un monument que l'on attribuait à tort au huitième, et, pré-

[1] *Correspondance historique des Bénédictins bretons*, p. 221.

curseur véritable des doctes archéologues de notre temps, montrer encore, dans cet ordre de recherches, en un degré éminent, ce sens critique qui caractérise les vrais savants.

Dans ses lettres à l'abbé Chotard, à Mellier, à dom Briant, il nous apparaît gai, jovial, piquant, en un mot, avec une physionomie tout opposée à celle qu'on prête d'ordinaire aux moines érudits du dix-septième siècle.

La mémoire de Lobineau a tout à gagner à la publication de la correspondance que nous avons sous les yeux. On y voit à chaque instant, sans aucun apprêt, naïvement pour ainsi dire, éclater son désintéressement d'écrivain, son amour pur et constant pour la seule vérité historique. Sans que nul ne soit tenté d'y contredire, il peut se rendre ce témoignage :

« Je n'ai épousé aucun système, je n'ai d'autre guide que les faits, persuadé qu'un historien doit suivre les faits, et non pas les amener à ses vües et les tirer par force pour les faire entrer, bon gré mal gré, dans la structure d'un système, que la prévention seule aura formé. La nature nous a tous faits paresseux, et c'est la seule cause pourquoi la plupart des hommes aiment mieux establir quelques lois générales pour juger de tous les faits, que de se donner la peine de juger de chaque fait en particulier [1]... »

Le moraliste perce ici sous l'historien; la remarque est fine, et aussi fine que profonde.

Nous comprenons mieux maintenant la haute valeur de l'homme que les états du Languedoc réclamaient pour écrire leur histoire, et qui vraiment a posé en France, non pas certes le premier, mais un des premiers, les règles de la critique.

On a dit qu'il était janséniste. Mais en tout temps il y a eu de ces épithètes jetées facilement à la tête des gens qui n'avaient pas l'heur de plaire, soit à des personnalités puissantes, soit aux partis dominants. A voir la pensée intime de Lobineau dans ses lettres, nous le jugerions plutôt partisan d'une piété large, intelligente et élevée, ennemi des « menues dévotions [2] », chères à l'étroit esprit janséniste. Il n'a ni le style, si bien caractérisé par Voltaire [3], ni les allures compassées, ni le fiel, ni le goût des petites intrigues, ni la froideur, ni les exagérations, ni les manies de la secte qui a trouvé dans Sainte-Beuve l'historien quintessencié qui lui convenait. Un janséniste ne plaisantait pas; un

[1] *Correspondance historique des Bénédictins bretons*, p. 126.

[2] *Ibid.*, p. 157.

[3] Voltaire a dit que les jansénistes avaient *la phrase longue;* bien avant lui, « le P. Vavassor remarquait qu'un écrivain *port-royaliste* ne savait ce que c'est qu'une phrase courte et coupée ». Voy., sur ce style si caractérisé, Sainte-Beuve, *Port-Royal,* t. III, p. 50, 4e édition.

janséniste avait sur les bénéfices, sur les saints, sur la vie monastique de tout autres idées que Lobineau, Chotard et leurs amis ; un janséniste eût pleuré dom Briant autrement que Lobineau... Après tout, c'était peut-être un janséniste sans le savoir, comme Rancé, comme bien d'autres, tout bonnement parce qu'ils comprenaient autrement que la foule la vie religieuse, la pénitence ou les devoirs de la vie chrétienne.

Lobineau fut sévère, il est vrai, pour les légendes apocryphes, pour les faux miracles et pour les saints douteux; mais être sévère, être juste, est-ce donc la même chose qu'être janséniste ? A ce compte, presque tous les écrivains catholiques de notre siècle le seraient, et pourtant rien n'est plus mort aujourd'hui que le jansénisme. Voulez-vous, d'ailleurs, savoir comment Lobineau entendait la sévérité qu'on lui reproche, comment il la traitait quand il la rencontrait en autrui, outrée et transformée en système ? Écoutez : « Un homme religieux, tel que M. l'abbé de Vertot, aurait pu se dispenser de faire le plaisant au sujet d'un grand nombre de faux miracles des légendes de Bretagne; car à quoi bon tant de fades et ennuyeuses railleries?... Le religieux abbé de Vertot n'a-t-il point senti que la belle humeur des libertins, excitée par de semblables railleries, passe aisément du ridicule des faux miracles au mépris des saints mêmes et de la religion?... On peut aisément se servir des actes et légendes des saints pour les faits publics, quoiqu'on en rejette avec raison les faux miracles, tache commune à toutes sortes de légendes, de quelque pays qu'elles soient... »

Sur la procession des reliques de saint Amand (évêque de Rennes), à laquelle il assiste, et qui fut immédiatement suivie de la cessation d'une pluie désastreuse, il écrit à un ami : « Je vous en parle avec certitude, pour avoir veu pareille expérience, il y a deux mois; et cela n'a jamais manqué de mémoire d'homme... Je ne suis pas crédule sur les miracles... Tout ce que je puis vous dire bien affirmativement, c'est que la foi du peuple est grande, quoique les libertins, sans en excepter le premier magistrat[1], disent que les moines ont soin de consulter l'almanach avant de tirer leurs reliques[2]... »

Voilà l'homme. Il me paraît difficile d'en faire un homme de coterie et de parti. Nous le connaissons maintenant à fond.

Pauvre Lobineau ! Les Rohan, après avoir agi toute sa vie contre lui, triomphèrent après sa mort, au moins de ses dépouilles. Ils l'enterrèrent sous les cinq in-folio d'une nouvelle *Histoire de Bretagne*, et trouvèrent dans l'ordre même de Saint-Benoît un moine pour faire cette besogne.

[1] Pierre de Brilhac, vicomte de Gençay, premier président du Parlement de Bretagne; voy. ses propos et son opinion sur les moines, *Correspondance historique des Bénédictins bretons*, p. 144.

[2] *Ibid.*, p. 143.

Ce moine fut dom Morice. Sa capacité était mise en doute autour de lui : « Il a de la piété, écrivait dom Liron, en 1729, mais il ne sçait pas trop le métier auquel il s'est presté[1]. » Il assuma la lourde charge, la tâche impossible, antiscientifique et, pour tout dire, ridicule, de réhabiliter, de réintégrer dans l'histoire sérieuse la fable de Conan Mériadec. Il accepta, des mains du cardinal de Rohan, sans souci de la vérité ni de la critique, sans souci surtout de sa propre dignité, un programme qui avait effrayé les moins scrupuleux. On se chargea de lui fournir un plan tout fait; on lui fit, pour ainsi parler, la leçon : les lettres que nous avons le prouvent. Cette fois, les états ne lésinèrent pas comme avec Lobineau.

Ce dernier à peine mort, ses papiers furent portés à Rennes, inventoriés par les états et confiés, à qui?... A dom Morice, indirectement au moins. Mais avant cet inventaire, un ami trop bouillant des Rohan. un magistrat, le président de Bédée, abusant de sa situation de syndic des états, avait, contre la décision de cette assemblée, brisé les premiers scellés et *fourragé* à son aise dans les trésors accumulés par dom Lobineau et ses confrères.

L'incident fit scandale. L'abbé de Trémigon, — un ami du défunt, — harcela le président de Bédée, l'attaqua, le mit sur la sellette; il intervint un rapport présenté aux états, et qui concluait ainsi :

La Commission a été d'avis que M. le président de Bédée seroit exhorté d'avoir à l'avenir plus d'exactitude et de circonspection.

« Vis-à-vis d'un personnage dignitaire important des états, chargé officiellement de diriger leurs délibérations, impossible d'imaginer un blâme plus formel. L'auteur de ce rapport était pourtant un esprit fort modéré, des plus politiques, des plus insinuants de toute l'assemblée, La Vergne de Tressan, évêque de Nantes. De sa rare et insinuante habileté il donna, là même, un bel exemple. Il réconcilia, du moins en apparence, Bédée et Trémigon. Le fougueux abbé, enchanté de la belle volée de bois vert reçue par le président, reconnut de bonne grâce avoir été un peu vif; le battu se contenta de cette légère excuse. Tous deux dînèrent ensemble le lendemain (lundi, 4 décembre 1730) chez l'évêque de Nantes, qui, disent les mémoires du temps, se fit beaucoup d'honneur dans cette affaire[2]. »

[1] *Correspondance historique des Bénédictins bretons*, p. 252.
[2] *Ibid.*, p. 254.

V

Nous nous sommes presque exclusivement occupés jusqu'ici de Lobineau. C'est lui qui est le plus en évidence dans cette pléiade des Bénédictins bretons ; cependant, il n'est pas un seul des « ouvriers de l'*Histoire de Bretagne* » qui méritât une étude à part ; au moins donnerons-nous à chacun d'eux une mention.

Écartons dom Joseph Rougier, dont nous ne savons rien, sinon qu'il avait un talent particulier pour déchiffrer les documents anciens. S'il faut en croire Lobineau, « les chartes les plus délabrées étoient faciles pour lui, les plus effacées lui étoient lisibles, les plus longues ne rebutoient point sa patience, et ce qui nous étonnoit le plus étoit que, dans un âge avancé qui demandoit naturellement le repos, il étoit infatigable, toujours le premier au travail et toujours le dernier à le quitter [1] ».

Écartons encore dom Veissière de la Croze, au mérite duquel dom Audren rendait hommage en 1693, lorsque le jeune religieux venait de quitter la Bretagne et la commune entreprise pour se consacrer à l'étude d'un « Père grec ». — « Il est jeune, écrivait le prieur de Redon à M. de Gaignières, mais il a du mérite et sçait beaucoup, et j'espère que vous en serez content quand il aura l'honneur d'être connu de vous. J'ay eu de la peine à le laisser aller. Je faisois un fonds très particulier sur luy, et c'étoit celuy de nos *ouvriers* en qui je me fiois le plus... Il se connaît en vieux manuscrits et lit en perfection dans les anciens titres [2]. » Trois ans plus tard, en 1696, il passait à l'ennemi, c'est-à-dire à Genève, embrassait le calvinisme et se mariait.

Arrêtons-nous un moment à dom Audren, c'est le moins que nous lui devions. Ce n'était point un homme ordinaire. Successivement prieur de Landevennec, prieur de Redon, abbé de Saint-Vincent du Mans, prieur de la Couture, assistant du général de la congrégation de Saint-Maur, il était propre à tout et partout à sa place. Amoureux de l'ombre, modeste et désintéressé comme il convient à un religieux, il n'en était pas moins (chose rare même dans les esprits supérieurs) homme d'exécution autant que d'initiative. Lobineau a tracé de son maître un portrait que d'ici nous jugeons ressemblant, quoique l'affection ait guidé la main du peintre :

« Personne n'était plus capable que lui de vaquer à la recherche des archives, de faire une critique exacte des faits, et même de composer l'histoire. Mais les occupations de la supériorité l'empêchant de se donner tout entier à cette sorte de travail, il s'est contenté de présider

[1] *Histoire de Bretagne*, t. Ier, préface.
[2] *Correspondance historique des Bénédictins bretons*, p. 55.

à l'ouvrage, de diriger ceux qu'il employait, de les animer, de les protéger contre toutes les contradictions que l'on a eu à souffrir, et de fournir libéralement à toutes les dépenses qu'il a fallu faire, soit pour l'achat des livres, soit pour les longs et fréquents voyages que l'on a été obligé d'entreprendre pour ramasser les matériaux, soit pour l'entretien des religieux qu'il a employés à cet ouvrage, qui étaient regardés comme surnuméraires dans leurs communautés, ne pouvant, à cause de leurs occupations, y rendre tous les mêmes services que les autres... Il y a peu d'hommes plus capables de concevoir de beaux et grands desseins et d'en venir heureusement à bout [1]. »

Un Breton contemporain, M. de Carcado, fort érudit et bon juge en telle matière, disait de dom Audren : « C'est l'esprit le mieux fait qu'on puisse souhaiter [2]. » Au dix-neuvième siècle, on n'en pense pas autrement, on rend justice à ce savant trop oublié, qui conçut le plan du monument gigantesque, aujourd'hui parvenu à son vingt-troisième volume, le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*. Son initiative, sa part dans la fondation de cette grande œuvre, résultent nettement de ses lettres à Montfaucon, publiées par M. de la Borderie, comme aussi le goût prononcé de l'illustre Montfaucon... pour les pruneaux de Tours.

Lobineau, qui a si finement et si équitablement peint ses collaborateurs, faisait un très grand cas de dom Le Gallois. C'était, nous dit-il, « un esprit de premier ordre..., un homme d'un esprit étendu, vif et pénétrant, d'une mémoire prodigieuse et d'une lecture immense[3] ». Les lettres de Le Gallois sont rares : il était paresseux, d'après ses correspondants. Ce qui nous reste de lui est bien tourné, spirituel, un peu cherché parfois. Tous ces moines, d'ailleurs, n'ont pas du tout ce que nous appellerions volontiers le *style dévot*, un style à la Rambouillet panaché de Port-Royal; ils écrivaient simplement, naïvement, avec la courtoisie et le cérémonial usités alors, mais sans dédaigner la plaisanterie, sans craindre même parfois de lancer assez lestement un trait ironique. Dom Le Gallois, si peu qu'il nous soit connu, intéresse le lecteur; il n'avait pourtant pas le bonheur de plaire au célèbre P. La Chaise : c'est lui-même qui nous l'apprend, sans nous en dire la cause. En revanche, il était bien vu de Mme de Louvois, et il lui envoyait des fromages.

Dom Denis Briant est, après dom Audren, l'esprit le plus distingué, le plus vaste aussi, de la phalange bénédictine. Nos académiciens d'aujourd'hui suivent encore — sans s'en douter — les plans tracés

[1] *Histoire de Bretagne*, t. Ier, préface.
[2] *Correspondance historique*, etc., p. 55.
[3] *Histoire de Bretagne*, t. Ier, préface.

par lui[1]. Il a la plume plus facile, plus légère que ses confrères, — Lobineau excepté. En France, avant Jean-Jacques Rousseau, on ne décrivait guère les beautés naturelles; dès 1706 dom Briant savait saisir et rendre en quelques heureux coups de crayon le beau site de l'abbaye de Landevennec, au fond de la rade de Brest : « Il n'y a pas un homme en ce pays-cy, écrit-il; je me regarde comme un autre dom Quichotte dans un château enchanté, si ce n'est que je ne vois point de Dulcinée. On ne sçauroit à la vérité trouver une solitude plus charmante que la nostre. Un bassin d'une lieue de mer borne nostre jardin et fait la vue de nostre monastère, où des montagnes nous mettent à couvert des tempestes; des fleurs pendant toute l'année; en un besoin j'y pourrois placer le paradis terrestre[2]. » A cette esquisse, on reconnaît encore aujourd'hui, malgré sa ruine, l'antique abbaye de saint Gwennolé.

Lobineau était lié à dom Briant par une amitié si intime, qu'il a dû, en parlant de lui, abréger un éloge où les médisants eussent vu un acte de camaraderie. Il s'est contenté de nommer « dom Denys Briant, homme d'un jugement solide, exact dans son travail, laborieux, sévère dans sa critique, heureux dans ses conjectures[3] ». Cette appréciation était si bien celle de tous les contemporains éclairés, que le P. de Sainte-Marthe réclama instamment le concours de ce moine pour sa grande publication du *Gallia christiana*, encore une œuvre colossale qui a trouvé récemment de dignes continuateurs. Dom Briant refusa avec persistance, avec esprit. Ses lettres à dom Audren, à l'abbé Chotard, sont pleines de traits vifs, plaisants et (comme on dirait de nos jours) humoristiques. Retiré d'abord à Landevennec, il mourut à Redon, en 1712, pleuré par Lobineau. La veille encore, il philosophait avec une grâce chrétienne, comme il convenait à un fils de saint Benoît.

Auprès des religieux il faut montrer — indiquer au moins — leurs collaborateurs séculiers : en première ligne, M. de Gaignières, illustre curieux de ce temps-là, remis récemment en lumière par M. Léopold Delisle ; il envoya aux Bénédictins bretons un plan d'histoire provinciale qui leur fut fort utile; MM. de Carcado et de Refuge, érudits laborieux, très méritants, presque oubliés aujourd'hui; — un génovéfain, le P. Le Large; — M. de Valincour, l'ami de Boileau[4]; — le caustique abbé de Caumartin, célèbre par la réception de l'évêque de Laon à l'Académie, et qui méritait de passer à la postérité avec un autre bagage que cette mystification. L'*Histoire de Bretagne* achevée,

[1] Pour le *Recueil des historiens de France*.
[2] *Correspondance historique*, etc., p. 160.
[3] *Histoire de Bretagne*, t. Ier, préface.
[4] M. de Valincour était le mandataire spécial du comte de Toulouse, à qui était dédiée l'*Histoire de Bretagne*. Voy. *Correspondance historique*, etc., p. 147.

l'abbé de Caumartin fut, à Paris, l'aide, le conseil, le patron, le correspondant de Lobineau [1], comme il fut, aux états, son mandataire et son appui. Faible secours, malgré son zèle, contre toute l'armée des Rohan !

VI

Sainte-Beuve prétend — et il s'y connaissait bien — que les bons livres sont comme les honnêtes gens, « beaucoup moins amusants que les mauvais ». Dans ces dernières années, pourtant, le succès de plusieurs livres excellents et le goût marqué du public pour les correspondances tendraient à faire croire que la publication tentée par M. de la Borderie a toute chance de réussir.

S'il en était autrement, il faudrait plaindre les lecteurs qui ne sauraient goûter ni le charme de ces curieuses lettres, ni la science précise, les renseignements abondants répandus par l'éditeur dans l'introduction et dans les notes.

Ce volume est en effet de nature à fournir un nouvel exemple de probité littéraire, de composition savante et d'érudition aimable. Nous faisons quelques réserves, au sujet des conclusions de l'auteur, sur un point au moins : la lutte des Rohan et de Lobineau; mais nous jouissons sans réserve des patientes investigations et des véritables découvertes qui ouvrent un jour nouveau sur un coin intéressant du dix-septième siècle : coin encore inexploré, si fouillée qu'ait pu être dans tous les sens, surtout depuis une trentaine d'années, l'époque glorieuse qui vit la France à son apogée et les lettres françaises dans leur fleur.

Robert OHEIX.

[1] « M. l'abbé de Caumartin, qui est de l'Académie française, a cet ouvrage entre les mains pour en retoucher le langage. » *Correspondance historique des Bénédictins bretons,* p. 92, 147, etc.

REVUE CRITIQUE

I. *L'empire des Tzars et les Russes*, par Anatole Leroy-Beaulieu, 1 vol. — *Russes et Allemands*, par Victor Tissot, 1 vol. — *La famille Shalonsky*, par Mme Eugénie Tour, traduit du russe, 1 vol. — *Trois contes* traduits du russe, par O'Farelli, 1 vol. — II. *Histoire de l'art dans l'antiquité*, par Georges Perrot. — III. *L'Art dans les deux mondes*, par Dubosc de Pesquidoux, 2 vol. — *Les grandes lignes architecturales*, par M. Labastix, 1 vol. — IV. *Lettres critiques sur la vie et les œuvres d'André Chénier*, par Becq de Fouquières, 1 volume.

I

Parmi les États malades — ils le sont presque tous — le plus près de sa fin n'est peut-être pas la Turquie que l'on détruit pièce à pièce, mais la Russie qui, pour se reformer, veut se détruire de ses propres mains et « ne rien garder » (c'est le mot des Nihilistes) de ce qu'elle a été et de ce qu'elle est.

Mais qu'a-t-elle été et qu'est-elle? Voilà ce que de nombreuses publications se croient en mesure de nous apprendre. Plusieurs sont dignes d'une lecture attentive par le travail d'information sérieuse qu'elles accusent. La plus remarquable, sous tous les rapports et comme embrassant toutes les questions que le sujet présente, est celle de M. Anatole Leroy-Beaulieu, dont le premier volume a récemment paru sous ce titre : *l'Empire des Tzars et les Russes* [1]. Pour les lecteurs au courant des recueils périodiques, l'ouvrage n'est pas nouveau; comme presque tous ceux d'aujourd'hui, les différents chapitres en ont été successivement donnés dans une revue; mais il est juste de dire qu'ils ont subi, au moment d'être réunis, plusieurs modifications sensibles. Le caractère général de cette étude historique et politique est resté toutefois le même; les événements qui viennent de se passer dans l'empire des Tzars, et le jour de plus en plus sinistre qui se fait sur ce pays mystérieux, n'ont rien changé à l'idée que s'en est formée l'auteur. C'est toujours, pour lui, un pays plein d'avenir et prédestiné

[1] 1 vol. in-8o. Librairie Hachette.

à un rôle supérieur dans les deux vieux continents de l'Europe et de l'Asie. Ce n'est pas M. Leroy-Beaulieu qui s'écrierait, comme ce vieux diplomate, agacé, un soir, de n'entendre parler que de Russes et de Russie : — « Mais avant tout, messieurs, y a-t-il une Russie et des Russes? Je vois bien, au nord et à l'est de nos contrées, un espace illimité de terres sauvages et pour la plupart incultes, où se montrent épars des hommes de toute langue et de toute figure. Mais cela fait-il un pays et un peuple? » Pour M. Leroy-Beaulieu, la Russie existe physiquement et moralement ; elle a la double unité qui constitue toute nation véritable : celle du sol et celle de la race ; elle est une ethniquement et territorialement, pour parler le langage de la science, et a ainsi toutes les conditions d'une puissante individualité. La diversité des régions physiques du sol russe ne doit point, dit-il, nous faire illusion sur son homogénéité. L'unité de la Russie est si naturelle, qu'à moins d'être une île ou une presqu'île, aucun pays du globe n'a été plus clairement marqué pour être la demeure d'un peuple... En Asie comme en Europe, c'est la nature qui a préparé le champ au règne de la Russie. Les deux régions dont elle se compose se complètent l'une l'autre. L'agriculture et l'industrie y sont appelées à un grand développement; la nature a préparé pour cette dernière ses deux plus grands instruments, le fer et la houille, dont chaque jour on découvre de nouveaux et riches gisements. Il en est de la diversité reconnue des races qui couvrent la surface de la Russie, comme de la diversité des aspects que son sol présente aux yeux : ni l'une ni l'autre ne sont destructrices de l'unité spécifique. Nulle autre aire géographique n'est occupée par des familles humaines plus différentes ; Finnois, Latins et Slaves s'y entre-croisent ou plutôt s'y enchevêtrent dans toutes leurs variétés. L'homogénéité n'en est pas moins en train de se faire entre ces divers éléments ethniques, si déjà elle n'est complètement faite; l'élément slave, qui prédomine, s'impose et absorbe tous les autres. Or il en est des races comme des métaux : le mélange les rend plus fortes. Le croisement du Russe, Slave d'origine et incontestablement Caucasique, avec les Mongols et les Finnois, n'a donc pas pu avoir pour lui un résultat funeste, son sang n'en a pas été affaibli, au contraire.

Mais l'affaiblissement n'a-t-il pas pu venir d'ailleurs, par exemple, du milieu où se meut le Russe et du régime politique et religieux sous lequel il a vécu? Telle est la question que se pose et que discute l'auteur, dans une suite de copieux chapitres où il examine successivement l'influence du climat, celle des saisons, celle du tempérament natif et des contacts de race, et où il cherche à démontrer que le caractère russe est, comme la nature, extrême et plein de contrastes. « Par ses rigueurs et ses exigences, le climat russe, dit M. Leroy-Beaulieu, incline l'homme au réalisme, à l'esprit pratique; par la grandeur de

ses plaines et leur monotonie, par son immensité et sa pauvreté, la nature le dispose au mysticisme en même temps qu'à la tristesse. C'est pour nous la clef de beaucoup des contrastes du tempérament russe. » De ce conflit ou de cette alliance souvent en apparence contradictoires sort, pour lui, l'explication de la terrible maladie morale dont la Russie est aujourd'hui atteinte, le *Nihilisme.* Le germe, sans doute, en a été apporté d'Occident, de l'Allemagne surtout, M. Leroy-Beaulieu le reconnaît; mais cette plante n'a si bien poussé dans l'empire des Tzars, que parce que le terrain était naturellement disposé à la recevoir.

« Naturellement » nous semble un peu fort. Le Nihilisme, qui n'est pas nouveau, comme le remarque l'auteur, ne vient-il pas, ainsi que tant d'autres affections morbides de l'intelligence russe, d'un autre ordre de causes, et particulièrement, par exemple, de l'infécondité du christianisme atrophié importé de Byzance, si soigneusement maintenu par les despotes moscovites, même — surtout faudrait-il dire — par Pierre le Grand, l'illustre réformateur qui voulut importer dans son empire la civilisation de l'Europe, mais se garda d'y laisser pénétrer ce qui l'avait faite, le véritable christianisme. La critique que fait M. Leroy-Beaulieu des réformes de ce monarque manque de profondeur. L'examen de celles qu'a tentées, après lui, le bon et infortuné Alexandre II, sans être de bien haute portée et sans se détacher assez de l'influence des lettrés moscovites dont l'écrivain français n'est souvent que l'interprète, se distingue au moins par des renseignements abondants et curieux. Nous y reviendrons lors de la publication du deuxième volume de *l'Empire des Tzars.*

Le nouveau volume de M. Tissot, *Russes et Allemands* [1] ne vise pas, comme celui de M. Leroy-Beaulieu, à résoudre le grand problème de l'avenir de la Russie; il n'en aborde que quelques données, et encore ce qu'il nous en apprend est-il moins le résultat des études faites sur les lieux par l'auteur — il nous promet le fruit de celles-ci pour un autre volume — que le relevé d'un certain nombre d'informations recueillies dans des publications étrangères. Ces renseignements, bien qu'empreints d'esprit de parti, ou peut-être à cause de cela même, ont un véritable intérêt. Tous sont relatifs à la crise intérieure que traverse l'empire des Tzars : le Nihilisme, les universités, les écoles, etc., ou à ses relations avec le dehors. Parmi ceux de cet ordre, plus neufs et plus complets que les autres, nous signalerons des révélations curieuses sur les rapports des Russes avec les Allemands et l'alliance dite des trois empereurs. Cette alliance, aujourd'hui rompue et qui n'a pas

[1] 1 vol. in-12. Dentu, édit.

chance de se renouer, a toujours été antipathique aux Russes. Tout ce qu'il y avait chez eux d'esprits cultivés la vit se former avec inquiétude; elle corroborait en effet le système politique inauguré par l'empereur Nicolas et étouffait les aspirations libérales qu'avaient nourries la noblesse et la classe lettrée et leurs vœux pour une alliance intime avec la France. Cette hostilité, contenue pendant le long règne du successeur d'Alexandre Ier, éclata à l'avènement d'Alexandre II. Ses manifestations qui eurent lieu dans la presse furent peu connues en Europe, parce que les journaux russes y étaient peu lus; elles augmentèrent de vivacité après la défaite du Danemark et celle de l'Autriche. Malgré la guerre de Crimée, les sympathies pour la France avaient subsisté; elles s'accrurent de toute l'aversion qu'excitait l'arrogance prussienne et s'émurent profondément à la nouvelle de nos défaites. Les journaux qui, dans les deux capitales, avaient embrassé la cause française lui demeurèrent fidèles; le plus influent d'entre eux, la *Gazette de Moscou*, fit tous ses efforts pour engager le cabinet russe à intervenir d'une façon quelconque en faveur de la France; elle protesta contre les conditions de la paix; elle demanda que l'Europe garantît le payement de la rançon pour empêcher l'occupation de la France. Telle fut la pression de l'opinion russe à cet égard, que la *Gazette Allemande* de Saint-Pétersbourg, rédigée par un Allemand, dut se mettre à l'unisson des autres journaux et avouer, un jour, nettement que « si la France était vaincue matériellement, l'Allemagne l'était moralement ». *Le journal de Saint-Pétersbourg*, qui continuait à soutenir et à défendre l'Allemagne, fut conspué à ce point, que son directeur en devint malade et mourut dans une maison d'aliénés.

Voilà des faits que nous connaissions peu et qui sont de nature à nous toucher; leur prix est d'autant plus grand à nos yeux, qu'ils sont révélés par un témoin, et que ce témoin est un Allemand de naissance, Russe de nationalité. M. Tissot les a en effet empruntés à un livre publié l'an dernier en Allemagne, où il a fait sensation. Aujourd'hui les dispositions de la presse russe à notre égard et à l'égard de l'Allemagne sont les mêmes, et la presse, c'est la suprême puissance. « En Russie, dit l'écrivain allemand, la presse remplace le parlement, les associations et les réunions politiques. On lit peu de livres, on ne lit que les revues et les journaux. La vie intellectuelle est concentrée dans la presse périodique des deux capitales. »

Le peuple russe n'est pas, du reste, moins antipathique et moins hostile aux Allemands que les classes éclairées, et il a sa manière à lui de le témoigner. Il a trois jurons ou trois façons d'injurier quelqu'un : *Soukinsine* (enfant de chien) est la première, celle du premier degré; *Niémetz* (allemand) est celle du second degré. Il n'y en a qu'une plus forte : *Bouzourmane* (musulman, païen). C'est en chauffant

cette dernière épithète qu'on a rendu populaire, il y a trois ans, la guerre contre les Turcs. Soyez certains qu'il se fera aussi, un jour, une expédition avec la seconde. Quiconque lira, chez M. Tissot, le chapitre intitulé : *Les Allemands en Russie*, en restera convaincu. Mais, pour qu'une pareille entreprise réussisse, il faudra que l'administration militaire soit plus intelligente, plus active et surtout plus honnête qu'elle ne l'a été dans la dernière campagne d'Orient, où l'on dirait, d'après des révélations non démenties, qu'elle a pris pour modèle celle de la France dans les derniers jours de Napoléon III, et surtout celle de la Défense nationale organisée par la troisième république.

Un mot encore sur deux autres volumes qui ont non seulement la Russie pour objet, mais qui en viennent et en reflètent les préoccupations présentes. Ce sont des fictions, genre où les écrivains russes excellent, on le sait. Elles sont, quant à l'inspiration, aux deux pôles de l'opinion publique. L'une, profondément empreinte de l'esprit conservateur, est l'apologie indirecte des vieilles mœurs russes, telles que les avait faites un siècle de contact amical avec l'Occident : douces, humaines, légèrement européanisées à la surface, mais restées, au fond, traditionnelles et essentiellement nationales ; telles enfin qu'elles se montrèrent sous Alexandre Ier, au jour de la grande épreuve de 1812.

C'est justement à cette inoubliable année que se rapporte la première des Nouvelles dont nous parlons. Elle a pour titre : *La famille Shalonsky* [1], titre aussi exact que simple, car c'est une histoire toute domestique, où n'intervient aucun incident romanesque, mais qui n'en est ni moins dramatique ni moins touchante. L'auteur, qui cache sous un nom français celui d'une noble famille russe, et qui a fait avec succès, il y a trente ans, ses débuts littéraires à Moscou, a encore pu voir de ses yeux, en plus d'une maison seigneuriale, les scènes alternativement gracieuses et émouvantes de la vie campagnarde qu'elle retrace aujourd'hui. La sérénité de cette existence à demi patriarcale n'énervait pas les caractères et ne dépravait pas les idées. Un coup de foudre, l'annonce de l'entrée de Napoléon en Russie, vient tirer les Shalonsky de leur quiétude et les trouve forts. A cette nouvelle, le patriotisme s'émeut dans tous les cœurs ; le fils aîné part pour l'armée, le père enrôle ses paysans et se met à leur tête ; la mère, l'aïeule et les filles confectionnent des vêtements militaires. Le vieillard succombe à la fatigue, mais seulement quand l'ennemi a repassé la Bérézina ; le fils est mortellement frappé d'une balle, mais seulement dans les plaines de la Champagne, quand les Français sont en retraite sur Paris. « Des hommes comme ceux que formait notre ancien régime

[1] *La famille Shalonsky*, par Eugénie Tour, traduite du russe, par M. B. G. 1 vol. in-12. Librairie Gros, successeur de Vaton.

valaient bien les nihilistes d'aujourd'hui », insinue, en manière de conclusion, Mme Eugénie Tour.

Ce n'est pas là le sentiment de M. Chtchédrine, l'auteur de l'autre volume de Nouvelles que la traduction vient de nous faire connaître en même temps que celle de Mme Eugénie Tour. Les Shalonsky sont des gentilshommes ruraux, des *pometchiks*, comme on dit en Russie. Or M. Chtchédrine a déclaré la guerre à cette petite aristocratie de laquelle, selon lui, vient, depuis trois cents ans, tout le mal dont souffre son pays. C'est contre elle que sont dirigés tous les écrits de ce romancier politique et, en particulier, les *Trois contes* que vient de traduire et de publier M. Ed. O'Farelli [1]. Ces contes, fantastiques dans la forme, sont, par le fait, de véritables pamphlets dirigés contre la classe des propriétaires fonciers et des fonctionnaires supérieurs. La chose est d'autant plus étrange que l'auteur appartient aux couches élevées de la société russe. M. Soltykoff — Chtchédrine est un nom de guerre littéraire — est lui-même un propriétaire foncier, un de ces *pometchiks* qu'il raille et vilipende. Mais ils sont comme cela, en Russie, tout un parti, composé des privilégiés de la fortune et de la naissance qui médisent à plaisir d'eux-mêmes et du monde d'où ils sortent; car ils sont les premiers à se déclarer impropres à l'œuvre de régénération sociale dont, à les entendre, le besoin se fait sentir chaque jour plus vivement chez eux. Le salut, à leur avis, ne saurait venir que du paysan, du *moujik*, de cet être qui est à peine un homme (moujik est le diminutif de *mouj*, homme), parce que, seul, il n'a pas été atteint par la contagion de la civilisation occidentale. Cette réaction contre les goûts cosmopolites de l'aristocratie, dont les premiers symptômes se manifestèrent sous le règne de Nicolas, a fait, sous celui d'Alexandre II, de grands progrès dans la littérature politique; il y a toute une école de *moujikophiles*, ou plutôt de *moujikolâtres*. Chtchédrine en est le chef. Ses récits (*povesti*) passent, en Russie, pour être pleins d'esprit. La traduction n'en donnera peut-être pas cette idée; mais du moins offrira-t-elle un échantillon des imaginations dont se repaissent aujourd'hui les réformateurs moscovites.

II

Une grande et belle publication est venue s'ajouter, depuis quelques semaines, à celles dont la maison Hachette s'est fait une spécialité. Comme dans les autres, la gravure s'y mêle au texte dans de larges proportions, mais elle s'y incorpore davantage et en est le complément, peut-on dire, autant que l'ornement. Le sujet — l'*Histoire de*

[1] *Trois contes russes* de Chtchédrine, traduite par Ed. O'Farelli. 1 vol. in-8°. Jouaust, éditeur.

l'Art dans l'antiquité [1] — le demandait, du reste, car en pareille matière il est presque aussi nécessaire de parler aux yeux qu'à l'esprit. Ce sujet est entièrement neuf; l'antiquité, sous le rapport de l'art, n'a été vraiment connue et étudiée que depuis le commencement de ce siècle; ce qu'on en savait et ce qu'on en avait apprécié jusque-là appartenait à la période la plus récente des temps anciens, aux jours de la Grèce et de Rome. Mais avant Rome et la Grèce, de grands empires avaient vécu, en Asie, en Afrique, en Italie même, et avaient marqué leur passage sur la terre par des monuments innombrables dans les trois formes essentielles de l'art : architecture, peinture et sculpture. Les Égyptiens, les Assyriens, les Perses, les Étrusques s'étaient montrés dans ces sortes de créations d'une hardiesse et d'une fécondité dont aucun peuple n'a approché après eux. Seulement jusqu'à nos jours, ces œuvres étaient restées inconnues on dédaignées; notre esthétique étroite les reléguait parmi les œuvres barbares. Voilà pourquoi il n'en est point ou presque point question dans l'*Histoire de l'Art chez les anciens*, de Winckelmann, ouvrage d'ailleurs savant pour son époque (1764), et qui mérite encore à bien des égards l'estime dont il a joui longtemps. Sauf l'Égypte, dont encore il n'a pas connu les monuments originaux, Winckelmann n'a pas soupçonné, dans l'histoire de l'art, la place de l'Assyrie, de la Perse, de la Phénicie et de l'Italie ancienne. Plus largement renseigné a été son compatriote, Otfried Müller; car la haute antiquité nous était déjà en grande partie révélée, quand cet érudit de génie publia son *Manuel de l'Archéologie de l'Art*. Mais ce livre, trop fidèle à son titre, est un répertoire à consulter plutôt qu'à lire. L'auteur, en outre, n'a pas connu les découvertes récentes qui établissent la filiation des arts anciens, les emprunts qu'ils se sont faits, leur engendrement enfin, si l'on peut ainsi parler.

Ce fait d'une transmission artistique entre tous les peuples de l'antiquité est l'idée génératrice de l'ouvrage que nous annonçons. L'histoire de l'art grec en sera le centre ou le corps ; celle de l'art, chez les Égyptiens, les Assyriens, les Perses, les Phéniciens, les Étrusques, en formera le préambule; et celle de l'art romain, l'épilogue. Ces différents arts y prendront plus ou moins de place, selon qu'ils auront plus ou moins d'originalité et d'importance et se rattacheront par des liens plus ou moins directs et plus ou moins étroits avec l'art grec.

Les sept premières livraisons, les seules qui aient paru encore, entament l'histoire de l'art égyptien et le montrent à son origine sous un jour très nouveau et très curieux. « Comme l'art grec, dit l'auteur, quoique par d'autres moyens et avec un autre style, l'art égyptien a ce rare mérite d'être un art complet, qui voit tout et que tout inté-

[1] *Histoire de l'Art dans l'antiquité*, par Georges Perrot, membre de l'Institut, et Charles Chippiez, architecte. L'ouvrage formera 8 vol. grand in-8°.

resse. Il est sensible à la gloire militaire, et il semble ne pas moins se complaire à retracer les paisibles travaux de la vie rustique. Il traduit en toute sincérité le sentiment monarchique dans ce qu'il a de plus enthousiaste et de plus exalté; mais en même temps qu'il met les princes au-dessus et presqu'en dehors de l'humanité, il n'oublie ni ne dédaigne les humbles et les petits. Il a, par ce côté, quelque chose de populaire et de vraiment humain, on pourrait presque dire de démocratique, si ce mot ne paraissait étrange à propos de la monarchie la plus absolue qui fût jamais. » Ailleurs l'auteur établit que cet art était avant tout religieux, ce qui à depuis longtemps frappé tout le monde; mais, ce qui étonnera davantage et qui est cependant incontestable, c'est qu'il avait « un sentiment très pur et très élevé de la forme ». Les nombreux dessins dont l'ouvrage est enrichi en fourniront la preuve. La plupart sont inédits et exécutés sur place, pour les édifices, et, pour les figures, au célèbre musée de Boulaq, où notre compatriote, M. Mariette, a fait revivre tout entière la vieille société égyptienne. Ils sont l'œuvre d'artistes distingués. Quant au texte, il est dû, comme nous l'avons dit, à la plume de M. Georges Perrot, de l'Institut, qui a fait ses preuves d'écrivain et d'érudit dans de nombreux travaux et notamment dans son voyage d'Ancyre et sa restitution du testament d'Auguste, dont nous avons parlé ici dans le temps.

III

M. Dubosc de Pesquidoux vient de faire sur l'art de notre époque un travail analogue à celui de M. Perrot sur l'art dans l'antiquité [1]. L'Exposition universelle d'il y a deux ans lui en a fourni l'idée. Les galeries du Champ de Mars avaient réuni, comme on sait, à côté des plus remarquables spécimens des inventions de l'industrie, les plus remarquables créations de l'art dans les deux mondes, et permettaient ainsi d'embrasser d'un coup d'œil les dernières productions de l'intelligence humaine dans les ordres opposés du réel et de l'idéal. Laissant de côté les productions du premier ordre, M. Dubosc de Pesquidoux s'attacha à celles du second, pour lesquelles il se sentait une sympathie plus vive, et chercha à en déterminer le caractère général et les nuances particulières. Ses impressions furent livrées à la publicité dans des esquisses brillantes qui furent remarquées même au milieu de celles qui inondaient alors la presse, mais que la rapidité de leur rédaction rendaient un peu superficielles. La suite et l'ensemble manquaient d'autre part à ces appréciations partielles; elles ne donnaient que par détails l'idée de cette grande exhibition, mais n'en présentaient pas la synthèse. Il fallait cependant,

[1] *L'Art dans les deux mondes,* 2 vol. in-12. E. Plon, éditeur.

pour répondre à l'intérêt qu'elle excitait, pour bien marquer la place qu'elle était appelée à tenir dans l'histoire — place considérable, que M. de Pesquidoux avait vu dès le premier jour et qu'il voulait préciser — autre chose qu'une mention banale, qu'un salut d'occasion, comme il dit spirituellement, à chaque école et à chaque œuvre; les envisager soigneusement et respectueusement, scruter leurs origines et leurs rapports; les décrire au point de vue technique, les rattacher au passé et les relier au présent, dérouler enfin dans son ensemble logique ce vaste et instructif tableau de l'art contemporain qui ne se représentera probablement jamais, était pour la critique un véritable devoir. Quoiqu'il eût désiré le remplir, ce devoir, M. de Pesquidoux sentait bien qu'il ne l'avait pas fait, et que les articles qu'il avait écrits sur ce sujet n'en constituaient pas une véritable étude. C'est pourquoi il a voulu les revoir, les reprendre, les coordonner, les refondre et chercher ainsi à atteindre le but qu'il s'était proposé en abordant son sujet. Ce travail lui a pris deux ans. Mais bien que se sentant en retard sur la curiosité et les préoccupations générales, il n'a pas hésité à le publier. Un motif entre autres l'y a décidé : c'est, dit-il, que « les beaux-arts qui ont été, pendant l'Exposition de 1878, l'objet des nombreuses études dans les journaux et les revues du monde entier, n'ont pas trouvé, après la dispersion des œuvres, un seul commentateur qui ait voulu reprendre les impressions fugitives du moment et les embrasser dans une synthèse comparative et générale ». Le fait est singulier mais certain : il n'existe aucun document complet, méthodique et précis sur la partie artistique de notre dernière exposition. Or, c'est ce que, avec beaucoup d'autres mérites, est le livre de M. de Pesquidoux.

Le congrès des architectes qui se tient en ce moment à Paris, donne un intérêt nouveau au beau livre de M. de Labastie : *Les grandes lignes architecturales*, dont nous avons parlé ici il y a un an et dont la librairie centrale d'architecture vient de donner une nouvelle et splendide édition [1]. Cet ouvrage touche à des questions que les architectes aujourd'hui réunis n'aborderont peut-être pas, mais qui n'en sont pas moins le fondement de leur art. Les conditions de l'art de bâtir ne sont pas seulement, en effet, celles que demande Vitruve dans son célèbre axiome : *Bona ædificatio tres habet conditiones, firmitatem, commoditatem, elegantiam.* Cela est bon pour des constructions privées et des maisons bourgeoises. Les édifices publics, les monuments nationaux demandent autre chose. Outre la solidité et l'adaptation aux fins qui leur sont assignées, ils doivent nécessairement être

[1] *Des grandes lignes architecturales, rapports harmoniques avec les climats et l'esprit des diverses époques,* par O. L. Püy de Labastie. 2e édition. 1 vol. in-4o, accompagnée de 85 planches d'après nature. Morel, éditeur, 13, rue Bonaparte.

en harmonie avec le climat des contrées où ils s'élèvent, le caractère physique des lieux où ils sont placés, et l'idée morale qui a inspiré leur érection. C'est à cela que doivent l'admiration et la célébrité dont sont en possession les pyramides d'Égypte, les temples de la Grèce, les arcs de triomphe et les amphithéâtres de Rome, ainsi que les cathédrales du moyen âge. Tout ce qui est construit en dehors de ces conditions, n'est que bâtisse et n'a pas droit à prendre rang parmi les œuvres d'art; si grand et si riche que ce soit, c'est de la maçonnerie pure. Voilà ce que M. de Labastie établit par le raisonnement et par les faits, et ce qu'il n'est que trop important de rappeler aujourd'hui. Son ouvrage n'est pas une leçon donnée aux architectes contemporains, mais la leçon s'en dégage d'elle-même.

IV

Les vers d'André Chénier, ce fils posthume de la muse grecque, ont eu le même sort que ceux des aînés de la famille poétique dont il descend : ils sont restés à l'état de dispersion. La main qui les traça n'a pu les recueillir; irrité des traits qu'elle lui avait lancés et en redoutant d'autres, le jacobinisme ne lui en laissa pas le temps. Oubliés pendant l'orage révolutionnaire par les amis qui en avaient reçu la confidence, beaucoup se sont égarés et perdus peut-être. Bien que Latouche eût donné le titre de poésies complètes à ce qu'il en publia en 1818, personne ne voulut croire que ce fût là tout ce qu'avait écrit le poète. Beaucoup d'hommes de goût, excités par leur admiration et celle du public, se mirent à chercher ce qu'il pouvait rester encore de ces charmantes études. Leurs démarches ne furent pas toujours vaines. Grâce à eux, l'œuvre d'André Chénier s'est augmentée de plusieurs fragments précieux à divers titres, et restitués avec plus de scrupule que ne l'avaient été les premiers. L'écrivain qui s'est le plus distingué dans ce travail d'enquête et de critique est M. Becq de Fouquières, le savant éditeur des poètes de la pléiade ronsardienne. Les éditions qu'il nous a données des poésies d'André Chénier sont, non seulement les plus complètes, mais les plus correctes et les plus authentiques. Il vient d'y joindre un commentaire plein d'intérêt, par la publication des lettres où il mettait ses amis au courant de son travail [1]. Ces lettres, dont les éditeurs ont fait un vrai livre de bibliophile, et qui offrent des détails peu connus sur la vie et les relations du jeune poète, sont surtout curieuses par ce qu'elles nous apprennent de ses procédés d'étude et de composition. On y voit que, du dix-huitième siècle en fait d'idées, André Chénier était tout entier, en fait d'art, dans les traditions du dix-septième.

P. Douhaire.

[1] *Lettres critiques sur la vie, les œuvres et les manuscrits d'André Chénier,* par J. Becq de Fouquières, 1 vol. in-12. Charavay.

MÉLANGES

DE LA LITTÉRATURE LATINO-CHRÉTIENNE

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT [1].

Les origines de toutes les choses attirent. Faut-il donc s'étonner si, depuis bientôt cinquante ans les efforts de nos adversaires et de nos apologistes se sont concentrés sur les trois premiers siècles de l'ère chrétienne? Trop souvent on s'imagine que le christianisme a été un démenti violent donné aux idées les plus élevées du paganisme ; parfois, au contraire, dans sa doctrine on ne veut admirer qu'un perfectionnement des systèmes religieux les plus purs de l'antiquité. D'après les historiens de cette dernière école, la religion chrétienne ne serait qu'une synthèse habile des opinions philosophiques à qui le spiritualisme de Platon et de Zénon avait donné gain de cause. Or, si une société vit et progresse, c'est surtout par sa littérature qu'elle s'affirme; c'est dans ses écrivains qu'on découvre l'originalité de ses inspirations, la générosité de ses élans, la vue claire du but qu'elle poursuit. Pour toutes ces raisons, il est utile de s'arrêter au beau livre que vient de publier M. Ebert, et qu'il intitule : *Histoire de la littérature latino-chrétienne au moyen âge, depuis ses origines.*

On sait où en était le monde romain à la naissance de Jésus-Christ. La soif des jouissances, le développement anormal des richesses au profit de quelques-uns, le mépris de ce qui était faible, pauvre et petit, le culte du succès et de l'argent avaient succédé à ces mâles vertus dont l'ancienne république avait fait ses meilleures armes pour conquérir l'Italie et l'univers. La religion du foyer et des ancêtres avait été engloutie dans ce naufrage de la morale publique et privée qui suivit la dictature de Sylla. Or, quand le christianisme, « armé d'une simple croix de bois », comme a dit Lamennais, apparut au monde, il lui donnait, avec le relèvement de l'individu, la restauration de la famille et de la société : Dieu qui gardait ses élus dans le paga-

[1] *Allgemeine Geschihte der Literatur des Mittelalters im Abendlande,* von Adolf Ebert. 2 vol. in-8°, 1874-80, chez Wogel, à Leipzig.

nisme avait permis que la philosophie aplanît, si je l'ose dire, — du moins pour certains esprits d'élite curieux et épris de la vérité, — les voies à la doctrine évangélique. D'un coin seulement il avait soulevé aux yeux des plus clairvoyants le voile mystérieux derrière lequel il préparait la vie, la mort et l'évangile de l'Homme-Dieu. Étudier, à ses origines, la littérature chrétienne, c'est bien réellement constater en quelles proportions la religion nouvelle ou tend la main aux philosophes païens, ou les repousse en les maudissant à jamais. Dieu en soit loué ! Le christianisme, à ses débuts, ne jette l'anathème ni sur les nobles efforts du stoïcisme ni sur les rêves sublimes du platonisme. Dans ces fragments de vérité que l'un ou l'autre peut posséder, il reconnaît un reflet du Verbe, le Dieu qui s'est fait homme. Çà et là les rayons sont épars et dispersés loin du foyer ; le christianisme seul a le soleil vivant, dont les éternelles clartés illuminent le monde des esprits pour le temps et pour l'éternité. Lisez bien Minutius Félix, Arnobe, saint Cyprien, saint Augustin, saint Jérôme même ; à l'imitation de saint Justin et d'Origène, tous montrent dans le dogme chrétien l'épanouissement complet de ce que le génie des sages grecs avait deviné ou sommairement indiqué. Je n'excepte que Tertullien. Génie fougueux, d'un tempérament extrême qui le pousse aux étroitesses et aux duretés, il ne sait point ouvrir sa vaste intelligence à l'universelle et miséricordieuse lumière qui tombe du crucifix ; devançant Jansénius et Saint-Cyran, il préfère rendre plus âpre et plus sanglant encore le chemin du ciel, et il meurt dans l'hérésie, alors que son éloquence et l'austérité de sa vie mettaient à son front une auréole dont les autres âges eussent gardé l'impérissable et radieux souvenir. Dans le cours des siècles, il en ira toujours de même. Les Tertulliens sont rares. Au contraire, chaque époque voit surgir un de ces docteurs chrétiens, dont l'âme s'éclaire des rayons de la foi et de ceux de la raison, et qui, soucieux des intérêts des hommes, montrent l'harmonie et la paix de la conscience intellectuelle et du dogme catholique, si mystérieux qu'il soit. Quoique protestant, M. Ebert a su comprendre ce caractère vraiment admirable des premiers siècles de l'Église ; il faut lui en savoir gré.

Toutefois, il reste incomplet par certains côtés. Rome païenne n'eut d'original que son droit et l'organisation de ses armées et de ses conquêtes. Il lui fallut attendre d'avoir vaincu la Grèce, pour deviner la beauté littéraire, se nourrir des chefs-d'œuvre qui se révélaient à ses yeux, et alors, seulement, produire des écrivains dont Cicéron, Virgile, Horace, Tite Live et César sont la fleur la plus exquise et la plus idéale. Même lorsque saint Pierre a choisi Rome pour son siège apostolique, la littérature latino-chrétienne subit l'influence de la Grèce. C'est le soleil de l'Hellade, et païenne et baptisée, qui fait naître en

Italie la riche moisson de ses écrivains, prosateurs ou poètes. Combien saint Justin, Hermas, Tatien et, plus tard, les docteurs de l'école d'Alexandrie et d'Antioche devancent les écrivains latins ! Souple, délié jusqu'à la subtilité, d'une intelligence rapide, le génie grec va tout droit à la lumière; il s'en fait l'ouvrier et le propagateur passionné. Cela est vrai au temps de Platon et d'Aristote; la Grèce chrétienne ne dégénère pas de ces glorieuses traditions; ses philosophes et ses écrivains sont les premiers à mettre leur parole au service de l'Église; de l'autre côté ou sur les bords de la Méditerranée, les voix qui s'élèveront, fortes et éloquentes, je le veux bien, ne seront cependant que des échos : M. Ebert ne l'a point montré, et, à mon avis, il a eu tort. Où l'influence grecque exerce encore son pouvoir sur l'Occident latin, c'est quand on discute sur les dogmes et qu'on innove par les hérésies. Dans les hérésiarques les plus puissants, se retrouve cet esprit ergoteur, rusé, rompu aux chicanes d'une dialectique de mauvaise foi, qui excitait la verve de Socrate contre les Gorgias et les Protagoras de son temps : les chefs d'hérésie sont de grands sophistes. Quand l'Occident se passionnait pour Arius, il subissait le même prestige qui l'avait jadis subjugué. J'aurais aussi aimé que M. Ebert signalât cette invasion triomphante de l'esprit grec dans le domaine de la langue latine, non plus, cette fois, pour défendre la vérité, mais pour battre en brèche tous les dogmes catholiques.

M. Ebert partage son premier volume en trois parties : de Minucius Félix à Constantin; de Constantin à la mort de saint Augustin; de la mort de saint Augustin à Charlemagne. C'est dans la seconde partie qu'il nous présente les plus grands noms de la littérature latino-chrétienne, surtout saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin. Se figure-t-on Cicéron revenant à la vie et lisant les ouvrages de ces si puissants esprits? Peut-on se représenter l'étonnement de l'illustre orateur, en trouvant l'idiome qu'il parla plus rude, plus rebelle aux cadences harmonieuses et aux délicatesses de la syntaxe savante, hérissé de mots récemment créés et de tournures incorrectes, et pourtant servant de forme à des idées qui font pâlir les plus magnifiques doctrines de Platon et de l'Académie? Voit-on Sénèque lui-même assistant aux homélies d'Ambroise, aux discussions d'Augustin, aux leçons de Jérôme? Quelle science nouvelle de l'âme, de ses besoins, de ses passions, de sa grandeur et de ses destinées! Quels coups d'aile vers les sphères les plus élevées de la pensée! Quels regards d'aigle vers l'infini! Comme la morale stoïcienne est petite! Comme la théorie platonicienne s'éclipse devant tant de splendeurs! Et qu'on ne l'oublie pas; ces grands docteurs ne sont pas seulement des hommes de parole, ils agissent. Saint Hilaire lutte contre l'hérésie arienne; saint Ambroise prend en main les intérêts des causes éter-

nelles et temporelles, et ne craint pas de se mesurer avec un empereur. Après avoir écrit ses confessions, au lendemain de l'immortel entretien avec sainte Monique, sur le rivage d'Ostie, saint Augustin bataille tour à tour contre les manichéens, contre les ariens, contre les pélagiens; il écrit des catéchèses, il a une correspondance nombreuse et variée, et il pose, dans la *Cité de Dieu*, la première pierre du *Discours sur l'Histoire universelle*, de Bossuet. Tous ces aspects multiples de ces écrivains chrétiens, M. Ebert les saisit et les rend bien; c'est plaisir avec lui de s'approcher d'eux, de les connaître et de les aimer. A tout ce qu'il dit pour les imposer à notre sympathique admiration, j'ajouterai une simple réflexion. L'originalité de cette littérature éclate d'autant plus merveilleuse, si on la compare à sa rivale, c'est-à-dire à la littérature qui célèbre quand même le paganisme expirant.

La poésie, en effet, impuissante à trouver des sources neuves d'inspiration, se traîne dans les chemins battus des vieilles légendes helléniques. Ce retour vers un passé légendaire à qui on empruntera une matière de vers, on le constate plusieurs fois dans l'histoire des lettres, et ce fait est significatif sur la valeur intellectuelle de l'époque où il se produit. Ce furent les alexandrins qui mirent en vogue ces poèmes consacrés aux mythes les plus fameux de la Grèce. A force de procédés, ils surent rendre intéressantes ces légendes auxquelles personne ne croyait plus; mais l'épopée naïve, religieuse, pleine des émotions d'un peuple qui s'y incarne, fit place à l'épopée savante, artificielle et *voulue*. Il fallut le génie et le cœur de Virgile, son art exquis de tout peindre et de tout animer, pour que les siècles se soient répété le poème où, sous la figure d'Énée, il exalte Rome et Auguste.

Mais quand le versificateur est médiocre, on a à se contenter d'un Valerius Flaccus, s'amusant à redire, aux contemporains de Vespasien, les aventures des Argonautes; ou d'un Silius Italicus, mettant en hexamètres les immortelles pages de Tite Live sur les guerres puniques, et, par un audacieux mélange, introduisant la mythologie dans l'histoire la plus réelle et la plus connue. On a un Stace, réveillant les sanglants récits relatifs aux Labdacides, pour composer sa *Thébaïde*, sans intérêt et sans flamme. Que dire de Nemesianus et de ses *Cynégétiques;* de Reposianus et de ses *Amours de Mars et Vénus;* de Claudien, ce poète désespérément épris d'une religion qu'il sent mourir et à qui il consacre les ardeurs de sa muse et les accents de sa foi? Mais de ces vers savamment composés, la vie s'est retirée.

Ne peut-on pas porter le même jugement sur beaucoup de nos poésies contemporaines? Nous assistons à une résurrection des dieux de l'ancien Olympe. Comme les Syracusaines de Théocrite, nous voyons reparaître les fêtes d'Adonis; on s'apitoie sur les douleurs de Cypris, pleurant son bel amant. Dionysos, Aphrodite, les Bacchantes, les

Ménades, Heraclès (Hercule, comme on dit en français), resplendissent de nouveau dans l'azur du Parnasse. En somme, tout cela n'est qu'une pâle imitation des poètes latins de l'époque impériale : pastiches élégants, ciselés en beaux vers, mais froids et ternes. Ce pseudo-hellénisme est une maladie qui atteint les époques de transition ou de décadence. Dans les premiers siècles du christianisme, la muse connut des inspirations plus élevées. Des souffles plus purs et plus généreux l'emportent loin de ces vieilleries banales. Le *Phénix*, que M. Ebert attribue justement à Lactance, est le premier poème dû à une pensée chrétienne. La vie, la mort et la renaissance de cet oiseau mystérieux symbolisent, dit le poète, les destinées de l'âme qui est appelée à l'immortalité. Très courte — elle n'a que cent soixante-dix hexamètres, — cette poésie se fait remarquer par l'art de la composition, par la vivacité et le charme de son coloris. Commodien, Juvencus, le pape Damase, saint Ambroise, chantent les gloires du Christ, le triomphe des martyrs; et le souvenir des grands hommes de l'Ancien Testament traverse leurs vers, dont le rhythme s'assouplit et devient de plus en plus parfait. Lorsque, avant d'aborder la troisième partie de son livre, M. Ebert énumère les conquêtes littéraires du christianisme, il constate qu'aucun genre de poésie ne lui est plus étranger. Il a des épopées, à l'imitation de Virgile et de Lucain; il a des poèmes didactiques, où, comme Lucrèce, Prudence aborde les questions philosophiques; saint Paulin de Nole est un maître dans l'art de narrer; l'épigramme au sens antique couvre de ses éloges fleuris les tombes des saints et des martyrs; et les mètres les plus savants d'Horace sont maniés avec habileté par de nouveaux poètes lyriques. La prose ne reste point inférieure : l'éloquence a pour champ l'exégèse, l'étude de la morale, le panégyrique des saints; les recherches de pure spéculation se traduisent dans le dialogue; l'apologétique a créé une forme nouvelle de polémique; l'histoire, dépassant les frontières étroites d'un peuple, se prend à la tâche immense d'écrire les annales de l'Église et du monde; l'horizon intellectuel et moral a reculé ses limites; le patrimoine de l'âme humaine s'est enrichi; et la civilisation chrétienne, succédant, sans l'anéantir, à la civilisation gréco-romaine, promet des siècles glorieux aux générations qu'elle a fondées. C'est alors que les barbares promènent à travers l'Europe cet ouragan de fer et de feu qui faillit anéantir les travaux de cinq cents ans de vie chrétienne et les espoirs qu'ils avaient suscités.

Quand la tempête fut passée, l'Église, avec ses évêques et ses moines, se remit à refaire le monde, en tirant parti des éléments jeunes que l'invasion lui avait apportés. Les papes surent habilement profiter du prestige qu'exerçaient sur les barbares les souvenirs de Rome et

l'ascendant donné par les services rendus. Théodoric se montra respectueux du pouvoir pontifical; à ses yeux, comme aux yeux des Goths, le pape représentait toutes les gloires de la Rome impériale; il était comme l'héritier d'une culture intellectuelle dont ils restaient éblouis. L'influence romaine se fit donc sentir sur le sud de l'Europe; c'était un roi barbare qui régnait en Italie, en Espagne et en Aquitaine. Rome, en réalité, gouvernait par sa langue, par son droit, par ses évêques, par ses prêtres, par ses grammairiens et ses écrivains. En ce temps-là fleurissent Prosper d'Aquitaine, Sedulius, saint Paulin de Périgueux, Sidoine Apollinaire, Salvien, saint Vincent de Lérins, Fulgence, Martianus Capella, Boèce et Cassiodore. Mais la mort du grand Théodoric jette l'Italie dans une longue et terrible guerre; la Gaule hérite à son tour de l'influence romaine, et, par elle, l'Église travaille au grand œuvre de la civilisation. Les moines en sont les instruments les plus intelligents et les plus actifs. De chaque cloître bénédictin, il sort des légions de travailleurs qui enseignent la lutte contre les âpretés du sol, les combats contre les passions désordonnées, et, en même temps, qui copient les manuscrits de l'antiquité, reliant ainsi le passé à l'avenir.

L'Angleterre et l'Irlande, que l'Église doit à saint Grégoire le Grand, se distinguent par leur enthousiasme pour la vie religieuse aussi bien que par leur amour des lettres antiques. Dans leurs couvents s'ouvrent ces écoles célèbres où l'ascétisme et la sainteté s'unissaient à la science. Dès la fin du sixième siècle, les moines anglo-saxons essaiment en France, en Allemagne, et jusque dans le nord de l'Italie, en fondant ces monastères qui s'appellent Luxeuil, Saint-Gall, Bobbio. Fortunat, saint Grégoire le Grand, Jordanès, Grégoire de Tours, Frédégaire, précèdent saint Columban, le vénérable Bède et saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne. Ces derniers surtout vont être les missionnaires de la civilisation. S'il faut en croire le moine de Saint-Gall, Alcuin fut un disciple de Bède. En tout cas, Alcuin eut pour maître Egbert, formé lui-même par Bède; et son inspiration féconde animera la belle renaissance des lettres à laquelle préside Charlemagne. A cette heure, l'Angleterre et le nord de l'Italie étaient les centres de la culture intellectuelle. Du Mont-Cassin l'influence bénédictine s'étendait sur l'Italie. A travers la Manche, le génie anglo-saxon rayonnait sur l'Europe par ses lumières et par ses vertus. La chute du royaume des Lombards prépare l'empire de Charlemagne; mais en se rapprochant des Anglo-Saxons, Charles introduit dans son palais l'homme qui sera le promoteur infatigable de la restauration à qui il donne son nom. C'est de l'Église que part, dans les premiers siècles, l'impulsion littéraire et poétique; sous Charlemagne et grâce à Alcuin, elle sort de l'école. Les traditions chrétiennes ne sont point sans doute oubliées; elles semblent reléguées pourtant au second plan : Virgile, Ovide,

Horace, dominent les études dont le cours est rédigé par Alcuin. Ainsi Charles devient un autre Auguste, et le rêve que l'on cherche à mettre en pratique, c'est une résurrection de la cour impériale de Rome, avec toutes ses gloires artistiques et littéraires. Toutefois, le but était plus élevé. En 787, Charlemagne adresse une capitulaire à tous les évêques et à tous les abbés de son empire, où il leur prescrit d'être fidèles à ce qu'il appelle *studia litterarum;* car, ajoute-t-il, il faut plaire à Dieu par la régularité de la vie et par le soin de bien dire. Et telle est l'originalité de cette renaissance sous Charlemagne : elle tend à fusionner la connaissance de l'antiquité classique avec l'inspiration chrétienne; de leur union naît l'éducation qui discipline l'intelligence, et la foi qui élève le cœur. On doit le dire : l'idéal du collège catholique a fait sa première apparition à l'école du palais d'Aix-la-Chapelle. C'est Alcuin qui l'a entrevu et qui l'a en partie réalisé; là sera sa vraie gloire; il est le premier de ces maîtres qui ont fait de l'instruction une méthode de formation morale et d'initiation à une vie supérieure. Je rends à M. Ebert cette justice, qu'il a tracé d'Alcuin un portrait vivant, sympathique et ému.

Après la mort de Charlemagne, la nuit descend sur la France et presque sur le monde. Le nord de l'Europe, seul, garde je ne sais quelle vitalité littéraire qui se manifeste par des œuvres aujourd'hui bien peu connues. Raban Maur, Gothchalk et Ermenrich, en Allemagne; Loup de Ferrières, Hincmar de Reims, Paschase Radbert, en France; tels sont les noms qui émergent çà et là des ténèbres du neuvième et du dixième siècle. M. Ebert a le patient courage de suivre dans leur pénombre tous ces obscurs travailleurs, perdus au fond d'un monastère. Je ne saurais l'imiter. Ce que j'ai dit de son œuvre a dû montrer qu'elle était vraiment magistrale, digne d'attention et d'intérêt. Il annonce pour bientôt un troisième volume. Il y devra parler, sans doute, de la littérature populaire qui, en France, en Italie et en Espagne, se meut parallèlement à la littérature latine et classique. Celle-ci pourtant durera. Elle survivra aux guerres, aux révolutions des trônes, aux bouleversements moraux et politiques. Il faut attendre jusqu'au dix-septième siècle, en France du moins, pour la voir disparaître. Et quand elle meurt, on peut dire qu'elle a bien mérité de la pensée humaine dont elle a conservé les productions les plus fécondes pour le progrès des peuples modernes.

Paul Lallemand.

DUPLEIX

Par M. Henry Bionne[1].

L'ouvrage de M. Henry Bionne est le premier monument élevé en France à la gloire de Dupleix. Ce n'est pas que les documents authentiques aient manqué dans nos archives pour écrire cette belle page de notre histoire coloniale. Mais les Anglais seuls, ceux-là même qu'il a combattus sans relâche, ont dignement apprécié le grand gouverneur de l'Inde française sous Louis XV. « Bien supérieur à nos agents en talents politiques, dit l'écrivain Campbell, s'il avait trouvé les mêmes ressources, le même appui qu'eux dans la mère patrie, il est plus que probable que l'empire de l'Inde appartiendrait aujourd'hui à ses compatriotes. » En élevant des statues à leur irréconciliable ennemi, nos rivaux ont acquitté une dette de reconnaissance. C'est lui qui leur a enseigné l'art de profiter des rivalités entre les princes indigènes pour les asservir, sous prétexte de les protéger. La leçon n'a pas été perdue pour eux, et c'est en appliquant avec persistance et habileté la politique coloniale de Dupleix qu'ils sont devenus les maîtres de l'Hindoustan.

Louis XIV et Colbert avaient compris que, pour faire la France riche et prospère, il fallait ouvrir de larges débouchés à son industrie, créer des établissements coloniaux dans toutes les parties du monde et assurer leurs communications avec la mère patrie, au moyen d'une marine puissante et respectée. Quand l'habile ministre conçut ce plan grandiose, la situation politique du pays était favorable à son exécution. Les troubles de la Fronde, comme toutes les guerres civiles, avaient surexcité les appétits d'une foule de déclassés ardents et ambitieux; les cadets de famille, mis en évidence par la lutte des partis, ne voulaient plus rentrer dans l'ombre. Colbert leur ouvrit la route des colonies; là, ils pourraient batailler à leur aise pour conquérir gloire et fortune; l'ordre public n'y perdrait rien et la grandeur de la patrie en bénéficierait. Une ordonnance royale, promulguée fort à propos, leur permettait d'y commercer sans déroger. Ils se précipitèrent vers cette proie nouvelle avec une fougue et une bravoure qui arrachèrent ce cri aux Anglais : « Mieux vaut avoir affaire à deux diables qu'à un seul colon français. » C'est ainsi que se fondèrent nos plus belles colonies : le Canada, la Louisiane, Saint-Domingue, les Petites-Antilles, la Guyane, le Sénégal, les îles de France et de Bourbon, Madagascar,

[1] *Dupleix*, ouvrage illustré de fac-similés d'un portrait, de plans et d'autographes, par M. Henry Bionne. Paris, Maurice Dreyfous. 2 vol. in-8°.

l'Inde. Pour favoriser le développement de ces magnifiques possessions, le gouvernement despotique de Louis XIV ne craignit pas de leur octroyer les institutions les plus libérales : chose trop oubliée aujourd'hui, nos colonies connurent avant l'Europe le régime parlementaire. Des législatures investies de pouvoirs étendus administraient les affaires; les gouverneurs, armés seulement du droit de veto suspensif contre les mesures qui leur paraissaient attentatoires à l'autorité métropolitaine, se contentaient du rôle un peu effacé de représentants du roi; en cas de conflit, le gouvernement royal était l'arbitre suprême. Ainsi le *self-government*, auquel les Anglais doivent leur prospérité coloniale, est une création du génie de Colbert : nos rivaux ont grandi à notre école et nous ont vaincus avec les armes échappées de nos mains.

On a souvent dit que les Français ne sont pas colonisateurs; c'est une calomnie inventée pour leur justification par les hommes d'État dont la faiblesse et l'ineptie ont perdu la fortune coloniale de la France. Les conventionnels, qui s'écriaient avec une stupide emphase : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe! » étaient les dignes successeurs des ministres de Mme de Pompadour. Nous avons eu, au contraire, sur les Anglais eux-mêmes, une grande supériorité : le touchant attachement que partout nous avons su inspirer aux populations de toutes races. Oubliant généreusement l'insouciance dédaigneuse avec laquelle nos gouvernants les ont abandonnés sans défense aux jours du danger, les habitants de nos anciennes colonies saisissent, après plus d'un siècle de séparation, toutes les occasions de nous témoigner leur profonde sympathie. Nous les avons vus, dans des circonstances récentes, partager nos joies et s'associer à nos deuils.

Les institutions libérales de Colbert avaient servi de fondements à un magnifique empire colonial; le système de la centralisation, inauguré par le gouvernement de Louis XV, en causa la ruine. De leurs cabinets de Versailles, des ministres incapables et timorés prétendaient tout régenter sans écouter les avis des gouverneurs ni les remontrances des conseils coloniaux. Écrasés bientôt par la lourde responsabilité dont ils s'étaient imprudemment chargés, ils se défièrent de leurs agents et crurent agir avec habileté en suscitant entre eux de déplorables rivalités : c'est ainsi que, dans l'Inde, ils opposèrent La Bourdonnais à Dupleix, et, dans le Canada, Montcalm à Vaudreuil. Soupçonneux et vindicatifs, ils ouvrirent l'oreille à toutes les dénonciations et se montrèrent d'autant plus prompts à s'alarmer que l'objet de leurs défiances grandissait davantage dans l'estime publique et faisait de plus généreux efforts pour accroître la richesse de la patrie. Le désordre des finances rendant la guerre de plus en plus difficile à sou-

tenir, il leur fallait la paix à tout prix; pour ne pas éveiller la susceptibilité des Anglais, ils s'interdisaient la moindre acquisition de territoire et leur jetaient en pâture nos plus belles colonies, dans le vain espoir d'assouvir leur insatiable avidité. Ainsi désarmées à dessein, capitulèrent successivement Québec et Pondichéry, puis toutes nos autres colonies ; pendant ce temps, La Bourdonnais était jeté à la Bastille, et Dupleix, désavoué et disgracié, mourait, harcelé par ses créanciers, après avoir employé une fortune de 15 millions de francs à la défense des comptoirs qui lui étaient confiés.

Si attristante que soit cette histoire où se résument la grandeur et la décadence de l'Inde française, il faut avoir le courage de la lire jusqu'au bout : les breuvages les plus amers ne sont pas les moins salutaires. Dans ces pages émues abondent les enseignements applicables à notre époque. Le système néfaste de la centralisation, inauguré par le gouvernement de Louis XV, n'a pas disparu avec lui; il n'a cessé, au contraire, de se développer et de multiplier ses détestables fruits; aujourd'hui plus que jamais, nous le voyons étouffer tout esprit d'initiative individuelle, tout dévouement désintéressé à la grandeur de la patrie. Les conceptions et les tentatives hardies et généreuses sont promptement entravées par une administration routinière et soupçonneuse. Sous prétexte d'assimilation à la métropole, on refuse aux colonies cette demi-autonomie qui peut seule leur permettre de s'épanouir librement; on les tient sous l'humiliante tutelle de la bureaucratie, en les leurrant de la vaine gloriole d'envoyer au parlement des sénateurs et des députés sans prestige et sans action.

Ainsi que le fait ressortir M. Bionne, un autre défaut capital paralyse le progrès de nos possessions d'outre-mer : l'absence d'une politique coloniale à grandes vues, d'un plan largement tracé et suivi avec une infatigable persévérance. Si nous voyions nos gouvernants marcher d'un pas assuré vers un but défini, s'ils nous désignaient ce but comme devant être l'objectif constant de notre patriotique convoitise, sans doute alors notre ancienne ardeur renaîtrait, nous redeviendrions les entreprenants aventuriers d'autrefois, terribles à nos ennemis séculaires, bons et paternels aux peuples sauvages soumis à notre domination civilisatrice. Mais comment espérer de l'esprit de suite et de la force de volonté chez les représentants aux colonies de l'autorité métropolitaine, alors que cette autorité elle-même chancelle incessamment et que les ministres d'aujourd'hui n'ont d'autre préoccupation que de détruire ce qu'ont édifié les ministres d'hier? Dès lors, à quoi bon sacrifier son temps, sa santé, sa fortune à la grandeur de la patrie, si de tels sacrifices, loin d'être encouragés, paraissent suspects et inopportuns? Il est bien plus commode de mendier des places dans

les antichambres des ministères sans s'exposer à la fièvre jaune et à la dyssenterie. Cette déplorable plaie du fonctionnarisme couvre les pavés de la capitale de déclassés nécessiteux, mécontents, avides de bouleversements, fauteurs de révolutions. Parlez donc de terres à cultiver, d'industries à créer dans de lointaines colonies à ces faméliques énervés qui flairent des sous-préfectures et des recettes particulières !

Dans son étude critique de notre politique coloniale, M. Bionne oublie de mentionner un des plus puissants moyens d'action : la propagande religieuse. La foi enfante toujours de grandes et nobles œuvres, et nos pères n'avaient garde de la dédaigner comme le font nos politiciens d'aujourd'hui. Nous voyons de nos jours les missions anglicanes, bien protégées par les autorités britanniques, richement dotées par des sociétés civiles, marcher à l'avant-garde des colons anglais et leur être de précieux auxiliaires. Certes nos missionnaires ne sont inférieurs ni en zèle ni en patriotisme; la France leur doit une large part de l'influence qui lui reste dans les pays d'outre-mer; et cependant, au lieu de favoriser leurs progrès, notre gouvernement les traite en ennemis; malgré cette honteuse ingratitude, ils ne cessent de travailler à faire aimer et respecter le nom français dans les contrées les plus sauvages et les plus reculées.

En somme, le travail de M. Bionne est une étude très sérieuse et très impartiale, d'un style agréable et souvent élégant. La moitié du second volume est consacrée à des pièces justificatives d'un haut intérêt historique, tirées des archives de la marine, de la Bibliothèque nationale, de la bibliothèque de l'Arsenal et des papiers de famille gracieusement communiqués par Mme Anquetil de Beauregard, dont l'arrière-grand-père servit avec distinction dans les Indes. Édité avec luxe, orné d'un beau portrait de Dupleix, d'après une gravure du temps, de plans anciens des principales villes fortes de l'Inde et d'autographes du grand gouverneur et de sa femme, la fameuse Joanna Begum, cet ouvrage se recommande aux bibliophiles.

Vte H. de Bizemont.

ŒUVRES PASTORALES DE MGR TURINAZ[1]

Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise, vient de faire paraître la première partie de ses discours et lettres pastorales ; la seconde sera bientôt publiée.

Il y a dans quelques-uns de ses sermons une sève et une originalité qui rappellent le P. Lacordaire, dont il a prêché récemment le panégyrique.

A la fin du discours qui ouvre le volume, et qui a pour sujet le *règne divin de la vérité sur les intelligences*, ce prêtre, jusque-là obscur encore dans les rangs de la milice sainte, se supposant assis au pied de la croix de bois du Colisée, retrace dans une vision grandiose le tableau des divers siècles de l'Église, passant devant lui et proclamant chacun tour à tour, comme par un cri de la foi : « En vérité, tu es le Christ et le Fils du Dieu vivant. »

Nous citerons aussi le discours prononcé à Paray-le-Monial et intitulé : *Le Sacré Cœur et la France.* Il fut composé pour les pèlerins de la Savoie, accourus en foule autour du tombeau de la sainte fondatrice de la dévotion du Sacré-Cœur. Dans ce discours, le patriotisme savoisien s'unit admirablement au patriotisme français. C'est, en quelque sorte, l'annexion des âmes venant consacrer l'annexion des territoires.

Un autre discours où Mgr Turinaz traite de nouveau du *salut de la France*, est celui sur *la sanctification du dimanche*, prononcé à Lyon, en 1874. Avec quelle vigueur l'orateur rappelle aux traditions de foi et d'honneur qui ont fait sa force ! Comme il ose dire à la France qu'elle trahit sa mission providentielle, en désertant, même le dimanche, les autels du Seigneur ! Et supposant que quelque émigré de la Savoie, naturalisé à Lyon, peut se trouver dans son auditoire, il s'écrie : « Voilà peut-être le fils de nos montagnes : il a fait du dimanche le jour du travail sacrilège, et du lundi le jour de la débauche. Cet homme, il n'a pas, entre ces deux labeurs maudits et entre ces deux orgies honteuses, il n'a pas une demi-heure dans la semaine pour faire descendre sur son front le souvenir et les bénédictions de Dieu. Toutes les barrières sacrées sont tombées une à une devant ses passions en révolte...

« ..... Fils de nos montagnes, le regard de ta mère ne te reconnaîtrait plus. Les fêtes que célébrait la foi de tes pères te font sourire de pitié..., fils des races vaillantes et pures, va, tu n'es plus un homme ! »

[1] Chez Bray et Retaux. Paris, 1881.

Mais l'inspiration de l'évêque de Tarentaise s'éleva plus haut encore le jour où, à propos du sacre de Mgr Rosset[1], évêque de Maurienne, il prêcha sur l'*épiscopat dans l'Eglise à l'heure présente.*

L'éminent prélat traita avec une admirable science théologique du pouvoir et de la mission des évêques dans l'Église de Dieu. C'est à eux, comme successeurs des apôtres, qu'ils sont chargés de transmettre aux nations la vie surnaturelle de la grâce, et de répandre sur leurs ouailles les trésors divins de l'Église, dont la dispensation leur est confiée.

Il demande et il espère que les évêques, unis eux-mêmes entre eux, unissent tous les chrétiens en France « par la puissance de la vérité et de la charité divines; et alors ce sera la grande réconciliation, la vraie régénération du peuple de France. Alors l'épiscopat prendra sur ses bras la France courbée sous le poids de la défaite et du malheur, et il la portera dans l'honneur, la paix et la vertu, jusqu'au cœur de Dieu, qui pardonne et qui sauve ».

On peut dire que ce qui caractérise le talent de l'évêque de Tarentaise, c'est l'étonnant mélange du feu dans l'expression, et de la modération dans les idées.

Quoiqu'il diffère sous certains rapports de saint François de Sales, il vénère pieusement sa mémoire, il le peint comme le saint le plus populaire de sa chère Savoie ; il lui emprunte des leçons touchantes contre les vaines querelles des catholiques entre eux et contre les discussions irritantes des théologiens et des légistes sur les rapports de l'Église et de l'État. En sa qualité d'évêque de Tarentaise, Mgr Turinaz rend plus loin un magnifique hommage à l'abbé Martinet, ce laborieux et savant théologien, dont les œuvres n'ont pas eu en France le retentissement qu'elles auraient mérité.

« Être solitaire et pauvre, disait le P. Lacordaire, c'est le secret des héros de l'esprit. » Ce fut le secret de l'abbé Martinet.

Nous voudrions que l'on répandît partout sa *Statolâtrie*, son livre intitulé : *La Solution des grands problèmes*, son *Emmanuel* ou le remède à tous les maux; nous désirerions surtout voir achever l'impression de ce singulier ouvrage, où l'abbé Martinet flagelle cinq espèces de béats : « Les béats de la force, les béats de la politique, les béats de la peur, les béats de la dévotion, les béats du sommeil! »

M. Martinet pousse jusqu'à une sorte d'héroïsme l'énergie dans le travail. Cette vertu d'énergie, Mgr Turinaz, l'étendant à la conduite de la vie, la célèbre dans quelques fortes pages, dignes de son sujet : il la

[1] Nommé administrateur apostolique du diocèse de Saint-Jean de Maurienne.

distingue très justement de la fermeté qui peut être passive, tandis que l'énergie est essentiellement active. Il la regarde comme nécessaire à notre époque pour amener un courant du bien contraire au courant du mal, qui grossit d'une manière si effrayante.

Aussi quelle sympathie ardente Mgr de Tarentaise ne témoigne-t-il pas à ceux qui ont eu cette grande qualité et qui l'ont pratiquée dans tout le cours de leur existence. Voici, par exemple, comme il a parlé de Mgr Dupanloup, dans la chaire même de la cathédrale d'Orléans.

« Lui aussi, s'écriait Mgr Turinaz, il était né sur une terre qui alors appartenait à la France, et qui est redevenue française, dans un pauvre village, à l'ombre de cette église, à laquelle il a légué son cœur. Dieu l'avait pris par la main dans l'humilité de sa naissance pour le placer parmi les défenseurs de l'Église et de son pays, parmi les princes de la parole et les maîtres de la science divine.

« Il avait gardé de la forte race de nos montagnes, le courage, l'*énergie*, la constance, le coup d'œil prompt et sûr, l'inviolable loyauté et l'admirable bon sens.

« Deux générations l'ont vu debout dans toutes les luttes de la doctrine, toujours au premier rang, la tête haute, le regard assuré, la démonstration prompte, vivante, emportant tout, la réplique terrible, foudroyante. Sa parole vibrait comme le clairon des batailles et frappait comme un glaive... Jamais le chevalier de Dieu n'a songé au péril, jamais il n'a compté ses ennemis [1]. »

Ces dernières paroles rappellent un bel article de la Revue de New-York, *The catholic World*, qui appelait Mgr Dupanloup *le Bayard de l'épiscopat* [2].

Personne n'a mieux compris ce beau caractère que Mgr Turinaz : si lui-même n'était pas relégué au fond des montagnes de la Tarentaise, s'il occupait un siège épiscopal au centre de la France, il pourrait succéder, dans les rangs du clergé français et des défenseurs de l'Église, à cet admirable évêque, auquel on rendra de plus en plus justice. Mgr Turinaz possède une grande partie des éminentes qualités de celui qu'il appelle si modestement son maître. Comme orateur, Mgr Turinaz a une voix sonore et étendue qui, dans les pèlerinages, soulève les masses populaires et se fait entendre en plein air à dix ou douze mille auditeurs. Il remplit de ses accents inspirés le vaisseau des plus vastes cathédrales. Il y a en lui du Pierre l'Hermite et du Bridaine. Puisse ce magnifique organe ne pas se briser au milieu de ses vaillants efforts !

Au surplus, sa plume a rendu aussi d'immenses services. On peut

[1] P. 441, 442, *Panégyrique de Jeanne d'Arc.*
[2] Art. du P. Hecker.

se rappeler l'éloquente lettre qu'il écrivit de Rome sur l'état de l'Église, et le suffrage auguste qui donna à cette lettre devenue célèbre une sorte de valeur doctrinale.

Car Mgr Turinaz, en même temps qu'il est orateur et écrivain, est aussi un théologien profond.

Et par-dessus tout c'est un grand cœur!

Si Dieu lui prête vie, il aura de belles destinées; il sera l'un des plus *énergiques*, l'un des plus saints champions de l'Église, dans les dernières années du dix-neuvième siècle.

Albert du Boys,
Ancien magistrat.

UNE NOUVELLE ÉDITION DE MONTAIGNE[1]

Combien a-t-on donné jusqu'à présent d'éditions des *Essais?* Il serait difficile d'en faire le compte. Montaigne est l'un des écrivains pour lesquels on s'est le plus passionné, quoiqu'il ne se soit lui-même passionné pour rien. Chose étrange, que cette nature ondoyante et diverse ait suscité tant de fanatiques; que ce philosophe nonchalant, dont le scepticisme se berce au murmure des *peut-être* et des *que sais-je?* ait eu tant de dévots, depuis Mlle de Gournay jusqu'au docteur Payen et à M. Grün! La liste serait interminable de ceux qui se sont constitués, pour ainsi dire, les séides d'un homme qui ne se montra pas plus héroïque dans ses écrits qu'il ne s'était montré dans sa vie, et dont le livre est le triomphe des qualités moyennes et de ce qu'on pourrait appeler le tempérament lymphatique. Mais quoi! Montaigne n'est pas le seul exemple d'un pareil contraste, si étonnant à première vue. Bien longtemps avant lui, Horace, ce Montaigne poétique de l'antiquité latine, s'était acquis par des qualités analogues un égal empire sur les esprits et avait prouvé également, à sa façon, la vérité de l'adage traduit en vers par la Fontaine: « Plus fait douceur que violence. »

Je n'aurai point la naïveté de recommencer en quelques lignes l'appréciation d'un écrivain si souvent et si longuement jugé par tant de maîtres. Je veux simplement présenter au lecteur l'édition nouvelle, en lui disant ce qui la caractérise et la recommande. Les *Essais* de Montaigne parurent pour la première fois en 1580; ils n'étaient alors,

[1] Par MM. Motheau et Jouaust, avec portrait gravé à l'eau-forte par Gaucherel. Librairie des bibliophiles, 4 vol. in-8°.

pour ainsi dire, qu'à l'état rudimentaire et ne comprenaient que les deux premiers livres, ou plutôt l'embryon des deux premiers livres. Ils furent réimprimés tels quels en 1582 et 1587. Mais, l'année suivante, en 1588, Montaigne donna de cette œuvre unique, où il avait mis toute son âme et toute sa vie, une édition nouvelle où les deux livres primitifs, accrus eux-mêmes de nombreuses adjonctions, se complétaient par un troisième.

Cette édition de 1588 est la dernière publiée par Montaigne et de son vivant. Il mourut quatre ans après, mais sans avoir cessé un moment de retoucher son ouvrage et d'inscrire en marge de son exemplaire les nouvelles pensées qui lui venaient, à l'endroit où il se proposait de les fondre dans le texte original. C'est cet exemplaire annoté qui a servi de base à l'édition de 1595, donnée par sa fille d'alliance, Mlle de Gournay, et c'est l'édition de 1595 qu'on avait toujours reproduite jusqu'à présent.

Rien de plus naturel, et l'on n'a aucunement l'intention d'incriminer ce choix. L'édition de 1595 avait été évidemment préparée de la main de Montaigne, et elle est l'expression la plus définitive qui existe de sa pensée. Le lecteur y a gagné de nouveaux plaisirs, auxquels, après les avoir goûtés, il ne renoncerait pas volontiers. La physionomie de l'ouvrage et celle de l'auteur s'achèvent d'ailleurs, on peut le dire, dans ces additions qui donnent de plus en plus aux *Essais* un air de causerie improvisée et vagabonde, où la phrase va et revient avec une grâce pleine de nonchaloir, entrelaçant les incidentes et les parenthèses, comme les allées fleuries d'un labyrinthe plein de verdure, de fleurs et d'eaux vives. Mais il est bien permis de voir aussi le revers de la médaille. Si l'on aime à errer dans ce délicieux labyrinthe, pour peu surtout qu'on ne soit pas pressé, il n'est pas moins vrai qu'on s'y perd en maints endroits. L'idée nette disparaît sous les agréments et les fioritures, comme le contour d'une maison envahie par les clématites et les chèvrefeuilles. La chose offre moins d'inconvénients sans doute pour Montaigne que pour tout autre écrivain; elle ne laisse pas cependant que d'avoir son péril et ses ennuis. Sans compter qu'il paraît impossible que Mlle de Gournay, malgré tout son respect pour l'œuvre de son père adoptif et toute son attention vigilante, n'ait pas un peu mis du sien dans cette ingrate et difficile besogne d'intercalation. Seul, Montaigne eût pu fondre les additions dans le texte primitif, ou les coudre à point, à l'aide d'un ourlet savant, en rejetant les parties parasites, en pratiquant de part et d'autre les modifications qui lui eussent été suggérées par ces rapprochements.

Il en résulte que l'édition de 1588, si elle ne comprend pas l'œuvre entière de Montaigne et si elle a un charme moins abondant et moins

varié, a plus de clarté et une authenticité plus absolue dans toutes ses parties. Il demeure nécessaire d'y recourir parfois pour démêler dans sa source une pensée qui s'est obscurcie en se compliquant, pour suivre le sens et l'enchaînement des idées par des sentiers moins tortueux. Ajoutons qu'elle est devenue très rare. On comprend donc qu'une librairie qui s'adresse aux bibliophiles se soit résolue à la réimprimer de préférence, non pour la substituer à l'autre, mais pour éclaircir et compléter celle-ci. On prendra l'édition Jouaust, si l'on veut se retrouver plus aisément; on choisira l'autre, si l'on a envie de faire l'école buissonnière, en suivant jusqu'en ses derniers méandres la pensée capricieuse de Montaigne.

Quand le premier volume de la publication actuelle parut, en 1873, M. de Sacy écrivit, en guise de préface, dans ce style excellent dont il gardait la tradition, quelques pages auxquelles il donna le titre modeste de Note. Cette note, qui n'a d'autre tort que d'être trop courte, justifie pleinement le choix fait par M. Jouaust du texte de 1588. Elle respire l'aimable passion du bibliophile et le goût du parfait lettré, M. de Sacy y pousse le culte de Montaigne jusqu'à prendre vivement sa défense contre ses bons amis de Port-Royal. Il est bien vrai que, en dépit du mot très juste de Pascal, le *moi* de ce moraliste indulgent, qui a étudié toute l'humanité en lui-même, n'a rien de haïssable, tant il met de naturel, de bonhomie et de bonne foi à nous le montrer ! Ce n'est pas, néanmoins, que sa sincérité soit aussi absolue qu'on l'a cru longtemps : il était homme et, de plus, Gascon; on le peut voir, par exemple, en comparant ce qu'il dit dans son journal intime de voyage, publié seulement au dix-huitième siècle, sur les efforts prolongés qu'il avait faits pour obtenir le titre de citoyen romain, avec ce qu'il en a dit dans les *Essais*, où il donne à entendre que cette distinction lui fut octroyée spontanément, comme un hommage à son mérite.

Pardonnons-lui cette légère gasconnade, qui ne serait probablement pas la seule si nous avions les mêmes moyens de contrôle sur tous les points, car aucun homme n'a entièrement échappé à la vanité ; pardonnons-la-lui en considération de tant d'aveux empreints de toute l'apparence de candeur compatible avec une faculté d'observation aussi perspicace et aussi déliée, avec une philosophie où le scepticisme, d'une part, de l'autre, la prudence et l'esprit de conduite tiennent une si large place. Assurément les confessions de Montaigne n'ont rien de commun avec celles de saint Augustin, qui avoue ses fautes dans un sentiment d'humilité profonde, en se frappant la poitrine et en demandant pardon à Dieu, le front dans la poussière. Mais elles n'ont rien de commun non plus avec celles de Jean-Jacques Rousseau, qui proclame ses turpitudes plus qu'il ne les avoue, sur un ton d'arrogance et de défi, avec

une ostentation où respire cet orgueil que Socrate voyait percer à travers les trous du manteau d'Antisthène, tandis que Montaigne ne refuse à personne l'indulgence qu'il éprouve pour lui-même, et se regarde comme pétri du limon commun de l'humanité.

A la fin du dernier volume, qui vient seulement de paraître, M. Motheau a écrit une importante notice biographique et critique sur Montaigne, qui complète celle de M. de Sacy. On y trouvera des aperçus généralement justes et quelquefois ingénieux, avec une certaine tendance à reprendre les choses d'un peu haut et à les tirer d'un peu loin. Cette tendance l'entraîne çà et là à des considérations historiques, philosophiques, religieuses ou morales qui demanderaient certaines réserves, — quand, par exemple, pour justifier le calme absolu avec lequel Montaigne entra dans l'union conjugale et qu'il y garda toujours, il se laisse aller à traiter l'amour dans le mariage « d'utopie moderne, de rêve humanitaire fondé sur l'égalité des sexes », semble croire qu'il est incompatible avec la subordination de la femme au mari, recommandée par l'Église, qu'au seizième siècle personne n'y songeait et que « l'amour était demeuré l'apanage exclusif des courtisanes », oubliant que depuis longtemps le chevalier chrétien savait parfaitement concilier le respect avec l'amour envers *sa dame*. Mais en ce qui concerne particulièrement Montaigne, M. Motheau fait preuve d'une grande compétence et d'une grande justesse de vues, même lorsqu'il le défend contre Pascal d'être un sceptique complet, amer et endurci, quand il démontre que, au lieu de pousser le doute à l'état aigu et de l'ériger en doctrine, il avait un certain nombre de convictions fondamentales, devant lesquelles il s'arrêta toujours.

Il a surtout bien parlé de la langue de Montaigne, si touffue, si originale, si colorée, si pleine de verdeur. La sincérité d'impression et d'expression de l'auteur des *Essais* ajoute à son style une qualité qui en fait le charme principal; il en est, certes, de plus puissants, il n'en est pas de plus personnels. On ne saurait séparer l'homme de l'écrivain, « et comme celui-là est l'imagination, le naturel et la franchise en personne, celui-ci participe des mêmes qualités, et le mot de Buffon, cette fois, se trouve réalisé de tous points : le style des *Essais* est bien Montaigne même, Montaigne tout entier ». Sa personnalité s'y traduit, s'y reflète comme en un miroir, non seulement sans fard et sans apprêt, avec une vérité aussi grande que le permet la nature humaine, mais dans ses moindres nuances et ses plus lointains replis. Il trouve l'expression plus qu'il ne la cherche, n'étant pas de ces gens qui « se détournent de leur voie un quart de lieue pour courir après un beau mot », et sachant bien que, au rebours de cette méthode, « c'est aux paroles à servir et à suivre ». Montaigne a tracé de sa

propre plume l'idéal du style comme il le comprenait et comme il l'a en grande partie réalisé : « Le parler que j'ayme, c'est un parler simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche ; un parler succulent et nerveux, court et serré (c'est là qu'il n'a pas atteint son idéal), plustost difficile que ennuieux, esloingné d'affectation et d'artifice, desreglé, descousu et hardy; chaque lopin y face son corps. »

Une telle langue exige nécessairement un glossaire: l'éditeur le lui a donné, en se bornant aux remarques orthographiques ou grammaticales et aux explications indispensables pour l'intelligence du texte. Alors que Corneille, Molière et plusieurs autres des grands écrivains du dix-septième siècle ont chacun son lexique; alors que la langue de Rabelais a été l'objet de tant d'études, on peut s'étonner que les travaux lexicographiques sur Montaigne, comme sur Amyot d'ailleurs, soient tellement en retard. Il y a là, pour un grammairien intelligent et instruit, un très riche et très vaste champ à exploiter. M. Jouaust, qui ne s'adresse pas aux érudits, mais aux bibliophiles et aux gens du monde, n'avait pas à entreprendre une pareille tâche; il a fait et bien fait tout ce qu'il avait à faire dans ces limites déterminées. Un index très détaillé fournit le fil qui permet de se retrouver aisément à travers les détours du labyrinthe. Des notes rejetées à la fin de l'ouvrage, pour n'en point obstruer la lecture, donnent les variantes, traduisent les innombrables citations et en indiquent la source, éclairent, rectifient, complètent au besoin le texte. Ce beau Montaigne mérite une place d'honneur dans la galerie des *Classiques français*, entre le Pascal et le la Bruyère.

Victor Fournel.

QUINZAINE POLITIQUE

24 juin 1881.

L'histoire de cette république a démenti éloquemment, durant ces dernières semaines, la doctrine des démocrates qui nous vantaient son gouvernement comme le régime le plus impersonnel, comme l'institution la plus purement légale, comme le pouvoir le moins sujet aux compétitions des prétendants et à l'autorité individuelle d'un homme. Qu'était-ce que la dispute des deux scrutins, si ce n'est la lutte des deux présidents? Pourquoi M. Grévy, qui, simple citoyen et député modeste, affirmait jadis l'excellence du scrutin de liste, préfère-t-il avec tant de passion le scrutin d'arrondissement, depuis qu'il est le premier magistrat élu et rééligible de la république? Parce qu'il craint que le scrutin de liste ne soit pour M. Gambetta l'instrument plébiscitaire d'une dictature morale avec laquelle celui-ci pourra se créer la souveraineté qu'il lui plaira. Et pourquoi, dans la journée du 9 juin, le Sénat, naguère si complaisant et si docile à M. Gambetta, repousse-t-il, comme par un sentiment de révolte, la loi du scrutin de liste? Est-ce vraiment parce qu'il sait que cette loi, en augmentant encore la supériorité numérique de la Chambre, rendrait trop inégale, dans un Congrès, la proportion des forces et des influences? Oui, le Sénat croit imprudent d'aggraver cette inégalité qui diminue sa puissance. Mais il a fait déjà de sa primauté, de sa dignité, tant d'autres sacrifices! Sa raison majeure, celle qui arme et qui excite maintenant, au centre gauche, la volonté de ce groupe republicain dont M. Gambetta a tant de fois courbé jusqu'à terre la faiblesse et dont le vote rebelle est aujourd'hui décisif, c'est la fatigue et la peur du despotisme personnel que M. Gambetta exerce actuellement, sans titre et sans responsabilité, dans l'ombre, et qu'il exercera demain, à la lumière ou non, avec l'orgueil d'une popularité qui, d'avance, aura consacré et légitimé sa tyrannie. Le centre gauche est pour la présidence constitutionnelle de M. Grévy contre la présidence césarienne de M. Gambetta; il est

pour l'homme qui s'efface et qui se tait, à l'Élysée et à Mont-sous-Vaudrey, contre l'homme qui, au Palais-Bourbon et à Cahors, étale avec tant de faste son importance et pérore avec un verbe si haut. Voilà le secret principal du refus que le centre gauche oppose, le 9 juin, à cette loi favorite de M. Gambetta; et M. Jouin et M. Waddington l'ont suffisamment confessé dans leurs discours. De tous les enseignements que le spectacle de cette querelle et de ce débat nous aura donnés, celui-là peut et doit figurer, dans l'histoire de la république, parmi les leçons qui sont le plus propres à nous instruire sur la nature de son gouvernement. On pourra présager, pour les élections prochaines, tout ce qu'on voudra, dans le sens des vœux ou de M. Grévy ou de M. Gambetta. On pourra douter que le scrutin d'arrondissement serve mieux ou moins bien que le scrutin de liste à composer une majorité modérée, honnête, intelligente. On pourra se demander si, par un moyen comme par l'autre, M. Gambetta ne saura pas s'assurer, dans la Chambre nouvelle, une suprématie omnipotente à laquelle M. Grévy et M. Jules Ferry devront plus d'un hommage et bien des ménagements. Mais ce qui sera indiscutable et indéniable, c'est qu'elle était fausse, la vertu dont la république s'attribuait si spécialement le mérite; c'est qu'il était illusoire, le principe dont elle revendiquait si sévèrement l'honneur contre la monarchie : non, son gouvernement n'a pas eu pour arbitre unique et pour règle suprême, dans ce conteste, l'idéal de la meilleure loi; il a été dominé par l'intérêt de deux hommes, et c'est la rivalité de deux personnages qui a tout agité dans cette discussion. Que les docteurs de la république glorifient moins, désormais, la sérénité philosophique de son gouvernement, l'austère libéralisme et la stoïque abnégation de ses gouvernants!

M. Gambetta revenait de Cahors les mains pleines de palmes, le cœur chatouillé par les souvenirs d'un tel triomphe. Il peut se dire que l'ostentation de la dictature qu'il affectait, demi-majestueux, demi-débonnaire et familier, dans les pompes de Cahors, a surtout causé son malheur. Voyez comme, dans ces républiques, la servitude est capricieuse et inconstante! On règne, on écrase sous ses décrets vingt libertés, on tyrannise des assemblées qui se prétendaient libres, on commande souverainement à dix ministres, on est de loin adoré par la foule, on est dans l'obscurité de son palais un maître craint et obéi; mais qu'on aille, au soleil, devant le public, déployer un peu d'apparat et faire voir sa grandeur, il suffit alors d'un seul geste, d'un seul regard, pour devenir odieux : ceux qu'on n'avait pas indignés par son despotisme, on les irrite par sa vanité; la dictature qui déchire trop ses voiles inspire la honte ou la peur. Il paraît que notre démocratie française a encore un

peu de cette délicatesse! M. Gambetta a donc dû apprendre, dans la journée du 9 juin, qu'il avait, en vérité, trop affiché sa puissance et trop abusé de sa superbe; et lui, qui entendait encore, dans les échos de sa mémoire, les applaudissements de tout son peuple de Cahors, il a dû, le soir de cette journée, méditer mélancoliquement, parmi ses courtisans désespérés, sur les fugitives faveurs de ce monde républicain. Peut-être, avec un peu de bon sens et de prudence, aurait-il pu s'épargner cette disgrâce : en calculant si mal la résistance du Sénat et en devinant si peu le mécontentement ou l'inquiétude que ses airs de potentat et la magnificence de son césarisme exciteraient, pendant son voyage de Cahors, jusque dans le parti républicain, M. Gambetta n'a guère justifié, ce semble, son renom d'homme d'État sagace et habile. Quoi! son « génie » l'avait si infatué!... Mais, assurément, il a manqué, le 13 juin, de l'expérience la plus vulgaire, quand il s'est imaginé que, pour seconder ses desseins personnels, la majorité allait se séparer à la hâte et clore le règne de cette Chambre. Il était facile de prévoir que ces députés, surpris par le brusque changement qui ramenait le suffrage universel au scrutin d'arrondissement, voudraient un certain répit, un peu de loisir, pour remanier leurs affaires électorales; et tel a été, dans une courte délibération dont les bureaux de la Chambre ont été le théâtre, le sentiment qui les a induits à repousser, au nombre de 250 contre 70, la demande par laquelle M. Bardoux, ce prête-nom dévoué de M. Gambetta, les exhortait à dissoudre bénévolement la Chambre, sans prendre même le temps de discuter le budget. Ainsi, après le Sénat, la Chambre osait se soustraire à la domination de M. Gambetta, et c'étaient deux cent cinquante républicains qui lui signifiaient si nettement leur volonté de siéger malgré lui! Ces deux défaites, ces coups précipités et l'éclat de ces échecs successifs, ont eu tant de retentissement, que la France entière a soudain désappris à croire invincible l'altière puissance de M. Gambetta, et le prestige du politique présomptueux qui, récemment, se laissait si volontiers comparer à M. de Bismarck, a diminué en Europe. Il a été notoire pour tout le monde que le personnage usurpateur et impérieux qui, par-dessus la tête de M. Grévy, gouvernait, au Palais-Bourbon, le gouvernement entier, venait d'être atteint, blessé, forcé de s'éclipser ou de s'exposer à quelque calamité mortelle. M. Gambetta avait perdu, dans ces deux journées du 9 et du 13, une partie de son crédit et de son autorité. On le regardait maintenant en face; on le raillait tout bas; on n'attendait qu'un signe de M. Grévy pour accourir à l'Élysée; et, à l'air abattu de M. Gambetta, à sa tristesse morne, à sa modestie contrainte, à son inaction, à son mutisme, on a pu juger qu'il se sen-

tait non seulement vaincu et humilié, mais empêché momentanément de se venger et de réparer sa fortune. Que songe-t-il à faire? Que prépare-t-il? On l'ignore. Il n'a daigné parler un peu que dimanche, dans un banquet de Saint-Mandé, pour dire héroïquement à la corporation fidèle des tabletiers qu'il fallait, après chaque chute, se relever, et que, loin d'être, devant le suffrage universel, un prétendant ambitieux, loin de rêver à conquérir çà et là des couronnes de député, il se contenterait tout simplement de son antique honneur de représenter Belleville. Certes, voilà beaucoup de réserve et de désintéressement. Il faut que M. Gambetta ait un bien pressant besoin de paraître sage!

Il est manifeste que M. Gambetta se trouve dans un grave embarras : c'est pour sa politique non seulement la gêne, mais presque la pénurie. Quel moyen a-t-il, en effet, de se créer un parti, entre le Sénat, le président de la république et l'extrême gauche? S'il essaie, à Belleville, de renouveler sa vieille popularité en reprenant son langage de tribun radical, il risque de retomber dans l'état où il se vit en 1871; il renonce à tout ce qu'il a voulu être ou paraître, depuis trois ans; il cesse d'être considéré comme un « homme de gouvernement; » une partie de la gauche l'abandonne. S'il spécifie dans son programme sa volonté de modifier la composition du Sénat, il alarme ceux qui se targuent d'être des républicains conservateurs, mais il ne satisfait pas les républicains qui sont vraiment radicaux : les uns veulent garder le Sénat tel qu'il est; les autres veulent l'abolir. Au surplus, on ne pourrait changer les conditions électives du Sénat sans convoquer un Congrès pour réviser la loi constitutionnelle qui a réglé les deux modes selon lesquels les sénateurs sont élus : or qui sait tout ce qu'un Congrès pourrait vouloir et si la révision, qui commencerait par être partielle, ne finirait pas par être totale? M. Gambetta serait plus qu'imprévoyant, s'il n'en avait pas la crainte. Quant à l'audace d'attaquer directement M. Grévy lui-même, M. Gambetta ne peut l'avoir, ni avant les élections, ni pendant la période électorale. Car, si c'était avant les élections, il compromettrait dans le gouvernement le pouvoir des trois ministres, M. Constans, M. Cazot, M. le général Farre, qui obéissent si aveuglément à tous ses ordres et dont il escompte déjà les services électoraux : M. Grévy se hâterait de congédier ces auxiliaires de M. Gambetta. Et, si c'était dans la période électorale que M. Gambetta jetait le gant au président de la république, il rangerait certainement contre soi et contre son parti l'immense foule de gens qui, pour la paix de la république ou pour celle du pays, s'effrayeraient de cette discorde et qui refuseraient de faire de la présidence l'enjeu des élections. M. Gambetta ne pourrait donc pas, sans la peine la

plus périlleuse, rédiger pour ces élections un programme qui lui fût propre et qui, en même temps, fût hostile à M. Grévy et agressif contre le Sénat. Il y a un dilemme où M. Grévy, s'il était plus énergique, pourrait enfermer hardiment M. Gambetta : ce serait de l'obliger à confondre son programme avec celui des républicains modérés qui suivent la politique de l'Élysée, ou bien à opposer un programme catégorique à celui de ces républicains; dans le premier cas, M. Gambetta, chef de la majorité, serait contraint d'accepter, après les élections, la charge de président du Conseil, et il deviendrait le ministre de M. Grévy; dans le second cas, il fournirait à ses adversaires des armes avec lesquelles on le battrait. Si c'est à ce dilemme que M. Grévy voudrait réduire la politique de M. Gambetta, le discours prononcé par M. Jules Ferry à Épinal n'en est pas un moyen suffisant, il faut l'avouer. D'une part, M. Jules Ferry déclare, comme M. Gambetta, qu'il faut évincer de la Chambre les cent trente députés monarchistes qui, par leur opposition, y empêchent la république de doter la France de toutes ses félicités; jusqu'à l'heure où les républicains occuperont tous les sièges de la droite, il ne veut pas qu'ils se divisent en « whigs » et en « tories », c'est-à-dire en conservateurs et en radicaux; comme M. Gambetta aussi, il conjure les républicains de s'unir dans les élections, sans distinction de groupe, avec la même fraternité qu'en 1877. D'autre part, M. Jules Ferry préconise, dans un panégyrique un peu ampoulé, ce qu'il appelle « la politique modérée »; selon lui, c'est cette « politique modérée » qui a opéré, depuis trois ans, toutes les réformes dont la république peut s'honorer; c'est elle qui doit prévaloir dans les choix des électeurs, et, pour mieux les en persuader, M. Jules Ferry leur dépeint l'incapacité brouillonne, la témérité chimérique, la folie dangereuse du « radicalisme »; oui, M. Jules Ferry dénonce ce fléau, le « radicalisme », il le nomme! Mais il y aurait quelque naïveté à croire que M. Gambetta permette à M. Jules Ferry de se poser si glorieusement, si exceptionnellement, en apôtre et en héros de la « politique modérée ». M. Gambetta affirmera que c'est la politique même dont il a été, depuis trois ans, l'inspirateur, et la preuve en est que M. Jules Ferry et lui ont pratiqué, dans un complet accord, son programme de Romans : ensemble ils ont pris comme « ennemi » le « cléricalisme »; ensemble ils ont conçu l'article 7, puis exécuté les décrets; ensemble ils ont édicté toutes ces lois qui ferment les écoles du clergé et qui suppriment dans l'enseignement la notion de Dieu; ensemble même, ils ont tour à tour refusé, puis accordé l'amnistie; ensemble ils ont dirigé l'expédition de Tunis : « la modération » de l'un s'est étroitement et constamment associée à la « modération » de l'autre,

jusqu'à la dispute des deux scrutins. S'il le faut, d'ailleurs, M. Gambetta ne tonnera pas avec une éloquence moins foudroyante contre « le radicalisme », contre ses utopies et ses essais prématurés; car M. Gambetta excelle, autant que M. Jules Ferry, à user de cette politique hypocrite qui met dans l'État toutes les violences du jacobinisme, sauf la violence du mot, et qui sait pactiser avec le radicalisme, tout en feignant de lui résister. Il ne reste donc dans le discours de M. Jules Ferry qu'un point où il semble contredire et contrecarrer M. Gambetta : il ne veut dans la Constitution aucune espèce de révision partielle, fût-ce la plus minime, tandis que M. Gambetta souhaiterait, paraît-il, qu'on révisât l'article de la Constitution qui fixe la composition du Sénat. Mais M. Gambetta n'a pas encore publié son programme électoral, et, s'il élude par un expédient quelconque cette difficulté où il se heurterait contre M. Jules Ferry, rien n'assure qu'il ne puisse offrir aux électeurs un programme, assez analogue à celui du gouvernement sans être identique et assez dissemblable sans en être très différent, de manière à éviter le conflit et la confusion tout à la fois. Il échapperait donc au dilemme, et il aurait, pendant ces élections, tout le bénéfice de l'assistance traîtresse que, sous les yeux mêmes de M. Jules Ferry, lui prêteraient ses trois agents, ses trois serviteurs, les Constans, les Cazot et les Farre. Dès lors, quel profit M. Grévy aurait-il tiré de sa victoire du 9 juin?...

Parmi ces questions et ces doutes de l'opinion publique, la Chambre a commencé la discussion du dernier budget qu'elle aura eu à régler. On sait comment, sous l'empire de M. Gambetta, la majorité a pris l'habitude de décréter souverainement, dans le huis-clos de la commission et sans le contrôle d'un seul conservateur, l'emploi de nos deniers et la répartition des crédits : tout ce qui se fait ou se dit là, entre elle et les ministres, est un mystère, et ensuite, dans la Chambre, non seulement ces décrets sont comme sacrés et invariables, mais on précipite le débat, on abrège les explications, on refuse aux indiscrets la clarté qu'ils demandent. Quoi qu'il en soit, l'heure où la Chambre a commencé la discussion du budget a été pour les apologistes de la république comme le signal d'un concert où leurs louanges ont célébré à l'envi ses vertus économiques et bienfaisantes. Un des journaux les plus sérieux du parti républicain s'est emphatiquement écrié : « Les finances de la république sont sans égales dans le passé, comme sans parallèle possible avec celles des autres grands États; » et peu s'en faut que M. Rouvier, dons son rapport, et M. Magnin, à la tribune, n'aient eu la même hardiesse dithyrambique. La république, à les entendre, équilibre son budget avec l'exactitude la plus parfaite. Depuis 1876, elle

n'a pas cessé d'amortir la dette ; le total des sommes amorties sera de 1 milliard 70 millions, dans l'exercice de 1882. D'année en année, elle a des excédents de recettes : ces produits surabondants forment un total de 413 millions, dans la période de 1876 à 1880. Elle a dégrevé les impôts pour une somme de 286 millions. Cette Chambre laissera aux députés qu'on va élire environ 100 millions de ressources disponibles. Quel plus bel éloge qu'une pareille série de chiffres ! — Sans doute, ce serait là un panégyrique plus que persuasif, si ces chiffres composaient à eux seuls le compte tout entier. Mais la république n'a pas seulement des politiques qui outrent la dépense ; elle a des financiers qui dissimulent à la France l'état de sa fortune. On nous dit que la république aura su amortir de 1 milliard 70 millions la dette de l'État, en six ans. Soit. Mais, pendant ce même laps de temps, elle a contracté, par des emprunts continus, une dette de 1 milliard 959 millions : donc, d'une main, elle a augmenté de 889 millions la dette de l'État, pendant que, de l'autre, elle paraissait la diminuer par l'amortissement. Or ce n'est pas tout. M. Rouvier nous annonce qu'elle aura encore à emprunter : 1° une somme de 96 millions, pour solder, cette année, le second compte de liquidation ; 2° une somme de 1 milliard 232 millions, pour solder, l'année prochaine, le compte du budget extraordinaire de 1881 et de 1882. Ainsi, la république aura, depuis 1876, amorti un peu plus d'un milliard ; mais, simultanément, elle aura emprunté 2 milliards et elle se sera obligée à en emprunter un troisième, lequel sera le trente-cinquième milliard emprunté par la France! Amortir, dégréver, recueillir des excédents, rien n'est plus honorable ; mais, pendant qu'on accomplit fastueusement sous les yeux des électeurs ces salutaires opérations, accroître la dette par des emprunts dont le total dépasse celui des sommes acquittées et dont la charge surpasse celle des impôts supprimés, voilà un système singulièrement économique et bienfaisant ! On se félicite de ne pas grever le présent, mais on ruine l'avenir : le contribuable qui ne sent que l'impôt ne prend pas garde à l'emprunt ; mais il faudra bien que, tôt ou tard, l'emprunt se paye par l'impôt, et, ce jour-là, la France se demandera ce qu'elle doit à la prévoyance de cette république prodigue. Le budget de 1881 nous coûte 1200 millions de plus que celui de 1869. Évidemment, les désastres de l'Empire ont, en 1870, obéré la France ; les frais de la guerre ont forcé la république, en 1871, à créer 600 millions d'impôts ; mais, depuis cette date, la république, croyant inépuisables l'épargne et la richesse de la France, continue d'enfler la dette, de milliard en milliard : quand finira-t-elle? Assurément aussi, elle consacre à des travaux publics dont la France avait besoin une bonne part de l'argent emprunté, plus de 1200 millions ; et

nous nous plaisons à supposer que, de ces 1200 millions, il n'en est pas qui soit gaspillé à des œuvres inutiles ou qui soit livré à ces spéculateurs avides dont la république voit le règne honteux, jusque dans son Parlement. Mais, dans ces travaux, elle a inauguré une pratique funeste aux finances de l'État, en faisant supporter par le budget de l'État, non plus une partie de la dépense comme sous les autres gouvernements, mais la totalité : les départements et les communes payent moins, l'État davantage; est-ce aussi rationnel et aussi juste, financièrement, que commode, politiquement? Qu'on n'essaye donc pas de nous leurrer par les artifices de ces budgets et de ces comptes. Tous ces prodiges vertueux d'amortissement et de dégrèvement dont la république se vante ne sont que des illusions. La vérité, c'est que la dette de la France va s'amplifiant outre mesure : ou la république, dès 1882, n'empruntera plus, en amortissant et en dégrevant, ou c'est la banqueroute qu'elle prépare...

Plus que jamais il aurait plu à M. Gambetta et même aux ministres d'activer la discussion du budget et de la finir à la hâte. Du moins auraient-ils voulu que le budget des dépenses fût voté sans interruption, et, s'il faut en croire certains nouvellistes, leur désir le plus vif serait que la Chambre laissât à celle qui succèdera, cet automne, le soin d'examiner le budget des recettes. Pourquoi ce vœu étrange? C'est que, dit-on, la majorité présente, qui n'a plus d'autre souci que de se gagner des suffrages et de bien préparer ses affaires électorales, menacerait de dégrever le budget outre mesure, pour se rendre populaire : si bien qu'une centaine de millions pourraient manquer au Trésor et que l'équilibre du budget serait rompu. Nous verrons si le gouvernement aura sur la Chambre assez d'autorité pour qu'elle abdique son droit de discuter la totalité du budget. En attendant, il a bien fallu qu'on laissât à la Chambre, pendant cette discussion même, le loisir de débattre, dans un esprit de convoitise électorale autrement dangereux, la loi Laisant, la loi fatale qui réduirait le service militaire à une durée de trois ans; et la France a failli perdre ainsi, par la faute de cette Chambre et du gouvernement, le peu de force nationale qui lui reste, compacte et solide, pour affronter la masse de ses vainqueurs d'hier et de ses ennemis de demain. Deux raisons, également honteuses, avaient rendu favorable à la loi Laisant la majorité de cette Chambre : les uns voulaient contenter la niaiserie de ces ouvriers qui rêvent l'abolition des armées permanentes et qui, pour réaliser peu à peu dans une démocratie universelle ce songe de leur fraternité pacifique, veulent d'abord diminuer progressivement le service militaire jusqu'au point où il sera devenu l'apprentissage intermittent et court de la milice populaire dont leurs utopistes ont formé le plan; les autres voulaient

satisfaire l'égoïsme de ces paysans qui ne savent pas tous étendre l'horizon de leur village jusqu'aux frontières de la patrie ou qui ne connaissent ni le mécanisme de la défense nationale, ni notre histoire, ni la situation réelle de notre pays. Quant à ceux des députés qui n'ignoraient pas la blessure profonde que la loi Laisant ferait à l'armée, à la France, ils comptaient sur un refus du Sénat; ils calculaient surtout que le Sénat n'aurait pas même le temps de discuter cette loi : ils auraient donc en toute certitude tout le bénéfice personnel que cette loi pouvait rapporter provisoirement à leur popularité, et ils auraient, au fond de leur conscience, la consolation de n'avoir pas lésé l'intérêt national. Triste excuse! c'était du moins créer un argument, en établissant un précédent; c'était encourager les auteurs de cette loi qui, moralement, diminuerait dans l'âme de notre malheureuse nation le sentiment viril du sacrifice, et qui, militairement, priverait l'armée d'une quantité de sous-officiers qu'elle ne pourrait pas remplacer. Dans la discussion confuse où la Chambre a débattu cette loi, on n'a pas assez mis en lumière tout ce qu'elle aurait de funeste : on n'a pas dit franchement que l'expédition même de Tunis avait prouvé combien nos bataillons étaient faibles, nos compagnies incohérentes, nos jeunes soldats insuffisamment instruits; on n'a pas dit clairement que l'exemple de l'Allemagne ne nous convenait pas, parce qu'après avoir été une race plus guerrière qu'elle, nous sommes aujourd'hui une race moins militaire et que nous n'avons, ni dans nos mœurs le même goût de la discipline, ni dans notre éducation cette préparation générale qui, depuis un demi-siècle, forme les générations allemandes au métier militaire et les dispose au service de trois ans; on n'a même pas dit assez hardiment que cette loi, qui montrerait le peu de stabilité dont cette république est capable jusque dans ses institutions militaires, ruinerait la confiance que notre armée a besoin d'avoir dans son avenir, pour que ses officiers continuent de vivre sous le drapeau et s'appliquent généreusement à la perfectionner. Mais M. Lorois, M. Keller, M. le baron Reille ont poussé des cris d'alarme éloquents; le ministre de la guerre lui-même et le ministre de la marine ont avoué que cette loi détruirait la puissance militaire de la France; et la Chambre, lasse des votes embrouillés qu'elle émettait et peut-être effrayée de la réprobation patriotique dont les journaux de tous les partis lui apportaient les échos, a fini par ajourner indéfiniment le débat. Il en reste pour l'armée et pour la France un grave avertissement : d'une part, le gouvernement n'a pas su ou osé diriger, dans cette discussion, la majorité flottante sur laquelle M. Laisant agissait; d'autre part, le service de quarante mois, illégalement prescrit par M. le général Farre et condamné par

quinze de nos dix-huit commandants de corps d'armée, a été blâmé dans la Chambre autant que le service de trente-six mois proposé par M. Laisant. A cette responsabilité qui l'accable M. le général Farre, déjà coupable d'avoir bouleversé tout le système de nos fortifications, survivra-t-il encore une fois, par la grâce de M. Gambetta, et l'impunité garantira-t-elle toujours, dans ce ministère, l'impéritie des ministres?

Dans une délibération qui restera mémorable, le Sénat achevait, la semaine passée, sa première délibération de la nouvelle loi sur l'enseignement primaire. La variable majorité du Sénat l'aura donc voulu comme l'opiniâtre et fanatique majorité de la Chambre : l'enseignement sera obligatoire, même dans des conditions où la liberté de conscience ne pourra pas exercer ses choix et dans des lieux où elle n'aura pas le moindre asile; il sera ainsi prouvé que la république aura encore moins voulu forcer le père de famille à instruire son fils qu'à l'instruire selon les leçons du maître qui sera cher au gouvernement; ce ne sera pas tant la fréquentation de l'école qui sera obligatoire que celle de ce petit sanctuaire laïque et politique où l'instituteur prêchera, directement ou non, l'athéisme et le républicanisme. On donnera dans l'école primaire l'instruction d'une morale, mais cette morale ne sera pas religieuse : ce qui est une sorte d'obligation implicite de la rendre irréligieuse, selon la logique du temps. Quant à l'instruction civique, on en devine le principe : le civisme parfait, ce sera, pour ce professorat officiel, non pas tant d'abord l'amour de la patrie et le respect de la loi, vieilles vertus qui sont obligatoires à tous les partis, que le culte de la république, cette foi qui a besoin d'un prosélytisme perpétuel et qui supplée à toute vertu comme à toute science. Tout cela, nos amis l'ont démontré supérieurement, mais en vain; et il a fallu qu'ils eussent vingt fois raison pour obtenir des libéraux du centre gauche un vote favorable aux amendements de M. Lucien Brun et de M. Paris. Grâce à M. Lucien Brun, il a été décidé que, « sur la demande des parents, les ministres des cultes ou leurs délégués pourront donner l'instruction religieuse dans les locaux scolaires, en dehors des heures de classe, et en se conformant au règlement d'ordre intérieur qui sera dressé par le conseil départemental. » Grâce à M. Paris, il a été stipulé que, « lorsque l'enfant élevé dans la famille n'y recevra aucune instruction scolaire, le père ou la personne responsable pourra, sur le rapport de la commission scolaire et de l'inspecteur primaire, être traduit devant le juge de paix et puni de la peine portée aux articles 479, 480 et suivants du Code pénal. » Ces deux amendements tempèrent la rigueur intolérante de la loi. C'est un bénéfice réel. L'admirable discours que M. le duc de

Broglie a prononcé sur cette instruction morale qui veut bien être civique et qui ne veut pas être religieuse, est un chef-d'œuvre dont le profit n'a pas été moins sensible dans l'opinion publique. Jamais M. le duc de Broglie, dont le mérite oratoire illustre toutes ces causes de la religion et de la liberté aujourd'hui et momentanément malheureuses, n'avait mieux employé ni mieux montré son talent, cette éloquence qui a de la grandeur sans enflure et qui s'élève sans devenir obscure, cet art de raisonner finement, cette dialectique ingénieuse, cette ironie délicate, cet esprit des mots, ce ton courtois, cette parole si souvent noble et toujours élégante. Et elle n'était que trop juste, cette péroraison de son discours : « S'il est vrai que le projet de loi, au lieu de réclamer franchement le monopole de l'enseignement comme cela s'est fait dans d'autres temps, tend à y revenir par des voies tortueuses et déguisées; s'il est vrai qu'en rendant l'école libre impossible et en semant des pièges sous les pas de l'éducation privée, on tend à attirer de force toute la jeunesse dans l'école obligatoire; s'il est vrai qu'en les enfermant dans un réseau de mailles serrées, on ôte au père toute autorité et à l'instituteur toute liberté; s'il est vrai enfin que ce projet de loi qui porte en tête le drapeau de la liberté de conscience aboutit dans son dernier article à la plus flagrante violation de la liberté de la famille, si tout cela est vrai, et je crois l'avoir démontré, c'est à vous, messieurs, à qualifier le projet de loi comme il le mérite, c'est à vous à voir s'il vous convient d'être dupes de ses artifices ou complices de ses impostures? » M. Jules Ferry protestait aussitôt, en alléguant sa loyauté, sa modération, comme des garanties particulières de la loi, et, quelques jours après, les faits eux-mêmes parlaient dans le sens de M. le duc de Broglie. Le Sénat apprenait de M. Wallon que le préfet de la Seine, avant que la loi fût sanctionnée, avait déjà supprimé dans les bibliothèques scolaires de Paris les livres d'instruction religieuse et même une histoire populaire de la vie si saintement et si humainement charitable de la sœur Rosalie. Puis, on annonçait au Sénat que, pour expulser quelques jésuites du collège libre de Vannes, le conseil académique avait fermé ce collège à ses cinq cents élèves, presque à la veille des examens et un mois avant les vacances. O loyauté de M. le ministre de l'Instruction publique! O modération de M. Jules Ferry, qui a connu d'avance et approuvé ces deux actes!

« Il n'y a plus de gouvernement » : telle était l'exclamation d'un assez grand personnage qui, malgré le contentement ordinaire de son scepticisme, avait fini, la semaine dernière, par s'alarmer de l'anarchie et de l'impuissance qu'il voyait régner dans les bureaux de nos ministres républicains. Combien de faits en sont, de jour en

jour, la preuve péremptoire ! A Saint-Étienne, les ouvriers qui sont réunis, dans le Congrès « socialiste », pour déclamer sur le travail et contre le capital, ont orné la salle et leur tribune avec des drapeaux rouges ; le maire et le commissaire central les somment d'enlever ces trophées sinistres, ces emblêmes d'une démagogie séditieuse et barbare ; on refuse ; on résiste ; il faut que la police arrache les drapeaux rouges, un à un, des mains de ceux qui, sur l'estrade, président au Congrès. Or, le lendemain, le préfet, le ministre de l'intérieur, ordonne-t-il de dissoudre le Congrès qui a commis ces actes de désordre et de révolte ? Nullement... A Commentry, le Conseil municipal vote un crédit de 25 000 francs pour assister les mineurs qui se sont mis en grève ; il blâme la Société anonyme de Commentry qui a congédié cent cinquante-deux de ses ouvriers ; il invite le directeur de cette compagnie à subir leurs conditions ; il ouvre en leur faveur une souscription publique ; il adresse « un pressant appel » à tous les Conseils municipaux de France, « pour qu'ils appuient de leurs subsides cette œuvre de solidarité et de justice. » Le ministre de l'intérieur annule-t-il les trois délibérations par lesquelles le Conseil municipal de Commentry s'arroge, en imitation de la Commune, ces pouvoirs si manifestement révolutionnaires ? Nullement... A Marseille, pendant que défilent triomphalement les troupes revenues de la Tunisie, la foule croit entendre des sifflets moqueurs au balcon du Cercle National de la colonie italienne ; elle assiège le cercle ; elle veut qu'on y arbore le drapeau de l'Italie, elle veut surtout qu'on en retire l'écusson ; le préfet accourt, pour empêcher des violences ou des outrages qui pourraient troubler les rapports de l'Italie et de la France ; avec la police, il défend lui-même contre cette multitude irritée l'écusson qui porte les armoiries du peuple italien ; mais voici qu'apparaît au balcon un adjoint du maire, et, cet écusson que le préfet protège, il l'abat, il le brise, malgré les ordres et sous les yeux du préfet, aux frénétiques applaudissements de la multitude. Or, le ministre de l'intérieur punit-il, en lui ôtant sa fonction, ce magistrat municipal qui a bravé par un acte de désobéissance publique l'autorité du préfet et qui a encouragé par cet attentat des fureurs dont les coups sauvages vont ensanglanter, pendant deux jours, les rues de Marseille ? Nullement... Il semble que ce gouvernement ou ne sache pas le respect qui est dû à l'État et à ses mandataires, ou n'ose pas l'imposer. Nous nous trompons. Il sera ferme, dur, énergique, impitoyable, contre des religieux qui vivent pacifiquement, au pied de leurs autels, ou qui enseignent légalement, dans leurs écoles, la science de Dieu. Il sera vigilant, ombrageux, fier de ses droits, intrépide pour ses devoirs, sévère, prompt et hardi, quand il pourra

frapper d'un interdit quelconque un fonctionnaire ou un simple citoyen suspect d'être conservateur ou qu'on lui dénonce comme « clérical ». Mais sévir contre des radicaux, contre des républicains qui peuvent agiter le suffrage universel et que M. Clémenceau appelle ses amis, M. Louis Blanc ses frères! Il n'en a pas plus le courage que la force... Et voilà comment, du ministre de l'intérieur jusqu'au garde champêtre, tout ce qui doit veiller dans l'Etat à l'exécution de la loi et au bien public aide à la désorganisation du gouvernement ou tremble, est inerte, laisse faire...

Attirée vers tous ces débats de notre tumultueuse politique, l'attention du public se détourne de plus en plus du spectacle de l'extérieur. Elle n'a de temps et de goût, ce semble, pour considérer ni en Allemagne cet essai de socialisme autoritaire et gouvernemental que M. de Bismarck voulait faire avec sa loi des assurances ouvrières; ni en Espagne les complots et les menées de ce parti républicain auquel M. Zorilla et ses amis viennent de donner leurs instructions, après leur colloque de Biarritz ; ni en Italie la réforme qui multiplie le nombre des électeurs, comme pour l'élargir jusqu'à la quantité indéfinie du suffrage universel, et qui s'efforce d'établir le scrutin de liste; ni en Irlande cette lutte acharnée du gouvernement anglais et de la *Land League*, ces mesures de coercition, ces coups de la police, ces conjurations des sociétés secrètes, ces meetings violents, cette série d'assassinats et d'émeutes. Au dehors, la France ne regarde guère aujourd'hui que ces villes de Gênes, de Naples, de Turin, où la foule, animée par sa haine de la France et surexcitée par les dépêches de Marseille, tente des démonstrations contre le drapeau français, le drapeau de Magenta et de Solferino. Plus loin, c'est l'Afrique qu'elle regarde aussi. Une de nos brigades est revenue de la Tunisie, et, tandis que M. le général Farre invite la Chambre à solder les 24 millions dépensés dans cette expédition entreprise contre les fantômes des Kroumirs, tandis que le Parlement anglais interroge avec une jalousie si malveillante sir Charles Dilke sur les droits diplomatiques attribués à M. Roustan par le traité du 12 mai, tandis que M. Barthelémy Saint-Hilaire atteste à nos ambassadeurs avec une ingénuité vraiment fabuleuse que la France a bien assez du soin de contenir les musulmans de l'Algérie sans s'imposer la tâche de contenir ceux de la Tunisie, le ministre favori du bey, ce même Mustapha que nos journaux républicains traitaient jadis avec la verve satirique de Juvénal et la hardiesse licencieuse de Pétrone, se promène à Paris, reçoit leurs plus doux compliments, jure un serment de fidélité à M. Barthelémy Saint-Hilaire et décore M. Grévy d'un collier orné de diamants. Tout est donc, de Paris à Tunis, paix, joie et gloire. Mais d'Algérie les

nouvelles sont douloureuses. Il se confirme que le colonel Innocenti, maintenant disgracié, a subi une défaite, et que Bou-Amena, après avoir porté dans les chantiers d'Alfa, au sud de Saïda, le meurtre et l'incendie, s'est joué des cinq colonnes qui prétendaient l'enfermer dans leur cercle et s'est échappé par le Chott, dont le colonel Mallaret devait lui barrer le passage. Il n'y a qu'un cri, à Alger et même dans les bureaux ou dans les couloirs de la Chambre, pour déclarer que l'impérieuse ou tracassière incapacité de M. Albert Grévy perdra l'Algérie, si cette incapacité peut suffire à la perdre. Hier déjà, M. Blachère a signalé le mal à la Chambre. Les députés de l'Algérie vont parler dans quelques jours. On verra si le président de la république s'obstinera à sacrifier à l'intérêt de sa famille l'intérêt de la France : M. Jules Grévy et son frère surpasseraient ainsi Napoléon III et son cousin; et ce serait pour la république un nouveau titre à inscrire dans notre histoire!

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CENT VINGT-TROISIÈME

(QUATRE-VINGT-SEPTIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

Nota. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.

Abréviations : C. R., compte rendu ; — Art., article; — V., voyez.

Ancêtre (l'), *légende contemporaine*, par M. Victor Fournel. C. R. 564.

Art (l') dans les deux mondes, par Dubosc de Pesquidoux. C. R. 1125.

Autran (Joseph). V. V. de Laprade. 363.

Beaux-arts. V. J. Buisson. 897.

Becq de Fouquières. *Lettres critiques sur la vie et les œuvres d'André Chénier*. 1127.

Bionne (Henry). *Dupleix*. 1135.

BIRÉ (Edmond). *L'Ancêtre, légende contemporaine*, par M. Victor Fournel. C. R. 564.

BIZEMONT (vicomte H. de). *Dupleix*, par Henry Bionne. C. R. 1135.

Bonassieux. *Douze statues de la Vierge*. 180.

BOUCHER (A.). *Quinzaine politique*. — 10 *avril*. 189. — 25 *avril*. 381. — 10 *mai*. 574. — 25 *mai*. 763. — 10 *juin*. 957. — 25 *juin*. 1147.

BOULLIER (Auguste). L'Italie et l'Allemagne à Tunis. Art. 393.

Bourelly. *Le maréchal Fabert*. 754.

BOYS (Albert du). *Œuvres pastorales de Mgr Turinaz*. C. R. 1139.

BRIÈRE (L. de la). Mme de Sévigné en Bretagne. Art. 130. — 348. — 1049.

Broglie (abbé de). Le positivisme et la science expérimentale. 372.

Broilliard (Ch.). Le traitement des bois en France. 376.

BUISSON (J.). Beaux-arts. Art. 897.

CARDON (Émile). Le Salon de 1881. Art. 553. — 707.

CHAMPAGNY (comte F. de). Douze statues de la Vierge, par M. Bonassieux. C. R. 180.

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 juin 1881.

Christianisme (le) et M. Cousin. V. P. Reynaud. 866.

Cinquante ans d'instruction et de morale laïques. V. abbé Sicard. 1. — 412. — 1024.

Correspondance (la) de Panizzi. V. Anatole Langlois. 79. — 457.

DEBROU (docteur). Influence des idées et du langage de la médecine sur la littérature. Art. 1009.

DELAIRE (A.). Les vignes vierges, poésies. C. R. 944.

DOUHAIRE (P.). Revue critique. — 25 *avril.* — *Le positivisme et la science expérimentale,* par M. l'abbé de Broglie. 372.

25 *mai.* — *Le maréchal Fabert,* par le commandant Bourelly. 754. — *Le maréchal d'Humières et le gouvernement de Compiègne,* par M. de Magnienville. 756. — *Louise de la Vallière et la jeunesse de Louis XIV,* par M. Lair. 757. — *Souvenirs de Mme de Caylus,* nouvelle édition, par E. Raunié. 759. — *France, Algérie et colonies,* par Onésime Reclus. 761.

10 *juin.* — *Frédéric Ozanam et Augustin Cochin.* 936.

25 *juin.* — *L'empire des tzars et les Russes,* par Anatole Leroy-Beaulieu. 1118. — *Russes et Allemands,* par Victor Tissot. 1120. — *La famille Shalonsky,* par Mme Eugénie Tour. 1122. — *Trois contes,* traduits du russe, par O'Farelli. — *Histoire de l'art dans l'antiquité,* par Georges Perrot. 1123. — *L'Art dans les deux mondes,* par Dubosc de Pesquidoux. 1125. — *Les grandes lignes architecturales,* par M. de Labastie. 1126. — *Lettres critiques sur la vie et les œuvres d'André Chénier,* par Becq de Fouquières.

Douze statues de la Vierge, par M. Bonassieux C. R. 180.

Droit (le) de grâce. V. Jules Lacointa. 523. — 613.

Dubosc de Pesquidoux. *L'Art dans les deux mondes.* 1125.

Duplcix, par Henry Bionne. C. R. 1135.

DURAND (Jean). Les réformes universitaires. — La licence ès lettres. Art. 59.

Élections (les) prochaines. V. L. de Gaillard. 201.

Empire (l') des tzars et les Russes, par Anatole Leroy-Beaulieu. C. R. 1118.

Envers (l') d'une dot. V. M. Maryan. 870. — 1073.

Érudit (un) au commencement du XIXe *siècle,* V. P. Douhaire. C. R. 936.

État de la France après le 10 août. V. H. Taine. 211.

Extradition (de l') en matière politique et sociale. V. A. du Boys. 233.

Fabert (le maréchal), par le commandant Bourelly. 754.

Famille (la) Shalonsky, par Mme Eugénie Tour. C. R. 1122.

FOURNEL (Victor). Les œuvres et les hommes. Art. 150. — 724. — *L'Ancêtre, légende contemporaine.* 564.

France, Algérie et colonies, par Onésime Reclus. C. R. 761.

FRÉMY (Édouard). La vie publique et privée d'un homme d'Etat au XVIe siècle. Art. 777.

GAILLARD (Léopold de). Les élections prochaines. Art. 201.

Grandes lignes (les) architecturales, par M. de Labastie. C. R. 1126.

Histoire de l'art dans l'antiquité, par Georges Perrot. C. R. 1123.

Humières (le maréchal d') et le gouvernement de Compiègne, par M. de Magnienville. C. R. 756.

Influence des idées et du langage de la médecine sur la littérature. V. docteur Debrou. 1009.

Italie (l') et l'Allemagne à Tunis. V. A. Boullier. 393.

JANNET (Claudio). La race française dans l'Amérique du Nord. Art. 585. — 825.

JOUBERT (Louis). Société des anciens textes français. Art. 926.

Labastie (de). *Les grandes lignes architecturales*. 1126.

LACOINTA (Jules). Le droit de grâce. Art. 523. — 613. — Le P. Lacordaire à Sorèze. Art. 969.

Lacordaire (le P.) à Sorèze. V. Jules Lacointa. 969.

Lair. *Louise de la Vallière et la jeunesse de Louis XIV*. 757.

LALLEMAND (Paul). *Trois sermons du P. Largent*. C. R. 946. — *De la littérature latino-chrétienne*. C. R. 1128.

LANGLOIS (Anatole). La correspondance Panizzi. Art. 79. — 457.

LAPRADE (V. de). Joseph Autran. Art. 363.

LAVEDAN (Léon). Un roi et un diplomate. Art. 540.

Leroy-Beaulieu (Anatole). *L'empire des tzars et les Russes*. 1118.

LESCURE (de). Rivarol et la société française pendant l'émigration. Art. 243. — 500.

Lettres critiques sur la vie et les œuvres d'André Chénier, par Becq de Fouquières. C. R. 1127.

Littérature (de la) latino-chrétienne. C. R. 1128.

Louise de la Vallière et la jeunesse de Louis XIV, par M. Lair. C. R. 757.

Magnienville. *Le maréchal d'Humières et le gouvernement de Compiègne*. 756.

MARBEAU (Edouard). Un nouveau royaume. Art. 28. — 285. — 686.

Mariage (le) du capitaine. *Nouvelle*. 922.

MARYAN. L'envers d'une dot. 870. — 1073.

Mélanges. V. Comte de Champagny. 180. — P. Douhaire. 372. — 936. — A. de Metz-Noblat. 376. — Edmond Biré. 564. — A. Delaire. 940. — 944. — Paul Lallemand. 946. — 1128. — H. de Bizemont. 1135. — A. du Boys. 1139. — V. Fournel. 1142.

METZ-NOBLAT (A. de). Le traitement des bois en France, par Ch. Broilliard. C. R. 376.

Montaigne (une nouvelle édition de), par MM. Motheau et Jouaust. C. R. 1142.

Motheau et Jouaust. *Une nouvelle édition de Montaigne*. 1142.

Nouveau royaume. V. Edouard Marbeau. 28. — 285. — 686.

Nouvelles. La vallée des Aunes. 313. — 480. — 666. — L'envers d'une dot. 870. — 1073. — Le mariage du capitaine. 922.

Œuvres (les) et les hommes. V. Victor Fournel. 150. — 724.

Œuvres pastorales de Mgr Turinaz. C. R. 1139.

O'Farelli. *Trois contes traduits du russe*. 1123.

OHEIX (Robert). Les ouvriers de l'histoire de Bretagne. 1098.

Ouvriers (les) de l'histoire de Bretagne. V. Robert Oheix. 1098.

Ozanam (Frédéric) et Augustin Cochin. C. R. 936.

PARVILLE (Henri de). Revue des sciences. 182. — 567. — 948.

Perrot (Georges). *Histoire de l'art dans l'antiquité*. 1123.

Positivisme (le) et la science expérimentale, par M. l'abbé de Broglie. C. R. 372.

QUESNOY (Pierre du). La vallée des Aunes. Art. 313. — 480. — 666.

Question juive (la) en Allemagne. 432. — 643.

QUINZAINE POLITIQUE (la).

10 *avril.* — Les déprédations des Kroumirs. 189. — Les querelles continuelles du bey avec la France. 190. — L'entente de l'Italie et de la Tunisie. 191. — La république et les Etats de l'Europe devant la guerre tunisienne. 192. — M. Gambetta et les scrutins de liste et d'arrondissement. 193. — Le service militaire pour les séminaristes. 194. — M. Andrieux et le conseil municipal. 196. — M. le duc d'Aumale et M. Rousse à l'Académie française. 198. — M. Jules Favre en 1870. 199.

25 *avril.* — M. le général de Cissey et M. Andrieux devant la Chambre. 381. — La déclaration de M. Jules Ferry sur les affaires de Tunis. 383. — L'importance de la diplomatie dans les circonstances actuelles. 384. — Les défis des Kroumirs et du bey. 386. — L'incapacité! 387. — M. Albert Grévy. 388. — L'Italie et la Grèce. 389. — Lord Beaconsfield. 390.

10 *mai.* — M. Jules Ferry et les instituteurs. 574. — La tâche des conseils généraux. 575. — Lois du 13 mars 1875. 576. — M. Bourbaki mis à la retraite. — L'occupation de l'île de Tabarka par les troupes françaises. 577 — Notre armée en Tunisie. 578. — La diplomatie de l'Angleterre et de l'Italie. 580. — Le ministère Cairoli. 581. — Les négociations devant l'Europe. 583.

25 *mai.* — La suite des événements survenus pendant la quinzaine. 763. — Le traité avec le bey de Tunis. 764. — Les puissances étrangères devant le traité du 12 mai. 766. — Nos intérêts en Tunisie. 767. — Le vote du 19 mai rétablissant le scrutin de liste. 769. — La nécessité de l'alliance des catholiques. 770. — Le Discours de M. Chesnelong et les élections. 772. — La monarchie. 774. — L'union dans les élections. 775.

10 *juin.* — Le voyage de M. Gambetta à Cahors. 957. — La dictature. 959. — Le despotisme et l'apothéose militaire de M. Gambetta. 960. — L'élection du IXe arrondissement. 962. — L'irréligion des radicaux. 963. — Le traité de Tunis approuvé par le Sénat. 965. — La reconstitution du ministère en Italie 966. — Le tzar Alexandre III. 967. — Le scrutin de liste rejeté par le Sénat. 968.

25 *juin.* — Le régime personnel du gouvernement républicain. 1147. — Les échecs de M. Gambetta. 1148. — Le programme de M. Jules Ferry. 1150. — La discussion du budget. 1152. — La loi Laisant. 1154. — L'instruction obligatoire. 1156. — Le discours de M. le duc de Broglie. 1157. — L'impuissance du gouvernement. 1159. — La politique à l'extérieur. 1159.

Race française (la) dans l'Amérique du Nord. V. Claudio Jannet. 585. — 825.

Raunié (E.). *Souvenirs de Mme de Caylus, nouvelle édition.* 759.

Reclus (Onésime). *France, Algérie et colonies.* 761.

Réformes (les) universitaires. V. Jean Durand. 59.

Révolution (une) dans la science. V. docteur Surbler. 95.

REVUE CRITIQUE. V. P. Douhaire. 754. — 1118.

REVUE DES SCIENCES. — V. Henri de Parville. 182. — 567. — 948.

REYNAUD (P.). Le christianisme et M. Cousin. Art. 866.

Rivarol et la société française pendant l'émigration. V. de Lescure. 243. — 500.

Roi (un) et un diplomate. V. Léon Lavedan. 540.

Russes et Allemands, par Victor Tissot. C. R. 1120.

Salon (le) de 1881. V. Emile Cardon. 553. — 707.

Sévigné (Mme de) en Bretagne. V. L. de la Brière. 130. — 348. — 1049.

SICARD (abbé). Cinquante ans d'instruction et de morale laïques. Art. 412. — 1034.

Société des anciens textes français. V. Louis Joubert. 926.

Souvenirs de Mme de Caylus, nouvelle édition, par E. Raunié. C. R. 759.

SURBLER (docteur). Une révolution dans la science. 95.

TAINE (H.). Etat de la France après le 10 août. Art. 211.

Tissot (V.). *Russes et Allemands*. 1120.

Tour (Mme Eugénie). *La famille Shalonsky*. 1122.

Traitement (le) des bois en France, par M. Ch. Broilliard. C. R. 376.

Trois contes traduits du russe, par O'Farelli. C. R. 1123.

Trois sermons du P. Largent. C. R. 946.

VAILLANT (A.). Le mariage du capitaine. Art. 922.

Vallée (la) des Aunes. Nouvelle. 313. — 480. — 666.

Vie (la) publique et privée d'un homme d'Etat au XVIe siècle. V. Edouard Frémy. 777.

Vignes (les) vierges, poésies. C. R. 944.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME CENT VINGT-TROISIÈME

TABLE

DU TOME QUATRE-VINGT-SEPTIEME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(CENT VINGT-TROISIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON. — 10 AVRIL 1881

Cinquante ans d'instruction et de morale laïques (1762-1808). — II, par M. l'abbé SICARD. 1
Un nouveau royaume. — La Roumanie, par M. Édouard MARBEAU. 28
La correspondance de Panizzi. — I. M. Thiers et les mariages espagnols, par M. Anatole LANGLOIS. 79
Les réformes universitaires. — La licence ès lettres, par M. Jean DURAND. 59
Mme de Sévigné en Bretagne. — V, par M. L. DE LA BRIÈRE. . . . 130
Une révolution dans la science. — Le cerveau et la pensée, par M. le docteur SURBLER. 95
Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts, par M. Victor FOURNEL. 150
Mélanges. — Douze statues de la Vierge, par M. Bonassieux, de l'Institut, et M. le comte F. DE CHAMPAGNY, de l'Académie française. 180
Revue des sciences, par M. Henri DE PARVILLE. 182
Quinzaine politique, par M. Auguste BOUCHER. 189

2e LIVRAISON. — 25 AVRIL 1881

Les élections prochaines, par M. Léopold DE GAILLARD. 201
État de la France après le 10 août, par M. H. TAINE, de l'Académie française. 211
De l'extradition en matière politique et sociale. — La motion Windthorst, par M. Albert DU BOYS. 233
Rivarol et la société française pendant l'émigration, d'après des documents inédits. — III, par M. M. DE LESCURE. 243

Un nouveau royaume. — La Roumanie. — II, par M. Édouard Marbeau. 285
La vallée des Aunes. — I, par M. Pierre du Quesnoy. 313
Mme de Sévigné en Bretagne. — VI, par M. L. de la Brière. . . . 348
Joseph Autran, par M. V. de Laprade, de l'Académie française. . 363
Mélanges. — Le positivisme et la science expérimentale, par M. l'abbé de Broglie et M. P. Douhaire. 372
— Le traitement des bois en France, par MM. Ch. Broilliard et A. de Metz-Noblat. 376
Quinzaine politique, par M. Auguste Boucher. 381

3e LIVRAISON. — 10 MAI 1881

L'Italie et l'Allemagne à Tunis. — Politique secrète de la Prusse. — Négociations entre M. de Bismarck et Mazzini, par M. Auguste Boullier, ancien député. 393
Cinquante ans d'instruction et de morale laïques (1762-1808). — III, par M. l'abbé Sicard. 412
La question juive en Allemagne. — I, par ***. 432
Panizzi et ses correspondants. — II. La révolution italienne, par M. Anatole Langlois. 457
La vallée des Aunes. — II, par M. Pierre du Quesnoy. 480
Rivarol et la société française pendant l'émigration, d'après des documents inédits. — IV. Fin, par M. M. de Lescure. 500
Le droit de grâce. — I, par M. Jules Lacointa. 523
Un roi et un diplomate, par M. Léon Lavedan. 540
Le Salon de 1881. — I, par M. Émile Cardon. 553
Mélanges. — L'Ancêtre, légende contemporaine, par MM. Victor Fournel et Edmond Biré. 564
Revue des sciences, par M. Henri de Parville. 567
Quinzaine politique, par M. Auguste Boucher. 574

4e LIVRAISON. — 25 MAI 1881

La race française dans l'Amérique du Nord. — I, par M. Claudio Jannet. 585
Du droit de grâce. — II, par M. Jules Lacointa. 613
La question juive en Allemagne. — II, par ***. 643
La vallée des Aunes. — III. Fin, par M. Pierre du Quesnoy. . . . 666
Un nouveau royaume. — La Roumanie. — III. Fin, par M. Édouard Marbeau. 686
Le Salon de 1881. — II, par M. Émile Cardon. 707
Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts, par M. Victor Fournel. 724
Revue critique, par M. P. Douhaire. 754
Quinzaine politique, par M. Auguste Boucher. 763

5e LIVRAISON. — 10 JUIN 1881

La vie publique et privée d'un homme d'État au xvie siècle. — Henri de Mesmes, d'après ses mémoires inédits (1532-1596), par M. Édouard Frémy. 777
La race française dans l'Amérique du Nord. — II, par M. Claudio Jannet. 825
Le christianisme et M. Cousin, par M. P. Reynaud. 866
L'envers d'une dot. — I, par M. Maryan. 870
Beaux-arts. — Expositions des aquarellistes, — de M. de Nittis, — de M. de Knyff, — des dessins du *Punch*, — exposition posthume de Courbet, par M. J. Buisson, ancien député. 897
Le mariage du capitaine. — Nouvelle, par M. A. Vaillant. . . . 922
Société des anciens textes français, par M. Louis Joubert. . . . 926
Mélanges. — Frédéric Ozanam et Augustin Cochin, par M. P. Douhaire. 936
— Un érudit du commencement du xixe siècle. . . . 940
— Les vignes vierges, poésies, par M. A. Delaire. . . 944
— Trois sermons du P. Largent, par M. Paul Lallemand. 946
Revue des sciences, par M. Henri de Parville. 948
Quinzaine politique, par M. Auguste Boucher. 957

6e LIVRAISON. — 25 JUIN 1881

Le P. Lacordaire à Sorèze. — I, par M. Jules Lacointa. 969
Influence des idées et du langage de la médecine sur la littérature, par le docteur Debrou. 1009
Cinquante ans d'instruction et de morale laïques (1762-1808). — IV, par M. l'abbé Sicard. 1024
Mme de Sévigné en Bretagne. — VII, par M. L. de la Brière. . . 1049
L'envers d'une dot. — II, par M. M. Maryan. 1073
Les ouvriers de l'histoire de Bretagne, par M. Robert Oheix. . . . 1098
Revue critique, par M. P. Douhaire. 1118
Mélanges. — De la littérature latino-chrétienne, par M. Paul Lallemand. 1128
— Dupleix, par MM. Henry Bionne et le vicomte H. de Bizemont. . . . . . . , ... 1135
— Œuvres pastorales de Mgr Turinaz, par M. Albert du Boys. . . . . , ... 1139
— Une nouvelle édition de Montaigne, par MM. Motheau, Jouaust et Victor Fournel. 1142
Quinzaine politique, par M. Auguste Boucher. 1147

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 5, PLACE DU PANTHÉON.

